

Édition 2007

INSEE - RÉFÉRENCES

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE



HENRY MADDEN
California State University, Fresno
LIBRARY



3 0250 01668 6466

ref
f
HA
1213
A4
2005

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE

édition 2007

110^e VOLUME

Nouvelle série n° 52

**RÉSULTATS
DE 2005**

Cet ouvrage a été réalisé avec la contribution des Services statistiques ministériels, des organismes publics nationaux et internationaux et des organisations professionnelles

Directeur de publication : Jean-Michel CHARPIN

Directeur de collection : Geneviève CANCEILL

Coordination : Marie-Annick BRAS, Bernadette RENARD

Rédaction : Corinne IGNASSE, Marie-France INDRACCOLO,
Francine MARCHICA, Irène NAUDY-FESQUET

Composition : Pôle éditorial – Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Paul PIERRACCINI

Couverture : Ineiaki Global Design

Éditeur : Institut national de la statistique et des études économiques
18, boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS CEDEX 14
www.insee.fr

© Insee 2007 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur ».

ISSN : 1639-4968 : RÉFÉRENCES-Insee
ISBN : 978-2-11-068416-5

À nos lecteurs et lectrices

Depuis plus de 100 ans, l'Annuaire Statistique de la France constitue la référence par excellence en matière d'information économique et sociale.

Cette nouvelle édition, la 110^{ème}, est la dernière publiée sur support papier. En effet, l'ensemble des informations figurant dans cette publication sera bientôt accessible sur le site internet de l'Insee ou sur les sites des différents services statistiques ministériels, garantissant aux utilisateurs une qualité de service au moins égale à celle que rendait cet annuaire.

Dans les pages de cette nouvelle et dernière édition :

- accédez aux données les plus significatives et les plus complètes du système statistique français sur l'économie et la société ;
- enrichissez votre recherche grâce aux comparaisons internationales, aux séries temporelles, aux références bibliographiques et notes méthodologiques contenues dans chaque chapitre ;
- synthétisez vos connaissances à l'aide des analyses commentées en tête de chapitre et aux graphiques présentés dans les 16 pages couleur en début d'annuaire.

Nous vous invitons d'ores et déjà à consulter le site www.insee.fr afin d'actualiser et compléter votre lecture. Le portail de la statistique publique, accessible à l'adresse www.statistique-publique.fr vous offre de plus la possibilité d'accéder « en quelques clics » aux données des sites des services statistiques ministériels.

L'équipe de rédaction remercie vivement l'ensemble des personnes des administrations, services publics et organismes professionnels qui ont régulièrement apporté leur concours à la préparation de l'Annuaire Statistique de la France, contribuant à sa richesse !

Espérant vivement vous satisfaire, elle vous souhaite une agréable et fructueuse consultation, restant à l'écoute des suggestions que vous pourrez adresser à :

Direction régionale de l'Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
Pôle Édition de périodiques et ouvrages nationaux
17 rue Menpenti
13387 Marseille Cedex 10



Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
Kahle/Austin Foundation

Sommaire

	Page		Page
A. TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT		K. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	
A.01 Territoire	11	K.01 Commerce extérieur	309
A.02 Environnement	25	K.02 Balance des paiements	321
B. DÉMOGRAPHIE		L. ENTREPRISES	
B.01 Structure de la population	35	L.01 Entreprises	335
B.02 Mouvement de la population	51	L.02 Innovation et Propriété industrielle	355
B.03 Étrangers et Immigrés	67		
B.04 Ménages	79	M. AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
C. TRAVAIL ET EMPLOI		M.01 Agriculture, Sylviculture et Pêche	363
C.01 Population active et Emploi	85		
C.02 Conditions de travail	101	N. INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	
D. REVENUS, SALAIRES ET TRANSFERTS SOCIAUX		N.01 Industrie (Y compris IAA) : Données générales	383
D.01 Revenus et Salaires	113	N.02 Industrie (Y compris IAA) : Données sectorielles	399
D.02 Transferts sociaux	129	N.03 Construction	417
E. CONDITIONS DE VIE ET SOCIÉTÉ		O. ÉNERGIE	
E.01 Consommation et modes de vie des ménages	143	O.01 Bilan de l'énergie	427
E.02 Logement	159	O.02 Statistiques par énergie	435
E.03 Activités artistiques et culturelles	169		
E.04 Jeunesse et Sports	177	P. COMMERCE	
E.05 Vacances et Loisirs divers	183	P.01 Commerce	457
F. SANTÉ		Q. TRANSPORTS	
F.01 Santé	193	Q.01 Transports : Données générales	467
G. ENSEIGNEMENT ET FORMATION		Q.02 Transports : Trafic voyageurs et marchandises	481
G.01 Enseignement et Formation	207		
H. POLICE JUDICIAIRE ET JUSTICE		R. AUTRES SERVICES	
H.01 Police judiciaire et Justice	233	R.01 Information, Communication et Édition	493
I. ÉCONOMIE GÉNÉRALE		R.02 Tourisme	507
I.01 Comptes nationaux	245	R.03 Activités financières et immobilières	519
I.02 Prix à la consommation	261	R.04 Recherche et Développement expérimental	535
J. FINANCES		R.05 Services aux entreprises et aux particuliers	543
J.01 Monnaie, Crédit, Épargne et Patrimoine	271		
J.02 Marché financier et Bourse	289		
J.03 Finances publiques	297		

ANNEXES

	Page		Page
À nos lecteurs et lectrices	3	Principales nomenclatures utilisées dans cet annuaire	1*
Sommaire	5	Sigles et acronymes utilisés dans cet annuaire	9*
Précisions d'ordre général	6	Principaux organismes publics à compétence statistique nationale	17*
Signes conventionnels	6	Organismes internationaux	25*
Recherche d'un renseignement dans l'annuaire	6	Autres organismes	27*
L'essentiel en cartes et graphiques	7	Organigramme de la direction générale de l'Insee	33*
		Index alphabétique	35*

PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

PÉRIODICITÉ DES RÉSULTATS. – Les résultats sont annuels, sauf exceptions expressément indiquées ; la simple indication du millésime correspond à l'année civile, sauf mention contraire.

CHAMP GÉOGRAPHIQUE. – Sauf indication contraire, les données statistiques de l'annuaire sont relatives à la France métropolitaine (France continentale, y compris territoires insulaires rattachés).

Les résultats « France entière » incluent toujours les départements d'outre-mer.

PRÉCISION DES RÉSULTATS.

1. Les données chiffrées de cet ouvrage sont parfois arrondies (au plus près de leurs valeurs réelles). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être de fait légèrement différent de celui que donneraient leurs valeurs arrondies.

2. Les données financières sont toutes exprimées en euros (1 euro = 6,55957 francs).

SIGNES CONVENTIONNELS

- Le renseignement ne peut être obtenu ou n'existe pas faute d'enquête.
- ... Résultat non disponible.
- /// Absence de résultat due à la nature des choses.
- Résultat rigoureusement nul.
- c Résultat confidentiel (par application des règles sur le secret statistique).
- r Nombre rectifié par rapport à l'édition précédente de l'annuaire.
- p Nombre provisoire.
- e Estimation.
- » Indication reportée à la ligne précédente sans modification.
- Séries non comparables de part et d'autre de ce signe.
- n.s. Résultat non significatif.
- n.d.a. Non disponible ailleurs.
- n.c.a. Non compris ailleurs.
- € Euro.

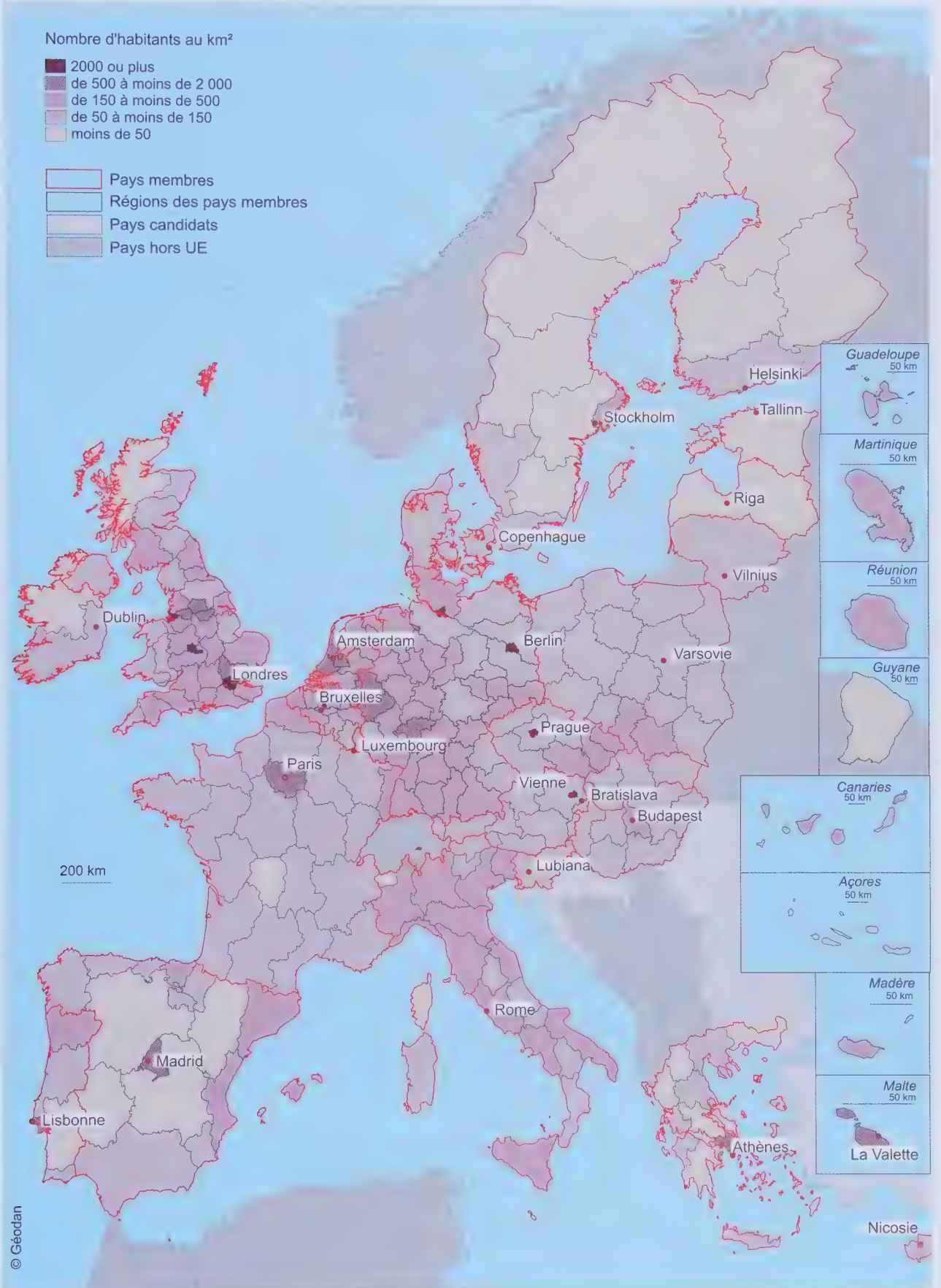
RECHERCHE D'UN RENSEIGNEMENT DANS L'ANNUAIRE

Elle peut se faire :

- soit à l'aide du *sommaire* ;
- soit à l'aide de la *liste des tableaux* (en tête de chaque chapitre) ;
- soit à l'aide de l'*index alphabétique* (en annexe).

***L'essentiel
en cartes et graphiques***

Densité de population des régions en 2004



Source : Eurostat

Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2006



GéoFLA® ©IGN-Insee 2007

Type d'EPCI	
	Communauté de communes sans TPU
	Communauté de communes avec TPU
	Communauté d'agglomération
	Syndicat d'agglomération nouvelle
	Communauté urbaine

Sources : Insee et ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

Bassins de vie selon leur degré d'autonomie en équipements et en emplois



©IGN-Insee-Inra-Ifen-Scees 2007

Bassins de vie d'une grande agglomération (171)



Bassins de vie des bourgs et petites villes (1745)



autonome

faiblement autonome

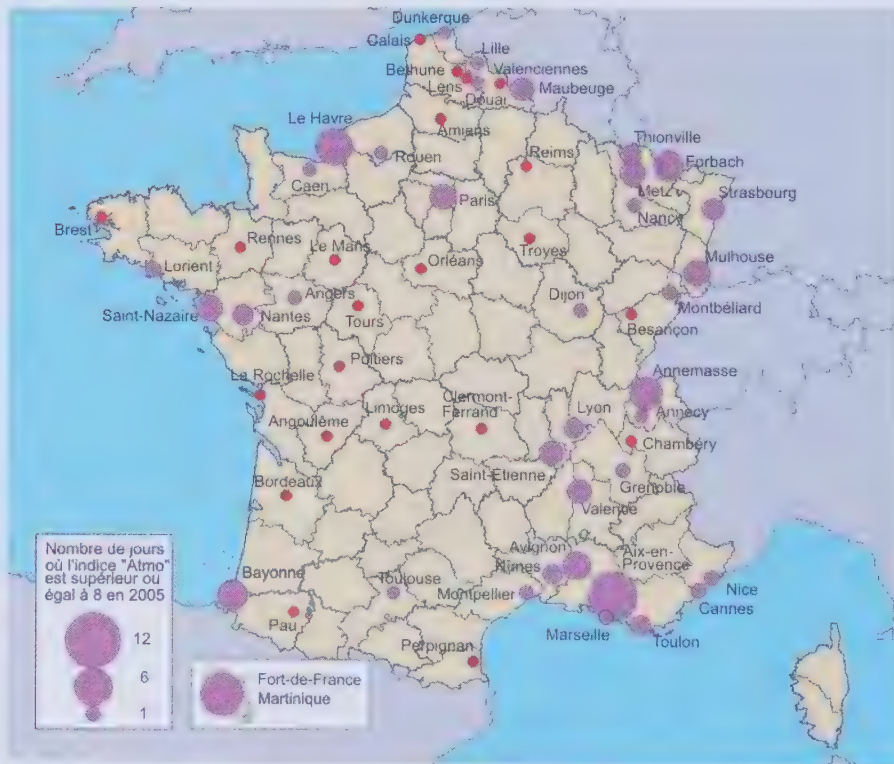
dépendant

Parcs nationaux et Réserves naturelles en France en 2005



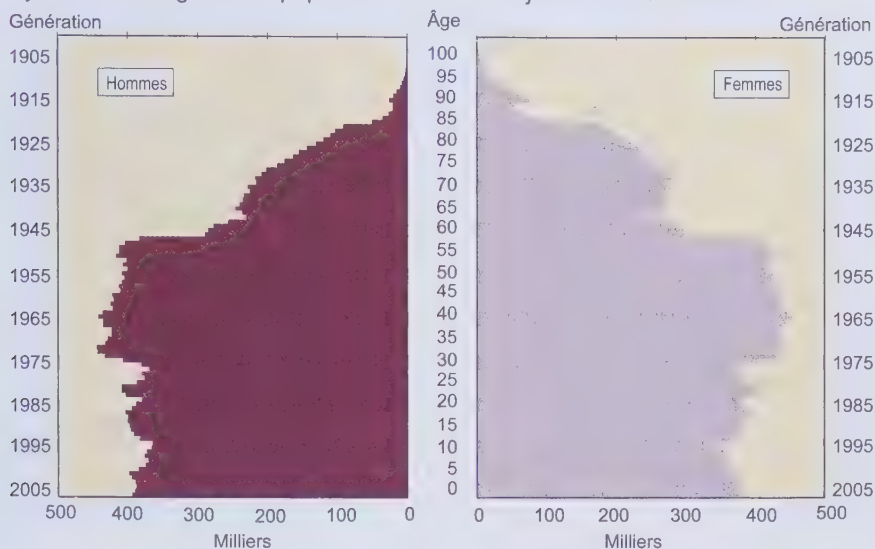
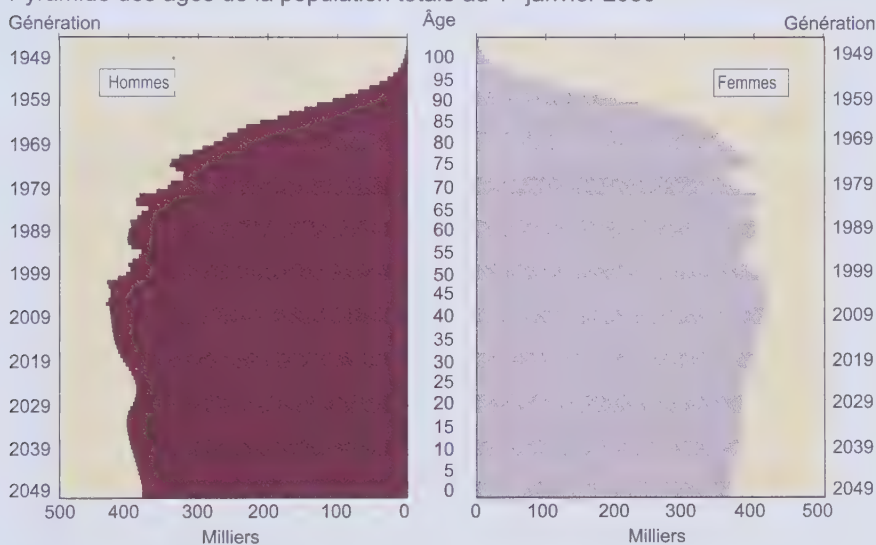
Sources : ministère de l'Écologie et du Développement durable (DNP),
Muséum national d'Histoire naturelle, 2005.

Qualité de l'air selon l'indice "Atmo" en France en 2005



● Agglomérations pour lesquelles l'indice "Atmo" n'a pas dépassé 8 en 2005
(Cf. Chapitre A.02 partie 2 - Méthodologie).

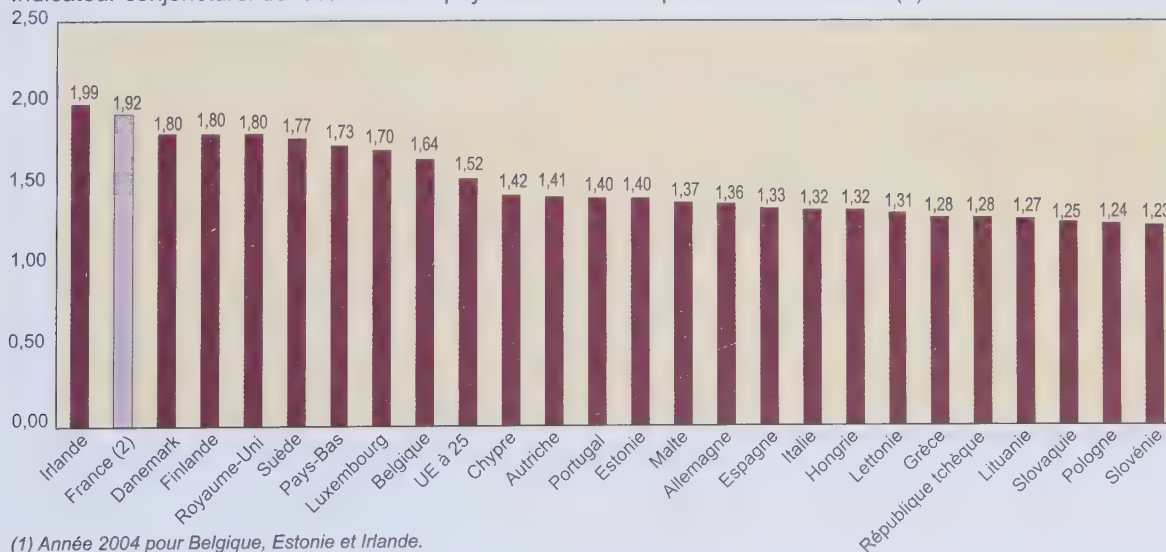
Sources : Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, Ifen

Pyramide des âges de la population totale au 1^{er} janvier 2006Pyramide des âges de la population totale au 1^{er} janvier 2050

Hypothèse : indicateur conjoncturel de fécondité = 1,9 enfant par femme ; évolution tendancielle de l'espérance de vie (1988-2002) et solde migratoire de + 100 000 personnes par an.

Source : Insee

Indicateur conjoncturel de fécondité des pays de l'Union européenne à 25 en 2005 (1)



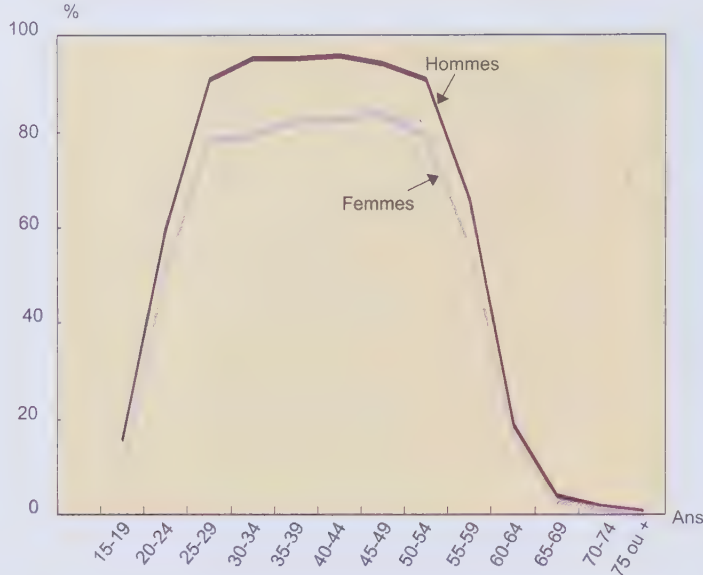
(1) Année 2004 pour Belgique, Estonie et Irlande.

(2) France métropolitaine.

Cf. chapitre B.02

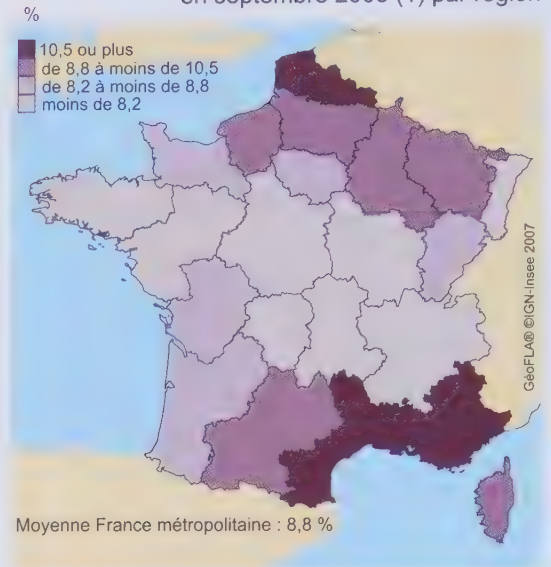
Source : Eurostat

Taux d'activité au sens du BIT par sexe et groupe d'âge quinquennal en 2005



Source : Insee, enquête Emploi

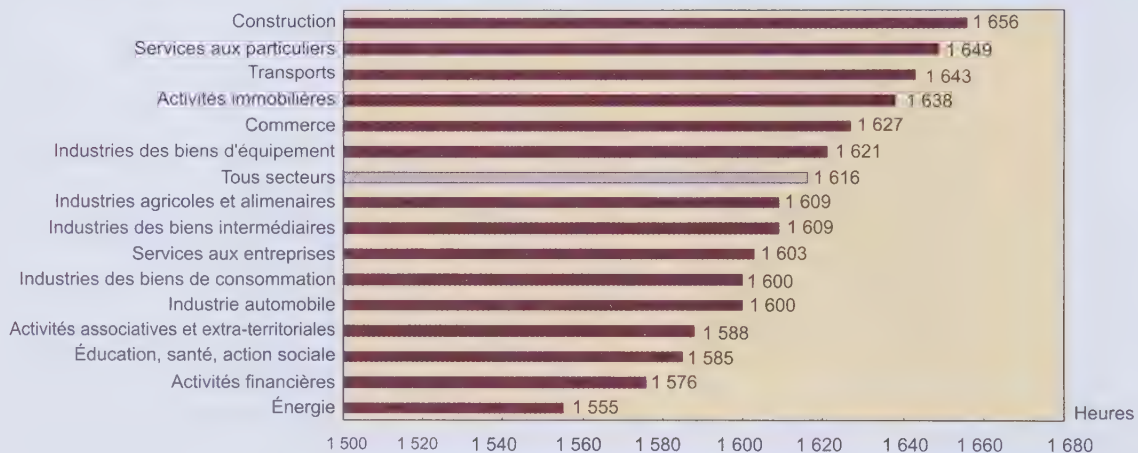
Taux de chômage au sens du BIT en septembre 2006 (1) par région



(1) Corrigé des variations saisonnières.

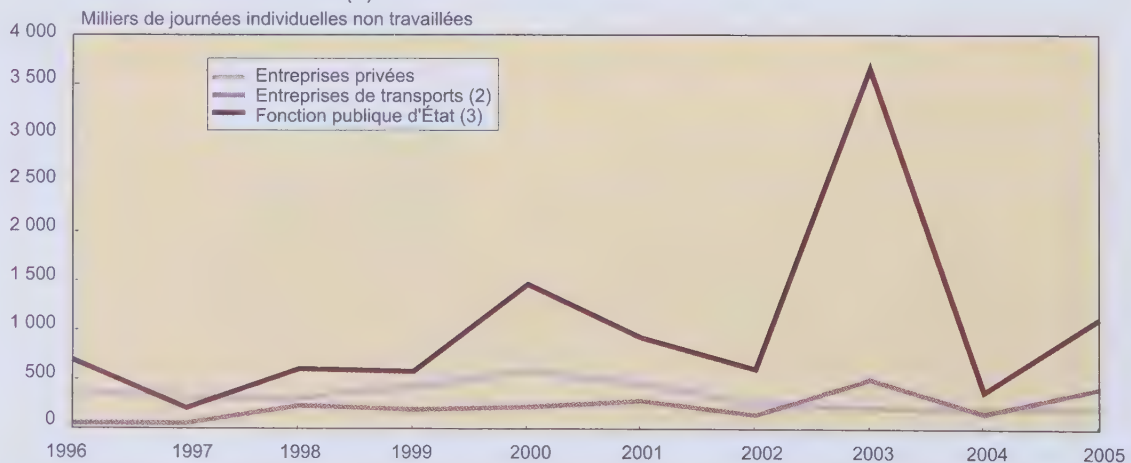
Source : Insee

Durée annuelle du travail des salariés à temps complet selon le secteur d'activité en 2004



Source : enquête Acemo annuelle (Dares)

Conflits de travail de 1996 à 2005 (1)



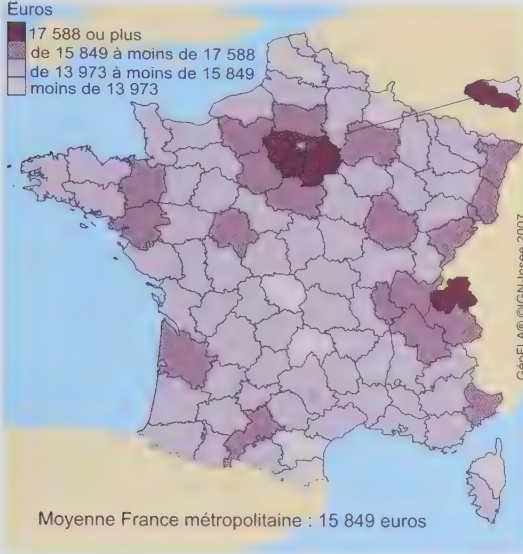
(1) Il s'agit de conflits localisés pour les entreprises privées hors transports et de conflits localisés et généralisés pour les transports et la fonction publique d'État.

(2) 1996 et 1997 : hors RATP et Air France ; chiffres partiels pour la SNCF.

(3) Hors fonctions publiques hospitalière et territoriale, France Télécom et la Poste.

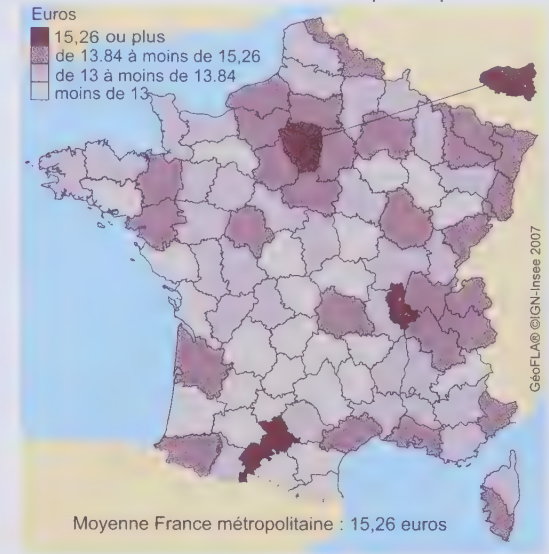
Sources : Dares, DGAFP, Inspection générale du travail des transports

Revenu annuel médian des ménages par unité
de consommation en 2004 selon le département



Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

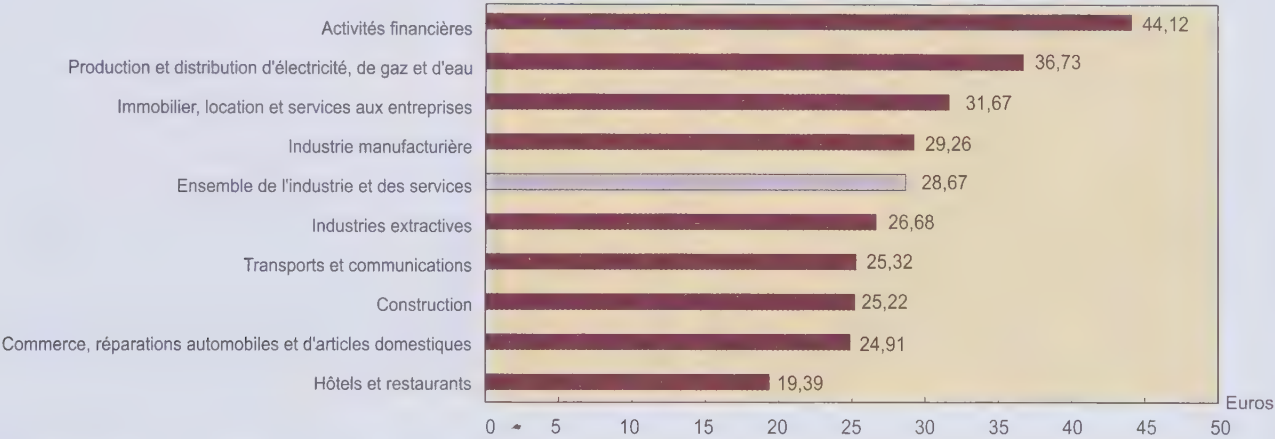
Salaire brut horaire des établissements en 2004 (1)
par département



(1) champ : ICS + établissements hospitaliers + associations et hors dirigeants salariés, apprentis et stagiaires.

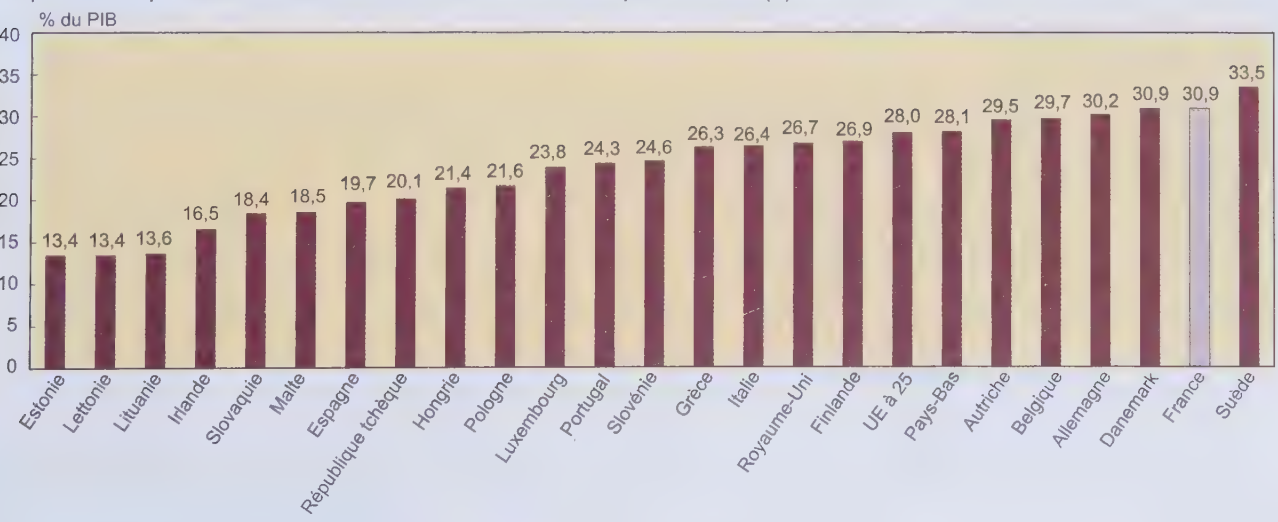
Source : Insee, DADS 2004

Coût horaire de la main-d'oeuvre en 2004 en France



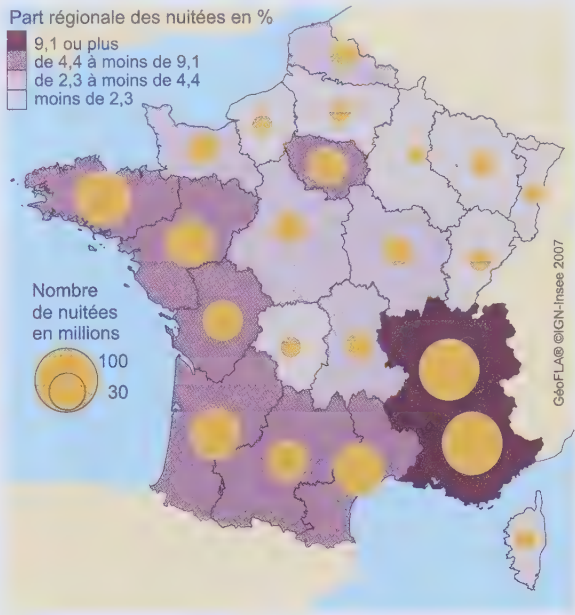
Champ : Établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
Source : enquête européenne sur le Coût de la main-d'oeuvre

Dépenses de protection sociale en 2003 dans l'Union européenne à 25 (1)



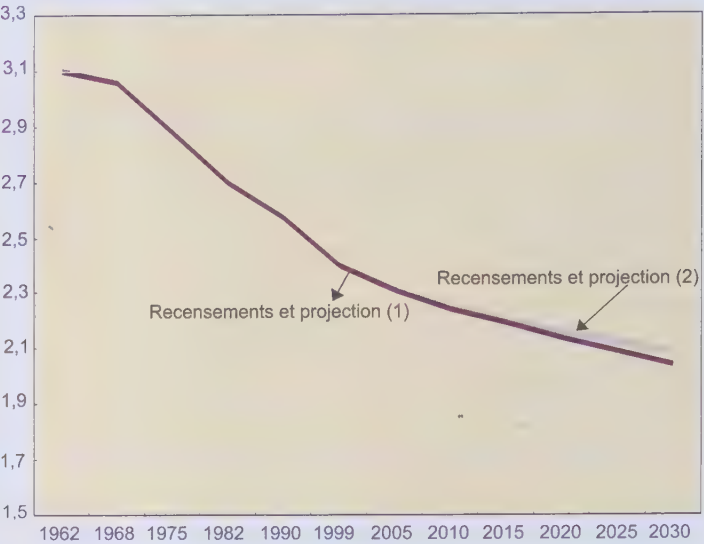
(1) Donnée non disponible pour Chypre. Le ratio pour l'UE à 25 est calculé sur la base de 24 pays.
Source : Eurostat

Voyages personnels des Français par région de destination en 2005



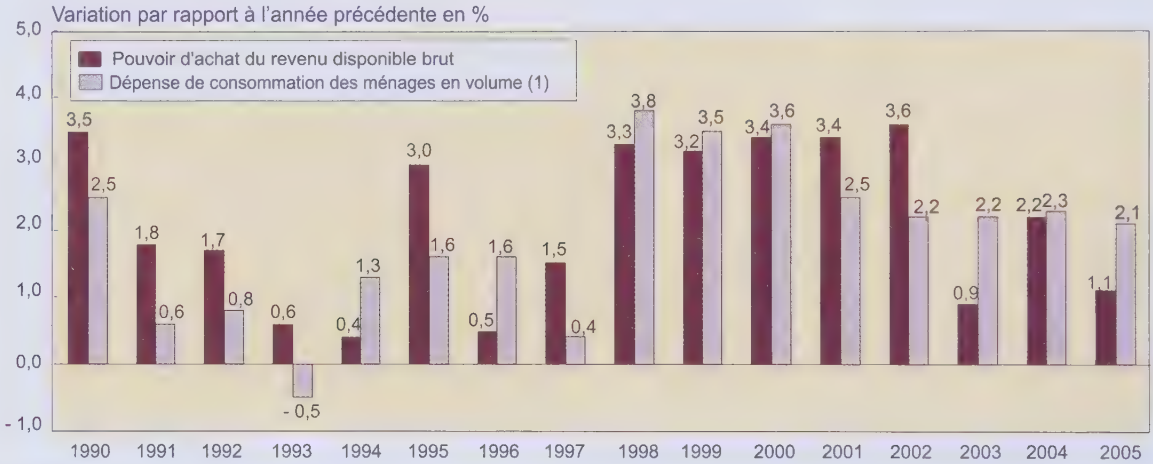
Source : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer - Direction du tourisme/Sofres

Évolution du nombre moyen de personnes par ménage 1962 - 2030



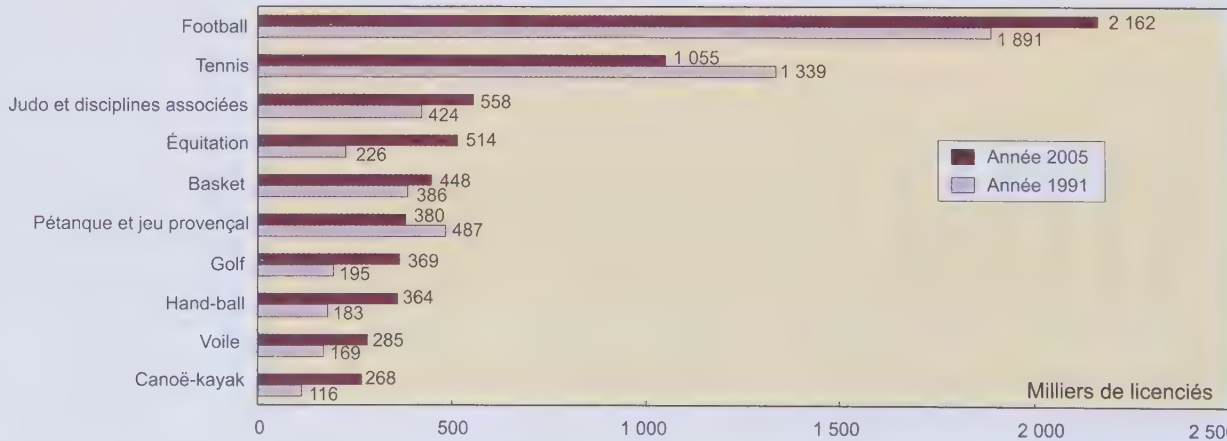
(1) Projection scénario haut : prolongement avec poids important de la période 1999-2005 et poids faible de la période 1990-1999.
(2) Projection scénario bas : prolongement de la tendance période 1990-1999.
Source : Insee, recensements de la population 1962 à 1999, enquête annuelle de recensement 2005 et projection

Dépenses des ménages et pouvoir d'achat de 1990 à 2005



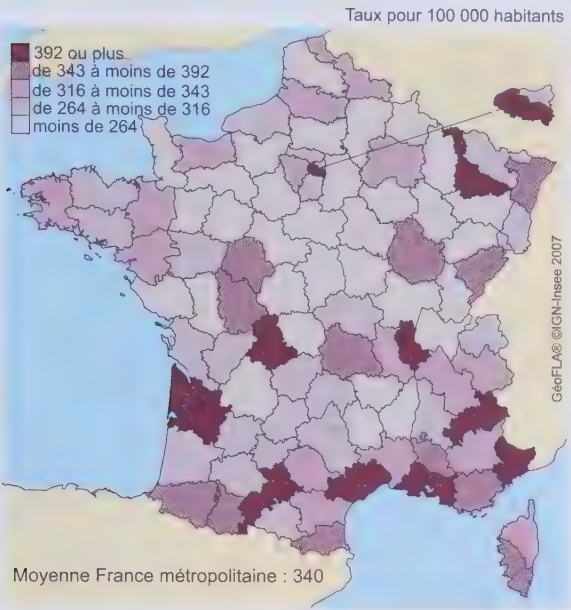
(1) Prix de l'année précédente.
Source : Insee, Comptes nationaux base 2000

Les dix premiers sports pratiqués en 2005



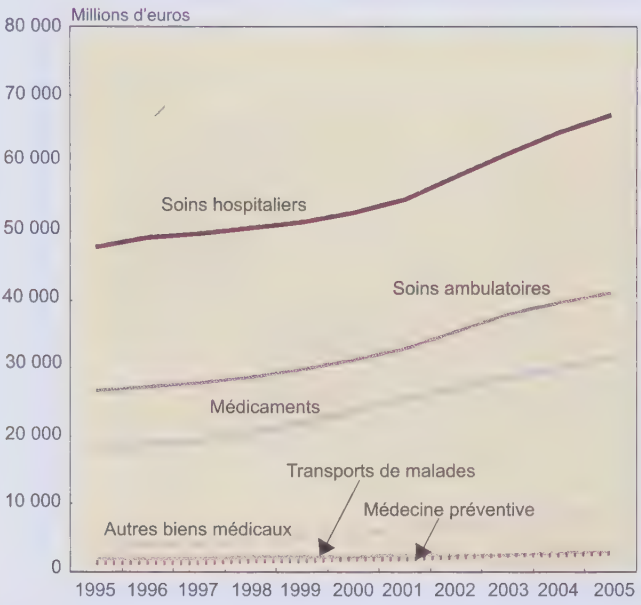
Source : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Médecins généralistes et spécialistes au 1^{er} janvier 2006 : densité par département



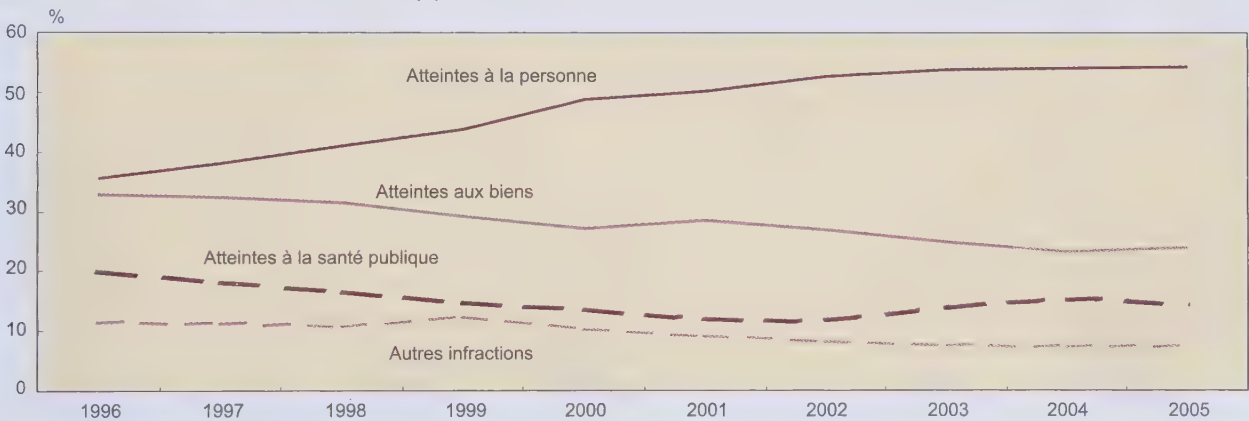
Source : ministère de la Santé et des Solidarités, fichier Adeli

Consommation médicale totale 1995 - 2005



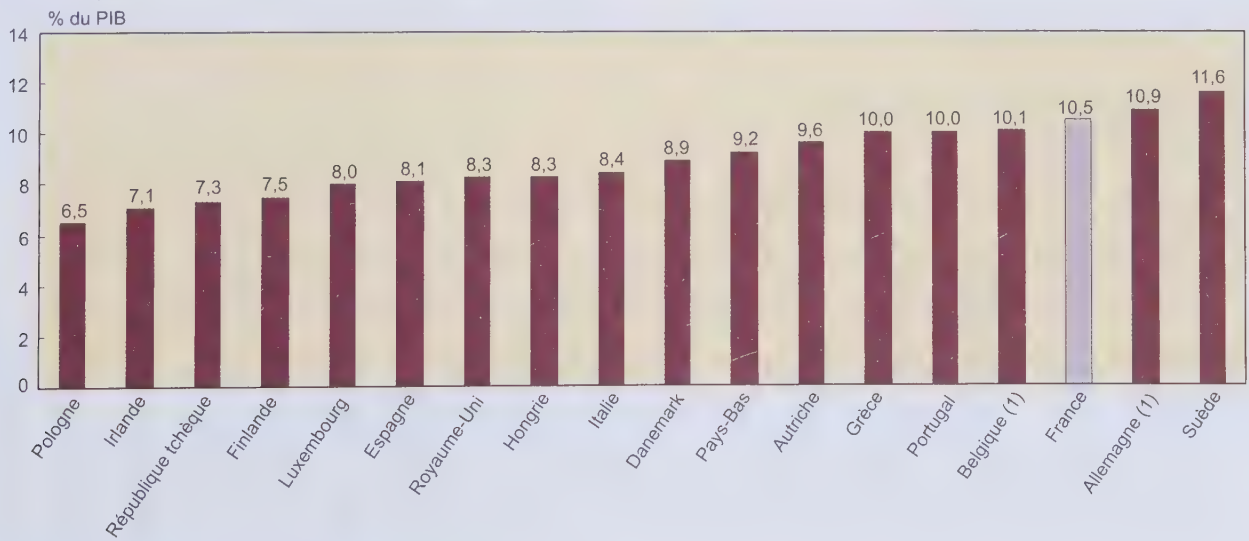
Source : ministère de la Santé et des Solidarités (Drees)

Condamnés selon la nature de l'infraction (1)



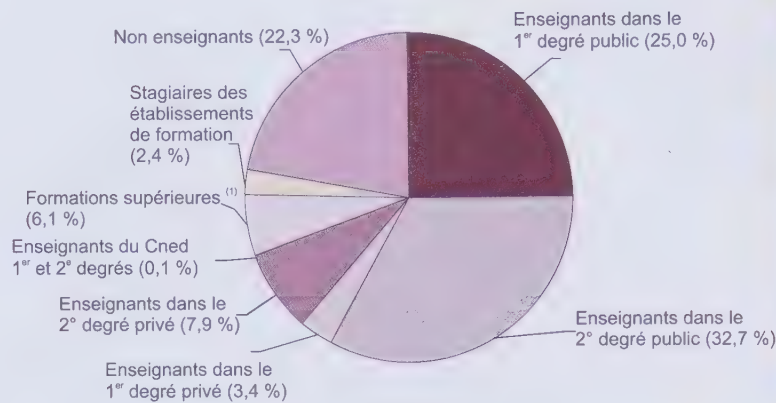
(1) France métropolitaine + départements et collectivités d'outre-mer + Nouvelle-Calédonie.
Source : ministère de la Justice

Part de la dépense nationale de santé pour quelques pays de l'Union européenne à 25 en 2004



Il s'agit d'estimations pour la plupart des pays.
(1) Chiffres 2003 pour l'Allemagne et la Belgique.
Source : ECO-Santé OCDE

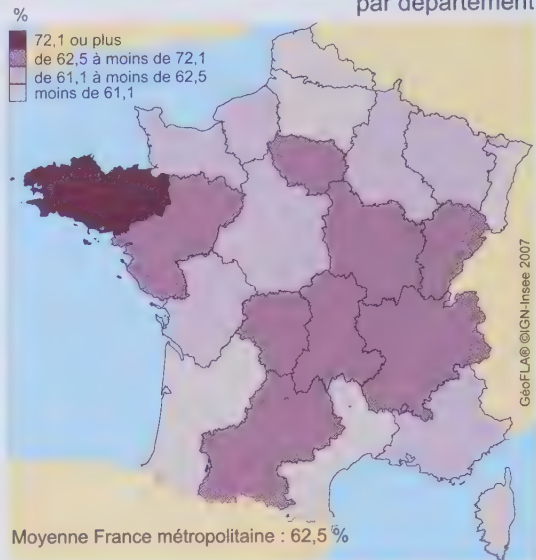
Personnels de l'Éducation nationale au 31 janvier 2006
France métropolitaine + Dom



(1) Y compris enseignants en IUFM.

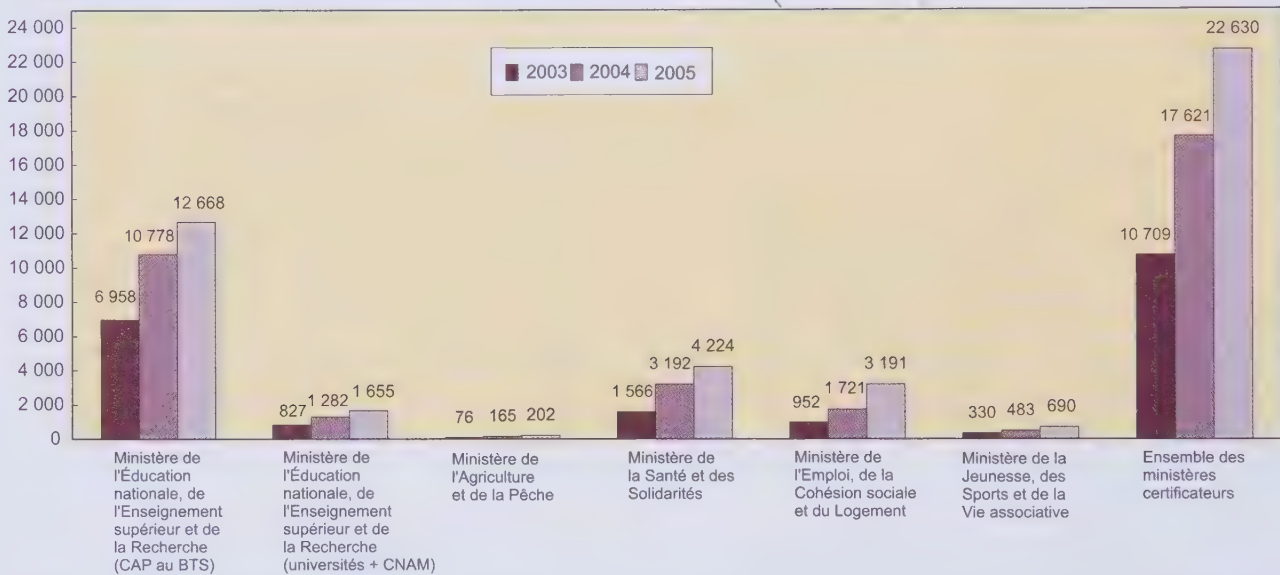
Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP)

Taux d'accès d'une génération au baccalauréat 2005
par département



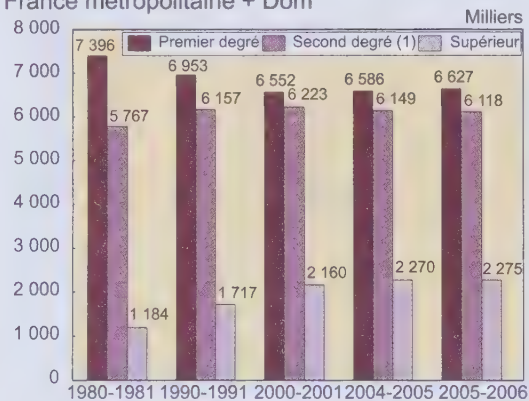
Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP)

Titres et diplômes obtenus par validation des acquis de l'expérience (VAE)



Sources : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ministère de la Santé et des Solidarités, AFPA, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

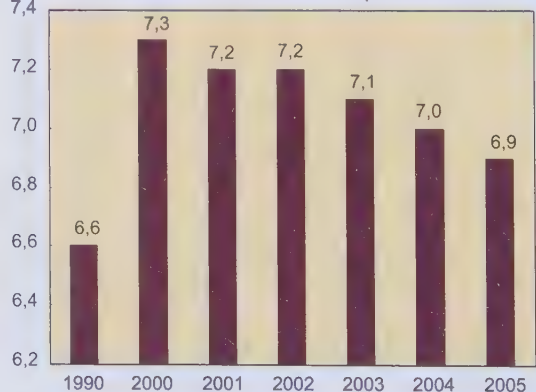
Effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis
par degré d'enseignement
France métropolitaine + Dom



(1) Y compris Agriculture, Santé et Apprentis.

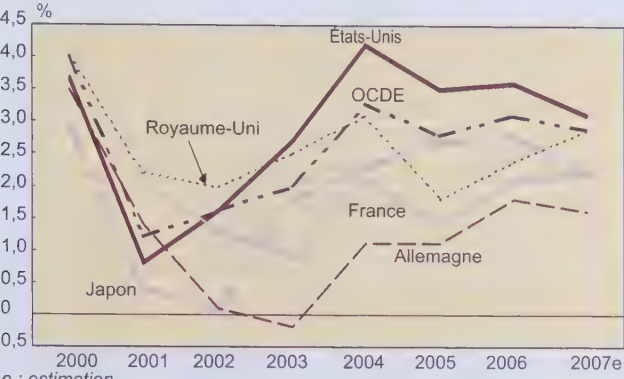
Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP - SDSS)

Dépense intérieure d'éducation en % du Produit intérieur brut - France métropolitaine + Dom



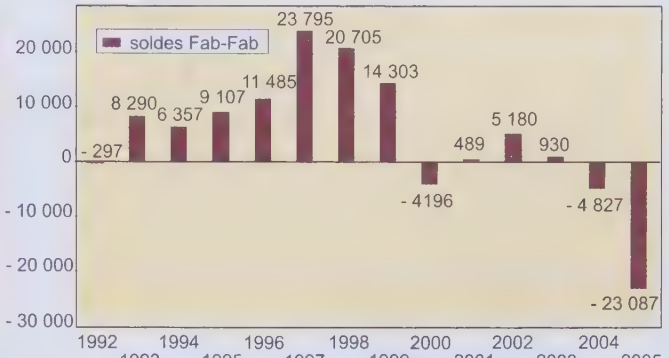
Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP - SDSS)

Taux de croissance du PIB en volume



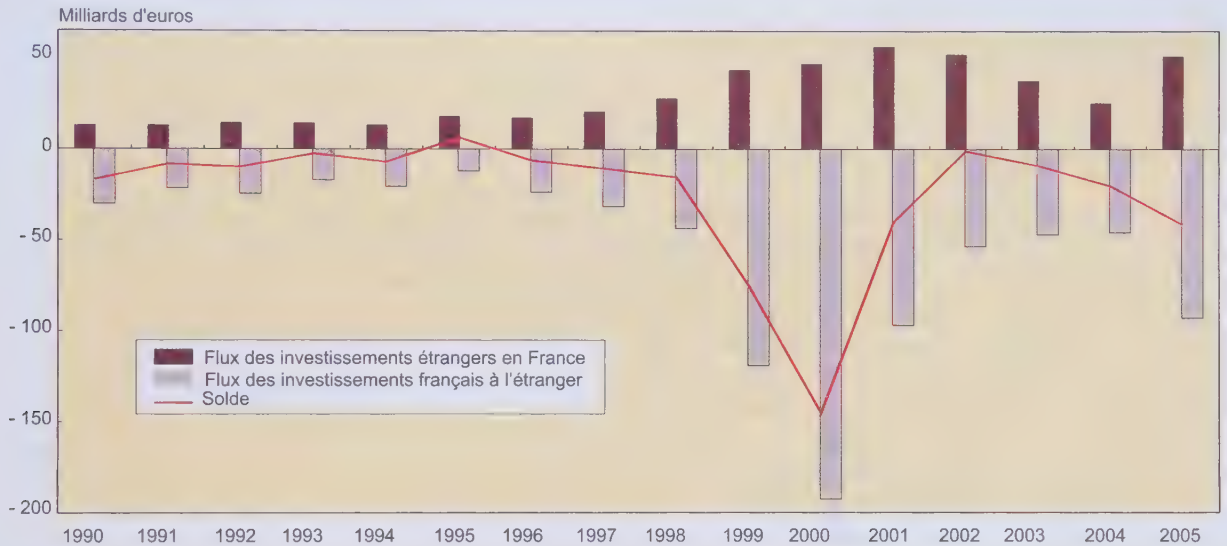
Source : OCDE (perspectives économiques)

Commerce extérieur de la France : soldes Fab - Fab



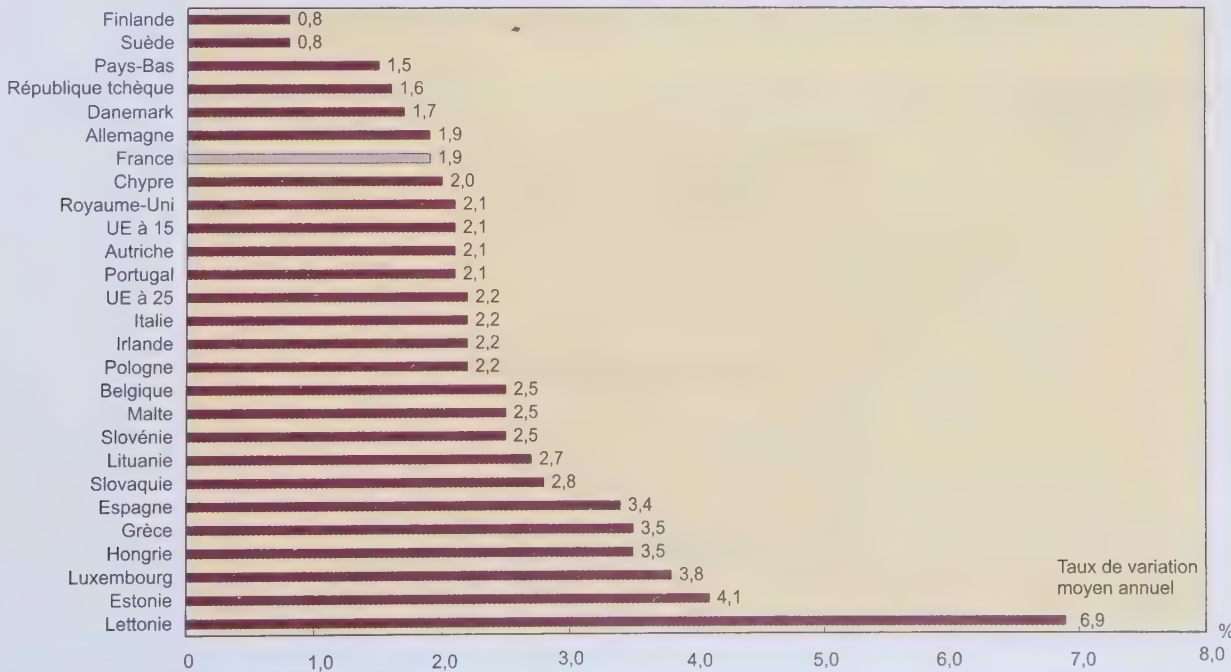
Source : ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction générale des Douanes et des Droits indirects

Flux d'investissements directs entre la France et l'étranger



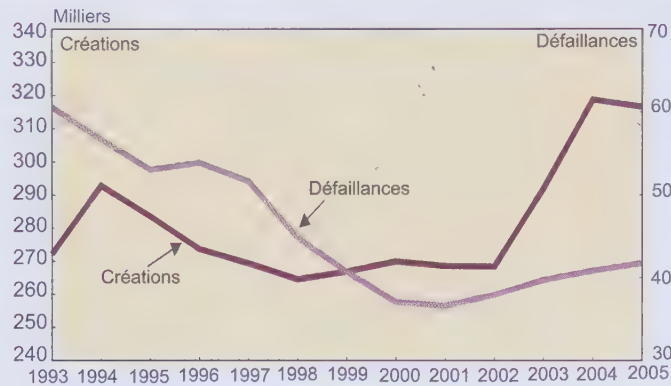
Sources : ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Banque de France

Indice des prix à la consommation harmonisé des 25 pays de l'Union européenne en 2005



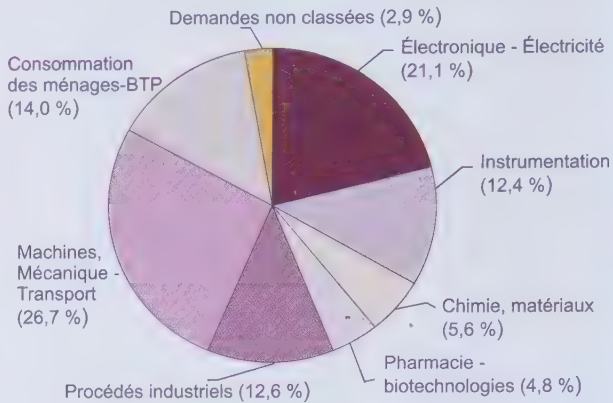
Sources : Services statistiques nationaux et Eurostat

Créations et défaillances d'entreprises (1)



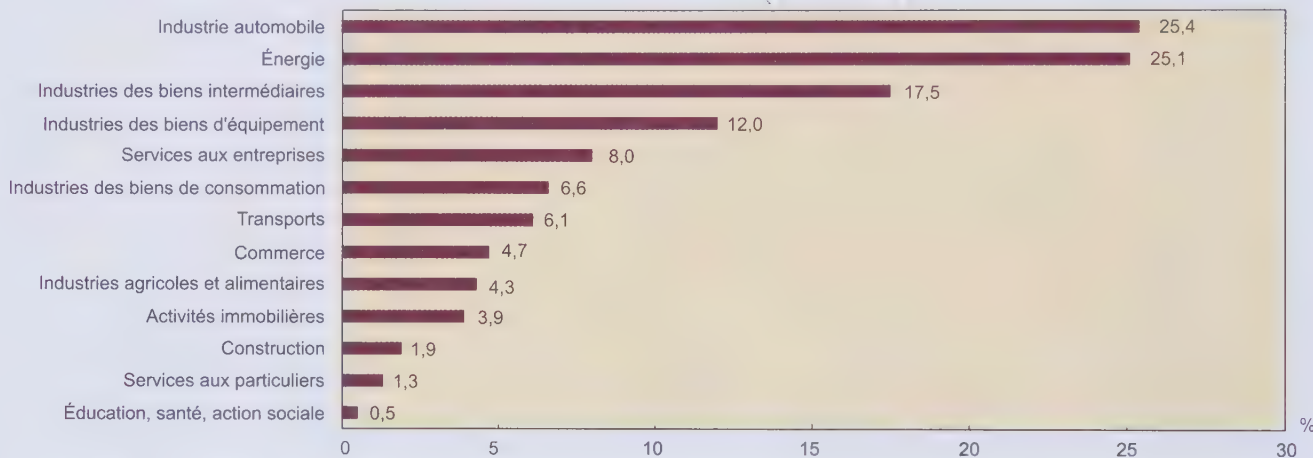
(1) Champ : industrie, commerce et services.
Source : Insee (REE (Sirene) pour les créations et exploitation du Bodacc pour les défaillances)

Demandes de brevet déposées par la voie nationale selon le domaine technologique en 2005



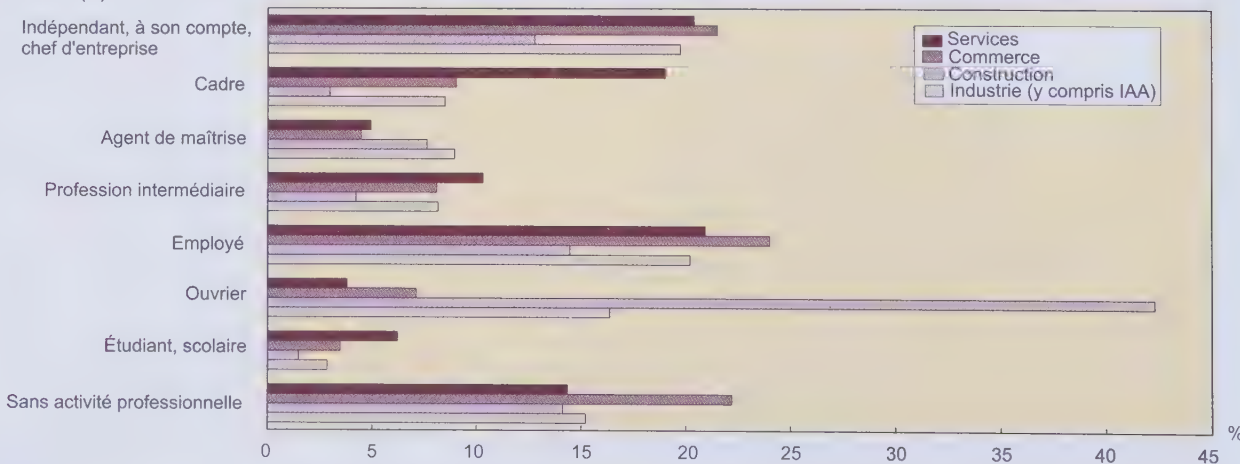
Source : Institut national de la Propriété industrielle

Part des entreprises appartenant à un groupe au 1^{er} janvier 2005 (1)



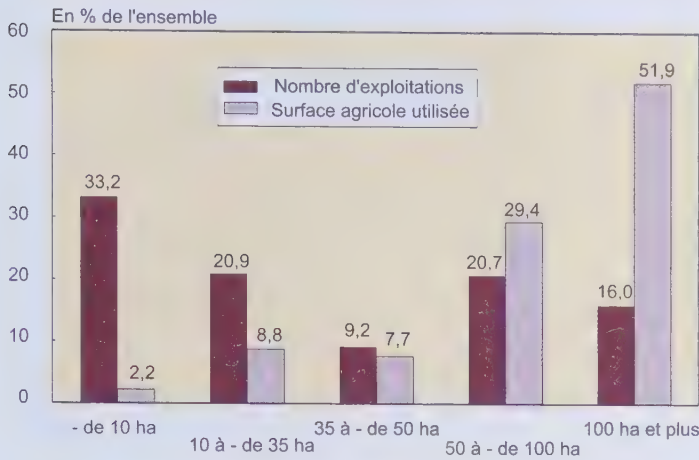
(1) Champ : filiales non financières, non agricoles.
Sources : Insee Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises), Lifi (enquête « Liaisons financières »), Diane

Entreprises créées selon la situation antérieure du créateur et le secteur d'activité de l'entreprise (ICS) en 2002 - France entière (1)



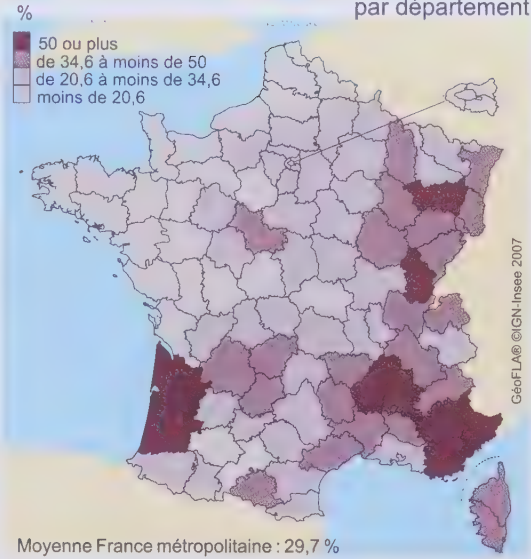
(1) Il s'agit de créations pures.
Source : Insee (enquête Sine)

Nombre et surface des exploitations agricoles en 2005 selon leur taille



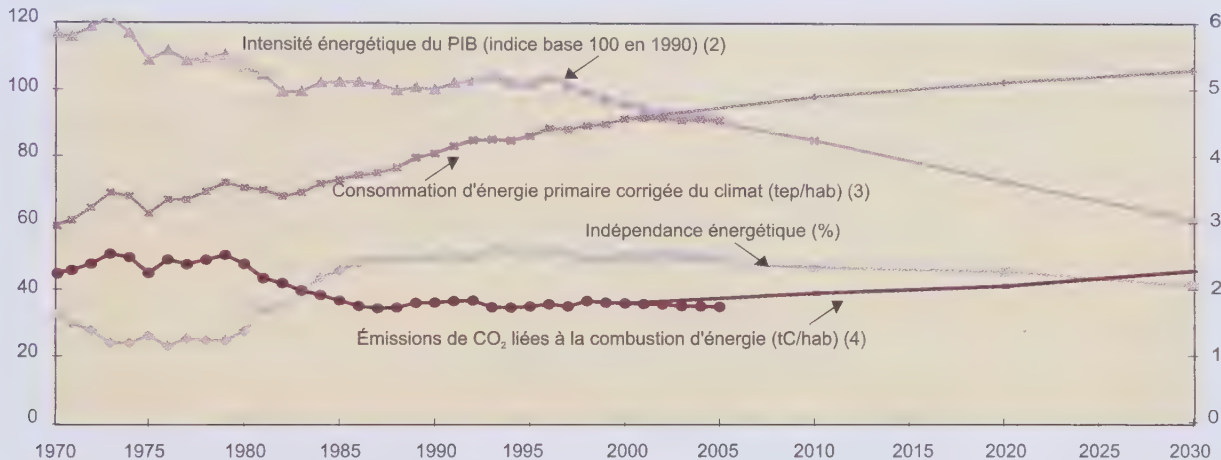
Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Taux de boisement en 2004 par département



Source : Agreste - Teruti

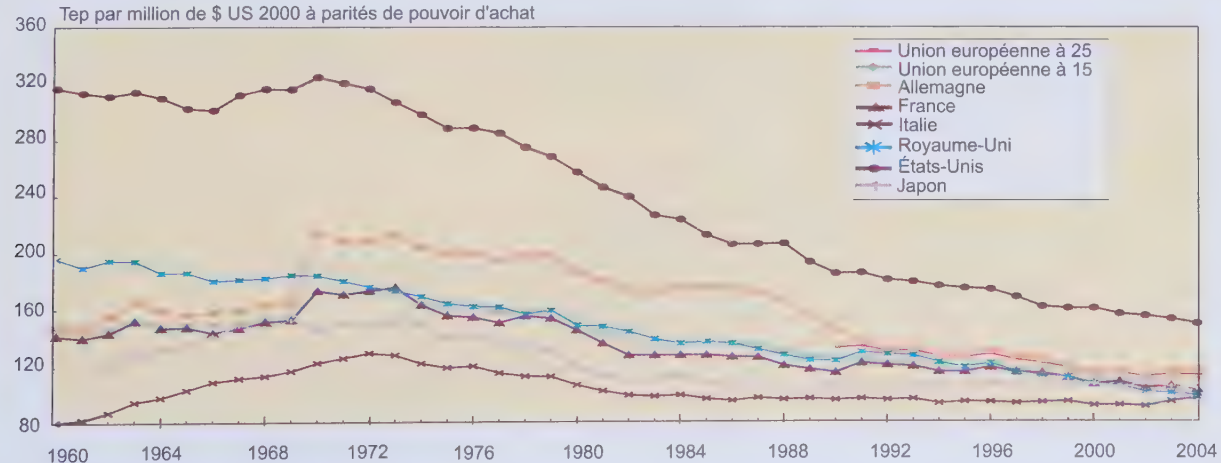
Indicateurs de base sur l'énergie en France de 1970 à 2030 (1)



(1) Séries 2000-2030 : scénario dit "tendanciel de référence" supposant que la France ne prend aucune nouvelle mesure pour infléchir sa politique énergétique ; hypothèses macroéconomiques : croissance à + 2,3 % par an, population : source Insee. Dans ce scénario, les émissions de CO₂ par habitant augmentent de 7 % entre 1990 et 2010, alors que la France, en ratifiant le protocole de Kyoto, s'est engagée à stabiliser ses rejets de tous gaz à effet de serre par rapport à 1990, soit une baisse de 8 % des émissions par habitant.
(2) Rapport entre la consommation d'énergie primaire corrigée du climat et le PIB exprimé en euros 2000.
(3) Tonne d'équivalent pétrole par habitant (échelle de droite).
(4) Tonne de carbone par habitant (échelle de droite).
La méthodologie de correction des effets du climat a été modifiée pour l'ensemble de la période.

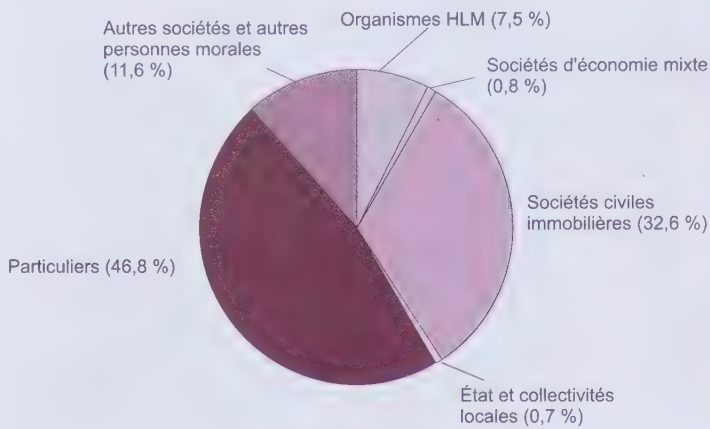
Source : Observatoire de l'énergie

Consommation d'énergie finale par unité de PIB pour quelques pays de l'OCDE



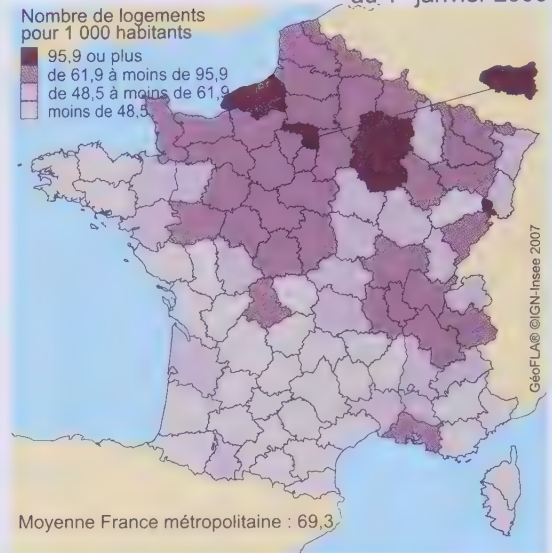
Source : Observatoire de l'énergie

Logements autorisés selon la nature du maître d'ouvrage en 2005



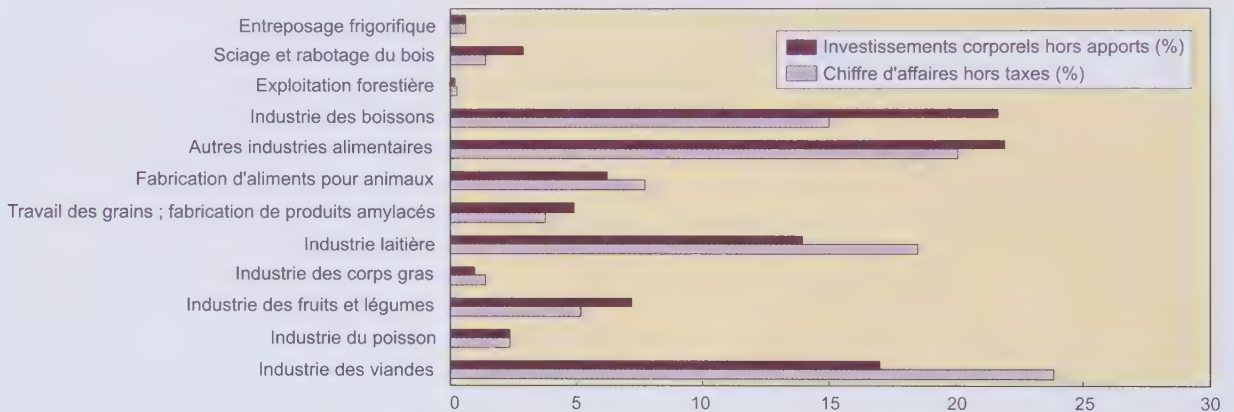
Source : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Parc locatif social par département au 1^{er} janvier 2006



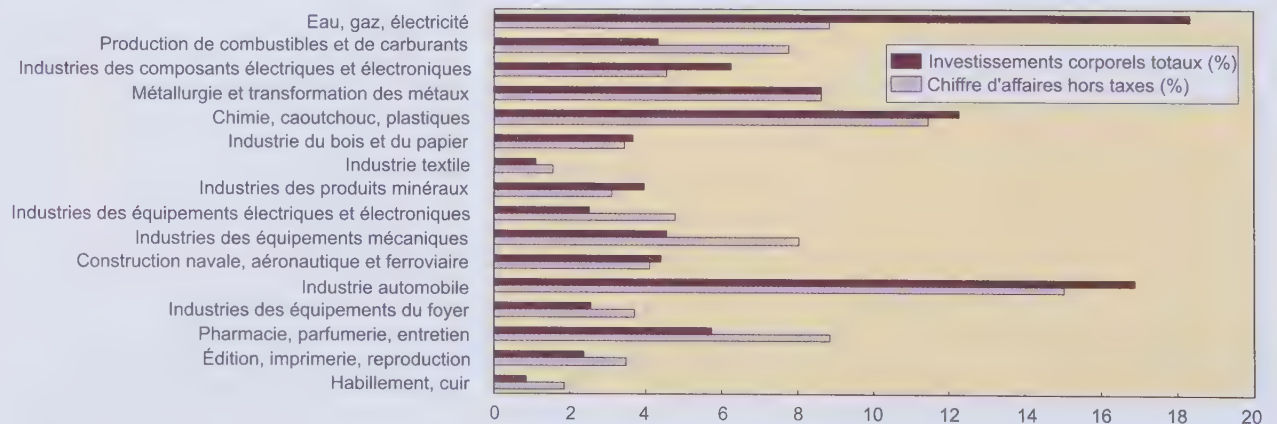
Sources : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, SG-DAEI-SESP Insee (estimations de population au 1^{er} janvier 2004)

Industries agricoles et alimentaires : part de chaque secteur dans l'ensemble des IAA en 2004



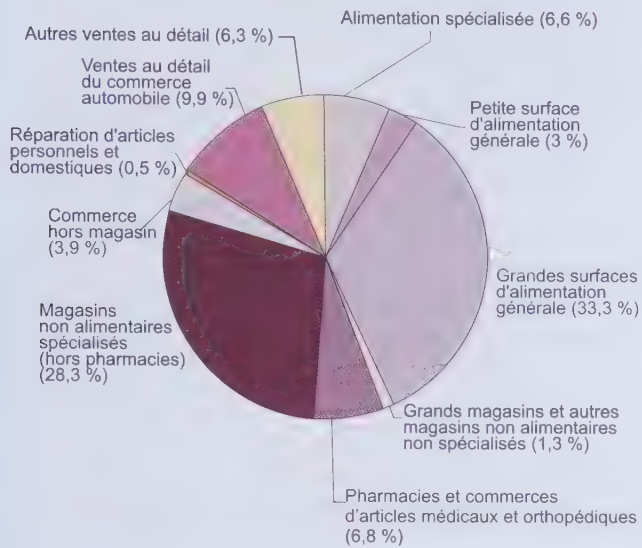
Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)

Industrie : part de chaque secteur dans l'ensemble de l'industrie en 2004



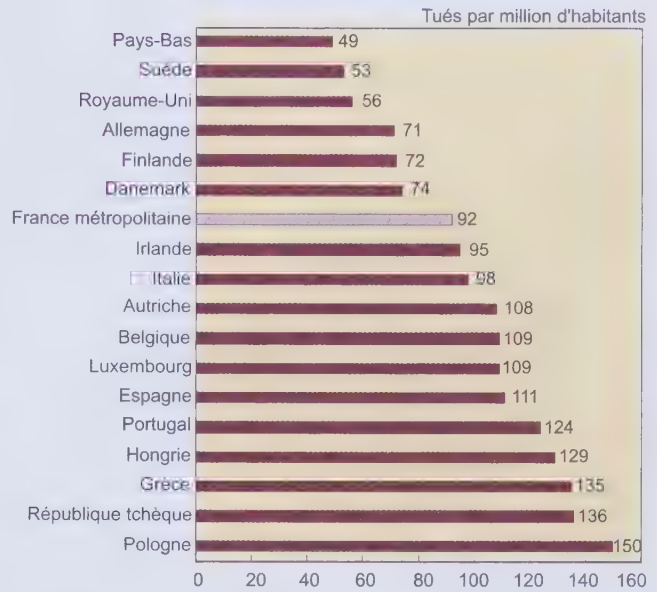
Source : ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi)

Parts de marché par forme de vente en 2005



Source : Insee (Comptes du Commerce)

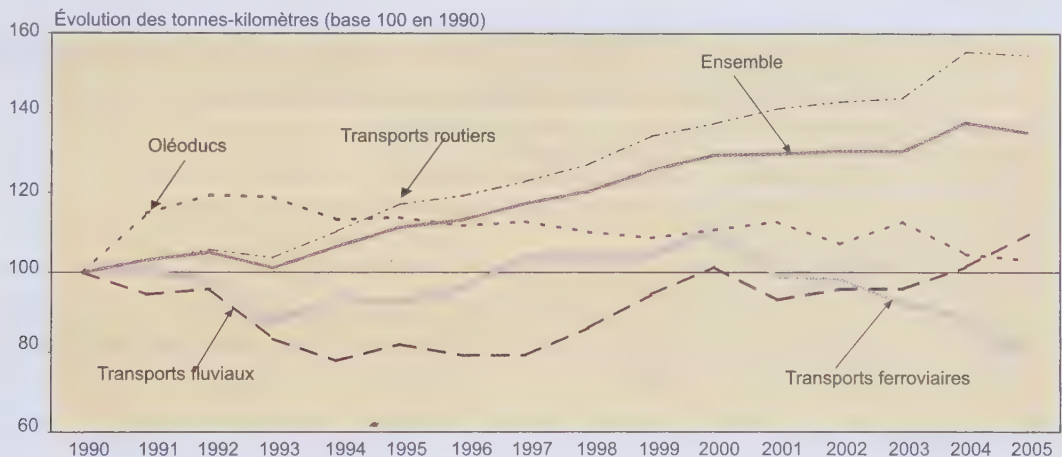
Victimes d'accidents de la route dans quelques pays de l'Union européenne à 25 en 2004 (1)



(1) Décès sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident sauf pour la France (6 jours).

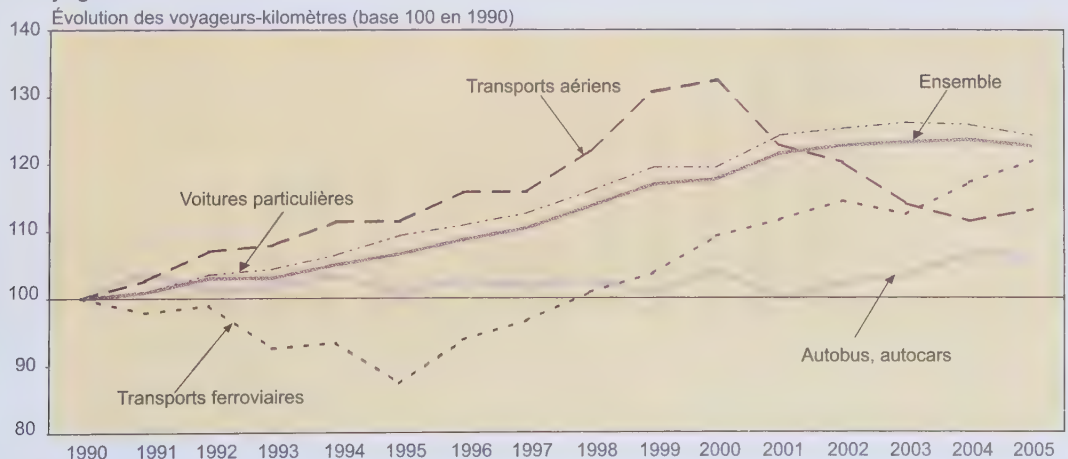
Source : Conférence européenne des ministres des Transports (CEMT)

Transports intérieurs de marchandises



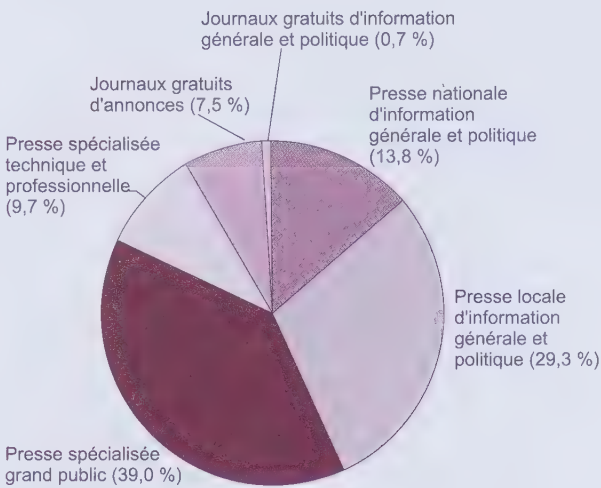
Sources : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, DAEI, SESP ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction de l'énergie et des matières premières ; SNCF ; Voies navigables de France

Transports intérieurs de voyageurs



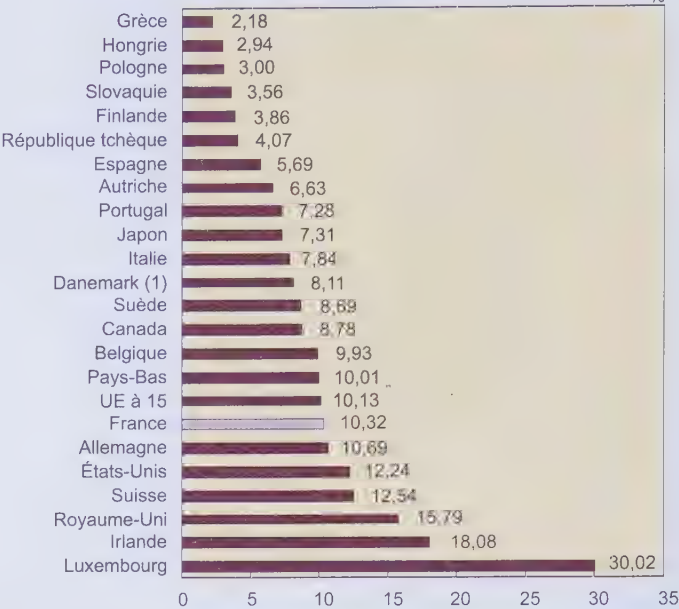
Sources : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, DAEI, SESP ; UTP ; RATP ; SNCF ; DGAC

Chiffre d'affaires par type de presse en 2005



Source : Premier ministre, Direction du développement des médias

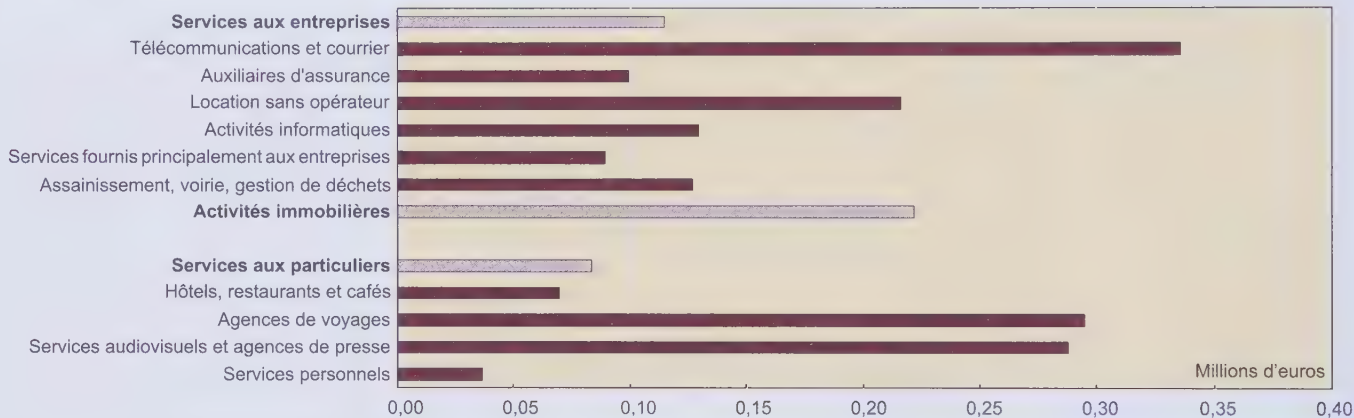
Part des primes brutes d'assurance rapportée au produit intérieur brut dans plusieurs pays de l'OCDE en 2004



(1) Données 2003.

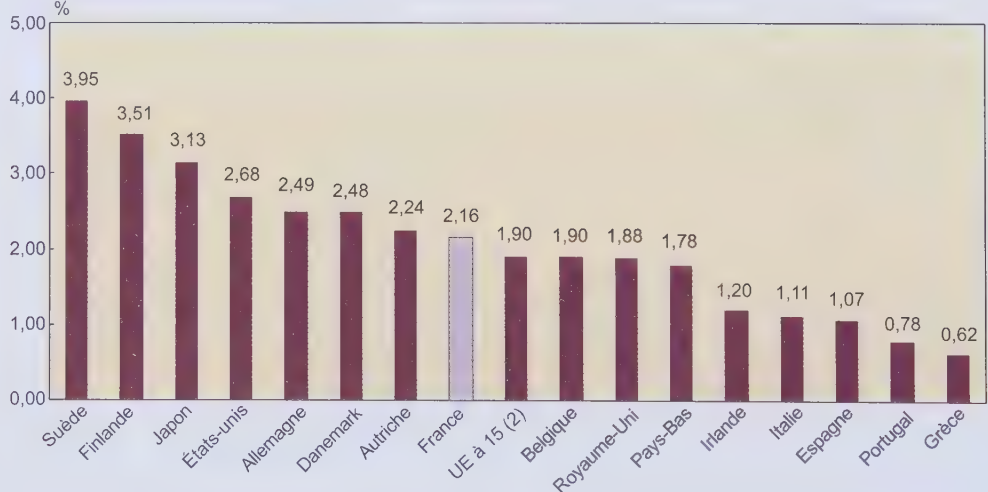
Source : OCDE

Chiffre d'affaires par personne occupée en 2004 dans les services



Source : Insee (enquête annuelle d'entreprise)

Dépense de recherche & développement en % du PIB pour quelques pays en 2004 (1)



(1) Données 2003 pour Suède, Royaume-Uni, Grèce, Italie, Portugal et UE à 15.

(2) Ce chiffre 2003 ne tient pas compte de la révision du chiffre français qui est de 2,18.

Source : Principaux indicateurs de la science et de la technologie OCDE volume 2006/1

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE

Chapitre A.01

Territoire

- 1

Présentation.
- 2

Méthodologie.
- 3

Définitions.
- 4

Sources de documentation.

Liste des tableaux

1 Population, superficie et densité de quelques pays en 2006.	6 Villes et unités urbaines de plus de 50 000 habitants – France entière.
2 Population des départements et régions en 1982, 1990, 1999 et au 1^{er} janvier des années 2003 et 2004 – France entière.	7 Aires urbaines de plus de 150 000 habitants.
3 Subdivisions, superficie et population des régions et des départements – France entière.	8 Autonomie des bassins de vie des bourgs et petites villes selon la nature de leur pôle.
4 Superficie et population légale des collectivités d’outre-mer, de la Nouvelle-Calédonie et de leur chef-lieu.	9 Communes de plus de 50 000 habitants – France entière.
5 Structure urbaine de la métropole en 1999.	10 Communes par tranche de population en métropole.
	11 Population des communes urbaines et rurales des régions – France entière.

○ Présentation

Mi-2006, selon le PRB (Population reference bureau), la France compte 63,1 millions d'habitants (61,2 millions en métropole et 1,9 million dans les départements d'outre-mer) contre 59,3 millions de personnes dix ans plus tôt.

Avec 13,6 % de la population de l'Europe des 25, la France se situe toujours au deuxième rang derrière l'Allemagne et juste devant le Royaume-Uni.

Depuis 1999, la croissance est plus forte dans les communes rurales que dans les communes situées dans les unités urbaines, relation qui s'est ainsi inversée par rapport à la période 1990-1999.

Avec une appréhension plus extensive de l'espace urbain, l'augmentation la plus forte s'est également déplacée pour se situer toujours dans l'espace à dominante urbaine, mais cette fois dans la zone proche des limites extérieures des aires urbaines. Cet ensemble de résultats indique que c'est au sein des communes rurales de l'espace à dominante urbaine que se porte aujourd'hui la croissance démographique, là où l'on se trouve à la fois dans un cadre de vie rural et dans la zone d'attraction d'un ou plusieurs pôles urbains. Cependant, l'écart de croissance de la population entre l'espace à dominante rurale et les aires urbaines s'est fortement réduit, en passant de 0,7 point sur la période 1990-1999 à 0,4 depuis 1999. Si l'étalement urbain s'accélère et s'étend depuis 1999, il se double aussi désormais d'une accélération de la croissance démographique dans l'ensemble de l'espace à dominante rurale. Une autre manière d'appréhender l'étalement urbain est d'étudier la croissance de la population des communes en fonction de la distance entre leur centre et celui des aires urbaines les plus proches. C'est à 15 km du centre des aires urbaines que la croissance de la population a été la plus forte entre 1990 et 1999. Depuis 1999, ce pic de croissance maximale s'est éloigné, passant à 25 km. En définitive, la périurbanisation continue de représenter la contribution la plus forte à la croissance de la population. Environ les trois quarts de l'accroissement de population depuis 1999 se situent dans l'espace à dominante urbaine que constitue l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées. Mais c'est au sein de l'espace rural, dans les zones attractives les moins denses et de plus en plus loin des zones d'influence des villes, que l'accélération de la croissance démographique est la plus sensible.

2

○ Méthodologie

21. Métropole et départements d'outre-mer

211. Vue d'ensemble

La France continentale est située entre 42° 20' et 51° 5' de latitude nord ; elle s'étend de 4° 47' de longitude ouest à 8° 15' de longitude est.

Les données des tableaux du présent chapitre sont complétées par les indications fournies au chapitre « Agriculture, Sylviculture, Pêche », pour la répartition du territoire d'après son utilisation.

212. Superficie

La superficie du territoire français peut être évaluée à partir de deux sources :

- mesures géodésiques et planimétriques effectuées par l'Institut géographique national mais ne permettant pas d'aller jusqu'à la commune. La superficie calculée par « planimétrage » de la carte au 1/50 000 pour la métropole est de 549 milliers de km² ;

- données de la Direction générale des Impôts (services du cadastre) disponibles pour chaque commune.

Cette dernière source a généralement été retenue dans le présent chapitre avec la définition suivante : sont comprises toutes les surfaces du domaine public et privé, cadastrées ou

non cadastrées, à l'exception des lacs, étangs et glaciers de plus d'un km² ainsi que des estuaires.

213. Populations légales des circonscriptions administratives

Les effectifs de populations légales figurant dans les tableaux de ce chapitre proviennent des résultats du recensement de la population de 1999. Ce recensement a été prescrit par le décret n° 98-403 du 22 mai 1998. Les résultats ont été authentifiés par le décret n° 99-1154 du 29 décembre 1999 (J.O. du 30 décembre 1999) rectifié par le décret n° 2000-1021 du 17 octobre 2000 (J.O. du 20 octobre 2000).

214. Évolution de population

L'évolution de la population d'une zone géographique repose sur deux facteurs : le solde naturel (différence au cours de la période entre le nombre de naissances et de décès domiciliés dans la zone géographique) connu avec précision par les statistiques d'état civil et le solde migratoire, différence au cours de la même période entre le nombre de personnes venues résider dans la zone (les immigrants) et le nombre de celles qui l'ont quittée pour résider ailleurs (les émigrants).

22. Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

Les effectifs de population proviennent de recensements effectués à des dates différentes : 1999 pour Saint-Pierre-et-Miquelon, 2002 pour Mayotte et la Polynésie française, 2003 pour Wallis-et-Futuna, 2004 pour la Nouvelle-Calédonie.

3

○ Définitions

Aire urbaine, pôle urbain, communes multipolarisées

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Les communes multipolarisées sont les communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Bassins de vie

Les bassins de vie, au nombre de 1 745, ont été définis afin d'offrir un maillage géographique approprié pour l'étude des conditions de vie. Ce sont les plus petits territoires dans lesquels puissent s'accomplir la majorité des actes « courants » : accès aux services privés ou publics (scolarité, santé...), accès à l'emploi.

Pour délimiter de tels territoires pour la France métropolitaine, une étude a été conduite par un groupe de travail pluridisciplinaire réunissant l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), le ministère de l'Agriculture, l'Institut français de l'environnement (Ifen) et l'Insee. La méthode détaillée de détermination des bassins de vie figure dans : « Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie » Rapport pour la Datar, juillet 2003.

Espace à dominante rurale (ou espace rural), pôle de l'espace rural

L'ensemble formé par les aires urbaines et les communes multipolarisées constitue l'espace à dominante urbaine, le reste du territoire étant l'espace à dominante rurale (ou espace rural en abrégé). Les pôles d'emploi de l'espace rural sont, à l'intérieur de ce dernier, les communes ou unités urbaines comptant au moins 1 500 emplois.

Population d'une commune (totale et sans doubles comptes) au sens du recensement

La population totale d'une commune (personnes ayant leur résidence habituelle dans cette commune) se divise en population municipale et en population comptée à part.

La population comptée à part comprend les personnes des catégories résidant dans des établissements situés dans la commune :

a. militaires des forces françaises de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air logés dans des casernes, camps ou assimilés ;

b. élèves internes des lycées, collèges, écoles normales d'instituteurs ou d'institutrices, grandes écoles, établissements d'enseignement spécial, séminaires et tous les établissements d'enseignement publics ou privés avec internat, y compris les établissements d'éducation surveillée ;

c. détenus dans les établissements pénitentiaires.

Le décret précité du 22 mai 1998 spécifie que les personnes des catégories a et b ci-dessus qui ont une résidence personnelle doivent être comptées à la fois :

– dans la population comptée à part de la commune où se trouve l'établissement ;

– dans la population municipale de la commune où se trouve leur résidence personnelle.

Sont également comptées au titre de la population comptée à part, les personnes appartenant aux catégories suivantes :

– personnes sans domicile fixe rattachées administrativement à la commune, mais recensées dans une autre commune ;

– travailleurs logés dans un foyer, étudiants logés dans une cité universitaire ou un foyer d'étudiants, personnes âgées vivant dans une maison de retraite ou un hospice, personnes hospitalisées ou en traitement pour une durée supérieure à trois mois, dans un hôpital, une clinique ou tout établissement de soins ou de convalescence, dans leur commune de résidence personnelle, si elle est différente de la commune où elles ont été recensées.

– étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, logés, hors communauté, dans une autre commune et ayant déclaré une résidence familiale dans la commune.

Il s'ensuit que lorsqu'on détermine la population d'une circonscription administrative autre que la commune : canton, arrondissement, département, région..., obtenue par sommation des populations communales, on introduit des doubles comptes (militaires du contingent, élèves internes, etc., comptés deux fois, dans la commune de résidence personnelle et dans celle de leur communauté ou dans leur résidence personnelle pour les étudiants). Pour éliminer ces doubles comptes, la population comptée à part de chaque commune a été décomposée en deux parties :

a. Les personnes qui sont également comptées dans la population municipale d'autres communes (doubles comptes) ;

b. Les personnes qui ne sont pas comptées dans la population municipale d'autres communes.

Cette façon d'opérer permet d'obtenir :

– la population légale des communes, qui comprend les deux parties a et b ;

– la population sans doubles comptes, qui comprend seulement la partie b et qui, par addition, donne notamment la population des régions, des départements, des unités urbaines.

Villes et unités urbaines

Les villes et unités urbaines, désignées aussi sous le terme unique d'unité urbaine, dont la délimitation est fondée sur le seul critère de continuité de l'habitat, peuvent être constituées :

– de deux ou plusieurs communes, c'est-à-dire d'une ville-centre et de sa banlieue (exceptionnellement de plusieurs villes-centres), sur le territoire desquelles une zone agglomérée contient plus de 2 000 habitants ; une telle unité urbaine porte alors le nom d'agglomération multicommunale ;

– d'une seule commune, dont la population agglomérée compte au moins 2 000 habitants ; une telle commune est dite ville isolée ou plus communément ville.

Une première délimitation des villes et unités urbaines a été réalisée à l'occasion du recensement de 1954. De nouvelles unités urbaines ont été constituées lors des recensements de 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

4

○ Sources de documentation

Organismes :

– Bureau des longitudes.

– Ifen.

– Institut national de recherche agronomique (Inra).

– Insee.

– Institut national d'études démographiques (Ined).

– Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, service central des enquêtes et études statistiques (Scees).

– Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction générale des Impôts.

Sites Internet :

– www.datar.gouv.fr

– www.ined.fr

– www.prb.org

– www.insee.fr

– www.recensement.insee.fr

– www.statistique-publique.fr

Publications :

Insee

Sur le site internet du recensement, tous les produits du recensement sont accessibles directement : fiches profil, cartes, tableaux détaillés, bases de données.

Ouvrage de synthèse :

– « Portrait de la France – Le recensement de 1999 ».

Économie et Statistique, n° 355-356, décembre 2002.

Insee-Méthodes :

– « Le modèle de projection démographique Omphale 2000 », n° 112, décembre 2005.

Insee-Première (dernières parutions) :

– « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 », n° 1098, août 2006 ;

– « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 - La population continue de croître et le vieillissement se poursuit », n° 1089, juillet 2006 ;

– « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes », n° 1058, janvier 2006 ;

– « Recensement de la population à Wallis et Futuna : 14 944 habitants au 22 juillet 2003 », n° 1013, avril 2005 ;

– « Les bassins de vie des bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle », n° 954, avril 2004 ;

– « Les bassins de vie, au cœur de la vie des bourgs et petites villes », n° 953, avril 2004.

Insee-Résultats, série Société :

– « Projections de population 2005-2050, pour la France métropolitaine », n° 57, septembre 2006 ;

– « Recensement général de la population et des logements du Territoire des îles de Wallis et Futuna (22 juillet 2003) », n° 47, décembre 2005.

Insee-Références :

– « France, Portrait social », édition 2006 ;

– « Données sociales », édition 2006 ;

– « La France et ses régions », édition 2006, septembre 2006.

Ined

Population et sociétés :

– « Tous les pays du monde (2005) », n° 414, juillet-août 2005.

Autres

– Annuaire du Bureau des longitudes ;

– « Fiche de données sur la population mondiale 2006 », Population Reference Bureau.

TABLEAU A.01-1

Population, superficie et densité de quelques pays en 2006 (1)

Source : Population Reference Bureau (2)

Pays ou entités	(3) Superficie (milliers de km²)	Population (millions)			Densité mi-2006 (habitants au km²)
		Estimation (4) mi-2006	Projection 2025	Projection 2050	
AFRIQUE	30 295	923,2	1 354,0	1 992,9	30
dont : Afrique du Sud	1 221	47,3	48,0	48,4	39
Algérie	2 382	33,5	43,1	49,7	14
Congo. (Rép. Dém. du ..., ex-Zaïre)	2 345	62,7	108,0	183,2	27
Égypte	1 001	75,4	101,1	125,9	75
Maroc	447	31,7	38,8	45,2	71
Nigeria	924	134,5	199,5	298,8	146
AMÉRIQUE	40 523	898,0	1 087,0	1 259,0	22
dont : Argentine	2 780	39,0	46,4	53,7	14
Brésil	8 547	186,8	228,9	259,8	22
Canada	9 971	32,6	37,6	41,9	3
Colombie	1 139	46,8	58,3	66,3	41
États-Unis	9 629	299,1	349,4	419,9	31
Mexique	1 958	108,3	129,4	139,0	55
Pérou	1 285	28,4	34,1	35,9	22
ASIE (sans la Russie) (5)	31 751	3 967,0	4 737,9	5 275,9	125
dont : Bangladesh	144	146,6	190,0	231,0	1 018
Chine (y compris Hong Kong)	9 574	1 318,4	1 484,1	1 445,7	138
Corée du Sud	99	48,5	49,8	42,3	490
Inde	3 288	1 121,8	1 363,0	1 628,0	341
Indonésie	1 905	225,5	263,7	284,6	118
Iran	1 633	70,3	89,0	101,9	43
Japon	378	127,8	121,1	100,6	338
Pakistan	796	165,8	228,8	295,0	208
Philippines	300	86,3	115,7	142,2	288
Taïwan	36	22,8	23,6	19,8	630
Thaïlande	513	65,2	70,2	73,2	127
Turquie	775	73,7	86,0	90,5	95
Viêt-Nam	332	84,2	102,9	115,1	254
EUROPE (sans la Russie) (5)	5 922	590,7	588,1	555,8	100
dont : Union européenne à 25	3 993	464,3	471,9	455,1	116
Chypre	9	1,0	1,1	1,1	108
Estonie	45	1,3	1,2	1,0	29
Hongrie	93	10,1	9,6	8,9	109
Lettonie	65	2,3	2,2	1,8	36
Lituanie	65	3,4	3,1	2,9	52
Malte	0,3	0,4	0,4	0,4	1 245
Pologne	323	38,1	36,7	31,5	118
République tchèque	79	10,3	10,2	9,4	131
Slovaquie	49	5,4	5,2	4,7	110
Slovénie	20	2,0	2,0	1,9	99
Union européenne à 15	3 244	390,0	400,2	391,5	120
Allemagne	357	82,4	82,0	75,1	231
Autriche	84	8,3	8,7	9,0	99
Belgique	31	10,5	10,8	11,0	344
Danemark	43	5,4	5,6	5,5	125
Espagne	506	45,5	46,2	43,9	90
Finlande	338	5,3	5,4	5,3	16
France métropolitaine	551	61,2	63,4	64,0	111
Grèce	132	11,1	11,4	10,6	84
Irlande	70	4,2	4,5	4,7	60
Italie	301	59,0	58,7	55,9	196
Luxembourg	3	0,5	0,5	0,6	193
Pays-Bas	41	16,4	16,9	16,9	402
Portugal	92	10,6	10,4	9,3	115
Royaume-Uni	245	60,5	65,8	69,2	247
Suède	450	9,1	9,9	10,5	20
RUSSIE (Fédération de) (5)	17 075	142,3	130,0	110,3	8
OCÉANIE (sans Hawaï) (6)	8 564	34,0	41,0	48,0	4
MONDE	134 134	6 555,0	7 940,0	9 243,0	49

(1) Tous les pays ou entités cités ici dépassent vingt millions d'habitants, à l'exception de plusieurs pays appartenant à l'Europe des 25. Tous les chiffres de ce tableau sont arrondis.

(2) Pour toute utilisation dépassant la simple consultation, se reporter aux sources originales : Nations Unies (Division de la Population et Bureau des Statistiques), US Bureau of the Census, Banque mondiale, Union européenne, Conseil de l'Europe, offices nationaux de statistiques, etc.

(3) Il s'agit de la « superficie des terres » (Land Area), soit la « superficie totale » (Total Area) moins les eaux intérieures, c'est-à-dire les principaux cours d'eau et les lacs. Source des données, en km², PRB d'après le dernier FAO Annuaire Production. Les superficies sont réévaluées de temps à autre.

(4) Les chiffres donnés pour 2006 sont des estimations basées sur les derniers résultats disponibles au moment des calculs du Population Reference Bureau. Pour certains pays, ils peuvent remonter à plusieurs années. Une variation importante d'une année sur l'autre peut s'expliquer par un recensement récent. Pour plus de précisions sur les derniers résultats connus, le lecteur se reportera à l'annuaire démographique des Nations Unies et aux sources citées à la note (2).

(5) Huit républiques de l'ex-URSS sont classées en Asie (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) et six en Europe, (les trois Baltes : Estonie, Lettonie, Lituanie, ainsi que Biélorussie, Moldavie, Ukraine). La Russie, à cheval sur l'Europe et l'Asie, est ici traitée à part.

(6) Hawaï fait partie des États-Unis.

TABLEAU A.01-2

Population des départements et régions en 1982, 1990, 1999 et au 1^{er} janvier des années 2003 et 2004 (1)
France entière

Source : Insee (Recensements de la population, estimation localisée de population au 1^{er} janvier des années 2003 et 2004) Unité : Millier

Départements et régions	Population sans doubles comptes					Départements et régions	Population sans doubles comptes				
	1982	1990	1999	r 2003	r 2004		1982	1990	1999	r 2003	r 2004
Bas-Rhin	915,6	953,1	1 026,1	1 058,0	1 063,2	Ariège	135,7	136,5	137,2	141,0	142,5
Haut-Rhin	650,4	671,3	708,0	726,5	730,6	Aveyron	278,7	270,1	263,8	270,4	272,2
Alsace	1 565,9	1 624,4	1 734,1	1 784,6	1 793,9	Haute-Garonne	824,5	926,0	1 046,3	1 116,9	1 135,0
Dordogne	386,4	386,4	388,3	396,2	397,6	Gers	174,2	174,6	172,3	176,7	178,3
Gironde	1 127,5	1 213,5	1 287,4	1 344,1	1 359,7	Lot	154,5	155,8	160,2	166,0	167,5
Landes	297,4	311,4	327,3	342,7	347,3	Hautes-Pyrénées	227,9	224,8	222,4	226,6	228,3
Lot-et-Garonne	298,5	306,0	305,4	312,9	314,8	Tarn	339,3	342,7	343,4	354,0	358,0
Pyrénées-Atlantiques	555,7	578,5	600,0	620,4	625,2	Tarn-et-Garonne	190,5	200,2	206,0	216,1	219,4
Aquitaine	2 656,5	2 795,8	2 908,4	3 016,2	3 044,6	Midi-Pyrénées	2 325,3	2 430,7	2 551,6	2 667,7	2 701,0
Allier	369,6	357,7	344,7	344,7	344,2	Nord	2 520,5	2 531,9	2 555,0	2 573,6	2 577,5
Cantal	162,8	158,7	150,8	149,3	148,9	Pas-de-Calais	1 412,4	1 433,2	1 441,6	1 447,5	1 450,2
Haute-Loire	205,9	206,6	209,1	215,0	216,5	Nord-Pas-de-Calais	3 932,9	3 965,1	3 996,6	4 021,1	4 027,7
Puy-de-Dôme	594,4	598,2	604,3	613,5	616,9	Calvados	589,6	618,5	648,4	659,7	663,5
Auvergne	1 332,7	1 321,2	1 308,9	1 322,6	1 326,4	Manche	465,9	479,6	481,5	485,1	486,1
Côte-d'Or	473,5	493,9	506,8	512,7	514,6	Orne	295,5	293,2	292,3	292,5	292,2
Nièvre	239,6	233,3	225,2	223,0	222,3	Basse-Normandie	1 351,0	1 391,3	1 422,2	1 437,4	1 441,8
Saône-et-Loire	571,9	559,4	544,9	547,1	548,5	Eure	462,3	513,8	541,1	553,7	557,0
Yonne	311,0	323,1	333,2	337,8	338,0	Seine-Maritime	1 193,1	1 223,4	1 239,1	1 244,1	1 245,5
Bourgogne	1 596,1	1 609,7	1 610,1	1 620,6	1 623,3	Haute-Normandie	1 655,4	1 737,2	1 780,2	1 797,8	1 802,4
Côtes-d'Armor	538,9	538,4	542,4	557,0	560,9	Loire-Atlantique	995,5	1 052,2	1 134,3	1 181,3	1 192,2
Finistère	828,4	838,7	852,4	868,1	874,1	Maine-et-Loire	675,3	705,9	732,9	750,1	752,7
Ille-et-Vilaine	749,8	798,7	867,5	899,2	908,4	Mayenne	271,8	278,0	285,3	292,9	293,4
Morbihan	590,9	619,8	643,9	669,7	677,5	Sarthe	504,8	513,7	529,9	540,4	542,7
Bretagne	2 707,9	2 795,6	2 906,2	2 994,1	3 020,9	Vendée	483,0	509,4	539,7	569,3	576,8
Cher	320,2	321,6	314,4	313,5	313,1	Pays de la Loire	2 930,4	3 059,1	3 222,1	3 334,0	3 357,9
Eure-et-Loir	362,8	396,1	407,7	413,6	414,7	Aisne	534,0	537,3	535,5	536,7	535,7
Indre	243,2	237,5	231,1	231,7	231,4	Oise	661,8	725,6	766,4	778,5	779,9
Indre-et-Loire	506,1	529,3	554,0	565,0	567,9	Somme	544,6	547,8	555,6	559,0	559,0
Loir-et-Cher	296,2	305,9	315,0	319,5	320,8	Picardie	1 740,3	1 810,7	1 857,5	1 874,1	1 874,6
Loiret	535,7	580,6	618,1	631,3	634,0	Charente	340,8	342,0	339,6	343,3	344,3
Centre	2 264,2	2 371,0	2 440,3	2 474,6	2 481,9	Charente-Maritime	513,2	527,1	557,1	580,5	587,5
Ardennes	302,3	296,4	290,1	288,6	288,6	Deux-Sèvres	342,8	346,0	344,4	350,0	352,0
Aube	289,3	289,2	292,1	293,8	294,1	Vienne	371,4	380,0	399,0	405,3	407,7
Marne	543,6	558,2	565,3	564,7	564,1	Poitou-Charentes	1 568,2	1 595,1	1 640,1	1 679,1	1 691,5
Haute-Marne	1 345,9	204,1	194,9	190,5	189,6	Alpes-de-Haute-Provence	119,1	130,9	139,6	143,5	145,5
Champagne-Ardenne	1 347,8	1 347,8	1 342,4	1 337,7	1 336,3	Hautes-Alpes	105,1	113,3	121,4	126,4	127,9
Corse-du-Sud	108,6	118,8	118,6	123,5	124,6	Alpes-Maritimes	881,2	971,8	1 011,3	1 053,0	1 057,0
Corse	240,2	250,4	260,2	270,6	273,1	Bouches-du-Rhône	1 724,2	1 759,4	1 835,7	1 882,9	1 892,7
Doubs	477,2	484,8	499,1	506,4	509,6	Var	708,3	815,4	898,4	944,2	957,8
Jura	242,9	248,8	250,9	253,7	254,8	Vaucluse	427,3	467,1	499,7	516,8	521,7
Haute-Saône	232,0	229,7	229,7	233,2	234,3	Provence-Alpes-					
Territoire de Belfort	132,0	134,1	137,4	139,6	140,2	Côte d'Azur	3 965,2	4 257,9	4 506,1	4 666,8	4 702,6
Franche-Comté	1 084,0	1 097,3	1 117,1	1 133,0	1 138,9	Ain	418,5	471,0	515,3	540,2	547,2
Paris	2 176,2	2 152,4	2 125,2	2 168,0	2 163,5	Ardèche	268,0	277,6	286,0	295,3	298,5
Seine-et-Marne	887,1	1 078,2	1 193,8	1 242,3	1 256,6	Drôme	389,8	414,1	437,8	453,5	457,8
Yvelines	1 196,1	1 307,2	1 354,3	1 381,3	1 390,2	Isère	936,8	1 016,2	1 094,0	1 132,9	1 145,1
Essonne	988,0	1 084,8	1 134,2	1 163,6	1 172,3	Loire	739,5	746,3	728,5	729,9	731,9
Hauts-de-Seine	1 387,0	1 391,7	1 428,9	1 481,4	1 494,3	Rhône	1 445,2	1 509,0	1 578,9	1 631,5	1 646,3
Seine-Saint-Denis	1 324,3	1 381,2	1 382,9	1 407,9	1 416,6	Savoie	323,7	348,3	373,2	387,7	392,3
Val-de-Marne	1 193,7	1 215,5	1 227,2	1 251,1	1 258,6	Haute-Savoie	494,5	568,3	631,7	666,7	676,5
Val-d'Oise	920,6	1 049,6	1 105,5	1 130,6	1 138,8	Rhône-Alpes	5 015,9	5 350,7	5 645,4	5 837,6	5 895,8
Île-de-France	10 073,1	10 660,6	10 952,0	11 226,1	11 290,8	Métropole	54 334,9	56 615,2	58 518,4	59 969,7	60 340,0
Aude	280,7	298,7	309,8	325,2	329,4	Guadeloupe	328,4	387,0	422,5	...	...
Gard	530,5	585,0	623,1	656,4	665,0	Guyane	73,0	114,7	157,2	...	...
Hérault	706,5	794,6	896,4	957,6	971,4	Martinique	328,6	359,6	381,4	...	...
Lozère	74,3	72,8	73,5	75,2	75,5	Réunion	515,8	597,8	706,3	...	...
Pyrénées-Orientales	334,6	363,8	392,8	414,3	421,2	Départements d'outre-					
Languedoc-Roussillon	1 926,5	2 115,0	2 295,6	2 428,8	2 462,5	mer	1 245,8	1 459,1	1 667,4	1 759,3	...
Corrèze	241,4	237,9	232,6	236,2	236,8	France entière	55 580,7	58 074,2	60 185,8	61 729,0	...
Creuse	140,0	131,3	124,4	124,4	124,2						
Haute-Vienne	355,7	353,6	353,9	358,4	360,7						
Limousin	737,2	722,9	710,9	719,1	721,6						
Meurthe-et-Moselle	717,0	711,9	713,8	720,4	722,5						
Meuse	200,0	196,2	192,2	192,7	192,7						
Moselle	1 007,2	1 011,3	1 023,4	1 030,6	1 032,9						
Vosges	395,8	386,3	381,0	382,3	382,4						
Lorraine	2 319,9	2 305,7	2 310,4	2 326,0	2 330,5						

(1) Les chiffres 2003 et 2004 ont été révisés le 17 janvier 2006. Ils sont cohérents avec les estimations des populations régionales, publiées à la même date, tenant compte des résultats des enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005.

TABLEAU A.01-3

Subdivisions, superficie et population des régions et des départements - France entière

Sources : Direction générale des Impôts (services du Cadastre) ; bureau des Longitudes ; Insee (Recensement de la population de 1999)

Unité : Nombre

Région et département	Au 01-01-2006, nombre de :			Superficie (km²)	Population totale (sans doubles comptes) (milliers)	Densité (habitants au km²)	Variation de la population entre 1990 et 1999	
	Arrondissements	Cantons	Communes				En valeur absolue	En valeur relative (%)
Alsace	13	75	903	8 280,20	1 734,1	209	+ 109 773	+ 6,8
67 Bas-Rhin	7	44	526	4 755,03	1 026,1	216	+ 73 067	+ 7,7
68 Haut-Rhin	6	31	377	3 525,17	708,0	201	+ 36 706	+ 5,5
Aquitaine	18	235	2 296	41 308,42	2 908,4	70	+ 112 529	+ 4,0
24 Dordogne	4	50	557	9 060,01	388,3	43	+ 1 928	+ 0,5
33 Gironde	5	63	542	10 000,14	1 287,3	129	+ 73 835	+ 6,1
40 Landes	2	30	331	9 242,60	327,3	35	+ 15 873	+ 5,1
47 Lot-et-Garonne	4	40	319	5 360,91	305,4	57	— 609	— 0,2
64 Pyrénées-Atlantiques	3	52	547	7 644,76	600,0	78	+ 21 502	+ 3,7
Auvergne	14	158	1 310	26 012,89	1 308,9	50	— 12 336	— 0,9
03 Allier	3	35	320	7 340,11	344,7	47	— 12 989	— 3,6
15 Cantal	3	27	260	5 725,98	150,8	26	— 7 945	— 5,0
43 Haute-Loire	3	35	260	4 977,14	209,1	42	+ 2 545	+ 1,2
63 Puy-de-Dôme	5	61	470	7 969,66	604,3	76	+ 6 053	+ 1,0
Bourgogne	15	174	2 046	31 581,96	1 610,1	51	+ 414	—
21 Côte-d'Or	3	43	707	8 763,21	506,8	58	+ 12 889	+ 2,6
58 Nièvre	4	32	312	6 816,71	225,2	33	— 8 080	— 3,5
71 Saône-et-Loire	5	57	573	8 574,69	544,9	64	— 14 520	— 2,6
89 Yonne	3	42	454	7 427,35	333,2	45	+ 10 125	+ 3,1
Bretagne	15	201	1 269	27 207,91	2 906,2	107	+ 110 559	+ 4,0
22 Côtes-d'Armor	4	52	373	6 877,55	542,4	79	+ 3 978	+ 0,7
29 Finistère	4	54	283	6 733,00	852,4	127	+ 13 731	+ 1,6
35 Ille-et-Vilaine	4	53	352	6 774,72	867,5	128	+ 68 815	+ 8,6
56 Morbihan	3	42	261	6 822,64	643,9	94	+ 24 035	+ 3,9
Centre	20	198	1 842	39 150,94	2 440,3	62	+ 69 293	+ 2,9
18 Cher	3	35	290	7 234,99	314,4	43	— 7 131	— 2,2
28 Eure-et-Loir	4	29	403	5 879,95	407,7	69	+ 11 592	+ 2,9
36 Indre	4	26	247	6 790,63	231,1	34	— 6 371	— 2,7
37 Indre-et-Loire	3	37	277	6 126,70	554,0	90	+ 24 658	+ 4,7
41 Loir-et-Cher	3	30	291	6 343,44	315,0	50	+ 9 031	+ 3,0
45 Loiret	3	41	334	6 775,23	618,1	91	+ 37 514	+ 6,5
Champagne-Ardenne	15	146	1 948	25 605,75	1 342,4	52	— 5 485	— 0,4
08 Ardennes	4	37	463	5 229,41	290,1	55	— 6 227	— 2,1
10 Aube	3	33	433	6 004,16	292,1	49	+ 2 924	+ 1,0
51 Marne	5	44	619	8 161,58	565,2	69	+ 7 012	+ 1,3
52 Haute-Marne	3	32	433	6 210,60	194,9	31	— 9 194	— 4,5
Corse	5	52	360	8 679,79	260,2	30	+ 9 825	+ 3,9
2A Corse-du-Sud	2	22	124	4 014,22	118,6	30	— 215	— 0,2
2B Haute-Corse	3	30	236	4 665,57	141,6	30	+ 10 040	+ 7,6
Franche-Comté	9	116	1 786	16 202,34	1 117,1	69	+ 19 783	+ 1,8
25 Doubs	3	35	594	5 233,64	499,1	95	+ 14 292	+ 2,9
39 Jura	3	34	545	4 999,18	250,9	50	+ 2 098	+ 0,8
70 Haute-Saône	2	32	545	5 360,08	229,7	43	+ 82	—
90 Territoire de Belfort	1	15	102	609,44	137,4	225	+ 3 311	+ 2,5
Île-de-France	25	317	1 281	12 012,27	10 952,0	912	+ 291 457	+ 2,7
75 Paris	1	20	1	105,40	2 125,2	20 164	— 27 177	— 1,3
77 Seine-et-Marne	5	43	514	5 915,29	1 193,8	202	+ 115 601	+ 10,7
78 Yvelines	4	39	262	2 284,43	1 354,3	593	+ 47 154	+ 3,6
91 Essonne	3	42	196	1 804,40	1 134,2	629	+ 49 414	+ 4,6
92 Hauts-de-Seine	3	45	36	175,61	1 428,9	8 137	+ 37 223	+ 2,7
93 Seine-Saint-Denis	3	40	40	236,20	1 382,9	5 855	+ 1 664	+ 0,1
94 Val-de-Marne	3	49	47	245,03	1 227,2	5 009	+ 11 712	+ 1,0
95 Val-d'Oise	3	39	185	1 245,91	1 105,5	887	+ 55 866	+ 5,3
Languedoc-Roussillon	14	186	1 545	27 375,79	2 295,6	84	+ 180 663	+ 8,5
11 Aude	3	35	438	6 138,98	309,8	50	+ 11 058	+ 3,7
30 Gard	3	46	353	5 852,90	623,1	106	+ 38 076	+ 6,5
34 Hérault	3	49	343	6 101,01	896,4	147	+ 101 838	+ 12,8
48 Lozère	2	25	185	5 166,88	73,5	14	+ 684	+ 0,9
66 Pyrénées-Orientales	3	31	226	4 116,02	392,8	95	+ 29 007	+ 8,0
Limousin	8	106	747	16 942,34	710,9	42	— 11 911	— 1,6
19 Corrèze	3	37	286	5 856,83	232,6	40	— 5 332	— 2,2
23 Creuse	2	27	260	5 565,38	124,5	22	— 6 879	— 5,2
87 Haute-Vienne	3	42	201	5 520,13	353,9	64	+ 300	+ 0,1

TABLEAU A.01-3 (suite et fin)

Subdivisions, superficie et population des régions et des départements - France entière

Sources : Direction générale des Impôts (services du Cadastre) ; bureau des Longitudes ; Insee (Recensement de la population de 1999)

Unité : Nombre

Région et département	Au 01-01-2006, nombre de :				Population totale (sans doubles comptes) (milliers)	Densité (habitants au km²)	Variation de la population entre 1990 et 1999	
	Arrondissements	Cantons	Communes	Superficie (km²)			En valeur absolue	En valeur relative (%)
Lorraine	19	157	2 339	23 547,36	2 310,4	98	+ 4 650	+ 0,2
54 Meurthe-et-Moselle	4	44	594	5 245,91	713,8	136	+ 1 836	+ 0,3
55 Meuse	3	31	500	6 211,40	192,2	31	- 4 025	- 2,1
57 Moselle	9	51	730	6 216,27	1 023,4	165	+ 12 145	+ 1,2
88 Vosges	3	31	515	5 873,78	381,0	65	- 5 306	- 1,4
Midi-Pyrénées	22	293	3 020	45 347,94	2 551,6	56	+ 121 024	+ 5,0
09 Ariège	3	22	332	4 889,92	137,2	28	+ 750	+ 0,5
12 Aveyron	3	46	304	8 735,12	263,8	30	- 6 333	- 2,3
31 Haute-Garonne	3	53	588	6 309,34	1 046,3	166	+ 120 376	+ 13,0
32 Gers	3	31	463	6 256,82	172,3	28	- 2 252	- 1,3
46 Lot	3	31	340	5 216,53	160,2	31	+ 4 381	+ 2,8
65 Hautes-Pyrénées	3	34	474	4 464,04	222,4	50	- 2 391	- 1,1
81 Tarn	2	46	324	5 757,89	343,4	60	+ 679	+ 0,2
82 Tarn-et-Garonne	2	30	195	3 718,28	206,0	55	+ 5 814	+ 2,9
Nord - Pas-de-Calais	13	156	1 546	12 414,09	3 996,6	322	+ 31 530	+ 0,8
59 Nord	6	79	652	5 742,74	2 555,0	445	+ 23 165	+ 0,9
62 Pas-de-Calais	7	77	894	6 671,35	1 441,6	216	+ 8 365	+ 0,6
Basse-Normandie	11	141	1 813	17 589,32	1 422,2	81	+ 30 875	+ 2,2
14 Calvados	4	49	706	5 547,92	648,4	117	+ 29 907	+ 4,8
50 Manche	4	52	602	5 938,02	481,5	81	+ 1 835	+ 0,4
61 Orne	3	40	505	6 103,38	292,3	48	- 867	- 0,3
Haute-Normandie	6	112	1 420	12 317,31	1 780,2	145	+ 42 945	+ 2,5
27 Eure	3	43	675	6 039,74	541,1	90	+ 27 236	+ 5,3
76 Seine-Maritime	3	69	745	6 277,57	1 239,1	197	+ 15 709	+ 1,3
Pays de la Loire	17	203	1 502	32 081,77	3 222,1	100	+ 162 949	+ 5,3
44 Loire-Atlantique	4	59	221	6 815,38	1 134,3	166	+ 82 083	+ 7,8
49 Maine-et-Loire	4	41	363	7 165,60	732,9	102	+ 27 060	+ 3,8
53 Mayenne	3	32	261	5 175,21	285,3	55	+ 7 301	+ 2,6
72 Sarthe	3	40	375	6 205,99	529,9	85	+ 16 197	+ 3,2
85 Vendée	3	31	282	6 719,59	539,7	80	+ 30 308	+ 6,0
Picardie	13	129	2 292	19 399,46	1 857,5	96	+ 46 794	+ 2,6
02 Aisne	5	42	816	7 369,12	535,5	73	- 1 770	- 0,3
60 Oise	4	41	693	5 860,22	766,4	131	+ 40 838	+ 5,6
80 Somme	4	46	783	6 170,12	555,6	90	+ 7 726	+ 1,4
Poitou-Charentes	14	157	1 464	25 809,53	1 640,1	64	+ 44 959	+ 2,8
16 Charente	3	35	404	5 955,99	339,6	57	- 2 365	- 0,7
17 Charente-Maritime	5	51	472	6 863,75	557,0	81	+ 29 878	+ 5,7
79 Deux-Sèvres	3	33	307	5 999,35	344,4	57	- 1 573	- 0,5
86 Vienne	3	38	281	6 990,44	399,0	57	+ 19 019	+ 5,0
Provence - Alpes - Côte d'Azur	18	236	963	31 399,64	4 506,1	144	+ 248 244	+ 5,8
04 Alpes-de-Haute-Provence	4	30	200	6 925,22	139,6	20	+ 8 678	+ 6,6
05 Hautes-Alpes	2	30	177	5 548,68	121,4	22	+ 8 119	+ 7,2
06 Alpes-Maritimes	2	52	163	4 298,58	1 011,3	235	+ 39 497	+ 4,1
13 Bouches-du-Rhône	4	57	119	5 087,49	1 835,7	361	+ 76 348	+ 4,3
83 Var	3	43	153	5 972,54	898,4	150	+ 82 992	+ 10,2
84 Vaucluse	3	24	151	3 567,13	499,7	140	+ 32 610	+ 7,0
Rhône-Alpes	25	335	2 879	43 698,23	5 645,4	129	+ 294 706	+ 5,5
01 Ain	4	43	419	5 762,44	515,3	89	+ 44 251	+ 9,4
07 Ardèche	3	33	339	5 528,64	286,0	52	+ 8 442	+ 3,0
26 Drôme	3	36	369	6 529,95	437,8	67	+ 23 706	+ 5,7
38 Isère	3	58	533	7 431,44	1 094,0	147	+ 77 778	+ 7,7
42 Loire	3	40	327	4 780,59	728,5	152	- 17 764	- 2,4
69 Rhône	2	54	293	3 249,12	1 578,9	486	+ 69 903	+ 4,6
73 Savoie	2	37	305	6 028,25	373,3	62	+ 24 997	+ 7,2
74 Haute-Savoie	4	34	294	4 387,80	631,7	144	+ 63 393	+ 11,2
Ensemble métropole	329	3 883	36 571	543 965,40	58 518,4	108	+ 1 903 240	+ 3,4
97-1 Guadeloupe	3	43	34	1 702,60	422,5	248	+ 35 509	+ 9,2
97-2 Martinique	4	45	34	1 128,00	381,4	338	+ 21 855	+ 6,1
97-3 Guyane	2	19	22	83 533,90	157,2	2	+ 42 535	+ 37,1
97-4 Réunion	4	49	24	2 503,72	706,3	282	+ 108 477	+ 18,1
Ensemble départements d'outre-mer	13	156	114	88 868,22	1 667,4	19	+ 208 376	+ 14,3
France (métropole et départements d'outre-mer)	342	4 039	36 685	632 833,62	60 185,8	95	+ 2 111 616	+ 3,6

TABLEAU A.01-4

Superficie et population légale des collectivités d'outre-mer, de la Nouvelle-Calédonie et de leur chef-lieu

Sources : Bureau des longitudes ; Insee

	Superficie (km²)	Année de recen- sement	Population sans doubles comptes	Densité (habitants au km²)	Chef lieu	Population avec doubles comptes (milliers)
Mayotte.....	374	2002	160 265	429	Dzaoudzi	12,3
Nouvelle-Calédonie.....	19 058	2004	230 789	12	Nouméa	92,3
Polynésie française (1)	4 000	2002	245 516	61	Papeete	26,5
Saint-Pierre-et-Miquelon.....	242	1999	6 316	26	Saint-Pierre ...	5,8
Wallis-et-Futuna	142	2003	14 944	105	Mata-Utu	1,2

(1) Les îles habitées de la Polynésie française couvrent 3 265 km² et ont une densité de 75 habitants au km².

TABLEAU A.01-5

Structure urbaine de la métropole en 1999

Source : Insee (Recensement de la population)

	Nombre d'unités urbaines	Nombre de communes appartenant à des unités urbaines	Population correspon- dante (sans doubles comptes)	Pourcentage de population
Tranches de population des unités urbaines (1) :				
Unité urbaine de Paris	1	396	9 644 507	16,48
200 000 à moins de 2 000 000 habitants	29	974	13 491 203	23,05
100 000 à moins de 200 000 habitants	23	320	3 269 986	5,59
50 000 à moins de 100 000 habitants	61	495	4 152 875	7,10
20 000 à moins de 50 000 habitants	119	602	3 730 811	6,38
10 000 à moins de 20 000 habitants	222	689	3 032 541	5,18
5 000 à moins de 10 000 habitants	465	931	3 204 576	5,48
Moins de 5 000 habitants.....	1 075	1 547	3 670 011	6,27
Ensemble des unités urbaines	1 995	5 954	44 196 510	75,53
Communes rurales.....		30 611	14 321 885	24,47
Ensemble des communes		36 565	58 518 395	100,00

(1) Population totale sans doubles comptes.

TABLEAU A.01-6

Villes et unités urbaines de plus de 50 000 habitants - France entière

Délimitations et population de 1999

Source : Insee (Recensement de la population)

Rang	Département	Code de l'unité urbaine	Nomb. de communes	Nom de l'unité urbaine	Population en 1999 (sans doubles comptes)	Densité (habitants au km²)	Rang	Département	Code de l'unité urbaine	Nomb. de communes	Nom de l'unité urbaine	Population en 1999 (sans doubles comptes)	Densité (habitants au km²)
1	(1)	851	396	Paris.....	9 644 507	3 542	60	57	501	15	Forbach (2).....	92 845	988
2	(1)	758	38	Marseille - Aix-en-Provence.....	1 349 772	1 047	61	62	503	8	Boulogne-sur-Mer....	92 704	1 477
3	(1)	757	102	Lyon.....	1 348 832	1 414	62	18	501	5	Bourges.....	91 434	615
4	59	702	63	Lille (2).....	1 000 900	2 223	63	50	501	7	Cherbourg.....	89 704	1 138
5	06	701	50	Nice.....	888 784	1 233	64	28	501	9	Chartres.....	87 800	1 275
6	31	701	72	Toulouse.....	761 090	942	65	974	502	1	Saint-Paul.....	87 712	364
7	33	701	51	Bordeaux.....	753 931	713	66	68	501	6	Colmar.....	86 832	680
8	44	701	20	Nantes.....	544 932	1 146	67	22	501	6	Saint-Brieuc.....	85 849	729
9	(1)	756	26	Toulon.....	519 640	729	68	83	501	3	Fréjus.....	83 840	383
10	(1)	755	68	Douai-Lens.....	518 727	1 061	69	62	502	14	Arras.....	83 322	878
11	67	701	20	Strasbourg (2).....	427 245	1 921	70	42	502	12	Saint-Chamond.....	82 535	535
12	38	701	34	Grenoble.....	419 334	1 291	71	(1)	556	18	Belfort.....	81 524	720
13	76	702	31	Rouen.....	389 862	1 457	72	42	501	13	Roanne.....	80 272	465
14	59	701	61	Valenciennes (2).....	357 395	706	73	34	502	4	Béziers.....	77 996	590
15	54	701	37	Nancy.....	331 363	1 055	74	65	501	13	Tarbes.....	77 414	798
16	(1)	754	47	Metz.....	322 526	890	75	29	501	4	Quimper.....	77 256	423
17	37	701	23	Tours.....	297 631	708	76	30	501	14	Alès.....	76 159	344
18	(1)	753	17	Saint-Etienne.....	291 960	1 263	77	(1)	555	22	Elbeuf.....	75 663	400
19	34	701	11	Montpellier.....	287 981	1 865	78	71	501	11	Chalon-sur-Saône....	75 447	804
20	35	701	10	Rennes.....	272 263	1 473	79	60	502	14	Compiègne.....	69 903	521
21	45	701	19	Orléans.....	263 292	909	80	47	501	14	Agen.....	69 488	339
22	(1)	752	60	Béthune.....	259 198	665	81	02	501	7	Saint-Quentin.....	69 287	1 204
23	63	701	17	Clermont-Ferrand.....	258 541	1 430	82	77	501	7	Meaux.....	67 956	1 207
24	(1)	751	22	Avignon.....	253 580	499	83	06	501	9	Menton-Monaco (2)...	66 410	901
25	76	701	14	Le Havre.....	248 547	1 623	84	81	502	9	Albi.....	66 231	575
26	21	701	15	Dijon.....	236 953	1 427	85	34	501	4	Sète.....	66 177	939
27	68	701	19	Mulhouse.....	234 445	1 090	86	973	501	2	Cayenne.....	66 149	949
28	49	701	12	Angers.....	226 843	1 000	87	79	501	3	Niort.....	66 092	610
29	51	701	7	Reims.....	215 581	2 286	88	36	501	4	Châteauroux.....	66 082	383
30	29	701	8	Brest.....	210 055	956	89	41	501	6	Blois.....	65 989	597
31	14	601	18	Caen.....	199 490	1 501	90	08	501	7	Charleville-Mézières...	65 727	924
32	72	601	12	Le Mans.....	194 825	928	91	(1)	554	7	Brive-la-Gaillarde....	65 411	504
33	59	601	11	Dunkerque.....	191 173	1 144	92	24	501	9	Périgueux.....	63 539	403
34	64	601	47	Pau.....	181 413	403	93	53	501	3	Laval.....	62 729	621
35	(1)	653	20	Bayonne.....	178 965	570	94	88	501	11	Épinal.....	62 504	437
36	87	601	7	Limoges.....	173 299	869	95	03	502	7	Montluçon.....	60 993	426
37	971	601	7	Pointe-à-Pitre.....	171 773	399	96	03	501	10	Vichy.....	60 877	475
				Les Abymes.....	162 678	901	97	974	501	2	Le Port.....	60 316	447
38	66	601	11	Perpignan.....	160 815	1 437	98	27	501	4	Évreux.....	60 108	1 025
39	80	601	10	Amiens.....	158 139	688	99	56	501	2	Vannes.....	60 062	1 029
					148 889	675	100	51	501	5	Châlons-en-Champagne.....	60 013	802
40	974	602	2	Saint-Denis.....	136 886	487	101	(1)	553	11	Villefranche-sur-Saône.	59 261	717
41	30	601	6	Nîmes.....	136 815	897	102	60	501	4	Beauvais.....	59 003	842
42	44	601	10	Saint-Nazaire.....	134 727	1 060	103	(1)	552	21	Bergerac.....	58 991	181
43	74	601	15	Annecy.....	134 376	1 098	104	74	502	12	Thonon-les-Bains.....	58 834	533
44	972	601	4	Fort-de-France.....	130 480	950	105	59	501	7	Armentières (2).....	58 706	632
45	25	602	11	Besançon.....	129 238	494	106	58	501	5	Nevers.....	57 515	543
46	57	601	12	Thionville.....	128 945	853	107	01	501	5	Bourg-en-Bresse.....	57 198	559
47	974	601	2	Saint-Pierre.....	119 371	711	108	74	501	9	Cluses.....	56 906	468
48	10	601	17	Troyes.....	117 448	715	109	82	501	5	Montauban.....	56 734	284
49	86	601	8	Poitiers.....	116 174	1 088	110	62	501	12	Saint-Omer.....	56 425	474
50	(1)	652	9	Valence.....	116 157	1 252	111	33	501	4	Arcachon.....	54 204	165
51	56	601	5	Lorient.....	113 457	719	112	49	501	1	Cholet.....	54 204	620
52	17	601	8	La Rochelle.....	113 059	806	113	28	501	6	Bastia.....	54 075	598
53	73	601	18	Chambéry.....	106 673	598	114	45	501	8	Montargis.....	53 590	440
54	25	601	21	Montbéliard.....	104 852	768	115	67	501	5	Haguenau.....	53 274	234
55	(1)	651	21	Genève (Suisse).....	103 746	563	116	81	501	6	Castres.....	53 082	284
				Annemasse (2).....	99 900	771	117	(1)	551	2	Arles.....	53 057	67
56	62	601	7	Calais.....	97 455	743	118	2A	501	1	Ajaccio.....	52 880	645
57	16	601	16	Angoulême.....			119	26	501	6	Romans-sur-Isère....	52 715	461
58	59	502	17	Maubeuge (2).....			120	35	501	1	Saint-Malo.....	50 675	1 385
59	60	503	17	Creil.....			121	13	501	4	Salon-de-Provence...	50 017	358

(1) L'unité urbaine s'étend sur plusieurs départements.

(2) Partie française.

TABLEAU A.01-7

Aires urbaines de plus de 150 000 habitants

Source : Insee (Recensements de la population 1990 et 1999)

Nom de l'aire urbaine (Délimitation de 1999)	Rang en 1999	Rang en 1990	Nombre de communes en 1999	Population sans doubles comptes en 1999	Taux annuel d'évolution (%)		
					1990-1999	1982-1990	1975-1982
Paris	1	1	1 584	11 174 743	0,32	0,75	0,33
Lyon	2	2	296	1 648 216	0,68	0,85	0,53
Marseille-Aix-en-Provence	3	3	82	1 516 340	0,46	0,20	0,63
Lille (1)	4	4	131	1 143 125	0,32	0,34	0,18
Toulouse	5	7	342	964 797	1,53	1,66	1,01
Nice	6	5	117	933 080	0,51	1,25	1,17
Bordeaux	7	6	191	925 253	0,67	1,07	0,91
Nantes	8	8	82	711 120	1,10	0,94	0,96
Strasbourg (1)	9	9	182	612 104	0,81	0,63	0,61
Toulon	10	11	39	564 823	0,69	1,00	1,29
Douai-Lens	11	10	105	552 682	− 0,17	− 0,07	− 0,26
Rennes	12	14	140	521 188	1,31	1,16	1,44
Rouen	13	12	189	518 316	0,29	0,39	0,23
Grenoble	14	13	119	514 559	0,65	0,63	0,52
Montpellier	15	19	93	459 916	1,88	2,14	2,05
Metz	16	15	237	429 588	0,33	0,18	0,04
Nancy	17	16	225	410 508	0,11	0,27	0,35
Clermont-Ferrand	18	18	147	409 558	0,35	0,44	0,78
Valenciennes (1)	19	17	102	399 677	− 0,02	− 0,35	− 0,48
Tours	20	20	80	376 374	0,69	0,80	1,05
Caen	21	21	240	370 851	0,72	0,99	1,10
Orléans	22	23	90	355 811	0,86	1,26	1,42
Angers	23	25	89	332 624	0,84	1,06	1,36
Dijon	24	24	214	326 631	0,48	0,89	0,69
Saint-Étienne	25	22	41	321 703	− 0,72	− 0,01	− 0,54
Brest	26	27	51	303 484	0,42	0,38	0,65
Le Havre	27	26	72	296 773	− 0,07	0,20	− 0,12
Le Mans	28	28	90	293 159	0,36	0,32	0,56
Reims	29	29	175	291 735	0,41	0,66	0,66
Avignon	30	31	44	290 466	0,78	0,87	1,24
Mulhouse	31	34	62	271 024	0,39	0,30	0,33
Amiens	32	33	210	270 870	0,30	0,33	0,52
Béthune	33	30	73	268 439	− 0,10	0,11	− 0,25
Dunkerque	34	32	56	265 974	0,03	0,02	1,05
Perpignan	35	36	61	249 016	0,84	1,00	2,00
Limoges	36	35	78	247 944	0,28	0,19	0,68
Besançon	37	37	234	222 381	0,74	0,81	0,56
Nîmes	38	39	46	221 455	0,91	1,51	1,05
Pau	39	38	142	216 830	0,51	0,73	1,00
Bayonne	40	40	40	213 969	0,83	1,05	1,02
Genève (CH) - Annemasse (1)	41	42	111	212 248	1,28	2,35	1,78
Poitiers	42	41	83	209 216	1,04	0,82	1,20
Annecy	43	45	66	189 674	1,26	1,65	1,45
Lorient	44	43	24	186 144	0,14	0,75	0,76
Montbéliard	45	44	126	180 064	− 0,21	− 0,64	0,12
Troyes	46	46	120	172 497	0,25	0,09	0,45
Saint-Nazaire	47	47	23	172 379	0,38	0,25	0,76
La Rochelle	48	50	51	171 214	1,15	0,34	1,00
Valence	49	48	40	167 155	0,58	0,79	1,08
Thionville	50	49	30	156 433	− 0,09	− 0,45	− 1,26
Angoulême	51	51	80	153 781	0,15	0,33	0,83

(1) Aire urbaine dont le pôle est une unité internationale.

TABLEAU A.01-8

Autonomie des bassins de vie des bourgs et petites villes selon la nature de leur pôle

Sources : Insee (Recensement de la population 1999), Inra, Ifen, Scees, DIACT (ICO 1998)

Nature du pôle du bassin de vie et leur autonomie	Nombre de bassins de vie	Évolution de population entre 1990 et 1999 % (taux annuel)	Densité en 1999 (habitants au Km²)	Moyenne		Taux d'emploi (emplois/ actifs ayant un emploi)
				Population	Superficie (km²)	
Pôle urbain :						
Faiblement autonome	5	1,24	246,7	26 776	109	0,69
Autonome	183	0,21	61,3	32 836	536	0,98
Ensemble	188	0,23	62,3	32 675	525	0,97
Pôle périurbain :						
Dépendant	300	0,95	85,6	7 935	93	0,54
Faiblement autonome	151	1,02	100,9	13 907	138	0,62
Autonome	56	1,03	103,5	16 512	160	0,84
Ensemble	507	0,99	93,9	10 661	114	0,62
Pôle d'emploi de l'espace rural :						
Dépendant	16	0,64	52,9	7 895	149	0,80
Faiblement autonome	102	0,41	55,1	10 405	189	0,81
Autonome	386	0,09	39,1	13 870	355	0,94
Ensemble	504	0,15	41,3	12 979	315	0,91
Pôle dans le reste de l'espace rural :						
Dépendant	114	0,41	38,9	6 614	170	0,69
Faiblement autonome	316	— 0,03	27,0	4 999	185	0,85
Autonome	116	— 0,07	22,0	6 866	312	0,93
Ensemble	546	0,06	27,4	5 732	209	0,83
Ensemble :						
Dépendant	430	0,81	65,7	7 583	115	0,58
Faiblement autonome	574	0,54	49,2	8 493	173	0,73
Autonome	741	0,20	46,7	17 657	378	0,95
Ensemble	1 745	0,37	49,5	12 160	246	0,84

TABLEAU A.01-9

Communes de plus de 50 000 habitants - France entière

Source : Insee (Recensement de la population de 1999)

Rang	Département	Commune	Population totale (sans doubles comptes)	Densité (habitants au km ²) (1)	Rang	Département	Commune	Population totale (sans doubles comptes)	Densité (habitants au km ²) (1)
1	75	Paris.....	2 125 246	20 164	57	94	Champigny-sur-Marne.....	74 237	6 570
2	13	Marseille.....	798 430	3 318	58	92	Rueil-Malmaison.....	73 469	4 998
3	69	Lyon.....	445 452	9 305	59	94	Saint-Maur-des-Fossés.....	73 069	6 495
4	31	Toulouse.....	390 350	3 300	60	18	Bourges.....	72 480	1 054
5	06	Nice.....	342 738	4 766	61	06	Antibes.....	72 412	2 735
6	44	Nantes.....	270 251	4 146	62	59	Dunkerque.....	70 850	1 897
7	67	Strasbourg.....	264 115	3 375	63	92	Courbevoie.....	69 694	16 713
8	34	Montpellier.....	225 392	3 963	64	34	Béziers.....	69 153	724
9	33	Bordeaux.....	215 363	4 363	65	974	Saint-Pierre.....	68 915	718
10	35	Rennes.....	206 229	4 093	66	06	Cannes.....	67 304	3 430
11	76	Havre (Le).....	190 905	4 066	67	44	Saint-Nazaire.....	65 874	1 408
12	51	Reims.....	187 206	3 992	68	68	Colmar.....	65 136	978
13	59	Lille.....	184 657	6 119	69	59	Villeneuve-d'Ascq.....	65 042	2 870
14	42	Saint-Étienne.....	180 210	2 253	70	26	Valence.....	64 260	1 751
15	83	Toulon.....	160 639	3 750	71	29	Quimper.....	63 238	749
16	38	Grenoble.....	153 317	8 457	72	93	Aubervilliers.....	63 136	10 961
17	49	Angers.....	151 279	3 543	73	971	Abymes (Les).....	63 054	776
18	21	Dijon.....	149 867	3 709	74	93	Drancy.....	62 263	8 024
19	29	Brest.....	149 634	3 022	75	33	Mérignac.....	61 992	1 287
20	72	Mans (Le).....	146 105	2 767	76	10	Troyes.....	60 958	4 618
21	63	Clermont-Ferrand.....	137 140	3 214	77	974	Tampon (Le).....	60 323	365
22	80	Amiens.....	135 501	2 740	78	83	Seyne-sur-Mer (La).....	60 188	2 715
23	13	Aix-en-Provence.....	134 222	721	79	92	Antony.....	59 855	6 261
24	87	Limoges.....	133 968	1 730	80	92	Neuilly-sur-Seine.....	59 848	16 045
25	30	Nîmes.....	133 424	824	81	56	Lorient.....	59 189	3 386
26	37	Tours.....	132 820	3 866	82	02	Saint-Quentin.....	59 066	2 618
27	974	Saint-Denis.....	131 557	921	83	93	Noisy-le-Grand.....	58 217	4 496
28	69	Villeurbanne.....	124 215	8 555	84	95	Sarcelles.....	57 871	6 849
29	57	Metz.....	123 776	2 951	85	79	Niort.....	56 663	831
30	25	Besançon.....	117 733	1 810	86	33	Pessac.....	56 143	1 446
31	14	Caen.....	113 987	4 435	87	69	Vénissieux.....	56 061	3 657
32	45	Orléans.....	113 126	4 117	88	73	Chambéry.....	55 786	2 658
33	68	Mulhouse.....	110 359	4 976	89	08	Charleville-Mézières.....	55 490	1 765
34	76	Rouen.....	106 592	4 986	90	60	Beauvais.....	55 392	1 663
35	92	Boulogne-Billancourt.....	106 367	17 239	91	95	Cergy.....	54 781	4 690
36	66	Perpignan.....	105 115	1 544	92	92	Levallois-Perret.....	54 700	22 697
37	54	Nancy.....	103 605	6 902	93	49	Cholet.....	54 204	620
38	59	Roubaix.....	96 984	7 331	94	2A	Ajaccio.....	52 880	645
39	972	Fort-de-France.....	94 049	2 127	95	92	Issy-les-Moulineaux.....	52 647	12 388
40	95	Argenteuil.....	93 961	5 457	96	82	Montauban.....	51 855	384
41	59	Tourcoing.....	93 540	6 158	97	56	Vannes.....	51 759	1 602
42	93	Montreuil.....	90 674	10 165	98	83	Hyères.....	51 417	388
43	974	Saint-Paul.....	87 712	364	99	27	Evreux.....	51 198	1 936
44	84	Avignon.....	85 935	1 327	100	94	Maisons-Alfort.....	51 103	9 499
45	93	Saint-Denis.....	85 832	6 944	101	94	Ivry-sur-Seine.....	50 972	8 356
46	78	Versailles.....	85 726	3 274	102	53	Laval.....	50 947	1 489
47	92	Nanterre.....	84 281	6 914	103	94	Fontenay-sous-Bois.....	50 921	9 126
48	86	Poitiers.....	83 448	1 982	104	35	Saint-Malo.....	50 675	1 385
49	94	Créteil.....	82 154	7 188	105	973	Cayenne.....	50 594	2 144
50	93	Aulnay-sous-Bois.....	80 021	4 940	106	13	Arles.....	50 513	67
51	94	Vitry-sur-Seine.....	78 908	6 762	107	90	Belfort.....	50 417	2 948
52	64	Pau.....	78 732	2 499	108	74	Annecy.....	50 348	3 688
53	62	Calais.....	77 333	2 308	109	78	Sartrouville.....	50 219	5 936
54	92	Colombes.....	76 757	9 828	110	92	Clichy.....	50 179	16 292
55	17	Rochelle (La).....	76 584	2 694	111	71	Chalon-sur-Saône.....	50 124	3 293
56	92	Asnières-sur-Seine.....	75 837	15 734					

(1) La densité a été calculée à partir de la population sans doubles comptes.

TABLEAU A.01-10

Communes par tranche de population en métropole

Source : Insee (Recensement de la population de 1999)

Tranches de population (population totale sans doubles comptes)	Nombre de communes	Population correspondante (sans doubles comptes)		Taux de variation annuel entre 1990 et 1999 (%)
		1990	1999	
200 000 habitants et plus	10	5 182 788	5 283 566	0,21
100 000 à moins de 200 000 habitants	26	3 517 701	3 585 769	0,21
50 000 à moins de 100 000 habitants	68	4 394 988	4 422 902	0,07
20 000 à moins de 50 000 habitants	298	8 958 303	9 079 760	0,15
10 000 à moins de 20 000 habitants	450	6 084 854	6 280 451	0,35
5 000 à moins de 10 000 habitants	943	6 174 291	6 501 762	0,58
2 000 à moins de 5 000 habitants	2 713	7 863 022	8 331 145	0,64
1 000 à moins de 2 000 habitants	4 054	5 368 754	5 646 944	0,56
500 à moins de 1 000 habitants	6 696	4 491 160	4 692 577	0,49
200 à moins de 500 habitants	10 717	3 361 561	3 468 727	0,35
100 à moins de 200 habitants	6 573	957 037	966 721	0,11
50 à moins de 100 habitants	2 956	222 892	221 875	— 0,05
Moins de 50 habitants (1)	1 061	37 804	36 196	— 0,48
Ensemble	36 565	56 615 155	58 518 395	0,37

(1) Dont 6 communes inhabitées.

TABLEAU A.01-11

Population des communes urbaines et rurales des régions - France entière

Source : Insee (Recensement de la population de 1999)

Région	Communes urbaines		Communes rurales		Ensemble des communes	
	Nombre	Population corres- (1) pondante	Nombre	Population corres- (1) pondante	Nombre	Population corres- (1) pondante
Alsace	241	1 303 075	662	431 070	903	1 734 145
Aquitaine	396	2 027 453	1 896	880 906	2 292	2 908 359
Auvergne	134	780 193	1 176	528 685	1 310	1 308 878
Bourgogne	157	923 321	1 888	686 746	2 045	1 610 067
Bretagne	263	1 873 416	1 005	1 032 781	1 268	2 906 197
Centre	273	1 608 711	1 569	831 618	1 842	2 440 329
Champagne - Ardenne	136	842 537	1 809	499 826	1 945	1 342 363
Corse	25	162 052	335	98 144	360	260 196
Franche-Comté	162	657 431	1 624	459 628	1 786	1 117 059
Île-de-France	607	10 520 839	674	431 172	1 281	10 952 011
Languedoc - Roussillon	259	1 729 637	1 286	566 011	1 545	2 295 648
Limousin	40	367 620	707	343 319	747	710 939
Lorraine	356	1 675 889	1 981	634 487	2 337	2 310 376
Midi - Pyrénées	288	1 645 471	2 732	906 216	3 020	2 551 687
Nord - Pas-de-Calais	554	3 477 862	993	518 726	1 547	3 996 588
Basse-Normandie	167	765 570	1 647	656 623	1 814	1 422 193
Haute-Normandie	205	1 227 722	1 215	552 470	1 420	1 780 192
Pays de la Loire	266	2 105 179	1 238	1 116 882	1 504	3 222 061
Picardie	277	1 136 427	2 015	721 054	2 292	1 857 481
Poitou - Charentes	142	867 708	1 323	772 360	1 465	1 640 068
Provence - Alpes - Côte d'Azur	297	4 128 256	666	377 895	963	4 506 151
Rhône - Alpes	709	4 370 141	2 170	1 275 266	2 879	5 645 407
Métropole	5 954	44 196 510	30 611	14 321 885	36 565	58 518 395
Guadeloupe	30	416 277	4	6 219	34	422 496
Guyane	7	130 332	15	26 881	22	157 213
Martinique	22	350 765	12	30 662	34	381 427
Réunion	22	694 038	2	12 262	24	706 300
Départements d'outre-mer	81	1 591 412	33	76 024	114	1 667 436
France entière	6 035	45 787 922	30 644	14 397 909	36 679	60 185 831

(1) Population sans doubles comptes.

Chapitre A.02

Environnement

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | | | |
|----|--|----|---|
| 1 | Occupation physique du territoire. | 11 | Rejets dans l'eau des principaux établissements industriels pour quelques polluants en 2004 – France entière. |
| 2 | Espaces naturels protégés en 2005 – France entière. | 12 | Accidents industriels et technologiques par secteur d'activité – France entière. |
| 3 | État des espèces de vertébrés. | 13 | Incendies de forêts. |
| 4 | État des espèces animales en Europe. | 14 | Montant des indemnités versées par les assureurs au titre des catastrophes naturelles. |
| 5 | Plans de chasse au grand gibier. | 15 | Volume des ordures ménagères selon le mode de traitement en 2004 – France entière. |
| 6 | Concentrations atmosphériques en dioxyde de soufre (SO ₂), dioxyde d'azote (NO ₂) et ozone (O ₃) dans la station la plus chargée du réseau de quelques villes de France. | 16 | Dépense de protection de l'environnement par domaine. |
| 7 | Émissions de gaz à effet de serre. | 17 | Dépense de lutte contre la pollution dans l'Union européenne à 15. |
| 8 | Ressources en eau de pluie. | | |
| 9 | Qualité des eaux de baignade – France entière. | | |
| 10 | Épuration des eaux usées dans les grandes villes. | | |

○ Présentation

Le territoire français connaît une grande diversité mais l'occupation des sols y est majoritairement agricole. En 2004, la moitié du territoire est en effet occupée par des cultures ou des prairies. Les zones naturelles couvrent 42 % de la surface. Les sols artificialisés (bâti ou non) occupent 8 % du territoire mais progressent rapidement : + 19 % entre 1992 et 2004.

La France occupe le premier rang en Europe pour la diversité des vertébrés, avec près de mille espèces présentes en métropole. De nombreuses espèces sont cependant menacées en raison des pressions qu'exercent les activités humaines sur leurs habitats.

La conservation du patrimoine naturel national est assurée par des outils de protection réglementaire (réserves naturelles, parcs nationaux), foncière (acquisitions du Conservatoire du littoral) et contractuelle (actions des parcs naturels régionaux). Les sept parcs nationaux existants couvrent 37 000 ha d'espaces protégés à très haute valeur patrimoniale. Avec leur aire d'adhésion, ces mêmes parcs couvrent près de 1,3 million d'hectares. Les 156 réserves naturelles nationales (y compris Corse), dont 13 dans les Dom, couvrent 0,8 % du territoire.

En 2004, les émissions de gaz à effet de serre de la France s'élèvent à 564 millions de tonnes d'équivalent CO₂, en baisse de 0,8 % par rapport à 1990. Le secteur des transports est la première source d'émissions (26 %).

Les rejets dans le milieu naturel aquatique sont d'origines domestique, industrielle ou agricole. Les rejets d'azote sont principalement d'origine agricole tandis que les rejets de polluants organiques proviennent des activités industrielles et domestiques. L'essentiel des rejets toxiques est dû aux activités industrielles ou agricoles et dans une moindre mesure à l'utilisation domestique de certains produits (phytosanitaires, entretien, bricolage, etc.).

En France, la production annuelle de déchets est de l'ordre de 849 millions de tonnes (dont 340 Mt BTP, 374 Mt Agriculture, 90 Mt Entreprises). La France fournit des données européennes harmonisées et dans ce cadre, la quantité de déchets de l'agriculture va être revue en 2005.

En 2004, la production d'ordures ménagères résiduelles (contenu habituel d'une poubelle non triée) est estimée à 353 kg/habitant.

L'inventaire des installations de traitement des ordures ménagères répertorie 707 installations en 2004 qui traitent près de 24 millions de tonnes d'ordures ménagères.

En 2004, la dépense de protection de l'environnement s'élève à 33,5 milliards d'euros et représente 2,0 % du PIB. Elle augmente en moyenne de 6,1 % par an depuis 1990 (aux prix courants). Incorporant en outre les dépenses relatives à la production et distribution d'eau, au cadre de vie et à la récupération, la dépense nationale liée à l'environnement est évaluée à 49,9 milliards d'euros en 2004.

2

○ Méthodologie

Les pluies efficaces

Le ministère de l'Écologie et du Développement durable (Direction de l'eau) calcule par modèle les valeurs cantonales des pluies efficaces, à partir des données de précipitations de Météo-France. La moyenne annuelle nationale est la moyenne des valeurs cantonales pondérée par la superficie des cantons.

La protection des espaces naturels

La protection des espaces naturels relève de la compétence du ministère de l'Écologie et du Développement durable (DNP, Dren), ainsi que des organismes responsables ou gestionnaires de protections (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Parcs nationaux, ...).

La faune et la flore

Le Muséum national d'histoire naturelle rassemble et analyse l'information sur les espèces en provenance des milieux

scientifiques, des Conservatoires botaniques nationaux et des associations de naturalistes. Le Conseil supérieur de la pêche et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage produisent aussi de nombreuses données sur les espèces.

La chasse au grand gibier est réglementée par les plans de chasse. Le nombre d'animaux prélevés est recensé par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, par espèce et par saison de chasse.

L'air

• La qualité de l'air ambiant

Les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA, regroupées au sein du dispositif Atmo) gèrent les réseaux de mesures de la qualité de l'air des agglomérations. 40 associations sont en place fin 2004. Agréées par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, elles regroupent l'État, des collectivités locales, des industriels, des établissements publics, des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées. Elles informent quotidiennement le public sur la pollution de l'air. Toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants disposent actuellement d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air. L'ensemble des données recueillies sont rassemblées par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans la banque de données sur la qualité de l'air.

• Les émissions des principaux polluants dans l'air

Elles sont estimées par le Citepa (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) par source d'émissions (transformation d'énergie, transport, installations industrielles...). Les résultats sont établis à partir de modèles, en fonction soit de mesures d'émissions, soit de paramètres caractéristiques des secteurs d'activité pondérés par un facteur d'émissions spécifique à chaque polluant.

L'eau

Le système d'information sur l'eau (SIEau) a pris en 2003 la succession du réseau national des données sur l'eau (RNDE). Il fédère les principaux producteurs et usagers des données sur l'eau en France : le ministère de l'Écologie et du Développement durable, les six Agences de l'eau et les offices de l'eau de la Réunion et de la Martinique, le Conseil supérieur de la pêche, l'Institut français de l'environnement, EDF, Ifremer, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), l'Ineris et l'Office international de l'eau (OIEau). Il vise à améliorer la production, la collecte, le stockage et la communication des données sur l'eau. Dans chaque bassin, des schémas directeurs des données sur l'eau précisent les conditions de production, de mobilisation et de mise à disposition des données. Les banques de données sont gérées par divers acteurs du SIEau : la banque nationale de données sur les eaux superficielles à l'OIEau, la banque de données sur les eaux souterraines (ADES) au BRGM, la banque de données sur les eaux littorales (Quadrige) à l'Ifremer, ...

• Les eaux de baignade

Les eaux de baignade, en eau douce et en mer, sont soumises à une surveillance sanitaire régulière réalisée par les Directions départementales de l'action sanitaire et sociale (Ddass) suivant les décrets n°s 81-324 et 91-980 pris en application de la directive européenne 76/160 du 8 décembre 1975. La nouvelle directive européenne 2006/7/CE du 15/02/2006 entrera en application à partir de 2015. Toutes les eaux « pour lesquelles la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et où elle n'est pas interdite pour quelque raison que ce soit » sont concernées par les analyses. Celles-ci portent principalement sur le comptage des germes tests de contamination fécale.

L'interprétation des résultats conduit à assigner à chaque point de surveillance une classe (A = bonne qualité, conforme ; B = qualité moyenne, conforme ; C = pollution momentanée, non conforme ; D = mauvaise qualité, non conforme).

Les données sont ensuite rassemblées, traitées puis diffusées par le ministère de la Santé et des Solidarités (Direction générale de la santé) et par le ministère de l'Écologie et du Développement durable.

• La pollution de l'eau

Pour les principaux émetteurs industriels, les rejets sont connus à partir de mesures. Les données relatives aux rejets d'eaux résiduaires des installations classées pour la protection de l'environnement, soumises à auto-surveillance, sont collectées par les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement puis transmises au ministère de l'Écologie et du Développement durable (Direction de la prévention des pollutions et des risques - Service de l'environnement industriel), pour les établissements qui dépassent un seuil minimal de rejet par polluant fixé chaque année. Les données nationales obtenues ainsi ne représentent donc que le cumul des plus gros rejets, mesurés en sortie du site industriel et avant épuration éventuelle dans une station d'épuration collective.

Les données relatives aux flux entrant et sortant des stations d'épuration publiques des collectivités sont collectées auprès des Agences de l'eau dans le cadre du SIEau.

Les risques technologiques

Le ministère de l'Écologie et du Développement durable (DPPR-SEI-BARPI : Direction de la Prévention de la pollution et des risques - Service de l'environnement industriel - Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles) rassemble dans la banque de données ARIA les informations relatives aux accidents technologiques, pollutions graves et incidents significatifs survenus dans les installations ou liés à leur activité, qui sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, à la sécurité ou à la santé publique.

Les déchets

Les résultats sur les ordures ménagères sont obtenus par une exploitation de l'inventaire Itom, conduit par l'Ademe.

Depuis l'année 2000, le tonnage d'ordures ménagères traitées par les centres collectifs est ventilé par mode de traitement et non plus selon le mode de traitement principal de l'installation.

Une partie de plus en plus importante des matériaux recyclables est amenée directement en déchèterie. Les déchèteries ne sont pas comprises dans l'inventaire Itom. Une autre partie est également reprise directement par des industriels.

La dépense nationale liée à l'environnement

L'Ifen élabore les comptes de la dépense de protection de l'environnement selon une méthodologie harmonisée au niveau européen dans le cadre du SERIEE (système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, créée par le décret n° 98-623 du 21 juillet 1998. Les séries 1990-2003 ont été réajustées et ne sont donc pas identiques à celles publiées précédemment.

Il est aussi fourni ici une partie des résultats sur les dépenses de protection de l'environnement, collectés par le questionnaire conjoint de l'OCDE et d'Eurostat sur l'état de l'environnement et les dépenses de protection de l'environnement. Les définitions et les méthodes peuvent varier d'un pays à l'autre. Les comparaisons internationales sont par conséquent à interpréter avec précaution. De même, certains des concepts retenus par le questionnaire OCDE/Eurostat diffèrent de ceux des comptes de la dépense de protection de l'environnement ne permettant pas un rapprochement immédiat des données issues des deux approches.

3

○ Définitions

Effet de serre

Échauffement des couches inférieures de l'atmosphère dû à l'absorption du rayonnement infrarouge émis par le sol sous l'effet des rayons solaires. Les principaux gaz à effet de serre direct sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) ainsi que l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC), familles de composés halogénés. D'autres gaz contribuent indirectement à l'accroissement de l'effet de serre, en

intervenant dans la formation de polluants secondaires comme l'ozone ou les aérosols.

Espèces menacées

Elles comprennent les catégories « en danger » et « vulnérables » définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Les espèces « en danger » ont leur effectif réduit à un seuil critique ; leur survie est improbable si les facteurs responsables de leur régression persistent. Les espèces « vulnérables » ont leur effectif en forte régression ; elles sont susceptibles de passer dans la catégorie précédente, si les facteurs de leur vulnérabilité persistent. Les autres catégories sont les espèces « disparues », « rares » ou « indéterminées ».

Espèces protégées

La loi sur la protection de la nature prévoit la conservation partielle ou totale d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou les nécessités de la préservation du patrimoine biologique national le justifient (article L. 411-1 du Code de l'environnement). Les listes des espèces animales protégées sur l'ensemble du territoire national et celles, nationale et régionales, des espèces végétales protégées sont fixées par des arrêtés ministériels. En outre la réglementation de la cueillette de certaines espèces (champignons, muguet...) peut faire l'objet d'arrêtés préfectoraux.

Indice Atmo

L'objectif de l'indice multipolluant de la qualité de l'air en milieu urbain (Atmo) est de caractériser une situation moyenne sur une unité urbaine. Quatre polluants sont pris en compte : SO₂, NO₂, O₃ et poussières. Un sous-indice est calculé pour chaque polluant. L'indice final est le maximum des sous-indices de chacun des polluants pris en compte. Il comprend 10 niveaux allant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais).

Par arrêté du 10 janvier 2000, les modes de calcul de cet indice ont été modifiés (prise d'effet le 18 mars 2000) pour les rendre plus cohérents avec les nouvelles valeurs de références communautaires, ainsi qu'avec la procédure d'alerte. (Cf. Carte dans l'Essentiel de l'annuaire).

Parcs nationaux

Un parc national est un territoire rassemblant un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception. Il est composé d'un ou plusieurs cœurs, définis comme les espaces terrestres et maritimes à protéger, ainsi que d'une aire d'adhésion, territoire des communes ayant vocation à adhérer à la charte du parc (loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 et art L. 331-1 et suivants du code de l'environnement).

Plans de chasse

Ils définissent chaque année le nombre d'animaux qui peuvent être prélevés sur les territoires de chasse pendant la période de chasse propre à chaque département. Ils sont obligatoires sur tout le territoire national pour les cerfs, biches, daims, mouflons et chevreuils (art. L. 425-1 à L. 425-3 du Code de l'environnement).

Pluies efficaces

Il s'agit des quantités de pluie tombées dont on soustrait les quantités évaporées et celles transpirées par les végétaux. Cette ressource en eau est disponible pour l'écoulement, l'alimentation des eaux souterraines et les prélèvements.

Pouvoir de réchauffement global (PRG)

Afin de déterminer l'impact relatif de chacun des polluants sur le changement climatique, un indicateur, le pouvoir de réchauffement global (PRG) a été défini. Il s'agit de l'effet radiatif d'un polluant intégré sur une période de 100 ans, comparativement au CO₂ pour lequel le PRG est fixé à 1. Le pouvoir de réchauffement global, provenant des six substances retenues dans le protocole de Kyoto est calculé au moyen des PRG respectifs de chacune des substances, exprimés en équivalent CO₂ (CO₂e).

Rendement des stations d'épuration

Le rendement est la part de la pollution entrant dans la station d'épuration qui est éliminée. Il est calculé pour les paramètres suivants : la demande biologique en oxygène à 5 jours (DBO₅), l'azote réduit (azote organique et azote ammoniacal) et le phosphore.

Réserves naturelles

En application des articles L. 332-1 et suivants du Code de l'environnement, des parties de territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de l'Institut français de l'environnement (Ifen).

Organismes :

- Ministère de l'Écologie et du Développement durable :
 - Institut français de l'environnement ;
 - Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale ;
 - Direction générale de l'administration ;
 - Direction de l'eau ;
 - Direction de la prévention des pollutions et des risques ;
 - Direction de la nature et des paysages ;
 - Délégation au développement durable.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :
 - Service central des enquêtes et études statistiques.
- Ministère de la Santé et des Solidarités, Direction générale de la santé.
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
- Agences de l'eau.
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.
- Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique.
- Muséum national d'histoire naturelle.
- Office international de l'eau.
- Office national de la chasse et de la faune sauvage.
- Organisation de coopération et de développement économiques.
- Eurostat.
- Fédération française des sociétés d'assurance.

Sites Internet :

- www.ifen.fr
- www.ecologie.gouv.fr
- www.ademe.fr
- www.eaufrance.com
- www.eea.eu.int
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ifen

Les synthèses de l'Ifen :

- « L'environnement en France – édition 2006 », octobre 2006 ;
- « 10 indicateurs clés de l'environnement », octobre 2005 ;
- « L'économie de l'environnement en 2004 », septembre 2006.

Les dossiers de l'Ifen :

- « Les pesticides dans les eaux – Données 2003-2004 », n° 5, août 2006 ;
- « NAMEA, un outil pour relier activités économiques et pressions environnementales », n° 4, juillet 2006.

Études et travaux :

- « L'état des eaux souterraines en France : aspects quantitatifs et qualitatifs », n° 43, novembre 2004.

Premier Ministre

- Stratégie nationale de développement durable 2003-2008 : Objectifs stratégiques et instruments – Programme d'actions – Douze indicateurs « phares » de développement durable, actualisation novembre 2006.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Scees

Agreste

- « L'utilisation du territoire en 2004, nouvelle série 1992 à 2004 », *Chiffres et données*, Agriculture, n° 169, août 2005.

Insee

- « Environnement, nuisances, insécurité – Indicateurs sociaux 1996-2004 », *Insee-Résultats, Société*, n° 45, décembre 2005.

OCDE

- « Indicateurs clés de l'environnement 2005 », 1^{er} avril 2006 ;
- « Examens environnementaux de l'OCDE – France », septembre 2005 ;
- « Dépenses de lutte contre la pollution dans les pays de l'OCDE », juillet 2003.

Eurostat

- « Waste generated and treated in Europe - Data 1995-2003 », octobre 2005.

Statistiques en bref :

- « Dépenses de protection de l'environnement en Europe par le secteur public et les prestataires spécialisés – 1995-2002 », novembre 2005 ;
- « Dépenses de protection de l'environnement par l'industrie dans l'Union européenne », août 2005 ;
- « Utilisations de l'eau et traitement des eaux usées dans l'UE et les pays candidats », août 2005.

Panorama de l'UE :

- « Mesure des progrès accomplis sur la voie d'une Europe plus durable - Les indicateurs de développement durable de l'Union Européenne - Données 1990-2005 », édition 2005.

Autres

Agence européenne pour l'environnement :

- « Land accounts for Europe 1990-2000 », EEA Report n° 11/2006, décembre 2006 ;
- « Air pollution by ozone in Europe in summer 2005 », EEA Report n° 3/2006, juin 2006 ;
- « SOER 2005 - The European environment – State and outlook 2005 », 2005.

TABLEAU A.02-1

Occupation physique du territoire

Sources : Scees, Ifen

Unité : Millier d'hectares

	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Cultures annuelles	15 154	15 295	15 249	15 236	15 270	15 258	15 216
Forêts	14 745	14 966	15 014	15 059	15 093	15 126	15 170
Prairies	11 389	11 062	11 046	10 982	10 922	10 897	10 882
Landes, parcours et alpages	4 308	4 182	4 150	4 134	4 096	4 056	4 020
Haies, arbres épars, peupleraies, chemins	1 996	1 896	1 884	1 875	1 869	1 857	1 850
Roches et eaux	1 880	1 861	1 859	1 859	1 852	1 849	1 843
Routes et parkings	1 598	1 669	1 681	1 695	1 711	1 719	1 734
Sols artificiels non bâtis	1 420	1 527	1 547	1 573	1 594	1 626	1 645
Cultures pérennes	1 302	1 273	1 276	1 276	1 272	1 271	1 270
Sols bâtis	1 007	1 066	1 092	1 109	1 119	1 135	1 163
Zones interdites d'accès	122	123	123	122	122	126	127

TABLEAU A.02-2

Espaces naturels protégés en 2005 - France entière

Sources : Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Réserves naturelles de France

Unité : Km²

Type de protection ou d'acquisition foncière	Nombre	Surface
Réserves naturelles nationales (2004)	156	5 461
Acquisitions du Conservatoire de l'espace littoral (2004)	300	730
Parcs nationaux (zones centrales)	7	3 699

TABLEAU A.02-3

État des espèces de vertébrés

Source : Muséum national d'Histoire naturelle (SPN) (mise à jour en avril 2005)

Espèces	Nombre d'espèces connues	Nombre d'espèces protégées	Espèces menacées		Espèces en régression
			En danger	Vulnérables	
Mammifères	121	68	9	14	20
Oiseaux (1)	375	364	20	52	60
Poissons et cyclostomes	420 e	20	7	25	28
Reptiles	40	39	2	4	16
Amphibiens	40	33	3	8	13

(1) Oiseaux nicheurs et autres oiseaux séjournant régulièrement sur le territoire national.

TABLEAU A.02-4

État des espèces animales en Europe

Nombre d'espèces connues par pays, dernière année disponible

Source : OCDE (Données sur l'environnement - Compendium 2004) Unité : Nombre

	Mammifères	Oiseaux	Poissons	Reptiles	Amphibiens	Invertébrés
Allemagne	79	240	268	14	21	13 727
Autriche	100	219	60	16	21	45 000
Belgique	68	179	41	7	16	22 364
Danemark	50	200	38	6	15	3 674
Espagne	118	368	68	56	25	25 000
Finlande	59	240	68	5	5	20 361
France	123	366	416	38	38	38 500
Grèce	110	422	107	59	19	30 000
Irlande	31	193	27	3	3	...
Italie	118	473	93	58	38	56 500
Luxembourg	64	130	43	6	14	30 000
Pays-Bas	64	172	45	7	16	368
Portugal	96	313	35	34	17	...
Royaume-Uni	64	247	54	9	14	22 778
Suède	67	246	55	6	13	27 165

TABLEAU A.02-5

Plans de chasse au grand gibier

Nombre d'animaux prélevés par saison de chasse (1)

Sources : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Fédérations de chasse - Réseau de correspondants "Cervidés-sanglier" Unité : Nombre

	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Chevreaux	179 166	302 744	395 657	408 627	431 868	437 342	461 689	483 412
Cerfs	13 555	20 084	32 349	33 307	36 196	36 716	36 583	38 569
Sangliers	134 156	236 393	343 628	306 829	389 768	392 202	442 466	479 298

(1) Saison de chasse : pendant le deuxième semestre de l'année *n* indiquée en tête de colonne et le premier semestre de l'année suivante.

TABLEAU A.02-6

Concentrations atmosphériques en dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂) et ozone (O₃) dans la station la plus chargée du réseau de quelques villes de France (1)

Sources : Ademe et réseaux de mesure de la qualité de l'air (BDQA), Ifen Unité : Microgramme / m³

Réseau de mesure de la qualité de l'air	Valeur de la moyenne journalière de la concentration (SO ₂) dépassée dans 2 % des cas			Valeur de la moyenne horaire de la concentration (NO ₂) dépassée dans 2 % des cas			Moyenne horaire maximale (O ₃)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Clermont-Ferrand	10	14	12	106	122	107	199	201	194
Grenoble	21	21	22	118	116	120	201	194	221
La Rochelle	9	9	7	105	85	78	193	175	161
Le Havre	136	87	103	101	102	107	202	171	221
Lyon	28	26	74	194	162	180	306	227	240
Marseille	32	29	43	147	148	162	229	228	265
Nancy	16	24	16	98	100	85	241	208	212
Nantes	6	14	10	102	103	116	212	152	216
Paris-Île-de-France	34	26	26	182	180	191	282	218	257
Rouen	94	142	101	120	113	119	264	173	187
Strasbourg	80	76	65	129	113	127	255	235	224
Toulouse	7	7	10	120	116	123	224	188	204

(1) Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

TABLEAU A.02-7

Émissions de gaz à effet de serre

Source : Citepa, Coralie format CCNUCC (mise à jour décembre 2005) (1) Unité : Million de tonnes équivalent CO2 (2)

Substance	r 1990	r 1995	r 1996	r 1997	r 1998	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
Gaz à effet de serre direct											
CO2.....	364	354	363	355	375	363	360	357	345	349	353
CH4.....	68	69	68	65	65	64	64	62	61	59	58
N2O.....	95	93	94	96	89	82	81	79	77	75	72
HFC, PFC et SF6.....	10,1	7,8	9,2	9,5	10,2	11,5	11,3	11,5	14,1	15,0	14,9
PRG Métropole (3)	537,1	523,8	534,2	525,5	539,2	520,5	516,3	509,5	497,1	498,0	497,9
PRG DOM (3)	2,7	7,1	7,1	7,1	6,9	6,9	7,1	7,6	7,5	7,6	7,5
PRG France entière (3)	539,8	530,9	541,3	532,6	546,1	527,4	523,4	517,1	504,6	505,6	505,4

(1) Les émissions du trafic maritime international et du trafic aérien international sont exclues.
(2) Les quantités tiennent compte des puits de carbone liés à la photosynthèse et aux changements d'utilisation des sols ; tout le carbone est comptabilisé sous forme de CO2.
(3) PRG pouvoir de réchauffement global intégré sur une période de 100 ans et calculé sur la base des coefficients suivants : CO2 = 1 ; CH4 = 21 ; N2O = 310 ; SF6 = 23 900 ; HFC et PFC = valeurs variables dépendantes de la part relative des différentes molécules.

TABLEAU A.02-8

Ressources en eau de pluie (1)

Source : Ministère de l'Écologie et du Développement durable (Direction de l'eau) Unité : Milliard de m3/an

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Précipitations	527	497	463	484	583	572	543	535	428 r	474
Pluies efficaces.....	213	195	128	182	239	224	213	195	...	...

(1) En année civile.

TABLEAU A.02-9

Qualité des eaux de baignade - France entière

Sources : Ministère de la Santé et des Solidarités (DGS) Ifen

	1995		2000		2002		2003		2004		2005	
	Eau douce	Mer	Eau douce	Mer	Eau douce	Mer	Eau douce	Mer	Eau douce	Mer	Eau douce	Mer
Nombre total de points classés (1).	1 588	1 777	1 379	1 704	1 425	1 701	1 403	1 839	1 406	1 872	1 328	1 894
selon la catégorie de qualité												
A = eau de bonne qualité.....	678	1 052	639	1 192	707	1 134	661	1 373	642	1 250	678	1 361
Pourcentage.....	42,7	59,2	46,3	70,0	49,6	66,7	47,1	74,7	45,7	66,8	51,1	71,9
B = eau de qualité moyenne	768	614	649	445	641	501	662	428	692	541	596	474
Pourcentage.....	48,4	34,5	47,1	26,1	45,0	29,4	47,2	23,3	49,2	28,9	44,9	25,0
C = eau pouvant être momentanément polluée	113	110	83	67	70	66	69	36	68	81	49	59
Pourcentage.....	7,1	6,2	6,0	3,9	4,9	3,9	4,9	1,9	4,8	4,3	4,8	3,1
D = eau de mauvaise qualité.....	29	1	8	—	7	—	11	2	4	—	5	—
Pourcentage.....	1,8	0,1	0,6	—	0,5	—	0,8	0,1	0,3	—	0,4	—

(1) Classés : qui ont fait l'objet d'une fréquence d'échantillonnage suffisante au regard des demandes de la Commission européenne.

TABLEAU A.02-10

Épuration des eaux usées dans les grandes villes (1)

Sources : RNDE - Agences de l'eau, BNDE

Unités : Flux de pollution : t/j
Rendement : %

	(2) DBO ₅			Azote			Phosphore		
	1997	1998	1999	1997	1998	1999	1997	1998	1999
Pollution éliminée par les stations d'épuration	1 802	1 796	1 795	207	224	224	49	123	47
Rendement des stations d'épuration	87	88	88	43	46	47	43	42	50

(1) Pour les agglomérations émettant plus de 10 000 équivalent-habitants.
(2) DBO : Demande Biochimique en Oxygène.

TABLEAU A.02-11

Rejets dans l'eau des principaux établissements industriels pour quelques polluants en 2004 (1) - France entière

Source : Ministère de l'Écologie et du Développement durable (DPPR-SEI)

Types de polluant	Seuil par polluant et par établissement	Nombre d'établissements dont les rejets égalent ou dépassent ce seuil	Cumul des rejets annuels de ces établissements
Aluminium (et ses composés)	2 t/an	24	25 310 t
Arsenic (et ses composés)	5 kg/an	37	4 574 kg
Azote	50 t/an	107	20 926 t
Cadmium (et ses composés)	5 kg/an	38	723 kg
Chlorures	2 000 t/an	37	2 020 669 t
Cyanures	50 kg/an	17	23 953 kg
Demande chimique en oxygène	150 t/an	496	386 506 t
Fer (et ses composés)	3 t/an	39	101 057 t
Fluor	2 t/an	44	1 703 t
Matières en suspension	300 t/an	75	583 591 t
Phosphore	5 t/an	169	3 567 t
Sulfates	1 500 t/an	32	269 270 t
Titane (et ses composés)	100 kg/an	3	1 080 t

(1) Somme des flux rejetés par les établissements égalant ou dépassant le seuil indiqué par polluant ; flux raccordés, isolés ou épandus.

TABLEAU A.02-12

Accidents industriels et technologiques par secteur d'activité - France entière

Sources : Ministère de l'Écologie et du Développement durable (DPPR - SEI - BARPI), base ARIA - Ifen (1)

Unité : Nombre

	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Agriculture, sylviculture, pêche	245	309	170	178	274	234	187
Industries extractives	9	8	15	5	12	12	6
Industries alimentaires	78	80	72	54	87	100	91
Industries manufacturières (hors alimentaires)	466	450	439	424	629	609	635
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	48	89	80	64	148	263	306
Construction	20	24	18	15	41	33	32
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	150	155	164	142	192	156	149
Transports	95	131	180	140	154	229	176
Autres secteurs d'activité	243	278	199	176	253	257	213
Particuliers	35	59	55	42	34	40	28
Activité en cause indéterminée	158	237	248	207	248	197	155

(1) Base ARIA : mise à jour avril 2006 (cf. partie "méthodologie" du chapitre A.02).

TABLEAU A.02-13

Incendies de forêts

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (Direction de la Sécurité civile)

	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'incendies	5 881	6 549	4 960	4 553	4 258	4 097	7 023	3 775	4 696
Surface sinistrée (hectares).....	72 625	18 109	15 905	24 026	20 473	30 160	73 278	13 710	22 133

TABLEAU A.02-14

Montant des indemnités versées par les assureurs au titre des catastrophes naturelles (1)

Source : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (États comptables C10 - décembre 2006) Unité : Million d'euros

	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Montant (2) r.....	481	742	725	488	483	767	417	368	1 119	1 996	146	361

(1) Depuis 1994, les états comptables n'intègrent plus les succursales étrangères d'un pays de la CEE.
(2) Par exercice de survenance.

TABLEAU A.02-15

Volume des ordures ménagères selon le mode de traitement en 2004 - France entière

Source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe) - inventaire Itom (1) Unité : Kilotonne/an

Mode de traitement	Nombre d'unités de traitement	Quantité annuelle traitée
Tri de matériaux recyclables issus de la collecte sélective	186	1 767
Compostage	67	1 425
Méthanisation	2	136
Incinération sans récupération d'énergie	22	641
Incinération avec récupération d'énergie	112	10 319
Centre d'enfouissement technique (2)	318	9 474
Total	707	23 762

(1) Inventaire Itom bi-annuel depuis 2000.
(2) Décharges traitant plus de 3 000 tonnes par an.

TABLEAU A.02-16

Dépense de protection de l'environnement par domaine

Source : Ifen

Unité : Million d'euros

	1990	r 1995	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
Gestion des eaux usées	6 341	8 130	9 307	9 970	10 363	10 945	11 286	11 535
Protection de l'air	1 181	1 296	1 742	1 703	1 736	1 881	1 973	2 063
Réduction du bruit.....	678 r	931	1 117	1 162	1 254	1 249	1 302	1 420
Gestion des déchets (1)	3 994	6 919	8 633	9 401	9 669	10 238	10 607	11 100
Déchets radioactifs	—	—	556	570	573	578	594	665
Nettoyage des rues	693	808	927	977	1 029	1 078	1 189	1 267
Protection de la biodiversité et des paysages	337 r	961	1 083	1 292	1 322	1 292	1 357	1 472
Recherche et développement	568	977	1 320	1 455	1 521	1 624	1 653	1 734
Administration générale de l'environnement	884	1 372	1 547	1 680	1 796	2 013	2 093	2 226
Total	14 674 r	21 393	26 231	28 210	29 263	30 898	32 054	33 481

(1) Non compris déchets radioactifs.

TABLEAU A.02-17

Dépense de lutte contre la pollution dans l'Union européenne à 15

Source : Eurostat

Unité : % du PIB

Pays	Année	Secteur public	Industrie
Allemagne	2002	0,45	...
Autriche	2001	0,21	...
Belgique	2001	0,55	...
Danemark	2001	1,24	...
Espagne	2002	...	0,27
Finlande	2000	0,39	0,47
France	2002	0,27	...
Grèce	1999	0,62	...
Irlande	1998	0,53	0,21
Italie	2002	0,79	...
Luxembourg	1997	0,70	...
Pays-Bas	2001	...	0,43
Portugal	2002	0,62	0,29
Royaume-Uni	2002	0,47	0,24
Suède	2002	...	0,39

Chapitre B.01

Structure de la population

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Population totale par groupe d'âges au 1 ^{er} janvier.	9	Actifs occupés au lieu de travail par sexe et statut selon l'activité économique regroupée en 1999 - France entière.
2	Population des États de l'Union européenne par sexe et groupe d'âges au 1 ^{er} janvier 2005.	10	Population active ayant un emploi par sexe et statut selon l'activité économique regroupée en 1999 - France entière.
3	Population totale par sexe, âge et état matrimonial au 1 ^{er} janvier 2005.	11	Navettes domicile-travail des actifs ayant un emploi par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 1999.
4	Population totale par sexe et âge au 1 ^{er} janvier 2006.	12	Migrations par sexe et par catégorie socioprofessionnelle en 1999 en fonction du lieu de naissance et du lieu de résidence au 1 ^{er} janvier 1990.
5	Population totale par sexe et groupe d'âges en 1982, 1990 et 1999 - France entière.	13	Migrations par sexe en 1999 en fonction du lieu de naissance et du lieu de résidence au 1 ^{er} janvier 1990 - Départements d'outre-mer.
6	Population totale des départements et collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie par sexe et groupe d'âges.		
7	Population de 15 ans ou plus par groupe d'âges selon le diplôme en 1999 - France entière.		
8	Population totale par groupe d'âges et catégorie socio-professionnelle en 1999 - France entière.		

○ Présentation

Dans l'Union européenne, la population des nouveaux états membres est un peu plus jeune que celle des pays de l'UE à 15. Mais en raison de la chute depuis 15 ans de la fécondité dans la plupart de ces nouveaux pays, l'UE connaîtra dans moins d'une décennie une accélération du vieillissement de sa population. En 2004, l'Irlande et Chypre sont les pays les plus jeunes : 28 % de leur population est âgée de moins de 20 ans. L'Italie est le pays le plus âgé de l'UE : les 65 ans ou plus représentent 19 % de la population.

La population française, départements d'outre-mer inclus, est estimée à 62,9 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2006.

Elle représente 13,5 % de celle de l'Europe des 25, se situant au deuxième rang derrière l'Allemagne (82,5 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2005) et juste devant le Royaume-Uni (60,0 millions).

La population de la France continue de vieillir. Au 1^{er} janvier 2006, 16,2 % des habitants ont 65 ans ou plus, soit 1,1 point de plus qu'en 1996. Au cours de ces dix années, la part des moins de 20 ans a diminué de 1,2 point : ils représentent aujourd'hui 25,1 % de la population.

○ Méthodologie

21. Recensement de population de 1999

Les chiffres définitifs du dénombrement de la population issus du recensement du 8 mars 1999 ont été arrêtés et authentifiés par le décret n° 99 - 1154 du 29 décembre 1999, rectifié par le décret n° 2000 - 1021 du 17 octobre 2000.

Dans ce chapitre consacré aux « structures de la population », la plupart des tableaux sont issus du recensement de 1999, comparé dans la mesure du possible aux recensements de 1990 et de 1982. On trouvera également des résultats du recensement de 1999 dans les chapitres A.01 : « Territoire », B.03 : « Étrangers et Immigrés », B.04 : « Ménages », C.01 : « Population active et Emploi ».

Exploitation

Le recensement général de la population et des habitations a été effectué en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer entre le 8 mars et le 3 avril 1999, conformément aux dispositions du décret n° 98 - 403 du 22 mai 1998.

La date de référence est le 8 mars 1999.

Dans un premier temps, on effectue un décompte des questionnaires permettant d'obtenir différentes données concernant entre autres la population légale de la France et des différentes circonscriptions administratives.

L'ensemble des questionnaires donne ensuite lieu à une exploitation statistique permettant d'obtenir des résultats détaillés : répartition de la population par sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, confort des logements, etc.

Le dépouillement statistique est effectué pour la population dite « sans doubles comptes » (voir la définition dans le chapitre A.01), c'est-à-dire en privilégiant la commune de résidence personnelle. Elle comprend deux grandes catégories : la population des ménages et la population hors ménage (voir définition dans le chapitre B.04).

Le plan d'exploitation des questionnaires des recensements de 1990 et 1999 a été modifié par rapport à celui de 1982. Considérée lors des recensements antérieurs à 1990 comme une exploitation postérieure à celle des échantillons au 1/20^{ème} et au 1/4, l'exploitation principale (anciennement exhaustive légère) a été réalisée en premier, avant les exploitations des échantillons au 1/20^{ème} et au 1/4. Elle a consisté en une opération à part entière qui a permis de fournir les informations principales sur la structure de la population totale et de la population active, ainsi que sur les déplacements domicile-travail et toutes les caractéristiques des logements, à des niveaux géographiques fins.

Lors des phases d'exploitation suivantes, l'ensemble des informations collectées au niveau du bulletin individuel n'est

saisi que pour une partie seulement des questionnaires, dans un premier temps sur un échantillon au 1/20^{ème} et dans un second sur un échantillon plus large au 1/4. Ces deux exploitations dites complémentaires donnent lieu à des publications qui complètent celles issues de l'exploitation principale.

Dans le présent chapitre, les résultats des recensements de 1982 et 1990 sont issus de l'exploitation au 1/4 et ceux de 1999 de l'exploitation principale ou complémentaire selon les tableaux.

Les différentes étapes de la diffusion

a. Le dénombrement

La diffusion des résultats du dénombrement s'est déroulée entre la fin du 1^{er} semestre 1999 et la fin du 3^{ème} trimestre 2000. Elle a permis d'établir successivement :

- les évolutions démographiques provisoires (populations provisoires, logements provisoires et état civil provisoire) ;
- les populations légales (populations définitives arrêtées par décret) ;
- les évolutions démographiques définitives (population sans doubles comptes, soldes naturels et migratoires, nombre de logements).

Ces différentes étapes ont fait l'objet de publications dans trois séries (respectivement grise, bleue et orange) ainsi que d'une présentation sous forme de tableaux normalisés, de cartes, graphiques et fichiers (cf. partie « 4 : Sources de documentation »).

b. L'exploitation principale

Deux phases caractérisent la diffusion de l'exploitation principale :

- la 1^{ère}, au cours du 2^{ème} semestre 2000, a donné lieu à l'établissement de résultats par département sur 11 thèmes (population, activité, navettes domicile/travail, formation, migrations, nationalité, immigration, ménages, logements, résidences principales, immeubles) ;
- la 2^{ème} (fin 2000 - début 2001) a permis d'établir les résultats France entière sur les 11 thèmes précédents auquel se sont ajoutés le thème « emplois » et également les données sur les mobilités (résidentielles, professionnelles et scolaires).

L'exploitation principale a fait l'objet de publications dans la série jaune (« Tableaux références et analyses »), de tableaux, de cartes et graphiques, de fichiers et de bases de données localisées (cf. partie « 4 : Sources de documentation »).

c. Le sondage au 1/20^{ème}

Pour permettre la validation des traitements statistiques (imputation de valeurs manquantes, redressement, recodification) et la diffusion plus rapide des premiers résultats sur les catégories sociales et l'activité économique, une exploitation au 1/20^{ème} a été réalisée pour la métropole.

Cette étape réalisée au cours du 2^{ème} trimestre 2001 a permis d'établir pour l'ensemble de la France métropolitaine et ses départements les résultats sur tous les thèmes, y compris les familles et l'activité économique.

Le sondage au 1/20^{ème} a notamment donné lieu à la publication d'un volume « Tableaux références et analyses » dans la collection Insee-Résultats (cf. partie « 4 : Sources de documentation »).

d. L'exploitation complémentaire

L'exploitation complémentaire est la dernière étape des exploitations statistiques. Elle s'est déroulée au cours du 4^{ème} trimestre 2001 et du 1^{er} semestre 2002. Cette étape permet d'affiner les caractéristiques de l'emploi (en termes de professions et d'activités économiques) et de procéder à l'analyse détaillée de la composition des ménages et des familles.

L'exploitation complémentaire a fait l'objet de publications dans la série verte (« Tableaux références et analyses »), de tableaux, de cartes et graphiques, de fichiers et de bases de données localisées (cf. partie « 4 : Sources de documentation »).

Cette dernière étape de la diffusion des exploitations statistiques a également permis de diffuser, sous forme de 3 volumes thématiques dans la collection des fascicules verts, des résultats sur des thèmes particuliers :

- population immigrée, population étrangère ;
- ménages, familles, population ;
- population active, formation.

22. Les enquêtes de recensement

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'un cinquième de ces communes chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de leur population.

En 2008, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus auront donc été pris en compte dans le cadre du nouveau recensement.

À la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee publiera pour la première fois les résultats statistiques complets sur les habitants et leur logement. Ces résultats seront mis à jour tous les ans.

3 Définitions

Activité économique

La notion d'activité économique se distingue de la notion de profession. Cette dernière correspond au métier individuel (par exemple : sténodactylo) ; la première se rapporte à l'unité économique où la profession est exercée (par exemple : construction automobile).

Dans le recensement de 1999 (ainsi que dans les recensements précédents), on a attribué à chaque actif ayant un emploi l'activité économique de l'établissement qu'il dirige ou qui l'emploie. Cette notion mérite deux précisions pour lever les ambiguïtés d'interprétation :

- il s'agit de l'établissement et non de l'entreprise qui peut comprendre plusieurs établissements d'activités différentes. Un établissement est une cellule économique (usine, bureau, magasin de vente, dépôt, mine, etc.) située dans un lieu déterminé, dans laquelle travaillent une ou plusieurs personnes pour le compte d'une même autorité directrice. Comme lors des recensements antérieurs, les actifs sont classés selon l'activité principale de l'établissement qui les emploie et non d'après l'activité de la section d'établissement où ils travaillent et qui peut être différente. Les tableaux ne fournissent donc pas une classification par branche mais une classification par secteur d'établissement (voir définition de la branche et du secteur au chapitre N.01) ;

- les actifs employés par un établissement de prestation de services ou de main-d'œuvre (entreprise de nettoyage, service de maintenance de matériel, agence de travail temporaire, etc.) relèvent de l'activité économique de l'établissement de prestation de services ou de main-d'œuvre qui les emploie et non de l'activité économique de l'établissement où ils travaillent.

Âge

La population est classée par année de naissance, c'est-à-dire par génération. L'âge indiqué est l'âge atteint par chaque génération au cours de l'année du recensement ; c'est également l'âge en années révolues au 31 décembre de l'année du recensement.

En métropole et dans les Dom, la classe « 0 » ne comprend, pour le recensement de 1999, que les enfants nés entre le 1^{er} janvier 1999 et le 7 mars 1999. Pour le recensement de 1990, elle ne comprend, en métropole, que ceux nés du 1^{er} janvier 1990 au 4 mars 1990 et dans les Dom que ceux nés du 1^{er} janvier 1990 au 14 mars 1990. Pour le recensement de 1982, la classe « 0 » ne comprend, en métropole, que les enfants nés du 1^{er} janvier 1982 au 3 mars 1982, et pour les Dom, ceux nés du 1^{er} janvier 1982 au 8 mars 1982.

Catégorie socioprofessionnelle

Depuis le recensement de 1982, est utilisée la nomenclature des « Professions et catégories socioprofessionnelles ».

Cette nomenclature comprenant 455 postes est le résultat de la refonte complète du système de nomenclatures d'emplois (et en particulier, de la nomenclature des « catégories socioprofessionnelles » utilisée pendant 30 ans).

La catégorie socioprofessionnelle est obtenue par regroupement de rubriques de la nomenclature « professions et catégories socioprofessionnelles – PCS ».

Trois niveaux de regroupement sont proposés :

- le « niveau 42 » (dont 32 pour les actifs) est suffisamment détaillé pour permettre aux utilisateurs d'autres regroupements selon leurs besoins ;

- le « niveau 24 » (dont 19 pour les actifs) s'en tient à des catégories assez fournies en effectifs mais maintient néanmoins dans leurs grandes lignes les principales distinctions de la nomenclature PCS : salariés - non-salariés, niveau de classification, public - privé ;

- le « niveau 8 » (dont 6 pour les actifs) représente les « groupes socioprofessionnels » : 6 groupes de personnes ayant une activité professionnelle et 2 groupes sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà occupé un emploi sont classés, selon leur dernier emploi, dans l'un des 6 groupes de personnes ayant une activité professionnelle ; les chômeurs n'ayant jamais travaillé et les militaires du contingent sont classés dans le groupe des « autres personnes sans activité professionnelle ». La distinction entre personnes ayant une activité professionnelle et personnes sans activité professionnelle qui figure dans certains tableaux ne coïncide donc pas tout à fait avec la distinction actifs-inactifs au sens du type d'activité.

Une rénovation actualisée (PCS-2003) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003. Les premier et deuxième niveaux sont restés inchangés par rapport à la version en vigueur de 1982 à 2003. La rénovation de 2003 a donc porté uniquement sur le troisième niveau qui comprenait 455 postes dans la version 1982. Elle a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles. Il existe une version de la nomenclature des professions plus détaillée à l'usage des entreprises, dite PCS-ESE-2003 (cf. Nomenclature en annexe).

Diplômes

L'information relative au dernier diplôme figurant sur le bulletin individuel (question n° 10) correspond à une information légèrement modifiée par rapport à ce qui était demandé au recensement de 1990. On distingue désormais le baccalauréat général du baccalauréat technologique ou professionnel et le niveau « aucun diplôme » a été ajouté.

Les différents niveaux de diplôme retenus sont :

- aucun diplôme ;
- certificat d'études primaires ;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges ;
- CAP ;
- BEP ;
- baccalauréat général (Philo., Sciences ex., Math. élém., A, B, C, D, E, L, S, ES, etc.) ;
- baccalauréat technologique (F, G, H, STI, etc.) ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI, etc.), capacité en droit ;
- diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DEUST, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé ;
- diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc.

État matrimonial légal

Le concept d'état matrimonial désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, marié, veuf, divorcé.

Aux divers recensements et dans les enquêtes de recensement l'état matrimonial légal correspond à ce que les personnes ont déclaré. Les réponses peuvent donc présenter des différences avec la situation légale de la personne, par exemple :

- une personne vivant séparée de son conjoint mais non encore divorcée et donc légalement mariée aura pu hésiter entre les réponses « célibataire », « marié(e) » ou « divorcé(e) » ;
- des personnes vivant en union libre auront pu hésiter devant la réponse « marié(e) » ; mais certaines d'entre elles, légalement

divorcées ou séparées, pourront préférer se déclarer célibataires...

Si, dans la plupart des cas, l'état matrimonial déclaré reste un bon indicateur de l'état matrimonial légal de la personne recensée, il faut avoir à l'esprit ces remarques lorsqu'on étudie certaines sous-populations particulières.

Navettes

On appelle « navettes » les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail.

Pour la métropole, on répartit les actifs ayant un emploi selon qu'ils résident et travaillent :

- dans la même commune ;
- dans des communes différentes ;
- de la même unité urbaine ;
- de la même zone d'emploi ;
- du même département ;
- de la même région ;
- autres que ci-dessus.

Dans le cas des Dom, on répartit les actifs ayant un emploi selon qu'ils résident et travaillent :

- dans la même commune ;
- dans deux communes différentes ;
- dont de la même unité urbaine.

Les découpages géographiques particuliers que constituent les unités urbaines et les zones d'emploi ne sont pas emboîtés et ne sont pas toujours entièrement compris dans un seul département. Ainsi, la commune de lieu de travail peut être dans un autre département, tout en étant dans la même unité urbaine. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que « chauffeur-routier », « chauffeur de taxi », « VRP », « commerçant ambulant » ou « marin-pêcheur » les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

Population active au sens du recensement de la population

Les résultats concernant la population active – et particulièrement le nombre même de personnes actives – dépendent assez fortement des méthodes utilisées pour les obtenir. Par exemple, dans un recensement, on est contraint à se borner à quelques questions générales, auxquelles la plupart des habitants répondent eux-mêmes ; au contraire, dans une enquête par sondage centrée sur les questions de main-d'œuvre, des questions plus nombreuses et plus précises sont posées par des enquêteurs formés à cet effet. Ceci entraîne des évaluations différentes de la population active entre les résultats de ce chapitre et ceux du chapitre C.01 « Population active et Emploi ».

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré... ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait) ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi.

Le type d'activité (voir définition ci-dessous) joue un rôle de filtre pour orienter les chiffrements ultérieurs :

- profession et catégorie socioprofessionnelle ;
- statut ;
- activité économique ;
- lieu de travail.

Statut et condition d'emploi dans la profession

• STATUT

La notion de statut ne s'applique qu'à la population active ayant un emploi ; elle permet, pour l'ensemble des actifs ayant un emploi, de distinguer de manière systématique les personnes à leur compte des salariés et au sein de ceux-ci, ceux qui travaillent respectivement dans les secteurs privé, public ou semi-public :

Salariés :

- salariés du secteur privé ;

- salariés de la Fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière) ;
- salariés des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale.

Non-salariés :

- indépendants sans salarié ;
- employeurs ;
- aides familiaux.

• SALARIÉS

Sont classées dans ces postes toutes les personnes qui ont répondu affirmativement à la question « Êtes-vous salarié ? » et qui, n'étant pas chefs d'entreprise, n'ont pas été affectées aux postes « indépendants sans salarié » ou « employeurs ».

La répartition entre les cinq catégories de salariés décrites ci-dessous dépend de la nature de l'employeur.

a. Salariés du secteur privé

Sont classés dans ce poste les salariés rattachés à une entreprise qui apparaît en secteur privé dans le REE (Sirene), ou qui n'appartiennent pas à l'une des quatre autres catégories de salariés déterminées comme suit.

b. Salariés de l'État

Salariés, titulaires ou non (auxiliaires, contractuels, vacataires, etc.), des services de l'État et établissements ou organismes assimilés.

c. Salariés des collectivités locales, hôpitaux publics, HLM, etc.

Salariés, titulaires ou non des régions, départements, communes et des services ou organismes rattachés ou en émanant (syndicats de communes, régies, etc.) et des « organismes divers d'administration locale » de formes juridiques variées mais dont les ressources principales sont des transferts des collectivités territoriales.

d. Salariés de la Sécurité sociale.

Ce poste rassemble les salariés dont l'employeur est un régime de sécurité sociale.

e. Salariés des entreprises publiques ou nationales.

Salariés dont l'employeur est un des principaux établissements publics à caractère industriel ou commercial, une des principales sociétés nationales d'État, d'économie mixte ou leurs sociétés filiales.

• NON-SALARIÉS (indépendants sans salarié, employeurs)

La notion d'employeur ou d'indépendant est plus large que celle qui ressort de la réponse affirmative à la question : « Êtes-vous à votre compte ou chef d'entreprise ? » (exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale, aide familial non salarié, etc.). Elle recouvre toutes les personnes établies à leur compte ou qui dirigent de droit – sans avoir besoin d'une délégation quelconque – une entreprise ou une société. Un gérant de société peut se déclarer salarié au recensement parce qu'il cumule un emploi salarié avec un mandat social ou parce que le Code des impôts lui permet de se déclarer tel. Néanmoins, il est considéré comme employeur ou indépendant dans le code « statut ».

On considère donc comme non-salariées les personnes déclarant les professions suivantes :

- gérant (majoritaire ou non) de SARL (société à responsabilité limitée) ;
- président-directeur général ;
- président de société anonyme ;
- directeur général de société anonyme ;
- associé de société en nom ;
- associé de société de fait ;
- commanditaire de société en commandite ;
- chef d'entreprise ;
- administrateur de société ;
- agent d'assurance dirigeant un cabinet ;
- associé d'un cabinet de groupe (professions libérales) ;
- président d'entreprise nationalisée ;
- associé de Gaec (agriculture) ;

ainsi que :

- les médecins ayant à la fois une activité libérale et salariée ;
- les avocats ;
- les gérants libres du commerce (mais les gérants salariés du commerce restent classés comme salariés).

La distinction entre indépendants sans salarié et employeurs résulte selon les cas de la réponse à la question : « Si vous êtes à votre compte ou chef d'entreprise, combien de salariés employez-vous ? » ou de l'examen du nombre de salariés dans l'entreprise dans le REE (Sirene). En l'absence de réponse et lorsque l'entreprise apparaît comme employant « moins de 10 salariés » dans le REE (Sirene), le statut a été classé « indépendants sans salarié ». C'est le plus vraisemblable ; cependant cette interprétation fait glisser un certain nombre d'employeurs négligents du statut d'employeur à celui d'indépendant sans salarié.

Type d'activité au recensement de 1999

Pour toute personne née en 1984 ou avant, le type d'activité correspond à l'une des rubriques suivantes :

1. Actifs :
 - actifs ayant un emploi ;
 - chômeurs ;
 - militaires du contingent.
2. Inactifs :
 - anciens actifs ;
 - étudiants, élèves ou stagiaires non rémunérés (sauf ceux qui exercent simultanément une activité professionnelle) ;
 - autres inactifs.
3. Actifs ayant un emploi :
sont classées dans cette rubrique les personnes nées en 1984 ou avant, qui ont déclaré : soit avoir un statut (salarié ou à son compte), soit un lieu de travail, soit être aide familial, soit avoir une situation particulière, soit enfin avoir une position professionnelle.
Remarque :
 - les membres du clergé en activité font également partie des actifs ayant un emploi.
4. Chômeurs :
on considère comme chômeurs les personnes nées de 1925 à 1984 qui :
 - soit se déclarent chômeurs sans avoir répondu à aucune des questions concernant l'activité professionnelle, ni avoir répondu qu'ils ne recherchaient pas d'emploi ;
 - soit se déclarent « retraités, retirés des affaires, femmes au foyer, autres inactifs », tout en annonçant rechercher un emploi sans avoir répondu à aucune des questions concernant l'activité professionnelle.
5. Militaires du contingent :
à partir du recensement de 1990, les militaires du contingent font partie des actifs tout en restant dans le groupe des « autres personnes sans activité professionnelle » dans la nomenclature des catégories socioprofessionnelles. Sont exclus de cette rubrique les militaires de carrière classés parmi les actifs ayant un emploi.
6. Anciens actifs :
sont classées dans cette rubrique les personnes nées en 1969 ou avant qui déclarent être retraitées ou retirées des affaires, n'avoir répondu à aucune des questions concernant l'activité professionnelle ni rechercher un emploi.
7. Étudiants, élèves, stagiaires non rémunérés :
sont classées dans cette rubrique les personnes nées en 1984 ou avant qui ont répondu au bulletin individuel particulier pour la catégorie des élèves, internes, ou qui ont répondu « élève, étudiant, stagiaire non rémunéré » sans être âgées de plus de 39 ans, ni avoir répondu à aucune des questions concernant l'activité professionnelle.
8. Autres inactifs :
sont classés dans cette rubrique les jeunes nés après 1984 et les détenus.
Sont également classées dans cette rubrique les personnes nées en 1984 ou avant qui déclarent être soit :
 - femme au foyer ou autre inactif, sans avoir répondu à aucune des questions ni rechercher un emploi ;
 - chômeur, sans avoir répondu à aucune des questions concernant l'activité professionnelle mais ayant répondu ne pas rechercher d'emploi ;
 - étudiant, sans avoir répondu aux questions concernant l'activité professionnelle et ayant plus de 39 ans.

Remarque :

- les stagiaires rémunérés en stage de formation (dans un centre FPA, etc.), classés en autres inactifs au recensement de 1982 sont désormais classés parmi les actifs ayant un emploi ;
- les personnes en disponibilité sont considérées comme inactives.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la division « Enquêtes et Études démographiques » de l'Insee.

Organisme :

Insee.

Sites Internet :

www.insee.fr

www.statistique-publique.fr

Publications Insee :

Généralités et méthodologie sur le recensement de 1999 :

Guide d'utilisation du recensement de la population 1999.

Tome 1 : Organisation générale du recensement de la population de 1999 ;

Tome 2 : Description du dénombrement ;

Tome 3 : Description des données de l'exploitation légère (principale) ;

Tome 4 : Description des traitements de l'exploitation légère (principale) ;

Tome 5 : Description des données de l'exploitation lourde (complémentaire) ;

Tome 6 : Description des traitements de l'exploitation lourde (complémentaire) ;

Tome 7 : Description des tableaux prédéfinis des exploitations statistiques ;

Tome 8 : Description des fichiers des exploitations statistiques ;

Tome 9 : Liste des tableaux des volumes thématiques ;

Tome 10 : Produits de diffusion.

Publications relatives au recensement de la population de 1999 :

• Ouvrage de synthèse :

- « Portrait de la France – Le recensement de 1999 ».

• Tableaux statistiques :

- « Populations légales » : fascicules départementaux, fascicule France, fascicule France synthèse (communes de 2000 habitants ou plus), cédérom France ;

- « Évolutions démographiques » : fascicules départementaux, fascicule France, cédérom France ;

- « Tableaux Références et Analyses - Exploitation principale » : fascicules départementaux, fascicule France ;

- « Tableaux Références et Analyses - Exploitation complémentaire » : fascicules régionaux, fascicule France, cédérom France ;

- « Circonscriptions législatives – Tableaux Analyses – Exploitations principale et complémentaire » ;

- « Tableaux Thématiques – Exploitation complémentaire » ;

- « Tableaux à la demande, sur des territoires personnalisés » : tableaux Références, tableaux Analyses, tableaux Mobilités.

• Bases de données locales :

- « Les bases de données locales – Populations légales » : cédérom France ;

- « Les bases de données locales – Évolutions démographiques » : cédérom France ;

- « Les bases de données locales – Territoires...L'information supra-communale » : Profils – cédérom France, Analyses cédérom ;

- « Les bases de données locales – Communes... L'information communale » : Références – cédérom France, Profils – cédérom départemental, Profils – cédérom France par thème, Profils – cédérom France tous thèmes ;

- « Les bases de données locales – Communes...Les bases de données thématiques à la demande » : Analyses – cédérom départemental, Mobilités ;
- « Les bases de données locales – IRIS...L'information infra-communale » : Références – cédérom France, Analyses – cédérom départemental, Profils – cédérom départemental, Profils – cédérom France par thème, cédérom France tous thèmes ;
- « Les bases de données locales – Îlots...L'information infra-communale » : ÎLOTS...15 – cédérom départemental, cédérom France ;
- « Les bases de données locales – Les outils pour l'analyse infra-communale » : Contours...IRIS et Contours...Îlots, Correspondances...IRIS-Îlots, Correspondances...Adresse, cédéroms.
- *Fichier détail* :
 - « Fichier Détail...Logements » : cédérom régional, cédérom France ;
 - « Fichier Détail...Individus et Logements » : cédérom ;
 - « Fichier d'études de données individuelles anonymes issues du sondage au 1/20^{ème} » : cédérom.
- *Cartes et graphiques* :
 - « La fiche profil et la fiche cartographique ».
- *Insee-Première (dernières parutions)* :
 - « Recensement de la population 1999 : les migrations en France entre 1990 et 1999 – les régions de l'ouest de plus en plus attractives », n° 758, février 2001 ;
 - « Le zonage en aires urbaines en 1999, 4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines » n° 765, avril 2001 ;
 - « Les grandes villes françaises étendent leur influence » n° 766, avril 2001 ;
 - « Recensement de la population 1999, les déplacements domicile-travail », n° 767, avril 2001 ;
 - « Recensement de la population de 1999 : la scolarisation des moins de 18 ans », n° 787, juillet 2001 ;
 - Recensement de la population de 1999 : 7,4 millions de personnes vivent seules en 1999 », n° 788, juillet 2001 ;
 - Recensement de la population de 1999 : des ménages de plus en plus petits », n° 789, juillet 2001 ;
 - Recensement de la population de 1999 : l'espace des métiers de 1990 à 1999 », n° 790, juillet 2001 ;
 - Recensement de la population de 1999 : de plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », n° 791, juillet 2001 ;
 - Recensement de la population de 1999 : les métiers se redéploient sur le territoire métropolitain », n° 792, juillet 2001 ;

- « Projections régionales de population pour 2030 : l'impact des migrations », n° 805, septembre 2001 ;
- « Les zones urbaines sensibles : forte progression du chômage entre 1990 et 1999 », n° 835, mars 2002.
- *Insee-Méthodes* :
 - « Le recensement de la population 1999. Préparation », n° 79-80, octobre 1998.

Autres :

- *Insee-Première* :
 - « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - 31,3 millions de logements au 1^{er} janvier 2005 », n° 1060, janvier 2006 ;
 - « Bilan démographique 2005 - En France, la fécondité des femmes augmente toujours », n° 1059, janvier 2006 ;
 - « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes », n° 1058, janvier 2006 ;
 - « Enquêtes annuelles de recensement : résultats de la collecte 2004 - Des changements de région plus fréquents qui bénéficient aux régions du sud et de l'ouest », n° 1028, juillet 2005 ;
 - « Recensement de la population à Wallis et Futuna : 14 944 habitants au 22 juillet 2003 », n° 1013, avril 2005.
- *Insee-Références* :
 - « Données Sociales », Édition 2006, mai 2006.
- *Insee-Résultats, série Société* :
 - « La situation démographique en 2004 - Mouvement de la population », n° 55, août 2006 ;
 - « Données de démographie régionale 1954 à 1999 », n° 49, décembre 2005 ;
 - « Recensement général de la population et des logements du Territoire des îles de Wallis et Futuna (22 juillet 2003) », n° 47, décembre 2005 ;
 - « Recensement général de la population et des logements de la collectivité départementale de Mayotte (30 juillet 2002) », n° 28, avril 2004 ;
 - « Résultats du recensement général de la population de la Polynésie française du 3 septembre 1996, premier volume », n° 77-78, mars 2000.
- *Insee-Méthodes* :
 - « Le modèle de projection démographique Omphale 2000 », Joël Deneukdt, n° 112, décembre 2005 ;
 - « Pour comprendre le recensement de la population », numéro hors série, mai 2005.
 - « Les zonages : enjeux et méthodes », n° 83, janvier 1999.

TABLEAU B.01-1

Population totale par groupe d'âges au 1^{er} janvier

Évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements de 2004 et 2005

Source : Insee

Année	Population au 1 ^{er} janvier (milliers)	Âge moyen	Âge médian (1)	Nombre de femmes pour 100 hommes	Répartition par groupe d'âges (%)			
					0 à 19 ans	20 à 59 ans	60 ans ou plus	dont : 75 ans ou plus
1975	52 600,0	35,02	31,56	104,13	32,11	49,50	18,39	5,05
1980	53 731,4	35,67	32,21	104,74	30,56	52,40	17,04	5,73
1985	55 157,3	36,20	33,45	105,12	29,17	52,76	18,07	6,27
1990	56 577,0	36,88	34,67	105,40	27,78	53,19	19,02	6,78
1995	57 752,5	37,82	36,11	105,69	26,12	53,80	20,08	6,12
1998	58 299,0	38,39	37,02	105,88	25,78	53,76	20,46	6,85
1999	58 496,6	38,57	37,25	105,93	25,67	53,77	20,55	7,04
2000 r.....	58 825,0	38,71	37,50	105,92	25,56	53,82	20,62	7,21
2001 r.....	59 200,0	38,86	37,80	105,90	25,41	53,98	20,61	7,39
2002 r.....	59 586,1	39,00	38,04	105,88	25,24	54,18	20,57	7,57
2003 r.....	59 969,7	39,15	38,35	105,85	25,09	54,31	20,60	7,73
2004 r.....	60 340,0	39,29	38,56	105,81	25,02	54,31	20,68	7,87
2005 r.....	60 702,3	39,45	38,75	105,82	24,91	54,28	20,81	8,05
2006 p.....	61 044,7	39,61	38,94	105,82	24,82	54,26	20,92	8,23

(1) Âge médian : 50 % de la population est plus jeune, 50 % plus âgée.

TABLEAU B.01-2

Population des États de l'Union européenne par sexe et groupe d'âges au 1^{er} janvier 2005

Source : Eurostat

Unité : Millier

Pays	Population	Hommes				Femmes			
		Ensemble	0-19 ans	20-64 ans	65 ans ou +	Ensemble	0-19 ans	20-64 ans	65 ans ou +
U E (à 25)									
Allemagne	82 500,8	40 353,6	8 572,5	25 508,2	6 272,9	42 147,2	8 140,1	24 912,6	9 094,5
Autriche	8 206,5	3 986,3	928,3	2 539,3	518,7	4 220,2	881,4	2 545,8	793,0
Belgique	10 445,9	...	...	...	...	...	...	...	...
Chypre	749,2	369,2	102,8	226,4	40,1	380,0	97,7	233,0	49,3
Danemark	5 411,4	2 677,3	678,2	1 651,9	347,2	2 734,1	644,5	1 624,3	465,3
Espagne	43 038,0	21 173,3	4 399,0	13 720,8	3 053,5	21 864,7	4 164,6	13 525,3	4 174,9
Estonie	1 347,0	...	...	...	...	...	...	...	...
Finlande	5 236,6	2 562,1	629,5	1 602,0	330,7	2 674,5	603,2	1 571,0	500,3
France (1)	62 518,6	30 371,1	8 049,2	18 163,0	4 158,9	32 147,5	7 695,6	18 474,9	5 977,0
Grèce	11 075,7	5 483,0	1 136,6	3 454,1	892,4	5 592,7	1 067,8	3 414,5	1 110,4
Hongrie	10 097,5	4 793,1	1 133,2	3 083,1	576,8	5 304,4	1 080,8	3 222,8	1 000,8
Irlande	4 109,2	2 047,1	588,8	1 257,2	201,1	2 062,1	559,2	1 245,7	257,2
Italie	58 462,4	...	...	...	...	...	...	...	...
Lettonie	2 306,4	1 062,9	268,9	669,5	124,5	1 243,5	257,0	729,8	256,7
Lituanie	3 425,3	1 598,2	439,7	981,3	177,2	1 827,2	419,2	1 068,0	339,9
Luxembourg	455,0	224,7	57,2	141,0	26,6	230,3	54,3	137,7	38,3
Malte	402,7	199,6	51,2	125,7	22,6	203,1	48,3	123,8	30,9
Pays-Bas	16 305,5	8 066,0	2 039,7	5 061,9	964,5	8 239,5	1 948,3	4 967,0	1 324,2
Pologne	38 173,8	18 470,3	4 791,2	11 780,9	1 898,1	19 703,6	4 566,5	12 017,0	3 120,1
Portugal	10 529,3	5 094,3	1 150,5	3 195,0	748,9	5 434,9	1 095,7	3 297,6	1 041,6
République tchèque	10 220,6	4 980,9	1 120,2	3 302,7	557,9	5 239,7	1 063,9	3 299,1	876,7
Royaume-Uni	60 034,5	...	...	...	...	...	...	...	...
Slovaquie	5 384,8	2 613,5	683,9	1 695,7	234,0	2 771,3	653,0	1 726,4	392,0
Slovénie	1 997,6	977,1	211,8	649,3	116,0	1 020,5	200,6	629,4	190,5
Suède	9 011,4	4 466,3	1 107,6	2 688,2	670,5	4 545,1	1 050,7	2 610,6	883,8

(1) France entière (métropole et départements d'outre-mer).

TABLEAU B.01-3

Population totale par sexe, âge et état matrimonial au 1^{er} janvier 2005

Évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements de 2004 et 2005

Source : Insee

Année de naissance	Âge en années révolues	Ensemble	Hommes					Femmes				
			Total	Céliba- taires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total	Céliba- taires	Mariées	Veuves	Divorcées
2004	0	764 126	391 301	391 301	—	—	—	372 825	372 825	—	—	—
2003	1	759 961	388 138	388 138	—	—	—	371 823	371 823	—	—	—
2002	2	760 466	388 812	388 812	—	—	—	371 654	371 654	—	—	—
2001	3	771 294	393 825	393 825	—	—	—	377 469	377 469	—	—	—
2000	4	777 752	398 165	398 165	—	—	—	379 587	379 587	—	—	—
2004 - 2000	0 - 4	3 833 599	1 960 241	1 960 241	—	—	—	1 873 358	1 873 358	—	—	—
1999	5	749 767	384 019	384 019	—	—	—	365 748	365 748	—	—	—
1998	6	732 435	374 359	374 359	—	—	—	358 076	358 076	—	—	—
1997	7	721 445	369 967	369 967	—	—	—	351 478	351 478	—	—	—
1996	8	733 142	375 787	375 787	—	—	—	357 355	357 355	—	—	—
1995	9	726 792	371 943	371 943	—	—	—	354 849	354 849	—	—	—
1999 - 1995	5 - 9	3 663 581	1 876 075	1 876 075	—	—	—	1 787 506	1 787 506	—	—	—
1994	10	713 862	365 384	365 384	—	—	—	348 478	348 478	—	—	—
1993	11	711 673	364 174	364 174	—	—	—	347 499	347 499	—	—	—
1992	12	746 304	382 409	382 409	—	—	—	363 895	363 895	—	—	—
1991	13	762 822	390 902	390 902	—	—	—	371 920	371 920	—	—	—
1990	14	771 462	395 339	395 339	—	—	—	376 123	376 120	3	—	—
1994 - 1990	10 - 14	3 706 123	1 898 208	1 898 208	—	—	—	1 807 915	1 807 912	3	—	—
1989	15	778 374	397 330	397 330	—	—	—	381 044	381 026	4	14	—
1988	16	782 387	399 695	399 695	—	—	—	382 692	382 587	104	—	1
1987	17	783 616	399 573	399 559	14	—	—	384 043	383 712	329	—	2
1986	18	794 412	404 602	404 522	74	1	5	389 810	388 360	1 424	8	18
1985	19	780 802	397 045	396 645	393	5	2	383 757	379 982	3 714	13	48
1989 - 1985	15 - 19	3 919 591	1 998 245	1 997 751	481	6	7	1 921 346	1 915 667	5 575	35	69
1984	20	772 178	390 890	389 659	1 208	9	14	381 288	373 467	7 625	24	172
1983	21	755 832	381 604	378 723	2 826	12	43	374 228	361 294	12 512	25	397
1982	22	800 282	404 192	397 787	6 231	8	166	396 090	373 604	21 611	43	832
1981	23	810 960	409 384	397 026	11 966	13	379	401 576	365 626	34 444	59	1 447
1980	24	811 287	408 408	387 068	20 728	14	598	402 879	349 014	51 425	81	2 359
1984 - 1980	20 - 24	3 950 539	1 994 478	1 950 263	42 959	56	1 200	1 956 061	1 823 005	127 617	232	5 207
1979	25	768 623	386 639	353 164	32 327	23	1 125	381 984	309 912	68 694	132	3 246
1978	26	747 686	375 494	325 857	47 783	32	1 822	372 192	280 424	86 944	189	4 635
1977	27	754 528	379 740	309 839	66 969	44	2 888	374 788	253 756	114 188	296	6 548
1976	28	734 453	367 559	279 006	84 430	63	4 060	366 894	224 516	133 623	506	8 249
1975	29	755 945	378 401	259 993	112 435	125	5 848	377 544	209 823	156 051	775	10 895
1979 - 1975	25 - 29	3 761 235	1 887 833	1 527 859	343 944	287	15 743	1 873 402	1 278 431	559 500	1 898	33 573
1974	30	807 486	404 919	255 395	141 138	182	8 204	402 567	205 998	181 335	928	14 306
1973	31	857 873	430 451	250 820	167 645	241	11 745	427 422	201 890	206 092	1 110	18 330
1972	32	881 682	442 134	239 166	188 056	358	14 554	439 548	193 200	223 061	1 426	21 861
1971	33	885 472	443 349	222 729	202 238	424	17 958	442 123	181 087	234 100	1 683	25 253
1970	34	863 349	432 039	201 817	209 056	459	20 707	431 310	163 347	238 133	1 984	27 846
1974 - 1970	30 - 34	4 295 862	2 152 892	1 169 927	908 133	1 664	73 168	2 142 970	945 522	1 082 721	7 131	107 596
1969	35	859 504	428 786	183 677	220 607	575	23 927	430 718	150 156	246 206	2 318	32 038
1968	36	850 614	423 153	171 296	225 081	641	26 135	427 461	140 755	249 467	2 624	34 615
1967	37	851 829	423 297	162 435	230 984	761	29 117	428 532	134 325	253 566	3 025	37 616
1966	38	878 057	435 908	158 683	243 721	858	32 646	442 149	130 609	265 918	3 614	42 008
1965	39	878 736	435 824	150 369	248 743	1 057	35 655	442 912	122 413	270 102	4 149	46 248
1969 - 1965	35 - 39	4 318 740	2 146 968	826 460	1 169 136	3 892	147 480	2 171 772	678 258	1 285 259	15 730	192 525
1964	40	896 357	443 111	143 379	259 706	1 283	38 743	453 246	116 829	281 183	4 954	50 280
1963	41	884 723	436 629	134 302	260 151	1 395	40 781	448 094	107 452	281 466	5 645	53 531
1962	42	856 662	422 580	121 732	256 752	1 612	42 484	434 082	96 752	275 024	6 356	55 950
1961	43	865 610	426 324	115 739	263 061	1 818	45 706	439 286	91 422	281 006	7 320	59 538
1960	44	857 703	422 019	107 109	265 433	2 155	47 322	435 684	83 774	281 970	8 223	61 717
1964 - 1960	40 - 44	4 361 055	2 150 663	622 261	1 305 103	8 263	215 036	2 210 392	496 229	1 400 649	32 498	281 016
1959	45	862 586	423 992	98 288	272 369	2 530	50 805	438 594	77 013	286 524	9 711	65 346
1958	46	840 834	412 457	89 305	268 542	2 785	51 825	428 377	69 813	281 981	10 716	65 867
1957	47	845 281	414 936	83 201	274 902	2 981	53 852	430 345	64 633	285 434	12 164	68 114
1956	48	837 704	410 732	76 461	276 134	3 354	54 783	426 972	59 168	285 737	13 602	68 465
1955	49	832 378	407 264	69 174	279 246	3 794	55 050	425 114	55 041	285 709	14 958	69 406
1959 - 1955	45 - 49	4 218 783	2 069 381	416 429	1 371 193	15 444	266 315	2 149 402	325 668	1 425 385	61 151	337 198
1954	50	836 724	410 684	64 576	285 922	4 281	55 905	426 040	51 352	288 233	16 765	69 690
1953	51	820 318	403 161	58 975	284 731	4 622	54 833	417 157	47 581	283 360	18 141	68 075
1952	52	832 801	409 890	56 198	293 010	5 256	55 426	422 911	45 223	288 873	20 208	68 607
1951	53	820 508	404 212	52 050	291 884	5 657	54 621	416 296	42 413	284 237	22 056	67 590
1950	54	849 615	419 764	50 275	307 632	6 443	55 414	429 851	40 864	294 896	25 215	68 876
1954 - 1950	50 - 54	4 159 966	2 047 711	282 074	1 463 179	26 259	276 199	2 112 255	227 433	1 439 599	102 385	342 838

TABLEAU B.01-3 (suite et fin)

Population totale par sexe, âge et état matrimonial au 1^{er} janvier 2005

Évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements de 2004 et 2005

Source : Insee

Année de naissance	Âge en années révolues	Ensemble	Hommes					Femmes				
			Total	Céliba- taires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total	Céliba- taires	Mariées	Veuves	Divorcées
1949	55	840 873	415 379	45 034	310 200	7 063	53 082	425 494	37 359	292 328	28 165	67 642
1948	56	838 537	415 796	41 908	314 778	7 720	51 390	422 741	35 207	291 820	31 133	64 581
1947	57	824 418	407 768	37 905	311 380	8 247	50 236	416 650	32 917	288 091	33 680	61 962
1946	58	784 113	387 271	34 733	298 383	8 565	45 590	396 842	29 698	274 589	35 675	56 880
1945	59	593 150	292 730	25 046	227 022	7 109	33 553	300 420	22 035	206 464	30 232	41 689
1949 - 1945	55 - 59	3 881 091	1 918 944	184 626	1 461 763	38 704	233 851	1 962 147	157 216	1 353 292	158 885	292 754
1944	60	587 166	288 463	23 335	226 139	7 720	31 269	298 703	20 984	204 598	33 451	39 670
1943	61	570 818	280 431	21 665	221 314	8 075	29 377	290 387	19 560	198 100	35 669	37 058
1942	62	530 158	260 029	19 922	205 867	8 158	26 082	270 129	18 044	182 449	36 479	33 157
1941	63	478 664	233 607	18 025	184 943	8 117	22 522	245 057	15 984	164 433	36 499	28 141
1940	64	496 932	240 457	18 627	191 043	9 141	21 646	256 475	16 516	170 269	42 156	27 534
1944 - 1940	60 - 64	2 663 738	1 302 987	101 574	1 029 306	41 211	130 896	1 360 751	91 088	919 849	184 254	165 560
1939	65	525 866	250 695	20 143	199 252	10 626	20 674	275 171	17 302	180 536	50 278	27 055
1938	66	516 883	244 774	19 653	194 714	11 382	19 025	272 109	17 418	174 854	54 468	25 369
1937	67	512 426	240 410	19 530	190 952	12 233	17 695	272 016	16 861	172 075	59 445	23 635
1936	68	514 633	239 610	19 727	190 318	13 422	16 143	275 023	17 304	169 380	65 985	22 354
1935	69	503 590	230 661	19 031	182 626	14 174	14 830	272 929	17 222	163 709	71 240	20 758
1939 - 1935	65 - 69	2 573 398	1 206 150	98 084	957 862	61 837	88 367	1 367 248	86 107	860 554	301 416	119 171
1934	70	516 266	234 167	18 932	185 377	15 790	14 068	282 099	18 003	163 792	80 072	20 232
1933	71	496 752	222 374	18 093	175 269	16 420	12 592	274 378	17 729	153 449	84 571	18 629
1932	72	508 991	224 908	17 939	176 914	18 253	11 802	284 083	18 829	153 260	93 975	18 019
1931	73	496 714	215 935	17 593	168 890	18 895	10 557	280 779	19 056	145 149	99 692	16 882
1930	74	490 750	209 916	17 040	162 970	20 208	9 698	280 834	19 527	138 022	107 361	15 924
1934 - 1930	70 - 74	2 509 473	1 107 300	89 597	869 420	89 566	58 717	1 402 173	93 144	753 672	465 671	89 686
1929	75	459 102	194 016	15 397	149 498	20 731	8 390	265 086	18 797	122 308	109 956	14 025
1928	76	445 224	184 311	14 379	141 458	21 268	7 206	260 913	18 298	112 977	116 552	13 086
1927	77	423 855	172 524	12 786	131 435	21 862	6 441	251 331	18 163	101 523	119 687	11 958
1926	78	411 797	164 019	12 187	123 480	22 612	5 740	247 778	18 273	92 026	126 144	11 335
1925	79	393 116	152 855	11 817	113 324	22 652	5 062	240 261	18 156	81 955	129 472	10 678
1929 - 1925	75 - 79	2 133 094	867 725	66 566	659 195	109 125	32 839	1 265 369	91 687	510 789	601 811	61 082
1924	80	369 874	140 208	10 564	102 369	22 931	4 344	229 666	17 508	71 349	131 149	9 660
1923	81	349 744	130 135	9 275	93 893	23 202	3 765	219 609	16 901	61 580	132 284	8 844
1922	82	330 589	120 259	8 367	85 102	23 574	3 216	210 330	15 961	52 894	133 127	8 348
1921	83	319 840	113 803	7 658	78 618	24 546	2 981	206 037	15 258	46 183	136 703	7 893
1920	84	295 780	102 419	6 214	69 609	24 163	2 433	193 361	13 857	37 516	134 931	7 057
1924 - 1920	80 - 84	1 665 827	606 824	42 078	429 591	118 416	16 739	1 059 003	79 485	269 522	668 194	41 802
1919	85	168 241	56 960	4 491	36 381	14 523	1 565	111 281	8 642	18 239	80 179	4 221
1918	86	128 561	40 739	2 330	25 401	12 070	938	87 822	6 490	12 054	66 181	3 097
1917	87	102 224	31 107	1 976	18 417	10 046	668	71 117	5 260	8 040	55 260	2 557
1916	88	84 277	24 802	1 544	13 793	9 004	461	59 475	4 547	5 527	47 360	2 041
1915	89	89 763	25 021	1 620	12 939	9 990	472	64 742	5 032	4 793	52 883	2 034
1919 - 1915	85 - 89	573 066	178 629	11 961	106 931	55 633	4 104	394 437	29 971	48 653	301 863	13 950
1914	90	118 142	31 737	1 936	15 499	13 777	525	86 405	6 494	5 336	72 002	2 573
1913	91	96 920	25 156	1 635	10 993	12 082	446	71 764	5 464	3 491	60 755	2 054
1912	92	79 597	19 394	1 378	7 411	10 268	337	60 203	4 857	2 303	51 336	1 707
1911	93	59 411	13 826	1 021	4 555	8 022	228	45 585	3 776	1 454	39 231	1 124
1910	94	47 101	10 319	854	2 888	6 406	171	36 782	3 003	859	32 093	827
1914 - 1910	90 - 94	401 171	100 432	6 824	41 346	50 555	1 707	300 739	23 594	13 443	255 417	8 285
1909	95	33 900	6 794	542	1 335	4 875	42	27 106	2 322	465	23 756	563
1908	96	25 045	4 761	428	522	3 801	10	20 284	1 910	280	17 687	407
1907	97	17 274	3 193	333	48	2 801	11	14 081	1 489	191	12 229	172
1906	98	12 108	2 030	89	2	1 894	45	10 078	1 221	98	8 649	110
1905	99	8 079	1 330	53	2	1 275	—	6 749	888	59	5 765	37
1909 - 1905	95 - 99	96 406	18 108	1 445	1 909	14 646	108	78 298	7 830	1 093	68 086	1 289
1904	100	5 663	964	109	3	852	—	4 699	568	8	4 079	44
1903	101	3 816	581	163	11	399	8	3 235	493	18	2 710	14
1902	102	2 480	394	105	2	263	24	2 086	367	18	1 663	38
1901	103	2 265	578	208	—	343	27	1 687	349	15	1 295	28
1900	104	1 259	332	167	—	152	13	927	251	6	656	14
1904 - 1900	100 - 104	15 483	2 849	752	16	2 009	72	12 634	2 028	65	10 403	138
1899 ou avant	105 ou +	463	84	30	3	51	—	379	102	5	272	—
Population to- tale		60 702 284	29 492 727	15 131 085	12 161 470	637 624	1 562 548	31 209 557	13 821 241	12 057 245	3 237 332	2 093 739

TABLEAU B.01-4

Population totale par sexe et âge au 1^{er} janvier 2006

Évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements 2004 et 2005

Source : Insee

Année de naissance	Âge révolu	Ensemble	Hommes	Femmes	Année de naissance	Âge révolu	Ensemble	Hommes	Femmes
2005.....	0	770 894	394 533	376 361	1950.....	55	845 625	416 976	428 649
2004.....	1	762 344	390 205	372 139	1949.....	56	836 737	412 487	424 250
2003.....	2	760 335	388 220	372 115	1948.....	57	833 898	412 560	421 338
2002.....	3	762 061	389 581	372 480	1947.....	58	819 540	404 343	415 197
2001.....	4	773 323	394 845	378 478	1946.....	59	779 144	383 818	395 326
2005 - 2001.....	0 - 4	3 828 957	1 957 384	1 871 573	1950 - 1946.....	55 - 59	4 114 944	2 030 184	2 084 760
2000.....	5	779 398	399 005	380 393	1945.....	60	589 034	289 977	299 057
1999.....	6	751 717	385 043	366 674	1944.....	61	582 872	285 563	297 309
1998.....	7	734 430	375 369	359 061	1943.....	62	566 312	277 414	288 898
1997.....	8	723 597	371 107	352 490	1942.....	63	525 538	256 917	268 621
1996.....	9	735 369	376 962	358 407	1941.....	64	474 174	230 548	243 626
2000 - 1996.....	5 - 9	3 724 511	1 907 486	1 817 025	1945 - 1941.....	60 - 64	2 737 930	1 340 419	1 397 511
1995.....	10	729 162	373 190	355 972	1940.....	65	491 789	236 964	254 825
1994.....	11	716 292	366 633	349 659	1939.....	66	519 968	246 757	273 211
1993.....	12	714 237	365 461	348 776	1938.....	67	510 491	240 568	269 923
1992.....	13	748 817	383 641	365 176	1937.....	68	505 643	235 962	269 681
1991.....	14	765 330	392 163	373 167	1936.....	69	507 070	234 668	272 402
1995 - 1991.....	10 - 14	3 673 838	1 881 088	1 792 750	1940 - 1936.....	65 - 69	2 534 961	1 194 919	1 340 042
1990.....	15	773 772	396 278	377 494	1935.....	70	495 625	225 423	270 202
1989.....	16	781 104	398 448	382 656	1934.....	71	507 176	228 363	278 813
1988.....	17	785 053	400 814	384 239	1933.....	72	487 071	216 151	270 920
1987.....	18	786 142	400 261	385 881	1932.....	73	498 303	218 149	280 154
1986.....	19	794 929	403 948	390 981	1931.....	74	485 313	208 748	276 565
1990 - 1986.....	15 - 19	3 921 000	1 999 749	1 921 251	1935 - 1931.....	70 - 74	2 473 488	1 096 834	1 376 654
1985.....	20	778 941	394 714	384 227	1930.....	75	478 146	202 173	275 973
1984.....	21	770 581	388 772	381 809	1929.....	76	446 477	186 461	260 016
1983.....	22	754 889	380 121	374 768	1928.....	77	431 335	176 136	255 199
1982.....	23	800 534	403 601	396 933	1927.....	78	409 099	164 138	244 961
1981.....	24	811 823	409 394	402 429	1926.....	79	395 937	155 063	240 874
1985 - 1981.....	20 - 24	3 916 768	1 976 602	1 940 166	1930 - 1926.....	75 - 79	2 160 994	883 971	1 277 023
1980.....	25	812 761	408 934	403 827	1925.....	80	376 235	143 710	232 525
1979.....	26	770 837	387 754	383 083	1924.....	81	352 110	130 827	221 283
1978.....	27	750 619	376 941	373 678	1923.....	82	330 786	120 400	210 386
1977.....	28	759 828	381 169	378 659	1922.....	83	310 780	110 352	200 428
1976.....	29	739 297	370 242	369 055	1921.....	84	298 263	103 507	194 756
1980 - 1976.....	25 - 29	3 833 342	1 925 040	1 908 302	1925 - 1921.....	80 - 84	1 668 174	608 796	1 059 378
1975.....	30	760 989	381 156	379 833	1920.....	85	273 041	91 957	181 084
1974.....	31	812 311	407 564	404 747	1919.....	86	154 083	50 655	103 428
1973.....	32	861 769	432 623	429 146	1918.....	87	115 967	35 495	80 472
1972.....	33	884 838	443 765	441 073	1917.....	88	91 088	26 656	64 432
1971.....	34	887 874	444 491	443 383	1916.....	89	74 081	20 881	53 200
1975 - 1971.....	30 - 34	4 207 781	2 109 599	2 098 182	1920 - 1916.....	85 - 89	708 260	225 644	482 616
1970.....	35	865 267	432 765	432 502	1915.....	90	77 464	20 677	56 787
1969.....	36	861 041	429 306	431 735	1914.....	91	100 500	25 830	74 670
1968.....	37	851 653	423 286	428 367	1913.....	92	80 705	19 943	60 762
1967.....	38	852 854	423 536	429 318	1912.....	93	65 164	15 072	50 092
1966.....	39	878 675	435 887	442 788	1911.....	94	47 424	10 465	36 959
1970 - 1966.....	35 - 39	4 309 490	2 144 780	2 164 710	1915 - 1911.....	90 - 94	371 257	91 987	279 270
1965.....	40	878 925	435 491	443 434	1910.....	95	36 793	7 624	29 169
1964.....	41	895 987	442 499	453 488	1909.....	96	25 313	4 759	20 554
1963.....	42	884 306	436 076	448 230	1908.....	97	18 294	3 247	15 047
1962.....	43	855 850	421 813	434 037	1907.....	98	12 169	2 066	10 103
1961.....	44	864 522	425 387	439 135	1906.....	99	8 384	1 293	7 091
1965 - 1961.....	40 - 44	4 379 590	2 161 266	2 218 324	1910 - 1906.....	95 - 99	100 953	18 989	81 964
1960.....	45	856 257	420 876	435 381	1905.....	100	5 642	888	4 754
1959.....	46	860 762	422 710	438 052	1904.....	101	3 973	714	3 259
1958.....	47	838 823	410 974	427 849	1903.....	102	2 731	426	2 305
1957.....	48	842 949	413 284	429 665	1902.....	103	1 800	318	1 482
1956.....	49	835 230	408 995	426 235	1901.....	104	1 843	538	1 305
1960 - 1956.....	45 - 49	4 234 021	2 076 839	2 157 182	1905 - 1901.....	100 - 104	15 989	2 884	13 105
1955.....	50	829 526	405 238	424 288	1900 ou av.....	105 ou +	1 278	375	903
1954.....	51	833 643	408 593	425 050					
1953.....	52	817 302	401 142	416 160	Population totale.....		61 044 684	29 659 275	31 385 409
1952.....	53	829 591	407 626	421 965	Moins de 20 ans.....		15 148 306	7 745 707	7 402 599
1951.....	54	817 096	401 841	415 255	De 20 à 64 ans.....		35 861 024	17 789 169	18 071 855
1955 - 1951.....	50 - 54	4 127 158	2 024 440	2 102 718	65 ans ou plus.....		10 035 354	4 124 399	5 910 955

TABLEAU B.01-5

Population totale par sexe et groupe d'âges en 1982, 1990 et 1999 - France entière

Source : Insee (Recensements de la population)

Groupe d'âges	1982			1990			1999		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
France métropolitaine	54 295 612	26 487 656	27 807 956	56 651 955	27 565 056	29 086 899	58 520 688	28 419 419	30 101 269
Moins de 20 ans	15 594 780	7 980 256	7 614 524	14 991 528	7 666 883	7 324 645	14 381 440	7 358 257	7 023 183
20 à 39 ans	16 445 472	8 320 652	8 124 820	17 148 846	8 586 258	8 562 588	16 467 740	8 228 417	8 239 323
40 à 59 ans	12 218 604	6 082 932	6 135 672	13 210 132	6 611 292	6 598 840	15 193 381	7 548 685	7 644 696
60 à 74 ans	6 478 304	2 888 248	3 590 056	7 256 296	3 301 003	3 955 293	7 973 216	3 672 160	4 301 056
75 ans ou plus	3 558 452	1 215 568	2 342 884	4 045 153	1 399 620	2 645 533	4 504 911	1 611 900	2 893 011
Départements d'outre-mer	1 242 529	609 972	632 557	1 459 249	717 120	742 129	1 666 517	810 095	856 422
Guadeloupe	327 002	160 112	166 890	387 034	189 187	197 847	422 222	203 146	219 076
Guyane	73 012	38 448	34 564	114 808	59 799	55 009	156 790	78 963	77 827
Martinique	326 717	158 415	168 302	359 579	173 878	185 701	381 325	180 910	200 415
Réunion	515 798	252 997	262 801	597 828	294 256	303 572	706 180	347 076	359 104

TABLEAU B.01-6

Population totale des départements et collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie par sexe et groupe d'âges

Source : Insee (Recensements de la population)

Départements et collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie	Total	Moins de 20 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
Guadeloupe - recensement de 1999						
Ensemble	422 222	133 696	132 517	96 915	39 431	19 663
Hommes	203 146	67 809	63 635	45 853	18 011	7 838
Femmes	219 076	65 887	68 882	51 062	21 420	11 825
Guyane - recensement de 1999						
Ensemble	156 790	67 860	49 168	30 366	6 756	2 640
Hommes	78 963	34 437	24 085	15 879	3 460	1 102
Femmes	77 827	33 423	25 083	14 487	3 296	1 538
Martinique - recensement de 1999						
Ensemble	381 325	112 670	116 422	88 944	42 206	21 083
Hommes	180 910	56 922	55 150	41 448	19 209	8 181
Femmes	200 415	55 748	61 272	47 496	22 997	12 902
Réunion - recensement de 1999						
Ensemble	706 180	255 499	233 573	146 417	51 087	19 604
Hommes	347 076	129 697	114 401	72 545	23 449	6 984
Femmes	359 104	125 802	119 172	73 872	27 638	12 620
Nouvelle-Calédonie - recensement de 2004						
Ensemble	230 789	85 338	72 986	50 723	16 660	5 082
Hommes	116 485	43 776	36 185	26 195	8 267	2 062
Femmes	114 304	41 562	36 801	24 528	8 393	3 020
Polynésie française - recensement de 2002						
Ensemble	244 830	97 823	80 241	48 926	14 513	3 327
Hommes	125 813	50 082	41 168	25 684	7 516	1 363
Femmes	119 017	47 741	39 073	23 242	6 997	1 964
Wallis-et-Futuna - recensement de 2003						
Ensemble	14 944	6 593	4 122	2 906	995	328
Hommes	7 494	3 458	1 959	1 462	474	141
Femmes	7 450	3 135	2 163	1 444	521	187
Saint-Pierre-et-Miquelon - recensement de 1999						
Ensemble	6 316	1 701	1 931	1 700	628	356
Hommes	3 147	881	994	894	283	95
Femmes	3 169	820	937	806	345	261
Mayotte - recensement de 2002						
Ensemble	160 301	84 905	50 953	18 544	4 720	1 179
Hommes	80 281	42 475	24 708	10 026	2 504	568
Femmes	80 020	42 430	26 245	8 518	2 216	611

TABLEAU B.01-7

Population de 15 ans ou plus par groupe d'âges selon le diplôme en 1999 - France entière

Source : Insee (Recensement de la population)

Groupe d'âges	Ensemble	Études en cours	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP, BEP	Bac, Brevet professionnel	Bac plus 2 ans	Diplômes supérieurs
France métropolitaine	48 071 349	5 426 393	8 511 666	7 369 796	3 467 522	10 592 142	5 201 118	3 633 680	3 869 032
15 à 19 ans	3 932 101	3 551 436	168 570	12 734	89 418	94 902	12 919	1 135	987
20 à 59 ans	31 661 121	1 874 957	4 633 502	2 806 165	2 400 489	8 954 527	4 355 886	3 325 050	3 310 545
60 ans ou plus	12 478 127	—	3 709 594	4 550 897	977 615	1 542 713	832 313	307 495	557 500
Guadeloupe	322 581	42 719	133 099	20 094	20 960	48 216	29 241	13 954	14 298
15 à 19 ans	34 055	31 133	2 054	45	352	366	89	7	9
20 à 59 ans	229 432	11 586	87 338	12 558	18 049	46 324	27 210	13 284	13 083
60 ans ou plus	59 094	—	43 707	7 491	2 559	1 526	1 942	663	1 206
Guyane	103 517	14 771	44 773	4 068	4 911	15 694	8 300	5 014	5 986
15 à 19 ans	14 587	11 650	2 549	44	215	103	23	2	1
20 à 59 ans	79 534	3 121	36 104	2 688	4 225	15 103	7 863	4 805	5 625
60 ans ou plus	9 396	—	6 120	1 336	471	488	414	207	360
Martinique	297 424	38 851	117 602	22 860	20 171	44 919	24 788	13 364	14 869
15 à 19 ans	28 769	27 099	1 210	14	196	195	41	7	7
20 à 59 ans	205 366	11 752	72 196	12 768	16 822	43 135	22 441	12 594	13 658
60 ans ou plus	63 289	—	44 196	10 078	3 153	1 589	2 306	763	1 204
Réunion	515 349	71 996	254 291	20 334	29 261	62 606	36 306	17 384	23 171
15 à 19 ans	64 668	55 962	5 921	69	1 208	1 269	207	20	12
20 à 59 ans	379 990	16 034	190 581	14 621	25 546	60 149	34 473	16 756	21 830
60 ans ou plus	70 691	—	57 789	5 644	2 507	1 188	1 626	608	1 329

TABLEAU B.01-8

Population totale par groupe d'âges et catégorie socioprofessionnelle en 1999 - France entière

Source : Insee (Recensement de la population - exploitation complémentaire)

Groupe d'âges	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité professionnelle
France métropolitaine	642 167	1 659 052	3 165 335	5 762 885	7 809 091	7 061 742	10 634 443	21 778 985
0 à 19 ans	1 099	5 452	1 130	9 639	94 113	162 877	—	14 107 482
20 à 59 ans	593 924	1 562 183	3 066 728	5 680 255	7 585 479	6 818 984	623 629	5 725 826
60 ans ou plus	47 144	91 417	97 477	72 991	129 499	79 881	10 010 814	1 945 677
Guadeloupe	4 879	17 532	9 721	29 104	68 327	41 285	45 991	205 383
0 à 19 ans	9	32	7	40	260	405	—	132 943
20 à 59 ans	4 514	16 351	9 280	28 467	66 403	39 854	3 839	60 724
60 ans ou plus	356	1 149	434	597	1 664	1 026	42 152	11 716
Guyane	2 019	4 685	4 565	10 349	19 751	13 624	6 209	95 588
0 à 19 ans	121	44	7	13	138	154	—	67 383
20 à 59 ans	1 755	4 388	4 434	10 132	19 219	13 190	705	25 711
60 ans ou plus	143	253	124	204	394	280	5 504	2 494
Martinique	2 942	13 147	9 988	28 352	59 763	41 364	50 831	174 938
0 à 19 ans	7	17	3	33	132	261	—	112 217
20 à 59 ans	2 690	11 955	9 569	27 612	57 997	40 036	3 508	51 999
60 ans ou plus	245	1 175	416	707	1 634	1 067	47 323	10 722
Réunion	7 606	15 435	15 942	44 824	101 381	76 320	45 204	399 468
0 à 19 ans	45	55	18	107	742	906	—	253 626
20 à 59 ans	7 191	14 501	15 508	44 145	99 078	74 560	5 690	119 317
60 ans ou plus	370	879	416	572	1 561	854	39 514	26 525

TABLEAU B.01-9

Actifs occupés au lieu de travail par sexe et statut selon l'activité économique regroupée en 1999 - France entière

Source : Insee (Recensement de la population - exploitation complémentaire)

Activité économique (niveaux 4 et 16)	Nes	Ensemble	Salariés	Non salariés	Hommes	Salariés	Non salariés	Femmes	Salariées	Non salariées
France métropolitaine		22 800 731	20 118 253	2 682 478	12 539 561	10 681 955	1 857 606	10 261 170	9 436 298	824 872
Agriculture	ES	947 446	304 850	642 596	661 662	220 206	441 456	285 784	84 644	201 140
Industrie	ET	4 151 952	3 906 267	245 685	2 941 624	2 752 844	188 780	1 210 328	1 153 423	56 905
Construction	EU	1 322 979	1 056 637	266 342	1 215 240	961 287	253 953	107 739	95 350	12 389
Tertiaire	EV	16 378 354	14 850 499	1 527 855	7 721 035	6 747 618	973 417	8 657 319	8 102 881	554 438
Agriculture, sylviculture, pêche	EA	947 446	304 850	642 596	661 662	220 206	441 456	285 784	84 644	201 140
Industries agricoles et alimentaires	EB	622 722	538 519	84 203	384 856	328 211	56 645	237 866	210 308	27 558
Industries des biens de consommation	EC	751 953	687 386	64 567	392 260	345 320	46 940	359 693	342 066	17 627
Industrie automobile	ED	268 497	266 262	2 235	224 816	222 776	2 040	43 681	43 486	195
Industries des biens d'équipement	EE	821 197	784 331	36 866	661 843	628 306	33 537	159 354	156 025	3 329
Industries des biens intermédiaires	EF	1 443 341	1 386 899	56 442	1 083 845	1 035 319	48 526	359 496	351 580	7 916
Énergie	EG	244 242	242 870	1 372	194 004	192 912	1 092	50 238	49 958	280
Construction	EH	1 322 979	1 056 637	266 342	1 215 240	961 287	253 953	107 739	95 350	12 389
Commerce	EJ	3 013 546	2 522 116	491 430	1 659 031	1 337 521	321 510	1 354 515	1 184 595	169 920
Transports	EK	997 935	924 835	73 100	781 263	718 281	62 982	216 672	206 554	10 118
Activités financières	EL	682 032	646 569	35 463	316 048	288 810	27 238	365 984	357 759	8 225
Activités immobilières	EM	279 034	239 479	39 555	124 414	96 756	27 658	154 620	142 723	11 897
Services aux entreprises	EN	2 799 774	2 558 954	240 820	1 639 799	1 458 343	181 456	1 159 975	1 100 611	59 364
Services aux particuliers	EP	1 683 936	1 346 960	336 976	700 968	522 922	178 046	982 968	824 038	158 930
Éducation, santé, action sociale	EQ	4 325 868	4 026 534	299 334	1 219 759	1 052 649	167 110	3 106 109	2 973 885	132 224
Administration	ER	2 596 229	2 585 052	11 177	1 279 753	1 272 336	7 417	1 316 476	1 312 716	3 760
Départements d'outre-mer										
Guadeloupe		124 332	101 797	22 535	66 378	49 078	17 300	57 954	52 719	5 235
Agriculture	ES	7 308	2 834	4 474	6 054	2 256	3 798	1 254	578	676
Industrie	ET	8 933	7 024	1 909	6 855	5 289	1 566	2 078	1 735	343
Construction	EU	9 737	5 397	4 340	9 100	4 839	4 261	637	558	79
Tertiaire	EV	98 354	86 542	11 812	44 369	36 694	7 675	53 985	49 848	4 137
Guyane		43 448	36 827	6 621	25 701	21 081	4 620	17 747	15 746	2 001
Agriculture	ES	2 885	995	1 890	1 998	886	1 112	887	109	778
Industrie	ET	3 522	2 876	646	2 872	2 349	523	650	527	123
Construction	EU	3 257	2 313	944	3 038	2 124	914	219	189	30
Tertiaire	EV	33 784	30 643	3 141	17 793	15 722	2 071	15 991	14 921	1 070
Martinique		116 009	99 502	16 507	60 208	47 793	12 415	55 801	51 709	4 092
Agriculture	ES	8 377	5 638	2 739	6 429	4 144	2 285	1 948	1 494	454
Industrie	ET	9 051	7 544	1 507	6 638	5 429	1 209	2 413	2 115	298
Construction	EU	7 068	4 556	2 512	6 557	4 103	2 454	511	453	58
Tertiaire	EV	91 513	81 764	9 749	40 584	34 117	6 467	50 929	47 647	3 282
Réunion		173 677	150 103	23 574	100 634	82 344	18 290	73 043	67 759	5 284
Agriculture	ES	9 562	2 825	6 737	8 407	2 520	5 887	1 155	305	850
Industrie	ET	13 424	11 576	1 848	10 784	9 278	1 506	2 640	2 298	342
Construction	EU	11 003	8 900	2 103	10 370	8 385	1 985	633	515	118
Tertiaire	EV	139 688	126 802	12 886	71 073	62 161	8 912	68 615	64 641	3 974

TABLEAU B.01-10

Population active ayant un emploi par sexe et statut selon l'activité économique regroupée en 1999 - France entière

Source : Insee (Recensement de la population - exploitation complémentaire)

Activité économique (niveaux 4 et 16)	Nes	Ensemble	Salariés	Non salariés	Hommes	Salariés	Non salariés	Femmes	Salariées	Non salariées
France métropolitaine		23 050 566	20 358 713	2 691 853	12 701 719	10 837 005	1 864 714	10 348 847	9 521 708	827 139
Agriculture	ES	949 017	306 040	642 977	662 957	221 207	441 750	286 060	84 833	201 227
Industrie	ET	4 230 978	3 983 941	247 037	3 001 979	2 812 054	189 925	1 228 999	1 171 887	57 112
Construction	EU	1 344 215	1 077 130	267 085	1 235 362	980 696	254 666	108 853	96 434	12 419
Tertiaire	EV	16 526 356	14 991 602	1 534 754	7 801 421	6 823 048	978 373	8 724 935	8 168 554	556 381
Agriculture, sylviculture, pêche	EA	949 017	306 040	642 977	662 957	221 207	441 750	286 060	84 833	201 227
Industries agricoles et alimentaires	EB	629 502	545 054	84 448	389 655	332 789	56 866	239 847	212 265	27 582
Industries des biens de consommation	EC	769 911	704 875	65 036	403 086	355 802	47 284	366 825	349 073	17 752
Industrie automobile	ED	275 315	273 033	2 282	230 797	228 718	2 079	44 518	44 315	203
Industries des biens d'équipement	EE	834 392	797 290	37 102	672 832	639 085	33 747	161 560	158 205	3 355
Industries des biens intermédiaires	EF	1 475 987	1 419 222	56 765	1 110 161	1 061 336	48 825	365 826	357 886	7 940
Énergie	EG	245 871	244 467	1 404	195 448	194 324	1 124	50 423	50 143	280
Construction	EH	1 344 215	1 077 130	267 085	1 235 362	980 696	254 666	108 853	96 434	12 419
Commerce	EJ	3 051 246	2 557 701	493 545	1 679 952	1 356 893	323 059	1 371 294	1 200 808	170 486
Transports	EK	1 010 078	936 626	73 452	790 500	727 198	63 302	219 578	209 428	10 150
Activités financières	EL	691 758	656 060	35 698	320 835	293 383	27 452	370 923	362 677	8 246
Activités immobilières	EM	281 007	241 143	39 864	125 460	97 564	27 896	155 547	143 579	11 968
Services aux entreprises	EN	2 829 667	2 587 287	242 380	1 658 600	1 475 888	182 712	1 171 067	1 111 399	59 668
Services aux particuliers	EP	1 705 250	1 366 889	338 361	712 112	533 264	178 848	993 138	833 625	159 513
Éducation, santé, action sociale	EQ	4 347 307	4 047 138	300 169	1 225 969	1 058 349	167 620	3 121 338	2 988 789	132 549
Administration	ER	2 610 043	2 598 758	11 285	1 287 993	1 280 509	7 484	1 322 050	1 318 249	3 801
Départements d'outre-mer										
Guadeloupe		125 245	102 629	22 616	66 857	49 494	17 363	58 388	53 135	5 253
Agriculture	ES	7 316	2 836	4 480	6 063	2 259	3 804	1 253	577	676
Industrie	ET	8 999	7 082	1 917	6 900	5 326	1 574	2 099	1 756	343
Construction	EU	9 793	5 438	4 355	9 155	4 879	4 276	638	559	79
Tertiaire	EV	99 137	87 273	11 864	44 739	37 030	7 709	54 398	50 243	4 155
Guyane		43 443	36 819	6 624	25 703	21 080	4 623	17 740	15 739	2 001
Agriculture	ES	2 888	997	1 891	2 001	888	1 113	887	109	778
Industrie	ET	3 524	2 878	646	2 873	2 350	523	651	528	123
Construction	EU	3 256	2 312	944	3 037	2 123	914	219	189	30
Tertiaire	EV	33 775	30 632	3 143	17 792	15 719	2 073	15 983	14 913	1 070
Martinique		116 067	99 546	16 521	60 245	47 823	12 422	55 822	51 723	4 099
Agriculture	ES	8 384	5 642	2 742	6 433	4 146	2 287	1 951	1 496	455
Industrie	ET	9 058	7 549	1 509	6 644	5 433	1 211	2 414	2 116	298
Construction	EU	7 070	4 558	2 512	6 559	4 105	2 454	511	453	58
Tertiaire	EV	91 555	81 797	9 758	40 609	34 139	6 470	50 946	47 658	3 288
Réunion		173 677	150 103	23 574	100 634	82 344	18 290	73 043	67 759	5 284
Agriculture	ES	9 562	2 825	6 737	8 407	2 520	5 887	1 155	305	850
Industrie	ET	13 424	11 576	1 848	10 784	9 278	1 506	2 640	2 298	342
Construction	EU	11 003	8 900	2 103	10 370	8 385	1 985	633	515	118
Tertiaire	EV	139 688	126 802	12 886	71 073	62 161	8 912	68 615	64 641	3 974

TABLEAU B.01-11

Navettes domicile-travail des actifs ayant un emploi par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 1999

Source : Insee (Recensement de la population - exploitation complémentaire)

Caractéristiques individuelles	Ensemble	Lieu de résidence - Lieu de travail					
		Même commune	Dans deux communes différentes				
			Même unité urbaine	Même zone d'emploi	Même département	Même région	Autres cas
Hommes	12 701 719	4 828 235	3 290 628	4 747 842	5 652 967	7 226 853	637 751
Femmes	10 348 847	4 532 065	2 784 864	3 831 293	4 393 449	5 516 718	292 574
Ensemble	23 050 566	9 360 300	6 075 492	8 579 135	10 046 416	12 743 571	930 325
Agriculteurs exploitants	627 204	571 916	4 470	41 025	48 058	51 550	3 706
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	1 525 719	1 000 733	233 267	345 597	395 420	491 246	32 888
Cadres, professions intellectuelles supérieures	3 025 190	1 079 790	1 098 715	943 137	1 133 576	1 777 185	166 513
Professions intermédiaires	5 318 217	1 768 881	1 619 133	2 138 021	2 555 231	3 309 180	236 446
Employés	6 645 135	3 002 275	1 760 993	2 414 791	2 756 379	3 433 922	204 102
Ouvriers	5 909 101	1 936 705	1 358 914	2 696 564	3 157 752	3 680 488	286 670

TABLEAU B.01-12

Migrations par sexe et par catégorie socioprofessionnelle en 1999

en fonction du lieu de naissance et du lieu de résidence au 1^{er} janvier 1990

Source : Insee (Recensement de la population - exploitation complémentaire)

Caractéristiques individuelles	Ensemble	Lieu de naissance					Lieu de résidence				
		Même département	Même région	France métropolitaine	Hors France métropolitaine	Même logement	Même commune	Même département	Même région	France métropolitaine	Hors France métropolitaine
Population totale	58 513 700	31 909 885	38 980 137	52 292 296	6 221 404	29 304 612	38 751 652	48 430 149	51 647 044	57 166 484	1 347 216
Hommes	28 416 917	15 660 209	19 036 401	25 338 356	3 078 561	14 118 518	18 720 476	23 449 716	25 022 326	27 761 417	655 500
Femmes	30 096 783	16 249 676	19 943 736	26 953 940	3 142 843	15 186 094	20 031 176	24 980 433	26 624 718	29 405 067	691 716
Catégorie socioprofessionnelle											
Agriculteurs exploitants	642 167	508 483	550 646	622 775	19 392	493 593	569 164	619 189	625 429	638 699	3 468
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 659 052	794 582	996 113	1 427 113	231 939	850 324	1 111 871	1 396 440	1 487 372	1 628 088	30 964
Cadres, professions intellectuelles supérieures	3 165 335	882 542	1 447 935	2 760 949	404 386	1 180 640	1 658 606	2 127 207	2 456 878	3 055 838	109 497
Professions intermédiaires	5 762 885	2 491 906	3 411 170	5 216 439	546 446	2 360 120	3 238 779	4 436 505	4 907 583	5 656 421	106 464
Employés	7 809 091	3 924 915	4 890 784	6 853 794	955 297	3 384 580	4 843 838	6 388 383	6 854 062	7 648 511	160 580
Ouvriers	7 061 742	4 058 303	4 726 855	5 959 622	1 102 120	3 401 660	4 775 103	6 207 851	6 501 187	6 928 433	133 309
Retraités	10 634 443	5 499 625	6 646 059	9 479 886	1 154 557	8 241 552	9 103 093	9 822 509	10 021 496	10 571 425	63 018
Autres sans activité	21 778 985	13 749 529	16 310 575	19 971 718	1 807 267	9 392 143	13 451 198	17 432 065	18 793 037	21 039 069	739 916

TABLEAU B.01-13

Migrations par sexe en 1999 en fonction du lieu de naissance et du lieu de résidence au 1^{er} janvier 1990

Départements d'outre-mer

Source : Insee (Recensement de la population - exploitation complémentaire)

	Ensemble	Lieu de naissance				Lieu de résidence					
		Même département	Autre Dom ou Tom	France métropolitaine	Étranger	Même logement	Même commune	Même département	Autre Dom ou Tom	France métropolitaine	Étranger
GUADELOUPE	422 222	341 539	8 962	46 102	25 619	223 935	313 468	368 299	4 941	42 083	6 899
Hommes	203 146	164 372	4 013	23 207	11 554	108 648	152 059	177 031	2 344	20 548	3 223
Femmes	219 076	177 167	4 949	22 895	14 065	115 287	161 409	191 268	2 597	21 535	3 676
GUYANE	156 790	85 258	8 106	18 560	44 866	51 301	102 305	122 840	3 814	16 661	13 475
Hommes	78 963	42 231	4 437	10 301	21 994	25 769	51 472	61 792	2 014	9 009	6 148
Femmes	77 827	43 027	3 669	8 259	22 872	25 532	50 833	61 048	1 800	7 652	7 327
MARTINIQUE	381 325	329 232	7 532	35 783	8 778	208 799	286 525	338 326	5 267	34 998	2 734
Hommes	180 910	156 396	3 090	17 601	3 823	100 514	136 927	160 580	2 284	16 844	1 202
Femmes	200 415	172 836	4 442	18 182	4 955	108 285	149 598	177 746	2 983	18 154	1 532
RÉUNION	706 180	608 157	9 114	64 561	24 348	339 406	550 279	628 782	7 619	60 298	9 481
Hommes	347 076	296 098	4 317	34 991	11 670	169 053	271 429	307 797	3 651	31 307	4 321
Femmes	359 104	312 059	4 797	29 570	12 678	170 353	278 850	320 985	3 968	28 991	5 160

Chapitre B.02

Mouvement de la population

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | | | |
|---|---|----|---|
| 1 | Mouvement de la population : aperçu d'ensemble - France entière. | 10 | Mariages par état matrimonial antérieur et par nationalité des époux. Âge moyen au premier mariage. |
| 2 | Mouvement naturel de la population : taux de nuptialité, natalité, mortalité - France entière. | 11 | Indicateurs de primo-nuptialité (nuptialité féminine pour 100 femmes). |
| 3 | Indicateurs synthétiques de la situation démographique. | 12 | Décédés par sexe, groupe d'âges atteints dans l'année et état matrimonial en 2004. |
| 4 | Enfants nés vivants et enfants sans vie par sexe et qualité juridique. | 13 | Mortalité infantile et ses diverses composantes. |
| 5 | Enfants nés vivants par âge de la mère et qualité juridique. | 14 | Taux de mortalité par sexe et groupe d'âges. |
| 6 | Enfants nés vivants légitimes suivant le rang de naissance. | 15 | Tables de mortalité abrégées. |
| 7 | Enfants nés vivants légitimes suivant la nationalité des parents et nés vivants hors mariage de mère étrangère. | 16 | Table de mortalité : années 2002-2004. |
| 8 | Indicateur de fécondité (pour 100 femmes) et âge moyen des mères à la maternité. | 17 | Mouvement naturel de la population - Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie. |
| 9 | Mariages par âge et état matrimonial antérieur en 2004. | 18 | Principaux indicateurs démographiques de divers pays en 2004. |

○ Présentation

Au 1^{er} janvier 2006, la France métropolitaine compte selon des estimations encore provisoires 61,04 millions d'habitants. Avec 774 600 naissances et 527 200 décès en 2005, l'excédent naturel est de 247 400 personnes. Compte tenu de l'excédent migratoire, évalué à 95 000 personnes, l'accroissement total de population s'élève à 342 400. Avec les départements d'outre-mer, la population française est estimée à 62,89 millions d'habitants.

La natalité est en hausse en 2005 tandis que les décès restent à un niveau relativement bas.

Toujours plus de naissances

En 2005, les naissances ont augmenté au même rythme qu'en 2004 (+ 0,9 %) : le nombre de naissances atteint ainsi 774 600, soit un niveau aussi élevé que celui de 2000. La tendance à la hausse qui prévaut depuis 2003 se confirme donc.

Pourtant, le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans, qui mettent au monde 96 % des enfants continue de baisser (- 0,4 % entre 2004 et 2005). Mais cette baisse est plus que compensée par le fait que ces femmes ont en moyenne plus d'enfants qu'au cours des années précédentes : en 2005, l'indicateur conjoncturel de fécondité continue sa progression et atteint 192 enfants pour 100 femmes.

La fécondité n'augmente en fait que pour les femmes de plus de 30 ans. En conséquence, l'âge moyen des mères à la naissance de leurs enfants continue sa progression : il est de 29,7 ans en 2005 contre 29,0 ans dix ans plus tôt. En 2005, une mère sur deux est âgée de 30 ans ou plus contre 43 % en 1995 et 31 % en 1985. La proportion de naissances chez des mères âgées de 40 ans ou plus reste faible (3,6 %) mais est en augmentation.

Une mortalité en deçà du niveau tendanciel

En 2005, 527 200 décès sont survenus en France métropolitaine, soit 3,3 % de plus que l'année précédente. Une forte épidémie de grippe s'est produite début 2005. Mais surtout, 2004 et 2003 ont été deux années particulières : le net recul de la mortalité en 2004 (510 500 décès) a été en partie expliqué par la canicule d'août 2003 qui a provoqué des décès anticipés. Pour évaluer plus justement la situation, il est préférable de se référer à l'année 2002. Les décès apparaissent alors en baisse (- 1,5 %). Or, l'augmentation du nombre de personnes âgées aurait dû conduire à un nombre de décès un peu supérieur à celui de 2002, si la baisse de la mortalité avait suivi sa tendance des dernières années.

Après avoir fortement augmenté en 2004, l'espérance de vie n'a pas progressé en 2005 : elle atteint 76,8 ans pour les hommes et 83,8 ans pour les femmes. Depuis 1995, les hommes ont gagné 2,9 ans d'espérance de vie et les femmes 1,9 an.

En 2005, la mortalité infantile continue de diminuer avec 3,6 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes.

Stabilité des mariages, augmentation des pacs

En 2005, 271 600 mariages ont été célébrés, soit autant qu'en 2004. Leur nombre baissait depuis le pic de l'an 2000 (297 900 couples s'étaient alors mariés) mais cette tendance ne s'est pas poursuivie en 2005.

L'âge moyen pondéré au premier mariage continue à augmenter. En 2004, les hommes célibataires se marient en moyenne à 31,6 ans contre 31,3 ans en 2003 et les femmes célibataires à 29,4 ans contre 29,1 ans en 2003. Les hommes comme les femmes se marient 2,1 ans plus tard qu'il y a dix ans. Depuis sa création fin 1999 et exception faite de 2001, le nombre de pactes civils de solidarité (pacs) n'a pas cessé de croître. Ainsi, 39 600 pacs ont été signés en 2004. La progression a légèrement augmenté : + 27 % entre 2003 et 2004 contre + 25 % entre 2002 et 2003. En parallèle, les dissolutions de pacs progressent également : en 2004, 6 900 pacs ont été dissous. Depuis 1999, plus d'un pacs sur dix a été dissous.

Le solde migratoire : faible contribution à la croissance

Le solde migratoire, estimé à 95 000 en 2005, est en léger retrait par rapport à 2004. Pour toutes les catégories de population autres que les travailleurs, les flux d'entrants sur le territoire sont en effet en baisse en 2005. La France fait partie des pays européens où le solde migratoire contribue le moins, en termes relatifs, à l'accroissement de la population : les flux migratoires représentent un quart de l'accroissement en 2004 contre les quatre cinquièmes dans l'ensemble de l'Europe des 25.

2

○ Méthodologie

Statistiques de l'état civil

Les statistiques des mariages, naissances et décès sont réalisées à partir des bulletins statistiques de l'état civil, établis par les mairies au moment et dans la commune où ont lieu les mariages, les naissances et les décès.

Le dépouillement des bulletins, effectué par l'Insee, donne lieu à une publication annuelle présentant l'ensemble des résultats accompagnés d'une description détaillée des méthodes de collecte et d'élaboration des données, dans le volume « La situation démographique en – Mouvement de la population ». Le dernier ouvrage paru porte sur l'année 2004.

D'autres statistiques relatives au mouvement de la population sont établies par divers ministères et organismes : le ministère de la Justice pour les divorces et les Pacs, celui de la Santé et des Solidarités pour les interruptions volontaires de grossesse, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale pour la statistique des causes médicales de décès.

Migrations

Le solde migratoire ne correspond pas seulement aux mouvements d'étrangers mais inclut les mouvements migratoires de Français.

Avant 1990 les bilans migratoires résultaient de la confrontation des populations des deux recensements, après déduction du mouvement naturel sur la période intercensitaire. À partir de 1990, les bilans migratoires tiennent aussi compte des flux d'entrées observés par l'Anaem (ex-Omi) (entrées d'étrangers hors espace économique européen) et par l'Ofpra (réfugiés), qui ne publie pas de données exhaustives par nationalité. La colonne « Autres » comprend des enfants de Français, des ascendants d'enfants français, et les autres bénéficiaires de plein droit de la carte de résident. La colonne « réexamens » comptabilise les personnes ayant obtenu un titre de séjour suite à la circulaire du 24 juin 1997.

Les premiers résultats des enquêtes de recensement de 2004 et de 2005 qui reposent sur des données collectées sur une fraction représentative du territoire, ont amené l'Insee à réviser à la hausse la précédente estimation de population au 1^{er} janvier 2004. Un ajustement de l'ordre de 310 000 personnes sur la période a été introduit et a été réparti de manière uniforme sur chaque année.

3

○ Définitions

Âge

● Âge moyen

L'âge moyen pondéré est calculé à partir des effectifs classés par année de naissance. Il tient donc compte de l'inégalité des effectifs des générations dans l'interprétation de ces âges moyens.

L'âge moyen non pondéré est calculé à partir des taux, sans tenir compte de la structure par âge de la population considérée.

● Classement par âge

Le classement par âge utilisé dans ce chapitre est réalisé selon deux définitions :

- l'âge en différence de millésimes ou âge atteint dans l'année,
- l'âge en années révolues.

L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu.

L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

Par exemple, un individu né le 10 octobre 1925 décède le 18 avril 1999. Il a 74 ans en âge atteint dans l'année : 1999 moins 1925 égale 74. Mais il a 73 ans en années révolues : 18 avril 1999 moins 10 octobre 1925 égale 73 ans 6 mois et 8 jours.

Ainsi, pour un individu ayant x ans en âge atteint dans l'année, si l'événement a eu lieu à la date d :

- l'individu ayant son anniversaire après la date d aura comme âge en années révolues $(x-1)$;
- l'individu ayant son anniversaire à la date d ou avant aura comme âge en années révolues (x) .

Seule exception si l'événement a lieu le 31 décembre. À cette date, le classement par âge atteint dans l'année et par âge en années révolues est identique. Et au 1^{er} janvier, l'âge atteint dans l'année est égal à l'âge en années révolues plus un.

● Classement par groupe d'âges

Le classement par groupe quinquennal d'âges utilisé dans ce chapitre regroupe les événements de façon cohérente avec le calcul de la population moyenne.

Il s'agit de population moyenne par groupe d'âges en âge atteint dans l'année, calculée à partir des effectifs aux deux premiers janvier encadrant l'année étudiée.

Divorces

Les divorces prononcés comprennent les divorces directs et les conversions de séparation de corps.

Événement

Les statistiques portent sur les événements survenus en France métropolitaine, ceux (peu nombreux) concernant des personnes domiciliées hors métropole y sont compris. À l'inverse, les événements enregistrés hors métropole concernant des personnes domiciliées en métropole ne sont pas pris en compte.

● Événement enregistré, événement domicilié

Le lieu d'enregistrement est le lieu où s'est produit l'événement : lieu de mariage, de la naissance ou du décès.

Le lieu du domicile est celui du domicile conjugal pour les mariages, du domicile de la mère pour les naissances et du domicile du défunt pour les décès.

Mouvement naturel

Différence entre les naissances et les décès durant une période donnée.

Naissances

● Enfants nés vivants, enfants sans vie, statistiques de naissances vivantes et d'enfants sans vie

Avant 1975 :

- les enfants nés vivants mais décédés avant la déclaration de leur naissance à l'état civil (appelés également « faux mort-nés » ou « enfant sans vie (mort-nés) ayant respiré ») étaient légalement enregistrés comme enfants sans vie ;
- la statistique des naissances portait seulement sur les enfants vivants au moment de leur déclaration à l'état civil ;
- la statistique des mort-nés portait sur l'ensemble des enfants déclarés sans vie, y compris ceux ayant respiré.

De 1975 à 1992 :

- la statistique des naissances s'est étendue à l'ensemble des enfants nés vivants : enfants déclarés vivants et enfants sans vie ayant respiré ;
- la statistique des enfants sans vie comprenait seulement les enfants sans vie n'ayant pas respiré et ceux pour lesquels le critère de vitalité (respiration) n'était pas renseigné.

À partir de 1993 :

- les règles d'établissement d'un acte de naissance ou d'un acte d'enfant sans vie dépendent de la vitalité de l'enfant au moment de la naissance. Les enfants nés vivants mais décédés au moment de la déclaration sont enregistrés parmi les naissances

vivantes (et donc aussi parmi les décès), si l'on justifie par la production d'un certificat médical qu'ils étaient viables. Sinon, il est dressé un acte d'enfant sans vie.

- la statistique des naissances comprend les enfants nés vivants et viables ;
- la statistique des enfants sans vie couvre l'ensemble des actes d'enfants sans vie : enfants décédés au moment de la déclaration nés vivants mais non viables, ou enfants sans vie après une durée de gestation supérieure à 180 jours.

À partir de 2001 :

- Une circulaire de novembre 2001 modifie la façon dont sont pris en compte dans la statistique les enfants mort-nés. Désormais, un acte d'enfant sans vie est établi lorsque l'enfant mort-né est né après vingt-deux semaines d'aménorrhée ou lorsque son poids était au moins de 500 grammes.

● Naissances légitimes, naturelles

Les enfants légitimes sont ceux dont les parents sont mariés. La distinction entre enfants « légitimes » et enfants « naturels » n'existe plus en France. L'ordonnance du 5 juillet 2005, entrée en vigueur en juillet 2006, a en effet fait disparaître du code civil ces deux notions devenues caduques dans la mesure où les droits des enfants nés hors mariage sont les mêmes que ceux des enfants nés de couples mariés.

● Rang de naissance

Les tableaux par rang de naissance concernent uniquement les enfants légitimes.

Jusqu'en 1965 et à partir de 1998, le rang de naissance est déterminé de deux manières : d'une part en tenant compte de tous les enfants nés vivants de la mère, d'autre part en prenant en compte les seuls enfants nés du mariage actuel.

De 1966 à 1997, seule cette seconde classification était adoptée. Les enfants sans vie ne sont pas retenus pour la détermination du rang de naissance.

Décès d'enfants de moins d'un an (mortalité infantile)

Jusqu'en 1974, les « faux mort-nés » ne figuraient ni dans les statistiques des nés vivants ni dans les statistiques de décès.

Pour corriger la sous-estimation importante de la mortalité infantile introduite par cette pratique, on calculait, outre le taux de mortalité infantile, un taux de mortalité infantile rectifié en tenant compte des ces mort-nés.

À partir de l'année 1975, il n'existe plus qu'un seul taux de mortalité infantile, les faux mort-nés étant inclus dans la statistique des décès.

Depuis 1993, les enfants nés vivants et viables mais morts au moment de la déclaration ont un acte de naissance et de décès.

Taux. Méthode de calcul des indicateurs

● Taux bruts

Les taux bruts rapportent le nombre d'événements de l'année (naissances, décès, mariages...) à la population moyenne totale de l'année.

● Taux par âge

Les taux par âge rapportent les événements survenus à un âge donné à l'effectif moyen des personnes de cet âge.

Les taux par groupe d'âges rapportent les événements classés par groupe d'âges à la population moyenne correspondante.

● Taux synthétiques

Pour résumer les séries de taux par âge, on en fait la somme (somme des naissances réduites, somme des premiers mariages réduits, somme des divorces réduits). Ceci revient à appliquer en l'absence de mortalité, les taux par âge observés dans l'année à une génération fictive, et à faire la somme des événements que cette génération subirait à chaque âge.

— Indicateur de primo-nuptialité

L'indicateur de primo-nuptialité, ou somme des premiers mariages réduits, est la somme des premiers mariages conclus à chaque âge, l'année considérée, sur la base de 100 hommes ou femmes par génération. Il mesure la proportion d'hommes ou de femmes non célibataires à 50 ans dans une génération fictive dont les mariages seraient à chaque âge égaux à ceux observés l'année considérée.

— Indicateurs de mortalité infantile

(Voir ci-dessus les mots clés « décès d'enfants de moins d'un an » et « naissances »).

Le taux de mortalité infantile est le rapport du nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Parmi les enfants décédés avant l'âge d'un an au cours d'une année donnée, les uns sont nés au cours de la même année, les autres au cours de l'année précédente. Le taux de mortalité infantile est la somme des taux partiels relatifs à chacune des deux générations d'enfants.

Suivant la période de la mort de l'enfant, on distingue plusieurs taux :

- le taux de mortalité néo-natale précoce est le rapport du nombre d'enfants décédés à moins de 7 jours à l'ensemble des nés vivants ;

- le taux de mortalité néo-natale est le rapport du nombre d'enfants décédés à moins de 28 jours à l'ensemble des nés vivants ;

- le taux de mortalité post néo-natale est le rapport du nombre d'enfants décédés à moins d'un an et plus de 28 jours à l'ensemble des nés vivants ;

- le taux de mortalité périnatale est le rapport du nombre d'enfants sans vie (mort-nés) et d'enfants décédés à moins de 7 jours à l'ensemble des nés vivants et enfants sans vie ;

- le taux de mortalité fœto-infantile est le rapport du nombre d'enfants sans vie et d'enfants décédés à moins d'un an à l'ensemble des nés vivants et enfants sans vie ;

- le taux de mortinatalité est le rapport du nombre d'enfants sans vie à l'ensemble des nés vivants et enfants sans vie.

— Indicateur conjoncturel de divortialité

L'indicateur conjoncturel de divortialité ou somme des divorces réduits indique le nombre de divorces dans une promotion fictive de 1 000 mariages dont les taux de divorce seraient à chaque durée de mariage égaux à ceux observés l'année considérée.

— Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remarque :

Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité comme les taux de reproduction servent donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.

— Taux brut de reproduction

Si une génération (fictive) de 100 femmes, supposées non soumises à l'effet de la mortalité, avait à chaque âge (entre 15 et 50 ans) la fécondité observée pendant l'année n , ces 100 femmes mettraient au monde au cours de leur vie un nombre de filles qui est par définition le taux brut de reproduction (relatif à l'année n). Ce taux est en fait un indice de fécondité de l'année n , indépendant de la structure réelle par âge et permettant donc des comparaisons dans le temps et dans l'espace (à la différence du taux de natalité, qui dépend à la fois de la fécondité et de la structure de la population).

— Espérance de vie (voir tables de mortalité)

L'espérance de vie à chaque âge est la moyenne des années restant à vivre pour les survivants à cet âge.

L'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de

l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Les espérances de vie aux âges élevés (90 ans et plus) ont été calculées à partir de 1990.

— Tables de mortalité

Une table de mortalité annuelle suit le cheminement d'une génération fictive de 100 000 nouveau-nés à qui l'on fait subir aux divers âges les conditions de mortalité observées sur les diverses générations réelles, durant l'année étudiée.

Cette table se construit à l'aide des quotients de mortalité observés l'année n , définis de la façon suivante :

- on rapporte les décès de la génération g atteignant l'âge $x = n - g$ au cours de l'année n à l'effectif de cette génération au 1^{er} janvier, corrigé pour tenir compte des immigrations et émigrations.

À partir de ces quotients on construit une table de survivants au 31 décembre, dont on déduit le calcul des survivants à chaque anniversaire.

Pour éviter les aléas des tables annuelles et pour disposer d'une table détaillée par âge aussi précise que possible, on calcule une table de mortalité couvrant une période de trois années.

Le calcul de cette table est identique à celui décrit précédemment pour la table annuelle, le quotient $t(x)$ étant la moyenne arithmétique des quotients à l'âge x relatifs à chacune des années de la période.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la division « Enquêtes et Études démographiques » de l'Insee.

Organismes :

- Insee ;
- Ministère de la Justice.

Sites Internet :

- www.insee.fr
- www.justice.gouv.fr
- www.ined.fr
- www.statistique-publique.fr
- epp.eurostat.ec.europa.eu

Publications :

Insee

Insee-Résultats, série Société :

- « La situation démographique en 2004 - Mouvement de la population », n° 55, août 2006 ;
- « Données de démographie régionale 1954 à 1999 », n° 49, décembre 2005.

Insee-Première :

- « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - 31,3 millions de logements au 1^{er} janvier 2005 », n° 1060, janvier 2006 ;
- « Bilan démographique 2005 - En France, la fécondité des femmes augmente toujours », n° 1059, janvier 2006 ;
- « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes », n° 1058, janvier 2006.

Insee-Références :

- « Données Sociales », Édition 2006, mai 2006 ;
- « France Portrait Social », Édition 2006.

Ined

- *Population et sociétés* (mensuel) ;
- *Population* (bimestriel).

Autres

- *Population et Avenir* (bimestriel).
- *Statistiques démographiques* (annuel), Organisation des Nations Unies.
- *Statistiques démographiques* (annuel), Eurostat.

TABLEAU B.02-1

Mouvement de la population : aperçu d'ensemble - France entière (1)

Sources : Insee
Ministère de la Justice

Unités : France métropolitaine : Millier
Départements d'outre-mer : Nombre

Année	Population au 1 ^{er} janvier (millier) (2)	Mariages	Divorces prononcés (3)	Naissances		Décès		Enfants sans vie (4)	Excédent naturel	Solde migratoire	Variation totale (5)
				Total	dont légitimes	Total	dont moins d'un an				
France métropolitaine											
1990	56 577,0	287,1	105,8	762,4	533,3	526,2	5,6	4,5	236,2	80,0	263,7
1995	57 752,5	254,7	119,2	729,6	455,4	531,6	3,5	3,9	198,0	40,0	183,4
1999 <i>r</i>	58 496,6	286,2	116,8	744,8	433,9	537,7	3,2	3,4	207,1	60,0	328,3
2000 <i>r</i>	58 825,0	297,9	114,0	774,8	444,7	530,9	3,4	3,6	243,9	70,0	375,1
2001 <i>r</i>	59 200,0	288,3	112,6	770,9	433,9	531,1	3,4	3,7	239,9	85,0	386,0
2002 <i>r</i>	59 586,1	279,1	115,9	761,6	424,5	535,1	3,1	6,3	226,5	95,0	383,6
2003 <i>r</i>	59 969,7	276,0	125,2	761,5	417,2	552,3	3,1	6,8	211,5	100,0	370,3
2004 <i>r</i>	60 340,0	271,6	131,3	767,8	411,5	509,4	3,0	7,0	258,4	105,0	362,3
2005 <i>p</i>	60 702,3	271,6	...	774,6	...	527,2	...	...	247,4	95,0	342,4
Guadeloupe											
1990	384,8	2 021	548	7 569	...	2 334	76	110	5 235	...	...
1995	402,4	1 865	626	7 089	2 714	2 474	54	96	4 615	— 251	4 364
1998	416,3	1 959	653	6 439	2 485	2 560	65	29	3 879	1 209	5 088
1999 <i>r</i>	421,5	1 892	869	7 352	2 526	2 633	54	101	4 719	390	5 109
2000 <i>r</i>	425,6	1 935	703	7 601	2 636	2 634	57	90	4 967	188	5 155
2001 <i>r</i>	431,7	1 929	912	7 658	2 439	2 608	51	77	5 050	177	5 227
2002 <i>r</i>	437,0	1 809	767	7 032	2 287	2 765	45	118	4 267	1 026	5 293
2003 <i>r</i>	442,3	1 733	709	7 047	2 221	2 662	55	151	4 385	965	5 350
2004 <i>p</i>	447,6	1 771	752	7 273	2 093	2 676	50	140	4 597	820	5 417
Guyane											
1990	113,4	461	99	3 606	...	597	64	72	3 009	...	...
1995	135,0	656	92	4 264	816	548	76	48	3 716	1 209	4 925
1998	150,2	510	146	4 691	863	617	51	54	4 074	1 429	5 503
1999	155,8	548	143	4 907	867	648	51	61	4 259	1 109	5 368
2000 <i>r</i>	161,1	518	148	5 149	885	635	64	61	4 514	1 029	5 543
2001 <i>r</i>	166,7	547	121	5 140	803	660	75	51	4 480	1 264	5 744
2002 <i>r</i>	172,4	522	179	5 276	825	669	52	72	4 607	1 325	5 932
2003 <i>r</i>	178,3	508	138	5 553	781	721	61	69	4 832	1 310	6 142
2004 <i>p</i>	184,5	539	214	5 312	752	719	55	60	4 593	1 759	6 352
Martinique											
1990	358,4	1 572	327	6 437	...	2 228	48	54	4 209	...	...
1995	368,0	1 507	604	5 645	1 933	2 317	33	56	3 328	— 584	2 744
1998	377,2	1 501	355	5 816	1 875	2 548	52	61	3 268	373	3 641
1999 <i>r</i>	380,9	1 591	679	5 766	1 833	2 551	39	42	3 215	— 438	2 777
2000 <i>r</i>	383,6	1 591	556	5 890	1 902	2 639	40	62	3 251	— 464	2 787
2001 <i>r</i>	386,4	1 572	463	5 774	1 891	2 701	43	60	3 073	— 253	2 820
2002 <i>r</i>	389,2	1 524	525	5 391	1 572	2 649	33	89	2 742	100	2 842
2003 <i>r</i>	392,1	1 440	750	5 430	1 667	2 727	34	118	2 703	147	2 850
2004 <i>p</i>	394,9	1 425	784	5 255	1 587	2 647	27	98	2 608	273	2 881
Réunion											
1990	595,8	3 716	798	13 912	...	3 183	96	150	10 729	...	...
1995	657,5	3 313	1 435	13 087	5 746	3 477	101	95	9 610	2 094	11 704
1998	692,4	3 348	1 215	13 555	5 522	3 795	116	99	9 760	1 694	11 454
1999	703,9	3 495	1 045	13 741	5 481	3 795	84	100	9 946	3 226	13 172
2000	717,1	3 419	1 311	14 842	5 963	3 703	84	128	11 139	1 550	12 689
2001	729,8	3 579	1 261	14 541	5 486	3 695	108	62	10 846	349	11 195
2002	741,0	3 378	1 354	14 261	5 345	4 001	88	144	10 260	1 081	11 341
2003 <i>r</i>	752,3	3 283	1 194	14 427	5 291	4 041	106	161	10 386	515	10 901
2004 <i>p</i>	763,2	3 269	1 516	14 545	5 043	3 884	96	159	10 661	739	11 400

(1) Les événements sont ceux enregistrés au cours de l'année.
(2) Évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements de 2004 et 2005.
(3) Divorces directs prononcés et divorces prononcés par conversion de séparation de corps.
(4) La forte évolution du nombre d'enfants sans vie est liée à un changement législatif. Selon une circulaire de novembre 2001, un acte d'enfant sans vie correspond désormais au terme de vingt-deux semaines d'aménorrhée ou à un poids de 500 grammes. Ces critères se substituent au délai de 180 jours de gestation prévu dans l'état civil.
(5) La colonne variation totale intègre parfois un ajustement pour tenir compte des omissions nettes entre les deux recensements successifs. Il est de -53 500 pour les années 1990 à 1998 et de +61 200 pour les années de 1999 à 2004.

TABLEAU B.02-2

Mouvement naturel de la population : taux de nuptialité, natalité, mortalité - France entière (1)

Source : Insee

Année	Population moyenne (millier) (2)	Taux pour 1000 habitants				(3) Mortalité infantile		
		Nuptialité	Natalité	Mortalité	Excédent naturel	Total	Mortalité (4) néonatale	Mortalité post- (5) néonatale
France métropolitaine								
1990	56 708,8	5,1	13,4	9,3	4,2	7,3	3,6	3,8
1995	57 844,2	4,4	12,6	9,2	3,4	4,9	2,9	2,0
1999 <i>r</i>	58 660,8	4,9	12,7	9,2	3,5	4,3	2,7	1,6
2000 <i>r</i>	59 012,5	5,0	13,1	9,0	4,1	4,4	2,8	1,6
2001 <i>r</i>	59 393,1	4,9	13,0	8,9	4,0	4,5	2,9	1,6
2002 <i>r</i>	59 777,9	4,7	12,7	9,0	3,8	4,1	2,7	1,4
2003 <i>r</i>	60 154,9	4,6	12,7	9,2	3,5	4,0	2,6	1,4
2004 <i>r</i>	60 521,1	4,5	12,7	8,4	4,3	3,9	2,6	1,3
2005 <i>p</i>	60 873,5	4,5	12,7	8,7	4,1	3,6	...	...
Guadeloupe								
1990	386,3	5,2	19,6	6,0	13,6	10,0	...	...
1995	404,6	4,6	17,5	6,1	11,4	7,6	3,2	4,4
1998	418,9	4,7	15,4	6,1	9,3	10,1	7,8	2,3
1999 <i>r</i>	424,5	4,5	17,3	6,2	11,1	7,3	4,6	2,7
2000 <i>r</i>	429,2	4,5	17,7	6,1	11,6	7,5	5,1	2,4
2001 <i>r</i>	434,4	4,4	17,6	6,0	11,6	6,8	4,4	2,4
2002 <i>r</i>	439,6	4,1	16,0	6,3	9,7	7,0	4,6	2,3
2003 <i>r</i>	444,9	3,9	15,8	6,0	9,9	7,9	5,7	2,2
2004 <i>p</i>	450,3	3,9	16,2	5,9	10,2	6,9	4,7	2,2
Guyane								
1990	115,3	4,0	31,3	5,2	26,1	17,0	...	...
1995	137,4	4,8	31,0	4,0	27,0	17,8	13,1	4,7
1998	153,0	3,3	30,7	4,0	26,6	10,9	9,0	1,9
1999 <i>r</i>	159,2	3,4	30,8	4,1	26,8	10,4	6,1	4,3
2000	164,0	3,2	31,4	3,9	27,5	12,5	7,4	5,1
2001 <i>r</i>	169,5	3,2	30,3	3,9	26,4	14,7	9,0	5,7
2002 <i>r</i>	175,4	3,0	30,1	3,8	26,3	10,2	6,1	4,2
2003 <i>r</i>	181,4	2,8	30,6	4,0	26,6	11,0	7,6	3,4
2004 <i>p</i>	187,7	2,9	28,3	3,8	24,5	10,4	6,6	3,8
Martinique								
1990	359,1	4,4	17,9	6,2	11,7	7,1	...	...
1995	369,4	4,1	15,3	6,3	9,0	5,8	3,7	2,1
1998	379,0	4,0	15,3	6,7	8,6	9,0	8,3	0,7
1999 <i>r</i>	382,5	4,2	15,1	6,7	8,4	6,7	4,8	1,9
2000 <i>r</i>	385,0	4,1	15,3	6,9	8,5	6,6	5,1	1,5
2001 <i>r</i>	387,8	4,1	14,9	7,0	7,9	7,3	4,6	2,7
2002 <i>r</i>	390,7	3,9	13,8	6,8	7,0	6,3	4,1	2,0
2003 <i>r</i>	393,5	3,7	13,8	6,9	6,9	6,3	4,6	1,7
2004 <i>p</i>	396,4	3,6	13,3	6,7	6,6	5,1	3,2	1,9
Réunion								
1990	601,8	6,2	23,1	5,3	17,8	6,9	...	...
1995	663,4	5,0	19,7	5,2	14,5	7,7	4,9	2,8
1998	698,2	4,8	19,4	5,4	14,0	8,6	7,6	1,0
1999	710,4	4,9	19,3	5,3	14,0	6,1	4,9	1,2
2000	723,4	4,7	20,5	5,1	15,4	5,7	4,0	1,7
2001 <i>r</i>	735,4	4,9	19,8	5,0	14,7	7,4	5,4	2,0
2002	746,6	4,5	19,1	5,4	13,7	6,3	4,7	1,6
2003 <i>r</i>	757,8	4,3	19,0	5,3	13,7	7,3	5,3	2,0
2004 <i>p</i>	768,9	4,3	18,9	5,1	13,9	6,6	4,7	1,9

(1) Les événements sont ceux enregistrés au cours de l'année.
(2) Population estimée en milieu d'année, d'après les résultats des recensements de 2004 et 2005.
(3) Taux rectifié, c'est-à-dire y compris les enfants nés vivants, mais morts avant leur déclaration à l'état civil.
(4) De 0 à 28 jours.
(5) De 29 à 365 jours.

TABLEAU B.02-3
Indicateurs synthétiques de la situation démographique
Source : Insee

Année	Indice synthétique de primo-nuptialité		Indice synthétique		Taux de reproduction		Espérance de vie à la naissance	
	(1) Masculine	(1) Féminine	(2) Divortialité	(3) Fécondité	(4) Brut	(5) Net	(6) Hommes	(6) Femmes
1975.....	82,2	85,8	15,7	192,7	94,0	91,7	69,0	76,9
1980.....	68,9	70,6	22,3	194,5	94,8	92,9	70,2	78,4
1985.....	52,9	53,7	30,5	181,4	88,4	86,9	71,3	79,4
1990.....	55,2	56,4	32,1	177,8	86,6	85,3	72,8	81,0
1995.....	48,5	49,7	38,2	171,3	83,6	82,5	73,9	81,9
1999 <i>r</i>	55,7	58,0	39,0	179,2	87,2	86,3	75,0	82,5
2000 <i>r</i>	58,0	60,4	38,2	187,5	91,3	90,3	75,3	82,8
2001 <i>r</i>	57,1	59,5	38,0	187,8	91,7	90,7	75,5	82,9
2002 <i>r</i>	55,2	57,4	39,2	186,5	91,0	90,1	75,8	83,0
2003 <i>r</i>	54,4	56,5	42,6	187,5	91,6	90,7	75,9	82,9
2004 <i>r</i>	53,0	54,9	44,9	190,0	92,6	91,8	76,7	83,8
2005 <i>p</i>	...	55,4	...	192,3	93,8	93,0	76,8	83,8

- (1) Somme des premiers mariages réduits, pour 100 (hommes ou femmes).
(2) Somme des divorces réduits, pour 100 mariages.
(3) Somme des naissances réduites, pour 100 femmes.
(4) Nombre de filles mises au monde par une génération de 100 femmes, en l'absence de mortalité.
(5) Nombre de filles mises au monde par une génération de 100 femmes, compte tenu de la mortalité.
(6) En années et dixièmes d'année.

TABLEAU B.02-4
Enfants nés vivants et enfants sans vie par sexe et qualité juridique (1)
Source : Insee

Année	Nés vivants				Enfants sans vie			
	Ensemble	Garçons	Filles	dont hors mariage	Ensemble	Garçons	Filles	dont hors mariage
1975.....	745 065	381 804	363 261	63 429	8 225	4 406	3 819	1 008
1980.....	800 376	410 547	389 829	91 115	6 942	3 645	3 297	1 036
1985.....	768 431	394 112	374 319	150 492	5 658	2 945	2 713	1 386
1990.....	762 407	391 312	371 095	229 107	4 488	2 332	2 156	1 588
1995.....	729 609	373 409	356 200	274 210	3 859	2 059	1 800	1 586
1999.....	744 791	382 132	362 659	310 886	3 442	1 799	1 643	1 566
2000.....	774 782	397 352	377 430	330 115	3 559	...	...	1 659
2001.....	770 945	394 297	376 648	337 007	3 741	...	...	1 732
2002.....	761 630	389 981	371 649	337 122	6 259	...	...	3 062
2003.....	761 464	389 349	372 115	344 218	6 862	3 595	3 267	3 412
2004.....	767 816	393 477	374 339	356 326	7 054	3 706	3 348	3 507

- (1) La répartition des enfants sans vie par sexe n'est pas disponible de 2000 à 2002. La forte évolution du nombre d'enfants sans vie à partir de 2002 est liée à un changement législatif : selon une circulaire de novembre 2001, un acte d'enfant sans vie correspond désormais au terme de vingt-deux semaines d'aménorrhée ou à un poids de 500 grammes. Ces critères se substituent au délai de 180 jours de gestation prévu dans l'état civil.

TABLEAU B.02-5
Enfants nés vivants par âge de la mère et qualité juridique
Source : Insee

(1) Âge de la mère	2000		2002		2003		2004	
	Total	dont hors mariage	Total	dont hors mariage	Total	dont hors mariage	Total	dont hors mariage
Moins de 20 ans.....	15 706	13 667	15 261	13 083	14 913	12 830	15 220	13 181
20 à 24 ans.....	103 571	67 837	106 917	71 591	106 970	72 140	108 885	74 471
25 à 29 ans.....	273 523	112 995	249 785	107 915	241 801	107 662	240 057	110 736
30 à 34 ans.....	247 714	85 915	250 567	90 834	256 316	95 818	257 966	99 083
35 à 39 ans.....	109 881	40 062	113 302	42 931	114 325	44 219	117 119	46 525
40 à 44 ans.....	23 337	9 241	24 603	10 310	25 793	11 007	27 101	11 724
45 ans ou plus.....	1 050	398	1 195	458	1 346	542	1 468	606
Total.....	774 782	330 115	761 630	337 122	761 464	344 218	767 816	356 326

- (1) Il s'agit de l'âge atteint dans l'année (différence entre le millésime de l'année observée et celui de l'année de naissance de la mère).

TABLEAU B.02-6

Enfants nés vivants légitimes suivant le rang de naissance (1)

Source : Insee

Année	Total	Rang de la naissance	
		1	2 ou plus
1975	681 636	328 838	352 798
1980	709 261	313 401	395 860
1985	617 939	260 490	357 449
1990	533 300	228 868	304 432
1995	455 399	200 243	255 156
2000	444 667	203 399	241 268
2001	433 938	208 867	225 071
2002	424 508	211 575	212 933
2003	417 246	213 075	204 171
2004	411 490	210 818	200 672

(1) Le rang est déterminé en tenant compte uniquement des enfants nés vivants au cours du mariage actuel.

TABLEAU B.02-7

Enfants nés vivants légitimes suivant la nationalité des parents et nés vivants hors mariage de mère étrangère

Source : Insee

Année	Total	Enfants légitimes nés vivants				Pour 100 enfants légitimes			Enfants nés hors mariage de mère étrangère
		Deux parents français	Père français mère étrangère	Père étranger mère française	Deux parents étrangers	Deux parents français	Couples mixtes	Deux parents étrangers	
1975	681 636	599 485	3 058	14 187	64 906	87,9	2,5	9,5	4 043
1980	709 261	618 945	4 852	15 248	70 216	87,3	2,8	9,9	6 223
1985	617 939	530 442	6 294	14 166	67 037	85,8	3,3	10,8	9 470
1990	533 300	451 521	9 026	13 801	58 952	84,7	4,3	11,1	13 386
1995	455 399	380 660	12 155	15 467	47 117	83,6	6,1	10,3	14 303
2000	444 667	365 497	17 471	19 789	41 910	82,2	8,4	9,4	18 679
2001	433 938	352 124	18 243	20 860	42 711	81,2	9,0	9,8	20 625
2002	424 508	338 584	20 230	22 373	43 321	79,8	10,0	10,2	22 099
2003	417 246	328 017	21 839	24 342	43 048	78,6	11,1	10,3	22 788
2004	411 490	318 018	23 550	26 142	43 780	77,3	12,1	10,6	24 752

TABLEAU B.02-8

Indicateur de fécondité (pour 100 femmes) et âge moyen des mères à la maternité (1)

Évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements 2004 et 2005

Source : Insee

Année	Total	dont : part des femmes						Âge moyen des mères à la maternité
		15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 ans ou plus	
1975	192,72	12,67	63,78	63,57	33,48	14,71	4,51	26,7
1980	194,50	8,94	60,79	72,05	37,04	12,71	2,97	26,8
1985	181,44	5,70	48,43	70,80	39,45	13,92	3,14	27,5
1990	177,84	4,38	37,30	69,06	45,40	17,87	3,83	28,3
1995	171,30	3,54	27,93	65,83	49,88	19,84	4,28	29,0
2000 r	187,48	4,00	27,99	66,53	58,40	24,94	5,62	29,4
2001 r	187,75	4,17	28,54	65,42	58,31	25,49	5,82	29,4
2002 r	186,51	4,06	27,76	64,70	58,22	25,87	5,90	29,5
2003 r	187,48	3,90	27,39	64,29	59,42	26,32	6,16	29,5
2004 r	189,99	3,94	27,64	64,32	60,55	27,11	6,43	29,6
2005 p	192,32	3,73	27,22	63,74	62,44	28,36	6,83	29,7

(1) La somme des naissances réduites, indicateur conjoncturel de fécondité, est la somme des taux de fécondité des femmes âgées de 15 à 50 ans, une année donnée. C'est le nombre moyen d'enfants d'une génération de femmes qui auraient au cours de leur vie la fécondité par âge observée dans l'année considérée. L'âge moyen (non pondéré) des mères à la maternité est celui à la naissance de leurs enfants.

TABLEAU B.02-9

Mariages par âge et état matrimonial antérieur en 2004

Source : Insee

(1) Âge	Époux				Épouses			
	Total	Célibataires	Veufs	Divorcés	Total	Célibataires	Veuves	Divorcées
Moins de 20 ans	409	402	1	6	3 423	3 407	3	13
20-24 ans.....	19 555	19 503	4	48	45 221	44 819	29	373
25-29 ans.....	78 963	78 167	36	760	88 182	85 876	107	2 199
30-34 ans.....	69 869	66 115	94	3 660	54 744	48 592	285	5 867
35-39 ans.....	36 651	29 460	222	6 969	29 804	21 182	449	8 173
40-44 ans.....	22 953	13 962	301	8 690	19 464	10 175	593	8 696
45-49 ans.....	15 331	6 057	401	8 873	13 003	4 217	758	8 028
50-54 ans.....	11 841	2 936	645	8 260	9 006	2 028	643	6 335
55-59 ans.....	8 058	1 248	683	6 127	5 006	877	490	3 639
60 ans ou plus.....	7 968	1 100	1 947	4 921	3 745	670	864	2 211
Total.....	271 598	218 950	4 334	48 314	271 598	221 843	4 221	45 534

(1) Âge atteint dans l'année du mariage (différence entre le millésime de l'année de mariage et celui de l'année de naissance des époux).

TABLEAU B.02-10

Mariages par état matrimonial antérieur et par nationalité des époux. Âge moyen au premier mariage

Source : Insee

Année de mariage	Total des mariages	État matrimonial antérieur des époux						Nationalité des époux		(1) Âge moyen au premier mariage	
		Époux célibataire	Époux veuf ou divorcé	Épouse célibataire	Épouse veuve ou divorcée	Deux époux français	Deux époux étrangers	Couples mixtes		Hommes	Femmes
								Époux français	Époux étrangers		
1975	387 379	350 094	37 285	353 410	33 969	359 612	7 157	7 918	12 692	24,6	22,5
1980	334 377	292 523	41 854	296 140	38 237	308 066	5 696	8 323	12 292	25,2	23,0
1985	269 419	227 133	42 286	229 787	39 632	241 497	6 505	8 773	12 644	26,4	24,3
1990	287 099	238 910	48 189	241 521	45 578	247 853	8 703	12 606	17 937	27,8	25,7
1995	254 651	208 571	46 080	211 179	43 472	225 612	5 214	10 545	13 280	29,2	27,2
2000	297 922	242 560	55 362	245 525	52 397	256 787	6 550	15 387	19 198	30,7	28,6
2001	288 255	237 289	50 966	240 163	48 092	241 129	7 281	17 397	22 448	30,8	28,6
2002	279 087	228 273	50 814	230 839	48 248	226 758	7 892	18 822	25 615	31,0	28,8
2003	275 963	224 707	51 256	227 413	48 550	220 598	8 565	19 539	27 261	31,3	29,1
2004	271 598	218 950	52 648	221 843	49 755	220 649	8 326	18 505	24 118	31,6	29,4

(1) Âge moyen pondéré.

TABLEAU B.02-11

Indicateurs de primo-nuptialité (nuptialité féminine pour 100 femmes)

Source : Insee

Unité : %

Année	Total	dont : part des femmes						
		15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 50 ans
1975.....	85,84	19,08	48,50	12,57	3,28	1,27	0,65	0,49
1980.....	70,69	12,36	40,33	12,55	3,37	1,21	0,52	0,35
1985.....	53,72	4,67	29,48	13,72	3,80	1,23	0,50	0,32
1990.....	56,35	2,19	25,40	19,82	5,90	1,91	0,73	0,40
1995.....	49,71	1,01	15,91	21,43	7,32	2,57	1,00	0,47
2000 r.....	60,36	0,99	14,66	26,15	11,28	4,61	1,84	0,83
2001 r.....	59,49	1,06	14,13	26,06	11,07	4,45	1,89	0,83
2002 r.....	57,40	1,07	13,06	24,68	11,20	4,54	1,94	0,91
2003 r.....	56,48	1,12	12,36	23,67	11,41	4,77	2,12	1,03
2004 r.....	54,94	0,89	11,32	22,99	11,45	4,89	2,29	1,11
2005 p.....	55,35	...	...	...	...	...	...	...

TABLEAU B.02-12

Décédés par sexe, groupe d'âges atteints dans l'année et état matrimonial en 2004

Source : Insee

Année de naissance	Âge atteint dans l'année du décès	Ensemble	Sexe masculin					Sexe féminin				
			Total	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées
2004 - 2003 ...	moins d'1 an	2 594	1 477	1 477	—	—	—	1 117	1 117	—	—	—
2003 - 1999 ...	1 à 4 ans	980	558	558	—	—	—	422	422	—	—	—
1999 - 1995 ...	5 à 9 ans	365	208	208	—	—	—	157	157	—	—	—
1994 - 1990 ...	10 à 14 ans	424	248	248	—	—	—	176	176	—	—	—
1989 - 1985 ...	15 à 19 ans	1 349	944	938	5	—	1	405	382	9	13	1
1984 - 1980 ...	20 à 24 ans	2 344	1 783	1 736	38	5	4	561	523	31	6	1
1979 - 1975 ...	25 à 29 ans	2 181	1 632	1 428	189	5	10	549	424	106	10	9
1974 - 1970 ...	30 à 34 ans	3 309	2 311	1 671	551	11	78	998	578	348	11	61
1969 - 1965 ...	35 à 39 ans	4 843	3 250	1 937	1 047	15	251	1 593	732	652	28	181
1964 - 1960 ...	40 à 44 ans	8 005	5 307	2 513	1 933	55	806	2 698	877	1 341	64	416
1959 - 1955 ...	45 à 49 ans	12 575	8 480	2 831	3 732	122	1 795	4 095	888	2 184	196	827
1954 - 1950 ...	50 à 54 ans	18 580	12 719	2 805	6 646	303	2 965	5 861	921	3 355	426	1 159
1949 - 1945 ...	55 à 59 ans	23 530	16 332	2 748	9 663	566	3 355	7 198	957	4 118	820	1 303
1944 - 1940 ...	60 à 64 ans	22 647	15 642	2 202	10 165	804	2 471	7 005	781	4 030	1 182	1 012
1939 - 1935 ...	65 à 69 ans	31 294	21 120	2 933	14 390	1 557	2 240	10 174	969	5 416	2 729	1 060
1934 - 1930 ...	70 à 74 ans	47 957	30 628	3 746	21 393	3 349	2 140	17 329	1 539	7 799	6 719	1 272
1929 - 1925 ...	75 à 79 ans	67 319	39 431	4 117	27 244	6 183	1 887	27 888	2 457	9 526	14 428	1 477
1924 - 1920 ...	80 à 84 ans	92 346	46 704	3 740	30 783	10 729	1 452	45 642	3 768	10 517	29 320	2 037
1919 - 1915 ...	85 à 89 ans	57 454	23 721	1 510	13 989	7 622	600	33 733	2 594	3 964	25 811	1 364
1914 - 1910 ...	90 à 94 ans	73 064	22 976	1 353	10 313	10 901	409	50 088	3 850	2 758	41 643	1 837
1909 - 1905 ...	95 à 99 ans	30 310	6 718	353	1 906	4 349	110	23 592	2 059	531	20 225	777
1904 ou av ...	100 ans ou +	5 959	898	60	135	688	15	5 061	490	54	4 380	137
Total		509 429	263 087	41 112	154 122	47 264	20 589	246 342	26 661	56 739	148 011	14 931

TABLEAU B.02-13

Mortalité infantile et ses diverses composantes

Source : Insee

Année	Taux de mortalité						Taux de mortinatalité (2) (3)
	Néo-natale précoce (1)	Néo-natale (1)	Post néo-natale (1)	Infantile (1)	Péri-natale (2) (3)	Foeto-infantile (2) (3)	
1975	7,3	9,1	4,6	13,8	18,1	24,6	10,9
1980	4,4	5,8	4,3	10,0	12,9	18,5	8,6
1985	3,4	4,6	3,7	8,3	10,7	15,6	7,3
1990	2,5	3,6	3,8	7,3	8,3	13,2	5,9
1995	2,2	2,9	2,0	4,9	7,4	10,1	5,3
1999	2,0	2,7	1,6	4,3	6,5	8,9	4,6
2000	2,0	2,8	1,6	4,4	6,6	9,0	4,6
2001	2,1	2,9	1,6	4,5	6,9	9,3	4,8
2002	1,8	2,7	1,4	4,1	10,0	12,2	8,2
2003 r	1,8	2,6	1,4	4,0	10,7	12,9	8,9
2004 p	1,8	2,6	1,3	3,9	10,9	13,0	9,1

(1) Pour 1 000 nés vivants.

(2) Pour 1 000 enfants nés vivants ou enfants sans vie (mort-nés).

(3) La forte évolution de ces taux en 2002 est liée à la forte augmentation du nombre d'enfants sans vie, due à un changement législatif : selon une circulaire de novembre 2001, un acte d'enfant sans vie correspond désormais au terme de vingt-deux semaines d'aménorrhée ou à un poids de 500 grammes. Ces critères se substituent au délai de 180 jours de gestation prévu dans l'état civil.

TABLEAU B.02-14
Taux de mortalité par sexe et groupe d'âges (1)
Source : Insee

Table with 10 columns: Année, Tous âges, Moins d'un an (2), de 1 à 4 ans, de 5 à 9 ans, de 10 à 14 ans, de 15 à 19 ans, de 20 à 24 ans, de 25 à 29 ans, de 30 à 34 ans. Rows include Ensemble, Hommes, and Femmes for years 1975 to 2004.

N.B. - Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU B.02-14 (suite et fin)
Taux de mortalité par sexe et groupe d'âges (1)
Source : Insee

Table with 11 columns: Année, de 35 à 39 ans, de 40 à 44 ans, de 45 à 49 ans, de 50 à 54 ans, de 55 à 59 ans, de 60 à 64 ans, de 65 à 69 ans, de 70 à 79 ans, de 80 à 89 ans, 90 ans ou plus. Rows include Ensemble, Hommes, and Femmes for years 1975 to 2004.

(1) Nombre de décédés pour 1 000 personnes de chaque groupe d'âges.
(2) Nombre de décédés de moins d'un an nés dans l'année pour 1 000 nés vivants.

TABLEAU B.02-15

Tables de mortalité abrégées (1)

Source : Insee

Année	0	1	2	3	4	5	10	15	20	25	30	35
Survivants aux âges indiqués pour 100 000 nés vivants												
Hommes												
1985	100 000	99 041	98 966	98 915	98 876	98 843	98 705	98 553	98 071	97 302	96 551	95 735
1995	100 000	99 451	99 405	99 374	99 348	99 326	99 236	99 129	98 769	98 135	97 381	96 433
2000 r	100 000	99 493	99 454	99 427	99 406	99 389	99 317	99 224	98 898	98 386	97 842	97 211
2003 r	100 000	99 547	99 510	99 484	99 463	99 447	99 385	99 302	99 012	98 550	98 082	97 491
2004 p	100 000	99 566	99 534	99 511	99 490	99 475	99 422	99 353	99 084	98 646	98 209	97 673
Femmes												
1985	100 000	99 282	99 217	99 178	99 149	99 124	99 017	98 923	98 719	98 455	98 170	97 805
1995	100 000	99 556	99 513	99 485	99 467	99 450	99 384	99 307	99 149	98 930	98 663	98 297
2000 r	100 000	99 614	99 580	99 558	99 543	99 530	99 476	99 411	99 267	99 099	98 927	98 652
2003 r	100 000	99 643	99 613	99 592	99 578	99 565	99 515	99 466	99 353	99 206	99 034	98 791
2004 p	100 000	99 651	99 623	99 606	99 594	99 584	99 542	99 492	99 378	99 237	99 082	98 848
Espérance de vie aux âges indiqués (2)												
Hommes												
1985	71,3	70,9	70,0	69,0	68,1	67,1	62,2	57,3	52,5	47,9	43,3	38,6
1995	73,9	73,3	72,3	71,3	70,4	69,4	64,4	59,5	54,7	50,0	45,4	40,8
2000	75,3	74,7	73,7	72,7	71,7	70,8	65,8	60,9	56,1	51,3	46,6	41,9
2003 r	75,9	75,2	74,2	73,3	72,3	71,3	66,3	61,4	56,6	51,8	47,0	42,3
2004 p	76,7	76,1	75,1	74,1	73,1	72,1	67,2	62,2	57,4	52,6	47,9	43,1
Femmes												
1985	79,4	79,0	78,1	77,1	76,1	75,1	70,2	65,3	60,4	55,6	50,7	45,9
1995	81,9	81,3	80,3	79,3	78,3	77,3	72,4	67,5	62,6	57,7	52,8	48,0
2000 r	82,8	82,1	81,2	80,2	79,2	78,2	73,2	68,3	63,4	58,5	53,6	48,7
2003 r	82,9	82,2	81,2	80,3	79,3	78,3	73,3	68,4	63,4	58,5	53,6	48,7
2004 p	83,8	83,1	82,2	81,2	80,2	79,2	74,2	69,3	64,3	59,4	54,5	49,6

N.B. - Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU B.02-15 (suite et fin)

Tables de mortalité abrégées (1)

Source : Insee

Année	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100
Survivants aux âges indiqués pour 100 000 nés vivants													
Hommes													
1985	94 637	92 982	90 330	86 202	80 326	72 703	62 815	50 183	34 547	18 667	6 823	1 392	165
1995	95 250	93 604	91 286	88 124	83 625	77 099	68 297	57 109	42 827	26 545	11 713	3 209	426
2000 r	96 329	94 870	92 668	89 596	85 468	79 741	71 596	60 648	46 690	29 801	13 968	3 912	772
2003 r	96 650	95 341	93 170	90 074	85 897	80 417	72 918	62 405	48 360	31 412	14 705	4 083	678
2004 p	96 901	95 653	93 622	90 673	86 735	81 514	74 458	64 475	50 899	34 265	17 072	5 457	1 083
Femmes													
1985	97 282	96 548	95 426	93 728	91 346	87 960	82 858	74 652	61 036	41 342	20 043	5 784	824
1995	97 799	97 079	96 055	94 665	92 753	89 952	85 704	79 122	68 264	51 304	29 201	10 838	2 096
2000 r	98 223	97 553	96 529	95 176	93 342	90 808	86 978	80 873	70 869	54 408	32 183	12 143	2 709
2003 r	98 393	97 738	96 725	95 319	93 463	90 938	87 195	81 212	71 263	54 848	32 262	11 708	2 259
2004 p	98 467	97 835	96 868	95 496	93 679	91 217	87 766	82 261	73 215	58 223	36 838	15 446	3 698
Espérance de vie aux âges indiqués (2)													
Hommes													
1985	34,0	29,6	25,4	21,5	17,9	14,5	11,3	8,5	6,2	4,4	—	—	—
1995	36,3	31,9	27,6	23,5	19,7	16,1	12,8	9,8	7,3	5,2	3,7	2,6	2,4
2000	37,3	32,8	28,5	24,4	20,4	16,7	13,3	10,3	7,6	5,4	3,8	2,9	2,0
2003 r	37,7	33,1	28,8	24,7	20,8	17,1	13,5	10,4	7,6	5,4	3,8	2,8	2,5
2004 p	38,4	33,9	29,6	25,4	21,5	17,7	14,1	10,9	8,1	5,8	4,1	3,2	3,4
Femmes													
1985	41,1	36,4	31,8	27,3	23,0	18,8	14,8	11,1	8,0	5,5	—	—	—
1995	43,3	38,6	33,9	29,4	25,0	20,6	16,5	12,7	9,3	6,5	4,4	3,0	2,1
2000	43,9	39,2	34,6	30,0	25,6	21,2	17,0	13,1	9,6	6,7	4,6	3,2	2,2
2003 r	43,9	39,2	34,6	30,1	25,6	21,2	17,0	13,1	9,5	6,6	4,4	3,0	2,4
2004 p	44,8	40,1	35,5	30,9	26,5	22,1	17,9	13,9	10,3	7,2	4,9	3,4	2,8

(1) Âges en années.

(2) Nombre moyen d'années restant à vivre aux personnes qui atteignent l'âge indiqué.

TABLEAU B.02-16

Table de mortalité : années 2002-2004

Source : Insee (Évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements de 2004 et 2005)

Âge	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Survivants (1)	Quotient de mortalité (1) (2)	Espérance de vie (1)	Survivantes (1)	Quotient de mortalité (1) (2)	Espérance de vie (1)	Survivants (1)	Quotient de mortalité (1) (2)	Espérance de vie (1)
0	100 000	448	76,12	100 000	357	83,25	100 000	404	79,60
1	99 552	34	75,46	99 643	30	82,54	99 596	32	78,92
2	99 518	25	74,48	99 613	19	81,57	99 564	22	77,94
3	99 493	21	73,50	99 594	14	80,58	99 542	17	76,96
4	99 472	15	72,52	99 580	12	79,59	99 525	14	75,97
5	99 456	14	71,53	99 568	11	78,60	99 511	13	74,98
6	99 442	14	70,54	99 557	11	77,61	99 498	12	73,99
7	99 428	12	69,55	99 547	9	76,62	99 486	10	73,00
8	99 417	11	68,56	99 537	10	75,63	99 476	10	72,01
9	99 407	12	67,56	99 528	9	74,64	99 466	10	71,02
10	99 395	12	66,57	99 519	9	73,64	99 455	11	70,02
11	99 383	11	65,58	99 510	10	72,65	99 445	11	69,03
12	99 372	14	64,59	99 500	11	71,66	99 434	12	68,04
13	99 358	18	63,59	99 489	11	70,66	99 422	15	67,05
14	99 340	23	62,61	99 478	12	69,67	99 407	18	66,06
15	99 318	31	61,62	99 466	16	68,68	99 390	24	65,07
16	99 287	41	60,64	99 450	20	67,69	99 366	31	64,08
17	99 246	56	59,66	99 430	24	66,70	99 336	40	63,10
18	99 191	76	58,70	99 406	30	65,72	99 296	54	62,13
19	99 115	88	57,74	99 376	30	64,74	99 242	60	61,16
20	99 028	93	56,79	99 346	30	63,76	99 183	62	60,20
21	98 936	96	55,84	99 316	31	62,78	99 122	64	59,23
22	98 841	97	54,90	99 286	31	61,80	99 058	65	58,27
23	98 745	95	53,95	99 255	30	60,82	98 994	63	57,31
24	98 651	91	53,00	99 225	31	59,83	98 931	61	56,35
25	98 562	92	52,05	99 194	30	58,85	98 871	61	55,38
26	98 472	97	51,10	99 165	34	57,87	98 810	66	54,41
27	98 377	98	50,14	99 131	35	56,89	98 745	67	53,45
28	98 280	98	49,19	99 096	34	55,91	98 678	67	52,48
29	98 184	103	48,24	99 062	38	54,93	98 613	71	51,52
30	98 084	109	47,29	99 025	41	53,95	98 543	76	50,56
31	97 976	112	46,34	98 984	42	52,97	98 468	78	49,59
32	97 866	115	45,39	98 943	47	51,99	98 392	82	48,63
33	97 754	122	44,44	98 896	54	51,02	98 311	89	47,67
34	97 635	131	43,50	98 842	57	50,04	98 224	95	46,71
35	97 507	142	42,55	98 786	66	49,07	98 131	105	45,76
36	97 368	154	41,61	98 721	69	48,10	98 028	113	44,80
37	97 218	167	40,68	98 653	77	47,14	97 918	123	43,85
38	97 055	184	39,74	98 576	88	46,17	97 798	137	42,91
39	96 876	197	38,82	98 490	97	45,21	97 664	148	41,97
40	96 685	219	37,89	98 394	109	44,26	97 519	165	41,03
41	96 473	238	36,98	98 286	122	43,31	97 358	181	40,09
42	96 243	268	36,06	98 166	130	42,36	97 182	200	39,17
43	95 986	304	35,16	98 039	149	41,41	96 988	228	38,24
44	95 694	332	34,26	97 892	161	40,47	96 767	247	37,33
45	95 377	365	33,38	97 735	173	39,54	96 528	270	36,42
46	95 029	409	32,50	97 566	189	38,61	96 267	300	35,52
47	94 640	457	31,63	97 382	205	37,68	95 978	333	34,62
48	94 207	496	30,77	97 182	218	36,75	95 659	358	33,74
49	93 740	527	29,92	96 970	241	35,83	95 316	385	32,86

N.B. - Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU B.02-16 (suite et fin)

Table de mortalité : années 2002-2004

Source : Insee (Évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements de 2004 et 2005)

Âge	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Survivants (1)	Quotient de mortalité (1) (2)	Espérance de vie (1)	Survivantes (1)	Quotient de mortalité (1) (2)	Espérance de vie (1)	Survivants (1)	Quotient de mortalité (1) (2)	Espérance de vie (1)
50.....	93 247	582	29,08	96 737	252	34,92	94 950	418	31,98
51.....	92 704	618	28,24	96 493	268	34,01	94 553	444	31,11
52.....	92 131	654	27,42	96 234	290	33,10	94 134	473	30,25
53.....	91 528	705	26,59	95 955	306	32,19	93 689	505	29,39
54.....	90 883	745	25,78	95 662	324	31,29	93 215	534	28,54
55.....	90 207	798	24,97	95 352	340	30,39	92 718	568	27,69
56.....	89 487	860	24,17	95 028	366	29,49	92 191	611	26,84
57.....	88 718	919	23,37	94 680	385	28,60	91 627	650	26,01
58.....	87 902	980	22,58	94 315	416	27,70	91 032	695	25,17
59.....	87 041	1 060	21,80	93 922	442	26,82	90 399	747	24,35
60.....	86 118	1 118	21,03	93 507	465	25,94	89 724	786	23,52
61.....	85 156	1 179	20,26	93 072	494	25,05	89 019	830	22,71
62.....	84 152	1 271	19,50	92 613	534	24,18	88 281	894	21,89
63.....	83 082	1 378	18,74	92 118	573	23,30	87 492	964	21,09
64.....	81 938	1 484	18,00	91 590	627	22,43	86 648	1 042	20,29
65.....	80 722	1 601	17,26	91 015	673	21,57	85 745	1 120	19,49
66.....	79 430	1 738	16,53	90 403	736	20,72	84 784	1 217	18,71
67.....	78 050	1 885	15,82	89 737	799	19,87	83 753	1 317	17,93
68.....	76 578	2 073	15,11	89 019	883	19,02	82 650	1 447	17,17
69.....	74 991	2 253	14,42	88 234	980	18,19	81 453	1 580	16,41
70.....	73 301	2 487	13,74	87 369	1 086	17,36	80 166	1 742	15,67
71.....	71 478	2 713	13,08	86 421	1 202	16,55	78 770	1 904	14,94
72.....	69 538	2 980	12,43	85 382	1 355	15,74	77 270	2 104	14,22
73.....	67 466	3 272	11,80	84 225	1 497	14,95	75 644	2 308	13,51
74.....	65 259	3 566	11,18	82 964	1 674	14,17	73 899	2 530	12,82
75.....	62 931	3 953	10,57	81 575	1 896	13,40	72 029	2 816	12,14
76.....	60 444	4 371	9,99	80 029	2 147	12,65	70 001	3 130	11,47
77.....	57 802	4 790	9,42	78 310	2 436	11,92	67 810	3 463	10,83
78.....	55 033	5 287	8,87	76 402	2 770	11,21	65 461	3 854	10,20
79.....	52 124	5 761	8,34	74 286	3 129	10,51	62 939	4 245	9,59
80.....	49 121	6 444	7,82	71 961	3 600	9,83	60 267	4 787	8,99
81.....	45 956	7 118	7,32	69 371	4 125	9,18	57 382	5 352	8,42
82.....	42 684	7 880	6,84	66 509	4 791	8,56	54 311	6 034	7,87
83.....	39 321	8 859	6,39	63 323	5 515	7,96	51 034	6 834	7,34
84.....	35 837	9 802	5,96	59 831	6 291	7,40	47 546	7 646	6,84
85.....	32 325	10 870	5,55	56 067	7 157	6,86	43 911	8 556	6,37
86.....	28 811	12 211	5,17	52 054	8 246	6,35	40 154	9 703	5,92
87.....	25 293	13 478	4,82	47 761	9 369	5,88	36 258	10 837	5,50
88.....	21 884	14 962	4,49	43 287	10 572	5,43	32 328	12 093	5,10
89.....	18 610	16 497	4,19	38 710	12 099	5,01	28 419	13 573	4,74
90.....	15 540	18 113	3,92	34 027	13 588	4,64	24 561	15 053	4,40
91.....	12 725	19 797	3,67	29 403	15 272	4,29	20 864	16 685	4,09
92.....	10 206	21 657	3,46	24 913	17 126	3,97	17 383	18 488	3,81
93.....	7 996	23 392	3,28	20 646	19 163	3,68	14 169	20 385	3,57
94.....	6 125	25 377	3,12	16 690	20 996	3,44	11 281	22 214	3,35
95.....	4 571	26 969	3,01	13 186	23 158	3,22	8 775	24 174	3,17
96.....	3 338	28 526	2,94	10 132	24 924	3,04	6 654	25 849	3,02
97.....	2 386	29 636	2,92	7 607	26 649	2,89	4 934	27 389	2,89
98.....	1 679	28 738	2,94	5 580	28 031	2,75	3 582	28 200	2,80
99.....	1 196	29 786	2,92	4 016	29 038	2,63	2 572	29 216	2,70
100.....	840	28 430	2,94	2 850	29 969	2,50	1 821	29 605	2,60
101.....	601	23 822	2,91	1 996	30 024	2,36	1 282	28 535	2,49
102.....	458	27 880	2,67	1 396	31 587	2,15	916	30 638	2,28
103.....	330	35 136	2,51	955	35 483	1,91	635	35 391	2,07
104.....	214	38 080	2,60	616	43 271	1,69	410	41 884	1,93

(1) À l'âge indiqué.
(2) Pour 100 000 survivants.

TABLEAU B.02-17

Mouvement naturel de la population - Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

Sources : Insee, Itsee (Institut territorial de la Statistique et des Études Économiques)
Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

Année	Population moyenne (milliers) (1)	Nombre						Taux pour 1 000				
		Mariages	Divorces prononcés	Nés vivants	Décés	Mortalité infantile	Excédent naturel	Nuptialité (2)	Natalité (2)	Mortalité (2)	Excédent naturel (2)	Mortalité infantile (3)
Nouvelle-Calédonie												
1975	133,0	...	...	4 115	923	142	3 192	...	30,9	6,9	24,0	34,5
1980	140,0	781	127	3 668	1 008	99	2 660	5,6	26,2	7,2	19,0	27,0
1985	154,5	794	207	3 619	891	53	2 728	5,1	23,4	5,8	17,7	14,6
1990	170,9	887	157	4 378	928	47	3 450	5,2	25,6	5,4	20,2	10,7
1995	193,8	875	181	4 242	1 020	33	3 222	4,5	21,9	5,3	16,6	7,8
1999	207,6	943	161	4 316	1 095	27	3 221	4,5	20,8	5,3	15,5	6,3
2000	211,0	995	159	4 566	1 077	21	3 489	4,7	21,6	5,1	16,5	4,6
2001	214,3	925	230	4 326	1 131	24	3 195	4,3	20,2	5,3	14,9	4,9
2002	217,4	905	219	4 194	1 121	29	3 073	4,2	19,3	5,2	14,1	6,9
2003	221,5	873	246	4 102	1 121	24	2 981	4,0	18,6	5,1	13,0	5,9
2004	230,1	895	...	3 978	1 116	25	2 862	3,9	17,3	4,9	12,0	6,3
Polynésie française												
1975	131,8	...	...	4 404	953	187	3 451	...	33,4	7,2	26,2	42,5
1980	150,9	...	...	4 544	1 005	185	3 539	...	30,1	6,7	23,5	40,7
1985	174,5	1 280	...	5 415	993	125	4 422	7,3	31,0	5,7	25,3	23,1
1990	195,7	1 211	...	5 568	982	64	4 586	6,2	28,3	5,0	23,4	11,5
1995	216,0	1 220	...	4 905	1 113	50	3 792	5,6	22,7	5,2	17,6	10,2
1999	231,0	1 107	...	4 794	1 023	31	3 771	4,8	20,8	4,4	16,3	6,5
2000	235,2	1 091	...	4 920	1 037	33	3 883	4,6	20,9	4,4	16,5	6,7
2001	239,4	964	...	4 874	1 170	36	3 704	4,0	20,4	4,9	15,5	7,4
2002	243,4	1 042	...	4 762	1 124	32	3 638	4,3	19,6	4,6	14,9	6,7
2003	247,3	1 047	...	4 503	1 122	31	3 381	4,2	18,2	4,5	13,7	6,9
2004	251,0	1 105	...	4 431	1 130	20	3 301	4,4	17,7	4,5	13,1	4,5
Saint-Pierre-et-Miquelon (4)												
1975	5,9	50	...	99	32	///	67	8,5	16,9	5,4	11,5	///
1980	6,0	32	6	90	39	///	51	5,3	15,0	6,5	8,5	///
1985	6,3	32	5	95	50	///	45	5,1	15,2	8,0	7,2	///
1990	6,4	34	7	74	38	///	36	5,3	11,5	5,9	5,6	///
1995	6,6	17	9	75	50	///	25	2,6	11,4	7,6	3,8	///
1999	6,5	26	5	75	45	///	30	4,0	11,2	6,7	4,5	///
2000	6,5	26	7	51	35	///	16	4,0	7,8	5,3	2,4	///
2001	6,6	28	8	71	46	///	25	4,3	10,8	7,0	3,8	///
2002	6,6	16	10	53	41	///	12	2,4	8,0	6,2	1,8	///
2003	6,6	20	4	72	54	///	18	3,0	10,9	8,2	2,7	///
2004	6,6	20	11	61	41	///	20	3,0	9,2	6,2	3,0	///

(1) Population estimée en milieu d'année, d'après les recensements de 1976, 1983, 1989 et 1996 pour la Nouvelle Calédonie ; 1975, 1982, 1988, 1996 pour la Polynésie française et 1999 pour Saint-Pierre-et-Miquelon.
(2) Taux par rapport à la population moyenne.
(3) Taux pour 1 000 naissances vivantes.
(4) À Saint-Pierre-et-Miquelon, le faible nombre de décès de moins d'un an enlèverait toute signification au calcul d'un taux de mortalité infantile.

TABLEAU B.02-18

Principaux indicateurs démographiques de divers pays en 2004

Source : Eurostat

Pays	Taux pour 1 000 habitants					(1) Taux de reproduction	Mortalité infantile	Espérance de vie à la naissance (années)	
	(2) Variation totale	Natalité	Mortalité	Nuptialité	Divortialité	Net	(pour 1 000 naissances vivantes)	Hommes	Femmes
Allemagne	— 0,4	8,6	9,9	4,8	...	...	4,1	75,7	81,4
Autriche	8,1	9,7	9,1	4,7	2,3	0,66	4,5	76,4	82,1
Belgique	4,7	11,1	9,8	4,1	3,0	...	4,3	...	...
Danemark	2,6	12,0	10,3	7,0	2,9	0,85	4,4	75,2	79,9
Espagne	16,2	10,6	8,7	5,0	...	...	3,5	77,2	83,8
Finlande	3,2	11,0	9,1	5,6	2,5	0,86	3,3	75,3	82,3
France (3)	6,2	12,8	8,3	4,5	2,2	0,92	4,0	76,7	83,8
Grèce	3,2	9,4	9,4	4,2	1,1	...	3,9	76,6	81,4
Irlande	20,0	15,2	6,9	5,1	...	...	4,9	...	...
Italie	9,9	9,7	9,4	4,3	...	...	4,1	...	...
Luxembourg	7,5	12,0	7,9	4,4	2,3	0,79	3,9	...	...
Pays-Bas	2,9	11,9	8,4	4,7	1,9	0,84	4,1	76,4	81,1
Portugal	5,2	10,4	9,7	4,7	2,2	0,69	4,0	...	...
Royaume-Uni	5,6	12,0	9,7	...	...	...	5,1	...	...
Suède	4,0	11,2	10,1	4,8	2,2	0,83	3,1	78,4	82,7
Europe des 15 (p)	6,1	10,7	9,3	...	...	...	4,2	...	...
Chypre	25,4	11,2	7,0	7,2	2,2	0,73	3,5	...	...
Estonie	— 3,0	10,4	13,2	4,5	3,1	...	6,3	66,3	77,8
Hongrie	— 1,9	9,4	13,1	4,3	2,4	0,61	6,6	68,6	76,9
Lettonie	— 5,5	8,8	13,8	4,5	2,3	0,61	9,4	65,5	77,2
Lituanie	— 6,0	8,9	12,0	5,6	3,2	0,61	7,9	66,4	77,8
Malte	7,0	9,7	7,2	6,0	...	...	5,9	...	...
Pologne	— 0,4	9,3	9,5	5,0	1,5	0,59	6,8	70,0	79,2
République tchèque	0,9	9,6	10,5	5,0	3,2	0,57	3,7	72,6	79,0
Slovaquie	0,9	10,0	9,6	5,2	2,0	0,58	6,8	70,3	77,8
Slovénie	0,6	9,0	9,3	3,3	1,2	0,58	3,7	...	...
Europe des 25 (p)	5,0	10,5	9,5	...	...	...	4,5	...	...
États-Unis	2,2	14,1	8,3	...	...	...	6,5	74,6	80,4
Japon	0,8	9,8	8,8	...	...	...	3,3	77,7	84,5

(1) Chiffres de l'année 2003.
(2) La variation totale tient compte du solde migratoire.
(3) France entière (métropole et départements d'outre-mer).

Chapitre B.03

Étrangers et Immigrés

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Étrangers selon quelques nationalités sélectionnées aux différents recensements.	9	Immigrés selon le sexe et quelques pays de naissance en 1999.
2	Structure par âge et sexe de la population étrangère en 1999.	10	Structure par âge et sexe de la population immigrée en 1999 selon le pays de naissance.
3	Population totale et étrangère par sexe et type d'activité en 1999 - Départements d'outre-mer.	11	Acquisitions de la nationalité française.
4	Étrangers de 15 ans ou plus, étrangers* actifs et taux d'activité selon le sexe et l'âge regroupé en 2005.	12	Acquisitions de la nationalité française, par décret, selon la nationalité antérieure.
5	Étrangers de 15 ans ou plus, étrangers actifs et taux d'activité selon le sexe et la nationalité en 2005.	13	Acquisitions de nationalité dans les pays d'Europe.
6	Étrangers actifs selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2005.	14	Immigrants selon le type de procédure en 2004.
7	Salariés étrangers selon l'activité économique regroupée (Nes16) et le sexe en 2005.	15	Travailleurs étrangers permanents enregistrés par l'Anaem, par âge, sexe et état matrimonial en 2004.
8	Familles selon le nombre d'enfants de 0 à 16 ans et la nationalité de la personne de référence en 1999.	16	Travailleurs étrangers permanents enregistrés par l'Anaem, par activité économique, profession et nationalité en 2004.

○ Présentation

La notion d'étranger est fondée sur le critère de la nationalité : est étrangère toute personne qui n'a pas la nationalité française. La nationalité peut changer : certaines personnes acquièrent la nationalité française au cours de leur vie. On les appelle alors français par acquisition, par opposition aux français de naissance.

La notion d'immigré est, pour sa part, liée à deux caractéristiques invariables : le lieu de naissance et la nationalité. L'immigré est une personne née étrangère, dans un pays étranger, mais qui vit en France. Après son entrée en France, il peut soit devenir français, soit rester étranger, suivant les possibilités offertes par le code de la nationalité française. Tout étranger n'est pas nécessairement un immigré, et tout immigré n'est pas forcément un étranger.

À la mi-2004, 3,5 millions d'étrangers résident en France métropolitaine, soit 5,8 % de la population. La proportion de femmes étrangères est de 48 %. Ils sont 250 000 de plus qu'en 1999 ; ils représentaient alors 5,6 % de la population. Comme en 1999, 1,2 million d'étrangers sont des ressortissants d'un pays de l'Union européenne à 25. Cette stabilité résulte d'un double mouvement. Les Espagnols, les Italiens et les Portugais voient leur nombre baisser de plus de 100 000, du fait des décès pour les deux premières nationalités et des acquisitions de la nationalité française pour les Portugais. Les ressortissants venant d'un autre pays de l'Union européenne sont en augmentation d'environ 100 000 également dont près de la moitié est due aux Britanniques (+ 47 000).

Les étrangers sont un peu plus jeunes que les Français ; ils ont en moyenne 38,8 ans contre 40 ans. Les étrangers de 2004-2005 sont plus jeunes que les étrangers de 1999 ; leur âge moyen était de 39,2 ans.

À la mi-2004, 4,9 millions d'immigrés résident en France métropolitaine, soit 8,1 % de la population. Ils sont 760 000 de plus qu'en 1990 ; ils représentaient alors 7,4 % de la population. À cette même période, 2 millions d'immigrés sont de nationalité française, soit 40 % des immigrés, contre 36 % en 1999. Le nombre des immigrés étrangers a augmenté de 210 000 (+ 8 %) et atteint 2,9 millions.

Au sein de la population immigrée, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes. Cet équilibre, atteint en 1999 et confirmé en 2004-2005, s'est établi au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Depuis 1974, une immigration majoritairement féminine, liée au regroupement familial, a succédé à l'immigration de travail, essentiellement masculine.

Les plus jeunes sont peu nombreux parmi les immigrés : par définition, les immigrés ne naissent pas en France, et peu d'enfants sont concernés par le regroupement familial, procédure plus souvent utilisée par les conjoints. Les immigrés sont aussi un peu moins nombreux aux âges élevés. 2 % des moins de 15 ans et 7 % des personnes âgées de 75 ans ou plus sont immigrés (contre 8,1 % tous âges confondus). Entre 30 et 59 ans, la part des immigrés atteint 11 %.

Trois régions rassemblent près de 60 % des immigrés en 2004-2005. Près de quatre immigrés sur dix résident en Île-de-France où un habitant sur six est immigré. Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur suivent loin derrière (11 % et 9 %). La part des immigrés est supérieure à la moyenne nationale en Alsace, en Corse, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon (entre 9 % et 10 % dans chacune de ces régions). Les immigrés sont peu présents dans l'Ouest de la France. En Bretagne, en Basse-Normandie et dans les Pays de la Loire, les immigrés forment moins de 3 % de la population. Les immigrés arrivés en France métropolitaine depuis moins de dix ans se répartissent dans les régions françaises comme ceux arrivés depuis plus longtemps. En revanche, la répartition par région diffère selon le pays d'origine. Parmi les natifs de l'Afrique subsaharienne, 60 % résident en Île-de-France. Pour les originaires de Turquie, seuls 29 % sont dans ce cas ; 13 % habitent en Alsace.

○ Méthodologie

Pour la partie recensement de ce chapitre, voir la méthodologie au chapitre B.01 : « Structure de la population ».

La législation sur la nationalité a fait l'objet de modifications importantes depuis une vingtaine d'années.

La loi n° 73-42 du 9 janvier 1973 qui a complété et modifié le Code de la nationalité française tel qu'il résultait de l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945, la loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 fixant à 18 ans l'âge de la majorité et la loi n° 84-341 du 7 mai 1984 modifiant l'article 37-1 du code prévoyant l'acquisition à raison du mariage, réglaient jusqu'en 1993 les questions d'acquisition et de perte de la nationalité française.

La réforme du droit de la nationalité, issue de la loi n° 93-933 du 22 juillet 1993, intégrée dans le code civil, modifie les règles d'attribution et d'acquisition de la nationalité française mais aussi la répartition des compétences à partir de 1994.

Avant cette réforme, le ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ville et de l'Intégration devenu ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire avait compétence pour l'ensemble des acquisitions de la nationalité française, quelle que soit la procédure (l'acquisition de la nationalité française à 18 ans par les jeunes étrangers nés et résidant en France ne nécessitait aucune formalité).

Après la réforme, les compétences étaient réparties entre le ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ville et de l'Intégration devenu ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et celui de la Justice, et depuis juin 1997, elles le sont entre le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale devenu ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement et celui de la Justice ; le premier reste seul compétent en matière d'acquisition par décret (naturalisation et réintégration) et les déclarations d'acquisition à raison du mariage, les autres acquisitions par déclaration sont de la compétence du second. La manifestation de volonté qui concernait les jeunes étrangers nés en France relevait du juge d'instance. Chaque ministère présente les statistiques des acquisitions qui relèvent de sa compétence.

Depuis le 1^{er} septembre 1998, la loi n° 98-170 du 16 mars 1998 relative à la nationalité a supprimé la procédure d'acquisition de nationalité par manifestation de volonté.

○ Définitions

Acquisition de la nationalité française

a) Pour les mineurs :

Les jeunes étrangers nés en France deviennent Français de plein droit à 18 ans, s'ils y résident et y ont résidé de manière continue ou discontinue pendant cinq années depuis l'âge de 11 ans. Dès l'âge de 16 ans, ces jeunes nés et résidant en France peuvent anticiper l'acquisition de la nationalité française. De même, les parents d'un jeune étranger né en France peuvent demander pour lui et avec son accord, la nationalité française, dès qu'il a 13 ans s'il a résidé cinq ans en France pendant une période continue ou discontinue depuis l'âge de 8 ans.

b) Pour les majeurs :

• Par décret

Les naturalisations accordées par décret concernent des étrangers qui en font la demande et sous certaines conditions (sauf exceptions prévues, justification d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de la demande) (art. 21.17 du Code Civil).

Un enfant mineur devient Français de plein droit dans le cas où l'un de ses parents acquiert la nationalité française, si son nom est mentionné dans le décret de naturalisation et s'il a la même résidence habituelle que ce parent (art. 22.1 du Code Civil).

Une réintégration peut également résulter d'un décret.

• **Par déclaration de nationalité**

Elles sont souscrites par des étrangers sous certaines conditions. On distingue :

- les déclarations de nationalité à raison du mariage (art. 21-2 du Code Civil) ;
- les déclarations de nationalité des enfants adoptés par un Français ou recueillis en France (art. 21-12 du Code Civil) ;
- les déclarations de nationalité à raison de la possession d'état de français (jouissance de la nationalité française, pendant les dix années précédant la déclaration) (art. 21-13 du Code Civil) ;
- les déclarations de nationalité souscrites par des personnes qui se sont vu opposer les dispositions des articles 23-6 ou 30-3 du Code Civil ;
- les déclarations de nationalité souscrites en vue de la réintégration dans la nationalité française (art. 24 ; 24-2 du Code Civil).

• **Par manifestation de volonté (à raison de la naissance et de la résidence en France)**

La procédure d'acquisition de la nationalité française par manifestation de volonté, créée le 1^{er} janvier 1994, s'appliquait aux jeunes étrangers, dès l'âge de 16 ans et jusqu'à l'âge de 21 ans, nés en France et y résidant de façon habituelle depuis au moins cinq ans (art. 21.7 du Code civil).

Depuis le 1^{er} septembre 1998, la loi n° 98-170 du 16 mars 1998 relative à la nationalité supprime la procédure d'acquisition de nationalité par manifestation de volonté. Toutefois, les manifestations de volonté souscrites mais non enregistrées avant le 1^{er} septembre 1998 demeurent régies par les dispositions en vigueur à la date de leur souscription, c'est-à-dire par la loi du 22 juillet 1993. Cette disposition transitoire est importante pour les jeunes ayant manifesté leur volonté de devenir français entre 18 et 21 ans. En effet, ayant passé l'âge de 18 ans, ils ne peuvent plus bénéficier de l'acquisition de plein droit rétablie par la loi du 16 mars 1998.

Nationalité au RP 1999

La population est répartie en trois grands groupes :

- Français de naissance (y compris par réintégration) ;
- Français par acquisition (personnes devenues françaises par naturalisation, mariage, déclaration ou à leur majorité) ;
- Étrangers, qui sont classés suivant leur nationalité.

Parmi les étrangers se trouvant en France au moment du recensement, seuls ont été recensés ceux qui ont leur résidence permanente en France et ceux qui y travaillent ou y étudient (travailleurs permanents, stagiaires, étudiants, ainsi que leur famille le cas échéant), à l'exception des travailleurs saisonniers et des travailleurs frontaliers. En outre, n'ont pas été recensés les étrangers membres du corps diplomatique, mais le personnel étranger (administratif, technique ou de service) des ambassades résidant de façon permanente en France l'a été. Ne sont recensés ni les touristes ni toute personne faisant en France un séjour de courte durée.

Les étrangers sont regroupés par nationalité selon plusieurs nomenclatures.

Les résultats du recensement de 1999 contiennent des données par nationalité détaillée.

Les pays de l'Union européenne en mars 1999 sont : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Finlande et la Suède. Le champ de l'Union européenne à 15 a été reconstitué pour 1975, 1982 et 1990.

Naturalisation

Naturaliser français un étranger, c'est lui accorder la condition de citoyen français à part entière.

Perte de la nationalité française

Les pertes de la nationalité française contrôlées se divisent en deux catégories :

- les pertes de la nationalité française résultant d'une demande des intéressés : déclarations de perte souscrites par des Français qui ont acquis une nationalité étrangère, déclarations de répudiation (enfants français dans certaines conditions ; conjoint français d'un étranger), décrets de perte de la nationalité française (libération de l'allégeance française) ;

– les pertes de la nationalité française décidées par le Gouvernement : retraits d'office, déchéances.

Il faut noter que depuis la mise en vigueur de la loi du 9 janvier 1973, il n'y a plus de perte automatique de la nationalité française par acquisition d'une nationalité étrangère, sauf exception prévue par la Convention du Conseil de l'Europe du 6 mai 1963.

4

Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la cellule Statistiques et études sur l'immigration de l'Insee, de la direction de la Population et des Migrations du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, et du ministère de la Justice.

Organismes :

- Insee ;
- Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Direction de la Population et des Migrations ;
- Ministère de la Justice.

Sites Internet :

- www.insee.fr
- www.travail.gouv.fr
- www.justice.gouv.fr
- www.statistique.publique.fr
- epp.eurostat.ec.europa.eu

Publications :

Insee

Recensement de la population de 1999 - Tableaux thématiques : exploitation complémentaire : population immigrée – population étrangère – France métropolitaine, 2001.

Insee-Première :

- « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 : près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », n° 1098, août 2006 ;
- « Les immigrés en France : une situation qui évolue », n° 1042, septembre 2005 ;
- « La fécondité des étrangères en France », n° 898, mai 2003 ;
- « Recensement de la population 1999, de plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », n° 791, juillet 2001 ;
- « Recensement de la population 1999, la proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », n° 748, novembre 2000.

Insee-Références :

- « France Portrait social », édition 2006, novembre 2006 ;
- « Données sociales », édition 2006, mai 2006 ;
- « Les immigrés en France », édition 2005.

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, direction de la Population et des Migrations et ministère de la Justice

- « Les difficultés des étrangers sur le marché du travail : effet nationalité, effet quartier ? », ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, *Premières Informations et Premières Synthèses*, n° 17.3, avril 2005 ;
- « La sous-direction des naturalisations en 2004 : données chiffrées et commentaires », ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, direction de la Population et des Migrations, 2005 ;
- « Rapport annuel de la Direction de la Population et des Migrations », Immigration et présence étrangère en France en 2004, C. Régnard.

Autres

- « L'insertion des jeunes issus de l'immigration : de l'école au métier », Laine Frédéric et Okba Mahrez, *Net-Doc*, n° 15, Cereq ;
- « Les jeunes issus de l'immigration. De l'enseignement supérieur au marché du travail », *Bref*, n° 205, février 2004, Cereq ;
- « Anaemstats (Annuaire des migrations 2005) », Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations, annuel ;
- « Rapport annuel, édition 2004 », Tendances des migrations internationales, Organisation de coopération et de développement économiques, Systèmes d'observation permanente des migrations (Sopemi).

TABLEAU B.03-1

Étrangers selon quelques nationalités sélectionnées aux différents recensements

Source : Insee (Recensements de la population - exploitation complémentaire)

Nationalité	1975		1982		1990		1999	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Population totale	52 599 430	///	54 295 612	///	56 651 955	///	58 513 700	///
Total étrangers	3 442 415	100,0	3 714 200	100,0	3 596 602	100,0	3 258 539	100,0
Total nationalités d'Europe	2 090 235	60,7	1 768 176	47,6	1 459 113	40,6	1 333 310	40,9
dont : UE à 15 (1)	1 876 990	54,5	1 602 208	43,1	1 321 529	36,7	1 194 135	36,6
Allemands (ex - RFA)	42 955	1,3	44 000	1,2	52 723	1,5	76 882	2,4
Belges	55 945	1,6	52 636	1,4	56 129	1,6	66 927	2,1
Espagnols	497 480	14,4	327 156	8,8	216 047	6,0	160 194	4,9
Italiens	462 940	13,4	340 308	9,2	252 759	7,0	200 632	6,2
Polonais	93 655	2,7	64 804	1,7	47 127	1,3	33 925	1,0
Portugais	758 925	22,0	767 304	20,7	649 714	18,1	555 383	17,0
Ex-Yougoslaves	70 280	2,1	62 472	1,7	52 453	1,5	50 396	1,5
Autres nationalités d'Europe (sauf ex-URSS)	108 055	3,1	109 496	2,9	132 161	3,7	188 971	5,8
Ex-URSS	12 450	0,4	7 452	0,2	4 661	0,1	17 784	0,5
Total nationalités d'Afrique	1 192 300	34,6	1 594 772	43,0	1 633 142	45,4	1 417 831	43,5
Algériens	710 690	20,6	805 116	21,7	614 207	17,1	475 216	14,6
Marocains	260 025	7,6	441 308	11,9	572 652	15,9	506 305	15,5
Tunisiens	139 735	4,1	190 800	5,2	206 336	5,7	153 574	4,7
Autres nationalités d'Afrique	81 850	2,3	157 548	4,2	239 947	6,7	282 736	8,7
Total nationalités d'Amérique	41 560	1,2	52 840	1,4	72 758	2,0	80 732	2,5
Total nationalités d'Asie	104 465	3,0	289 560	7,8	424 668	11,8	405 845	12,5
Turcs	50 860	1,5	122 260	3,3	197 712	5,5	205 589	6,3
Autres nationalités	53 605	1,5	167 300	4,5	226 956	6,3	200 256	6,1
Nationalités d'Océanie, nationalités non précisées ..	1 405	0,1	1 400	n.s.	2 260	0,1	3 037	0,1

(1) Le champ de l'Union européenne a été reconstitué pour 1975, 1982 et 1990.

TABLEAU B.03-2

Structure par âge et sexe de la population étrangère en 1999

Source : Insee (Recensement de la population - exploitation complémentaire)

	dont :											
Âge atteint en 1999	Total	UE à 15	Espagnols	Italiens	Portugais	Algériens	Marocains	Tunisiens	(1) Afrique	(2) Asie	Turcs	Autres
Ensemble	3 258 539	1 194 135	160 194	200 632	555 383	475 216	506 305	153 574	211 096	62 964	205 589	449 660
0 à 14 ans	443 616	103 749	6 126	7 435	60 247	36 319	105 392	31 202	34 046	11 062	52 620	69 226
15 à 24 ans	358 634	83 722	6 852	6 455	42 948	35 771	87 551	16 391	33 296	9 311	35 487	57 105
25 à 34 ans	556 936	180 673	14 663	14 957	104 955	67 702	75 704	20 930	52 744	10 717	49 244	99 222
35 à 44 ans	599 533	217 556	22 861	25 663	113 429	84 862	78 344	30 845	51 494	11 848	28 679	95 905
45 à 54 ans	541 960	211 794	21 859	28 587	117 645	91 814	90 307	31 041	26 455	8 018	25 940	56 591
55 à 64 ans	398 360	182 659	29 884	38 198	80 235	95 216	49 974	16 323	10 286	4 671	10 248	28 983
65 ans ou plus	359 500	213 982	57 949	79 337	35 924	63 532	19 033	6 842	2 775	7 337	3 371	42 628
Hommes	1 729 807	621 978	80 271	113 602	295 350	271 812	275 772	90 359	113 097	31 414	108 552	216 823
0 à 14 ans	227 074	52 963	3 176	3 769	30 839	18 483	53 842	16 150	16 812	5 691	27 418	35 715
15 à 24 ans	175 903	40 633	3 061	3 082	23 056	17 916	45 719	8 454	15 119	4 705	17 187	26 170
25 à 34 ans	277 474	93 778	7 190	8 544	59 325	33 953	40 503	11 510	22 514	6 101	26 024	43 091
35 à 44 ans	298 903	113 679	12 976	16 701	59 320	41 068	29 795	16 426	27 680	6 399	15 628	48 228
45 à 54 ans	303 985	112 630	11 443	18 143	61 797	47 200	55 756	20 651	20 457	3 951	14 014	29 326
55 à 64 ans	250 888	100 499	15 236	23 578	43 253	67 805	36 903	12 481	8 785	2 042	6 591	15 782
65 ans ou plus	195 580	107 796	27 189	39 785	17 760	45 387	13 254	4 687	1 730	2 525	1 690	18 511
Femmes	1 528 732	572 157	79 923	87 030	260 033	203 404	230 533	63 215	97 999	31 550	97 037	232 837
0 à 14 ans	216 542	50 786	2 950	3 666	29 408	17 836	51 550	15 052	17 234	5 371	25 202	33 511
15 à 24 ans	182 731	43 089	3 791	3 373	19 892	17 855	41 832	7 937	18 177	4 606	18 300	30 935
25 à 34 ans	279 462	86 895	7 473	6 413	45 630	33 749	35 201	9 420	30 230	4 616	23 220	56 131
35 à 44 ans	300 630	103 877	9 885	8 962	54 109	43 794	48 549	14 419	23 814	5 449	13 051	47 677
45 à 54 ans	237 975	99 164	10 416	10 444	55 848	44 614	34 551	10 390	5 998	4 067	11 926	27 265
55 à 64 ans	147 472	82 160	14 648	14 620	36 982	27 411	13 071	3 842	1 501	2 629	3 657	13 201
65 ans ou plus	163 920	106 186	30 760	39 552	18 164	18 145	5 779	2 155	1 045	4 812	1 681	24 117

(1) Nationalités de l'Afrique anciennement sous administration française.

(2) Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens.

TABLEAU B.03-3

Population totale et étrangère par sexe et type d'activité en 1999 - Départements d'outre-mer

Source : Insee (Recensement de la population - exploitation complémentaire)

Caractéristiques individuelles	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Ensemble	dont étrangers	Ensemble	dont étrangers	Ensemble	dont étrangères
GUADELOUPE						
Population totale	422 222	21 103	203 146	9 740	219 076	11 363
Activité						
Actifs ayant un emploi	125 245	6 547	66 857	3 819	58 388	2 728
Salariés	102 629	5 021	49 494	2 740	53 135	2 281
Non-salariés	22 616	1 526	17 363	1 079	5 253	447
Chômeurs	65 518	4 881	29 901	1 874	35 617	3 007
GUYANE						
Population totale	156 790	46 576	78 963	23 149	77 827	23 427
Activité						
Actifs ayant un emploi	43 443	9 050	25 703	6 422	17 740	2 628
Salariés	36 819	6 431	21 080	4 702	15 739	1 729
Non-salariés	6 624	2 619	4 623	1 720	2 001	899
Chômeurs	18 783	8 885	9 083	4 206	9 700	4 679
MARTINIQUE						
Population totale	381 325	3 589	180 910	1 613	200 415	1 976
Activité						
Actifs ayant un emploi	116 067	1 066	60 245	653	55 822	413
Salariés	99 546	708	47 823	390	51 723	318
Non-salariés	16 521	358	12 422	263	4 099	95
Chômeurs	56 973	1 020	25 304	382	31 669	638
RÉUNION						
Population totale	706 180	3 614	347 076	1 486	359 104	2 128
Activité						
Actifs ayant un emploi	173 677	899	100 634	555	73 043	344
Salariés	150 103	695	82 344	412	67 759	283
Non-salariés	23 574	204	18 290	143	5 284	61
Chômeurs	124 203	955	63 519	372	60 684	583

TABLEAU B.03-4

Étrangers de 15 ans ou plus, étrangers actifs et taux d'activité selon le sexe et l'âge regroupé en 2005

Source : Insee (Enquête sur l'emploi) (1)

Unités : Nombre et %

Âge regroupé	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Total	Actifs	(2) Taux	Total	Actives	(2) Taux	Total	Actifs	(2) Taux
De 15 à 29 ans	226 172	134 260	59,4	263 165	97 806	37,2	489 337	232 066	47,4
De 30 à 39 ans	287 403	257 654	89,6	287 673	172 330	59,9	575 076	429 984	74,8
De 40 à 49 ans	259 037	234 389	90,5	282 570	178 500	63,2	541 607	412 889	76,2
De 50 à 59 ans	250 497	201 859	80,6	228 477	121 694	53,3	478 974	323 553	67,6
60 ans ou plus	317 466	40 288	12,7	246 317	17 978	7,3	563 783	58 266	10,3
Total	1 340 575	868 450	64,8	1 308 202	588 308	45,0	2 648 777	1 456 758	55,0

(1) Il s'agit de résultats en moyenne annuelle.
(2) Proportion d'actifs (actifs occupés + chômeurs BIT) dans l'effectif total.

TABLEAU B.03-5

Étrangers de 15 ans ou plus, étrangers actifs et taux d'activité selon le sexe et la nationalité en 2005

Source : Insee (Enquête sur l'emploi) (1)

Unités : Nombre et %

Nationalité	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Total	Actifs	(2) Taux	Total	Actives	(2) Taux	Total	Actifs	(2) Taux
Italiens	73 231	27 075	37,0	58 060	15 179	26,1	131 291	42 254	32,2
Espagnols	49 370	21 466	43,5	50 541	13 677	27,1	99 911	35 143	35,2
Portugais	217 984	162 050	74,3	201 221	130 681	64,9	419 205	292 731	69,8
Autres ressortissants de la CEE	107 540	67 592	62,9	119 124	53 767	45,1	226 664	121 359	53,5
Total CEE	448 125	278 183	62,1	428 946	213 304	49,7	877 071	491 487	56,0
Algériens	202 715	112 567	55,5	189 802	67 636	35,6	392 517	180 203	45,9
Tunisiens	66 505	46 856	70,5	46 549	19 379	41,6	113 054	66 235	58,6
Marocains	186 922	124 007	66,3	158 280	59 606	37,7	345 202	183 613	53,2
Ressortissants des pays d'Afrique noire	143 066	107 749	75,3	141 387	82 072	58,0	284 453	189 821	66,7
Polonais	8 122	5 577	68,7	20 281	13 675	67,4	28 403	19 252	67,8
Yougoslaves	14 325	10 245	71,5	15 624	7 550	48,3	29 949	17 795	59,4
Turcs	76 758	59 222	77,2	75 119	23 918	31,8	151 877	83 140	54,7
Autres étrangers hors CEE	194 037	124 044	63,9	232 214	101 168	43,6	426 251	225 212	52,8
Total étrangers hors CEE	892 450	590 267	66,1	879 256	375 004	42,7	1 771 706	965 271	54,5
Ensemble	1 340 575	868 450	64,8	1 308 202	588 308	45,0	2 648 777	1 456 758	55,0

(1) Il s'agit de résultats en moyenne annuelle.

(2) Proportion d'actifs (actifs occupés + chômeurs BIT) dans l'effectif total.

TABLEAU B.03-6

Étrangers actifs selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2005

Source : Insee (Enquête sur l'emploi) (1)

Unités : Nombre et %

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	(2) %	Effectifs	(2) %	Effectifs	(2) %
Agriculteurs exploitants	8 032	1,7	2 820	1,4	10 852	1,7
Artisans	44 143	7,7	6 487	3,7	50 630	6,8
Commerçants et assimilés	37 231	8,6	13 048	4,9	50 279	7,2
Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus	8 142	7,5	1 034	4,7	9 176	7,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	89 516	8,6	20 569	4,9	110 085	7,2
Professions libérales	8 683	4,0	2 830	2,1	11 513	3,2
Cadres de la fonction publique	21 451	2,9	15 363	2,3	36 814	2,6
Cadres d'entreprise	59 983	3,9	22 026	3,6	82 009	3,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	90 117	2,9	40 219	2,3	130 336	2,6
Professions intermédiaires de l'enseignement	11 654	1,5	29 053	1,7	40 707	1,6
Professions intermédiaires administratives	20 460	2,3	25 979	2,6	46 439	2,5
Techniciens	27 970	2,9	5 222	3,7	33 192	3,0
Contremaîtres, agents de maîtrise	29 668	5,6	2 238	3,3	31 906	5,4
Professions intermédiaires	89 752	2,3	62 492	2,6	152 244	2,5
Employés de la fonction publique	39 703	4,0	45 911	2,5	85 614	3,0
Employés administratifs d'entreprises	8 924	2,7	48 212	2,9	57 136	2,9
Employés de commerce	17 884	6,1	32 168	3,3	50 052	3,9
Personnels des services directs aux particuliers	38 102	14,8	182 739	10,6	220 841	11,1
Employés	104 613	2,7	309 030	2,9	413 643	2,9
Ouvriers qualifiés	267 910	7,1	21 740	4,5	289 650	6,8
Ouvriers non qualifiés	171 468	11,1	85 749	11,4	257 217	11,2
Ouvriers agricoles	27 840	14,6	12 791	14,3	40 631	14,5
Ouvriers	467 218	11,1	120 280	11,4	587 498	11,2
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	19 052	9,3	32 271	13,5	51 323	11,6
Catégorie socio-professionnelle indéterminée	150	3,2	627	12,6	777	8,1
Total	868 450	5,9	588 308	4,6	1 456 758	5,3

(1) Il s'agit de résultats en moyenne annuelle.

(2) Pourcentage calculé par rapport à l'effectif total (Français + étrangers) de la catégorie.

TABLEAU B.03-7

Salariés étrangers selon l'activité économique regroupée (Nes 16) et le sexe en 2005

Source : Insee (Enquête sur l'emploi) (1) Unités : Nombre et %

Activité économique regroupée	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	(2) %	Effectif	(2) %	Effectif	(2) %
Agriculture, sylviculture et pêche.....	33 621	11,8	23 596	11,4	10 025	13,1
Industries agricoles et alimentaires.....	13 266	2,2	9 944	2,7	3 322	1,4
Industrie des biens de consommation.....	27 500	4,3	17 261	5,2	10 239	3,4
Industrie automobile.....	16 601	5,0	15 610	5,6	991	1,9
Industrie des biens d'équipement.....	27 109	3,4	21 882	3,5	5 227	3,3
Industrie des biens intermédiaires.....	56 186	4,2	46 671	4,6	9 515	2,9
Énergie.....	5 919	2,5	3 793	2,0	2 126	4,8
Construction.....	150 296	11,9	147 312	12,8	2 984	2,6
Commerce.....	99 370	3,5	58 239	4,0	41 131	3,0
Transports.....	42 537	4,2	36 160	4,7	6 377	2,6
Activités financières.....	10 454	1,5	6 067	2,0	4 387	1,1
Activités immobilières.....	29 932	9,7	8 201	6,5	21 731	11,8
Services aux entreprises.....	195 346	6,6	125 507	7,2	69 839	5,7
Services aux particuliers.....	183 533	10,5	59 868	9,5	123 665	11,0
Éducation, santé, action sociale.....	102 958	2,3	21 054	1,9	81 904	2,4
Administrations.....	40 333	1,5	19 887	1,5	20 446	1,5
Activité indéterminée.....	5 966	8,7	3 070	8,1	2 896	9,3
Total.....	1 040 927	4,7	624 122	5,4	416 805	3,9

(1) Il s'agit de résultats en moyenne annuelle.
(2) Pourcentage calculé par rapport à l'effectif salarié (Français + étrangers) de l'activité.

TABLEAU B.03-8

Familles selon le nombre d'enfants de 0 à 16 ans et la nationalité de la personne de référence en 1999

Source : Insee (Recensement de la population - exploitation complémentaire)

Famille	Total	Total étrangers	dont : Union européenne				Algériens	Marocains	Tunisiens	Autres Afrique	(1) Asie	Turcs
			Ensemble	dont								
				Espagnols	Italiens	Portugais						
Nombre total de familles.....	16 096 782	1 056 756	460 266	62 078	90 509	222 477	170 011	132 446	46 533	71 848	16 759	59 732
Familles comprenant des enfants de 0 à 16 ans :												
0 enfant.....	9 328 536	485 021	278 523	45 063	67 444	113 829	70 446	35 971	13 674	14 852	6 727	16 455
1 enfant.....	3 178 661	224 377	87 211	8 236	11 388	52 828	36 497	30 644	10 387	18 791	3 461	14 072
2 enfants.....	2 505 916	186 197	69 540	6 486	8 443	42 108	30 232	27 035	9 528	15 820	2 862	13 571
3 enfants.....	842 662	100 354	20 586	1 791	2 682	11 522	20 370	20 675	7 814	10 610	2 322	10 818
4 enfants ou plus.....	241 007	60 807	4 406	502	552	2 190	12 466	18 121	5 130	11 775	1 387	4 816
Nombre total d'enfants de 0 à 16 ans	11 774 239	1 175 512	306 747	28 765	38 674	180 864	213 141	228 233	75 307	142 894	22 717	94 521

(1) Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens.

TABLEAU B.03-9

Immigrés selon le sexe et quelques pays de naissance en 1999

Source : Insee (Recensement de la population)

Pays d'origine	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Total	Français par acquisition	Total	Français par acquisition	Total	Françaises par acquisition
Population totale (1)	58 520 688	2 355 290	28 419 419	1 088 369	30 101 269	1 266 921
Total immigrés	4 308 527	1 554 939	2 167 936	706 952	2 140 591	847 987
Total pays d'Europe	1 909 275	760 324	893 616	307 409	1 015 659	452 915
dont : UE à 15	1 631 329	612 767	774 146	249 904	857 183	362 863
Allemagne	125 227	50 170	48 127	13 475	77 100	36 695
Belgique	93 395	33 664	39 070	10 083	54 325	23 581
Espagne	316 544	172 505	143 275	72 593	173 269	99 912
Italie	380 798	210 529	186 863	91 076	193 935	119 453
Pologne	98 566	68 441	34 342	23 055	64 224	45 386
Portugal	570 243	115 755	292 867	53 224	277 376	62 531
Ex-Yougoslavie	75 144	29 282	38 092	14 609	37 052	14 673
Autres pays d'Europe (sauf ex-URSS)	249 358	79 978	110 980	29 294	138 378	50 684
Ex-URSS	32 323	15 441	12 120	5 081	20 203	10 360
Total pays d'Afrique	1 692 110	510 738	929 173	263 027	762 937	247 711
Algérie	575 740	156 856	323 092	81 341	252 648	75 515
Maroc	521 059	133 405	283 940	68 633	237 119	64 772
Tunisie	201 700	80 987	116 232	43 075	85 468	37 912
Autres pays d'Afrique	393 611	139 490	205 909	69 978	187 702	69 512
Total pays d'Amérique	127 343	50 150	55 745	21 419	71 598	28 731
Total pays d'Asie	543 326	217 270	275 421	109 608	267 905	107 662
Turquie	175 987	26 759	93 383	14 280	82 604	12 479
Cambodge, Laos, Viêt-Nam	159 552	109 234	78 476	53 696	81 076	55 538
Autres pays d'Asie	207 787	81 277	103 562	41 632	104 225	39 645
Océanie	4 150	1 016	1 861	408	2 289	608

(1) Il existe une différence minime entre les chiffres de la population totale figurant dans ce tableau, issus d'une exploitation statistique, et les chiffres du dénombrement authentifiés par décret.

TABLEAU B.03-10

Structure par âge et sexe de la population immigrée en 1999 selon le pays de naissance

Source : Insee (Recensement de la population)

Âge atteint en 1999	Total	dont UE à 15	Espagne	Italie	Portugal	Algérie	Maroc	Tunisie	Autres Afrique	(1) Asie du Sud-Est	Turquie	Autres
Ensemble	4 308 527	1 631 329	316 544	380 798	570 243	575 740	521 059	201 700	393 611	159 552	175 987	1 013 293
0 à 14 ans	186 695	39 494	2 527	2 713	12 742	22 404	21 518	5 318	27 609	7 407	9 283	75 174
15 à 24 ans	364 974	59 119	5 007	4 222	21 265	40 558	75 760	11 622	58 235	13 803	31 198	103 304
25 à 34 ans	697 457	186 010	15 137	13 112	107 523	89 560	98 011	25 458	95 383	35 426	53 231	164 616
35 à 44 ans	875 179	295 973	50 632	35 295	148 454	108 201	112 988	45 930	112 287	39 733	32 347	189 312
45 à 54 ans	828 535	322 712	53 903	64 804	143 691	118 124	116 210	49 925	63 649	30 395	28 898	158 936
55 à 64 ans	588 487	274 612	58 198	72 113	92 353	113 491	63 000	30 692	23 999	14 524	11 445	108 672
65 ans ou plus	767 200	453 409	131 140	188 539	44 215	83 402	33 572	32 755	12 449	18 264	9 585	213 279
Hommes	2 167 936	774 146	143 275	186 863	292 867	323 092	283 940	116 232	205 909	78 476	93 383	443 899
0 à 14 ans	94 895	20 136	1 292	1 385	6 565	11 431	11 466	2 738	13 529	3 221	4 838	38 430
15 à 24 ans	175 763	26 729	2 161	2 045	10 627	20 119	39 320	6 120	26 795	6 929	14 924	46 723
25 à 34 ans	333 137	89 217	6 551	6 774	55 210	43 576	49 500	13 598	41 590	18 136	28 193	70 009
35 à 44 ans	424 678	144 304	24 956	19 098	74 070	51 305	48 384	24 699	58 660	20 080	17 861	85 565
45 à 54 ans	445 837	161 195	25 482	34 865	75 544	61 789	71 107	31 862	41 893	15 707	16 042	71 546
55 à 64 ans	339 422	135 826	25 904	38 827	49 267	78 876	44 147	20 539	17 127	7 367	7 239	50 129
65 ans ou plus	354 204	196 739	56 929	83 869	21 584	55 996	20 016	16 676	6 315	7 036	4 286	81 497
Femmes	2 140 591	857 183	173 269	193 935	277 376	252 648	237 119	85 468	187 702	81 076	82 604	569 394
0 à 14 ans	91 800	19 358	1 235	1 328	6 177	10 973	10 052	2 580	14 080	4 186	4 445	36 744
15 à 24 ans	189 211	32 390	2 846	2 177	10 638	20 439	36 440	5 502	31 440	6 874	16 274	56 581
25 à 34 ans	364 320	96 793	8 586	6 338	52 313	45 984	48 511	11 860	53 793	17 290	25 038	94 607
35 à 44 ans	450 501	151 669	25 676	16 197	74 384	56 896	64 604	21 231	53 627	19 653	14 486	103 747
45 à 54 ans	382 698	161 517	28 421	29 939	68 147	56 335	45 103	18 063	21 756	14 688	12 856	87 390
55 à 64 ans	249 065	138 786	32 294	33 286	43 086	34 615	18 853	10 153	6 872	7 157	4 206	58 543
65 ans ou plus	412 996	256 670	74 211	104 670	22 631	27 406	13 556	16 079	6 134	11 228	5 299	131 782

(1) Cambodge, Laos et Viêt-Nam.

TABLEAU B.03-11

Acquisitions de la nationalité française

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Justice

	1995		2000		2002		2003		2004	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Acquisitions par décret	40 867	44,2	77 478	73,4	64 081	69,2	77 102	69,8	99 368	73,5
dont : Enfants mineurs	12 041	13,0	24 653	23,4	19 929	21,5	25 701	23,3	32 993	24,4
Acquisitions par déclaration (1)	21 017	22,7	28 094	26,6	28 471	30,8	33 409	30,2	35 881	26,5
Total acquisitions	61 884	67,0	105 572 (2)	100,0	92 552 (2)	100,0	110 511 (2)	100,0	135 249 (2)	100,0
Par manifestation de volonté	30 526	33,0	///	///	///	///	///	///	///	///
Total	92 410	100,0	///	///	///	///	///	///	///	///

(1) Déclarations réellement acquisitives, non compris les déclarations en vue de renoncer à la faculté de répudier la nationalité française.
(2) Ce total ne comprend pas les acquisitions sans formalité et les acquisitions par anticipation rétablies par la loi du 16 mars 1998, et estimées respectivement à : 8 570 et 35 883 pour l'année 2000 ; 5 258 et 30 282 pour l'année 2002 ; 4 710 et 29 419 pour l'année 2003 ; 3 705 et 29 872 pour l'année 2004. En effet, la loi du 16 mars 1998 a supprimé la procédure de manifestation de volonté à compter du 1^{er} septembre 1998 (cf. Méthodologie) ; par ailleurs, elle rétablit l'acquisition de plein droit de la nationalité française à la majorité pour les jeunes étrangers nés en France de parents étrangers. Cette loi a également rétabli la possibilité pour l'enfant de devenir Français par anticipation durant sa minorité, à partir de 13 ans (cf. Définitions).

TABLEAU B.03-12

Acquisitions de la nationalité française, par décret, selon la nationalité antérieure

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Justice

Unité : Nombre

Nationalités antérieures	2000	2000 avec enfants mineurs	2002	2002 avec enfants mineurs	2003	2003 avec enfants mineurs	2004	2004 avec enfants mineurs
Nationalités d'Europe (sauf ex-URSS)	5 966	7 994	3 952	5 233	4 676	6 219	6 168	8 214
UE (à 15)	2 948	3 873	1 903	2 502	2 126	2 757	2 969	3 769
dont : Belges	133	161	136	195	141	187	175	224
Britanniques	76	98	64	85	62	80	112	137
Espagnols	272	358	134	159	163	207	185	237
Italiens	369	435	229	275	242	268	313	359
Portugais	1 998	2 691	1 255	1 679	1 427	1 913	2 037	2 636
Hors UE (à 15)	3 018	4 121	2 049	2 731	2 550	3 462	3 199	4 445
dont : Polonais	525	721	304	396	371	495	482	648
Roumains	546	701	263	331	360	442	405	517
Ex-Yougoslaves	1 519	2 121	1 171	1 610	1 435	1 998	1 820	2 612
Nationalités d'Afrique	33 307	48 107	30 040	43 116	35 514	53 131	45 606	68 068
dont : Algériens	10 963	12 542	8 887	10 506	11 029	13 543	14 379	17 834
Marocains	12 666	20 020	12 120	18 178	13 187	20 923	16 981	26 838
Mauriciens	473	686	344	504	441	673	525	772
Togolais	260	397	249	374	379	551	408	600
Tunisiens	3 613	6 079	2 997	4 857	3 720	6 175	4 593	7 491
Nationalités d'Amérique	1 553	2 472	1 381	2 232	1 884	3 159	2 316	3 708
dont : Chiliens	127	168	62	75	64	89	86	105
Haitiens	714	1 338	731	1 342	1 001	1 920	1 156	2 152
Nationalités d'Asie / Océanie	11 552	18 248	8 468	13 103	8 898	14 007	11 494	18 264
dont : Cambodgiens	1 304	2 026	860	1 215	758	1 080	893	1 260
Chinois	432	615	324	434	425	603	436	607
Iraniens	771	970	424	513	425	535	537	647
Laotiens	907	1 400	501	842	390	569	426	662
Libanais	921	1 227	528	740	657	928	797	1 095
Syriens	228	369	169	268	162	245	231	373
Turcs	3 926	6 791	3 387	5 603	3 281	5 857	4 811	8 700
Vietnamiens	1 208	1 644	767	1 024	796	1 060	904	1 223
Ex-Soviétiques	390	509	311	397	429	586	734	1 032
Diverses ou non précisées	57	148	—	—	—	—	57	82
Total	52 825	77 478	44 152	64 081	51 401	77 102	66 375	99 368

TABLEAU B.03-13

Acquisitions de nationalité dans les pays d'Europe (1)

Source : Eurostat

Pays	1990	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne.....	20 078	61 625	71 981	86 356	83 027	106 790	143 120	186 688	180 349	154 547	...	127 153
Autriche.....	8 980	15 275	15 627	15 627	15 792	17 786	...	24 320	31 731	...	...	41 645
Belgique.....	8 658	25 808	26 149	...	...	...	24 196	...	62 160	...	...	...
Danemark.....	3 028	5 736	5 260	7 283	5 482	10 262	12 416	18 811	11 902	17 300	6 583	14 976
Espagne.....	7 033	7 802	6 756	8 433	9 801	12 550	16 384	16 743	16 743	21 805	26 517	38 220
Finlande.....	899	651	668	981	1 439	4 017	4 730	2 977	2 720	3 049	4 526	6 880
France.....	54 381	77 515	92 410	63 055	83 676	81 449	94 002	...	...	...	139 938	168 826
Grèce.....	1 090	383	1 258	716	930	807	...	...	...	...	1 896	...
Irlande.....	179	175	355	...	...	1 474	1 433	1 143	2 817	...	...	3 784
Italie.....	555	5 993	7 442	...	...	...	...	...	...	...	13 406	...
Luxembourg.....	893	293	270	305	761	631	549	684	496	754	785	841
Pays-Bas.....	12 794	49 448	71 445	82 690	59 831	59 173	62 090	49 968	46 667	45 321	28 799	26 171
Portugal.....	97	144	80	1 154	1 364	519	584	1 143	1 419	255	2 479	1 346
Royaume-Uni.....	57 271	44 033	40 516	43 069	37 010	53 934	54 902	82 210	89 785	...	124 295	140 740
Suède.....	16 770	35 065	...	25 549	28 875	46 520	37 777	43 474	36 399	37 792	33 222	28 893
Chypre.....	...	...	...	...	...	...	97	296	...	126	247	...
Estonie.....	...	...	...	...	...	9 969	4 534	3 425	3 090	4 091	3 706	6 543
Hongrie.....	...	...	...	12 126	...	6 203	6 066	5 393	8 430	3 369	5 261	...
Lettonie.....	...	...	...	...	...	...	12 914	13 482	9 947	9 421	9 951	17 178
Lituanie.....	...	...	...	825	...	562	567	490	507	...	471	610
Pologne.....	...	...	...	...	...	...	...	...	1 070	1 182	1 653	1 937
République tchèque.....	...	...	...	...	...	...	7 309	...	...	3 261	2 199	5 020
Slovaquie.....	...	...	...	...	...	...	...	...	2 886	3 484	3 492	4 016
Slovénie.....	...	1 451	1 973	981	...	3 321	2 337	2 102	1 346	2 808	3 306	3 333
Islande.....	105	205	229	308	289	352	288	328	423	434	...	...
Norvège.....	4 757	8 778	11 778	12 237	12 037	9 244	7 988	9 474	10 838	9 041	7 867	8 154
Suisse.....	8 658	13 739	16 790	19 159	19 169	21 277	20 363	28 700	27 583	36 515	35 427	35 685

(1) Malte n'a pas fourni d'informations.

TABLEAU B.03-14

Immigrants selon le type de procédure en 2004

Sources : Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (Anaem)
Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (Ofpra)
Unité : Nombre

Nationalité	Travailleurs permanents	Regrou- pement familial	Conjoints de français	Parents d'enfants français	Familles de réfugiés et apatrides	Actifs non salariés	Visiteurs	Vie privée, vie (1) familiale	Réfugiés (Ofpra)	Autres (2)	Total
Européens hors EEE (3).....	1 715	3 921	226	28	497	41	676	9 364	5 477	812	22 757
Turcs.....	444	2 794	99	5	297	7	94	4 210	981	116	9 047
Autres Européens et Ex-URSS.....	1 271	1 127	127	23	200	34	582	5 154	4 496	696	13 710
Asiatiques.....	1 473	1 789	398	31	598	99	1 516	6 795	1 172	370	14 241
dont : Chinois.....	288	229	34	4	16	28	129	2 022	36	112	2 898
Japonais.....	362	341	46	2	—	35	260	324	—	6	1 376
Sri Lankais.....	10	56	10	1	338	—	17	383	711	19	1 545
Africains.....	2 405	17 967	5 291	201	393	122	1 831	52 188	4 158	5 691	90 247
dont : Maghreb.....	1 582	15 234	4 607	70	48	79	928	33 686	211	2 129	58 574
Algériens.....	462	5 674	3 098	10	30	42	525	16 331	196	1 261	27 629
Marocains.....	842	6 873	701	32	4	29	318	12 667	5	713	22 184
Tunisiens.....	278	2 687	808	28	14	8	85	4 688	15	155	8 766
Afrique hors Maghreb.....	823	2 733	684	131	345	43	903	18 502	3 947	3 562	31 673
Américains.....	1 069	1 684	400	56	92	38	1 599	6 430	327	535	12 230
Autres.....	78	59	26	1	5	1	109	253	74	43	649
Ensemble.....	6 740	25 420	6 341	317	1 585	301	5 731	75 030	11 208	7 451	140 124

(1) Cette rubrique « vie privée, vie familiale » comprend les articles 12 bis 2 à 12 bis 10 du Code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile ainsi que la protection subsidiaire et les résidus d'asile territorial pour lesquels on ne possède pas la ventilation par pays d'origine. Ces résidus correspondent aux dossiers traités en 2004 qui ont été déposés avant le remplacement de la procédure d'asile territorial par la protection subsidiaire.

(2) Cette rubrique « autres » comprend les enfants de Français, les ascendants de Français, les titulaires d'une rente d'accident du travail, les étrangers malades, les anciens combattants et d'autres titulaires d'une carte de séjour délivrée de plein droit.

(3) L'Espace économique européen (EEE) est composé des pays de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège. Aux termes de la loi Misesen (Maîtrise de l'immigration, le séjour des étrangers en France et la nationalité) du 26 novembre 2003, les ressortissants de l' EEE ne sont plus tenus de détenir un titre de séjour pour s'établir en France.

TABLEAU B.03-15

Travailleurs étrangers permanents (1) enregistrés par l'Anaem, par âge, sexe et état matrimonial en 2004

Source : Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (Anaem)

Âge	Total des travailleurs	Hommes		Femmes	
		Total	dont mariés	Total	dont mariées
Moins de 20 ans	37	30	2	7	1
20 à 24 ans	884	591	56	293	23
25 à 29 ans	2 308	1 512	162	796	60
30 à 34 ans	1 509	1 091	294	418	73
35 à 39 ans	865	681	268	184	47
40 à 44 ans	554	458	210	96	31
45 ans ou plus	583	464	242	119	47
Total	6 740	4 827	1 234	1 913	282

(1) Ceux qui sont autorisés à travailler en France sous couvert d'un contrat à durée indéterminée ou d'une durée initiale supérieure à un an.

TABLEAU B.03-16

Travailleurs étrangers permanents (1) enregistrés par l'Anaem, par activité économique, profession et nationalité en 2004

Source : Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (Anaem)

Unité : Nombre

	Algé- riens	Maro- cains	Tuni- siens	Turcs	Autres	Total
Activité économique (2)						
Pêche, agriculture, sylviculture	4	100	14	8	131	257
Industries agricoles et alimentaires	8	9	5	6	69	97
Industries textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure	—	5	—	3	28	36
Industrie chimique, caoutchouc et plastiques	5	14	2	6	147	174
Fabrication équipements électriques, électroniques	5	15	11	3	189	223
Construction	38	102	44	281	321	786
Commerce de gros, de détail et réparation	38	66	21	20	492	637
Hôtels, restaurants	34	62	15	71	484	666
Transports et communications	14	20	5	4	194	237
Activités financières	3	40	18	2	149	212
Immobilier, location, services aux entreprises	111	285	103	22	1 243	1 764
Éducation	14	8	12	2	140	176
Santé et action sociale	130	28	10	2	261	431
Services collectifs, sociaux, personnels	25	27	7	3	295	357
Services domestiques	5	15	2	—	106	128
Administration publique, activités extra-territoriales	8	2	2	—	24	36
Autres (3)	20	44	7	11	441	523
Total	462	842	278	444	4 714	6 740
Profession						
Ouvriers et employés non qualifiés	41	73	28	26	551	719
Ouvriers et employés qualifiés	217	368	107	371	1 697	2 760
Techniciens et agents de maîtrise	71	74	24	11	349	529
Cadres et ingénieurs	133	327	119	36	2 117	2 732
Total	462	842	278	444	4 714	6 740

(1) Ceux qui sont autorisés à travailler en France sous couvert d'un contrat à durée indéterminée ou d'une durée initiale supérieure à un an.

(2) D'après la nomenclature utilisée par l'Anaem, à partir de la Naf (Nomenclature d'activités française).

(3) Extraction de produits énergétiques et non énergétiques, travail du bois, fabrication d'articles en bois, industries du papier, édition, imprimerie, cokéfaction, raffinage, industrie nucléaire, métallurgie et travail des métaux, fabrication de machines et équipements, fabrication de matériel de transport, autres industries manufacturières, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau.

Chapitre B.04

Ménages

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- 1 Ménages selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence en 2005.

2 Ménages selon le nombre de personnes en 1982, 1990 et 1999 - France entière.

3 Catégories de population par sexe en 1982, 1990 et 1999.

4 Ménages, population et nombre de personnes selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 1999 - France entière.
- 5 Familles selon le type, la catégorie socioprofessionnelle (niveau 8) de la personne de référence et le nombre d'enfants de 0 à 24 ans en 1999.

6 Composition des ménages des États de l'Union européenne en 2005.

1

○ Présentation

En 2005, dans l'Union européenne à 25, 67 % des ménages n'ont pas d'enfant, qu'il s'agisse de ménages d'une personne (29 %), de couples sans enfant (24 %) ou d'autres types de ménages d'adultes (14 %). La proportion de ménages avec un enfant est de 16 %, celle avec deux enfants de 13 % et celle avec trois enfants ou plus de 4 %.

Parmi les États membres, 70 % ou plus des ménages en Finlande, Allemagne, Danemark et Autriche n'ont pas d'enfant alors que cette proportion est de 55 % ou moins en Pologne, en Lituanie, en Slovaquie, à Chypre et à Malte. Le ménage avec un seul enfant est la situation la plus fréquente dans presque tous les États membres. Toutefois, au Danemark, à Chypre, au Luxembourg et aux Pays-Bas, il est plus courant d'avoir deux enfants.

Les ménages monoparentaux représentent 13 % de l'ensemble des ménages avec enfants dans l'Union européenne à 25. Les taux les plus élevés s'observent au Royaume-Uni (24 %), en Belgique (18 %) et en Estonie (17 %).

En France, les ménages de petite taille sont toujours plus nombreux : 65,3 % des ménages sont composés d'une ou de deux personnes en 2004-2005, contre 62,1 % en mars 1999.

2

○ Méthodologie

La méthodologie du recensement de la population de 1999 est expliquée au chapitre B.01 : « Structure de la population ».

Les données du tableau B04-6 proviennent de la source « enquête communautaire sur les forces de travail, résultats de printemps (Danemark et Finlande : moyenne annuelle) ». Ils incluent tous les ménages privés tels que définis dans l'Enquête sur les Forces de Travail. Un ménage se définit sur la base du partage d'un même logement et d'arrangements de vie en commun. Il peut s'agir d'une personne vivant seule ou d'un groupe de personnes n'ayant pas nécessairement de liens de parenté, qui vivent sous le même toit et qui partagent la plupart des repas ou certaines pièces comme la salle à manger ou le salon.

3

○ Définitions

Composition des familles

Chaque personne d'un ménage ne peut appartenir, tout au plus, qu'à une seule famille.

Une famille comprend :

- soit un couple (marié ou non) et, le cas échéant, ses enfants ;
- soit une personne sans conjoint et ses enfants (famille monoparentale).

L'enfant de la famille est compté comme tel, quel que soit son âge, s'il n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage avec lequel il constituerait alors une famille en tant qu'adulte. Ce peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, enfant adopté, enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant de la famille. Un petit-fils ou une petite-fille n'est pas considéré comme « enfant de la famille ».

Personne de référence du ménage et de la famille

– La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui la composent.

Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

– La personne de référence de la famille est l'homme du couple ou le parent de la famille monoparentale.

– Remarque :

La personne de référence du ménage est la personne de référence de la famille lorsqu'il n'y en a qu'une ou choisie parmi les personnes de référence des familles ou parmi les membres des ménages de personnes isolées en privilégiant l'activité puis l'âge.

Ménages complexes

Les ménages complexes sont ceux qui comptent plus d'une famille ou d'une personne isolée. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent trois générations.

Ménages, familles

– Un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.

Remarque :

Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

– Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).

Remarque :

La notion de « famille » a été introduite à partir du recensement de 1968 et est venue remplacer les notions de « noyau familial principal » et de « noyau familial secondaire » utilisées depuis 1954.

Population réintégrée du recensement de 1999

Ce sont les élèves internes des établissements d'enseignement et les militaires du contingent qui sont « réintégrés » dans la population des ménages de la commune où ils ont leur résidence personnelle.

Type de famille

On distingue :

- les familles monoparentales, composées d'un père ou d'une mère de famille sans conjoint avec un ou plusieurs enfants ;
- les familles comprenant un couple, marié ou non.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la division « Emploi de l'Insee ».

Organisme :

– Insee.

Sites Internet :

- www.insee.fr
- www.statistique publique.fr
- epp.eurostat.ec.europa.eu

Publications :

Insee

Insee-Première :

- « Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 », n° 1070, mars 2006 ;
- « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - 31,3 millions de logements au 1^{er} janvier 2005 », n° 1060, janvier 2006 ;
- « Recensement de la population 1999. Des ménages de plus en plus petits », n° 789, juillet 2001 ;
- « Recensement de la population 1999. 7,4 millions de personnes vivent seules en 1999 », n° 788, juillet 2001.

Insee-Références :

- « Données sociales », Édition 2006, mai 2006.

Fascicule thématique du recensement de la population 1999, série « verte » :

Ménages, familles et population totale.

TABLEAU B.04-1

Ménages selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence en 2005 (1)

Source : Insee (Enquête sur l'emploi) (2)

Unité : %

Type de ménage	15 à 39 ans	40 à 64 ans	65 ans ou plus	Total	Répartition des ménages
Seul et marié.....	13,0	54,1	32,9	100,0	0,9
Seul et veuf.....	0,1	11,9	88,1	100,0	10,7
Seul et divorcé.....	5,4	65,3	29,3	100,0	5,3
Seul et célibataire.....	58,4	29,3	12,4	100,0	13,0
Personnes seules.....	26,7	30,2	43,1	100,0	29,9
Familles monoparentales.....	24,7	57,5	17,9	100,0	7,2
Personnes seules + familles monoparentales.....	26,3	35,5	38,1	100,0	37,2
Couple sans enfant.....	19,0	38,6	42,5	100,0	27,7
Couple avec enfant(s).....	36,2	60,0	3,9	100,0	32,1
Ménages complexes.....	32,5	46,6	20,9	100,0	3,0
Total.....	27,6	44,6	27,8	100,0	100,0

(1) Note de lecture : 58,4 % des célibataires vivant seuls ont entre 15 et 39 ans ; les personnes célibataires représentent 13 % des ménages en 2005.
(2) Il s'agit de résultats en moyenne annuelle.

TABLEAU B.04-2

Ménages selon le nombre de personnes en 1982, 1990 et 1999 - France entière

Source : Insee (Recensements de population)

Caractéristique du ménage	1982	1990	1999
France métropolitaine			
Ensemble des ménages.....	19 588 924	21 542 152	23 810 161
Nombre de personnes :			
1.....	4 811 476	5 845 140	7 380 512
2.....	5 591 208	6 368 948	7 414 525
3.....	3 679 188	3 821 700	3 850 077
4.....	3 172 216	3 371 484	3 277 099
5.....	1 440 324	1 439 144	1 321 235
6 ou plus.....	894 512	695 736	566 713
Nombre total de personnes.....	52 987 260	55 396 580	57 226 208
Nombre moyen de personnes par ménage.....	2,70	2,57	2,40
Départements d'outre-mer			
Guadeloupe			
Ensemble des ménages.....	85 629	112 478	144 818
Nombre total de personnes.....	323 400	383 627	419 050
Nombre moyen de personnes par ménage.....	3,7	3,4	2,9
Guyane			
Ensemble des ménages.....	21 063	33 285	46 173
Nombre total de personnes.....	70 241	112 953	154 290
Nombre moyen de personnes par ménage.....	3,3	3,4	3,3
Martinique			
Ensemble des ménages.....	82 265	106 536	130 844
Nombre total de personnes.....	321 811	355 498	377 317
Nombre moyen de personnes par ménage.....	3,9	3,3	2,9
Réunion			
Ensemble des ménages.....	120 861	157 853	215 044
Nombre total de personnes.....	509 232	593 684	701 030
Nombre moyen de personnes par ménage.....	4,2	3,8	3,3

TABLEAU B.04-3

Catégories de population par sexe en 1982, 1990 et 1999 (1)

Source : Insee (Recensements de la population - exploitation complémentaire)

	1982			1990			1999		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Population totale.....	54 295 612	26 487 656	27 807 956	56 651 955	27 565 056	29 086 899	58 513 700	28 416 917	30 096 783
Population des ménages.....	52 987 260	25 794 600	27 192 660	55 396 580	26 924 992	28 471 588	57 220 124	27 785 532	29 434 592
Population non réintégrée.....	52 208 428	25 225 036	26 983 392	54 624 828	26 344 412	28 280 416	56 669 709	27 398 974	29 270 735
Population réintégrée.....	778 832	569 564	209 268	771 752	580 580	191 172	550 415	386 558	163 857
dont : Élèves internes.....	512 864	314 992	197 872	523 592	335 624	187 968	427 844	268 916	158 928
Militaires.....	241 792	240 104	1 688	248 160	244 956	3 204	122 571	117 642	4 929
Population des collectivités.....	1 045 428	516 024	529 404	1 005 092	469 120	535 972	1 060 985	471 326	589 659
Foyers de travailleurs.....	203 932	180 292	23 640	176 232	151 772	24 460	150 988	130 164	20 824
Foyers d'étudiants, cités universitaires.....	129 764	69 904	59 860	137 664	69 872	67 792	153 184	75 687	77 497
Maisons de retraite, hospices.....	329 152	102 600	226 552	357 268	99 212	258 056	424 850	110 777	314 073
Hospitalisation longue durée.....	192 772	89 780	102 992	140 784	60 952	79 832	116 456	46 644	69 812
Communautés religieuses.....	87 324	17 204	70 120	70 280	14 956	55 324	54 629	12 502	42 127
Autres collectivités.....	102 484	56 244	46 240	122 864	72 356	50 508	160 878	95 552	65 326
Population des habitations mobiles (y c. marins).....	135 792	73 500	62 292	151 377	82 417	68 960	140 252	76 800	63 452
Population non réintégrée des établissements.....	127 132	103 532	23 600	98 906	88 527	10 379	92 339	83 259	9 080

(1) Les personnes en traitement dans les sanatoriums, préventoriums, aérums, de même que les personnes en traitement dans les hôpitaux psychiatriques ont été intégrées à la population en hospitalisation de longue durée pour le recensement de 1982 afin d'assurer la comparaison avec ceux de 1990 et 1999.

TABLEAU B.04-4

Ménages, population et nombre de personnes selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 1999 - France entière

Source : Insee (Recensement de la population - exploitation complémentaire)

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité professionnelle	Ensemble
France métropolitaine									
Ensemble des ménages.....	377 654	1 189 966	2 283 985	3 349 275	2 732 961	4 627 333	7 143 836	2 103 062	23 808 072
%.....	1,6	5,0	9,6	14,1	11,5	19,4	30,0	8,8	100,0
Population des ménages.....	1 234 575	3 560 921	6 327 940	8 889 358	6 459 938	14 338 289	12 777 480	3 631 623	57 220 124
Nombre de personnes par ménage.....	3,27	2,99	2,77	2,65	2,36	3,10	1,79	1,73	2,40
Ménages composés de :									
1 personne.....	43 482	169 158	525 829	848 204	943 983	785 257	2 761 181	1 303 015	7 380 109
2 personnes.....	76 229	306 300	553 392	819 094	704 349	1 004 063	3 519 720	431 033	7 414 180
3 personnes.....	84 526	281 391	455 464	699 414	510 588	1 018 075	622 878	176 250	3 848 586
4 personnes.....	105 881	287 992	495 227	692 326	378 740	1 057 675	157 565	101 209	3 276 615
5 personnes.....	50 408	106 947	196 869	230 396	141 170	497 677	47 922	50 635	1 322 024
6 personnes ou plus.....	17 128	38 178	57 204	59 841	54 131	264 586	34 570	40 920	566 558
Départements d'outre-mer									
Guadeloupe									
Ensemble des ménages.....	3 545	12 797	6 893	15 931	29 220	26 533	31 123	18 776	144 818
Guyane									
Ensemble des ménages.....	1 165	3 332	3 362	6 139	9 572	9 997	4 050	8 556	46 173
Martinique									
Ensemble des ménages.....	1 991	9 604	6 883	14 838	25 348	24 591	32 820	14 769	130 844
Réunion									
Ensemble des ménages.....	5 877	11 318	11 345	23 352	39 292	55 456	30 259	38 145	215 044

TABLEAU B.04-5

Familles selon le type, la catégorie socioprofessionnelle (niveau 8) de la personne de référence et le nombre d'enfants de 0 à 24 ans en 1999

Source : Insee (Recensement de la population - exploitation complémentaire)

Caractéristique de la famille	Ensemble	Familles ayant ... enfant(s) de 0 à 24 ans					Nombre total d'enfants de				
		0	1	2	3	4 ou plus	0 à 3 ans	4 à 6 ans	7 à 11 ans	12 à 16 ans	17 à 24 ans
Ensemble des familles	16 096 782	7 492 332	3 615 859	3 255 259	1 267 979	465 353	2 239 196	2 081 225	3 708 167	3 745 651	4 260 588
Type de famille :											
Familles monoparentales	1 984 599	490 938	859 273	433 499	143 943	56 946	217 701	252 921	535 569	608 104	798 482
Homme actif occupé	186 673	18 262	104 367	45 888	13 878	4 278	14 556	18 686	45 391	68 306	110 034
Homme autre	106 025	58 693	32 621	9 414	3 273	2 024	4 339	4 895	11 247	16 306	33 959
Femme active occupée	928 037	81 176	499 239	259 611	70 433	17 578	78 667	125 144	299 730	354 249	447 467
Femme autre	763 864	332 807	223 046	118 586	56 359	33 066	120 139	104 196	179 201	169 243	207 022
Familles comprenant un couple	14 112 183	7 001 394	2 756 586	2 821 760	1 124 036	408 407	2 021 495	1 828 304	3 172 598	3 137 547	3 462 106
Homme et femme actifs occupés	6 207 302	1 911 611	1 754 773	1 856 785	569 551	114 582	1 074 368	1 007 330	1 808 405	1 843 383	1 935 506
Homme actif et femme autre	2 801 075	803 818	617 879	737 205	437 348	204 825	744 207	642 090	1 044 945	943 723	962 275
Homme autre et femme active occupée ..	941 628	577 933	187 951	114 714	43 240	17 790	70 741	65 120	123 125	141 806	226 200
Homme et femme autres	4 162 178	3 708 032	195 983	113 056	73 897	71 210	132 179	113 764	196 123	208 635	338 125
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence :											
1. Agriculteurs exploitants	327 187	91 962	83 003	99 557	42 218	10 447	53 332	53 221	104 851	112 869	129 776
2. Artisans, commerçants, chefs d'entre-	1 005 285	321 310	280 707	277 492	97 277	28 499	138 284	148 764	292 320	310 704	362 942
3. Cadres, professions intellectuelles supé-	1 723 436	525 246	467 997	493 803	187 990	48 400	320 233	304 463	531 999	519 807	551 602
4. Professions intermédiaires	2 451 449	717 329	746 518	714 494	224 563	48 545	437 268	401 588	719 205	729 366	772 439
5. Employés	1 734 002	402 208	638 260	473 104	168 072	52 358	316 273	302 854	547 796	550 389	603 167
6. Ouvriers	3 789 692	1 006 094	1 052 477	1 043 236	471 000	216 885	842 844	766 482	1 316 180	1 276 999	1 346 011
7. Retraités	4 318 497	4 061 801	176 503	46 674	17 756	15 763	7 348	11 366	38 277	78 734	264 588
8. Autres sans activité professionnelle ...	747 234	366 382	170 394	106 899	59 103	44 456	123 614	92 487	157 539	166 783	230 063

TABLEAU B.04-6

Composition des ménages des États de l'Union européenne en 2005

Source : Eurostat

Unité : %

Pays	(1) Ménages selon le nombre d'enfants				(1) Part des ménages monoparentaux dans l'ensemble des ménages avec enfants
	Sans enfant	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants ou plus	
U E à 25 (2)	67	16	13	4	13
Allemagne	75	13	9	3	16
Autriche	70	15	11	4	12
Belgique	66	14	14	6	18
Chypre	55	16	19	10	6
Danemark	74	11	12	4	16
Espagne	61	20	16	3	6
Estonie	60	20	16	4	17
Finlande (3)	76	10	9	5	10
France	66	14	13	6	14
Grèce	68	15	14	3	5
Hongrie	64	17	14	5	11
Irlande	...	...	...	...	...
Italie	68	17	13	3	6
Lettonie	59	23	13	4	15
Lituanie	54	22	18	6	11
Luxembourg	64	14	15	7	9
Malte	55	20	19	7	4
Pays-Bas	69	12	14	6	13
Pologne	53	22	18	8	9
Portugal	58	24	14	3	7
République tchèque	64	17	16	3	13
Royaume-Uni	68	14	12	5	24
Slovaquie	54	19	19	8	6
Slovénie	63	18	16	4	8
Suède	...	...	...	...	...

(1) Enfants de moins de 15 ans, ou âgés de 15 à 24 ans et encore à charge (inactifs et ayant au moins un des parents faisant partie du ménage).

(2) Le total UE à 25 exclut l'Irlande et la Suède.

(3) Données 2004.

Chapitre C.01

Population active et Emploi

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | | | |
|---|---|----|---|
| 1 | Population active : actifs occupés, chômeurs et militaires du contingent. | 9 | Intérim et contrats à durée déterminée. |
| 2 | Taux d'activité au sens du recensement et au sens du BIT par sexe et groupe d'âge quinquennal. | 10 | Établissements de travail temporaire et effectifs salariés, au 31 décembre. |
| 3 | Chômage au sens du BIT par sexe et âge regroupé. | 11 | Indicateurs du marché du travail. |
| 4 | Taux de chômage standardisés dans les pays de l'Union européenne (à 25) et d'autres pays de l'OCDE. | 12 | Effectifs des agents de l'État, des établissements publics nationaux, des établissements d'enseignement privé sous contrat et de « La Poste » par statut, au 31 décembre 2004 - France entière. |
| 5 | Population résidente occupée au 31 décembre. | 13 | Effectifs des agents de l'État par ministère, grand service et statut au 31 décembre. |
| 6 | Effectifs salariés du régime Unedic par taille d'établissement au 31 décembre. | 14 | Effectifs des agents de l'État par catégorie statutaire A, B, C et sexe. |
| 7 | Actifs occupés selon le sexe, l'activité économique regroupée (NES 16), le statut et le type d'horaire de travail (temps complet, temps partiel). | 15 | Taux de chômage selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle. |
| 8 | Actifs occupés à temps partiel selon le sexe et le statut. | 16 | Dépense pour l'emploi. |
| | | 17 | Effectifs de la fonction publique territoriale - France entière. |
| | | 18 | Population totale et population active en 1999 - Départements d'outre-mer. |

○ Présentation

Selon l'enquête emploi 2005, 2 717 000 personnes sont au chômage au sens du BIT, soit une légère baisse par rapport à 2004. Le taux de chômage s'établit ainsi à 9,8 % contre 9,9 % en 2004.

Seules les femmes ont bénéficié de cette baisse, tout particulièrement celles de 50 ans ou plus (- 0,6 point) et dans une moindre mesure les moins de 30 ans. Au total, le chômage des jeunes hommes n'ayant pas progressé, le taux de chômage de l'ensemble des 15-29 ans s'est stabilisé à 17,3 % après deux années de forte hausse. Le taux de chômage des adultes (30-49 ans) est lui aussi étale (8,3 %), tandis que celui des 50 ans ou plus revient pratiquement à son niveau de 2002. Le chômage continue d'augmenter pour les ouvriers (taux de 12,5 % en 2005) alors qu'il se replie pour les professions intermédiaires, les rapprochant ainsi des cadres (respectivement 5,5 % et 4,9 %).

Les personnes sans diplôme ou titulaires du certificat d'études restent de loin les plus touchées par le chômage : leur taux de chômage augmente pour atteindre 15 % en 2005. Les diplômés de l'enseignement supérieur, court ou plus long, ont un risque de chômage de deux à deux fois et demi moindre.

L'emploi a progressé significativement entre 2004 et 2005 avec 137 000 emplois supplémentaires, essentiellement féminins et à temps partiel. Mais, comme en 2004, le nombre des personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) augmente plus vite que l'emploi ; le taux d'emploi global continue donc de diminuer : 62,3 % en 2005 après 62,4 % en 2004, 62,5 % en 2003 et 62,9 % en 2002.

La baisse tendancielle de l'emploi non salarié sur longue période s'est interrompue entre 2004 et 2005 (+ 43 000). L'emploi salarié progresse globalement pour la deuxième année consécutive (+ 93 000). Le nombre des contrats à durée indéterminée est stable mais les emplois d'intérim, les contrats d'apprentissage et plus modérément les contrats à durée déterminée sont plus nombreux en 2005. Les stages et contrats aidés continuent de diminuer légèrement, les sorties des anciens dispositifs n'étant pas encore compensées par les entrées dans les nouveaux contrats de professionnalisation, contrats d'accompagnement vers l'emploi et contrats d'avenir. Au total, les formes particulières d'emploi, intérim, CDD, contrats d'apprentissage, stages et contrats aidés, représentent 13,6 % de l'emploi salarié, soit une proportion plus élevée qu'en 2004 (13,3 %) et 2003 (13,2 %).

Du fait principalement de la structure de la population par âge, les personnes les plus concernées par la hausse de l'emploi en 2005 sont, comme en 2004, les seniors : les personnes de 50 ans ou plus sont 146 000 de plus à travailler cette année alors que l'emploi a peu progressé pour les jeunes (+ 21 000) et a même baissé aux âges intermédiaires (- 30 000).

Au 31 décembre 2004, la fonction publique de l'État compte 91 % d'agents appartenant à des ministères et 9 % à des établissements publics nationaux à caractère administratif. Parmi les agents des ministères sont inclus 18 500 volontaires militaires. Ces derniers sont recensés dans le fichier de paie des agents de l'État en 2004 pour la première année. Il convient donc d'analyser l'évolution des effectifs de la fonction publique de l'État entre 2003 et 2004 à champ constant, c'est-à-dire hors volontaires militaires.

Pour la première fois en 2004, hors emplois aidés, la fonction publique de l'État, ministères et établissements publics administratifs (Epa) réunis, enregistre une baisse de ses effectifs par rapport à 2003 (- 0,7 %). Cette baisse concerne les non-titulaires à temps incomplet, si bien que la diminution des personnes effectivement employées correspond à un volume d'emplois stable en équivalents temps plein (ETP + 0,3 %).

Pour la deuxième année consécutive, les effectifs des ministères diminuent : - 0,5 % en 2004, après la baisse de 0,2 % observée entre 2002 et 2003. Cette baisse est concentrée sur les non-titulaires, qui diminuent de 11 %. Il s'agit en premier lieu de la suppression de 12 600 postes de maîtres d'internat et

surveillants d'externat, qui sont remplacés progressivement par les assistants d'éducation affectés aux budgets des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE). La diminution du nombre de non-titulaires résulte également de l'application de la loi de résorption de l'emploi précaire, qui a permis à 5 000 agents d'être titularisés en 2004. Simultanément, dans les ministères, le nombre de titulaires ne s'accroît que de 0,2 %, progression la plus faible depuis plusieurs années.

Au 31 décembre 2004, 1,78 million de personnes sont employées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en France métropolitaine et dans les Dom. Leur nombre a augmenté légèrement plus en 2004 (1,7 %) qu'en 2003 (1,6 %). La croissance modérée des organismes communaux et intercommunaux (+ 1,5 %) contraste, en apparence, avec le dynamisme soutenu des organismes intercommunaux (+ 8,9 %). Le nombre de contrats aidés continue de baisser (- 26 800), en particulier les emplois jeunes et, dans une moindre mesure, les autres types de contrat. Hors emplois aidés, titulaires et non-titulaires contribuent à parts égales à l'augmentation d'ensemble (plus de 3 %). La part des emplois territoriaux affectés aux métiers d'animation a doublé en dix ans. Avec 5 % de hausse en 2004, la filière incendie et secours continue sur sa lancée, alors que, dans la police municipale, l'emploi se stabilise après la forte croissance des années passées.

2

○ Méthodologie

Population active occupée

Ce chapitre fournit les dernières estimations disponibles concernant la population active occupée, par groupe d'activités économiques (secteur d'établissement).

Les séries publiées sont obtenues grâce à des indices d'évolution annuelle issus principalement des statistiques de l'Unedic (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). Ces indices sont appliqués à la dernière donnée annuelle disponible, la base étant constituée à partir des résultats du recensement de la population.

L'Unedic établit, au 31 décembre de chaque année, des statistiques d'effectifs salariés relevant du régime des Assedic (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), classées par activité économique et par sexe. Le champ d'application de ce régime est assez vaste mais ne couvre pas cependant l'ensemble des salariés. Aussi, les principales données concernant l'emploi se répartissent-elles de la façon suivante :

- statistiques annuelles de l'Unedic permettant d'obtenir des estimations de l'emploi à la fin de chaque année sur le champ couvert ;

- statistiques trimestrielles de l'Unedic portant sur les établissements de 10 salariés et plus et données fournies par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, en particulier par son enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; elles permettent à l'Insee d'évaluer l'emploi en fin de trimestre sur le secteur « concurrentiel », c'est-à-dire l'ensemble des activités économiques hors agriculture, administration, santé, action sociale et éducation ;

- données complémentaires fournies par les régimes de sécurité sociale agricole ou des non-salariés ou par les grandes entreprises nationales et statistiques de source Insee provenant principalement des enquêtes Emploi en continu, de l'exploitation des fichiers de paie de l'État et d'enquêtes auprès des collectivités locales, pour couvrir le champ non couvert par l'Unedic (secteur public, agriculture, services domestiques) ainsi que les non-salariés.

La Comptabilité nationale utilise pour ses travaux, en particulier dans le Rapport sur les comptes de la Nation, un cadre légèrement différent : celui des branches, alors que le secteur d'établissement regroupe les établissements ayant la même activité principale. La branche est l'activité qui élabore un produit et un seul parmi une nomenclature de biens et services. De plus,

c'est l'emploi intérieur et non la population résidente occupée qui est ventilé par branche : le concept retenu dans les comptes de la Nation inclut les non-résidents ayant un emploi dans l'économie nationale et exclut les résidents ayant un emploi dans le reste du monde. Enfin, la Comptabilité nationale utilise les moyennes annuelles, alors que les estimations présentées ici sont faites au 31 décembre.

La nomenclature par secteur d'établissement constitue, sur le plan statistique, le point de passage obligé pour toute estimation dans le cadre des branches. La répartition de la population active occupée par branche résultant d'un passage secteur-branche à travers une matrice établie en majeure partie à l'aide des résultats des enquêtes annuelles d'entreprise ; les résultats sont moins précis que ceux établis dans le cadre des secteurs. La répartition de la population active occupée par secteur résulte d'une ventilation de la population selon le code d'activité économique principale de l'établissement dans lequel chaque travailleur est occupé.

Niveau de chômage

Jusqu'en 1975, la mesure du chômage retenue était la population disponible à la recherche d'un emploi, ensemble des individus qui déclaraient, à l'enquête sur l'Emploi ou au recensement, être sans emploi et en rechercher un.

Depuis 1975, l'enquête sur l'Emploi permet de retenir la définition du chômage, recommandée par le Bureau international du travail (BIT). Pour être classé comme chômeur, trois conditions sont requises :

- être dépourvu d'emploi ;
- être disponible pour travailler ;
- rechercher activement un travail.

L'enquête sur l'Emploi dénombre les chômeurs répondant à ces critères.

Depuis juillet 2001, l'Insee a mis en place une nouvelle enquête Emploi qui se substitue à l'enquête annuelle à partir du 1^{er} janvier 2003. Alors que l'enquête Emploi annuelle se déroulait sur un mois, en général en mars, la nouvelle enquête Emploi s'effectue en continu, tout au long de l'année. L'échantillon est renouvelé pour 1/6^{ème} chaque trimestre. L'enquête est réalisée dans les logements dits « ordinaires » c'est-à-dire dans tous les logements hors les communautés : toutes les personnes vivant ne serait-ce qu'une partie du temps dans un tel logement sont interrogées. L'enquête est cependant représentative de l'ensemble de la population résidente en France métropolitaine, communautés comprises : l'hypothèse étant que les personnes vivant exclusivement en communauté ne diffèrent pas, à sexe et à âge donnés, des personnes vivant tout ou partie de leur temps dans un logement ordinaire. Par rapport à l'ancienne enquête, trois autres modifications majeures ont été introduites :

- le questionnaire a été profondément remanié afin de le rendre plus comparable à celui des enquêtes équivalentes réalisées dans les autres pays européens (enquête sur les forces de travail) ; il a aussi été enrichi, notamment sur les transitions professionnelles infra-annuelles, sur l'exercice de plusieurs activités, sur l'accès à la formation continue et sur les horaires de travail.
- les techniques de collecte ont été modifiées : une partie des enquêtes sont désormais réalisées par téléphone pour limiter les coûts de collecte.
- les méthodes de codification des diplômes et des professions ont été améliorées.

Ces trois changements majeurs expliquent que la continuité des séries entre ancienne et nouvelle enquêtes Emploi ne soit pas toujours parfaitement assurée. C'est le cas en particulier sur les variables concernant le sous-emploi, l'ancienneté du chômage, ou encore les catégories socioprofessionnelles détaillées. Comme auparavant l'enquête Emploi annuelle, l'enquête Emploi en continu constitue la seule source qui permet de mettre en œuvre la définition du chômage préconisée par le Bureau International du Travail (BIT). Elle permet en outre de faire le lien entre le chômage au sens du BIT et le chômage défini par le recensement des demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE).

Agents de l'État

Depuis 1976, le recensement des agents de l'État, des établissements publics nationaux et des établissements privés sous contrat est établi à partir d'un système d'information statistique utilisant les fichiers automatisés de paie. La collecte des données est annuelle depuis 1983. Les recensements sont exhaustifs, en métropole, dans les Dom-Com et à l'étranger et concernent à la fois l'emploi et les salaires. Les données sont individuelles.

Les personnes ou les rémunérations (indemnités, avantages en nature) manquantes dans les fichiers sont recensées au moyen d'une enquête complémentaire par questionnaire. Toutefois, le volet « Rémunérations » de l'enquête complémentaire n'est présent que les années paires. Le ministère de la Défense est inclus dans le champ des recensements, mais selon des modalités particulières qui se répercutent au niveau de la diffusion des résultats. Outre les informations sur les rémunérations (indices hiérarchiques, traitements, indemnités, cotisations, prestations...), les principales variables exploitées sont : l'affectation (ministère, service ou établissement), le lieu de travail, le sexe, l'âge et le lieu de naissance, le statut (titulaire, contractuel, auxiliaire, ouvrier, militaire), la catégorie statutaire (A, B, C, D), le corps et le grade, la catégorie socioprofessionnelle et la profession.

Les années impaires, l'exploitation des résultats est simplifiée et la diffusion est limitée aux caractéristiques fondamentales. Le champ des recensements individuels est prolongé par des enquêtes récapitulatives sur les personnels des organismes consulaires et des entreprises publiques à statut d'établissement public.

Intérim et contrats de travail à durée déterminée

Les relevés de contrats que les agences d'intérim établissent chaque mois sont collectés par l'Unedic et par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Depuis le 1^{er} janvier 1995, ils sont centralisés par un centre serveur de l'Unedic. L'exploitation statistique est réalisée par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Ce nouveau système d'exploitation permet de prolonger les séries homogènes débutant en 1992. Par ailleurs, il fournit des informations qui n'étaient plus disponibles depuis cette date : répartition du nombre de contrats et du volume de travail correspondant par secteur d'activité et par catégorie socio-professionnelle.

Deux enquêtes fournissent des informations à la fois sur les contrats d'intérim et sur les contrats à durée déterminée :

- l'enquête sur l'Emploi de l'Insee permet de connaître le nombre d'intérimaires et de salariés sous contrat à durée déterminée ainsi que leur répartition par secteur d'activité, âge, sexe... Depuis juillet 2001, l'Insee a mis en place une nouvelle enquête Emploi (cf. paragraphe niveau de chômage) ;
- les enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (enquêtes Acemo) du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement fournissent chaque trimestre le taux d'intérim et le taux de salariés sous contrats à durée déterminée dans les établissements de 10 salariés et plus.

La législation en vigueur depuis le 12 juillet 1990 vise à limiter les abus dans le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim et à rapprocher les deux formes d'emploi. Ses grands principes sont :

- *Le retour à une liste limitative des cas de recours. Trois grands cas sont prévus :*

- le remplacement d'un salarié ;
- les variations temporaires ou exceptionnelles d'activité ;
- les variations inhérentes à la nature des activités de l'entreprise (emplois saisonniers et emplois pour lesquels il est d'usage constant de ne pas recourir aux contrats à durée indéterminée (CDI)).

- *Limitation (sauf cas particulier) à 18 mois (contre 24 dans le régime précédent) de la durée maximale des contrats à terme précis.*

- *Limitation à un seul renouvellement.*

Marché du travail

En dehors du chômage au sens du BIT et du nombre de bénéficiaires des allocations de chômage établi par l'Unedic, les autres données ayant servi à établir ces tableaux sont recueillies auprès des directions départementales du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement ou de l'ANPE ; ces renseignements sont centralisés et exploités sur le plan national par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère précité.

Les autres indicateurs du marché du travail donnent des informations concernant le chômage partiel. Ces renseignements sont établis à l'aide d'états dressés par les directions départementales de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement lors de l'octroi aux établissements d'indemnités de chômage partiel.

Dépenses pour l'emploi

Le champ retenu inclut non seulement toutes les actions de politique de l'emploi mises en œuvre par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, mais également celles gérées par les autres administrations (de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Économie, des Finances et de l'Industrie). Il comprend aussi les dépenses effectuées par les entreprises dans le cadre de l'indemnisation du chômage ou de l'incitation au retrait d'activité à travers le système de l'Unedic, ainsi que celles réalisées pour la formation professionnelle continue. En matière d'aides aux entreprises, ne sont retenues que les mesures qui présentent un critère explicite de création ou de maintien de l'emploi.

3

○ Définitions

Chômeur au sens du BIT

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à l'ANPE (et inversement).

Contrat de travail à durée déterminée

Un contrat de travail à durée déterminée (CDD) est un contrat de travail établi pour une durée précise, qui ne peut excéder, en principe, dix-huit mois et pour exécuter une tâche précise et temporaire (remplacement d'un salarié absent, accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise, emploi saisonnier, emploi aidé dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi).

Demandes d'emploi en fin de mois (DEFM)

Elles concernent les personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Dépenses pour l'emploi

Elles sont présentées sous forme d'un bilan du coût des politiques d'emploi.

Sept rubriques composent la typologie des « Comptes de l'emploi » :

- l'indemnisation du chômage total comprend les prestations de chômage ;
- l'incitation au retrait d'activité englobe les prestations versées dans le cadre des garanties de ressources, des allocations spéciales du Fonds national de l'emploi, les contrats de solidarité, le plan social de la sidérurgie, les aides au départ d'agriculteurs âgés et l'aide à la réinsertion des travailleurs étrangers ;
- la formation professionnelle reprend les opérations de formation professionnelle et d'insertion professionnelle des jeunes réalisées au profit, soit des actifs occupés, soit des

demandeurs d'emploi, par l'État, les régions, les entreprises et leurs organismes de mutualisation, ainsi que l'Unedic ;

- la promotion de l'emploi et la création d'emploi comprend les aides à l'aménagement du territoire, les aides en faveur de l'artisanat, les exonérations fiscales ou sociales liées à la création d'emploi, l'aide à la création d'entreprises par les salariés privés d'emploi, les travaux d'utilité collective, les contrats emploi-solidarité ;

- l'incitation à l'activité regroupe les aides à la mobilité géographique, celles visant à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et la garantie de ressources des travailleurs handicapés ;

- le maintien de l'emploi recouvre l'indemnisation de chômage partiel, les subventions du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et diverses mesures d'accompagnement des restructurations ;

- le perfectionnement du fonctionnement du marché du travail comptabilise principalement le fonctionnement de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fonction publique

La Fonction publique comprend la fonction publique d'État (ensemble des agents employés dans les différents ministères et leurs établissements publics sous tutelle), la fonction publique territoriale (personnel des collectivités locales) et la fonction publique hospitalière (personnel des hôpitaux publics et des maisons ou retraite publiques).

- *Effectifs budgétaires* : lors de son vote annuel du budget, le Parlement pour les agents de l'État ou les instances territoriales (conseil généraux, municipaux...), conseils d'administration des hôpitaux pour les autres fonctions publiques « autorisent » des emplois dont le nombre diffère des effectifs réellement en fonction en raison de l'existence d'emplois vacants et du temps partiel.

- *Titulaires* : les personnels titulaires appartiennent à ces corps regroupés en catégories d'après leur niveau de concours de recrutement :

- catégorie A, assure des fonctions d'études générales, de conception et de direction ;
- catégorie B, chargée des fonctions d'application ;
- catégorie C assure les tâches d'exécution (la catégorie D est en extinction depuis 1992).

- *Non-titulaires* : ce sont les ouvriers d'État, contractuels (dont certains, régis par des textes statutaires, ont un déroulement de carrière organisé et une quasi-stabilité d'emploi), auxiliaires, vacataires, collaborateurs extérieurs, ou encore « emplois aidés » tels « les contrats emploi-solidarité ».

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats, un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Offres d'emploi enregistrées au cours de l'année

Les offres d'emploi enregistrées au cours de l'année sont les offres d'emplois durables (type A), temporaires (type B) ou occasionnels (type C) déposées par les employeurs dans les agences locales pour l'emploi au cours de l'année.

Les offres d'emploi en fin de mois sont également décomptées : il s'agit des offres qui au dernier jour du mois ne sont pas satisfaites.

Population active au sens du BIT

Elle regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT).

Population active occupée au sens du BIT

Elle comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie, etc. Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

Taux d'activité

Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement et du département de l'« Emploi et des Revenus d'activité » de l'Insee.

Organismes :

- Insee.
- Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

Sites Internet :

- www.insee.fr
- www.travail.gouv.fr
- www.fonction publique.gouv.fr
- www.dgcl.interieur.gouv.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Insee

Économie et statistique

- Dossier « Bilan Formation-Emploi (II) : formation et qualités des emplois occupés », n°s 388-389, 2006 ;
- Dossier « Bilan Formation-Emploi. De l'école à l'emploi : parcours », n°s 378-379, 2005 ;
- Dossier « emploi public, carrières et mobilité professionnelle », n°s 369-370, 2004 ;
- Dossier « les travailleurs âgés face à l'emploi », n° 368, 2004 ;
- Dossier spécial « enquête Emploi », n° 362, 2003.

Insee-Résultats, série Société

- « L'enquête Emploi en continu 2004 », à paraître ;
- « Les mouvements de main-d'œuvre 2005 », à paraître ;
- « L'emploi départemental et sectoriel de 1989 à 2004 – chômage départemental 1981 – 2005 », n° 56, septembre 2006 ;
- « L'enquête Emploi en 2002 et 2003 », n° 51, 2006 ;
- « Les agents de l'État au 31 décembre 2002 et 2003, n° 50, juillet 2006 ;
- « Les effectifs des collectivités territoriales au 31 décembre 2000, 2001 et 2002 », n° 39, mars 2005.

Insee-Première

- « De 1977 à 2002, l'emploi des jeunes salariés est de plus en plus découpé par des interruptions », n° 1104, octobre 2006 ;
- « L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation », n° 1099, août 2006 ;
- « L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2004 », n° 1091, juillet 2006 ;
- « En 2005, plus d'un million de salariés ont plusieurs employeurs », n° 1081, mai 2006 ;
- « Les échanges de population entre zones d'emploi - Six profils types », n° 1074, mai 2006 ;
- « Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 », n° 1070, mars 2006 ;
- « De la difficulté à devenir cadre par promotion », n° 1062, janvier 2006 ;
- « L'insertion des jeunes sur le marché du travail entre 2002 et 2004 », n° 1061, janvier 2006 ;
- « Aspiration à la retraite, santé et satisfaction au travail : une comparaison européenne », n° 1052, décembre 2005 ;
- « Le sous-emploi concerne 1,2 million de personnes », n° 1046, octobre 2005 ;
- « Les agents de l'État au 31 décembre 2003 », n° 1034, juillet 2005 ;
- « Enquête sur l'emploi 2004 », n° 1009, mars 2005.

Insee-Références

- « France, Portrait social », édition 2006 ;
- « Données sociales », édition 2006.

Recensement général de la population de 1999

- « Tableaux Références et Analyses - Exploitation complémentaire », fascicules régionaux, France et cédérom ;
- « Tableaux Thématiques - Exploitation complémentaire », Population active, fascicule vert et cédérom ;
- « Bases de données locales - Communes...Profils - cédérom France par thème », thème 2 : Activité, thème 3 : Emplois.

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Dares

Cahier Travail et emploi ;

Revue Travail et emploi ;

Premières informations, Premières synthèses ;

Dossiers statistiques du travail et de l'emploi (8 à 10 numéros par an) ;

Tableau de bord de la politique de l'emploi (mensuel) ;

Bulletin mensuel de statistiques du travail, et ses suppléments ;

Revue française des affaires sociales, publication trimestrielle.

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Direction générale des Collectivités Locales (DGCL)

- « Statistiques et finances locales » ;
- « Bulletin d'informations statistiques (Bis) ».

Cereq

Formation emploi.

La Documentation française

- « L'Observatoire de l'emploi public », Rapport 2004-2005, mars 2006 ;
- « Fonction publique, Faits et chiffres 2005-2006 », ministère de la Fonction publique.

Autres

Bulletin de liaison de l'Unedic.

Quatre pages du Centre d'Études de l'Emploi.

TABLEAU C.01-1

Population active : actifs occupés, chômeurs et militaires du contingent (moyennes annuelles) (1)

Source : Insee (Section synthèse et conjoncture de l'emploi)

Unité : Millier

	1990	1995	1998	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Salariés :									
Hommes	10 985,4	10 821,1	11 150,9	11 752,6	12 000,1	11 999,6	11 894,3	11 865,4	11 845,7
Femmes	8 481,1	9 062,4	9 549,0	10 106,6	10 340,8	10 504,6	10 645,4	10 692,2	10 802,6
Ensemble	19 466,5	19 883,5	20 700,0	21 859,2	22 341,0	22 504,2	22 539,7	22 557,6	22 648,3
Non salariés :									
Hommes	1 872,8	1 560,4	1 471,1	1 459,6	1 447,3	1 442,7	1 432,1	1 445,1	1 484,4
Femmes	1 034,8	810,8	734,7	719,8	708,2	703,4	712,1	716,5	708,8
Ensemble	2 907,7	2 371,1	2 205,9	2 179,3	2 155,5	2 146,1	2 144,2	2 161,6	2 193,1
Chômeurs :									
Hommes	945,1	1 342,1	1 403,9	1 140,7	1 050,9	1 171,1	1 299,7	1 329,6	1 327,6
Femmes	1 253,5	1 544,8	1 589,5	1 375,9	1 277,1	1 273,9	1 382,7	1 404,3	1 389,0
Ensemble	2 198,6	2 886,9	2 993,4	2 516,6	2 328,1	2 445,1	2 682,5	2 733,9	2 716,6
Militaires du contingent	251,5	206,1	127,8	51,6	13,2	—	—	—	—
Population active totale :									
Hommes	14 054,9	13 929,6	14 153,7	14 404,2	14 511,5	14 613,5	14 626,1	14 640,0	14 657,6
Femmes	10 769,4	11 418,0	11 873,3	12 202,3	12 326,6	12 481,9	12 740,3	12 813,0	12 900,3
Ensemble	24 824,2	25 347,6	26 027,0	26 606,5	26 838,1	27 095,4	27 366,4	27 453,1	27 558,0

(1) À compter de 2002, il n'y a plus de contingent.

TABLEAU C.01-2

Taux d'activité au sens du recensement et au sens du BIT par sexe et groupe d'âge quinquennal

Source : Insee (Section synthèse et conjoncture de l'emploi)

Âge (1)	Recensements						Enquêtes sur l'emploi					
	1982		1990		1999		(2) r 2003		r 2004		2005	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
De 15 à 19 ans	23,8	16,7	14,4	9,0	10,9	5,5	15,5	8,9	14,5	8,6	15,3	8,8
De 20 à 24 ans	79,1	67,1	67,4	59,8	56,9	48,3	60,9	51,5	61,2	51,7	59,4	50,8
De 25 à 29 ans	93,3	71,1	93,5	80,2	91,4	82,3	90,2	78,8	90,8	77,9	90,9	78,0
De 30 à 34 ans	96,4	67,1	96,8	76,3	96,2	81,8	95,7	78,6	95,4	79,4	95,3	79,4
De 35 à 39 ans	96,8	65,4	97,2	75,6	96,7	81,6	95,8	80,3	95,5	81,3	95,3	81,8
De 40 à 44 ans	96,2	62,4	97,1	75,5	96,1	81,7	95,5	84,2	95,2	83,8	95,7	82,5
De 45 à 49 ans	94,9	58,7	95,9	71,5	95,0	80,2	94,0	81,1	94,2	81,9	94,2	83,5
De 50 à 54 ans	90,8	54,0	91,0	62,7	91,9	74,6	91,0	75,4	90,8	76,9	91,0	78,5
De 55 à 59 ans	76,8	44,9	69,7	46,3	70,7	53,2	69,1	55,3	67,6	56,2	66,1	56,0
De 60 à 64 ans	39,1	22,5	21,4	16,7	15,5	14,2	18,8	15,7	19,0	16,2	18,5	16,7
De 65 à 69 ans	9,5	5,0	5,2	3,3	1,5	0,9	4,3	2,5	4,1	2,5	3,7	2,7
De 70 à 74 ans	4,6	2,1	1,6	0,7	1,1	0,6	1,2	0,6	1,4	0,7	1,7	1,1
De 75 ans ou plus	2,3	1,0	(3)	(3)	1,0	0,4	0,7	0,3	0,4	0,2	0,5	0,1
Ensemble	68,5	43,1	64,5	46,4	62,3	48,7	62,5	49,0	62,0	49,2	61,7	49,3

(1) Âge atteint au cours de l'année.
(2) Depuis le 1^{er} janvier 2003, l'enquête emploi annuelle est remplacée par une enquête emploi trimestrielle. La collecte a lieu en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre. Les données du tableau sont en moyenne annuelle.
(3) Valeur comprise dans les 70 à 74 ans.

TABLEAU C.01-3

Chômage au sens du BIT par sexe et âge regroupé (moyennes annuelles)

Source : Insee (Section synthèse et conjoncture de l'emploi)

Unités : Chômeurs : Millier
Taux de chômage : %

	1995		2000		r 2002		r 2003		r 2004		p 2005	
	Chômeurs	Taux de chômage	Chômeurs	Taux de chômage	Chômeurs	Taux de chômage	Chômeurs	Taux de chômage	Chômeurs	Taux de chômage	Chômeurs	Taux de chômage
Hommes :												
15 à 24 ans.....	272	18,9	232	16,2	273	18,1	312	20,5	326	21,6	317	21,4
25 à 49 ans.....	885	8,7	715	7,1	692	7,0	754	7,7	772	7,9	783	8,0
50 ans ou plus.....	184	7,8	194	6,6	207	6,3	234	6,8	231	6,6	227	6,5
Total.....	1 341	9,6	1 141	7,9	1 171	8,0	1 300	8,8	1 330	9,0	1 328	9,0
Femmes :												
15 à 24 ans.....	339	29,3	241	21,8	244	20,6	269	22,9	284	24,2	284	24,6
25 à 49 ans.....	1 054	12,5	940	10,9	831	9,8	889	10,4	892	10,5	886	10,4
50 ans ou plus.....	151	8,1	195	8,0	199	7,2	225	7,8	227	7,6	219	7,0
Total.....	1 544	13,5	1 376	11,3	1 274	10,2	1 383	11,0	1 404	11,0	1 389	10,8
Ensemble :												
15 à 24 ans.....	612	23,5	473	18,6	517	19,2	581	21,5	611	22,7	601	22,8
25 à 49 ans.....	1 939	10,5	1 655	8,9	1 523	8,3	1 643	9,0	1 664	9,1	1 669	9,1
50 ans ou plus.....	336	8,0	389	7,3	405	6,7	458	7,2	459	7,1	447	6,7
Total.....	2 887	11,4	2 517	9,5	2 445	9,0	2 682	9,8	2 734	9,9	2 717	9,8

TABLEAU C.01-4

Taux de chômage standardisés dans les Pays de l'Union européenne (à 25) et d'autres pays de l'OCDE

Sources : Eurostat et OCDE (Perspectives économiques, juin 2006)

Unité : % de la population active civile

	r 1997	r 1998	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Pays de l'Union européenne :									
Allemagne.....	9,1	8,8	7,9	7,2	7,4	8,2	9,0	9,5	9,5
Autriche.....	4,4	4,5	3,9	3,6	3,6	4,2	4,3	4,8	5,2
Belgique.....	9,2	9,3	8,5	6,9	6,6	7,5	8,2	8,4	8,4
Danemark.....	5,2	4,9	5,2	4,3	4,5	4,6	5,4	5,5	4,8
Espagne.....	16,7	15,0	12,5	11,1	10,3	11,1	11,1	10,6	9,2
Finlande.....	12,7	11,4	10,2	9,8	9,1	9,1	9,0	8,8	8,4
France.....	11,5	11,1	10,5	9,1	8,4	8,9	9,5	9,6	9,9
Grèce.....	9,8	10,9	12,0	11,3	10,8	10,3	9,7	10,5	9,8
Irlande.....	9,9	7,5	5,7	4,3	4,0	4,5	4,7	4,5	4,4
Italie.....	11,3	11,3	10,9	10,1	9,1	8,6	8,4	8,0	7,7
Luxembourg.....	2,7	2,7	2,4	2,3	2,1	2,8	3,7	5,1	4,5
Pays-Bas.....	4,9	3,8	3,2	2,8	2,2	2,8	3,7	4,6	4,7
Portugal.....	6,8	5,1	4,5	4,0	4,0	5,0	6,3	6,7	7,6
Royaume-Uni.....	6,8	6,1	5,9	5,4	5,0	5,1	4,9	4,7	4,8
Suède.....	9,9	8,2	6,7	5,6	4,9	4,9	5,6	6,3	7,8
Union européenne à 15.....	9,9	9,3	8,6	7,7	7,3	7,6	8,0	8,1	7,9
Chypre.....	...	...	...	4,9	3,8	3,6	4,1	4,6	5,2
Estonie.....	9,6	9,2	11,3	12,8	12,4	10,3	10,0	9,7	7,9
Hongrie.....	9,0	8,4	7,0	6,4	5,7	5,8	5,9	6,1	7,2
Lettonie.....	...	14,3	14,0	13,7	12,9	12,2	10,5	10,4	8,9
Lituanie.....	...	13,2	13,7	16,4	16,5	13,5	12,4	11,4	8,3
Malte.....	...	...	...	6,7	7,6	7,5	7,6	7,4	7,3
Pologne.....	10,9	10,2	13,4	16,1	18,2	19,9	19,6	19,0	17,7
République tchèque.....	...	6,4	8,6	8,7	8,0	7,3	7,8	8,3	7,9
Slovaquie.....	...	12,6	16,4	18,8	19,3	18,7	17,6	18,2	16,3
Slovénie.....	6,9	7,4	7,3	6,7	6,2	6,3	6,7	6,3	6,5
Union européenne à 25.....	...	9,4	9,1	8,6	8,4	8,8	9,0	9,1	8,8
Autres pays de l'OCDE :									
Canada.....	9,1	8,3	7,6	6,8	7,2	7,7	7,6	7,2	6,8
États-Unis.....	4,9	4,5	4,2	4,0	4,7	5,8	6,0	5,5	5,1
Japon.....	3,4	4,1	4,7	4,7	5,0	5,4	5,3	4,7	4,4

TABLEAU C.01-5

Population résidante occupée au 31 décembre

Source : Insee (Section synthèse et conjoncture de l'emploi) Unité : Millier

Intitulé du secteur	NES 4	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Emploi total		21 747,0	21 432,4	22 374,1	22 254,7	24 038,5	24 496,5	24 650,3	24 683,9	24 719,2	24 841,4
Agriculture	ES	1 842,3	1 540,7	1 257,9	1 013,4	921,7	903,8	886,6	872,6	866,5	853,6
Industrie	ET	5 739,4	5 123,1	4 907,8	4 358,5	4 296,5	4 346,1	4 279,7	4 187,0	4 078,7	3 987,6
Construction	EU	1 864,7	1 553,7	1 637,8	1 423,8	1 415,0	1 457,2	1 476,5	1 484,4	1 511,4	1 552,2
Tertiaire	EV	12 300,6	13 214,9	14 570,7	15 458,8	17 405,3	17 789,3	18 007,6	18 139,8	18 262,6	18 447,8
Emploi salarié		18 258,4	18 258,3	19 466,5	19 883,5	21 859,2	22 341,0	22 504,2	22 539,7	22 557,6	22 648,2
Agriculture	ES	347,6	290,6	277,4	315,5	358,2	347,5	340,1	342,1	346,0	343,1
Industrie	ET	5 483,4	4 888,6	4 690,8	4 175,5	4 126,8	4 176,3	4 110,0	4 019,3	3 912,6	3 820,1
Construction	EU	1 522,2	1 236,7	1 337,3	1 200,3	1 209,1	1 248,4	1 262,8	1 268,7	1 293,1	1 324,8
Tertiaire	EV	10 905,3	11 842,3	13 161,0	14 192,1	16 165,1	16 568,8	16 791,3	16 909,6	17 005,8	17 160,2

TABLEAU C.01-6

Effectifs salariés du régime Unedic par taille d'établissement au 31 décembre

Source : Unedic Unité : %

Taille de l'établissement	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	r 2004	p 2005
Ensemble									
1 à 9 salariés	26,0	25,9	25,5	24,6	24,4	24,4	24,5	24,5	24,6
10 à 49 salariés	28,9	28,7	28,4	28,2	28,5	28,5	28,7	28,7	28,7
50 à 199 salariés	22,6	22,2	22,3	22,8	23,1	23,3	23,5	23,6	23,6
200 à 499 salariés	11,6	12,0	12,4	12,7	12,8	12,8	12,5	12,5	12,4
500 salariés ou plus	11,0	11,2	11,5	11,6	11,1	11,0	10,9	10,8	10,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (milliers)	13 746,1	14 361,1	14 882,8	15 476,3	15 755,0	15 862,6	15 821,3	15 870,1	15 977,9
dont :									
Industrie									
1 à 9 salariés	11,6	11,8	11,7	11,3	11,3	11,4	11,4	11,4	11,5
10 à 49 salariés	23,3	23,4	23,1	22,8	22,7	22,7	22,8	22,8	22,9
50 à 199 salariés	25,1	24,9	24,9	25,1	24,9	25,0	25,0	24,9	25,1
200 à 499 salariés	17,7	17,7	17,7	17,8	18,1	18,2	18,3	18,5	18,3
500 salariés ou plus	22,3	22,2	22,6	23,0	23,1	22,7	22,5	22,4	22,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (milliers)	3 868,5	3 791,2	3 797,3	3 868,3	3 863,8	3 767,6	3 660,0	3 567,8	3 482,1
Construction									
1 à 9 salariés	34,3	37,0	37,2	36,8	36,6	36,5	36,5	36,9	36,9
10 à 49 salariés	37,1	38,1	38,4	38,6	38,6	38,9	39,2	39,2	39,2
50 à 199 salariés	19,0	17,4	17,5	18,0	18,1	18,2	18,2	17,8	17,9
200 à 499 salariés	6,0	5,0	4,9	4,7	4,5	4,5	3,9	3,9	3,8
500 salariés ou plus	3,7	2,5	2,1	1,9	2,1	1,8	2,1	2,2	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (milliers)	1 173,4	1 127,0	1 166,5	1 219,8	1 247,5	1 253,4	1 266,3	1 288,9	1 334,2
Tertiaire									
1 à 9 salariés	31,2	30,2	29,3	28,1	27,8	27,4	27,4	27,4	27,1
10 à 49 salariés	30,3	29,7	29,2	29,0	29,4	29,3	29,4	29,3	29,3
50 à 199 salariés	22,0	21,7	21,8	22,6	23,1	23,3	23,6	23,9	23,9
200 à 499 salariés	9,6	10,6	11,3	11,7	11,9	11,9	11,6	11,5	11,6
500 salariés ou plus	6,9	7,8	8,4	8,6	7,9	8,0	8,0	7,9	8,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (milliers)	8 693,7	9 433,1	9 909,3	10 378,1	10 633,1	10 831,4	10 885,0	11 003,0	11 150,4

TABLEAU C.01-7

Actifs occupés selon le sexe, l'activité économique regroupée (NES 16), le statut et le type d'horaire de travail (temps complet, temps partiel)

Source : Insee (Enquête sur l'emploi) (1)

Unité : Millier

	Non salariés									Salariés		
	r 2004			2005			r 2004			2005		
	Total	Temps partiel	%	Total	Temps partiel	%	Total	Temps partiel	%	Total	Temps partiel	%
Hommes												
Agriculture, sylviculture et pêche	453	33	7,2	466	28	6,1	222	19	8,5	207	16	7,7
Industries agricoles et alimentaires	52	1	2,4	49	1	2,1	376	10	2,6	367	11	3,0
Industries des biens de consommation	41	4	8,7	39	2	6,1	323	11	3,4	332	9	2,7
Industrie automobile	2	—	—	1	—	—	275	5	1,7	279	3	1,0
Industries des biens d'équipement	32	—	—	29	—	—	626	9	1,4	629	11	1,7
Industries des biens intermédiaires	41	1	1,4	48	1	2,3	1 045	18	1,7	1 008	11	1,1
Énergie	—	—	—	n.s.	—	—	208	9	4,3	190	8	4,1
Construction	299	5	1,5	306	5	1,7	1 151	20	1,7	1 151	27	2,3
Commerce	305	11	3,7	308	12	4,0	1 462	78	5,3	1 439	85	5,9
Transports	51	2	4,0	54	2	3,7	799	25	3,1	771	26	3,3
Activités financières	12	—	1,3	17	n.s.	0,4	285	6	2,0	308	8	2,7
Activités immobilières	23	1	2,7	27	1	4,4	116	8	7,2	126	10	7,6
Services aux entreprises	185	8	4,4	185	16	8,8	1 675	89	5,3	1 736	103	6,0
Services aux particuliers	176	11	6,4	196	15	7,7	667	116	17,4	632	128	20,3
Éducation, santé, action sociale	136	14	9,9	133	9	6,6	1 103	121	11,0	1 094	129	11,8
Administration	1	1	79,5	1	—	—	1 301	74	5,7	1 328	82	6,2
Activité indéterminée	3	1	20,1	2	1	31,7	37	6	17,4	38	8	20,5
Total	1 810	91	5,0	1 860	94	5,1	11 670	624	5,3	11 636	675	5,8
Femmes												
Agriculture, sylviculture et pêche	223	56	25,1	200	58	29,0	95	29	30,2	77	24	31,3
Industries agricoles et alimentaires	28	1	3,1	25	1	4,4	223	47	21,0	237	49	20,5
Industries des biens de consommation	14	1	3,4	17	2	10,0	324	47	14,4	303	55	18,1
Industrie automobile	—	—	—	n.s.	—	—	51	6	10,8	52	8	15,1
Industries des biens d'équipement	4	3	68,1	5	2	46,2	157	26	16,4	158	29	18,3
Industries des biens intermédiaires	8	2	19,6	10	1	9,2	351	48	13,7	325	46	14,0
Énergie	—	—	—	—	—	—	41	11	25,6	44	10	22,7
Construction	24	14	59,2	27	17	61,5	116	39	33,9	116	43	36,9
Commerce	186	30	16,0	178	29	16,2	1 362	443	32,5	1 366	437	32,0
Transports	10	2	19,4	10	2	16,0	234	51	21,8	241	53	22,2
Activités financières	1	n.s.	21,1	3	n.s.	15,0	375	85	22,5	406	87	21,5
Activités immobilières	6	2	39,0	11	3	28,9	169	45	26,9	184	51	27,9
Services aux entreprises	51	11	22,0	61	12	20,2	1 231	337	27,4	1 231	334	27,2
Services aux particuliers	162	24	14,7	177	28	15,6	1 138	615	54,1	1 120	607	54,2
Éducation, santé, action sociale	143	38	26,2	133	42	31,2	3 242	968	29,9	3 343	1 034	30,9
Administration	4	1	30,7	2	1	55,0	1 296	410	31,6	1 334	438	32,8
Activité indéterminée	1	1	100,0	1	n.s.	25,7	36	14	37,9	31	14	45,9
Total	865	184	21,3	859	197	23,0	10 439	3 219	30,8	10 566	3 320	31,4
Ensemble												
Agriculture, sylviculture et pêche	676	89	13,1	666	86	13,0	318	48	15,0	284	40	14,1
Industries agricoles et alimentaires	80	2	2,7	74	2	2,9	598	57	9,5	605	60	9,9
Industries des biens de consommation	55	4	7,3	56	4	7,3	647	57	8,9	635	64	10,1
Industrie automobile	2	—	—	2	—	—	325	10	3,1	331	11	3,2
Industries des biens d'équipement	36	3	7,0	34	2	7,0	783	34	4,4	787	40	5,1
Industries des biens intermédiaires	49	2	4,3	57	2	3,5	1 396	66	4,7	1 333	57	4,3
Énergie	—	—	—	n.s.	—	—	249	20	7,8	234	18	7,6
Construction	323	19	5,9	333	22	6,6	1 267	59	4,7	1 266	70	5,5
Commerce	491	41	8,4	487	41	8,5	2 823	521	18,5	2 805	522	18,6
Transports	61	4	6,7	64	4	5,6	1 034	76	7,3	1 012	79	7,8
Activités financières	13	n.s.	3,3	20	1	2,4	660	90	13,7	714	96	13,4
Activités immobilières	29	3	9,6	38	4	11,6	285	54	18,9	309	61	19,7
Services aux entreprises	236	19	8,2	245	29	11,6	2 905	426	14,7	2 968	438	14,7
Services aux particuliers	338	35	10,4	372	43	11,5	1 804	732	40,5	1 752	735	42,0
Éducation, santé, action sociale	279	51	18,2	266	50	18,9	4 346	1 090	25,1	4 437	1 164	26,2
Administration	4	2	39,9	2	1	39,3	2 597	484	18,6	2 661	520	19,6
Activité indéterminée	4	1	34,3	2	1	30,0	73	20	27,6	69	22	32,0
Total	2 675	275	10,3	2 719	291	10,7	22 109	3 843	17,4	22 202	3 995	18,0

(1) Les résultats sont en moyenne annuelle.

TABLEAU C.01-8

Actifs occupés à temps partiel selon le sexe et le statut

Source : Insee (Enquête sur l'emploi) (1) Unité : Millier

	Hommes				Femmes				Ensemble			
	r 2004		2005		r 2004		2005		r 2004		2005	
	Effectifs	Taux de temps partiel	Effectifs	Taux de temps partiel	Effectifs	Taux de temps partiel	Effectifs	Taux de temps partiel	Effectifs	Taux de temps partiel	Effectifs	Taux de temps partiel
Indépendants, employeurs	62	3,6	69	3,8	106	15,9	125	18,6	168	7,0	194	7,9
Aides familiaux	28	41,2	25	40,3	79	39,7	72	38,3	107	40,1	97	39,0
Salariés des services domestiques	26	21,3	25	24,0	378	72,6	373	73,3	405	62,9	398	64,9
Autres salariés du secteur privé	452	4,8	483	5,1	2 079	29,4	2 142	30,1	2 532	15,3	2 625	15,8
Salariés de l'État	58	7,2	51	6,8	353	26,7	349	28,8	411	19,3	399	20,3
Salariés des collectivités locales	50	4,4	64	5,4	333	24,3	386	24,3	383	15,3	450	16,2
Stagiaires et contrats aidés	38	29,7	52	37,4	75	47,8	71	47,7	113	39,6	122	42,4
Total	715	5,3	769	5,7	3 403	30,1	3 517	30,8	4 118	16,6	4 286	17,2

(1) Les résultats sont en moyenne annuelle.

TABLEAU C.01-9

Intérim et contrats à durée déterminée

Source : Insee (Enquête sur l'emploi) (1) Unité : Millier

	r 2004			2005		
	Intérim	Contrats à durée déterminée	Ensemble des salariés	Intérim	Contrats à durée déterminée	Ensemble des salariés
Par sexe et âge						
Hommes : Moins de 25 ans	117	220	1 164	116	197	1 139
25 à 39 ans	154	323	4 793	173	348	4 757
40 ans ou plus	72	157	5 713	93	171	5 741
Total	344	700	11 670	382	716	11 636
Femmes : Moins de 25 ans	39	240	873	49	230	858
25 à 39 ans	69	429	4 093	74	447	4 108
40 ans ou plus	40	318	5 472	42	319	5 600
Total	148	987	10 439	165	996	10 566
Ensemble : Moins de 25 ans	156	460	2 037	165	426	1 997
25 à 39 ans	223	752	8 886	247	795	8 865
40 ans ou plus	112	475	11 185	136	490	11 340
Total	492	1 687	22 109	548	1 711	22 202
Par sexe et catégorie socioprofessionnelle regroupée						
Hommes : Cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires	37	247	4 999	36	277	5 016
Employés	15	160	1 686	18	147	1 703
Ouvriers	291	294	4 978	328	292	4 913
Catégorie sociale indéterminée	—	—	7	—	—	4
Total	344	700	11 670	382	716	11 636
Femmes : Cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires	27	311	3 826	24	305	3 905
Employés	46	557	5 444	54	579	5 568
Ouvriers	76	119	1 165	87	111	1 089
Catégorie sociale indéterminée	—	—	4	—	—	4
Total	148	987	10 439	165	996	10 566
Ensemble : Cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires	64	558	8 825	60	582	8 921
Employés	61	716	7 130	72	726	7 271
Ouvriers	367	413	6 143	415	403	6 002
Catégorie sociale indéterminée	—	—	11	—	—	8
Total	492	1 687	22 109	548	1 711	22 202

(1) Les résultats sont en moyenne annuelle.

TABLEAU C.01-10

Établissements de travail temporaire et effectifs salariés, au 31 décembre

Source : Unedic

	1990	r 1995	r 1999	r 2000	2001	2002	2003	r 2004	p 2005
Nombre d'établissements	4 723	4 893	5 911	6 577	7 490	7 978	7 936	7 944	8 136
Effectifs salariés (milliers) (1) :									
Hommes	207,3	209,7	398,2	449,7	390,3	432,3	419,2	428,4	441,6
Femmes	84,2	82,8	180,4	223,8	220,1	224,5	209,0	209,0	212,2
Ensemble	291,5	292,5	578,6	673,5	610,4	656,9	628,3	637,4	653,8

(1) Comprend le personnel intérimaire et celui des agences de travail temporaire.

TABLEAU C.01-11

Indicateurs du marché du travail (moyennes annuelles ou cumuls annuels)

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Dares)
Insee (Section synthèse et conjoncture de l'emploi)
Unedic

Unité : Millier

	r 1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Chômage BIT :							
Hommes	1 342,1	1 140,7	1 050,9	1 171,2	1 299,7	1 329,6	1 327,6
Femmes	1 544,8	1 375,9	1 277,5	1 273,9	1 382,7	1 404,3	1 389,0
Total	2 886,9	2 516,6	2 328,5	2 445,1	2 682,5	2 733,9	2 716,6
Demandes d'emploi en fin de mois (1) :							
Hommes	1 456,7	1 130,6	1 034,0	1 148,7	1 250,0	1 265,3	1 249,2
Femmes	1 517,9	1 209,2	1 076,4	1 095,3	1 145,8	1 174,1	1 170,3
Total	2 974,6	2 339,8	2 110,5	2 243,9	2 395,8	2 439,4	2 419,6
Bénéficiaires des aides :							
Allocation de retour à l'emploi (2)	1 759,6	1 664,1	1 708,9	1 951,7	2 155,5	2 230,7	2 134,6
Allocation d'insertion	19,1	29,9	34,6	39,8	44,4	49,6	40,4
Allocation de solidarité spécifique	470,2	450,0	405,2	379,9	353,9	349,1	361,7
Total des demandeurs d'emploi indemnisés	2 248,9	2 144,0	2 148,7	2 371,4	2 553,8	2 439,4	2 536,6
Bénéficiaires des aides :							
Garanties de ressources	6,2	—	—	—	—	—	—
Allocation spéciale du FNE	165,2	65,2	51,4	39,5	32,0	27,5	22,1
Allocation spécifique de conversion	54,6	33,7	25,7	3,2	—	—	—
Ancienneté moyenne du chômage (en mois) (3)	14,6	15,9	14,5	12,8	15,5	14,3	14,3
Pourcentage de chômeurs de plus d'un an (3)	39,5	40,1	35,3	41,3	42,9	41,6	42,5
Chômage partiel indemnisé (4) :							
Journées indemnisables	9 679,9	1 484,6	2 492,1	2 765,4	2 564,8	1 905,3	1 859,3
Offres d'emploi de types A + B + C enregistrées au cours de l'année	2 012,6	3 156,6	3 028,9	2 946,3	2 900,5	3 069,3	3 318,9
Demandes d'emploi enregistrées au cours de l'année	4 250,3	3 906,5	4 104,1	4 365,3	4 548,2	4 529,0	4 459,1
dont : Demandes enregistrées à la suite d'un licenciement économique	329,2	196,7	204,0	253,0	203,2	178,9	167,1
Demandes d'emploi sorties au cours de l'année (5)	...	4 177,6	3 903,9	4 086,6	4 205,4	4 260,6	4 360,6
dont : Reprises d'emploi	...	1 233,5	1 048,4	1 032,0	997,8	1 031,8	1 099,4
Autres motifs de sortie	...	2 170,9	2 175,5	2 306,0	2 438,4	2 463,2	2 534,3

(1) Il s'agit des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) de l'ancienne catégorie 1 (nouvelles catégories 1 et 6 depuis juin 1995).

(2) L'allocation de retour à l'emploi (ARE) a remplacé l'allocation unique dégressive (AUD).

(3) D'après l'enquête sur l'emploi de l'Insee. À partir de l'année 2003, les chiffres sont issus de l'enquête emploi en continu (valeur en moyenne annuelle) tandis que les chiffres des années antérieures sont issus de l'enquête emploi annuelle (valeur en mars).

(4) Cette série, appelée dorénavant journées autorisées, a été rectifiée depuis 1991.

(5) Suite aux grèves postales de décembre 1995, les flux de sorties ne sont pas disponibles pour les mois de novembre et décembre 1995.

TABLEAU C.01-12

Effectifs des agents de l'État, des établissements publics nationaux, des établissements d'enseignement privé sous contrat et de « La Poste », par statut, au 31 décembre 2004 (résultats définitifs) - France entière

Source : Insee (Recensement des agents de l'État)

Organismes et zones de fonction	Titulaires civils et militaires		Autres personnels (1)			Ensemble			
	Total	dont	Total	dont		Total	Temps partiel		Temps plein
		militaires		ouvriers d'État	volontaires		mi-temps ou plus	moins de mi-temps	
État :									
Ministères civils :									
Métropole	1 633 574	625	160 402	11 957	—	1 793 976	235 345	15 267	1 543 364
Métropole, Dom-Com, Nouvelle- Calédonie et étranger	1 709 727	2 346	179 491	12 268	—	1 889 218	240 705	16 246	1 632 267
Ministère de la Défense :									
Métropole, Dom-Com, Nouvelle- Calédonie et étranger	371 629	328 183	70 071	43 351	18 464	441 700	9 841	715	431 144
Tous ministères :									
Métropole	1 988 888	313 073	227 933	54 846	17 613	2 216 821	245 112	15 940	1 955 769
Métropole, Dom-Com, Nouvelle- Calédonie et étranger	2 081 356	330 529	249 562	55 619	18 464	2 330 918	250 546	16 961	2 063 411
Établissements publics nationaux (2) :									
Métropole	87 280	41	221 821	1 060	—	309 101	69 906	23 506	215 689
Métropole, Dom-Com, Nouvelle- Calédonie et étranger.....	96 658	42	236 027	1 062	—	332 685	73 824	25 133	233 728
Enseignement privé sous contrat (personnels payés par l'État) :									
Métropole.....	1 218	—	147 605	—	—	148 823	27 018	4 363	117 442
Métropole, Dom-Com, Nouvelle- Calédonie et étranger.....	1 563	—	152 355	—	—	153 918	27 343	4 430	122 145
La Poste (3) :									
Métropole.....	193 152	—	79 815	—	—	272 967	42 897	3 772	226 298
Métropole, Dom-Com, Nouvelle- Calédonie et étranger.....	197 241	—	81 570	—	—	278 811	43 411	3 813	231 587
Ensemble :									
Métropole.....	2 270 538	313 114	677 174	55 906	17 613	2 947 712	384 933	47 581	2 515 198
Dom-Com.....	83 480	10 468	27 041	775	837	110 521	8 512	1 920	100 089
Étranger	22 800	6 989	15 299	—	14	38 099	1 679	836	35 584
Total	2 376 818	330 571	719 514	56 681	18 464	3 096 332	395 124	50 337	2 650 871

(1) Y compris contrats emploi-solidarité et emplois jeunes (aides éducateurs, adjoints de sécurité, agents de justice).
(2) Non compris les établissements suivants (entreprises publiques) : SNCF, EDF-GDF, Charbonnages de France et Houillères de Bassin, RATP, Aéroports de Paris et de Mulhouse, ports autonomes, Ina et huit établissements divers.
(3) La Poste est le seul « exploitant public » depuis qu'en 1996 France Télécom est devenue une société anonyme.

TABLEAU C.01-13

Effectifs des agents de l'État par ministère, grand service et statut, au 31 décembre

Métropole, Dom-Com, Nouvelle-Calédonie et étranger
Non compris agents employés à moins de mi-temps

Source : Insee (Recensement des agents de l'État)

Ministères	Titulaires et militaires de carrière				Ensemble			
	2000	2002	2003	2004	2000	2002	r 2003	2004
Éducation nationale : enseignement scolaire	952 065	972 952	977 454	977 746	1 047 428	1 071 793	1 064 727	1 047 172
Éducation nationale : enseignement supérieur	119 887	120 017	122 884	124 313	145 557	147 854	151 717	151 942
Jeunesse et Sports (1)	6 484	6 470	5 758	5 741	7 973	7 531	6 653	6 743
Total Éducation nationale, Recherche, Jeunesse, Sports (2) ..	1 078 436	1 099 439	1 106 096	1 107 800	1 200 958	1 227 178	1 223 097	1 205 857
dont : Enseignements 1 ^{er} degré (3)	325 525	328 316	327 160	328 011	326 165	329 403	329 476	330 936
Enseignements 2 ^{ème} degré (3)	553 243	563 597	568 568	572 696	639 868	654 591	646 900	633 252
Enseignements supérieurs (3)	114 452	115 374	116 893	118 227	130 707	132 603	134 474	135 017
Économie, Finances et Industrie	186 798	186 686	185 244	183 459	195 557	194 757	192 351	190 676
dont : Services extérieurs du Trésor	58 914	59 063	57 922	57 460	60 537	60 593	59 685	59 256
Services extérieurs des Impôts	82 786	82 318	81 480	80 985	85 111	84 327	83 148	82 500
Services extérieurs des Douanes	19 835	19 758	19 540	19 345	20 630	20 247	19 980	19 748
Insee	6 950	6 972	7 007	6 963	7 508	7 661	7 635	7 241
Industrie, commerce	3 837	4 127	4 158	4 152	4 291	4 599	4 593	4 655
Intérieur, Dom-Com et Nouvelle-Calédonie	161 043	167 817	169 039	171 080	181 058	188 277	186 355	187 961
dont : Services des préfectures	28 333	29 478	29 418	28 481	30 460	33 331	31 273	31 600
Police nationale	126 238	130 700	132 083	133 562	142 829	145 904	146 138	145 990
Services divers intérieur	2 710	2 644	2 771	3 563	3 367	3 289	3 414	4 208
Dom-Com et Nouvelle-Calédonie	1 783	2 493	2 211	2 850	2 207	2 992	2 715	3 323
Équipement, Transports, Tourisme	96 210	98 080	98 640	98 390	113 639	114 597	114 755	114 227
dont : Équipement et Logement	86 090	87 727	88 033	87 619	101 606	102 428	102 336	101 715
Transports, Mer	10 120	10 353	10 607	10 771	12 033	12 169	12 419	12 512
Justice	61 952	64 496	66 192	68 594	65 908	69 089	70 386	72 644
dont : Services judiciaires	26 181	26 840	27 632	28 175	28 055	28 981	29 440	29 827
Services pénitentiaires	25 342	26 381	26 817	28 288	26 147	27 348	27 710	29 125
Protection judiciaire de la jeunesse	6 402	7 062	7 276	7 477	7 111	7 948	8 182	8 369
Agriculture	29 566	31 638	32 279	32 465	36 579	37 057	36 457	37 505
dont : Services déconcentrés	12 887	14 184	14 557	15 045	16 609	16 460	16 104	16 839
Enseignement agricole	14 889	15 543	15 815	15 497	17 891	18 390	18 164	18 461
Santé, Affaires sociales, Travail-Emploi	23 092	23 961	23 916	24 133	26 911	27 730	27 801	27 889
dont : Services déconcentrés, Santé, Action sociale	11 839	12 058	11 985	12 117	13 242	13 539	13 515	13 599
Services déconcentrés Travail-Emploi	8 566	8 909	8 852	8 826	10 045	10 185	10 131	9 983
Affaires étrangères, coopération	9 556	9 989	10 262	10 171	18 129	18 821	19 225	19 096
Culture	12 518	12 829	12 051	12 101	14 627	14 748	13 909	13 853
Services du Premier ministre	1 297	1 442	1 536	1 534	2 875	3 250	3 316	3 264
Total ministères civils (4)	1 660 468	1 696 377	1 705 255	1 709 727	1 856 241	1 895 504	1 887 652	1 872 972
Défense (5)	360 256	365 662	368 911	371 629	414 473	416 998	420 548	440 985
Tous ministères	2 020 724	2 062 039	2 074 166	2 081 356	2 270 714	2 312 502	2 308 200	2 313 957

(1) Hors sport scolaire et universitaire.
(2) La recherche a été rattachée au ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
(3) Hors formation des personnels du ministère, formation permanente, formation des adultes et bibliothèques universitaires.
(4) Le total de la colonne ensemble ne peut être comparé strictement avec celui du tableau C01-12, le champ étant différent, les titulaires n'ayant pas le droit statutairement de travailler à moins de mi-temps.
(5) Y compris Anciens combattants depuis 2000 et volontaires en 2004.

TABLEAU C.01-14

Effectifs des agents de l'État par catégorie statutaire A, B, C et sexe (1)

Métropole, Dom-Com, Nouvelle-Calédonie et étranger
Non compris agents effectuant un service à moins de mi-temps
Non compris volontaires de la Défense

Source : Insee (Recensement des agents de l'État)

	Ensemble			Hommes			Femmes		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Tous agents.....	2 312 502	2 308 200	2 295 493	1 163 431	1 156 726	1 146 660	1 149 071	1 151 476	1 148 833
A.....	1 018 990	1 042 968	1 062 704	457 164	461 723	461 957	561 826	581 245	600 747
B.....	562 169	540 672	508 748	307 101	300 935	290 550	255 068	239 737	218 198
C et D.....	708 455	704 290	704 451	388 285	384 066	384 559	320 170	320 224	319 892
dont : Personnels enseignants (2).....	1 012 890	1 004 679	988 910	382 903	377 072	367 334	629 987	627 607	621 576
A.....	835 465	856 548	875 143	334 195	337 610	338 207	501 270	518 938	536 936
B.....	177 424	148 130	113 760	48 708	39 462	29 127	128 716	108 668	84 633
C et D.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
dont : Personnels non enseignants.....	1 299 612	1 303 521	1 306 583	780 528	779 652	779 326	519 084	523 869	527 257
A.....	183 525	186 420	187 561	122 969	124 113	123 750	60 556	62 307	63 811
B.....	384 745	392 542	394 988	258 393	261 473	261 423	126 352	131 069	133 565
C et D.....	708 454	704 289	704 447	388 285	384 066	384 559	320 169	320 223	319 892
dont : Titulaires civils.....	1 738 470	1 748 010	1 750 827	740 825	742 113	739 190	997 645	1 005 897	1 011 637
A.....	905 256	931 655	959 001	380 766	386 253	390 414	524 490	545 402	568 587
B.....	302 766	285 610	263 053	106 644	102 456	96 773	196 122	183 154	166 280
C et D.....	530 332	530 639	528 636	253 343	253 350	251 927	276 989	277 289	276 709
dont : Militaires.....	323 569	326 156	330 529	288 303	288 080	289 779	35 266	38 076	40 749
Officiers.....	40 550	41 205	40 808	37 396	37 628	37 224	3 154	3 577	3 584
Sous-officiers.....	188 114	192 127	192 570	169 028	171 176	170 169	19 086	20 951	22 401
Hommes du rang.....	94 905	92 824	97 151	81 879	79 276	82 386	13 026	13 548	14 764

(1) Les catégories statutaires de la fonction publique concernent en droit les titulaires civils. Ces catégories ont été étendues aux autres personnels par assimilation : ainsi les officiers ont été classés avec les agents de catégorie A, les sous-officiers avec ceux de la catégorie B et les hommes du rang avec ceux de la catégorie C. Quelques agents n'ont pas pu être classés, ce qui explique que la somme des rubriques A, B, C, soit parfois inférieure aux effectifs totaux.
(2) Enseignants, chercheurs et assimilés (directeurs d'établissements, surveillants...).

TABLEAU C.01-15

Taux de chômage selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle (1)

Source : Insee (Enquête sur l'emploi)

Unité : %

	2000			(2) r 2003			r 2004			2005			Structure de la population active (2) 2005		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculteurs exploitants.....	0,3	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,6	1,0	0,7	0,5	0,4	0,4	3,0	1,4	2,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise.....	4,0	4,6	4,2	3,2	5,1	3,8	4,1	5,5	4,5	3,6	5,6	4,2	7,5	3,6	5,6
Cadres (3) et professions intermédiaires.....	4,6	5,1	4,8	4,4	5,0	4,7	5,2	5,8	5,5	5,1	5,4	5,3	38,1	34,3	36,3
Cadres (3).....	3,5	4,1	3,7	3,7	4,8	4,1	4,5	5,3	4,8	4,9	4,8	4,9	17,0	11,0	14,2
Professions intermédiaires.....	5,4	5,6	5,5	4,9	5,1	5,0	5,8	6,0	5,9	5,2	5,7	5,5	21,2	23,2	22,1
Employés.....	10,8	12,9	12,4	8,7	9,3	9,1	9,3	10,5	10,2	9,7	10,4	10,2	12,7	48,4	26,6
Employés administratifs y.c. fonction publique.....	8,8	10,6	10,1	6,9	8,3	7,9	6,9	9,3	8,6	7,8	9,4	8,8	8,9	27,1	17,6
Employés du commerce et des services.....	16,4	16,7	16,6	13,6	10,7	11,2	15,6	12,2	12,7	15,1	11,7	12,4	3,8	21,3	12,1
Ouvriers (4).....	10,8	18,5	12,4	9,5	16,5	10,9	10,8	18,0	12,3	11,1	18,0	12,4	37,3	10,2	24,5
Ouvriers qualifiés.....	7,4	16,5	8,5	6,7	13,4	7,4	7,8	13,6	8,5	7,9	13,0	8,5	25,5	3,7	15,2
Ouvriers non qualifiés.....	19,0	19,2	19,1	16,9	18,0	17,3	18,7	19,6	19,0	18,5	20,0	19,0	10,5	5,8	8,3
Total (5).....	8,5	11,9	10,0	8,8	11,0	9,8	9,0	11,0	9,9	9,0	10,8	9,8	100,0	100,0	100,0

(1) Proportion de chômeurs par rapport à l'ensemble des actifs de la catégorie.
(2) L'enquête emploi est annuelle jusqu'en 2002. Sa collecte avait lieu en mars. Depuis le 1^{er} janvier 2003, l'enquête emploi annuelle est remplacée par une enquête emploi trimestrielle. Les résultats sont en moyenne annuelle. La collecte a lieu en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre. Outre le changement de période de référence, le champ de l'enquête emploi trimestrielle inclut les personnes résidant en collectivité, contrairement à l'enquête emploi annuelle. Le questionnaire a aussi été largement remanié. Ces trois changements impliquent que les résultats à partir de 2003 ne soient pas toujours directement comparables à ceux des années précédentes.
(3) La catégorie « cadres » comprend ici les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les professions intellectuelles et artistiques, les cadres d'entreprises.
(4) Les ouvriers agricoles sont inclus dans l'ensemble des ouvriers mais ne sont pas répartis entre ouvriers qualifiés et non qualifiés.
(5) Outre les catégories présentées dans ce tableau, la ligne total inclut les chômeurs n'ayant jamais travaillé.

TABLEAU C.01-16

Dépense pour l'emploi

Source : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Dares), comptes de l'emploi

Unité : Million d'euros

	1995	1999	(1) 2000	■ 2001	2002	r 2003	2004
Dépenses passives :							
Indemnisation du chômage	17 159	20 853	20 660	21 838	26 094	29 243	30 224
Incitation au retrait d'activité	4 321	4 076	3 860	3 511	2 703	2 121	1 867
Dépenses actives :							
Formation professionnelle	12 422	12 891	12 698	13 083	12 741	13 012	13 064
Promotion de l'emploi et création d'emploi	6 226	9 209	9 471	9 917	10 152	9 160	8 175
Exonérations non compensées	1 600	1 803	1 708	1 553	1 401	1 111	928
Maintien de l'emploi	724	497	498	553	609	598	662
Incitation à l'activité	835	968	992	1 034	1 111	1 190	1 200
Fonctionnement du marché du travail	836	1 033	1 161	1 222	1 721	1 741	1 869
Total de la dépense pour l'emploi	44 123	51 331	51 046	52 711	56 530	58 175	57 989
En % du PIB	3,73	3,79	3,54	3,52	3,65	3,65	3,50
Réductions dégressives bas salaires (entreprises à 39 h.)	3 150	5 990	5 275	5 116	4 333	2 087	9
ARTT (Loi Robien, 11 juin 1996) (2)	///	638	554	506	539	565	388
Loi Aubry 1 (13 juin 1998, 35 h.)	///	291	2 073	2 423	2 362	1 949	846
Loi Aubry 2 (19 janvier 2000, ristourne 35 h.)	///	///	3 674	6 371	8 191	4 260	—
Dispositif d'appui et de conseil à la réduction du temps de travail (3)	///	75	78	62	32	2	—
Allègements Fillon (loi du 17 janvier 2003)	///	///	///	///	///	7 230	15 033
Total de la dépense pour l'emploi + allègements généraux ..	47 273	58 325	62 701	67 189	71 987	74 267	74 265
En % du PIB	4,00	4,30	4,34	4,48	4,65	4,66	4,48

- (1) Rupture de série pour les allègements généraux de cotisations sociales : les dépenses sont présentées en "encaissements/décaissements" (dépenses au cours de l'année) jusqu'en 2000 ; en "droits constatés" (dépenses au titre de l'année) à partir de 2001, source Forec.
- (2) Aménagement de la réduction du temps de travail.
- (3) La ligne "Dispositif d'appui et de conseil à la réduction du temps de travail" est sortie de la ligne Aubry I, afin de distinguer les exonérations à proprement parler. Le total des "Allègements généraux de cotisations sociales" n'est pas modifié.

TABLEAU C.01-17

Effectifs de la fonction publique territoriale - France entière

Source : Insee (Enquête sur les effectifs des collectivités territoriales)

	1995	1999	2000	2001	2002	r 2003	p 2004
1. Organismes départementaux et régionaux (1)	215 260	245 762	262 580	276 011	287 824	297 383	304 922
Régions	8 134	10 492	10 955	11 596	12 514	13 329	13 972
Départements	159 344	172 487	176 871	181 436	187 199	191 544	194 777
Établissements publics	47 782	62 783	74 754	82 979	88 111	92 510	96 173
2. Organismes communaux et intercommunaux (2)	1 210 061	1 273 410	1 313 055	1 326 125	1 363 664	1 379 874	1 400 302
Communes	1 002 476	1 045 214	1 074 591	1 077 772	1 092 833	1 085 918	1 086 139
Organismes communaux	98 920	100 829	103 583	105 663	110 000	113 665	117 898
Organismes intercommunaux	108 665	127 367	134 881	142 690	160 831	180 291	196 265
3. Organismes privés d'action locale (à financement public prédominant) (3)	106 242	110 050	///	///	///	///	///
4. Établissements publics administratifs divers (4)	29 795	27 694	28 094	26 558	26 397	27 037	25 504
dont : Office d'HLM	23 678	21 850	22 258	21 090	21 162	21 125	20 147
5. Établissements publics, industriels et commerciaux (5)	32 244	36 629	37 730	39 665	41 362	43 364	46 591
dont : Offices publics d'aménagement et de construction	19 740	22 091	22 614	23 879	24 752	25 475	26 615
Total : Collectivités locales (1 à 5)	1 593 602	1 693 545	1 641 459	1 668 359	1 719 247	1 747 658	1 777 319
dont : Métropole	1 528 174	1 517 649	1 572 825	1 599 437	1 649 177	1 677 741	1 708 698
Emplois principaux	1 494 643	1 511 701	1 566 783	1 594 955	1 650 197	1 677 980	1 705 760
Titulaires	945 629	1 031 983	1 067 798	1 101 430	1 143 669	1 189 457	1 232 718
Non titulaires	440 432	349 318	353 999	357 010	369 967	386 195	399 104
Assistants maternelles à domicile	60 175	57 618	57 318	56 641	55 851	55 414	55 439
Contrats « emploi solidarité » (CES)	147 366	112 172	107 526	95 162	90 372	77 181	63 196
Contrats « emplois jeunes »	///	32 404	50 685	53 609	54 305	33 952	20 897
Apprentis (6)	///	///	4 133	4 507	5 083	5 459	5 965
Effectifs totaux convertis en équivalent temps complet	1 294 162	1 326 418	1 375 489	1 409 514	1 463 396	1 493 271	1 523 559
Administrations publiques locales : 1 à 3 (7)	1 531 563	1 519 172	1 575 635	1 602 136	1 651 488	1 677 257	1 705 224
Fonction publique territoriale : 1, 2, 4 (8)	1 455 116	1 546 866	1 603 729	1 628 694	1 677 885	1 704 294	1 730 728

- (1) Non compris les établissements publics nationaux classés en administrations publiques locales qui sont inclus dans la fonction publique d'État : agences de l'eau, centres de la propriété forestière, etc.
- (2) Y compris les syndicats mixtes entre des communes et d'autres collectivités publiques.
- (3) Y compris les sociétés d'économie mixte non marchandes (Safer...).
- (4) Offices publics d'HLM, caisses de crédit municipal, associations syndicales autorisées (ASA).
- (5) Y compris régies dotées de la personnalité morale et à partir de 2000, non compris les organismes privés d'action locale.
- (6) Les apprentis sont comptés à part depuis 2000 (auparavant comptabilisés avec les non-titulaires).
- (7) Non compris les organismes consulaires et les ASA et à partir de 2000, non compris les organismes privés d'action locale.
- (8) Y compris personnels non fonctionnaires des organismes considérés.

TABLEAU C.01-18

Population totale et population active (1) en 1999 - Départements d'outre-mer

Source : Insee (Recensement de la population)

	Total	0 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans ou plus
GUADELOUPE								
Ensemble :								
Population totale	422 222	99 641	34 055	60 744	71 773	56 855	40 060	59 094
dont : Actifs	191 362	///	2 085	44 741	63 198	48 062	27 978	5 298
Taux d'activité	59,3	///	1,1	23,4	33,0	25,1	14,6	2,8
Taux de chômage	34,2	///	76,3	51,5	35,4	25,4	20,6	10,4
Hommes :								
Population totale	203 146	50 679	17 130	29 863	33 772	26 817	19 036	25 849
dont : Actifs	97 329	///	1 317	22 511	31 300	24 250	14 872	3 079
Taux d'activité	63,8	///	1,4	23,1	32,2	24,9	15,3	3,2
Taux de chômage	30,7	///	75,9	48,4	29,7	22,2	20,1	10,5
Femmes :								
Population totale	219 076	48 962	16 925	30 881	38 001	30 038	21 024	33 245
dont : Actifs	94 033	///	768	22 230	31 898	23 812	13 106	2 219
Taux d'activité	55,3	///	0,8	23,6	33,9	25,3	13,9	2,4
Taux de chômage	37,9	///	77,1	54,7	40,9	28,6	21,2	10,1
GUYANE								
Ensemble :								
Population totale	156 790	53 273	14 587	23 329	25 839	19 465	10 901	9 396
dont : Actifs	62 634	///	1 328	15 423	20 677	15 844	7 931	1 431
Taux d'activité	60,5	///	2,1	24,6	33,0	25,3	12,7	2,3
Taux de chômage	30,0	///	71,6	40,7	28,3	24,7	20,5	12,0
Hommes :								
Population totale	78 963	27 122	7 315	11 421	12 664	10 016	5 863	4 562
dont : Actifs	35 186	///	695	8 310	11 328	9 064	4 877	912
Taux d'activité	67,9	///	2,0	23,6	32,2	25,8	13,9	2,6
Taux de chômage	25,8	///	67,5	34,8	23,6	22,0	19,4	12,4
Femmes :								
Population totale	77 827	26 151	7 272	11 908	13 175	9 449	5 038	4 834
dont : Actifs	27 448	///	633	7 113	9 349	6 780	3 054	519
Taux d'activité	53,1	///	2,3	25,9	34,1	24,7	11,1	1,9
Taux de chômage	35,3	///	76,1	47,6	33,9	28,4	22,3	11,4
MARTINIQUE								
Ensemble :								
Population totale	381 325	83 901	28 769	51 499	64 923	52 131	36 813	63 289
dont : Actifs	173 950	///	1 205	36 783	58 285	45 551	26 822	5 304
Taux d'activité	58,5	///	0,7	21,1	33,5	26,2	15,4	3,0
Taux de chômage	32,8	///	73,4	50,2	35,9	24,8	18,5	9,0
Hommes :								
Population totale	180 910	42 278	14 644	24 906	30 244	24 295	17 153	27 390
dont : Actifs	86 428	///	779	18 562	28 107	22 318	13 669	2 993
Taux d'activité	62,3	///	0,9	21,5	32,5	25,8	15,8	3,5
Taux de chômage	29,3	///	71,9	46,5	29,8	22,2	18,5	8,1
Femmes :								
Population totale	200 415	41 623	14 125	26 593	34 679	27 836	19 660	35 899
dont : Actifs	87 522	///	426	18 221	30 178	23 233	13 153	2 311
Taux d'activité	55,1	///	0,5	20,8	34,5	26,5	15,0	2,6
Taux de chômage	36,2	///	76,1	53,8	41,5	27,3	18,4	10,2
RÉUNION								
Ensemble :								
Population totale	706 180	190 831	64 668	110 071	123 502	89 954	56 463	70 691
dont : Actifs	298 847	///	6 435	81 980	101 881	70 282	33 506	4 763
Taux d'activité	58,0	///	2,2	27,4	34,1	23,5	11,2	1,6
Taux de chômage	41,6	///	79,9	54,0	41,2	32,6	27,4	14,8
Hommes :								
Population totale	347 076	96 978	32 719	54 008	60 393	44 455	28 090	30 433
dont : Actifs	165 098	///	3 857	43 136	56 059	39 375	19 863	2 808
Taux d'activité	66,0	///	2,3	26,1	34,0	23,8	12,0	1,7
Taux de chômage	38,5	///	76,6	51,0	37,3	30,6	26,3	14,4
Femmes :								
Population totale	359 104	93 853	31 949	56 063	63 109	45 499	28 373	40 258
dont : Actifs	133 749	///	2 578	38 844	45 822	30 907	13 643	1 955
Taux d'activité	50,4	///	1,9	29,0	34,3	23,1	10,2	1,5
Taux de chômage	45,4	///	84,8	57,4	45,9	35,2	29,1	15,4

(1) La population active, au sens du recensement, comprend : les actifs ayant un emploi, les chômeurs, et les militaires du contingent.

Chapitre C.02

Conditions de travail

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | | | |
|---|--|----|--|
| 1 | Durée annuelle du travail des salariés à temps complet et pratique des heures supplémentaires, selon le secteur d'activité, en 2004. | 7 | Accidents du travail dans les secteurs les plus exposés du régime général en 2004. |
| 2 | Travail le samedi et le dimanche, type d'horaires des salariés selon leur catégorie socioprofessionnelle. | 8 | Conflits du travail. |
| 3 | Expositions professionnelles en 2002 – 2003. | 9 | Établissements dotés d'un comité d'entreprise (CE), de délégués du personnel (DP), de délégués syndicaux (DS), d'un CHSCT, selon la taille des établissements, en 2004-2005. |
| 4 | Proportion de salariés utilisateurs de technologies (informatique ou machines). | 10 | Taux de présence des représentants du personnel dans les établissements et parmi les salariés en 1999. |
| 5 | Maladies professionnelles reconnues. | 11 | Résultats des élections aux comités d'entreprise. |
| 6 | Accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés et nombre de décès. | | |

○ Présentation

Entre 1998 et 2004, la durée annuelle collective du travail est passée de 1 742 à 1 616 heures en moyenne pour les salariés à temps complet hormis ceux soumis à un forfait en jours dans les entreprises de 10 personnes ou plus du secteur marchand non agricole. La présence d'un nombre important d'entreprises de petite taille non passées aux 35 heures et une réglementation spécifique à certaines professions font que les salariés à temps complet de la construction, des services aux particuliers et des transports ont les durées annuelles collectives du travail les plus longues. À l'opposé, ceux des secteurs de l'énergie et des activités financières ont les plus courtes.

L'année 2004 a mis un terme à trois années de ralentissement économique. Ainsi, par rapport à l'année précédente, la part des salariés effectuant des heures supplémentaires au moins une fois au cours de l'année a connu une hausse sensible ; celle-ci traduit un mouvement d'extension de la pratique des heures supplémentaires à de nouvelles entreprises, la part des salariés effectuant des heures supplémentaires dans les entreprises en déclarant restant stable, tout comme le volume annuel moyen d'heures par salarié concerné. Ainsi au cours de l'année 2004, ce volume était de 55 heures en moyenne, comme en 2003.

Le nombre des maladies indemnisées par le régime général des salariés (CNAMTS) est en forte augmentation depuis les années 1990. Ce chiffre global reflète le niveau de reconnaissance des maladies dues au travail. Il est lié à la réglementation et à son application.

Après avoir baissé régulièrement au début des années 90, le nombre d'accidents du travail avec arrêt se stabilise autour de 40 pour 1 000 salariés.

Selon l'enquête Sumer 2003, 32 % des salariés sont exposés à des situations fatigantes : fréquents déplacements à pied, position debout prolongée, gestes répétitifs à cadence élevée. 21 % des salariés sont confrontés à des postures pénibles : à genoux, les bras en l'air ou dans une position de torsion. Enfin, 10 % des salariés sont exposés à des contraintes cervicales. Au total, près d'un salarié sur deux subit au moins une contrainte posturale ou articulaire qui peut être jugée lourde. Les postures pénibles concernent en premier lieu les ouvriers de type artisanal, mais également les femmes employées dans le commerce ou les services aux particuliers. Les postures fatigantes touchent plutôt les ouvriers de type industriel. Les ouvrières de l'industrie sont particulièrement concernées par les gestes répétitifs, les femmes employées et cadres par les contraintes cervicales.

En 2004, la participation aux élections des comités d'entreprise atteint 65,7 % des inscrits. Elle augmente d'un point par rapport à 2002. La CGT, comme toutes les années paires incluant les élections à la SNCF, est le premier syndicat en terme d'audience avec 24,5 % des suffrages exprimés. La CFDT recueille 20 % des suffrages exprimés et son audience recule dans tous les collèges électoraux. Cette perte d'influence survient après son positionnement lors de la réforme des retraites en 2003. Elle profite à l'ensemble des autres listes. Parmi les listes syndicales, la CGT-FO recueille 12,6 % des suffrages exprimés et les syndicats non confédérés en obtiennent 8,3 %. La CFE-CGC et la CFTC progressent respectivement de 0,4 et 0,6 point par rapport à 2002, atteignant chacune 6,1 % des suffrages exprimés. Les listes non syndiquées recueillent 22,4 % des suffrages exprimés. Après une érosion continue depuis le début des années quatre-vingt-dix, leur audience se redresse de 0,7 point par rapport à 2002.

Les résultats portent sur les élections qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004. Depuis 1994, ils incluent ceux des élections de la « délégation unique du personnel » instaurée par la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle du 20 décembre 1993. Pour apprécier l'évolution des scores des syndicats et des listes sans étiquette, il est donc nécessaire de cumuler les résultats des élections aux comités d'entreprise et aux délégations uniques.

Dans les établissements de 20 salariés et plus du secteur marchand non agricole, la présence de représentants du personnel s'est renforcée quelle que soit la taille et le mandat exercé : 77 % de ces établissements sont couverts par au moins une institution représentative du personnel en 2004-2005, contre 74 % en 1998-1999. 72 % des établissements de 20 salariés et plus satisfont à l'obligation légale d'élection de délégués du personnel ou d'une délégation unique du personnel (DUP). 81 % des établissements d'au moins 50 salariés sont dotés d'un comité d'entreprise ou d'une délégation unique du personnel et même plus de 90 % des établissements d'au moins 100 salariés. Plus les établissements sont grands, plus les délégués syndicaux sont implantés. Ils sont ainsi présents dans 23 % des établissements de 20 à 49 salariés, dans 49 % des établissements de 50 à 99 salariés et n'existent massivement qu'au delà de 100 salariés.

2

○ Méthodologie

Accidents du travail

Les chiffres présentés dans les deux tableaux comptabilisent les victimes d'accidents du travail dont le caractère professionnel a été reconnu. L'année correspond d'ailleurs à la date de reconnaissance. Elle diffère, pour une proportion non négligeable de ces accidents, de l'année de survenance.

Les accidents avec arrêt sont ceux ayant entraîné un arrêt d'au moins 24 heures en plus du jour de l'accident.

Des accidents du travail sont exclus de ce décompte :

- les accidents de trajet, entre le domicile et le lieu de travail ;
- les accidents de salariés des Dom-Com ;
- les accidents couverts par des régimes spéciaux ;
- les accidents de titulaires de l'État ;
- les accidents de titulaires des administrations ou collectivités régionales, départementales ou locales.

À partir de 2000, les résultats sont publiés dans la nouvelle nomenclature des comités techniques nationaux arrêtée le 22 décembre 2000, qui a réduit leur nombre de 15 à 9.

Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT)

Ces données statistiques ont été établies sur la base d'informations fournies par les inspecteurs du travail pour la première fois au début de l'année 1988, sur les CHSCT existant au 31 décembre 1987. Elle concerne les établissements de 50 salariés et plus assujettis et relevant de l'inspection du travail du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement ; de celui des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer ainsi que celui de l'Agriculture et de la Pêche.

Pour des raisons techniques, deux grandes entreprises publiques - EDF et la SNCF - ont dû être exclues du champ, de même que les établissements publics (en particulier, les hôpitaux).

Conflits du travail

Ces statistiques portent sur les conflits collectifs du travail donnant lieu à une cessation totale du travail, c'est-à-dire les grèves au sens du code du travail. D'autres formes d'actions, comme les manifestations, les grèves perlées et les grèves du zèle, ne sont pas comptabilisées. Trois séries distinctes sont présentées ici.

– La première est établie par la Dares à partir des informations issues des sections d'inspection du travail et collectées par les directions départementales et régionales du travail. Compte tenu des difficultés inhérentes à ce système de remontée, les données sont redressées. Cette série concerne la France métropolitaine. Le champ couvert est l'ensemble des activités économiques du secteur privé à l'exclusion de l'agriculture et des transports. Sont également exclus EDF, GDF, la Poste et France Télécom.

– La deuxième série est relative aux entreprises de transports. Le champ couvert est celui des transports aérien, maritime, fluvial et terrestre au sens large, ce qui inclut aussi bien la SNCF

et la RATP que les entreprises de transport routier, de transport d'ordures ménagères, les autoroutes, etc. Ces données sont collectées par l'Inspection générale du travail des transports. Elles concernent l'ensemble des conflits, qu'ils soient localisés ou généralisés.

– Les données relatives aux grèves dans la fonction publique d'État (hors fonctions publiques hospitalière et territoriale) sont publiées par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF). Cette statistique porte sur l'ensemble des conflits, localisés et généralisés.

Durée annuelle dans l'enquête Acemo

Les chiffres présentés proviennent de l'enquête annuelle de la Dares : Activités et Conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO). Menée depuis 1998, et pour la dernière fois en 2004, cette enquête comprend un ensemble de questions sur la durée du travail, auquel s'ajoutent un volet de questions sur les effectifs et un autre sur les rémunérations.

Le volet « durée » cherche à estimer une durée annuelle offerte (ou durée collective) pour les salariés à temps complet, à partir de l'organisation du temps de travail telle qu'elle s'applique au 31 décembre, en distinguant trois grandes catégories de salariés à temps complet en fonction de leur organisation du travail :

- les salariés dont la durée de travail est organisée sur la semaine ;
- les salariés dont la durée de travail est annualisée ;
- les salariés au forfait en jours.

Une autre question cerne le volume d'heures supplémentaires de l'année avec les effectifs concernés.

À partir de 2005, les enquêtes ECMOSS renouvelées (Enquêtes Coûts de la Main-d'Oeuvre et Structures des Salaires) de l'Insee se substituent à l'Acemo annuelle pour la mesure de ces indicateurs.

Élections aux comités d'entreprise ou aux délégations uniques du personnel

Le système de collecte et de traitement informatique des résultats des élections aux comités d'entreprise, mis en place en 1974, prend en compte des données relatives aux entreprises ou établissements relevant du contrôle de l'inspection de travail ainsi que celles relevant du contrôle des inspections du travail spécifiques au ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer ainsi qu'au ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ce système repose sur l'envoi, par les établissements concernés à la section d'inspection du travail dont ils dépendent, des procès-verbaux des élections intervenues.

La mise en place progressive d'une nouvelle chaîne informatique entre 1996 et 1998 a provoqué un changement dans le traitement de l'information. Les sections ont été chargées d'enregistrer les élections qui leurs sont parvenues. Le remplissage des fiches de codification à partir des procès-verbaux et la saisie des résultats sont désormais confiées à une entreprise de service. La modification des procédures de remontée de l'information en modifie le contenu. L'effet qui en résulte est difficile à isoler des autres facteurs intervenant sur le champ de la statistique.

La loi du 20 décembre 1993 ouvre aux entreprises de moins de 200 salariés la possibilité de mettre en place une délégation unique du personnel. La fonction publique et certains établissements publics ne sont pas soumis à la législation sur les comités d'entreprise. Dans les entreprises de moins de 50 salariés, des comités d'entreprise peuvent être créés par convention ou accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales. Les entreprises qui ont des établissements distincts sont tenues d'instituer des comités d'établissement ainsi qu'un comité central d'entreprise. Jusqu'à présent, les membres des comités d'établissement, comme ceux des comités d'entreprise étaient directement élus par le personnel pour une durée de deux ans. Suite à la loi en faveur des PME du 2 août 2005, les élections aux CE intervenant à compter du 4 août 2005 s'organiseront en principe tous les quatre ans.

Enquête Acemo sur les modes de représentation du personnel

– L'enquête Acemo sur les modes de représentation du personnel a été réalisée en 1999 auprès d'un échantillon de 11 000 établissements et 900 entreprises de 10 salariés ou plus appartenant au champ de l'enquête Acemo (activités et conditions d'emploi de la main-d'œuvre). L'échantillon est représentatif de l'ensemble des activités économiques à l'exclusion principalement de l'agriculture, des administrations et d'une grande partie des services du secteur sanitaire et social. Tous les établissements ou entreprises de plus de 100 salariés sont interrogés, ceux compris entre 50 et 99 salariés le sont par sondage au 1/2 et ceux entre 10 et 49 salariés par sondage au 1/8^{ème}. Les entreprises, pour lesquelles un seul envoi de questionnaires est effectué au siège, ont pour consigne de retourner autant de questionnaires qu'il y a de comités d'établissement dans l'entreprise.

– Le questionnaire s'intéresse à la présence des institutions représentatives dans les établissements. L'unité de réponse choisie est le comité d'entreprise et la délégation unique du personnel, ceci afin de cadrer l'enquête avec les résultats statistiques issus de l'exploitation des procès-verbaux d'élection. La Délégation unique du personnel, qui peut être mise en place dans les entreprises de moins de 200 salariés, reçoit les attributions des délégués du personnel et des représentants du personnel au comité d'entreprise. Aussi, elle sera prise en compte dans les résultats ici présentés aussi bien au titre des CE qu'à celui des DP.

– La période concernée par l'enquête s'étend de mars 1997 à mars 1999 afin de couvrir tous les comités d'entreprise. Les représentants aux CE et les DP sont en effet élus pour deux ans.

– Les résultats rassemblés dans ce document se présentent comme des taux de couverture des établissements par l'une et l'autre de ces institutions. Nous avons fait l'hypothèse que tous les établissements d'une entreprise étaient couverts par un CE chaque fois qu'un établissement de cette entreprise était couvert par un CE. Nous avons fait la même hypothèse pour les DS et les CHSCT. En revanche, nous n'avons pas appliqué cette hypothèse forte pour les DP. Leurs attributions s'exercent en effet au niveau local et leur présence dans un établissement n'implique pas qu'ils soient compétents pour un autre établissement de la même entreprise.

– Le redressement de l'échantillon a été effectué à l'aide de la méthode du calage sur les marges des variables taille (en 5 tranches) et activité (en 36 secteurs). La taille retenue est celle de l'établissement telle qu'elle est renseignée dans la base de sondage, et non la taille du comité d'entreprise qui était demandée à l'enquête. Les résultats publiés dans ce document ne dénombrent pas des institutions de représentation du personnel mais des établissements couverts par l'une ou (et) l'autre de ces institutions.

Enquête sur les conditions de travail et enquête sur les techniques et l'organisation du travail

L'enquête de 1998 est la quatrième depuis 1978 ; elle est menée auprès d'échantillons représentatifs de l'ensemble des salariés. Elle est organisée et exploitée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Cette enquête est réalisée en complément de l'enquête sur l'Emploi de l'Insee. Le questionnaire est soumis à tous les actifs ayant un emploi parmi le tiers sortant de l'échantillon, soit environ 22 000 personnes. Le champ de cette enquête est celui de l'enquête sur l'Emploi.

Enquête relations professionnelles et négociations d'entreprise

L'enquête *REPONSE* a pour objectif de comprendre la dynamique des relations professionnelles au sein des établissements, entre les directions, les institutions représentatives du personnel et les salariés. Le questionnement porte sur la présence et la nature des instances de représentation du personnel, la tenue de négociations et la conclusion d'un accord collectif, l'existence de conflits collectifs

et la perception du climat social. L'enquête a été réalisée de janvier à juin 2005.

L'objet de l'enquête justifie la multiplicité des angles d'interrogation et des acteurs enquêtés : 2 930 représentants de la direction, 1 970 représentants du personnel et 7 940 salariés ont ainsi été enquêtés au sein des mêmes établissements.

In fine, les trois volets de l'enquête fournissent trois échantillons couplés : les représentants de la direction interrogés correspondent aux représentants chargés des relations sociales dans les 125 200 établissements de 20 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ; les représentants du personnel aux représentants de l'organisation ou de la liste majoritaire dans les 98 050 établissements qui disposent, parmi eux, d'une instance de représentation du personnel ; les salariés aux 8 340 000 salariés qui sont depuis plus de 15 mois dans ces établissements.

Les résultats de l'enquête de 2004-2005 sont comparés à ceux de ses éditions précédentes, qui ont été réalisées en 1992-1993 et en 1998-1999 : ces comparaisons sont effectuées sur l'ensemble du champ pour l'enquête de 1998-1999 ; elles sont limitées au champ des établissements de 50 salariés ou plus pour l'enquête de 1992-1993.

Enquête Surveillance Médicale des Risques (Sumer)

En 2002 – 2003, le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement a réalisé une deuxième enquête Sumer auprès de 50 000 salariés. Ce sont des enquêtes transversales organisées conjointement par la Dares et la DRT, coordonnées sur le terrain par les médecins inspecteurs régionaux du travail et de la main d'œuvre (MIRTMO) et réalisées par des médecins du travail volontaires auprès des salariés dont ils assurent la surveillance médicale.

Le champ est celui de tous les salariés relevant de l'Unedic y compris ceux de la MSA (visites systématiques). Ces enquêtes portent sur les différentes nuisances et contraintes professionnelles auxquelles sont exposés les salariés ; contraintes organisationnelles, pénibilités et ambiances physiques, expositions aux agents biologiques et aux agents chimiques.

En 2002 – 2003, le champ a été étendu aux salariés des hôpitaux publics, d'EDF - GDF, de la Poste, de la SNCF et d'Air France. Pour la première fois, un auto questionnaire portant sur une appréciation subjective des conditions de travail est joint au questionnaire principal qui reste stable.

Maladies professionnelles reconnues

Ces statistiques comptabilisent les maladies, dont le caractère professionnel est dûment constaté par le système traditionnel ou complémentaire et entraînant des prestations financières (indemnité journalière ou rente d'incapacité) et/ou des prestations en nature (soins, etc.).

Les sources sont d'une part le régime général des salariés (CNAMTS), d'autre part le régime des salariés agricoles (MSA). Les autres organismes d'assurance particuliers à certains secteurs (EDF - GDF, RATP, les mines, administrations nationales et locales) ne sont pas inclus dans cet ensemble.

Pour les statistiques de la CNAMTS, l'année de prise en compte est celle de la date de la première constatation de la maladie. Pour celle de la MSA c'est celle de la date du premier versement d'indemnisation.

3

○ Définitions

Comités d'entreprise

Par comité d'entreprise, on entend aussi bien le comité d'entreprise que le comité d'établissement, et par élection, soit une élection pour la création du comité, soit une élection pour son renouvellement.

La mise en place d'un comité d'entreprise est obligatoire dans les entreprises de 50 salariés ou plus lorsqu'elles emploient du

personnel dans des conditions de droit privé¹. Dans les entreprises employant moins de 50 salariés, des comités d'entreprise peuvent être créés par convention ou accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales. Les entreprises de 50 salariés ou plus qui ont des établissements distincts sont tenues d'instituer des comités d'établissement ainsi qu'un comité central d'entreprise. Les membres des comités d'établissement, comme ceux des comités d'entreprise, sont directement élus par le personnel pour une durée de quatre ans. Leur nombre augmente avec la taille de l'établissement. En revanche, les membres des comités centraux sont désignés par les comités d'établissement.

Les élections ont lieu par collège catégoriel distinct dont le nombre et la composition, fixés par la loi, peuvent être modifiés par voie d'accord. Les collèges "légaux" sont au nombre de deux : ouvriers et employés d'une part, agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres d'autre part. Lorsque l'effectif des cadres salariés dans l'entreprise est supérieur à 25 et dans les entreprises de plus de 500 salariés, le deuxième collège doit être scindé en deux collèges distincts : un pour les agents de maîtrise et les techniciens, et un autre pour les cadres. Sous réserve du respect de ces principes, les conventions collectives et accords préélectoraux peuvent aller au-delà du troisième collège par l'éclatement, par exemple, du premier collège en deux : ouvriers d'une part, employés d'autre part. Cependant, dans un nombre important de petites et moyennes entreprises, l'ensemble du personnel est regroupé dans un collège unique.

Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT)

La constitution d'un CHSCT est obligatoire pour tous les établissements occupant au moins 50 salariés. La loi du 31 décembre 1991, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993, supprime la dérogation qui touchait les petites entreprises du bâtiment. Les entreprises du secteur dont l'effectif n'atteint pas 300 salariés sont donc tenues de mettre en place des CHSCT dans ceux de leurs établissements occupant au moins 50 salariés.

Le CHSCT est composé du chef d'établissement et d'une délégation du personnel dont les membres sont désignés pour deux ans par un collège constitué des membres élus du comité d'entreprise ou d'établissement et des délégués du personnel.

Conflits localisés et conflits généralisés

La distinction entre conflits localisés et conflits généralisés est fonction de l'origine du mot d'ordre de grève. Si ce mot d'ordre est propre à l'entreprise, il s'agit d'un conflit localisé ; si ce mot d'ordre est extérieur à l'entreprise et commun à plusieurs d'entre elles, il s'agit d'un conflit généralisé (journée d'action nationale plurisectorielle ou non). Dans le secteur privé (hors transports et agriculture), aucun conflit généralisé n'a été recensé depuis 2001. Afin d'harmoniser la série, les conflits généralisés ont donc été exclus. En revanche, dans le secteur des transports et dans la fonction publique d'État, les chiffres concernent à la fois des conflits généralisés et des conflits localisés.

Délégations uniques du personnel

La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle adoptée le 20 décembre 1993 a donné aux entreprises de moins de 200 salariés la faculté de mettre en place une « délégation unique du personnel » qui reçoit tout à la fois les attributions des délégués du personnel et celles des représentants du personnel au comité d'entreprise ou d'établissement.

Délégués du personnel

Tout établissement d'au moins 11 salariés doit élire un ou plusieurs délégués du personnel, à l'exception des organismes relevant du droit public. Depuis la loi en faveur des PME du 2 août 2005, le mandat des délégués du personnel et des autres représentants élus du personnel a été porté de deux à quatre

¹ La Fonction publique et certains établissements publics ne sont pas soumis à la législation sur les comités d'entreprise.

ans. Les règles d'élections des délégués du personnel sont les mêmes que celles des élections des représentants aux comités d'entreprise.

Les délégués du personnel sont l'institution représentative du personnel dont le champ d'application est le plus étendu. Porte-parole des salariés auprès du chef d'entreprise et de l'inspecteur du travail, leur rôle principal est de veiller à l'application de la réglementation du travail. Ils sont consultés sur les conditions de travail et d'emploi dans l'entreprise et peuvent émettre des avis et faire des propositions à l'employeur comme aux autres institutions représentatives qui existent dans l'entreprise.

Délégués syndicaux

Chaque organisation syndicale représentative qui, dans une entreprise d'au moins 50 salariés, constitue une section syndicale peut désigner un ou plusieurs délégués syndicaux, leur nombre augmentant avec la taille de l'entreprise. Les délégués syndicaux sont les interlocuteurs nécessaires et obligatoires de l'employeur dans les négociations de la convention ou des accords d'entreprise.

Nuisances professionnelles

Être exposé à une nuisance professionnelle ne signifie pas être en présence d'un risque. Il y a risque seulement si la nature, la durée ou l'intensité de l'exposition sont suffisantes pour provoquer une atteinte éventuelle à la santé du salarié. Les résultats publiés ici concernent uniquement les expositions.

Représentants du personnel

Sont englobées sous le terme « représentants du personnel » les diverses catégories de salariés protégés par la loi : délégués du personnel, membres des comités d'entreprise, des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, délégués syndicaux, représentants syndicaux auprès des comités d'entreprise, représentants des salariés aux conseils d'administration ou de surveillance des entreprises soumises à la loi de démocratisation du secteur public. D'autres catégories de salariés, qu'elles disposent ou non d'un mandat électif, bénéficient également d'un statut protecteur : les représentants des salariés des entreprises en redressement judiciaire, les conseillers prud'homaux et les médecins du travail. S'y ajoutent, depuis 1991, les conseillers du salarié, depuis 1994, les délégués à la délégation unique du personnel, et enfin, depuis 1998, les salariés mandatés. La loi protège aussi, sous certaines conditions, les salariés qui demandent l'organisation d'élections professionnelles dans l'entreprise, qu'ils soient ou non candidats par la suite. Enfin, les candidats aux élections et les anciens représentants dès la fin de leur mandat sont également protégés.

Les représentants du personnel bénéficient de dispositions légales protectrices. Parmi elles, figure l'obligation, pour tout employeur souhaitant licencier ou transférer dans un autre établissement un représentant du personnel, d'en demander l'autorisation préalable à l'inspecteur du travail. Saisi d'une demande de licenciement de salarié protégé, l'inspecteur du travail peut l'autoriser ou la refuser. Le cas échéant, l'une ou l'autre partie (employeur ou représentant du personnel en cause) peut contester la décision de l'inspecteur du travail en formant un recours hiérarchique auprès du ministre chargé du Travail.

Le cas particulier des transferts : lorsque tout ou partie de l'activité de l'entreprise se poursuit sous la direction d'un nouvel employeur, les contrats de travail sont transférés à celui-ci. Le transfert du contrat d'un représentant du personnel est soumis à autorisation de l'inspecteur du travail. Ce dernier est tenu d'en vérifier l'absence de caractère discriminatoire.

La Dares ne comptabilise plus les transferts avec les licenciements de salariés protégés, dans la mesure où ils n'en sont pas.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Dares) et de la division « Emploi » de l'Insee.

Organismes :

- Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Dares) ;
- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) ;
- Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- Insee.

Sites Internet :

- www.travail.gouv.fr
- www.ameli.fr
- www.msa.fr
- www.insee.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement

Bulletin mensuel des statistiques du travail ;

Revue Travail et Emploi ;

Cahier Travail et emploi ;

Premières informations et premières synthèses, Dares :

- « Le dialogue social en entreprise : une intensification de l'activité institutionnelle, des salariés faiblement engagés », n° 39.1, septembre 2006 ;
 - « Les demandes de licenciements de salariés protégés : une baisse de 10 % en 2004 », n° 28.1, juillet 2006 ;
 - « Les expositions aux agents biologiques dans le milieu de travail en 2003 », n° 26.1, juin 2006 ;
 - « La manutention manuelle de charges en 2003 : la mécanisation n'a pas tout réglé », n° 11.3, mars 2006 ;
 - « Contraintes posturales et articulaires au travail », n° 11.2, mars 2006 ;
 - « Les élections aux comités d'entreprise en 2004 », n° 08.3, février 2006 ;
 - « Les conditions de travail des salariés après la réduction de leur temps de travail », n° 06.3, février 2006 ;
 - « Les conflits du travail en 2004 : les salaires, premier thème de revendication », n° 45.1, novembre 2005 ;
 - « Travail de nuit et du soir depuis dix ans : une progression plus rapide pour les femmes que pour les hommes », n° 40.2, octobre 2005 ;
 - « Les licenciements de salariés protégés de 2001 à 2003 », n° 38.3, septembre 2005 ;
 - « Les expositions aux produits mutagènes et reprotoxiques », n° 32.1, août 2005 ;
 - « Les expositions aux produits cancérogènes », n° 28.1, juillet 2005 ;
 - « Le bruit au travail : une nuisance qui touche trois salariés sur dix », n° 25.3, juin 2005 ;
 - « Les expositions aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003, premiers résultats de l'enquête Sumer 2003 », n° 52.1, décembre 2004 ;
 - « Mythes et réalités de la syndicalisation en France », n° 44.2, octobre 2004 ;
 - « Les femmes dans les comités d'entreprise et délégations uniques du personnel : une parité encore lointaine », n° 44.1, octobre 2004.
- Documents d'études :*
- « Les expositions aux risques professionnels (les produits chimiques) », n° 118, juillet 2006 ;
 - « Les expositions aux risques professionnels (les ambiances et contraintes physiques) », n° 115, juillet 2006 ;
 - « Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activités (nomenclature 2003, niveau 31) », n° 109, mars 2006 ;
 - « Les réticences à entrer dans le cadre légal des 35 heures », n° 102, juillet 2005 ;
 - « RTT et organisation du travail : l'incidence des lois Aubry II », n° 100, mai 2005 ;
 - « L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique », n° 97 et n° 97 bis, février 2005 ;
 - « Modalités de passage à 35 heures des TPE », n° 94, février 2005.

Insee

Insee-Première :

- « Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 », n° 1070, mars 2006 ;
- « Les salariés à temps complet travaillent 1 650 heures dans l'année », n° 1066, février 2006 ;
- « Aspiration à la retraite, santé et satisfaction au travail : une comparaison européenne », n° 1052, décembre 2005 ;
- « Les rythmes de travail entre 1995 et 2001 : faible progression de l'irrégularité », n° 994, décembre 2004 ;
- « Les entreprises du spectacle de 1995 à 2001 – Emploi, salaire et gestion de la main - d'œuvre », n° 978, juillet 2004.

Insee-Références

- « Données sociales », édition 2006 ;
- « France, Portrait social », édition 2006.

Économie et statistique

- Dossier « Conditions de travail », n°s 376-377, 2005.

Document de travail :

- « Le rôle des conditions de travail dans les absences pour maladie », Cédric Afssa et Pauline Givord, G2006/07, septembre 2006 ;

- « Travailleurs âgés, nouvelles technologies et changements organisationnels : un réexamen à partir de l'enquête « Réponse », Sévane Ananian et Patrick Aubert, décembre 2004.

Autres

- « Le CHSCT », *Liaisons sociales*, numéro spécial, juin 2006.
- « Pénibilité du travail : évaluation statistique », *Document de travail* du Centre d'études de l'emploi, n° 55, janvier 2006.
- « Les nouvelles formes d'organisation du travail en Europe », Antoine Valeyre, Edward Lorenz : *Connaissance de l'emploi*, n° 13, mars 2005.
- « Les conditions de travail des professionnels des établissements de santé », Romuald Le Lan : *études et résultats* (Drees), n° 373, février 2005.
- « Les conditions de travail : quelle protection pour les salariés âgés en France ? Ariane Pailhé : *Population Ined*, n°s 1-2, janvier – avril 2005.
- « Départs en retraite et « travaux pénibles » : l'usage des connaissances scientifiques sur le travail et ses risques à long terme pour la santé », Gérard Lasfargues.

TABLEAU C.02-1

Durée annuelle du travail des salariés à temps complet et pratique des heures supplémentaires, selon le secteur d'activité, en 2004

Source : Enquête Acemo annuelle (Dares)

Unité : Heure

Secteur	Code NES 16 et 36	Durée annuelle du travail des salariés à temps complet	% des salariés ayant fait des heures supplémentaires dans les entreprises en déclarant	Volume annuel moyen d'heures supplémentaires par salarié en ayant effectué
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	EB-B0	1 609	54	43
INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION	EC	1 600	45	40
Habillage, cuir	C1	1 624	47	52
Édition, imprimerie, reproduction	C2	1 590	50	43
Pharmacie, parfumerie, et entretien	C3	1 588	36	33
Industries des équipements du foyer	C4	1 609	50	36
INDUSTRIE AUTOMOBILE	ED-D0	1 600	57	34
INDUSTRIES DES BIENS D'ÉQUIPEMENT	EE	1 621	44	52
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	E1	1 603	36	45
Industries des équipements mécaniques	E2	1 631	49	59
Industries des équipements électriques et électroniques	E3	1 610	36	42
INDUSTRIES DES BIENS INTERMÉDIAIRES	EF	1 609	52	48
Industries des produits minéraux	F1	1 616	47	47
Industrie textile	F2	1 623	50	50
Industries du bois et du papier	F3	1 606	61	49
Chimie, caoutchouc, plastiques	F4	1 601	52	39
Métallurgie et transformation des métaux	F5	1 620	60	59
Industrie des composants électriques et électroniques	F6	1 591	35	40
ÉNERGIE	EG	1 555	42	47
Production de combustibles et de carburants	G1	1 550	51	35
Eau, gaz, électricité	G2	1 555	40	49
CONSTRUCTION	EH-H0	1 656	71	82
COMMERCE	EJ	1 627	54	46
Commerce et réparation automobile	J1	1 624	40	67
Commerce de gros	J2	1 624	42	57
Commerce de détail et réparation	J3	1 631	65	34
TRANSPORTS	EK-K0	1 643	65	113
ACTIVITÉS FINANCIÈRES	EL-L0	1 576	19	23
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	EM-M0	1 638	25	49
SERVICES AUX ENTREPRISES	EN	1 603	47	58
Postes et télécommunications	N1	1 589	60	73
Conseils et assistance	N2	1 619	38	52
Services opérationnels	N3	1 594	51	54
Recherche et développement	N4	1 593	11	43
SERVICES AUX PARTICULIERS	EP	1 649	52	49
Hôtels et restaurants	P1	1 673	53	45
Activités récréatives, culturelles et sportives	P2	1 594	45	64
Services personnels et domestiques	P3	1 626	66	43
ÉDUCATION, SANTÉ, ACTION SOCIALE	EQ	1 585	44	39
Éducation	Q1	1 538	33	34
Santé, action sociale	Q2	1 598	46	40
ACTIVITÉS ASSOCIATIVES ET EXTRA-TERRITORIALES	ER-R2	1 588	41	50
TOUS SECTEURS		1 616	50	55

TABLEAU C.02-2

Travail le samedi et le dimanche, type d'horaires des salariés selon leur catégorie socioprofessionnelle

Source : Insee (Enquête sur l'emploi) (1) Unité : %

Catégorie socioprofessionnelle	Mêmes horaires toutes les semaines	Horaires alternants	Horaires variables d'une semaine à l'autre	Travail habituel le samedi	Travail occasionnel le samedi	Travail habituel le dimanche	Travail occasionnel le dimanche	Travail habituel de nuit	Travail occasionnel de nuit
Cadres									
2005	74,2	0,6	25,1	15,8	31,5	6,6	23,0	2,5	10,3
2004	75,1	0,7	24,0	16,0	31,5	6,5	23,3	2,4	10,6
Professions intermédiaires									
2005	72,9	6,3	20,6	25,8	23,0	11,0	17,1	5,8	9,3
2004	72,0	6,6	21,3	25,6	24,5	11,2	17,7	6,5	9,5
Employés									
2005	71,3	5,9	22,5	40,0	14,2	17,1	13,2	6,8	5,6
2004	70,4	6,3	23,0	39,3	15,2	16,9	14,1	6,8	6,0
Ouvriers									
2005	68,2	18,1	13,5	18,4	23,3	8,1	9,6	12,1	8,4
2004	68,3	17,6	13,7	19,1	24,0	7,9	10,1	12,1	8,1
Ensemble des salariés									
2005	71,3	8,5	20,0	27,0	21,5	11,6	14,7	7,4	8,0
2004	70,9	8,7	20,1	26,8	22,4	11,4	15,2	7,5	8,1

(1) Les résultats sont en moyenne annuelle.

TABLEAU C.02-3

Expositions professionnelles en 2002-2003

Source : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Dares, enquête Sumer 2003 Unité : %

Contrainte ou pénibilité	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Contraintes horaires					
Durée hebdomadaire supérieure à 40 heures	51	21	10	13	20
Ne pas disposer de 48 heures consécutives de repos	8	12	25	12	15
Effectuer des astreintes	16	14	7	9	11
Ne pas connaître ses horaires pour la semaine prochaine	20	12	8	14	13
Avoir un rythme de travail imposé par :					
Le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce ou cadence automatique d'une machine	1	3	2	19	8
Une dépendance immédiate vis-à-vis des collègues	28	30	25	34	30
Des normes ou délais de production en une journée au plus	33	42	32	59	44
Une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate	65	64	67	36	55
Les contrôles ou surveillances permanents de la hiérarchie	12	22	26	35	26
Un contrôle ou un suivi informatisé	26	33	25	25	27
Contraintes organisationnelles					
Être toujours ou souvent obligé de se dépêcher	50	42	41	35	40
Devoir fréquemment interrompre une tâche pour une autre	75	68	60	43	58
Ne pas pouvoir changer l'ordre des tâches	2	5	15	26	15
Être en contact avec le public	76	81	90	44	70
Dont : Vivre régulièrement ou en permanence des situations de tension avec le public (note)	18	17	15	8	15
Nuisances physiques					
Être exposé à un bruit supérieur à 85 dBa	5	12	2	39	18
Être exposé à des bruits comportant des chocs ou impulsions	2	7	2	24	11
Travailler à l'extérieur, exposé aux intempéries	3	9	5	25	13
Travailler au froid (<15°) imposé par le processus de production	1	4	4	10	6
Travailler au chaud (>24°) imposé par le processus de production	2	5	3	9	5
Travailler en milieu humide du fait du processus de production	1	2	1	4	2
Être exposé à des radiations ionisantes	4	5	2	5	4
Travailler dans des locaux climatisés	29	19	15	8	15
Travailler sur écran plus de 20 heures par semaine	44	29	27	3	21
Faire de la manutention manuelle de charges plus de 10 heures par semaine	1	5	12	24	13
Rester debout ou piétiner plus de 20 heures par semaine	3	17	26	44	27
Postures pénibles (à genoux, bras en l'air, accroupi, en torsion etc.)	6	20	29	53	32
Répéter un même geste plus de 10 heures par semaine	1	3	8	19	10
Travailler avec des machines ou outils vibrants	1	6	2	29	12
Conduite de machines ou engins mobiles sur le lieu de travail	2	7	2	24	11
Conduite sur la voie publique pendant son travail	37	31	12	28	25
Exposition à des agents biologiques					
Être exposé à des agents biologiques	5	18	21	12	15
Être exposé à un réservoir humain (milieu médical, médico-social, funéraire)	3	15	18	1	9
Être exposé à un réservoir animal (élevage, abattoirs)	1	2	2	4	2
Autres expositions : assainissement, maintenance, industrie	2	3	3	8	5
Expositions à des produits chimiques					
Être exposé à au moins un produit chimique	8	30	27	63	37
Être exposé à au moins trois produits chimiques	4	15	9	28	16

TABLEAU C.02-4

Proportion de salariés utilisateurs de technologies (informatique ou machines)

Source : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Dares (Enquêtes sur les conditions de travail) Unité : %

Type d'équipement	Cadres		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers qualifiés		Ouvriers non qualifiés		Ensemble	
	1991	1998	1991	1998	1991	1998	1991	1998	1991	1998	1991	1998
Terminal relié à un ordinateur gros système	35	31	28	25	24	7	7	9	3	4	20	18
Micro-ordinateur non relié	52	83	37	68	26	47	6	20	3	9	37	47
Micro-ordinateur relié à un réseau	—	65	—	48	—	36	—	16	—	9	—	36
Micro-ordinateur portable	—	25	—	10	—	4	—	2	—	n.s.	—	7
Ensemble des matériels informatiques	60	85	47	71	36	51	10	24	5	18	32	51
Internet	—	29	—	8	—	3	—	1	—	n.s.	—	7
Robot ou manipulateur automatique	1	1	1	2	—	—	3	4	2	3	1	2
Machine à commande numérique	1	1	1	3	—	1	4	11	2	9	1	4

TABLEAU C.02-5

Maladies professionnelles reconnues

Sources : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et Mutualité sociale agricole (MSA) Unité : Nombre

	1999		(1) 2000	r 2001	2002	r 2003	p 2004
	Tout système	dont système traditionnel	Tout système	Tout système	Tout système	Tout système	Tout système
Affections provoquées par le bruit	635	619	607	634	642	938	1 335
Affections périarticulaires	16 753	16 418	19 862	23 621	28 531	30 955	33 027
Silicoses	278	223	223	316	330	317	312
Ciment	241	241	269	255	259	220	190
Amiante	2 653	2 335	3 187	4 502	5 141	5 344	6 087
Hépatites virales	53	50	53	41	27	45	44
Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	506	501	540	565	530	567	522
Bois	116	114	142	140	123	115	127
Affections respiratoires de mécanisme allergique	375	360	450	456	458	467	463
Vibrations et chocs d'outils	197	192	208	197	203	212	197
Brucelloses	13	13	2	1	—	2	1
Dermatoses dues aux lubrifiants	141	141	148	145	136	142	145
Isocyanates organiques	123	122	133	110	128	95	89
Amines aromatiques	12	12	12	16	8	7	4
Acides chromiques, chromates	27	27	43	43	53	37	35
Dérivés halogénés de l'éthylène	24	24	43	24	31	23	14
Benzolisme	26	24	25	42	51	54	50
Aldéhyde formique et polymères	30	30	38	40	36	38	23
Sidérose (oxyde de fer)	33	27	24	34	26	40	44
Résines époxydiques	87	85	97	90	89	69	70
Amines aliphatiques et alicycliques	33	32	35	29	34	11	16
Maladies infectieuses en milieu hospitalier	67	66	50	60	75	115	134
Kératoconjunctivites virales	1	1	6	12	3	2	4
Affections consécutives aux vibrations	485	463	433	482	454	453	451
Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	1 727	1 581	2 175	2 214	2 443	2 503	2 406
Total des maladies listées	24 636	23 701	28 805	34 068	39 811	42 769	45 789
Total des maladies	25 784	24 768	30 199	35 695	41 581	44 575	47 898

(1) Depuis 2000, la MSA ne fournit plus d'informations.

TABLEAU C.02-6

Accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés et nombre de décès (1)

Sources : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et Mutualité sociale agricole (MSA)

	1990	1995	1998	1999	2000	2001	r 2002	r 2003	2004
Nombre d'arrêts pour 1 000 salariés :									
CNAMTS	53	46	45	44 ■	44	43	43	41	39
Régime agricole.....	39	33	32	31	...	...	...	...	...
Nombre de décès :									
CNAMTS	1 213	712	683	717 ■	730	730	686	661	626
Régime agricole.....	72	93	81	60	...	...	...	...	...
Total	1 285	805	764	777	730	730	692	661	626

(1) Champ : total des 15 Comités techniques nationaux jusqu'en 1999. À partir de 2000, c'est le total des 9 Comités techniques nationaux.

TABLEAU C.02-7

Accidents du travail dans les secteurs les plus exposés du régime général en 2004

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

Année de reconnaissance de l'accident (1)	Taux de (2) fréquence	Taux de (2) gravité
Bâtiment, travaux publics (3)	55	3,14
Bois, ameublement, papier-carton, textiles, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	35	1,68
Alimentation.....	35	1,60
Transports, eau, gaz, électricité, livre, communication.....	31	1,74
Métallurgie.....	26	1,12
Activités services et travail temporaire	30	1,59
Chimie, caoutchouc, plasturgie.....	21	1,00
Ensemble du régime général	26	1,33

(1) Une partie de ces accidents sont survenus l'année antérieure.

(2) Taux de fréquence = (Nombre d'accidents avec arrêt / Nombre d'heures travaillées) x 1 000 000 ; Taux de gravité = (nombre de journées perdues / nombre d'heures travaillées) x 1 000.

(3) Les taux relatifs au bâtiment et aux travaux publics sont calculés « sièges sociaux et bureaux » non compris.

TABLEAU C.02-8

Conflits du travail (1)

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Dares)
Ministère de la Fonction publique (DGAFP)
Inspection générale du travail des transports

	Unité	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Entreprises privées (conflits localisés)							
Conflits observés	Nombre	1 427	1 105	745	785	699	736
Effectifs ayant cessé le travail	Millier	210,70	118,65	66,66	62,54	60,36	63,10
Journées individuelles non travaillées	Millier	581,36	462,62	248,11	223,79	193,42	223,94
Entreprises de transports							
Conflits observés	Nombre	—	1 164	1 179	1 066	1 125	1 058
Journées individuelles non travaillées	Millier	218,40	287,66	137,35	505,02	157,31	414,53
Fonction publique d'État (2)							
Journées individuelles non travaillées	Millier	1 459,20	925,60	605,36	3 659,61	373,90	1 116,24

(1) Il s'agit de conflits localisés pour les entreprises privées hors transports et de conflits localisés et généralisés pour les transports et la fonction publique d'État.

(2) Hors fonctions publiques hospitalière et territoriale, France Télécom et la Poste.

TABLEAU C.02-9

Établissements dotés d'un comité d'entreprise (CE), de délégués du personnel (DP), de délégués syndicaux (DS), d'un CHSCT (1), selon la taille des établissements (2), en 2004-2005

Source : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Dares (Enquête Réponse 2004 - 2005) Unité : % d'établissements

Type de l'institution	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés ou plus	Toutes tailles	dont 50 salariés ou plus
Présence d'un CE ou d'une DUP (3)	26	72	90	95	96	46	81
Présence d'au moins un DP ou d'une DUP	63	83	92	93	96	72	87
Présence d'au moins un DS	23	49	74	88	97	38	63
Présence d'un CHSCT	17	59	84	93	96	37	72
Présence d'au moins une de ces institutions	68	89	97	98	99	77	93

(1) CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.
(2) Établissements de 20 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.
(3) DUP : délégation unique du personnel.

TABLEAU C.02-10

Taux de présence des représentants du personnel dans les établissements et parmi les salariés en 1999 (1) (2)

Source : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement , Dares (Enquête Acemo - IRP) Unité : %

	CFDT	CGC	CFTC	CGT	CGT-FO	Autres syndicats	Non syndiqués	Au moins un syndicat	Pas (3) d'IRP
Établissements									
Élus aux CE	12,5	7,0	6,1	12,9	9,8	2,7	14,8	18,9	72,9
Moins de 50 salariés	6,7	3,4	4,3	6,8	5,2	1,2	7,8	10,0	85,5
Plus de 50 salariés	40,5	24,3	19,2	42,1	32,0	10,2	48,3	61,8	11,9
Élus DP	7,4	2,8	2,2	6,6	4,6	1,4	24,6	15,9	63,6
Moins de 50 salariés	3,8	0,7	1,0	2,7	1,8	0,6	21,2	8,5	72,1
Plus de 50 salariés	25,4	13,4	8,0	26,3	18,8	5,5	41,6	30,6	20,2
DS	13,7	7,8	7,9	14,0	11,6	3,3	—	20,2	79,8
Moins de 50 salariés	7,1	3,7	4,1	7,2	5,7	1,4	—	10,5	89,5
Plus de 50 salariés	45,6	27,2	26,4	46,7	39,7	12,2	—	66,9	33,0
Salariés									
Élus aux CE	46,2	34,3	22,6	42,4	35,1	14,9	27,9	59,3	28,1
Moins de 50 salariés	17,6	10,3	6,4	11,4	9,2	1,4	18,2	22,1	69,9
Plus de 50 salariés	61,9	47,5	31,6	59,5	49,4	22,4	33,3	79,9	5,0
Élus DP	35,0	22,9	13,0	31,9	24,7	10,5	29,5	52,7	29,6
Moins de 50 salariés	9,0	2,4	2,7	5,6	4,3	0,8	27,7	15,5	60,3
Plus de 50 salariés	50,5	35,1	19,2	47,6	36,9	16,3	30,6	74,8	11,4
DS	49,3	35,3	29,6	45,5	41,8	16,3	—	61,4	37,5
Moins de 50 salariés	18,2	7,0	5,9	12,4	10,3	2,9	—	23,3	76,7
Plus de 50 salariés	66,5	50,9	42,7	63,8	59,2	23,6	—	82,4	15,8

(1) Établissements de 10 salariés et plus.
(2) L'écart des résultats entre les taux d'établissements couverts par les DP et les taux des établissements couverts par l'une des deux autres IRP s'explique par les hypothèses retenues.
(3) Institution représentative du personnel.

TABLEAU C.02-11

Résultats des élections aux comités d'entreprise (1)

Source : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Dares) Unité : % des suffrages exprimés

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ensemble des salariés :										
CFDT	20,5	21,5	20,8	21,7	22,9	22,9	22,8	22,2	22,6	20,0
CFE-CGC	6,4	5,8	6,4	5,8	6,3	5,7	6,1	5,7	6,6	6,1
CFTC	5,1	4,5	5,1	4,9	5,8	5,3	6,0	5,5	6,7	6,1
CGT	19,7	23,6	20,4	24,3	21,5	24,4	22,6	24,4	22,1	24,5
CGT-FO	12,3	12,1	12,1	12,1	12,2	12,4	13,1	12,4	12,7	12,6
Syndicats non confédérés	6,2	7,3	5,9	7,0	5,6	7,4	6,5	8,1	6,1	8,3
Non syndiqués	29,9	25,1	29,3	24,1	25,8	21,9	23,0	21,7	23,2	22,4
Ouvriers et employés (premier collège) :										
CFDT	20,8	22,0	21,3	21,8	23,2	22,9	23,3	22,2	23,0	20,3
CFE-CGC	1,0	0,7	1,1	0,9	1,3	0,6	0,8	1,0	1,5	1,1
CFTC	5,3	4,4	5,5	4,8	6,1	5,2	6,4	5,6	7,1	6,0
CGT	25,5	30,2	26,0	30,7	27,3	31,0	28,3	30,3	27,3	30,4
CGT-FO	13,7	13,4	13,4	13,5	13,7	13,7	14,7	13,7	14,1	14,1
Syndicats non confédérés	5,4	6,3	5,0	6,1	4,7	6,8	5,6	7,3	5,9	7,5
Non syndiqués	28,3	23,1	27,7	22,2	23,7	19,9	21,1	19,8	21,1	20,6
Maîtrise, techniciens et cadres [deuxième et troisième collèges (2)] :										
CFDT	20,0	21,0	19,5	21,5	21,7	22,4	21,6	21,2	21,8	18,9
CFE-CGC	17,6	16,4	17,5	16,3	17,1	16,4	17,3	15,9	17,8	11,6
CFTC	5,0	4,6	4,8	5,2	5,4	5,7	5,5	5,7	6,2	5,9
CGT	10,4	12,8	11,1	13,2	11,6	13,1	12,7	13,7	12,6	18,5
CGT-FO	10,3	10,2	10,2	9,9	9,8	10,4	10,6	10,4	10,5	11,6
Syndicats non confédérés	7,8	9,7	7,7	9,1	7,3	9,0	8,3	10,2	6,3	9,0
Non syndiqués	28,9	25,4	29,2	24,7	27,1	23,0	24,0	23,0	25,0	24,5
Collège unique										
CFDT	20,8	20,1	22,1	22,6	26,0	26,2	24,7	27,8	23,0	23,2
CFE-CGC	1,4	2,7	2,0	3,3	2,0	1,6	1,4	1,9	1,2	2,8
CFTC	3,4	4,0	3,8	3,7	4,0	4,2	4,7	4,1	4,9	5,3
CGT	12,4	13,3	13,3	13,5	13,8	16,0	16,6	15,8	17,0	16,4
CGT-FO	9,6	8,9	9,1	9,0	9,0	10,0	10,1	9,5	10,5	8,8
Syndicats non confédérés	5,5	6,1	5,4	4,3	5,3	5,2	6,3	5,6	7,4	6,8
Non syndiqués	46,9	45,0	44,2	43,5	40,0	36,8	36,2	35,3	36,0	36,7

(1) Depuis 1992, les élections SNCF ont lieu les années paires. Ces résultats prennent en compte les élections de la délégation unique du personnel.
(2) Troisième collège à partir du moment où il est constitué.

Chapitre D.01

Revenus et Salaires

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | | | |
|---|---|----|--|
| 1 | Revenus annuels moyens et effectifs des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, en 2004. | 10 | Salaire annuel net monétaire moyen des agents de l'État par catégorie socioprofessionnelle, statut et sexe, en 2004. |
| 2 | Effectifs et masse des salaires bruts en 2004 – France entière. | 11 | Taux des rémunérations annexes des agents de l'État par catégorie socioprofessionnelle, statut et sexe, en 2004. |
| 3 | Salaires bruts annuels moyens en 2004 – France entière. | 12 | Distribution par décile des salaires annuels, nets de prélèvements, de la Fonction publique d'État. |
| 4 | Distribution par décile des salaires annuels, nets de prélèvements, dans les entreprises privées, publiques et les hôpitaux. | 13 | Indice des traitements bruts et nets des fonctionnaires civils titulaires de l'État (moyennes annuelles). |
| 5 | Prélèvements sociaux sur les salaires. | 14 | Structure des coûts de la main-d'œuvre. |
| 6 | Salaire minimum interprofessionnel de croissance Smic (moyennes annuelles). | 15 | Structure du coût de la main-d'œuvre dans l'industrie dans les pays de l'Union européenne (à 15) en 2000. |
| 7 | Proportion de salariés payés au Smic selon l'activité économique au 1 ^{er} juillet. | 16 | Coût horaire de la main-d'œuvre par secteur dans 23 pays de l'Union européenne et 2 pays candidats en 2000. |
| 8 | Gains bruts mensuels moyens selon la taille, l'activité économique de l'établissement, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle des salariés en 2004. | | |
| 9 | Gains bruts moyens et leur décomposition selon l'activité économique de l'établissement et la catégorie socioprofessionnelle des salariés en 2004. | | |

○ Présentation

En 2004, dans les entreprises du secteur privé et semi-public, le salaire mensuel moyen pour un travail à temps complet s'élève à 2 440 euros en brut et à 1 849 euros nets de tous prélèvements à la source. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 2,1 % en moyenne en 2004, le salaire net moyen reste stable, en euros constants, entre 2003 et 2004, après une diminution de 0,3 % entre 2002 et 2003.

La durée du travail ne variant pratiquement pas en 2004, les salaires horaires évoluent au même rythme que les salaires annuels (+ 0,6 % en brut et + 0,1 % en net pour les salariés à temps complet).

Le Smic brut, tout comme le Smic net, progressent en euros constants de 3,5 % par rapport à 2003.

Sous l'effet de cette forte progression du Smic, qui se diffuse essentiellement dans le bas de la hiérarchie salariale, l'éventail des salaires se resserre légèrement : le premier décile augmente ainsi de 0,5 % en euros constants, tandis que le salaire médian recule de 0,4 % et le dernier décile de 0,2 %.

Parmi les salariés à temps complet ayant travaillé l'ensemble des deux années 2003 et 2004 dans le même établissement, 58 % ont vu leur salaire progresser plus vite que l'inflation et 42 % moins vite. Leur évolution salariale moyenne est de + 2,0 % en euros constants, la médiane se situant à + 1,0 %.

En 2004, un agent de la fonction publique d'État perçoit en moyenne un salaire brut de 2 500 euros par mois, dont 14,5 % sous forme de primes et rémunérations annexes. Déduction faite des prélèvements sociaux, le salaire net moyen est de 2 108 euros par mois, ce qui représente une augmentation entre 2003 et 2004 de 1,7 % en euros courants.

Compte tenu d'une hausse des prix moyenne de 2,1 % en 2004, le salaire net moyen diminue de 0,4 % en euros constants pour l'ensemble des agents. L'évolution du salaire moyen est sensible aux promotions et avancements des personnes en place, mais aussi aux départs, notamment en retraite, et aux recrutements. La rémunération moyenne des personnes présentes en 2003 et 2004 quant à elle, progresse de 3,6 % en euros courants, soit + 1,4 % en euros constants.

En 2004, le salaire net médian des agents titulaires s'établit à 1 927 euros par mois. Les écarts de salaires entre catégories socioprofessionnelles se resserrent.

En France métropolitaine, la moitié de la population a un niveau de vie inférieur à 15 770 euros en 2004. Pour 10 % de la population, ce niveau de vie est inférieur à 9 040 euros et a contrario, 10 % dispose d'un niveau de vie supérieur à 28 360 euros en 2004. Le rapport entre les niveaux de vie les plus élevés et les plus faibles est ainsi de 3,14. Sur 100 euros de revenu déclaré par un ménage, 66 sont d'origine salariale, 23 proviennent de retraites, pensions et rentes, 7 de revenus de professions indépendantes et 4 d'autres revenus (patrimoine).

2

○ Méthodologie

Revenu des ménages

Les comptes de revenus des ménages par catégorie socioprofessionnelle reposent largement sur l'exploitation des données fiscales collectées par la Direction générale des Impôts en vue de l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Les revenus monétaires déclarés aux enquêtes sont issus de l'enquête annuelle sur les revenus fiscaux (ERF), réalisée tous les ans de 1996 à 2004. Cette enquête s'appuie sur les déclarations fiscales d'un échantillon de 36 000 ménages depuis l'enquête de 2002. Les résultats sont donc basés sur les revenus déclarés au fisc qui, notamment, ne comprennent pas les revenus du patrimoine exonérés d'impôts. De nos jours, la quasi-totalité de la population remplit une déclaration fiscale et se trouve donc couverte par cette source.

Salaires et gains

Les tableaux donnant les salaires annuels moyens (secteurs privé et semi-public) résultent de l'exploitation des DADS (déclarations annuelles de données sociales) adressées par les employeurs aux administrations fiscale, sociale et à l'Insee. Le champ de l'exploitation des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, sauf les agents des organismes de l'État titulaires ou non, les services domestiques et les activités extra-territoriales. Symétriquement les salariés des établissements publics ainsi que ceux des industries ou services agricoles sont inclus dans l'exploitation, même s'ils relèvent du régime social agricole. Le champ des déclarations annuelles de données sociales recouvre donc l'essentiel des secteurs privé et semi-public. Ces exclusions peuvent expliquer certaines différences entre les statistiques fournies par l'Unedic et les résultats issus des DADS, notamment pour les secteurs E2, les arsenaux faisant partie des Administrations publiques et P2, Q1, Q2 et R1, une partie de ces secteurs étant exclue du champ. La collecte imparfaite des DADS dans certains secteurs d'activité (A0, par exemple) est aussi une cause de différence entre les deux sources statistiques. Les résultats présentés ici excluent en outre les agents des collectivités territoriales, les apprentis, les stagiaires et les titulaires d'emplois aidés. À partir de 2002, dans les tableaux présentés ci-après tirés des DADS, il est fait référence au salaire brut. Celui-ci concerne l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre donc, en particulier l'intéressement et la participation.

L'enquête annuelle Acemo permet de connaître la décomposition de la masse salariale brute versée par établissement par grande catégorie professionnelle et par sexe : salaire de base, heures supplémentaires, primes - hors intéressement et participation. Elle fournit en outre des informations sur la part des différents types de primes et indemnités (hors intéressement et participation), en distinguant périodicité fixe et occasionnelle : primes d'ancienneté, primes fixes mensuelles, primes fixes non mensuelles liées au salaire de base, primes de montants variables liées à la performance ou bien primes exceptionnelles.

L'enquête Acemo dans les « petites entreprises » est réalisée par voie postale auprès d'un échantillon d'entreprises de moins de 10 salariés, au mois de juin de chaque année. Le taux de sondage est d'un vingtième et l'échantillon est renouvelé d'un quart chaque année. Les résultats de cette enquête annuelle sont issus de l'exploitation d'environ 40 000 questionnaires. Le concept de rémunération utilisé correspond à l'ensemble de la rémunération brute relative au mois de juin, toutes primes versées au salarié incluses (hors intéressement et participation), quel qu'en soit le rythme.

Le calcul des niveaux de gains mensuels moyens a été élaboré à partir des informations issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent à l'administration. Les résultats sont issus de l'exploitation du sondage au 12^{ème} pour les déclarations de 2002 à 2004. Les données pour cette dernière année sont semi-définitives.

Afin de se rapprocher des concepts de la comptabilité nationale, le mode de calcul des gains bruts a été modifié depuis les résultats portant sur l'année 2002. Le gain brut correspond à l'intégralité des traitements, salaires et gratifications perçus par le salarié, avant toute déduction des cotisations obligatoires à la charge du salarié. Il intègre dorénavant les sommes versées au titre de la participation ou de l'intéressement, ainsi que l'abondement éventuel de l'employeur à des plans d'épargne.

Pour les salariés à temps complet, les effectifs sont convertis en années-travail au prorata de leur durée de présence. Les salaires sont rapportés à cette durée. Par exemple, un salarié ayant travaillé durant six mois et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 euros par an pour le calcul des salaires moyens. Les évolutions de rémunérations issues des DADS étudiées ici portent ainsi sur l'ensemble des salariés à temps complet ayant reçu une rémunération au cours de 2003 ou de 2004.

Salaires de la Fonction publique de l'État

L'exploitation des fichiers informatisés de paie de la Fonction publique permet d'extraire, entre autres, des données sur le salaire annuel net moyen des agents de l'État et sur le niveau de leurs primes et indemnités. Celles-ci s'ajoutent au traitement de base, obtenu en multipliant l'indice majoré de chaque agent par la valeur du point d'indice. La grille indiciaire de la fonction publique, à fin 2005, va d'un minimum (275) à un maximum (820), au-delà duquel se situe « l'échelle-lettre », elle-même subdivisée en groupes (de A à G) et chevrons (de 1 à 3). L'équivalent indiciaire du groupe E, 2^e chevron est de 1 319 (les lettres F et G étant réservées aux ministres ou secrétaires d'État, et à quelques emplois, tels les préfets de région, les hauts magistrats et les chefs d'État-major...). Au traitement brut il faut ajouter éventuellement, une indemnité de résidence (1 ou 3 % du traitement) et un supplément familial pour enfants à charge pour obtenir le salaire brut. À celui-ci, on déduit la retenue pour pension, la cotisation maladie de sécurité sociale et, le cas échéant (indices dépassant un certain seuil : 288) la contribution de solidarité pour les travailleurs sans emploi (qui remplace la cotisation aux Assedic), la contribution sociale généralisée (CSG) et, depuis 1996, la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) pour arriver au salaire net.

De plus, un indice des traitements de la Fonction publique d'État est élaboré. Cet indice vise à représenter ce qu'aurait été l'évolution du salaire moyen dans la Fonction publique d'État dans l'hypothèse où il n'y aurait eu aucun recrutement et aucun départ et où chacun des salariés aurait gardé, en l'absence de tout avancement ou de toute promotion, la même situation professionnelle. Cet indice prend en compte l'incidence moyenne, pour l'ensemble des fonctionnaires civils titulaires de l'État, des mesures concernant l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement. Il est calculé sur des salaires qui ne tiennent pas compte de la plupart des mesures concernant les primes et indemnités.

Certaines mesures catégorielles étant rétroactives, cet indice des traitements ne devient définitif qu'au bout d'une période qui peut être généralement estimée à deux ans.

Dans ce chapitre, les résultats relatifs aux salaires annuels nets de prélèvements ne sont pas directement comparables, les champs étant différents.

Coût de la main-d'œuvre

Les enquêtes sur les coûts de la main-d'œuvre sont des enquêtes obligatoires, quadriennales et coordonnées au niveau européen. Elles existent depuis 1966 et, depuis 1999, elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire européen. Ces enquêtes sont réalisées en alternance avec les enquêtes de la structure des salaires.

Le règlement européen du 9 mars 1999 stipule qu'il convient d'actualiser régulièrement les statistiques sur les salaires et les coûts pour tenir compte des changements intervenant dans la structure de la main-d'œuvre, la répartition des salaires et la composition des dépenses des entreprises au titre des salaires et des cotisations patronales. La dernière enquête réalisée se rapporte à 2004.

Pour chaque enquête, un règlement de la Commission européenne fournit la liste des variables à envoyer à Eurostat, le champ de l'enquête détaillé selon chaque variable, ainsi que les modalités d'envoi. Par contre, chaque pays est libre d'organiser comme il l'entend la collecte des informations, du moment que les réponses respectent certaines normes de qualité. En France, la collecte de l'information demandée s'est faite pour partie grâce à une enquête adressée à un échantillon d'établissements et pour partie grâce à l'information recueillie dans les DADS. Les établissements interrogés dans les enquêtes sont un échantillon d'établissements des entreprises de plus de 10 salariés, implantées en France métropolitaine, des secteurs de l'industrie (y compris l'énergie), de la construction, du commerce et des services du secteur privé et de la santé. En 2004, le nombre d'établissements constituant l'échantillon s'élève à 21 500. Le tirage de l'échantillon d'établissement respecte un principe d'interrogation alternée avec les autres enquêtes pour les

établissements ayant moins de 500 salariés. En revanche, tous les établissements de 500 salariés ou plus sont interrogés.

3

○ Définitions

Coût de la main-d'œuvre

Le coût de la main-d'œuvre est constitué de l'ensemble des dépenses qui incombent à l'entreprise en contrepartie directe de l'emploi d'un salarié : rémunération directe (salaire de base, primes mensuelles et autres, congés payés, etc.), charges sociales légales (déductions faites des subventions reçues et des allègements), conventionnelles et contractuelles, charges d'apprentissage et de formation professionnelle, participation aux frais de transport, avantages en nature, oeuvres sociales, impôts et taxes.

Gains

Voir dans la méthodologie « Salaires et gains ».

Niveau de vie des individus

Revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Poste

Dans la source DADS, un poste correspond au cumul des lignes « salarié » d'un même salarié dans un même établissement, que ces lignes correspondent à des périodes d'emploi distinctes (exemple : emploi saisonnier) ou à des périodes d'emploi identiques (exemple : une ligne prime et une ligne salaire). Un salarié ayant travaillé dans deux établissements différents au cours de l'année se retrouve dans deux postes différents.

Rémunération de la Fonction publique

La Fonction publique comprend la Fonction publique d'État (ensemble des agents employés dans les différents ministères), la Fonction publique territoriale (personnel des collectivités locales) et la Fonction publique hospitalière (personnel des hôpitaux publics).

Le minimum mensuel de rémunération existe dans la Fonction publique depuis octobre 1955 et joue un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé. Il s'applique aux fonctionnaires titulaires de plus de 18 ans ; il est défini par un indice majoré variable dans le temps. Une indemnité de résidence variable selon le lieu de travail, s'ajoute en fonction également de l'indice de rémunération.

Les échelles indiciaires ont été modifiées à différentes reprises par l'octroi à tous les fonctionnaires de points uniformes d'indice. Ces mesures ont contribué à un léger resserrement de l'éventail hiérarchique.

L'indemnité de résidence, qui s'ajoute au traitement proprement dit, est calculée en pourcentage de celui-ci. Les communes sont classées dans différentes zones dont le nombre est passé de 10 en 1950, date d'entrée en vigueur du statut des fonctionnaires, à 3 depuis novembre 1974. Parallèlement, le taux de l'indemnité de résidence a diminué, celle-ci étant intégrée dans le traitement proprement dit, ce qui a contribué à majorer les pensions de retraite des fonctionnaires. Depuis novembre 1983, cette intégration est totale pour les communes classées en zone 3, l'indemnité de résidence ne subsistant plus qu'à Paris (au taux de 3 %), en Corse et dans quelques grandes villes (au taux de 1 %). Les traitements augmentent sous l'effet de mesures générales (proportionnelles ou uniformes) ou catégorielles ; celles-ci peuvent concerner un seul corps de fonctionnaires (instituteurs, professeurs de collège, agents et adjoints administratifs des administrations centrales et des services déconcentrés), un ensemble de corps ou un ministère, ou même toute une catégorie statutaire comprenant plus de 500 000 personnes.

Revenu initial d'un ménage

Revenu déclaré au fisc, dans lequel on a réintégré la CSG déductible prélevée sur les revenus d'activité et de

remplacement. Il s'agit donc du revenu avant prestations et impôts. Les revenus déclarés comprennent les revenus d'activité indépendante ou salariée, les indemnités de chômage (y c. l'ASS), les pensions (retraites, invalidité et alimentaires) et les revenus du patrimoine mentionnés sur la déclaration fiscale (en particulier les revenus soumis à prélèvement libératoire).

Revenu avant impôts

Revenu initial augmenté des prestations sociales (prestations familiales, allocations logement et minima sociaux). Les prestations familiales comprennent les allocations familiales et d'autres prestations généralement soumises à conditions de ressources (APJE, APE, PAJE hors PAJE CMG (la PAJE Complément Mode de Garde n'est pas comprise ; en revanche sont comprises la PAJE naissance, la PAJE de base, la PAJE CLCA (complément de libre choix d'activité)), complément familial, AES, ASF, ARS). Les minima sociaux incluent ici le minimum-vieillesse, le RMI, l'API, l'AAH et son complément.

Revenu disponible

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Smic

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) est le salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et il a pris, avec le minimum garanti, la succession du Smig (salaire minimum interprofessionnel garanti) créé en 1950.

Le Smic est revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac », à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Il est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix (hors tabac). Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement et des divisions « Salaires et revenus d'activité », « Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus » et « Revenus et Patrimoine des ménages » de l'Insee.

Organismes :

- Direction générale des Impôts ;
- Insee ;

- Eurostat ;
- Journal officiel ;
- Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.

Sites Internet :

- www.travail.gouv.fr
- www.insee.fr
- epp.eurostat.ec.europa.eu
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement

– Direction des Relations du Travail

- « Le salaire », Collection *Transparences*, février 2006.

– Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques

Premières informations, Premières synthèses.

Insee

Insee-Références :

- France, portrait social, édition 2006 ;
- Données sociales : la société française, édition 2006 ;
- Les revenus d'activité des indépendants, édition 2006 ;
- Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2006 ;
- Les salaires en France, édition 2006.

Insee-Première :

- « Les salaires des agents de l'État en 2004 », n° 1094, juillet 2006 ;
- « Les indépendants », n° 1084, juin 2006 ;
- « Les comptes de la Nation en 2005 - Dynamisme de la consommation et de l'investissement, ralentissement de la consommation publique », n° 1077, mai 2006 ;
- « L'épargne en entreprise - Résultats de l'enquête Patrimoine 2004 », n° 1072, mars 2006 ;
- « Les salaires dans les entreprises en 2004 », n° 1067, février 2006 ;
- « Les salariés à temps complet travaillent 1 650 heures dans l'année », n° 1066, février 2006 ;
- « Le patrimoine national en 2003 », n° 1057, janvier 2006 ;
- « Le coût de la main-d'œuvre en France et en Allemagne », n° 970, juin 2004 ;
- « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », n° 947, février 2004.

Insee-Résultats, Série Société :

- « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2004 », n° 53, juillet 2006 ;
- « Les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 50 salariés ou plus en 2004 », n° 43, novembre 2005 ;
- « Le coût de la main-d'œuvre en 2000 », n° 36, octobre 2004.

Économie et Statistique :

- « Les carrières salariales par cohorte de 1967 à 2000 », Malik Koubi, n°s 369-370, juillet 2004.

Eurostat

Statistiques en bref, Thème 3 :

- « Enquête sur les coûts de la main-d'œuvre 2000 – États membres et Pays candidats », n° 18, 2003.

TABLEAU D.01-1

Revenus annuels moyens et effectifs des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, en 2004 (1)

Source : Insee (Enquête revenus fiscaux) Unité : Euro

Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence	Répartition des ménages (%)	Revenu déclaré par le ménage	Revenu disponible du ménage	Niveau de vie des individus du ménage
Agriculteurs sur petite exploitation	0,6	30 360	29 020	14 480
Agriculteurs sur moyenne exploitation	0,3	22 570	22 760	12 540
Agriculteurs sur grande exploitation	0,6	31 410	29 760	14 470
Artisans	2,3	37 130	34 100	18 000
Commerçants et assimilés	1,7	39 940	35 640	19 910
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	0,5	105 390	83 040	40 630
Professions libérales	0,9	106 360	80 790	43 480
Cadres de la fonction publique	1,1	57 750	50 870	27 880
Professeurs, professions scientifiques	1,8	50 930	44 970	27 210
Professions de l'information, des arts et des spectacles	0,7	36 710	33 580	21 800
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	2,8	59 640	51 670	28 540
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	3,6	55 240	49 550	26 760
Instituteurs et assimilés	1,4	32 920	30 960	19 390
Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et du travail social	1,8	34 710	32 160	20 200
Clergé, religieux	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	1,2	35 530	33 440	19 060
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	4,2	35 340	33 060	19 900
Techniciens	3,5	34 830	33 250	18 550
Contremaîtres, agents de maîtrise	2,1	37 700	35 840	18 600
Employés civils et agents de service de la fonction publique	3,6	23 550	23 960	14 880
Policiers et militaires	1,8	29 750	29 510	16 310
Employés administratifs d'entreprises	2,2	25 270	24 830	16 700
Employés de commerce	1,6	19 100	20 270	13 550
Personnels des services directs aux particuliers	2,0	16 500	18 470	12 280
Ouvriers qualifiés de type industriel	4,5	28 990	29 140	15 380
Ouvriers qualifiés de type artisanal	4,8	25 850	26 480	14 520
Chauffeurs	2,3	26 590	27 330	14 260
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	1,6	27 120	27 500	14 720
Ouvriers non qualifiés de type industriel	2,9	21 120	22 990	13 040
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	1,8	19 480	22 370	12 140
Ouvriers agricoles	0,6	20 000	22 270	12 130
Anciens agriculteurs exploitants	2,8	17 630	16 940	12 600
Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,4	24 790	22 770	16 740
Anciens cadres	4,4	44 150	38 090	26 640
Anciennes professions intermédiaires	6,4	29 210	26 880	19 000
Anciens employés	7,4	18 290	18 410	14 870
Anciens ouvriers	11,5	19 020	19 620	13 510
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	0,3	7 530	13 300	8 440
Personnes sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)	0,9	23 000	25 730	15 390
Personnes sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)	1,9	17 510	17 300	15 220
Ensemble	100,0	30 520	28 940	18 030

(1) Le champ retenu est la population des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul. Depuis la version rétrospolée de l'ERF 2002, les enquêtes sur les revenus fiscaux utilisent les données du recensement annuel de la population. Le revenu des ménages tient compte désormais des revenus soumis à prélèvement libératoire.

TABLEAU D.01-2

Effectifs et masse des salaires bruts en 2004 (1) - France entière

Source : Insee (exploitation des DADS)

Activité économique	NES 36	Nombre de postes rémunérés dans l'année	Masse des salaires bruts (millions d'euros)
Agriculture, sylviculture et pêche.....	A0	317 070	4 174
Industries agricoles et alimentaires.....	B0	689 481	12 534
Habillement, cuir.....	C1	106 710	1 935
Édition, Imprimerie, reproduction.....	C2	223 442	5 587
Pharmacie, parfumerie et entretien.....	C3	165 028	5 629
Industries des équipements du foyer.....	C4	194 869	4 071
Industrie automobile.....	D0	303 132	8 560
Construction navale, aéronautique et ferroviaire.....	E1	136 350	4 534
Industries des équipements mécaniques.....	E2	463 122	11 270
Industries des équipements électriques et électroniques.....	E3	233 926	7 330
Industries des produits minéraux.....	F1	177 981	4 161
Industrie textile.....	F2	101 942	1 989
Industrie du bois et du papier.....	F3	185 159	4 050
Chimie, caoutchouc, plastiques.....	F4	374 079	9 781
Métallurgie et transformation des métaux.....	F5	455 663	10 394
Industries des composants électriques et électroniques.....	F6	195 779	5 248
Production de combustibles et de carburants.....	G1	26 589	1 068
Eau, gaz, électricité.....	G2	233 224	7 068
Construction.....	H0	1 475 046	27 844
Commerce et réparation automobile.....	J1	479 900	9 057
Commerce de gros.....	J2	1 185 221	28 240
Commerce de détail, réparation.....	J3	2 061 572	27 648
Transports.....	K0	1 285 586	26 855
Activités financières.....	L0	817 604	26 658
Activités immobilières.....	M0	419 031	7 809
Postes et télécommunications.....	N1	613 007	13 932
Conseils et assistance.....	N2	1 563 417	44 987
Services opérationnels.....	N3	2 801 745	27 908
Recherche et développement.....	N4	146 788	4 794
Hôtels et restaurants.....	P1	1 254 726	13 243
Activités récréatives, culturelles et sportives.....	P2	473 780	7 502
Services personnels et domestiques.....	P3	190 132	2 291
Éducation.....	Q1	336 318	5 406
Santé, action sociale.....	Q2	2 645 765	49 714
Administration publique.....	R1	342 001	8 675
Activités associatives et extra-territoriales.....	R2	343 938	5 617
Total.....		23 019 123	447 436

(1) Champ : entreprises privées, publiques et hôpitaux, hors fonction publique d'État et fonction publique territoriale ; y compris Dom.

TABLEAU D.01-3

Salaires bruts annuels moyens en 2004 (1) - France entière

Source : Insee (exploitation des DADS)

Unités : Salaires : Euro
Effectifs : Millier d'années-travail

Activité économique	NES 36	Effectifs toutes catégories	Par sexe			Par catégorie socioprofessionnelle				
			Ensemble	Hommes	Femmes	Cadres supérieurs et chefs d'entreprise	Profes- sions intermé- diaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
Agriculture, sylviculture et pêche.....	A0	176,8	21 278	21 871	18 909	54 111	32 515	20 393	20 183	18 384
Industries agricoles et alimentaires.....	B0	448,0	25 195	27 188	21 380	57 320	31 651	19 350	22 204	18 919
Habillement, cuir.....	C1	76,8	23 204	29 765	20 531	58 243	30 610	21 245	18 373	16 693
Édition, Imprimerie, reproduction.....	C2	148,0	33 275	35 382	29 874	52 268	32 277	23 695	25 710	20 331
Pharmacie, parfumerie et entretien.....	C3	123,9	41 111	45 816	36 709	68 198	37 889	27 713	27 335	21 538
Industries des équipements du foyer.....	C4	147,4	25 601	27 204	22 253	53 633	30 357	21 595	21 164	18 670
Industrie automobile.....	D0	242,0	32 493	33 316	28 009	62 207	34 461	27 513	25 624	24 015
Construction navale, aéronautique et ferroviaire.....	E1	112,2	38 275	39 163	32 688	61 584	36 134	28 857	27 645	21 765
Industries des équipements mécaniques.....	E2	358,7	29 157	29 606	26 016	54 730	31 220	23 284	23 214	20 186
Industries des équipements électriques et électroniques..	E3	183,6	37 466	40 451	29 105	57 966	30 182	25 302	22 796	19 545
Industries des produits minéraux.....	F1	143,2	27 739	28 445	23 969	58 454	32 918	23 363	23 852	19 932
Industrie textile.....	F2	79,2	23 724	26 655	19 960	54 830	29 481	20 846	19 852	17 687
Industrie du bois et du papier.....	F3	146,3	26 017	26 705	23 046	58 046	32 750	22 833	22 657	18 710
Chimie, caoutchouc, plastiques.....	F4	299,1	30 462	32 053	25 366	61 333	33 430	24 614	23 853	20 198
Métallurgie et transformation des métaux.....	F5	355,9	27 053	27 738	23 174	54 968	32 160	23 414	23 753	19 813
Industries des composants électriques et électroniques..	F6	150,0	31 806	35 607	24 433	56 027	31 042	24 435	22 757	19 574
Production de combustibles et de carburants.....	G1	23,3	44 054	44 969	37 759	71 567	42 779	35 850	35 966	25 355
Eau, gaz, électricité.....	G2	166,6	37 019	37 811	33 371	64 985	34 443	26 079	31 891	24 493
Construction.....	H0	1 072,4	24 780	24 740	25 365	54 626	31 738	22 285	21 655	18 297
Commerce et réparation automobile.....	J1	340,0	24 972	25 512	22 234	53 945	30 474	19 306	20 536	18 421
Commerce de gros.....	J2	840,9	31 523	33 339	27 270	60 303	31 030	21 322	21 248	18 546
Commerce de détail, réparation.....	J3	967,8	22 249	24 432	20 305	45 108	25 565	18 271	20 077	17 822
Transports.....	K0	923,1	26 641	27 031	24 871	53 296	29 774	22 637	22 953	19 674
Activités financières.....	L0	566,8	42 309	52 320	33 297	68 374	31 721	26 241	27 661	22 375
Activités immobilières.....	M0	230,3	29 466	33 662	25 367	60 222	29 922	20 994	21 975	18 286
Postes et télécommunications.....	N1	459,2	28 247	31 181	24 616	45 964	27 325	20 680	21 171	21 144
Conseils et assistance.....	N2	1 030,9	39 996	45 579	31 599	57 398	28 971	22 221	22 103	18 899
Services opérationnels.....	N3	1 062,7	21 944	22 380	21 043	52 896	27 952	18 945	20 343	17 405
Recherche et développement.....	N4	113,9	39 581	43 667	33 868	48 116	28 701	26 041	24 934	20 070
Hôtels et restaurants.....	P1	501,0	21 041	22 312	19 202	44 323	25 777	18 015	19 514	18 248
Activités récréatives, culturelles et sportives.....	P2	174,0	32 628	35 637	28 172	51 658	32 305	20 025	21 819	18 889
Services personnels et domestiques.....	P3	94,5	19 051	23 158	17 623	44 614	25 089	17 278	18 537	16 071
Éducation.....	Q1	139,3	28 568	32 760	25 059	48 176	26 972	19 144	20 640	16 978
Santé, action sociale.....	Q2	1 508,2	26 277	29 658	24 991	54 204	29 250	20 692	21 512	10 687
Administration publique.....	R1	245,4	31 031	35 985	28 751	47 059	29 008	24 481	24 194	23 138
Activités associatives et extra-territoriales.....	R2	152,9	28 288	32 030	25 790	48 127	26 484	20 912	21 238	15 345
Ensemble.....		13 804,4	28 581	30 486	25 337	56 106	30 005	20 557	22 343	18 456

(1) Champ : salariés à temps complet hors apprentis et stagiaires ; entreprises privées, publiques et hôpitaux ; hors fonction publique d'État et fonction publique territoriale ; y compris Dom.

TABLEAU D.01-4

Distribution par décile des salaires annuels, nets de prélèvements (1), dans les entreprises privées, publiques et les hôpitaux

Salariés à temps complet hors stagiaires et apprentis

Source : Insee (DADS) Unité : Euro

Déciles (2)	2002			r 2003			2004		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
D1	11 974	10 907	11 527	12 218	11 114	11 744	12 511	11 430	12 055
D2	13 451	12 098	12 894	13 739	12 335	13 158	14 018	12 680	13 466
D3	14 804	13 131	14 173	15 124	13 405	14 464	15 409	13 745	14 753
D4	16 249	14 288	15 555	16 598	14 571	15 875	16 892	14 893	16 166
D5	17 932	15 695	17 142	18 322	16 002	17 497	18 622	16 310	17 802
D6	20 054	17 410	19 098	20 463	17 748	19 494	20 805	18 073	19 813
D7	22 980	19 572	21 687	23 460	19 951	22 128	23 850	20 299	22 498
D8	27 759	22 560	25 818	28 286	23 005	26 340	28 769	23 425	26 788
D9	37 448	28 275	34 206	38 119	28 877	34 841	38 832	29 436	35 513
D9/D1	3,12	2,59	2,97	3,13	2,60	2,96	3,10	2,57	2,94

(1) Cotisations sociales, contribution sociale généralisée (CSG instituée en 1991) et contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS depuis le 1^{er} janvier 1996).
(2) En 2004, 10 % des salariés des entreprises privées, publiques et des hôpitaux ont un salaire annuel net de prélèvements inférieur à 12 055 euros, 20 % inférieur à 13 466 euros, etc.

TABLEAU D.01-5

Prélèvements sociaux sur les salaires

Source : Insee Unité : % du salaire brut

	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Cotisations des salariés, CSG et CRDS (1) :									
Taux de cotisation sur la partie du salaire									
inférieure au plafond de la sécurité sociale (non cadres)	18,0	20,9	21,0	21,0	20,9	20,9	21,2	21,2	21,4
comprise entre 1 et 4 fois le plafond (cadres)	12,5	18,1	19,7	19,7	19,4	19,1	19,4	19,4	19,6
comprise entre 4 et 8 fois le plafond (cadres)	9,5	14,2	16,0	16,1	16,1	16,1	16,1	16,1	16,2
Plafond sécurité sociale (mensuel brut en euros)	1 664,7	1 981,1	2 205,9	2 241,0	2 279,1	2 352,0	2 432,0	2 476,0	2 516,0
Cotisations patronales (2) :									
Taux de cotisation pour un salaire égal au SMIC	37,9	29,8	22,6	22,6	22,2	22,4	21,5	19,3	16,8
Taux de cotisation sur la partie du salaire									
inférieure au plafond de la sécurité sociale (3) (non cadres)	37,9	39,6	40,8	40,8	40,4	40,6	41,0	41,4	41,5
comprise entre 1 et 4 fois le plafond (cadres)	35,1	38,5	40,8	40,8	40,5	40,6	41,1	41,5	41,6
comprise entre 4 et 8 fois le plafond (cadres)	22,3	32,7	35,3	35,3	35,4	35,4	35,4	35,7	35,9

(1) Elles comprennent les cotisations de sécurité sociale, celles relatives aux retraites complémentaires, aux Assedic, à la CSG et à la CRDS.
(2) Elles comprennent les cotisations de sécurité sociale hors accidents de travail (taux variable), celles relatives aux retraites complémentaires, aux Assedic, au fonds de garantie des salaires, à la construction, à l'allocation logement, à la taxe d'apprentissage et à la formation professionnelle.
(3) Hors mesures d'allègements de charges patronales sur les bas salaires, mises en place à partir de juillet 1993.

TABLEAU D.01-6

Salaire minimum interprofessionnel de croissance Smic (moyennes annuelles)

Source : Journal officiel Unité : Euro par heure

	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Métropole :								
Smic brut (1)	5,53	6,17	6,31	6,54	6,75	7,01	7,40	8,03
Minimum garanti brut	2,68	2,81	2,83	2,88	2,93	2,98	3,03	3,11
Départements d'outre-mer :								
Antilles, Guyane, Réunion (Smic brut) (1) ...	5,11	6,17	6,31	6,54	6,75	7,01	7,40	8,03
Métropole :								
Smic net (2)	4,40	4,85	4,98	5,17	5,34	5,52	5,84	6,30

(1) Au 1^{er} juillet 2006, le montant horaire brut est de 8,27 euros.
(2) Au 1^{er} juillet 2006, le montant horaire net (CSG et CRDS déduites) est de 6,49 euros.

TABLEAU D.01-7

Proportion de salariés payés au Smic selon l'activité économique au 1^{er} juillet (1)

Source : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Dares)
(Enquêtes Acemo sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre)

Unité : %

Activité économique	NES 16	NES 36	2000	2001	(2) 2002	(2) 2003	2004	2005
Industries agro-alimentaires	EB	B0	21,2	23,1	18,9	17,4	20,2	23,9
Industries des biens de consommation	EC		12,7	13,8	13,0	13,8	13,7	14,4
Habillement, cuir		C1	32,2	34,0	...	...	35,5	30,9
Édition, imprimerie, reproduction		C2	6,6	9,2	...	...	10,3	13,1
Pharmacie, parfumerie et entretien		C3	2,2	1,1	...	...	1,7	3,3
Industries des équipements du foyer		C4	12,2	13,6	...	...	15,3	16,3
Industrie automobile	ED	D0	1,5	1,7	0,5	0,8	1,9	2,2
Industries des biens d'équipement	EE		4,3	4,1	4,8	5,1	5,3	5,6
Construction navale, aéronautique et ferroviaire		E1	3,0	1,8	...	...	1,5	1,3
Industries des équipements mécaniques		E2	4,3	4,7	...	...	6,6	7,1
Industries des équipements électriques et électroniques		E3	4,8	4,2	...	...	5,1	5,5
Industries des biens intermédiaires	EF		8,5	8,7	11,0	10,9	12,1	12,2
Industries des produits minéraux		F1	8,5	8,3	...	...	10,4	10,8
Industrie textile		F2	17,9	20,6	...	...	22,1	29,6
Industries du bois et du papier		F3	11,9	13,7	...	...	17,5	14,2
Chimie, caoutchouc, plastiques		F4	6,7	6,2	...	...	8,7	10,1
Métallurgie et transformation des métaux		F5	6,9	7,3	...	...	11,6	11,1
Industries des composants électriques et électroniques		F6	6,3	5,0	...	...	10,7	9,6
Énergie	EG		0,3	0,2	1,4	0,3	0,4	0,1
Production de combustibles et de carburants		G1	0,3	—	...	...	0,2	0,1
Eau, gaz, électricité		G2	0,3	0,2	...	...	0,5	0,2
Construction	EH	H0	12,3	11,5	15,4	13,6	14,1	15,4
Commerce	EJ		19,0	18,9	19,4	18,2	22,9	24,0
Commerce et réparation automobile		J1	14,9	15,2	...	...	14,9	16,0
Commerce de gros		J2	9,1	9,2	...	...	11,6	12,3
Commerce de détail		J3	26,8	26,6	...	...	32,2	33,4
Transports	EK	K0	5,6	5,5	8,2	7,3	10,7	12,2
Activités financières	EL	L0	2,2	2,3	2,6	2,8	2,2	2,9
Activités immobilières	EM	M0	16,0	14,6	13,2	11,5	16,5	16,4
Services aux entreprises	EN		10,1	9,9	9,7	9,7	10,4	12,4
Postes et télécommunications		N1	0,5	7,7	...	...	0,9	0,8
Conseil et assistance		N2	5,9	5,4	...	...	6,6	6,5
Services opérationnels		N3	22,9	17,5	...	...	23,9	31,1
Recherche et développement		N4	1,7	1,3	...	...	0,8	0,7
Services aux particuliers	EP		33,9	35,9	32,5	33,7	38,8	39,9
Hôtels et restaurants		P1	40,7	43,3	...	...	50,3	51,8
Activités récréatives, culturelles et sportives		P2	18,8	18,6	...	...	15,2	14,3
Services personnels et domestiques		P3	33,1	36,9	...	...	34,3	39,0
Éducation, santé, action sociale	EQ		15,4	14,8	15,5	10,1	12,0	13,0
Éducation		Q1	9,2	8,2	...	...	7,4	7,5
Santé, action sociale		Q2	17,2	16,7	...	...	13,7	14,9
Administration (activités associatives)		R2	18,4	22,9	16,4	16,4	15,9	19,6
Ensemble des secteurs	EB à ER		13,6	13,9	14,0	13,4	15,6	16,8
Regroupements spéciaux								
Industries de transformation, non compris la construction	EB à EG	RS1	9,2	9,8	9,9	9,8	10,7	11,4
Industries de transformation, y compris la construction	EB à EH	RS5	9,9	10,2	11,2	10,7	11,5	12,4
Tertiaire (commerces, transports, services)	EJ à ER	RS6	15,6	16,0	15,6	14,8	17,6	19,0

(1) Champ Acemo : ensemble des secteurs non agricoles, hors administration, personnel domestique et travail temporaire.
(2) Du fait de l'apparition de différents niveaux de garantie mensuelle de rémunération (G.M.R.), une enquête Smic spéciale, effectuée sur un nombre restreint d'entreprises, a été nécessaire en juillet 2002 et en juillet 2003 : les données ne sont pas fiables au niveau des secteurs d'activité NES 36.

TABLEAU D.01-8

Gains bruts mensuels moyens selon la taille, l'activité économique de l'établissement, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle des salariés en 2004 (1)

Sources : Insee (DADS), Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement-Dares (Enquête Acemo sur les petites entreprises) Unité : Euro

Activité économique et catégorie socioprofessionnelle	NES 16	Entreprises de moins de 10 salariés juin 2004			Ensemble des entreprises moyenne 2004		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Gains mensuels des ouvriers		1 690	1 540	1 680	1 820	1 530	1 780
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	1 750	1 540	1 730	1 930	1 550	1 850
Construction	EH	1 670	1 440	1 670	1 770	1 500	1 770
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	1 700	1 530	1 690	1 890	1 550	1 830
Commerce	EJ	1 750	1 450	1 740	1 700	1 480	1 670
Transports	EK	1 670	1 550	1 660	1 880	1 650	1 870
Services	EL à ER	1 690	1 540	1 660	1 530	1 220	1 440
Gains mensuels des employés		1 770	1 640	1 680	1 750	1 670	1 690
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	1 860	1 530	1 620	2 220	1 890	1 970
Construction	EH	2 020	1 630	1 740	2 020	1 830	1 860
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	1 890	1 550	1 650	2 200	1 880	1 950
Commerce	EJ	1 860	1 760	1 800	1 640	1 530	1 570
Transports	EK	1 830	1 580	1 670	1 960	1 750	1 840
Services	EL à ER	1 700	1 670	1 680	1 730	1 690	1 710
Gains mensuels des professions intermédiaires		2 270	2 050	2 180	2 600	2 290	2 480
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	2 300	1 950	2 220	2 740	2 430	2 660
Construction	EH	2 250	1 850	2 210	2 600	2 310	2 570
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	2 270	1 930	2 210	2 720	2 420	2 650
Commerce	EJ	2 320	2 090	2 200	2 500	2 180	2 390
Transports	EK	2 230	1 960	2 090	2 470	2 250	2 410
Services	EL à ER	2 280	2 120	2 210	2 500	2 270	2 380
Gains mensuels des cadres		3 170	2 750	3 050	5 160	3 990	4 850
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	3 140	2 550	3 040	5 170	4 150	4 970
Construction	EH	2 670	2 320	2 650	4 980	3 880	4 870
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	2 900	2 490	2 850	5 140	4 130	4 950
Commerce	EJ	2 980	2 970	2 970	5 230	4 050	4 960
Transports	EK	3 180	2 710	3 040	4 630	3 540	4 440
Services	EL à ER	3 300	2 790	3 130	5 170	3 960	4 800
Gains mensuels de l'ensemble des salariés		2 070	1 890	2 010	2 610	2 120	2 440
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	2 040	1 700	1 960	2 670	2 120	2 570
Construction	EH	1 820	1 760	1 810	2 200	2 200	2 100
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	1 900	1 720	1 880	2 560	2 130	2 450
Commerce	EJ	1 930	2 000	1 940	2 520	1 920	2 260
Transports	EK	2 120	1 850	2 010	2 250	2 050	2 240
Services	EL à ER	2 290	1 920	2 110	3 060	2 210	2 540

(1) Les chiffres de salaires bruts, issus des DADS, ne sont pas directement comparables à ceux qui apparaissent dans les publications antérieures à 2002. Afin de se rapprocher des concepts de la comptabilité nationale, le mode de calcul du salaire brut a été modifié (cf. partie "méthodologie" du chapitre D.01).

TABLEAU D.01-9

Gains bruts moyens et leur décomposition selon l'activité économique de l'établissement et la catégorie socioprofessionnelle des salariés en 2004 (1)

Ensemble des entreprises pour le niveau des gains, entreprises de 10 salariés ou plus pour la décomposition de la masse salariale.

Sources : Insee (DADS), Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement-Dares (Enquête annuelle Acemo)

Activité économique et catégorie socioprofessionnelle	NES 16	Décomposition de la masse salariale (%)				Total
		Gain moyen en 2004 (euros)	Salaire de base	Heures supplé- mentaires	Primes	
Gains mensuels des ouvriers		1 780	85,6	1,7	12,7	100,0
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	1 850	81,8	1,3	16,9	100,0
Construction	EH	1 770	89,8	2,7	7,5	100,0
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	1 830	83,2	1,5	15,3	100,0
Commerce	EJ	1 670	88,5	1,5	10,0	100,0
Transports	EK	1 870	81,2	3,3	15,5	100,0
Services	EL à ER	1 440	88,8	0,7	10,5	100,0
Gains mensuels des employés		1 690	87,8	0,8	11,4	100,0
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	1 970	84,5	0,7	14,8	100,0
Construction	EH	1 860	91,7	1,7	6,6	100,0
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	1 950	85,8	0,8	13,4	100,0
Commerce	EJ	1 570	89,0	1,2	9,8	100,0
Transports	EK	1 840	85,9	0,9	13,2	100,0
Services	EL à ER	1 710	89,5	0,5	10,0	100,0
Gains mensuels des professions intermédiaires		2 480	85,7	0,9	13,4	100,0
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	2 660	83,0	0,9	16,1	100,0
Construction	EH	2 570	89,4	1,3	9,3	100,0
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	2 650	84,1	1,0	14,9	100,0
Commerce	EJ	2 390	85,5	0,7	13,8	100,0
Transports	EK	2 410	84,7	1,2	14,1	100,0
Services	EL à ER	2 380	88,5	0,5	11,0	100,0
Gains mensuels des cadres		4 850	86,8	0,3	12,9	100,0
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	4 970	87,7	0,1	12,2	100,0
Construction	EH	4 870	88,0	0,6	11,4	100,0
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	4 950	87,8	0,2	12,0	100,0
Commerce	EJ	4 960	86,0	0,3	13,7	100,0
Transports	EK	4 440	86,8	1,0	12,2	100,0
Services	EL à ER	4 800	87,8	0,2	12,0	100,0
Gains mensuels de l'ensemble des salariés		2 440	86,0	1,1	12,9	100,0
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	2 570	82,9	1,0	16,1	100,0
Construction	EH	2 100	87,5	2,9	9,6	100,0
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	2 450	83,7	1,3	15,0	100,0
Commerce	EJ	2 260	86,6	1,2	12,2	100,0
Transports	EK	2 240	83,8	3,4	12,8	100,0
Services	EL à ER	2 540	88,3	0,5	11,2	100,0

(1) Les chiffres de salaires bruts, issus des DADS, ne sont pas directement comparables à ceux qui apparaissent dans les publications antérieures à 2002. Afin de se rapprocher des concepts de la comptabilité nationale, le mode de calcul du salaire brut a été modifié (cf. partie "méthodologie" du chapitre D.01).

TABLEAU D.01-10

Salaire annuel net monétaire (1) moyen des agents de l'État (2) par catégorie socioprofessionnelle, statut et sexe, en 2004

Y compris Défense

Source : Insee (Recensement des agents de l'État) Unité : Millier d'euros

Catégorie socioprofessionnelle	Effectifs (années- travail)	Tous personnels			Titulaires			Non titulaires		
		Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Cadres et professions intellectuelles supérieures	919 330	31,55	35,81	27,89	31,64	35,99	27,98	28,84	31,84	24,58
Cadres	168 235	43,16	45,22	37,99	43,60	45,59	38,51	38,05	40,62	32,88
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	751 095	28,95	32,08	26,81	29,11	32,36	26,94	22,14	23,76	20,33
Professions intermédiaires	510 775	23,99	24,96	22,17	24,51	25,26	23,08	20,44	22,85	16,10
Employés et ouvriers	588 645	18,70	19,60	17,40	19,09	19,98	17,80	16,13	17,11	14,59
Toutes catégories	2 018 750	25,89	27,43	24,02	26,44	28,02	24,56	20,06	21,90	17,09

(1) Salaire net de prélèvements (CSG et CRDS déduites), non compris les avantages en nature.
(2) Agents à temps complet en métropole, dans les départements et collectivités d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger.

TABLEAU D.01-11

Taux des rémunérations annexes (1) des agents de l'État (2) par catégorie socioprofessionnelle, statut et sexe, en 2004

Y compris Défense

Source : Insee (Recensement des agents de l'État)

Catégorie socioprofessionnelle	Effectifs (années- travail)	Salaire net annuel (euros)	Taux de rémunérations annexes				
			Total	Titulaires	Non- titulaires	Hommes	Femmes
Cadres et professions intellectuelles supérieures	872 126	30 655	17,7	17,9	11,5	23,7	11,9
Cadres	158 243	41 767	46,1	49,0	12,4	49,2	38,0
Professeurs, professions scientifiques, culturelles	713 883	28 191	10,7	10,7	10,4	13,3	8,8
Professions intermédiaires	485 811	23 466	28,3	30,1	16,1	33,3	19,1
Employés et ouvriers	560 194	18 279	26,2	27,6	15,8	31,2	18,6
Ensemble	1 918 131	25 220	21,8	22,3	14,8	27,9	14,4

(1) Rapport (multiplié par 100) des rémunérations annexes brutes (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement) au traitement brut.
(2) Agents à temps complet en métropole.

TABLEAU D.01-12

Distribution par décile des salaires annuels, nets de prélèvements, de la Fonction publique d'État

Champ : ensemble des agents des services civils de l'État

Source : Insee (Fichier de paie des agents de l'État)

Unité : Euro

Déciles (1)	2002			2003			2004		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
D1.....	15 069,0	14 149,0	14 494,0	15 397,0	14 444,0	14 815,2	15 681,4	14 768,0	15 161,0
D2.....	17 796,0	16 772,0	17 154,0	18 121,0	17 036,0	17 403,6	18 445,0	17 421,0	17 787,0
D3.....	19 966,0	18 478,0	19 043,4	20 341,0	18 778,1	19 335,0	20 603,0	19 224,0	19 701,0
D4.....	22 101,0	19 910,0	20 611,0	22 475,0	20 237,0	20 962,4	22 742,0	20 591,0	21 305,0
D5.....	24 246,0	21 350,0	22 387,0	24 706,4	21 711,7	22 767,0	24 980,0	22 098,0	23 125,0
D6.....	26 446,0	23 058,0	24 492,0	26 896,0	23 436,0	24 854,0	27 228,0	23 856,0	25 173,0
D7.....	29 217,0	25 106,0	26 728,0	29 623,0	25 546,0	27 150,0	29 952,0	25 907,0	27 519,0
D8.....	33 401,5	27 741,0	29 989,8	33 768,0	28 172,9	30 394,0	34 176,0	28 601,0	30 778,0
D9.....	40 693,0	32 472,0	36 233,0	41 045,2	32 956,3	36 691,0	41 776,0	33 468,0	37 266,0
D9/D1.....	2,70	2,30	2,50	2,67	2,28	2,48	2,66	2,27	2,46
Salaire net moyen	26 678,0	22 866,0	24 486,0	27 078,0	23 245,0	24 866,0	27 488,0	23 687,0	25 290,0

(1) En 2004, 10 % des salariés de la fonction publique d'État ont un salaire annuel net de prélèvements inférieur à 15 161,0 euros, 20 % inférieur à 17 787,0 euros, etc.

TABLEAU D.01-13

Indice des traitements bruts et nets des fonctionnaires civils titulaires de l'État (moyennes annuelles)

Source : Insee

Indice base 100 : Décembre 1991

	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Indices bruts par catégorie :								
Catégorie A.....	108,2	113,0	114,2	115,2	116,8	117,6	118,2	119,2
Catégorie B.....	109,1	114,1	115,5	116,6	118,2	119,0	119,6	120,6
Catégories C + D	110,6	116,8	118,6	120,1	122,0	122,9	123,5	123,5
Indice brut d'ensemble	109,0	114,1	115,5	116,7	118,3	119,2	119,8	119,8
Indices nets par catégorie (1) :								
Catégorie A.....	106,5	111,9	113,1	114,1	115,6	116,5	117,1	117,8
Catégorie B.....	107,3	112,9	114,2	115,3	116,9	117,7	118,3	119,1
Catégories C + D	108,8	115,3	117,0	118,5	120,3	121,2	121,8	124,9
Indice net d'ensemble (1)	107,3	112,9	114,3	115,5	117,0	117,9	118,5	120,9

(1) Les traitements sont nets à la fois de cotisations sociales et de prélèvements fiscaux (CSG et CRDS).

TABLEAU D.01-14

Structure des coûts de la main-d'œuvre

Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus en 2004 - sections C à K de la NACE
établissements des entreprises de 10 salariés ou plus en 1996 et en 2000
établissements de 10 salariés ou plus en 1992
établissements de 10 salariés ou plus dans l'industrie et le bâtiment en 1988
entreprises de 10 salariés ou plus dans le commerce, les banques et les assurances en 1988

Sources : Insee-Eurostat (Enquêtes communautaires sur le coût de la main-d'œuvre) Unité : %

Éléments du coût de la main-d'œuvre	Industrie et bâtiment					(1) Services				
	1988	1992	1996	2000	2004	1988	1992	1996	2000	2004
Salaire, primes et épargne salariale	57,6	58,4	59,7	60,2	61,6	57,8	59,9	59,5	61,2	63,8
Congés payés et jours fériés chômés payés	9,4	9,0	8,0	7,4	5,0	8,6	7,6	6,6	6,4	3,3
Sécurité sociale	19,1	18,7	17,6	16,8	16,3	18,0	18,6	18,2	16,5	16,0
dont : Assurance maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse	12,3	13,2	13,1	12,2	...	12,3	13,4	14,2	12,2	...
Allocations familiales	4,7	4,2	3,0	3,2	...	4,5	4,2	3,0	3,3	...
Autres charges (y compris accidents du travail) ...	2,1	1,3	1,5	1,4	...	1,3	1,0	1,0	1,0	...
Autres modes de protection sociale	8,9	9,2	9,0	8,9	11,1	9,1	9,0	8,7	9,4	9,9
dont : Assedic	3,0	3,1	3,5	3,4	2,7	3,0	3,1	3,3	3,4	2,8
Retraite complémentaire	4,9	4,9	4,4	4,2	6,5	4,8	5,0	4,3	4,5	5,4
Autres charges conventionnelles	1,0	1,3	1,1	1,3	1,8	1,3	0,9	1,1	1,5	1,7
Autres charges sociales diverses	5,0	4,6	5,7	6,7	6,1	6,5	4,9	7,0	6,5	7,1
Coût total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût total mensuel moyen par salarié équivalent temps complet (euros)	2 294	2 686	2 975	3 105	3 548	2 406	2 791	3 176	3 427	3 516

(1) Commerce, banques, assurances jusqu'en 1992 ; en 1996, section G à K de la NACE révisée 1, non compris transports, poste-télécommunications, auxiliaires financiers d'assurance et recherche-développement.Tout G à K en 2004.

TABLEAU D.01-15

Structure du coût de la main-d'œuvre dans l'industrie (1) dans les pays de l'Union européenne (à 15) en 2000

Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus

Sources : Insee-Eurostat (Enquêtes communautaires sur le coût de la main-d'œuvre) Unité : % du coût total

	Coût (2) direct	Rémuné- ration (3) directe	Coût indirect	Charges (4) sociales
Allemagne	75,4	63,8	24,6	23,1
Autriche	71,7	62,7	28,3	24,4
Belgique	—	—	—	—
Danemark	88,6	73,0	11,4	7,9
Espagne	73,9	63,9	26,1	25,1
Finlande	77,8	67,0	22,2	20,7
France	67,7	57,9	32,3	28,1
France (2004)	66,7	58,2	33,3	29,9
Grèce	77,6	71,4	22,4	22,3
Irlande	84,8	74,9	15,2	13,4
Italie	67,2	61,5	32,8	30,6
Luxembourg	83,9	72,9	16,1	15,3
Pays-Bas	77,1	66,8	22,9	21,1
Portugal	79,8	71,2	20,3	19,3
Royaume-Uni	79,8	67,4	20,2	16,8
Suède	66,8	57,9	33,2	29,5
EUROPE DES 15	73,8	63,5	26,2	23,8

(1) Y.c. énergie et construction (NACE C à F).
(2) Rémunération directe et primes (journées travaillées et journées de congés), avantages en nature et épargne salariale.
(3) Pour les journées travaillées. Primes incluses.
(4) Cotisations patronales légales de sécurité sociale, protection sociale complémentaire, et prestations sociales directes.

TABLEAU D.01-16

Coût horaire de la main-d'œuvre par secteur dans 23 pays de l'Union européenne et 2 pays candidats (1) en 2000

Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus

Sources : Insee-Eurostat (Enquêtes communautaires sur le coût de la main-d'œuvre)

Unités : Coût horaire : Euro
Heures travaillées : Nombre

Secteurs (NACE révision 1)		DK	(2) DE	GR	ES	FR	2004 FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK
COÛT HORAIRE																
Industries extractives	C	32,99	31,57	11,96	18,58	25,31	26,68	18,46	20,91	19,73	37,79	27,66	7,77	21,71	30,38	31,97
Industrie manufacturière	D	25,94	28,48	9,56	15,12	24,69	29,26	17,34	18,28	22,10	24,11	24,32	6,94	22,03	28,30	23,50
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	E	31,98	35,94	16,37	25,58	28,53	36,73	29,75	27,20	37,12	33,59	37,65	13,25	25,51	31,86	32,33
Construction	F	26,00	21,19	7,76	12,06	20,51	25,22	16,60	16,26	16,07	23,19	22,71	6,94	20,84	25,67	23,05
Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques	G	25,22	21,33	7,62	12,00	22,12	24,91	13,77	16,88	16,66	19,48	20,91	8,10	21,66	26,19	19,68
Hôtels et restaurants	H	20,45	13,94	10,71	9,97	18,43	19,39	10,62	12,81	12,95	14,22	14,05	5,72	14,53	18,85	14,06
Transports et communications	I	28,21	///	13,27	17,14	23,64	25,32	18,10	20,31	25,08	22,11	21,93	11,30	22,97	29,24	22,50
Activités financières	J	34,90	34,70	16,34	26,72	32,84	44,12	24,58	32,16	41,91	32,79	34,42	19,01	28,34	42,92	40,11
Immobilier, location et services aux entreprises ..	K	29,68	///	11,33	11,85	29,92	31,67	21,49	17,91	21,56	23,06	24,81	8,09	22,91	30,78	27,11
Ensemble de l'industrie et des services	C à K	27,10	26,34	10,40	14,22	25,13	28,67	17,31	18,99	24,23	22,99	23,60	8,13	22,13	28,56	23,85
NOMBRE MOYEN D'HEURES TRAVAILLÉES PAR MOIS																
Industries extractives	C	145	140	153	133	130	131	176	146	152	141	142	145	141	134	171
Industrie manufacturière	D	138	132	150	143	128	123	157	145	141	135	145	143	136	142	156
Production et distribution d'eau, gaz et électricité ..	E	138	134	154	137	119	124	145	135	139	133	143	140	135	145	147
Construction	F	141	139	144	143	135	120	179	145	145	136	142	149	137	142	170
Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques	G	141	138	152	145	133	124	162	153	144	138	148	150	141	146	156
Hôtels et restaurants	H	136	142	146	144	137	124	170	150	145	141	152	150	176	143	155
Transports et communications	I	140	///	155	143	129	129	166	144	144	148	149	153	132	137	164
Activités financières	J	133	137	152	134	125	115	146	138	141	133	144	127	132	135	137
Immobilier, location et services aux entreprises ..	K	137	///	151	145	129	121	152	150	145	136	146	157	147	142	150
Ensemble de l'industrie et des services	C à K	139	135	151	143	130	123	160	146	143	137	146	146	138	142	155

(1) DK = Danemark, DE = Allemagne, EL = Grèce, ES = Espagne, FR = France, IE = Irlande, IT = Italie, LU = Luxembourg, NL = Pays-Bas, AT = Autriche, PT = Portugal, FI = Finlande, SE = Suède, UK = Royaume-Uni.
(2) La collecte de données relatives à l'année 2000 était facultative pour les sections I et K en Allemagne.

TABLEAU D.01-16 (suite et fin)

Coût horaire de la main-d'œuvre par secteur dans 23 pays de l'Union européenne et 2 pays candidats (1) en 2000

Champ : établissements des entreprises de 10 salariés et plus

Sources : Insee-Eurostat (Enquêtes communautaires sur le coût de la main-d'œuvre)

Unités : Coût horaire : Euro
Heures travaillées : Nombre

Secteurs (NACE révision 1)		BG	CY	CZ	EE	HU	LT	LV	PL	RO	SI	SK
COÛT HORAIRE												
Industries extractives	C	2,26	12,08	4,91	4,01	4,93	3,24	2,23	7,36	2,49	11,65	3,85
Industrie manufacturière	D	1,22	9,02	3,58	2,81	3,68	2,57	2,18	3,95	1,28	8,19	3,05
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	E	2,51	18,98	4,78	3,51	5,34	3,40	3,60	5,73	2,32	11,10	2,75
Construction	F	1,09	9,92	3,60	2,73	2,86	2,41	2,00	4,01	1,11	7,58	2,95
Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques	G	0,96	9,82	3,89	2,68	3,09	2,28	1,78	4,03	1,10	8,73	2,64
Hôtels et restaurants	H	0,89	8,63	2,94	1,82	2,32	1,74	1,54	3,00	1,01	7,41	2,39
Transports et communications	I	1,64	12,27	4,08	3,54	4,33	3,06	3,14	4,98	2,09	10,18	3,35
Activités financières	J	2,44	15,84	6,89	6,66	7,61	4,93	4,89	6,66	3,99	14,34	4,45
Immobilier, location et services aux entreprises	K	1,12	10,51	4,18	2,99	4,07	3,00	2,63	4,83	1,31	11,21	3,26
Ensemble de l'industrie et des services	C à K	1,35	10,74	3,90	3,03	3,83	2,71	2,42	4,48	1,51	8,98	3,06
NOMBRE MOYEN D'HEURES TRAVAILLÉES PAR MOIS												
Industries extractives	C	138	171	142	131	145	152	155	139	147	132	139
Industrie manufacturière	D	142	155	149	148	146	147	151	152	149	143	140
Production et distribution d'eau, gaz et électricité	E	137	137	149	151	143	149	151	146	146	140	147
Construction	F	147	147	151	148	152	138	153	151	164	149	147
Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques	G	155	157	155	152	154	154	159	154	159	145	151
Hôtels et restaurants	H	150	149	158	154	152	152	157	153	166	145	152
Transports et communications	I	145	162	155	152	144	152	154	145	148	143	147
Activités financières	J	150	141	155	152	152	152	158	147	156	138	149
Immobilier, location et services aux entreprises	K	149	151	158	156	153	153	156	150	168	146	152
Ensemble de l'industrie et des services	C à K	145	153	151	150	148	149	154	150	152	144	145

(1) BG = Bulgarie, CY = Chypre, CZ = République tchèque, EE = Estonie, HU = Hongrie, LT = Lituanie, LV = Lettonie, PL = Pologne, RO = Roumanie, SI = Slovénie, SK = Slovaquie.

Chapitre D.02

Transferts sociaux

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | | | |
|---|--|----|---|
| 1 | Compte de la protection sociale - France entière. | 8 | Retraites : effectifs bénéficiaires par régime au 31 décembre 2004. |
| 2 | Contributions publiques reçues par les différents régimes et prestations de protection sociale par risque - France entière. | 9 | Retraites : flux des liquidants par régime en 2004. |
| 3 | Prestations sociales par groupe de fonctions et dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB, dans les pays de l'Union européenne en 2003. | 10 | Montant moyen de l'avantage principal de droit direct selon le régime de base d'affiliation et le type de carrière (échantillon inter-régimes de retraités 2004). |
| 4 | Recettes de protection sociale par type dans les pays de l'Union européenne en 2003. | 11 | Bénéficiaires et montants des prestations vieillesse versées par le FSV et le FSI, selon l'organisme verseur, au 31 décembre 2005 - France entière. |
| 5 | Aide sociale relevant de la compétence du département : dépenses et bénéficiaires au 31 décembre. | 12 | Minimum vieillesse - France entière. |
| 6 | Familles et enfants bénéficiaires, montant global des prestations familiales. | 13 | Bénéficiaires de minima sociaux au 31 décembre. |
| 7 | Prestations de protection sociale : Montants versés tous régimes et régime général ; bénéficiaires du régime général. | 14 | Bénéficiaires du RMI au 31 décembre 2005 - France entière. |

○ Présentation

En 2005, les dépenses de protection sociale s'élèvent, hors transferts internes aux régimes de protection sociale, à 536,9 milliards d'euros. En leur sein, les prestations de protection sociale reçues par les ménages, qui représentent 94 % de ces dépenses, se montent à 505,5 milliards d'euros, en progression de 3,9 % en valeur après 5,1 % en 2004. Leur part dans le PIB (ratio habituellement dénommé « taux de redistribution sociale ») atteint 29,56 %, contre 29,33 % en 2004 et 27,68 % en 2000. Les régimes d'assurance sociale (Sécurité sociale, y compris régimes spéciaux de salariés, et Unedic) versent 81 % de ces prestations.

Le ralentissement des prestations s'explique principalement par celui des dépenses liées au risque santé, dû à une croissance plus modérée de la consommation de soins et de biens médicaux, accompagnée d'une légère augmentation de la part des dépenses restant à la charge des ménages. Prises dans leur ensemble, les prestations du risque santé-invalidité représentent 178,4 milliards d'euros en 2005, soit 35,3 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, et 10,4 % du PIB. La plus grande partie de ces prestations est constituée des soins de santé (132,8 milliards).

La baisse des dépenses relatives au chômage et à la perte d'emploi contribue également au ralentissement du rythme de croissance de l'ensemble des prestations. Principal poste de dépenses, les indemnités de chômage sont très sensibles à la conjoncture, qui s'est améliorée en 2006 avec un taux de chômage descendu à 9,6 % fin 2005. Ces indemnités, qui atteignent 26,9 milliards d'euros, sont versées par deux régimes : l'assurance chômage, gérée et financée par les partenaires sociaux (Unedic et Assedic), et le régime de solidarité, qui relève de l'État. En 2005, les indemnités versées par le régime d'assurance ont diminué de 1,9 % en valeur, après le net ralentissement déjà enregistré en 2004. La proportion de demandeurs d'emplois indemnisés par ce régime, qui était en hausse depuis début 2000, s'est stabilisée en 2004 puis a diminué fortement pour atteindre 48,8 % fin 2005 (données brutes). Les indemnités versées par le régime de solidarité suivent, quant à elles, l'évolution du chômage avec un décalage d'environ deux ans. Leur croissance reste soutenue en 2005 (+ 2,8 % en valeur après + 3,1 % en 2004). Le nombre total de personnes indemnisées par le régime de solidarité a fortement progressé (+ 7,5 % en glissement), avec des évolutions différenciées selon les prestations : vive progression pour l'allocation de solidarité spécifique (ASS) qui rompt avec la diminution observée depuis 1999, progression également pour l'allocation équivalente retraite (AER) qui remplace l'allocation spécifique d'attente (ASA) depuis 2002, mais diminution pour l'allocation d'insertion (AI).

Les préretraites enregistrent encore une diminution en 2005 (10,8 %) du fait notamment de la baisse sensible de l'allocation de remplacement pour l'emploi (Arpe) qui a vu son accès fermé depuis le 1^{er} janvier 2003. Les montants versés au titre de l'insertion et la réinsertion professionnelle augmentent quant à eux de 1,6 % en 2005.

Les prestations relatives aux risques vieillesse - survie atteignent 222,7 milliards d'euros en 2005, soit 44,1 % de l'ensemble des prestations de protection sociale et 13,0 % du PIB. Elles augmentent de 5,0 %, soit un rythme proche de celui observé en 2004 (+ 5,2 %) qui marquait une nette accélération par rapport à 2003. Comme l'année précédente, la progression des dépenses de retraites est impulsée par le dynamisme de la retraite anticipée pour carrières longues instituée dans le cadre de la réforme des retraites issue de la loi du 21 août 2003. En deux ans, 230 000 salariés au total sont partis à la retraite en application de cette disposition ce qui a contribué pour une part importante à la hausse de l'ensemble des prestations de ce risque. La progression du nombre de retraités de droits directs de 60 ans ou plus est également sensible (+ 2,3 %). Les pensions de réversion progressent quant à elles de 5,8 %, après 4,1 % en 2004 ; cette accélération peut s'expliquer par les premiers effets

de la réforme des pensions de réversion entrée en vigueur en 2005. Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse continue de diminuer à la faveur de la maturation des régimes de retraite. Les dépenses au titre de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, enfin, ont atteint 4 milliards d'euros en 2005, principalement au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

En 2005, l'ensemble des prestations afférentes au risque maternité-famille s'élève à 45,4 milliards d'euros, en progression de 3,8 % en euros courants, après 4,5 % en 2004. Comme en 2004, la croissance de ces prestations est tirée par la mise en place de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui se substitue progressivement aux prestations de l'ancien système en faveur des familles avec des enfants âgés de moins de trois ou six ans.

Le montant des prestations logement reste stable en 2005 (0,1 %). Le nombre total de bénéficiaires d'allocations logement s'est stabilisé (+ 0,3 %) alors qu'il diminuait depuis 1999. La stabilité des prestations logement en 2005 s'explique en partie par l'effet en année pleine de mesures d'économies prises à partir du second semestre 2004, qui ont rendu plus stricte l'éligibilité aux aides au logement, et à une revalorisation des aides (+ 1,8 %) intervenue seulement dans la seconde partie de l'année (septembre 2005).

Enfin les prestations afférentes au risque pauvreté-exclusion restent soutenues (+ 6,4 % après + 6,1 % en 2004). Les montants versés au titre du RMI augmentent encore vivement ; les effectifs croissent de 4,7 % en glissement annuel pour atteindre 1 113 300 bénéficiaires fin 2005 (métropole, champ Cnaf, données corrigées de variations saisonnières).

Pour la première fois depuis 2001, la croissance des ressources hors transferts de l'ensemble des régimes de protection sociale (+ 4,4 % en valeur) a été en 2005 plus rapide que celle des dépenses (+ 3,6 %), mais laisse subsister un besoin de financement. Les cotisations sociales continuent à représenter les deux tiers des ressources, le reste étant constitué de ressources fiscales (notamment la CSG) et de contributions publiques.

2

○ Méthodologie

Généralités

Les comptes de la protection sociale décrivent l'intervention des régimes de protection sociale selon les types de prestations et les risques couverts. Ils permettent également d'appréhender l'origine de leurs ressources. Ces comptes sont élaborés selon la nouvelle base de la comptabilité nationale, dite « base 2000 ». Les prestations de protection sociale sont réparties en six risques :

- « **santé** » recouvre la maladie, l'invalidité et les accidents du travail (y compris les maladies professionnelles) ;
- « **vieillesse et survie** » correspond aux pensions de droit direct, au minimum vieillesse et à d'autres prestations non contributives, ainsi qu'à l'assurance veuvage et aux pensions de réversion ;
- « **maternité et famille** » compense une partie des charges liées à la naissance et à l'éducation des enfants, et comprend aussi certaines dépenses d'action sociale ;
- « **emploi** » : ce risque se décompose en « insertion et réinsertion professionnelle » et « chômage ». Le premier point correspond à la recherche et à l'adaptation à un nouvel emploi et aux versements compensant la perte de salaire due à l'absence de travail pour cause de formation professionnelle ;
- « **logement** » ;
- « **pauvreté et exclusion sociale** » comprend le revenu minimum d'insertion (RMI) et des secours accordés par le secteur associatif.

Régimes de protection sociale

Ils se décomposent en cinq grands sous-ensembles :

- **Régimes d'assurances sociales** : ce sont des régimes obligatoires, imposés et contrôlés par les pouvoirs publics. Le plus important est le régime général de la sécurité sociale

(Cnamts, Cnav, Cnaf). Au sein des régimes d'assurances sociales, on distingue les régimes directs (notamment les régimes de retraite des fonctionnaires, de la Poste et de la RATP) : les prestations de ces régimes sont directement versées par l'employeur qui assure de surcroît l'équilibre du compte.

– **Régimes d'employeurs** : ce sont les régimes organisés par l'employeur sans que la législation en impose l'existence. Ils versent des prestations « extra-légales ». Celles-ci sont liées au contrat de travail en raison de conventions collectives ou d'accords d'entreprise et versées directement par l'employeur.

– **Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance** : ces régimes non légalement obligatoires interviennent principalement dans le risque santé et dans le risque vieillesse-survie. Les prestations qu'ils servent complètent celles versées par les régimes d'assurance sociale.

– **Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics**

Ces régimes, financés principalement par l'impôt, développent des actions de solidarité nationale en faveur de populations ciblées (familles, personnes âgées, handicapés, victimes de guerre...) et aussi sur certains domaines, comme le logement ou la formation.

– **Régimes d'intervention sociale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)**

Ils sont constitués des organismes privés sans but lucratif dont le financement provient à titre principal de subventions. Ils interviennent essentiellement dans les risques invalidité et pauvreté-exclusion sociale.

Échantillon inter-régimes de retraités

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) interroge environ tous les quatre ans la quasi totalité des organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire afin d'obtenir des données sur les avantages de retraite versés d'un échantillon anonyme d'individus. Le rapprochement, individu par individu, des montants en provenance des différents régimes permet de reconstituer la retraite globale de chaque retraité. La première enquête a eu lieu en 1988, la seconde en 1993, les suivantes en 1997, 2001 et 2004. L'Échantillon inter-régimes de retraités a été conçu à l'origine comme un panel, c'est-à-dire que les générations appartenant à l'échantillon lors d'une vague sont ré-interrogées lors de la vague suivante. Au cours des vagues successives, la couverture de l'échantillon s'est élargie. En 1988 et 1993, respectivement quatre et cinq générations seulement avaient été sélectionnées, pour représenter les retraités âgés de 65 ans ou plus. En 1997, le champ s'est étendu aux retraités âgés de 54 ans ou plus, et douze générations étaient représentées. En 2001, en sus des deux jeunes générations entrantes, cinq nouvelles générations âgées ont été introduites, afin d'améliorer la représentativité de l'échantillon aux âges élevés. De plus les personnes nées dans les Dom sont prises en compte. En 2004, le champ est élargi aux retraités nés à l'étranger.

Statistiques européennes

Le système européen de statistiques intégrées de protection sociale (SESPROS) réalisé par Eurostat établit, sur une base homogène, des données statistiques comprenant le poids et la structure des dépenses et recettes relatives à la protection sociale dans les différents États membres.

3

○ Définitions

Aide sociale

« L'aide sociale est l'aide apportée par les collectivités publiques aux personnes dont les ressources sont insuffisantes : elle relève directement d'une idée d'assistance et ne fait aucune place aux mécanismes de l'assurance. Elle exprime un devoir de solidarité à l'égard des plus déshérités de ses membres (Droit de la Sécurité sociale, Dalloz, 1989) ». Elle dépend de l'appréciation d'une « commission d'admission » ; l'aide sociale, est un droit « octroyé » qui nécessite une procédure d'admission et des instances administratives. Elle est « obligatoire » ou « légale » à la différence de l'action sociale.

On distingue les prestations relevant de la compétence du département et celles relevant de la compétence de l'État. Les départements gèrent la très grande majorité des allocations d'aide sociale et des services sociaux. Les conditions d'attribution, ainsi que le montant minimum des prestations, restent toutefois fixées au niveau national.

Contributions publiques

Les contributions publiques sont des versements de l'État aux régimes de la protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent pas des recettes affectées.

Elles peuvent être décomposées en deux grandes rubriques :

– la contrepartie des dépenses des régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics non couverte par d'autres ressources ;

– les autres contributions, catégorie hétérogène regroupant essentiellement des concours ou des subventions publiques aux régimes d'assurances sociales.

Cotisations sociales

Les comptes de la protection sociale distinguent deux grandes catégories de cotisations sociales :

– **les cotisations sociales effectives** comprennent tous les versements que les personnes assurées ou leurs employeurs font à des institutions octroyant des prestations sociales afin d'acquiescer et de maintenir le droit à ces prestations. Elles sont partagées entre cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, cotisations à la charge des travailleurs indépendants et cotisations sur prestations.

– **les cotisations imputées (ou fictives)** mesurent la contribution des employeurs au financement du régime d'assurance sociale qu'ils organisent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droit. Elles sont donc la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme par exemple les retraites des fonctionnaires). Elles équivalent aux cotisations que paierait l'employeur s'il passait par un régime d'assurances sociales.

Diverses catégories d'assurance

● Les assurances maladie et maternité ont pour objectifs :

– de prendre en charge, sous forme de prestations en nature, en totalité (maladies longues et maternité) ou partiellement, les dépenses médicales engagées par les assurés sociaux et leurs ayants droit ;

– de compenser partiellement, par des indemnités journalières (prestations en espèces), les pertes de revenus subies par les assurés et leurs ayants droit en cas de maladie ou de maternité.

● L'assurance invalidité accorde à l'assuré une pension en compensation de la perte de salaire qui résulte de la réduction de sa capacité de travail.

● L'assurance décès garantit aux ayants droit des assurés le paiement d'un capital.

● L'assurance accident du travail et maladies professionnelles intervient en cas d'accidents ou de maladies subis par les salariés, en remboursant des dépenses médicales et en versant des prestations en espèces (indemnités journalières et rentes) pour incapacité temporaire ou permanente.

Ces catégories d'assurance sont gérées par une multiplicité de régimes :

– le régime général est le plus important ; il bénéficie à la majorité des salariés du secteur privé ;

– les régimes agricoles : exploitants et salariés (MSA) ;

– le régime des artisans et professions libérales (Canam) ;

– les régimes spéciaux (mines, SNCF, militaires, marins, RATP, Banque de France, clercs de notaires...).

Assurance vieillesse (les régimes de retraite de base)

Le système d'assurance du risque vieillesse est très complexe. On dénombre en effet plus de 120 régimes de base, environ 180 caisses de retraite complémentaire obligatoire dont une soixantaine regroupées au sein de l'Agirc (Association générale des institutions de retraites des cadres) et plus de 100 au sein de l'Arrco (Association des régimes de retraites complémentaires), sans compter une centaine de caisses de retraite complémentaire

dite facultative qui correspondent à des dispositifs conventionnels d'entreprise.

Les régimes de retraite de base peuvent se répartir en trois catégories :

- le régime général des salariés de l'industrie et du commerce (Cnav) et le régime des salariés agricoles (géré par la mutualité sociale agricole) ;
- les régimes de non-salariés :
 - la Caisse autonome d'assurance vieillesse des artisans (Cancava),
 - la Caisse autonome nationale d'assurance vieillesse des industriels et des commerçants (Organic),
 - la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL),
 - la Mutualité sociale agricole pour le régime des exploitants agricoles (MSA),
 - la Caisse nationale des barreaux français (CNBF),
 - la Caisse d'assurance vieillesse des cultes (Cavimac).
- les régimes spéciaux de salariés.

Ces régimes ont été créés avant 1930. Les pensions des régimes spéciaux constituent à la fois la pension de base et la pension complémentaire. La population concernée est généralement composée de salariés du secteur public ou des entreprises publiques (fonctionnaires, agents des collectivités locales, SNCF...) mais certains salariés du secteur privé (marins, clercs de notaire) bénéficient aussi de régimes spéciaux.

Minimum vieillesse et allocation supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse

Créé le 1^{er} janvier 1994, le Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV) accorde, sous certaines conditions d'âge, de nationalité et de résidence, une allocation supplémentaire aux personnes titulaires de pensions de vieillesse ou d'invalidité dans la limite d'un plafond à ne pas dépasser. Il leur assure ainsi le minimum vieillesse. Une personne sur vingt âgée de plus de 65 ans perçoit encore cette allocation.

Le minimum vieillesse garanti par les pouvoirs publics aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou de 60 ans en cas d'inaptitude) résulte de l'addition de deux étages de prestations :

- premier étage : le montant est aligné sur l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS), il peut être constitué de pensions normales ou d'allocations non contributives diverses (allocation spéciale servie par le fonds spécial, majoration de pension destinée à porter le montant de l'avantage contributif au niveau de l'AVTS...);
- second étage : l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse.

Même si la personne ne peut prétendre à aucune retraite, il existe un dispositif spécifique pour atteindre le minimum vieillesse, le service de l'allocation spéciale vieillesse (SASV). Elle doit, dans un premier temps, solliciter l'allocation spéciale vieillesse. Le montant maximal de cette allocation est celui de l'AVTS.

Prestations chômage et préretraite

Depuis avril 1984, le système d'indemnisation du chômage comprend deux régimes distincts :

- le régime d'assurance chômage, financé et géré par les partenaires sociaux (Unedic et Assedic), qui verse, pendant une durée limitée, des prestations destinées aux chômeurs ayant travaillé suffisamment ;
- le régime de solidarité, relevant de l'État, qui assure un revenu de remplacement aux personnes qui ne sont pas ou plus couvertes par le régime d'assurance ; ce régime s'efface au moment de l'accès aux avantages vieillesse. Il verse l'allocation spécifique de solidarité (ASS), l'allocation équivalent retraite (AER) et l'allocation d'insertion (AI).

Les préretraites-État comprennent :

- l'allocation spéciale du FNE (AS-FNE) destinée aux salariés de 56 ans minimum, licenciés par une entreprise ayant signé une convention avec l'État ;
- la préretraite progressive qui permet aux salariés de 55 ans minimum, le passage à un emploi à mi-temps dans les seules entreprises industrielles qui s'engagent à maintenir leur effectif à plein-temps constant ;

– l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) : en contrepartie du départ des salariés d'au moins 58 ans et ayant eu une carrière longue, l'entreprise s'engage à procéder à des embauches, notamment de jeunes de moins de 26 ans. L'accès à cette allocation est fermé depuis le 1^{er} janvier 2003.

Prestations familiales

- Allocations familiales (AF)

Cette prestation est versée dès que la famille a deux enfants ou plus à charge. Sa valeur est majorée selon l'âge des enfants. Transitoirement mise sous condition de ressources de mars à décembre 1998, elle est de nouveau sans condition de ressources depuis janvier 1999.

- Complément familial (CF)

Cette prestation est versée sous condition de ressources aux familles de trois enfants et plus. L'âge limite pour les enfants à charge est reporté de 20 à 21 ans en janvier 2000.

- Allocation de rentrée scolaire (ARS)

Cette allocation est soumise à condition de ressources et à la présence d'enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans. Elle est versée une fois par an.

- Allocation de parent isolé (API)

Ce minimum social est versé aux personnes seules qui assument la charge d'un ou plusieurs enfants. Lorsque les enfants ont moins de 3 ans, elle est versée pendant une durée maximale d'un an. Dans le cas contraire, son versement peut se poursuivre jusqu'à 3 ans du plus jeune enfant.

- Allocation de soutien familial (ASF)

Elle est versée aux personnes isolées ayant la garde d'un enfant et aux familles ayant à leur charge un enfant orphelin de père et (ou) de mère.

- Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

Instituée par la loi de financement de la Sécurité sociale de 2004, cette prestation se substitue progressivement aux prestations de l'ancien système en faveur des familles avec des enfants âgés de moins de 3 ou 6 ans. Elle est versée aux familles ayant un enfant né ou adopté après le 1^{er} janvier 2004. Les familles bénéficiant des anciennes prestations continuent à les percevoir jusqu'à leur terme. La Paje se compose :

- d'une prime à la naissance, sous condition de ressources : elle se substitue à l'allocation d'adoption et à la partie de l'allocation pour jeune enfant (APJE) « courte » qui était versée entre le cinquième mois de grossesse et la naissance ;
- d'une allocation de base (Paje AB), sous condition de ressources qui remplace l'ancienne APJE « longue » et la partie de l'APJE « courte » qui était versée après la naissance ;
- d'un complément de libre choix d'activité (CLCA), qui remplace l'ancienne allocation parentale d'éducation (APE) et qui est versé lorsqu'un parent cesse ou réduit son activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation de son enfant ;
- d'un complément mode de garde assistante maternelle (CMG-AM) qui se substitue à l'ancienne aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) et prend en charge les cotisations sociales et une partie du coût de la garde ;
- d'un complément mode de garde à domicile (CMG à domicile), qui remplace l'ancienne allocation de garde d'enfant à domicile (Aged).

Dans les comptes de la protection sociale, le risque maternité-famille comporte, outre les prestations ci-dessus, les soins de santé liés à la grossesse et à l'accouchement, les indemnités journalières, les montants attribués au titre du « congé paternité », les bourses d'étude, les montants consacrés à l'action sociale et diverses prestations en nature.

Prestations logement

Les prestations logement regroupent les trois allocations logement, qui sont attribuées sous condition de ressources, et, pour un faible montant, des prestations extra-légales.

- Allocation de logement « familiale » (ALF)

Elle est destinée aux jeunes couples mariés et aux familles avec des personnes à charge (enfants, ascendant ou infirme).

- Allocation de logement « sociale » (ALS)

Depuis 1993, elle est étendue à toute personne disposant de ressources ne dépassant pas un certain plafond. Sont concernés en particulier les étudiants, les jeunes travailleurs de plus de

25 ans, les personnes âgées et les chômeurs. Elle permet ainsi de couvrir toutes les personnes non éligibles à l'ALS ou à l'APL.

● Aide personnalisée au logement (APL)

Elle s'adresse à toute personne locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État, ou aux personnes accédant à la propriété (ou déjà propriétaires et ayant amélioré leur logement) et ayant contracté un prêt aidé par l'État.

Prestations de l'assurance maladie

Les prestations afférentes à ce risque comprennent l'ensemble des dispositifs qui visent à compenser les diminutions des revenus ou les augmentations de charges pour les ménages, consécutives à une détérioration de l'état de santé.

Les prestations principales sont : la prise en charge de soins de santé, les indemnités journalières, les congés maladie de longue durée.

Prestations liées à la vieillesse et à la survie

Le risque vieillesse distingue les pensions de droit direct, versées aux anciens actifs en contrepartie de leurs cotisations passées, et les prestations non-contributives, qui regroupent des prestations sous condition de ressources (minimum vieillesse) mais aussi des prestations versées au titre de la prise en charge de certaines dépenses, comme par exemple celles destinées à compenser la perte d'autonomie des personnes âgées (allocation personnalisée autonomie).

Le risque survie comprend essentiellement les pensions de réversion versées au conjoint après le décès de l'assuré.

Protection sociale

La protection sociale recouvre tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques sociaux identifiés (santé, vieillesse-survie, maternité-famille, emploi, logement, pauvreté-exclusion sociale). Elle implique le versement de prestations aux individus ou aux ménages confrontés à la réalisation de ces risques. Ces mécanismes compensent tout ou partie de la diminution de ressources ou de l'augmentation de charges, sans qu'il y ait contrepartie équivalente et simultanée des bénéficiaires.

La protection sociale recouvre deux types de prestations :

● Prestations sociales

Elles prennent la forme de prestations en espèces (retraites prestations familiales, indemnités de chômage, indemnités journalières...), de prestations en nature [remboursement d'une dépense par un tiers payant (soins de santé par exemple), ou d'une prise en charge d'une dépense liée à un risque social (comme l'aide ménagère)].

● Prestations de services sociaux

Elles retracent l'avantage constitué par l'accès à des services gratuits ou quasi gratuits, fournis en relation avec un risque de la protection sociale (services de santé, d'action sociale, de placement). La principale composante est la dotation globale hospitalière.

En revanche, les prestations fiscales (exonérations ou réductions d'impôts accordées au titre d'un des risques de la protection sociale) ne rentrent pas dans le champ retenu.

Revenu minimum d'insertion

La loi sur le RMI (votée le 1^{er} décembre 1988 et renouvelée le 23 juillet 1992) garantit un revenu minimum à toute personne âgée de plus de 25 ans, ou à toute personne âgée de moins de 25 ans ayant au moins un enfant né ou à naître. Une durée minimum de résidence en France est nécessaire pour les étrangers.

Le RMI est une allocation différentielle, versée par l'État ; il assure un certain nombre de droits connexes (droit à l'assurance maladie avec gratuité totale des soins, aides au logement spécifiques, mesures particulières pour l'emploi...).

Au 1^{er} janvier 2006, le montant est de 433,06 euros pour une personne seule en métropole, majoré de 50 % pour la seconde personne au foyer, 30 % pour chacune des personnes suivantes et 40 % à partir du 3^{ème} enfant.

Au 31 décembre 2005 on comptait 1 289 500 allocataires du RMI en données brutes (tous régimes) dont 155 000 dans les Dom.

En contrepartie du versement de la prestation, le droit au RMI implique l'établissement d'un contrat d'insertion, signé entre le bénéficiaire et le représentant de l'État dans le département, dans le but de faciliter la réinsertion sociale du bénéficiaire. Le dispositif d'insertion est géré conjointement dans le département par le représentant de l'État et le Conseil général.

La loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 prévoyait un alignement progressif pour 2003 du RMI en vigueur dans les Dom sur celui de la métropole. Cet alignement a été réalisé dès 2002.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, ministère de la Santé et des Solidarités, direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) et la Cnaf.

Organismes :

- Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, ministère de la Santé et des Solidarités (Drees).
- Eurostat.
- Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.
- Caisse nationale des allocations familiales.
- Caisse nationale d'assurance vieillesse.
- Caisse des dépôts et consignations.
- Caisse centrale de mutualité sociale agricole.
- Association générale des institutions de retraites des cadres (Agirc).
- Association des régimes de retraites complémentaires (Arrco).
- Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic).

Sites Internet :

- www.sante.gouv.fr
- www.cnaf.fr
- www.ameli.fr (assurance maladie en ligne)
- www.cnaf.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, ministère de la Santé et des Solidarités, Drees (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques)

Chiffres et indicateurs départementaux (CID).

Documents de travail, Série Statistiques :

- « Les comptes de la protection sociale en 2005 », à paraître ;
- « Les dépenses d'aide sociale des départements en 2004 », n° 93, mars 2006 ;
- « L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse - bénéficiaires au 31 décembre 2004 », n° 91, décembre 2005 ;
- « Dépenses d'aide sociale des départements de 1996 à 2000 », n° 36, mai 2002.

Études et résultats :

- « Les prestations familiales et de logement en 2005 », n° 544, décembre 2006 ;
- « Les dépenses de l'aide sociale départementale en 2005 », n° 543, décembre 2006 ;
- « Le nombre d'allocataires du RMI au 30 septembre 2006 », n° 541, décembre 2006 ;
- « Les allocataires de minima sociaux en 2005 », n° 539, novembre 2006 ;
- « L'allocation personnalisée d'autonomie au 31 juin 2006 », n° 529, octobre 2006 ;
- « Les comptes de la protection sociale en 2005 », n° 526, octobre 2006 ;
- « Les prestations de protection sociale en 2005 », n° 523, septembre 2006 ;
- « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2005 », n° 514, août 2006 ;

- « Vingt ans de Comptes de la protection sociale en France : une réropolation de 1981 à 2002 », n° 278, décembre 2003.
- « Perspectives et comportements en matière de retraite », *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 3, juillet-septembre 2006.
- « Réformes de la protection sociale en Europe », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, janvier-mars 2006.

Cnaf, Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche

- « Prestations légales. Aides au logement. Revenu minimum d'insertion au 31 décembre 2005 », 2006.
- L'e-ssentiel*, publication électronique :
- « Les familles nombreuses sont moins nombreuses », n° 55, novembre 2006 ;
 - « L'impact de la PAJE sur le choix du mode de garde », n° 52, août 2006 ;
 - « Près de 10,8 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les Caf », n° 49, mai 2006 ;
 - « Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2005 », n° 47, mars 2006.

- Bulletin électronique mensuel*, Horizon 2015, n° 11, mai 2005 :
- « Les transferts sociaux locaux : le logement et les enfants d'abord » ;
 - « Une demande de l'opinion : une politique familiale plus redistributive ».
- Dossiers d'Études*, 2006.

Insee

Recueil d'études sociales, Statistique publique.

Insee-Références :

- France, Portrait social, édition 2006.
- Données sociales, édition 2006.

Autres

Rapport annuel d'activité, Assedic.

Bulletin de liaison (mensuel), Unedic.

Bulletin d'information (trimestriel), Arrco.

Rapport d'activité (annuel), Arrco.

Bulletin d'information (trimestriel), Agirc.

La Mutualité sociale agricole, statistiques (annuel), Caisses centrales de mutualité sociale agricole.

Bulletin d'information de la santé, Institut de recherche et documentation en économie de la santé, n° 94, mai 2005.

TABLEAU D.02-1

Compte de la protection sociale (1) - France entière

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees)

Unité : Million d'euros

	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
EMPLOIS						
Prestations sociales	349 325	363 893	385 143	403 512	421 546	438 310
Prestations de services sociaux	49 695	52 034	56 301	59 496	65 077	67 166
Frais de gestion	18 061	18 645	19 066	20 115	20 997	21 505
Transferts entre régimes	73 312	76 346	81 061	87 358	91 425	100 996
Frais financiers	1 220	1 370	1 378	1 408	1 468	1 169
Autres dépenses	6 268	6 984	8 294	8 472	9 094	8 748
Total des emplois	497 881	519 272	551 243	580 361	609 608	637 894
RESSOURCES						
Cotisations	284 830	299 385	312 429	323 763	333 749	345 565
Impôts et taxes affectés	82 795	89 924	92 477	94 505	83 083	91 680
Transferts entre régimes	73 261	76 287	81 010	87 358	91 425	100 996
Contributions publiques	48 438	47 414	50 064	51 625	70 615	71 531
Produits financiers	2 193	2 371	2 425	2 151	1 926	1 983
Autres recettes	14 108	14 424	14 408	14 726	16 002	16 933
Total des ressources	505 625	529 804	552 812	574 127	596 799	628 689
Solde opérations courantes	7 745	10 532	1 570	- 6 234	- 12 808	- 9 205

(1) Compte de la protection sociale, base 2000.

TABLEAU D.02-2

Contributions publiques reçues par les différents régimes et prestations de protection sociale par risque (1) - France entière

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees)

Unité : Million d'euros

	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Contributions publiques :						
Régime général de la sécurité sociale	1 063	566	889	938	803	832
Régimes d'indemnisation du chômage	257	145	72	136	255	225
Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	38 951	38 750	41 228	43 099	62 510	64 005
Autres régimes de sécurité sociale	8 167	7 953	7 875	7 452	7 046	6 469
Total	48 438	47 414	50 064	51 625	70 615	71 531
Prestations par risque :						
Santé	135 998	143 331	153 727	162 390	171 695	178 403
Maladie	109 764	115 828	123 913	131 632	139 738	144 811
Invalité, infirmité	19 728	20 952	22 572	23 199	24 102	25 335
Accidents du travail, maladies professionnelles	6 507	6 552	7 242	7 558	7 855	8 257
Vieillesse-survie	177 015	184 508	193 547	201 637	212 141	222 678
Vieillesse	153 291	159 949	163 641	171 013	180 424	189 300
Survie	23 724	24 559	29 906	30 623	31 716	33 378
Maternité-famille	38 511	39 457	40 826	41 924	43 796	45 439
Maternité	5 067	5 220	5 655	5 840	5 907	5 856
Famille	33 444	34 237	35 171	36 083	37 889	39 583
Emploi	28 858	29 708	33 387	36 795	37 813	37 327
Insertion et réinsertion professionnelle	2 873	2 770	2 434	2 398	2 414	2 452
Chômage	25 985	26 938	30 953	34 397	35 398	34 875
Logement	12 608	12 820	13 448	13 396	13 894	13 877
Pauvreté, exclusion sociale	6 029	6 104	6 509	6 866	7 286	7 752
Total	399 020	415 928	441 443	463 008	486 624	505 476

(1) Compte de la protection sociale, base 2000.

TABLEAU D.02-3
Prestations sociales par groupe de fonctions et dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB,
dans les pays de l'Union européenne en 2003 (1)

Source : Eurostat-SESPROS
 Unité : % du total des prestations

	Prestations sociales par groupe de fonction						Dépenses de protection sociale (% du PIB)
	Maladie, soins de santé	Incapacité	Vieillesse, survie	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne (incluant l'ex-RDA) p	27,7	7,8	42,9	10,5	8,6	2,5	30,2
Autriche	24,8	8,6	48,2	10,8	6,0	1,7	29,5
Belgique p	27,0	6,6	44,5	7,8	12,4	1,7	29,7
Danemark	20,5	13,5	37,2	13,2	9,8	5,7	30,9
Espagne p	30,7	7,4	43,8	3,0	13,3	1,7	19,7
Finlande	25,1	13,3	37,0	11,5	9,9	3,3	26,9
France p	30,5	4,8	43,3	9,0	7,9	4,5	30,9
Grèce p	26,5	5,1	50,8	7,3	5,7	4,6	26,3
Irlande p	41,8	5,1	23,2	16,0	8,4	5,6	16,5
Italie p	25,7	6,4	61,8	4,1	1,8	0,2	26,4
Luxembourg p	24,8	13,4	37,2	17,7	4,2	2,8	23,8
Pays-Bas p	31,4	11,1	40,3	4,9	6,2	6,2	28,1
Portugal p	28,8	11,5	46,2	6,5	5,5	1,6	24,3
Royaume-Uni p	29,6	9,4	44,9	6,9	2,7	6,5	26,7
Suède p	26,3	14,2	40,1	9,5	5,9	4,0	33,5
Union européenne à 15 p	28,4	7,9	45,5	8,0	6,7	3,5	28,3
Chypre (2)	25,2	3,8	49,4	8,0	5,7	7,9	16,4
Estonie p	31,8	9,3	44,8	10,0	1,8	2,2	13,4
Hongrie	29,7	10,3	41,3	13,0	2,8	2,9	21,4
Lettonie p	22,9	8,5	53,1	10,8	3,2	1,5	13,4
Lituanie p	29,8	9,7	47,4	7,9	1,8	3,3	13,6
Malte	26,0	6,5	52,3	5,6	6,7	2,9	18,5
Pologne p	20,5	12,2	58,5	4,7	4,0	0,2	21,6
République tchèque p	35,6	8,2	41,3	7,5	3,9	3,5	20,1
Slovaquie p	32,8	8,9	39,4	8,3	5,8	4,9	18,4
Slovénie p	32,4	8,2	45,0	8,6	3,1	2,6	24,6
Union européenne à 25 p	28,3	8,0	45,7	8,0	6,6	3,5	28,0 (3)

(1) Les prestations sociales sont des transferts, en espèces ou en nature, versés par les régimes de prestation sociale aux ménages et aux individus pour alléger la charge financière entraînée par un certain nombre de besoins ou de situations à risque.
 (2) Les données pour Chypre se rapportent à 2002.
 (3) Le ratio pour l'UE à 25 (non compris Chypre) est calculé sur la base des 24 pays dont les données sont disponibles en 2003.

TABLEAU D.02-4
Recettes de protection sociale par type dans les pays de l'Union européenne en 2003 (1)

Source : Eurostat-SESPROS
 Unité : % du total des recettes

	Cotisations sociales		Contributions publiques	Autres recettes
	Employeurs	Personnes protégées (2)		
Allemagne (incluant l'ex-RDA) p	36,3	27,5	34,6	1,7
Autriche	37,6	26,2	34,5	1,7
Belgique p	50,1	21,9	25,7	2,4
Danemark	9,7	20,7	63,0	6,7
Espagne p	52,3	16,4	28,4	2,8
Finlande	39,0	10,9	44,3	5,7
France p	46,1	20,9	29,7	3,2
Grèce p	37,5	23,5	29,6	9,4
Irlande p	22,8	13,9	61,7	1,6
Italie p	43,7	14,9	39,8	1,6
Luxembourg p	27,3	24,2	44,5	3,9
Pays-Bas p	32,8	34,7	19,4	13,1
Portugal p	33,4	16,9	40,0	9,7
Royaume-Uni p	32,7	16,2	49,5	1,6
Suède p	40,6	8,8	48,8	1,8
Union européenne à 15 p	39,0	21,0	36,9	3,1
Chypre (3)	...	26,6	48,4	14,8
Estonie p	79,2	0,6	20,1	0,1
Hongrie	43,5	14,9	34,8	6,9
Lettonie p	52,1	19,0	28,9	...
Lituanie p	54,6	6,1	38,8	0,4
Malte	46,5	20,7	29,4	3,4
Pologne p	26,5	23,0	50,1	0,3
République tchèque p	50,9	24,5	23,4	1,2
Slovaquie p	49,3	19,2	30,2	1,3
Slovénie p	27,3	39,9	31,5	1,3
Union européenne à 25 p	38,9	21,0	37,0	3,0

(1) Non compris les transactions entre régimes.
 (2) Les cotisations des personnes protégées comprennent les cotisations à charge des salariés, des travailleurs indépendants, des retraités et autres personnes protégées.
 (3) Les données pour Chypre se rapportent à 2002.

TABLEAU D.02-5

Aide sociale relevant de la compétence du département : dépenses et bénéficiaires au 31 décembre

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement,
Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees) (Enquête Aide sociale) Unité : Million d'euros

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	r 2004	p 2005
DÉPENSES NETTES								
Aide sociale à l'enfance.....	4 079,7 e	4 198,4 e	4 267,9	4 366,8	4 633,5	4 943,6	4 997,8	...
Aide sociale aux personnes handicapées (1)	2 849,6 e	2 370,1	2 472,6	2 556,9	2 852,3	3 038,6	3 353,8	...
Aide sociale aux personnes âgées (1).....	1 285,8 e	1 819,8	1 729,3	1 695,0	3 170,6	4 301,4	4 635,5	...
Aide médicale	1 216,4	1 280,7	196,7	10,8	3,3	5,3	...	...
Sous-total prestations versées	9 431,4 e	9 669,1 e	8 666,5	8 629,5	10 659,7	12 288,9	12 987,1	...
Dépenses liées au RMI	602,8	655,7	639,9	644,3	698,6	748,2	5 434,8	...
Service départemental d'action sociale (2)	1 140,9	1 209,1	1 175,9	1 149,0	1 104,0	1 161,4	1 694,3	...
Frais communs	379,3	403,2	352,7	404,5	466,2	496,4	///	///
Total	11 554,4 e	11 937,1 e	10 835,0	10 827,3	12 928,5	14 694,9	20 116,2	...
BÉNÉFICIAIRES								
Aide sociale à l'enfance :								
Mesures administratives.....	28 860	28 930	28 685	28 655	27 935	28 585	29 825	29 565
Mesures judiciaires.....	81 790	82 465	82 250	82 175	83 230	83 815	85 520	87 210
Total des enfants confiés à l'ASE	110 650	111 395	110 935	110 830	111 165	112 405	115 345	116 775
Placements directs.....	26 150	25 540	25 080	23 660	23 235	22 455	21 740	21 585
Total des enfants accueillis à l'ASE	136 800	136 935	136 015	134 490	134 400	134 860	137 085	138 360
Aide sociale aux personnes handicapées :								
Aide ménagère et auxiliaires de vie	11 595	11 865	12 980	13 125	13 509	14 590	15 095	16 125
ACTP (3) des moins de 60 ans (4)	89 930	88 205	91 805	96 330	99 820	102 795	108 820	112 540
Accueil :								
Hébergement en établissement	78 660	77 980	77 945	79 015	81 340	84 155	88 550	89 705
Accueil de jour	7 500 ^{ae}	7 880	8 520	9 565	10 575	11 670	12 965	13 335
Accueil en milieu familial.....	3 005	3 095	3 305	3 440	3 455	3 690	3 910	4 210
Aide sociale aux personnes âgées :								
ACTP des moins de 60 ans (4)	104 685	62 700	43 190	27 330	21 405	20 545	18 760	18 925
Aide à domicile :								
Aide ménagère ARSM (4) (5)	71 380	65 445	59 815	57 235	46 020	36 545	32 955	27 600
APA à domicile (6)	...	...	...	...	296 135	414 455	483 815	536 530
PSD (7) à domicile	46 440	54 665	63 290	74 145	26 085	6 195	130	—
Accueil :								
Hébergement en établissement	125 195	120 910	117 260	116 775	112 855	112 365	112 610	112 350
Accueil en milieu familial	830	920	940	1 010	975	1 060	1 050	1 110
APA en établissement (6)	...	...	...	...	304 175	350 535	370 665	384 425
PSD en établissement	39 560	52 295	63 055	72 545	11 010	3 395	30	—
Aide médicale :								
Cotisations d'assurance personnelle.....	283 940	280 410	...	...	...	...	...	...
Prise en charge des soins (8).....	2 839 895	2 925 600	...	...	...	...	...	...

(1) À partir de 1999, les dépenses d'ACTP pour les personnes de 60 ans ou plus sont intégrées aux dépenses à destination des personnes âgées.
(2) En raison du changement de nomenclature, on ne distingue plus les "Frais communs" en 2004 : ce montant regroupe les services communs, les autres interventions sociales et les dépenses de personnel.
(3) ACTP : allocation compensatrice pour tierce personne.
(4) Sont compris ici les personnes ayant des droits ouverts au 31 décembre.
(5) ARSM : allocation représentative des services ménagers.
(6) APA : allocation personnalisée d'autonomie instaurée par les lois du 20 juillet 2001 et du 1^{er} avril 2003.
(7) PSD : prestation spécifique dépendance instaurée par la loi du 24 janvier 1997.
(8) Sont comptés ici les titulaires et ayants droit.

TABLEAU D.02-6

Familles et enfants bénéficiaires, montant global des prestations familiales (1)

Source : Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Unités : Millier de bénéficiaires et Million d'euros

	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Familles bénéficiaires :									
Tous régimes	5 848	5 914	6 085	6 131	6 164	6 186	6 229	6 247	6 307
dont : régime général	4 863	5 091	5 412	5 467	5 518	5 555	5 587	5 663	6 002
Enfants bénéficiaires :									
Tous régimes	12 406	12 271	12 472	12 476	12 520	12 528	12 578	12 640	12 714
dont : régime général	10 253	10 459	11 005	11 040	11 120	11 164	11 222	11 393	12 076
Montant global des prestations :									
Tous régimes hors AAH (2)	18 329,9	22 641,1	24 796,0	25 069,5	25 793,8	26 487,8	26 954,4	28 040,3	29 271,1
Régime général hors AAH (2)	15 535,9	20 002,5	22 430,7	22 710,1	23 448,5	24 176,8	24 657,7	25 841,9	27 734,4

(1) Prestations versées au titre du Fonds national des Prestations familiales (FNPF).

(2) AAH : allocation d'adulte handicapé.

TABLEAU D.02-7

Prestations de protection sociale : Montants versés tous régimes et régime général ; bénéficiaires du régime général

Source : Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Unités : Millier de bénéficiaires et million d'euros

	2003			2004			2005		
	Tous régimes		Régime général	Tous régimes		Régime général	Tous régimes		Régime général
	Montants versés	Montants versés	Nombre de bénéficiaires	Montants versés	Montants versés	Nombre de bénéficiaires	Montants versés	Montants versés	Nombre de bénéficiaires
Prestations complément de revenu :									
Allocations familiales	10 948,3	9 680,3	4 003	11 188,8	9 963,7	4 062	11 424,7	10 652,3	4 337
Complément familial	1 521,9	1 366,3	790	1 537,9	1 390,4	792	1 557,4	1 452,0	812
Allocation de parent isolé	777,4	771,9	169	828,3	822,5	174	877,6	871,7	181
Prestations liées à la maternité :									
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) (1) ..	///	///	///	1 751,2	1 689,2	726	5 092,1	4 907,7	1 379
Allocation pour jeune enfant	2 669,2	2 475,6	1 198	1 679,6	1 560,9	619	929,9	883,1	292
Allocation parentale d'éducation	2 992,4	2 733,9	506	2 673,9	2 445,7	368	1 546,1	1 449,3	180
Allocation de garde d'enfant à domicile	113,1	111,3	51	115,1	113,5	45	97,8	96,4	35
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle	2 160,4	2 078,0	604	2 215,3	2 129,5	546	1 606,1	1 539,7	378
Allocation d'adoption	4,1	3,3	1,5	3,1	2,6	0,6	0,9	0,7	n.s.
Prestations spécifiques :									
Allocation de soutien familial	856,7	809,0	552	887,8	841,4	566	921,3	891,8	591
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	450,2	403,4	110	473,8	427,7	116	500,0	469,4	126
Allocation de présence parentale (APP)	28,3	26,3	3,1	34,4	32,0	3,4	38,9	36,6	3,9
Allocation de rentrée scolaire	1 266,8	1 160,6	2 650 r	1 295,0	1 195,6	2 675 r	1 304,0	1 232,6	2 713
Logement :									
Allocation de logement à caractère familial	2 947,4	2 830,1	1 071	3 125,7	3 009,1	1 079	3 139,7	3 025,6	1 098
Prime de déménagement	3,2	3,1	9,0	3,2	3,2	9,3	3,5	3,4	...
Dépenses diverses :									
Prestations versées à l'étranger et accords CEE ..	16,3	12,1	13	14,4	10,6	11	13,9	10,8	10
Allocation différentielle	21,5	21,5	11	22,5	22,5	11	18,6	18,6	10
Frais de tutelle	182,4	175,9	260	194,5	186,4	274	201,2	194,9	288
Solde des prêts à l'amélioration de l'habitat ...	- 4,7	- 4,7	...	- 4,1	- 4,1	...	- 2,3	- 2,3	...
Prestations familiales (2) r	26 954,4	24 657,7	///	28 041,3	25 841,9	///	29 271,1	27 734,4	///
Prestations versées au titre du Fonds national d'aide au logement [FNAL] :									
Allocation de logement à caractère social	3 848,6	3 647,0	2 035	4 051,7	3 843,7	2 047	3 997,4	3 817,6	2 064
Prestations versées au titre du Fonds national de l'Habitat (FNH) :									
Aide personnalisée au logement	6 032,4	5 800,1	2 534	6 221,3	5 994,6	2 484	6 120,3	5 901,7	2 466
Prime de déménagement	2,8	2,7	...	2,6	2,6	...	2,6	2,6	...

(1) La Paje remplace progressivement les prestations liées à la naissance du jeune enfant (APJE, APE, AGED, AFEAMA, AAD). Basculement total vers la Paje au 1^{er} janvier 2007.

(2) Prestations versées au titre du Fonds national des prestations familiales, hors AAH (allocation d'adulte handicapé).

TABLEAU D.02-8

Retraites : effectifs bénéficiaires par régime au 31 décembre 2004

Sources : Caisses de retraite citées

Unités : Nombre et %

Caisses de retraite	Bénéficiaires d'un droit direct		
	Effectifs	Part des hommes (%)	Variations annuelles (%)
Cnav métropole	9 791 183	48,5	3,0
Arco (1)	8 666 120	53,8	4,0
Agirc (1)	1 524 246	78,6	5,0
MSA salariés	1 819 203	67,4	1,0
Fonction publique civile	1 142 218	46,0	4,0
Fonction publique militaire	383 407	95,1	—
CNRACL	545 882	31,1	4,0
Ircantec (1)	1 272 560	43,2	2,0
MSA exploitants	1 792 004	45,6	— 1,0
Organic	756 822	55,2	2,0
Cancava (2)	532 676	81,1	4,0
CNIEG (3)	103 447	77,6	—
SNCF	191 288	90,4	— 1,0
RATP	27 522	82,0	1,0

(1) Régime de retraite complémentaire.
(2) Pas de distinction en 2004 entre les régimes de base et complémentaire de la Cancava.
(3) Les données sont mesurées au 1^{er} janvier 2005.

TABLEAU D.02-9

Retraites : flux des liquidants par régime en 2004

Sources : Caisses de retraite citées

Unités : Nombre et %

Caisses de retraite	Liquidants d'un droit direct au cours de l'année		Départs anticipés pour carrière longue ou handicap		Variations annuelles du nombre de liquidants	Part des départs anticipés de type Fillon parmi les liquidations
	Effectifs	Part des hommes	Effectifs	Part des hommes		
Cnav métropole	595 107	56,6	109 382	85,5	28,0	18,4
Arco (1)	615 219	59,4	98 339	86,1	29,0	16,0
Agirc (1)	114 340	78,7	19 118	92,1	31,0	16,7
MSA salariés	107 612	68,9	22 903	91,0	26,0	21,3
Fonction publique civile	72 003	47,4	///	///	— 4,0	///
Fonction publique militaire	10 564	92,4	///	///	— 8,0	///
CNRACL	27 726	34,4	///	///	— 42,0	///
Ircantec (1) (2)	83 298	40,5	4 512	78,3	21,0	5,4
MSA exploitants	44 926	48,9	3 257	74,1	6,0	7,2
Organic	52 332	60,8	6 901	93,5	33,0	13,2
Cancava (3)	38 731	86,9	11 582	95,6	43,0	29,9
CNIEG (4)	2 632	75,2	///	///	— 47,0	///
SNCF	6 620	91,6	///	///	— 9,0	///
RATP	1 087	87,3	///	///	1,0	///

(1) Régime de retraite complémentaire.
(2) Environ 6 000 transferts de gestion comptés parmi les liquidations.
(3) Pas de distinction en 2004 entre les régimes de base et complémentaire de la Cancava.
(4) Les données sont mesurées au 1^{er} janvier 2005.

TABLEAU D.02-10

Montant moyen de l'avantage principal de droit direct selon le régime de base d'affiliation et le type de carrière (échantillon interrégimes de retraités 2004) (1)

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees)

Unités : Effectifs : %
Montants : Euro

Types de carrières et régimes de base versant des droits directs	Montant moyen d'avantage principal (régime de base et complémentaires)					
	Effectifs		Ensemble des carrières		Carrières incomplètes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble des unipensionnés	50,0	72,3	1 662	719	1 759	1 108
dont : anciens salariés	43,9	63,7	1 787	767	1 884	1 233
Salariés du secteur privé (régime général)	34,1	54,3	1 759	648	1 851	1 113
Fonctionnaires civils d'État	4,5	6,0	2 204	1 749	2 357	1 977
Fonctionnaires militaires d'État	0,8	0,1	2 032	n.s.	2 227	n.s.
Fonctionnaires CNRACL	0,4	1,7	1 556	1 144	1 819	1 619
Régime spécial type EDF, SNCF, RATP, etc. (2)	2,3	0,5	1 966	1 307	2 182	1 845
Salariés agricoles (MSA)	1,1	0,8	933	442	1 000	1 176
Autres régimes : Mines, Cavimac (cultes)	0,7	0,3	1 043	356	686	389
dont : anciens non salariés	6,1	8,6	757	361	733	446
Exploitants agricoles (MSA)	5,2	7,6	675	351	695	437
Commerçants (ORGANIC)	0,3	0,7	602	339	728	539
Artisans (CANCABA)	0,3	0,2	762	291	837	n.s.
Professions libérales	0,3	0,1	2 193	1 454	n.s.	n.s.
Ensemble des polypensionnés (plusieurs régimes de base) selon leur régime de base principal (3)	50,0	27,7	1 408	767	1 452	945
dont : anciens salariés	35,5	19,8	1 571	851	1 617	1 122
Salariés du secteur privé (régime général)	19,9	12,6	1 481	660	1 529	930
Fonctionnaires civils d'État	3,9	2,2	1 862	1 386	1 907	1 566
Fonctionnaires militaires d'État	2,0	n.s.	2 304	n.s.	2 341	n.s.
Fonctionnaires CNRACL	2,5	3,3	1 435	1 156	1 460	1 338
Régime spécial type EDF, SNCF, RATP, etc (2)	3,9	0,5	1 742	1 458	1 792	1 724
Salariés agricoles (MSA)	2,8	0,9	1 188	776	1 247	1 235
Autres régimes : Mines, Cavimac (cultes)	0,5	0,3	1 503	726	1 579	760
dont : anciens non salariés	11,8	7,0	935	535	962	605
Exploitants agricoles (MSA)	5,8	5,3	749	502	774	560
Commerçants (ORGANIC)	2,5	1,1	897	519	935	657
Artisans (CANCABA)	2,9	0,4	1 020	590	1 057	777
Professions libérales	0,6	0,2	2 471	1 453	2 491	1 611
Autres (4)	2,7	0,9	1 329	697	1 381	841
Ensemble	100,0	100,0	1 535	732	1 600	1 052

(1) Champ : retraités nés en France, ayant 60 ans ou plus et bénéficiaires d'un droit direct dans un ou plusieurs régimes de base.
(2) Régime spécial dont les règles de calcul de la retraite sont proches de celles des fonctionnaires : SNCF, ENIM (marins), EDF-GDF, RATP, CRPCEN (clercs de notaire), Banque de France, SEITA, FSPOEIE (ouvriers de l'État).
(3) Régime de base principal = régime où le retraité a été affilié pendant plus de la moitié de sa carrière.
(4) Polypensionnés tels qu'aucun de leurs régimes d'affiliation ne correspond à au moins la moitié de leur carrière. Par construction, ils relèvent de 3 régimes de base au moins.

TABLEAU D.02-11

Bénéficiaires et montants des prestations vieillesse versées par le FSV et le FSI, selon l'organisme verseur, au 31 décembre 2005 - France entière

Sources : Enquête Drees
Fonds de Solidarité Vieillesse, Caisse des Dépôts et Consignations, Cnamts

Unités : Effectifs : Nombre
Montants : Million d'euros

	Fonds de solidarité vieillesse		Fonds spécial invalidité	
	Effectifs	Montants	Effectifs	Montants
Régime général (métropole)	351 571	910,8	100 867	238,8
Exploitants agricoles (métropole)	60 556	58,0	4 158	12,3 (1)
SASV	66 417	259,6	///	///
Salariés agricoles	25 308	68,6	5 269	17,2
Organic (commerçants)	11 027	31,2	532	1,1
Cancava (artisans)	8 831	21,2	1 010	3,4
Cavimac (cultes)	9 197	27,6	22	0,1
CAMR (2)	50	0,1	///	///
Professions libérales	224	0,6	23	0,1
Régimes spéciaux	4 254	7,2	742	2,1
SNCF	742	0,8	127	0,3
Mines	828	1,5	59	0,2
Marins	1 153	3,1	37	0,1
Ouvriers de l'État	166	0,2	36	0,1
Collectivités locales	360	0,4	455	1,3
Autres régimes spéciaux (3)	104	0,2	28	0,1
Fonctionnaires	901	1,0	///	///
Total métropole	537 435	1 385,0	112 623	275,1 (1)
Dom	71 950 (4)	223,3	///	///

(1) Il n'est pas possible de distinguer les montants versés aux Dom de ceux versés en métropole. Le montant est donc un montant France entière.
(2) La CAMR était la caisse de retraite des agents des chemins de fer secondaires et des tramways. Elle a été intégrée à la Cnav début 1992.
(3) RATP, EDF-GDF, Seita, CRPCEN, CCIP ...
(4) Hors champ de l'enquête Drees. Les effectifs sont, ici, les effectifs gérés par les caisses des Dom.

TABLEAU D.02-12

Minimum vieillesse - France entière

Montant annuel des allocations constituant le minimum vieillesse au 1^{er} juillet

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement ; Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees)

Unité : Euro

	1985	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006
Allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS)	1 980,3	2 285,2	2 532,2	2 688,1	2 807,7	2 849,9	2 898,3	2 956,3	3 009,5
Allocation supplémentaire au Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV)	2 664,8	3 076,4	3 545,8	3 853,5	4 024,9	4 085,2	4 154,7	4 237,8	4 314,0
Minimum vieillesse :									
Personne seule	4 645,1	5 361,6	6 078,1	6 541,6	6 832,6	6 935,1	7 053,0	7 194,0	7 323,5
Couple	8 418,2	9 621,1	10 903,9	11 735,1	12 257,0	12 441,0	12 652,4	12 905,4	13 137,7

TABLEAU D.02-13

Bénéficiaires de minima sociaux au 31 décembre

Sources : Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees), Cnaf, MSA, Unedic, Cnav, Cnamts

Unité : Millier

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	r 2004	2005
Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	422,1	840,8	965,2	938,5	950,7	998,6	1 083,9	1 134,5
Allocation de Parents Isolés (API) (1)	131,0	148,0	156,8	160,7	164,1	170,0	175,6	182,3
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	519,0	593,5	689,0	710,8	726,6	741,2	760,1	774,2
Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)	131,7	103,4	104,4	105,0	105,4	111,2	111,5	112,6
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	336,1	485,8	425,3	391,6	372,0	349,2	346,0	374,5 p
Allocation d'Insertion (AI)	123,6	18,4	31,9	36,7	43,5	47,2	47,4	34,1 p
Allocation Équivalent-retraite Remplacement (AER)	—	—	—	—	2,8	27,1	32,2	42,4 p
Allocation Supplémentaire de Vieillesse (ASV)	1 182,9	908,8	686,0	644,7	590,6	557,6	547,5	537,0 e
Allocation Veuvage (AV)	16,0	16,2	14,6	13,6	13,0	12,2	11,2	6,8 e
Total	2 862,4	3 115,0	3 073,2	3 001,6	2 968,7	3 014,3	3 115,4	3 198,4 p

(1) Avec un enfant ou un enfant à naître.

TABLEAU D.02-14

Bénéficiaires du RMI au 31 décembre 2005 - France entière

Source : Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales) - Fichier Fileas

	Métropole		Dom		Ensemble Évolution 2005/2004
	Effectif	%	Effectif	%	%
Situation familiale (1) :					
Personne sans conjoint :					
Sans personne à charge	651 547	58,6	70 986	45,8	4,7
Avec une personne à charge	140 293	12,6	22 596	14,6	3,1
Avec deux personnes à charge	78 003	7,0	16 151	10,4	3,9
Avec trois personnes à charge ou plus	51 587	4,6	14 180	9,1	4,5
Couple :					
Sans personne à charge	40 721	3,7	4 548	2,9	2,2
Avec une personne à charge	46 840	4,2	7 247	4,7	3,6
Avec deux personnes à charge	45 061	4,1	8 898	5,7	5,0
Avec trois personnes à charge ou plus	57 322	5,2	10 449	6,7	2,9
Allocataires selon l'âge (2) :					
Moins de 25 ans	34 883	3,1	5 297	3,4	— 3,0
De 25 à 29 ans	217 818	19,6	22 607	14,6	5,0
De 30 à 39 ans	341 231	30,7	52 118	33,6	2,1
De 40 à 49 ans	277 388	25,0	47 175	30,4	5,7
De 50 à 59 ans	203 432	18,3	22 841	14,7	6,4
60 ans ou plus	36 622	3,3	5 017	3,2	3,5
Ouverture de droits :					
Moins de 6 mois	171 629	15,4	16 057	10,4	10,7
De 6 mois à moins d'1 an	136 788	12,3	12 935	8,3	— 8,5
De 1 à moins de 2 ans	198 218	17,8	22 041	14,2	7,3
De 2 à moins de 3 ans	128 976	11,6	16 765	10,8	10,9
De 3 à moins de 5 ans	150 115	13,5	26 741	17,2	4,4
5 ans ou plus	325 648	29,3	60 516	39,0	2,7
Total	1 111 374	100,0	155 055	100,0	4,2
Montant moyen RMI en euros	377	///	392	///	///

(1) La "situation familiale au sens du rmi" tient compte de la présence d'un titre de séjour en cours de validité.
(2) Il s'agit du nombre d'allocataires payés par les caisses d'allocations familiales.

Chapitre E.01

Consommation et modes de vie des ménages

- 1

Présentation.
- 2

Méthodologie.
- 3

Définitions.
- 4

Sources de documentation.

Liste des tableaux

- 1A

Montant de la consommation effective des ménages par fonction (en valeur) – France entière.

1B

Consommation effective des ménages par fonction (en volume) – France entière.

2

Montant et évolution de la consommation effective des ménages par durabilité – France entière.

3

Consommation des ménages en biens et services sportifs – France entière.

4

Principales quantités consommées par les ménages à partir de 1990 – France entière.

5

Équipement des ménages en biens durables selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage en 2004.

6

Équipement des ménages en biens durables selon l'âge de la personne de référence du ménage en 2004.

7

Équipement des ménages en biens durables selon leur taille en 2004.

8

Taux d'équipement des ménages européens en biens durables en 2001.

9

Budget des ménages.

10

Poids des repas et consommation à l'extérieur dans le budget alimentaire des ménages selon le type d'habitat de résidence.

11

Utilisation du temps par les femmes et les hommes de 20 à 74 ans.

12

Participation électorale en 2004 selon le niveau de diplôme à « âge contrôlé ».

13

Participation électorale en 2004 selon l'âge.

○ Présentation

Depuis 2001, la dépense de consommation des ménages en volume connaît un rythme de progression compris entre 2,0 % et 2,5 %. En 2005, il atteint + 2,1 % après + 2,3 % en 2004. Cette faible décélération est obtenue dans un contexte économique peu favorable avec un ralentissement marqué du pouvoir d'achat (+ 1,1 % en 2005 après + 2,2 %). Les ménages ont financé une partie de leur consommation en puisant dans leur épargne dont le taux est passé de 15,8 % en 2004 à 14,9 % en 2005.

L'année 2005 a été marquée par une envolée des prix du pétrole qui s'est répercutée partiellement sur les prix de la dépense de consommation des produits énergétiques (+ 15,3 % pour les produits pétroliers et + 6,8 % pour le gaz de ville). Ces hausses n'ont cependant pas eu un impact à la baisse très marqué tant sur la consommation de carburants et lubrifiants (- 2,5 % en volume) que sur celle du chauffage et de l'éclairage (à la hausse de 1,5 % après + 3,7 % en 2004).

Sous l'effet, en particulier, de la contribution des carburants, les dépenses liées aux transports ralentissent : + 0,8 %, après + 2,1 % en 2004. Les achats d'automobile restent bien orientés (+ 2,6 % après + 3,1 %) grâce essentiellement aux marques étrangères. Le marché des deux roues est également en progression, notamment avec celui des bicyclettes qui est soutenu par les importations.

Les services de transport sont toujours dynamiques et particulièrement le transport aérien (+ 5,3 % en raison du trafic international) et le transport ferroviaire (+ 3,7 % grâce aux bons résultats du réseau TGV).

Les dépenses liées au logement et à son aménagement représentent 30,5 % de la dépense de consommation des ménages, en progression de 1 point depuis 2002. La tendance à la hausse de cette part est essentiellement imputable aux loyers.

Sous l'effet du renouvellement technologique, les biens et services des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont toujours très fortement orientés à la hausse (+ 11,4 % après + 12,9 % en volume en 2004). La croissance demeure forte pour tous les biens : + 29,2 % pour les téléviseurs (équipement en LCD et plasma), + 24,6 % pour les téléphones portables et fixes, + 22,7 % pour les appareils d'enregistrement du son et de l'image et + 20,5 % pour les ordinateurs et équipements informatiques. En revanche, depuis 2003, le rythme d'évolution des services de télécommunications a ralenti (+ 5,3 % en 2005 après + 4,4 % en 2004 contre + 21,0 % en moyenne annuelle de 1998 à 2002).

Les ventes de DVD continuent à progresser mais à un rythme moins élevé. Cette évolution est à mettre en regard de la progression sensible des téléchargements illicites de films sur internet ainsi que du ralentissement de l'offre éditoriale.

Après la très bonne année 2004 pour la fréquentation des salles de cinéma, on observe un retour au niveau de 2003 avec 174 millions d'entrées en 2005 après 195 millions en 2004.

Les dépenses de santé à la charge des ménages connaissent une évolution marquée depuis deux ans avec + 6,6 % en 2005 après + 7,1 % en 2004.

Le rythme de croissance de la consommation en produits alimentaires et boissons non alcoolisées est compris entre 1 et 2 % depuis 4 ans (+ 1,3 % en 2005). La consommation d'habillement est proche de la stabilité, et ce malgré la part croissante des produits à bas prix en provenance d'Extrême-Orient.

○ Méthodologie

Les informations relatives à la consommation des ménages et à son évolution sont ici de trois types :

– dépenses globales de consommation au sens des comptes nationaux ;

– estimation des quantités consommées de certains produits alimentaires et de quelques autres biens et services, parcs de biens durables (disponibles pour la métropole uniquement) ;

– données issues de diverses enquêtes auprès des ménages, apportant un éclairage sur leurs modes de vie et leurs comportements.

Consommation des ménages en comptabilité nationale

Les comptes nationaux sont désormais publiés dans les nouvelles références dites de la base 2000, succédant à la base 1995. Ce changement de base, qui a mobilisé des sources nouvelles, conduit à une évaluation plus élevée de la consommation en particulier de celle de biens et services des technologies de l'information et de la communication (TIC).

En outre, la consommation des ménages intègre dorénavant des dépenses en services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

Les évaluations de la consommation sont obtenues à partir de trois sources principales :

● les enquêtes directes (générales ou spécialisées) auprès des ménages

Elles sont réalisées par sondage auprès d'échantillons aléatoires de 5 000 à 15 000 ménages. Elles ne sont pas parfaitement adaptées aux évaluations des comptes nationaux car elles ont un champ et une périodicité différents, mais elles constituent le seul moyen de saisir les disparités entre les catégories socioprofessionnelles et permettent la description d'autres aspects des modes de vie (niveau d'équipement, déplacements, etc.). Les principales enquêtes utilisées sont les suivantes :

– l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV). Elle est effectuée trois fois par an auprès de 8 000 ménages. L'enquête de mai fournit des informations sur l'équipement des ménages en biens durables. L'effectif de ménages répondant pour certaines catégories socioprofessionnelles est parfois petit et, par conséquent, les résultats sont à utiliser avec précaution.

– l'enquête sur le budget des familles.

Les données sur les dépenses des ménages (tableau E01-9) sont issues de l'enquête sur le budget des familles réalisée en 2000 - 2001 ; de périodicité quinquennale, elle fait suite aux précédentes enquêtes effectuées en 1979, 1984 - 1985, 1989 et 1995. La prochaine enquête (2005 - 2006) donnera lieu à des résultats début 2007.

– l'enquête « Emploi du temps », a lieu environ tous les dix ans (la prochaine aura lieu en 2008). L'enquête de 1998-1999 fait suite aux enquêtes précédentes sur le même thème, effectuées en 1964 - 1965, 1974 - 1975 et 1985 - 1986. Ce sont des enquêtes « à vagues » étalées sur un an (comme budget de famille) pour éviter les effets de saisonnalité (on n'a pas les mêmes occupations en hiver et en été). Le tableau E01-11 présente les données des enquêtes nationales sur l'utilisation du temps réalisées entre 1998 et 2004 par les instituts nationaux de statistique et les centres de recherche dans certains États membres de l'UE (Statistiques en bref : population et conditions sociales, avril 2006, Eurostat).

– l'enquête logement qui a lieu tous les quatre ans.

– les enquêtes transports.

● les statistiques de production et du commerce extérieur

Elles permettent de calculer, pour un produit donné, les ressources sur le territoire. Elles sont établies soit en valeur, soit en quantités physiques.

Les statistiques de production en valeur résultent le plus souvent de l'exploitation des déclarations fiscales des chiffres d'affaires des différents secteurs d'activité (principalement déclarations de bénéfices industriels et commerciaux) et des enquêtes annuelles d'entreprise.

Les statistiques de production en quantités physiques sont, elles aussi, largement utilisées. Souvent d'origine professionnelle (enquêtes de branche), elles sont centralisées par les services statistiques des différents ministères (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, ministère de l'Agriculture et de la Pêche).

Les statistiques du commerce extérieur en valeur et en quantités résultent de l'exploitation de la base de données douanières. Les

importations et exportations par produit détaillé sont ainsi obtenues.

Pour la consommation des ménages, les indices de prix à qualité constante résultent de très nombreuses observations effectuées mensuellement par l'Insee pour l'établissement de l'indice des prix à la consommation.

● les statistiques de distribution

Différentes sources sont utilisées : les statistiques fiscales des chiffres d'affaires des entreprises commerciales, l'enquête annuelle d'entreprise du commerce, les enquêtes directes auprès de détaillants (notamment l'enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail indépendante effectuée par l'Insee), les statistiques professionnelles établies pour certains circuits de distribution (grands magasins, magasins populaires, coopératives de consommation).

Les statistiques de distribution ne permettent pas d'estimer la consommation dans une nomenclature aussi fine que les équilibres « Ressources-Emplois ».

L'imperfection des sources disponibles (statistiques de production et du commerce extérieur, enquêtes auprès des ménages ou des détaillants), dont aucune ne peut être utilisée comme base exclusive, impose de faire une synthèse qui consiste en l'établissement de bilans des ressources et des emplois pour chaque bien ou service.

Les ressources sont constituées par la production intérieure hors TVA et les importations, augmentées des marges commerciales et de transport ainsi que l'ensemble des impôts sur les produits (dont la TVA et les droits de douanes), et diminuées des subventions sur les produits. Les emplois se répartissent entre la consommation intermédiaire, la consommation des ménages, la formation brute de capital fixe, les exportations et enfin les variations de stocks + acquisitions nettes de cession d'objet de valeur.

L'intérêt des statistiques de distribution réside dans le fait que les chiffres d'affaires du commerce sont très proches de la consommation des ménages. Par contre, les équilibres « Ressources-Emplois » nécessitent de faire une estimation des marges et des variations de stocks, variations qui sont mal connues.

Si chaque élément est connu à partir de sources indépendantes et ayant leur propre marge d'incertitude, l'ensemble des estimations permet, par cohérence, d'améliorer notablement les chiffres les plus incertains, ou même de déduire des éléments non saisis directement. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer des divergences appréciables, qui peuvent exister en certaines occasions, entre les statistiques brutes, tels par exemple les résultats globaux des enquêtes, et les évaluations retenues dans les comptes nationaux puisque celles-ci résultent de l'examen critique de l'ensemble des sources disponibles.

La détermination des niveaux est effectuée lors de l'élaboration des comptes de l'année de base. Ces évaluations résultent de la confrontation et de l'harmonisation des quatre sources déjà citées, dans le cadre des équilibres « Ressources-Emplois ».

La détermination des évolutions annuelles s'effectue chaque année en calculant les indices de valeur, de prix et de volume, sans remettre en question les niveaux de la base en cours.

Nomenclatures

● Nomenclature de fonction

Elle classe les biens et les services selon les besoins humains auxquels ils répondent : alimentation, boissons alcoolisées et tabac, articles d'habillement et chaussures, logement chauffage et éclairage, équipement du logement, santé, transport, communications, loisirs-culture, éducation, hôtels, cafés et restaurants, autres biens et services, constituent les douze grandes fonctions. La fonction 13 représente les dépenses de consommation des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et la 14^{ème} regroupe les dépenses de consommation finale individualisable des Administrations publiques (APU). Cette nomenclature regroupe, aux prix de quelques conventions, les produits complémentaires c'est-à-dire simultanément nécessaires à la satisfaction d'un même besoin, ou substituables c'est-à-dire alternatifs pour satisfaire un même besoin. Les biens et services destinés à satisfaire un même

besoin sont ainsi regroupés dans cette nomenclature. Par exemple, la fonction « transport » regroupe les achats de véhicules, leurs frais d'entretien et de réparation, la consommation de carburants, les dépenses de transports ferroviaires, routiers et enfin les transports aériens.

● Nomenclature de durabilité

Elle oppose les biens durables aux biens fongibles et distingue les biens des services. Elle classe les biens en trois groupes : biens durables importants (véhicules, meubles, équipement ménager ou de loisir), biens semi-durables (textile, habillement) et biens non durables (alimentation, énergie).

Quantités consommées

Les évaluations relatives aux quantités (tableau E.01-4) ne sont pas toujours homogènes aux estimations, aux prix de l'année précédente, de la comptabilité nationale. Des notes précisent le contenu exact de chaque ligne.

Les quantités de produits alimentaires ont été retenues après comparaison des statistiques de production et de celles du commerce extérieur. Dans certains cas, on a pu tenir compte de statistiques de distribution ; ainsi s'expliquent les divergences entre les quantités retenues et certaines statistiques de production. Les quantités sont données par habitant.

Pour les produits non alimentaires et les services, ce sont les quantités totales qui figurent dans les tableaux ; dans la plupart des cas, en effet, la notion de quantité par habitant n'a pas de sens.

Panel communautaire des ménages

Le panel communautaire des ménages, enquête multidimensionnelle européenne, coordonnée par Eurostat, avait pour objectif principal de suivre les dynamiques individuelles d'emploi et de revenus. La première vague a eu lieu en 1994 dans les douze États membres formant l'Union européenne à l'époque. L'échantillon total comprenait environ 60 500 ménages sélectionnés de façon aléatoire. L'enquête « panel communautaire des ménages » a fourni jusqu'en 2002 (2001 pour la France) des statistiques comparables entre pays. (cf. tableau E01-8). Cette enquête a été remplacée par un nouvel instrument : EU – SILC (statistiques sur le revenu et les conditions de vie) en 2003 dans sept pays de l'Union européenne et couvrira l'ensemble des 25 pays à partir de 2005. Pendant cette période de transition, ces indicateurs ne sont pas disponibles.

Participation électorale

L'opération participation électorale, réalisée en 2004 par les agents de l'Insee dans les préfectures, a permis de collecter les données individuelles sur la participation aux scrutins d'un échantillon de près de 42 000 électeurs, représentatif des électeurs de nationalité française, inscrits dans une commune de métropole. Elle a permis de repérer la participation effective, c'est-à-dire le fait d'aller voter, quel que soit le contenu du vote, la seule information recueillie étant l'émargement.

Des opérations similaires avaient auparavant été réalisées en 1988 - 1989, en 1995 - 1998 et en 2002.

Les prochains résultats concerneront les échéances de 2007.

3

○ Définitions

Consommation finale des ménages

Ensemble de la consommation des ménages. C'est la somme de la dépense de consommation des ménages et des consommations individualisables incluses dans la dépense de consommation finale des Administrations.

La dépense de consommation des ménages se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. Elle comprend la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. On y inclut aussi les loyers imputés, que les ménages propriétaires de leur résidence principale se versent implicitement à eux-mêmes.

Les consommations individualisables incluses dans la dépense de consommation finale des Administrations sont celles dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. C'est le cas en particulier des dépenses pour l'éducation et pour la santé.

La consommation des ménages qui doit être évaluée est une consommation finale nationale, c'est-à-dire la consommation des ménages résidents qu'elle ait lieu dans ou hors le territoire économique national. Le territoire économique français inclut les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), mais exclut Monaco.

Pour des raisons statistiques, on ne peut évaluer dans un premier temps, par produit, qu'une consommation territoriale, représentant l'ensemble des achats effectués sur le territoire par des ménages résidents ou non. La consommation nationale est obtenue en retranchant la consommation des non-résidents sur le territoire, reclassée en exportations, et en ajoutant la consommation des résidents hors le territoire. Les données nécessaires pour effectuer cette correction sont obtenues par un traitement particulier de la balance des paiements.

La consommation finale des ménages peut être subdivisée en trois grandes composantes : les achats de biens et de services, l'autoconsommation de biens et de services et les avantages en nature.

– les biens et services marchands constituent l'essentiel du poste. Ils correspondent aux achats de biens neufs (sauf les logements mais y compris les achats en crédit bail pour les automobiles) ; aux acquisitions de biens d'occasion par exemple les automobiles (occasions passant par les garages, voitures de démonstration, voitures de société), motocycles, caravanes, téléviseurs et aux achats de services marchands.

– l'autoconsommation de biens et de services est la contrepartie de la production des ménages qui est destinée à leur consommation finale propre.

– les avantages en nature : est évaluée comme avantage en nature la contrepartie de la rémunération en nature. Elle se compose des biens et des services fournis gratuitement ou à un prix inférieur à leur prix d'acquisition, par les employeurs au titre de la rémunération des salariés.

Consommation effective finale des ménages

Pour passer de la dépense de consommation des ménages à la consommation finale effective, il faut ajouter au premier de ces agrégats les transferts sociaux en nature versés par les Administrations publiques (APU) et les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des Administrations publiques se subdivise en dépense de consommation finale individualisable (celles dont le consommateur effectif est identifiable) et dépense de consommation collective, correspondant aux fonctions régaliennes des Administrations.

Les transferts sociaux en nature des Administrations publiques aux ménages correspondent aux dépenses de consommation finale individualisable de ces Administrations.

La consommation effective des Administrations publiques ne comprend plus alors que les biens et services inclus dans les dépenses de consommation finale collective.

– exemples de dépenses individualisables : dépenses d'éducation, de santé, de culture...

– exemples de dépenses collectives : dépenses liées à la défense, la justice, la police, l'administration générale...

Pour ce qui concerne les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est, par convention, l'ensemble de leur dépense de consommation finale qui est considéré comme individualisable et qui constitue une consommation effective des ménages. Il n'y a donc pas de consommation finale effective pour les ISBLSM.

	Ménages	Administrations publiques	ISBLSM
Dépense de consommation finale	Dépenses de consommation finale des ménages	Dépenses de consommation finale collective et individuelle des Administrations publiques	Dépenses de consommation finale des ISBLSM
Consommation finale effective	Dépenses de consommation finale des ménages + Dépenses de consommation individuelle des APU + Dépenses de consommation finale des ISBLSM	Dépenses de consommation finale collective des Administrations publiques	

Coefficient budgétaire

Rapport de la dépense consacrée à un bien ou service particulier (ou à une catégorie de biens ou services) à la dépense totale.

4

Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du département « Prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages » et la division « Synthèses des biens et services » de l'Insee.

Organismes :

- Insee.
- Eurostat.

Sites Internet :

- www.insee.fr
- epp.eurostat.cec.eu.int
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Insee

Économie et Statistique :

- « La représentation des habitants de leur quartier : entre bien-être et repli. La rigidité des prix en France : quelques renseignements des relevés de prix à la consommation. Les salaires sont-ils rigides ? Le cas de la France à la fin des années 1990 », n° 386, mars 2006 ;
- « Logement : aspects économiques et sociaux », n°s 381-382, octobre 2005 ;
- « Les services informels entre ménages : une dimension méconnue du bénévolat », n° 368, avril 2004.

Insee-Première :

- « La consommation soutient toujours la croissance en 2005 », n° 1096, août 2006 ;
- « Quinze ans d'achats de produits sucrés : moins de sucre, davantage de produits transformés », n° 1088, juillet 2006 ;
- « Le commerce électronique : une demande en expansion, une offre qui s'adapte », n° 1040, septembre 2005 ;
- « Le budget transports des ménages depuis 40 ans – La domination de l'automobile s'est accrue », n° 1039, septembre 2005 ;

- « Le marché des télécommunications en 2003 : boom des SMS, essor prometteur de l'internet haut débit », n° 1037, août 2005 ;
- « La consommation des ménages en 2004. Une croissance soutenue par les TIC, le logement et les transports », n° 1033, juillet 2005 ;
- « Un ménage sur deux possède un micro-ordinateur, un sur trois a accès à internet », n° 1011, mars 2005 ;
- « La participation électorale au printemps 2004 : un électeur inscrit sur quatre s'est abstenu à tous les scrutins », n° 997, décembre 2004 ;
- « 40 ans de services culturels et récréatifs, la télévision détrône le stade et le cinéma », n° 983, août 2004 ;
- « La consommation des ménages en 2003 », n° 973, juin 2004 ;
- « Le marché des télécommunications en 2002 », n° 968, mai 2004 ;
- « Boissons alcoolisées : 40 ans de baisse de consommation », n° 966, mai 2004 ;

- « La vie associative en 2002 : 12 millions de bénévoles », n° 946, février 2004 ;
- « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », n° 920, septembre 2003.

Insee-Références :

- « L'économie française – comptes et dossiers », édition 2006, juin 2006 ;
- « Données sociales », édition 2006.

Insee-Résultats, Série Société :

- « La consommation des ménages en 2004 - Base 2000 », n° 40, août 2005 ;
- « Le budget des familles en 2001 », n° 29, avril 2004 ;
- « Indicateurs de niveau de vie, Indicateurs sociaux annuels de 1996 à 2001 », n° 2, janvier 2002.

Insee-Résultats, Consommation – modes de vie :

- « Enquête emploi du temps 1998-1999 », n°s 101-102, janvier 2000.

TABLEAU E.01-1A

Montant de la consommation effective des ménages par fonction (en valeur) - France entière

Source : Insee (Comptabilité nationale, base 2000) Unités : Million d'euros courants et %

Intitulé du poste	Code	Valeurs aux prix courants						Coefficients budgétaires %	
		1995	2000	2002	r 2003	r 2004	p 2005	2000	p 2005
Prod. alimentaires et boissons non alcoolisées.....	01	99 625	112 679	123 769	128 305	130 746	132 784	11,16	10,70
Boissons alcoolisées et tabac.....	02	22 180	27 103	29 478	29 378	29 819	29 603	2,68	2,39
Articles d'habillement et chaussures.....	03	38 755	42 345	44 195	45 472	46 143	46 348	4,19	3,74
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles.....	04	153 129	183 170	197 782	209 182	220 646	235 468	18,14	18,98
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation.....	05	41 034	48 418	51 525	53 331	54 899	55 380	4,80	4,46
Santé.....	06	22 245	25 257	27 927	29 154	31 371	33 599	2,50	2,71
Transport.....	07	97 909	120 484	126 038	127 489	134 817	141 806	11,93	11,43
Communications.....	08	12 514	18 652	22 706	24 380	25 347	26 649	1,85	2,15
Loisirs et culture.....	09	57 796	72 866	80 075	82 862	86 243	88 265	7,22	7,11
Éducation.....	10	4 119	4 983	5 382	5 730	6 241	6 672	0,49	0,54
Hôtels, cafés et restaurants.....	11	39 403	49 559	53 945	56 086	57 020	58 865	4,91	4,74
Autres biens et services.....	12	79 974	92 443	95 149	98 530	102 023	106 743	9,16	8,60
Solde territorial.....	15	- 7 216	- 14 073	- 13 610	- 11 634	- 9 811	- 8 910	- 1,39	- 0,72
Dépense de consommation des ménages.....	01..12	661 469	783 885	844 360	878 265	915 505	953 273	77,64	76,84
Consommation individualisable des ISBLSM.....	13	14 817	19 407	21 773	21 770	22 756	22 775	1,92	1,84
Consommation individualisable des APU.....	14	172 712	206 302	232 084	245 440	255 091	264 578	20,43	21,33
Consommation effective des ménages.....		848 998	1 009 594	1 098 217	1 145 475	1 193 352	1 240 626	100,00	100,00

TABLEAU E.01-1B

Consommation effective des ménages par fonction (en volume) - France entière

Source : Insee (Comptabilité nationale, base 2000) Unités : Indice et %

Intitulé du poste	Code	Indices de volume base 100 de l'année précédente					Taux de variation annuel moyen (%)
		r 1995	r 2000	r 2003	r 2004	p 2005	de 1995 à 2005
Prod. alimentaires et boissons non alcoolisées.....	01	101,4	102,0	101,1	101,6	101,3	1,1
Boissons alcoolisées et tabac.....	02	99,7	101,3	92,2	90,3	99,1	- 1,6
Articles d'habillement et chaussures.....	03	97,9	103,6	103,4	101,3	100,1	1,5
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles.....	04	102,2	102,3	103,1	102,8	102,3	2,4
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation.....	05	100,9	104,1	102,3	102,0	100,5	1,9
Santé.....	06	100,8	103,0	102,6	107,1	106,6	3,6
Transport.....	07	99,6	101,4	98,8	102,1	100,8	1,7
Communications.....	08	104,2	125,5	108,5	105,3	106,3	12,6
Loisirs et culture.....	09	103,2	108,6	104,6	105,5	104,2	5,6
Éducation.....	10	101,0	99,8	103,4	103,1	102,0	2,7
Hôtels, cafés et restaurants.....	11	100,2	105,9	101,5	99,0	100,8	1,8
Autres biens et services.....	12	104,0	104,2	102,5	101,5	101,7	2,3
Solde territorial.....	15	89,9	114,7	84,0	82,8	89,0	0,8
Dépense de consommation des ménages.....	01..12	101,6	103,6	102,2	102,3	102,1	2,4
Consommation individualisable des ISBLSM.....	13	106,2	103,3	96,7	100,8	97,5	2,2
Consommation individualisable des APU.....	14	100,6	102,2	102,7	102,2	101,7	1,8
Consommation effective des ménages.....		101,5	103,3	102,2	102,3	101,9	2,3

TABLEAU E.01-2

Montant et évolution de la consommation effective des ménages par durabilité - France entière

Source : Insee (Comptabilité nationale, base 2000) Unités : Million d'euros, % et Indice

Intitulé du poste	Code	Valeurs aux prix courants		Coefficients budgétaires %		Indices de volume base 100 de l'année précédente		Taux de variation annuel moyen (%)
		r 2004	p 2005	2000	p 2005	r 2004	p 2005	de 1995 à 2005
Biens durables importants	1	76 307	78 231	6,83	6,31	107,8	105,7	5,9
Automobiles	11	34 008	35 141	3,15	2,83	103,1	102,6	2,3
Automobiles neuves	111	23 256	24 341	2,33	1,96	103,5	103,3	1,0
Automobiles autres	112	10 753	10 800	0,82	0,87	102,5	101,0	6,2
Téléviseurs	12	2 675	3 048	0,21	0,25	130,9	129,2	14,1
Réfrigérateurs, congélateurs	13	1 566	1 438	0,13	0,12	102,3	91,6	3,2
Machines à laver	14	1 478	1 362	0,14	0,11	107,1	93,9	3,3
Meubles	15	12 452	12 749	1,11	1,03	101,8	101,9	1,0
Autres biens durables importants	16	24 129	24 493	2,09	1,97	115,8	111,2	13,9
Biens semi-durables	2	116 454	118 433	10,05	9,55	101,8	101,0	2,3
Textiles et cuirs	21	48 259	48 422	4,39	3,90	101,5	100,2	1,6
Autres biens semi-durables	22	68 195	70 011	5,66	5,64	102,0	101,5	2,9
Biens non durables	3	299 582	308 882	25,85	24,90	100,6	101,1	1,3
Biens non durables et non alimentaires	31	152 396	159 816	13,19	12,88	99,8	101,0	1,4
Énergie, y c. sylviculture	311	67 679	73 628	6,05	5,93	101,2	99,7	1,0
Autres biens non durables et non alimentaires	312	84 717	86 188	7,14	6,95	98,7	102,0	1,8
Alimentation, y c. animale	32	147 186	149 066	12,66	12,02	101,4	101,1	1,1
Services	4	701 009	735 080	57,27	59,25	102,5	102,0	2,3
Logement, y c. entretien	41	184 037	195 891	15,10	15,79	102,6	102,4	2,4
Services de santé, y c. vétérinaires	42	106 347	110 645	8,41	8,92	102,6	102,1	1,9
Transports en commun, postes et télécommunications	43	50 724	53 468	3,92	4,31	105,0	104,3	6,8
Services des hôtels, cafés, restaurants, cantines, loyers	44	57 523	59 381	4,96	4,79	99,0	100,8	1,7
Autres services	45	302 378	315 695	24,88	25,45	102,6	101,5	1,9
Action sociale, y c. services domestiques	451	58 163	60 690	4,36	4,89	105,8	100,0	2,7
Autres services divers	452	244 215	255 005	20,52	20,55	101,9	101,9	1,7
Consommation effective des ménages	..	1 193 352	1 240 626	100,00	100,00	102,3	101,9	2,3

TABLEAU E.01-3

Consommation des ménages en biens et services sportifs - France entière

Sources : Insee (Comptabilité nationale, base 2000) Unité : Milliard d'euros à prix courants
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Intitulé du poste	1995	1996	1997	1998	1999	2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
Vêtements et chaussures de sport	2,91	2,93	3,00	3,05	3,11	3,20	3,27	3,46	3,70	3,80
dont : Vêtements de sports	1,37	1,37	1,41	1,45	1,50	1,55	1,58	1,63	1,76	1,82
Chaussures de sports	1,54	1,56	1,58	1,60	1,61	1,65	1,69	1,83	1,94	1,98
Biens durables	1,79	1,66	1,53	1,72	1,87	2,01	1,98	2,02	2,02	2,11
dont : Bateaux	0,69	0,67	0,58	0,81	0,91	1,01	0,98	0,99	0,90	0,87
Bicyclettes	1,05	0,95	0,90	0,87	0,91	0,96	0,95	0,99	1,08	1,20
Avions	0,04	0,04	0,04	0,05	0,05	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04
Autres biens	1,85	1,90	1,99	2,13	2,14	2,22	2,33	2,45	2,59	2,67
dont : Articles de sports	1,68	1,74	1,82	1,96	1,96	1,94	2,05	2,16	2,30	2,38
Armes	0,12	0,11	0,11	0,11	0,10	0,10	0,11	0,11	0,11	0,11
Périodiques sportifs	0,17	0,17	0,19	0,17	0,18	0,18	0,17	0,18	0,18	0,18
Achats de services	3,80	3,98	4,14	4,37	4,70	4,82	5,17	5,50	5,82	6,12
Total	10,47	10,58	10,77	11,38	11,92	12,25	12,75	13,43	14,13	14,70

TABLEAU E.01-4

Principales quantités consommées par les ménages à partir de 1990 - France entière

Source : Insee (Comptabilité nationale, base 2000)

Nature des produits, biens et services	Unités	1990	1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
A. CONSOMMATION ALIMENTAIRE (par habitant)								
Population intérieure moyenne (1)	Million	58,25	59,42	60,71	61,12	61,53	61,93	62,32
Semoule de blé dur	kg	1,05	1,23	0,95	0,95	0,94	0,87	0,80
Farine de froment	"	4,96	4,30	4,00	3,97	4,01	3,99	3,91
Riz	"	3,62	3,64	3,74	3,86	4,18	4,92	5,26
Biscottes (y compris pain azyme)	"	1,89	1,85	1,85	1,90	2,03	1,86	1,77
Biscuits salés (y compris extrudés)	"	0,68	0,40	0,76	0,90	0,90	0,87	0,99
Biscuits sucrés (hors barres céréalières)	"	6,35	6,41	6,42	6,65	6,70	6,50	6,61
Pâtisseries de conservation	"	2,53	2,70	3,17	2,89	2,81	2,49	2,25
Farines adaptées à l'enfant	"	0,15	0,13	0,13	0,13	0,13	0,12	0,12
Pâtes alimentaires	"	6,58	7,11	7,45	7,62	7,78	7,42	7,55
Pain, préemballé non compris	"	61,69	58,31	57,60	58,17	53,71	54,00	53,69
Pommes de terre (2)	"	60,77	67,08	66,08	65,65	69,22	69,07	73,12
Légumes frais y c légumes fruits et d'assaisonnement (persil...) (2)	"	86,00	88,91	90,20	89,16	87,30	86,27	90,22
Légumes surgelés	"	5,04	6,33	6,89	6,83	6,83	6,88	6,82
Légumes secs (haricots secs, lentilles, pois chiches) (2)	"	1,52	1,40	1,37	1,40	1,44	1,47	1,47
Conserves de légumes	"	22,61	24,16	26,27	26,05	26,05	26,25	26,03
Agrumes (2)	"	16,00	13,37	12,25	11,31	13,35	12,44	12,73
Autres fruits frais (2)	"	44,73	43,80	44,38	45,21	46,64	44,68	48,52
Fruits surgelés	"	0,10	0,04	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Fruits à coques (2)	"	1,13	1,53	1,52	1,44	1,51	1,37	1,47
Pruneaux	"	0,58	0,56	0,55	0,57	0,56	0,57	0,54
Fruits au sirop	"	3,03	1,98	1,68	1,53	1,59	1,51	1,58
Confitures et gelées	"	2,42	2,70	2,57	2,74	2,87	2,80	2,06
Compote de fruits	"	1,59	1,84	2,28	2,69	2,62	2,92	3,07
Porc	"	9,69	9,80	10,38	10,36	10,35	10,39	10,13
Jambon	"	5,44	5,37	5,46	5,57	5,33	5,34	5,09
Autres charcuteries et conserves de viande	"	13,87	15,26	16,72	16,49	16,42	17,00	17,20
Triperie	"	4,37	3,89	3,22	3,29	3,34	3,30	2,94
Bœuf	"	17,11	16,25	14,97	14,41	14,94	14,75	14,65
Veau	"	4,37	4,02	3,87	3,81	3,96	3,86	3,83
Mouton, agneau	"	3,54	3,48	3,45	2,84	3,03	2,91	2,88
Cheval	"	0,63	0,36	0,34	0,38	0,33	0,28	0,26
Volailles (2)	"	21,66	22,10	23,18	22,84	22,14	21,71	20,87
Lapin, gibier (2)	"	4,47	3,87	4,06	4,00	3,88	3,80	3,65
Œufs (2)	"	13,98	15,09	14,64	14,43	14,26	14,27	14,57
Poissons, crustacés, coquillages (poids après la pêche, vendu aux ménages)	"	14,36	14,04	14,18	13,84	13,15	12,86	12,06
Poissons et crustacés surgelés	"	4,09	4,11	4,44	4,51	4,67	4,80	5,19
Conserves de poisson	"	5,66	4,71	4,16	5,58	6,07	5,79	5,74
Laits liquides (2)	litre	66,36	67,68	65,98	64,04	62,77	60,10	58,66
Crème fraîche	kg	2,70	4,76	4,97	4,74	4,96	4,96	5,23
Yaourts	"	15,87	17,80	19,87	20,11	20,44	21,31	21,02
Desserts lactés frais	"	5,74	7,09	8,55	8,72	8,74	9,02	9,00
Fromages frais (2)	"	6,53	6,78	7,79	8,11	8,37	8,64	8,34
Fromages (2)	"	16,65	17,64	18,67	18,46	18,38	17,73	17,80
Beurre (2)	"	8,20	7,84	7,44	7,17	7,12	6,75	6,77
Huile	"	11,07	9,96	9,92	10,07	9,71	9,56	9,63
Margarine	"	2,28	2,06	1,99	1,95	1,93	1,66	1,75
Sucre (3)	"	10,06	9,31	7,99	7,35	7,75	7,23	7,27
Miel (2)	"	0,38	0,43	0,50	0,49	0,50	0,48	0,46
Cacao en poudre sucré	"	0,94	0,98	0,94	0,98	1,04	1,04	1,11
Tablettes de chocolat (hors barres et chocolat blanc)	"	1,54	1,65	1,81	1,76	1,71	1,65	1,69
Tablettes de chocolat blanc	"	0,06	0,03	0,10	0,08	0,07	0,11	0,10
Confiserie de chocolat (y.c barres)	"	2,44	2,83	3,16	3,08	3,20	3,04	3,25
Pâte à tartiner au cacao	"	0,50	0,77	0,92	0,96	1,02	1,13	1,20
Confiserie de sucre (hors chewing-gums et fruits confits)	"	2,03	2,65	2,83	2,76	2,86	2,91	3,09
Chewing-gums	"	0,46	0,73	0,83	0,78	0,73	0,57	0,53
Fruits confits	"	0,15	0,16	0,13	0,13	0,14	0,10	0,10

N.B. Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU E.01-4 (suite et fin)

Principales quantités consommées par les ménages à partir de 1990 - France entière

Source : Insee (Comptabilité nationale, base 2000)

Nature des produits, biens et services	Unités	1990	1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
Crèmes glacées	litre	6,33	6,74	6,36	5,40	5,87	6,89	6,19
Vins courants (2)	"	44,74	36,64	29,15	29,68	30,29	29,09	26,76
Vins AOC et VDQS (depuis 1983) (2)	"	22,87	24,22	26,09	25,65	24,06	22,89	23,47
Vins doux naturels et autres vins de liqueur (2)	"	1,51	1,33	0,88	0,90	0,90	0,78	0,74
Champagne (2)	"	1,90	1,99	1,85	2,02	2,14	2,10	2,14
Total vin	"	71,02	64,19	57,98	58,25	57,39	54,87	53,11
Spiritueux et produits intermédiaires	"	6,82	6,84	6,93	7,19	7,09	6,63	6,52
Bière	"	40,09	38,60	33,81	33,35	33,60	34,22	32,53
Cidre (2)	"	6,30	5,30	4,12	3,98	3,98	3,93	3,53
Eaux minérales et de source	"	89,97	116,65	148,65	152,25	150,29	167,91	168,64
Boissons rafraichissantes	"	38,02	41,23	46,53	48,94	50,85	56,48	54,12
dont : Boissons gazeuses	"	28,86	34,33	37,72	39,17	40,35	44,21	42,52
Boissons plates	"	9,17	6,90	8,81	9,77	10,50	12,27	11,60
ou Boissons sucrées	"	—	38,62	42,82	44,70	45,46	49,62	46,53
Boissons "light"	"	—	2,61	3,71	4,24	5,40	6,86	7,59
Jus de fruits, y compris nectars	"	8,86	16,94	20,05	20,91	21,10	22,30	22,91
Sirops	"	2,65	2,64	2,42	2,48	2,41	2,74	2,50
Café (torréfié : en grains, moulu, soluble) (4)	kg	4,29	4,27	4,33	4,39	4,46	4,25	3,75
Thé et maté (4)	"	0,19	0,20	0,22	0,22	0,22	0,23	0,22
Infusions	g	63,96	64,88	67,33	67,81	68,64	68,06	67,43
B. CONSOMMATION DE BIENS NON ALIMENTAIRES (ENSEMBLE DE LA POPULATION)								
Biens durables :								
Réfrigérateurs (n. c. congélateurs)	10 ³ nombre	2 129	2 107	2 400	2 353	2 388	2 801	2 776
Machines à laver	"	2 042	2 117	2 346	2 328	2 331	2 497	2 600
Lave-vaisselle	"	669	727	946	980	1 001	1 152	1 220
Récepteurs de télévision couleur	"	3 310	3 368	4 668	4 345	4 430	4 442	4 841
Automobiles (5)	"	2 309	1 931	2 134	2 255	2 145	2 009	2 014
Chauffage et éclairage :								
Électricité	10 ⁹ kWh	96,90	109,08	128,72	133,89	133,00	140,80	147,25
Gaz de ville	10 ⁹ kWh	124,00	146,53	165,76	177,87	162,55	180,87	190,70
Butane, propane	10 ⁶ tonnes	1,51	1,58	1,51	1,50	1,46	1,52	1,54
Charbon (y c. houille, coke et agglomérés)	10 ⁶ tonnes	2,43	1,41	0,98	0,97	0,65	0,66	0,64
Fioul domestique (6)	10 ⁶ m ³	20,18	19,53	18,44	20,42	18,46	18,96	18,98
Transports :								
Carburants :								
Supercarburants autos (7)	10 ³ m ³	19 889	17 682	15 570	15 331	14 799	13 865	13 190
Gazole (8)	"	5 400	9 627	12 133	13 236	13 816	14 460	14 871
Chemins de fer (9) :								
Grandes lignes	10 ⁹ voyag.-km ^{an}	54,97	47,08	60,20	61,65	63,43	62,21	64,40
Banlieue de Paris	"	8,99	8,48	9,68	9,85	10,11	9,49	9,94
Régie autonome des transports parisiens :								
Réseau ferré :								
Métropolitain et funiculaire de Montmartre	10 ⁶ voyag.-km	1 222	1 029	1 247	1 262	1 283	1 248	...
Réseau express régional	"	362	323	404	415	410	400	...
Réseau autobus	"	841	781	939	941	954	947	...
Tramway	"	///	23	47	48	52	52	...
Autres biens et services :								
Savon de ménage	10 ³ tonnes	18,3	10,9	8,6	8,3	7,7	7,3	...
Savons de toilette, etc	"	28,3	24,0	14,3	15,7	16,0	16,2	...
Poudres à laver le linge ménagères	"	483,9	538,6	395,7	407,4	415,0	415,3	...
Cinéma	10 ⁶ specta- teurs	121,9	130,2	165,8	187,5	184,4	173,5	195,4
Cigarettes (10)	10 ⁶ tonnes	95 809	88 336	82 514	83 464	80 529	69 648	54 924
Cigares et cigarillos (10)	"	1 474	1 460	1 712	1 729	1 707	1 730	1 892
Scaferlati (10)	"	4 933	6 444	7 170	7 087	6 957	6 995	7 861

(1) Il s'agit du territoire de la France Métropolitaine et des Dom. En raison du nouveau recensement, la population est susceptible d'être modifiée tous les ans à partir de l'année 2000.
(2) Produits faisant l'objet d'une autoconsommation.
(3) Pour les produits où l'information n'était pas connue pour les Dom (ex : le sucre), la consommation par habitant est celle de la métropole.
(4) Les quantités indiquées sont obtenues à partir de statistiques douanières : elles ne tiennent pas compte d'éventuels stockages ou déstockages.
(5) Automobiles : total des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves, non compris les immatriculations de voitures en transit temporaire (TT).
(6) En acquitté total des factures des distributeurs.
(7) Consommation de super plombé et sans plomb par les voitures particulières, commerciales et taxis.
(8) Consommation de gazole par les voitures particulières, commerciales et taxis. Source : estimation du Comité Professionnel du Pétrole et du service économie, statistiques et prospective du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.
(9) Y compris les déplacements professionnels.
(10) Quantités vendues en France.

TABLEAU E.01-5

Équipement des ménages en biens durables selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage en 2004 (1)

Source : Insee (Enquête Permanente Conditions de vie) Unité : %

Nature de l'équipement	Agri- culteurs exploitants	Artisans commer- çants, chefs d'entreprise	Cadres	Profes- sions intermé- diaires	Employés	Ouvriers	Autres inactifs	Ensemble des ménages
Réfrigérateur (avec ou sans congélateur)	100	100	100	99	98	99	89	99
Congélateur (avec ou sans réfrigérateur)	89	82	83	83	77	80	31	80
Micro-ondes	56	72	79	78	72	74	62	74
Lave-linge	95	94	96	94	91	93	33	92
Télévision couleur	98	96	94	93	95	97	80	95
Multi-équipement en télévision couleur	36	40	41	41	35	43	7	39
Magnétoscope	51	68	79	75	67	72	38	71
Minitel	15	18	26	17	7	4	—	12
Téléphone portable (2)	41	73	88	82	70	70	68	74
Téléphone fixe (2)	95	90	95	90	84	81	63	86
Micro-ordinateur (2)	24	47	78	65	43	36	37	50
Connexion à internet (2)	18	34	69	50	28	20	21	36
Automobile	78	86	90	89	69	80	41	81
Multi-équipement en automobile	37	41	46	41	22	33	1	35
Nombre de ménages en 2004 (milliers)	1 072	1 950	3 984	5 120	5 024	6 981	568	24 699
Nombre de ménages en 2005 (milliers)	1 004	1 952	3 571	5 847	5 632	6 601	974	25 581

(1) Champ : ensemble des ménages. Les retraités sont classés dans leur ancienne catégorie socioprofessionnelle.
(2) Données 2005.

TABLEAU E.01-6

Équipement des ménages en biens durables selon l'âge de la personne de référence du ménage en 2004 (1)

Source : Insee (Enquête Permanente Conditions de vie) Unité : %

Nature de l'équipement	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 ans ou plus	Ensemble des ménages
Réfrigérateur (avec ou sans congélateur)	94	99	99	100	100	100	100	99
Congélateur (avec ou sans réfrigérateur)	57	81	85	87	86	81	66	80
Micro-ondes	80	84	85	78	73	54	43	74
Lave-linge	70	94	96	96	97	94	87	92
Télévision couleur	91	92	94	95	97	98	99	95
Multi-équipement en télévision couleur	20	37	46	48	46	36	25	39
Magnétoscope	61	80	82	80	75	54	27	71
Minitel	1	7	16	20	17	12	7	12
Téléphone fixe (2)	58	82	87	90	94	96	98	86
Téléphone portable (2)	96	91	89	81	64	37	22	74
Micro-ordinateur (2)	70	71	70	55	30	11	4	50
Connexion à internet (2)	45	53	54	40	19	7	2	36
Automobile	72	89	89	89	86	67	40	81
Multi-équipement en automobile	21	42	49	49	31	14	4	35
Nombre de ménages 2004 (milliers)	2 555	4 669	4 702	4 610	3 186	3 287	1 692	24 699
Nombre de ménages 2005 (milliers)	2 697	4 542	5 335	4 892	3 139	3 198	1 778	25 581

(1) Champ : ensemble des ménages.
(2) Données 2005.

TABLEAU E.01-7

Équipement des ménages en biens durables selon leur taille en 2004 (1)

Source : Insee (Enquête Permanente Conditions de vie)

Unité : %

Nature de l'équipement	Nombre de personnes du ménage						Ensemble des ménages
	1	2	3	4	5	6 ou plus	
Réfrigérateur (avec ou sans congélateur)	97	99	100	100	100	100	99
Congélateur (avec ou sans réfrigérateur)	64	84	88	92	90	90	80
Micro-ondes	57	75	88	90	89	90	74
Lave-linge	79	96	99	100	99	100	92
Télévision couleur	91	97	95	98	96	98	95
Multi-équipement en télévision couleur	17	43	51	55	58	59	39
Magnétoscope	48	74	84	89	87	84	71
Minitel	7	15	13	14	17	14	12
Téléphone fixe (2)	81	90	87	90	88	83	86
Téléphone portable (2)	56	73	90	93	93	95	74
Micro-ordinateur (2)	28	42	73	81	79	70	50
Connexion à internet (2)	19	30	53	62	56	54	36
Automobile	55	89	93	96	93	90	81
Multi-équipement en automobile	2	36	58	62	64	53	35
Nombre de ménages 2004 (milliers)	7 396	8 490	3 553	3 439	1 425	395	24 699
Nombre de ménages 2005 (milliers)	7 907	8 410	4 070	3 668	1 192	334	25 581

(1) Champ : ensemble des ménages.
(2) Données 2005.

TABLEAU E.01-8

Taux d'équipement des ménages européens en biens durables en 2001

Source : Eurostat (Panel communautaire sur l'équipement des ménages)

%

	Voiture	TV couleur	Magnéto- scope	Lave- vaisselle	Four à micro-ondes	Téléphone
Allemagne	84,5	98,4	...	...	...	98,6
Autriche	86,6	98,8	80,5	69,3	72,7	97,2
Belgique	89,7	98,2	83,3	51,6	79,2	94,6
Danemark	82,2	99,4	88,9	64,2	60,3	99,9
Espagne	82,8	99,5	83,4	34,5	68,3	97,8
Finlande	83,2	95,6	79,8	66,5	88,7	99,5
France	91,2	97,8	84,0	54,9	75,6	97,8
Grèce	74,3	98,3	58,6	31,4	18,6	98,0
Irlande	84,1	99,4	91,5	46,4	86,0	97,3
Italie	90,0	98,7	78,8	35,9	28,0	97,5
Luxembourg	100,0	99,0	81,8	72,4	60,1	99,3
Pays-Bas	79,1	93,9	86,1	49,1	84,0	99,7
Portugal	76,3	98,3	69,2	31,4	45,0	94,5
Royaume-Uni	...	98,8	92,9	35,0	88,4	98,3
Suède	82,3	98,5	84,3	57,2	80,9	...
Total Union européenne à 15	88,1	98,3	83,7	43,7	66,7	95,1

TABLEAU E.01-9

Budget des ménages

Source : Insee (Enquête budget de famille 2000 - 2001) Unité : %

	Alimentation	Boissons alcoolisées et tabac	Habillement et chaussures	Logement et combustibles	Ameublement et équipement ménager	Santé
Âge de la personne de référence :						
Moins de 25 ans	9,9	3,6	6,8	27,3	4,8	1,8
25 à 34 ans	12,7	3,0	7,4	18,9	5,8	3,2
35 à 44 ans	16,2	2,9	7,6	15,1	6,1	4,4
45 à 54 ans	17,1	3,0	7,3	13,7	6,0	4,1
55 à 64 ans	18,1	3,3	5,9	15,9	6,8	4,4
65 à 74 ans	21,0	2,8	4,7	17,6	6,8	6,0
75 ans ou plus	22,0	2,5	3,6	20,4	9,1	7,9
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence :						
Exploitants agricoles	18,8	2,7	6,6	13,3	6,4	6,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	16,6	2,8	8,5	14,9	7,3	3,6
Cadres et professions libérales	12,9	2,3	8,0	14,2	6,8	4,1
Professions intermédiaires	14,9	2,7	7,5	14,8	6,1	4,0
Employés	15,9	3,0	6,9	18,8	5,2	3,6
Ouvriers	17,7	3,9	6,8	16,2	5,4	3,9
Retraités	20,7	2,9	4,5	17,7	7,5	6,2
Autres inactifs	18,1	3,3	6,0	24,6	6,1	4,0
Type de ménage :						
Personne seule de moins de 65 ans	12,3	3,4	5,7	24,3	5,1	3,3
Personne seule de 65 ans ou plus	20,2	2,2	3,9	24,8	8,4	6,7
Couples sans enfant, personne de référence âgée de :						
Moins de 35 ans	10,4	3,3	7,4	19,2	6,0	2,4
35 à 64 ans	17,5	3,5	5,8	14,4	7,3	4,6
65 ans ou plus	22,0	2,9	4,1	16,1	8,0	6,9
Familles monoparentales :						
Couples avec :	16,7	2,9	7,4	21,8	5,2	3,7
1 enfant	15,1	2,8	8,1	14,0	6,2	4,1
2 enfants	16,6	2,7	7,9	13,3	5,9	4,5
3 enfants ou plus	18,4	2,7	8,2	13,6	5,8	4,2
Autres ménages de :						
2 personnes	18,4	3,5	4,7	17,9	5,5	5,5
3 personnes	19,6	3,3	6,3	13,9	7,3	5,0
Plus de 3 personnes	20,6	3,5	6,7	13,6	5,3	3,4
Type d'habitat de résidence :						
Communes rurales	18,3	3,1	6,0	14,3	6,8	4,7
Communes urbaines de moins de 20 000 habitants	18,1	3,0	6,2	15,6	6,4	4,4
Communes urbaines de 20 000 à 100 000 habitants	17,0	3,2	6,9	16,6	6,2	4,2
Communes urbaines de plus de 100 000 habitants	16,8	2,9	6,6	17,8	6,2	4,3
Unité urbaine de Paris	14,2	2,8	7,6	17,7	6,3	4,8
Revenu moyen par unité de consommation en euros :						
Moins de 7 528 (décile 1)	19,8	3,7	6,2	23,4	5,4	3,7
De 7 528 à 9 441 (décile 2)	20,6	3,5	6,6	21,1	5,1	4,7
De 9 442 à 11 065 (décile 3)	18,9	3,2	6,1	20,1	5,4	4,8
De 11 066 à 12 665 (décile 4)	19,0	3,1	6,2	19,5	5,2	5,0
De 12 666 à 14 264 (décile 5)	18,6	3,0	6,2	17,4	5,9	4,4
De 14 265 à 16 279 (décile 6)	17,7	3,2	6,4	16,7	5,8	4,7
De 16 280 à 18 779 (décile 7)	16,5	2,9	6,3	14,7	6,2	4,4
De 18 780 à 22 608 (décile 8)	16,4	2,6	6,8	14,2	6,4	4,6
De 22 609 à 29 338 (décile 9)	14,7	2,7	6,9	13,6	6,9	4,8
De 29 339 ou plus (décile 10)	13,2	2,8	7,7	13,6	8,7	4,0
Diplôme le plus élevé de la personne de référence :						
Aucun diplôme	16,9	3,0	6,6	16,5	6,4	4,5
Niveau CEP	20,4	3,5	5,6	18,7	5,8	4,6
Niveau CAP, BEP	20,8	3,1	4,9	18,0	6,3	6,0
BEPC	18,0	3,5	6,7	14,9	6,3	4,3
Bac technique	16,1	3,0	6,9	15,5	5,8	4,6
Bac général	15,9	2,9	7,1	14,3	7,0	3,8
Bac + 2	15,7	2,7	7,1	16,7	6,9	4,7
Bac + 3	14,0	2,3	7,2	15,9	6,8	4,0
Non déclaré	12,9	2,5	7,8	15,6	7,3	4,1
Ensemble	16,9	3,0	6,6	16,5	6,4	4,5

N.B. - Voir note en fin de tableau.

TABLEAU E.01-9 (suite et fin)

Budget des ménages

Source : Insee (Enquête budget de famille 2000 - 2001)

Unité : %

	Transports	Communi- cations	Loisirs et culture	Enseigne- ment	Restauration et héber- gement	Autres biens et services (1)	Total
Âge de la personne de référence :							
Moins de 25 ans	16,8	3,7	8,0	0,9	7,7	8,7	100,0
25 à 34 ans	18,0	2,8	8,3	0,2	7,5	12,0	100,0
35 à 44 ans	16,8	2,6	9,1	0,6	7,9	10,7	100,0
45 à 54 ans	17,6	2,8	8,9	0,8	7,6	10,9	100,0
55 à 64 ans	15,8	2,8	8,9	0,3	5,3	12,5	100,0
65 à 74 ans	13,7	2,7	7,8	0,1	3,8	13,0	100,0
75 ans ou plus	7,6	2,8	6,3	—	3,9	13,7	100,0
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence :							
Exploitants agricoles	15,3	2,4	6,7	0,8	5,6	14,9	100,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	14,8	2,8	7,7	0,8	7,7	12,4	100,0
Cadres et professions libérales	16,9	2,7	9,9	0,9	9,9	11,4	100,0
Professions intermédiaires	18,4	2,6	9,4	0,5	8,1	11,1	100,0
Employés	17,1	3,1	8,4	0,4	6,6	11,1	100,0
Ouvriers	18,1	2,8	7,8	0,3	6,0	10,9	100,0
Retraités	12,7	2,7	7,8	0,1	4,1	13,1	100,0
Autres inactifs	11,1	3,8	7,9	0,8	4,5	9,8	100,0
Type de ménage :							
Personne seule de moins de 65 ans	15,2	3,6	8,8	0,2	7,8	10,4	100,0
Personne seule de 65 ans ou plus	6,6	3,5	6,6	—	4,4	12,7	100,0
Couples sans enfant, personne de référence âgée de :							
Moins de 35 ans	19,8	3,0	8,5	0,2	9,2	10,4	100,0
35 à 64 ans	17,4	2,5	9,0	—	5,7	12,2	100,0
65 ans ou plus	13,2	2,4	7,2	—	3,6	13,8	100,0
Familles monoparentales	12,4	3,7	8,3	0,8	6,7	10,4	100,0
Couples avec :							
1 enfant	19,1	2,4	8,3	0,6	6,9	12,4	100,0
2 enfants	17,8	2,4	8,8	0,8	8,1	11,3	100,0
3 enfants ou plus	15,6	2,7	10,0	1,2	7,5	10,2	100,0
Autres ménages de :							
2 personnes	15,1	3,2	8,5	0,5	6,0	11,3	100,0
3 personnes	15,2	2,9	8,5	0,1	5,7	12,2	100,0
Plus de 3 personnes	17,2	3,0	8,0	0,6	6,6	11,6	100,0
Type d'habitat de résidence :							
Communes rurales	17,8	2,4	8,2	0,3	5,6	12,5	100,0
Communes urbaines de moins de 20 000 habitants	17,9	2,6	8,4	0,4	5,6	11,6	100,0
Communes urbaines de 20 000 à 100 000 habitants	17,2	2,7	8,3	0,3	5,7	11,5	100,0
Communes urbaines de plus de 100 000 habitants	14,7	2,9	8,6	0,4	6,9	11,6	100,0
Unité urbaine de Paris	13,7	3,1	9,0	0,7	9,2	10,8	100,0
Revenu moyen par unité de consommation en euros :							
Moins de 7 528 (décile 1)	11,0	3,9	6,8	0,6	4,7	10,9	100,0
De 7 528 à 9 441 (décile 2)	12,3	3,3	6,8	0,5	4,3	11,3	100,0
De 9 442 à 11 065 (décile 3)	14,8	3,1	7,6	0,4	4,8	10,9	100,0
De 11 066 à 12 665 (décile 4)	14,2	2,8	8,1	0,4	5,2	11,4	100,0
De 12 666 à 14 264 (décile 5)	16,6	2,8	8,0	0,4	5,5	11,3	100,0
De 14 265 à 16 279 (décile 6)	16,6	2,7	8,0	0,4	6,2	11,7	100,0
De 16 280 à 18 779 (décile 7)	19,2	2,6	8,3	0,4	6,8	11,7	100,0
De 18 780 à 22 608 (décile 8)	18,5	2,6	8,4	0,4	7,1	12,1	100,0
De 22 609 à 29 338 (décile 9)	17,6	2,6	10,1	0,3	7,9	11,9	100,0
De 29 339 ou plus (décile 10)	15,1	2,5	9,9	0,6	9,5	12,3	100,0
Diplôme le plus élevé de la personne de référence :							
Aucun diplôme	16,1	2,8	8,5	0,5	6,7	11,7	100,0
Niveau CEP	14,9	2,8	7,1	0,3	4,8	11,4	100,0
Niveau CAP, BEP	13,6	2,9	7,7	0,2	4,0	12,5	100,0
BEPC	17,8	2,6	7,9	0,4	6,0	11,7	100,0
Bac technique	17,4	2,7	9,0	0,4	7,0	11,4	100,0
Bac général	18,2	2,6	8,9	0,3	7,1	12,0	100,0
Bac + 2	15,7	2,8	8,6	0,4	7,0	11,7	100,0
Bac + 3	16,0	2,8	9,7	0,5	9,4	11,5	100,0
Non déclaré	15,6	2,8	9,9	0,8	8,9	11,8	100,0
Ensemble	16,1	2,8	8,5	0,5	6,7	11,7	100,0

(1) Dans l'enquête Budget des familles 2001 (BDF), les dépenses du poste « autres biens et services » ont été davantage ventilées que dans l'enquête BDF 1995.

TABLEAU E.01-10

Poids des repas et consommation à l'extérieur dans le budget alimentaire des ménages selon le type d'habitat de résidence (1)

Source : Insee (Enquête Budget de Famille 2000 - 2001)

Unité : Euro

Catégorie de commune	Dépense alimentaire annuelle moyenne par ménage	Dépense en repas pris à l'extérieur par an	Part en % des repas pris à l'extérieur dans le budget
Communes rurales.....	5 388,5	1 001,1	18,6
Unités urbaines de moins de 20 000 habitants.....	5 416,7	1 033,1	19,1
Unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants.....	4 970,8	970,9	19,5
Unités urbaines de 100 000 habitants et plus sauf UU Paris.....	5 291,2	1 272,7	24,1
Agglomération parisienne hors Paris.....	6 805,0	2 023,3	29,7
Ville de Paris.....	6 152,3	2 551,2	41,5
Ensemble.....	5 512,7	1 263,7	22,9

(1) Le champ des rubriques 2000 n'étant pas strictement identique à celui de 1995, la comparaison 1995 - 2000 n'est pas réalisable.

TABLEAU E.01-11

Utilisation du temps par les femmes et les hommes de 20 à 74 ans (1)

Source : Eurostat (Enquêtes nationales sur l'utilisation du temps)

Unité : heure et minute par jour

	Bel-gique	Alle-magne	Estonie	Espa-gne	France	Italie	Letto-nie	Litua-nie	Hongrie	Pologne	Slové-nie	Finlan-de	Suède	Royaume-Uni
Femmes														
Travail rémunéré/études.....	2h07	2h05	2h33	2h26	2h31	2h06	3h41	3h41	2h32	2h29	2h59	2h49	3h12	2h33
Travail domestique.....	4h32	4h11	5h02	4h55	4h30	5h20	3h56	4h29	4h58	4h45	4h58	3h56	3h42	4h15
Déplacements.....	1h19	1h18	1h06	1h05	0h54	1h14	1h20	1h04	0h51	1h05	1h02	1h07	1h23	1h25
Sommeil (2).....	8h29	8h19	8h35	8h32	8h55	8h19	8h44	8h35	8h42	8h35	8h24	8h32	8h11	8h27
Repas et soins personnels.....	2h43	2h43	2h08	2h33	3h02	2h53	2h10	2h22	2h19	2h29	2h08	2h06	2h28	2h16
Temps libre.....	4h50	5h24	4h36	4h29	4h08	4h08	4h09	3h49	4h38	4h36	4h29	5h30	5h04	5h04
Total.....	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h
Hommes														
Travail rémunéré/études.....	3h30	3h35	3h40	4h39	4h03	4h26	5h09	4h55	3h46	4h15	4h07	4h01	4h25	4h18
Travail domestique.....	2h38	2h21	2h48	1h37	2h22	1h35	1h50	2h09	2h40	2h22	2h40	2h16	2h29	2h18
Déplacements.....	1h35	1h27	1h17	1h16	1h03	1h35	1h28	1h13	1h03	1h13	1h09	1h12	1h30	1h30
Sommeil (2).....	8h15	8h12	8h32	8h36	8h45	8h17	8h35	8h28	8h31	8h21	8h17	8h22	8h01	8h18
Repas et soins personnels.....	2h40	2h33	2h15	2h35	3h01	2h59	2h10	2h25	2h31	2h23	2h13	2h01	2h11	2h04
Temps libre.....	5h22	5h52	5h28	5h17	4h46	5h08	4h48	4h50	5h29	5h25	5h34	6h08	5h24	5h32
Total.....	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h

(1) Cf. partie "2 - Méthodologie" de ce chapitre.

(2) Les longues périodes de repos sont codées en tant que sommeil en France, mais en tant que repos inclus dans temps libre dans les autres pays.

TABLEAU E.01-12

Participation électorale en 2004 selon le niveau de diplôme à "âge contrôlé" (1)

Source : Insee (Enquête sur la participation électorale)

Unité : %

Niveau de diplôme	Régionales 1 ^{er} tour	Régionales 2 ^{ème} tour	Européennes
Aucun diplôme.....	55	59	36
Certificat d'études primaires.....	59	62	36
BEPC, Brevet élémentaire, Brevet des collèges.....	63	68	45
CAP.....	61	65	40
BEP.....	62	65	43
Baccalauréat général.....	66	68	50
Baccalauréat technique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien.....	66	68	47
1 ^{er} cycle universitaire, BTS, DUT, profession sociale ou de la santé.....	68	74	55
2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle universitaire, grande école.....	69	74	60
Ensemble.....	62	66	43

(1) Champ : Ensemble des électeurs de nationalité française inscrits dans une commune de France métropolitaine. Les résultats à "âge contrôlé" donnent les taux de participation que l'on observerait dans chaque catégorie de population définie par son niveau d'éducation si chacune de ces catégories avait une structure par âge identique à celle de la moyenne des inscrits.

TABLEAU E.01-13

Participation électorale en 2004 selon l'âge (1)

Source : Insee (Enquête sur la participation électorale)

Unité : %

Âge au 1 ^{er} janvier 2004	Taux moyen de participation (2)
18 à 19 ans.....	52
20 à 29 ans.....	39
30 à 39 ans.....	50
40 à 49 ans.....	60
50 à 59 ans.....	65
60 à 69 ans.....	69
70 à 79 ans.....	67
80 à 89 ans.....	55
90 ans ou plus.....	30
Ensemble.....	57

(1) Champ : Ensemble des électeurs de nationalité française inscrits dans une commune de France métropolitaine.

(2) Le taux de participation moyen rapporte le nombre de scrutins auxquels un électeur a effectivement voté (0 à 3) au nombre maximum de scrutins auxquels il pouvait participer (3 dans le cas des scrutins de 2004).

Chapitre E.02

Logement

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | |
|--|--|
| 1 Logements selon la catégorie de commune. | 7 Charges financières et taux d'effort des ménages selon le secteur du logement. |
| 2 Résidences principales selon le statut d'occupation et l'âge de la personne de référence. | 8 Taux d'effort des ménages selon le secteur de logement et la catégorie socioprofessionnelle. |
| 3 Résidences principales selon le confort et la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence. | 9 Indice trimestriel du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation. |
| 4 Résidences principales selon le type d'immeuble et nombre moyen de pièces par époque d'achèvement. | 10 Indice de référence des loyers. |
| 5 Résidences principales selon l'indice de peuplement et la taille du ménage. | 11 Indices trimestriels des prix des logements anciens. |
| 6 Résidences principales, nombre moyen de personnes par logement et par pièce selon l'âge de la personne de référence. | |

○ Présentation

L'amélioration des conditions de logement au cours des cinquante dernières années est le résultat d'un important effort de construction et de rénovation, soutenu par les politiques menées par les pouvoirs publics (aides fiscales, aides à la personne, aides à la pierre). La forte croissance des revenus durant les « trente glorieuses » a également rendu plus supportable l'accroissement du poids des dépenses en logement dans le budget des ménages. Les taux d'effort, charges non comprises, des locataires et des accédants à la propriété, encore inférieurs à 10 % en moyenne au cours des années soixante, se sont élevés progressivement pour atteindre en 2002 17,6 % en moyenne pour les accédants et 16,4 % pour les locataires, après déduction des aides personnelles.

De 1954 à 2002, le parc des logements a doublé pendant que la population augmentait de 40 %. L'effort de construction a porté d'abord sur les immeubles collectifs jusqu'au milieu des années soixante-dix, puis a privilégié les maisons individuelles. Les logements deviennent plus grands. Le logement « moyen » comporte aujourd'hui quatre pièces d'habitation, soit une de plus qu'en 1954. Dans le même temps, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,05 à 2,40. Chaque personne dispose maintenant de 1,7 pièce, au lieu d'une en 1954.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des logements dispose des trois éléments traditionnels du confort sanitaire que sont l'eau courante, le WC intérieur et la baignoire ou la douche. Ils étaient à peine 10 % en 1954.

La proportion de ménages propriétaires de leur logement n'a cessé de croître ces cinquante dernières années pour atteindre 56 % en 2002. Les aspirations à devenir propriétaire, et plus particulièrement à devenir propriétaire d'une maison individuelle sont très fortes. En 2002, parmi les 30-49 ans, âges où les intentions de mobilité sont encore élevées, la moitié des locataires exprimant l'intention de déménager souhaitent à cette occasion devenir propriétaires.

La demande de logements devrait rester durablement élevée, pour des raisons démographiques. À l'horizon 2030, le nombre de ménages pourrait s'accroître d'au moins un quart par rapport à la situation précédente, sous les hypothèses d'une évolution tendancielle de la natalité, de la mortalité, et d'une stabilisation progressive des comportements de cohabitation des individus. Elle est imputable pour l'essentiel au vieillissement de la population qui devrait accroître la proportion de ménages de petite taille. La proportion de personnes vivant seules, égale à 14 % au recensement de 2004, pourrait atteindre 17 % en 2030. Dans le même temps, la taille des logements est appelée à augmenter, en dépit de la baisse du nombre de personnes par ménage, car les personnes âgées disposent en moyenne d'une surface habitable beaucoup plus importante que les personnes plus jeunes.

2

○ Méthodologie

21 Enquête Logement

L'enquête Logement est l'une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955), la taille de son échantillon (47 500 logements en 2002) et sa fréquence (elle est réalisée environ tous les 4 ans, mais une période de 5 ans sépare les 2 dernières enquêtes). La nouvelle enquête a eu lieu en 2006.

Au niveau national, c'est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Sur ces thèmes, les enquêtes Logement sont en particulier beaucoup plus complètes et précises que les recensements.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances),

- une approche multicritères de la « qualité de l'habitat » : état du logement et de l'immeuble, fonctionnement de leurs équipements, bruit, exposition, localisation, environnement, voisinage, sécurité...,
- les modalités juridiques d'occupation du logement (forme et origine de la propriété, législation sur les loyers, aides de l'État),
- les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages, le fonctionnement des rapports locatifs,
- les dépenses associées au logement (loyers, charges locatives ou de copropriété, prix et financement des logements achetés récemment, remboursements d'emprunt des accédants, travaux) et les aides dont bénéficient les occupants,
- les ressources perçues par les différents membres du ménage, sous différentes formes : revenus d'activité, prestations sociales, revenus de placements...,
- le patrimoine en logements des ménages, l'utilisation de logements autres que la résidence principale,
- la mobilité résidentielle des ménages,
- l'opinion des ménages à l'égard de leur logement et leur désir éventuel d'en changer,
- les situations inhabituelles d'hébergement d'individus au sein des ménages,
- les enfants de la personne de référence et/ou de son conjoint, qui vivent hors du domicile parental.

L'échantillon initial de l'enquête Logement 2002 comprend 45 000 fiches adresses. L'échantillon est censé être représentatif du parc de logements de la métropole fin 2001. Il est complété dans la région Nord-Pas-de-Calais par une extension régionale d'environ 2 500 logements. Contrairement à l'enquête de 1996, l'extension régionale a été incluse dans le fichier des résultats nationaux.

Le tirage de l'échantillon est effectué dans deux bases de sondage : l'échantillon maître (EM 99) issu du recensement de la population de 1999 (RP 99) et représentatif de la construction achevée jusqu'à la date du RP 99, soit mars 1999, pour 44 768 logements, et la base de sondage des logements neufs achevés depuis le RP 99 (BSLN 99), alimentée par le système Sitadel (suivi des permis de construire par le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer), pour les logements les plus récents, à hauteur de 2 879 logements.

22 Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (base 100 : 4^{ème} trimestre 1953)

Cet indice est calculé chaque trimestre par l'Insee en collaboration avec le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

L'indice du coût de la construction concerne les bâtiments neufs à usage principal d'habitation non communautaire.

Contrairement à ce que peut laisser croire son nom, c'est un indice de prix, fondé sur l'observation des marchés de construction conclus entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises assurant les travaux de bâtiment, à l'exclusion des autres composantes qui entrent dans le prix de revient des logements (charge foncière, frais annexes de promotion, frais financiers...). En comptabilité nationale, il est utilisé comme déflateur de la production de logements neufs. Il est notamment utilisé pour réviser les loyers des baux commerciaux.

Les évolutions de l'indice du coût de la construction peuvent être comparées ou rapprochées de celles d'indicateurs de coûts des facteurs comme le BT01, élaboré chaque mois et publié au Journal Officiel par le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer. Par ailleurs, pour ce qui concerne l'entretien et l'amélioration du logement, les indices de prix adaptés sont les indices de prix de l'entretien et de l'amélioration du logement (IPEA) élaborés chaque trimestre par ce même ministère et publiés dans la collection « SES - Infos Rapides - Construction ».

23 Indices des prix des logements anciens

Ces indices trimestriels, base 100 au quatrième trimestre 2000, portent uniquement sur les maisons et les appartements anciens au sens fiscal, c'est-à-dire de plus de 5 ans ou connaissant une deuxième mutation. De plus, on ne retient que les biens :

- libres d'occupation au moment de la vente (ou occupés par le vendeur) ;
- acquis en pleine propriété par une vente de gré à gré ;
- destinés à un usage strict d'habitation.

Afin d'éviter les transactions atypiques, on exclut les biens non standard tels que les chambres, lofts, ateliers ou châteaux et les acquisitions effectuées par des professionnels de l'immobilier.

Les indices sont calculés à partir des transactions réalisées au cours du trimestre. Le prix retenu est le prix net vendeur, hors droits de mutation, frais de notaire et commission d'agence. La méthodologie repose sur des modèles expliquant le prix d'un logement en fonction de ses caractéristiques. À l'aide de ces modèles, on estime la valeur d'un parc de logements de référence aux prix de la période courante. Un indice est défini comme le rapport entre la valeur courante de ce parc et sa valeur à la période de base. Au début de chaque trimestre, sont ainsi publiés les indices définitifs du trimestre T-3 et les indices provisoires du trimestre T-2. La méthodologie des indices est décrite de manière détaillée dans « Indices Notaires Insee de prix des logements anciens », Insee-Méthodes n° 111 paru en décembre 2005.

Une convention a été signée entre le Conseil Supérieur du Notariat et l'Insee pour définir la méthodologie de calcul des indices à partir des données notariales. La chambre interdépartementale des notaires de Paris calcule chaque trimestre les indices franciliens. Ceux de la province sont calculés par la société Perval. L'Insee valide ces indices avant leur publication et calcule l'indice au niveau national.

24 Indice de référence des loyers (base 100 : 2^{ème} trimestre 2004)

Créé par la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, l'indice de référence des loyers est calculé comme la somme pondérée d'indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation, du coût des travaux d'entretien et d'amélioration du logement à la charge des bailleurs, de l'indice du coût de la construction. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006 (article 163 de la loi de finances pour 2006). Il se substitue à la moyenne associée de l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé.

3

○ Définitions

Catégorie de logement

Les enquêtes Logement, en tant qu'enquêtes auprès des ménages, étudient de façon détaillée leurs résidences principales. Elles répertorient néanmoins les autres catégories de logements sans toutefois collecter d'information fine à leur sujet. Quatre catégories de logements sont ainsi repérées :

- les résidences principales : logements ou pièces indépendantes où le ménage vit habituellement ;
- les logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille) ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances et qui ne sont pas des logements occasionnels ;
- les logements vacants, sans occupant à la date d'enquête, qu'ils soient disponibles ou non pour la vente ou la location.

Nombre de pièces

On comptabilise le nombre de pièces principales à usage d'habitation.

Sont exclues :

- les pièces à usage exclusivement professionnel (réservées complètement et en permanence à l'activité professionnelle d'un membre du ménage) ;
- les entrées, couloirs, salles de bains, penderies, alcôves, W-C, offices, vérandas.... ;

On inclut :

- les pièces principales « classiques » (salon, salle à manger, chambres...) ;
- les pièces annexes utilisées par le titulaire du logement ;
- la cuisine lorsqu'elle mesure plus de 12 m².

Indice de peuplement - norme Insee

L'indice de peuplement dit « norme Insee » est basé sur la comparaison du nombre effectif de pièces composant le logement et d'un nombre normatif de pièces considérées comme « nécessaires » au ménage. Cette norme de « pièces nécessaires » au ménage est calculée en fonction de sa taille, mais aussi de l'âge et de la situation familiale de ses membres.

Schématiquement, on compte :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus,
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans,
- sinon une pièce par enfant.

Si le nombre de pièces nécessaires au ménage ainsi déterminé est :

- inférieur d'une unité, deux ou plus au nombre de pièces du logement occupé, on parle respectivement de sous-peuplement modéré, prononcé, ou très accentué ;
- égal au nombre de pièces occupé, il s'agit d'un peuplement normal ;
- supérieur d'une unité, deux ou plus au nombre de pièces du logement occupé, on parle respectivement de surpeuplement modéré ou accentué.

Selon cette norme, une personne seule doit pouvoir disposer de deux pièces. En conséquence, tous les studios sont surpeuplés par construction : le surpeuplement est modéré lorsque le ménage est constitué par une personne seule ou un couple, accentué sinon.

Statut d'occupation

Un découpage agrégé en quatre statuts correspond aux principales situations juridiques d'occupation de leur résidence principale par les ménages :

- propriétaires : il s'agit des propriétaires et des copropriétaires, ainsi que des ménages qui accèdent à la propriété. Contrairement aux enquêtes Logement précédentes où ils étaient classés parmi les ménages logés gratuitement, les usufruitiers (sauf ceux ayant vendu en viager) sont considérés comme propriétaires. Sont dits accédants les propriétaires qui, quelle que soit la date d'entrée en possession de leur résidence, ont effectué au cours des 12 derniers mois au moins un versement au titre de prêts contractés pour acquitter le prix du logement ou ont au moins un prêt de cette nature en cours.

- locataires, sous-locataires : il s'agit des ménages acquittant un loyer. Ils peuvent occuper un logement ordinaire (vide ou meublé) ou tout autre type de logement (logement-foyer, pièce indépendante, chambre meublée dans un hôtel, pension de famille, etc.).

Un sous-locataire est locataire d'un locataire.

Les ménages occupant leur logement en location-accession sont considérés comme locataires avant d'avoir opté pour l'acquisition de ce dernier.

- logés gratuitement : ce sont les ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et ne paient pas de loyer. Ils peuvent néanmoins payer des charges. Cette catégorie inclut aussi les ménages ayant vendu le logement qu'ils occupent en viager.

- fermiers-métayers : sont classés dans cette catégorie les agriculteurs dont le logement fait partie du bail à ferme ou du contrat de métayage.

Charge financière brute

C'est le coût annuel supporté par le ménage relatif au droit d'occupation de la résidence principale seule. Pour les accédants, il s'agit du montant total brut, assurances comprises, des remboursements effectués au cours des 12 derniers mois au

titre des prêts contractés pour l'achat du terrain ou du logement. Pour les locataires, il s'agit du loyer annuel acquitté au titre de l'occupation de la résidence principale seule.

Charge financière nette

La charge financière nette est obtenue en soustrayant le montant annuel d'aide au logement éventuellement perçue par le ménage à la charge financière brute. Lorsque le montant de l'aide est supérieur à la charge financière brute, on considère que la charge financière nette est nulle.

Taux d'effort brut, net

Le taux d'effort brut (respectivement net) est le rapport entre la charge financière brute (respectivement nette) et le revenu annuel total du ménage. Ces indicateurs permettent de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages et le pouvoir solvabilisateur des aides.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la division « Logement » de l'Insee.

Organisme :

– Insee.

Sites Internet :

– www.insee.fr
– www.statistique-publique.fr

Publications :

Insee

Enquête Logement de 2002 :

Insee-Première :

– « Portrait de locataires », n° 1010, mars 2005 ;
– « Le poids des charges dans le budget des locataires », n° 990, novembre 2004 ;
– « Le patrimoine immobilier des retraités », n° 984, septembre 2004 ;
– « La qualité des logements : l'humidité est le défaut le plus fréquent », n° 971, juin 2004 ;
– « Les ménages à bas revenus et le logement social », n° 962, avril 2004.

Insee-Résultats - Société :

– « Les conditions de logement des ménages en 2002 », n° 20, octobre 2003.

Enquête logement 2002, cédérom fichier détail.

Enquête Logement de 1996 :

Insee-Première :

– « Le logement des immigrés en 1996 », n° 730, août 2000 ;
– « Confort de l'habitat et cycle de vie », n° 727, juillet 2000 ;
– « Accession à la propriété : le régime de croisière ? », n° 718, juin 2000 ;
– « Les étrangers et leurs logements », n° 689, décembre 1999 ;
– « Les conditions de logement des allocataires du RMI », n° 685, décembre 1999 ;
– « De l'histoire individuelle à la structure des ménages », n° 649, mai 1999 ;
– « Les déménagements forment la jeunesse », n° 647, mai 1999 ;
– « Les dépenses de logement de 1984 à 1996 », n° 611, octobre 1998 ;
– « Le logement des ménages pauvres en 1996 », n° 588, juin 1998 ;

– « Les loyers et les locataires en 1997 », n° 576, avril 1998 ;
– « Les conditions de logement fin 1996 », n° 563, janvier 1998 ;
– « Les ménages et leurs logements », n° 562, décembre 1997.

Insee-Résultats :

« Les conditions de logement des ménages. Exploitation de l'enquête logement 1996-1997 », n° 97-98, novembre 1998.

Document rectangle (Insee-DSDS) :

– « Aux marges du logement : résidences multiples, résidence partielle, cohabitation et hébergement d'après l'enquête logement de 1996-1997 », n° F 0204, octobre 2002 ;
– « Redressement du module « Revenu » de l'enquête logement 1996 », n° F 9807, juillet 1998.

Économie et Statistique :

– « Les effets de l'existence du parc HLM sur le profil de consommation des ménages », n° 328 en 1999.

Données Sociales 2002-2003 :

– « La copropriété en forte progression ».

Données Sociales 1999 :

– « Le logement des ménages pauvres entre 1984 et 1996 ».

Enquête Logement de 1992-93 (ainsi que 1984 et 1988 rétropolées) :

Insee-Première :

– « De 1988 à 1992, les conditions de logement s'améliorent encore », n° 343, septembre 1994 ;
– « Tassement de la propriété et redressement du locatif privé », n° 313, mai 1994.

Document rectangle (Insee-DSDS) :

– « Pondérations de l'enquête logement 1992/93 et résultats des pondérations des enquêtes logement 1984 et 1988 », n° F 9408, juillet 1994.

Insee-Résultats :

– « Dépenses de logement et comportements résidentiels en 1988 et 1992 », n° 77-78, décembre 1995 ;
– « Habitat et occupation du parc de logements en 1988 et 1992 », n° 392 - 393, mai 1995.

Économie et Statistique :

– « Les ménages et leurs logements au début des années 1990 », numéro spécial n° 288-289, août - septembre 1995.

Autres

Insee-Première :

– « La construction en 2005 : la prospérité du logement se confirme », n° 1083, juin 2006 ;
– « Prix des logements anciens - La hausse reste vive en 2005 », n° 1082, juin 2006 ;
– « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - 31,3 millions de logements au 1^{er} janvier 2005 », n° 1060, janvier 2006 ;
– « La consommation des ménages en 2004. Une croissance soutenue par les TIC, le logement et les transports », n° 1033, juillet 2005.

Insee-Méthodes :

– « Indices Notaires Insee de prix des logements anciens », n° 111, décembre 2005.

Insee-Références :

– « Données Sociales : la société française - Édition 2006 », mai 2006.

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer :

– « Les comptes du logement, Édition 2006 ».

TABLEAU E.02-1

Logements selon la catégorie de commune

Source : Insee (Enquêtes Logement)

Unité : Millier

	1988 découpage 82	1992 découpage 90	1996 découpage 90	2002 découpage 90	2002 découpage 99
Résidences principales					
Communes rurales	5 447,3	5 339,2	5 615,6	6 186,8	5 670,4
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	6 149,7	6 493,2	6 867,9	6 997,2	7 326,9
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	5 952,7	6 422,2	6 790,1	7 165,0	7 297,5
Agglomération parisienne	3 706,3	3 876,1	4 012,0	4 176,1	4 230,4
Total	21 256,0	22 130,7	23 285,6	24 525,1	24 525,2
Logements vacants					
Communes rurales	726,3	654,8	724,0	568,3	525,4
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	670,2	584,9	636,5	622,7	656,8
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	517,3	487,9	555,7	540,1	541,0
Agglomération parisienne	241,9	269,3	314,9	277,2	285,1
Total	2 155,7	1 996,9	2 231,1	2 008,3	2 008,3
Résidences secondaires					
Communes rurales	1 353,0	1 511,3	1 447,5	1 660,4	1 497,8
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	634,0	882,0	839,2	881,0	1 026,3
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	243,5	320,7	299,4	321,2	338,4
Agglomération parisienne	66,3	134,4	118,0	98,7	98,7
Total	2 296,8	2 848,4	2 704,1	2 961,3	2 961,2
Tous logements					
Communes rurales	7 526,5	7 505,3	7 787,1	8 415,6	7 693,7
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	7 454,0	7 960,2	8 343,5	8 500,8	9 010,0
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	6 713,5	7 230,9	7 645,3	8 026,3	8 176,9
Agglomération parisienne	4 014,6	4 279,8	4 444,9	4 552,1	4 614,3
Total	25 708,6	26 976,2	28 220,8	29 494,8	29 494,9

TABLEAU E.02-2

Résidences principales selon le statut d'occupation et l'âge de la personne de référence

Source : Insee (Enquête Logement 2002)

Unité : Millier

	15 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus	Total
Propriétaire	350,0	1 941,1	2 909,7	2 849,5	3 634,7	2 038,8	13 723,8
Locataire HLM	570,1	973,9	787,5	583,1	574,5	343,1	3 832,2
Locataire non HLM	1 599,8	1 375,6	926,4	613,5	514,6	444,1	5 474,0
Locataire d'un meublé ou sous-locataire	248,3	67,4	33,2	26,9	16,7	3,9	396,4
Fermiers métayers	3,0	4,7	14,1	20,1	21,2	9,3	72,2
Logé gratuitement	180,7	204,0	162,3	132,4	138,8	208,4	1 026,5
Ensemble	2 951,9	4 566,8	4 833,1	4 225,4	4 900,4	3 047,5	24 525,2

TABLEAU E.02-3

Résidences principales selon le confort et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Source : Insee (Enquête Logement 2002)

Unité : Millier

	Agri- culteurs	Artisans commer- çants, chefs d'entreprise	Cadres	Profes- sions intermé- diaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité profes- sionnelle	Total
Logement sans eau ou eau seule	6,2	1,5	1,6	5,1	14,0	26,6	108,7	35,8	199,5
Logement avec eau, WC sans installation sanitaire	—	1,4	1,9	4,1	5,7	12,4	142,1	29,8	197,5
Logement avec eau, installation sanitaire sans WC	3,1	5,2	8,7	13,8	27,5	51,3	74,7	30,7	215,0
Installation sanitaire, sans chauffage central	75,9	72,8	58,0	129,3	141,1	470,6	588,8	161,1	1 697,5
Installation sanitaire, avec chauffage central	327,2	1 017,2	2 761,9	3 265,0	2 642,8	3 950,4	6 543,4	1 707,8	22 215,7
Ensemble	412,4	1 098,0	2 832,2	3 417,4	2 831,1	4 511,3	7 457,7	1 965,2	24 525,2

TABLEAU E.02-4

Résidences principales selon le type d'immeuble et nombre moyen de pièces
par époque d'achèvement

Source : Insee (Enquête Logement 2002)

Unité : Millier

	Avant 1915	de 1915 à 1948	de 1949 à 1967	de 1968 à 1974	de 1975 à 1981	de 1982 à 1989	de 1990 à 1999	1999 ou après	Ensemble
Type d'immeuble :									
Individuel.....	3 225,60	2 061,00	1 827,90	1 404,90	1 809,00	1 776,80	1 294,50	504,80	13 904,60
Collectif.....	1 665,80	1 192,90	2 577,20	1 990,30	1 177,50	774,20	940,10	302,50	10 620,60
Total.....	4 891,40	3 253,90	4 405,10	3 395,20	2 986,50	2 551,00	2 234,60	807,30	24 525,20
Nombre moyen de pièces.....	4,10	3,89	3,80	3,85	4,19	4,25	3,85	4,06	3,98

TABLEAU E.02-5

Résidences principales selon l'indice de peuplement et la taille du ménage

Source : Insee (Enquête Logement 2002)

Unité : Millier

Indice de peuplement	Nombre de personnes du ménage						
	1	2	3	4	5	6 ou plus	Total
Sous-peuplement très accentué.....	1 119,8	2 629,6	645,4	574,5	175,4	50,7	5 195,4
Sous-peuplement prononcé.....	1 198,4	1 991,3	825,0	710,6	215,1	61,9	5 002,2
Sous-peuplement modéré.....	1 889,6	1 837,4	1 061,4	1 052,7	368,1	82,9	6 292,1
Peuplement normal.....	1 949,1	1 225,2	952,7	895,3	393,4	127,1	5 542,6
Surpeuplement modéré.....	1 290,8	297,0	212,9	206,1	173,3	94,4	2 274,6
Surpeuplement accentué.....	—	28,6	39,5	40,9	33,8	75,4	218,2
Ensemble.....	7 447,7	8 009,1	3 736,8	3 480,1	1 359,1	492,4	24 525,2

TABLEAU E.02-6

Résidences principales, nombre moyen de personnes par logement
et par pièce selon l'âge de la personne de référence

Source : Insee (Enquête Logement 2002)

	15 à moins de 30 ans	30 à moins de 40 ans	40 à moins de 50 ans	50 à moins de 60 ans	60 à moins de 75 ans	75 ans ou plus	Ensemble
Nombre de résidences principales.....	2 951,9	4 566,8	4 833,1	4 225,4	4 900,4	3 047,5	24 525,2
Nombre de personnes par logement.....	1,87	3,05	3,20	2,45	1,82	1,46	2,39
Nombre de personnes par pièce.....	0,74	0,79	0,72	0,55	0,43	0,38	0,60

TABLEAU E.02-7

Charges financières et taux d'effort des ménages selon le secteur du logement

Source : Insee (Enquêtes Logement de 1996 et 2002)

Secteur	Résidences principales	Charge financière brute par logement (€ / an)	Charge financière brute au me (€ / an)	Taux d'effort brut (%)	Taux d'effort net (%)
Année 2002					
Propriétaires non-accédants.....	8 579,0	—	—	—	—
Propriétaires accédants	5 144,8	6 884,0	63,6	18,2	17,6
Accédants PAP ou PAJ, PC, PAS ou PTZ (1).....	1 886,8	6 593,0	59,8	19,7	18,4
Autres accédants.....	3 258,0	7 052,0	65,8	17,5	17,1
Locataires d'un local loué vide.....	9 306,2	4 418,0	65,0	20,2	16,4
HLM conventionné ou non	3 832,2	3 472,0	49,3	17,7	12,6
Secteur social non HLM	398,6	4 688,0	66,1	18,3	16,2
Loi de 1948	245,8	3 293,0	49,3	15,2	13,0
Autres locataires avant 1949.....	2 079,3	4 873,0	74,7	22,3	18,9
Autres locataires après 1948.....	2 750,4	5 453,0	82,3	22,1	19,4
Locataires en meublés, sous-locataires.....	396,4	4 268,0	119,9	33,1	25,6
Fermiers ou métayers.....	72,2	—	—	—	—
Logés gratuitement.....	1 026,5	—	—	—	—
Total	24 525,2	3 189,0	35,6	11,7	10,3
Année 1996					
Propriétaires non-accédants.....	7 450,6	—	—	—	—
Propriétaires accédants	5 194,2	6 118,9	56,5	18,8	17,8
Accédants PAP ou PAJ (1)	1 137,5	6 294,9	58,1	22,5	19,9
Accédants prêts conventionnés PC ou PAS (1)	1 158,3	6 661,6	57,9	20,6	19,5
Autres accédants.....	2 898,4	5 832,9	55,2	17,0	16,6
Locataires d'un local loué vide.....	8 877,2	3 843,9	55,9	19,6	16,0
HLM conventionné ou non	3 656,6	3 083,6	43,5	17,3	12,2
Secteur social non HLM	443,8	3 359,3	47,0	15,9	13,2
Loi de 1948	337,3	2 795,5	43,2	15,6	13,1
Autres locataires avant 1949.....	1 998,8	4 197,2	62,5	22,0	18,4
Autres locataires après 1948.....	2 440,7	4 926,8	73,7	21,9	19,4
Locataires en meublés, sous-locataires.....	369,7	3 598,8	96,5	32,0	24,2
Fermiers ou métayers.....	43,6	—	—	—	—
Logés gratuitement.....	1 350,4	—	—	—	—
Total	23 285,6	2 887,5	32,8	12,1	10,6

(1) P.A.P : prêt aidé à l'accession à la propriété à taux fixe ; P.A.J : prêt aidé à l'accession à la propriété à taux ajustable ; P.C : prêt conventionné ; P.A.S : prêt à l'accession sociale ; P.T.Z : prêt à taux zéro.

TABLEAU E.02-8

Taux d'effort des ménages selon le secteur de logement et la catégorie socioprofessionnelle

Source : Insee (Enquête Logement 2002)

	Accédants		Location secteur social		Location secteur privé		Location secteur meublé	
	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net
Agriculteurs exploitants.....	16,8	15,7	19,8	16,4	15,6	13,7	27,8	19,1
Artisans, commerçants.....	19,4	18,8	17,6	14,2	20,0	18,2	27,0	25,2
Chefs d'entreprise, professions libérales.....	17,0	17,0	18,2	16,6	16,6	16,2	38,8	38,8
Cadres.....	16,7	16,7	13,1	12,6	17,9	17,5	19,8	18,5
Professions intermédiaires.....	18,2	17,7	15,2	13,3	20,6	19,1	24,5	21,0
Employés.....	19,7	18,7	19,1	13,2	25,6	20,3	29,7	22,4
Ouvriers.....	19,6	17,9	16,4	11,0	21,1	17,1	24,4	18,3
Retraités.....	17,8	17,5	20,0	16,2	22,8	20,4	28,9	22,2
Autres personnes sans activité professionnelle.....	23,6	20,2	28,2	12,1	42,5	26,7	59,9	40,4
Ensemble.....	18,2	17,6	17,8	13,0	21,8	18,9	33,1	25,6

TABLEAU E.02-9

Indice trimestriel du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (1)

Source : Insee

Unité : Base 100 au quatrième trimestre 1953

Année	Premier trimestre		Deuxième trimestre		Troisième trimestre		Quatrième trimestre	
	Indice	Moyenne associée	Indice	Moyenne associée	Indice	Moyenne associée	Indice	Moyenne associée
1995.....	1 011	1 017,00	1 023	1 018,25	1 024	1 019,25	1 013	1 017,75
1996.....	1 038	1 024,50	1 029	1 026,00	1 030	1 027,50	1 046	1 035,75
1997.....	1 047	1 038,00	1 060	1 045,75	1 067	1 055,00	1 068	1 060,50
1998.....	1 058	1 063,25	1 058	1 062,75	1 057	1 060,25	1 074	1 061,75
1999.....	1 071	1 065,00	1 074	1 069,00	1 080	1 074,75	1 065	1 072,50
2000.....	1 083	1 075,50	1 089	1 079,25	1 093	1 082,50	1 127	1 098,00
2001.....	1 125	1 108,50	1 139	1 121,00	1 145	1 134,00	1 140	1 137,25
2002.....	1 159	1 145,75	1 163	1 151,75	1 170	1 158,00	1 172	1 166,00
2003.....	1 183	1 172,00	1 202	1 181,75	1 203	1 190,00	1 214	1 200,50
2004.....	1 225	1 211,00	1 267	1 227,25	1 272	1 244,50	1 269	1 258,25
2005.....	1 270	1 269,50	1 276	1 271,75	1 278	1 273,25	1 332	1 289,00

(1) L'indice de référence des loyers (cf. tableau E02-10) se substitue à l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé (cf. partie "Méthodologie" de ce chapitre).

TABLEAU E.02-10

Indice de référence des loyers (1)

Source : Insee

Unité : Base 100 au deuxième trimestre 2004

Année	Premier trimestre		Deuxième trimestre		Troisième trimestre		Quatrième trimestre	
	Indice	Variation annuelle %	Indice	Variation annuelle %	Indice	Variation annuelle %	Indice	Variation annuelle %
2000.....	90,66	—	90,99	—	91,40	—	92,06	—
2001.....	92,66	+ 2,21	93,35	+ 2,59	94,02	+ 2,87	94,45	+ 2,60
2002.....	95,02	+ 2,55	95,52	+ 2,32	96,00	+ 2,11	96,55	+ 2,22
2003.....	97,10	+ 2,19	97,69	+ 2,27	98,21	+ 2,30	98,79	+ 2,32
2004.....	99,33	+ 2,30	100,00	+ 2,36	100,75	+ 2,59	101,45	+ 2,69
2005.....	102,10	+ 2,79	102,60	+ 2,60	103,07	+ 2,30	103,78	+ 2,30

(1) L'indice de référence des loyers a été publié pour la première fois le 18 janvier 2006 pour les valeurs du 1^{er} trimestre 2000 au 3^{ème} trimestre 2005 inclus. Il se substitue à l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé (cf. partie "Méthodologie" de ce chapitre).

TABLEAU E.02-11

Indices trimestriels des prix des logements anciens

Sources : Chambre des notaires de Paris (pour l'Ile-de-France)
Société Perval - Marché Immobilier des Notaires (pour la Province)
Insee

Unité : Base 100 au 4^{ème} trimestre 2000

	1994	1995	2000	2001	2002	r 2003	r 2004	2005
FRANCE MÉTROPOLITAINE								
Ensemble								
1 ^{er} trimestre	///	///	93,8	101,1	108,4	120,1	137,1	158,6
2 ^{ème} trimestre	///	///	96,7	104,7	111,6	125,3	144,2	166,3
3 ^{ème} trimestre	///	///	100,8	108,3	118,2	131,5	151,9	175,4
4 ^{ème} trimestre	///	///	100,0	108,0	118,9	133,8	155,1	178,0
ILE-DE-FRANCE								
Paris - Appartements								
1 ^{er} trimestre	95,1	91,4	92,6	102,9	109,7	123,8	139,2	159,5
2 ^{ème} trimestre	96,0	89,6	96,1	104,1	112,7	128,2	145,4	164,6
3 ^{ème} trimestre	96,2	88,9	99,1	108,5	118,3	132,7	150,4	173,4
4 ^{ème} trimestre	93,6	86,1	100,0	108,8	120,7	134,9	154,8	176,4
Petite Couronne - Appartements								
1 ^{er} trimestre	104,5	100,9	93,5	101,3	109,2	122,7	141,5	164,4
2 ^{ème} trimestre	105,6	99,8	95,9	103,2	113,1	127,2	146,6	171,0
3 ^{ème} trimestre	106,7	98,5	100,3	107,2	117,5	132,4	154,8	181,0
4 ^{ème} trimestre	102,8	96,0	100,0	107,1	118,8	136,2	158,1	183,9
Grande Couronne - Appartements								
1 ^{er} trimestre	///	///	95,6	101,4	108,0	119,7	137,6	161,5
2 ^{ème} trimestre	///	///	97,1	104,5	111,4	123,7	142,1	169,4
3 ^{ème} trimestre	///	///	100,6	107,0	115,5	129,5	151,4	178,3
4 ^{ème} trimestre	///	///	100,0	108,1	116,6	132,4	156,2	183,3
PROVINCE								
Ensemble								
1 ^{er} trimestre	///	75,8	93,7	100,8	108,5	120,3	138,1	160,0
2 ^{ème} trimestre	///	76,6	96,7	104,7	111,3	126,0	146,0	168,2
3 ^{ème} trimestre	///	79,6	100,9	108,3	119,0	132,9	153,9	177,5
4 ^{ème} trimestre	76,7	78,1	100,0	108,4	119,7	135,1	157,2	179,8
Maisons								
1 ^{er} trimestre	///	68,5	93,4	100,6	108,0	118,5	134,3	153,6
2 ^{ème} trimestre	///	69,7	96,4	104,8	110,0	123,6	142,0	161,2
3 ^{ème} trimestre	///	73,7	101,4	109,1	119,1	131,1	149,5	171,1
4 ^{ème} trimestre	69,3	72,3	100,0	108,3	118,7	132,5	151,8	172,2
Appartements								
Ensemble								
1 ^{er} trimestre	///	88,1	94,4	101,0	109,2	123,3	144,5	170,7
2 ^{ème} trimestre	///	88,3	97,2	104,6	113,6	129,9	152,7	180,0
3 ^{ème} trimestre	///	89,7	100,1	106,9	119,0	135,9	161,2	188,4
4 ^{ème} trimestre	89,1	87,8	100,0	108,5	121,4	139,6	166,3	192,7
Appartements - Agglomérations de + de 10 000 habitants								
Ensemble								
1 ^{er} trimestre	///	88,2	94,4	101,2	109,4	123,7	145,2	171,2
2 ^{ème} trimestre	///	88,3	97,2	104,6	113,8	130,2	153,4	180,3
3 ^{ème} trimestre	///	89,8	100,1	107,1	119,3	136,5	161,9	188,7
4 ^{ème} trimestre	89,2	87,8	100,0	108,6	121,6	140,1	166,5	193,2
Villes centres								
1 ^{er} trimestre	///	88,1	94,9	101,0	109,1	122,7	144,4	169,2
2 ^{ème} trimestre	///	88,2	97,5	104,4	112,8	129,0	152,2	179,0
3 ^{ème} trimestre	///	90,8	100,6	106,8	118,7	135,3	160,6	187,1
4 ^{ème} trimestre	89,4	88,0	100,0	108,0	120,6	139,2	164,5	191,3
Banlieues								
1 ^{er} trimestre	///	88,3	93,5	101,6	110,1	125,6	146,8	175,0
2 ^{ème} trimestre	///	88,5	96,6	104,9	115,5	132,6	155,7	182,8
3 ^{ème} trimestre	///	87,9	99,2	107,5	120,6	138,8	164,4	191,9
4 ^{ème} trimestre	88,9	87,4	100,0	109,9	123,6	141,7	170,2	196,8
Appartements - Agglomérations de - de 10 000 habitants et rural								
Ensemble								
1 ^{er} trimestre	///	87,1	94,2	99,7	106,7	119,0	136,3	165,4
2 ^{ème} trimestre	///	87,9	97,6	104,6	112,0	127,0	144,5	177,2
3 ^{ème} trimestre	///	87,9	100,2	105,2	115,1	129,6	154,3	185,1
4 ^{ème} trimestre	88,2	87,6	100,0	106,9	118,9	134,7	165,0	187,9

Chapitre E.03

Activités artistiques et culturelles

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Protection des monuments historiques.	5	Activités de spectacles.
2	Entrées dans les monuments et musées nationaux.	6	Pratiques culturelles à l'âge adulte selon l'âge, le sexe et la catégorie sociale en 2005.
3	Opérations de fouilles terrestres autorisées.	7	Public du cinéma selon l'âge en 2005.
4	Bibliothèques municipales.	8	Professions culturelles en 2005.

○ Présentation

Après une bonne année 2004 pour la fréquentation cinématographique, 2005 retrouve presque, avec 174,2 millions d'entrées le niveau de 2003 (173,5 millions d'entrées). La part du film français est de 36,8 % (38,5 % en 2004). C'est le cinéma britannique, avec deux films à succès « Harry Potter et la coupe de feu » (6,73 millions d'entrées) et « Charlie et la chocolaterie » (4,14 millions d'entrées) qui progresse le plus, sa part de marché passe de 7,6 % en 2004 à 13,3 % en 2005.

Le public du cinéma compte 33,2 millions d'individus âgés de six ans et plus. Cette population est caractérisée par sa jeunesse, les moins de 25 ans représentent 36,9 % des spectateurs et réalisent 38,5 % des entrées en salle. Les 15-24 ans restent le public le plus assidu. Ils vont en moyenne 7,1 fois au cinéma dans l'année (5,2 fois pour l'ensemble de la population cinématographique). Elle est également urbaine, le poids des entrées dans les grandes agglomérations demeure prépondérant même s'il tend à se stabiliser. Ce phénomène s'explique par le ralentissement des ouvertures de nouveaux multiplexes. Paris et les agglomérations de plus de 100 000 habitants réalisent 64,7 % des entrées et comptent 50,3 % des spectateurs.

Les professions culturelles, c'est-à-dire les professions spécifiques du domaine des arts, des spectacles et de l'information sont exercées par 456 780 personnes en 2005 d'après l'enquête Emploi de l'Insee, soit près de 2 % de la population active occupée. Les professions de l'audiovisuel et du spectacle ainsi que celles des arts plastiques et métiers d'art concentrent respectivement 28 et 33 % des actifs exerçant une profession culturelle. Les professions littéraires regroupent plus de 57 500 actifs, soit 12,6 % du total des professions culturelles, celles de cadres et techniciens de la documentation et de la conservation, de professeurs d'art et d'architectes, entre 7 et 10 % des actifs chacune.

○ Méthodologie

Bibliothèques municipales

Les statistiques sur les bibliothèques municipales proviennent de l'enquête annuelle réalisée par la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication. Si toutes les bibliothèques recensées sont interrogées (environ 4 000), seules sont retenues celles qui répondent à des critères minima de personnel, d'accessibilité et de renouvellement des collections. Toutes les communes de plus de 50 000 habitants sont dotées d'une bibliothèque municipale ou assimilée. Pour les plus petites communes, il est aléatoire de compter les communes non desservies car nombre de ces communes sans bibliothèque propre sont rattachées à des bibliothèques intercommunales.

Monuments historiques

Il n'existe pas de source unique d'information sur la fréquentation des monuments historiques.

Le Centre des monuments nationaux, établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, perçoit le droit d'entrée d'une centaine de monuments appartenant à l'État ou lui appartenant.

Musées

L'appellation « Musées de France » est attribuée en application de l'article 18 de la loi du 4 janvier 2002. Ceux-ci comprennent les musées nationaux, les musées de l'État dont le statut est fixé par décret et les musées précédemment contrôlés par le ministre chargé de la Culture ou le ministre chargé de la Recherche, sous réserve des dispositions prévues par la loi. En septembre 2006, 1 199 musées relèvent de cette appellation dont les 33 musées nationaux dont la fréquentation est connue

sur le long terme. Une enquête du ministère de la Culture et de la Communication (Département des études, de la prospective et des statistiques) a enregistré pour les Musées de France ouverts en 2003, une fréquentation de 40,5 millions d'entrées pour leurs collections permanentes et expositions temporaires. Quatre musées (Musée du Louvre, Musée national des châteaux de Versailles et du Trianon, Musée d'Orsay et Musée national d'art moderne) concentrent 30 % de cette fréquentation.

Par ailleurs d'autres établissements peuvent porter le nom de musée mais leur nombre n'est pas connu précisément.

Pratiques culturelles

Des questions sur les pratiques culturelles sont posées chaque année dans la partie fixe du dispositif d'Enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV) de l'Insee, « indicateurs sociaux », d'octobre. Elles ne concernent que les personnes de plus de 15 ans.

Les données sur le public du cinéma sont issues de l'enquête « 75 000 Cinéma » réalisée par Médiamétrie. Le taux de pénétration, pour une classe d'individus, est égal au nombre d'individus de cette classe ayant été au moins une fois au cinéma au cours de l'année de référence sur le nombre d'individus de cette classe.

Théâtre et spectacles

De nombreuses troupes théâtrales existent ; elles peuvent donner des représentations dans une salle qui leur est propre, dans d'autres salles de spectacle ou dans des lieux non spécifiques de l'activité théâtrale.

L'Inventaire communal 1998 (Insee) recense 3 625 communes équipées d'une salle de spectacle¹.

Seule la fréquentation de certains types d'établissement est connue de manière continue : il s'agit des cinq théâtres nationaux, établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, des centres dramatiques nationaux (CDN), compagnies dramatiques liées au ministère de la Culture et de la Communication par un contrat de décentralisation et des scènes nationales (historiquement appelées, maison de la culture, centre d'action culturelle ou centre de développement culturel). En 2005, il existe 38 centres dramatiques nationaux et régionaux et 67 scènes nationales.

Par ailleurs, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) fournit la fréquentation des théâtres de Paris pour les représentations théâtrales, lyriques et chorégraphiques donnant lieu à perception de droits d'auteur (répertoire protégé).

○ Définitions

Archéologie

Pour les fouilles terrestres, le ministère de la Culture et de la Communication délivre les autorisations de fouilles. On distingue l'archéologie programmée qui s'inscrit dans le cadre de la recherche scientifique et l'archéologie préventive qui est déclenchée à l'occasion de chantiers extérieurs à l'archéologie (travaux d'aménagement et d'urbanisation).

Patrimoine protégé

Les dispositions régissant la protection des monuments historiques classés, c'est-à-dire des « immeubles dont la conservation présente du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public » ont été définies par une loi du 31 décembre 1913.

Dès 1913, est également prévu un « inventaire supplémentaire » sur lequel sont « inscrits » les immeubles qui « sans demander de classement immédiat, présentent un intérêt suffisant pour rendre désirable la préservation »

¹ Ce résultat concerne la France entière à l'exception de la Lorraine où la question n'a pas été posée.

L'ensemble des monuments protégés est recensé dans la base documentaire « Mérimée » du ministère de la Culture et de la Communication.

Par la suite, le champ de la protection a été étendu aux meubles ou objets mobiliers ainsi qu'aux abords de monuments.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de la Culture et de la Communication, département des Études, de la Prospective et des Statistiques.

Organismes :

- Centre des monuments nationaux.
- Centre national de la cinématographie.
- Ministère de la Culture et de la Communication.

Sites Internet :

- www.culture.gouv.fr/dep
- www.diact.gouv.fr
- www.cnc.fr
- www.insee.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère de la Culture et de la Communication, département des Études, de la Prospective et des Statistiques

- « Chiffres clés 2006, statistiques de la Culture », Jeannine Cardona et Chantal Lacroix, *La Documentation française*, 2006.
- « Les arts du cirque, logiques et enjeux économiques », Gwénola David-Gibert, ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, *La Documentation française*, 2006.
- « Éléments pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle », *Développement culturel*, n° 145, septembre 2004.

Notes statistiques

- « Les enseignements de musique, de danse, et d'art dramatique dans les Conservatoires nationaux de région et les Écoles nationales de musique », année scolaire 2004-2005, n° 22, août 2006 ;
- « Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2002 », n° 21, juillet 2006 ;
- « Les Musées de France en 2003, résultats de l'enquête de 2004 », n° 17, mai 2006 ;

– « Aperçu statistique des industries culturelles », n° 16, janvier 2006 ;

– « Le budget 2004 des Conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique. Résultat de l'enquête annuelle », n° 15, novembre 2005.

– « Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du ministère de la Culture et de la Communication, effectifs et diplômes 2004-2005 », n° 13, novembre 2005.

Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel :

– « L'emploi dans les professions culturelles en 2004 d'après l'enquête Emploi de l'Insee », n° 45, mai 2006 ;

– « L'emploi dans le secteur culturel en 2004 d'après l'enquête Emploi de l'Insee », n° 44, mai 2006 ;

– « Le marché du travail des artistes et techniciens intermittents de l'audiovisuel et du spectacle vivant (1987-2003) d'après les fichiers de la Caisse des congés spectacle », n° 43, mai 2006 ;

– « Emploi et spectacle. Synthèse des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) 2004-2005 », n° 40, octobre 2005 ;

– « L'emploi culturel dans l'Union européenne en 2002 », n° 39, juin 2005.

Insee

Document de travail :

– « La difficile mesure des pratiques dans le domaine du sport et de la culture - Bilan d'une opération méthodologique. », août 2006.

Insee-Première :

– « Pratiques sportives et activités culturelles vont souvent de pair », n° 1008, mars 2005.

Insee-Références :

– France Portrait social, édition 2006.

Autres

– « Éléments statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2005 », *Centre national de la chanson des variétés et du jazz*, juin 2006.

– « Qui a peur de la culture de masse ? », *Sciences humaines*, n° 171, avril 2006.

– « Le renouveau des musées », *Problèmes économiques et sociaux : dossiers d'actualité mondiale*, n° 910, mars 2005.

– CNC Info, *Centre national de la cinématographie*.

– « La culture des individus : dissonance culturelle et distinction de soi », B. Lahire, *Paris : la Découverte*, 2004.

Voir aussi les publications du chapitre R.01.

TABLEAU E.03-1

Protection des monuments historiques

Source : Ministère de la Culture et de la Communication Unité : Nombre

	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Monuments protégés :								
Classés.....	13 660	13 982	14 041	14 079	14 130	14 180	14 234	14 282
Inscrits.....	25 192	26 451	26 756	27 094	27 396	27 640	27 827	28 028
Total.....	38 852	40 433	40 797	41 173	41 526	41 820	42 061	42 310
Arrêtés de protection pris au cours de l'année :								
Classements.....	209	73	77	59	67	56	73	73
Inscriptions.....	623	354	399	425	424	356	306	307
Total.....	832	427	476	484	491	412	379	380

TABLEAU E.03-2

Entrées dans les monuments et musées nationaux

Sources : Centre des monuments nationaux Unité : Millier
Réunion des musées nationaux

	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005
Monuments nationaux (1).....	8 418	7 957	8 903	8 728	7 807	8 086	7 236
dont : Abbaye du Mont Saint-Michel.....	826	828	1 078	1 087	1 054	1 132	989
Arc de Triomphe de l'Étoile.....	775	870	1 335	1 259	1 033	1 047	1 018
Sainte-Chapelle.....	696	582	794	683	645	689	735
Château de Chambord (2).....	730	747	743	711	638	656	226
Château du Haut-Koenigsbourg.....	591	590	533	549	522	516	464
Panthéon.....	220	296	337	296	315	335	327
Cité de Carcassonne.....	272	262	334	362	301	341	305
Tours de Notre-Dame.....	452	184	274	349	298	296	297
Château d'Azay-le-Rideau.....	425	347	292	288	259	259	241
Conciergerie.....	251	185	294	310	250	298	307
Entrées payantes.....	7 545	6 415	6 905	6 787	6 008	6 196	5 490
Entrées gratuites (3).....	873	1 542	1 998	1 941	1 799	1 890	1 746
Musées nationaux (4) (5).....	16 025	12 667	13 971	13 371	12 747	15 205	18 049 p
dont : Musée du Louvre (6).....	5 338	4 696	6 095	5 717	5 685	6 775	7 448
Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.....	4 339	2 983	2 863	2 797	2 854	3 253	4 500
Musée d'Orsay.....	3 000	2 083	2 344	2 128	1 830	2 590	2 929
Musée Picasso.....	509	427	597	441	395	482	507
Musée national du Moyen Âge - Thermes de Cluny.....	194	244	298	300	259	328	291
Musée national du château de Fontainebleau.....	419	416	353	358	299	319	317
Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie/Aquarium tropical.....	297	243	313	315	203	267	202
Musée des arts asiatiques Guimet.....	129	129	11	340	312	260	294
Musée national Message biblique - Marc Chagall (Nice).....	132	143	211	201	178	166	141
Musée national du château de Pau.....	135	121	112	99	83	94	90
Musée national du château de Compiègne.....	215	176	125	87	85	84	97
Musée national de la Préhistoire - Les Eyzies-de-Tayac.....	158	80	82	79	62	84	92
Musée d'archéologie nationale (Saint-Germain-en-Laye).....	125	77	83	55	62	65	66
Musée national de l'Orangerie des Tuileries.....	332	430	8 (7)	— (7)	— (7)	— (7)	— (7)
Entrées payantes (8).....	10 096	8 748	9 898	9 516	8 607	10 443	13 137
Entrées gratuites.....	5 929	3 919	4 073	3 855	4 140	4 762	4 912

(1) Concernent les monuments nationaux dont le droit d'entrée est géré par le Centre des monuments nationaux.
(2) Le Château de Chambord n'est plus géré par le Centre des monuments nationaux à partir de juillet 2005.
(3) À partir d'octobre 1999, l'accès aux monuments est gratuit le premier dimanche du mois, hors saison touristique.
(4) Concernent 31 musées nationaux.
(5) À partir du 1^{er} janvier 2000, l'accès aux musées nationaux est gratuit le premier dimanche de chaque mois, cette mesure existait depuis 1996 pour le musée du Louvre.
(6) Hors auditorium (63 000 entrées en 2005) et Musée Eugène Delacroix.
(7) Fermé pour travaux.
(8) La répartition entre entrées payantes et gratuites n'est pas identique pour tous les musées (les entrées prépayées, en particulier les cartes multientrées, peuvent être comptabilisées en payantes ou gratuites).

TABLEAU E.03-3

Opérations de fouilles terrestres autorisées

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

Unité : Nombre

	1995	(1) 1999	(1) 2000	(1) 2001	(1) 2002	(1) 2003	(1) 2004
Archéologie programmée							
Fouilles programmées	277	252	226	187	220	253	272
Prospections thématiques	97	85	72	85	98	102	108
Relevés d'art rupestre	15	32	12	10	13	11	12
Projets collectifs	74	80	59	44	73	74	73
Prospections inventaire	549	426	420	301	292	279	349
Archéologie préventive							
Diagnostics (2)	1 543	1 863	1 940	1 598	1 027	626	2 112
Fouilles préventives (sauvetages)	811	724	558	386	184	250	228

(1) Données incomplètes : absence de réponses de plusieurs régions métropolitaines et des Dom.
(2) Les diagnostics comprennent les sondages, les fouilles d'évaluation archéologique et les fouilles préventives d'urgence.

TABLEAU E.03-4

Bibliothèques municipales (1)

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de bibliothèques municipales	1 614	2 315	2 886	3 000	3 012	3 067	2 913
Prêtant des phonogrammes	576	1 039	1 503	1 476	1 594	1 696	1 698
Prêtant des vidéogrammes	104	512	876	938	981	...	...
Collections pour 100 habitants :							
Livres	228	270	291	260	270	262	248
Phonogrammes	16,0	21,8	24,4	25,5	25,9	25,4	23,3
Cassettes vidéo	...	2,2	4,6	4,9	5,4	5,7	6,4
Prêts :							
Nombre d'emprunteurs (milliers)	4 605	6 251	6 665	6 744	6 772	6 740	...
Soit en % de la population desservie	16	18	18	17	17	17	17
Prêts de livres pour 100 habitants	325	400	410	410	415	415	426
Prêts de phonogrammes pour 100 habitants	63	80	96	100	107	...	...
Prêts de cassettes vidéo pour 100 habitants	8	27	39	40	43	...	...

(1) Les données sont rapportées au nombre d'habitants desservis.

TABLEAU E.03-5
Activités de spectacles

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

Unités : Représentations : Nombre
Spectateurs : Millier

	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Opéra de Paris (1)							
Représentations	322	289	443	419	438	441	428
Spectateurs	534	592	758	756	741	769	743
Théâtres nationaux (2)							
Comédie française (Paris) :							
Représentations	382	568	729	687	647	607	651
Spectateurs	295	303	331	323	299	245	281
Théâtre national de l'Odéon (Paris) :							
Représentations	323	313	234	194	141	181	219
Spectateurs	103	113	97	79	54	62	71
Théâtre national de Chaillot (Paris) :							
Représentations	428	257	199	349	241	375	309
Spectateurs	210	147	26	133	90	126	92
Théâtre de la Colline (Paris) :							
Représentations	332	343	298	298	293	256	310
Spectateurs	119	105	89	92	80	86	86
Théâtre national (Strasbourg) :							
Représentations	152	137	172	155	148	146	201
Spectateurs	51	31	45	49	44	52	55
Centres dramatiques nationaux (3)							
Représentations	8 384	7 878	8 774	4 764	8 177	7 395	...
Spectateurs	2 288	1 838	1 727	1 466	1 573	1 449	...
Scènes nationales (3)							
Représentations	23 047	28 740	...	...	...	...	...
Spectateurs	2 379	2 867	...	...	...	...	...
Théâtres privés parisiens (4)							
Représentations	11 501	11 202	11 629	12 113	14 445	15 169	15 598
Spectateurs	3 093	2 337	2 914	3 130	3 020	2 845	2 935

(1) Spectateurs payants et gratuits du Palais Garnier et de l'Opéra Bastille, non compris les tournées.
(2) Non compris les tournées et les spectacles non théâtraux. En 2004-2005, les spectacles non théâtraux comptent 159 représentations et 88 000 spectateurs.
(3) Tous spectacles, spectateurs payants. À partir de la saison 2000/01, les Centres dramatiques pour l'enfance et la jeunesse deviennent soit des Centres dramatiques nationaux soit des "Établissements de production jeune public".
(4) Résultats de l'année civile de théâtres privés soumis à la taxe parafiscale au taux de 3,5 % pour les spectacles du répertoire protégé de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

TABLEAU E.03-6
Pratiques culturelles à l'âge adulte (1) selon l'âge, le sexe et la catégorie sociale en 2005

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) de mai 2006

Unité : %

	Au moins une fois au cours des 12 derniers mois						
	Lecture de livre	Cinéma	Musée ou exposition	Théâtre	Concert, spectacle	Écoute de la radio	Écoute de cédéroms, disques, cassettes
Ensemble	58	47	39	16	31	87	75
15-29 ans	66	78	41	17	41	88	96
30-39 ans	58	54	41	14	34	93	92
40-49 ans	57	51	43	16	31	91	82
50-59 ans	56	38	41	21	30	89	70
60-69 ans	56	30	43	17	26	85	58
70-79 ans	51	17	31	12	18	75	39
80 ans ou plus	49	9	17	4	7	64	31
Sexe							
Femme	67	48	41	18	31	85	76
Homme	48	46	38	14	30	88	74
Catégorie sociale							
Agriculteur	31	33	34	11	33	85	57
Indépendant	49	42	40	20	28	91	73
Cadre et profession libérale	83	76	66	36	50	95	91
Profession intermédiaire	70	68	52	25	46	96	90
Employé	63	51	38	12	29	91	86
Ouvrier	32	35	25	6	22	91	76
Chômeur	51	48	34	11	24	85	86
Étudiant, élève	77	88	50	20	43	88	96
Retraité	52	22	34	14	20	78	47
Inactif et femme au foyer	53	31	30	10	24	77	69

(1) Champ : personnes de 15 ans ou plus.

TABLEAU E.03-7

Public du cinéma selon l'âge en 2005

Source : Centre National de la Cinématographie (C.N.C.) / Médiamétrie - enquête « 75 000 cinéma »

Unité : %

Âge	Poids dans la population	Pénétration (1)	Structure du public	Structure des entrées	Nombre moyen d'entrées
6 à 10 ans.....	6,6	80,0	8,8	4,6	2,7
11 à 14 ans.....	5,2	88,0	7,6	6,3	4,3
15 à 19 ans.....	7,0	92,1	10,8	13,1	6,4
20 à 24 ans.....	6,7	86,7	9,7	14,5	7,8
25 à 34 ans.....	14,1	65,5	15,4	15,0	5,1
35 à 49 ans.....	23,0	58,4	22,4	19,1	4,5
50 à 59 ans.....	14,7	47,1	11,6	13,2	6,0
60 ans ou plus.....	22,7	36,0	13,7	14,2	5,5
Ensemble.....	100,0	59,9	100,0	100,0	5,2

(1) Le taux de pénétration, pour une classe d'individus, est égal au nombre d'individus de cette classe ayant été au moins une fois au cinéma au cours de l'année de référence sur le nombre d'individus de cette classe.

TABLEAU E.03-8

Professions culturelles en 2005 (1)

Source : Insee (Enquête emploi)

	Ensemble	Hommes	Femmes
Professions de l'audiovisuel et des spectacles	128 695	92 008	36 687
Artistes des spectacles.....			
Artistes de la musique et du chant.....	31 253	25 840	5 413
Artistes dramatiques.....	16 284	9 527	6 757
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers.....	7 636	3 730	3 906
Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles.....			
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles.....	13 223	9 125	4 097
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles.....	14 725	10 389	4 336
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants).....	32 022	24 261	7 762
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels.....	10 375	7 752	2 623
Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif.....	3 179	1 385	1 794
Professions des arts plastiques et des métiers d'art	152 066	87 914	64 152
Artistes plasticiens.....	24 445	14 673	9 773
Stylistes/décorateurs.....	82 161	42 997	39 164
Photographes.....	14 834	11 003	3 830
Métiers d'art.....			
Artisans d'art.....	13 266	8 071	5 195
Ouvriers d'art.....	17 361	11 170	6 190
Professions littéraires	57 558	31 797	25 761
Journalistes et cadres de l'édition.....			
Journalistes et rédacteurs en chef.....	37 896	19 492	18 404
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia).....	10 727	5 795	4 932
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes.....	8 935	6 510	2 425
Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation	33 173	4 176	28 998
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique.....	22 415	2 448	19 966
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique).....	4 160	700	3 460
Assistants techniques de la documentation et de l'archivage (hors fonction publique).....	6 599	1 028	5 572
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	48 226	20 153	28 073
Architectes	37 068	28 052	9 016
Architectes libéraux.....	27 510	22 617	4 893
Architectes salariés.....	9 558	5 435	4 123
Ensemble des professions culturelles	456 785	264 100	192 685

(1) Les professions culturelles retenues sont celles qui font l'objet d'un poste de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee (PCS).

Chapitre E.04

○ Jeunesse et Sports

- 1** Présentation.
- 2** Méthodologie.
- 3** Définitions.
- 4** Sources de documentation.

○ Liste des tableaux

- | | |
|--|---|
| 1 Diplômes professionnels et non professionnels délivrés par le ministère des Sports - France entière. | 4 Sections sportives scolaires, « Pôles France » et « Pôles Espoirs » (Creps - écoles et instituts) - année scolaire - France entière. |
| 2 Centres de vacances d'été (juillet, août, septembre), placements de vacances et séjours linguistiques : effectifs déclarés à l'accueil et nombre de séjours - France entière. | 5 Sections de clubs et licences sportives - France entière. |
| 3 Centres de vacances « Petites vacances » (Noël, février, Printemps et Toussaint), placements de vacances et séjours linguistiques : effectifs déclarés à l'accueil et nombre de séjours - France entière. | 6 Sportifs reconnus par le ministère en charge des Sports - France entière. |

○ Présentation

Si l'on comptabilise les séjours organisés pour une durée égale ou supérieure à 5 nuits¹ et concernant au moins 12 mineurs, près de 30 000 séjours ont accueilli un peu plus de 1 050 000 enfants et adolescents âgés de 4 à 17 ans.

La pratique sportive

En 2003, plus de 34 millions de personnes de 15 ans ou plus font du sport, soit 71 % de la population concernée. Les hommes font toujours plus de sport que les femmes et cette tendance se retrouve chez les plus jeunes. En 2001, 77 % des garçons de 12 à 17 ans faisaient du sport contre 60 % des filles du même âge. C'est dans les milieux sociaux les moins favorisés que les jeunes font le moins de sport, le phénomène étant particulièrement marqué chez les filles. Le niveau de diplôme des parents apparaît comme le premier des facteurs familiaux qui favorisent les sports des jeunes.

Près de 15,8 millions de licences sportives et autres types de participation ont été délivrés en 2005. On estime que près de la moitié des licences sont délivrées aux jeunes de 18 ans ou moins.

Les fédérations de football, de tennis, de judo, de basket et d'équitation sont toujours des disciplines très pratiquées. Certaines comme la natation, le badminton et la boxe sont en nette progression.

Les femmes représentent près de 35 % des licences, en légère progression par rapport à l'année précédente. Quelques fédérations sont en majorité féminines, comme celles de gymnastique ou d'équitation. Le nombre de clubs diminue en 2005, passant de 171 000 en 2004 à 167 000.

Le poids économique du sport

Le sport est un enjeu économique important en France. La dépense sportive nationale, constituée par les dépenses effectuées par les différents agents (ménages, État et collectivités locales, entreprises) en faveur du sport, est estimée en 2004 à 28,9 milliards d'euros. Elle permet de mesurer le poids économique du sport : il est ainsi évalué à 1,8 % du PIB en 2004. La moitié de cette dépense sportive est effectuée par les ménages, pour leur consommation en biens et services sportifs (achat de vêtements ou de matériel de sport, cotisation à des clubs...), et 40 % provient de l'État et des collectivités territoriales (en faveur de l'enseignement du sport, des installations, manifestations sportives...).

Les diplômes professionnels

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a délivré en 2004 près de 15 000 diplômes professionnels, dont 379 BAPAAT option « activités de pleine nature » (niveau V), près de 8 850 BEES de premier degré (niveau IV) et 571 BEES de deuxième degré (niveau II).

Le nombre de diplômes professionnels délivrés est en progression de 2,8 % en 2004.

○ Méthodologie

Les données sur les centres de vacances, les diplômes délivrés par le ministère, etc... sont issues d'une enquête annuelle du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative à partir de données administratives collectées par les services déconcentrés.

Les données sur les clubs, les licences et autres types de participation sportifs proviennent d'un recensement mené annuellement par la mission statistique auprès des fédérations sportives.

¹ Jusqu'au 30 avril 2003, les séjours plus courts (4 ou 5 nuits) pouvaient être déclarés et donc comptabilisés. Depuis le 1^{er} mai 2003, ils ne peuvent plus l'être, ce qui se traduit par une réduction du nombre de séjours et du nombre d'enfants.

La consommation des ménages en biens et services sportifs a été définie dans le cadre des travaux sur les comptes économiques du sport par un groupe de travail associant le ministère des Sports et l'Insee. Ces comptes s'appuient sur les concepts de la comptabilité nationale.

○ Définitions

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

Diplôme à vocation non professionnelle qui s'obtient à l'issue d'une formation de 28 jours répartis au plus sur 30 mois (les diplômes professionnels ont vocation à être inscrits sur le Répertoire national des certifications professionnelles).

Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD)

Diplôme à vocation non professionnelle qui s'obtient à l'issue d'une formation de 44 jours répartis au plus sur 4 ans.

Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (BASE)

Créé en 1970, il sanctionne les compétences et l'expérience dans la pratique d'activités socio-éducatives.

Brevet d'État d'éducateur sportif (BEES)

Diplôme existant depuis 1948. Il comprend 3 degrés : le premier au niveau IV, le deuxième au niveau II, le troisième degré sanctionne une compétence pour l'expertise et la recherche (4 ou 5 par an). Il est obligatoire pour enseigner la pratique sportive contre rémunération.

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)

Diplôme de niveau IV créé en 2001, transversal aux champs de l'animation et du sport et construit par spécialité. Il est amené à remplacer à terme l'ensemble des diplômes de niveau IV.

Brevet d'État technicien de l'éducation populaire (BEATEP)

Diplôme de niveau IV, créé en 1986.

Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT)

Créé en 1993, homologué au niveau V de formation.

Diplôme d'État de directeur de projet d'animation et de développement (DEDPAD)

Ce diplôme, créé en 1995, est délivré à l'issue d'une formation de 1 500 heures réparties sur 3 ans au maximum.

Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animateur (DEFA)

Diplôme préparé selon un cycle continu ou discontinu sur une durée de 8 ans maximum.

Centres de vacances (CV)

Les centres de vacances sont des accueils collectifs avec hébergement pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans lors de leurs congés scolaires, professionnels ou de leurs loisirs.

Les organisateurs, associations ou collectivités locales, qui proposent de tels séjours sont tenus de les déclarer auprès des services déconcentrés du ministère chargé de la Jeunesse.

Placement de vacances (PV)

Placement d'un ou plusieurs mineurs en famille ou établissement à l'étranger ou en France. Les placements effectués à l'étranger correspondent en général à des séjours linguistiques.

Fédération sportive

Une fédération sportive est une union d'associations sportives régie par la loi de 1901, pratiquant le même sport ou plusieurs, ou encore regroupant des licenciés qui appartiennent à une même catégorie (ex. sport scolaire).

Les fédérations peuvent être agréées par le ministère des Sports : la loi leur reconnaît une mission de service public. Parmi elles, certaines reçoivent une délégation pour organiser la pratique d'une discipline sportive. Elles passent avec l'État un contrat permanent autorisant l'organisation de championnats et compétitions. Les fédérations unisport délégataires sont

classées en olympiques et non olympiques selon que la discipline sportive est incluse ou non au programme des jeux olympiques. Ce programme est international et est réactualisé par le Comité international olympique.

Trois fédérations multisports ont délégation du ministère, la fédération française handisport, la fédération des sourds de France et la fédération française de sport adapté pour les pratiques sportives destinées respectivement aux personnes concernées.

L'adhésion à une fédération par une licence annuelle permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant, selon les statuts de la fédération, la participation au fonctionnement et aux activités de la fédération. Les activités sportives peuvent également être pratiquées au sein d'une fédération par des non licenciés à qui on délivre des titres de participation.

Sur 15,8 millions d'adhésions en 2005, 14,8 millions sont des licences sportives et plus d'un million d'autres titres de participation.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Organismes :

- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, mission statistique.
- Commission nationale du Sport du haut niveau.

Sites Internet :

- www.jeunesse-sports.gouv.fr
- www.education.gouv.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, mission statistique

- « Les chiffres-clés du sport », mission statistique, octobre 2006 ;
- « Données et études statistiques – Jeunesse, Sports et Vie associative : recueil des travaux et publications de la mission des études, de l'observation et des statistiques de 1999 à 2004 », éditions de l'Insep, 2006 ;
- « La pratique des activités physiques et sportives en France : résultats de l'enquête menée en 2003 dans le cadre d'un

partenariat entre le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le ministère de la Culture et de la Communication et l'Insee », éditions de l'Insep, 2005 ;

- « Les chiffres-clés du sport », mission statistique, novembre 2005 ;

- « Les adolescents et le sport : résultats de l'enquête menée en 2001 par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique », éditions de l'Insep, 2004 ;

- « Les pratiques sportives en France : résultats de l'enquête menée en 2000 par le ministère des Sports et l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique », éditions de l'Insep, 2002.

STAT Info :

- « Les sports d'hiver : pratiques et pratiquants », n° 06-06, août 2006 ;

- « Le budget des associations sportives », n° 06-05, avril 2006 ;

- « Une approche territoriale de l'évolution du nombre de licences et de clubs entre 1974 et 2002 », n° 06-04, avril 2006 ;

- « Le poids économique du sport en 2003 », n° 06-03, janvier 2006 ;

- « Le parcours des diplômés du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative », n° 06-02, janvier 2006 ;

- « Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 87 % des titulaires du Bees et du Beatep ont un emploi », n° 06-01, janvier 2006 ;

- « Les licences 2004, une approche par discipline sportive », n° 05-06, décembre 2005 ;

- « Âge, diplômes, niveau de vie : principaux facteurs socio-démographiques de la pratique sportive et des activités choisies », n° 05-05, novembre 2005 ;

- « Les associations sportives et d'éducation populaire dans le secteur associatif français », n° 05-04, septembre 2005 ;

- « 100 000 diplômes professionnels sportifs ont été délivrés depuis 1995 », n° 05-03, mai 2005 ;

- « 580 000 diplômes de l'animation ont été délivrés depuis 1995 », n° 05-02, mai 2005.

Insee

Insee-Références :

- « Données sociales », édition 2006 ;

- « France, portrait social », édition 2006.

Insee-Première :

- « Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair », n° 1008, mars 2005.

Documents de travail :

- « Participation culturelle et sportive en 2003, tableaux issus de l'enquête PCV de mai 2003 », n° F0501, Lara Muller, mars 2005.

TABLEAU E.04-1

Diplômes professionnels et non professionnels délivrés par le ministère des Sports - France entière (1)

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative Unité : Nombre

Nature du diplôme	1990	1995	1999	2000	2002	r 2003	2004
DIPLÔMES PROFESSIONNELS DÉLIVRÉS							
Diplômes sportifs (2) :	7 102	8 388	8 689	8 833	9 724	9 775	10 040
dont : B.E.E.S. 1 ^{er} degré :	6 520	7 844	8 106	8 200	9 097	9 027	8 843
B.E.E.S. 2 ^{ème} degré :	582	544	583	633	627	643	571
B.P.J.E.P.S. (3) (4) :	///	///	///	///	///	105	626
Diplômes de l'animation :	241	1 289	2 046	2 496	3 420	3 209	3 289
dont : B.E.A.T.E.P. (4) :	44	890	1 485	1 968	2 951	2 813	2 841
D.E.F.A. (4) :	197	399	368	406	383	289	342
B.A.S.E. (4) :	...	...	193	122	86	107	64
B.P.J.E.P.S. animation socio-culturelle (3) (4) :	///	///	///	///	///	///	42
Diplômes socio-sportif :	...	1 250	1 538	1 512	1 395	1 453	1 517
B.A.P.A.A.T. (4) :	...	1 250	1 499	1 476	1 371	1 413	1 491
D.E.D.P.A.D. (4) :	///	///	39	36	24	40	26
Total :	7 343	10 927	12 273	12 841	14 539	14 437	14 846
DIPLÔMES NON PROFESSIONNELS DÉLIVRÉS							
B.A.F.D. (4) :	2 117	6 602	2 527	2 346	2 113	1 958	2 303
B.A.F.A. (4) :	38 567	48 512	54 830	56 651	51 446	52 797	54 205
Total :	40 684	55 114	57 357	58 997	53 559	54 755	56 508

(1) France entière y compris les départements et collectivités d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie, Monaco et autres (militaires à l'étranger par exemple).
(2) Chaque année 4 à 5 diplômes B.E.E.S. (Brevet d'État d'éducateur sportif) du 3^{ème} degré sont délivrés.
(3) Amené à remplacer à terme l'ensemble des diplômes de niveau IV.
(4) Cf. partie « 3. Définitions » dans le texte de ce chapitre.

TABLEAU E.04-2

Centres de vacances d'été (juillet, août, septembre), placements de vacances et séjours linguistiques : effectifs déclarés à l'accueil (1) et nombre de séjours - France entière (2)

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative Unité : Millier

	1995	1998	1999	2000	2002 ■	(3) 2003	2004	2005
Centres de vacances								
Nombre d'enfants :								
Centres de vacances maternels (4-6 ans) :	28,4	22,7	21,2	19,5	16,5	13,4	14,4	16,0
Centres de vacances (6-12 ans) :	444,2	396,5	390,7	365,5	344,7	333,8	335,0	330,0
Centres de vacances (12-18 ans) :	227,8	212,6	218,0	200,4	207,8	446,1	468,1	460,4
Camps fixes (jusqu'à 18 ans) :	265,9	241,5	233,4	204,1	177,8	...	...	...
Camps itinérants (jusqu'à 18 ans) :	98,4	89,7	89,0	95,5	77,0	...	...	...
Total :	1 064,6	962,9	952,3	885,0	823,8	793,2	817,5	806,4
Nombre de séjours correspondants :	29,6	28,7	27,7	26,0	24,2	22,0	23,0	20,0
Placements de vacances et séjours linguistiques								
Nombre d'enfants :								
Placements de vacances :	36,4	30,6	32,8	26,0	24,2	...	...	...
Séjours linguistiques :	130,0	118,1	99,9	104,8	98,5	...	...	...
Total :	166,5	148,7	132,8	130,8	122,7	49,0	45,0	49,3
Nombre de séjours correspondants :	3,6	3,7	3,7	3,6	3,3	1,2	1,3	1,5

(1) Statistique établie à partir des effectifs présents et contrôlés dans les lieux d'accueil (les placements familiaux et séjours linguistiques sont concernés, depuis 1994, au regard de la réglementation « protection des mineurs »).
(2) France entière y compris les départements et collectivités d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie, Monaco et autres (militaires à l'étranger par exemple).
(3) À partir d'avril 2003, changement de législation et de modalités de décompte.

TABLEAU E.04-3

Centres de vacances « Petites vacances » (Noël, février, Printemps et Toussaint), placements de vacances et séjours linguistiques : effectifs déclarés à l'accueil (1) et nombre de séjours - France entière (2)

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative Unité : Millier

	1995	1998	1999	2000	2002	(3) 2003	2004	2005
Centres de vacances								
Nombre d'enfants :								
Centres de vacances maternels (4-6 ans)	8,9	6,9	7,0	6,0	5,3	4,3	4,3	6,0
Centres de vacances (6-12 ans)	192,8	174,7	171,9	159,2	148,2	133,0	121,4	120,5
Centres de vacances (12-18 ans)	149,4	136,2	135,0	128,1	127,5	132,1	157,3	157,1
Camps fixes (jusqu'à 18 ans)	23,0	13,2	10,9	9,9	7,7	...	...	...
Camps itinérants (jusqu'à 18 ans)	7,3	7,1	8,1	7,8	6,5	...	...	...
Total	381,5	338,1	332,9	311,0	295,2	269,4	282,9	283,6
Nombre de séjours correspondants	10,2	9,2	9,2	9,0	8,4	7,4	7,7	7,2
Placements de vacances et séjours linguistiques								
Nombre d'enfants :								
Placements de vacances	12,6	10,6	11,3	11,6	11,5	...	...	...
Séjours linguistiques	29,7	20,2	18,8	20,0	19,2	...	...	...
Total	42,3	30,8	30,1	31,6	30,7	11,0	10,0	21,8
Nombre de séjours correspondants	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2	0,4	0,3	0,5

(1) Statistique établie à partir des effectifs présents et contrôlés dans les lieux d'accueil (les placements familiaux et séjours linguistiques sont concernés au regard de la réglementation « protection des mineurs »). Les enfants sont comptabilisés autant de fois qu'ils ont participé à un séjour, au cours de la même année.
(2) France entière y compris les départements et collectivités d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie, Monaco et autres (militaires à l'étranger par exemple).
(3) À partir d'avril 2003, changement de législation et de modalités de décompte. ➡

TABLEAU E.04-4

Sections sportives scolaires, « Pôles France » et « Pôles Espoirs » (Crepes - écoles et instituts) - année scolaire - France entière (1)

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative Unité : Nombre

	1997	2000	2001	2002	2003	r 2004	2005
Sections sportives scolaires (2)	1 694	1 900 e	2 096	...	...	...	...
« Pôles France », nombre de sections	144	136	130	130	132	126	137
« Pôles Espoirs », nombre de sections	234	289	300	329	341	332	355
Nombre de spécialités sportives	48	50	50	51	51	56	54
Effectifs « Sections sportives scolaires »	...	40 000 e	44 000 e	...	...	...	...
Effectifs « Pôles France » + « Pôles Espoirs »	...	9 576	9 400	9 000	9 507	7 188	7 112
Effectif total (Pôles France + Espoirs + sections sportives scolaires)	40 461	50 000 e	54 000 e	...	...	...	...

(1) France entière y compris les départements et collectivités d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie, Monaco et autres (militaires à l'étranger par exemple).
(2) Les sections sportives scolaires (ex-« sections sportives ») sont gérées par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

TABLEAU E.04-5

Sections de clubs et licences sportives - France entière (1)

Sources : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
Enquête menée auprès des fédérations sportives

	Sections de clubs			Licences et autres types de participation			dont : Licences femmes (%)
	2003	r 2004	p 2005	2003	r 2004	p 2005	2005
Fédérations olympiques agréées.	72 705	71 447	72 441	7 330 405	7 414 211	7 586 944	28,0
dont : Fédération française de basketball.	5 247	4 592	4 575	427 445	435 816	448 144	39,8
Fédération française de canoë-kayak	716	714	709	236 843	254 618	267 964	25,5
Fédération française d'équitation	5 652	5 924	6 174	468 591	490 660	513 615	76,1
Fédération française de football	18 453	18 194	19 073	2 141 239	2 146 752	2 162 349	2,2
Fédération française de gymnastique	1 651	1 623	1 619	231 002	233 850	245 301	78,4
Fédération française de handball	2 429	2 415	2 427	318 981	337 971	364 429	36,7
Fédération française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées	6 084	5 578	5 537	556 406	539 733	557 616	25,9
Fédération française de natation	1 264	1 253	1 361	216 424	227 936	246 315	56,1
Fédération française de tennis de table	4 223	4 164	4 073	180 694	180 723	178 621	16,8
Fédération française de tennis	8 748	8 661	8 562	1 075 025	1 065 531	1 054 513	32,1
Fédération française de voile	1 058	1 003	1 003	280 196	279 651	285 290	20,5
Fédérations non olympiques agréées.	42 908	43 195	43 100	2 759 292	2 800 970	2 842 027	25,0
dont : Fédération française de la montagne et de l'escalade	1 067	1 041	1 069	58 556	65 347	68 916	37,5
Fédération française de motocyclisme	1 200	1 195	1 352	53 538	57 556	60 389	4,7
Fédération française des sports de boules	2 449	2 426	2 380	162 916	160 500	158 252	8,3
Fédération française de cyclotourisme	3 133	3 137	3 152	115 416	118 013	119 500	16,5
Fédération française d'études et sports sous-marins	2 089	2 079	2 091	151 735	149 490	148 514	30,1
Fédération française de golf	1 437	1 442	1 503	345 022	359 141	368 746	29,1
Fédération française de karaté et arts martiaux affinitaires	3 786	3 917	3 797	201 296	205 126	202 627	29,0
Fédération française de pétanque et jeu provençal	6 846	6 736	6 625	409 437	395 160	379 937	15,1
Fédération française de la randonnée pédestre	2 737	2 890	2 938	161 820	169 968	184 678	61,7
Fédération française de rugby	1 719	1 725	1 654	222 808	240 795	240 495	3,1
Fédérations multisports :							
Affinitaires	31 422	31 040	31 079	2 446 486	2 437 288	2 655 079	61,0 e
dont : Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire	7 642	7 631	7 639	546 021	562 416	566 874	94,1
Union nationale des centres sportifs de plein air (2)	...	...	...	214 371	204 838	249 671	54,5 e
Fédération sportive et gymnique du travail	4 182	4 145	4 289	261 496	255 345	251 483	35,0
Union française des œuvres laïques d'éducation physique	9 997	9 849	9 776	400 339	389 848	394 429	35,0
Handicapés.	1 253	1 286	1 340	50 012	50 770	51 765	31,2 e
dont : Fédération française handisport	594	634	670	15 442	16 270	16 216	29,1
Fédération française du sport adapté	578	571	589	31 059	30 865	31 818	33,6
Scolaires, universitaires	24 832	24 105	23 942	2 535 739	2 523 192	2 639 330	43,6 e
dont : Union nationale du sport scolaire	9 502	9 504	9 520	840 963	859 733	899 948	40,4
Union sportive de l'enseignement du premier degré	11 307	10 675	10 516	797 987	762 643	826 422	50,0
Toutes pratiques confondues	173 120	171 073	171 902	15 121 934	15 226 431	15 775 145	34,8

(1) France entière y compris les départements et collectivités d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie, Monaco et autres (militaires à l'étranger par exemple).
(2) Structure centralisatrice.

TABLEAU E.04-6

Sportifs reconnus par le ministère en charge des Sports - France entière (1)

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Sportifs classés	1995	2000	2003	2004	r 2005	2006
Liste « Sportifs de haut niveau » (Élites, Séniors, Jeunes, Reconversions)	5 783	6 195	6 573	6 662	6 808	7 181
Liste « Espoirs »	10 171	11 063	9 039	9 084	8 778	8 595
Liste « Partenaires d'entraînement »	207	530	354	303	321	401

(1) France entière y compris les départements et collectivités d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie, Monaco et autres (militaires à l'étranger par exemple).

Chapitre E.05

Vacances et Loisirs divers

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Séjours et nuitées selon la durée, le motif et la destination en 2005.	7	Voyages personnels : nuitées et durée moyenne des séjours - France entière.
2	Voyages personnels : séjours et nuitées selon le type d'espace.	8	Voyages personnels : séjours selon l'activité pratiquée et le type d'espace.
3	Voyages personnels : séjours et nuitées selon les saisons et le mode d'hébergement.	9	Taux de départ en vacances selon l'âge.
4	Voyages personnels : séjours et nuitées selon le mode d'hébergement.	10	Taux de départ en vacances selon la catégorie socioprofessionnelle.
5	Voyages personnels : séjours et nuitées à l'étranger.	11	Chasse et pêche fluviale.
6	Voyages personnels : séjours suivant le mode de transport principal.		

○ Présentation

Le taux de départ et le nombre moyen de voyages par individu des Français¹ en 2005 sont sensiblement identiques à ceux de 2004.

Le nombre de voyages effectués par les Français âgés de 15 ans et plus a légèrement diminué de -0,2 % entre 2004 et 2005, avec une légère hausse du nombre de séjours personnels de 0,4 % traduisant un nombre de nuitées personnelles identique à 2004. Comme les années précédentes, la tendance est au raccourcissement de la durée des séjours, puisque les courts séjours n'ont diminué que de -1,9 % tandis que les longs séjours de -3,2 %.

Parmi les modes de transport, la voiture particulière arrive largement en tête, elle est utilisée dans trois séjours sur quatre (74,3 %). Le train (12,4 % des séjours) et l'avion (7,0 %) sont les autres moyens de transport les plus utilisés.

Ces déplacements se sont faits plutôt à la mer (39,7 % des nuitées) et à la campagne (31,8 % des nuitées) et majoritairement dans des hébergements non marchands (famille, amis, résidences secondaires) : 53,7 % en été et 67,1 % en hiver.

○ Méthodologie

Voyages personnels des Français

Les voyages personnels des Français sont saisis à partir d'une enquête mensuelle « Suivi des déplacements touristiques des Français » réalisée par la Direction du Tourisme et la TNS-Sofrès auprès d'un échantillon de 20 000 personnes représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.

Ces voyages se décomposent en « séjours » définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Enquête EPCV

Le dispositif d'Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie (EPCV) a été mis en place à partir de 1996 et donne lieu depuis cette date à trois enquêtes par an. Ce dispositif comporte trois parties : la partie « indicateurs sociaux », la partie dite « variable » et la partie commune.

Les tableaux donnant les taux de départ en vacances sont issus de la partie variable. L'enquête d'octobre 2004 a pour objectif l'étude de la fréquence et de l'organisation des vacances. Elle permet avant tout d'évaluer le taux de départ en vacances des résidents français sur la période référencée et de mettre en évidence les différences de comportement entre les ménages et les contraintes auxquelles ils peuvent être confrontés.

○ Définitions

Touriste

En mars 1993, la Commission de statistique des Nations Unies a adopté une série de recommandations sur les statistiques du tourisme préparées par l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) comme suite à la conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme, organisée conjointement par l'OMT et le gouvernement du Canada et qui s'est tenue à Ottawa en juin 1991 ; les notions de tourisme, visiteur, touriste et excursionniste sont précisées.

Le tourisme comprend « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice

d'une activité rémunérée dans le lieu visité ». Dans un pays donné, différentes formes de tourisme peuvent être distinguées : le tourisme interne qui comprend les résidents du pays donné qui voyagent uniquement à l'intérieur de ce pays, le tourisme récepteur qui comprend les non-résidents qui voyagent dans le pays donné et le tourisme émetteur comprenant les résidents du pays qui voyagent dans un autre pays.

Tous les voyageurs qui intéressent le tourisme sont désignés par le terme visiteur. Celui-ci est le concept de base de l'ensemble du système de statistique du tourisme. Il désigne toute personne qui se rend dans un lieu (ville, département, région ou pays) autre que celui où elle a sa résidence habituelle pour une période non supérieure à 12 mois, et dont le motif principal de visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité. Si ce lieu est un pays autre que celui de résidence habituelle du visiteur, ce dernier sera dit « international ». Les visiteurs se classent en deux catégories : les touristes et les excursionnistes. Le touriste est un visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement collectif ou privé dans le lieu visité, les autres visiteurs (visiteurs de la journée) étant des excursionnistes.

Enfin, les travailleurs frontaliers, les immigrants temporaires et permanents, les nomades, les passagers en transit, les réfugiés, les membres des forces armées, les représentants consulaires, les diplomates ne sont pas inclus dans les statistiques du tourisme international.

Vacances

La notion de vacances utilisée dans l'enquête EPCV a évolué. Elle répond désormais à une normalisation internationale : on entend par « vacances » tout déplacement comportant au moins quatre nuitées consécutives en dehors du domicile, effectué pour des motifs autres que professionnel, d'étude ou de santé.

Cette définition, utilisée pour des enquêtes de même type, dans l'ensemble des pays de la Communauté européenne, exclut les week-ends du champ de l'enquête. Elle ne recouvre pas la notion courante de « tourisme ». Elle est à la fois plus large, en comprenant tous les séjours dans les familles ou les endroits non touristiques et plus étroite, puisque le tourisme d'affaires n'est pas étudié.

Elle diffère de la notion utilisée jusqu'en 1994, où l'on entendait par « vacances » les déplacements comportant au moins 4 jours consécutifs hors du domicile effectués pour des motifs autres que professionnel, d'étude ou de santé.

Voyages personnels

Les « voyages personnels » se décomposent de la façon suivante :

- d'agrément : salon, foire, exposition, croisière, manifestation sportive, stage sportif, manifestation culturelle, festival, visite, vacances, tourisme ;
- familiaux : visite à la famille, aux amis, réunion de famille (mariage, baptême) ;
- autres raisons personnelles : séjour linguistique, cure, thalassothérapie.

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, direction du Tourisme, bureau des études, des statistiques et des comptes économiques.

Organismes :

- Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, direction du Tourisme, département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques, bureau des études, des statistiques et des comptes économiques.
- Insee.

Sites Internet :

- www.tourisme.gouv.fr
- www.odit-france.fr
- www.statistique-publique.fr

¹ Depuis 2004, tous les résidents de 15 ans et plus en France sont interrogés et non plus seulement les français comme précédemment

Publications :

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Direction du Tourisme

- Les comptes du tourisme 2005 ;
- Chiffres clés du tourisme ;
- Mémento du tourisme ;
- La note de conjoncture (mensuelle) ;
- Tourisme infos rapides, note mensuelle disponible sur le site www.tourisme.gouv.fr, rubrique « Statistiques ».

Odit-France

- L'observation touristique ;
- Les analyses et perspectives ;
- La lettre de l'Observation du Tourisme (bimestrielle).

Insee

Insee-Références

- France Portrait Social, édition 2006 ;
- « Le tourisme en France », novembre 2005.

Insee-Première :

- « L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation », n° 1099, août 2006 ;

- « Hausse des départs en vacances, mais 21 millions de français ne partent pas », n° 1093, juillet 2006 ;
- « Reprise de la fréquentation touristique en 2006 », n° 1065, février 2006 ;
- « En haute saison touristique, la population présente double dans certains départements », n° 1050, novembre 2005.

Autres

- « Quelle stratégie pour l'hôtellerie dans l'économie française ? », *Avis et rapports du Conseil économique et social*, 2006.
- « Les sports d'hiver : pratiques et pratiquants », *Stat-info* n° 06-06, ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.
- « Les voyages à longue distance des français en 2004 – Une forte progression des voyages en avion », *SES Infos rapides Transports* n° 258, juillet 2005.
- *Compendium des statistiques du tourisme 2006*, juin 2006.
- Cahiers d'espaces :*
- « Observation et tourisme », n° 90, septembre 2006.

Voir aussi le chapitre R.02 « Tourisme ».

TABLEAU E.05-1

Séjours et nuitées selon la durée, le motif et la destination en 2005

Sources : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Suivi de la demande touristique des Français - Direction du Tourisme/Sofres

Unité : Million

	Court séjour		Long séjour		Total	
	Séjours	Nuitées	Séjours	Nuitées	Séjours	Nuitées
Professionnel						
France	6,3	10,0	1,4	12,1	7,8	22,1
Dom-Com, Nouvelle-Calédonie et Étranger	1,6	2,8	0,8	7,4	2,3	10,2
Total	7,9	12,8	2,2	19,5	10,1	32,3
Personnel						
France	95,5	170,6	69,6	654,7	165,1	825,3
Dom-Com, Nouvelle-Calédonie et Étranger	5,3	11,0	14,6	149,8	19,9	160,8
Total	100,8	181,6	84,2	804,4	185,0	986,1
Ensemble						
France	101,8	180,6	71,0	666,8	172,8	847,4
Dom-Com, Nouvelle-Calédonie et Étranger	6,9	13,8	15,4	157,2	22,3	170,9
Total	108,7	194,4	86,4	824,0	195,1	1 018,3

TABLEAU E.05-2

Voyages personnels : séjours et nuitées selon le type d'espace (1) (2)

Sources : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Suivi de la Demande Touristique des Français - Direction du Tourisme/Sofres

	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	■ 2004	2005
En % des séjours									
Mer	25,3	27,6	28,0	27,6	27,3	27,9	26,9	26,9	27,3
Montagne	15,0	15,1	15,1	14,4	14,5	14,3	14,8	14,8	15,0
Campagne	37,4	36,0	34,9	36,1	36,1	35,8	35,7	35,9	35,3
Lac	4,1	4,0	4,2	4,0	4,0	4,1	4,0	4,0	4,1
Ville	32,1	33,4	33,9	33,5	34,0	33,2	35,9	35,5	35,6
Autre	2,0	2,3	2,9	2,8	2,7	2,6	3,0	3,0	3,2
En % des nuitées									
Mer	37,4	38,9	40,0	39,6	39,2	39,7	39,5	39,5	39,7
Montagne	19,8	19,5	19,2	18,9	19,2	18,3	19,1	19,1	19,6
Campagne	32,4	32,8	31,5	32,1	32,0	32,2	31,8	32,0	31,8
Lac	5,7	5,1	5,7	5,4	5,7	5,3	5,4	5,4	5,5
Ville	26,2	27,1	27,2	27,3	27,9	26,0	29,6	29,2	29,0
Autre	1,8	2,3	2,9	2,7	2,7	2,5	3,4	3,3	3,4
Durée moyenne des séjours (en nuitées)									
Mer	8,5	8,2	8,2	8,1	8,0	7,9	7,9	8,0	7,8
Montagne	7,6	7,5	7,4	7,4	7,4	7,1	7,0	7,0	7,0
Campagne	5,0	5,3	5,2	5,0	5,0	5,0	4,8	4,9	4,8
Lac	8,0	7,3	7,8	7,5	7,9	7,3	7,3	7,3	7,0
Ville	4,7	4,7	4,6	4,6	4,6	4,4	4,5	4,5	4,4
Autre	5,2	5,8	5,9	5,4	5,7	5,4	6,0	6,0	5,8

(1) Le total est supérieur à 100 %, plusieurs espaces pouvant être fréquentés au cours d'un même séjour.
(2) Champ : français de 15 ans ou plus jusqu'en 2004 ; résidents de 15 ans ou plus ensuite.

TABLEAU E.05-3

Voyages personnels : séjours et nuitées selon les saisons et le mode d'hébergement

Sources : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Suivi de la Demande Touristique des Français - Direction du Tourisme/Sofres

Unité : %

	Séjours				Nuitées			
	1995	2000	2004	2005	1995	2000	r 2004	2005
ÉTÉ (période du 01/04 au 30/09)								
Hôtel et pension de famille.....	15,6	16,6	16,1	15,9	10,9	11,8	11,0	11,2
Camping.....	8,6	8,7	8,3	9,1	12,0	11,7	11,6	12,1
Location.....	4,8	5,6	5,0	5,1	9,2	10,0	9,2	9,0
Gîte, chambre d'hôte.....	3,0	3,3	3,9	4,2	3,4	3,5	3,8	3,9
Résidence de tourisme.....	0,7	1,2	1,7	1,8	1,1	1,7	2,4	2,3
Autre.....	5,6	7,0	6,6	6,8	7,2	8,5	12,1	7,9
Total hébergement marchand.....	38,3	42,4	41,6	42,9	43,8	47,2	46,0	46,3
Résidence secondaire.....	11,8	10,8	8,9	8,7	17,6	16,5	15,0	15,6
Famille/amis.....	49,9	46,7	49,4	48,5	38,6	36,3	39,0	38,1
Total hébergement non marchand.....	61,7	57,5	58,3	57,1	56,2	52,8	54,0	53,7
	Séjours				Nuitées			
	94-95	r 99-00	04-05	05-06	94-95	r 99-00	04-05	05-06
HIVER (période du 01/10 au 31/03)								
Hôtel et pension de famille.....	12,1	14,4	13,6	14,4	12,0	13,9	12,8	13,4
Camping.....	1,1	0,7	0,9	0,8	1,2	1,0	1,2	1,4
Location.....	4,1	4,1	4,0	3,9	7,0	7,5	7,5	6,8
Gîte, chambre d'hôte.....	1,7	1,9	2,2	2,2	1,8	2,0	2,1	2,1
Résidence de tourisme.....	—	0,9	1,8	1,8	—	1,3	2,7	2,6
Autre.....	4,9	5,3	5,6	6,2	7,0	6,9	7,1	6,6
Total hébergement marchand.....	23,9	27,3	28,1	28,3	29,0	32,5	33,4	32,9
Résidence secondaire.....	12,4	11,4	8,8	7,9	17,1	16,6	13,8	13,4
Famille/amis.....	63,7	61,3	63,1	63,8	53,9	50,8	52,7	53,7
Total hébergement non marchand.....	76,1	72,7	71,9	71,7	71,0	67,5	66,5	67,1

TABLEAU E.05-4

Voyages personnels : séjours et nuitées selon le mode d'hébergement (1)

Sources : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Suivi de la demande touristique des Français - Direction du Tourisme/Sofres

Unité : Million

	Séjours					Nuitées				
	1995	2000	2004	■ 2004	2005	1995	2000	2004	■ 2004	2005
Hôtel et pension de famille.....	25,3	24,6	27,4	29,1	28,2	113,0	113,0	112,5	119,1	116,0
Camping.....	10,2	8,9	10,0	10,4	10,8	90,9	78,7	81,0	86,5	86,2
Location.....	7,9	8,0	8,2	8,7	8,7	86,4	85,0	81,0	87,3	84,6
Gîte, chambre d'hôte.....	4,4	4,4	5,7	6,0	6,4	29,2	28,0	31,5	33,0	32,8
Résidence de tourisme.....	1,0	1,9	3,0	3,2	3,3	9,2	16,3	23,8	25,0	23,5
Autre.....	9,2	10,5	10,6	11,6	11,6	69,1	74,1	71,5	77,8	75,2
Total hébergement marchand.....	58,1	58,3	64,9	69,0	69,0	397,9	394,2	401,4	428,8	418,4
Résidence secondaire.....	20,5	16,5	15,6	17,0	15,6	171,1	143,8	140,1	153,1	145,4
Famille/amis.....	94,8	81,8	97,0	102,9	100,4	425,0	366,2	411,9	439,3	422,4
Total hébergement non marchand.....	115,3	98,4	112,8	119,9	116,0	596,1	509,9	552,0	592,4	567,7
Total hébergement.....	173,4	156,7	177,7	188,9	185,0	994,0	904,1	953,4	1 021,2	986,1

(1) Champ : français de 15 ans ou plus jusqu'en 2004 ; résidents de 15 ans ou plus ensuite.

TABLEAU E.05-5

Voyages personnels : séjours et nuitées à l'étranger (1)

Sources : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Suivi de la demande touristique des Français - Direction du Tourisme/Sofres

Unité : Million

	Séjours					Nuitées				
	1995	2000	2004	■ 2004	2005	1995	2000	2004	■ 2004	2005
Total Europe	11,9	10,3	12,7	13,5	13,2	86,0	74,1	84,2	89,9	87,9
dont : Allemagne	1,0	0,8	0,9	1,0	1,1	5,4	4,4	4,3	4,7	5,4
Belgique, Luxembourg	0,9	0,7	1,1	1,1	1,1	3,2	3,0	4,1	4,3	3,8
Espagne	2,7	2,5	2,9	3,0	2,9	25,5	21,5	22,5	23,4	22,2
Grande Bretagne, Irlande	1,6	0,9	1,3	1,1	0,8	8,4	5,6	7,2	6,4	4,4
Italie	1,9	1,8	2,0	2,1	1,9	13,5	12,2	13,4	14,4	13,5
Afrique	1,4	2,8	3,1	3,3	3,1	13,1	24,7	27,9	29,7	28,0
Amérique	1,4	1,6	1,5	1,7	1,6	16,4	19,9	17,1	18,3	18,0
Asie, Océanie	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	11,2	11,0	9,4	10,0	12,6
Total Étranger (Dom-Com et Nouvelle-Calédonie exclus)	15,7	15,5	18,1	19,5	18,8	126,7	129,7	138,5	148,9	146,5

(1) Champ : français de 15 ans ou plus jusqu'en 2004 ; résidants de 15 ans ou plus ensuite.

TABLEAU E.05-6

Voyages personnels : séjours suivant le mode de transport principal (1)

Sources : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Suivi de la demande touristique des Français - Direction du Tourisme/Sofres

Unités : Million et %

	Nombre					Part				
	1995	2000	2004	■ 2004	2005	1995	2000	2004	■ 2004	2005
Voiture particulière	134,7	117,3	132,5	140,6	137,5	77,7	74,9	75,0	74,4	74,3
Voiture de location	0,9	1,1	1,2	1,3	1,7	0,5	0,7	0,7	0,7	0,9
Minibus, camping-car	1,7	1,7	2,2	2,3	2,4	1,0	1,1	1,3	1,2	1,3
Avion	9,4	11,4	12,2	13	12,9	5,4	7,3	6,9	6,9	7,0
Train	19,1	18,6	21,5	23,1	22,9	11,0	11,9	12,2	12,2	12,4
Autocar	5,2	4,3	3,7	3,9	3,7	3,0	2,7	2,1	2,0	2,0
Autre	2,4	2,3	4,4	4,8	3,9	1,4	1,5	1,8	2,6	2,2
Total	173,4	156,7	177,7	188,9	185,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Champ : français de 15 ans ou plus jusqu'en 2004 ; résidants de 15 ans ou plus ensuite.

TABLEAU E.05-7

Voyages personnels : nuitées et durée moyenne des séjours - France entière (1)

Sources : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Suivi de la demande touristique des Français - Direction du Tourisme/Sofres

	Nombre de nuitées (millions)					Durée moyenne des séjours (nuitées)				
	1995	r 2000	2004	■ 2004	2005	1995	2000	2004	■ 2004	2005
Alsace	11,8	10,5	12,3	13,1	10,6	5,3	4,6	4,3	4,3	3,9
Aquitaine	63,6	61,0	64,3	68,4	68,1	6,6	6,6	6,1	6,2	6,1
Auvergne	23,2	22,7	24,6	26,4	23,9	5,7	5,3	4,9	4,9	4,8
Basse-Normandie	28,5	25,0	24,4	26,8	28,0	4,8	5,0	4,3	4,3	4,6
Bourgogne	26,6	20,2	20,7	22,7	23,7	3,8	4,0	3,8	3,8	3,8
Bretagne	67,6	61,2	71,4	76,9	71,5	6,5	6,4	5,8	6,0	5,8
Centre	29,7	27,9	27,2	29,5	28,1	4,1	4,0	3,4	3,4	3,3
Champagne-Ardenne	9,6	8,6	10,4	11,1	9,4	3,4	3,2	3,1	3,1	3,2
Corse	12,6	11,9	10,6	11,4	13,6	11,8	10,2	11,1	11,2	11,2
Franche-Comté	14,6	12,5	13,7	14,7	14,1	4,8	4,7	4,3 r	4,4	4,4
Haute-Normandie	16,0	11,7	10,4	11,2	12,0	3,7	3,5	3,1	3,1	3,4
Île-de-France	44,3	35,7	40,0	42,0	37,5	3,5	3,4	3,3	3,3	3,1
Languedoc-Roussillon	78,5	71,8	73,4	78,7	75,1	7,9	7,7	6,8	6,9	6,8
Limousin	9,8	11,7	12,1	13,1	13,2	5,1	5,6	5,5	5,6	5,7
Lorraine	19,7	15,4	16,2	17,1	16,9	4,2	3,9	4,1	4,1	4,0
Midi-Pyrénées	47,9	41,6	43,7	46,5	46,2	5,7	5,6	5,1	5,2	5,1
Nord-Pas-de-Calais	21,8	18,9	20,9	22,4	19,9	4,1	4,0	4,2 r	4,2	3,8
Pays de la Loire	60,2	51,7	60,5	64,8	59,1	5,3	5,3	5,1	5,2	4,8
Picardie	16,6	14,7	13,4	14,5	14,1	3,8	4,3	3,6	3,6	3,8
Poitou-Charentes	39,9	37,1	36,3	38,7	41,9	5,4	5,6	5,4	5,5	5,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	106,3	102,9	98,6	105,3	100,6	7,6	7,5	6,7	6,7	6,7
Rhône-Alpes	105,1	88,0	95,5	103,1	97,3	5,6	5,4	5,3	5,3	5,0
France sans indication	2,6	0,7	0,8	0,8	0,1	6,8	13,9	5,2	5,3	12,7
Dom-Com et Nouvelle-Calédonie	11,4	11,2	12,6	13,2	12,5	14,0	11,3	14,6	14,7	14,7
Total	867,8	774,6	814,1	872,3	837,4	5,5	5,5	5,1	5,1	5,0

(1) Champ : français de 15 ans ou plus jusqu'en 2004 ; résidents de 15 ans ou plus ensuite.

TABLEAU E.05-8

Voyages personnels : séjours selon l'activité pratiquée et le type d'espace (1) (2)

Sources : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Suivi de la demande touristique des Français - Direction du Tourisme/Sofres

Unité : %

	Mer	Montagne	Campagne	Ville	Lac
ÉTÉ (d'avril à septembre 2005)					
Natation, baignade, plage	47,2	13,3	9,8	10,3	24,1
Promenade, balade	46,3	46,2	33,6	26,0	44,2
Visite de ville	25,3	24,8	15,6	33,8	27,8
Visite de site naturel	15,7	24,3	11,3	11,4	23,6
Visite de monuments, de site historique	11,7	14,4	11,9	18,8	17,8
Visite de marché, foire, brocante	12,5	9,0	9,2	7,9	8,9
Visite de musées, expositions	5,5	7,0	5,1	10,7	7,2
Randonnée pédestre	4,1	24,1	4,6	2,3	11,4
Vélo, VTT	6,6	4,2	5,1	2,0	9,8
Pas d'activité particulière	7,9	8,0	23,2	20,9	6,8
HIVER (d'octobre 2005 à mars 2006)					
Sports d'hiver	0,2	66,7	1,4	1,2	16,7
Promenade, balade	44,5	33,6	27,3	19,0	31,9
Visite de ville	27,1	13,1	9,1	26,5	18,2
Visite de monuments, de site historique	12,6	4,8	4,7	11,8	9,2
Visite de marché, foire, brocante	10,2	4,9	7,7	8,5	6,4
Visite de site naturel	18,3	9,2	6,2	6,3	14,0
Visite de musées, expositions	6,1	3,3	2,4	9,8	6,6
Pas d'activité particulière	13,9	7,1	31,5	26,5	22,4

(1) Le total est supérieur à 100 %, plusieurs activités pouvant être pratiquées lors d'un même séjour.
(2) Champ : français de 15 ans ou plus jusqu'en 2004 ; résidents de 15 ans ou plus ensuite.

TABLEAU E.05-9

Taux de départ en vacances selon l'âge

Source : Insee

Unité : %

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1999	2004
De 0 à 13 ans								
Été.....	65,4	65,0	65,9	64,1	65,4	68,1	67,1	69,5
Hiver.....	30,9	29,6	28,8	32,4	32,4	34,0	29,7	33,5
Année.....	68,2	67,9	67,7	67,4	68,9	70,6	70,1	73,0
De 14 à 19 ans								
Été.....	64,6	61,9	61,1	61,9	63,4	65,6	63,9	65,7
Hiver.....	26,7	28,2	27,9	34,0	28,3	34,1	30,9	34,0
Année.....	68,6	65,2	64,0	65,4	67,7	69,2	68,4	71,2
De 20 à 24 ans								
Été.....	53,4	50,2	54,0	51,0	51,0	51,5	51,9	52,8
Hiver.....	26,5	23,4	24,3	26,9	27,3	27,2	24,0	26,3
Année.....	57,9	55,3	58,4	57,7	56,4	58,1	58,3	59,2
De 25 à 29 ans								
Été.....	57,3	55,6	57,7	53,2	58,6	59,8	61,6	61,4
Hiver.....	30,2	30,9	27,7	30,2	31,6	34,2	30,1	35,1
Année.....	62,5	61,1	62,1	60,2	64,0	65,0	67,4	69,6
De 30 à 39 ans								
Été.....	62,0	59,6	61,4	61,3	62,2	63,4	58,7	62,8
Hiver.....	29,8	29,7	28,8	32,1	31,8	33,0	29,8	32,7
Année.....	66,4	63,2	65,0	66,3	67,5	67,9	63,3	67,9
De 40 à 49 ans								
Été.....	62,6	63,0	63,4	59,3	60,7	59,4	58,6	60,9
Hiver.....	31,6	31,3	29,0	30,0	29,5	30,9	28,9	34,2
Année.....	66,4	67,1	65,7	63,7	64,6	63,1	63,7	67,0
De 50 à 54 ans								
Été.....	58,3	51,0	58,4	54,4	55,4	58,5	60,6	60,5
Hiver.....	24,1	23,6	29,1	30,0	28,9	29,3	28,7	35,1
Année.....	61,3	56,2	62,6	61,0	60,5	61,9	63,6	65,5
De 55 à 59 ans								
Été.....	45,3	46,9	52,8	50,6	51,5	55,2	58,2	61,4
Hiver.....	25,2	23,6	24,2	22,1	22,8	25,9	32,7	39,6
Année.....	50,5	50,6	55,6	54,7	55,0	58,4	62,0	66,4
De 60 à 64 ans								
Été.....	46,7	49,1	45,0	50,8	48,6	51,7	53,2	59,8
Hiver.....	26,0	24,1	24,1	25,4	24,4	26,0	27,4	39,8
Année.....	52,5	53,9	51,0	55,7	52,2	55,7	58,2	65,4
De 65 à 69 ans								
Été.....	46,2	45,7	43,3	45,3	49,0	48,7	52,0	59,4
Hiver.....	24,7	20,0	22,5	25,9	23,5	24,9	29,0	37,4
Année.....	52,2	50,4	48,5	48,9	52,0	53,9	56,9	65,8
70 ans ou plus								
Été.....	28,5	28,5	29,9	31,9	34,9	35,7	33,8	36,9
Hiver.....	13,6	15,9	15,0	19,2	17,9	16,7	14,6	20,0
Année.....	32,6	32,6	33,1	37,2	38,6	39,3	38,3	41,9
Total								
Été.....	56,4	55,0	56,4	55,3	56,7	58,1	57,0	59,3
Hiver.....	27,3	26,7	26,3	28,9	28,0	29,6	27,6	32,4
Année.....	60,7	59,1	59,8	60,0	60,9	62,0	62,0	64,6

TABLEAU E.05-10
Taux de départ en vacances selon la catégorie socioprofessionnelle
Source : Insee

	Unité : %				
	1992	1993	1994	1999	2004
Sans objet (enfant de moins de 15 ans)					
Été	64,6	65,7	68,0	67,4	69,7
Hiver	33,9	...	34,6	30,2	33,9
Année	68,1	69,1	70,6	71,0	73,2
Agriculteurs exploitants					
Été	18,4	18,9	21,4	28,7	29,6
Hiver	13,9	...	10,9	13,1	15,4
Année	24,5	20,8	24,4	33,0	38,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise					
Été	47,4	46,9	50,4	53,9	56,1
Hiver	25,3	...	24,0	25,7	36,5
Année	58,4	59,0	56,9	60,3	66,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures					
Été	82,2	86,0	82,1	82,0	85,1
Hiver	61,6	...	59,0	55,6	64,8
Année	88,3	91,2	86,4	86,6	89,6
Professions intermédiaires					
Été	73,8	74,0	75,2	73,9	71,3
Hiver	40,2	...	40,5	43,1	44,2
Année	78,4	79,0	79,7	79,0	77,9
Employés					
Été	58,8	58,3	61,4	55,3	56,8
Hiver	28,3	...	29,3	24,8	27,3
Année	63,9	62,4	65,4	63,1	62,7
Ouvriers (y.c. ouvriers agricoles)					
Été	45,1	47,4	44,2	41,3	43,3
Hiver	13,1	...	13,7	11,6	15,4
Année	48,9	50,3	47,8	44,7	48,2
Retraités					
Été	40,7	42,7	43,7	44,2	48,0
Hiver	23,0	...	21,3	22,0	28,6
Année	45,9	46,3	47,8	48,9	53,3
Autres inactifs					
Été	50,4	52,2	55,6	57,1	60,1
Hiver	26,9	...	29,0	28,2	31,1
Année	54,9	57,1	60,2	62,2	65,5
Total					
Été	55,3	56,7	58,1	57,0	59,3
Hiver	28,9	28,0	29,6	27,6	32,4
Année	60,0	60,9	62,0	62,0	64,6

TABLEAU E.05-11
Chasse et pêche fluviale
Sources : Office national de la chasse et de la faune sauvage
Conseil supérieur de la pêche

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CHASSE (1)								
Permis validés (milliers) (2)	1 689,3	1 542,4	1 425,2	1 333,2	1 332,6	1 313,2	1 300,4	1 298,9
PÊCHE FLUVIALE								
Pêcheurs aux engins et aux filets sur le domaine public :								
Amateurs	11 609	8 056	6 855	6 807	7 361	6 753	6 563	6 444
Professionnels	962	728	691	668	634	626	593	593
Pêcheurs à la ligne :								
Associations agréées	4 000	4 073	4 229	4 251	...	...	...	...
Permis délivrés (milliers) (3)	1 875,0	1 804,1	1 504,2	1 470,3	1 427,2	1 404,3	1 319,0	1 251,7

(1) Campagnes sur deux années.
(2) Validations départementales et nationales. À compter de 2002, le nombre de permis comprend aussi les validations temporaires départementales et nationales.
(3) Timbres piscicoles (taxe de base, complète, jeunes, vacances, plan d'eau).

Chapitre F.01

Santé

- 1** Présentation.
- 2** Méthodologie.
- 3** Définitions.
- 4** Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | |
|--|---|
| 1 Dépense courante de santé et consommation médicale totale - France entière. | 9 Accueil des enfants de moins de six ans au 1 ^{er} janvier 2005. |
| 2 Structure du financement de la dépense de soins et de biens médicaux - France entière. | 10 Principaux indicateurs de l'hospitalisation complète et partielle en 2004. |
| 3 Part de la dépense nationale de santé dans le PIB - Pays de l'OCDE. | 11 Établissements et capacité d'accueil pour handicapés au 1 ^{er} janvier - France entière. |
| 4 Volume d'actes remboursés par le régime général d'assurance maladie. | 12 Nouveaux cas des affections de longue durée (ALD 30) - France entière. |
| 5 Effectifs des professions de santé au 1 ^{er} janvier. | 13 Causes médicales de décès. |
| 6 Sages-femmes, personnels médicaux et non-médicaux des établissements de santé au 31 décembre 2004. | 14 Interruptions volontaires de grossesse. |
| 7 Établissements de santé ayant des capacités d'hospitalisation au 1 ^{er} janvier 2005. | 15 Cas de Sida par mode de contamination, année de diagnostic et sexe - France entière. |
| 8 Établissements d'hébergement pour personnes âgées et services de soins de longue durée au 31 décembre - France entière. | |

○ Présentation

La consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) est de 150,6 milliards d'euros, soit une augmentation par rapport à 2004 de 3,9 % en valeur, après 5,1 % en 2004 et 6,4 % en 2003 et 2002. Ce ralentissement est sensible pour toutes les catégories de dépenses, hormis les cliniques privées, et s'explique par la modération conjointe des hausses de prix (+ 1,1 % après + 1,7 % en 2004) et de volume (+ 2,7 %, hausse la plus faible depuis l'année 2000).

Avec 67,0 milliards d'euros en 2005, le secteur hospitalier (établissements hospitaliers publics et privés) représente 44,5 % de la consommation de soins et de biens médicaux. La progression en valeur en 2005 (+ 3,8 %) est nettement inférieure à celle des années précédentes (6,0 % en 2003 et 5,0 % en 2004) en raison d'un ralentissement des prix. En effet, dans le secteur public, l'impact sur la masse salariale des embauches résultant de la réduction du temps de travail s'atténue ; dans le secteur privé, les revalorisations des tarifs des cliniques ont été moins élevées qu'en 2004. En revanche, l'évolution des dépenses de soins hospitaliers en volume accélère (+ 1,5 % après + 1,3 %), cette accélération étant concentrée dans le privé (+ 3,4 % après + 1,6 %) alors qu'on observe un léger ralentissement dans le public (+ 1,0 % après + 1,2 % en 2004).

La consommation de soins ambulatoires atteint 40,9 milliards d'euros en 2005, soit 27,1 % de la consommation de soins et de biens médicaux. Elle progresse de 3,1 % en valeur après 4,4 % en 2004. Cette évolution modérée traduit les premiers effets de la réforme de l'assurance maladie sur les comportements des patients et des prestataires de soins. La consommation de soins de médecins s'est accrue en 2005 de + 3,0 % en valeur, comme en 2004, et de 1,4 % en volume. La hausse du prix des soins de médecins (1,6 %) bien que supérieure à celle de 2004 (+ 1,1 %) est moindre que celles observées en 2002 (+ 6,2 %) et 2003 (+ 5,4 %) années de revalorisations tarifaires.

Les médicaments représentent 20,8 % de la consommation de soins et de biens médicaux en 2005 pour une valeur de 31,3 milliards d'euros, en augmentation de + 4,2 % en valeur par rapport à 2004. L'augmentation en volume des dépenses de médicaments (+ 5,5 %) les place en 2005, au premier rang en termes de contribution à la croissance totale des soins et biens médicaux. La part des génériques dans l'ensemble du marché des médicaments remboursables progresse régulièrement : 8,1 % en 2005 après 6,9 % en 2004 et 5,4 % en 2003.

Les transports de malades et les autres biens médicaux ne représentent au total que 7,5 % de la CSBM, mais ils restent très dynamiques (respectivement + 6,6 % et + 4,2 % en valeur en 2005).

Le financement de la CSBM décrit les versements des financeurs aux prestataires de soins et aux distributeurs de biens médicaux. La part de la Sécurité sociale dans le financement de la consommation de soins et de biens médicaux diminue légèrement en 2005 (- 0,14 point), retrouvant son niveau de 2002 (77,1 %). À l'inverse, la part restant à la charge des ménages augmente de 0,27 point et s'établit à 8,7 %. Cet infléchissement, qui est concentré dans les soins ambulatoires, peut s'expliquer par la mise en place, au 1^{er} janvier 2005, de la participation forfaitaire de 1 euro qui est déduite du montant des remboursements pour les consultations et actes réalisés par un médecin ainsi que pour les actes de biologie médicale ; cette mesure a permis à la Sécurité sociale une économie d'environ 400 millions d'euros en 2005.

La consommation médicale totale, qui ajoute à la CSBM les dépenses de prévention individuelle, atteint 153,6 milliards d'euros en 2005. La dépense courante de santé, qui totalise les versements effectués au cours d'une année par les financeurs de l'ensemble du système de santé, atteint 190,5 milliards d'euros en 2005, soit 3 038 euros par habitant. Elle inclut notamment les dépenses d'indemnités journalières qui ont diminué de 0,2 % en valeur. Cette diminution fait suite au fort ralentissement observé en 2004 (+ 0,4 %) après six années de

forte croissance. On peut voir dans cette évolution l'impact de la politique de contrôle des arrêts de travail mise en place par la Cnamts. Une autre explication peut se trouver dans la possibilité, depuis le 1^{er} janvier 2004, de départ en retraite anticipée pour carrière longue, instituée par la réforme des retraites. Selon une évaluation de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, ces départs en retraite ont concerné au total 230 000 personnes en 2004 et 2005, et ont pu entraîner une contraction de la population active âgée, particulièrement exposée au risque d'arrêts de travail.

La dépense nationale de santé, agrégat utilisé par l'OCDE, représente en France 10,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2004 contre 10,4 % en 2003 et 10,0 % en 2002. Cette progression vient à la suite d'une période de stabilité durant les trois années précédentes.

En 2004, la France se situe au quatrième rang derrière les États-Unis (15,3 %), la Suisse (11,6 %) et l'Allemagne (10,9 % en 2003).

2

○ Méthodologie

Nouvelle base des comptes de la Santé (base 2000)

Les comptes de la Santé sont présentés en « base 2000 », nouvelle base de la comptabilité nationale. Cette nouvelle base introduit les changements principaux suivants :

– des modifications conceptuelles

Les soins de longue durée des hôpitaux publics et ceux dispensés dans les maisons de retraite quittent le domaine sanitaire pour intégrer le secteur médico-social. Toutefois les comptes de la santé les maintiennent dans le calcul de la dépense courante de santé afin d'être à même d'évaluer, pour l'OCDE, la dépense nationale de santé.

– des modifications de champ

L'hébergement des personnes fréquentant les établissements thermaux représentait, dans la base précédente, les deux tiers du poste « cures thermales ». Désormais, les dépenses d'hébergement ne sont plus considérées comme des soins de santé et ont été supprimées de la CSBM.

Les dépenses de prévention n'avaient pas été révisées depuis la base élaborée au milieu des années quatre-vingt. Le champ de la prévention s'étant élargi depuis vingt ans, de nouveaux opérateurs et de nouveaux types de dépenses (sécurité sanitaire de l'alimentation, par exemple) sont venus s'ajouter à la nomenclature.

Contrairement à la base précédente, les coûts de gestion de la santé incluent tant ceux des régimes de base de l'assurance maladie que ceux des institutions de prévoyance et des assurances. L'introduction de ces coûts fait passer, pour l'année 2003 commune aux deux bases, le poids des coûts de gestion dans la structure de la dépense courante de santé de 1,7 % à 7,1 %.

– des révisions de certaines évaluations

Elles tiennent essentiellement à l'amélioration des sources statistiques existantes et à l'apparition de nouvelles.

– les effets des modifications et révisions

Les modifications et révisions de la base 2000 induisent une baisse, à champ constant, de la consommation de soins et de biens médicaux de 5,8 % en 2003 par rapport à la base précédente.

À l'inverse, elles entraînent une hausse de la dépense courante de santé qui, en 2003, passe de 10,8 % à 11,1 % du PIB. Parallèlement, la dépense nationale de santé s'élève de 10,1 % à 10,4 % du PIB.

Affections de longue durée

L'article L. 322-3-3^o du Code de la sécurité sociale prévoit qu'en cas d'affection de longue durée et d'interruption de travail ou de soins continus supérieurs à une durée déterminée, les caisses font procéder à un examen spécial du bénéficiaire conjointement par le médecin traitant et le médecin conseil de la Sécurité sociale.

Sont comptabilisés, dans les statistiques, les nouveaux malades, assurés sociaux et ayants droit du régime général et des

régimes qui y sont rattachés pour les soins de santé, vus à cette occasion par diagnostic. Les maladies sont classées selon la CIM 10^e révision de l'Organisation mondiale de la Santé.

Cette représentation de la morbidité dans la population a l'intérêt de ne retenir que des pathologies d'une certaine gravité, appréciée par ses conséquences à la fois sur le niveau des soins et sur la capacité des individus à maintenir leur activité. Elle reste cependant soumise aux variations de la réglementation de l'exonération du ticket modérateur, notamment à la liste des maladies longues et coûteuses (décrets du 31 décembre 1986 et arrêté du 30 décembre 1986).

Causes médicales de décès

Les données sur les causes médicales de décès résultent de l'exploitation des diagnostics portés sur les certificats médicaux de décès établis par les médecins ayant constaté le décès. Ce certificat, envoyé à la mairie, est ensuite joint au bulletin de décès de l'état civil et transmis de façon anonyme au médecin de la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales, puis à l'Inserm chargé de la codification et de l'analyse de la partie médicale.

Le code utilisé est la CIM 10^e révision. Les données retenues ici sont issues de la statistique définitive ; elles portent sur la cause principale (initiale) du décès et sont présentées selon les 17 grands groupes de causes qui constituent les chapitres de la CIM.

Enquête annuelle auprès des établissements de santé

La Drees exploite depuis 1994 une seule enquête auprès des établissements de santé (dite SAE). Elle couvre l'ensemble des établissements publics y compris les centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (CHS) et les établissements de santé privés, y compris les hôpitaux psychiatriques privés faisant fonction de publics (HPP). Mise en place en 1994, cette enquête fournit des données sur l'équipement et l'activité des établissements de santé (y compris le recensement du personnel).

Enquête sur le Sida

La surveillance du Sida, à notification obligatoire depuis 1986, a été réorganisée et complétée en 2003 par la notification obligatoire des diagnostics de séropositivité vis-à-vis du VIH dans le but de suivre la dynamique de l'infection à VIH, afin de mieux adapter les actions de prévention.

La surveillance de l'infection à VIH en France repose désormais sur plusieurs systèmes anonymisés et complémentaires :

- la notification obligatoire des diagnostics d'infection à VIH ;
- la surveillance virologique du VIH, permettant d'estimer la part des contaminations récentes et de suivre l'évolution des sous-types du virus circulant actuellement en France ;
- la notification obligatoire des cas de Sida, qui permet de caractériser la population des personnes au stade le plus avancé de la maladie ;
- deux systèmes de surveillance de l'activité de dépistage du VIH : LaboVIH, mis en place en 2001, qui concerne l'activité globale de dépistage de l'ensemble des laboratoires (de ville et hospitaliers) et la surveillance des dépistages anonymes et gratuits (CDAG).

Hospitalisation complète et hébergement complet

Les lits correspondent aux lits installés au 31 décembre de l'année. Ce nombre peut être différent de celui des lits autorisés. Les entrées prises en compte sont les entrées totales. Dans une discipline d'équipement, elles représentent la somme des entrées directes et des entrées par mutation dans cette discipline.

La durée moyenne de séjour (DMS) se définit comme le rapport entre le nombre de journées réalisées ou facturées et le nombre d'entrées totales. Pour permettre une comparaison valable de l'activité entre les deux secteurs étudiés, les formules utilisées sont :

- pour le secteur public : journées réalisées / entrées totales ;
- pour le secteur privé : (journées facturées - sorties établissements conventionnés avec la Caisse régionale d'assurance maladie) / entrées.

Profession de la santé

Médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et pharmaciens sont des professions réglementées (diplôme et exercice), par le Code de la santé publique. Cette réglementation entraîne l'inscription sur une liste préfectorale et la délivrance d'une carte professionnelle. Pour chacune de ces professions, il existe un ordre professionnel. En outre, elles bénéficient d'un monopole d'exercice.

Les auxiliaires médicaux ont également un monopole d'exercice et peuvent exercer sans prescription médicale en application du rôle propre qui leur est dévolu. Il s'agit des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes. Ces professions sont réglementées de la même façon que les précédentes. Étant donnée l'absence d'ordre professionnel, c'est le préfet qui délivre la carte professionnelle.

Le ministère de la Santé et des Solidarités recense dans le fichier Adeli tous les médecins actifs, y compris les fonctionnaires et les praticiens adjoints contractuels ayant une autorisation d'exercice. Les répertoires Adeli sont gérés par les directions départementales des Affaires sanitaires et sociales qui, en vertu des dispositions du Code de la santé, sont tenues d'enregistrer les diplômes de tous les médecins qui commencent à exercer une activité professionnelle et de dresser annuellement la liste des médecins en activité dans leur département. Les directions régionales des Affaires sanitaires et sociales animent et coordonnent l'action des départements et participent au contrôle de la qualité des informations.

Seules les professions réglementées font l'objet d'une statistique annuelle. Pour les pharmaciens, l'exercice libéral correspond aux pharmaciens titulaires d'officine ; pour les autres professions, les libéraux incluent les libéraux exclusifs et partiels.

Système hospitalier

Le système de santé français fait coexister deux secteurs : un secteur public et un secteur privé. L'hospitalisation est majoritairement publique : deux tiers des lits sont directement gérés par le public.

Les résultats sont présentés en ventilant les établissements de santé selon leur mode de financement.

– Forment le « secteur hospitalier sous dotation globale », les établissements publics de santé, les établissements privés participant au service public hospitalier (PSPH), les anciens établissements à prix de journée préfectoral ayant opté pour le régime de la dotation globale hospitalière (DG) le 1^{er} janvier 1998 mais ne participant pas au service public hospitalier.

– Forment le « secteur hospitalier hors dotation globale », les établissements privés non lucratifs, les établissements privés à but lucratif, les anciens établissements à prix de journée préfectoral ayant opté pour le régime conventionnel le 1^{er} janvier 1997.

Les établissements de santé publics et privés, généraux ou spécialisés, de soins aigus (médecine, chirurgie, obstétrique – MCO), soins de suite et de réadaptation, soins de longue durée, psychiatrie, assurent principalement des soins avec hébergement complet. Les évolutions récentes des technologies et des pratiques médicales conduisent les établissements d'hospitalisation à s'ouvrir de plus en plus vers de nouvelles prises en charge du malade (hospitalisation de jour, de nuit, à temps partiel, à domicile...).

Le fondement de la planification hospitalière repose sur la carte sanitaire et le schéma d'organisation sanitaire (régional ou national pour certaines disciplines) qui ont pour objet de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins en vue de satisfaire de manière optimale la demande de santé.

3

○ Définitions

Consommation médicale totale

Ajoute à la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) les dépenses de prévention individuelle.

Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)

Comprend :

- les soins hospitaliers, qui correspondent aux soins hospitaliers publics et privés, à l'exception des soins de longue durée et des soins délivrés en sections médicalisées des maisons de retraite ;
- les soins ambulatoires (médecins, auxiliaires médicaux, dentistes, analyses et cures thermales) ;
- le transport des malades ;
- les médicaments ;
- les autres biens médicaux : optique médicale, prothèses, orthèses, véhicules pour handicapés physiques (VHP), petits matériels (insuffisance respiratoire, diabète etc.) et pansements.

Service de prévention

Comprend la prévention individuelle primaire (vaccins, etc.) et secondaire (dépistages, etc.) et la prévention collective qui peut être soit en direction des comportements (lutte contre l'addiction) soit à visée environnementale (hygiène publique).

Dépense courante de santé

Comprend :

- les dépenses pour les malades : la consommation de soins et biens médicaux (CSBM), les soins de longue durée aux personnes âgées, l'aide aux malades qui correspond aux indemnités journalières (maladie, maternité, accidents de travail) et les subventions au système de soins (prise en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux) ;
- les dépenses de prévention ;
- les dépenses en faveur du système de soins : les dépenses de recherche médicale et les dépenses de formation des médecins, des pharmaciens, des infirmiers et des auxiliaires médicaux ;
- le coût de gestion du système de santé.

Établissements pour handicapés

Enfants et adolescents handicapés

La création d'une commission départementale d'éducation spéciale (CDES) traduit la volonté du législateur d'attribuer à une même instance la responsabilité de l'ensemble des décisions relatives à l'enfant handicapé. La CDES apprécie pour chaque enfant l'importance du handicap et les mesures appropriées :

- attribution de l'allocation d'éducation spéciale avec ou sans complément ;
- attribution de la carte d'invalidité ;
- orientation vers un établissement ou service spécialisé.

La prise en charge physique de l'enfance et de la jeunesse handicapées s'organise autour de deux types de structure : les établissements et les services à domicile ou ambulatoires.

Les établissements d'éducation spéciale assurent une éducation et des soins adaptés à chaque catégorie de déficience.

Les services à domicile ou ambulatoires sont des services spécialisés dans le suivi des jeunes handicapés. Ils permettent de maintenir les enfants handicapés dans leur milieu familial, et leur apportent soins et aide pour leur vie quotidienne. Grâce à ces services, l'intégration scolaire et sociale des enfants en milieu ordinaire devient possible. La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées a créé l'allocation d'éducation spéciale (AES). L'AES est une prestation familiale. C'est la seule allocation liée au handicap de l'enfant qui subsiste aujourd'hui.

Adultes handicapés

Les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) sont les commissions départementales de décision compétentes pour les adultes handicapés. Les Cotorep sont soumises à une double tutelle administrative : directions départementales du Travail et de l'Emploi (DDTE) d'une part, directions départementales des Affaires sanitaires et sociales (Ddass) d'autre part. L'organisation de la plupart des Cotorep reflète cette double tutelle. Elles sont divisées en deux sections spécialisées.

La première section est compétente pour tout l'aspect travail et emploi. La deuxième section apprécie le taux de handicap, attribue ou non les prestations, décide du placement dans une structure d'accueil.

Les établissements et services pour adultes regroupent trois types d'organismes :

- les structures de travail protégé ;
- les structures de réinsertion professionnelle ;
- les structures d'hébergement.

Une même personne peut être prise en charge dans deux types de structures : le cas le plus fréquent est celui de l'adulte handicapé hébergé dans un foyer d'hébergement et travaillant dans un centre d'aide par le travail (CAT).

Pour faciliter l'emploi des travailleurs handicapés, les établissements de 20 salariés et plus doivent employer 6 % de personnes handicapées.

Professions de santé

Mode d'exercice des médecins

On distingue l'exercice libéral, hospitalier ou salarié et dans chacune de ces catégories, les généralistes, compétents, compétents exclusifs et les spécialistes ; les effectifs prennent en compte les médecins remplaçants depuis le 1^{er} janvier 1995.

– Médecins libéraux : médecins exerçant en clientèle privée, en cabinet, en hôpital privé ou en laboratoire (à l'exception des hospitaliers plein temps ayant un secteur privé à l'hôpital qui sont classés en salariés) ;

– Médecins salariés : médecins hospitaliers exerçant en établissement public ou privé. Les non-hospitaliers pratiquent, dans un établissement public ou privé (centre de soins - dispensaire, médecine du travail, médecine scolaire, protection maternelle et infantile, Sécurité sociale...), la médecine de soins, de prévention, de contrôle, enseignent, font de la recherche, ou travaillent dans l'administration. C'est en fonction de l'activité à laquelle ils déclarent consacrer le plus de temps que les médecins sont classés comme libéraux, hospitaliers, ou salariés ;

– Médecins spécialistes, compétents exclusifs, compétents : médecins qualifiés par l'Ordre national des médecins dans les différentes disciplines de qualification reconnues par l'Ordre (cf. règlement relatif à la qualification des médecins). Les médecins hospitaliers et salariés possédant un certificat d'études spéciales ou titulaires d'un concours hospitalier sont considérés dans le répertoire Adeli comme des spécialistes ;

– Médecins généralistes : médecins n'ayant aucune qualification ordinaire. Dans les tableaux présentés, la rubrique « spécialistes » inclut les médecins compétents exclusifs et la rubrique « généralistes », les médecins compétents ou à mode d'exercice particulier.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, du ministère de la Santé et des Solidarités, direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees).

Organismes :

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.

Ministère de la Santé et des Solidarités.

CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés).

Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

Sites Internet

- www.sante.gouv.fr
- www.ameli.fr
- www.cepidc.vesinet.inserm.fr
- www.invs.sante.fr
- www.statistique.publique.fr

Publications :

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Ministère de la Santé des Solidarités (Drees) :

- Les établissements de santé, un panorama pour l'année 2004, à paraître ;
- Rapport 2005 de l'Observatoire de la démographie des professions de santé : les effectifs de médecins hospitaliers en

- France : données de cadrage, tome 1, 2006 ; les pharmaciens en France : situation démographique et trajectoires professionnelles, tome 2, 2006 ;
- Données sur la situation sanitaire et sociale ;
- Revue française des affaires sociales ;
- Comptes nationaux de la Santé ;
- Rapport : « Indicateurs de suivi de l'atteinte des 100 objectifs du rapport annexé à la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ».

Dossier Solidarité et Santé :

- « Les professions de santé et leurs pratiques », n° 1, janvier-mars 2006 ;
- « Les dépenses de santé », n° 1, janvier-mars 2005 ;
- « Outils et méthodes statistiques pour les politiques de santé et de protection sociale », n° 1, janvier-mars 2004.

Série statistiques, document de travail :

- « La formation aux professions de la santé au 1^{er} janvier 2005 », à paraître ;
- « Les comptes de la protection sociale en 2005 », à paraître ;
- « Les médecins - Estimations au 1^{er} janvier 2006 », n° 103, octobre 2006 ;
- « Comptes nationaux de la santé 2005 », n° 100, juillet 2006 ;
- « La base 2000 des comptes de la santé : méthodologie, n° 99, juillet 2006 ;
- « Les professions de santé au 1^{er} janvier 2006 », n° 97, mai 2006 ;
- « L'activité des Cotorep en 2004 », n° 89, octobre 2005 ;
- « L'accueil collectif et en crèches familiales des enfants de moins de six ans en 2002 », n° 66, juillet 2004 ;

Série études, document de travail :

- « Les débuts de carrière des infirmiers diplômés en 2001 », n° 59, mai 2006 ;
- « Projections du nombre de pharmaciens en activité en France à l'horizon 2030 », n° 54, novembre 2005 ;
- « Les rémunérations dans les établissements de santé, évolutions et comparaisons sur l'ensemble du secteur hospitalier entre 1999 et 2002 », n° 45, mars 2005.

Études et résultats :

- « L'activité des services d'urgences en 2004 », n° 524, septembre 2006 ;

- « Les comptes nationaux de la santé en 2005 », n° 505, juillet 2005 ;
- « Les cessations d'activité des médecins », n° 484, avril 2006 ;
- « Les étudiants en soins infirmiers en 2004 », n° 458, janvier 2006 ;
- « Les revenus libéraux des médecins en 2003 et 2004 », n° 457, janvier 2006 ;
- « L'activité des établissements de santé en hospitalisation complète et partielle en 2004 », n° 456, décembre 2005 ;
- « L'accueil collectif et en crèches familiales des enfants de moins de 6 ans en 2004 », n° 446, décembre 2005 ;
- « Les motifs de recours à l'hospitalisation de court séjour en 2003 », n° 444, novembre 2005 ;
- « Le congé de paternité », n° 442, novembre 2005 ;
- « La prescription des médecins généralistes et leurs déterminants », n° 440, novembre 2005 ;
- « Les adultes ayant des incapacités lourdes dans les actes essentiels de la vie quotidienne », n° 439, novembre 2005 ;

Insee

Insee-Première :

- « Aspiration à la retraite, santé et satisfaction au travail : une comparaison européenne », n° 1052, décembre 2005 ;
- « Tabagisme, abus d'alcool et excès de poids », n° 1048, novembre 2005.

Économie et statistique :

- « Lien social et santé en situation de précarité : état de santé, recours aux soins, abus d'alcool et réseau relationnel parmi les usagers des services d'aide », n°s 391-392, octobre 2006.

Insee-Références :

- « Données sociales », édition 2006 ;
- « France portrait social », édition 2006.

Insee-Document de travail :

- « Quelles évolutions des différentiels sociaux de mortalité pour les femmes et pour les hommes ? », juillet 2005.

Autres

- Causes médicales de décès, Inserm.
- Les politiques de prise en charge des médicaments en Allemagne, Angleterre et France, Institut de recherche et documentation en économie de la santé, 2005.

TABLEAU F.01-1

Dépense courante de santé et consommation médicale totale - France entière

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees) Unité : Million d'euros

	1995	2000	2001	2002	r 2003	r 2004	p 2005
Dépenses de soins et biens médicaux.....	98 032	115 121	121 730	129 548	137 883	144 983	150 595
Soins aux personnes âgées en établissements.....	2 270	2 931	3 096	3 417	3 733	4 118	4 663
Aide aux malades (Indemnités journalières).....	6 651	8 162	8 763	9 617	10 416	10 459	10 441
Subventions au système de soins (aide indirecte aux malades).....	1 465	1 613	1 648	1 719	1 783	1 957	2 057
Dépenses pour les malades	108 418	127 828	135 237	144 300	153 815	161 517	167 757
Dépenses de prévention	3 456	4 095	4 226	4 744	5 021	4 881	5 182
Dépenses de recherche médicale et pharmaceutique.....	4 092	5 422	5 761	6 275	6 475	6 588	6 782
Dépenses de formation.....	687	817	838	894	931	979	1 014
Dépenses en faveur du système de soins	4 779	6 239	6 599	7 170	7 406	7 567	7 796
 Coût de gestion de la santé.....	 9 616	 11 372	 11 736	 12 108	 12 734	 12 944	 13 225
Double compte : recherche pharmaceutique.....	- 1 967	- 2 641	- 2 773	- 3 108	- 3 301	- 3 311	- 3 451
 Dépense courante de santé :							
Valeur	124 301	146 893	155 025	165 214	175 675	183 598	190 509
Taux d'évolution (%).....	...	5,1	5,5	6,6	6,3	4,5	3,8
 Consommation médicale totale :							
Valeur	100 006	117 437	124 132	132 059	140 543	147 781	153 559
Taux d'évolution (%).....	...	4,8	5,7	6,4	6,4	5,2	3,9

TABLEAU F.01-2

Structure du financement de la dépense de soins et de biens médicaux - France entière

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees)
Comptes nationaux de la santé 2005 Unité : %

	1995	2000	r 2003	r 2004	p 2005
Sécurité sociale.....	77,1	77,1	77,4	77,3	77,1
État et collectivités locales.....	1,1	1,2	1,4	1,3	1,3
Mutuelles.....	7,3	7,7	7,2	7,3	7,3
Sociétés d'assurances.....	3,3	2,7	2,9	3,1	3,1
Institutions de prévoyance.....	1,6	2,4	2,6	2,6	2,5
Ménages.....	9,6	9,0	8,5	8,5	8,7
 Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU F.01-3

Part de la dépense nationale de santé dans le PIB - Pays de l'OCDE

Source : Éco-Santé OCDE 2006, 1ère édition Unité : %

	r 1995	r 2002	r 2003	p 2004
Allemagne	10,3	10,8	10,9	...
Australie	8,0	9,1	9,2	...
Autriche	9,7	9,5	9,6	9,6
Belgique	8,2	8,9 ■	10,1	...
Canada	9,2	9,7	9,9	9,9 e
Corée	4,2	5,3	5,5	5,6
Danemark	8,1	8,8 ■	8,9	8,9 e
Espagne	7,4	7,3 ■	7,9	8,1 e
États-Unis	13,3	14,7	15,2	15,3
Finlande	7,4	7,2	7,4	7,5
France (1)	9,4 ■	10,0	10,4	10,5 e
Grèce	9,6	10,3 e	10,5 e	10,0 e
Hongrie	7,4	7,7	8,3 e	8,3 e
Irlande	6,7	7,2	7,2	7,1
Islande	8,4	10,0	10,5	10,2 e
Italie	7,1	8,2	8,2	8,4
Japon	6,8	7,9	8,0 e	...
Luxembourg	5,6	6,8 ■	7,7	8,0 e
Mexique	5,6	6,2	6,3	6,5
Norvège	7,9	9,9	10,1	9,7
Nouvelle-Zélande	7,2	8,2	8,0	8,4
Pays-Bas	8,1	8,9	9,1 e	9,2 e
Pologne	5,6 ■	6,6	6,5	6,5
Portugal	8,2	9,5 e	9,8 e	10,0 e
Royaume-Uni	7,0	7,7 ■	7,9 ■	8,3
République tchèque	7,0	7,2 ■	7,5	7,3 e
Slovaquie	...	5,6	5,9	...
Suède	9,7	11,1	11,5	11,6 e
Suisse	8,1	9,1	9,3	9,1 e
Turquie	3,4	7,4	7,6	7,7

(1) Évaluation en nouvelle base 2000 des comptes nationaux.

TABLEAU F.01-4

Volume d'actes remboursés par le régime général d'assurance maladie

Source : CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) Unité : Millier

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Consultations	168 003	212 610	257 477	293 425	302 474	308 275	323 586	315 525	318 691
Visites	58 567	60 515	58 669	55 261	52 729	45 102	36 169	33 328	32 629
Total	226 570	273 125	316 146	348 686	355 203	353 377	359 755	348 853	351 320
Spécialités (K, KC, KE, forfaits) (1) (2)	705 793	1 022 004	1 280 019	1 415 854	1 489 527	1 585 512	1 634 981	1 697 856	1 256 532
Radiologie (Z et ZN, etc.) (1) (2)	624 031	807 498	833 163	1 013 649	1 055 330	1 097 125	1 094 938	1 242 293	1 094 439
Auxiliaires (AM, AIS SFI) (1)	718 683	1 089 399	1 373 891	1 581 039	1 725 467	1 808 362	1 876 530	1 973 653	2 064 968
Analyses (B, BP, etc.) (1)	4 469 339	6 611 548	6 901 708	8 133 399	8 943 050	9 838 771	10 580 376	11 182 814	11 422 348
Indemnités journalières	172 248	162 216	162 969	178 501	190 263	209 089	213 598	206 422	197 361
dont : Moins de 3 mois	106 998	101 912	95 721	108 501	116 505	122 786	121 655	115 680	112 645
Plus de 3 mois	58 678	53 684	60 563	64 248	68 197	80 787	86 484	85 409	79 757

(1) Coefficients.
(2) Hors classification commune des actes médicaux (CCAM).

TABLEAU F.01-5

Effectifs des professions de santé au 1^{er} janvier

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Adeli - Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees)

	France métropolitaine				Départements d'outre-mer			
	2000	2004	2005	2006	2000	2004	2005	2006
Professions médicales et pharmaceutiques								
Médecins	194 000	203 487	205 864	...	3 224	4 249	4 339	...
Chirurgiens-dentistes	40 539	40 904	41 083	41 374	663	749	774	795
Sages-femmes	14 353	16 134	16 550	16 995	509	631	665	700
Pharmaciens	58 407	65 150	67 484	69 431	891	1 116	1 172	1 233
Auxiliaires médicaux								
Infirmiers diplômés d'État et autorisés	382 926	437 525	452 466	469 011	6 622	8 575	9 037	9 472
Masseurs-kinésithérapeutes	52 056	58 642	60 364	61 999	903	1 253	1 341	1 432
Pédicures-podologues	8 789	10 240	10 550	10 890	74	104	111	118
Orthophonistes	13 483	15 357	15 909	16 551	264	350	379	395
Orthoptistes	1 313	2 507	2 588	2 679	35	50	48	51
Opticiens-lunetiers	10 012	13 679	15 141	16 147	131	213	222	250
Psychomotriciens	4 588	5 619	5 894	6 208	63	88	90	99
Manipulateurs E.R.M.	21 589	23 928	24 512	25 091	322	382	408	429
Ergothérapeutes	3 888	4 996	5 370	5 693	50	65	71	80
Ensemble des médecins libéraux	117 041	120 584	121 049	...	2 130	2 369	2 421	...
Généralistes	67 072	68 053	68 154	...	1 358	1 514	1 549	...
Spécialistes	49 969	52 531	52 895	...	772	855	872	...
Ensemble des médecins salariés	76 959	82 903	84 815	...	1 094	1 880	1 918	...
Généralistes	27 674	31 593	32 492	...	488	794	825	...
Spécialistes	49 285	51 310	52 323	...	606	1 086	1 093	...
Ensemble des médecins généralistes	94 746	99 646	100 646	...	1 846	2 308	2 374	...
Ensemble des médecins spécialistes	99 254	103 841	105 218	...	1 378	1 941	1 965	...

TABLEAU F.01-6

Sages-femmes, personnels médicaux et non médicaux des établissements de santé au 31 décembre 2004

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees), SAE 2004, données statistiques

	Établissements publics de santé	Établissements privés sous dotation globale	Établissements privés hors dotation globale	Ensemble établissements publics et privés
Sages-femmes et personnels non médicaux : effectifs en équivalent temps plein (ETP)				
Personnel administratif	82 467	14 508	18 798	115 773
Sages-femmes et personnels soignants	509 349	65 169	93 215	667 733
dont : Sages-femmes	8 141	700	2 152	10 993
Personnel d'encadrement du personnel soignant	23 337	3 342	3 329	30 008
Infirmiers (1)	203 429	24 644	39 053	267 126
Aides soignants (2)	176 947	18 743	27 256	222 946
ASH et autres personnels des services médicaux	78 147	11 713	19 034	108 894
Autres	19 348	6 027	2 391	27 766
Personnels éducatifs et sociaux	9 372	2 997	544	12 913
Personnels médico-techniques	35 421	4 539	2 575	42 536
Personnels techniques	88 079	12 260	9 849	110 188
Total	724 687	99 473	124 982	949 142
Personnels médicaux : effectifs en nombre de personnes (3)				
Médecins, biologistes, odontologistes et pharmaciens :	85 727	12 528	43 913	142 168
Salariés	83 329	10 831	4 326	98 486
Libéraux	2 398	1 697	39 587	43 682
Internes, FFI, DIS (4)	18 633	1 185	—	19 818
Total (5)	104 360	13 713	43 913	161 986

(1) Y compris les infirmiers spécialisés et de secteur de psychiatrie.
(2) Non compris les élèves.
(3) Ces données comptabilisent plusieurs fois les praticiens qui exercent dans plusieurs établissements.
(4) FFI : faisant fonction d'interne, DIS : diplôme interuniversitaire de spécialités.
(5) Sauf médecins intervenant de façon exceptionnelle dans les établissements (occasionnels).

TABLEAU F.01-7
Établissements de santé ayant des capacités d'hospitalisation au 1^{er} janvier 2005 (1)
Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
 Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees), SAE 2004, données statistiques

Catégorie d'établissements	Établisse- ments ou entités juridiques (2)	Lits en hospita- lisation complète	Places hors hospi- talisation à domicile (HAD)	Total des lits et places (hors hé- bergement, hors HAD)
Public				
Centre hospitalier régional	29	79 983	6 196	86 179
Centre hospitalier	515	161 171	10 366	171 537
Centre hospitalier spécialisé en psychiatrie	87	29 239	13 881	43 120
Hôpital local	341	22 487	76	22 563
Autres établissements	22	1 922	147	2 069
Total public	994	294 802	30 666	325 468
Privé				
Établissement de soins de courte durée	821	81 342	9 923	91 265
Centre de Lutte Contre le Cancer (CLCC)	20	2 961	562	3 523
Hôpital psychiatrique privé	240	18 045	4 811	22 856
Établissement de soins de suite et de réadaptation	667	45 427	3 431	48 858
Établissement de soins de longue durée	119	7 096	24	7 120
Autres établissements privés	29	1 041	58	1 099
Total privé	1 896	155 912	18 809	174 721
Total public et privé	2 890	450 714	49 475	500 189

(1) Équipement par catégorie d'établissements.
 (2) Entités juridiques pour le secteur public, établissements pour le secteur privé, à l'exception des hôpitaux psychiatriques privés. Sont dénombrés les établissements disposant au moins d'un lit ou d'une place (temps complet ou partiel). Sont exclus les établissements de santé qui dispensent des soins dans le cadre d'une autorisation, mais sans capacité d'accueil en hospitalisation à temps complet ou partiel ; il s'agit essentiellement des centres de dialyse (95 entités juridiques auxquelles sont rattachées 463 antennes) et de radiothérapie.

TABLEAU F.01-8
Établissements d'hébergement pour personnes âgées et services de soins de longue durée au 31 décembre
France entière (pour les établissements)
Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
 Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees)

	1990	1992	1994	1996	2003
Établissements					
Hébergement pour personnes âgées					
Hôpitaux publics (sections hospices et maisons de retraite)	855	854	859	845	1 080
Hospices et maisons de retraite publics	1 353	1 428	1 486	1 544	1 652
Hospices et maisons de retraite privés	2 568	3 036	3 328	3 472	3 644
Logements-foyers	2 587	2 721	2 853	2 932	2 975
Autres établissements autonomes	315	196	179	170	131
Établissements d'hospitalisation privés	10	8	12	22	n.s.
Hospitalisation en services de soins de longue durée					
Hôpitaux publics	736	786	820	853	913
Établissements d'hospitalisation privés	81	95	107	120	131
Hospices et maisons de retraite publics	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Capacité d'accueil (en lits ou logements)					
Hébergement pour personnes âgées					
Hôpitaux publics (sections hospices et maisons de retraite)	107 432	103 774	100 079	97 655	100 800
Hospices et maisons de retraite publics (1)	102 725	108 063	112 848	115 979	120 500
Hospices et maisons de retraite privés (1)	139 797	162 196	179 600	190 916	215 000
Logements-foyers	142 150	148 422	153 050	155 365	152 900
Autres établissements autonomes	7 929	4 416	4 109	3 533	2 400
Établissements d'hospitalisation privés	709	416	691	1 801	n.s.
Total	500 742	527 287	550 377	565 249	591 600
Hospitalisation en services de soins de longue durée					
Hôpitaux publics	63 711	68 277	71 770	74 115	71 500
Établissements d'hospitalisation privés	4 820	5 495	6 051	6 585	7 800
Hospices et maisons de retraite publics	337	80	n.s.	n.s.	n.s.
Total	68 868	73 852	77 821	80 700	79 300
Total général (lits ou logements)	569 610	601 139	628 198	645 949	670 900

(1) Comprend uniquement les sections d'hébergement pour personnes âgées.

TABLEAU F.01-9
Accueil des enfants de moins de six ans au 1^{er} janvier 2005
Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees)
Enquête annuelle PMI

	Places installées
Accueil collectif	
Crèches collectives	144 700
dont : Crèches parentales	6 100
Haltes-garderies	63 300
dont : Haltes-garderies parentales	3 100
Garderies et jardins d'enfants	8 900
Accueil polyvalent (1)	33 200
Accueil familial	
Crèches familiales (nombre d'enfants inscrits)	61 300

(1) Une rubrique accueil polyvalent existe depuis 2001. Ce sont, au sein des établissements multi-accueil, des places d'accueil collectif qui n'ont pas d'affectation déterminée à l'avance. Elles peuvent être utilisées différemment en places de crèches, halte-garderies en fonction des besoins.

TABLEAU F.01-10
Principaux indicateurs de l'hospitalisation complète et partielle en 2004
Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees), Enquêtes SAE et PMSI 2004, données statistiques

Discipline d'équipements	Établissements publics de santé		Établissements privés sous dotation globale		Établissements privés hors dotation globale		Ensemble des établisse- ments publics et privés	
	Nombre de lits installés	Entrées ou venues	Nombre de lits installés	Entrées ou venues	Nombre de lits installés	Entrées ou venues	Nombre de lits installés	Entrées ou venues
Médecine, chirurgie, obstétrique	156 772	8 372 235	18 170	931 907	69 322	5 945 059	244 264	15 249 201
Hospitalisation > 24h (1)	148 541	5 855 729	16 772	632 155	60 566	3 374 072	225 879	9 861 956
Hospitalisation < 24h (2)	8 231	2 516 506	1 398	299 752	8 756	2 570 987	18 385	5 387 245
Lutte contre les maladies mentales	60 541	4 341 473	11 675	1 019 611	11 648	214 249	83 864	5 575 333
Hospitalisation complète	39 391	451 268	7 153	58 289	11 272	114 418	57 816	623 975
Hospitalisation partielle	21 150	3 890 205	4 522	961 322	376	99 831	26 048	4 951 358
Soins de suite et de réadaptation	39 471	718 770	31 183	1 020 716	25 357	573 621	96 011	2 313 107
Hospitalisation complète	38 186	338 869	28 510	236 973	24 273	256 778	90 969	832 620
Hospitalisation partielle	1 285	379 901	2 673	783 743	1 084	316 843	5 042	1 480 487
Soins de longue durée en hospitalisation complète	68 684	38 000	6 232	3 800	862	592	76 050	42 332
Total section hôpital	325 468	13 470 418	67 532	2 976 034	107 189	6 733 521	500 189	23 179 973
Hospitalisation complète	294 802	6 683 806	58 939	931 217	96 973	3 745 860	450 714	11 360 883
Hospitalisation partielle	30 666	6 786 612	8 593	2 044 817	10 216	2 987 661	49 475	11 819 090

(1) Hospitalisation complète : sont comptabilisés des entrées totales ou des résumés de sorties anonymisés (RSA).
(2) Hospitalisation partielle : sont comptabilisées les venues en hôpital de jour et de nuit et les venues en anesthésie et chirurgie ambulatoire.

TABLEAU F.01-11
Établissements et capacité d'accueil pour handicapés au 1^{er} janvier - France entière
Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees), Enquête ES

	Établissements		Places	
	1998	2002	1998	2002
Établissements pour enfants déficients intellectuels et polyhandicapés	1 326	1 367	77 575	75 594
Instituts de rééducation	345	342	16 880	15 617
Établissements pour enfants déficients moteurs	125	123	7 767	7 363
Établissements pour enfants déficients sensoriels	138	149	11 777	9 661
Total des établissements d'éducation spéciale pour les enfants handicapés	1 934	1 981	113 999	108 235
Foyers d'hébergement pour handicapés adultes	1 236	1 294	39 497	40 607
Maisons d'accueil spécialisées	297	360	11 774	14 482
Foyers de vie pour adultes handicapés	892	1 083	30 022	34 791
Foyers à double tarification pour adultes handicapés lourds	191	278	6 427	9 200
Total des établissements d'hébergement pour adultes handicapés	2 616	3 015	87 720	99 080
Centres de rééducation, réadaptation et formation professionnelle	84	88	9 477	10 044

TABLEAU F.01-12

Nouveaux cas des affections de longue durée (ALD 30) - France entière

Source : CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) - Direction de la stratégie, des études et des statistiques
Mise à jour au 21 juin 2006

Unité : Nombre

Nature de l'affection	1990	1995	(1) 2000	(2) 2002	2003	(3) 2004	2005
1. Accident vasculaire cérébral invalidant	28 044	21 659	27 789	30 091	31 039	29 166	29 568
2. Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques	1 170	1 210	967	1 066	1 296	1 879	2 046
3. Artériopathie chronique et évolutive (y.c coronarienne) avec manifestations cliniques ischémiques (4)	68 707	59 075	83 136	...	...	...	...
3. Artériopathie chronique avec manifestations ischémiques (4)	...	...	...	33 723	33 774	36 133	37 642
4. Bilharziose compliquée	81	28	21	17	28	14	19
5. Cardiopathie congénitale mal tolérée, insuffisance cardiaque grave et valvulopathie grave (5)	36 958	34 751	50 151	...	...	...	...
5. Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves ; cardiopathies congénitales graves (5)	...	...	...	54 716	60 306	61 935	67 287
6. Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses	9 978	14 296	17 847	20 786	21 859	20 575	19 742
7. Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé et infection par le VIH	7 345	9 605	6 012	6 500	7 529	7 794	7 824
8. Diabète de type 1 et diabète de type 2 (6)	61 796	69 631	116 332	125 570	135 388	134 491	146 792
9. Forme grave d'une affection neuro-musculaire (dont myopathie) (7)	5 849	5 665	...	...	...	...	...
9. Forme grave des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave (7)	...	...	14 070	16 670	19 563	19 029	18 738
10. Hémoglobinoopathie homozygote (8)	570	570	618	...	...	...	...
10. Hémoglobinoopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères (8)	...	...	...	743	1 023	1 363	1 415
11. Hémophilie (9)	413	491	750	...	...	...	...
11. Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves (9)	...	...	...	974	1 441	2 472	2 603
12. Hypertension artérielle sévère	55 657	49 170	86 653	92 064	89 979	84 829	91 223
13. Infarctus du myocarde datant de moins de 6 mois (10)	13 673	12 680	15 799	...	...	...	...
13. Maladie coronaire (10)	...	...	...	69 459	71 585	68 180	68 779
14. Insuffisance respiratoire chronique grave	25 430	24 010	30 199	29 737	30 504	28 288	27 641
15. Lèpre (11)	107	56	55	25	45	...	...
15. Maladie d'Alzheimer et autres démences (11)	...	...	...	...	...	43 219	42 702
16. Maladie de Parkinson	6 709	6 312	10 173	9 745	10 181	9 331	9 662
17. Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé	4 514	3 772	2 313	2 273	2 792	4 592	4 290
18. Mucoviscidose	263	223	229	283	384	337	333
19. Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif	5 034	4 714	5 589	7 455	8 993	9 908	10 328
20. Paraplégie	4 307	3 633	2 018	2 092	2 236	1 982	1 929
21. Périartérite noueuse, lupus érythémateux aigu disséminé, sclérodermie généralisée évolutive	2 151	2 496	5 075	5 923	6 461	4 776	4 619
22. Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave	8 623	8 320	10 274	11 267	12 599	12 617	12 962
23. Psychose, trouble grave de la personnalité, arriération mentale (12)	105 079	93 912	112 448	125 528	138 174	...	...
23. Affections psychiatriques de longue durée (12)	...	...	...	...	...	96 545	84 880
24. Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives	4 614	6 486	7 680	8 444	9 244	9 046	8 981
25. Sclérose en plaques (13)	2 536	2 730	3 892	4 327	4 539	4 497	4 202
26. Scoliose structurale évolutive (dont l'angle est égal ou supérieur à 25 degrés) jusqu'à maturation rachidienne	3 008	2 305	2 321	2 573	2 759	3 053	2 944
27. Spondylarthrite ankylosante grave	2 447	2 610	3 687	4 195	4 566	4 954	4 899
28. Suites de transplantation d'organe (14)	255	157	149	227	371	356	380
29. Tuberculose active (15)	8 709	6 657	5 627	5 613	5 157	...	...
29. Tuberculose active, Lèpre (15)	...	...	...	...	...	5 249	4 922
30. Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique	140 635	152 645	205 639	221 910	231 512	244 448	244 139
Affections non ventilées	...	1 689	3 205	2 306	2 444	—	—
Total	614 662	601 558	830 718	896 302	947 771	951 058	963 491
Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie (millions)	46,6	49,1	50,7	51,0	52,4	53,7	55,0

(1) L'instauration de la majoration du maintien à domicile pour les visites réalisées auprès des personnes âgées de 75 ans ou plus (arrêté du 28 avril 2000) a entraîné une augmentation des demandes et des accords pour ALD 30 à partir de 2000 pour les personnes de 75 ans ou plus.

(2) En avril 2002, modification de la liste des affections de longue durée (décret 2002 - 594 du 22 avril 2002).

(3) En octobre 2004, modification de la liste des affections de longue durée (décret 2004 - 1049 du 4 octobre 2004).

(4) En 2002, les insuffisances coronariennes et cardiopathies ischémiques ont été exclues des artériopathies chroniques pour être regroupées dans le libellé "maladie coronaire" (ALD 13) (décret 2002 - 594 du 22 avril 2002).

(5) En 2002, les troubles du rythme graves ont été intégrés dans le libellé "Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves ; cardiopathies congénitales graves" (décret 2002 - 594 du 22 avril 2002).

(6) En 1999, le critère biologique pour le diagnostic du diabète a été modifié ("constatation à deux reprises d'une glycémie à jeun supérieure à 1,26 g/l" contre 1,40 g/l auparavant).

(7) À partir de décembre 1999, l'épilepsie grave a été intégrée dans le libellé "forme grave des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave" (décret 1999 - 1035 du 6 décembre 1999).

(8) En 2002, les hémolyses ont été intégrées dans le libellé "Hémoglobinoopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères" (décret 2002 - 594 du 22 avril 2002).

(9) En 2002, les affections constitutionnelles de l'hémostase graves ont été intégrées dans le libellé "Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves" (décret 2002 - 594 du 22 avril 2002).

(10) En 2002, le libellé "infarctus du myocarde datant de moins de 6 mois" a été remplacé par le libellé "maladie coronaire" (décret 2002 - 594 du 22 avril 2002).

(11) En 2004, le mot "lèpre" est remplacé par les mots "maladie d'Alzheimer et autres démences" (décret 2004 - 1049 du 4 octobre 2004).

(12) Toutes les formes de démences entraînent dans ce cadre, notamment la maladie d'Alzheimer jusqu'en 2004. En octobre 2004, la maladie d'Alzheimer et autres démences ont été regroupées dans l'ALD 15. À cette date, les mots "psychose, trouble grave de la personnalité, arriération mentale" sont remplacés par les mots "affections psychiatriques de longue durée" (décret 2004 - 1049 du 4 octobre 2004).

(13) En 1996, l'introduction du traitement par interféron-bêta (thérapeutique innovante et très coûteuse) dans la sclérose en plaques a entraîné des demandes plus précoces et plus nombreuses d'admissions en ALD 30.

(14) Les transplantations d'organe font, la plupart du temps, déjà l'objet d'une ALD pour une affection initiale (insuffisance rénale, insuffisance cardiaque, insuffisance respiratoire chronique grave...).

(15) En 2004, après les mots "tuberculose active" est ajouté le mot "lèpre" (décret 2004 - 1049 du 4 octobre 2004).

TABLEAU F.01-13

Causes médicales de décès

Sources : Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) - SCB CépîDc Unité : Nombre

Principales causes médicales de décès	1990			2003		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Maladies infectieuses et parasitaires	9 674	5 784	3 890	11 048	5 422	5 626
Tumeurs	141 831	86 166	55 665	153 524	91 311	62 213
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	2 617	1 211	1 406	2 282	945	1 337
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	13 286	5 024	8 262	22 792	9 120	13 672
Troubles mentaux et du comportement	12 912	5 485	7 427	19 039	7 642	11 397
Maladies du système nerveux et des organes des sens	11 293	5 419	5 874	25 547	10 635	14 912
Maladies de l'appareil circulatoire	174 544	79 357	95 187	159 804	73 567	86 237
Maladies de l'appareil respiratoire	38 086	19 800	18 286	35 973	18 636	17 337
Maladies de l'appareil digestif	27 082	14 486	12 596	24 548	13 172	11 376
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	2 100	638	1 462	2 243	590	1 653
Maladies du système ostéo-articulaire, muscles et tissu conjonctif	2 551	816	1 735	3 837	1 271	2 566
Maladies de l'appareil génito-urinaire	7 178	3 615	3 563	8 393	4 034	4 359
Complications de la grossesse et de l'accouchement	79	///	79	56	///	56
Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale	1 427	829	598	1 446	836	610
Malformations congénitales	1 819	975	844	1 550	818	732
Symptômes et états morbides mal définis	31 468	14 020	17 448	38 579	16 652	21 927
Causes externes	48 254	29 039	19 215	41 674	24 369	17 305
Total	526 201	272 664	253 537	552 335	279 020	273 315

TABLEAU F.01-14

Interruptions volontaires de grossesse

Sources : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités (Drees)
(SAE, PMSI), Bulletins d'interruption de grossesse et Insee Unité : Nombre

	1990	1995	(1) 1998	1999	2001	r 2002	r 2003	2004
IVG	197 406	179 648	195 960	196 885	202 180	206 596	203 346	210 664
Femmes de 15 à 49 ans	14 118 963	14 617 322	14 560 131	14 493 094	14 385 029	14 356 663	14 403 661	14 402 600
IVG pour 1000 femmes de 15-49 ans (%)	14,0	12,3	13,5	13,6	14,1	14,4	14,1	14,6
NOMBRE d'IVG PAR ÂGE								
15-17 ans	8 766	8 346	10 012	10 205	10 245	10 722	11 029	11 517
18-19 ans	14 261	13 126	15 244	16 923	17 089	16 468	16 290	17 408
20-24 ans	46 214	44 068	46 030	45 118	49 514	52 420	51 810	52 929
25-29 ans	46 908	40 386	44 317	44 033	44 264	44 227	42 824	44 001
30-34 ans	40 332	35 929	37 866	38 094	38 748	39 819	39 100	40 512
35-39 ans	28 369	26 044	28 725	29 061	29 321	29 503	28 621	29 706
40-44 ans	11 633	10 702	11 656	12 339	11 739	12 224	12 076	12 521
45-49 ans	923	1 046	2 111	1 111	1 208	1 180	1 559	1 313
Part des IVG des mineures (15 - 17 ans) dans l'ensemble des IVG (%)	4,4	4,6	5,1	5,2	5,1	5,2	5,4	5,5
IVG POUR 1000 FEMMES (%)								
15-17 ans	7,0	7,5	8,5	8,9	9,1	8,9	9,0	10,0
18-19 ans	16,4	17,8	20,5	21,9	21,7	21,6	21,7	22,9
20-24 ans	21,8	20,9	24,2	24,4	26,6	27,6	26,7	27,2
25-29 ans	21,8	19,1	21,0	20,8	21,8	22,6	22,3	23,4
30-34 ans	18,8	16,4	17,4	17,7	18,3	18,8	18,2	18,8
35-39 ans	13,2	12,1	13,3	13,3	13,4	13,4	13,0	13,6
40-44 ans	5,7	5,0	5,5	5,8	5,5	5,7	5,6	5,7
45-49 ans	0,7	0,5	1,0	0,5	0,6	0,6	0,7	0,6

(1) La saisie des données effectuée par lecture optique en 1998 a provoqué des erreurs d'interprétation de chiffres, d'où des précautions à prendre dans l'utilisation de ces derniers.

TABLEAU F.01-15

Cas de Sida par mode de contamination, année de diagnostic et sexe - France entière

Source : Institut de veille sanitaire (InVS, Surveillance du Sida) Unité : Nombre

Mode de contamination	Avant 1994	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	(1) 2004	(1) 2005	Total
Ensemble														
Homosexuel/Bisexuel.	14 980	2 377	2 082	1 483	784	588	549	492	410	395	379	282	186	24 987
Usage de drogues injectables (UDI) ...	7 232	1 378	1 326	974	430	357	308	246	258	204	170	152	71	13 106
Homosexuel/Bisexuel et UDI.	454	48	47	30	9	12	7	4	6	2	6	6	4	635
Hétérosexuel.	4 739	1 308	1 292	1 139	805	740	732	768	788	826	730	703	445	15 015
Transfusé (2)	1 891	203	149	90	45	26	26	18	13	15	9	7	2	2 494
Mère/Enfant	458	69	59	33	17	8	8	6	6	8	9	10	4	695
Inconnu	1 280	392	357	290	203	217	203	196	189	184	151	143	96	3 901
Total	31 034	5 775	5 312	4 039	2 293	1 948	1 833	1 730	1 670	1 634	1 454	1 303	808	60 833
Hommes														
Homosexuel/Bisexuel.	14 980	2 377	2 082	1 483	784	588	549	492	410	395	379	282	186	24 987
Usage de drogues injectables (UDI) ...	5 328	996	984	739	328	273	215	189	209	151	130	107	55	9 704
Homosexuel/Bisexuel et UDI.	454	48	47	30	9	12	7	4	6	2	6	6	4	635
Hétérosexuel.	2 668	716	702	634	466	434	424	397	444	440	390	363	217	8 295
Transfusé (2)	1 195	133	90	64	23	15	18	10	11	10	6	4	2	1 581
Mère/Enfant	249	36	30	20	9	5	4	3	3	6	6	3	2	376
Inconnu	1 026	304	285	240	177	180	174	162	147	149	119	111	72	3 146
Total	25 900	4 610	4 220	3 210	1 796	1 507	1 391	1 257	1 230	1 153	1 036	876	538	48 724
Femmes														
Usage de drogues injectables (UDI) ...	1 904	382	342	235	102	84	93	57	49	53	40	45	16	3 402
Hétérosexuel.	2 071	592	590	505	339	306	308	371	344	386	340	340	228	6 720
Transfusé (2)	696	70	59	26	22	11	8	8	2	5	3	3	—	913
Mère/Enfant	209	33	29	13	8	3	4	3	3	2	3	7	2	319
Inconnu	254	88	72	50	26	37	29	34	42	35	32	32	24	755
Total	5 134	1 165	1 092	829	497	441	442	473	440	481	418	427	270	12 109

(1) Données provisoires non redressées au 31/12/2005.
(2) Transfusion ou injection de produits antihépatophiliques.

Chapitre G.01

○ Enseignement et Formation

- 1** Présentation.
- 2** Méthodologie.
- 3** Définitions.
- 4** Sources de documentation.

○ Liste des tableaux

Schéma du système éducatif.

- | | |
|--|--|
| 1 Effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants (public et privé) – France métropolitaine + Dom. | 13B Diplômes délivrés en 2004 dans les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD) - France métropolitaine + Dom. |
| 2 Population scolaire et universitaire par âge et taux de scolarisation (public et privé) – Année 2004-2005. | 14 Effectifs des centres de formation d'apprentis – France métropolitaine + Dom. |
| 3 Effectifs d'élèves du premier degré – France métropolitaine + Dom. | 15 Entrée des demandeurs d'emploi en formation. |
| 4 Écoles, classes et nombre moyen d'élèves par classe du premier degré – France métropolitaine + Dom. | 16 Établissements et effectifs de l'enseignement technique agricole – France entière. |
| 5 Effectifs d'élèves du second degré par niveau (public et privé) – France métropolitaine + Dom. | 17 Élèves des principaux établissements d'enseignement artistique. |
| 6 Établissements, classes et nombre moyen d'élèves par classe du second degré – France métropolitaine + Dom. | 18 Écoles de la santé et écoles sociales : nombre, effectifs et diplômes – France entière. |
| 7 Taux d'accès au niveau du baccalauréat suivant l'année de naissance du candidat (public et privé) – France métropolitaine + Dom. | 19 Taux d'accès des salariés à la formation continue selon la taille des entreprises – France entière. |
| 8 Diplômes délivrés de l'enseignement du second cycle du second degré – France métropolitaine + Dom. | 20 Sorties du système éducatif suivant le niveau de diplôme des élèves. |
| 9 Candidats présentés et admis aux baccalauréats – France métropolitaine + Dom. | 21 Situation sociale des jeunes sortis du système éducatif en fonction de leur diplôme le plus élevé. |
| 10 Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (public et privé) – France métropolitaine + Dom. | 22 Effectifs des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2006 par type d'établissement – France métropolitaine + Dom. |
| 11 Effectifs d'étudiants des universités par discipline et par cursus selon le sexe - Année 2005-2006 – France métropolitaine + Dom. | 23 Enseignants exerçant dans les établissements publics des premier et second degrés au 31 janvier 2006 – France métropolitaine + Dom. |
| 12 Étudiants français dans l'enseignement supérieur selon la discipline et l'origine socioprofessionnelle du chef de famille – Année 2005-2006 – France métropolitaine + Dom. | 24 Dépense intérieure d'éducation – France métropolitaine + Dom. |
| 13A Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur – France métropolitaine + Dom. | 25 Dépense intérieure d'éducation. Financement des activités d'enseignement et des achats de biens et de services liés à l'éducation en 2005 – France métropolitaine + Dom. |
| | 26 Dépense nationale en faveur de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage – France entière. |
| | 27 Taux de participation financière des entreprises à la formation continue – France entière. |

○ Présentation

Les élèves et les étudiants

En 2005-2006, la population des élèves, apprentis et étudiants de France métropolitaine et des Dom représente plus de 15 millions de personnes (France métropolitaine : 14,471 millions).

De 1980 à 2005, la population scolaire et du supérieur s'accroît de près de 670 000 élèves, apprentis ou étudiants (Agriculture et Santé comprises). Sur cette période de vingt ans, la combinaison de l'évolution démographique, de la fréquentation scolaire accrue au-delà de l'âge de 16 ans, des taux de redoublements aux différents niveaux et des orientations des élèves aboutit à des variations de population scolaire contrastées selon le degré ou type d'enseignement ; si on compare les effectifs de 2005-2006 à ceux de 1980-1981, on observe, dans le périmètre de l'Éducation nationale :

- une forte diminution dans l'enseignement primaire (- 770 000 élèves) liée à une augmentation de 157 000 dans l'enseignement préélémentaire et une baisse de 927 000 dans l'enseignement élémentaire et l'AIS ;
- une baisse dans le premier cycle du primaire (- 120 000) et dans le second cycle professionnel (- 80 000) ;
- une augmentation dans le second cycle général et technologique (+ 388 000) et dans les formations d'apprentis (+ 157 000 apprentis) ;
- une très forte augmentation dans l'enseignement supérieur : + 1 091 000 étudiants.

Ces mouvements, sur 20 ans, ont lieu dans le contexte de :

- stabilisation des taux de scolarisation dans le préscolaire ;
 - diminution des redoublements principalement dans l'élémentaire ;
 - renforcement de l'accès en classes terminales entraînant des poursuites plus fréquentes dans l'enseignement supérieur.
- Ils ont abouti à une élévation considérable des niveaux de formation et de qualification des jeunes.

Les personnels de l'Éducation nationale

Les personnels enseignants (enseignement privé compris) et les personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de services forment environ 6 % de la population active totale.

Au 31 janvier 2006, 1 279 701 personnes (hors personnels de la Recherche) sont rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. De 1995 à 2005, ces effectifs ont augmenté de 3 %.

Près de huit personnes sur dix sont des enseignants : 848 835 enseignants dans des établissements du secteur public et 144 909 enseignants dans des établissements du secteur privé. Les personnels enseignants se répartissent de la manière suivante : 52 % exercent dans le second degré, 37 % dans le premier degré, 8 % dans le supérieur et 3 % sont des stagiaires des établissements de formation.

Enfin, 285 957 agents assument dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance.

Le budget et le compte de l'éducation

En 2005, la dépense intérieure d'éducation (117,9 milliards d'euros) qui totalise la contribution des divers agents économiques (État, collectivités territoriales, autres administrations publiques, entreprises et ménages) représente 6,9 % du PIB.

La dépense pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage

La dépense totale consacrée à la formation professionnelle et à l'apprentissage par l'État, les entreprises, les collectivités territoriales, l'Unedic et les ménages, atteint 24 milliards d'euros en 2004. L'effort national de la Nation, calculé comme le ratio de la dépense par rapport au PIB, poursuit sa baisse. Il s'élève à 1,46 % en 2004. Entre 1999 et 2003, le taux de participation

financière des entreprises (ratio des dépenses par rapport à la masse salariale) décroît sensiblement, notamment dans les grandes entreprises. Il se redresse en 2004, sous l'effet de la hausse de 0,1 point du taux de mutualisation des fonds de l'alternance (loi sur la formation professionnelle du 4 mai 2004).

En ce qui concerne la fonction publique, la formation des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers augmente. Dans la première, le recrutement de nouveaux agents y contribue en grande partie. Dans la seconde, l'effort en faveur des formations de promotion interne est renforcé. La dépense de formation stagne en revanche dans la fonction publique d'État. Enfin, entre 1999 et 2004, les dépenses de formation en faveur des demandeurs d'emploi diminuent puis augmentent légèrement. Depuis la mise en place du Pare (Plan d'aide au retour à l'emploi) en 2001, l'effort global favorise en effet plutôt les politiques d'accompagnement.

La validation des acquis de l'expérience

En 2004, 22 600 personnes acquièrent un titre ou un diplôme par la voie de la validation de l'expérience. Elles étaient 17 600 en 2004 et 10 700 en 2003. Plus de 60 % des validations ont été délivrées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une proportion importante des titres et diplômes acquis relèvent du secteur de l'aide aux personnes et de la santé.

Les examens et les sorties du système éducatif

À la session 2005, le taux de succès global aux baccalauréats (admis/présentés) est de 79,9 % et 62,5 % d'une génération sont devenus bacheliers.

La part d'une génération accédant au niveau des classes terminales de lycées de l'Éducation nationale passe de 34 % en 1980-1981 à 70 % en 2005-2006, toutes voies de scolarisation confondues.

Le pourcentage de jeunes sortant du système éducatif sans diplôme diminue, se situant à 10 % de l'ensemble des sortants ; il a été divisé par trois depuis 1980. Dans le même temps, les jeunes obtiennent des diplômes professionnels et technologiques plus élevés : moins de sortants diplômés des CAP et BEP et davantage de diplômés des baccalauréats technologiques et professionnels ainsi que des BTS et DUT.

Parallèlement, les sortants diplômés de l'enseignement supérieur long sont en 2004 plus de trois fois plus nombreux (175 000), qu'en 1980 (57 000). Au total, les générations nées dans les années soixante-dix comptent 42 % de diplômés de l'enseignement supérieur.

L'insertion professionnelle des jeunes

En début de carrière, l'insertion professionnelle des jeunes dépend fortement de leur niveau de formation et du temps écoulé depuis leur sortie du système éducatif. Ainsi, en 2005, les jeunes sortis du système éducatif depuis un à quatre ans sans diplôme sont 42 % à occuper un emploi, 34 % à être chômeurs et 24 % à être inactifs ; pour les jeunes sortis avec un diplôme de troisième cycle universitaire, ces pourcentages sont respectivement de 80 %, 12 % et 8 %. Après une période de 5 à 10 ans, la répartition est 53 %, 25 % et 22 % pour les sans diplôme et 87 %, 7 % et 6 % pour les diplômés du troisième cycle universitaire.

Les différences d'insertion professionnelle en fonction de l'origine sociale apparaissent plus modérées à niveau de diplôme égal (pour les sortants du système éducatif depuis 2 à 9 ans qui possèdent ou recherchent un emploi).

Ainsi en 2004, parmi les titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur long, les enfants de cadre, d'enseignant ou de profession intermédiaire ont un avantage d'environ 5 points sur les enfants d'ouvriers, d'employés ou d'indépendants, dans l'accès à un poste de cadre, d'enseignant, de chef d'entreprise ou de profession intermédiaire.

Depuis 2002, les femmes présentes sur le marché du travail exercent un peu plus souvent une profession supérieure ou intermédiaire que les hommes, en début de carrière, tous niveaux de formation confondus. Cela tient avant tout à leurs diplômes plus élevés.

Les élèves et les étudiants

Les données figurant dans les tableaux d'effectifs d'élèves, d'apprentis ou d'étudiants sont obtenues à partir de traitements statistiques de bases de données constituées pour la gestion de la scolarité (c'est le cas pour les établissements publics d'enseignement et une très grande partie des établissements privés (tous ceux du privé sous contrat)) ou par enquêtes statistiques exhaustives (pour les autres établissements). Ces recensements recueillent les effectifs dans les écoles, les collèges et les lycées quelques jours après la rentrée, dès que la situation s'est stabilisée ; pour les étudiants, l'observation est plus tardive car les inscriptions se déroulent en partie après la rentrée universitaire.

Les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Les données figurant dans les tableaux sur les personnels résultent de l'exploitation statistique des fichiers de paie.

Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (hors personnels de la Recherche) au 31 janvier 2006. Sont compris les enseignants des établissements privés mais ne sont pas inclus les personnels appartenant à certains établissements publics sous tutelle du ministère (Onisep, Cereq, INRP, Cned...). Les rubriques budgétaires prises en compte ici sont celles présentes dans la nomenclature d'exécution de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

– Les enseignants : instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de classe ; enseignants du second degré, non compris le personnel de direction et d'éducation (chefs d'établissement, conseillers d'éducation, maîtres d'internat, surveillants d'externat) ; enseignants du supérieur (hors IUFM) ; enseignants et élèves-enseignants des établissements de formation (y compris IUFM).

– Les non-enseignants : personnels exerçant des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation, Atoss (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de services et de santé).

– Les établissements : le personnel des établissements de formation du supérieur (Écoles normales supérieures, École nationale des chartes, École nationale des bibliothécaires, Instituts universitaires de formation des maîtres) est compté dans la rubrique « Établissements de formation ». La rubrique « Administration centrale et services extérieurs » comprend le personnel de l'administration centrale, des rectorats et des inspections d'académie, les inspecteurs généraux, les personnels d'inspection et conseillers d'administration scolaire et universitaire en stage à l'administration centrale et les personnels en fonction au ministère des Sports et rémunérés au titre de l'Éducation nationale.

Le compte de l'éducation

Le compte de l'éducation est le résultat de traitements d'un nombre important d'informations selon la méthodologie générale des « comptes satellites » de la comptabilité nationale. Les principales sources sont : les documents budgétaires, les comptes financiers des établissements et des collectivités territoriales, les résultats d'enquêtes exhaustives (sur la taxe d'apprentissage) ou par échantillon (dépenses des ménages).

La dépense pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage

La dépense totale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage est estimée à partir des données comptables des financeurs finaux de formation professionnelle : Régions, ministères chargés de l'Emploi et l'Éducation nationale, Unedic, collectivités territoriales, etc. Elle se fonde également sur des enquêtes : enquête sur la formation des agents publics (DGAFP). Pour l'apprentissage, notamment, elle intègre également les

comptes de l'éducation. Elle est ventilée par type de dépense, par public bénéficiaire et par financeur final.

Les examens et les sorties

Les données sur les examens du second degré (brevet de technicien également) sont issues des applications informatiques utilisées par les jurys d'examens ; pour les diplômes du supérieur l'information est recueillie auprès des universités et établissements habilités à les délivrer.

Pour les sorties du système éducatif, les estimations de flux de sortie publiées jusqu'à l'édition 1996 de l'annuaire, dénombraient des interruptions d'inscription à la fin de chaque année scolaire. Or, environ 160 000 jeunes reprennent une formation chaque année ; ceux-ci ont, par le passé, quitté une première fois le système éducatif et ils en sortiront une seconde fois à l'issue de cette reprise de formation. Pour pouvoir comparer les flux de sortie aux emplois existants, il importe de compter une seule fois chaque personne.

L'enquête sur l'Emploi de l'Insee permet de calculer des sorties sans double compte et de les répartir par diplôme ou niveau de formation.

Ces calculs sont faits par niveau de formation suivant la nomenclature en six postes (cf. définitions).

L'enseignement dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

L'enseignement technique agricole comprend des formations générales, technologiques et professionnelles, qui sont mises en place dans des lycées d'enseignement général et technologique agricoles (LEGTA) et dans des lycées professionnels agricoles (LPA) pour le secteur public. Des formations semblables existent dans des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat.

La plupart des diplômes peuvent être préparés par :

- la formation scolaire ;
- l'apprentissage ;
- la formation professionnelle continue ;
- l'enseignement à distance.

Pour de nombreux diplômes et lorsque les textes réglementaires le permettent, la préparation au titre de la formation professionnelle continue ou de l'apprentissage peut se faire par unités capitalisables.

• La voie professionnelle

L'enseignement se prépare principalement dans des lycées professionnels agricoles publics et dans des établissements privés de même niveau.

Les classes de 4^{ème} et 3^{ème} préparatoires sont destinées à orienter les élèves vers un Capa (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) ou un Bepa (Brevet d'études professionnelles agricole). Les classes de 4^{ème} et 3^{ème} technologiques sont destinées aux élèves qui souhaitent bénéficier d'un enseignement général et technologique ou professionnel permettant une poursuite d'études soit vers une seconde professionnelle conduisant au Bepa, soit vers un Capa, et dans certains cas, vers une seconde générale et technologique.

Les classes de Bepa ont deux finalités :

- l'une de qualification professionnelle et d'insertion professionnelle ;
- l'autre de poursuites d'études au niveau IV soit vers un Bac professionnel, un brevet de technicien agricole (BTA) ou un Bac technologique.

Le baccalauréat professionnel se prépare en deux ans pour les titulaires du Bepa et du Capa. Ce diplôme permet l'insertion professionnelle mais aussi une poursuite d'études vers le BTSA.

• Les voies générale et technologique

Préparées principalement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles ainsi que dans les établissements privés d'enseignement agricole habilités, ces formations conduisent en trois ans les jeunes issus du cycle d'orientation des collèges ou en deux ans après un Bepa ou une seconde générale et technologique :

- soit vers le brevet de technicien agricole (BTA) ;
- soit vers le baccalauréat technologique de la série STAE (sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) ou STPA (sciences et technologies du produit agroalimentaire).

La voie générale complète peut conduire en trois ans les jeunes issus du cycle d'orientation des collèges vers le baccalauréat général de la série scientifique.

Les lycées d'enseignement général et technologique agricoles et les établissements privés de même niveau permettent aussi l'accès aux formations du premier cycle d'enseignement supérieur.

Peuvent être admis en classe préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole (deux ans d'études) :

- les titulaires du brevet de technicien agricole, du baccalauréat technologique et du baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole ;
- les titulaires du baccalauréat général de la série scientifique de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole ;
- les titulaires du baccalauréat général de la série ES (économique et sociale) et des baccalauréats technologiques de l'éducation nationale pour entrer dans certaines options du BTS agricole.

Des arrêtés précisent la liste des baccalauréats et des brevets de technicien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche donnant accès aux formations du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

Les classes préparatoires aux écoles nationales supérieures agronomiques et agroalimentaires et aux écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles (deux ans de préparation) sont accessibles aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

Les classes préparatoires aux écoles nationales vétérinaires (deux ans de préparation à partir de 2003) sont de la même façon accessibles aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

Peuvent être admis en classe préparatoire aux ENITA, ENSA, ENV (en un an), les titulaires d'un BTSA, de certains BTS ou de certains DUT dont biologie appliquée.

L'insertion professionnelle des jeunes

Les informations sur l'insertion professionnelle des jeunes (tableau G.01-21) sont tirées de l'enquête Emploi en continu de l'Insee.

La définition du chômage est celui du « Bureau international du travail ».

Les catégories utilisées pour répartir les jeunes actifs ayant un emploi selon leur situation sociale correspondent aux postes usuels de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) à l'exception des enseignants, employés qualifiés et employés non qualifiés :

- la catégorie des enseignants est constituée par le regroupement de codes PCS au niveau détaillé : professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire (341a), enseignants de l'enseignement supérieur (342a), instituteurs (421a), professeurs des écoles (421b), professeurs d'enseignement général des collèges (422a), professeurs de lycée professionnel (422b) et maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire (422c) ;
- la distinction entre employés qualifiés et employés non qualifiés se réfère aux travaux d'Olivier Chardon (2001). La qualification des employés est définie par profession (niveau PCS détaillée) à partir de la spécialité de formation des personnes en emploi. Les professions exercées en grande proportion par des personnes possédant un diplôme de la même spécialité que leur profession sont considérées comme des professions qualifiées. Les autres sont des professions non qualifiées. Les codes correspondant aux employés non qualifiés sont : 525a, 525b, 525c, 525d, 533c, 534a, 534b, 541d, 542b, 551a, 552a, 553a, 554a, 554j, 561a, 561d, 561e, 561f, 563a, 563b, 563c, 564a, 564b.

La formation professionnelle continue (FPC)

L'organisation de la formation professionnelle continue découle d'une série de lois, en particulier de celles du 16 juillet 1971 (texte fondateur), du 7 janvier 1983 (loi de décentralisation) et du 24 février 1984 (réforme du congé individuel et formation des jeunes en alternance) et les lois du 31 décembre 1991 et du 17 juillet 1992.

Le système comporte trois types d'intervenants principaux : les Régions, ayant depuis 1983 compétence de droit commun en matière de FPC, l'État conservant des attributions réduites aux priorités nationales et les entreprises consacrant l'essentiel de leurs moyens financiers à la formation de leurs salariés.

La formation professionnelle continue financée par l'État

L'État finance tout ou partie d'une série de formations, les financements correspondants étant inscrits pour la plus grande part au budget du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, Fonds national de l'emploi pour partie) et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement et de la Recherche. Ces crédits ne comprennent pas ceux inscrits aux budgets des différents ministères pour la formation de leur propre personnel. Les principaux moyens budgétaires et organismes d'intervention de l'État sont les suivants :

- le Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ;
- le Fonds national de l'emploi (FNE) ;
- l'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp) ;
- le réseau des Greta (Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement) ;
- le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ;
- le Centre national d'enseignement à distance (Cned).

La formation professionnelle continue financée par les entreprises

Toutes les entreprises de dix salariés et plus sont assujetties à une obligation de dépenses de formation professionnelle continue. Fixée à 1,5 % depuis 1993, la loi du 4 mai 2004 l'a portée à 1,6 % des salaires versés. Les fractions consacrées au financement du congé individuel de formation et aux formations en alternance restent fixées respectivement à 0,2 % et à 0,5 %.

Les entreprises peuvent s'acquitter de cette participation en finançant directement des formations au bénéfice de leur personnel (dans le cadre du plan de formation, d'un engagement de développement de la formation professionnelle avec l'État, du congé individuel de formation) ou par des versements libératoires obligatoires ou facultatifs (cotisations versées par l'entreprise aux organismes collecteurs agréés au titre de l'alternance, au titre du congé individuel de formation, au titre du plan de formation ou à un fonds d'assurance formation non salariée).

Depuis la loi du 31 décembre 1991, l'obligation légale de financement de la formation professionnelle s'étend aux entreprises de moins de dix salariés. Elle s'élevait à 0,15 % de la masse salariale jusqu'au 1^{er} janvier 2004, où elle est passée à 0,4 %, puis à 0,55 %, l'année suivante. À l'inverse des entreprises de plus de dix salariés, les TPE ont l'obligation de verser cette contribution à un organisme collecteur paritaire agréé (OPCA).

La loi du 4 mai 2004 a créé le Droit Individuel à la formation (DIF). Ce DIF accorde à chaque salarié en CDI ou en CDD de plus de 4 mois un crédit de 20 heures de formation par an, qu'il peut utiliser sur son initiative, et en accord avec son employeur. Les heures de DIF peuvent être capitalisées sur une période inférieure à six ans. La loi ouvre la possibilité pour les employeurs d'organiser les formations relevant de développement des compétences (dont en particulier le DIF) en dehors du temps de travail, moyennant une indemnité horaire égale à 50 % du salaire horaire net (allocation de formation). Enfin, la loi crée les périodes de professionnalisation.

La formation professionnelle continue financée par les conseils régionaux

La loi du 7 janvier 1983 portant transfert de compétences aux collectivités territoriales a prévu le transfert aux régions d'une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. Ce transfert, réalisé depuis le 1^{er} juin 1983, se traduit par des conventions de formation professionnelle (ouvrant droit ou non à rémunération des stagiaires).

Par la loi du 20 décembre 1993 (décentralisation de la formation professionnelle des jeunes), l'État transfère aux Régions, durant la période quinquennale de la loi, les moyens qu'il consacre aux actions de formation professionnelle des jeunes sortis du système scolaire. En 1999, les Régions deviennent pilotes de l'élaboration du Plan Régional de Formation (PRDF) en faveur des publics jeunes comme adultes. Enfin, la loi du 13 août 2004 transfère aux Régions la responsabilité des formations sanitaires et sociales, ainsi que les crédits consacrés aux formations qualifiantes de l'Afpa et détenues par l'État.

La Lolf

La nouvelle loi organique de financement, de par son objectif - rémunérer les personnels selon leur fonction et non leur affectation - contraint à une classification différente de celle utilisée les années précédentes. Sa première application sur la totalité du personnel à partir de la paye de janvier amène à mettre en garde l'utilisateur de ces données, des classifications pourraient être ultérieurement modifiées, l'année 2006 pouvant être considérée comme une année de transition.

La validation des acquis de l'expérience

La VAE a été introduite par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle permet de valider l'ensemble des diplômes et des titres à finalité professionnelle, ainsi que les certificats de qualification professionnelle (CQP) des branches professionnelles, dès lors que ces certifications sont inscrites au répertoire national de certification professionnelle (RNCP) sur la base des compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées, non salariées et bénévoles, en rapport direct avec le contenu du titre ou du diplôme. La durée minimale de l'expérience considérée est de trois ans.

3

○ Définitions

Apprentissage

Il a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans, ayant satisfait à la scolarité obligatoire, une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre homologué.

Association pour la formation professionnelle des adultes (Afpa)

Cette association, régie par la loi de 1901, subventionnée par l'État, organise principalement des formations longues (en général six mois à temps plein) pour des demandeurs d'emploi, mais aussi des stages en faveur de salariés, au titre du congé individuel de formation ou du plan de formation d'entreprise.

Centre national d'enseignement à distance (Cned)

Dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Cned est un établissement principalement chargé d'assurer un enseignement par correspondance à tous les niveaux de l'enseignement scolaire et qui s'étend aux formations universitaires ainsi qu'à la présentation des concours administratifs.

Ces formations intéressent non seulement des personnes en situation de formation initiale mais également un grand nombre de personnes engagées dans la vie active.

Classe

Le terme « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie au cours (cours préparatoire, cours élémentaire, 1^{ère} ou 2^{ème} année, cours moyen 1^{ère} ou 2^{ème} année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à un seul niveau ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe, on a alors une « classe à plusieurs niveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

Classe d'adaptation

Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

Classe d'initiation

Ces classes ont été créées pour recevoir, à temps plein ou à temps partiel, des élèves de nationalité étrangère non francophones en vue d'un apprentissage plus rapide du français et d'une meilleure intégration dans la scolarité normale.

Classe d'intégration scolaire

Classes accueillant des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

Classes supérieures de lycée

Sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles.

Congé individuel de formation

Le congé individuel de formation a pour objet de permettre à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre, à son initiative et à titre individuel, des actions de formation indépendamment de sa participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise dans laquelle il exerce son activité.

Conservatoire national des arts et métiers de Paris (Cnam)

Il est financé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; ses enseignements comprennent des cours de promotion sociale, dispensés le soir et le samedi, généralement publics et gratuits, conduisant à la délivrance d'unités de valeur et de diplômes du Cnam, ou préparant à des examens et titres à caractère professionnel.

Contrats en alternance :

Contrats d'adaptation

Ils doivent faciliter l'embauche des jeunes de 16 à 25 ans susceptibles d'occuper rapidement un emploi. Les contrats sont, soit de durée déterminée de 6 mois au minimum, soit de durée indéterminée. La formation doit être de 200 heures et peut se dérouler dans l'entreprise.

Les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation ont fait place au contrat de professionnalisation.

Contrats de qualification

Créés en 1984 et abrogés par la loi du 4 mai 2004, ces contrats permettaient à un jeune d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme technique ou professionnel, par un titre ou une qualification de branche. Ils concernent les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou ayant une qualification ne permettant pas directement l'accès à l'emploi. Leur durée est de 6 mois à 2 ans. La formation doit représenter 1/4 du temps et se dérouler en organisme de formation. Les employeurs de jeunes en contrat de qualification bénéficient d'une exonération des cotisations sociales patronales. Ce type de contrat existait aussi pour les adultes, mais ne bénéficiait pas d'exonérations.

Contrats de professionnalisation

La loi du 4 mai 2004 a introduit le contrat de professionnalisation. La différence avec le contrat de qualification porte essentiellement sur deux points : ce sont désormais les branches professionnelles qui fixent les priorités de financement du contrat de professionnalisation, en accord avec leurs politiques de ressources humaines. Par ailleurs, la loi fixe la durée minimale de l'action de professionnalisation (évaluation, accompagnement et enseignements) à 15 % de la

durée totale du contrat, sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Conventions de formation professionnelle comportant une aide de l'État (FFPPS)

Elles sont financées par le Fonds de formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS). Elles sont passées entre une préfecture de région et un organisme public ou privé de formation.

Conversion (dispositifs)

Les conventions de conversion sont conçues pour prévenir le chômage de longue durée ; elles consistent en la prise en charge individualisée et immédiate des salariés licenciés pour motif économique et ce durant une période de six mois. Les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent proposer aux salariés concernés la possibilité d'adhérer à une convention de conversion afin de les aider à se reclasser.

Dépense intérieure d'éducation

Total des dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Dépense intérieure d'enseignement

Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'enseignement.

Division ou classe

Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformations composées d'élèves d'une même spécialité.

Autres écoles

Elles constituent un groupe non homogène. On y trouve notamment les écoles vétérinaires, l'Institut d'études des relations internationales, l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, les Écoles nationales de la marine marchande, des écoles dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Écoles de commerce, gestion et de comptabilité

Ce sont des écoles privées d'enseignement supérieur.

Enseignement de type extra-scolaire

Formation continue, enseignement par correspondance, stages, cours du soir, leçons particulières.

Enseignement de type scolaire

Enseignement à plein temps sur un cycle annuel.

Écoles d'ingénieurs

Écoles publiques ou privées assurant une formation d'ingénieur diplômé reconnue par la commission des titres (École polytechnique, etc., les ingénieurs universitaires sont compris).

Écoles juridiques et administratives

Écoles de notariat, Instituts régionaux d'administration (Ira), École nationale d'administration (Ena), etc.

Écoles paramédicales et sociales

Écoles recrutant principalement au niveau du baccalauréat. Les auxiliaires de puériculture, les moniteurs éducateurs et les aides médico-psychologiques n'y figurent pas.

Écoles supérieures d'art

On y trouve aussi les écoles à caractère littéraire : journalisme, attachés de presse, interprétariat, etc.

Enseignement artistique

L'enseignement de la musique et de la danse est dispensé dans de nombreuses écoles privées et publiques.

Les formations qui relèvent du ministère de la Culture et de la Communication sont assurées par :

— les conservatoires nationaux supérieurs de musique de Paris et de Lyon dont le fonctionnement est intégralement financé par l'État ;

— des établissements municipaux d'enseignement musical, contrôlés par l'État, répartis en trois catégories qui ont vocation à dispenser un enseignement musical aux futurs professionnels et aux amateurs. Il s'agit des 35 conservatoires nationaux de région (CNR), des 106 écoles nationales de musique (ENM) et de 250 écoles municipales de musique agréées (EMMA). Certaines de ces écoles proposent à leurs élèves des classes d'art dramatique.

Dans le domaine des arts plastiques, la formation est assurée par trois écoles nationales qui délivrent des diplômes spécifiques : l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA), l'École nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad) et l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI).

53 écoles d'art de statut national ou municipal (7 écoles nationales et 46 écoles régionales et municipales) dispensent des formations sanctionnées par les différents diplômes nationaux (à l'exception de deux écoles qui délivrent des diplômes spécifiques). Un enseignement péri-scolaire et post-scolaire est également assuré par ces écoles.

Enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Il est assuré :

— pour le niveau du premier degré, dans des établissements spécifiques ou dans des classes d'établissements ordinaires ; ces classes sont appelées classes d'intégration scolaire spécialisées (Clis). Il existe aussi des Clin, classes d'initiation permettant l'accueil d'enfants non francophones arrivant sur le territoire national ;

— pour le niveau du second degré, par les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea), sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) présentes dans les collèges ou les UPI, unités pédagogiques d'intégration, présentes en collèges et en lycées.

Établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea)

Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 Erea sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des Segpa ; 5 Erea scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 Erea des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en Erea couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

Financier final

Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité locale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités locales, dernier financeur. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur, État ou collectivités locales, et le financeur ménage. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

Fonds national pour l'emploi (FNE)

Il sert notamment à financer les trois dispositifs suivants : les stages d'accès à l'entreprise (SAE), les stages cadres privés d'emploi et les stages d'insertion et de formation à l'emploi (Sife). Ces stages ont été supprimés le 1^{er} janvier 2005, mais le FNE continue bien entendu à fonctionner.

Grands établissements

Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et Paris Dauphine.

INP

Les Instituts Nationaux Polytechniques de Grenoble, Nancy et Toulouse.

Mention complémentaire

Année supplémentaire de spécialisation possible à partir de certains CAP et BEP et qui est sanctionnée par un diplôme.

Niveau VI

Effectifs sortant du 1^{er} cycle du second degré et des Erea (6^{ème} à 4^{ème}, CPA, Cipal et CPPN), des formations professionnelles en un an (CEP) et des quatre premières années de SES/Segpa.

Niveau V bis

Effectifs sortant de 3^{ème} et des classes de second cycle court professionnel CAP ou BEP avant l'année terminale, des 5^{ème} et 6^{ème} années de SES/Segpa et de la formation professionnelle en Erea.

Niveau V

Effectifs sortant de l'année terminale des cycles courts professionnels (baccalauréat professionnel non compris) ou abandonnant les classes préparant aux baccalauréats avant la classe terminale.

Niveau IV

Effectifs sortant des classes terminales préparant aux baccalauréats et effectifs abandonnant des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III

Effectifs d'étudiants sortant avec un diplôme bac + 2 ans (DUT, BTS, Deug, écoles de santé...).

Niveaux II et I

Effectifs d'étudiants sortant avec un diplôme de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle ou des grandes écoles.

Organisme Collecteur Paritaire Agréé (OPCA)

Les OPCA sont chargés de collecter, mutualiser et redistribuer les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle. Ils sont agréés et contrôlés par l'État. Ils appliquent les priorités des branches en matière de formation professionnelle.

Au delà de cette vocation première financière, certains OPCA exercent des activités d'appui et de conseil aux entreprises et aux salariés de la Branche : aide à l'émergence des besoins de compétences, construction de solutions emploi-formation globales, accompagnement et pilotage de leur mise en œuvre...

Personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Ces données résultent de l'exploitation statistique des fichiers de paie.

Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (hors personnels de la Recherche) au 31 janvier 2006 (cf. 2. Méthodologie).

Population 2-22 ans

Population totale des enfants et des jeunes ayant de 2 à 22 ans compris. Les données postérieures à 1999 sont reprises des bilans démographiques publiés par l'Insee.

Population scolarisable

Elle est évaluée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction des données de l'état civil et des évolutions constatées par le recensement de la population. Les effectifs en sont publiés chaque année par l'Insee.

Population scolarisée

Elle comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche, Santé et Solidarités...).

Premier degré

Élèves de l'enseignement préscolaire et élémentaire, y compris les élèves des classes ordinaires des établissements d'enseignement spécial.

Première d'adaptation

Elle accueille les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

Premier cycle (niveau)

Sixième à troisième, CPPN, CPA.

Préparations intégrées

On y trouve, d'une part, les « prépas ESCA », d'autre part, les cycles préparatoires intégrés à certaines écoles d'ingénieurs indépendantes des universités.

Produit intérieur brut (PIB)

Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.

Professions et catégories sociales (PCS)

La nomenclature est celle adoptée par l'Insee « Professions et catégories sociales » (PCS).

Second cycle général et technologique des lycées

Il regroupe les classes de secondes, premières et terminales permettant d'accéder à un baccalauréat général (sections L, ES ou S) ou technologique ainsi qu'à un brevet de technicien (BT).

Second cycle professionnel

Les formations du second cycle professionnel sont généralement dispensées dans les lycées professionnels, même si certains collèges et lycées accueillent également des sections professionnelles. Elles regroupent des enseignements sanctionnés par un CAP (Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou en un an dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle ; les formations exceptionnelles en trois ans sont en voie d'extinction) ou un BEP (Diplôme sanctionnant un cycle de un ou deux ans après la troisième - seconde professionnelle et terminale BEP). Les formations du second cycle professionnel regroupent également les « Mention complémentaire » (année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP et qui est sanctionnée par un diplôme), les « Formations complémentaires » (compléments de formation initiale à finalité professionnelle, données pour au moins un tiers du temps en établissement, destinées à des diplômés de niveau IV ou V), ou encore les Brevets des métiers d'art (BMA).

Second degré

La population scolaire du second degré comprend – le premier cycle : de la sixième à la troisième dans les collèges, les CPA dans les collèges et les lycées professionnels (LP), les unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, ainsi que les Clipa ; – le second cycle professionnel, principalement dans les lycées professionnels, y compris les formations en un an, mises en

- place à partir de 1994-1995 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle ;
- le second cycle général et technologique : seconde, première et terminale, surtout en lycée ;
 - les formations complémentaires aux CAP, BEP ;
 - les Segpa annexées aux collèges, ou les classes - ateliers intégrés aux collèges ;
 - les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

Seconde spéciale

Elle accueille les élèves titulaires d'un CAP préparé en trois ans pour faciliter leur intégration au second cycle technologique.

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté annexées à des collèges accueillent des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les élèves relevant du handicap « déficiences intellectuelles sévères » qui y ont été scolarisés lors de leur création font plutôt aujourd'hui l'objet d'une intégration scolaire collective.

Sections de terminale

- L : littéraire (A avant 1995) ;
- ES : économiques et sociales (B avant 1995) ;
- S : scientifique (C, D ou E avant 1995) ;
- STI : sciences et technologies industrielles (F1 à F4, F9 et F10A avant 1995) ;
- STL : sciences et technologies de laboratoire (F5 à F7 avant 1995) ;
- STT : sciences et technologies tertiaires (G ou H avant 1995) ;
- SMS : sciences médico-sociales (F8 avant 1995) ;
- STAE : sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement ;
- STPA : sciences et technologies du produit alimentaire ;
- F11 et F12 : enseignements artistiques et arts appliqués ;
- hôtellerie ;
- BT : brevet de technicien ;
- BTA : brevet de technicien agricole.

Stage d'accès à l'entreprise (SAE)

Ce stage, mis en œuvre par l'ANPE en concertation avec les entreprises, reprend intégralement la formule du stage d'accès à l'emploi utilisé de 1991 à 1993. Il a pour objectif de satisfaire une offre d'emploi, en donnant aux demandeurs d'emploi un complément de formation permettant d'atteindre les compétences requises pour les offres concernées.

Dotés d'une dimension d'aide à la gestion de l'emploi et utilisable par les salariés en place dans l'entreprise, les SAE favorisent la mobilité interne des salariés. Ils ont été supprimés le 1^{er} janvier 2005.

Stage d'insertion et de formation à l'emploi (Sife)

Ce stage, créé par la loi du 20 décembre 1993, regroupe les actions d'insertion et de formation (AIF), les stages de reclassement professionnel (SRP) et les stages « FNE-femmes isolées ». Les Sife, organisés en fonction des besoins du marché du travail, sont adaptés afin de prendre en compte les spécificités des demandeurs d'emploi et en particulier les cadres. Ils ont été supprimés le 1^{er} janvier 2005.

Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation)

Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel. L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1976 au moment de la rentrée 1994, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

On distingue deux types de taux élémentaires :

- taux d'accès d'une génération. Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (*analyse longitudinale*) ;
- taux d'accès annuel. Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (*analyse transversale*).

Unités pédagogiques d'intégration

Les UPI ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs d'intégration scolaire et, d'une part, a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, d'autre part a encouragé leur création non seulement en collège mais également en lycée.

Universités et assimilés

Ensemble des unités de formation et recherche (UFR), écoles d'ingénieurs rattachées, instituts universitaires de technologie (IUT).

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), du Ministère de l'Agriculture et de la pêche, et du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.

Organismes :

- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
- Ministère de l'Agriculture et de la pêche, direction générale de l'enseignement et de la recherche.
- Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, service des statistiques, des études et des systèmes d'information (Sesi), direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).
- Insee.

Sites Internet :

- www.education.gouv.fr
- www.travail.gouv.fr
- www.insee.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction de l'évaluation et de la prospective

- Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, édition 2006 ;
- L'état de l'école, édition 2006 ;
- L'éducation nationale en chiffres 2005-2006, octobre 2006 ;
- Géographie de l'École, édition 2004 ;
- Notes d'information ;
- Éducation et Formations ;
- Regards sur le système éducatif français.

Les publications sont consultables sur le site Internet du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Notes d'Information - DEPP :

- « Le coût de l'éducation en 2005. Évaluation provisoire du compte », n° 06.28, novembre 2006 ;
- « La validation des acquis de l'expérience poursuit son développement en 2005 », n° 06.27, octobre 2006 ;
- « Les enseignants des lycées et collèges publics et la formation », n° 06.26, septembre 2006 ;

- « Les effectifs dans l'enseignement supérieur Constat 2005 et prévisions pour les rentrées 2006 et 2007 », n° 06-25, septembre 2006 ;
- « Les étudiants inscrits dans les 83 universités publiques françaises en 2005 », n° 06-24, août 2006 ;
- « Les étudiants en CPGE Croissance soutenue des effectifs Année 2005-2006 », n° 06-23, août 2006 ;
- « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées : effectifs en 2004-2005, diplômes délivrés en 2004 », n° 06-22, août 2006 ;
- « Résultats définitifs de la session 2005 du baccalauréat », n° 06-16, mai 2006 ;
- « Origine sociale, offre de formation et niveau atteint dans le secondaire », n° 06-15, mai 2006 ;
- « Les femmes au ministère de l'éducation nationale 2004-2005 », n° 06-14, mai 2006 ;
- « Les filles et les garçons dans le système éducatif », n° 06-06, février 2006 ;
- « Le devenir des bacheliers : parcours après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1989 ? », n° 06-01, janvier 2006 ;
- « Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2005 », n° 05-42, décembre 2005 ;
- « Les élèves du premier degré à la rentrée 2005 dans les écoles publiques et privées », n° 05-41, décembre 2005 ;
- « La base centrale des établissements (BCE) : outil et mémoire du système éducatif », n° 04-34, décembre 2004 ;
- « La scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans : regard sur la période de 1985-2001 », n° 04-12, avril 2004.

Éducation et Formations :

- « Estime de soi et réussite scolaire sept ans après l'entrée en sixième », n° 72, octobre 2005 ;
- « Le vécu des phases d'orientation en fin de troisième et de seconde », n° 72, octobre 2005 ;
- « Les projets professionnels des jeunes sept ans après leur entrée au collège », n° 72, octobre 2005 ;
- « Les premiers bacheliers du panel : aspirations, image de soi et choix d'orientation », n° 72, octobre 2005.

Les Dossiers – DEPP :

- « L'insertion des jeunes dans la vie active et le pilotage de la formation professionnelle au niveau régional », n° 168, octobre 2005.

Insee

Insee-Résultats, série Société :

- « L'enquête Emploi en 2002 et 2003 », n° 51, juillet 2006.

Insee-Première :

- « Des chiffres pour les hommes... des lettres pour les femmes », n° 1071, mars 2006 ;

- « Premiers résultats de l'enquête emploi 2005 », n° 1070, mars 2006 ;
- « L'insertion des jeunes sur le marché du travail entre 2002 et 2004 », n° 1061, janvier 2006.

Insee-Références

- « Données sociales », édition 2006 ;
- « France, portrait social », édition 2006.

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Dares

- Projet de loi de finances pour 2007, formation professionnelle ;
- « Les évolutions de la formation professionnelle : regards croisés » *Cahiers travail et emploi*, 2003 ;
- Le compte économique de la formation professionnelle.

Premières informations et premières synthèses :

- « L'orientation des chômeurs vers la formation entre 2002 et 2004 : plus de propositions au départ pour les moins qualifiés, moins de formation à l'arrivée », n° 29.2, juillet 2006 ;
- « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2003 : l'effort national s'est stabilisé après plusieurs années de repli », n° 13.3, mars 2006 ;
- « Les stages de formation pour demandeurs d'emploi financés par l'État en 2004 », n° 08.4, février 2006 ;
- « Rebond de l'apprentissage en 2004 », n° 05.2, janvier 2006 ;
- « La validation des acquis de l'expérience au sein du ministère chargé de l'emploi en 2004 », n° 41.2, octobre 2005 ;
- « Le contrat de professionnalisation en 2005 : premier bilan », n° 40.2, février 2005.

Cereq

Bref :

- « Les multiples incidences de la formation initiale en début de carrière », n° 231, juin 2006 ;
- « La VAE, quels candidats, pour quels diplômes ? », n° 230, mai 2006 ;
- « La formation continue : un temps pour mobiliser les salariés autour de valeurs et de pratiques communes », n° 229, avril 2006 ;
- « Des territoires qui façonnent les parcours scolaires des jeunes », n° 228, mars 2006.

Formation emploi :

- « Les besoins de formation non satisfaits des salariés au prisme des catégories sociales », n° 95, juillet-septembre 2006 ;
- « La formation, un levier pour la reconversion des territoires ? », n° 92, octobre-décembre 2005.

SCHÉMA DU SYSTÈME ÉDUCATIF

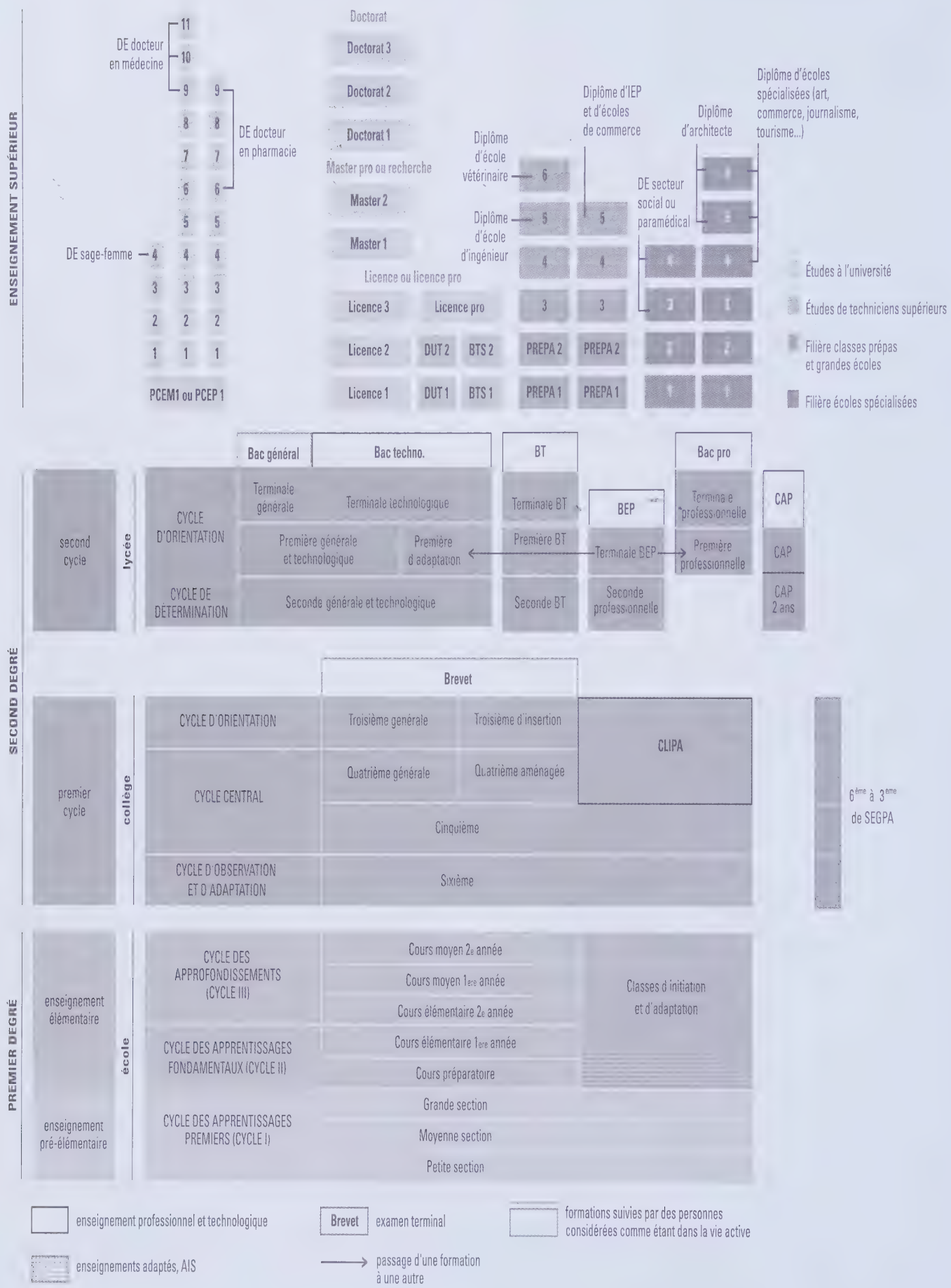


TABLEAU G.01-1

Effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants (public et privé) - France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS) Unité : Millier

	r 1980-1981	r 1990-1991	r 1998-1999	r 1999-2000	r 2000-2001	r 2001-2002	r 2002-2003	r 2003-2004	r 2004-2005	2005-2006
Total 1 ^{er} degré (1)	7 396,3	6 953,4	6 606,8	6 571,8	6 552,0	6 535,0	6 529,2	6 552,0	6 585,5	6 626,5
Total 2 ^e degré (2)	5 426,2	5 842,0	5 842,4	5 815,6	5 765,7	5 749,2	5 746,8	5 732,1	5 692,8	5 640,3
Apprentis (3)	244,1	226,7	362,8	369,9	376,1	373,2	373,5	371,2	378,8	401,5 p
Spécial santé	96,2	88,2	87,6	83,7	81,4	80,5	82,7	81,9	77,1	76,3
Total enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 126,8	2 136,5	2 160,3	2 163,9	2 208,4	2 256,2	2 269,8	2 275,0
Total général	14 347,0	14 827,4	15 026,3	14 977,4	14 935,4	14 901,9	14 940,6	14 993,4	15 004,0	15 019,7

(1) En raison d'une grève, les effectifs d'élèves des écoles publiques n'étant pas connus de façon exhaustive depuis l'année 2000, ils ont été estimés.

(2) Y compris les effectifs du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

(3) Y compris CFA sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche depuis 1992-1993.

TABLEAU G.01-2

Population scolaire et universitaire par âge et taux de scolarisation (public et privé) - Année 2004-2005

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

Année de naissance	Âge (1)	Population totale	1 ^{er} degré y compris spécialisé	Enseign. Spécial hors (2) MEN	2 ^e degré y compris adapté	Autres formations du second degré	Apprentis	Enseignement supérieur	Population scolarisée (milliers) (3)	Taux de scolarisation
2003-2004	1 et -	1 524,3	—	—	—	—	—	—	—	—
2002	2	760,5	26,5	—	—	—	—	—	201,7	26,5
2001	3	771,3	99,7	—	—	—	—	—	768,7	99,7
2000	4	777,8	100,0	—	—	—	—	—	777,8	100,0
1999	5	749,8	100,0	—	—	—	—	—	749,8	100,0
1998	6	732,5	99,6	0,4	—	—	—	—	713,4	100,0
1997	7	721,5	99,6	0,4	—	—	—	—	721,5	100,0
1996	8	733,2	99,5	0,5	—	—	—	—	733,2	100,0
1995	9	726,8	99,3	0,6	0,1	—	—	—	726,8	100,0
1994	10	713,9	96,1	0,7	3,2	—	—	—	713,9	100,0
1993	11	711,7	21,1	0,8	78,1	—	—	—	711,7	100,0
1992	12	746,4	1,3	0,9	97,8	—	—	—	746,4	100,0
1991	13	762,9	0,2	0,9	98,7	0,2	—	—	762,3	99,9
1990	14	771,5	—	0,9	96,9	1,5	0,1	—	767,3	99,5
1989	15	778,4	—	0,9	92,0	3,7	1,0	—	759,9	97,6
1988	16	782,4	—	0,9	83,1	4,4	8,9	—	762,1	97,4
1987	17	783,7	—	0,8	75,0	4,1	9,7	2,3	721,0	92,0
1986	18	794,4	—	0,6	40,3	3,0	8,0	27,6	631,6	79,5
1985	19	780,9	—	0,4	18,2	1,7	6,2	39,7	517,5	66,3
1984	20	772,2	—	0,2	5,9	0,8	4,5	41,3	406,8	52,7
1983	21	755,9	—	—	1,5	0,5	3,3	36,7	317,2	42,0
1982	22	800,3	—	—	0,4	0,4	2,3	29,7	262,4	32,8
1981	23	811,0	—	—	0,2	0,3	1,5	22,0	194,5	24,0
1980	24	811,4	—	—	0,1	—	0,9	15,6	134,4	16,6
1979	25	768,7	—	—	0,1	—	0,8	10,9	90,0	11,7
1978	26	747,7	—	—	0,2	—	—	8,3	62,9	8,4
1977	27	754,6	—	—	—	—	—	6,1	45,9	6,1
1976	28	734,4	—	—	—	—	—	4,7	34,9	4,7
1975	29	755,9	—	—	—	—	—	3,7	27,8	3,7
1974 ou avant	30 ou +	37 868,2	—	—	—	—	—	0,5	190,9	0,5
Total (milliers)		60 704,2	6 316,8	75,8	5 310,9	161,2	370,2	2 129,7	14 364,6	///
% de la population totale		—	10,4	0,1	8,7	0,3	0,6	3,5	23,7	///

(1) Pour chaque catégorie d'enseignement, les premier et dernier chiffres de la colonne comprennent les élèves d'âge inférieur et les élèves d'âge supérieur.

(2) L'enseignement spécialisé hors MEN (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) est un enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

(3) Pour ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %, la taille de la population scolarisée est limitée à celle de la population des habitants du même âge. Le total qui correspond aux effectifs recensés dans les établissements scolaires a néanmoins été conservé, et diffère donc du total de la colonne.

TABLEAU G.01-3

Effectifs d'élèves du premier degré - France métropolitaine + Dom (1)

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS) Unité : Millier

	1980-1981	1990-1991	1994-1995	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Enseignement préélémentaire public.....	2 137,2	2 322,9	2 307,2	2 180,8	2 200,3	2 225,2	2 238,2	2 248,4	2 273,4	2 285,1	2 289,3
Enseignement préélémentaire privé.....	319,2	321,3	320,6	308,3	312,7	315,1	316,2	317,6	325,3	324,4	323,8
Total	2 456,5	2 644,2	2 627,8	2 489,1	2 513,0	2 540,3	2 554,4	2 566,0	2 598,7	2 609,5	2 613,1
Enseignement élémentaire (CP-CM2) public...	4 128,7	3 599,1	3 511,5	3 470,5 r	3 424,5	3 384,8	3 360,3	3 347,4	3 333,7	3 355,5	3 392,0
Enseignement élémentaire (CP-CM2) privé....	681,3	618,9	594,7	583,8	574,3	568,2	563,8	561,5	566,2	569,1	570,6
Total	4 810,0	4 218,0	4 106,2	4 054,3 r	3 998,8	3 953,0	3 924,1	3 908,9	3 900,0 r	3 924,6	3 962,6
AIS public (2)	122,3	85,6	63,5	58,6	55,2	53,9	51,9	49,8	49,1	47,5	46,9
AIS privé (2)	7,6	5,6	4,9	4,7	4,8	4,8	4,6	4,5	4,3	3,9	3,8
Total	129,9	91,2	68,4	63,3	60,0	58,7	56,5	54,3	53,3 r	51,4	50,7
Premier degré sans AIS :											
Enseignement public	6 265,9	5 922,0	5 818,8	5 651,3 r	5 624,8	5 610,0	5 598,5	5 595,8	5 607,1	5 640,6	5 681,3
Enseignement privé	1 000,5	940,2	915,3	892,1	887,0	883,3	880,0	879,1	891,5	893,5	894,4
Total	7 266,4	6 862,2	6 734,0	6 543,5	6 511,8	6 493,3	6 478,5	6 474,9	6 498,6	6 534,1	6 575,7
Premier degré avec AIS :											
Enseignement public	6 388,2	6 007,6	5 882,2	5 709,9 r	5 680,0	5 663,9	5 650,4	5 645,6	5 656,2	5 688,1	5 728,3
Enseignement privé	1 008,1	945,8	920,2	896,8	891,8	888,1	884,6	883,6	895,8	897,4	898,2
Total	7 396,3	6 953,4	6 802,4	6 606,8 r	6 571,8	6 552,0	6 535,0	6 529,2	6 552,0	6 585,5	6 626,5

(1) En raison de grèves des directeurs d'écoles publiques, les chiffres des années 2000-2001 à 2005-2006 sont estimés.
(2) AIS = enseignement relevant de l'initiation, l'adaptation et l'intégration scolaire.

TABLEAU G.01-4

Écoles, classes et nombre moyen d'élèves par classe du premier degré - France métropolitaine + Dom (1)

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

	Écoles				Classes			(2) Nombre moyen d'élèves par classe		
	1990-1991	2003-2004	2004-2005	2005-2006	1990-1991	1999-2000	2005-2006	1990-1991	1999-2000	2005-2006
Enseignement public :										
Écoles maternelles	18 829	17 948	17 703	17 583	70 538	71 087	87 757	27,9	25,5	26,1
Écoles élémentaires	39 009	33 716	33 452	33 085	179 177	172 906	156 588	22,5	22,3	22,5
dont : À classe unique	7 667	...	...	4 503	7 667	5 616	4 503	...	...	...
Écoles d'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (3) ..	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total	57 838	51 664	51 155	50 668	249 715	243 993	244 345	///	///	///
dont : Écoles en ZEP (4)	...	5 666	5 563	5 501	...	...	...	...	...	...
Écoles en REP (4)	...	6 411	6 352	6 388	...	...	...	...	...	...
Enseignement privé :										
Écoles maternelles	419	199	184	190	1 380	973	...	27,1	25,9	27,6
Écoles élémentaires	5 966	5 324	5 289	5 300	37 037	36 202	...	24,5	23,9	22,8
dont : À classe unique	215	...	...	...	215	180	...	...	...	...
Écoles d'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (3) ..	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total	6 385	5 523	5 473	5 490	38 417	37 175	37 106	///	///	///
Total enseignement public + privé ...	64 223	57 187	56 628	56 158	288 132	281 168	281 451	///	///	///

(1) En raison de la grève administrative des directeurs d'école depuis la rentrée 1999 les données sur les effectifs d'élèves ont été évaluées. Les données concernant les classes et le nombre moyen d'élèves par classe ne sont donc pas disponibles sauf en 2005.
(2) France métropolitaine uniquement.
(3) À partir de 1989, les écoles d'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires sont comptabilisées avec les écoles élémentaires.
(4) ZEP : zone d'éducation prioritaire. REP : réseau d'éducation prioritaire.

TABLEAU G.01-5

Effectifs d'élèves du second degré par niveau (public et privé) - France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS) Unité : Millier

	r 1990- 1991	r 1995- 1996	r 1998- 1999	r 1999- 2000 ✓	r 2000- 2001	r 2001- 2002	r 2002- 2003	r 2003- 2004	r 2004- 2005	2005- 2006
Premier cycle du second degré :										
Enseignement public.....	2 592,4	2 709,1	2 629,8	2 624,7	2 620,4	2 608,9	2 597,9	2 573,7	2 527,0	2 478,7
Enseignement privé.....	656,9	677,1	665,8	667,2	669,0	669,9	671,2	670,9	666,3	659,2
Total	3 249,4	3 386,2	3 295,6	3 291,9	3 289,5	3 278,8	3 269,1	3 244,6	3 193,3	3 138,0
6 ^{ème} à 3 ^{ème}	3 186,3	3 378,4	3 289,8	3 287,2	3 285,6	3 274,6	3 264,3	3 238,5	3 185,6	3 128,6
dont : 4 ^{ème} et 3 ^{ème} technologiques (1).....	166,0	158,3	90,6	54,3	45,0	44,8	42,5	42,2	42,4	///
CPPN, CPA, autres niveaux	63,0	7,8	5,9	4,7	3,9	4,2	4,8	6,1	7,7	9,3
Second cycle professionnel (2) :										
Enseignement public.....	574,1	568,9	585,1	576,4	552,8	548,9	550,9	557,1	562,5	565,4
Enseignement privé.....	168,2	152,5	159,1	156,1	148,6	147,4	148,9	151,3	152,9	154,9
Total	742,2	721,4	744,2	732,5	701,4	696,2	699,8	708,4	715,4	720,2
dont : Préparation au bac professionnel.....	96,4	162,4	174,5	177,3	175,3	173,4	173,2	177,7	184,6	191,4
Second cycle général et technologique :										
Enseignement public.....	1 276,7	1 206,6	1 214,5	1 207,6	1 199,4	1 202,3	1 207,0	1 206,6	1 207,6	1 203,9
Enseignement privé.....	330,8	319,8	310,4	305,5	301,9	301,8	302,6	304,4	307,7	308,9
Total	1 607,4	1 526,3	1 524,9	1 513,0	1 501,4	1 504,1	1 509,6	1 511,0	1 515,3	1 512,8
Enseignement adapté du second degré :										
Enseignement public.....	124,3	121,6	120,5	120,2	118,4	117,1	115,1	113,2	112,2	110,5
Enseignement privé.....	2,5	3,2	3,6	3,6	3,7	3,8	3,9	3,9	4,0	4,0
Total	126,7	124,8	124,1	123,8	122,2	120,9	119,0	117,1	116,2	114,5
Total (sans enseignement adapté) :										
Enseignement public.....	4 443,2	4 484,6	4 429,4	4 408,6	4 372,7	4 360,0	4 355,8	4 337,4	4 297,1	4 248,0
Enseignement privé.....	1 155,9	1 149,4	1 135,3	1 128,8	1 119,6	1 119,1	1 122,6	1 126,6	1 126,9	1 123,0
Total public + privé	5 599,1	5 634,0	5 564,8	5 537,4	5 492,3	5 479,1	5 478,4	5 464,0	5 424,0	5 371,0
Total (avec enseignement adapté) :										
Enseignement public.....	4 567,5	4 606,2	4 550,0	4 528,8	4 491,1	4 477,1	4 470,9	4 450,6	4 409,4	4 358,4
Enseignement privé.....	1 158,3	1 152,6	1 138,9	1 132,4	1 123,4	1 122,9	1 126,5	1 130,5	1 130,9	1 127,0
Total public + privé	5 725,8	5 758,8	5 688,9	5 661,2	5 614,4	5 600,0	5 597,4	5 581,1	5 540,3	5 485,4

(1) Les 4^{ème} et 3^{ème} technologiques n'existent plus à partir de 2005.
(2) Y compris les formations complémentaires et préparations diverses de niveaux V et IV. Ces dernières étaient exclues dans les éditions précédentes, ce qui explique la révision des chiffres.

TABLEAU G.01-6

Établissements, classes et nombre moyen d'élèves par classe du second degré - France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

	Établissements			Classes et divisions			Nombre moyen d'élèves par classe		
	r 2003-04	r 2004-05	2005-06	r 2003-04	r 2004-05	2005-06	r 2003-04	r 2004-05	2005-06
Enseignement public :									
Collèges (1).....	5 183	5 200	5 220	113 901	111 972	109 628	23,3	23,3	23,3
Lycées professionnels	1 072	1 061	1 050	22 766	22 515	22 422	19,9	20,1	20,1
Lycées d'enseignement général et technologique.....	1 538	1 545	1 551	57 271	57 116	56 999	27,1	27,3	27,3
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	80	80	1 059	1 047	980	10,2	10,5	11,1
Total	7 873	7 886	7 901	194 997	192 650	190 029	///	///	///
dont : Établissements en ZEP (2)	1 006	1 006	1 006	...	...	...	...	...	...
Établissement en REP (2)	1 107	1 112	1 128	...	...	...	...	...	...
Enseignement privé :									
Collèges (1).....	1 804	1 788	1 790	26 205	26 164	26 019	24,9	24,9	24,8
Lycées professionnels	644	641	658	6 440	6 421	6 361	18,6	18,6	18,9
Lycées d'enseignement général et technologique.....	1 082	1 069	1 074	17 592	17 700	17 628	23,5	23,6	23,8
Total	3 530	3 498	3 522	50 237	50 285	50 008	///	///	///
Total public + privé	11 403	11 384	11 423	245 234	242 935	240 037	///	///	///

(1) Y compris, classe préparatoire à l'apprentissage (CPA), classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (CLIPA) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI) depuis 1997-1998 et non compris l'enseignement adapté.
(2) ZEP : zone d'éducation prioritaire. REP : réseau d'éducation prioritaire.

TABLEAU G.01-7

Taux d'accès au niveau du baccalauréat suivant l'année de naissance du candidat (public et privé) (1)
France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

Génération (effectifs à 16 ans)	Année scolaire										Total entrants MEN- scolaire
	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	
1976 (760 600) :											
Entrants	36 300	15 200	—	—	—	—	—	—	—	—	///
%	4,8	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	///
1977 (782 479) :											
Entrants	80 900	36 700	14 200	—	—	—	—	—	—	—	///
%	10,4	4,7	1,8	—	—	—	—	—	—	—	///
1978 (776 794) :											
Entrants	136 400	79 300	33 800	12 000	—	—	—	—	—	—	///
%	17,6	10,3	4,4	1,6	—	—	—	—	—	—	///
1979 (796 897) :											
Entrants	212 700	139 600	81 800	32 000	11 100	—	—	—	—	—	492 900 (2)
%	26,7	17,5	10,3	4,1	1,4	—	—	—	—	—	61,9
1980 (839 985) :											
Entrants	16 000	222 200	148 600	84 100	31 600	10 400	—	—	—	—	512 800
%	1,9	26,4	17,7	10,0	3,8	1,2	—	—	—	—	61,1
1981 (838 362) :											
Entrants	—	15 800	224 400	150 500	81 100	30 100	9 800	—	—	—	511 700
%	—	1,9	26,8	17,9	9,7	3,6	1,2	—	—	—	61,0
1982 (826 576) :											
Entrants	—	—	16 300	226 700	146 600	78 700	27 600	9 500	—	—	505 500
%	—	—	2,0	27,4	17,7	9,5	3,3	1,1	—	—	60,9
1983 (781 217) :											
Entrants	—	—	—	16 600	223 000	135 400	72 600	25 300	8 200	—	481 000
%	—	—	—	2,1	28,5	17,3	9,3	3,2	1,0	—	61,4
1984 (797 148) :											
Entrants	—	—	—	—	17 300	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000	490 600
%	—	—	—	—	2,2	28,7	17,4	9,0	3,1	1,0	61,4
1985 (804 865) :											
Entrants	—	—	—	—	—	18 400	235 000	143 400	72 500	24 400	501 800 (3)
%	—	—	—	—	—	2,3	29,2	17,8	9,0	3,0	62,3
1986 (815 722) :											
Entrants	—	—	—	—	—	—	18 400	241 400	145 000	73 600	511 400 (3)
%	—	—	—	—	—	—	2,3	29,5	17,7	8,9	62,4
1987 (808 141) :											
Entrants	—	—	—	—	—	—	—	17 600	247 000	143 600	///
%	—	—	—	—	—	—	—	2,2	30,5	17,6	///
1988 (809 431) :											
Entrants	—	—	—	—	—	—	—	—	17 500	251 600	///
%	—	—	—	—	—	—	—	—	2,2	31,2	///
1989 (814 323) :											
Entrants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17 200	///
%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,1	///
Total entrants (MEN - scolaire)	499 800 (4)	508 600	519 100	521 900	510 800	502 100	502 700	509 200	514 900	518 500	///
Taux d'accès (%) (MEN-scolaire)	63,6	62,9	63,0	63,2	63,2	62,6	62,7	62,9	63,5	63,8	///
Taux d'accès (%) (toutes formations) ...	68,4	68,3	69,1	69,4	69,6	68,9	68,9	69,1	69,7	70,0 (5)	///

(1) Sur l'ensemble des jeunes de la génération 1980 - ils étaient 839 985 à la rentrée 1996 -, 16 000 (soit 1,9 %) sont entrés en 1996-1997 dans une classe préparant au baccalauréat. Au total, de 1996 à 2001, c'est-à-dire de 16 à 21 ans, ce sont 512 800 jeunes de cette génération, soit 61,1 %, qui auront accédé au niveau du baccalauréat. Quant aux flux d'entrées enregistrées en 2002-2003 (502 700), ils concernent les générations 1981 à 1986, dans des proportions variables, dont la somme s'établit à 62,7 %.

(2) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du baccalauréat avant la rentrée 1996.

(3) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du baccalauréat lors des prochaines rentrées.

(4) Total, compte tenu des élèves nés avant 1976.

(5) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

TABLEAU G.01-8

Diplômes délivrés de l'enseignement du second cycle du second degré - France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS) Unité : Diplôme

Diplômes (1)	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Diplômes du 2^e cycle professionnel (2) :									
Certificats d'aptitude professionnelle	265 730	214 688	218 797	215 812	202 826	168 092	159 339	139 972	147 026
Brevets d'études professionnelles	188 531	208 479	210 333	208 559	193 626	186 966	189 652	191 055	188 961
Brevets de technicien et brevets des métiers d'art	2 963	2 767	2 255	2 027	1 724	2 022	1 848	2 080	1 677
Baccalauréat général	287 046	275 113	266 285	271 155	258 785	258 192	268 335	261 137	272 512
Série L	71 460	69 017	62 363	59 642	56 673	50 320	51 893	49 418	49 434
Série ES	76 555	74 794	75 756	75 299	75 459	78 967	81 068	81 494	86 201
Série S	139 031	131 302	128 166	136 214	126 653	128 905	135 374	130 225	136 877
Baccalauréat technologique	138 267	144 830	149 103	152 778	147 944	141 983	142 799	143 277	140 828
STI	35 217	34 597	36 196	36 940	35 737	33 906	35 271	36 427	34 567
STL	4 840	6 222	6 262	6 327	6 080	5 950	5 794	6 491	6 426
F10B	32	78	///	///	///	///	///	///	///
STT	78 894	76 986	79 441	82 221	78 369	75 837	76 098	74 312	73 565
SMS	13 337	18 019	18 974	18 469	19 164	18 042	17 836	18 254	18 689
Hôtellerie	2 284	2 530	2 749	2 623	2 666	2 509	2 417	2 305	2 201
STAE, STPA	2 247	4 752	5 127	5 828	5 529	5 388	5 146	5 238	5 107
Autres séries	1 416	1 646	354	370	399	351	237	250	273
Baccalauréat professionnel	67 096	81 573	88 296	92 617	92 499	93 579	91 537	93 958	93 268

(1) Pour le baccalauréat, les séries générales sont L (littéraire), ES (économique et sociale) et S (scientifique). Les séries technologiques sont STI (sciences et technologies industrielles : cette série inclut, à partir de 1999, F10B-Microtechniques option optique et F12-Arts appliqués), STL (sciences et technologies de laboratoire), STT (sciences et technologies tertiaires), SMS (sciences médico-sociales), STAE (sciences et techniques de l'agronomie et de l'environnement), STPA (sciences et techniques du produit agro-alimentaire). La ligne "Autres séries" regroupe F11 (Musique option instrument), F11' (Musique option danse) et F12 jusqu'en 1998, et elle regroupe F11 et F11' seulement à partir de 1999.

(2) À ce niveau, l'addition pure et simple des CAP et BEP produit des doubles comptes qui ne permettent pas de considérer le total de ces diplômes comme une mesure exacte du nombre réel d'individus diplômés.

TABLEAU G.01-9

Candidats présentés et admis aux baccalauréats - France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

Séries (1)	1995			2000			2004			2005		
	Présentés	Admis	%	Présentés	Admis	%	Présentés	Admis	%	Présentés	Admis	%
Baccalauréat général :												
L	100 242	71 460	71,3	74 342	59 642	80,2	60 110	49 418	82,2	60 386	49 434	81,9
ES	104 857	76 555	73,0	96 324	75 299	78,2	99 695	81 494	81,7	102 385	86 201	84,2
S	177 211	139 031	78,5	168 714	136 214	80,7	156 814	130 225	83,0	161 396	136 877	84,8
Total	382 310	287 046	75,1	339 380	271 155	79,9	316 619	261 137	82,5	324 167	272 512	84,1
Baccalauréat technologique :												
STI	52 594	35 217	67,0	48 725	36 940	75,8	46 341	36 427	78,6	45 273	34 567	76,4
STL	6 486	4 840	74,6	7 738	6 327	81,8	7 681	6 491	84,5	7 726	6 426	83,2
F10B	43	32	74,4	///	///	///	///	///	///	///	///	///
STT	97 996	78 894	80,5	102 105	82 221	80,5	98 768	74 312	75,2	97 992	73 565	75,1
SMS	18 193	13 337	73,3	23 271	18 469	79,4	23 557	18 254	77,5	24 410	18 689	76,6
Autres séries	1 786	1 416	79,3	435	370	85,1	275	250	90,9	304	273	89,8
STAE, STPA	3 252	2 247	69,1	7 885	5 828	73,9	7 012	5 238	74,7	6 548	5 107	78,0
Hôtellerie	2 804	2 284	81,5	2 948	2 623	89,0	2 633	2 305	87,5	2 535	2 201	86,8
Total	183 154	138 267	75,5	193 107	152 778	79,1	186 267	143 277	76,9	184 788	140 828	76,2
Baccalauréat professionnel	92 346	67 096	72,7	117 019	92 617	79,1	122 225	93 958	76,9	124 929	93 268	74,7

(1) Les séries du baccalauréat général sont L (littéraire), ES (économique et sociale) et S (scientifique). Les séries technologiques sont STI (sciences et technologies industrielles : cette série inclut, à partir de 1999, F10B-Microtechniques option optique et F12-Arts appliqués), STL (sciences et technologies de laboratoire), STT (sciences et technologies tertiaires), SMS (sciences médico-sociales), STAE (sciences et techniques de l'agronomie et de l'environnement), STPA (sciences et techniques du produit agro-alimentaire). La ligne "Autres séries" regroupe F11 (Musique option instrument), F11' (Musique option danse) et F12 jusqu'en 1998, et elle regroupe F11 et F11' seulement à partir de 1999.

TABLEAU G.01-10

Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (public et privé) - France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

Type d'établissement ou formation	1990-1991	1995-1996	r 2000-2001	2002-2003	2003-2004	r 2004-2005	2005-2006
Universités	1 159 937	1 458 715	1 396 760	1 392 531	1 425 665	1 424 536	1 421 719
dont : Instituts universitaires de technologie (IUT)	74 328	103 092	119 244	115 465	113 722	112 395	112 597
Grands établissements	15 536	16 825	16 282	16 872	18 655	25 603	25 944
Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	///	86 068	80 184	89 062	85 808	83 622	81 565
Écoles normales d'instituteurs (post-bac), CREPS	16 500	///	///	///	///	///	///
Écoles normales supérieures	2 675	3 051	3 159	3 044	3 104	3 122	3 191
Établissements universitaires privés	19 971	22 129	21 739	19 644 r	18 058 r	19 820	21 307
Instituts nationaux polytechniques (INP)	8 250	9 988	11 077	12 392	12 794	12 514	12 478
Universités de Technologie	3 157	4 109	6 006	6 603	6 974	6 962	7 375
Formations d'ingénieurs	57 653	75 640	90 927	95 889	98 242	101 155	101 576
Publiques universitaires	10 545	15 474	20 946	22 476	22 122	23 858	23 493
Publiques des INP	5 091	6 349	7 874	8 997	9 338	9 228	9 258
Publiques des Universités de Technologie	1 689	2 363	3 589	4 075	4 321	4 511	4 838
Autres publiques non universitaires	26 326	32 765	36 412	36 938	38 014	38 738	38 893
Privées	14 002	18 689	22 106	23 403	24 447	24 820	25 094
Préparations intégrées	3 965	2 209	3 571	3 323	3 271	3 309	3 058
Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-nouvelles formations d'ingénieurs)	...	4 140	5 560	6 518	6 765	6 064	6 481
Publiques universitaires	...	2 058	2 282	2 764	2 733	1 901	2 113
Publiques des INP	...	...	187	255	262	266	274
Autres publiques non universitaires	...	1 424	1 662	1 767	1 806	1 965	1 996
Privées	...	658	1 429	1 732	1 964	1 932	2 098
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	199 333	226 254	238 894	235 459	234 195	230 275	230 403
Publiques	117 605	159 952	166 435	164 641	163 904	162 170	162 051
Privées	81 728	66 302	72 459	70 818	70 291	68 105	68 352
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	64 427	70 288	70 263	72 015	72 053	73 147	74 790
Publiques	53 991	60 087	59 626	61 125	60 875	62 179	63 646
Privées	10 436	10 201	10 637	10 890	11 178	10 968	11 144
Formations comptables non universitaires	5 587	7 924	7 940	7 682	7 643	7 788	7 499
Publiques	3 951	4 568	4 594	4 680	4 875	4 909	4 979
Privées	1 636	3 356	3 346	3 002	2 768	2 879	2 520
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	46 128	50 668	63 392	74 680	80 619	83 176	87 666
dont : Écoles reconnues à diplôme visé	19 472	28 342	42 030	48 040	55 894	60 624	65 116
Écoles d'architecture	15 702	18 988	15 997	17 388	18 234	18 966	19 726
Écoles supérieures artistiques et culturelles	23 363	31 308 e	32 872	38 487	38 312	39 045	39 953
Écoles paramédicales hors université	56 328	69 518	69 621	83 699	89 045	92 135	92 135
Écoles préparant aux fonctions sociales (1)	18 107	21 140	23 765	27 492	30 411	32 066	32 066
Autres écoles et formations diverses (1)	17 766	26 716	37 400	44 208	45 078	46 256	46 088
dont : Écoles juridiques et administratives	7 328	6 705	9 669	11 001	10 858	10 750	10 477
dont : Écoles de journalisme et écoles littéraires	2 719	2 112	3 213	4 491	4 898	4 853	4 919
dont : Écoles vétérinaires	2 073	1 985	2 634	2 594	2 474	2 263	1 993
Ensemble (2)	1 717 060	2 179 434	2 160 253	2 208 421 r	2 256 150 r	2 269 797	2 275 044

(1) Chiffres 2004 reconduits en 2005.

(2) Sans double compte des formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP et des Universités de Technologies.

TABLEAU G.01-11

Effectifs d'étudiants des universités par discipline et par cursus selon le sexe - Année 2005-2006
France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

	Cursus Licence		Cursus Master		Cursus Doctorat		Total	% Filles
	Total	% Filles	Total	% Filles	Total	% Filles		
Droit, sciences politiques.	104 440	66,0	62 518	65,7	8 895	47,6	175 853	65,0
Sciences économiques, gestion (hors AES)	73 463	50,7	56 571	52,1	4 762	42,0	134 796	51,0
Administration économique et sociale (AES).....	36 040	59,1	8 411	59,2	///	///	44 451	59,1
Lettres, sciences du langage, arts.	76 716	73,0	27 539	75,3	7 197	65,2	111 452	73,0
Langues	90 293	74,9	18 465	78,6	2 799	66,6	111 557	75,3
Sciences humaines et sociales	160 461	69,9	68 562	67,5	16 150	51,2	245 173	68,0
Pluri-lettres-langues-sciences humaines	2 112	70,9	2 807	75,7	28	32,1	4 947	73,4
Sciences fondamentales et applications	87 019	28,7	66 693	25,5	15 446	27,1	169 158	27,3
Sciences de la nature et de la vie	41 227	60,5	21 050	55,7	10 112	50,1	72 389	57,7
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	34 117	31,5	6 847	31,3	552	34,1	41 516	31,5
Pluri-sciences.	20 554	39,4	941	42,9	122	27,0	21 617	39,5
Médecine - Odontologie	50 321	66,0	94 774	56,1	1 494	49,7	146 589	57,2
Pharmacie	10 836	64,9	18 155	68,3	633	54,5	29 624	66,7
Instituts universitaires de technologie	112 597	38,8	///	///	///	///	112 597	38,8
Total	900 196	57,5	453 333	56,5	68 190	46,4	1 421 719	56,6

TABLEAU G.01-12

Étudiants français dans l'enseignement supérieur selon la discipline et l'origine socioprofessionnelle
du chef de famille - Année 2005-2006 - France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

Unité : %

Profession et catégorie socioprofessionnelle du chef de famille	Droit	Économie	Lettres	Sciences (1) STAPS	Santé	IUT	Ensemble université	(2) CPGE	(3) STS
Agriculteurs exploitants	1,5	2,1	1,7	2,3	1,6	3,0	2,0	2,1	4,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	7,8	7,6	6,0	6,1	5,6	8,2	6,6	8,0	8,3
Professions libérales et cadres supérieurs	36,5	26,8	27,4	32,5	43,9	26,5	31,6	51,7	14,3
Professions intermédiaires	12,0	12,5	15,8	16,8	14,3	18,8	15,2	14,3	16,1
Employés	13,5	13,9	14,4	13,2	7,7	15,9	13,3	8,6	16,9
Ouvriers	8,6	12,8	11,1	11,2	5,5	15,4	10,7	5,0	20,8
Retraités, inactifs	12,6	14,4	13,8	9,9	6,7	8,2	11,5	7,1	14,4
Indéterminé	7,4	9,9	9,7	8,1	14,8	4,0	9,2	3,2	4,9
Ensemble									
Pourcentage	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre	152 758	136 136	405 366	257 391	154 538	106 007	1 212 196	71 006	216 772

(1) Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
(2) CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles y compris les formations agricoles.
(3) STS : Section de techniciens supérieurs y compris les formations agricoles.

TABLEAU G.01-13A

Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur - France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

	1990	1995	1999	2000 ■	(1) 2001	2002	2003	2004
Capacité en droit	1 216	1 184	780	736	682	601	571	551
Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)	///	495	4 490	4 488	4 470	4 668	4 561	4 744
Diplôme universitaire de technologie (DUT)	27 835	37 380	46 701	47 478	47 997	48 877	48 142	...
Brevet de technicien supérieur (BTS) et assimilés, DNTS, DNA	53 113	77 929	88 421	95 530	99 273	103 629	103 455 r	108 839
Diplôme d'ingénieur	16 080	21 851	23 658	24 624	26 023	26 155	26 437	26 817
Diplôme (visé) des écoles de commerce	5 580	8 166	7 937	8 825	10 553	10 477	11 923	12 062
Diplômes d'études universitaires générales (2) :								
Droit	12 355	18 159	17 318	16 606	16 354	15 768	15 057	13 620
Sciences économiques	7 747	10 107	10 660	10 720	11 191	11 403	11 500	11 045
Administration économique et sociale	6 080	7 893	6 864	6 601	6 580	6 674	6 453	6 371
Lettres	39 127	58 717	58 660	54 550	53 064	52 732	52 484	50 253
Sciences	21 096	34 116	30 738	28 960	27 502	26 709	25 843	23 481
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	1 948	3 398	7 516	7 263	7 142	7 649	7 680	6 176
Licence (3) :								
Droit	11 424	16 336	17 660	18 213	17 136	17 300	17 213	15 247
Sciences économiques	5 400	9 204	10 918	11 381	12 477	14 226	17 180	18 950
Administration économique et sociale	4 502	7 542	6 574	6 393	6 608	6 790	7 328	7 820
Lettres	31 703	58 722	61 897	61 937	58 511	60 255	61 946	59 023
Sciences	16 729	32 744	32 545	30 435	31 217	32 746	35 742	34 191
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	1 567	2 630	5 712	6 658	6 862	6 884	6 949	5 225
Maîtrise (y compris de sciences et techniques) (3) :								
Droit	9 710	14 386	16 643	16 563	17 550	17 173	16 906	14 699
Sciences économiques	7 060	10 956	13 690	14 369	15 093	15 706	17 087	17 419
Administration économique et sociale	3 397	4 747	4 914	4 661	4 930	5 063	5 356	5 457
Lettres	16 308	25 975	30 395	29 423	30 444	31 333	31 889	32 137
Sciences	14 325	23 991	26 753	26 433	25 426	24 354	23 791	22 369
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	369	778	1 339	1 855	2 309	2 405	2 149	2 065
Diplômes d'études supérieures spécialisées (4) :								
Droit	2 794	4 407	5 008	5 900	6 901	7 705	8 574	8 149
Sciences économiques	4 773	7 157	9 864	10 479	12 149	13 907	15 480	16 313
Administration économique et sociale	///	///	290	444	483	457	591	679
Lettres	2 562	4 881	7 059	7 742	8 907	9 915	10 748	10 899
Sciences	2 495	4 541	6 560	7 805	9 253	10 744	11 221	10 840
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	—	91	104	242	401	528	560	471
Diplômes d'études approfondies (4) :								
Droit	3 047	4 356	4 912	5 042	4 754	5 269	5 181	5 207
Sciences économiques	1 557	2 039	1 827	1 588	1 694	1 904	1 920	2 183
Lettres	5 843	7 711	7 498	7 459	7 999	8 553	8 858	9 272
Sciences	9 466	11 197	9 203	9 227	9 925	10 687	10 730	9 584
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	111	117	80	112	131	116	130	93
Doctorat :								
Droit	521	474	788	1 254	1 034	697	681	816
Sciences économiques	411	352	508	637	532	430	436	487
Lettres	1 513	2 191	2 361	2 449	2 201	2 101	2 121	2 274
Sciences	4 705	5 935	5 769	5 621	5 195	4 976	4 799	5 283
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	11	17	41	30	47	37	49	68
Diplômes de santé :								
Diplôme d'état de docteur en médecine	5 339	4 654	3 962	3 935	...	3 232	3 828	3 562
Diplôme d'état de docteur en pharmacie	2 272	2 162	2 160	2 124	...	1 860	2 372	1 962
Diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire	1 186	901	824	602	...	663	985	864

(1) Une évolution du mode de collecte de l'information sur les diplômes a eu lieu entre 2000 et 2001 entraînant des écarts sur certains diplômes dans certaines disciplines, en particulier, pour les doctorats où la rupture de série est marquante.
(2) Diplômes de premier cycle, y compris diplôme d'études universitaires en sciences et techniques (DEUST).
(3) Diplômes de second cycle.
(4) Diplômes de troisième cycle.

TABLEAU G.01-13B

Diplômes délivrés en 2004 dans les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD)
France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

	Licence LMD	Master professionnel	Master recherche
Droit	1 202	23	726
Sciences économiques	918	361	150
Administration économique et sociale	359	—	—
Lettres	5 926	387	245
Sciences	3 825	1 529	1 334
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	1 763	115	89

TABLEAU G.01-14

Effectifs des centres de formation d'apprentis (1) - France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

Préparation	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	dont filles %
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	190 524	189 610	186 211	183 997	178 511	174 188	171 367	172 565	24,4
Brevet d'étude professionnelle (BEP)	47 100	51 282	53 170	52 974	51 244	50 395	47 490	46 467	26,2
Mention complémentaire	7 327	7 342	6 972	6 516	5 813	6 241	4 582	4 267	17,5
Autres diplômes et titres de niveau V	1 539	1 616	1 731	1 846	1 878	1 899	1 896	1 975	41,3
Total niveau V	246 490	249 850	248 084	245 333	237 446	232 723	225 335	225 274	24,8
Baccalauréat professionnel (bac pro)	24 014	28 002	30 831	33 404	34 317	35 047	35 900	37 112	23,7
Brevet professionnel (BP)	28 806	30 265	30 929	31 195	32 272	34 445	36 097	37 642	51,8
Autres diplômes et titres de niveau IV	3 759	4 355	4 709	4 756	5 239	4 753	5 365	5 869	34,4
Total niveau IV	56 579	62 622	66 469	69 355	71 828	74 245	77 362	80 623	37,6
Brevet de technicien supérieur (BTS)	20 580	23 415	25 497	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	40,1
Diplôme universitaire de technologie (DUT)	2 889	3 357	3 702	4 285	4 490	4 397	4 325	4 188	41,5
Autres diplômes et titres de niveau III	3 234	2 809	3 308	3 468	3 762	3 715	3 647	3 937	48,3
Total niveau III	26 703	29 581	32 507	35 553	37 234	37 751	38 217	39 560	41,0
Licence	184	312	411	692	1 298	2 203	3 004	501	49,9
Maîtrise	1 033	1 334	1 572	1 837	2 031	2 034	2 068	697	53,5
Autres diplômes et titres de niveau II	3 451	5 497	5 797	6 919	6 239	7 006	7 602	12 926	49,5
Total niveau II	4 668	7 143	7 780	9 448	9 568	11 243	12 674	14 124	49,7
Diplôme d'ingénieur	2 777	3 539	4 171	4 644	1 461	5 514	6 218	6 631	12,7
DESS	438	603	941	1 162	5 086	1 614	1 772	1 464	54,0
Autres diplômes et titres de niveau I	35	294	285	379	305	386	388	1 312	46,5
Total niveau I	3 250	4 436	5 397	6 185	6 852	7 514	8 378	9 407	23,9
Total apprentis	337 690	353 632	360 237	365 874	362 928	363 476	361 966	368 988	30,2
Classe préparatoire à l'apprentissage et classe d'initiation préprofessionnelle en alternance	9 887	9 174	9 640	10 184	10 300	10 052	9 254	9 771	18,6
TOTAL	347 577	362 806	369 877	376 058	373 228	373 528	371 220	378 759	29,9

(1) Toutes formations confondues (Éducation nationale, Agricole, Santé...).

TABLEAU G.01-15

Entrée des demandeurs d'emploi en formation

Source : Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du Logement (Dares)

Unité : Nombre

Financier principal de la formation	1980	1985	1990	1995	2000	2002	2003	2004	■ 2005
Régions	—	84 808	146 438	277 787	334 068	364 072	379 319	416 943	386 517 (1)
État	170 406	312 997	671 276	479 028	263 585	257 414	238 446	200 693 r	123 714
dont : Aifa	60 802	59 890	56 868	71 302	73 095	81 898	82 469	83 176	84 753
Assedic	—	—	—	—	—	24 452	37 421	48 258	55 470
Total	170 406	397 805	817 714	756 815	597 653	645 938	655 186	665 894 r	565 701

(1) Une modification du contour des formations des Régions provoque une légère rupture des séries à la baisse. Les données 2005 ne sont donc plus tout à fait comparables à celles des années antérieures.

TABLEAU G.01-16

Établissements et effectifs de l'enseignement technique agricole - France entière

Unités : Établissement
Élève

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Nature des établissements	Nombre d'établissements				Effectifs				dont filles
	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	
Enseignement public :									
Lycées d'enseignement général et technologique agricoles (LEGTA).	132	135	137	137	52 040	51 479	51 829	51 769	19 239
Lycées professionnels agricoles (LPA)	85	82	80	80	15 923	15 563	14 986	15 288	7 216
Établissements d'enseignement supérieur ayant des BTSA (1)	1	1	1	1	35	38	45	41	23
Total	218	218	218	218	67 998	67 080	66 860	67 098	26 478
Enseignement privé :									
Technique.	641	635	630	631	104 124	105 700	107 048	108 732	..
Établissements fonctionnant selon l'un des deux rythmes suivants :									
Temps plein (2)	229	227	226	227	54 044	54 521	55 158	56 220	31 198
Rythme approprié (3)	412	408	404	404	50 080	51 179	51 890	52 512	27 327
Total	641	635	630	631	104 124	105 700	107 048	108 732	58 525
Total public et privé	859	853	848	849	172 122	172 780	173 908	175 830	85 003

(1) Il existe des classes préparant au BTSA dans quelques établissements d'enseignement supérieur en plus des formations d'ingénieurs non comptabilisées dans ce tableau.
(2) Établissements privés assurant une formation à temps plein, définis par l'article L 813-8 du code rural.
(3) Établissements privés qui offrent des formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement même et d'autre part dans le milieu agricole et rural. Le groupe d'établissements relève de l'article L 813-9 du code rural.

TABLEAU G.01-17

Élèves des principaux établissements d'enseignement artistique

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

Unité : Nombre

	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Musique et danse							
Conservatoire national supérieur de Paris	...	1 191	1 250	1 384	1 469	1 473	1 440
Conservatoire national supérieur de Lyon	382	502	507	507	487	520	536
Centre national de danse contemporaine	27	33	31	34	32	30	14
Conservatoires nationaux de région (CNR)	46 647	47 443	49 960	49 436	51 098	50 493	51 551
Écoles nationales de musique (ENM)	88 521	91 656	87 716	89 033	87 947	91 286	96 500
Art dramatique							
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	73	90	99	95	90	90	86
École du théâtre national de Strasbourg	41	39	40	44	46	45	44
École supérieure des arts du cirque	38	32	41	41	48	49	26
École nationale supérieure des arts de la marionnette	13	14	20	16	16	16	15
École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre	...	156	136	134	132	143	160
Cours d'art dramatique des CNR et ENM	...	1 719	1 852	1 884	2 045	2 092	...
Audiovisuel							
École nationale supérieure des métiers de l'image et du son	108	116	141	146	150	158	162
École nationale supérieure Louis Lumière	...	163	151	150	157	163	156
Arts plastiques							
École nationale supérieure des beaux-arts	858	534	657	644	615	590	554
École nationale supérieure des arts décoratifs	761	616	615	652	651	609	625
École nationale supérieure de création industrielle (1)	167	187	196	196	194	180	170
Écoles nationales d'art	1 108	1 164	1 083	1 134	1 169	1 158	1 175
Écoles territoriales d'art	7 215	7 436	8 107	8 213	8 253	8 514	8 467
Patrimoine							
École du Louvre (2)	2 958	1 885	1 467	1 409	1 436	1 478	1 528
École nationale du patrimoine-formation des conservateurs	///	79	43	54	64	60	61
École nationale du patrimoine-formation des restaurateurs (IFROA)	39	47	68	65	63	70	72
École des Chartes	119	176	117	115	106	106	109
École supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques	85	156	81	154	221	267	217
Architecture							
Écoles d'architecture	...	18 801	16 023	16 832	17 590	18 594	19 268

(1) Non compris les stagiaires.
(2) Non compris les auditeurs et les élèves des cours du soir.

TABLEAU G.01-18

Écoles de la santé et écoles sociales : nombre, effectifs et diplômes - France entière

Source : Ministère de la Santé et des Solidarités, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Formation	Année civile 2000			Année civile 2003			Année civile 2004		
	Écoles	Effectifs	Diplômes	Écoles	Effectifs	Diplômes	Écoles	Effectifs	Diplômes
Écoles de la santé :									
NIVEAU V									
Aides-soignants	407	12 268	12 636	441	17 276	16 687	448	18 013	18 795
Auxiliaires de puériculture	76	2 377	2 294	83	2 589	2 440	82	2 688	2 478
NIVEAU III									
Formation en trois ans :									
Ergothérapeutes	8	999	330	8	1 007	269	8	1 032	311
Infirmiers diplômés d'État	328	55 639	13 815	329	74 461	17 243	332	77 259	19 571
Manipulateurs d'électroradiologie médicale	19	1 513	445	20	1 684	506	19	1 654	485
Masseurs-kinésithérapeutes	35	4 695	1 604	36	4 896	1 372	36	5 196	1 482
Pédicures-podologues	10	1 463	426	11	1 410	438	11	1 284	421
Psychomotriciens	6	946	294	6	947	312	6	1 077	333
Techniciens en analyses biomédicales	6	404	143	6	395	114	5	398	126
Formation en quatre ans :									
Sages-femmes	32	2 768	589	34	3 180	692	34	3 430	651
Formation complémentaire :									
Infirmiers-anesthésistes	25	962	458	26	1 134	571	26	1 091	520
Infirmiers de bloc opératoire	26	732	669	27	729	///	29	895	452
Puéricultrices	32	912	828	32	971	999	34	1 046	999
Cadres sages-femmes	1	21	19	1	29	25	1	26	26
Cadres de santé	36	1 348	1 195	38	1 780	1 694	40	1 851	1 876
Total écoles de la santé	1 047	87 047	35 745	1 098	112 488	43 362	1 111	116 940	48 526
Écoles sociales :									
NIVEAU VI									
Aides à domicile (CAFAD)	83	2 415	2 083	///	///	///	///	///	///
NIVEAU V									
Aides à domicile (CAFAD)	56	6 236	2 396	///	///	///	///	///	///
Aides médico-psychologiques	///	///	///	65	9 583	3 755	69	10 241	4 391
Aides à domicile (CAFAD) + DEAVS (1)	///	///	///	128	5 642	1 838 (2)	154	7 816	3 430 (2)
NIVEAU IV									
Techniciens de l'intervention sociale familiale (TISF)	7	229	45	31	1 164	307	37	1 303	372
Moniteurs-éducateurs	50	4 439	1 766	55	5 804	2 598	56	5 828	2 772
NIVEAU III									
Formation en deux ans :									
Éducateurs de jeunes enfants	32	3 542	1 023	36	4 410	1 359	36	4 507	1 350
Formation en trois ans :									
Assistants de service social	51	6 315	1 726	60	8 164	2 104	57	8 352	2 057
Éducateurs spécialisés	54	8 545	2 383	62	11 566	3 117	62	12 584	3 391
Éducateurs techniques spécialisés	30	927	314	31	1 092	322	31	1 044	341
Formation complémentaire :									
Conseillers en économie-sociale familiale	45	1 087	746	48	1 209	931	48	1 384	951
Formation supérieure de travail social	20	663	95	21	638	90	19	583	121
Total écoles sociales	428	34 398	125 777	266 (3)	49 272	16 421	569 (3)	53 642	19 176

(1) À partir de 2003, le DEAVS vise à remplacer le CAFAD. Les écoles agréées pour le CAFAD avaient le droit, dès 2002, de donner des formations DEAVS.

(2) Hors diplômés par validation des acquis de l'expérience (VAE) partielle ou totale.

(3) Le total "écoles sociales" ne correspond pas au total des écoles par formation puisqu'une même école peut dispenser plusieurs formations.

TABLEAU G.01-19

Taux d'accès des salariés à la formation continue selon la taille des entreprises - France entière

Source : Cereq (Bordereaux 2483) Unité : %

Années	Entreprises					Ensemble
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1 999 salariés	plus de 2 000 salariés	
1980	3,0	5,4	12,8	21,0	30,0	17,5
1985	6,0	8,5	16,3	26,8	39,5	23,0
1990	7,3	10,7	23,5	38,6	52,8	31,8
1991	7,3	11,4	25,4	39,0	52,1	32,3
1992	7,1	11,2	25,4	41,6	53,5	32,9
1993	7,8	10,7	27,4	44,1	53,1	33,2
1994	7,1	11,0	27,8	45,7	55,1	33,9
1995	8,1	12,3	30,7	45,1	49,7	34,3
1996	8,7	12,9	29,9	47,3	52,8	35,0
1997	8,3	13,1	30,4	48,3	51,9	35,5
1998	8,6	14,8	32,1	49,4	55,0	37,7
1999	10,5	15,7	31,5	51,0	53,0	37,4
2000	9,7	15,2	31,3	47,0	50,6	36,1
2001	10,4	14,4	31,9	48,5	54,1	37,4
2002	6,8	11,6	29,5	44,2	49,0	33,8
2003	8,8	12,8	31,4	46,2	49,2	35,2
2004	12,5	19,7	36,4	49,2	50,4	39,0

TABLEAU G.01-20

Sorties du système éducatif suivant le niveau de diplôme des élèves

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS) Unités : Millier et %

	(1) CITE	Année de sortie					
		1990	1995	2000	(2) 2002	2003	2004
Doctorat, DEA, diplôme de grande école	5A/6	51	79	82	98	103	85
Maîtrise, licence, DEUG	5A	55	73	94	88	80	90
Supérieur général	5A/6	106	152	166	186	183	175
DUT/BTS, paramédical et social	5B	78	117	107	124	125	119
Total diplômés du supérieur	5..	184	268	274	310	308	294
%		29	37	36	41	43	42
Bacheliers	3A-C	115	162	177	182	169	168
CAP/BEP	3C	144	132	148	133	126	121
Total diplômés du second cycle du secondaire	3..	259	294	325	315	295	289
%	3A/C	40	41	43	42	41	41
Brevet	2	61	52	67	45	45	48
Certificat de formation générale ou aucun diplôme	0-1	137	109	94	84	73	69
Brevet ou rien	2-..	198	161	161	129	118	117
%		31	22	21	17	16	17
Ensemble des sortants		642	723	760	754	721	700
Sortants estimés à partir des statistiques scolaires		663	729	784	714	708	737

(1) La classification internationale type de l'éducation (CITE) est utilisée pour les comparaisons entre pays par l'Unesco, Eurostat, l'OCDE. Les personnes sont classées en fonction des diplômes qu'elles détiennent.
(2) L'enquête Emploi a été profondément modifiée en 2003. De façon générale, cette nouvelle série d'enquêtes sur l'emploi paraît fournir une meilleure estimation du niveau de sortie des sortants. L'ancienne série tendait à sous-estimer les flux de diplômés de l'enseignement supérieur et à sur-estimer ceux des moins diplômés.

TABLEAU G.01-21

Situation sociale des jeunes sortis du système éducatif en fonction de leur diplôme le plus élevé

Source : Insee (Enquête sur l'emploi 2005, moyenne des 4 trimestres) Unité : %

	Écoles niveau licence (1) et au delà	Troisième cycle universi- taire	Licence et maîtrise	Bac + 2 (2)	Bacca- lauréat général	Bac tech- nologique et profes- sionnel	CAP BEP	Brevet	Sans diplôme
Depuis 1 à 4 ans (sortis de 2001 à 2004)									
Ensemble (nombre moyen de sortants)	41 000	48 000	76 000	140 000	52 000	104 000	116 000	44 000	67 000
Enseignants	—	6	25	—	1	—	—	—	—
Autres professions supérieures	65	51	9	3	3	1	—	1	—
Autres professions intermédiaires	16	14	24	44	17	16	4	5	4
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1	—	1	1	2	3	1	1	1
Professions supérieures, intermédiaires et indépendantes	82	71	59	48	23	20	5	7	5
Employés et ouvriers qualifiés (3)	5	5	14	25	26	33	35	20	12
Employés et ouvriers non qualifiés (3)	2	4	5	9	18	22	29	26	25
Ensemble des emplois	89	80	78	82	67	75	69	53	42
Chômeurs	6	12	9	11	14	15	21	29	34
Inactifs	5	8	13	7	19	10	10	18	24
Depuis 5 à 10 ans (sortis de 1995 à 2000)									
Ensemble (nombre moyen de sortants)	38 000	45 000	85 000	144 000	60 000	112 000	141 000	39 000	84 000
Enseignants	3	8	28	1	1	—	—	—	—
Autres professions supérieures	66	59	16	9	5	2	1	—	1
Autres professions intermédiaires	13	12	21	45	23	17	8	8	3
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	—	2	2	4	4	5	3	2	2
Professions supérieures, intermédiaires et indépendantes	82	81	67	59	33	24	12	10	6
Employés et ouvriers qualifiés (3)	5	5	14	23	29	42	39	27	19
Employés et ouvriers non qualifiés (3)	1	1	3	5	13	17	26	25	28
Ensemble des emplois	88	87	84	87	75	83	77	62	53
Chômeurs	6	7	7	6	10	8	12	21	25
Inactifs	6	6	9	7	15	9	11	17	22

(1) Écoles délivrant des diplômes de niveau licence ou plus : écoles d'ingénieur, de commerce, d'architecture, de notariat, d'art, de journalisme, sciences-po, etc.
(2) DUT, BTS, Deug, paramédical et social... : Les DUT, BTS et équivalents représentent environ les trois quarts des sortants à ce niveau de diplôme.
(3) La répartition des employés entre qualifiés et non qualifiés correspond à la nomenclature proposée par O. Chardon (2001).

TABLEAU G.01-22

Effectifs des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2006
par type d'établissement - France métropolitaine + Dom (1)

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP)

	Effectifs	% de femmes
Enseignement scolaire du 1 ^{er} degré public	320 103	80,3
Enseignement scolaire du 2 ^{ème} degré public	419 009	57,2
Enseignants du Cned 1 ^{er} et 2 ^{ème} degrés (2)	1 103	70,6
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	78 355	35,5
Stagiaires des établissements de formation	30 265	69,8
Non enseignants	285 957	66,3
Total (3)	1 134 792	64,8
Enseignement du 1 ^{er} degré privé	43 182	91,0
Enseignement du 2 ^{ème} degré privé	101 727	66,4

(1) La nouvelle Loi organique de financement contraint à une classification différente de celle utilisée les années précédentes (voir partie "Méthodologie").
(2) Au Cned on recense 574 enseignants appartenant aux corps du premier degré et 629 aux corps du second degré.
(3) Non compris les personnels de la Recherche et de Jeunesse et Sport.

TABLEAU G.01-23

Enseignants exerçant dans les établissements publics des premier et second degrés au 31 janvier 2006
France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

	Effectifs	Âge moyen	% de femmes	% de temps partiel
Professeurs des écoles	274 741	39,7	80,3	8,2
Instituteurs	44 874	43,1	80,4	13,4
Autres titulaires	178	49,6	51,7	0,6
Total titulaires	319 793	40,2	80,3	8,9
Instituteurs suppléants	293	31,1	67,2	9,9
Autres non-titulaires	17	49,2	76,5	17,6
Total non-titulaires	310	32,1	67,7	10,3
Total premier degré (1)	320 103	40,2	80,3	8,9
Agrégés et chaires supérieures	50 861	44,1	49,7	5,5
Certifiés et assimilés	260 886	42,3	61,4	9,5
Chargés d'enseignement et adjoints d'enseignement	3 358	52,1	48,4	7,7
Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC)	13 247	55,0	57,1	10,2
Professeurs de lycées professionnels	66 217	44,2	48,5	5,8
Professeurs des écoles	8 444	41,4	52,6	2,8
Instituteurs et instituteurs spécialisés	600	44,2	51,0	4,3
Total titulaires	403 613	43,3	57,4	8,2
Maîtres auxiliaires	2 902	44,8	57,6	10,7
Enseignants contractuels	11 221	36,7	50,2	27,0
Autres non-titulaires	1 273	39,8	79,6	32,5
Total non-titulaires	15 396	38,5	54,0	24,4
Total second degré (2)	419 009	43,1	57,2	8,8

(1) Y compris les directeurs, les instituteurs ou professeurs des écoles chargés de rééducation en psychopédagogie ou psychomotricité, les psychologues scolaires et les titulaires remplaçants.
(2) Y compris les documentalistes et les personnels de remplacement, hors personnels de direction.

TABLEAU G.01-24

Dépense intérieure d'éducation (1) - France métropolitaine + Dom

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS)

	1980	1990	1995	2000	2001	2002	r 2003	p 2004	p 2005
Dépense intérieure d'éducation (milliards d'euros courants)	28,5	68,0	91,3	105,4	107,2	111,9	113,1	115,6	117,9
Milliards d'euros, aux prix de 2005 r	64,6	86,1	105,7	116,1	115,8	118,0	117,1	117,8	117,9
Part du Produit Intérieur Brut (%) r	6,4	6,6	7,6	7,3	7,2	7,2	7,1	7,0	6,9
Dépense intérieure par habitant :									
Euros courants r	529	1 169	1 536	1 735	1 754	1 818	1 826	1 855	1 881
Euros aux prix de 2005 r	1 200	1 479	1 778	1 912	1 895	1 918	1 891	1 890	1 881
Dépense intérieure (2) par élève ou étudiant :									
Euros courants r	1 764	4 026	5 153 ■	6 235	6 369	6 588	6 704	6 837	6 969
Euros aux prix de 2005 r	3 997	5 093	5 966 ■	6 869	6 880	6 951	6 943	6 965	6 969
Structure du financement initial (%) :									
État	69,1	63,7	64,8	64,6	64,9	64,6	64,1	63,6	62,7
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,2	19,9	19,4	18,9	19,9	20,5	21,3
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales ..	0,4	0,7	2,4	2,1	2,2	1,9	2,0	2,1	2,1
Entreprises	5,5	5,9	5,4	5,4	5,5	6,5	6,3	6,2	6,3
Ménages	10,8	11,2	8,2	8,0	8,0	8,0	7,7	7,6	7,6

(1) Le Compte de l'éducation a fait l'objet d'une rénovation en 1999. Les séries concernant la dépense intérieure d'éducation ont été réévaluées jusqu'en 1975. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999, il y a donc une rupture dans la série des dépenses moyennes. Le compte 2003 est définitif, ceux de 2004 et 2005 sont provisoires.
(2) Hors dépense pour l'enseignement extra-scolaire (enseignement à distance, formation professionnelle continue et autre extra-scolaire).

TABLEAU G.01-25

Dépense intérieure d'éducation. Financement des activités d'enseignement et des achats de biens et de services liés à l'éducation en 2005 - France métropolitaine + Dom

Dépenses totales (courantes plus capital) des financeurs finals (1)

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP-SDSS) Unité : Million d'euros

	(2) Financier final							Total
			État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	
	Éducation nationale	Autres ministères	Total					
Enseignement								
Enseignement de type scolaire (3) :								
1 ^{er} degré	15 135	—	15 134	9 606	—	—	446	25 186
2 ^{ème} degré	29 751	1 364	31 115	7 547	373	964	1 009	41 008
Enseignement supérieur	11 403	1 788	13 191	1 095	351	1 222	1 708	17 567
Enseignement de type extra-scolaire (4)	528	2 614	3 142	2 349	232	5 255	1 306	12 284
Total des activités d'enseignement [dépense intérieure d'enseignement] (5)	56 817	5 766	62 583	20 597	956	7 441	4 469	96 045
Activités annexes								
Administration générale	2 228	164	2 392	1 397	—	—	1	3 790
Cantine, internat	2 687	145	2 832	2 638	88	18	3 662	9 238
Autres	470	51	521	137	—	—	7	665
Achats de biens et services								
Transport scolaire	109	—	109	1 956	—	—	88	2 153
Fournitures, livres scolaires, cours particuliers	47	—	47	201	—	—	3 463	3 711
Habillement, loisirs scolaires	—	—	—	—	—	—	1 188	1 188
Rémunération du personnel d'éducation en formation	1 138	—	1 138	—	—	—	—	1 138
Total de la dépense intérieure d'éducation (6)	62 358	6 126	69 622	26 926	1 044	7 459	12 878	117 928

(1) Compte économique de l'éducation : compte satellite des Comptes nationaux (chap. I.01) décrivant les flux financiers dans le domaine de l'éducation. Évaluations provisoires.
(2) Financier final : dernier financier. Exemple, une collectivité locale maître d'ouvrage d'une construction peut recevoir une subvention de l'État : la totalité de la dépense est affectée aux collectivités locales, dernier financier et les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention. Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financier État ou collectivités locales, et le financier ménage ; elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.
(3) Enseignement à plein temps sur un cycle annuel.
(4) Formation continue, Cnam, stages, cours du soir.
(5) Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les Dom pour les activités d'enseignement.
(6) Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les Dom pour des activités d'éducation et pour l'achat de biens et services liés à l'éducation.

TABLEAU G.01-26

Dépense nationale en faveur de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage - France entière

Source : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Dares) Unité : Million d'euros

	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	2004	Structure 2004 (%)	Évolution 2004/2003 (%)
État	4 944	5 014	4 626	4 625	4 121	17	— 10,9
Régions	1 961	1 970	2 063	2 132	2 717	11	27,4
Autres collectivités territoriales	30	29	29	41	43	n.s.	4,9
Autres administrations publiques et Unedic	1 064	1 062	1 154	1 252	1 388	6	10,9
dont : Autres administrations publiques	674	548	122	54	92	n.s.	70,4
Unedic	390	514	1 032	1 198	1 296	5	8,2
Entreprises	9 066	9 352	9 351	9 450	9 506	40	0,6
Ménages	766	835	863	855	875	4	2,3
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	17 831	18 262	18 086	18 355	18 650	78	1,6
Total (y compris fonctions publiques pour leurs propres agents)	22 349	23 168	23 186	23 462	24 027	100	2,4
Effort global (ratio dépenses/PIB)	1,55	1,55	1,50	1,48	1,46	///	///

TABLEAU G.01-27

Taux de participation financière des entreprises à la formation continue - France entière (1)

Source : Cereq (Bordereaux 2483)

Unité : %

Années	Entreprises					Ensemble
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1 999 salariés	plus de 2 000 salariés	
1972	0,47	0,62	0,92	1,91	1,91	1,35
1973	0,51	0,70	1,01	1,35	2,42	1,49
1974	0,66	0,86	1,14	1,45	2,59	1,63
1975	0,70	0,89	1,17	1,49	2,53	1,63
1976	0,71	0,88	1,17	1,50	2,50	1,62
1977	0,82	0,97	1,28	1,61	2,73	1,76
1978	0,86	1,03	1,28	1,66	2,83	1,82
1979	0,95	1,06	1,30	1,64	2,86	1,84
1980	0,96	1,09	1,32	1,72	2,78	1,83
1981	0,98	1,09	1,32	1,74	2,91	1,88
1982	1,00	1,10	1,35	1,81	3,06	1,97
1983	1,10	1,17	1,47	1,94	3,36	2,14
1984	1,13	1,20	1,46	2,02	3,47	2,17
1985	1,14	1,20	1,51	2,12	3,62	2,24
1986	1,15	1,22	1,54	2,24	3,81	2,33
1987	1,30	1,36	1,72	2,44	4,05	2,51
1988	1,34	1,42	1,88	2,71	4,43	2,74
1989	1,31	1,43	2,02	2,92	4,67	2,89
1990	1,29	1,46	2,17	3,19	4,99	3,10
1991	1,26	1,53	2,28	3,33	5,12	3,20
1992	1,50	1,63	2,33	3,45	5,16	3,26
1993	1,61	1,80	2,50	3,57	5,14	3,29
1994	1,61	1,85	2,48	3,51	5,06	3,27
1995	1,68	1,81	2,54	3,50	4,90	3,26
1996	1,73	1,87	2,52	3,48	4,87	3,25
1997	1,69	1,90	2,52	3,47	4,73	3,24
1998	1,77	1,89	2,53	3,54	4,65	3,23
1999	1,84	2,01	2,61	3,55	4,42	3,22
2000	1,69	1,94	2,55	3,49	4,35	3,16
2001	1,62	1,95	2,56	3,46	4,29	3,16
2002	1,64	1,85	2,50	3,41	4,07	3,02
2003	1,69	1,79	2,42	3,28	3,77	2,88
2004 r	1,74	1,97	2,50	3,32	3,95	2,97

(1) Le taux de participation financière est défini comme le ratio des dépenses consacrées à la formation continue par rapport à la masse salariale.

Chapitre H.01

Police judiciaire et Justice

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Infractions constatées par les services de police et les unités de gendarmerie.	6	Cours d’assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de police et juridictions de proximité (Justice pénale) - France entière.
2	Moyens en personnel de la justice - France entière, Collectivités d’outre-mer et Nouvelle-Calédonie.	7	Condamnations portées au Casier judiciaire national (Justice pénale) - France entière.
3	Activité des juridictions civiles, procédures au fond et référés - France entière.	8	Activité des Parquets concernant les mineurs - France entière.
4	Activité des Parquets et des Officiers du Ministère public (Justice pénale) - France entière.	9	Protection judiciaire de la jeunesse. Prise en charge éducative - France entière.
5	Juges d’instruction (Justice pénale) - France entière.	10	Administration pénitentiaire.

○ Présentation

Avec 3 775 838 crimes et délits constatés en France métropolitaine par l'ensemble des services de police et les unités de gendarmerie, l'année 2005 enregistre une baisse de la criminalité et de la délinquance (- 1,3 %) pour la 4^{ème} année consécutive après cinq années de hausse. Les vols, qui constituent près de 57 % des infractions, diminuent de 4,7 %. À l'inverse, les crimes et délits contre les personnes connaissent une nouvelle progression identique à celle de 2004 (+ 4,4 %) qui s'inscrit dans une tendance continue observée depuis 30 ans.

Le budget alloué par l'État à la justice progresse depuis 1995 (+ 3,4 % par rapport à 2004) et atteint 5,46 milliards d'euros (1,89 % du budget général de l'État). Les effectifs se renforcent (72 460 agents) soit 1 070 nouveaux emplois budgétaires par rapport à 2004.

En matière pénale, avec un peu plus de cinq millions d'affaires en 2004, le nombre de procédures traitées par les parquets est en baisse de 1,5 %. L'institution judiciaire apporte une réponse pénale à 74,8 % des affaires poursuivables par des poursuites, des procédures alternatives ou des compositions pénales.

Avec près de 599 000 condamnations inscrites au casier judiciaire, l'année 2004 est comparable aux années 1999 et 2000. Parmi celles-ci, la progression des condamnations prononcées par les tribunaux pour enfants ou par les juges des enfants est très forte (+ 30 %).

Plus de 899 000 infractions ont été sanctionnées en 2004 soit 8,5 % de plus qu'en 2003. Sur le long terme, les infractions multiples et associées sont de plus en plus fréquentes. Cela explique l'élévation plus rapide de celles-ci par rapport aux condamnations depuis 1999. L'emprisonnement avec sursis partiel probatoire est de plus en plus fréquent.

La population carcérale, et avec elle, la suroccupation des 188 établissements pénitentiaires qui disposent d'un peu plus de 51 000 places, est quasiment stable, autour de 59 000 détenus. Parmi les personnes détenues fin 2005, 33 % sont des prévenus. La part des hommes est relativement constante dans le temps, à 96 %. Celle des étrangers s'établit à 20,4 %, en légère diminution.

En matière de justice civile, sur les 2 079 997 affaires introduites, les durées moyennes de règlement des cours d'appel, des tribunaux de grande instance et des conseils de prud'hommes sont respectivement de 15,3 mois, 7 mois et 10,1 mois. Elles sont en diminution par rapport à l'année précédente.

2

○ Méthodologie

21. EXERCICE DE LA POLICE JUDICIAIRE

Les services de la police nationale (sécurité publique, police judiciaire, renseignements généraux, police aux frontières, surveillance du territoire) et les unités de la gendarmerie nationale constatent les faits bruts retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer (tentatives comprises).

Sont ainsi comptabilisés tous les faits (crimes et délits) consignés dans des procès-verbaux établis par les services de police et les unités de gendarmerie et transmis à l'autorité judiciaire.

Sont exclus de cette comptabilisation les délits routiers, les contraventions de toute nature, les infractions relevées par d'autres institutions (Douanes, Services fiscaux et Répression des fraudes, Inspection du travail...) ainsi que les procédures administratives.

Ces statistiques, établies par la Direction centrale de la police judiciaire, ne constatent que la criminalité apparente par rapport à l'ensemble des crimes et délits effectivement commis (cette différence, entre criminalité apparente et criminalité réelle, a sa source dans le comportement des victimes que de nombreuses raisons peuvent déterminer à ne pas dénoncer certains faits).

La répartition, par nature, des crimes et délits constatés, n'est pas toujours faite par stricte référence au Code pénal et peut

utiliser des intitulés habituels aux services de police et de gendarmerie pour la description des faits délictueux et criminels (ex. cambriolages).

Il s'agit de faits constatés et non de faits jugés. Seuls les jugements énoncent la qualification définitive des infractions. Il serait donc formel et même inexact de chercher à ventiler systématiquement les infractions constatées par la police et la gendarmerie suivant la nomenclature utilisée dans la statistique des juridictions pénales.

À titre indicatif figure également une description des personnes mises en cause, c'est-à-dire celles contre lesquelles ont été réunis, au cours de l'enquête, des indices attestant qu'elles sont auteur, co-auteur ou complice d'un crime ou d'un délit.

22. EXERCICE DE LA JUSTICE

JUSTICE CIVILE

Depuis le début des années 1980, chaque juridiction civile doit tenir un répertoire général des affaires dont elle est saisie (art. 726 du nouveau Code de procédure civile). Le répertoire général civil (RGC) fournit les principales données statistiques permettant de décrire les contentieux dont sont saisies les juridictions, le mode de règlement des litiges ainsi que la durée de traitement des affaires. Les tribunaux des affaires de sécurité sociale et la Cour de cassation ne sont pas concernés par l'article 726 et tiennent leurs propres statistiques.

JUSTICE DES MINEURS

Les textes de base sont l'ordonnance du 2 février 1945 relative aux mineurs délinquants, les articles 375 et suivants du code civil pour les mineurs en danger (loi du 4 juin 1970 sur l'autorité parentale) et le décret du 18 février 1975 qui, après l'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans, étend un régime de protection aux jeunes majeurs jusqu'à 21 ans.

En matière pénale, le droit des mineurs accorde la prépondérance aux mesures éducatives sur les sanctions, les unes et les autres étant exclusivement prononcées par des juridictions spécialisées (juge des enfants, tribunal pour enfants et cour d'assises des mineurs) selon des procédures adaptées.

L'activité tant éducative que pénale des juges et tribunaux pour enfants peut s'appréhender à l'aide de plusieurs sources : les cadres du parquet, le répertoire de l'instruction et les tableaux de bord des juridictions de mineurs.

JUSTICE PÉNALE

Les données concernant l'activité des juridictions pénales sont extraites des imprimés décrivant les étapes du processus pénal. Les « Cadres du Parquet », remplis chaque année par les juridictions pénales, fournissent des flux : flux de procès verbaux dont a été saisi le Parquet au cours de l'année, flux d'affaires orientées par le Parquet et traitées au cours de l'année par la juridiction compétente.

• Instruction

Le répertoire de l'instruction permet de disposer, depuis 1989, de l'ensemble des renseignements collectés tout au long de la procédure sur les mises en examen, sur les mesures de sûreté (contrôle judiciaire et détention provisoire), sur la qualification de l'infraction principale figurant dans le réquisitoire introductif et sur la nature des ordonnances de clôture. Il permet aussi de calculer la durée des procédures d'instruction ainsi que celle des éventuelles mesures de sûreté.

• Condamnations inscrites au casier judiciaire national

Les données relatives aux condamnations prononcées pour crimes, délits et contraventions de 5^{ème} classe sont obtenues à partir de l'exploitation statistique des informations saisies au Casier judiciaire national.

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Les données relatives au secteur « public » de la protection judiciaire de la jeunesse sont issues du système de gestion GAME (Gestion automatisée des mesures éducatives).

La mesure de l'activité du secteur habilité est obtenue par compilation des données établies manuellement par les établissements et services. Elle est donc comptabilisée dans le département d'implantation de la structure habilitée.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Les statistiques concernant le milieu fermé et le milieu ouvert, publiées ici, sont produites par la direction de l'Administration pénitentiaire.

3

○ Définitions

Amende

Peine qui consiste dans l'obligation imposée au condamné de payer une somme d'argent. Elle est applicable en matière criminelle, en peine complémentaire (assez rare), en matière correctionnelle, tantôt comme peine principale, tantôt comme peine complémentaire en même temps que l'emprisonnement. En matière de contraventions, c'est la peine principale la plus fréquente ; son montant varie selon la classe de la contravention. En toutes matières, l'amende peut être assortie du sursis.

Chambre de l'instruction

Juridiction d'appel des décisions du juge d'instruction ou du juge des libertés et de la détention.

Comparution immédiate

Procédure rapide qui permet au procureur de traduire le prévenu, sur-le-champ, devant le tribunal correctionnel. Elle suppose, d'une part, que l'affaire soit en état d'être jugée et d'autre part que l'emprisonnement encouru soit au moins égal à deux ans sans excéder sept ans ou, en cas de délit flagrant, au moins égal à six mois.

La convocation par procès-verbal, procédure rapide de convocation devant le tribunal, est notifiée au prévenu dès la fin de la garde à vue par l'officier de police judiciaire ou par le procureur. Enfin, la citation directe est délivrée par huissier.

Condamnation inscrite au casier judiciaire

L'approche statistique doit utiliser des conventions pour classer les condamnations lorsqu'elles concernent des infractions et/ou des peines multiples. C'est pourquoi ont été créés les concepts d'infraction principale et de peine principale.

L'infraction principale est la première citée si toutes les qualifications correspondent à une même catégorie (crime, délit ou contravention) ; c'est la première citée de la catégorie la plus grave, si les qualifications correspondent à des catégories différentes (crime et délit par exemple).

La peine principale est la peine la plus grave prononcée dans la catégorie la plus grave. À l'exception des dispenses de peines, toutes les peines criminelles arrivent donc avant les peines correctionnelles quelles qu'elles soient, qui elles-mêmes se placent devant les peines de police.

Conseil de prud'homme

Il règle les différends qui peuvent s'élever à l'occasion de tout contrat de travail entre les employeurs, ou leurs représentants, et les salariés. C'est une juridiction paritaire composée pour moitié de représentants des employeurs et pour moitié de représentants des salariés. Quand il y a désaccord entre les deux collèges (pas de majorité), l'affaire est renvoyée devant une nouvelle formation de jugement composée de conseillers prud'homaux et présidée par le juge d'instance ; on dit qu'il y a départition.

Le conseil de prud'homme statue selon le montant de la demande en premier ressort (possibilité d'appel) ou en premier et dernier ressort.

Contrainte par corps

Elle s'applique dans le cas d'un condamné de moins de 65 ans, solvable, et qui ne s'acquitte pas de ses obligations pécuniaires envers le trésor public.

Contrôle judiciaire

Il peut être prescrit contre toute personne, mise en examen pour crime ou délit, dès lors qu'une peine d'emprisonnement est encourue. Cette personne est alors soumise à certaines obligations (présentation périodique auprès d'un service de

police, non-fréquentation de certains lieux ou de certaines personnes, versement d'une caution...).

Cour d'appel

Juridiction judiciaire du second degré qui réexamine un jugement rendu par une juridiction du premier degré (tribunal) pour le réformer ou au contraire le confirmer. La cour d'appel tranche de nouveau sur le litige au fond c'est-à-dire qu'elle statue sur l'objet même du procès.

Cour d'assises

Juridiction compétente pour juger les crimes en première instance et en appel. Elle est composée de trois magistrats et de neuf jurés en première instance et douze jurés en appel. Les jurés sont tirés au sort à partir des listes électorales.

Cour de cassation

Elle vérifie que les décisions de justice qui lui sont déférées ont été rendues en conformité avec les règles de droit. Le délai du recours devant cette juridiction (pourvoi en cassation) est de 2 mois. Lorsque le pourvoi lui paraît fondé en droit, la cour de cassation annule, en tout ou partie, la décision prononcée (cassation). Elle renvoie alors l'affaire à une autre juridiction de même ordre, de même degré et de même nature que celle dont la décision est cassée. Lorsqu'elle juge le pourvoi mal fondé, la cour de cassation rend un arrêt de rejet.

Détention provisoire

Elle peut être ordonnée contre toute personne mise en examen pour crime ou pour délit. Dans le cas d'un délit, la peine d'emprisonnement encourue doit être supérieure à trois ans. La loi du 15 juin 2000 renforce la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes et transfère, à compter du 1^{er} janvier 2001 à un juge des libertés et de la détention, le pouvoir de placer sous mandat de dépôt.

Dispense de peine

Le prévenu peut être déclaré coupable et dispensé de peine, en matière de délit ou de contravention, s'il apparaît que son reclassement est acquis et le dommage réparé. Si les conditions prévues sont seulement en voie de réalisation, il peut y avoir ajournement du prononcé de la peine, de façon à permettre l'application, le cas échéant, de la dispense de peine.

Emprisonnement correctionnel

Sa durée ne peut excéder 10 ans (art. 131-4 du code pénal). Il s'accompagne le cas échéant de peines complémentaires, tantôt facultatives tantôt obligatoires (interdiction de séjour, de certains droits civils, civiques et de famille, interdiction d'exercer une profession).

Le tribunal qui prononce une condamnation à l'emprisonnement peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. Le sursis peut être simple ou assorti du placement du condamné sous le régime de mise à l'épreuve ; le sursis implique la suspension totale ou partielle de l'exécution de la peine. Le sursis est révocable, en cas de nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle sans sursis, pour crime ou délit de droit commun. La condamnation disparaît si la révocation n'a pas lieu dans un délai de cinq ans. Le sursis avec mise à l'épreuve soumet en outre le condamné à des mesures de surveillance, d'assistance et à des obligations particulières, sous le contrôle du juge de l'application des peines.

Infraction

Atteinte à la personne

Atteinte, volontaire ou non, à l'intégrité corporelle d'une personne, quelles que soient les circonstances (y compris la circulation routière). Elle comprend également l'atteinte aux mœurs ainsi que l'atteinte à la vie privée.

Atteinte aux biens

Vol et recel, destruction, dégradation et détournement de biens par attentat.

Atteinte à la sûreté publique

Faux monnayage, contrefaçon ou falsification d'effets ou de titres émis par le trésor public, infractions à la police des étrangers, infractions militaires, etc.

Atteinte à la santé

Infractions sur les stupéfiants, infractions à la réglementation des débits de boisson, exercice illégal d'une profession médicale, infractions à la législation sur les substances vénéneuses, etc.

Jour-amende

Lorsqu'un délit est puni d'une peine d'emprisonnement, le tribunal peut prononcer une peine de jours-amende consistant pour le condamné au paiement d'une somme correspondant à une contribution quotidienne pendant un certain nombre de jours.

Juge aux affaires familiales

Instauré par la loi n° 93.22 du 8 janvier 1993, le juge du tribunal de grande instance délégué aux affaires familiales est seul compétent pour se prononcer sur le divorce et ses conséquences et, après le divorce ou en dehors des situations de divorce, pour statuer sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale et sur la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant. Il est plus spécialement chargé de veiller à la sauvegarde des intérêts des enfants mineurs. Depuis le 1^{er} février 1994, date d'entrée en application de la loi, des contentieux autrefois réglés par le juge d'instance (principalement les affaires concernant les enfants naturels) sont traités au tribunal de grande instance par le juge aux affaires familiales.

Juge de l'exécution

La loi du 9 juillet 1991, entrée en application le 1^{er} janvier 1993, a réformé les procédures civiles d'exécution et instauré le juge de l'exécution. Ce juge est saisi des litiges relatifs à l'exécution des jugements ou tout autre titre exécutoire. Parallèlement a été transférée au juge de l'exécution la compétence autrefois détenue par le juge d'instance en matière de surendettement des particuliers. La fonction de juge de l'exécution appartient au président du tribunal de grande instance qui peut la déléguer à un ou plusieurs juges.

Juge d'instruction

Magistrat du tribunal de grande instance, le juge d'instruction est saisi par le procureur de la République des affaires pénales les plus complexes (crimes et délits). Il dirige alors l'action de la police judiciaire. Il peut décider de mettre une personne en examen et d'un contrôle judiciaire. Il rassemble les éléments qu'il juge utiles à la manifestation de la vérité, dirige les interrogatoires, confrontations et auditions, et constitue le dossier qui sera soumis le cas échéant au tribunal correctionnel ou à la cour d'assises.

Juridiction de proximité

Instituée dans le ressort de chaque cour d'appel par la loi du 9 septembre 2002. Elle est compétente pour juger des contraventions de police dont la liste est fixée par décret en conseil d'État. Elle statue alors selon la procédure applicable devant le tribunal de police, conformément aux dispositions des art. 521 à 549.

Libération conditionnelle

Elle peut être accordée au condamné à une ou plusieurs peines d'emprisonnement présentant des gages sérieux de réadaptation sociale lorsque la durée de la peine accomplie est au moins égale à la durée restant à subir. Lorsque la peine n'excède pas 10 ans, ou que la durée restant à subir n'excède pas 3 ans, la libération conditionnelle est accordée par le juge de l'application des peines. Dans les autres cas, la libération conditionnelle relève de la compétence du tribunal de l'application des peines.

Mesure éducative (pénale)

Les juridictions pour mineurs prononcent, suivant les cas, les mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation qui semblent appropriées. Les mesures éducatives susceptibles d'être ordonnées sont variées et adaptées à chaque cas particulier. Les plus fréquentes sont : la remise aux parents, tuteur, gardien ou à une personne digne de confiance ; la liberté surveillée ; le placement dans un établissement public ou privé habilité, médical, d'éducation ou de formation professionnelle

ou dans un internat pour mineurs délinquants ; la remise à l'aide sociale à l'enfance.

Milieu fermé

Il recouvre l'ensemble des établissements pénitentiaires.

Milieu ouvert

Les condamnés exécutant leur peine en milieu ouvert sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, qui est assisté d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation. On distingue principalement :

- les condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve ;
- les condamnés à un travail d'intérêt général, qui accomplissent, au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré d'une durée de 40 à 240 heures.

les libérés conditionnels, qui en raison de gages sérieux de réadaptation sociale, sont mis en liberté par anticipation, sous condition de se soumettre au contrôle du juge de l'application des peines et de respecter diverses obligations pendant un délai d'au moins égal au reliquat de la peine.

Mise à l'épreuve

La juridiction qui prononce un emprisonnement d'une durée de 5 ans ou plus peut ordonner qu'il sera sursis à son exécution et que la personne sera placée sous le régime de la mise à l'épreuve pendant un délai qu'elle détermine (de 18 mois à 3 ans). Au cours du délai d'épreuve, la condamnation pour une nouvelle infraction ou un manquement aux mesures de contrôle et aux obligations de la mise à l'épreuve entraîne la révocation du sursis.

Les principales obligations sont l'exercice d'une activité professionnelle, l'établissement de la résidence en un lieu déterminé, la soumission à des mesures d'examen médical, de traitement ou de soins, la réparation des dommages causés par l'infraction ainsi que la contribution aux charges familiales et l'acquittement des pensions alimentaires.

Ordonnance pénale

Procédure simplifiée, écrite et sans audience de jugement, qui s'applique aux contraventions les moins importantes.

La loi du 9 septembre 2002 a étendu cette procédure aux délits prévus par le code de la route.

Ordonnance de référé

C'est une décision provisoire, rendue à la demande d'une partie, qui n'a pas au principal l'autorité de la chose jugée

Parquet

Le ministère public, auquel est confiée l'action publique, décide de l'opportunité des poursuites. S'il décide de poursuivre, il saisit une juridiction de jugement ou le juge d'instruction, selon la gravité et la complexité des faits, ou le juge des enfants pour les affaires mettant en cause des mineurs. Il peut aussi ordonner une procédure alternative à la poursuite (réparation du dommage, indemnisation de la victime, injonction thérapeutique pour les toxicomanes...). Il peut enfin procéder à un classement sans suite si l'auteur n'est pas connu ou si les poursuites paraissent inopportunes, en particulier quand le préjudice est de faible importance.

Peine privative ou restrictive de droit (peine de substitution)

Art. 131-6 du code pénal. Pour les délits, les tribunaux peuvent prononcer à titre principal des mesures se substituant à de courtes peines d'emprisonnement. Ce sont essentiellement des annulations ou suspensions de permis de conduire, des confiscations et des interdictions professionnelles.

Procédure de jugement à délai rapproché

Elle a été instituée par la loi du 9 septembre 2002. Elle est applicable aux mineurs de 16 à 18 ans qui encourent une peine d'emprisonnement supérieure ou égale à 3 ans en cas de flagrance ou supérieure ou égale à 5 ans dans les autres cas. Elle ne peut être engagée que si des investigations sur les faits ne sont pas nécessaires et si les investigations sur la personnalité ont déjà été accomplies. Il est notifié au mineur

une date d'audience dans un délai compris entre dix jours et un mois (art. 14-2 ord. du 02-02-45).

Réclusion criminelle

Peine perpétuelle ou à temps (art.131-1 du code pénal), éventuellement assortie d'une période de sûreté. Elle entraîne les peines accessoires de la dégradation civique et l'interdiction légale. Quand elle est prononcée pour une durée déterminée, celle-ci est comprise entre 10 et 30 ans.

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Service déconcentré de l'administration pénitentiaire dans chaque département, placé sous l'autorité du directeur régional des services pénitentiaires. Il assure le contrôle et le suivi des peines exécutées en milieu ouvert et en milieu fermé.

Travail d'intérêt général

Lorsqu'un délit est puni d'une peine d'emprisonnement, la juridiction peut prescrire, à la place de l'emprisonnement, un travail non rémunéré au profit d'une personne de droit public ou d'une association habilitée que le condamné accomplira pour une durée de 40 à 210 heures. Prononcé à titre principal ou comme modalité d'un sursis, le travail d'intérêt général est destiné, comme le sursis avec mise à l'épreuve, à favoriser la réinsertion du condamné en évitant les courtes peines d'emprisonnement. Le condamné accomplit, au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré et d'une durée comprise entre 40 et 240 heures.

Tribunal de commerce

Juridiction composée de juges non professionnels élus par les commerçants parmi leurs pairs, chargée de trancher les conflits relatifs aux engagements et transactions entre négociants, marchands et banquiers et aux actes de commerce entre toutes personnes. Cette juridiction est également compétente pour connaître des procédures concernant le règlement judiciaire et la liquidation des biens, la faillite personnelle, ainsi que des procédures tendant à faciliter le redressement économique et financier de certaines entreprises si le débiteur est commerçant.

Tribunal correctionnel

Formation du tribunal de grande instance chargée de juger les délits et, le cas échéant, de se prononcer sur les demandes d'indemnisation des victimes « parties civiles ». Les jugements du tribunal correctionnel peuvent être attaqués par voie d'appel.

Tribunal de grande instance

Juridiction de droit commun chargée de juger les affaires civiles ordinaires portant sur des sommes supérieures à 7 600 euros ou qui ne sont pas attribuées à d'autres juridictions. Il est également seul compétent pour certaines affaires énumérées par la loi, quel que soit le montant : état civil, divorce, autorité parentale, adoption, succession.... Lorsque le tribunal de grande instance statue en matière pénale, il s'appelle tribunal correctionnel.

Tribunal d'instance

Juridiction à juge unique chargée de régler les affaires civiles portant sur des sommes jusqu'à 7 600 euros, ainsi que certains contentieux prévus par la loi quel que soit leur montant : bail d'habitation, procédures d'injonction de payer, protection des personnes (tutelles)...Lorsque le tribunal d'instance statue en matière pénale, il prend le nom de tribunal de police.

Tribunal paritaire des baux ruraux

Juridiction spécialisée fonctionnant au siège de chaque tribunal d'instance. Sa compétence est exclusive et porte sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux relatives à l'application du code rural.

Tribunal de police

Juridiction statuant à juge unique chargée de juger les contraventions. Les contraventions de 1^{ère} à 4^{ème} classe sont traitées par des procédures dites simplifiées comme l'amende

forfaitaire majorée et l'ordonnance pénale. Le tribunal de police est la formation pénale du tribunal d'instance.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de la Justice et du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

Sites Internet :

- www.justice.gouv.fr
- www.interieur.gouv.fr
- www.insee.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère de la Justice

- *Les chiffres clés de la Justice* (annuel) ;
- *Annuaire statistique de la Justice*, La Documentation française ;
- *Chiffres-clés de l'Administration pénitentiaire* (annuel) ;
- *Rapport annuel d'activité de l'Administration pénitentiaire*, La Documentation française ;
- *Rapport annuel de la Cour de cassation*, La Documentation française ;
- *Rapport annuel d'activité, Service central de prévention de la corruption*, La Documentation française ;
- *Études et statistiques Justice* (périodicité variable) ;
- *Bulletin officiel du ministère de la Justice* (trimestriel) ;
- *Lettre de la PJJ* (Protection judiciaire de la jeunesse) (trimestrielle), La Documentation française ;
- *Infostat Justice* (4 n^{os}/an) ;
- « Le placement sous surveillance électronique mobile », Rapport d'information, Georges Fenech, 2005.

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

- Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France par les services de police et de gendarmerie, La Documentation française (annuel) ;
- *Cahiers de la sécurité intérieure* (4 n^{os}/an), Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI).

Insee

Insee-Références

- « France portrait social », édition 2006.
- « Données sociales », édition 2006.

Autres

- « La cour de cassation », *Les études de la documentation française* n° 5238, 2006.
- Rapport d'information sur la mise en application de la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant sur adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, Jean-Luc Warsmann, Assemblée nationale, Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, 2005.
- « Les mesures d'investigation dans le service public de la Protection judiciaire de la jeunesse », Danièle Larger, Inspection générale des affaires sociales, 2005.
- « Santé des 14-20 ans de la protection judiciaire de la jeunesse (Secteur Public) sept ans après », Inserm, Ministère de la Justice (DPJJ), 2005.
- « L'avenir des juridictions spécialisées dans le domaine social », Conseil d'État, *Étude du Conseil d'État*, 2004.
- « Réformes de la justice pénale », *Regards sur l'actualité*, La Documentation française, 2004.
- *Questions pénales* : Bulletin d'information, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).

TABLEAU H.01-1

Infractions constatées par les services de police et les unités de gendarmerie (1)

Source : Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (Direction centrale de la Police judiciaire) Unité : Nombre

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Vols (y compris recels)	2 400 644	2 334 696	2 522 346	2 507 027	2 380 770	2 243 445	2 138 506
Vols à main armée.....	9 147	8 613	9 363	9 155	7 384	6 521	5 744
Autres vols avec violences	65 430	101 223	124 918	123 982	117 902	113 120	118 856
Cambriolages.....	433 320	370 993	416 297	432 593	407 585	377 381	343 305
Vols avec entrée par ruse	17 004	14 670	15 492	13 656	12 904	11 587	12 038
Vols d'automobiles et de véhicules de transport avec fret..	351 509	302 626	314 635	284 765	231 614	196 851	174 466
Vols de véhicules motorisés à deux roues	102 016	98 431	104 348	97 383	97 064	88 829	86 072
Vols à la roulotte	554 626	476 852	503 773	481 524	433 739	387 397	522 517 (2)
Vols d'accessoires sur véhicules immatriculés	190 614	193 325	217 006	220 519	197 179	181 386	...
Autres vols simples	640 259	735 337	783 096	806 207	835 129	838 153	835 057
Recels	36 719	32 626	33 418	37 243	40 270	42 220	40 451
Infractions économiques et financières	357 104	352 164	366 208	355 342	349 473	329 955	318 680
Escroqueries, faux et contrefaçons.....	294 497	317 044	334 064	325 841	322 607	304 579	291 076
Délinquance économique et financière	43 887	18 501	16 851	16 045	15 735	15 699	19 039
Infractions à la législation sur les chèques (sauf falsifications et usages de chèques volés)	18 720	16 619	15 293	13 456	11 131	9 677	8 565
Crimes et délits contre les personnes	191 180	254 514	279 610	303 552	325 697	339 882	354 836
Homicides et tentatives d'homicides	2 563	2 166	2 289	2 415	2 173	2 097	2 107
Coups et blessures volontaires.....	71 095	106 484	116 568	125 371	135 003	137 864	148 855
Autres atteintes contre les personnes.....	51 708	70 026	79 885	90 027	96 786	103 530	108 933
Atteintes aux mœurs	29 123	33 538	35 451	37 813	40 577	43 836	41 284
Infractions contre la famille et l'enfant	36 691	42 300	45 417	47 926	51 158	52 555	53 657
Autres infractions (dont stupéfiants)	716 392	830 475	893 628	947 961	918 754	912 160	963 816
Infractions à la législation sur les stupéfiants	79 052	103 731	91 618	108 121	125 479	141 297	144 561
Délits à la police des étrangers.....	53 429	45 869	47 462	57 643	59 702	64 552	76 903
Destruction, dégradations contre biens publics et privés...	440 591	518 439	574 994	589 278	541 338	507 709	535 516
Délits divers (3)	143 320	162 436	179 554	192 919	192 235	198 602	206 836
Total des crimes et délits (sauf circulation routière)	3 665 320	3 771 849	4 061 792	4 113 882	3 974 694	3 825 442	3 775 838
Nombre de français mis en cause	640 435	679 359	680 295	729 730	766 949	817 876	847 113
Nombre d'étrangers mis en cause	152 958	155 190	155 544	177 239	189 474	200 064	219 789
Nombre d'hommes majeurs	566 508	566 839	562 984	619 930	654 738	701 108	737 419
Nombre d'hommes mineurs	113 987	154 253	155 735	158 227	156 125	158 537	167 433
Nombre de femmes majeures	100 652	92 454	95 838	106 657	121 923	132 136	135 820
Nombre de femmes mineures.....	12 246	21 003	21 282	22 155	23 637	26 159	26 230

(1) Les statistiques de police judiciaire comptabilisent les faits pénaux bruts (commis et tentés) retenus à raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer et qui sont consignés dans une procédure transmise à l'autorité judiciaire. Sont exclus de cette comptabilisation les délits routiers, les contraventions de toute nature, les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, services fiscaux et répression des fraudes, inspection du travail...), les procédures administratives. Parce qu'il s'agit de faits constatés et non de faits jugés (seul le jugement énonce la qualification définitive), ces statistiques de police judiciaire ne peuvent être strictement comparées à celle des juridictions pénales.

(2) Ce chiffre regroupe le nombre de vols à la roulotte et celui de vols d'accessoires sur véhicules immatriculés.

(3) Ce poste regroupe tous les délits non spécifiés précédemment et qui entrent dans la catégorie « autres infractions (dont stupéfiants) ».

TABLEAU H.01-2

Moyens en personnel de la justice - France entière, Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

Source : Ministère de la Justice Unité : Nombre

Effectifs budgétaires	1995	2000	2002	2003	2004	2005
Administration centrale et services extérieurs	1 800	1 780	1 863	2 028	2 100	2 226
Services judiciaires :						
Ensemble.....	24 668	26 290	27 601	28 227	28 889	29 200
Magistrats	6 029	6 539	7 144	7 294	7 434	7 526
Fonctionnaires	18 639	19 751	20 457	20 933	21 455	21 674
Administration pénitentiaire	23 899	25 868	27 755	28 590	29 700	30 197
Protection judiciaire de la jeunesse	5 978	6 768	7 439	7 753	7 956	8 044
Conseil d'État, cours administratives d'appel et tribunaux administratifs.....	1 961	2 267	2 441	2 541	2 632	2 677
Commission nationale de l'informatique et des libertés	55	58	74	76	80	83
Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.....	///	///	///	///	33	33
Ensemble des effectifs budgétaires	58 361	63 031	67 173	69 215	71 390	72 460

TABLEAU H.01-3

Activité des juridictions civiles, procédures au fond et référés - France entière

Source : Ministère de la Justice (Rapport annuel de la Cour de cassation et Répertoire général civil) Unité : Nombre

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Cour de cassation							
Affaires nouvelles	19 395	19 969	21 331	22 700	22 324	21 638	21 965
Affaires terminées	18 613	21 499	21 394	20 613	23 482	23 474	23 539
dont : Cassation	3 602	5 300	4 024	4 247	5 089	5 375	4 324
Rejet de la demande	7 301	8 475	8 541	8 957	6 135	5 216	6 500
Ordonnance ou arrêt de désistement	3 441	3 373	3 981	3 763	4 101	3 758	3 708
Cours d'appel							
Nombre de cours d'appel	33	33	33	33	33	33	33
Affaires nouvelles	167 803	220 066	194 392	186 930	189 916	191 579	203 248
Affaires terminées	169 010	198 754	221 492	206 294	198 035	202 304	208 358
Décisions statuant sur le fond de la demande	115 533	135 023	149 388	141 239	133 134	136 676	144 849
dont : Confirmation totale ou partielle de la décision attaquée	88 536	102 720	115 119	109 777	107 721	113 465	117 263
Infirmation de la décision attaquée	26 997	32 303	34 269	31 462	25 413	23 211	27 586
Autres décisions (radiation, désistement, jonction...) (1)	53 477	63 731	60 361 r	54 110 r	55 117 r	56 207 r	54 582
Tribunaux de grande instance (2)							
Nombre de tribunaux de grande instance	181	181	181	181	181	181	181
Affaires nouvelles	488 680	660 189	600 999	599 930	597 124	615 214	...
dont : Droit de la famille	271 958	374 866	388 932	394 855	396 880	414 913	410 599
Affaires terminées	463 075	645 319	593 462	578 832	581 798	587 858	...
dont : Divorces et séparations de corps prononcés	110 042	125 991	120 629	118 758 r	121 896 r	130 846 r	137 815
Référés	95 886	126 501	113 613	118 678	117 084	114 510	...
Tribunaux d'instance (2)							
Nombre de tribunaux d'instance	473	473	473	473	473	473	473
Affaires nouvelles	532 790	483 909	491 527	491 664	494 926	495 088	530 395
Affaires terminées	501 578	491 021	479 523	470 210	478 731	486 199	502 442
Référés	87 910	83 962	67 206 r	68 310 r	67 707 r	70 812 r	75 263
Tribunaux paritaires des baux ruraux							
Nombre de tribunaux paritaires des baux ruraux	413	413	413	413	413	413	413
Affaires nouvelles	4 859	3 614	3 731	3 546	3 424	3 424	3 478
Affaires terminées	4 576	3 807	3 538	3 536	3 318	3 367	3 281
Référés	325	209	219	173	223	201	207
Conseils de prud'hommes							
Nombre de conseils de prud'hommes	281	270	270	270	270	270	270
Affaires nouvelles	152 955	157 542	164 039	171 293	176 075	167 079	163 798
Affaires terminées	145 935	166 593	160 747	162 131	167 840	165 421	167 859
Référés	40 822	51 384	47 488	47 616	49 912	47 795	43 972
Tribunaux de commerce							
Nombre de tribunaux de commerce	229	227	191	191	191	191	191
Affaires nouvelles	275 651	...	...	207 431	213 843	217 943	221 289
dont : Droit des affaires	...	...	...	117 570	116 668	117 250	125 873
Droit des contrats	...	...	...	58 025	60 503	63 064	...
Affaires terminées	233 314	282 070	238 939	206 093	206 060	201 647	211 532
dont : Droit des affaires	88 907	134 920	141 462	111 265	107 198	102 451	...
Droit des contrats	113 609	110 541	63 824	60 936	62 709	64 442	...
Référés	49 831	54 158	35 411	35 519	34 868	33 916	31 358

(1) Jonction mise à part à partir de l'année 2000.
(2) Dans les séries affaires nouvelles et affaires terminées, la comparabilité des années 1995 à 2004 avec l'année 1990 est perturbée par l'instauration du juge de l'exécution et du juge aux affaires familiales.

TABLEAU H.01-4

Activité des Parquets et des Officiers du Ministère public (Justice pénale) (1) - France entière

Source : Ministère de la Justice (Cadres du Parquet) Unité : Nombre

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
LES PARQUETS							
Nombre de Parquets	181	181	181	181	181	181	181
Plaintes, dénonciations, procès-verbaux reçus dans l'année ..	5 244 233	5 191 255	5 007 674	5 385 826	5 501 482	5 309 811	5 399 181
dont : Auteur inconnu	2 200 801	3 016 633	3 141 273	3 498 178	3 583 852	3 303 363	3 288 055
Crimes	12 851	14 432	15 947	18 524	18 880	18 586	18 611
Délits	4 837 801	4 832 977	4 470 557	4 853 927	4 987 593	4 808 004	4 986 425
Contraventions de 5 ^{ème} classe	393 581	343 846	469 023	464 760	447 417	440 120	353 807
Autres	...	...	52 147	48 615	47 592	43 101	40 338
Affaires traitées	...	...	4 611 383	4 944 721	5 083 465	5 008 724	5 004 795
Affaires non poursuivables	...	3 016 633	3 318 575	3 616 873	3 733 384	3 624 581	3 549 138
Affaires poursuivables	...	...	1 292 808	1 327 848	1 350 081	1 384 143	1 455 657
Affaires poursuivables/affaires traitées (%)	...	...	28,0	26,9	26,6	27,6	29,1
Affaires poursuivies	703 831	553 731	628 065	621 866	624 335	654 579	674 522
Transmission au juge d'instruction	53 652	44 554	37 768	36 398	37 444	35 143	34 211
Transmission au juge des enfants	44 749	39 207	54 651	56 974	56 279	55 369	55 841
Poursuite devant le tribunal correctionnel	447 461	373 680	373 949	371 640	383 411	409 561	464 848
Poursuite devant le tribunal de police	157 969	96 310	161 697	156 854	147 201	149 736	104 248
Poursuite devant la juridiction de proximité	///	///	///	///	///	4 770	15 374
Procédures alternatives aux poursuites	...	82 828	250 051	269 966	289 485	328 905	388 944
Taux de réponse pénale (%)	...	...	67,9	67,3	68,2	72,1	74,8
Classements sans suite (2)	...	1 062 643	414 692	434 475	429 506	385 874	366 414
Classements sans suite/affaires poursuivables (%)	...	...	32,1	32,7	31,8	27,9	25,2
LES OFFICIERS DU MINISTÈRE PUBLIC							
Nombre d'officiers du ministère public	473	473	473	473	473	473	473
Plaintes, dénonciations, procès-verbaux reçus dans l'année ..	13 280 927	14 592 269	13 149 260	12 071 874	13 299 387	12 628 789	12 025 735
Procédure d'amende forfaitaire majorée	11 405 623	13 335 232	12 431 138	11 374 461	12 432 331	12 014 829	11 548 117
Autres procédures	1 875 304	1 257 037	718 122	697 413	867 056	613 960	477 618
Plaintes, dénonciations, procès-verbaux classés sans suite ..	1 556 044	2 407 811	1 792 469	2 411 787	2 423 586	1 132 955	1 656 968
Affaires poursuivies	11 121 637	11 111 877	10 758 821	9 306 987	10 767 585	11 349 150 r	10 359 296
Amende forfaitaire majorée prononcée	9 452 733	10 306 201	10 153 903	8 776 102	10 192 692	10 805 636	9 913 624
Poursuite devant le tribunal de police	1 668 904	805 676	604 918	530 885	574 893	475 718 r	81 991
Poursuite devant la juridiction de proximité	///	///	///	///	///	67 796	363 681

(1) Nouvelle présentation de l'activité du Parquet prise en compte dans ce tableau à partir de 1998.
(2) Y compris les affaires où l'infraction n'est pas juridiquement constituée (entre 1990 et 1997).

TABLEAU H.01-5

Juges d'instruction (Justice pénale) - France entière

Source : Ministère de la Justice (Répertoire de l'instruction) Unité : Nombre

	1990	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de juges d'instruction (postes budgétaires)	561	555	565	567	569	604
Ensemble des affaires terminées	50 277	39 186	37 363	34 485	34 839	36 125
dont : L'infraction principale est un crime	4 902	6 732	6 929	7 385	7 945	8 642
Affaires terminées sans mise en examen	9 751	10 339	11 524	10 695	11 740	12 035
Nombre de personnes mises en examen dans les affaires terminées	73 649	57 826 e	51 420	47 655	47 370	50 076
Décision de clôture :						
Ordonnance de non-lieu	8 186	7 698	6 483	5 282	3 902	3 850
Transmission à la cour d'assises pour majeurs	2 391	3 165	2 557	2 707	2 839	3 457
Transmission à la cour d'assises pour mineurs	156	205	199	322	412	247
Transmission au tribunal correctionnel	50 634	40 009	35 184	33 461	34 669	37 505
Dessaisissement, jonction	4 940	1 585	2 049	1 374	1 130	1 129
Mesures de contrôle judiciaire prises dans les affaires terminées durant l'année	19 435	24 733 e	21 487	21 572	22 631	24 476
Mesures de détention provisoire prises dans les affaires terminées durant l'année ..	29 317	21 966 e	16 772	17 619	19 088	20 513
Durée moyenne de l'instruction des affaires terminées en mois	11,6	17,1	17,4	17,7	18,2	19,0
dont : Crimes (1)	14,1	19,3 r	19,6 r	20,5 r	20,7 r	22,1

(1) Qualification de l'infraction principale au réquisitoire introductif.

TABLEAU H.01-6

Cours d'assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de police et juridictions de proximité (Justice pénale) - France entière

Source : Ministère de la Justice (Cadres du Parquet et Casier judiciaire national) Unité : Nombre

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Cours d'assises							
Nombre de cours d'assises (1)	99	99	99	99	99	99	99
Cour d'assises de premier ressort :							
Acquittements.....	142	136	78	137	140	159	241
Cour d'assises pour majeurs	140	130	76	127	125	139	219
Cour d'assises pour mineurs	2	6	2	10	15	20	22
Condamnations.....	2 722	2 777	2 939	2 733	2 591	2 714 r	2 782
Cour d'assises pour majeurs	2 567	2 619	2 659	2 434	2 290	2 397 r	2 464
Cour d'assises pour mineurs	155	158	280	299	301	317 r	318
Cour d'assises d'appel (2) :							
Acquittements.....	///	///	///	9	20	22	35
Cour d'assises pour majeurs	///	///	///	9	18	22	35
Cour d'assises pour mineurs	///	///	///	—	2	—	—
Condamnations.....	///	///	///	218	376	319 r	385
Cour d'assises pour majeurs	///	///	///	209	364	292 r	341
Cour d'assises pour mineurs	///	///	///	9	12	27 r	44
Tribunaux correctionnels							
Nombre de tribunaux correctionnels (1).....	181	181	181	181	181	181	181
Mesures de sûreté prononcées :							
Contrôles judiciaires prononcés.....	6 869	4 811	4 350	4 113	5 133	4 553	6 053
Mandats de dépôt prononcés	24 207	27 902	15 572	15 725	18 906	19 989	19 974
Décisions prononcées :							
Relaxes.....	20 378	17 854	19 038	18 241	18 127	19 115	20 634
Condamnations	410 134	313 034	385 900	355 646	325 616	379 901 r	421 104
Tribunaux de police et juridictions de proximité (3)							
Nombre de tribunaux de police (1)	454	454	454	454	454	454	454
Affaires traitées	1 588 882	902 097	757 668	685 217	722 209	672 871 r	567 952
Contraventions de 1 ^{ère} à 4 ^{ème} classe.....	1 435 720	802 085	581 031	516 193	564 082	513 538 r	418 163
Contraventions de 5 ^{ème} classe	153 162	100 012	176 637	169 024	158 127	159 333 r	149 789
Contraventions de 1 ^{ère} à 4 ^{ème} classe (décisions prononcées) :							
Relaxes.....	21 279	17 752	12 106	10 385	26 039	10 636 r	12 287
Condamnations	951 839	754 092	569 514	509 146	531 846	498 430 r	404 951
Contraventions de 5 ^{ème} classe (décisions prononcées) :							
Relaxes.....	4 670	5 278	4 880	4 459	16 321	4 667 r	4 403
Condamnations	97 255	26 510	126 439	113 666	87 964	115 099 r	126 476

(1) Non compris les tribunaux des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie.
(2) Mises en place à compter du 1^{er} janvier 2001.
(3) Les juridictions de proximité ont été instituées dans le ressort de chaque cour d'appel par la loi du 9 septembre 2002.

TABLEAU H.01-7

Condamnations portées au Casier judiciaire national (Justice pénale) - France entière

Source : Ministère de la Justice (Casier judiciaire national)							Unité : Nombre
	1990	1999	2000	2001	2002	r 2003	p 2004
Condamnations pour crime	2 607	3 455	3 035	3 114	3 057	3 149	3 264
Condamnations pour délit	469 137	454 131	446 815	414 175	376 115	434 089	485 847
Condamnations pour contravention de 5 ^{ème} classe	105 426	128 159	133 073	119 088	91 553	116 369	109 693
Total des condamnations	577 170	585 745	582 923	536 377	470 725	553 607	598 804
Nature de l'infraction							
Atteintes à la personne	99 544	104 483	103 013	95 373	80 789	93 295	102 279
Atteintes aux biens	169 997	160 336	153 460	139 050	109 713	136 450	150 511
Infractions à la circulation routière et aux transports	163 950	218 426	227 168	211 868	196 421	228 451	242 802
Infractions à la législation économique et financière	61 083	27 169	25 959	22 367	17 213	17 531	20 284
Atteintes à l'ordre administratif et judiciaire	16 894	21 272	21 944	21 056	22 554	24 016	25 390
Atteintes à la sûreté publique	27 655	15 527	14 508	13 322	13 341	14 654	13 712
dont : Police des étrangers	...	5 977	5 636	5 528	6 464	7 337	6 225
Atteintes à la santé	20 945	24 976	23 597	21 669	22 135	28 709	31 913
dont : Infractions sur les stupéfiants	...	24 112	22 831	21 203	21 777	28 316	31 497
Atteintes à l'ordre public général	16 716	13 525	13 242	11 633	8 518	10 405	11 840
dont : Atteintes à l'environnement	10 501	8 981	8 934	7 524	4 349	6 032	7 250
Autres infractions	386	31	32	39	41	96	73
Nature de la peine							
Peines privatives de liberté	316 567	298 540	284 182	265 638	253 506	299 299	314 677
dont : Réclusion criminelle	1 852	1 496	1 179	1 247	1 305	1 197	1 198
Emprisonnement ferme ou assorti du sursis partiel	106 896	105 602	99 972	96 227	97 704	108 721	114 594
Emprisonnement assorti du sursis total	209 671	192 938	184 210	169 411	155 802	190 578	200 083
Amende	190 268	194 895	205 207	184 113	148 133	181 694	205 319
Peine de substitution	37 250	62 176	63 773	58 079	49 053	50 129	50 106
dont : Travail d'intérêt général	5 705	11 120	10 200	8 576	8 350	9 059	10 225
Mesure éducative	22 529	20 584	20 525	20 477	15 178	16 639	21 675
Dispense de peine	10 556	9 550	9 236	8 070	4 855	5 846	7 027
Caractéristiques des condamnés							
Sexe :							
Hommes	505 737	527 711	526 696	485 742	429 588	502 040	542 766
Femmes	71 433	58 034	56 227	50 635	41 137	51 567	56 038
Âge :							
Moins de 16 ans	15 678	17 404	17 757	18 051	13 383	15 768	22 711
De 16 ans à moins de 18 ans	22 829	21 478	20 413	19 877	16 069	16 650	20 331
De 18 ans à moins de 20 ans	55 243	46 735	47 746	43 990	38 676	51 915	62 146
De 20 ans à moins de 25 ans	126 934	116 215	119 794	113 708	101 216	121 517	128 148
De 25 ans à moins de 30 ans	98 577	91 411	88 574	79 876	69 102	80 033	84 646
De 30 ans à moins de 40 ans	138 140	138 075	135 842	122 057	108 723	127 214	134 752
De 40 ans à moins de 60 ans	106 924	137 592	136 707	124 366	110 712	125 968	132 133
60 ans ou plus	12 845	16 835	16 090	14 452	12 844	14 542	13 937
Nationalité :							
Français	458 241	476 546	474 430	438 836	383 436	444 563	482 086
Étrangers	80 168	73 615	71 862	66 373	61 521	75 942	81 136
Non déclarée	38 761	35 584	36 631	31 168	25 768	33 102	35 582
Total	577 170	585 745	582 923	536 377	470 725	553 607	598 804

TABLEAU H.01-8

Activité des parquets concernant les mineurs - France entière

Source : Ministère de la Justice (Cadres du Parquet) Unité : Nombre

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Procès-verbaux, plaintes, dénonciations	...	184 658	180 127	183 241	189 283	195 469
Affaires traitées	143 980	152 018	161 208	162 069	163 162	168 809
Affaires non poursuivables	...	19 902	21 629	23 474	24 992	25 983
Affaires poursuivables	...	132 116	139 579	138 595	138 170	142 826
Affaires poursuivables/affaires traitées (%).....	...	86,9	86,6	85,5	84,7	84,6
Nombre total d'affaires poursuivies	55 771	57 280	59 476	58 842	57 831	58 148
Transmission au juge d'instruction	2 944	2 629	2 502	2 563	2 462	2 307
Transmission au juge des enfants.....	52 827	54 651	56 974	56 279	54 734	55 025
Procédures de jugement à délai rapproché	...	...	...	...	635	816
Nombre total de procédures alternatives aux poursuites.....	37 966	45 326	48 113	50 017	53 505	59 113
Taux de réponse pénale (%).....	...	77,7	77,1	78,5	80,6	82,1
Nombre de procédures classées sans suite	50 243	29 510	31 990	29 736	26 834	25 565
Classements sans suite/affaires poursuivables (%)	...	22,3	22,9	21,5	19,4	17,9

TABLEAU H.01-9

Protection judiciaire de la jeunesse. Prise en charge éducative - France entière

Source : Ministère de la Justice (Cadres de la protection judiciaire de la jeunesse) Unité : Nombre

	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Total des jeunes suivis au 31 décembre sur décisions des juridictions de la jeunesse	135 775	148 684	151 602	152 667	156 514	163 291
Mode de prise en charge :						
Secteur public.....	32 325	36 115	37 928	37 986	39 896	42 062
Secteur associatif habilité.....	103 450	112 569	113 674	114 681	116 618	121 229
Régime juridique de prise en charge :						
Mineurs en danger	114 900	115 526	116 854	116 806	117 345	120 891
Mineurs délinquants	15 825	28 459	29 944	30 969	34 135	37 138
Jeunes majeurs	5 050	4 699	4 804	4 892	5 034	5 262
Caractéristiques des jeunes ayant fait l'objet d'une nouvelle mesure au cours de l'année (1).....	...	113 750	116 423	118 978	109 123	116 722
Sexe :						
Garçons.....	...	76 173	78 328	81 029	72 882	77 576
Filles	...	37 577	38 095	37 949	36 241	39 146
Âge au début de la mesure :						
Moins de 10 ans	...	25 832	25 951	25 554	24 746	25 501
De 10 ans à moins de 13 ans.....	...	11 855	12 116	12 060	10 996	11 438
De 13 ans à moins de 16 ans.....	...	32 337	33 102	33 657	27 176	27 842
De 16 ans à moins de 18 ans.....	...	35 699	37 269	39 250	33 671	36 681
De 18 ans à moins de 21 ans.....	...	8 027	7 985	8 457	12 534	15 260

(1) À partir de 1998, la série est modifiée par rapport aux éditions précédentes, elle est désormais exprimée en terme de flux et non de stock.

TABLEAU H.01-10

Administration pénitentiaire

Source : Ministère de la Justice (Rapport annuel de l'Administration pénitentiaire) Unité : Nombre

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
MILIEU FERMÉ : population carcérale (1)						
Ensemble de la population incarcérée au 31 décembre (métropole + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie)	47 837	48 594	55 407	59 246	59 197	59 522
Catégorie pénale des personnes incarcérées (métropole + Dom + Com + Nouvelle-Calédonie) :						
Prévenus	16 107	16 124	20 852	21 749	20 134	19 732
Condamnés	31 730	32 470	34 555	37 497	39 063	39 790
Sexe :						
Hommes	46 099	46 879	53 322	56 991	56 959	57 335
Femmes	1 738	1 715	2 085	2 255	2 238	2 187
Âge :						
Moins de 16 ans	64	96	81	79	49	71
De 16 ans à moins de 18 ans	552	730	727	660	574	661
De 18 ans à moins de 21 ans	3 927	4 405	5 110	4 954	4 716	4 817
De 21 ans à moins de 25 ans	7 254	7 926	9 469	10 415	10 220	10 154
De 25 ans à moins de 30 ans	8 672	8 763	10 233	10 893	10 698	10 883
De 30 ans à moins de 40 ans	13 242	12 817	14 413	15 695	15 735	15 373
De 40 ans à moins de 50 ans	8 560	8 340	9 084	9 717	10 005	10 075
De 50 ans à moins de 60 ans	3 960	3 952	4 509	4 853	5 130	5 246
60 ans ou plus	1 606	1 565	1 781	1 980	2 070	2 242
Nationalité :						
Français	37 603	38 087	43 489	46 123	46 455	47 331
Étrangers	10 145	10 507	11 918	13 061	12 678	12 137
Non déclarée	89	47	78	62	64	54
Condamnés selon la nature de l'infraction :						
Atteintes à la personne	15 470	16 262	18 241	20 162	21 137	21 591
Homicides volontaires	3 357	3 325	3 293	3 501	3 486	3 540
Coups et blessures volontaires, coups à enfants	3 368	4 059	5 217	6 338	6 811	7 280
Homicides et blessures involontaires	742	995	1 536	1 977	2 069	2 131
Viols, attentats à la pudeur	7 895	7 779	8 109	8 239	8 670	8 529
Proxénétisme	108	104	86	107	101	111
Atteintes aux biens	8 609	9 276	9 340	9 332	9 118	9 549
Vols qualifiés	3 765	3 894	3 481	3 465	3 409	3 713
Autres vols	3 470	3 737	3 850	3 459	3 041	3 116
Escroqueries, abus de confiance, recel, faux et usage de faux	1 374	1 645	2 009	2 408	2 668	2 720
Atteintes à la santé publique	4 373	3 936	4 127	5 197	5 937	5 718
Infractions à la législation sur les stupéfiants	4 373	3 936	4 127	5 197	5 937	5 718
Autres infractions	3 278	2 996	2 847	2 806	2 871	2 932
Peine prononcée :						
Réclusion criminelle	8 247	8 078	8 148	8 025	8 222	8 219
5 ans à moins de 10 ans	470	412	317	238	203	189
10 ans à moins de 20 ans	6 271	6 104	6 166	5 991	6 097	6 066
20 ans à 30 ans	915	984	1 111	1 253	1 384	1 441
Perpétuité	591	578	554	543	538	523
Emprisonnement	23 384	24 366	26 381	29 454	30 819	31 565
Moins de 6 mois	3 465	4 202	4 223	4 565	5 066	5 470
6 mois à moins d'1 an	4 274	5 099	5 652	6 389	6 438	6 676
1 an à moins de 3 ans	6 128	6 599	7 936	8 835	8 929	8 810
3 ans à moins de 5 ans	3 562	3 300	3 468	4 357	4 569	4 486
5 ans ou plus	5 955	5 166	5 102	5 308	5 817	6 123
Contrainte par corps	99	26	26	18	22	6
MILIEU OUVERT						
Population prise en charge par les SPIP (2)						
Population au 31 décembre	141 697	140 622	129 269	123 492	125 437	...
Mesures prises en charge par les SPIP						
Nombre de mesures en cours au 31 décembre	157 201	156 398	139 361	135 721	138 855	...
dont : Sursis avec mise à l'épreuve	119 764	119 753	107 846	105 247	108 528	...
Libérations conditionnelles accordées par le Garde des Sceaux ou les JRLC (3)	470	382	275	282	6 480 (4)	...
Libérations conditionnelles accordées par le juge de l'application des peines	4 543	5 522	5 781	6 146	///	...
Travail d'intérêt général	25 411	23 488	19 106	17 990	16 885	...
Contrôle judiciaire	3 663	3 942	3 972	4 073	4 195	...
Article L51 du code du service national	631	595	138	123	///	...

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2002, les données de l'outre-mer intègrent les établissements de Majicavo (Mayotte), Mata-Utu (Wallis-et-Futuna) et Saint-Pierre-et-Miquelon.
(2) SPIP = Services pénitentiaires d'insertion et de probation depuis 1999. Avant CPAL : Comités de probation et d'assistance aux libérés.
(3) JRLC = Juridictions régionales de libération conditionnelle.
(4) Ce chiffre regroupe l'ensemble des libérations conditionnelles accordées.

Chapitre I.01

Comptes nationaux

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | | | |
|---|---|----|--|
| 1 | Ressources et emplois de biens et services à prix courants – France entière. | 10 | Principaux ratios des entreprises non financières – France entière. |
| 2 | Ressources et emplois de biens et services en volume – France entière. | 11 | Emploi intérieur total par branche et par secteur institutionnel – France entière. |
| 3 | Ressources et emplois de biens et services aux prix de l’année précédente – France entière. | 12 | Emploi intérieur salarié par branche – France entière. |
| 4 | Valeur ajoutée par branche à prix courants – France entière. | 13 | Durée annuelle effective du travail des salariés par branche – France entière. |
| 5 | Valeur ajoutée par branche en volume – France entière. | 14 | Productivité horaire apparente du travail par branche - France entière. |
| 6 | Partage de la valeur ajoutée des secteurs institutionnels à prix courants – France entière. | 15 | Grands agrégats et opérations avec le reste du Monde – France entière. |
| 7 | Principaux agrégats par secteur institutionnel, à prix courants – France entière. | 16 | Comparaisons internationales : taux de croissance du PIB (en volume). |
| 8 | Principaux agrégats par habitant - France entière. | 17 | Critères de convergence de l’Union européenne, au sens du Traité de Maastricht. |
| 9 | Compte d’utilisation du revenu des ménages et principaux ratios – France entière. | | |

○ Présentation

Après une première moitié d'année au ralenti, la croissance a retrouvé des couleurs au second semestre 2005. En moyenne sur l'année, la progression de l'économie française revient à + 1,2 %, après + 2,3 % en 2004. En retrait par rapport à l'année passée, la performance française s'inscrit un peu en deçà de celle de la moyenne des pays de l'Union européenne. Au cours des dix dernières années, la France a néanmoins enregistré un surplus de croissance annuelle de 0,8 point par rapport à l'Allemagne et à l'Italie.

La demande des ménages est une nouvelle fois le principal moteur de la croissance. La décélération du revenu réel disponible des ménages, due à l'essoufflement des revenus d'activité et aux hausses d'impôts, pèse quelque peu sur la consommation des ménages (+ 2,1 %, après + 2,3 % en 2004), mais elle est amortie par un repli de leur taux d'épargne de près d'un point. Le niveau toujours bas des taux d'intérêt renforce notamment les désincitations à épargner. En outre, l'appétit des ménages pour l'investissement en logement manifesté depuis bientôt 8 ans ne se tarit pas (+ 4,1 %), alimenté par une nouvelle expansion des crédits immobiliers et un allongement de la durée des prêts.

Pour la troisième année consécutive, la contribution des échanges extérieurs à la croissance est fortement négative (- 0,8 %, après - 0,6 % en 2004 et 2003). Malgré un rebond au second semestre, à la faveur du rétablissement de la compétitivité française et du redressement de la demande mondiale adressée à la France, la progression des exportations de biens et services est ramenée à 3,1 % (après + 3,9 %). Parallèlement, la croissance des importations reste vive, dopée par le bond des achats énergétiques et la bonne tenue de la demande intérieure.

L'investissement des entreprises non financières et des entreprises individuelles, bien que dynamique, ralentit (+ 3,6 %, après + 4,7 %). Si les conditions financières restent très favorables, l'investissement est bridé par des perspectives de débouchés incertaines liées à la faiblesse de l'activité industrielle et par une rentabilité entamée par l'envolée du prix des matières premières. Les entreprises adoptent également un comportement de stockage plus prudent après l'ample mouvement de reconstitution de 2004.

Conformément au cycle traditionnel de productivité, le redémarrage de l'activité ne s'était pas traduit dès 2004 par des embauches supplémentaires dans le secteur marchand, les entreprises préférant attendre la confirmation du redémarrage de la demande. L'année 2005 voit l'amorce d'une reprise de l'emploi salarié dans les branches marchandes : + 43 000 emplois ont été créés à plein temps entre le quatrième trimestre 2004 et le quatrième trimestre 2005. Le recul des gains de productivité, combiné à une faible décélération du salaire moyen par tête, conduit à un nouvel effritement du taux de marge des sociétés non financières en 2005.

Le renchérissement des cours pétroliers ne compromet pas la décruce de l'inflation, revenue à + 1,8 % en moyenne en 2005, après + 2,1 % en 2004. Cette évolution s'explique à la fois par le recul de l'inflation sous-jacente, découlant de la sagesse du prix des produits manufacturés, et par l'absence de nouveau relèvement du prix du tabac. En revanche, le déflateur de la consommation des ménages accélère très légèrement (+ 2,0 %, après + 1,9 %) en raison de l'augmentation du prix des loyers (poste qui pèse plus lourd dans le déflateur que dans l'indice des prix).

○ Méthodologie

Les principales notions

Les origines de la comptabilité nationale remontent à l'entre-deux-guerres : l'objectif à l'époque était de construire un indicateur qui donne une évaluation de la richesse produite

chaque année et de son évolution. En France, la comptabilité nationale s'est surtout développée dans les années cinquante, pour répondre aux besoins de la planification et des budgets économiques. Ce que nous appelons aujourd'hui le PIB peut être évalué de trois façons : en faisant le décompte des biens produits et de la valeur ajoutée dégagée par cette production (approche production), en faisant le décompte de leurs emplois (approche demande), en additionnant les revenus (approche revenus). Mais la difficulté pratique de réconcilier ces trois approches a rapidement conduit à rechercher des cohérences à un niveau plus fin.

La comptabilité nationale décrit les ressources et les emplois à un niveau fin pour chaque type de bien ou de service. Pour être utilisé, un bien (ou service) doit avoir été produit ou importé. La production est la principale source de revenus : elle désigne à la fois l'activité humaine qui permet de fabriquer des biens ou de fournir des services et le résultat de cette activité. Encore faut-il en préciser le champ ; un bien ou un service produit peut être vendu pour être exporté, consommé, investi, stocké, ou détruit ou incorporé dans le processus de production d'un autre bien ou service. Certains produits sont investis, stockés ou consommés par leur producteur ; si des produits de même nature donnent lieu à des échanges, la comptabilité nationale s'intéresse à cette production et à ces emplois. Enfin, la comptabilité nationale s'intéresse à la production de services publics (défense, justice) dont l'utilisation ne peut être répartie entre les acteurs.

La comptabilité nationale classe les acteurs de l'économie en secteurs institutionnels dont elle décrit les activités et les interrelations. Concrètement, les unités résidentes, c'est-à-dire les acteurs dont l'activité principale s'exerce sur le territoire économique, sont regroupées en secteurs institutionnels : Sociétés non financières, Ménages, Administrations publiques etc. Par un jeu de comptes successifs, un Tableau économique d'ensemble (TEE) décrit la production de chaque secteur, la valeur ajoutée dégagée, la distribution des revenus, les redistributions opérées par la fiscalité et les transferts, l'arbitrage du revenu disponible entre consommation et épargne, la capacité ou le besoin de financement qui résulte de l'écart entre l'épargne et l'investissement direct, et l'évolution des patrimoines qui résulte de l'épargne et de l'évolution du prix des actifs. Un compte du reste du Monde enregistre, du point de vue du reste du Monde, les opérations entre les unités résidentes et celles situées hors du territoire économique.

Toutes les grandeurs de la comptabilité nationale sont évaluées « en valeur », c'est-à-dire en euros courants. Les échanges sont évalués en utilisant les prix effectivement pratiqués. Or le prix perçu par le producteur n'est pas celui payé par l'acquéreur ; pour passer de l'un à l'autre, le bien (ou le service) doit être transporté et commercialisé par des intermédiaires qui prélèvent des marges. Il doit le plus souvent supporter des impôts sur les produits (TVA, TIPP par exemple) et reçoit parfois des subventions. Toutes ces opérations interviennent lorsque l'on décrit l'équilibre ressources-emplois d'un bien (ou service), c'est-à-dire le bilan en valeur de la production et des échanges relatifs à ce bien. Lorsque des biens ou services produits ne sont pas échangés, on les valorise aux prix pratiqués pour les échanges portant sur des biens ou services de même nature. Lorsqu'il n'existe pas d'échanges pour ces biens, on utilise souvent par défaut les coûts de production. Par ailleurs, des méthodes d'évaluation indirectes sont utilisées pour évaluer certains services qui sont réellement produits et consommés mais qui ne sont pas facturés en tant que tels (Sifim, assurance).

L'évolution du PIB en valeur n'est pas en soi une information suffisante ; pour évaluer la croissance, seule compte vraiment l'évolution « en volume ». Pour l'obtenir, on isole l'impact des variations de prix. Lorsque l'on considère un bien unique et de qualité homogène (de l'aluminium, par exemple), la production ou la consommation peut être mesurée directement en quantité (ici en tonnes) et il est relativement simple de faire la part des prix et des volumes dans l'évolution de la valeur entre deux années successives. Dès lors que l'on considère un bien

complexe (une automobile par exemple), le principe consiste à évaluer ce qu'aurait été l'évolution si les prix étaient restés fixes. Mais les évolutions aux prix d'une année de base restant fixe sont de moins en moins pertinentes au fur et à mesure que l'on s'en éloigne ; elles accordent une importance excessive aux biens dont les prix relatifs diminuent tendanciellement, comme le matériel informatique, au détriment de ceux dont les prix relatifs augmentent (certains services), et le biais s'aggrave avec le temps. Des changements de base quinquennaux atténuent par ailleurs largement les inconvénients d'une base fixe des prix. Les comptes étant d'autant plus fidèles que l'on change fréquemment d'année de base, pourquoi ne pas la changer chaque année ? C'est la solution qui a été retenue pour les pays de l'Union européenne dans le cadre du Système européen de comptes (SEC95) et que la France applique depuis la base 1995. En base 2000 comme en base 1995, les comptes annuels sont donc publiés « chaînés, en volume » : le principe consiste à chaîner d'année en année les évolutions calculées en volume aux prix de l'année précédente à partir des valeurs de l'année de base.

S'ils permettent de faire des comparaisons sur les évolutions réelles, les comptes en volume ne permettent pas de comparer directement les PIB et les niveaux de vie entre pays. Pour cela, il faut comparer directement les prix entre pays et calculer les agrégats dans un système de prix commun ; c'est la méthode dite des parités de pouvoir d'achat (PPA). Ce travail, coordonné par Eurostat pour l'Union européenne, conduit à de nouvelles exigences dans l'harmonisation des méthodes.

La base 2000 des comptes nationaux

Les comptes nationaux sont établis selon les concepts de la « base 2000 ». Ce système de comptabilité nationale est conforme au système européen de comptes (SEC 95), lui-même cohérent avec le système de l'Onu (SCN 93).

Les changements conceptuels de la base 2000, par rapport à la base 1995, sont réduits à deux. Le principal concerne la répartition par utilisateur des services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

Les intermédiaires financiers facturent une partie des services rendus à leur clientèle sous des formes diverses : commissions de transfert, tenue de compte, frais de garde etc. Mais, pour une partie importante de leurs services, ils se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leur clientèle et sur les prêts qu'ils leur accordent. Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) représentent justement la part des services financiers qui n'est pas facturée. Au total, la production des institutions financières comprend deux composantes :

- les services facturés, mesurés par les commissions prélevées explicitement,
- les Sifim, c'est-à-dire les marges d'intérêts sur les crédits et les dépôts.

Jusqu'à la base 1995, le seul emploi reconnu des Sifim consistait en une consommation intermédiaire de l'économie dans son ensemble. Ils étaient enregistrés globalement comme consommation intermédiaire d'une branche fictive.

Le changement introduit en base 2000 consiste à répartir les Sifim entre leurs différents emplois effectifs : consommation intermédiaire, consommation finale, exportations. En base 2000, il existe donc des emplois finals et des échanges extérieurs de Sifim, ce qui modifie le PIB d'autant. L'impact sur le PIB de ce nouveau traitement est important : pour l'année 2000, il conduit à relever le PIB de 13,6 milliards, soit environ 0,95 %.

Le second changement conceptuel consiste à mesurer la production sylvicole, non plus par les abattages de bois, mais de façon continue tout au long de la croissance du patrimoine forestier, sous forme de travaux en cours. Il permet de rendre la mesure de la production moins sensible aux phénomènes non économiques, comme les tempêtes. L'impact sur le PIB de ce second changement est toutefois limité.

D'autre part, la base 2000 a donné lieu à un changement de méthode important ; il consiste à utiliser les statistiques sur les entreprises non financières organisées dans le cadre du Système intermédiaire d'entreprises (SIE) comme base d'évaluation de la production (dont les marges commerciales), de la valeur ajoutée et des revenus des secteurs des Sociétés non financières et entreprises individuelles (SNFEI) dans le calcul du PIB.

En outre, la comptabilité nationale a mobilisé des sources statistiques nouvelles dans trois domaines :

- l'investissement en logiciels, dans le cas où il s'agit de développement pour compte propre, a été évalué en mobilisant des données sur les salaires des informaticiens dans le cadre de travaux coordonnés par l'OCDE et Eurostat.

- l'action sociale a fait l'objet d'une investigation statistique particulière, qui a conduit à faire apparaître l'activité de nombreux organismes, en particulier parmi les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), dont il n'était antérieurement pas tenu compte.

- le volume des activités non marchandes a donné lieu à des travaux également menés ailleurs en Europe. Des indicateurs en volume de la production ont été mis au point pour les services non marchands d'éducation et pour les services collectifs en mobilisant des sources statistiques qui, jusque là, n'étaient pas exploitées pour la comptabilité nationale.

Enfin, la base 2000 a donné lieu à de nouvelles évaluations concernant :

- le redressement pour fraude et travail au noir,
- les actions non cotées,
- les flux d'intérêts,
- les échanges internationaux de services de transports.

Ces nouvelles évaluations se fondent le plus souvent sur une meilleure prise en compte des sources disponibles :

- l'exploitation par secteur d'activité des sources comptables a donné le total des consommations intermédiaires des branches, tandis que des sources diverses ont permis de les détailler par produit ;

- l'utilisation des données comptables des entreprises commerciales a conduit à réviser fortement la consommation commercialisable et les marges commerciales ;

- l'utilisation des données des « comptes satellites » a permis de réviser l'évaluation dans les domaines du logement et de la santé ;

- la cohérence entre le compte du reste du Monde et le compte des transactions courantes de la Balance des paiements a été améliorée. La mesure de la correction Caf-Fab retenue dans ces deux comptes est désormais la même, en l'occurrence celle de la Direction générale des douanes et des droits indirects. D'importantes révisions des transferts de salaires, introduites en Balance des paiements en 1999, ont été répercutées dans les comptes de la base 2000 sur l'évaluation de la rémunération des salariés en provenance et vers le reste du Monde.

Les critères de convergence de l'Union monétaire au sens des traités de Maastricht et d'Amsterdam et les comptes nationaux

Les traités de Maastricht, puis d'Amsterdam, imposent aux États membres des critères de maîtrise des déficits publics dans le cadre des « programmes de stabilité et de croissance » :

- *le critère de stabilité des prix* : le taux d'inflation ne devra pas dépasser de plus de 1,5 % la moyenne des taux des trois États membres les moins inflationnistes.

- *les critères de maîtrise des déficits publics* : le déficit des finances publiques ne devra pas dépasser 3 % du PIB pour l'ensemble des Administrations publiques et la dette publique devra être limitée à 60 % maximum du PIB.

- le caractère durable de la convergence mesurée par le niveau du *taux d'intérêt nominal à long terme* qui ne devra pas dépasser de plus de 2 % la moyenne des taux d'intérêt des trois pays les plus performants en matière d'inflation.

Le déficit des finances publiques est mesuré par le besoin de financement du secteur des Administrations publiques, au sens des comptes nationaux. La dette publique est celle du secteur des Administrations publiques, mais mesurée différemment de celle des comptes nationaux. Elle est évaluée en valeur brute (sans déduction des créances des Administrations publiques sur les autres secteurs). Elle est cependant consolidée au sein des Administrations publiques. Elle est évaluée en valeur nominale et non à la valeur du marché. Les prêts et crédits commerciaux et les décalages comptables ne sont pas pris en compte.

Le 1^{er} janvier 1999 onze pays de l'Union européenne adoptaient une monnaie unique « l'euro ». Trois ans après, le 1^{er} janvier 2002, la mise en circulation de l'euro fiduciaire au sein de la « zone euro » concrétisait le succès de l'Union économique et monétaire. L'institution de la monnaie unique et l'existence d'une politique monétaire commune, axée sur la stabilité des prix, ont conduit à accorder une importance accrue aux politiques budgétaires et structurelles. D'une manière générale, les politiques nationales sont devenues des questions d'intérêt commun.

Les comptes nationaux français sont désormais établis en euros. Les utilisateurs qui souhaiteraient les comparer aux ordres de grandeur qui leur sont familiers pourront les obtenir par une simple multiplication par 6,55957, valeur du taux de change de l'euro par rapport au franc, au 31 décembre 1998. Ce coefficient s'applique quelle que soit l'année.

3

○ Définitions

Administrations publiques (S13)¹

Ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des Administrations publiques (S13) comprend les Administrations publiques centrales (S1311), les Administrations publiques locales (S1313) et les Administrations de sécurité sociale (S1314).

Branche

Une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Capacité ou besoin de financement (B9A)

Solde du compte de capital. Il est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation : FBCF, variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels). On parle de capacité de financement si le solde est positif, de besoin de financement s'il est négatif.

Consommation de capital fixe (K1)

Dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible.

Le terme « brut » dans les expressions comme Produit intérieur brut ou Formation brute de capital fixe signifie que la consommation de capital fixe n'a pas été soustraite. Quand on la soustrait de ces grandeurs, leur valeur est dite « nette ».

Consommation des ménages

Le cadre de la comptabilité nationale comprend 2 agrégats relatifs à la consommation des ménages : les dépenses de

consommation des ménages et la consommation effective des ménages.

La dépense de consommation des ménages (P31) se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. Elle comprend la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. On y inclut aussi les loyers imputés, que les ménages propriétaires de leur résidence principale se versent implicitement à eux-mêmes.

La consommation effective des ménages (P41) est la somme de la dépense de consommation des ménages et des consommations individualisables incluses dans la dépense de consommation finale des Administrations et des Institutions sans but lucratif (ISBL). Ces dernières sont les dépenses des Administrations et des ISBL dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. C'est le cas en particulier des dépenses pour l'éducation et pour la santé. On distingue en leur sein des prestations sociales en nature (D631) et des transferts de biens et services non marchands (D632).

Consommation intermédiaire (P2)

Valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Cotisations sociales effectives (D611)

Ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux Administrations de sécurité sociale et aux régimes privés. Elles se décomposent en cotisations à la charge des employeurs (D6111), à la charge des salariés (D6112), et à la charge des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi (D6113).

Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (D122)

Contrepartie des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, leurs anciens salariés et autres ayants droit, diminuée le cas échéant des cotisations sociales à la charge des salariés.

Dépense de consommation des ménages (P31)

Voir Consommation des ménages.

Durée effective du travail

Temps de travail réellement effectué par les salariés de l'entreprise, en tenant compte explicitement des congés, du travail à temps partiel, du chômage dû aux intempéries, des arrêts pour maladie, maternité et accidents du travail. Cette durée ne prend pas en compte les heures supplémentaires.

Économie nationale

Ensemble des unités résidentes sur le territoire économique. Le territoire économique français comprend la métropole et les départements d'Outre-mer. Les départements d'Outre-mer ont été rattachés au territoire économique à partir de la base des comptes nationaux 95. Dans les bases précédentes (56, 59, 62, 71 et 80), ils faisaient partie du reste du Monde.

Emploi intérieur

Ensemble des personnes, salariés et travailleurs indépendants, exerçant une activité rentrant dans le domaine de la production (voir ce mot) dans une unité institutionnelle résidente.

Emploi en personnes physiques

Effectif de l'emploi intérieur évalué en comptant chaque personne pour une unité, dans son activité principale, quelle que soit la durée du travail (durée hebdomadaire) ; cette population est évaluée en moyenne sur l'année.

Emploi équivalent temps plein

Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

¹ Les codes inscrits entre parenthèse sont les codes d'opérations ou d'agents de la nomenclature internationale des comptes nationaux.

Entreprise individuelle (S14A)

Entreprise non financière qui n'a pas la forme juridique de société. En comptabilité nationale, les entreprises individuelles ne sont pas dissociées des ménages qui les possèdent. Leurs opérations sont donc retracées dans les comptes du secteur institutionnel des ménages.

Épargne (B8)

Solde du compte d'utilisation du revenu disponible et du compte d'utilisation du revenu disponible ajusté. Pour les ménages, elle est égale au revenu disponible diminué de la dépense de consommation, ou au revenu disponible ajusté diminué de la consommation effective (voir ces mots).

L'épargne peut être calculée nette, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Excédent brut d'exploitation (B2)

Solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des impôts sur les produits, et augmentée des subventions sur les produits.

Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte (voir ce mot).

L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Exportations de biens et de services (P6)

Ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Formation brute de capital fixe (P51)

Elle est constituée par les acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

La formation de capital fixe peut aussi être calculée nette, si l'on soustrait la consommation de capital fixe.

Importations de biens et de services (P7)

Ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Impôts sur la production et les importations (D2)

Versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les Administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne et qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les Impôts sur les produits (D21) et les autres impôts sur la production (D29), notamment les impôts sur les salaires et la main-d'œuvre.

Impôts sur les produits (D21)

Ils sont constitués essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée, de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, des droits de mutation à titre onéreux, des droits sur les alcools et les tabacs.

Impôts sur le revenu (D51)

Impôts frappant les revenus, les bénéfices et les gains en capital. Ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des personnes physiques, ménages, sociétés et institutions sans but lucratif au service des ménages.

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM, S15)

Ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des Administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

Investissement

Voir Formation brute de capital fixe (FBCF).

Ménages (S14)

Individus ou groupes d'individus considérés tant dans leur fonction de consommateurs (S14B) que dans celle, éventuelle, d'entrepreneurs (S14A) produisant des biens marchands ou des services financiers et non financiers marchands.

Opérations financières

Ensemble des opérations entre deux unités institutionnelles portant sur des actifs ou des passifs financiers. Certaines opérations sont purement financières : prêts, émissions ou cessions de titres. D'autres sont la contrepartie d'une opération sur biens et services ou d'une opération de répartition, qui se traduit par un transfert de moyens de paiement ou la naissance d'un crédit.

Opérations de répartition (D)

Opérations par lesquelles la valeur ajoutée générée par la production est distribuée entre la main-d'œuvre, le capital et les Administrations publiques, et opérations de redistribution du revenu et de la richesse.

Population active

La population active est définie aux fins de la Comptabilité nationale comme comprenant toutes les personnes des deux sexes au-dessus d'un âge déterminé qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre nécessaire aux activités de production (telles que retenues dans la définition de la production du système de comptabilité nationale, SCN). Elle comprend toutes les personnes qui remplissent les conditions pour être considérées comme personnes pourvues d'un emploi (salarié ou non salarié) ou comme chômeurs.

En comptabilité nationale, la population active résidente comprend les diplomates et militaires français à l'étranger mais exclut les diplomates et militaires étrangers qui ont leur résidence habituelle en France.

Population totale

Ensemble des personnes, nationaux ou étrangers, établies de façon durable sur le territoire économique du pays, même si ces personnes en sont temporairement absentes. La population totale est calculée à une date déterminée. Toutefois, la moyenne annuelle du nombre d'habitants fournit une base appropriée pour l'estimation des variables de la comptabilité nationale ou comme dénominateur en cas de comparaisons.

Prélèvements obligatoires

Ensemble des impôts et des cotisations sociales effectives perçues par les Administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables. Le taux de prélèvements obligatoires est le rapport des prélèvements au PIB.

Prestations sociales

Transferts, en espèces ou en nature, aux ménages destinés à alléger la charge financière que représente pour ceux-ci la protection contre un certain nombre de risques ou de besoins ; ils sont effectués par l'intermédiaire de régimes organisés de façon collective ou, en dehors de ces régimes, par des unités des Administrations publiques ou des ISBLSM.

Les prestations délivrées par les institutions de protection sociale prennent plusieurs formes :

– prestations sociales (au sens strict) : versement en espèces (pensions de retraite, allocations, indemnités, ...) ou en nature (remboursement de soins ou de médicaments, ...) ;

– prestations de services sociaux : accès gratuit ou à tarif réduit à des services comme l'hospitalisation publique, l'hébergement en maison de retraite, la réduction de tarif des transports en commun pour les familles nombreuses ou les personnes âgées ;

– prestations fiscales : artifice comptable qui correspond aux réductions d'impôts dues à la vieillesse ou à la charge d'enfants.

Prix d'acquisition

Montant effectif payé par l'acheteur par unité de bien ou de service achetée. Il comprend les impôts, la TVA ne comptant que pour sa partie non déductible, et les subventions sur les produits sont déduites. Il comprend aussi les frais de transport acquittés séparément par l'acheteur pour prendre possession des produits au moment et au lieu voulus. Il exclut les intérêts qui viennent s'ajouter en cas d'octroi d'un crédit.

Prix de base

Montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits. Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément.

Prix Caf (coût, assurance, fret)

Prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou le prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

Prix Fab (franco à bord)

Prix d'un bien à la frontière du pays exportateur ou d'un service fourni à un non résident. Il comprend la valeur des biens ou des services au prix de base, des services de transport et de distribution jusqu'à la frontière, les impôts moins les subventions.

Production (P1)

Activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Production marchande (P11)

Production écoulee ou destinée à être écoulee sur le marché. Elle comprend :

- les produits vendus à un prix économiquement significatif (c'est-à-dire un prix couvrant plus de 50 % des coûts de production) ;
- les produits troqués ;
- les produits utilisés pour effectuer des paiements en nature, y compris les rémunérations des salariés en nature ;
- les produits livrés par une unité d'activité économique locale à une autre unité d'activité économique locale appartenant à la même unité institutionnelle et destinés à être utilisés par cette dernière pour sa consommation intermédiaire ;
- les produits ajoutés aux stocks de biens finis et de travaux en cours, destinés à une ou plusieurs des utilisations précédentes.

Productivité apparente du travail

Rapport de la valeur ajoutée en volume au volume de travail mis en œuvre dans le processus de production. La productivité est dite horaire lorsque le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées. Elle peut également être mesurée par tête (par personne physique) ou par emploi équivalent temps plein.

Production pour usage final propre (P12)

Biens ou services qu'une unité institutionnelle produit et conserve pour sa consommation finale ou sa formation brute de capital fixe.

Produit intérieur brut aux prix du marché (B1)

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;

– le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;

– le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Rémunération des salariés (D1)

Ensemble des rémunérations en espèces et en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers : salaires et traitements bruts en espèces et en nature, cotisations sociales effectives et imputées à la charge des employeurs.

Reste du Monde (S2)

Les comptes du reste du Monde retracent les relations économiques entre les unités qui font partie du territoire économique et celles qui n'en font pas partie.

Revenu disponible (B6)

Revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution.

Revenu disponible ajusté (B7)

Pour les ménages, revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des Administrations publiques et les Institutions sans but lucratif au service des ménages (voir Consommation effective des ménages).

Revenu mixte (B3)

Solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Revenus primaires

Revenus dont disposent les unités résidentes du fait de leur participation directe à des processus de production et revenus de la propriété.

Revenus de la propriété (D4)

Revenus que reçoit le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit en échange de sa mise à la disposition d'une autre unité institutionnelle. Ils comprennent principalement les dividendes versés par les sociétés, les intérêts et les loyers des terrains (les loyers des logements, actifs corporels produits, sont considérés comme le paiement d'un service).

Salaires et traitements en nature (D112)

Biens, services ou autres avantages fournis gratuitement ou à prix réduit par les employeurs à leurs salariés et que ceux-ci peuvent utiliser à leur convenance pour satisfaire leurs besoins ou ceux des autres membres de leur ménage.

Secteurs institutionnels

Les différents acteurs de la vie économique sont regroupés dans des ensembles considérés comme pertinents. Les unités, dites institutionnelles, constituent les unités de base de la comptabilité nationale : ce sont des unités susceptibles de posséder elles-mêmes des actifs, de souscrire des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres unités. Les secteurs institutionnels regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité.

On distingue cinq secteurs institutionnels résidents : les sociétés non financières (S11), les sociétés financières (S12), les Administrations publiques (S13), les ménages (S14), les Institutions sans but lucratif au service des ménages (S15).

Les unités non-résidentes qui entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes sont regroupées dans le reste du Monde (S2).

Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim)

Ils représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent.

Sociétés financières (S12)

Ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (intermédiaires financiers) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers).

Sociétés non financières (S11)

Ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

Subventions (D3)

Transferts courants sans contrepartie que les Administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne versent à des producteurs résidents dans le but d'influencer leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production. On distingue les Subventions sur les produits (D31), versées par unité de bien ou de service produite ou importée, et les Autres subventions sur la production (D39).

Transferts sociaux en nature (D63)

Biens et services individuels qui sont fournis gratuitement aux ménages par les Administrations publiques ou les Institutions sans but lucratif. Ils comprennent d'une part les prestations sociales en nature (D631) qui sont destinées à alléger la charge financière que représente la protection contre un certain nombre de risques ou de besoins, tels les remboursements de sécurité sociale, et d'autre part les transferts de biens et services non marchands individuels (D632), c'est-à-dire essentiellement les services d'éducation et d'hospitalisation pris en charge par les Administrations.

Unité institutionnelle

Centre élémentaire de décision économique caractérisé par une unicité de comportement et une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale. Une unité résidente est dite institutionnelle dès lors qu'elle dispose d'une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale et qu'elle dispose d'une comptabilité complète, ou au moins qu'elle serait en mesure d'en établir une pertinente du point de vue économique ou juridique.

Les unités institutionnelles sont regroupées en secteurs institutionnels.

Valeur ajoutée (B1)

Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Variation des stocks (P52)

Valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des pertes courantes sur stocks.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Département des « Comptes nationaux de l'Insee ».

Organismes :

- Insee.
- Eurostat, Office statistique de l'Union européenne.
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Sites Internet :

- www.insee.fr : les données détaillées des comptes nationaux en base 2000 sont dorénavant publiées sur le site.
- epp.eurostat.ec.eu.int
- www.oecd.org
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Insee

Insee-Méthodes :

- « Méthodologie des comptes trimestriels », n° 108, février 2005.

Insee-Références

- « L'Économie française – comptes et dossiers, édition 2006 », juillet 2006.

Insee-Première :

- « Dépenses sociales, premières dépenses publiques », n° 1102, septembre 2006 ;
- « Les comptes extérieurs de la France en 2005 – Pénétration accrue des produits étrangers », n° 1086, juin 2006 ;
- « Les comptes financiers de la Nation en 2005 », n° 1080, mai 2006 ;
- « Les comptes des Administrations publiques en 2005 », n° 1078, mai 2006 ;
- « Les comptes de la Nation en 2005 », n° 1077, mai 2006.

Économie et Statistique :

- « Ralentissement de la productivité et réallocations d'emplois : deux régimes de croissance », n° 367, février 2004 ;
- « La croissance européenne perturbée par un cycle de courte période », n°s 359-360, avril 2003.

Document de travail :

- « Les indices de compétitivité des pays : interprétation et limites », n° G 2002/16, S. Grégoir et F. Maurel.

TABLEAU I.01-1

Ressources et emplois de biens et services à prix courants - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000) Unité : Milliard d'euros

	1995	2000	2001	2002	r 2003	r 2004	p 2005
RESSOURCES							
Produit intérieur brut	1 194,8	1 441,4	1 497,2	1 548,6	1 594,8	1 659,0	1 710,0
Importations	258,5	398,7	403,8	393,4	391,6	423,0	462,6
Total ressources	1 453,3	1 840,1	1 901,0	1 942,0	1 986,4	2 082,1	2 172,6
EMPLOIS							
Dépenses de consommation finale :							
Des ménages.	661,5	783,9	817,4	844,4	878,3	915,5	953,3
Individuelle des administrations publiques	172,7	206,3	215,7	232,1	245,4	255,1	264,6
Collective des administrations publiques	109,5	123,8	125,5	130,1	133,0	138,5	141,0
Des institutions sans but lucratif au service des ménages.	14,8	19,4	20,8	21,8	21,8	22,8	22,8
Total dépenses de consommation finale	958,5	1 133,4	1 179,4	1 228,3	1 278,4	1 331,9	1 381,6
Formation brute de capital fixe :							
Des sociétés non financières et entreprises individuelles.	115,6	154,6	161,8	158,2	158,9	168,3	176,5
Des ménages hors entreprises individuelles.	55,4	68,0	71,3	74,2	78,3	86,9	93,1
Des sociétés financières	5,9	11,9	11,7	10,9	12,4	9,9	10,0
Des administrations publiques	38,0	44,5	45,1	45,3	49,0	51,8	55,4
Des institutions sans but lucratif au service des ménages.	1,4	1,7	1,8	1,9	1,9	1,5	1,5
Total formation brute de capital fixe	216,4	280,7	291,6	290,6	300,5	318,4	336,6
Acquisitions, nettes de cessions, d'objets de valeurs	0,7	1,0	1,0	0,9	0,7	0,5	0,5
Variation des stocks	5,6	13,3	7,9	2,2	- 0,9	4,1	7,6
Exportations	272,1	411,7	421,0	419,9	407,7	427,1	446,3
Total emplois	1 453,3	1 840,1	1 901,0	1 942,0	1 986,4	2 082,1	2 172,6

TABLEAU I.01-2

Ressources et emplois de biens et services en volume - France entière

Prix chaînés, base 2000 (1)

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000) Unité : Milliard d'euros

	1995	2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
RESSOURCES							
Produit intérieur brut	1 255,5	1 441,4	1 468,1	1 483,2	1 499,3	1 534,1	1 552,3
Importations	264,2	398,7	407,4	414,4	419,1	446,9	474,0
EMPLOIS							
Dépenses de consommation finale :							
Des ménages.	690,2	783,9	803,7	821,5	839,3	858,7	876,8
Individuelle des administrations publiques	192,6	206,3	210,2	215,8	221,8	226,6	230,6
Collective des administrations publiques	118,1	123,8	123,7	124,3	125,1	128,1	127,9
Des institutions sans but lucratif au service des ménages.	16,6	19,4	20,1	21,7	21,0	21,2	20,6
Total dépenses de consommation finale	1 017,2	1 133,4	1 157,7	1 183,4	1 207,2	1 234,7	1 255,9
Formation brute de capital fixe :							
Des sociétés non financières et entreprises individuelles.	118,1	154,6	160,7	156,0	156,7	164,0	169,9
Des ménages hors entreprises individuelles.	58,9	68,0	68,9	69,7	71,3	74,1	77,2
Des sociétés financières	5,9	11,9	11,6	10,9	12,5	10,1	10,0
Des administrations publiques	38,9	44,5	44,4	43,9	46,5	47,8	49,5
Des institutions sans but lucratif au service des ménages.	1,4	1,7	1,8	1,9	1,8	1,4	1,4
Total formation brute de capital fixe	223,2	280,7	287,3	282,5	288,9	297,7	308,2
Acquisitions, nettes de cessions, d'objets de valeurs	0,7	1,0	0,8	0,6	0,4	0,3	0,3
Variation des stocks	4,3	13,3	7,5	2,7	- 1,8	6,7	4,8
Exportations	276,2	411,7	422,1	428,3	423,2	439,7	453,2

(1) Ces données sont issues des comptes en volume chaînés (cf. méthodologie de ce chapitre). Les équilibres comptables ne sont pas conservés.

TABLEAU I.01-3

Ressources et emplois de biens et services aux prix de l'année précédente - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000) Unité : %

	1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Dépenses de consommation finale :							
Des ménages.....	0,9	2,0	1,4	1,2	1,2	1,3	1,2
Des administrations publiques	n.s.	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5	0,3
Formation brute de capital fixe :							
Des sociétés non financières et entreprises individuelles.....	0,3	0,8	0,4	- 0,3	n.s.	0,5	0,4
Des ménages hors entreprises individuelles.....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Des sociétés financières.....	0,1	0,1	n.s.	n.s.	0,1	- 0,1	n.s.
Des administrations publiques	- 0,1	0,3	n.s.	n.s.	0,2	0,1	0,1
Total formation brute de capital fixe.....	0,3	1,4	0,5	- 0,3	0,4	0,6	0,7
Solde extérieur des biens et services.....	0,3	- 0,3	0,1	n.s.	- 0,6	- 0,6	- 0,8
Exportations	1,8	3,3	0,7	0,4	- 0,3	1,0	0,8
Importations	- 1,5	- 3,6	- 0,6	- 0,5	- 0,3	- 1,6	- 1,5
Variation des stocks.....	0,6	0,6	- 0,4	- 0,3	- 0,3	0,6	- 0,1
Produit intérieur brut	2,2	4,0	1,9	1,0	1,1	2,3	1,2

TABLEAU I.01-4

Valeur ajoutée par branche à prix courants - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000) Unité : Milliard d'euros

	1995	2000	2001	2002	r 2003	r 2004	p 2005
Agriculture.....	36,0	36,6	38,3	37,7	35,5	36,5	33,6
Industries agricoles et alimentaires.....	24,8	26,5	26,4	27,7	28,7	30,6	26,9
Industries des biens de consommation	34,3	36,2	37,9	37,5	37,4	37,6	37,8
Industrie automobile	11,1	16,0	15,6	17,0	16,2	17,4	15,1
Industries des biens d'équipement.....	36,7	45,2	45,7	45,0	42,7	41,1	41,0
Industries des biens intermédiaires.....	69,8	79,5	79,6	76,2	75,4	77,4	79,5
Énergie	24,8	25,6	25,6	27,1	28,1	29,1	31,6
Construction	64,6	66,6	70,8	73,1	76,1	83,7	88,5
Commerce.....	118,0	135,7	146,3	150,2	158,1	159,8	162,4
Transports	41,8	52,8	55,9	59,0	60,2	62,6	64,0
Activités financières.....	51,5	66,4	61,1	66,3	70,8	72,3	70,9
Activités immobilières.....	124,6	158,8	169,0	174,1	182,5	194,6	207,4
Services aux entreprises.....	147,2	202,7	215,5	225,9	232,1	241,5	254,6
Services aux particuliers.....	52,2	67,9	71,5	76,5	79,8	82,1	84,1
Éducation, santé, action sociale.....	143,6	169,4	177,7	189,1	197,6	205,8	213,2
Administration	87,5	104,9	107,7	110,2	113,4	117,2	120,8
Ensemble des valeurs ajoutées (aux prix de base (1)).....	1 068,5	1 290,7	1 344,7	1 392,6	1 434,8	1 489,3	1 531,3
TVA	88,3	105,9	107,5	109,4	112,5	119,3	125,8
Impôts sur importations	1,7	1,8	1,7	1,6	1,6	1,7	1,9
Autres impôts sur les produits	51,9	60,3	60,2	64,2	64,7	67,3	69,2
Subventions à l'importation	-	-	-	-	-	-	-
Autres subventions sur les produits	- 15,6	- 17,3	- 16,9	- 19,2	- 18,7	- 18,6	- 18,1
Produit intérieur brut.....	1 194,8	1 441,4	1 497,2	1 548,6	1 594,8	1 659,0	1 710,0

(1) La production et par conséquent la valeur ajoutée sont évaluées aux « prix de base ». Le prix de base ne comprend pas les impôts sur les produits payés par les producteurs et inclut les subventions sur les produits reçues par les producteurs.

TABLEAU I.01-5

Valeur ajoutée par branche en volume - France entière

Prix chaînés, base 2000 (1)

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000) Unité : Milliard d'euros

	1995	2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Agriculture,	32,8	36,6	35,6	37,4	31,7	38,3	34,0
Industries agricoles et alimentaires	27,0	26,5	25,5	25,9	27,7	27,8	28,2
Industries des biens de consommation	32,1	36,2	38,2	38,3	37,7	37,9	39,9
Industrie automobile	9,2	16,0	14,6	14,8	15,7	16,4	15,9
Industries des biens d'équipement	33,9	45,2	46,4	45,8	46,0	47,1	48,1
Industries des biens intermédiaires	65,7	79,5	80,8	80,4	82,0	83,5	83,6
Énergie	23,0	25,6	28,4	30,0	30,2	30,8	32,5
Construction	71,1	66,6	68,9	68,0	67,4	69,3	69,7
Commerce	117,0	135,7	138,3	138,6	139,7	141,6	143,2
Transports	41,5	52,8	52,2	53,3	53,7	56,2	56,2
Activités financières	56,0	66,4	64,8	66,1	70,5	71,6	73,2
Activités immobilières	136,2	158,8	164,7	165,6	168,0	173,2	177,5
Services aux entreprises	157,2	202,7	206,7	213,0	217,4	223,4	228,4
Services aux particuliers	58,8	67,9	70,6	71,8	73,0	72,9	73,6
Éducation, santé, action sociale	170,3	169,4	172,3	174,5	174,7	177,8	178,5
Administration	95,9	104,9	105,6	102,9	103,9	104,8	105,0
Ensemble des valeurs ajoutées (aux prix de base (2))	1 124,7	1 290,7	1 313,6	1 326,4	1 339,5	1 373,1	1 388,5
TVA	88,7	105,9	108,3	110,9	112,8	116,2	120,1
Impôts sur importations	1,3	1,8	1,7	1,6	1,6	1,8	1,8
Autres impôts sur les produits	55,0	60,3	61,5	61,8	61,7	60,5	59,2
Subventions à l'importation	—	—	—	—	—	—	—
Autres subventions sur les produits	— 14,1	— 17,3	— 17,1	— 17,6	— 16,4	— 17,4	— 17,1
Produit intérieur brut	1 255,5	1 441,4	1 468,1	1 483,2	1 499,3	1 534,1	1 552,3

(1) Ces données sont issues des comptes en volume chaînés (cf. méthodologie de ce chapitre). Les équilibres comptables ne sont pas conservés.
(2) La production et par conséquent la valeur ajoutée, sont évaluées aux « prix de base » ; le prix de base ne comprend pas les impôts sur les produits payés par les producteurs et inclut les subventions sur les produits reçues par les producteurs.

TABLEAU I.01-6

Partage de la valeur ajoutée des secteurs institutionnels à prix courants - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000) Unité : Milliard d'euros

	1995	2000	2001	2002	r 2003	r 2004	p 2005
Valeur ajoutée brute des secteurs institutionnels	1 068,5	1 290,7	1 344,7	1 392,6	1 434,8	1 489,3	1 531,3
Rémunération des salariés	619,2	747,7	781,5	813,8	837,5	865,4	891,1
dont : Salaires et traitements bruts	448,4	547,6	574,2	598,7	614,3	635,7	654,7
Cotisations sociales à la charge des employeurs	170,8	200,1	207,3	215,1	223,2	229,7	236,4
Impôts sur la production et les importations	49,8	60,1	61,0	63,2	65,0	69,2	73,7
Subventions	— 12,5	— 13,6	— 16,0	— 16,2	— 16,7	— 15,8	— 15,6
Excédent brut d'exploitation	321,9	396,5	410,0	422,2	439,8	458,8	469,8
Revenu mixte brut	90,1	100,0	108,1	109,6	109,2	111,6	112,2

TABLEAU I.01-7

Principaux agrégats par secteur institutionnel, à prix courants - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000)

Unité : Milliard d'euros

	1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Valeur ajoutée totale	1 068,5	1 290,7	1 344,7	1 392,6	1 434,8	1 489,3	1 531,3
dont : Sociétés non financières	592,0	725,5	760,1	784,3	807,9	837,9	858,2
Sociétés financières	50,7	65,5	60,2	65,3	69,7	71,5	72,6
Administrations publiques	195,3	230,0	238,6	249,9	258,0	265,8	274,2
Ménages (y compris entrepreneurs individuels)	218,6	254,7	269,6	276,4	282,4	296,6	308,6
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	11,9	15,1	16,1	16,8	16,8	17,6	17,7
Revenu disponible brut	1 187,5	1 444,3	1 497,6	1 534,2	1 582,6	1 644,2	1 691,1
dont : Sociétés non financières	87,4	119,4	125,5	118,5	127,7	120,5	114,9
Sociétés financières	24,9	19,7	6,8	9,8	21,8	22,9	21,4
Administrations publiques	272,2	361,3	372,4	366,6	366,0	389,7	410,3
Ménages (y compris entrepreneurs individuels)	786,7	923,0	970,4	1 015,5	1 043,6	1 086,8	1 120,0
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	16,3	21,0	22,5	23,9	23,4	24,4	24,5
Dépenses de consommation finale	958,5	1 133,4	1 179,4	1 228,3	1 278,4	1 331,9	1 381,6
dont : Collective des administrations publiques	109,5	123,8	125,5	130,1	133,0	138,5	141,0
Individuelle des administrations publiques	172,7	206,3	215,7	232,1	245,4	255,1	264,6
Individuelle des ménages (y compris entrepreneurs individuels)	661,5	783,9	817,4	844,4	878,3	915,5	953,3
Individuelle des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	14,8	19,4	20,8	21,8	21,8	22,8	22,8
Dépenses de consommation effective des ménages (1)	849,0	1 009,6	1 053,9	1 098,2	1 145,5	1 193,4	1 240,6
Épargne brute	229,0	310,9	318,2	305,9	304,2	312,3	309,5
dont : Sociétés non financières	87,4	119,4	125,5	118,5	127,7	120,5	114,9
Sociétés financières	24,9	19,7	6,8	9,8	21,8	22,9	21,4
Administrations publiques	- 10,0	31,2	31,2	4,5	- 12,4	- 3,9	4,7
Ménages (y compris entrepreneurs individuels)	125,2	139,1	153,0	171,1	165,4	171,3	166,7
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	1,5	1,5	1,7	2,1	1,6	1,6	1,7
Formation brute de capital fixe	216,4	280,7	291,6	290,6	300,5	318,4	336,6
dont : Sociétés non financières	103,8	143,2	150,7	146,7	146,8	156,0	164,0
Sociétés financières	5,9	11,9	11,7	10,9	12,4	9,9	10,0
Administrations publiques	38,0	44,5	45,1	45,3	49,0	51,8	55,5
Ménages (y compris entrepreneurs individuels)	67,2	79,4	82,4	85,7	90,4	99,2	105,7
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	1,4	1,7	1,8	1,9	1,9	1,5	1,5
Capacité (+) ou besoin de financement (-) de la Nation	6,8	17,4	16,9	12,3	- 3,9	- 9,7	- 35,2
en % du PIB	0,6	1,2	1,1	0,8	- 0,2	- 0,6	- 2,1
dont : Sociétés non financières	- 11,4	- 28,4	- 22,9	- 20,8	- 17,5	- 28,3	- 52,0
Sociétés financières	26,8	4,7	- 4,3	- 0,7	9,8	13,6	11,9
Ménages (y compris entrepreneurs individuels)	56,1	61,6	66,5	81,7	69,6	64,5	53,3
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	0,8	0,7	0,9	1,2	1,0	1,5	1,6
Administrations publiques	- 65,5	- 21,3	- 23,3	- 49,1	- 66,8	- 61,0	- 50,0

(1) La dépense de consommation finale effective des ménages comprend la dépense de consommation individuelle des ménages (celle qu'ils supportent directement) et les consommations individualisables des Administrations publiques et ISBLSM (institutions sans but lucratif au service des ménages), tout particulièrement les dépenses pour l'éducation et la santé.

TABLEAU I.01-8

Principaux agrégats par habitant - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000)

Unité : Euro

	1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
PIB (prix courants)	20 108	23 740	24 496	25 167	25 751	26 619	27 272
PIB (prix chaînés, base 2000)	21 129	23 740	24 020	24 105	24 209	24 614	24 756
Revenu national brut	20 146	24 066	24 786	25 236	25 910	26 780	27 412
Revenu disponible brut des ménages	13 240	15 202	15 876	16 504	16 851	17 437	17 862
Dépenses de consommation finale des ménages (prix courants)	11 132	12 911	13 374	13 723	14 181	14 689	15 203
Épargne brute des ménages	2 108	2 291	2 503	2 781	2 670	2 748	2 659
Capacité de financement des ménages	944	1 015	1 088	1 327	1 124	1 035	850

TABLEAU I.01-9

Compte d'utilisation du revenu des ménages et principaux ratios - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000) Unités : Milliard d'euros et %

	1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Compte d'utilisation du revenu des ménages							
Revenu disponible brut ajusté.....	974,2	1 148,7	1 206,9	1 269,4	1 310,8	1 364,6	1 407,4
Revenu disponible brut.....	786,7	923,0	970,4	1 015,5	1 043,6	1 086,8	1 120,0
Transferts sociaux en nature.....	187,5	225,7	236,5	253,9	267,2	277,9	287,4
Prestations sociales en nature.....	94,5	115,2	120,0	129,1	138,8	148,0	153,7
Transferts de biens et services non marchands individuels.....	93,1	110,6	116,6	124,8	128,4	129,9	133,6
Revenu disponible brut.....	786,7	923,0	970,4	1 015,5	1 043,6	1 086,8	1 120,0
Dépenses de consommation finale.....	661,5	783,9	817,4	844,4	878,3	915,5	953,3
Épargne brute.....	125,2	139,1	153,0	171,1	165,4	171,3	166,7
Capacité (+) ou besoin (-) de financement.....	56,1	61,6	66,5	81,7	69,6	64,5	53,3
En %							
Taux d'épargne (1).....	15,9	15,1	15,8	16,9	15,8	15,8	14,9
Taux d'épargne financière (2).....	7,1	6,7	6,9	8,0	6,7	5,9	4,8
Évolution annuelle du pouvoir d'achat (3)							
Salaires et traitements bruts.....	2,9	3,8	3,2	3,2	0,7	1,6	1,0
Cotisations sociales à la charge des salariés.....	3,5	2,7	3,4	4,9	1,9	1,2	2,5
Salaires et traitements nets.....	2,8	4,0	3,1	3,0	0,5	1,6	0,7
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature.....	2,1	0,3	2,1	4,3	2,3	2,1	1,9
Revenus salariaux et sociaux.....	2,5	2,6	2,8	3,5	1,2	1,8	1,1
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte.....	1,7	3,4	5,1	1,2	0,4	2,6	2,0
Cotisations des non salariés.....	3,7	3,4	7,4	1,3	1,4	3,8	3,9
Revenu disponible brut.....	3,0	3,4	3,4	3,6	0,9	2,2	1,1
Prix des dépenses de consommation finale (évolution annuelle).....	0,9	2,3	1,7	1,1	1,8	1,9	2,0

(1) Épargne brute / Revenu disponible brut.
(2) Capacité de financement / Revenu disponible brut.
(3) Le déflateur utilisé est l'indice de prix des dépenses de consommation finale des ménages.

TABLEAU I.01-10

Principaux ratios des entreprises non financières - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000) Unité : %

	1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Sociétés non financières							
Rémunération des salariés / valeur ajoutée (VA).....	64,8	64,6	64,8	65,4	65,3	65,2	65,6
Taux de marge (excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée brute).....	31,6	31,2	31,3	30,7	31,0	30,9	30,2
Taux d'investissement (FBCF / valeur ajoutée brute).....	17,5	19,7	19,8	18,7	18,2	18,6	19,1
Taux d'épargne (épargne brute / valeur ajoutée brute).....	14,8	16,5	16,5	15,1	15,8	14,4	13,4
Taux d'autofinancement (épargne brute / FBCF).....	84,1	83,3	83,3	80,7	87,0	77,2	70,1
Entrepreneurs individuels							
Rémunération des salariés / valeur ajoutée.....	21,2	19,5	18,3	17,9	18,1	18,4	18,5
Taux de marge (revenu mixte / valeur ajoutée brute).....	77,6	80,0	81,5	81,5	81,6	80,8	80,7
Taux d'investissement (FBCF / valeur ajoutée brute).....	10,7	9,5	8,8	9,0	9,5	9,4	8,0
VA des entrepreneurs individuels / VA totale des sociétés non financières et entreprises individuelles.....	15,7	14,1	14,2	14,0	13,6	13,6	13,4

TABLEAU I.01-11

Emploi intérieur (1) total par branche et par secteur institutionnel - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000) Unité : Millier de personnes

	(2) TES 16 ou secteur	r 2002		r 2003		r 2004		p 2005	
		Personnes physiques	Équivalent temps plein	Personnes physiques	Équivalent temps plein	Personnes physiques	Équivalent temps plein	Personnes physiques	Équivalent temps plein
Par branche									
Agriculture	EA	928,4	1 114,1	912,1	1 094,2	900,8	1 076,0	888,8	1 066,3
Industries agricoles et alimentaires	EB	577,9	569,3	581,3	575,2	570,9	562,2	567,0	559,3
Industries des biens de consommation	EC	616,0	640,8	592,4	614,7	566,4	585,4	542,3	560,2
Industrie automobile	ED	231,1	232,3	234,3	235,6	231,9	233,3	230,6	232,0
Industries des biens d'équipement	EE	782,4	784,4	763,1	766,2	739,8	743,7	729,7	734,6
Industries des biens intermédiaires	EF	1 401,4	1 409,2	1 359,5	1 367,6	1 311,1	1 319,8	1 270,6	1 279,0
Énergie	EG	205,3	200,0	199,3	192,9	197,2	190,3	196,0	189,3
Construction	EH	1 529,1	1 653,9	1 540,6	1 665,9	1 573,0	1 703,1	1 606,4	1 737,0
Commerce	EJ	3 324,0	3 199,2	3 377,9	3 259,1	3 413,6	3 284,5	3 430,7	3 299,8
Transports	EK	1 106,0	1 115,7	1 108,1	1 119,0	1 106,5	1 120,7	1 106,0	1 120,1
Activités financières	EL	763,2	743,7	767,0	751,0	764,1	752,5	770,6	760,5
Activités immobilières	EM	248,0	254,1	249,8	254,5	247,3	253,1	250,5	256,0
Services aux entreprises	EN	3 941,7	3 917,9	3 894,3	3 873,9	3 927,0	3 911,4	3 987,1	3 972,5
Services aux particuliers	EP	2 119,9	2 099,9	2 160,6	2 118,8	2 165,0	2 117,8	2 196,9	2 139,9
Éducation, santé, action sociale	EQ	4 779,6	4 452,9	4 846,2	4 516,3	4 852,6	4 532,2	4 866,0	4 547,2
Administration	ER	2 364,6	2 201,3	2 364,5	2 186,2	2 395,7	2 217,2	2 389,0	2 207,2
Ensemble		24 918,6	24 588,8	24 951,2	24 591,0	24 962,8	24 603,2	25 028,1	24 660,9
Par secteur institutionnel									
Sociétés non financières (SNF)	S11	13 751,2	13 544,0	13 765,9	13 568,4	13 762,7	13 564,4	13 816,6	13 612,3
Sociétés financières (SF)	S12	706,0	689,4	711,7	698,2	707,2	698,3	712,9	704,6
Administrations publiques (APU)	S13	5 550,7	5 131,6	5 614,6	5 183,6	5 633,2	5 200,9	5 638,9	5 200,6
Ménages (y compris EI)	S14	4 073,1	4 485,7	4 071,9	4 460,4	4 122,0	4 486,1	4 151,6	4 516,2
Entrepreneurs individuels (EI)	S14A	3 312,8	3 660,9	3 290,5	3 632,5	3 315,4	3 644,9	3 328,6	3 665,5
Autres	S14B	760,3	824,9	781,4	827,9	806,7	841,3	823,0	850,7
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	S15	837,6	738,1	787,1	680,5	737,7	653,3	708,2	627,1
Total des secteurs résidents	S1	24 918,6	24 588,8	24 951,2	24 591,0	24 962,8	24 603,2	25 028,1	24 660,9

(1) Emploi intérieur : ensemble des personnes physiques résidentes ou non, ayant un emploi dans une unité de production résidente. En personnes physiques, il s'agit d'une population évaluée en moyenne annuelle où chaque personne compte pour une unité, quelle que soit la durée de son travail, son type d'emploi (y compris précaire), civil ou militaire, salarié ou non (indépendants et aides familiaux non rémunérés). En équivalent temps plein, chaque personne est comptabilisée pour sa quotité de temps partiel (0,5 pour un mi-temps).
(2) La TES, issue de la Nomenclature Économique de Synthèse (NES), est établie pour les besoins des comptes nationaux.

TABLEAU I.01-12

Emploi intérieur salarié (1) par branche - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000) Unité : Millier de personnes

Branche	TES 16 (2)	r 2002		r 2003		r 2004		p 2005	
		Personnes physiques	Équivalent temps plein	Personnes physiques	Équivalent temps plein	Personnes physiques	Équivalent temps plein	Personnes physiques	Équivalent temps plein
Agriculture	EA	368,2	386,0	368,2	384,9	367,2	384,3	358,9	375,1
Industries agricoles et alimentaires	EB	507,0	499,0	511,2	505,8	501,4	493,3	497,5	490,4
Industries des biens de consommation	EC	569,0	586,9	545,9	562,0	520,4	533,5	496,3	508,6
Industrie automobile	ED	230,0	231,2	233,2	234,4	230,8	232,2	229,5	230,8
Industries des biens d'équipement	EE	760,7	763,3	741,7	745,4	718,5	723,1	708,5	714,0
Industries des biens intermédiaires	EF	1 369,1	1 377,0	1 327,6	1 335,9	1 279,5	1 288,3	1 239,0	1 247,5
Énergie	EG	204,4	199,1	198,4	192,0	196,3	189,4	195,0	188,4
Construction	EH	1 307,1	1 368,2	1 316,7	1 379,1	1 346,7	1 410,9	1 377,2	1 440,0
Commerce	EJ	2 957,4	2 839,9	3 009,1	2 900,3	3 041,4	2 925,2	3 051,5	2 934,0
Transports	EK	1 048,8	1 058,6	1 050,3	1 061,4	1 047,3	1 062,0	1 045,6	1 060,3
Activités financières	EL	732,9	715,0	736,4	722,0	732,6	722,9	738,5	730,4
Activités immobilières	EM	220,4	228,1	221,9	228,2	218,6	226,2	221,3	228,6
Services aux entreprises	EN	3 758,9	3 687,7	3 709,1	3 642,3	3 736,9	3 675,5	3 793,4	3 731,3
Services aux particuliers	EP	1 837,7	1 790,6	1 874,8	1 805,1	1 871,6	1 798,0	1 897,8	1 812,9
Éducation, santé, action sociale	EQ	4 492,6	4 167,9	4 555,6	4 228,1	4 554,2	4 238,1	4 561,8	4 247,8
Administration	ER	2 360,2	2 197,2	2 360,1	2 182,1	2 391,2	2 212,9	2 384,4	2 202,9
Ensemble		22 724,3	22 095,5	22 760,2	22 108,9	22 754,5	22 115,9	22 796,3	22 143,0

(1) Emploi intérieur salarié : ensemble des personnes physiques résidentes ou non, ayant un emploi salarié dans une unité de production résidente. En personnes physiques, il s'agit d'une population évaluée en moyenne annuelle où chaque personne compte pour une unité, quelle que soit la durée de son travail, son type d'emploi (y compris précaire), civil ou militaire. En équivalent temps plein, chaque personne est comptabilisée pour sa quotité de temps partiel (0,5 pour un mi-temps).
(2) La TES, issue de la Nomenclature Économique de Synthèse (NES), est établie pour les besoins des comptes nationaux.

TABLEAU I.01-13

Durée annuelle effective du travail des salariés par branche (1) - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000)

Unité : Heure

Branche	TES 16 (2)	1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
Agriculture	EA	1 648,8	1 567,1	1 600,4	1 586,1	1 561,2	1 590,9
Industrie	EB à EG	1 647,6	1 581,9	1 556,9	1 525,2	1 523,1	1 543,9
Industries agricoles et alimentaires	EB	1 630,4	1 536,5	1 519,4	1 484,0	1 489,8	1 493,5
Industries des biens de consommation	EC	1 681,5	1 602,4	1 580,2	1 559,3	1 552,5	1 569,1
Industrie automobile	ED	1 639,3	1 561,9	1 537,2	1 523,3	1 515,7	1 547,0
Industries des biens d'équipement	EE	1 648,1	1 605,5	1 585,1	1 550,9	1 548,6	1 574,8
Industries des biens intermédiaires	EF	1 646,4	1 598,2	1 564,3	1 526,0	1 523,1	1 548,0
Énergie	EG	1 592,9	1 455,7	1 442,7	1 433,0	1 440,6	1 462,8
Construction	EH	1 812,2	1 759,5	1 735,7	1 695,4	1 686,1	1 706,2
Services principalement marchands	EJ à EP	1 584,6	1 526,1	1 520,4	1 489,4	1 479,8	1 503,1
Commerce	EJ	1 600,4	1 546,3	1 523,1	1 497,9	1 489,0	1 503,8
Transports	EK	1 634,7	1 632,9	1 650,7	1 621,7	1 593,8	1 634,6
Activités financières	EL	1 568,1	1 508,2	1 486,6	1 440,5	1 452,2	1 489,9
Activités immobilières	EM	1 671,2	1 586,9	1 639,9	1 599,5	1 577,2	1 607,4
Services aux entreprises	EN	1 567,5	1 511,4	1 520,6	1 491,3	1 484,6	1 512,9
Services aux particuliers	EP	1 552,3	1 459,4	1 437,8	1 402,5	1 391,2	1 401,7
Services administrés	EQ et ER	1 366,6	1 336,0	1 325,2	1 273,2	1 276,7	1 301,9
Éducation, santé, action sociale	EQ	1 273,3	1 245,7	1 236,9	1 202,7	1 215,5	1 241,1
Administration	ER	1 525,5	1 494,2	1 483,1	1 407,3	1 394,9	1 417,8
Ensemble	EA à ER	1 542,3	1 490,7	1 481,0	1 443,3	1 438,1	1 461,3

(1) La durée effective du travail (exprimée en heures annuelles par salarié) concerne le temps de travail effectué réellement par les salariés de l'entreprise et prend explicitement en compte les congés, le travail à temps partiel, le chômage dû aux intempéries, les arrêts maladie, maternité et accidents du travail. Elle comprend également les heures supplémentaires rémunérées et le travail au noir.

(2) La TES, issue de la Nomenclature Économique de Synthèse (NES), est établie pour les besoins des comptes nationaux.

TABLEAU I.01-14

Productivité horaire apparente du travail par branche (1) - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000)

Unité : %

Branche	TES 16 (2)	1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
Agriculture	EA	9,9	- 2,6	- 0,1	11,8	- 13,3	19,7
Industrie	EB à EG	6,7	6,3	2,8	4,8	4,1	3,3
Industries agricoles et alimentaires	EB	1,1	0,7	- 3,8	2,5	5,5	1,6
Industries des biens de consommation	EC	12,0	13,6	8,7	7,2	2,7	3,6
Industrie automobile	ED	- 0,1	7,3	- 10,1	2,7	5,0	3,3
Industries des biens d'équipement	EE	13,3	5,8	3,3	3,7	3,2	3,7
Industries des biens intermédiaires	EF	2,6	6,1	1,5	4,5	5,2	3,8
Énergie	EG	12,0	1,7	13,9	6,7	3,1	1,4
Construction	EH	0,7	5,5	1,7	- 1,0	- 0,9	- 0,8
Services principalement marchands	EJ à EP	1,7	3,3	- 0,9	2,0	2,2	0,3
Commerce	EJ	5,2	5,5	1,2	- 0,1	- 0,2	- 0,3
Transports	EK	- 1,0	0,1	- 5,7	2,6	2,3	2,0
Activités financières	EL	- 1,1	13,4	- 3,2	2,7	5,1	- 0,6
Activités immobilières	EM	5,1	9,3	2,2	2,2	2,0	1,9
Services aux entreprises	EN	3,6	- 1,2	- 3,1	4,5	3,8	n.s.
Services aux particuliers	EP	- 5,8	2,4	2,2	1,2	1,2	- 1,2
Services administrés	EQ et ER	1,4	2,0	2,2	3,2	- 0,7	- 1,0
Éducation, santé, action sociale	EQ	2,2	2,2	1,8	1,5	- 2,2	- 0,4
Administration	ER	0,1	1,8	2,8	6,3	1,9	- 2,1
Ensemble	EA à ER	3,0	3,6	0,8	3,1	1,3	0,8

(1) La productivité horaire apparente du travail se définit comme le rapport entre le volume de la valeur ajoutée brute et le volume d'heures travaillées (par référence à l'emploi intérieur). On publie ici l'évolution par rapport à l'année précédente.

(2) La TES, issue de la Nomenclature Économique de Synthèse (NES), est établie pour les besoins des comptes nationaux.

TABLEAU I.01-15

Grands agrégats et opérations avec le reste du Monde - France entière

Source : Insee (Comptes de la Nation - base 2000)

Unité : Milliard d'euros

	1995	2000	2001	2002	r 2003	r 2004	p 2005
Dépenses de consommation finale	958,5	1 133,4	1 179,4	1 228,3	1 278,4	1 331,9	1 381,6
Formation brute de capital fixe totale	216,4	280,7	291,6	290,6	300,5	318,4	336,6
Variations de stocks	5,6	13,3	7,9	2,2	- 0,9	4,1	7,6
Acquisitions - nettes des cessions - d'objets de valeur	0,7	1,0	1,0	0,9	0,7	0,5	0,5
Exportations de biens et de services	272,1	411,7	421,0	419,9	407,7	427,1	446,3
Importations de biens et de services	258,5	398,7	403,8	393,4	391,6	423,0	462,6
Produit intérieur brut	1 194,8	1 441,4	1 497,2	1 548,6	1 594,8	1 659,0	1 710,0
Revenu national brut	1 197,1	1 461,2	1 514,9	1 552,8	1 604,7	1 669,0	1 718,8
Revenu national disponible brut	1 187,5	1 444,3	1 497,6	1 534,2	1 582,6	1 644,2	1 691,1
Capacité (+) ou besoin (-) de financement de la Nation	6,8	17,4	16,9	12,3	- 3,9	- 9,7	- 35,2

TABLEAU I.01-16

Comparaisons internationales : taux de croissance du PIB (en volume)

Source : Perspectives économiques de l'OCDE (mai 2006)

Unité : %

	Moyenne 1981-1991	1992	r 1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	r 2005	r 2006	e 2007
Allemagne	2,8	1,8	2,0	3,5	1,4	0,1	- 0,2	1,1	1,1	1,8	1,6
Autriche	2,6	2,3	2,2	3,5	0,8	1,1	1,2	2,6	2,0	2,5	2,2
Belgique	2,2	1,5	2,4	3,7	1,2	1,5	0,9	2,4	1,5	2,5	2,4
Espagne	3,2	0,9	2,8	5,0	3,5	2,7	3,0	3,1	3,4	3,3	3,0
Finlande	2,2	- 4,2	3,5	5,2	1,0	2,1	2,4	3,5	2,2	3,4	2,8
France	2,2	1,9	2,0	4,1	2,1	1,3	0,9	2,1	1,4	2,1	2,2
Grèce	1,2	0,7	2,1	4,5	4,6	3,8	4,6	4,7	3,7	3,7	3,6
Irlande	3,5	3,3	9,6	9,2	6,2	6,1	4,4	4,5	4,6	5,0	5,0
Italie	2,5	0,6	2,9	3,8	1,7	0,3	0,1	0,9	0,1	1,4	1,3
Luxembourg	5,9	1,8	1,4	8,4	2,5	3,6	2,0	4,2	4,0	4,5	4,5
Pays-Bas	2,5	1,5	3,0	3,5	1,4	0,1	- 0,1	1,7	1,1	2,4	2,8
Portugal	3,5	1,1	4,3	3,9	2,0	0,8	- 1,1	1,1	0,3	0,7	1,5
Zone euro	2,5	1,4	2,4	4,0	1,9	1,0	0,7	1,8	1,4	2,2	2,1
Danemark	1,9	2,0	3,1	3,5	0,7	0,5	0,7	1,9	3,1	3,0	2,4
Royaume-Uni	2,6	0,3	2,9	4,0	2,2	2,0	2,5	3,1	1,8	2,4	2,9
Suède	2,1	- 1,2	4,1	4,4	1,2	2,0	1,8	3,2	2,7	3,9	3,3
Hongrie	...	...	1,5	5,2	4,5	3,8	3,4	4,5	4,3	4,6	4,4
Pologne	...	...	7,0	4,2	1,1	1,4	3,8	5,3	3,3	4,4	4,6
République tchèque	...	...	5,9	3,9	2,6	1,5	3,2	4,7	6,0	5,7	4,7
Slovaquie	...	...	5,8	2,0	3,8	4,6	4,5	5,5	6,0	6,3	6,3
Norvège	2,7	3,3	4,4	2,8	2,7	1,1	1,1	3,1	2,3	2,5	2,2
Suisse	1,9	n.s.	0,4	3,6	1,0	0,3	- 0,3	2,1	1,9	2,4	1,8
Canada	2,2	0,9	2,8	5,2	1,8	3,1	2,0	2,9	2,9	3,1	3,3
États-Unis	3,0	3,3	2,5	3,7	0,8	1,6	2,7	4,2	3,5	3,6	3,1
Japon	4,0	1,0	1,9	2,9	0,4	0,1	1,8	2,3	2,7	2,8	2,2
Total OCDE	3,1	2,2	2,5	4,0	1,2	1,6	2,0	3,3	2,8	3,1	2,9

TABLEAU I.01-17

Critères de convergence (1) de l'Union européenne, au sens du Traité de Maastricht

Source : Eurostat

Unité : %

États membres	Allemagne	Autriche	Belgique	Espagne	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Portugal	Zone Euro à 12	Danemark
I. Prix à la consommation (indices harmonisés) (Taux de variation moyen annuel)														
2001 r.....	1,9	2,3	2,4	2,8	2,7	1,8	3,7	4,0	2,3	2,4	5,1	4,4	2,4	2,3
2002 r.....	1,4	1,7	1,6	3,6	2,0	1,9	3,9	4,7	2,6	2,1	3,9	3,7	2,3	2,4
2003 r.....	1,0	1,3	1,5	3,1	1,3	2,2	3,4	4,0	2,8	2,5	2,2	3,3	2,1	2,0
2004 r.....	1,8	2,0	1,9	3,1	0,1	2,3	3,0	2,3	2,3	3,2	1,4	2,5	2,1	0,9
2005 r.....	1,9	2,1	2,5	3,4	0,8	1,9	3,5	2,2	2,2	3,8	1,5	2,1	2,2	1,7
II. Taux d'intérêt à long terme (Moyenne annuelle)														
2001 r.....	4,8	5,1	5,1	5,1	5,0	4,9	5,3	5,0	5,2	4,9	5,0	5,2	5,0	5,1
2002 r.....	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	4,9	5,1	5,0	5,0	4,7	4,9	5,0	4,9	5,1
2003 r.....	4,1	4,2	4,2	4,1	4,1	4,1	4,3	4,1	4,3	4,0	4,1	4,2	4,1	4,3
2004 r.....	4,0	4,2	4,2	4,1	4,1	4,1	4,3	4,1	4,3	4,2	4,1	4,1	4,1	4,3
2005 r.....	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,6	3,3	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
III. Déficit (-) ou excédent (+) des administrations publiques (% du PIB)														
2001 r.....	- 2,9	0,1	0,6	- 0,5	5,2	- 1,6	- 6,1	0,8	- 3,2	6,1	- 0,2	- 4,2	- 1,9	2,6
2002 r.....	- 3,7	- 0,5	-	- 0,3	4,1	- 3,2	- 4,9	- 0,4	- 2,9	2,0	- 2,0	- 2,9	- 2,5	1,2
2003 r.....	- 4,0	- 1,5	0,1	-	2,5	- 4,2	- 5,8	0,2	- 3,4	0,2	- 3,1	- 2,9	- 3,0	1,0
2004 r.....	- 3,7	- 1,1	-	- 0,1	2,3	- 3,7	- 6,9	1,5	- 3,4	- 1,1	- 1,9	- 3,2	- 2,8	2,7
2005 r.....	- 3,3	- 1,5	0,1	1,1	2,6	- 2,9	- 4,5	1,0	- 4,1	- 1,9	- 0,3	- 6,0	- 2,4	4,9
IV. Dette des administrations publiques (% du PIB)														
2001 r.....	59,6	67,0	108,0	56,3	43,6	56,8	114,4	35,9	110,9 ^m	6,7	51,5	53,6	69,3	48,0
2002 r.....	60,3	66,0	103,2	52,5	41,3	58,2	110,7	32,1	105,5	6,5	50,5	55,5	68,1	46,8
2003 r.....	63,8	64,4	98,5	48,9	44,3	62,4	107,8	31,1	104,2	6,3	51,9	57,0	69,3	44,4
2004 r.....	65,5	63,6	94,7	46,4	44,3	64,4	108,5	29,4	103,8	6,6	52,6	58,7	69,8	42,6
2005 r.....	67,7	62,9	93,3	43,2	41,1	66,8	107,5	27,6	106,4	6,2	52,9	63,9	70,8	35,8

N.B. - Voir note en fin de tableau.

TABLEAU I.01-17 (suite et fin)

Critères de convergence (1) de l'Union européenne, au sens du Traité de Maastricht

Source : Eurostat

Unité : %

États membres	Royaume-Uni	Suède	U E à 15	Chypre	Estonie	Hongrie	Lettonie	Lituanie	Malte	Pologne	République tchèque	Slovaquie	Slovénie	U E à 25
I. Prix à la consommation (indices harmonisés) (Taux de variation moyen annuel)														
2001 r.....	1,2	2,7	2,2	2,0	5,6	9,1	2,5	1,6	2,5	5,3	4,5	7,2	8,6	2,5
2002 r.....	1,3	1,9	2,1	2,8	3,6	5,2	2,0	0,3	2,6	1,9	1,4	3,5	7,5	2,1
2003 r.....	1,4	2,3	2,0	4,0	1,4	4,7	2,9	- 1,1	1,9	0,7	- 0,1	8,4	5,7	1,9
2004 r.....	1,3	1,0	2,0	1,9	3,0	6,8	6,2	1,2	2,7	3,6	2,6	7,5	3,7	2,1
2005 r.....	2,1	0,8	2,1	2,0	4,1	3,5	6,9	2,7	2,5	2,2	1,6	2,8	2,5	2,2
II. Taux d'intérêt à long terme (Moyenne annuelle)														
2001 r.....	5,0	5,1	5,0	7,6	10,2	8,0	7,6	8,2	6,2	10,7	6,3	8,0	...	...
2002 r.....	4,9	5,3	4,9	5,7	8,4	7,1	5,4	6,1	5,8	7,4	4,9	6,9	...	...
2003 r.....	4,6	4,6	4,2	4,7	5,3	6,8	4,9	5,3	5,0	5,8	4,1	5,0	6,4	4,3
2004 r.....	4,9	4,4	4,3	5,8	4,4	8,2	4,9	4,5	4,7	6,9	4,8	5,0	4,7	4,4
2005 r.....	4,5	3,4	3,6	5,2	4,0	6,6	3,9	3,7	4,6	5,2	3,5	3,5	3,8	3,7
III. Déficit (-) ou excédent (+) des administrations publiques (% du PIB)														
2001 r.....	0,7	2,5	- 1,2	- 2,3	0,3	- 3,5	- 2,1	- 2,0	- 6,6	- 3,7	- 5,9	- 6,6	- 3,9	- 1,3
2002 r.....	- 1,6	- 0,2	- 2,2	- 4,5	1,0	- 8,4	- 2,3	- 1,4	- 5,6	- 3,2	- 6,8	- 7,7	- 2,7	- 2,3
2003 r.....	- 3,3	0,1	- 2,9	- 6,3	2,4	- 6,4	- 1,2	- 1,2	- 10,2	- 4,7	- 6,6	- 3,7	- 2,8	- 3,0
2004 r.....	- 3,3	1,8	- 2,6	- 4,1	1,5	- 5,4	- 0,9	- 1,5	- 5,1	- 3,9	- 2,9	- 3,0	- 2,3	- 2,6
2005 r.....	- 3,6	2,9	- 2,3	- 2,4	1,6	- 6,1	0,2	- 0,5	- 3,3	- 2,5	- 2,6	- 2,9	- 1,8	- 2,3
IV. Dette des administrations publiques (% du PIB)														
2001 r.....	38,7	54,3	63,1	61,9	4,7	52,2	15,0	22,9	63,5	36,7	26,3	49,2	28,4	62,0
2002 r.....	37,6	52,0	61,5	65,2	5,5	55,0	13,5	22,3	61,2	39,8	28,8	43,3	29,7	60,5
2003 r.....	39,0	51,8	63,1	69,7	6,0	56,7	14,4	21,2	71,3	43,9	30,0	42,7	29,1	62,0
2004 r.....	40,8	50,5	63,4	71,7	5,4	57,1	14,6	19,5	76,2	41,9	30,6	41,6	29,5	62,4
2005 r.....	42,8	50,3	64,6	70,3	4,8	58,4	11,9	18,7	74,7	42,5	30,5	34,5	29,1	63,4

(1) Critères précisés dans la partie 3 « Définitions » du chapitre.

Chapitre I.02

Prix à la consommation

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | | | |
|---|---|---|--|
| 1 | Indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages - France entière. | 4 | Indice des prix à la consommation des ménages - Nouvelle-Calédonie et Polynésie française. |
| 2 | Indice des prix à la consommation des ménages « urbains » dont le chef est employé ou ouvrier - France entière. | 5 | Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) des 25 pays de l'Union européenne. |
| 3 | Indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages - Départements d'outre-mer. | 6 | Indice des prix de vente au détail des spécialités pharmaceutiques. |

○ Présentation

Avec 1,5 % de hausse entre décembre 2004 et 2005, l'évolution de l'indice des prix à la consommation passe, pour la première fois depuis 2001, sous la barre symbolique des 2 %. La hausse est ainsi l'une des plus faibles depuis 35 ans. Pourtant, en 2005, la forte poussée des prix de l'énergie s'est poursuivie, en particulier pour les produits pétroliers.

En deux ans, les combustibles liquides ont renchéri de 59 % et les carburants de 24,9 %. Les services restent cependant la composante principale de l'inflation, mais fait nouveau, la progression des prix est moins rapide en 2005 pour plusieurs d'entre eux. L'inflation sous-jacente, qui reflète les évolutions profondes des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande, se réduit régulièrement depuis 2002 pour atteindre seulement 1 % en 2005 après 1,3 % en 2004 et 1,6 % en 2003.

Les prix à la consommation de l'énergie progressent de 8,2 %, prolongeant l'augmentation de 2004 pour atteindre 19,2 % en deux ans. Les prix des produits pétroliers sont en hausse de 11,1 % sur l'année et de 29,4 % entre décembre 2003 et décembre 2005. Les prix des combustibles liquides (fiouls domestiques) augmentent de 22,4 % et ceux des carburants de 9,4 %. À cela s'ajoute le renchérissement de 11,2 % du gaz de ville (15,3 % en deux ans), les tarifs ayant été relevés en juillet, septembre et novembre.

Comme en 2004, l'alimentation contribue peu à l'inflation. Le renchérissement (0,7 %) est cependant supérieur à celui de 2004, qui était de 0,1 %. Les prix des produits frais progressent de 1,9 % du fait des hausses de 4,1 % des prix des fruits frais et de 6,4 % des prix des poissons et crustacés frais. À l'inverse, les prix des légumes frais sont en recul de 2,3 %.

Dans l'alimentation hors produits frais, 2005 est marquée par la poursuite d'une relative stabilité avec une hausse de 0,4 %, après 0,2 % en 2004. En comparaison avec les années antérieures, les prix sont plus sages : de 1999 à 2003 les hausses étaient comprises entre 1,2 % et 4,7 %. L'indice d'ensemble masque par ailleurs des situations contrastées selon les produits : + 6,5 % pour les cafés et + 4,1 % pour les huiles et margarines, - 3,7 % pour les œufs et - 1,2 % pour les eaux minérales et de sources.

Les prix des services restent l'un des moteurs de l'inflation. En augmentant de 2,5 %, après une hausse de 2,6 % en 2004, ils contribuent pour 1,0 point au 1,5 % de hausse des prix en 2005.

Les services à fort contenu en main-d'œuvre sont à l'origine de nombreuses augmentations cette année encore. Fait nouveau, pour certains d'entre eux comme les services de réparation de véhicule personnel (6,4 % en 2004 et 4,8 % en 2005) ou les services domestiques (6,2 % en 2004 et 5,3 % en 2005), la hausse est moindre en 2005. Par ailleurs, les prix des assurances marquent aussi le pas (habitation : 5,7 % en 2004 et 3,4 % en 2005 ; santé : 3,8 % en 2004 et 3,5 % en 2005).

Comptant pour près de 6 % dans l'indice d'ensemble, les loyers des résidences principales continuent de progresser (3,5 % ; 13,0 % en 4 ans). Conséquences de mises aux normes, les relèvements de tarifs, par le biais de taxes locales, expliquent les hausses des prix des services d'enlèvement des ordures ménagères (5,7 % ; 22,3 % en 4 ans) et des services d'assainissement (5,1 % ; 13,2 % en 4 ans). Pour l'ensemble des services, la principale baisse vient des télécommunications, en pleine expansion depuis plusieurs années grâce à la téléphonie mobile et à la généralisation du haut débit (accès Internet, téléphonie mobile, télévision). Les prix ont reculé de 2,1 % en 2005 après - 1,1 % en 2004.

Les produits manufacturés baissent (- 0,6 %) plus qu'en 2004 (- 0,1 %). Dans l'habillement et chaussures, les mouvements saisonniers consécutifs aux soldes et promotions continuent de rythmer les évolutions des prix au cours de l'année. La fin des quotas du textile chinois n'a pas eu d'effet visible : les prix de vente au détail se maintiennent en 2005.

La baisse des prix ne s'est pas démentie pour les biens durables hors automobile cette année encore. Cela concerne notamment

les équipements de téléphone et télécopie dont les prix ont chuté de 33,7 % en deux ans.

En France, l'inflation mesurée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'établit à + 1,8 % en glissement annuel en 2005 (+ 2,3 % en 2004). Par comparaison, l'IPCH des pays membres de l'Union Européenne enregistre une hausse de 2,1 % en 2005 au lieu de 2,2 % un an auparavant, tandis que celui des pays membres de la zone euro s'accroît de 2,2 % (+ 2,4 % en 2004).

2

○ Méthodologie

21. Indice des prix à la consommation (base 100 : année 1998) mis en œuvre en février 1999

L'indice base 100 en 1998, mis en service en février 1999, a remplacé l'indice des prix base 100 en 1990 et constitue la 7^{ème} génération d'IPC depuis 1914.

Les principales avancées de ce nouvel indice sont : l'élargissement et l'amélioration de la couverture sectorielle dans un champ redéfini, l'intégration des Dom, une nouvelle base « produits frais », l'adoption de nomenclatures de production et de diffusion cohérentes avec les classifications internationales, une rénovation des indices, des nomenclatures d'analyse, des pondérations, et l'adaptation des supports de diffusion ainsi que diverses améliorations méthodologiques.

211. Une couverture sectorielle élargie dans un champ redéfini

Le champ de l'IPC base 100 en 1998 correspond à celui de la consommation finale effective marchande monétaire des ménages.

D'importantes extensions de couverture de la consommation des ménages ont été réalisées, dans le secteur des services essentiellement : assurances (automobile et habitation), protection sociale (crèches, assistantes maternelles, maisons de retraite) et différents services liés à l'habitation (enlèvement des ordures ménagères, gardiennage, entretien des ascenseurs, employés de maison).

En janvier 2000, l'IPC s'est enrichi du suivi de l'assurance santé complémentaire (mutuelles, institutions de prévoyance et compagnies d'assurance). En janvier 2001, la couverture sectorielle de l'IPC s'est élargie aux services d'hébergement pour adultes handicapés. Ceux-ci constituent le groupe 12413 « établissements pour adultes handicapés », le 161^{ème} de l'IPC base 100 en 1998. La couverture de la consommation marchande des ménages a ainsi été améliorée.

212. L'intégration des Dom

Conformément au choix opéré dans la Comptabilité nationale, le champ de l'IPC en base 100 en 1998 a été étendu aux Dom et cette extension porte sur 1,6 % de la consommation de référence.

213. La nomenclature de production et de diffusion

L'IPC base 100 en 1998 intègre complètement la nomenclature internationale des dépenses des consommateurs dite COICOP (Classification of individual consumption by purpose).

L'indice global est établi en tenant compte de la décomposition définie par la COICOP au niveau des quatre premiers caractères. À ce niveau, la nomenclature nationale comprend 85 regroupements (ex : 01.1.2 viande) agrégés en 12 fonctions de consommation (ex : 01 produits alimentaires et boissons non alcoolisées) et 37 sous-fonctions (ex : 01.1 produits alimentaires).

Deux niveaux supplémentaires apportent plus de détail :

– le niveau 5 est retenu comme niveau de diffusion courant. Il a été choisi en tenant compte de quatre contraintes principales : pertinence économique, représentativité suffisante du groupe, capacité à estimer correctement la pondération des groupes et précision suffisante de l'indice, mesurée par l'intervalle de confiance associé au glissement annuel (objectif : obtenir une précision n'excédant pas plus ou moins 1 %).

– le niveau 6 est celui auquel les pondérations sont mises à jour chaque année et explicitement calculées. Seules les publications de données en moyennes annuelles sont effectuées à ce niveau de nomenclature.

214. Les indices complémentaires

D'autres indicateurs synthétiques accompagnent l'IPC : l'indice des ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier dit indice des ménages « modestes », l'inflation sous-jacente, l'indice d'ensemble CVS ainsi que la nomenclature conjoncturelle. L'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est aussi calculé en parallèle à l'IPC (cf. 22).

215. Les pondérations des produits

Les pondérations de l'IPC et de l'IPCH s'appuient en premier lieu sur les évaluations de la consommation des ménages par la Comptabilité nationale. Elles sont révisées chaque année. Ainsi pour l'année courante n, elles sont recalculées à partir des données de la Comptabilité nationale (n-2) actualisées par l'évolution des prix à la consommation (n-2), (n-1).

216. Les supports de diffusion

À partir de 2005 les indices sont publiés vers le 13 de chaque mois et sont définitifs. Les données sont diffusées dès leur parution sous la forme d'un numéro d'Informations-Rapides et sur le site Internet de l'Insee.

217. Des améliorations méthodologiques variées

Plusieurs améliorations de méthode ont été apportées progressivement au calcul de l'indice au cours des dernières années. Les principaux progrès portent sur les points suivants : collecte des informations, traitement des valeurs manquantes, traitement des remplacements de produits, traitement des rabais lors de la mise à jour de l'échantillon et calcul et pondérations des agrégats élémentaires. Depuis l'été 2004 la collecte des prix se fait au moyen de tablettes électroniques, ce qui a permis des gains en termes de fiabilité et de délais de publication.

218. Un indice « ménages modestes »

L'indice des ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier est celui qui (hors tabac) sert à l'indexation du Smic. Il diffère de l'indice de l'ensemble des ménages par le jeu de pondérations, représentatif de la consommation des ménages concernés. La pondération de cet indice est donc régulièrement revue en fonction des résultats de l'enquête Budget des Familles. Par ailleurs, en cohérence avec la législation en vigueur et le choix opéré pour l'indice « tous ménages », le champ de l'indice des ménages « modestes » est étendu aux Dom. L'impact statistique de ce choix est minime. Les principales différences de structure entre la consommation de l'ensemble des ménages et celle des seuls ménages urbains employés et ouvriers sont données par grandes fonctions de consommation dans le tableau 2. Les ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier dépensent proportionnellement un peu plus pour leur alimentation, davantage pour leur logement et un peu moins pour la santé, les transports, les loisirs et la culture.

219. Traitement des prix des produits frais

La base des produits frais : légumes, fruits, poissons et crustacés et par assimilation les fleurs et plantes, a été réactualisée en termes de produits suivis et de pondérations du panier mensuel à partir des données de l'année 1998. Les produits frais représentent 2,2 % de l'indice en 2005. La distribution des produits frais sur l'année apparaît plus étalée que celle de la base précédente avec le recours plus fréquent aux produits importés.

220. Mensualisation, prise en compte des soldes

L'indice des loyers est alimenté par une enquête trimestrielle « loyers et charges » de l'Insee auprès d'un échantillon de 8 500 ménages. L'introduction brutale, le premier mois de chaque trimestre, de l'évolution du trimestre précédent induisait des « marches d'escalier » dans le rythme de l'indice d'ensemble,

qui ne traduisaient pas l'évolution réelle des prix du mois. L'indice base 100 en 1998 comporte, non pas une mensualisation de l'enquête « loyers », ce qui aurait été très coûteux, mais une quasi-mensualisation de l'indice des loyers, obtenue en estimant l'évolution des loyers pendant deux mois, puis en attribuant au troisième mois la différence entre la hausse trimestrielle tirée de l'enquête et les deux estimations mensuelles précédentes. Dans l'indice base 100 en 1980, la majeure partie des produits manufacturés et des services étaient observés trimestriellement, c'est-à-dire qu'un tiers de l'échantillon était enquêté par roulement chaque mois (ainsi chaque point de vente était visité une fois par trimestre). À partir de l'indice base 100 en 1990 publié en février 1993, une partie des relevés de l'habillement a été mensualisée. La mensualisation de l'ensemble des produits de l'indice s'est achevée en 1998. Ceci permet la prise en compte des soldes et promotions dans tous les secteurs et améliore aussi le suivi mensuel des prix.

221. Champ théorique de l'indice des prix à la consommation base 100 en 1998

En 2005, le champ théorique de l'indice des prix à la consommation couvre 94,8 % de la consommation marchande des ménages. Sont exclus du champ théorique de l'indice les jeux de hasard, l'assurance vie, le secteur hospitalier privé et une partie de l'action sociale. Le champ théorique de l'indice des prix est coordonné avec la consommation des ménages des comptes nationaux. Cette référence est en pratique délimitée par de nombreuses conventions :
– exclusion de l'autoconsommation en biens et services et des loyers imputés qui représentent 11 % de la consommation effective des ménages ;
– exclusion de la consommation non marchande qui représente 17 % du même agrégat. Ce champ théorique comporte toutefois un défaut de couverture de 5,2 % de l'IPC en 2005 réparti de la façon suivante :

Une partie des loyers effectifs.....	0,13 %
Services des hôpitaux.....	1,20 %
Jeux de hasard et d'argent.....	0,92 %
Une partie de l'action sociale.....	1,52 %
Assurance vie.....	1,45 %
	5,22 %

222. Raccordements des séries base 100 en 1998 avec les séries base 100 en 1990 antérieurement publiées

L'année 1998 est publiée dans les deux bases (100 en 1998) et (100 en 1990), ayant des contenus différents, afin de permettre ce raccordement. Compte tenu qu'il y a plusieurs méthodes de raccordement, deux solutions sont proposées aux utilisateurs. La première méthode opère un raccord sur la moyenne annuelle. Elle est indiquée pour les séries annuelles. La seconde consiste à raccorder les séries sur un mois quelconque de l'année commune de publication 1998. En moyenne annuelle, prenons par exemple, la série de l'ensemble des ménages hors tabac (métropole et Dom). L'indice moyen annuel de 1998 (base 100 en 1990) de l'ensemble des ménages hors tabac (code 9174) est égal à 114,8 et celui de 1998 (base 100 en 1998) (code 4018), est égal par définition à 100. Le coefficient de raccordement en moyenne, est :
Indice moyen 1998 (base 100 en 1990) / Indice moyen 1998 (base 100 en 1998) = 114,8 / 100 = 1,148.
Des coefficients de raccordement entre indices base 100 en 1990 et indices base 100 en 1998 peuvent être calculés, soit sur l'année 1998, soit sur un mois quelconque de 1998, pour n'importe quel regroupement (ex. : produits alimentaires, produits manufacturés), à l'image de ce qui a été exposé pour l'indice d'ensemble.

Tableau 1. – Utilisation des indices des prix à la consommation base 100 en 1998

Type d'indice/population	Couverture en termes de produits	Usage
Ensemble des ménages (France entière)	Y compris tabac Hors tabac	Économique Indexation
Ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (France entière)	Y compris tabac Hors tabac	Économique Indexation
Indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH)		Comparaisons internationales
Indices par Dom ensemble des ménages	Y compris tabac Hors tabac	Économique Indexation
Indice d'ensemble des ménages (Métropole)	Y compris tabac Hors tabac	Économique Indexation
Indice sous-jacent (Métropole)		Économique
Indice national CVS (Métropole et Dom)		Économique

Tableau 2. – Les grands postes budgétaires

Fonctions de consommation	Pondération en %			
	Tous ménages		Ménages urbains employés et ouvriers	
	2004	2005	2004	2005
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.....	15,39	15,50	16,47	16,75
02. Boissons alcoolisées et tabac.....	3,81	3,67	4,59	4,46
dont tabac (022).....	(2,09)	(1,94)	(2,89)	(2,73)
03. Habillement et chaussures.....	4,85	5,39	4,45	5,19
04. Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles.....	13,35	13,33	17,76	15,77
05. Ameublement, équipement ménager et entretien de la maison.....	6,11	5,93	5,19	4,95
06. Santé.....	9,92	10,15	9,24	9,84
07. Transports.....	16,32	16,50	15,17	15,56
08. Communications.....	2,55	2,89	2,69	3,24
09. Loisirs et culture.....	8,58	8,91	7,22	7,85
10. Éducation.....	0,23	0,23	0,15	0,15
11. Hôtellerie, cafés, restauration.....	8,21	6,78	7,11	6,12
dont restauration et cafés (111).....	(6,73)	(5,59)	(5,75)	(4,96)
dont services d'hébergement (112).....	(1,48)	(1,19)	(1,36)	(1,16)
12. Autres biens et services.....	10,68	10,72	9,96	10,12
	100,0	100,0	100,0	100,0

223. Indices Sous-Jacents et CVS

Le contenu du champ de l'Indice Sous-Jacent (ISJ) et de ses trois composantes (« Informations rapides » du 27 juin 1996, n° 179) prend en compte les extensions de couverture et l'évolution des contextes économiques et réglementaires. Les quatre indices calculés sont corrigés des variations saisonnières et les séries CVS sont révisées chaque année.

22. Les prix à la consommation dans l'Union européenne

L'indice des prix à la consommation harmonisé - IPCH - calculé depuis mars 1997 par les instituts nationaux de statistique sous la coordination d'Eurostat, a fait l'objet d'une publication : « Informations rapides » spéciale le 7 mars 1997 (n° 73) et d'une révision le 10 février 1998 (n° 44).

En janvier 2000, les données ont été recalculées en nouvelle nomenclature depuis 1996, année de base de l'IPCH, sans modification de concept pour les années antérieures à 2000.

Sa couverture sectorielle est améliorée. L'extension porte principalement sur les secteurs de la santé (hors hôpitaux), de l'éducation, de la protection sociale (crèches, assistantes maternelles), des assurances (assurance santé) et de services liés à l'habitation (enlèvement des ordures ménagères, séparation entre distribution d'eau et l'assainissement). Tous ces produits sont suivis dans l'IPC. Les extensions de couverture représentent 4,5 % de la pondération de l'IPCH révisé.

Compte tenu des différences institutionnelles entre pays, l'élargissement de la couverture de l'IPCH a conduit à retenir des concepts de prix et de consommation différents de ceux de l'IPC français. Le champ de l'IPCH révisé est ainsi la dépense de consommation finale monétaire des ménages. Celle-ci reflète le coût des produits consommés restant à leur charge après transferts sociaux (prestations sociales en nature, fourniture de biens et services gratuits par les administrations). Ainsi, dans le secteur de la santé, l'IPCH suit les prix « nets » des remboursements de la sécurité sociale (ticket modérateur pour les médicaments par exemple), à compter de janvier 2001, alors que l'IPC suit les prix « bruts » représentatifs du coût des produits consommés (prix de vente du médicament pour reprendre le même exemple).

3 Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la division « Prix à la consommation » de l'Insee.

Organisme :

– Insee.

Sites Internet :

- www.indices.insee.fr
- www.insee.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Insee

Documents de travail :

- « Convergence des niveaux de prix à la consommation et intégration de la zone monétaire européenne », n° E2005/07, Céline Thévenot.
- « Impact des ajustements de qualité dans le calcul de l'indice des prix à la consommation », n° F0404, Dominique Guédès, mai 2004.
- « Prévisions d'inflation pour la France », n° G2002/12, François Hild.

Insee-Méthodes :

- « Pour comprendre l'indice des prix Insee », n° 81-82, décembre 1998.

Insee-Première :

- « Malgré l'énergie, une inflation modérée en 2005 », n° 1075, mai 2006 ;
- « Services et énergie : moteurs de la hausse des prix en 2004 », n° 1027, juillet 2005 ;

- « La baisse des prix du pétrole limite l'inflation en 2001 », n° 837, mars 2002 ;

- « Une inflation contenue en 2000 », n° 763, mars 2001.

Insee-Résultats, société :

- « Indice des prix à la consommation en base 100 en 1998 : séries longues rétropolées, de 1990 à 2002 », n° 17, août 2003. Cédérom inclus.

Économie et statistique :

- « La rigidité des prix en France : quelques enseignements des relevés de prix à la consommation », n° 386, mars 2006 ;
- « Mesurer l'évolution des prix des services de téléphonie mobile : une entreprise difficile », n° 362, 2003 ;
- « La mesure des prix dans les domaines de la santé et de l'action sociale : quelques problèmes méthodologiques », n° 361, 2003 ;
- « Les indices de prix à utilité constante », n° 335, 2000-5.

Autres

- « Indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH), petit guide de l'utilisateur », Commission Européenne, mars 2004.

TABLEAU I.02-1

Indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages (moyennes annuelles) - France entière (1)

Source : Insee Unité : Base 100 en 1998

Classification par fonction de consommation	2002	2003	2004	2005	Pondération 2005
INDICE D'ENSEMBLE Y COMPRIS TABAC	105,9	108,1	110,4	112,4	10 000
ENSEMBLE HORS TABAC	105,5	107,5	109,3	111,2	9 806
1. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	111,3	113,8	114,3	114,5	1 550
Produits alimentaires	112,0	114,5	115,0	115,3	1 422
Pain et céréales	109,4	112,1	114,2	114,3	220
dont : Pain	109,4	112,8	116,4	118,4	62
Viandes	112,4	113,6	116,1	117,8	424
Poissons et crustacés	113,7	115,6	115,5	115,9	119
Laits, fromages et œufs	110,9	113,0	113,4	112,0	224
Huiles et graisses	110,7	113,5	113,2	113,3	40
Légumes	114,8	117,5	111,5	113,8	138
Fruits	114,4	121,3	117,0	115,7	95
Sucre, confitures, chocolat, confiserie et produits glacés	108,0	112,8	115,4	113,9	103
Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a.	115,4	119,3	121,4	121,1	59
Boissons non alcoolisées	103,0	105,7	106,4	105,2	128
Café, thé, cacao	98,5	102,4	102,9	103,3	43
Autres boissons non alcoolisées	105,9	108,0	108,8	106,7	85
2. BOISSONS ALCOOLISÉES ET TABAC	115,2	125,3	143,3	143,5	367
Boissons alcoolisées	105,8	107,9	109,7	109,5	173
Alcools	101,8	102,7	103,1	102,8	49
Vins, cidres et champagne	108,1	110,5	113,2	113,1	104
Bières	104,3	108,1	109,8	108,6	20
Tabac	124,5	142,3	177,2	178,1	194
3. HABILLEMENT ET CHAUSSURES	101,8	101,4	101,7	101,9	539
Habillement	101,5	101,0	101,0	101,1	435
dont : Tissus d'habillement	100,3	98,9	97,6	96,5	1
Vêtements	101,0	100,3	100,3	100,2	381
Chaussures y compris réparations	103,0	102,9	103,9	104,9	104
4. LOGEMENT, EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ ET AUTRES COMBUSTIBLES	105,0	107,8	111,0	116,2	1 333
Loyers d'habitation effectifs	104,9	107,9	111,2	115,1	610
Entretien et réparation courante du logement	103,0	106,3	109,9	113,6	148
Produits pour l'entretien et la réparation courante du logement	105,6	107,9	109,8	111,4	25
Services pour l'entretien et la réparation courante du logement	102,5	105,9	109,8	113,9	123
Fourniture d'eau et autres services liés au logement	106,7	109,5	113,3	118,3	168
Électricité, gaz et autres combustibles	105,1	107,7	110,1	118,0	407
Électricité	93,9	94,9	96,3	96,2	204
Gaz	117,6	121,0	117,8	127,0	111
dont : Gaz de ville	114,9	117,4	111,2	118,7	89
Combustibles liquides	126,0	135,1	154,9	201,0	72
Combustibles solides	108,7	110,8	113,9	115,9	5
Eau chaude, vapeur et glace	108,1	108,1	108,1	108,1	15
5. AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET ENTRETIEN COURANT DE LA MAISON	104,3	105,5	106,8	107,8	593
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol (y compris réparation) ..	104,3	105,3	106,4	107,6	148
Meubles et articles d'ameublement	104,5	105,4	106,7	107,9	143
Tapis et autres revêtements de sol	101,4	100,8	100,6	99,1	5
Articles de ménage en textile	103,6	105,4	106,0	104,9	45
Appareils ménagers	95,7	93,2	91,1	90,1	95
dont : Gros appareils ménagers électriques ou non	93,0	89,8	86,9	85,8	74
Petits appareils électroménagers	98,3	97,4	96,1	94,6	14
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	106,6	108,4	110,2	111,3	67
Outils et autres matériels pour la maison et le jardin	104,0	105,4	106,1	106,2	44
Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	108,8	112,2	115,8	119,0	194
Articles de ménage non durables	110,6	112,8	113,0	112,0	97
Services domestiques et autres services pour l'habitation	107,6	111,7	117,6	124,1	97

N.B. - Voir note en fin de tableau.

TABLEAU I.02-1 (suite et fin)

Indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages (moyennes annuelles) - France entière (1)

Source : Insee

Unité : Base 100 en 1998

Classification par fonction de consommation	2002	2003	2004	2005	Pondération 2005
6. SANTÉ	101,3	103,3	103,4	103,6	1 015
Médicaments et autres produits pharmaceutiques, appareils et matériel thérapeutiques	98,3	98,2	97,5	96,7	499
Médecine non hospitalière et services paramédicaux (Services ambulatoires)	104,0	107,8	108,7	109,8	516
Service des médecins	108,1	113,9	115,2	117,0	241
Service des dentistes	92,1	92,9	93,1	94,1	100
Services paramédicaux	104,0	106,5	107,2	107,4	175
7. TRANSPORT	107,0	109,5	113,2	118,2	1 650
Achats de véhicules	101,2	102,7	104,2	104,6	443
Automobiles neuves et d'occasion	101,1	102,8	104,5	105,0	411
Motos, cycles	102,6	101,7	101,2	100,5	32
Utilisation de véhicules personnels	109,5	112,2	117,7	125,8	992
Pièces détachées et accessoires pour véhicules personnels	102,5	103,8	107,3	110,3	296
Carburants et lubrifiants	113,7	116,2	124,7	140,4	391
Entretien et réparation de véhicules personnels	112,8	117,7	122,7	127,9	212
Autres services liés aux véhicules personnels	106,7	109,3	111,4	114,2	93
Services de transport	107,3	111,0	112,1	113,6	215
dont : Transports ferroviaires de voyageurs	107,6	111,5	114,4	117,7	47
Transports routiers de voyageurs	105,4	107,2	109,2	110,7	65
Transports aériens de voyageurs	107,9	114,0	111,6	111,2	66
8. COMMUNICATIONS	90,6	90,1	90,3	90,0	289
Services postaux	102,4	107,7	111,4	116,4	22
Équipement et services de téléphone et de télécopie	89,4	88,5	88,4	87,8	267
9. LOISIRS ET CULTURE	99,6	99,1	98,6	97,6	891
Équipements audio-visuels, photographiques et informatiques	78,3	72,9	67,3	61,1	208
dont : Équipements audio-visuels	76,5	69,5	62,3	55,4	57
Équipements photo et cinéma, instruments d'optique	79,1	70,7	60,8	51,1	18
Matériel de traitement de l'information (y compris micro-ordinateurs)	40,9	33,3	28,3	24,2	61
Supports d'enregistrement de l'image et du son	96,9	96,6	93,8	89,8	56
Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture (y compris réparation)	105,5	106,6	107,7	108,4	17
Autres articles et équipements de loisirs, fleurs et animaux d'agrément	103,5	104,4	103,8	103,4	212
Services récréatifs et culturels	107,9	110,0	112,8	115,7	260
Presse, livres et papeterie	106,3	107,5	109,2	110,9	164
Voyages touristiques tout compris	112,9	113,3	115,3	119,0	30
10. ÉDUCATION	107,1	109,5	112,6	116,0	23
11. HÔTELLERIE, CAFÉS, RESTAURATION	110,4	113,2	116,3	119,3	678
Restauration et cafés	109,4	112,2	115,1	117,9	559
Service d'hébergement	114,7	118,1	122,1	125,9	119
12. AUTRES BIENS ET SERVICES	106,9	109,6	112,5	114,7	1 072
Soins personnels	111,0	114,4	116,4	117,0	310
Effets personnels n.d.a.	103,4	104,4	104,9	105,9	116
Protection sociale	109,0	112,1	117,4	122,4	287
Assurances	104,1	107,5	111,5	113,5	178
Services financiers	103,2	105,1	106,1	108,0	59
Autres services	103,2	105,0	107,1	108,9	122

(1) Les indices mensuels sont disponibles sur Internet (cf. partie « 3 Sources de documentation »).

TABLEAU I.02-2

Indice des prix à la consommation des ménages " urbains " dont le chef est employé ou ouvrier (moyennes annuelles) - France entière (1)

Source : Insee

Unité : Base 100 en 1998

Groupe et sous-groupe	2000	2003	2004	2005	Pondération 2005
Ensemble y compris tabac	102,2	108,5	111,0	112,9	10 000
Ensemble hors tabac	102,0	107,6	109,3	111,2	9 727
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	102,6	113,8	114,3	114,5	1 675
Boissons alcoolisées, tabac	107,0	129,2	150,1	105,4	446
Articles d'habillement et chaussures	100,2	101,4	101,7	101,9	519
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	101,0	107,3	110,2	114,5	1 577
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	100,6	104,5	105,4	105,9	495
Santé	100,6	104,3	104,5	104,8	984
Transports	106,2	109,7	113,5	118,5	1 556
Communications	95,2	89,9	90,1	89,8	324
Loisirs et culture	98,9	99,4	98,6	97,5	785
Éducation	102,9	109,5	112,6	116,0	15
Hôtellerie, cafés, restauration	103,4	112,9	116,0	119,0	612
Autres biens et services	101,8	109,8	112,6	104,5	1 012

(1) Les indices mensuels sont disponibles sur Internet (cf. partie « 3 Sources de documentation »).

TABLEAU I.02-3

Indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages (moyennes annuelles) Départements d'outre-mer (1)

Source : Insee

Unité : Base 100 en 1998

Secteurs conjoncturels	Guadeloupe		Martinique		Guyane		Réunion	
	Pondération 2005	Année 2005	Pondération 2005	Année 2005	Pondération 2005	Année 2005	Pondération 2005	Année 2005
Alimentation hors tabac	2 171	114,1	2 168	117,7	2 169	111,2	1 977	108,6
Tabac	78	198,5	74	230,6	130	237,3	197	281,2
Produits manufacturés	2 973	102,6	2 947	102,4	2 451	98,1	3 044	105,1
Énergie	927	127,7	845	121,2	731	124,6	700	124,1
Services	3 851	114,0	3 967	115,0	4 519	111,1	4 082	116,9
Alimentation (y compris tabac)	2 249	116,2	2 242	118,9	2 299	115,3	2 174	116,3
Produits manufacturés (y compris énergie)	3 900	108,0	3 791	106,4	3 182	103,7	3 744	108,6
Produits manufacturés (hors habillement et chaussures)	2 196	106,2	2 159	104,0	1 827	101,4	2 285	105,7
Ensemble	10 000	112,5	10 000	112,8	10 000	109,9	10 000	113,5
Ensemble hors énergie	9 073	111,0	9 155	112,0	9 269	108,8	9 300	112,7
Ensemble hors tabac	9 922	111,9	9 926	112,5	9 870	108,7	9 803	111,5
Ensemble hors produits frais	9 588	111,8	9 411	112,0	9 548	109,4	9 724	114,3

(1) Les indices mensuels de la totalité des postes sont disponibles sur internet (cf. partie « 3 Sources de documentation »).

TABLEAU I.02-4

Indice des prix à la consommation des ménages (moyennes annuelles) - Nouvelle-Calédonie et Polynésie française

Sources : Services territoriaux de statistique

	1999	2000	2002	2003	2004	2005	Pondé- ration
Nouvelle-Calédonie : Base 100 en décembre 1992							
Ensemble	111,4	113,1	117,8	119,2	120,2	121,7	10 000
Ensemble hors tabac	110,8	112,2	116,7	118,1	119,1	120,5	9 750
dont : Alimentation	116,9	117,6	123,5	125,8	127,3	129,0	2 691
Produits manufacturés	105,1	107,1	111,8	112,0	112,1	113,0	3 747
Services	113,9	116,1	120,0	121,7	123,3	125,1	3 561
Polynésie française : Base 100 en décembre 1988 (1)							
Ensemble	115,1	116,3	120,8	121,3	121,8	123,0	///
dont : Alimentation	116,5	117,4	126,1	127,0	129,8	132,9	///
Produits manufacturés	107,1	108,3	109,6	109,3	108,1	107,1	///
Services	123,6	125,0	129,5	130,7	131,9	134,5	///
Polynésie française : Base 100 en août 2003							
Ensemble	94,9	95,9	99,6	100,1	100,5	101,5	1 000 000
dont : Alimentation	92,1	92,8	99,7	100,4	102,6	105,1	240 380
Produits manufacturés	98,0	99,1	100,3	100,1	99,0	98,0	372 840
Services	94,4	95,5	98,9	99,8	100,8	102,7	386 780

(1) Les indices base 100 en décembre 1988 avaient les valeurs suivantes en août 2003 : indice d'ensemble : 121,2 ; Alimentation : 126,5 ; Produits manufacturés : 109,2 ; Services : 130,9.

TABLEAU I.02-5

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) des 25 pays de l'Union européenne (1)

Sources : Services statistiques nationaux et Eurostat

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	0,6 _e	1,4	1,9	1,4 _r	1,0	1,8	1,9
Autriche	0,5	2,0	2,3	1,7	1,3	2,0	2,1
Belgique	1,1	2,7	2,4	1,6	1,5	1,9	2,5
Danemark	2,1	2,7	2,3	2,4	2,0	0,9	1,7
Espagne	2,2	3,5	2,8	3,6	3,1	3,1	3,4
Finlande	1,3	2,9 _r	2,7	2,0	1,3	0,1	0,8
France	0,6	1,8	1,8	1,9	2,2	2,3	1,9
Grèce	2,1	2,9	3,7	3,9	3,4	3,0	3,5
Irlande	2,5	5,3	4,0	4,7	4,0	2,3	2,2
Italie	1,7	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,2
Luxembourg	1,0	3,8	2,4	2,1	2,5	3,2	3,8
Pays-Bas	2,0	2,3	5,1	3,9	2,2	1,4	1,5
Portugal	2,2	2,8	4,4	3,7	3,3	2,5	2,1
Royaume-Uni	1,3	0,8	1,2	1,3	1,4	1,3	2,1
Suède	0,5 _r	1,3	2,7 _r	1,9 _r	2,3	1,0	0,8
Union européenne (à 15)	1,2	1,9	2,2	2,1	2,0	2,0	2,1
Chypre	1,1	4,9	2,0	2,8	4,0	1,9	2,0
Estonie	3,1	3,9	5,6	3,6	1,4	3,0	4,1
Hongrie	10,0	10,0	9,1	5,2	4,7	6,8	3,5
Lettonie	2,1	2,6	2,5	2,0	2,9	6,2	6,9
Lituanie	1,5 _r	1,1 _r	1,6 _r	0,3 _r	- 1,1	1,2 _r	2,7
Malte	2,3	3,0	2,5	2,6	1,9	2,7	2,5
Pologne	7,2 _e	10,1	5,3	1,9	0,7	3,6	2,2
République tchèque	1,8	3,9	4,5	1,4	- 0,1	2,6	1,6
Slovaquie	10,4	12,2	7,2	3,5	8,4 _r	7,5	2,8
Slovénie	6,1	8,9	8,6	7,5	5,7	3,7 _r	2,5
Union européenne (à 25)	1,6 _e	2,4	2,5	2,1	1,9	2,1	2,2

(1) Taux de variation moyen annuel.

TABLEAU I.02-6

Indice des prix de vente au détail des spécialités pharmaceutiques

Source : Insee

Unité : Base 100 en 1998

Années	Remboursables par la Sécurité sociale		Non remboursables par la Sécurité sociale	
	Décembre	Moyenne annuelle	Décembre	Moyenne annuelle
1998	99,8	100,0	100,8	100,0
1999	99,1	99,5	103,4	102,4
2000	98,2	98,8	105,1	104,7
2001	96,0	97,5	107,7	106,3
2002	95,7	96,0	110,5	109,4
2003	94,6	95,2	116,2	113,3
2004	93,3	93,6	118,0	117,3
2005	91,3	92,2	119,8	119,2

Chapitre J.01

Monnaie, Crédit, Épargne et Patrimoine

- 1

Présentation.
- 2

Méthodologie.
- 3

Définitions.
- 4

Sources de documentation.

Liste des tableaux

1 Parité de l'euro par rapport aux monnaies des autres pays de l'Union économique et monétaire (UEM).	8 Taux d'intérêt créditeurs des principales formes d'épargne (taux d'intérêt nominal annuel).
2 Taux d'intérêt directeurs de la Banque centrale européenne (BCE).	9 Dépôts à vue, dépôts à terme et comptes sur livrets (encours en fin d'année).
3 Agrégats de monnaie et contreparties de M3 (encours en fin d'année).	10 Principaux taux d'intérêt débiteurs.
4 Endettement intérieur total (EIT) (encours en fin d'année).	11 Crédits distribués par les institutions financières monétaires (encours en fin d'année).
5 Tableau des financements et des placements financiers des agents non financiers résidents (TFP) (encours en fin d'année).	12 Crédits distribués par les établissements de crédit (encours en fin d'année).
6 Tableau d'opérations financières (Tof) (encours en fin d'année et flux).	13 Masse monétaire du territoire de Wallis-et-Futuna (encours en fin d'année).
7 Comptes de patrimoine des secteurs institutionnels en 2005 (encours en fin d'année).	14 Taux d'intérêt pour la France et différents pays.

○ Présentation

L'euro se déprécie en 2005. Ce mouvement contraste avec la phase d'appréciation qu'a connue la monnaie européenne au cours des trois années précédentes. Il est notamment lié à l'inversion du différentiel de taux d'intérêt entre la zone euro et les États-Unis enregistré à la fin de l'année 2004, suite au relèvement des taux directeurs de la Réserve Fédérale américaine. Entre décembre 2004 et décembre 2005, le taux de change effectif nominal de l'euro baisse de 6,0 % selon la Banque centrale européenne (BCE), alors qu'il avait augmenté de 2,8 % entre décembre 2003 et décembre 2004. Face au dollar, l'euro chute de 11,6 % sur un an après une hausse de 9,1 % l'année précédente.

En décembre 2005, la BCE augmente ses taux directeurs de 25 points de base. En particulier, son principal taux directeur (taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement) est porté à 2,25 %, alors qu'il était resté à 2 % depuis juin 2003. Le Conseil des Gouverneurs de la BCE justifie le relèvement des taux directeurs par la montée des risques inflationnistes, liés notamment à la hausse des cours pétroliers et à la forte progression des agrégats monétaires.

Le taux interbancaire à trois mois dans la zone euro (Euribor), dont les évolutions sont principalement guidées par les taux directeurs, s'établit à 2,5 % en décembre 2005, contre 2,2 % en décembre 2004. Le taux des obligations publiques à dix ans de la zone euro enregistre une baisse sur l'ensemble de l'année, passant de 3,7 % en décembre 2004 à 3,4 % en décembre 2005. Toutefois, il s'inscrit en hausse au quatrième trimestre, porté par le relèvement des taux de la BCE et le redressement des taux à long terme américains. En France, le taux des emprunts d'État à 10 ans connaît des évolutions similaires, et atteint 3,4 % en décembre 2005 contre 3,6 % en décembre 2004.

L'écart de taux d'intérêt entre les obligations privées et publiques est relativement stable en 2005 : il baisse de 6 points de base seulement pour les obligations de 1 à 3 ans et augmente très légèrement, de 8 points de base, pour les obligations de 7 à 10 ans.

Dans la zone euro, le taux moyen des crédits des Institutions Financières Monétaires (IFM) aux Sociétés Non Financières (SNF) progresse pour les crédits à moins d'un an, passant de 3,3 % en décembre 2004 à 3,5 % en décembre 2005, du fait de la hausse des taux directeurs en fin d'année. En revanche, les taux sur les prêts à plus long terme continuent de baisser, passant de 4,0 % à 3,9 % dans le même temps. En ce qui concerne les crédits aux ménages, les taux baissent aussi bien sur les crédits à la consommation (de 6,9 % en décembre 2004 à 6,7 % en décembre 2005) que sur les crédits à l'habitat (de 4,3 % à 4,0 % aux mêmes dates, pour les crédits à plus d'un an). En France, le taux moyen des crédits aux SNF à moins d'un an est stable par rapport à l'année précédente à 3,1 % en décembre 2005. Le taux moyen sur les crédits à plus long terme s'établit à 3,7 % en décembre 2005 contre 3,9 % en décembre 2004. Le taux moyen des crédits à la consommation des ménages fléchit, de 6,3 % en décembre 2004 à 6,1 % en décembre 2005. Dans le même temps, le taux moyen des crédits à l'habitat baisse également, de 3,9 % à 3,5 % (pour les crédits à plus d'un an).

Avec un glissement annuel de 8,4 % en décembre 2005, contre 6,3 % en décembre 2004, l'agrégat monétaire M3 de la zone euro enregistre une croissance nettement supérieure à la valeur de référence de moyen terme de 4,5 % établie par la BCE. Ceci est lié au niveau historiquement bas des taux d'intérêt. La forte croissance de M3 est surtout due à celle des billets et pièces, qui atteint 13,8 % en décembre 2005 en glissement annuel, et à celle des dépôts à vue, qui augmentent de 18,8 %. Dans le même temps, les autres dépôts à court terme diminuent de 4,5 %, tandis que les instruments négociables ne progressent que de 3,4 %. S'agissant des contreparties de M3, les crédits aux agents du secteur privé et du secteur public s'inscrivent en hausse, tout comme les titres émis par ces mêmes agents et les créances sur l'extérieur.

La contribution de la France à l'agrégat M3 de la zone euro augmente de 8,2 % sur un an en décembre 2005 contre 7,6 % en décembre 2004. Cette accélération s'explique principalement par la forte croissance des crédits. Ainsi, les crédits accordés par les Institutions Financières résidentes aux ménages français progressent de 11,3 % en moyenne en 2005, contre 10,0 % en 2004. Comme l'année précédente, les crédits à l'habitat sont les plus dynamiques, avec une hausse des prêts des établissements de crédit de 15,0 % en 2005, après 13,6 % en 2004. Les crédits de trésorerie affichent une nette accélération, avec une croissance de 7,8 % en 2005, contre 4,4 % en 2004. De même, les crédits des Institutions Financières résidentes aux Sociétés Non Financières augmentent de 6,6 %, alors qu'ils s'étaient accrus de 4,8 % en 2004. Enfin, les crédits aux Administrations publiques progressent de 7,6 % alors qu'ils avaient baissé de 1,7 % en 2004. Par ailleurs, les Administrations publiques continuent de développer leur financement via le marché (+ 7,0 %, après + 7,2 % en 2004), nettement plus que les SNF (+ 0,9 %, après - 2,9 % l'année précédente).

La progression généralisée des crédits et des émissions de titres implique une forte croissance de l'Endettement Intérieur Total (EIT), qui atteint 8,2 % en 2005, après 5,6 % en 2004. L'endettement des ménages progresse de 11,3 % par rapport à l'année précédente, tandis que l'endettement des SNF augmente de 7,4 % et celui des Administrations publiques de 7,0 %.

La forte croissance de l'EIT se traduit par une hausse de l'ensemble des placements. Les agents non financiers résidents augmentent de 23,1 % leurs placements en actions et autres participations. Les placements en actions cotées enregistrent une hausse particulièrement marquée, de 48,6 % sur un an. Enfin, les placements de type obligataire progressent de 7,3 % et les dépôts et titres à court terme de 6,6 %.

2

○ Méthodologie

Les statistiques permettant de suivre l'activité bancaire en France sont établies par la Banque de France.

Le calcul des agrégats de la zone euro est effectué par la Banque centrale européenne (BCE) à partir des données fournies par les banques centrales nationales (BCN).

Le calcul et le suivi d'agrégats monétaires dans un cadre national ne présentent pas d'intérêt du strict point de vue de la définition et de l'orientation de la politique monétaire unique de la zone euro. Néanmoins, compte tenu du poids de la France dans la zone, le suivi des instruments monétaires détenus au plan national peut permettre d'identifier les chocs susceptibles d'affecter la stabilité des agrégats monétaires européens.

La loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 modifiée ¹, relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, dite loi bancaire, définit le cadre institutionnel dans lequel s'exerce l'activité des établissements de crédit établis en France. Elle a confié l'ensemble des fonctions de tutelle et de contrôle de la profession bancaire à trois instances collégiales distinctes, au fonctionnement desquelles la Banque de France est étroitement associée : le Comité de réglementation bancaire et financière (CRBF), le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) et le Conseil national du crédit et du titre (CNCT).

Le code monétaire et financier, qui a notamment codifié les dispositions de la loi du 24 janvier 1984, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Il les a réparties entre plusieurs des sept livres qu'il compte. Les dispositions relatives aux opérations de banque figurent au livre III « Les services », celles régissant les établissements de crédit, prestataires de services d'investissement et autres établissements bancaires au livre V « Les prestataires de services » et celles gouvernant les autorités bancaires au livre VI « Les institutions en matière bancaire et

¹ La loi bancaire a notamment été modifiée par la loi de modernisation des activités financières (MAF) du 2 juillet 1996, qui a transposé en droit français la directive européenne du 10 mai 1993 concernant les services d'investissement dans les valeurs mobilières.

financière » ; les dispositions du livre VII regroupent les dispositions relatives à l'application du Code à l'Outre-mer.

Le Système européen de Banques centrales (SEBC) s'est doté d'un ensemble de concepts statistiques, permettant de définir de façon homogène les institutions créatrices de monnaie, dénommées institutions financières monétaires (IFM), et d'un cadre comptable commun. Il s'est pour cela très largement appuyé sur les définitions retenues dans le Système européen de comptes rénové (SEC 95) applicable à partir de 1999.

La « monnaie fiduciaire » détenue par les agents non financiers (ANF) n'est pas une donnée directement fournie par le bilan des IFM, mais est estimée dans le cadre des comptes nationaux.

Les données financières des comptes nationaux sont issues de la Base de données des agents financiers (Bafi) de la Commission bancaire, de la base de données sur les OPCVM de la Banque de France, de la Commission de contrôle des Assurances, de la Comptabilité publique, de la Balance des paiements et du Système intermédiaire d'entreprise (SIE) géré par l'Insee.

Nomenclature des institutions financières utilisée pour l'établissement des statistiques monétaires et financières

Cette nomenclature est commune aux statistiques monétaires et aux tableaux d'opérations financières de la comptabilité nationale¹.

Les institutions financières sont classées en trois grandes catégories :

INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES (IFM) :

Les institutions financières monétaires (IFM) comprennent les établissements de crédit résidents tels qu'ils sont définis par la législation communautaire et toutes les autres institutions financières résidentes dont l'activité consiste à recevoir des dépôts (et/ou de proches substituts des dépôts) d'entités autres que les IFM et qui consentent des crédits et/ou effectuent des placements en valeurs mobilières.

Aux termes de cette définition, la population des IFM comprend :

- la Banque de France, le Fonds de stabilisation des changes et l'IEDOM :
 - Banque de France² ;
 - Fonds de stabilisation des changes^{2 3} ;
 - l'Institut d'Émission des Départements d'outre-mer (IEDOM).
- les Banques :
 - Banques « Association Française des Banques » (AFB) ;
 - Banques mutualistes ou coopératives :
 - Banques populaires,
 - Réseau Crédit agricole,
 - Réseau Crédit mutuel,
 - Réseau de crédit coopératif,
 - Caisses d'épargne et de prévoyance,
 - Banque fédérale mutualiste.
 - Crédits municipaux ;
 - Institutions financières des Dom.
- CDC :
 - Caisse des dépôts et consignations (CDC)² ;
 - Caisse nationale d'épargne (CNE) (La Poste)² ;
 - Efposte.
- les Sociétés financières et assimilées :
 - Sociétés financières soumises à des dispositions particulières (liste A) :
 - Sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (Sicomi),
 - Sofergie,
 - Sociétés de financement des télécommunications,
 - Sociétés de crédit différé,
 - Sociétés anonymes de crédit immobilier (Saci),
 - Caisse de refinancement hypothécaire.
- Sociétés financières habilitées à titre individuel (SFHTI) (liste B) :
 - Sociétés de crédit-bail immobilier,
 - Sociétés de location avec option d'achat,
 - Sociétés de gestion de moyens de paiements,
 - Autres sociétés financières.
- Sociétés financières spécialisées dans les services d'investissement.
- les Institutions financières spécialisées (IFS) :
 - Agence française de développement ;
 - Crédit foncier de France et Compagnie de financement foncier ;
 - Sociétés de développement régional (SDR) ;
 - Société française pour l'assurance du capital-risque des PME (Sofaris)³ ;
 - CEPME ;
 - Euronext PARIS SA ;
 - Caisse de Garantie du Logement Locatif Social⁴.
- les OPCVM monétaires^{2 5} :
 - Sociétés d'investissement à capital variable (Sicav) monétaires ;
 - Fonds communs de placement (FCP) monétaires.

AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS (hors assurances et fonds de pension) :

- Institutions financières diverses et assimilées :
 - Fonds communs de créances (FCC)² ;
 - Groupements professionnels de répartition d'emprunts collectifs au profit d'agents non bancaires^{2 3} ;
 - Autoroutes de France² ;
 - Comités interprofessionnels du logement (Cil)^{2 3} ;
 - Entreprises d'investissement ;
 - Instituts régionaux de participation (IRP)^{2 6} ;
 - Sociétés de caution mutuelle (SCM)³ ;
 - Caisse nationale des autoroutes (CNA)².
- Autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)^{2 5} :
 - Sicav et FCP long terme à vocation générale ;
 - Sociétés d'investissement à capital fixe (Sicaf)³ ;
 - FCP Entreprises³ ;
 - Fonds Commun sur les marchés à terme ;
 - FCP à Risque³ ;
 - Sociétés civiles de placements immobiliers.

AUXILIAIRES FINANCIERS :

- Holdings financières n'ayant pas le statut d'établissements de crédit et n'étant pas contrôlées par la Commission de Contrôle des Assurances ;
- Sociétés de gestion de portefeuille⁷ ;
- Changeurs manuels ;
- Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Carte Bleue ;
- Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Carte Bancaire ;
- Fonds de garantie des dépôts.

3

○ Définitions

Agent résident

Est résidente toute personne se trouvant sur le territoire économique français pendant une période supérieure à un an (on ne tient pas compte, pour cette définition, des absences

¹ Pour la comptabilité nationale, activités métropolitaines des agents financiers résident en métropole, Monaco exclu, c'est-à-dire à l'exclusion des départements et collectivités d'outre-mer. Pour les statistiques monétaires, activités des agents financiers résidant sur le territoire français (métropole, Monaco, départements d'outre-Mer, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte).

² Hors loi bancaire.

³ Non recensé actuellement dans les statistiques monétaires.

⁴ Ce nouvel établissement public national à caractère administratif a été créé le 1^{er} janvier 2001 par l'article 163 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 (dite loi SRU). Il remplace la Caisse de Garantie du Logement Social.

⁵ Depuis le 1^{er} janvier 1994, les catégories d'OPCVM (Sicav et FCP) sont d'une part les OPCVM « monétaires », d'autre part les autres OPCVM, « obligations et autres titres de créances », « actions », « garantis » et « diversifiés ».

⁶ Non recensé actuellement dans les statistiques monétaires et financières, faute de données disponibles.

⁷ Dépendent juridiquement des entreprises d'investissement.

temporaires au titre du tourisme, des voyages d'affaires, du travail frontalier ou saisonnier). La population totale résidente comprend l'ensemble des personnes physiques résidentes, quelle que soit leur nationalité.

Agrégats monétaires de la zone euro

Les agrégats monétaires recensent les moyens de paiement directement utilisables dans les transactions, détenus par les agents de la zone euro autres que les institutions financières monétaires (IFM) et les Administrations centrales, ainsi que ceux des placements financiers auprès des IFM qui en constituent de proches substituts. Les actifs retenus sont aisément mobilisables et ne comportent que peu ou pas de risque en capital.

L'agrégat monétaire étroit **M1** regroupe les moyens de paiement directement utilisables :

- les pièces et billets en circulation,
- les dépôts à vue.

L'agrégat intermédiaire **M2** comprend, en plus de M1, les autres dépôts à court terme :

- les dépôts remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois,
- les dépôts à terme d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans.

La masse monétaire au sens large, **M3**, inclut, outre M2, les instruments négociables émis à court terme :

- les titres d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) monétaires,
- les titres de créance de durée initiale inférieure ou égale à deux ans émis par des IFM,
- les créances résultant de prises en pension sur des titres émis par des IFM.

Les dépôts avec un préavis inférieur ou égal à trois mois sont les dépôts d'épargne à vue qui présentent, à la différence des dépôts à vue, un caractère incomplet de transférabilité. En France, il s'agit par exemple des livrets A et bleus, des Codevi, des livrets « jeune », des comptes d'épargne logement, des livrets d'épargne populaire et des livrets soumis à l'impôt.

Les dépôts à terme sont les dépôts qui ne peuvent être convertis en espèces avant un terme fixe convenu ou qui ne peuvent être convertis en espèces avant ce terme que moyennant une réfaction totale ou partielle de la rémunération convenue.

Les pensions sont les espèces perçues en contrepartie de titres vendus à un prix donné dans le cadre d'un engagement de rachat desdits titres (ou de titres similaires) à un prix et une date déterminés.

Comptes de patrimoine

Les comptes de patrimoine décrivent l'état de l'actif (financier et non financier) et du passif de chaque secteur institutionnel en fin d'année. Ils recensent les actifs et passifs économiques sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés. Des éléments tels que le capital écologique (l'air, la biodiversité...) ou le « capital humain » en sont exclus. Les éléments retenus sont issus de processus de production ou sont naturels (terre, gisements...), financiers ou non financiers.

Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur de marché, de transaction ou au coût technique de renouvellement (cas des actifs fixes productifs). La valeur des actions non cotées est estimée par référence à celle des actions cotées. Les plus-values latentes sur l'immobilier sont imputées aux terrains sous-jacents.

Les comptes de patrimoine ont pour solde la valeur nette, différence entre le total des actifs (non financiers et financiers) détenus par chaque secteur institutionnel, ou l'économie nationale, et ses dettes. Le patrimoine national représente la valeur des actifs non financiers détenus par les unités résidentes, majorée des actifs financiers, nets des passifs, vis-à-vis d'unités non-résidentes. Il correspond également à la valeur nette de l'économie nationale ou à la somme des valeurs nettes des secteurs résidents.

La notion de valeur nette ne revêt pas la même signification pour les ménages et les sociétés. En effet, ces derniers sont les propriétaires ultimes de leur patrimoine, contrairement aux

sociétés, dont on considère que les propriétaires ultimes sont les détenteurs du capital. La valeur nette des sociétés apparaît donc comme l'écart entre le montant qu'on estime pouvoir tirer de la vente de leurs actifs, déduction faite du remboursement de leurs dettes, et la valeur des actions qu'elles ont émises. Une valeur nette des sociétés négative s'interprète comme le fait que les marchés valorisent le secteur au-delà de la situation nette (différence entre le total des actifs et les dettes).

L'actif non financier détenu par les unités résidentes, se compose d'actifs produits fixes corporels (logements, autres constructions, matériels, actifs cultivés) ou incorporels (logiciels, œuvres originales), d'actifs produits circulants (stocks), d'actifs corporels non produits (terrains, gisements) et d'actifs incorporels non produits (brevets, fonds de commerce...). L'actif financier regroupe principalement les liquidités, les valeurs mobilières (actions, obligations) et les prêts. Ce sont des droits sur le patrimoine d'autres unités, résidentes ou non, chez qui l'on enregistre les passifs correspondants.

Le patrimoine des ménages ne comprend pas les biens durables (automobiles, meubles...). Il n'intègre pas non plus les droits à la retraite des régimes par répartition.

Le patrimoine des Administrations publiques comprend l'ensemble du domaine privé de l'État, des collectivités locales et des autres organismes publics : bâtiments administratifs, matériels... Il est plus difficile de déterminer la propriété du domaine public. Le domaine public aérien, les rivages et les eaux territoriales sont exclus du champ de la Comptabilité nationale. Le patrimoine des Administrations comprend le domaine public artificiel créé par investissement lorsque la dépense correspondante est enregistrée au compte de capital (routes, ports, aéroports). En revanche, les biens immobiliers mis à la disposition d'autres organismes et les concessions de services publics (autoroutes...) n'en font pas partie. Le domaine public artificiel qui n'a pas été acquis à titre onéreux (monuments historiques) n'est pas pris en compte actuellement, en partie faute d'informations statistiques.

Contreparties de M3

Les contreparties de M3 visent à mettre en évidence les principales sources de la création monétaire. Elles regroupent :

- les créances sur les autres résidents (non-IFM) :
 - les crédits accordés aux non-IFM,
 - le portefeuille de titres émis par des non-IFM ;
- les créances nettes sur l'extérieur ;
- les ressources non monétaires des institutions financières monétaires (IFM) – à déduire ;
- un poste « divers ».

Les crédits incluent les crédits à l'habitat, à la consommation, à l'investissement, de trésorerie, les autres crédits, les créances douteuses brutes, le crédit-bail, les avoirs en titres non négociables et les dettes subordonnées constituées sous forme de dépôts ou prêts.

La rubrique « créances nettes sur l'extérieur » retrace le solde des créances et des engagements nets sur les non-résidents.

La rubrique « divers » inclut, entre autres, le solde des créances et des engagements inter-IFM et les acquisitions par des IFM d'actifs immobiliers pour compte propre auprès d'un agent non financier.

Endettement intérieur total (EIT)

L'endettement intérieur total (EIT) mesure l'ensemble des financements des agents non financiers résidents obtenus par voie d'endettement (donc à l'exclusion des émissions d'actions ou des renforcements de fonds propres), que ce soit auprès des établissements de crédit ou sur les marchés de capitaux, tant auprès des résidents que des non-résidents. L'EIT se compose des crédits obtenus auprès des agents résidents, des financements obtenus en contrepartie d'émissions de titres sur les marchés internes monétaire ou obligataire et, enfin, des crédits obtenus directement à l'étranger et des obligations émises sur les marchés internationaux.

Tableau des financements et placements (TFP)

Le tableau des financements et des placements financiers (TFP) est une présentation synthétique des placements et du patrimoine financier des agents non financiers (ANF) résidents.

Il retrace comment et au profit de qui ont été distribués les financements, et comment les agents ont arbitré entre placements monétaires et placements non monétaires, information essentielle dans l'appréciation des effets de la politique monétaire.

Les agents non financiers sont regroupés en trois grandes catégories : les sociétés non financières (SNF), les ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et les Administrations publiques. Le tableau présenté dans cet annuaire est un tableau agrégé pour l'ensemble des agents non financiers.

Cette population se différencie du secteur détenteur de monnaie dans la mesure où elle comprend les organismes d'administration centrale mais pas les institutions financières non monétaires (sociétés d'assurance et fonds de pension, autres intermédiaires financiers).

Il en résulte en particulier que la composante française de l'agrégat large M3 de la zone euro ne peut pas être dérivée directement du TFP. En effet, à l'inverse du TFP, elle inclut les engagements liquides des IFM résidentes vis-à-vis des institutions financières non monétaires résidentes et des résidents des autres pays de la zone euro appartenant au secteur détenteur de monnaie ; par ailleurs, elle exclut leurs engagements vis-à-vis des Administrations centrales.

À l'actif du TFP, les instruments financiers sont regroupés en deux grandes catégories :

Dépôts et titres à court terme

• Monnaie fiduciaire et dépôts à court terme

Les dépôts à court terme sont repris des statistiques monétaires. Ils recouvrent les dépôts à vue, ceux remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois, et ceux assortis d'une échéance initiale inférieure ou égale à deux ans. Les autres dépôts à court terme comprennent notamment les dépôts auprès des non-résidents.

En outre, les avoirs liquides des organismes d'Administration centrale, qui ne se sont pas repris dans les agrégats monétaires, figurent dans le TFP par respect de la définition des ANF.

• Instruments négociables à court terme

Cette catégorie regroupe les titres de créance d'une durée inférieure ou égale à 2 ans, les titres d'OPCVM monétaires, les pensions et les autres titres à court terme.

La notion de titres de créance recouvre ici non seulement les bons à moyen terme négociables (BMTN) mais aussi les certificats de dépôt émis par des IFM résidentes. Le regroupement avec les titres d'OPCVM monétaires s'explique par la part importante des titres du marché monétaire dans les portefeuilles des OPCVM monétaires et l'indexation de leur rémunération sur les taux d'intérêt monétaires. La même logique guide l'inclusion des prises en pension de titres des ANF auprès des IFM.

Les autres titres à court terme correspondent notamment aux parts de fonds communs de créance, aux billets de trésorerie, aux bons du Trésor à taux fixe (BTF), et aux bons du Trésor à taux annualisé (BTAN) à 2 ans.

Cet ensemble regroupe les dépôts à court terme des ANF résidents auprès des institutions financières non monétaires résidentes (fonds communs de créance, entreprises d'investissement, ...), leur portefeuille de titres à court terme émis par les résidents autres que des IFM (billets de trésorerie, bons du Trésor à taux fixe — BTF —, bons du Trésor à taux annualisé — BTAN — à 2 ans), mais aussi l'ensemble des avoirs à court terme des ANF auprès des non-résidents, quels qu'en soient les supports.

Placements à moyen et long termes des Agents non financiers

• Dépôts à terme d'une durée initiale supérieure à deux ans :

cette catégorie inclut les comptes à terme et les bons de caisse et d'épargne à plus de 2 ans, ainsi que les plans d'épargne logement et les plans d'épargne populaire de type bancaire.

• Placements de type « obligations » :

ils recouvrent les titres de créance d'une durée à l'émission supérieure à 2 ans (BTAN à 5 ans, BMTN à plus de 2 ans), les obligations et les titres d'OPCVM obligations, mais également les placements auprès des sociétés d'assurance (dont les PEP assurances) et les titres d'OPCVM garantis. L'inclusion des ces derniers se justifie par la composition des portefeuilles des sociétés d'assurance et des OPCVM garantis, qui sont largement investis en obligations.

• Placements de type « actions et autres participations » :

figurent sous cette rubrique les différentes catégories d'actions et les titres d'OPCVM largement investis en actions. Au sein des actions détenues par les ANF, on distingue les actions cotées des autres types de parts sociales (actions non cotées et autres participations). Les OPCVM sont quant à eux subdivisés en OPCVM actions, OPCVM diversifiés et autres OPCVM¹.

Tableau d'opérations financières (Tof)

Le tableau d'opérations financières (Tof) est la partie financière des comptes nationaux. Il présente des équilibres entre actifs et passifs.

En flux, les comptes financiers retracent les opérations financières effectuées par les agents économiques. À ce titre, ils s'insèrent à la suite de la séquence des comptes non financiers des secteurs institutionnels, l'articulation se faisant au niveau de la capacité de financement. Ils décrivent, par type d'instruments, les variations d'actifs financiers et de passifs qui composent la capacité de financement.

Les encours d'actifs et de passifs financiers sont évalués à prix courants. Les encours de dépôts et crédits figurent à leur valeur nominale, les titres cotés (obligations, actions cotées et parts d'OPCVM) à leur valeur de marché.

Les stocks ou « encours » sont les actifs financiers et les passifs des comptes de patrimoine.

Taux d'intérêt directeurs de la BCE

La Banque centrale européenne (BCE) est en situation de monopole en matière de création de la base monétaire². Elle est donc en mesure d'influer sur le marché monétaire³ notamment sur le niveau des taux d'intérêt, par lesquels les impulsions de politique monétaire se transmettent à l'ensemble de l'économie. La plupart des opérations menées par la BCE sur le marché monétaire sont des opérations d'open-market, c'est-à-dire des opérations exécutées à son initiative. Celles-ci prennent majoritairement la forme d'opérations principales de refinancement⁴.

Afin de contrôler les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire, notamment de limiter leur volatilité, l'Eurosystème offre en outre des facilités permanentes à ses contreparties, laissées sur l'initiative de ces dernières. Ce sont la facilité de prêt marginal et la facilité de dépôt.

Compte tenu de ce cadre opérationnel, l'Eurosystème dispose de trois taux directeurs pour indiquer l'orientation de sa politique monétaire :

¹ Ces derniers recouvrent les OPCVM de droit étranger (monétaires et généraux), les sociétés civiles en placements immobiliers (SCPI), les fonds communs de placements d'entreprises (FCPE), les FCP à risques, les fonds communs d'intervention sur les marchés à terme (FCIMT) et les sociétés d'investissement à capital fixe (Sicaf).

² La base monétaire est la monnaie dont les banques commerciales ont besoin pour faire face à la demande de billets et pièces, régler les opérations interbancaires et constituer leurs réserves obligatoires.

³ Le marché monétaire est le marché sur lequel l'échéance des transactions est généralement inférieure à un an.

⁴ Les autres types d'opération d'open-market de l'Eurosystème sont les opérations de refinancement à plus long terme, les opérations de réglage fin et les opérations structurelles.

– le taux des opérations principales de refinancement, qui consistent en des opérations de cession temporaire par lesquelles les Banques centrales nationales (BCN) fournissent des liquidités contre des actifs éligibles, selon une fréquence hebdomadaire et une échéance de deux semaines ; depuis le 28 juin 2000, afin de mettre fin au phénomène de « sur-soumissionnement » de la part des contreparties (né des anticipations de hausse de taux directeurs qui prévalaient alors), les adjudications se déroulent selon une procédure à taux variable (procédure à taux multiple)¹ ;

– le taux de la facilité de prêt marginal, qui est une facilité permanente par laquelle les contreparties peuvent obtenir des Banques centrales nationales des liquidités au jour le jour contre des actifs éligibles ; le taux de la facilité de prêt marginal constitue normalement un plafond pour le taux d'intérêt du marché au jour le jour ;

– le taux de la facilité de dépôt, qui est une facilité permanente par laquelle les contreparties peuvent effectuer des dépôts au jour le jour auprès des Banques centrales nationales ; le taux de la facilité de dépôt constitue normalement un plancher pour le taux d'intérêt du marché au jour le jour.

Afin que l'Eurosystème n'influence le marché monétaire qu'en un point de la courbe de rendement, avant les opérations mensuelles de refinancement à plus long terme (échéance de trois mois), l'Eurosystème se contente d'indiquer le volume de liquidités qu'il est prêt à octroyer, sans indication de taux. Ces adjudications se déroulent à taux variable, multiple depuis mars 1999.

Taux d'intérêt débiteurs et créditeurs

Sont présentés dans cet annuaire les principaux taux d'intérêt débiteurs (coût pour l'emprunteur) et créditeurs (rémunération des placements), ainsi que des taux interbancaires. Certains de ces taux sont réglementés (Caisses d'épargne...), d'autres sont observés sur le marché (marché monétaire). Pour le rendement des titres (actions, obligations), voir le chapitre J.02 ci-après, « Marché financier et Bourse ».

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la Banque de France, « direction des Études statistiques et Statistiques monétaires » (SASM et Sesof) et de l'Insee, « direction des Comptes nationaux, division Synthèse générale des comptes » et « direction des Études et des Synthèses économiques, division Synthèse conjoncturelle ».

Organismes :

- Banque de France ;
- Banque centrale européenne ;
- Institut d'émission des départements d'outre-mer et Institut d'émission d'outre-mer ;
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ;
- Agence France Trésor ;
- Caisse nationale d'épargne.

Sites Internet :

- www.banque-france.fr
- www.ecb.int
- www.iedom.fr
- www.finances.gouv.fr
- www.francetresor.gouv.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Lois et décrets

- Loi n° 99-532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière ;

– Loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 relative à la modernisation des activités financières ;

– Loi n° 84-46 du 24 janvier 1984, dite loi bancaire.

Banque de France

Rapport – Exercice 2005 – adressé à Monsieur le Président de la République et au Parlement par Monsieur Christian Noyer, gouverneur.

Rapport annuel de la Commission bancaire.

Rapport annuel du Conseil national de Crédit et du Titre.

Rapport annuel du Conseil national de Crédit et du Titre, dans le rapport 1998, p.195-202, article méthodologique : « La nouvelle base de comptabilité nationale ».

Rapport annuel de la zone franc.

Bulletin (mensuel) :

– « Le coût du crédit aux entreprises », et « La situation du système bancaire français en 2005 », n° 151, juillet 2006 ;

– « Les comptes financiers de la Nation en 2005 », n° 149, mai 2006 ;

– « Les résultats des grandes banques internationales en 2004 et au premier semestre 2005 », n° 142, octobre 2005.

Bulletin de la Banque de France, supplément statistiques (trimestriel).

Cahier des titres de créances négociables (mensuel).

Rapport du centre de liaison sur les moyens de paiement.

Rapport annuel - « La balance des paiements et la position extérieure de la France », Banque de France et Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie.

Banque centrale européenne

Bulletin (mensuel) ;

Rapport annuel ;

The monetary policy of the ECB, seconde édition, janvier 2004.

Insee

Insee-Première :

– « Les comptes financiers de la Nation en 2005 - Nouvel essor de l'endettement des ménages, reprise de celui des entreprises », n° 1080, mai 2006 ;

– « Patrimoine : quand les ménages prennent de l'assurance », n° 1015, mai 2005.

Insee-Références :

– « L'économie française - Comptes et dossiers », édition 2006 ;

– « Tableaux de l'économie française », édition 2006.

Économie et statistique :

– « Le financement des agents non financiers en Europe : le rôle des intermédiaires financiers demeure prépondérant », Gunther Capelle-Blancard, Jézabel Couppey-Soubeyran, n° 336, décembre 2003 ;

– « L'estimation d'une valeur de marché des actions non cotées », Claude Picart, n° 336, décembre 2003.

Autres

Rapports annuels de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer – Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ; Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Rapports annuels de l'Institut d'émission d'outre-mer – Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie.

Rapports annuels des caisses d'épargne (rapport des caisses d'épargne et de prévoyance, rapport de la Caisse nationale d'épargne).

Voir également les publications du chapitre I.01.

¹ Dans une adjudication à taux multiple, les demandes des contreparties sont satisfaites, par ordre décroissant du taux offert, au taux offert par chacune d'elles – contrairement aux procédures à taux unique, où toutes les contreparties sont servies au même taux – ; au taux minimal, les demandes restantes sont satisfaites au prorata de la quantité totale de liquidités que la BCE a décidées d'allouer.

TABLEAU J.01-1

Parité de l'euro par rapport aux monnaies des autres pays de l'Union économique et monétaire (UEM)

Source : Banque centrale européenne

Pays	Monnaie	Unité	Euro
Allemagne	Deutsche Mark	DEM	1,95583
Autriche	Schilling autrichien	ATS	13,7603
Belgique	Franc belge	BEF	40,3399
Espagne	Peseta	ESP	166,386
Finlande	Mark finlandais	FIN	5,94573
France	Franc français	FRF	6,55957
Grèce	Drachme	GRD	340,750
Irlande	Punt irlandaise	IEP	0,787564
Italie	Lire italienne	ITL	1 936,27
Luxembourg	Franc luxembourgeois	LUF	40,3399
Pays-Bas	Florin néerlandais	NLG	2,20371
Portugal	Escudo	PTE	200,482

TABLEAU J.01-2

Taux d'intérêt directeurs de la Banque centrale européenne (BCE)

Source : Banque centrale européenne

Unité : % par an

Avec effet à compter du (1)	Facilité de dépôt	Opérations principales de refinancement		Facilité de prêt marginal
		Taux fixe	Taux de soumission minimal	
1999				
1 ^{er} janvier	2,00	3,00	///	4,50
4 janvier (2)	2,75	3,00	///	3,25
22 Janvier	2,00	3,00	///	4,50
9 avril	1,50	2,50	///	3,50
5 novembre	2,00	3,00	///	4,00
2000				
4 février	2,25	3,25	///	4,25
17 mars	2,50	3,50	///	4,50
28 avril	2,75	3,75	///	4,75
9 juin	3,25	4,25	///	5,25
28 juin (3)	3,25	///	4,25	5,25
1 ^{er} septembre	3,50	///	4,50	5,50
6 octobre	3,75	///	4,75	5,75
2001				
11 mai	3,50	///	4,50	5,50
31 août	3,25	///	4,25	5,25
18 septembre	2,75	///	3,75	4,75
9 novembre	2,25	///	3,25	4,25
2002				
6 décembre	1,75	///	2,75	3,75
2003				
7 mars	1,50	///	2,50	3,50
6 juin	1,00	///	2,00	3,00
2005				
6 décembre	1,25	///	2,25	3,25

(1) Du 1^{er} janvier 1999 au 9 mars 2004, la date fait référence aux facilités de dépôt et de prêt marginal. Pour les opérations principales de refinancement, les modifications du taux sont effectives à compter de la première opération qui suit la date indiquée. La modification du 18 septembre 2001 a pris effet à cette date. À compter du 10 mars 2004, la date fait référence aux facilités de dépôt et de prêt marginal et aux opérations principales de refinancement (modifications effectives à compter de la première opération principale de refinancement qui suit les délibérations du Conseil des gouverneurs), sauf indication contraire.

(2) Le 22 décembre 1998, la BCE a annoncé que, à titre de mesure exceptionnelle, un corridor étroit de 50 points serait appliqué entre le taux de la facilité de prêt marginal et celui de la facilité de dépôt pour la période du 4 au 21 janvier 1999, pour faciliter la transition des opérateurs de marché vers le nouveau régime.

(3) Le 8 juin 2000, la BCE a annoncé que, à compter de l'opération devant être réglée le 28 juin, les opérations principales de refinancement de l'Eurosystème seraient effectuées par voie d'appels d'offres à taux variable. Le taux de soumission minimal est le taux d'intérêt le plus bas auquel les contreparties peuvent soumissionner.

TABLEAU J.01-3

Agrégats de monnaie et contreparties de M3 (encours en fin d'année)

Sources : Banque Centrale Européenne (1) et Banque de France (2)

Unité : Milliard d'euros

	2000	2002	2003	2004	2005
ZONE EURO (1)					
Agrégats de monnaie					
Billets et pièces en circulation	348,4	341,2	397,9	468,4	532,8
Dépôts à vue	1 736,2	2 158,3	2 329,2	2 480,5	2 947,0
Total M1	2 084,6	2 499,4	2 727,1	2 948,9	3 479,8
Dépôts à terme <= à 2 ans	991,7	1 075,7	1 039,2	1 040,5	1 123,1
Dépôts avec préavis terme <= à 3 mois	1 223,4	1 406,3	1 529,6	1 642,9	1 550,8
Total M2	4 299,6	4 981,4	5 295,8	5 632,2	6 153,7
Pensions	174,9	226,9	208,7	228,8	221,9
Titres d'OPCVM monétaires	300,0	471,0	581,5	604,9	615,8
Titres de créances émis <= à 2 ans	135,7	128,5	92,7	102,3	129,7
Total M3	4 910,3	5 807,8	6 178,7	6 568,2	7 121,2
Contreparties de M3					
Créances nettes sur l'extérieur	71,7	208,7	251,8	392,3	469,8
Crédits	6 927,0	7 618,5	7 942,6	8 390,7	9 140,5
Secteur privé	6 091,8	6 781,2	7 102,5	7 556,8	8 288,0
Secteur public	835,2	837,2	840,1	834,0	852,5
Titres	1 876,7	2 160,8	2 416,8	2 573,1	2 852,5
Secteur privé	787,3	939,8	1 052,6	1 133,2	1 257,7
Secteur public	1 089,5	1 221,0	1 364,1	1 439,9	1 594,8
Ressources non monétaires des IFM (à déduire)	3 872,8	4 122,4	4 294,4	4 623,6	5 171,6
Dépôts de l'administration centrale	164,5	136,4	155,7	162,4	173,9
Dépôts à terme > 2 ans	1 168,3	1 189,5	1 256,5	1 365,1	1 513,0
Dépôts de préavis > 3 mois	125,4	105,6	92,2	91,1	87,7
Titres de créances émis > 2 ans	1 525,3	1 689,3	1 785,4	1 958,0	2 195,6
Capital et réserves	889,3	1 001,6	1 004,7	1 047,0	1 201,4
Divers	- 92,2	- 57,6	- 138,0	- 164,3	- 170,0
Total	4 910,3	5 807,8	6 178,7	6 568,2	7 121,2
COMPOSANTES FRANCE (2)					
Éléments de M1					
Dépôts à vue	333,5	374,0	380,9	402,4	448,1
Billets et pièces	49,2	74,2	85,0	97,8	110,2
Éléments de M2 - M1					
Comptes sur livrets	274,6	319,9	351,8	377,5	392,6
Dépôts à terme <= à 2 ans	56,5	60,4	49,6	45,5	53,4
Éléments de M3 - M2					
Pensions	26,5	27,7	30,7	43,2	37,4
Titres d'OPCVM monétaires	187,9	237,8	255,0	275,8	293,4
Titres de créances émis <= à 2 ans	69,2	54,6	41,2	46,4	66,1
Prêts	1 167,8	1 258,2	1 318,4	1 403,7	1 527,5
dont : Secteur privé	1 045,5	1 130,8	1 176,2	1 264,0	1 376,6

(1) Opérations des institutions financières monétaires (IFM) de la zone euro avec les autres résidents de la zone euro.

(2) Opérations des institutions financières monétaires (IFM) françaises avec les autres résidents français, sauf pour l'endettement intérieur total, qui regroupe les différentes formes d'endettement des résidents non financiers.

TABLEAU J.01-4

Endettement intérieur total (EIT) (encours en fin d'année)

Source : Banque de France

Unité : Milliard d'euros

	1995	2000	r 2002	r 2003	r 2004	2005
Endettement intérieur total	1 740,9	2 276,0	2 546,0	2 682,0	2 832,1	3 063,0
Ménages et assimilés (1)	396,7	498,3	559,6	598,6	658,7	732,9
≤ 1 an	17,7	31,1	34,3	35,6	37,5	39,6
> 1 an	379,0	467,2	525,4	563,0	621,2	693,3
Sociétés non financières	703,0	974,3	1 094,0	1 100,0	1 134,0	1 217,6
≤ 1 an	254,8	397,2	387,1	379,7	403,6	453,8
> 1 an	448,2	577,1	706,9	720,4	730,3	763,8
Administrations publiques	641,2	803,4	892,3	983,4	1 039,4	1 112,4
≤ 1 an	114,9	76,8	116,6	144,7	132,8	130,5
> 1 an	526,3	726,6	775,8	838,7	906,6	981,9
Crédits obtenus auprès des IF résidentes (2)	1 057,9	1 181,7	1 257,3	1 288,7	1 372,7	1 495,6
Ménages et assimilés (1)	396,7	498,3	559,6	598,6	658,7	732,9
≤ 1 an	17,7	31,1	34,3	35,6	37,5	39,6
> 1 an	379,0	467,2	525,4	563,0	621,2	693,3
Sociétés non financières	471,8	537,9	560,8	546,5	572,9	610,9
≤ 1 an	154,8	169,8	144,1	138,0	144,8	152,1
> 1 an	317,0	368,1	416,8	408,4	428,1	458,8
Administrations publiques (3)	189,4	145,4	136,9	143,6	141,1	151,8
≤ 1 an	63,7	25,4	18,7	25,8	22,5	24,9
> 1 an	125,7	120,1	118,2	117,8	118,6	126,9
Crédits obtenus auprès des non-résidents (4)	103,4	206,5	246,1	254,9	270,3	313,8
Financements de marchés	579,6	887,8	1 042,5	1 138,4	1 189,0	1 253,6
Sociétés non financières	134,1	238,1	296,8	308,8	299,7	302,4
≤ 1 an	20,2	56,4	42,6	34,3	35,6	39,7
> 1 an	113,9	181,7	254,2	274,5	264,1	262,7
Administrations publiques	445,5	649,7	745,7	829,6	889,3	951,2
≤ 1 an	44,9	43,2	88,2	108,7	101,3	96,2
> 1 an	400,6	606,5	657,5	720,9	788,0	855,0

(1) Ménages + institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).
(2) IF (Institutions financières) = Institutions financières monétaires (IFM) + Autres intermédiaires financiers (Caisse Nationale des Autoroutes (CNA), Caisse Nationale des Télécommunications (CNT), Comités Interprofessionnels du Logement (CIL), OPCVM non monétaires, fonds communs de créances (FCC)).
(3) Dont dépôts du secteur privé, y compris par l'intermédiaire de La Poste, auprès du Trésor public. Depuis juillet 2003, La Poste a complètement cessé de déposer les fonds de CCP auprès du Trésor public.
(4) Prêts entre unités n'appartenant pas au même groupe + prêts obtenus dans le cadre d'investissements directs + crédits commerciaux.

TABLEAU J.01-5

Tableau des financements et des placements financiers des agents non financiers résidents (TFP)
(encours en fin d'année)

Source : Banque de France

Unité : Milliard d'euros

		r 2000	r 2003	r 2004	r 2005
PLACEMENTS DES AGENTS NON FINANCIERS RESIDENTS					
DÉPÔTS ET TITRES À COURT TERME.....	(A)	972,8	1 158,2	1 292,9	1 378,6
Monnaie fiduciaire et dépôts à court terme.....		743,4	906,3	975,7	1 046,5
Monnaie fiduciaire.....		43,8	32,7	35,8	39,9
Dépôts à vue.....		318,7	361,7	384,9	425,6
Placements à vue.....		270,7	347,1	372,2	387,2
Dépôts à terme ≤ 2 ans.....		49,5	44,1	41,7	47,6
Dépôts de l'administration centrale.....		7,6	39,3	44,2	45,5
Autres dépôts (à l'étranger.....)		53,1	81,5	96,8	100,7
Instruments négociables à court terme.....		229,4	251,9	317,2	332,1
Titres de créance ≤ 2 ans.....		79,9	53,0	110,0	113,0
Titres d'OPCVM monétaires.....		125,6	182,9	195,5	208,0
Pensions sur titres auprès des IFM.....		2,2	1,4	1,7	1,0
Autres titres à court terme.....		21,7	14,5	10,0	10,0
PLACEMENTS À MOYEN ET LONG TERMES.....	(B)	4 239,7	3 964,7	4 250,1	4 986,9
Dépôts à terme > 2 ans.....		276,1	289,0	295,8	294,9
Placements de type obligataire.....		900,7	1 051,8	1 113,3	1 194,1
Obligations.....		112,9	101,4	89,7	88,9
Autres titres de créance > 2 ans.....		11,5	12,8	16,1	15,1
OPCVM obligataires.....		52,9	62,0	68,6	77,2
OPCVM garantis.....		36,7	46,0	34,0	8,2
Provisions techniques d'assurance-vie.....		686,7	829,6	904,9	1 004,7
Placements de type actions et autres participations.....		3 062,9	2 623,9	2 841,0	3 497,9
Actions cotées.....		610,3	415,6	397,5	590,6
Autres types de parts sociales.....		2 217,5	1 985,4	2 201,9	2 617,4
OPCVM actions.....		97,3	69,2	77,5	106,3
OPCVM diversifiés.....		59,3	71,7	79,7	88,4
Autres OPCVM.....		78,5	82,0	84,5	95,2
TOTAL DES PLACEMENTS.....	(C = A + B)	5 212,5	5 122,9	5 543,0	6 365,5
FINANCEMENTS DES AGENTS NON FINANCIERS					
Crédits.....	(D)	1 388,2	1 543,6	1 643,1	1 809,3
≤ 1 an.....		226,3	199,4	204,8	216,6
> 1 an.....		955,4	1 089,3	1 167,9	1 279,0
Crédits auprès des non-résidents.....		206,5	254,9	270,3	313,8
Financements de marché.....	(E)	887,8	1 138,4	1 189,0	1 253,6
≤ 1 an.....		99,6	143,0	136,9	135,9
> 1 an.....		788,2	995,4	1 052,1	1 117,7
ENDETTEMENT INTÉRIEUR TOTAL (au sens des statistiques monétaires).....	(F = D + E)	2 276,0	2 682,0	2 832,1	3 063,0
Passage aux statistiques financières.....	(G)	- 167,2	- 200,2	- 192,9	- 227,1
ENDETTEMENT INTÉRIEUR TOTAL (au sens de la comptabilité nationale).....	(H = F + G)	2 108,8	2 481,7	2 639,3	2 835,9
Émissions d'actions et autres parts sociales.....	(I)	3 336,7	2 710,2	2 948,4	3 694,9
Actions cotées.....		1 235,3	817,9	835,1	1 120,7
Autres types de parts sociales.....		2 101,4	1 892,3	2 113,3	2 574,2
TOTAL DES FINANCEMENTS.....	(J = H + I)	5 445,6	5 191,9	5 587,7	6 530,8

TABLEAU J.01-6

Tableau d'opérations financières (TOF) (encours en fin d'année et flux)

Source : Banque de France

Unité : Milliard d'euros

	r 2000		r 2003		r 2004		p 2005	
	Encours	Flux	Encours	Flux	Encours	Flux	Encours	Flux
Résidents								
ACTIF								
Or monétaire et DTS (1)	28,9	0,1	32,7	0,1	31,5	— 0,4	40,3	— 1,8
Numéraire et dépôts	2 455,0	3,9	2 758,9	85,5	2 971,3	221,6	3 207,5	207,9
Titres hors actions	1 733,1	541,6	2 020,2	932,0	2 246,3	996,5	2 530,4	1 200,0
Crédits	1 813,3	153,0	2 058,9	91,7	2 161,9	99,7	2 389,8	215,7
Actions et titres d'OPCVM	4 830,2	368,3	4 414,3	176,7	4 860,0	195,7	5 895,2	204,6
Provisions techniques d'assurance	766,5	66,6	922,9	61,3	1 001,9	71,3	1 105,5	81,0
Autres comptes à recevoir ou à payer	1 079,1	92,7	1 144,9	— 4,2	1 129,8	— 5,0	1 288,7	154,5
PASSIF ET VALEUR NETTE								
Or monétaire et DTS (1)	///	///	///	///	///	///	///	///
Numéraire et dépôts	2 589,7	44,8	2 901,7	119,7	3 150,7	273,2	3 452,9	261,9
Titres hors actions	1 698,2	574,1	2 100,3	964,3	2 280,6	974,3	2 577,6	1 201,2
Crédits	1 734,5	152,2	1 965,2	66,5	2 076,7	109,6	2 257,1	176,9
Actions et titres d'OPCVM	4 710,0	260,9	4 191,2	153,4	4 609,9	151,1	5 595,8	178,3
Provisions techniques d'assurance	768,1	66,5	924,9	61,3	1 004,1	71,5	1 107,7	81,1
Autres comptes à recevoir ou à payer	1 067,1	98,6	1 136,9	— 6,8	1 120,9	0,2	1 286,4	161,3
Valeur financière nette	138,6	///	132,5	///	159,8	///	179,9	///
Solde des opérations sur actifs et passifs financiers	///	29,2	///	— 15,4	///	— 0,5	///	1,2
Sociétés non financières								
ACTIF								
Or monétaire et DTS (1)	///	///	///	///	///	///	///	///
Numéraire et dépôts	147,1	17,9	175,5	8,6	179,1	5,2	196,1	16,2
Titres hors actions	142,9	25,5	123,7	28,2	165,5	45,5	172,9	53,8
Crédits	365,9	66,4	491,5	39,6	505,9	15,7	579,7	64,4
Actions et titres d'OPCVM	2 296,8	159,1	1 996,6	47,8	2 134,0	65,2	2 589,4	55,1
Provisions techniques d'assurance	14,1	— 0,2	15,2	0,1	15,8	0,6	16,5	0,7
Autres comptes à recevoir ou à payer	630,0	69,5	673,5	26,7	713,6	36,2	768,8	54,0
PASSIF ET VALEUR NETTE								
Or monétaire et DTS (1)	///	///	///	///	///	///	///	///
Numéraire et dépôts	///	///	///	///	///	///	///	///
Titres hors actions	254,6	36,4	340,9	41,5	342,0	13,6	343,9	52,4
Crédits	916,6	114,3	1 034,8	14,3	1 084,1	54,9	1 174,7	88,8
Actions et titres d'OPCVM	3 336,7	128,5	2 710,2	81,5	2 948,4	79,6	3 694,9	70,0
Provisions techniques d'assurance	///	///	///	///	///	///	///	///
Autres comptes à recevoir ou à payer	604,4	25,3	611,4	— 24,3	647,3	33,3	704,5	56,1
Valeur financière nette	— 1 515,6	///	— 1 221,3	///	— 1 307,8	///	— 1 594,5	///
Solde des opérations sur actifs et passifs financiers	///	33,7	///	38,2	///	— 13,2	///	— 23,3
Ménages (y compris entrepreneurs individuels)								
ACTIF								
Or monétaire et DTS (1)	///	///	///	///	///	///	///	///
Numéraire et dépôts	824,4	3,7	898,2	36,2	940,7	43,0	980,3	37,6
Titres hors actions	70,8	0,3	49,0	— 18,0	47,2	— 0,5	43,8	— 1,4
Crédits	22,7	2,0	25,7	3,6	30,1	9,5	32,6	2,5
Actions et titres d'OPCVM	725,3	3,9	680,7	25,3	720,2	5,5	855,4	22,6
Provisions techniques d'assurance	751,6	66,8	906,7	61,2	985,2	70,7	1 088,0	80,3
Autres comptes à recevoir ou à payer	85,2	— 5,4	105,4	— 7,6	78,3	— 13,8	103,7	25,4
PASSIF ET VALEUR NETTE								
Or monétaire et DTS (1)	///	///	///	///	///	///	///	///
Numéraire et dépôts	///	///	///	///	///	///	///	///
Titres hors actions	0,1	///	0,4	0,2	0,8	0,4	0,6	— 0,2
Crédits	520,6	29,0	618,8	35,9	673,2	46,2	742,4	69,0
Actions et titres d'OPCVM	///	///	///	///	///	///	///	///
Provisions techniques d'assurance	///	///	///	///	///	///	///	///
Autres comptes à recevoir ou à payer	151,3	20,3	167,6	15,2	167,9	6,6	200,1	32,2
Valeur financière nette	1 808,1	///	1 878,8	///	1 959,8	///	2 160,7	///
Solde des opérations sur actifs et passifs financiers	///	21,9	///	49,4	///	61,3	///	65,9

NB - Voir note en fin de tableau.

TABLEAU J.01-6 (suite et fin)

Tableau d'opérations financières (TOF) (encours en fin d'année et flux)

Source : Banque de France

Unité : Milliard d'euros

	r 2000		r 2001		r 2004		p 2005	
	Encours	Flux	Encours	Flux	Encours	Flux	Encours	Flux
Administrations publiques								
ACTIF								
Or monétaire et DTS (1)	///	///	///	///	///	///	///	///
Numéraire et dépôts	63,2	− 5,5	91,6	4,0	99,6	7,0	103,2	3,6
Titres hors actions	29,5	1,6	24,3	− 3,3	25,4	2,0	27,2	1,7
Crédits	55,1	− 7,1	49,7	1,5	48,9	n.s.	49,6	0,7
Actions et titres d'OPCVM	233,0	7,1	213,1	16,8	261,4	6,9	315,5	8,4
Provisions techniques d'assurance	0,4	n.s.	0,5	n.s.	0,5	n.s.	0,5	n.s.
Autres comptes à recevoir ou à payer	149,6	3,6	185,7	10,4	156,0	− 11,4	175,8	16,6
PASSIF ET VALEUR NETTE								
Or monétaire et DTS (1)	///	///	///	///	///	///	///	///
Numéraire et dépôts	68,4	− 7,7	54,3	− 15,0	56,6	2,3	63,0	6,4
Titres hors actions	699,3	31,4	894,2	84,7	987,6	74,0	1 059,6	64,8
Crédits	159,0	− 7,0	167,7	11,7	169,3	1,8	173,3	3,1
Actions et titres d'OPCVM	///	///	///	///	///	///	///	///
Provisions techniques d'assurance	///	///	///	///	///	///	///	///
Autres comptes à recevoir ou à payer	111,1	4,3	154,1	15,1	112,7	− 12,5	122,6	6,7
Valeur financière nette	− 506,9	///	− 705,4	///	− 734,5	///	− 746,9	///
Solde des opérations sur actifs et passifs financiers	///	− 21,2	///	− 67,0	///	− 61,0	///	− 50,0
Reste du Monde								
ACTIF								
Or monétaire et DTS (1)	///	///	///	///	///	///	///	///
Numéraire et dépôts	590,9	42,3	661,2	41,3	771,2	136,5	1 035,0	224,9
Titres hors actions	586,1	203,4	1 021,5	403,7	1 155,3	404,6	1 383,1	555,1
Crédits	157,3	38,4	208,5	15,3	231,4	25,7	275,5	42,0
Actions et titres d'OPCVM	998,1	87,3	812,8	32,8	914,3	29,9	1 151,7	55,2
Provisions techniques d'assurance	1,6	− 0,1	2,0	0,1	2,2	0,2	2,2	n.s.
Autres comptes à recevoir ou à payer	72,9	4,0	65,0	− 2,8	65,7	7,8	71,1	4,3
Valeur financière nette	138,6	///	132,5	///	159,8	///	179,9	///
Solde des opérations sur actifs et passifs financiers	///	29,2	///	− 15,4	///	− 0,5	///	1,2
PASSIF ET VALEUR NETTE								
Or monétaire et DTS (1)	28,9	0,1	32,7	0,1	31,5	− 0,4	40,3	− 1,8
Numéraire et dépôts	456,3	1,4	518,3	7,1	591,7	84,9	789,7	171,0
Titres hors actions	621,0	170,9	941,4	371,4	1 121,0	426,7	1 335,9	553,8
Crédits	236,1	39,2	302,2	40,5	316,6	15,8	408,1	80,8
Actions et titres d'OPCVM	1 118,4	194,8	1 035,9	56,1	1 164,4	74,5	1 451,1	81,5
Provisions techniques d'assurance	///	///	///	///	///	///	///	///
Autres comptes à recevoir ou à payer	84,9	− 1,9	73,0	− 0,2	74,6	2,5	73,3	− 2,5

(1) Les flux d'or monétaire ou de Droits de tirages spéciaux (DTS) enregistrés ici correspondent aux échanges entre Banques centrales nationales de ces actifs. Ce sont donc, par construction, des opérations enregistrées entre la Banque centrale nationale et le reste du monde. La monétisation/démonétisation de l'or ou l'allocation/annulation de DTS donne lieu à des flux d'« autres changements de volumes » d'actifs ou de passifs financiers.

TABLEAU J.01-7

Comptes de patrimoine des secteurs institutionnels en 2005 (encours en fin d'année)

Source : Insee (Comptes nationaux - base 2000) Unité : Milliard d'euros

		Sociétés non financières	Sociétés financières	Adminis- trations publiques	Ménages	Institutions sans but lucratif	Reste du monde
ACTIF							
ACTIF	A	7 473,3	8 526,5	1 957,1	9 009,8	71,7	3 918,6
ACTIFS NON FINANCIERS		3 149,9	216,4	1 285,4	5 906,0	23,2	///
Actifs produits		1 937,2	118,8	784,6	2 813,6	15,6	///
Actifs fixes		1 640,0	118,8	770,7	2 712,5	15,6	///
dont : Logements		447,4	44,3	45,5	2 500,6	///	///
Stocks		297,1	///	13,9	27,6	///	///
Objets de valeur		///	///	///	73,5	///	///
Actifs non produits		1 212,7	97,6	500,8	3 092,4	7,6	///
Actifs corporels non produits		1 024,2	90,1	500,1	3 047,0	7,6	///
Actifs incorporels non produits		188,5	7,5	0,6	45,5	///	///
ACTIFS FINANCIERS		4 323,5	8 310,1	671,7	3 103,8	48,4	3 918,6
Or monétaire et DTS (1)		///	40,3	///	///	///	///
Numéraire et dépôts		196,1	1 907,3	103,2	980,3	20,6	1 035,0
Titres hors actions		172,9	2 285,2	27,2	43,8	1,4	1 383,1
Crédits		579,7	1 727,9	49,6	32,6	///	275,5
Actions et titres d'OPCVM		2 589,4	2 108,6	315,5	855,4	26,3	1 151,7
dont : Actions cotées		305,8	676,2	166,1	118,0	1,0	543,0
Provisions techniques d'assurance		16,5	0,4	0,5	1 088,0	0,1	2,2
Autres comptes à recevoir		768,8	240,4	175,8	103,7	///	71,1
PASSIF							
PASSIFS FINANCIERS	B	5 918,0	7 981,5	1 418,6	943,1	16,4	4 098,4
Or monétaire et DTS (1)		///	///	///	///	///	40,3
Numéraire et dépôts		///	3 389,8	63,0	///	///	789,7
Titres hors actions		343,9	1 173,4	1 059,6	0,6	///	1 335,9
Crédits		1 174,7	155,7	173,3	742,4	11,1	408,1
Actions et titres d'OPCVM	X	3 694,9	1 895,6	///	///	5,3	1 451,1
dont : Actions cotées		1 120,7	254,3	///	///	///	435,2
Provisions techniques d'assurance		///	1 107,7	///	///	///	///
Autres comptes à recevoir		704,5	259,2	122,6	200,2	///	73,3
VALEUR NETTE	(C = A - B)	1 555,4	545,0	538,5	8 066,7	55,2	- 179,8
Fonds propres	(D = C + X)	5 250,2	2 440,6	538,5	8 066,7	60,5	1 271,3

(1) DTS : Droits de tirages spéciaux.

TABLEAU J.01-8

Taux d'intérêt créditeurs des principales formes d'épargne (taux d'intérêt nominal annuel)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Banque de France (mis à jour le 25 juillet 2006)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
LIVRETS D'ÉPARGNE						
Livret A (Caisses d'épargne, Poste) et Livret bleu (Crédit mutuel) :						
Taux d'intérêt au 31 décembre (%) (1)	3,00	3,00	2,25	2,25	2,00	2,25
Plafond de dépôt (euros) (2)	15 300	15 300	15 300	15 300	15 300	15 300
Codevi (3) banques et caisses d'épargne :						
Taux d'intérêt au 31 décembre (%) (1)	3,00	3,00	2,25	2,25	2,00	2,25
Plafond de dépôt (euros) (4)	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600
Livret jeune (depuis le 03 mai 1996) :						
Taux d'intérêt (%) (5)	4,08	4,08	3,90	3,88	3,77	3,80
Plafond de dépôt (euros)	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600
Livret d'épargne populaire (6) banques et caisses d'épargne :						
Taux d'intérêt au 31 décembre (%) (7)	4,25	4,25	4,25	3,25	3,00	3,25
Plafond de l'impôt sur le revenu (euros)	///	660	672	684	696	709
Plafond de dépôt (euros) (8)	7 700	7 700	7 700	7 700	7 700	7 700
Livret ordinaire (soumis à l'impôt) Caisses d'épargne, Poste et banques :						
Taux d'intérêt brut (%)	2,81	2,82	2,29	2,25	2,13	2,21
Taux d'intérêt net (%) (9)	2,11	2,12	1,72	1,69	1,58	1,64
ÉPARGNE LOGEMENT (taux avec prime) (banques et Caisses d'épargne)						
Compte Épargne-Logement (CEL) (10) :						
Taux d'intérêt au 31 décembre (%) (11)	3,00	3,00	2,25	2,25	2,00	2,25
Taux d'intérêt net des prélèvements sociaux (%)	2,70	2,70	2,03	2,03	1,78	2,00
Plafond de prime (euros) (12)	1 144	1 144	1 144	1 144	1 144	1 144
Plafond de dépôt (euros) (12)	15 300	15 300	15 300	15 300	15 300	15 300
Plan Épargne-Logement (PEL) :						
Taux d'intérêt au 31 décembre (%) (13)	4,50	4,50	3,50	3,50	3,50	3,50
Taux d'intérêt net des prélèvements sociaux (%)	4,05	4,05	3,15	3,15	3,12	3,12
Plafond de prime (euros) (14)	1 525	1 525	1 525	1 525	1 525	1 525
Plafond de dépôt (euros) (14)	61 200	61 200	61 200	61 200	61 200	61 200
(1) En 2003, à compter du 1 ^{er} août. En 2005, à compter du 1 ^{er} août. En 2006, à compter de février.						
(2) Livret A plafonné à 15 300 euros (100 000 francs) depuis le 1 ^{er} novembre 1991 pour les personnes physiques. Livret bleu plafonné à 15 300 euros (100 000 francs) depuis cette même date, pour les personnes physiques. Pour les livrets bleus détenus par des personnes morales, le plafond est de 77 000 euros (500 000 francs) depuis le 15 décembre 1996.						
(3) Codevi : Compte pour le Développement Industriel, institué (loi n° 83-607) à compter d'octobre 1983, pour les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France.						
(4) Codevi plafonné à 4 600 euros (30 000 francs) depuis le 1 ^{er} octobre 1994.						
(5) Livret jeune plafonné à 1 600 euros (10 000 francs) depuis le 3 mai 1996. Le taux de rémunération est librement fixé avec un plancher égal au taux du livret A depuis le 16 juin 1998. Moyenne pondérée des conditions offertes par les principaux établissements de la place. En 2002, moyenne des taux prévalant en août. En 2003, à compter du 1 ^{er} août. En 2006, taux du mois de mai.						
(6) Institué à compter de juin 1982, pour les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France et dont l'imposition sur le revenu mise en recouvrement l'année précédente n'excède pas un plafond (dont le montant est révisé chaque année).						
(7) En 2004, à compter du 1 ^{er} août. En 2005, à compter du 1 ^{er} août. En 2006, à compter de février.						
(8) Livret d'épargne populaire plafonné à 7 700 euros (50 000 francs) depuis le 1 ^{er} août 1999. Le taux de rémunération indiqué est un taux minimal auquel peut s'ajouter un complément portant sur la partie des dépôts restée stable au moins 6 mois en cas de perte de pouvoir d'achat.						
(9) Net du prélèvement libératoire (optionnel jusqu'en 1995) et des prélèvements sociaux. En 2006, taux du mois de mai.						
(10) Le versement de la prime est conditionné à une demande de prêt au logement.						
(11) En 2003, à compter du 1 ^{er} août. En 2005, à compter du 1 ^{er} août. En 2006, à compter de février.						
(12) Compte épargne-logement plafonné à 15 300 euros (100 000 francs) depuis le 17 mars 1976. Les intérêts versés par les établissements teneurs de compte peuvent être augmentés d'une prime lors de l'obtention du prêt d'épargne-logement. Cette prime a été plafonnée à 1 144 euros par opération de prêt (7 500 francs depuis le 17 mars 1976).						
(13) En 2003, à compter du 1 ^{er} août.						
(14) Plan épargne-logement plafonné à 61 200 euros (400 000 francs) depuis le 1 ^{er} avril 1992. Depuis le 1 ^{er} avril 1992, (décret et arrêté du 4 avril 1992), la durée minimale du plan a été ramenée de 5 à 4 ans et le plafond de 10 ans a été fixé pour la demande des prêts. Les intérêts sont complétés par le versement d'une prime d'état, dans la limite de 1 525 euros (10 000 francs). En 2002, à compter du 12 décembre, l'octroi de la prime d'épargne est subordonné à la contraction d'un prêt immobilier et s'établit à 2/5 des intérêts. Depuis le 1 ^{er} janvier 2006, les intérêts et la prime acquis sur un plan de plus de 12 ans sont soumis à l'impôt sur le revenu.						

TABLEAU J.01-9
Dépôts à vue, dépôts à terme et comptes sur livrets (encours en fin d'année)
Source : Banque de France

Unité : Milliard d'euros

	1995	2000	2003	2004	2005
Dépôts à vue	248,8	333,5	380,9	402,4	448,1
Total agents non financiers (1)	237,4	318,7	361,7	384,9	425,6
Ménages et assimilés (2)	136,9	170,1	202,4	212,9	230,1
Sociétés non financières	72,9	108,0	120,0	124,2	139,9
Administrations publiques hors administration centrale	27,6	40,6	39,2	47,8	55,6
Autres agents (3)	11,4	14,8	19,2	17,5	22,6
Dépôts à terme	284,4	336,3	348,9	351,9	360,4
Dépôts à terme ≤ 2 ans	63,2	56,5	49,6	45,5	53,4
Dépôts à terme > 2 ans	221,2	279,8	299,3	306,4	307,1
Ménages et assimilés	215,9	274,3	279,1	282,6	281,4
dont : Plans d'épargne-logement	114,8	190,3	216,7	224,2	225,6
Plans d'épargne populaire	61,2	60,5	46,0	42,5	39,0
Autres	39,8	23,4	16,4	15,9	16,8
Sociétés non financières	2,9	1,7	9,9	13,1	13,5
Administrations publiques hors administration centrale	0,2	0,1	0,1	n.s.	n.s.
Autres agents (3)	0,5	3,8	10,3	10,6	12,1
Comptes sur livrets	221,5	274,6	351,8	377,5	392,6
Livrets A	112,3	101,1	112,2	113,5	112,1
Livrets bleus	14,9	14,2	15,5	16,3	16,9
Comptes épargne-logement	21,7	27,7	36,0	38,5	39,1
Codévi	29,5	35,9	43,2	45,7	47,0
Livrets d'épargne populaire	15,3	44,5	53,8	56,7	56,8
Livrets jeunes	///	5,0	5,7	6,1	6,4
Livrets soumis à l'impôt	27,8	46,1	85,3	100,7	114,2

- (1) Agents non financiers : ménages et assimilés, sociétés non financières, Administrations publiques.
(2) Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).
(3) Principalement les sociétés d'assurance et fonds de pension, les OPCVM non monétaires, les entreprises d'investissement et les fonds communs de créance.

TABLEAU J.01-10
Principaux taux d'intérêt débiteurs
Source : Banque de France

Unité : % par an

	1995		2000		2004		2005	
	Déc. (1)	Moy.	Déc. (1)	Moy.	Déc. (1)	Moy.	Déc. (1)	Moy.
Taux au jour le jour	5,0	6,4	4,8	4,1	2,0	2,0	2,3	2,1
Taux interbancaire à 3 mois à Paris (Pibor)	5,6	6,6	—	—	—	—	—	—
Taux interbancaire à 3 mois zone euro (Euribor)	—	—	4,9	4,4	2,2	2,1	2,5	2,2
Taux des obligations publiques à 10 ans (Emprunt phare)	6,7	7,5	5,0	5,4	3,6	4,1	3,4	3,4
Taux de base bancaire	7,5	8,1	7,1	6,7	6,6	6,6	6,6	6,6
Taux des crédits aux entreprises d'une durée :								
≤ 1 an	8,2	8,2	6,0	5,5	///	///	///	///
> 1 an	8,2	8,3	5,9	5,4	///	///	///	///
Taux des crédits à la consommation	12,4	12,5	9,8	9,5	///	///	///	///
Taux des crédits à l'habitat à taux fixe	9,3	9,4	7,0	6,8	///	///	///	///
Taux sur les crédits nouveaux à la clientèle résidente (2)								
Crédits aux sociétés non financières	///	///	///	///	3,9	4,1	3,7	3,8
dont : Découvert (3)	///	///	///	///	3,9	3,9	4,0	3,9
Crédit d'une PFIT ≤ à un an (hors découvert) (4)	///	///	///	///	3,1	2,9	3,1	3,0
Crédit d'une PFIT > à un an (4)	///	///	///	///	4,1	4,5	3,8	4,0
Crédits aux ménages	///	///	///	///	5,1	5,3	4,8	4,8
dont : Découvert (3)	///	///	///	///	10,2	10,4	10,6	10,0
Consommation (hors découvert)	///	///	///	///	6,3	6,5	6,1	6,1
Habitat d'une PFIT ≤ à un an (hors découvert) (4)	///	///	///	///	3,5	3,6	3,3	3,4
Habitat d'une PFIT > un an (4)	///	///	///	///	3,9	4,2	3,5	3,7

- (1) Moyenne arithmétique simple.
(2) Taux d'intérêt sur les contrats nouveaux. Nouvelles statistiques de taux d'intérêt résultant de la collecte mise en place début 2003. Des séries longues seront publiées ultérieurement.
(3) Découvert : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents).
(4) PFIT : période de fixation initiale du taux. C'est la période sur laquelle le taux d'un crédit est fixe. PFIT ≤ 1 an : crédits dont le taux est révisable au moins une fois par an + crédits à taux fixe de durée initiale ≤ 1 an. PFIT > 1 an : crédits à taux révisable selon une périodicité supérieure à l'année + crédits à taux fixe de durée initiale > 1 an.

TABLEAU J.01-11

Crédits distribués par les institutions financières monétaires (encours en fin d'année)

Source : Banque de France

Unité : Milliard d'euros

	r 1995	2000	2003	r 2004	2005
Répartition par réseau distributeur	998,5	1 167,8	1 318,4	1 403,7	1 527,5
Métropole + Monaco					
Banques (1)	627,5	875,8	984,3	1 088,4	1 176,3
Caisse des dépôts et consignations + Caisse nationale d'épargne (1).	104,3	102,5	115,2	102,9	109,7
Établissements spécialisés (2)	254,7	174,1	200,5	195,0	221,7
Autres institutions financières monétaires (3).	12,0	15,3	18,4	17,5	19,8
Répartition par secteur bénéficiaire	998,5	1 167,8	1 318,4	1 403,7	1 527,5
Secteur privé	837,9	1 045,7	1 176,2	1 264,0	1 376,6
Administrations publiques	160,6	122,1	142,2	139,7	150,9

(1) L'ensemble des banques regroupe les établissements adhérents à la Fédération bancaire française. Les données correspondant aux catégories « Banques » et « CDC et Caisse d'épargne » ont été révisées suite au reclassement du réseau des Caisses d'épargne au sein des « Banques », en application de la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière.
(2) Institutions financières spécialisées (IFS) et sociétés financières.
(3) Banque de France, OPCVM monétaires et institutions financières monétaires (IFM) sises outre-mer.

TABLEAU J.01-12

Crédits distribués par les établissements de crédit (encours en fin d'année)

Source : Banque de France

Unité : Milliard d'euros

	1995	2000	2002	2003	2004	2005
Crédits des établissements de crédit de la métropole						
Trésorerie des entreprises (1) et autres agents (2)	167,2	188,6	188,3	175,3	178,3	197,1
Exportation	2,8	2,9	2,2	2,1	1,9	2,1
Investissement	293,8	327,0	350,0	357,5	371,3	391,3
Trésorerie des particuliers	63,8	97,8	105,7	110,7	115,8	124,8
Habitat	333,7	407,2	457,5	500,6	561,1	636,8
Titres reçus en pension	4,5	14,3	14,6	18,9	20,8	23,7
Autres crédits	50,2	42,9	42,2	35,9	40,8	40,5
Créances douteuses brutes	75,9	49,7	52,8	53,0	51,7	50,4
Crédits des établissements de crédit aux sociétés non financières et aux ménages (3)						
Crédits aux sociétés non financières	441,5	507,3	529,0	514,8	541,5	579,6
Investissement	144,8	178,0	201,0	207,1	216,3	229,9
Trésorerie	124,5	164,1	162,4	136,6	144,4	156,7
Autres objets	172,2	165,1	165,6	171,2	180,9	193,0
Crédits aux ménages	383,0	482,5	541,8	580,5	639,5	712,9
Habitat	240,4	305,3	350,7	385,5	438,1	503,6
Trésorerie	64,7	100,2	108,2	113,7	118,7	128,0
Autres objets	77,9	77,1	82,8	81,3	82,8	81,4

(1) L'agent « entreprises » regroupe les sociétés non financières et les entrepreneurs individuels.
(2) Les « autres agents » comprennent les entreprises d'assurance et de capitalisation, les administrations publiques et les administrations privées.
(3) Dans une perspective de demande de crédit, les encours incorporent les crédits titrisés.

TABLEAU J.01-13

Masse monétaire du territoire de Wallis-et-Futuna (encours en fin d'année)

Source : Institut d'émission des départements d'outre-mer

Unité : Millier d'euros

	2000	2004	2005		2000	2004	2005
M1	19 995	30 729	33 522	Avoirs hors zone d'émission	16 576	33 948	37 714
Circulation fiduciaire	5 263	11 497	12 701	Institut d'émission	7 282	16 027	17 177
Dépôts à vue	14 732	19 232	20 821	Établissements de crédit locaux	9 293	17 921	20 537
				Créances sur le Trésor public	11 916	3 616	4 120
M2 - M1	1 450	2 774	2 807	Concours sur ressources monétaires	2 976	1 060	- 1 467
				Concours de caractère bancaire des			
M3 - M2	10 022	5 121	4 039	établissements de crédit locaux	11 849	12 369	10 589
Dépôts à terme	9 972	5 083	4 039	Ressources non monétaires des			
Bons	50	38	///	établissements de crédit locaux	- 8 874	- 11 309	- 12 055
TOTAL M3	31 468	38 624	40 368	TOTAL	31 468	38 624	40 368

TABLEAU J.01-14

Taux d'intérêt pour la France et différents pays

Source : OCDE

Unité : %

	1985	1990	r 1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Taux d'intérêt à long terme (taux à 10 ans) (1)									
Allemagne	7,0	8,7	6,9	5,3	4,8	4,8	4,1	4,0	3,4
États-Unis	10,6	8,6	6,6	6,0	5,0	4,6	4,0	4,3	4,3
France	11,9	9,9	7,5	5,4	4,9	4,9	4,1	4,1	3,4
Italie	13,7	13,5	11,8	5,6	5,2	5,0	4,3	4,3	3,6
Japon	6,5	7,0	3,2	1,7	1,3	1,3	1,0	1,5	1,4
Royaume-Uni	11,0	11,8	8,2	5,3	4,9	4,9	4,5	4,9	4,4
Zone euro	...	11,1	8,7	5,4	5,0	4,9	4,2	4,1	3,4
Taux d'intérêt à court terme (taux à 3 mois) (2)									
Allemagne (3)	5,4	8,5	4,5	4,4	4,3	3,3	2,3	2,1	2,2
États-Unis	8,3	8,2	5,9	6,5	3,7	1,7	1,2	1,6	3,5
France (3)	9,9	10,3	6,6	4,4	4,3	3,3	2,3	2,1	2,2
Italie (3)	15,2	12,2	10,5	4,4	4,3	3,3	2,3	2,1	2,2
Japon	6,6	7,7	1,2	0,2	0,1	0,1	n.s.	n.s.	n.s.
Royaume-Uni	12,2	14,8	6,7	6,1	5,0	4,0	3,7	4,6	4,7
Zone euro (3) (4)	9,9	10,9	6,5	4,4	4,3	3,3	2,3	2,1	2,2

(1) Les taux d'intérêt à 10 ans se réfèrent au rendement des obligations d'État sur le marché secondaire. Les données annuelles sont des moyennes des taux mensuels publiés par l'OCDE. Pour plus de précisions, se reporter aux définitions de l'OCDE, « Principaux indicateurs économiques ».

(2) Les taux d'intérêt à 3 mois se réfèrent aux taux des certificats de dépôts pour les États-Unis et le Japon et aux taux interbancaires pour les autres pays.

(3) Depuis janvier 1999, les taux d'intérêt interbancaires à 3 mois sont identiques pour tous les pays de la zone euro (EURIBOR).

(4) Avant janvier 1999, taux synthétiques calculés à partir des taux nationaux pondérés par le PIB.

Chapitre J.02

Marché financier et Bourse

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | | | |
|----|---|---|--|
| 1 | Émission des valeurs mobilières contre apports en espèces. | 5 | Marchés dérivés. |
| 2 | Capitalisation boursière des valeurs françaises (fin d'année). | 6 | Capitalisation boursière des actions nationales des premières places financières (fin décembre). |
| 3 | Transactions sur les valeurs mobilières françaises cotées à la Bourse de Paris. | 7 | Indices internationaux. |
| 4A | Indices des cours des valeurs mobilières cotées sans réinvestissement des coupons au 31 décembre. | 8 | Cours des principales devises et de l'or - Moyenne annuelle. |
| 4B | Indices des cours des valeurs mobilières cotées sans réinvestissement des coupons au 31 décembre – Groupes économiques. | | |

○ Présentation

L'année 2005 a vu la confirmation de la reprise des introductions en bourse sur les marchés d'Euronext Paris, avec 60 nouvelles sociétés introduites (contre 43 en 2004 et 20 en 2003). Ce sont 13,5 milliards d'euros qui ont été levés par ces sociétés (+ 149 % par rapport à 2004). Parmi ces 60 entreprises, 22 ont été admises sur le marché réglementé, l'Eurolist, 20 sur Alternext, le marché créé en mai 2005 pour les PME et 18 ont été inscrites sur le marché libre.

Les indices boursiers français terminent l'année en forte hausse : le CAC 40 progresse de 23,4 % après des hausses de 7,6 % en 2004 et de 16,1 % en 2003. L'indice des valeurs moyennes, le CAC Mid & Small 190 progresse de 38,9 % prouvant la très bonne performance des valeurs moyennes en 2005. Le Dow Jones quant à lui augmente de 6,3 % en 2005 après une baisse de 3,6 % en 2004.

Cette remontée des cours en France depuis 2003, ainsi que les efforts réalisés par les autorités boursières visant à renforcer la sécurité financière sur les marchés, aident les actionnaires individuels à retrouver le chemin de la confiance et les sociétés celui de la Bourse.

En 2005, le nombre de détenteurs de valeurs mobilières en direct ou dans le cadre de leur entreprise s'élève à 10,9 millions, soit 23,9 % de la population.

○ Méthodologie

Émissions de valeurs mobilières

La statistique des émissions de valeurs mobilières en France, présentée ici, est établie par la Banque de France (Direction des études et statistiques monétaires).

Les émissions de valeurs mobilières sont réparties d'après la nature des titres souscrits (actions, obligations) et la qualité de l'émetteur, dans la nomenclature de la comptabilité nationale (sociétés et quasi-sociétés non financières, institutions financières, entreprises d'assurance, Administrations publiques, Administrations privées).

Indices des cours des valeurs

• Indices marché français

Les indices, qu'ils soient représentatifs de l'ensemble du marché, d'un secteur d'activité ou d'une population de valeurs spécifiques, sont des instruments essentiels d'une gestion de portefeuille.

Les indices calculés par Euronext Paris sont présentés dans ce chapitre sur la période 1995 à 2005.

Le principal indice de référence est le CAC 40. Il est calculé depuis 1987 et représente la performance des 40 plus grandes valeurs cotées en continu sur l'Eurolist sélectionnées selon des critères de liquidité et de capitalisation. Il est pondéré depuis le 1^{er} décembre 2003 par la capitalisation flottante, afin de limiter les phénomènes de volatilité occasionnés par une distorsion trop importante entre le poids d'une valeur dans l'indice et la part des capitaux flottants disponibles sur le marché. Le CAC 40 sert de support aux options et contrats à terme.

L'indice SBF 120 a été créé en 1993 pour compléter et élargir le CAC 40. Il est composé de 120 valeurs sélectionnées parmi les valeurs de taille importante cotées en continu sur l'Eurolist et selon des critères de rang de liquidité et de rang de capitalisation.

En décembre 1993, un nouvel indice représentatif du niveau des cours des actions cotées, le SBF 250, a été mis au point. Il a remplacé l'indice SBF 240. Il représente les 250 premières capitalisations d'Euronext cotées à Paris parmi les valeurs ayant plus de 5 % de taux de rotation annuelle. Les indices sectoriels sont calculés sur la base de l'échantillon du SBF 250. Ces indices sont emboîtés, c'est-à-dire que les valeurs de l'indice CAC 40 vont toutes faire partie de l'indice SBF 120 et les valeurs de l'indice SBF 120 vont toutes faire partie de

l'indice SBF 250. L'indice SBF 80 est composé des valeurs du SBF 120 qui n'appartiennent pas au CAC 40.

Dans le cadre de la réforme de cote mise en place au début de l'année 2005, Euronext a créé une liste unique, l'Eurolist, qui est constituée des valeurs précédemment cotées sur les Premier, Second et Nouveau Marché et classées par ordre alphabétique. Euronext a alors développé une nouvelle gamme d'indices de valeurs moyennes : CAC Mid100, CAC Small90, CAC Mid & Small 190, qui a été complétée par un indice AllShares comprenant environ 500 valeurs. Un indice NextCAC 20 est également calculé. Les indices MIDCAC, Second Marché et Nouveau Marché ne sont plus calculés depuis le 1^{er} juillet 2005.

Pour tous ces indices, trois types sont calculés :

- un indice « nu » calculé avec les cours cotés des valeurs ;
- un indice « global » calculé en recapitalisant dans la même valeur chacun des coupons échus, à la date de leur échéance ;
- un indice « net » calculé en recapitalisant dans la même valeur chacun des coupons échus, sans avoir fiscal, à la date de leur échéance.

Ces deux derniers indices sont utilisés par les gestionnaires de Sicav et de Fonds communs de placement.

Les indices présentés ici, pour les années 1995 à 2005, sont les moyennes mensuelles des indices de clôture de chaque jour de bourse du mois.

• Indices marchés étrangers

L'Insee ne calcule plus depuis le 1^{er} janvier 1994 d'indice des cours des actions étrangères. Les indices des principales bourses étrangères repris dans le tableau J.02-7 ont été fournis par la Fédération Internationale des Bourses via Euronext.

• Indices marchés européens

Euronext N.V. est la première bourse paneuropéenne née, le 22 septembre 2000, de la fusion des bourses d'actions et de produits dérivés d'Amsterdam (AEX), de Bruxelles (BXS), et de Paris (ParisBourse S.A.).

En 2002, Euronext s'est élargie en fusionnant avec BVLP (la bourse portugaise pour les produits d'actions et de dérivés) et en acquérant le Liffe (la bourse de produits dérivés basée à Londres).

Créée en réponse à la mondialisation des marchés et pour offrir aux investisseurs une liquidité accrue tout en réduisant les coûts de transaction, Euronext a déjà réalisé une grande partie de son intégration.

FTSE Group et Euronext se sont alliés pour créer une nouvelle génération d'indices négociables européens : les indices FTSEurofirst. Ils répondent aux besoins exprimés par les investisseurs de disposer d'une plus large couverture, d'une meilleure liquidité, d'une négociabilité plus grande et d'une précision accrue.

La composition de ces indices est la suivante :

- FTSEurofirst 80 : l'indice FTSE Eurobloc, 60 plus grandes valeurs des marchés éligibles (zone Euro) et 20 valeurs choisies au sein des secteurs économiques sous-représentés par rapport à l'univers de l'indice.
- FTSEurofirst 100 : l'indice FTSE Developed Europe, 60 plus grandes valeurs des marchés éligibles (zone Euro + Royaume-Uni) et 40 valeurs choisies au sein des secteurs économiques sous-représentés par rapport à l'univers de l'indice.

La base est 3 000 au 31 décembre 2002. Les indices sont disponibles depuis le 31 décembre 1993.

○ Définitions

Action

Une action est un titre représentatif d'un titre de propriété sur une société. Elle donne un droit de vote aux assemblées, une part des bénéfices (dividende) et une quote-part de l'actif net éventuel en cas de liquidation.

Alternext

Alternext est un marché boursier créé sur mesure pour les PME de la zone euro en mai 2005. Marché non réglementé

mais régulé par Euronext, il offre des conditions d'accès simplifiées et à coûts réduits pour les PME. Il offre également une information transparente pour les investisseurs. Au 31 décembre 2005, 20 sociétés étaient cotées sur ce marché.

Bourse

La bourse est un marché entre une offre et une demande de capitaux à long terme dont le rapport est représenté par une valeur mobilière. Elle comprend le marché primaire (émission de titres) et le marché secondaire (échange de titres déjà émis).

En France, il existait plusieurs marchés gérés par Euronext Paris : 3 marchés réglementés (Premier Marché, Second Marché et Nouveau Marché) et un marché non réglementé (Marché Libre). Depuis le 21 février 2005, il n'existe plus qu'un seul marché réglementé, l'Eurolist, un marché non réglementé, le Marché Libre et depuis mai 2005, un marché non réglementé mais régulé, Alternext.

Deux instances assurent le fonctionnement des marchés : l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), issue de la fusion du Conseil des Marchés Financiers (CMF) et de la Commission des Opérations de Bourse (Cob) en 2003 et Euronext Paris.

Capitalisation boursière

Produit du nombre des titres cotés par leur cours boursier.

Contrat à terme

C'est un produit financier « dérivé » qui engage aujourd'hui un acheteur et un vendeur sur le prix d'un bien qu'ils s'échangeront à une échéance donnée. Ce contrat peut être revendu ou racheté avant la date d'échéance.

Cotation en Continu

Les ordres d'achat et de vente sont confrontés en continu tout au long d'une plage horaire déterminée. Il y a autant de cours que de rencontres d'offres et de demandes.

Cotation par Fixing

Tous les ordres d'achat et de vente sont confrontés à un moment donné. Le fixing est la procédure utilisée pour la cotation de titres appartenant à certains groupes de cotation.

Eurolist d'Euronext

Seul marché réglementé depuis le 21 février 2005, date à laquelle les Premier, Second et Nouveau Marché ont été réunis dans une liste unique. Les valeurs y sont classées par ordre alphabétique.

Au 31 décembre 2005, la cote de l'Eurolist était constituée de 749 sociétés dont 104 étrangères.

Marchés dérivés

Euronext.Liffe, la branche internationale des produits dérivés d'Euronext assure l'organisation et le bon fonctionnement du marché des options sur action et indice de Paris (Monep) qui a démarré son activité le 10 septembre 1987. Ce marché des dérivés est placé sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers. Deux autres organismes exercent un rôle de tutelle : Euronext Paris - qui est en charge de la gestion et LCH Cleranet qui joue le rôle de chambre de compensation.

Les instruments financiers à terme admis sur le marché d'Euronext.Liffe Paris sont des contrats d'options et des contrats à terme fermes sur valeurs mobilières ou sur paniers et indices de valeurs mobilières.

Marché Libre

Le Marché Libre est un marché non réglementé ouvert en septembre 1996. Il offre un moyen de diffusion des ordres d'achat et de vente et une facilité de négociation sur des sociétés dont les titres ne sont pas inscrits sur le marché réglementé d'Euronext. Au 31 décembre 2005, 250 sociétés sont inscrites sur le Marché Libre.

Nasdaq (National Association of Securities Dealers Automated Quotation)

Créé en 1971, le NASDAQ est un système électronique de cotation et d'exécution des ordres mis en place sur le marché hors-cote américain (OTC). Il constitue la 2^{ème} bourse américaine en terme de volume de transactions.

Nouveau Marché

Créé le 14 février 1996, le Nouveau Marché s'adressait aux entreprises qui avaient un projet de développement à financer et un fort potentiel de croissance. Depuis le 21 février 2005, les valeurs du Nouveau Marché sont intégrées dans la liste unique d'Euronext, l'Eurolist.

Obligation

Une obligation est un titre de créance à moyen terme dont l'intérêt, fixé ou indexé, est payable par coupons annuels ou lors du remboursement. Elle est elle-même remboursable en une seule fois ou par tranche. Elle est négociable en Bourse. On distingue :

- les obligations émises par les sociétés, les institutions financières et les collectivités locales ;
- les rentes ou autres valeurs d'État ;
- les obligations convertibles ou remboursables en actions non encore converties.

Option

Une option d'achat donne le droit d'acheter un actif à un prix fixé à l'avance jusqu'à une date donnée. Une option de vente donne le droit de vendre ce même actif dans les mêmes conditions. Les options sont des contrats négociables dans le cadre de marchés réglementés.

Premier Marché

Le Premier Marché a remplacé l'appellation « Cote Officielle ». Les titres des sociétés les plus importantes y étaient négociés. Depuis le 21 février 2005, les valeurs du Premier Marché sont intégrées dans la liste unique d'Euronext, l'Eurolist.

Réforme de la cote d'Euronext

Depuis le 21 février 2005, les différents compartiments de marché réglementé sont fusionnés et remplacés par une liste unique correspondant à des conditions d'admissions uniques. La cote est classée par ordre alphabétique, les sociétés étant en outre identifiées par un critère de capitalisation.

Par ailleurs les valeurs moyennes bénéficient de dispositifs spécifiques permettant d'accroître leur liquidité et d'améliorer leur suivi en analyse financière ; la gamme d'indices a été renouvelée.

Second Marché

Créé le 1^{er} Février 1993, le Second Marché accueillait des sociétés de taille moyenne à des conditions plus souples que le Premier Marché. Depuis le 21 février 2005, les valeurs du Second Marché sont intégrées dans la liste unique d'Euronext, l'Eurolist.

SRD (Service de règlement différé)

Il permet pour certaines valeurs de différer le paiement ou la livraison au dernier jour de Bourse du mois. Ce service donne lieu à une commission.

Trackers (ou fonds indiciaires)

Les trackers sont des fonds cotés dont la performance suit étroitement l'évolution d'un indice. Ils donnent lieu au versement de dividendes sur la base de ceux des valeurs qui composent l'indice.

4

Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la Banque de France, d'Euronext Paris, de la Fédération internationale des bourses de valeur et de l'Insee.

Organismes :

- Euronext Paris.
- AMF – Autorité des Marchés Financiers (ex Cob et CMF).
- Banque de France.
- Fédération internationale des bourses de valeur.

Sites Internet :

- www.euronext.com
- www.alternext.fr

- www.banque-france.fr
- www.world-exchanges.org
- www.monep.fr
- www.insee.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Euronext

- Factbook 2005.

Autorité des Marchés Financiers

- Notes et études ;
- Rapport annuel.

Autres

- Rapport annuel, *Conseil national du crédit*.
- « Le dictionnaire technique de la bourse et des marchés financiers, édition 2005-2006 », Jeanne France de Villeneuve, *Soficom Editions*.
- « Les procédures d'introduction en bourse en Europe : évolution des pratiques et perspectives », E. Boutron, J. F. Gajewski, C. Gresse, *Revue d'économie financière*, n° 82, 2006.
- « Contenir le marché : la transition de la criée à la cotation électronique à la Bourse de Paris », F. Muniesa, *Sociologie du travail*, volume 47, n° 4, oct.-déc. 2005.

TABLEAU J.02-1

Émission des valeurs mobilières contre apports en espèces

Sources : Banque de France ; Euronext Paris Unité : Milliard d'euros

	r 2004			2005		
	Montant effectif	Déductions	Montant net versé	Montant effectif	Déductions	Montant net versé
SELON LA NATURE DE L'ÉMISSION						
Émissions d'actions et titres assimilés	78,9	—	78,9	78,7	—	78,7
Émissions d'obligations et titres assimilés	113,2	86,4	26,8	97,9	76,2	21,7
TOTAL DES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES	192,0	86,4	105,6	176,6	76,2	100,4
SELON LA QUALITÉ DE L'ÉMETTEUR						
ACTIONS						
Sociétés et quasi-sociétés non financières	74,7	—	74,7	75,6	—	75,6
Institutions financières	0,4	—	0,4	1,8	—	1,8
Entreprises d'assurance	3,8	—	3,8	1,3	—	1,3
Administrations publiques	n.s.	—	n.s.	n.s.	—	n.s.
Administrations privées	n.s.	—	n.s.	n.s.	—	n.s.
Total	78,9	—	78,9	78,7	—	78,7
OBLIGATIONS						
Sociétés et quasi-sociétés non financières	3,9	21,6	— 17,7	3,7	17,3	— 13,6
Institutions financières	21,2	23,9	— 2,7	11,5	19,2	— 7,7
Entreprises d'assurance	0,2	—	0,2	0,8	0,5	0,3
Administrations publiques	87,8	40,9	46,9	81,9	39,2	42,7
Total	113,2	86,4	26,8	97,9	76,2	21,7

TABLEAU J.02-2

Capitalisation boursière des valeurs françaises (fin d'année)

Source : Euronext Paris Unité : Milliard d'euros

	1981	1990	1995	2000	2002	2003	2004	(1) 2005
ACTIONS :								
Premier marché	34,7	243,7	349,8	1 463,0	884,2	1 024,3	1 093,1	///
Second marché	—	21,2	23,0	53,5	37,3	42,7	47,7	///
Nouveau marché	—	—	—	24,3	6,8	7,9	6,2	///
Total	34,7	264,9	372,8	1 540,8	928,3	1 075,0	1 147,0	1 490,9
OBLIGATIONS :								
Premier marché	92,2	394,7 ⁽¹⁾	628,9	776,5	816,6	807,7	813,8	858,6
Second marché	—	0,9	1,1	2,3	1,4	1,0	—	—
Nouveau marché	—	—	—	0,2	0,2	0,1	—	—
Total	92,2	395,6	630,0	779,1	818,2	808,9	813,8	858,6
Total des valeurs	126,9	660,5	1 002,8	2 319,9	1 746,5	1 883,9	1 960,8	2 349,5

(1) Depuis février 2005, création d'une liste unique et suppression des Premier, Nouveau et Second Marchés.

TABLEAU J.02-3

Transactions sur les valeurs mobilières françaises cotées à la Bourse de Paris

Source : Euronext Paris Unité : Milliard d'euros

	(1) 1981	1990	1995	2000	2002	2003	2004	(2) 2005
Actions	7,2	105,1	157,7	1 176,2	1 164,8	974,3	1 082,1	1 208,2
Obligations	13,2	471,0	858,6	50,4	21,1	8,2	8,9	6,6
Total	20,4	576,1	1 016,3	1 226,6	1 185,9	982,5	1 091,0	1 214,7

(1) De 1981 à 1995, ce tableau concerne les valeurs françaises inscrites au premier marché (règlement mensuel et comptant) et au second marché. Depuis 1996, il concerne également les actions inscrites au nouveau marché et depuis 1997, les obligations inscrites au nouveau marché.
(2) Depuis le 21 février 2005, les valeurs françaises sont intégrées dans la liste unique d'Euronext, l'Eurolist (voir méthodologie).

TABLEAU J.02-4A

Indices des cours des valeurs mobilières cotées sans réinvestissement des coupons au 31 décembre

Source : Euronext Paris

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variation 2005 / 2004 %
Valeurs françaises								
Base 1 000 au 31-12-1987								
CAC 40	1 871,97	5 926,42	4 624,58	3 063,91	3 557,90	3 821,16	4 715,23	23,40
Base 3 000 au 31-12-2002								
CAC Next 20	///	4 965,20	4 052,77	3 000,00	3 615,50	4 086,77	5 492,28	34,39
Base 1 000 au 31-12-1990								
SBF 120	1 283,50	4 022,53	3 176,04	2 148,59	2 510,37	2 715,25	3 399,00	25,18
Ensemble SBF 250	1 232,86	3 771,25	2 981,35	2 053,26	2 411,51	2 634,12	3 300,94	25,31
Base 3 000 au 31-12-2002								
CAC Mid 100	///	4 285,21	3 593,16	3 000,00	3 541,76	4 325,45	6 012,33	39,00
CAC Small 90	///	5 217,35	3 702,30	3 000,00	4 126,00	5 283,99	7 322,27	38,57
CAC Mid&Small 190	///	4 432,42	3 608,17	3 000,00	3 628,34	4 460,97	6 195,02	38,87
Base 1 000 au 31-12-1998								
IT CAC	///	2 145,91	1 362,10	618,03	944,84	940,76	1 075,11	14,28
Base 3 000 au 31-12-2002								
CAC IT 20	///	12 427,91	7 481,16	3 000,00	4 035,53	4 048,67	4 575,90	13,02
Base 1 000 au 31-05-1995								
MIDCAC (1)	999,06	2 477,28	1 923,46	1 414,48	1 882,79	2 290,81	2 743,62	19,77
Second Marché (1)	1 283,00	2 817,02	2 279,82	1 840,59	2 216,32	2 739,25	3 163,89	15,50
Nouveau Marché (1)	///	2 904,40	1 082,91	509,53	642,91	661,57	778,11	17,62
Valeurs européennes								
Base 3 000 au 31-12-2002								
FTSEurofirst 100	///	5 462,33	4 519,97	3 000,00	3 285,92	3 481,41	4 178,56	20,02
FTSEurofirst 80	///	5 882,31	4 673,49	3 000,00	3 440,10	3 700,89	4 463,41	20,60

(1) Les indices MIDCAC, Second Marché et Nouveau Marché sont supprimés en 2005. La dernière date de calcul des ces indices est le 30 juin.

TABLEAU J.02-4B

Indices des cours des valeurs mobilières cotées sans réinvestissement des coupons au 31 décembre
Groupes économiques

Source : Euronext Paris

Unité : Indice SBF 250, base 1 000 au 31 décembre 2001

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Groupes économiques						
Ressources	981,15	1 000	838,93	912,70	1 009,51	1 343,59
Industries de base	1 044,35	1 000	773,42	903,34	1 085,72	1 350,69
Industries généralistes	1 328,56	1 000	623,90	815,69	952,83	1 394,95
Biens de consommation cycliques	1 245,31	1 000	887,82	1 116,50	1 184,13	1 412,04
Biens de consommation non cycliques	1 100,90	1 000	802,96	790,83	866,34	1 068,27
Services cycliques	1 240,04	1 000	509,41	609,09	658,93	809,53
Services non cycliques	1 570,36	1 000	555,84	701,33	670,27	634,73
Services aux collectivités	1 215,91	1 000	640,93	628,99	777,65	992,56
Sociétés financières	1 188,34	1 000	792,57	984,63	1 124,58	1 500,28
Technologies de l'information	1 936,14	1 000	400,06	618,63	569,41	672,91

TABLEAU J.02-5

Marchés dérivés

Source : Euronext Paris

Unité : Millier de contrats

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Produits dérivés sur action						
Options sur action échéances courtes	78 996,4	148 707,4	201 056,7	145 165,9	183 760,3	141 570,6
Options sur action échéances longues	10 438,0	29 622,9	45 109,2	29 321,5	47 103,3	41 990,1
Produits dérivés sur indice						
Contrats à terme						
CAC 40	18 249,9	22 923,6	26 411,3	29 319,6	24 058,5	25 011,4
Contrats d'option						
CAC 40	84 036,8	107 251,4	84 342,7	73 668,1	63 152,3	33 871,9
Produits dérivés sur matières premières						
Contrats à terme						
Maïs	27,7	57,7	98,7	91,0	71,1	82,0
Colza	115,8	135,7	165,5	174,5	191,6	211,3
Blé meunier	33,0	57,2	107,6	114,8	160,2	217,2
Contrats d'option						
Colza	5,3	7,6	9,8	7,0	7,6	8,2
Blé meunier	—	—	1,7	7,6	7,6	9,8

TABLEAU J.02-6

Capitalisation boursière des actions nationales des premières places financières (fin décembre)

Source : World Federation of Exchanges

Unité : Milliard de dollars

	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	577,4	1 432,2	1 270,2	1 071,7	686,0	1 079,0	1 194,5	1 221,1
Amsterdam	286,7	695,2	///	///	///	///	///	///
Euronext (1)	///	///	2 271,7	1 889,5	1 538,7	2 076,4	2 441,3	2 706,8
Hong-Kong	303,7	609,1	623,4	506,1	463,1	714,6	861,5	1 055,0
Italie	209,5	728,2	768,4	527,5	477,1	614,8	789,6	798,1
Londres	1 346,6	2 855,4	2 612,2	2 164,7	1 856,2	2 460,1	2 865,2	3 058,2
Nasdaq	1 159,9	5 204,6	3 597,1	2 739,7	1 994,5	2 844,2	3 532,9	3 604,0
New-York Stock Exchange	5 654,8	11 437,6	11 534,5	11 026,6	9 015,3	11 329,0	12 707,6	13 310,6
Paris	500,0	1 496,9	///	///	///	///	///	///
Taiwan	187,2	376,5	247,6	292,9	261,3	379,1	441,4	476,0
Tokyo	3 545,3	4 463,3	3 157,2	2 264,5	2 069,3	2 953,1	3 557,7	4 572,9
Toronto	366,3	789,2	766,2	611,5	570,2	888,7	1 177,5	1 482,2
Zurich	398,1	693,1	792,3	625,9	547,0	727,1	826,0	935,4

(1) Euronext comprend : Euronext Amsterdam, Euronext Brussels, Euronext Lisbon et Euronext Paris.

TABLEAU J.02-7

Indices internationaux

Source : World Federation of Exchanges

		Base	2002	2003	2004	2005
AEX	Amsterdam	45,38 au 02/01/1983	322,7	337,7	348,1	436,78
BEL 20	Bruxelles	1 000 au 12/12/1990	2 025,0	2 244,2	2 932,60	3 549,25
CAC 40	Paris	1 000 au 31/12/1987	3 063,9	3 557,9	3 821,20	4 715,23
PSI 20	Lisbonne	3 000 au 31/12/1992	5 824,7	6 747,4	7 600,20	8 618,67
DAX	Allemagne	100 au 31/12/1987	2 892,6	3 965,2	4 256,10	5 408,26
Korea composite	Corée	100 au 04/01/1972	627,6	810,7	895,92	1 379,37
Hang Seng Index	Hong Kong	100 au 31/07/1964	9 321,3	12 575,9	14 230,10	14 876,43
MIB 30	Italie	10 000 au 31/12/1992	23 886,0	26 715,0	30 903,00	35 371,00
LUXX	Luxembourg	1 000 au 04/01/1999	789,7	1 018,9	1 292,20	1 636,98
FTSE 100	Londres	1 000 au 03/01/1984	3 940,4	4 476,9	4 814,30	5 618,80
IBEX 35	Madrid	3 000 au 31/12/1989	6 036,9	7 737,2	9 080,80	10 733,90
Nasdaq Composite	Nasdaq	100 au 02/02/1971	1 335,5	2 003,4	2 175,44	2 205,32
Dow Jones	New-York	100 au 02/10/1931	8 341,6	10 453,9	10 080,00	10 717,50
OMX	Stockholm	125 au 30/09/1986	493,2	636,3	741,9	960,01
RTX	Russie	1000 au 08/10/1997	588,0	1 019,0	996,7	1 612,9
Nikkei 225	Tokyo	1000 au 16/05/1949	8 579,0	10 676,6	11 488,76	16 111,43
TSX Composite	Toronto	1000 au 03/01/1977	6 614,5	8 220,9	9 246,7	11 272,26
DJ Euro STOXX 50SM	Zone euro	1 000 au 31/12/1991	2 386,4	2 760,7	2 951,20	3 578,93
SML	Suisse	1 500 au 30/06/1988	4 630,8	5 487,8	5 693,20	7 583,93

TABLEAU J.02-8

Cours des principales devises et de l'or - moyenne annuelle

Sources : Eurostat, Banque centrale européenne, Banque de France, Euronext Paris

Unité : Euro

	Unité	2000	2002	2003	2004	2005
Cours libre de l'or (1) :						
Lingot d'un kg	1 lingot	9 732,32	10 571,65	10 330,53	10 564,08	11 455,71
Pièces françaises de 20 F (1)	1 pièce	55,23	60,35	59,03	59,00	65,33
Cours de devises étrangères (2) :						
Australie	1 AUD	1,5894	1,7366	1,7384	1,7539	1,63257
Canada	1 CAD	1,3712	1,4828	1,5821	1,6483	1,50973
Danemark	1 DKK	7,4538	7,4305	7,4307	7,4381	7,4517
États-Unis	1 USD	0,9240	0,9449	1,1309	1,3604	1,24478
Japon	1 JPY	99,53	118,07	130,97	141,03	136,87
Norvège	1 NOK	8,1137	7,5101	7,9995	8,2435	8,0129
Royaume-Uni	1 GBP	0,6095	0,6288	0,6919	0,7100	0,6839
Suède	1 SEK	8,4154	9,1591	9,1244	9,0155	9,2801
Suisse	1 CHF	1,5577	1,4672	1,5207	1,5440	1,5483

(1) 5,806 grammes d'or fin.
(2) Parités fixes des monnaies de la zone Euro (sauf Grèce) depuis le 1^{er} janvier 1999 soit : Allemagne (1,9558), Autriche (13,7603), Belgique (40,340), Espagne (166,386), Finlande (5,9457), France (6,55957), Irlande (0,7876), Italie (1936,27), Pays-Bas (2,2037), Portugal (200,482). Parité fixe pour la Grèce au 1^{er} janvier 2001 : 340,75.

Chapitre J.03

○ Finances publiques

- 1** Présentation.
- 2** Méthodologie.
- 3** Définitions.
- 4** Sources de documentation.

○ Liste des tableaux

- | | |
|--|---|
| 1 Exécution des lois de finances. | 8 Revenus des personnes physiques. Impôt sur le revenu en 2004. |
| 2 Dette de l'État (situation en fin d'année). | 9 Impôt sur les revenus des personnes physiques. Évolution au plan national. |
| 3 Prélèvements obligatoires des Administrations publiques et des institutions communautaires rapportés au produit intérieur brut total. | 10 Opérations d'investissement des Régions, Départements et Communes. |
| 4 Prélèvements obligatoires dans les pays industrialisés. | 11 Opérations de fonctionnement des Régions, Départements et Communes. |
| 5 Dépenses du budget général (y compris Fonds de stabilisation des changes). | 12 Intercommunalité : nombre de groupements par région au 1 ^{er} janvier 2006 – France entière. |
| 6 Recettes fiscales du budget général. | |
| 7 Impôts directs par nature d'impôts. Versements effectués ou rôles émis - France entière. | |

○ Présentation

Pour la première fois depuis 2001, le déficit public, qui atteint 2,9 % du PIB en 2005, se situe en dessous du seuil inscrit dans le pacte européen de stabilité et de croissance (3,0 %). La vive progression des recettes, qui croissent plus rapidement que les dépenses (+ 5,8 % contre + 4,1 %), explique cette amélioration. Les recettes publiques, rapportées au PIB, atteignent en 2005 un niveau très élevé (50,9 %) notamment en raison de la contrepartie financière de l'adossment du régime des industries électriques et gazières (IEG) aux régimes de droit commun. Dans le même temps, les dépenses publiques atteignent 53,8 % du PIB après 53,2 % en 2004.

Les Administrations de sécurité sociale sont les principales responsables de l'amélioration : leur besoin de financement se réduit de 12,1 milliards d'euros entre 2004 et 2005. Dans le même temps, le besoin de financement de l'État est légèrement réduit tout en restant élevé (51,8 milliards d'euros après 52,8 milliards d'euros en 2004). Structurellement excédentaires, les organismes divers d'administration centrale (Odac) dégagent une capacité de financement de 7,4 milliards d'euros.

Les prélèvements obligatoires, qui regroupent impôts et cotisations sociales effectives, augmentent fortement en 2005 (+ 5,1 % après + 4,8 % en 2004). Rapportés au PIB, ils atteignent 44,0 % après 43,1 % en 2004. Malgré des transferts de fiscalité, les impôts d'État continuent à croître. La TVA progresse fortement (+ 5,4 %) en raison de la bonne tenue de la consommation en 2005. En revanche, la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) recule de 1,9 %, les volumes consommés stagnant en raison de la forte hausse du prix des produits pétroliers. La part affectée à l'État baisse (- 6,8 % par rapport à 2004) d'autant plus qu'une partie croissante de la taxe est affectée aux collectivités locales.

La progression de 5,5 % de l'impôt sur le revenu en 2005 s'explique par la bonne tenue des salaires et pensions en 2004. La croissance de l'impôt sur les sociétés, 3,9 %, est favorisée par la révision du mode de calcul du quatrième acompte des grandes entreprises (+ 2,3 milliards d'euros). L'impôt de solidarité sur la fortune progresse de 18,4 % du fait de la forte augmentation en valeur des actifs mobiliers et immobiliers.

Les prélèvements obligatoires reçus par les Administrations publiques locales progressent fortement : + 8,6 %, sous le triple effet des transferts de fiscalité, du dynamisme des bases taxables et de la hausse des taux de fiscalité directe. Les quatre taxes les plus importantes progressent ainsi : 5,9 % pour la taxe professionnelle, 7,5 % pour les taxes foncières (bâties et non bâties) et 6,8 % pour la taxe d'habitation. Les droits de mutation sont dopés par la bonne santé du marché immobilier.

Les impôts perçus par les Administrations de sécurité sociale progressent de 11,3 %. Cette croissance s'explique en partie par la réforme de l'assurance maladie de 2004 : l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG) a été élargie et son taux accru, la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSL) a été augmentée. Elle s'explique également par un élargissement de périmètre, avec la création du fonds de financement de la protection sociale agricole (FFPSA) au 1^{er} janvier 2005. Le rattachement du régime des industries électriques et gazières et la création du régime additionnel de la Fonction publique contribuent à une augmentation plus vive des cotisations sociales effectives que de la masse salariale (+ 4,4 % contre + 1,8 %).

Le besoin de financement de l'État s'élève à 51,8 milliards d'euros en 2005 après 52,8 milliards en 2004. La croissance des dépenses (+ 3,0 %) est plus modérée que celle des recettes (+ 3,8 %). Outre le dynamisme des impôts, la croissance des recettes s'explique aussi par le remboursement exceptionnel de 4 milliards de dotations en capital par l'Erap, l'Odac chargé de porter les participations de l'État dans France Télécom.

Devenues déficitaires en 2004 après huit années d'excédent, les finances publiques locales se redressent légèrement en 2005. Leur besoin de financement est ramené à 1,8 milliard d'euros après 2,3 milliards en 2004. Entraînées par la progression des

recettes fiscales (+ 8,6 %), les recettes augmentent de 5,7 %. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comptabilisée en vente de services dans les comptes nationaux, progresse elle aussi notablement (+ 8,1 %). À l'inverse, la baisse du nombre d'emplois aidés dans les collectivités locales explique la baisse de 22,2 % des subventions reçues (- 0,5 milliard). Parallèlement, les dépenses évoluent à un rythme soutenu (+ 5,4 %). Les prestations sociales en espèces restent vives (+ 9,6 %), les départements ont versé notamment 5,8 milliards de RMI (+ 7,4 %). Les contributions sociales employeurs progressent de 7,0 % en raison de la mise en place du régime de retraite additionnel des fonctionnaires ainsi que d'une hausse des taux des cotisations retraite. Enfin, malgré une décélération, l'investissement continue de croître à un rythme soutenu (+ 7,1 % après + 8,5 % en 2004). En 2005, les Administrations publiques locales demeurent les principales contributrices à l'investissement public dont elles représentent 69,4 %.

Limité à 3,8 milliards d'euros après un record historique (15,9 milliards en 2004), le besoin de financement des Administrations de sécurité sociale s'est très nettement réduit en 2005. Cette nette amélioration tient à la très vive croissance des recettes (+ 7,5 %) largement favorisée par des changements législatifs. Les dépenses des Administrations de sécurité sociale décélèrent (+ 4,3 % après + 4,9 % en 2004) malgré le rattachement du régime des IEG qui augmente mécaniquement les prestations versées. La dette publique, au sens du traité de Maastricht s'accroît de 69,2 milliards d'euros en 2005, elle atteint 1 138,4 milliards d'euros à la fin de l'année. L'État en est le principal porteur, avec 78,1 % de la dette totale. Sa progression excède de 19,9 milliards d'euros le déficit public.

Au 1^{er} janvier 2006, le nombre total de groupements de communes à fiscalité propre s'élève à 2 573, ce qui correspond à 49 EPCI à fiscalité propre de plus que l'an passé. Ils regroupent 85,5 % de la population totale, soit 53,3 millions d'habitants dans 32 913 communes.

Le ralentissement du rythme de création de nouveaux EPCI (le taux de progression de + 1,9 % est le plus bas depuis 2000) s'explique par le niveau déjà élevé de couverture du territoire national désormais atteint par des structures intercommunales. Les particularités des régions restant à couvrir interviennent aussi : il s'agit de l'Île-de-France ou de zones rurales à faible densité démographique et disposant de ressources fiscales limitées.

2

○ Méthodologie

L'exécution des lois de finances et la gestion de la trésorerie de l'État

Comptabilité de gestion et comptabilité d'exercice.

L'exécution des lois de finances est d'abord examinée ici dans l'optique d'une comptabilité de gestion (comptabilité des opérations exécutées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année étudiée, quel que soit l'exercice budgétaire d'inscription de ces opérations) ; ainsi se trouvent décrites, pour chaque année, des opérations relatives à l'exercice courant, à l'exercice précédent (période complémentaire) et à l'exercice suivant (dépenses anticipées). Dans le cadre de chaque gestion annuelle, apparaît un solde de l'exécution des lois de finances (signe moins dans le cas d'un excédent des dépenses sur les recettes, signe plus dans le cas contraire) qui est couvert par les diverses opérations de trésorerie (dettes à moyen ou long terme, bons du Trésor, opérations diverses relatives à la dette publique, opérations avec les correspondants du Trésor et divers tiers, encaisses et effets, bons du Trésor en comptes courants, concours de la Banque de France, etc.).

C'est au contraire dans l'optique de la comptabilité d'exercice que sont analysées, en détail, les dépenses et les recettes effectuées en exécution de chaque budget annuel.

Les tableaux sont tous tirés de la SROT (situation résumée des opérations du Trésor) établie par la direction générale de la Comptabilité publique et publiée mensuellement au Journal officiel.

L'exécution des budgets 2004 des Régions, des Départements et des Communes

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une différenciation entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : comptabilité administrative de l'ordonnateur, comptabilité financière du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. À la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

À la différence du compte administratif qui se limite à la transcription de la seule exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité en partie double, comprenant des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations concernant l'exploitation (la gestion courante des services).

Y sont inscrits notamment :

1) en produits

– les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'État, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;

2) en charges

– les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. Il figure, à ce titre, dans la section d'investissement qui inclut également d'autres recettes telles que les subventions et les emprunts.

La section d'investissement retrace toutes les opérations en capital (les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine).

Y figurent :

1) en recettes

– « l'autofinancement brut » dégagé par la section de fonctionnement ;

– des recettes constituées pour l'essentiel par des « subventions » et des « emprunts ».

2) en dépenses

– les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
– les dépenses indirectes d'investissement (remboursements de la dette en capital, subventions versées...).

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement augmente ou diminue le fonds de roulement selon les résultats de l'année.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre, les flux réels de dépenses et de recettes au cours d'une année.

Les comptes des Régions proviennent des comptes définitifs des régions de métropole et d'outre-mer tenus par les comptables du Trésor, payeurs régionaux. Les comptes des Départements proviennent des comptes de gestion définitifs des départements de métropole et d'outre-mer tenus par les payeurs départementaux, comptables du Trésor. Les instructions comptables applicables aux Régions restent la M 51 pour l'exercice 2004. La M 71 est expérimentée par les régions

métropolitaines depuis le 1^{er} janvier 2005, pendant deux ans (cycle budgétaire complet) ; pour les Régions d'outre-mer, l'expérimentation a débuté à compter du 1^{er} janvier 2006. Les Départements ont adopté la M 52 depuis le 1^{er} janvier 2004. Les comptes des Communes proviennent des comptes de gestion définitifs des communes de métropole et d'outre-mer tenus par les comptables du Trésor, trésoriers municipaux. L'instruction comptable applicable aux Communes est, depuis 1997, la M 14, qui tend à se rapprocher du Plan Comptable Général.

Impôts directs

Les impôts directs sont divisés en deux groupes :

– les impôts directs, perçus au profit du budget général, qui comprennent les impôts établis par voie de rôles (impôt sur le revenu principalement) et d'autres impôts versés spontanément, comme l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires ;

– les impôts directs locaux, perçus au profit des Régions, des Départements, des Communes, EPCI et de divers établissements ou fonds, qui sont établis par voie de rôles et qui comprennent les taxes foncières, la taxe d'habitation (supprimée pour les régions depuis 2000), la taxe professionnelle et diverses taxes annexes.

3

○ Définitions

Autofinancement brut

L'autofinancement brut est égal à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce solde constitue la capacité d'autofinancement des investissements, capacité qui a pu n'être que partiellement utilisée au cours de l'exercice.

Budget par nature des charges

La présentation par nature des charges du budget général est établie à partir de la présentation administrative du budget de l'État. Elle distingue pour les dépenses de fonctionnement des services : les dépenses de rémunérations et celles de matériel. En ce qui concerne les dépenses d'intervention, on a, les interventions sociales (concours à divers régimes de sécurité sociale, allocations aux adultes handicapés, fonds national de solidarité, anciens combattants), économiques (emploi, logement, subventions à la SNCF) et diverses (subventions aux collectivités locales, actions culturelles et éducatives, formation professionnelle).

Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades)

Établissement public créé en 1996 dans le cadre de la réforme de la protection sociale, il est destiné, en particulier, à recueillir le prélèvement de 0,5 % sur l'ensemble des revenus appelé au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Collectivités territoriales (régime administratif)

Au sens de l'article 72 de la Constitution, les collectivités territoriales de la République sont les Communes, les Départements, les Régions, les Collectivités à statut particulier et les Collectivités d'outre-mer. En 1982, le régime administratif des collectivités locales a été modifié par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions qui supprime toute forme de tutelle, sur les décisions des collectivités locales.

Le statut particulier de la Corse a été renforcé par la loi n° 91 428 du 13 mai 1991. La Corse n'est plus juridiquement une région au sens de collectivité locale, mais une collectivité territoriale à statut unique. Ce statut lui confère d'importantes compétences nouvelles et des ressources fiscales indirectes en partie différentes de celles des régions du continent.

La région Île-de-France comporte également des spécificités budgétaires depuis que la région a succédé au District de la Région parisienne.

Comptes spéciaux du Trésor

Comptes distincts du budget général, retraçant des dépenses et des recettes de l'État entre lesquelles on veut établir un lien, soit que l'on veuille affecter certaines recettes à la couverture de

certaines dépenses (comptes d'affectation spéciale), soit que l'on veuille faire apparaître une sorte de bilan entre des opérations qui sont en étroite corrélation (comptes de prêts par exemple).

Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)

En vigueur depuis le 1^{er} février 1996 pour une durée de dix-huit ans, les recettes de cet impôt servent à rembourser progressivement la dette de la Sécurité sociale. Son taux est de 0,5 %. Il concerne :

- la totalité des revenus d'activité ;
- la quasi-totalité des revenus de remplacement (allocations chômage, retraites, allocations logement, indemnités de licenciement...) à l'exception des minima sociaux (RMI), minimum vieillesse et des prestations familiales (en 1996 seulement) ;
- la quasi-totalité des revenus de placement (y compris ceux de l'épargne logement), à l'exception des revenus des livrets A et assimilés.

Contribution sociale généralisée (CSG)

Instituée par la loi de finances pour 1991, elle est destinée à financer les régimes de protection sociale. Elle porte sur les revenus d'activité et de remplacement, sur les revenus de capitaux mobiliers soumis au prélèvement libératoire et sur les revenus du patrimoine. Son taux de 1,1 % a été relevé à 2,4 % au 1^{er} juillet 1993, à 3,4 % au 1^{er} janvier 1997 et à 7,5 % depuis 1998 (le taux des cotisations sociales des salariés passe en contrepartie de 5,5 % à 0,75 %). La réforme de l'assurance maladie adoptée en août 2004 prévoit :

- un élargissement de l'assiette de la CSG assise sur les salaires ;
- un relèvement de 0,4 point du taux de la CSG portant sur les pensions de retraite des retraités imposables ;
- un relèvement de 0,7 point du taux de la CSG portant sur les revenus financiers.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité. Elles regroupent principalement :

- les frais de rémunération des personnels ;
- les dépenses d'entretien et de fourniture ;
- les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité ;
- les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

Dépenses d'investissement (dépenses en capital)

Elles comprennent essentiellement les achats de matériels et de mobiliers, les bâtiments, les travaux ainsi que le remboursement en capital de la dette.

Dépenses ordinaires

Ce sont les dépenses de fonctionnement et d'intervention.

Dette de l'État

Ensemble des dettes de l'État résultant des emprunts que ce dernier a émis ou garantis (cf. tableau J.03-2).

Par ailleurs, le traité de Maastricht, entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993, a défini cinq critères de convergence que les États membres doivent respecter pour passer à la monnaie unique, l'euro. Deux critères sont relatifs à la maîtrise des déficits publics : le déficit des finances publiques ne devra pas dépasser 3 % du PIB pour l'ensemble des Administrations publiques et la dette publique devra être limitée à 60 % maximum du PIB (cf. Méthodologie du chapitre I.01 et tableau I.01-17).

Dotation générale de décentralisation (DGD)

L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources.

La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'État et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la quasi totalité de la DGD a été intégrée dans la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Dotation globale d'équipement (DGE)

La dotation globale d'équipement (DGE) a été créée par l'article 103 de la loi du 2 mars 1982. Ce versement libre d'emploi, est effectué chaque année par l'État aux Communes, Départements, et à leurs regroupements, ainsi qu'à la région Ile-de-France qui bénéficie d'une dotation pour les lycées en agglomérations nouvelles.

**Dotation régionale d'équipement scolaire (Dres)
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)**

À compter du 1^{er} janvier 1986, les dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors dépenses pédagogiques et de personnel restant de la compétence de l'État) des établissements scolaires du second degré sont prises en charge par la Région pour les lycées et établissements de niveau équivalent, par le Département pour les collèges.

Si le transfert de compétences en matière de fonctionnement est financé dans le cadre de la DGD versée aux collectivités locales, en matière d'investissement il entraîne, conformément aux articles 16 et 17 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée, la création :

- d'une dotation régionale d'équipement scolaire attribuée aux Régions en fonction de critères objectifs reflétant la capacité d'accueil des établissements (lycées) et l'évolution de la population scolarisable ;
- d'une dotation départementale d'équipement des collèges attribuée aux Départements à partir d'enveloppes régionales définies selon les mêmes critères que ci-dessus (appliqués aux collèges), par l'intermédiaire de la conférence des présidents de conseils généraux ou, à défaut d'accord, par le préfet de région.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux organismes territoriaux pour la première fois en 1979.

Son montant est réévalué en fonction de la progression du PIB et de l'inflation, selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

La loi de finances pour 2004 a renoué l'architecture des concours financiers de l'État en globalisant plusieurs dotations et compensations fiscales au sein de la DGF. Cette dernière a ainsi vu son montant multiplié par deux. Depuis 2004, la DGF est versée comme auparavant aux Communes, aux Groupements et aux Départements mais également aux Régions.

Emprunts

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet le remboursement par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'État.

Impôts directs et indirects

Distinction traditionnelle qui classe les impôts selon qu'ils sont supportés par les agents qui les paient (impôt sur le revenu) ou au contraire répercutés par ceux-ci dans les prix des produits qu'ils vendent et finalement supportés par le consommateur final (TVA).

Intérêts des emprunts

Ce sont les intérêts de la dette à long terme et ceux de la dette à moins d'un an qui fait partie, non des capitaux permanents, mais des opérations de trésorerie et qui peut également donner lieu à des paiements d'intérêts.

Loi de finances

- *Initiale*. Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État.

- **Rectificative** (appelée aussi « collectif »). Loi modifiant en cours d'exercice les dispositions de la loi de finances initiale de l'année.
- **De règlement**. Loi constatant les résultats financiers de chaque année civile et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances de l'année, complétée, le cas échéant, par des lois de finances rectificatives.

Opérations

À caractère définitif. Opérations effectuées sans espoir de récupération des sommes en jeu. Exemple : paiement de traitement ou de pension, investissement routier, etc.

À caractère temporaire. Prêt, avance et toute opération analogue pour laquelle la dépense pourra être récupérée à terme par remboursement.

Prélèvements obligatoires

Les prélèvements obligatoires sont les impôts et cotisations sociales effectives reçues par les Administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables.

4

Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la direction générale des Impôts, la direction générale de la Comptabilité publique, la direction de la Prévision et la direction du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :
 - Direction générale des Impôts.
 - Direction générale de la Comptabilité publique.
 - Direction générale de l'Insee.
 - Direction générale du Trésor et de la politique économique.

Sites Internet :

- www.finances.gouv.fr
- www.colloc.minefi.gouv.fr
- www.francetresor.gouv.fr
- www.dgcl.interieur.gouv.fr
- www.insee.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

- Direction du Budget

- « Les finances des collectivités locales en 2006 », *Rapport de l'Observatoire des finances locales*, 2006.

Notes bleues de Bercy :

- « Le PLF 2007 », n° 314, septembre 2006 ;
- « Les finances de l'État », n° 311, janvier 2006 ;

- « Dossier Collectivités locales - Les enjeux de l'interdépendance financière entre communes et groupements à taxe professionnelle unique (TPU) - L'intercommunalité en France », n° 302, janvier 2006 ;

- « Principales orientations de finances publiques pour 2006-2008, et enjeux du PLF 2006 », n° 295, août 2005.

- Direction générale de la Comptabilité Publique

- « Les comptes des régions 2004 » ;
- « Les comptes des communes 2004 » ;
- « Les comptes des départements 2004 ».

- Direction générale des Impôts

- Annuaire statistique, Collection « Secteur public local » ;
- Rapport du conseil des Impôts.

Insee-Références :

- « L'Économie française - Comptes et dossiers, édition 2006.

Insee-Première :

- « Les comptes financiers de la Nation en 2005 », n° 1080, mai 2006 ;
- « Les comptes des administrations publiques en 2005 », n° 1078, mai 2006 ;
- « Les comptes de la Nation en 2005 », n° 1077, mai 2006.

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales

- Direction générale des Collectivités locales, département des études et des statistiques locales

- « Les finances des collectivités locales en termes de comptabilité publique », les Collectivités locales en chiffres 2006.
- « Intercommunalité : une dynamique renforcée dans un cadre juridique rénové », bilan au 1^{er} janvier 2005.
- « Guide statistique de la fiscalité directe locale 2004 : statistiques fiscales, collectivités locales, 2005.

Bulletin d'informations statistiques :

- « L'intercommunalité à fiscalité propre en 2006 », n° 50, janvier 2006.
- « Les budgets primitifs des collectivités locales en 2005 », n° 49, novembre 2005 ;
- « La fiscalité directe locale en 2005 : une évolution contrastée selon les collectivités », n° 48, septembre 2005.

Autres

- « Le budget de l'État : nouvelles règles, nouvelles pratiques, les études de la Documentation Française, n° 5237, 2006.
- « Intercommunalité - La fédération des maires des villes moyennes (FMVM) présente son Observatoire », *Ondes moyennes*, n° 332, 2006.
- « Finances publiques européennes : une réforme politiquement acceptable du Pacte de stabilité et de croissance, *Revue d'économie financière*, n° 79, 2005.
- « L'évolution des prélèvements obligatoires - Finances publiques : scénarios pour demain », *Revue française de finances publiques*, n° 87, septembre 2004.

TABLEAU J.03-1

Exécution des lois de finances (1)

Source : Lois de règlement. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Unité : Million d'euros

	1985	1990	1995	2000	2001	r 2002	2003	r 2004	2005
OPÉRATIONS DÉFINITIVES :									
Budget général (2) :									
Dépenses	161 411,5	195 428,1	243 425,1	262 340,2	268 669,5	280 099,7	280 820,0	290 893,0	296 663,0
Recettes	137 857,5	180 731,8	197 080,3	233 025,3	237 064,4	230 112,7	224 105,0	245 484,0	251 512,0
Solde	- 23 554,0	- 14 696,2	- 46 344,8	- 29 314,9	- 31 605,1	- 49 987,0	- 56 715,0	- 45 409,0	- 45 151,0
Comptes d'affectation spéciale									
(opérations définitives) :									
Dépenses	1 680,8	1 999,5	6 113,7	5 536,5	6 787,0	10 134,2	6 563,0	9 176,0	11 079,0
Recettes	1 743,7	2 195,9	6 432,9	5 863,0	6 941,1	10 405,6	6 150,0	9 253,0	11 448,0
Solde	63,0	196,4	319,2	326,5	154,1	271,4	- 413,0	77,0	369,0
Ensemble des opérations définitives									
Dépenses	163 092,2	197 427,6	249 538,8	267 876,7	275 456,5	290 233,9	287 383,0	300 069,0	307 742,0
Recettes	139 601,2	182 927,7	203 513,2	238 888,4	244 005,5	240 518,3	230 255,0	254 737,0	262 960,0
Solde	- 23 491,0	- 14 499,9	- 46 025,6	- 28 988,3	- 31 451,0	- 49 715,6	- 57 128,0	- 45 332,0	- 44 782,0
OPÉRATIONS TEMPORAIRES									
Solde	- 811,0	- 399,1	- 3 166,8	- 137,7	- 575,7	420,6	182,0	677,0	1 311,0
Solde général d'exécution									
(hors FMI)	- 24 302,1	- 14 899,0	- 49 192,4	- 29 126,0	- 32 026,7	- 49 295,0	- 56 946,0	- 43 881,0	- 43 471,0
Solde général d'exécution									
(hors FMI et hors Fonds									
de stabilisation des changes)	- 23 368,1	- 14 200,8	- 49 234,3	- 29 151,8	- 32 038,9	- 49 296,3	- 56 946,0	- 43 881,0	- 43 471,0

(1) Hors FMI.
(2) Hors remboursements et dégrèvements fiscaux.

TABLEAU J.03-2

Dette de l' État (situation en fin d'année)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Agence France Trésor/Direction générale de la comptabilité publique (SROT)

Unité : Milliard d'euros

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dette négociable (1)	208,5	431,4	616,3	653,3	717,2	787,7	832,9	877,3
Dette à long terme (OAT) (2)	124,7	270,5	419,1	442,5	477,8	511,5	552,0	593,2
Dette à moyen terme (BTAN)	62,0	115,9	154,1	158,4	151,2	167,5	183,8	188,8
Dette à court terme (BTF)	21,8	44,9	43,0	52,4	88,2	108,7	97,1	95,3
Dette non négociable (valeur nette)	63,2	65,0	67,2	70,5	56,2	39,7	39,8	42,2
Engagements de l'État	12,1	10,4	2,6	2,1	0,9	0,9	0,9	2,7
Bons du trésor sur formules	4,6	1,6	1,8	1,4	0,6	0,2	0,1	0,1
Bons souscrits par des organismes internationaux	5,8	9,0	12,1	11,2	10,5	9,1	9,8	10,8
Dépôts des correspondants du Trésor	49,3	58,3	68,5	66,2	71,2	56,6	58,2	64,9
Divers	2,6	5,2	3,7	3,1	2,9	2,6	2,7	1,5
Créances + solde du compte de l'État à la Banque de France (-)	- 11,3	- 19,5	- 21,5	- 13,5	- 29,9	- 29,7	- 31,9	- 37,9
Total de la dette de l'État	271,7	496,4	683,5	723,8	773,4	827,4	872,6	919,5

(1) Hors intérêts courus non échus.
(2) Y compris provisions pour indexation du capital des OAT indexées à partir de 1998.

TABLEAU J.03-3

Prélèvements obligatoires des Administrations publiques et des institutions communautaires
rapportés au produit intérieur brut total

Sources : Insee, Comptes de la Nation - base 2000
Années 2006 et 2007 : Rapport économique, social et financier PLF 2007 (1) Unité : % de PIB

	1995	2000	2001	2002	r 2003	r 2004	2005	2006	(2) 2007
État	15,9	16,5	16,1	15,5	15,2	16,3	16,2	15,0	14,6
dont : Cotisations sociales.....	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3
Organismes divers d'administration centrale	0,4	0,7	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0
dont : CRDS.....	—	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Collectivités locales.....	5,4	5,2	5,0	4,9	5,0	5,3	5,6	5,7	5,7
Administrations de sécurité sociale.....	20,2	21,1	21,4	21,4	21,5	20,5	21,1	22,2	22,2
dont : CSG.....	1,2	4,1	4,1	4,0	4,0	4,0	4,2	4,3	4,2
dont : Cotisations sociales.....	18,1	15,6	15,6	15,7	15,8	15,7	16,0	16,0	16,0
Institutions européennes.....	0,8	0,6	0,6	0,5	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Total	42,7	44,1	43,8	43,1	42,8	43,1	44,0	44,0	43,7

(1) PLF : Projet de loi de finances.
(2) Prévisions.

TABLEAU J.03-4

Prélèvements obligatoires dans les pays industrialisés (1)

Source : Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE 1965-2005 Unité : % du PIB

	r 1990	r 1995	r 1997	r 1998	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
France	43,0	42,9	44,3	44,2	45,2	44,4	44,0	43,4	43,4	43,7
Allemagne (2).....	35,7	37,2	36,2	36,4	37,1	37,2	36,1	35,4	35,5	34,6
Belgique.....	43,2	44,8	45,4	46,2	45,7	45,7	45,8	46,2	45,4	45,6
Danemark.....	47,1	49,5	49,6	49,8	50,5	50,1	49,1	48,7	48,3	49,6
Espagne.....	33,2	31,8	32,5	32,9	33,9	34,8	34,4	34,8	34,9	35,1
Grèce.....	29,3	32,4	34,0	35,9	36,9	38,2	36,6	37,1	35,7	35,7 (3)
Irlande.....	33,5	32,8	32,2	31,7	31,9	32,2	30,0	28,7	29,7	30,2
Italie.....	38,9	41,2	44,2	42,5	43,3	43,2	43,0	42,5	43,1	42,2
Luxembourg.....	40,8	42,3	41,7	40,3	40,7	40,6	40,8	41,3	41,3	40,6
Pays-Bas.....	42,9	41,9	41,9	40,0	41,4	41,2	39,8	39,2	38,8	39,3
Portugal.....	29,2	33,6	34,7	34,9	36,0	36,4	35,7	36,5	37,1	37,1 (3)
Royaume-Uni.....	36,5	35,1	35,3	36,5	36,8	37,5	37,2	35,6	35,6	36,1
Suède.....	53,2	48,5	51,7	52,1	52,4	53,9	51,8	50,1	50,6	50,7
Moyenne UE (à 15) (4).....	39,4	40,1	40,9	40,9	41,5	41,7	41,0	40,6	40,5	40,5 (3)
États-Unis.....	27,3	27,9	28,7	29,3	29,4	29,9	28,8	26,3	25,6	25,4
Japon.....	30,2	26,7	26,8	26,3	25,8	26,5	26,8	25,8	25,3	25,3 (3)
Ensemble OCDE (4).....	34,8	35,7	36,3	36,4	36,8	37,1	36,7	36,4	36,3	36,3 (3)

(1) Le taux de prélèvements obligatoires de la France est ici cohérent avec les données concernant les autres pays, l'OCDE ayant conservé une présentation en ancienne comptabilité de prélèvements obligatoires nationaux. En comptabilité nationale, base 2000, le taux de la France en 2004 s'élève à 43,1 % du PIB.
(2) Allemagne réunifiée à partir de 1991.
(3) Montants de 2003.
(4) Moyenne non pondérée.

TABLEAU J.03-5

Dépenses du budget général (y compris Fonds de stabilisation des changes)

Source : Lois de règlement. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Unité : Million d'euros

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses ordinaires :									
Dettes publiques et garanties	14 999,5	23 010,3	37 789,1	39 253,2	39 918,9	41 251,7	40 797,0	41 104,0	41 961,0
Pouvoirs publics.....	394,4	532,4	604,2	731,9	755,6	796,2	813,0	830,0	856,0
Rémunérations et charges sociales.....	41 789,3	51 792,7	64 645,9	73 075,5	74 684,3	77 877,4	78 267,0	75 469,0	60 954,0
dont : civiles	33 545,2	42 245,1	52 892,3	60 000,6	61 431,6	63 946,2	63 988,0	61 040,0	47 040,0
Pensions.....	14 680,8	18 779,3	24 094,9	29 332,7	30 450,2	31 848,4	33 335,0	35 168,0	36 818,0
Subventions de fonctionnement	4 732,6	5 301,7	7 436,3	8 588,1	8 946,5	9 235,0	9 280,0	8 567,0	7 952,0
Matériel, entretien et charges diverses de fonctionnement.....	7 642,0	10 371,1	11 263,8	11 008,5	11 256,4	12 212,4	12 341,0	18 413,0	36 351,0
Interventions économiques	18 887,4	16 973,5	25 920,8	22 355,0	21 127,2	19 709,9	17 880,0	33 716,0	31 234,0
Interventions sociales.....	24 987,2	25 131,5	27 244,9	30 745,0	30 280,7	32 932,0	32 345,0	27 159,0	26 031,0
Autres interventions	10 273,1	14 712,9	17 533,9	20 835,5	24 120,6	26 096,5	26 943,0	19 290,0	18 639,0
Total des dépenses ordinaires	138 386,2	166 605,4	216 533,7	235 925,2	241 540,4	251 959,5	252 001,0	259 716,0	260 796,0
Dépenses en capital :									
Investissements civils directs.....	4 732,5	5 429,6	3 790,3	3 358,6	3 769,7	3 996,0	4 081,0	4 132,0	5 685,0
Subventions d'investissements civils.....	8 163,9	8 837,8	11 708,7	12 367,4	12 534,4	12 811,5	12 918,0	14 666,0	15 895,0
Réparations des dommages de guerre	1,7	0,3	—	—	—	—	—	—	—
Équipement militaire.....	10 127,2	14 554,9	11 392,4	10 689,0	10 825,1	11 331,9	11 820,0	12 379,0	14 287,0
Total des dépenses en capital	23 025,3	28 822,6	26 891,4	26 415,0	27 129,2	28 139,4	28 819,0	31 177,0	35 867,0
Total du budget général (dette brute) ...	161 411,5	195 428,1	243 425,1	262 340,3	268 669,6	280 098,9	280 820,0	290 893,0	296 663,0

TABLEAU J.03-6

Recettes fiscales du budget général

Source : Lois de règlement. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Unité : Million d'euros

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Impôts directs									
Impôt sur le revenu (1)	32 204,5	40 094,7	45 287,9	53 253,2	53 457,7	49 992,7	53 754,0	53 887,0	56 437,0
Autres impôts perçus par voie de rôles	2 775,5	3 496,6	7 836,8	8 269,3	9 195,4	8 763,2	4 623,0	4 415,0	4 207,0
Impôt sur les sociétés (recettes brutes) (1).....	13 351,3	25 389,6	22 997,8	45 147,2	49 241,5	47 173,2	48 470,0	50 513,0	52 997,0
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	5 193,6	4 802,8	2 271,9	1 723,9	2 196,7	2 092,9	1 808,0	1 702,0	2 377,0
Taxes sur les salaires	3 783,0	5 036,9	6 774,1	7 588,9	8 017,6	8 333,7	8 539,0	9 015,0	9 404,0
Autres impôts directs	1 969,3	2 252,9	2 607,6	5 231,3	6 980,7	6 492,2	6 482,0	6 902,0	5 824,0
Total.....	59 277,4	81 073,5	87 776,2	121 213,7	129 089,6	122 847,9	123 676,0	126 434,0	131 246,0
Impôts indirects									
Enregistrement, timbre et bourse	7 795,5	11 834,2	12 210,4	14 426,4	13 136,6	12 784,1	12 584,0	19 631,0	20 671,0
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	12 680,3	17 504,8	21 851,6	24 270,6	23 408,9	23 962,4	24 303,0	20 025,0	18 926,0
Autres produits des douanes	1 679,4	1 785,0	1 747,4	1 765,7	1 664,6	1 560,6	1 496,0	2 104,0	2 327,0
Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes)	69 031,8	95 343,3	102 021,5	133 265,4	136 496,7	138 499,7	142 132,0	155 641,0	162 490,0
Droits de consommation sur les tabacs	2 261,1	2 947,4	6 286,8	480,2	0,9	0,5	—	2 385,0	1 454,0
Autres droits indirects.....	1 943,0	2 185,2	417,9	757,8	1 756,4	1 896,3	1 760,0	3 905,0	3 929,0
Total.....	95 391,0	131 599,9	144 535,5	174 966,2	176 464,1	178 703,6	182 275,0	203 691,0	209 797,0
Total des recettes fiscales brutes.....	154 668,4	212 673,4	232 311,7	296 179,9	305 553,7	301 551,5	305 951,0	330 125,0	341 043,0
Remboursement et dégrèvements fiscaux.....	— 15 058,9	— 28 879,9	— 33 871,7	— 56 132,9	— 60 706,9	— 61 329,4	— 66 134,0	— 64 472,0	— 69 423,0
Total des recettes fiscales nettes	139 609,5	183 793,4	198 440,0	240 047,0	244 846,8	240 222,1	239 817,0	265 653,0	271 620,0

(1) Y compris fraction de la contribution représentative du droit de bail recouvré avec l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés depuis 1999.

TABLEAU J.03-7

Impôts directs par nature d'impôts. Versements effectués ou rôles émis - France entière

Source : Direction générale des impôts (états n°1913 et R90) Unité : Million d'euros

	1990	1995	2000	2003	2004	2005
IMPÔTS DIRECTS D'ÉTAT						
Impôt sur le revenu et contributions représentatives droit de bail	42 732,4	45 336,4	53 084,7	52 920,6	52 869,1	54 726,8
Rôles établis au titre de l'année précédente	39 286,3	42 113,0	50 210,3	50 026,0	49 774,1	51 730,2
Rôles établis au titre des années antérieures	3 446,1	3 186,5	2 838,9	2 848,1	3 048,3	2 947,9
Retenue à la source sur indemnités des élus locaux	///	36,9	35,5	46,5	46,6	48,6
Impôt sur les sociétés et contributions représentatives droit de bail (1)	27 297,5	26 066,3	49 974,6	48 589,1	50 186,5	50 219,7
Impôts divers (2)	5 231,7	7 896,1	10 176,6	10 867,2	11 632,5	12 074,6
Taxe sur les salaires (taux normaux et majorés)	5 040,6	6 827,7	7 647,5	8 636,7	8 975,9	9 310
Autres impôts (3)	191,2	1 068,4	2 529,1	2 230,4	2 656,6	2 764,7
Produits divers du budget (4)	118,9	84,3	247,6	227,0	233,7	257,3
Total des impôts directs d'État	75 380,6	79 383,1	113 483,5	112 603,8	114 921,8	117 278,4
IMPÔTS DIRECTS LOCAUX						
Taxes principales (5)	28 675,1	42 078,5	50 274,8	52 293,7	54 463,4	57 966,5
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 004,3	10 851,9	13 873,8	15 886,1	16 583,1	17 790,6
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 173,4	863,8	832,1	897,8	920,9	950,0
Taxe d'habitation	7 217,4	9 220,0	11 431,5	12 116,8	12 698,5	13 432,1
Taxe professionnelle	13 280,0	21 142,8	24 137,4	23 392,9	24 260,9	25 793,7
Taxes additionnelles et redevances perçues au profit des départements, des communes, groupements de communes et de divers établissements ou fonds (5)	3 144,7	4 189,5	5 374,4	6 412,1	6 778,7	7 054,6
Sommes revenant à l'État sur les impôts directs locaux	2 219,5	3 636,5	4 380,3	4 685,6	4 808,1	5 112,6
Total des impôts directs locaux	34 039,3	49 904,5	60 029,5	63 391,4	66 050,1	70 133,7
Total impôts directs	109 419,8	129 287,6	173 513,1	175 995,2	180 971,9	187 412,0

- (1) Versements spontanés.
(2) Montants émis et versements spontanés.
(3) Le montant comprend essentiellement la cotisation minimale de taxe professionnelle et la taxe sur les locaux à usage de bureaux.
(4) Y compris les sommes revenant à l'État sur les prélèvements sociaux et les contributions sociales.
(5) Non compris les sommes revenant à l'État.

TABLEAU J.03-8

Revenus des personnes physiques. Impôt sur le revenu en 2004 (1)

Répartition par tranche de revenu fiscal de référence

Source : Direction générale des Impôts (état n° 1921) Unité : Million d'euros

Tranches de revenu fiscal de référence (euros)	(2) Total des revenus déclarés		(3) Charges déclarées		(4) Revenu fiscal de référence		Nombre de contribuables	
	Imposables	Non imposables	Imposables	Non imposables	Imposables	Non imposables	Imposables	Non imposables
0 à 7 500 euros	1 959,14	31 664,68	106,53	990,07	1 874,85	38 392,74	181 201	10 090 219
7 501 à 9 000 euros	7 236,31	25 218,32	92,84	344,87	4 996,46	16 262,60	561 792	1 981 200
9 001 à 10 500 euros	19 429,06	19 811,28	249,90	241,24	13 479,30	13 320,57	1 363 095	1 345 259
10 501 à 12 000 euros	23 290,24	18 993,95	310,09	216,31	16 320,16	12 633,37	1 429 319	1 117 504
12 001 à 13 500 euros	24 923,85	15 138,78	356,38	154,54	17 508,50	10 070,06	1 351 085	786 885
13 501 à 15 000 euros	28 188,74	9 449,68	389,75	94,83	19 773,26	6 274,10	1 366 639	437 579
15 001 à 19 000 euros	68 698,79	13 366,01	973,04	127,02	48 556,23	8 951,46	2 811 019	530 677
19 001 à 23 000 euros	71 445,62	6 810,20	921,48	62,52	50 651,58	4 617,13	2 384 023	221 370
23 001 à 31 000 euros	114 864,91	4 239,44	1 453,40	50,22	81 451,43	2 795,89	3 012 671	107 103
31 001 à 39 000 euros	75 440,20	1 458,13	960,25	22,12	54 069,56	958,64	1 530 383	27 546
39 001 à 78 000 euros	127 129,48	1 816,72	1 826,25	26,27	92 915,92	1 156,87	1 747 090	23 166
Plus de 78 000 euros	98 503,34	527,57	1 753,33	8,98	68 504,48	285,68	404 263	2 248
Total	661 109,68	148 494,76	9 393,24	2 338,98	470 101,7	115 719,1	18 142 580	16 670 756

- (1) Situation des rôles concernant la dernière émission de décembre 2005.
(2) Hors revenus exonérés, déficits globaux antérieurs des années, plus-values imposées en sursis de paiement et revenus exceptionnels ou différés au quotient.
(3) Charges déductibles du revenu, non compris les déficits antérieurs reportables.
(4) À compter de 2003, la notion de revenu net imposable est remplacée par la notion de revenu fiscal de référence.

TABLEAU J.03-9

Impôt sur les revenus des personnes physiques. Évolution au plan national

Source : Direction générale des Impôts (état n° 1921)

Unité : Million d'euros

	Année des revenus (1)						
	1990	1995	2000	2001	2002	(2) 2003	2004
Revenus nets imposables :							
imposables	269 478,8	317 269,9	382 886,2	400 537,6	419 984,2	451 822,3	470 102
non imposables	73 659,9	83 290,4	94 892,0	102 341,7	106 967,9	114 084,1	115 719
Nombre de contribuables :							
imposables	14 296 524	15 474 244	17 258 821	17 310 679	17 592 545	17 790 012	18 142 580
non imposables	13 732 940	15 110 886	15 663 743	16 053 544	16 303 583	16 629 873	16 670 757
Montant de l'impôt net (3)	42 279,0	42 805,4	48 137,8	45 875,9	46 040,7	48 152,5	50 192,7

(1) Les chiffres correspondent à la situation des rôles émis en N et N+1.
(2) À compter de 2003, la notion de revenu net imposable est remplacée par la notion de revenu fiscal de référence.
(3) Contribuables imposables.

TABLEAU J.03-10

Opérations d'investissement des Régions, Départements et Communes

Source : Direction générale de la Comptabilité Publique

Unité : Million d'euros

	2000	2003	2004		2000	2003	2004
Dépenses des Régions				Recettes des Régions			
Dépenses d'investissement direct	2 131,0	2 496,9	2 783,9	Recettes définitives d'investissement	1 293,8	1 529,6	1 481,4
Dépenses définitives d'investissement	5 292,4	6 696,2	7 133,1	dont : fonds de compensation			
Dépenses totales d'investissement	7 196,9	9 525,8	10 123,7	pour la TVA (FCTVA)	298,9	314,0	326,4
Variation du fonds de roulement	15,4	— 108,0	93,0	dotation régionale d'équipement			
				scolaire	529,2	566,1	568,1
				subventions et participations			
				d'équipement reçues	195,0	271,9	248,3
				Recettes réelles d'investissement	2 796,1	4 797,9	5 649,2
				Autofinancement brut	4 416,2	4 619,9	4 567,6
				Recettes totales d'investissement	7 212,3	9 417,8	10 216,7
Dépenses des Départements				Recettes des Départements			
Dépenses d'investissement direct	5 447,8	6 582,6	6 899,0	Recettes définitives d'investissement	2 345,5	2 581,7	2 803,3
Dépenses définitives d'investissement	9 206,0	10 785,1	11 482,5	dont : fonds de compensation			
Dépenses totales d'investissement	14 086,9	16 114,5	14 405,1	pour la TVA (FCTVA)	758,1	869,5	889,5
Variation du fonds de roulement	112,2	384,7	— 444,9	dotation globale d'équipement	417,7	399,3	286,6
				dotation départementale d'équipement			
				des collèges	243,0	275,1	290,0
				subventions et participations			
				d'équipement reçues	669,0	714,1	748,4
				Recettes réelles d'investissement	5 859,7	8 465,7	6 287,6
				Autofinancement brut	8 339,4	8 032,6	7 672,6
				Recettes totales d'investissement	14 199,1	16 498,2	13 960,2
Dépenses des Communes (1)				Recettes des Communes (1)			
Dépenses d'investissement direct	16 331,6	16 215,7	18 021,0	Recettes définitives d'investissement	7 208,5	7 927,9	8 605,1
Dépenses définitives d'investissement	17 064,2	17 039,0	18 801,3	dont : fonds de compensation			
Dépenses totales d'investissement	24 754,1	25 634,4	27 477,4	pour la TVA (FCTVA)	1 692,6	2 070,3	1 912,0
Variation du fonds de roulement	— 33,0	1 067,9	534,9	subventions d'investissement	3 942,2	4 239,2	4 706,8
				Recettes réelles d'investissement	14 935,9	16 452,9	17 586,3
				Autofinancement brut	9 785,0	10 249,4	10 426,0
				Recettes totales d'investissement	24 720,9	26 702,3	28 012,3

(1) Les données sont présentées maintenant selon la nomenclature M 14.

TABLEAU J.03-11

Opérations de fonctionnement des Régions, Départements et Communes

Source : Direction générale de la Comptabilité Publique

Unité : Million d'euros

	2000	2003	2004		2000	r 2003	2004
Charges des Régions				Produits des Régions			
Achats et charges externes	362,8	777,4	970,4	Transferts reçus (2)	2 828,3	4 506,1	7 807,0
Frais de personnel	398,0	521,0	570,1	dont : Participations de l'État			
Impôts et taxes, reversements et restitutions	10,4	67,3	117,6	hors DGF-DGD et FCDR (3)	1 686,0	1 931,6	2 242,6
Transferts versés (1)	4 337,5	6 101,1	6 903,7	DGF-DGD et FCDR (3)	947,7	2 574,5	5 564,4
Charges financières	484,6	326,2	317,0	Impôts et taxes	7 130,2	7 956,8	5 608,6
dont : intérêts des emprunts	412,4	282,4	273,2	dont : impôts locaux	3 948,2	3 065,8	3 217,7
Autres charges diverses	167,4	203,0	261,6	attribution fiscales, péréquations et			
				compensations, autres impôts et taxes	3 182,0	4 891,1	2 390,9
				Ventes, prestations et autres produits	2,0	1,8	4,5
Total des charges	5 760,8	7 995,8	9 140,3	Autres produits courants non financiers	152,6	77,2	68,2
Autofinancement brut	4 416,2	4 619,9	4 567,6	Produits courants financiers	55,2	66,0	68,1
				Produits exceptionnels	8,6	7,9	151,5
				Total des produits	10 177,0	12 615,8	13 707,9
Charges des Départements				Produits des Départements			
Achats et charges externes	10 839,2	12 020,0	4 713,1	Ventes, prestations et autres produits	81,5	95,4	214,0
Frais de personnel	4 216,6	5 267,9	6 131,3	Transferts reçus (4)	8 738,2	12 661,4	13 902,4
Impôts et taxes, reversements et restitutions	184,0	85,0	27,3	dont : dotations de l'État hors DGD	4 376,5	5 060,9	11 318,0
Transferts versés (1)	7 202,0	11 307,6	25 638,5	Impôts et taxes	22 921,1	24 670,9	28 692,8
Charges financières	960,2	691,3	750,2	dont : impôts locaux	13 846,4	15 062,6	15 749,5
dont : intérêts des emprunts	898,0	652,5	726,8	attribution fiscales, péréquations et			
Charges exceptionnelles	404,5	466,1	170,9	compensations, autres impôts et taxes	9 074,7	9 608,3	12 943,3
Charges à déduire	— 1,8	— 1,7	—	Autres produits courants non financiers	272,5	286,6	2 087,9
Total des charges	23 804,6	29 837,1	37 431,4	Produits courants financiers	66,8	65,6	42,9
Autofinancement brut	8 338,9	8 032,6	7 672,6	Produits exceptionnels	63,4	89,8	163,9
				Total des produits	32 143,5	37 869,7	45 104,0
Charges des Communes (5)				Produits des Communes (5)			
Achats et charges externes	12 429,8	13 095,6	13 520,0	Production	3 728,5	3 828,5	3 951,6
Impôts et taxes	320,0	349,4	353,0	Ressources fiscales	31 120,1	34 818,7	36 015,1
Charges de personnel	23 327,5	25 999,1	26 852,4	dont : impôts locaux	25 689,8	23 482,9	23 975,3
Autres charges de gestion courante	10 220,5	10 168,3	10 274,3	fiscalité reversée	///	6 690,7	7 249,7
dont : contingents et participations	3 458,0	3 101,3	3 076,4	autres impôts et taxes	5 430,3	4 645,1	4 790,2
subventions	5 726,6	5 776,1	5 881,2	Dotations et subventions	21 525,8	20 929,5	20 887,8
autres charges	1 035,9	1 290,8	1 316,7	dont : dotations de l'État	11 880,6	12 388,4	15 339,7
Charges financières	2 920,5	2 428,6	2 194,6	subventions et participations	4 059,1	2 633,9	2 552,1
Charges exceptionnelles	690,6	765,0	783,1	autres attributions	5 586,0	5 907,3	2 996,0
Total des charges	49 908,9	52 805,9	53 977,4	Autres produits de gestion courante	1 992,4	2 226,2	2 227,1
Autofinancement brut	9 785,0	10 249,4	10 426,0	Transferts de charges	702,2	584,7	578,2
				Produits financiers	166,3	189,9	168,7
				Produits exceptionnels	458,6	477,7	575,0
				Total des produits	59 693,9	63 055,3	64 403,5

(1) Participations, contingents et autres transferts versés.
(2) Dotations de l'État y compris la dotation générale de décentralisation, les subventions et participations reçues, les recouvrements de prestations et traitements.
(3) DGF : dotation globale de fonctionnement ; DGD : dotation générale de décentralisation ; FCDR : fonds de correction des déséquilibres régionaux.
(4) Dotation globale de fonctionnement y compris la dotation générale de décentralisation, subventions et participations reçues, recouvrements divers.
(5) Les données sont présentées, maintenant, selon la nomenclature M 14.

TABLEAU J.03-12

Intercommunalité : nombre de groupements par région au 1^{er} janvier 2006 - France entière

Source : Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire
Direction générale des collectivités locales

Unité : Nombre

Région	Communauté d'agglomération	Communauté urbaine		Communauté de communes		Syndicat d'agglomération nouvelle	(1) Total EPCI		Population regroupée (2)	% de la population régionale (2)
		avec TPU (1)	Sans TPU (1)	avec TPU (1)	Sans TPU (1)		avec fiscalité propre	dont avec TPU		
Alsace	2	1	—	15	59	—	77	18	1 698 694	95,7
Aquitaine	6	1	—	73	102	—	182	80	2 925 521	95,8
Auvergne	6	—	—	63	34	—	103	69	1 321 245	96,7
Bourgogne	4	1	—	20	103	—	128	25	1 532 038	91,4
Bretagne	9	1	—	91	17	—	118	101	3 047 477	98,3
Centre	8	—	—	79	42	—	129	87	2 217 226	87,5
Champagne-Ardenne	4	—	—	10	101	—	115	14	1 231 281	88,4
Corse	2	—	—	7	10	—	19	9	201 633	73,9
Franche-Comté	3	—	—	27	68	—	98	30	1 130 342	96,9
Ile-de-France	28	—	—	31	40	4	103	63	5 251 629	47,1
Languedoc-Roussillon	9	—	—	65	56	—	130	74	2 297 476	95,4
Limousin	2	—	—	37	26	—	65	39	724 933	97,4
Lorraine	5	1	—	31	105	—	142	37	2 221 537	93,0
Midi-Pyrénées	8	—	—	86	115	—	209	94	2 483 280	91,6
Nord-Pas-de-Calais	11	3	—	54	28	—	96	68	4 030 396	98,9
Basse-Normandie	2	—	2	27	96	—	127	29	1 453 904	98,1
Haute-Normandie	7	—	—	14	55	—	76	21	1 815 073	99,1
Pays de la Loire	6	1	1	66	60	—	134	73	3 347 338	98,5
Picardie	5	—	—	19	60	—	84	24	1 832 818	95,8
Poitou-Charentes	7	—	—	32	60	—	99	39	1 712 485	98,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14	1	—	33	43	1	92	49	4 178 850	90,3
Rhône-Alpes	10	1	—	96	124	1	232	108	5 329 755	90,6
Outre-Mer	6	—	—	4	5	—	15	10	1 350 002	78,7
France entière	164	11	3	980	1 409	6	2 573	1 161	53 334 933	85,5

(1) TPU : taxe professionnelle unique ; EPCI : établissement public de coopération intercommunale.
(2) La population regroupée correspond à la population totale au recensement de 1999, corrigée des recensements complémentaires le cas échéant, pour les groupements cités.

Chapitre K.01

Commerce extérieur

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | |
|---|--|
| 1 Commerce extérieur de la France : résultats d'ensemble Fab-Fab - France entière. | 6 Commerce extérieur de la France : taux de couverture des importations (Caf) par les exportations (Fab) en volume, par produit (aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000). |
| 2 Commerce extérieur de la France par zone géo-économique - France entière. | 7 Commerce extérieur de la France : termes de l'échange par produit. |
| 3 Commerce extérieur de la France par pays - France entière. | 8 Commerce extérieur de la France : indices de valeur unitaire par zone géo-économique. |
| 4 Commerce extérieur de la France par produit - France entière. | 9 Commerce extérieur des départements d'outre-mer. |
| 5A Commerce extérieur de la France : indices de volume. | 10 Commerce extérieur de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. |
| 5B Commerce extérieur de la France : indices de valeur unitaire. | |

○ Présentation

En 2005, les exportations françaises de biens (Fab et hors matériel militaire) restent dynamiques : en valeur et en moyenne annuelle, elles progressent de + 4,3 %, soit à peine moins vite qu'en 2004 (+ 4,9 %). Toutefois, cette hausse est en partie due à de fortes ventes de produits énergétiques (+ 45,0 %). Plus représentatives des performances françaises sur les marchés extérieurs, les exportations de produits manufacturés ralentissent nettement en 2005 (+ 3,2 % après + 5,4 %). La France continue à pâtir de l'atonie persistante de la demande de ses partenaires européens et elle tarde à conquérir des marchés plus porteurs. De plus, bien que la monnaie unique se soit stabilisée en 2005, deux ans d'appréciation ont réduit la compétitivité des produits français.

Parallèlement, la vigueur des importations ne se dément pas. Les importations de biens (Caf et hors matériel militaire) augmentent plus rapidement encore qu'en 2004 : + 8,6 % en 2005 après + 8,3 %. Cette hausse est largement imputable aux achats de produits pétroliers. Mais les importations de produits manufacturés croissent rapidement elles aussi, en réponse à la bonne tenue de la demande intérieure : de + 5,7 % après + 7,7 % en 2004. Les importations augmentant nettement plus vite que les exportations, le solde des échanges de biens (Caf-Fab, hors matériel militaire) se dégrade sensiblement. Le déficit atteint - 34,5 milliards d'euros. Il se creuse de près de 16 milliards d'euros. La dégradation du solde commercial est en premier lieu une conséquence de l'alourdissement de la facture énergétique : elle passe de - 28,6 milliards d'euros à - 37,7 milliards, soit une hausse de 9,2 milliards. En outre, le solde des échanges de produits manufacturés, structurellement excédentaire depuis 1993, se creuse de 6,9 milliards d'euros, au point de devenir négatif (mesuré Caf-Fab, il est vrai). Cette dégradation est d'abord le fait des produits de l'industrie automobile, dont l'excédent diminue de 3,7 milliards d'euros. Le solde des biens intermédiaires, structurellement déficitaire, se creuse également de 2,4 milliards.

En 2005, les échanges de la France avec l'Asie continuent à se détacher par leur vigueur alors que le commerce intra-européen est contrasté et sans éclat. Les exportations vers l'Allemagne stagnent et les échanges avec le Royaume-Uni sont en retrait, mais ils restent dynamiques avec d'autres partenaires, notamment avec l'Italie et l'Espagne. Après avoir été excédentaire pendant plus de dix ans, le solde des échanges avec l'Union européenne devient déficitaire (- 8,3 milliards d'euros). L'automobile et l'aéronautique contribuent à ce creusement. En revanche, les exportations vers le continent asiatique accélèrent (+ 15,9 % après + 10,8 %). Les importations en provenance d'Asie, en hausse de + 12,5 %, continuent aussi à se développer, notamment depuis l'Inde (+ 24,9 %) et la Chine (+ 25,8 %) ; ce pays explique, à lui seul, plus d'un point de la croissance des importations de biens de la France. Le déficit commercial avec l'Asie se creuse de plus d'un milliard et demi. Les « effets de retour » des surplus de revenus pétroliers engrangés par les pays du Proche et Moyen-Orient sont décevants : bien que ces pays aient entretenu des relations commerciales privilégiées avec la France, leurs achats ont faiblement progressé en 2004 et reculé en 2005 (- 2,4 %).

La hausse des exportations de biens est soutenue par presque tous les postes, à l'exception notable de l'automobile dont les ventes se retournent très nettement : - 3,1 %, en valeur, après + 8,0 %. De fait, le coût élevé du carburant n'est pas de nature à stimuler la demande sur les marchés européens. Par ailleurs, les marques françaises sont concurrencées par les voitures étrangères, japonaises ou coréennes notamment. L'atonie de la demande européenne se répercute sur les ventes de biens intermédiaires qui ralentissent (+ 3,5 % après 6,5 %). En revanche, les exportations de vêtements, de produits pharmaceutiques et de cosmétiques, et celles de biens d'équipement du foyer expliquent la vigueur des ventes de biens de consommation (+ 5,7 % après + 4,5 %). Les exportations de biens d'équipement accélèrent nettement

(+ 5,7 % après 2,9 %). Autre fait marquant : les exportations de produits énergétiques, dopées entre autres par la hausse des prix, explosent en 2005 : + 45,0 % après + 10,1 %.

La très vive croissance des importations de biens est due, pour moitié, aux achats de produits énergétiques (+ 35,5 %) qui subissent de plein fouet les effets de l'envolée des cours du pétrole. L'effet de change, devenu plus neutre, ne jouant plus le rôle d'amortisseur qui avait été le sien pendant la période d'appréciation de la monnaie européenne, le cours du brut en euros progresse de + 42,7 % en 2005. Presque tous les autres postes des importations sont dynamiques. La demande intérieure tend notamment à se tourner davantage vers des produits importés. Ainsi, les importations de biens de consommation progressent de + 5,2 %, soutenues par les achats de vêtements et de biens d'équipement du foyer. Les importations de biens d'équipement progressent de + 6,8 %, celles de biens intermédiaires de + 5,5 %.

2

○ Méthodologie

Sources statistiques et nomenclatures

Les résultats publiés dans ce chapitre sont établis à partir des statistiques douanières (valeurs et quantités) sur les échanges de marchandises, établies par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Les indices de valeur unitaire sont calculés par l'Insee.

Les statistiques douanières sont élaborées à partir des déclarations en douane remises par les opérateurs du commerce extérieur s'il s'agit d'échanges entre la France et les pays qui n'appartiennent pas à l'Union européenne. Depuis la suppression des barrières douanières au sein de l'Union européenne, les mouvements de marchandises intra-communautaires sont enregistrés, depuis janvier 1993, dans un système spécifique, Intrastat, sur la base de « déclarations d'échanges de biens » (DEB). Ces déclarations sont remises chaque mois par les entreprises concernées et contiennent des informations détaillées, en particulier sur le type de produit et le pays partenaire. Pour les échanges intra-communautaires, sont enregistrées les opérations pour lesquelles la TVA est devenue exigible au cours du mois de référence, c'est-à-dire les mouvements pour lesquels le transfert physique et la facturation sont intervenus au titre de ce mois. Certains mouvements du mois précédent pour lesquels la facturation sera établie ultérieurement sont également enregistrés par avance.

La Direction générale des douanes et des droits indirects établit des statistiques mensuelles par type de flux (importation et exportation), croisé avec le type de produit et le pays d'origine ou de destination.

Le Système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises, institué par la Convention internationale du 14 juin 1983 en vue d'assurer une comparabilité mondiale des statistiques du commerce extérieur, est appliqué depuis le 1^{er} janvier 1988 au sein de la Communauté européenne. Au plan communautaire, le règlement CEE n° 2658/87 du 23 juillet 1987 a créé la Nomenclature combinée (NC) qui répond à la fois aux exigences du tarif douanier commun et à celles de la statistique. Cette nomenclature adjoint aux 6 chiffres du SH un code à 2 chiffres.

L'administration douanière peut ainsi répondre à des demandes d'informations très détaillées : par produit à divers niveaux de regroupement, par pays d'importation ou d'exportation et pour tout regroupement par zone, enfin selon le régime douanier, et cela au niveau national, régional et départemental. En particulier, elle est en mesure de fournir les éléments qui permettront d'élaborer des instruments d'analyse économique, tels que les comptes nationaux et les indices de valeur unitaire.

Trois nomenclatures de produits sont utilisées pour présenter les statistiques douanières :

— pour comparer les résultats sur les échanges extérieurs dans l'Union européenne, on utilise la Nomenclature Combinée (NC), nomenclature à 8 chiffres, comportant 10 000 positions environ ;

– pour des comparaisons internationales plus larges, on utilise la classification type pour le commerce international (CTCI), troisième révision (3 118 rubriques à 5 chiffres). Cette dernière correspond à un poste ou à un regroupement de postes du SH, sauf pour les produits pétroliers pour lesquels est utilisé le Système harmonisé lui-même ; ce dernier comporte 5 000 positions élémentaires dont celles de la nomenclature combinée ;

– enfin pour les études, le suivi conjoncturel et la comptabilité nationale on utilise des nomenclatures élaborées à cet effet qui sont articulées à partir de la CPF (Classification des Produits Française). Ces nomenclatures permettent de mettre en parallèle le commerce extérieur, la production et la consommation. L'Insee calcule chaque mois des indices de valeur unitaire et des indices de volume des échanges extérieurs selon une méthode dont le principe est exposé ci-dessous (renovée et mise en place dans le courant de l'année 2002).

En comptabilité nationale, les indices de valeur unitaire sont utilisés comme déflateurs des échanges extérieurs. Les volumes ainsi obtenus sont notamment repris dans les équilibres emplois-ressources des produits ; mais à cette occasion, ils sont confrontés à d'autres indices de prix (prix à la production et à la consommation), ce qui peut conduire dans certains cas à les modifier. Les indices de prix des comptes nationaux peuvent donc *in fine* s'écarter légèrement des indices de valeur unitaire.

Contenu des données statistiques

Les statistiques du commerce extérieur français sont établies selon la méthode dite du « commerce spécial ». Cela signifie que seules sont comptabilisées les marchandises entrant ou sortant réellement de l'économie nationale à l'exclusion des marchandises qui sont importées puis réexportées en l'état :

- les importations représentent le total combiné des importations entrant directement dans les circuits de l'économie nationale (destinées à la consommation intérieure directe) et des marchandises retirées d'entrepôts douaniers pour être offertes à la consommation ;
- les exportations comprennent les exportations de marchandises d'origine nationale, c'est-à-dire des marchandises produites ou fabriquées entièrement ou en partie dans le pays, ainsi que les réexportations de marchandises étrangères après ouvrier en France.

Toutefois, l'enregistrement des produits pétroliers fait exception. Ces produits sont enregistrés selon le système du « commerce général », qui comptabilise toutes les entrées et sorties du territoire statistique, pour tenir compte des problèmes techniques inhérents à leur spécificité.

Certains mouvements de marchandises ou catégories de biens sont exclus des statistiques du commerce extérieur, ce sont principalement :

- les importations sous le régime de l'admission temporaire et les réexportations en suite de ce régime ;
- les exportations temporaires en vue d'un retour ultérieur en l'état et les réimportations en suite de ce régime ;
- les livraisons à l'avitaillement ;
- les exportations à partir de comptoirs de vente dans les ports et aéroports ;
- le matériel militaire : il est repris globalement dans les résultats du commerce extérieur, mais n'apparaît dans aucune publication au niveau détaillé ;
- l'or monétaire, les moyens de paiement et les valeurs ayant cours légal ;
- un certain nombre d'autres échanges dont la liste a été fixée au plan communautaire (marchandises bénéficiant de l'immunité diplomatique, etc.) ;
- des échanges de faible valeur :
 - les échanges extra-communautaires dont la valeur est inférieure à 800 euros et la masse à 1 000 kg ;
 - les échanges intra-communautaires effectués par des opérateurs non soumis à l'obligation statistique (moins de 100 000 euros par an d'échanges).

Valeur des marchandises

Dans les statistiques douanières, la valeur des échanges est mesurée au passage de la frontière française :

– les importations sont mesurées Caf (« coût, assurance et fret ») : cette valeur comprend les coûts de transport et d'assurance entre le point de production et la frontière française, à la différence de la valeur Fab qui ne comprend que les coûts de transport et d'assurance à l'intérieur du pays exportateur. Cette valeur s'entend avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

– les exportations sont mesurées Fab : « franco à bord » à la frontière française (valeur au prix de base, c'est-à-dire augmentée des impôts et diminuée des subventions). Cette mesure n'intègre que les coûts de transport et d'assurance en France.

La différence entre la valeur Caf et la valeur Fab des importations, la correction Caf-Fab, correspond aux coûts de transport et d'assurance entre les frontières du pays partenaire et celles de la France (territoire de transit). La correction Caf-Fab des importations n'est connue que globalement. Elle permet de passer, dans les comptes nationaux, d'un enregistrement Caf-Fab des échanges à un enregistrement Fab-Fab. En revanche, les flux d'importations par produit sont toujours valorisés Caf.

Spécification par tableau

- **Résultats d'ensemble**
Le tableau 1 est le seul à présenter tous les échanges de marchandises, y compris le matériel militaire.
- **Résultats par pays ou zone géo-économique**
Les marchandises importées sont classées selon leur pays d'origine, c'est-à-dire le pays où elles ont été produites, transformées (produits manufacturés), extraites ou récoltées (matières premières ou produits alimentaires). Par contre, les marchandises exportées sont classées en fonction de la dernière destination connue. La nomenclature des zones géo-économiques est, à quelques regroupements près, celle utilisée par la DGDDI dans ses publications.
- **Résultats en valeur par produit**
La nomenclature utilisée est la NES 16 (nomenclature économique de synthèse à 16 positions).

Indice de valeur unitaire : éléments de méthode

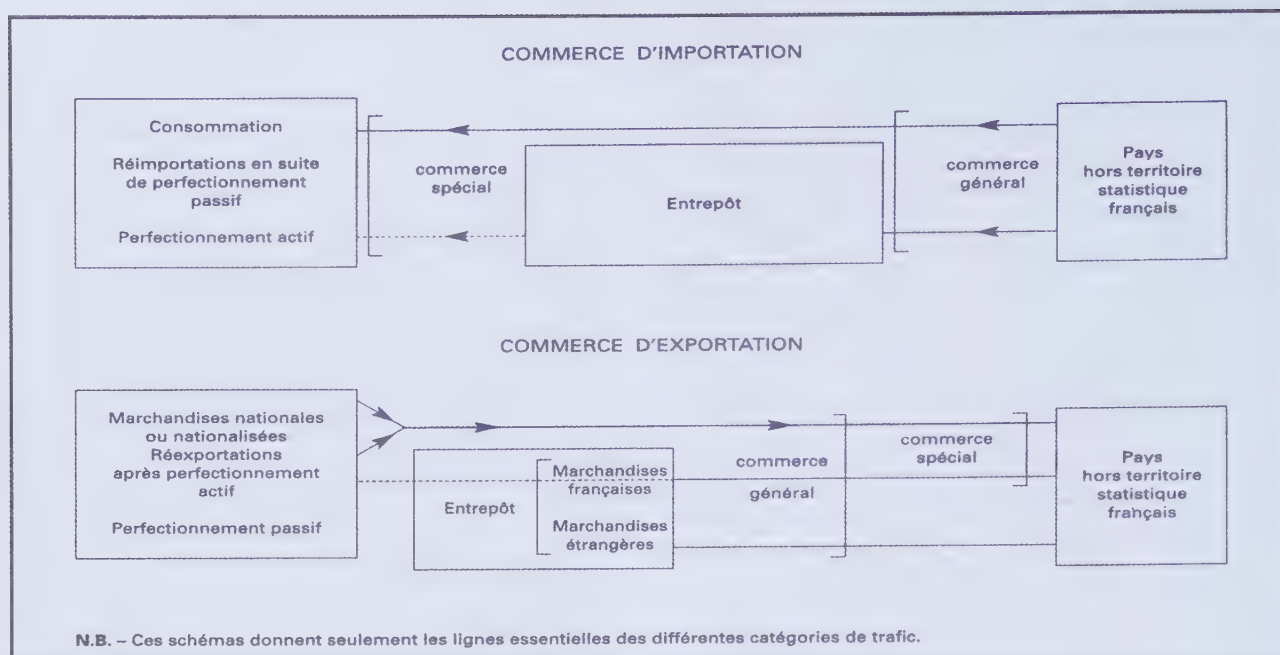
Les indices de valeur unitaire sont des indices de Paasche chaînés, établis en base 100 en 1994. Les formules d'agrégation sont des moyennes harmoniques des indices élémentaires, pondérées par les valeurs courantes des échanges. Les indices de volume sont des indices de Laspeyres.

Les indices de valeur unitaire se définissent comme le rapport entre la valeur d'une strate et la quantité correspondante (exprimée en unité de poids ou dans une unité complémentaire). Ces indices sont calculés, pour les importations et les exportations, selon un découpage croisant un niveau fin de la nomenclature de produits et 18 zones géo-économiques, faisant notamment la distinction entre les principaux pays partenaires de l'Union européenne (Allemagne, Italie, etc.), le Japon et les États-Unis, isolés de la zone OCDE hors Union européenne, le Monde hors OCDE. Les indices élaborés à un niveau fin sont ensuite agrégés selon la formule de Paasche. Des contrôles sont effectués sur les indices de valeur unitaire élémentaires pour détecter et redresser les anomalies.

Les indices de valeur unitaire sont proches de ce que seraient des indices de prix dans le cas des produits pour lesquels le poids net ou éventuellement la quantité complémentaire (nombre d'unités, unité de volume, de surface, etc.) est une unité de mesure adéquate. En revanche, dans le cas de produits transformés très élaborés, les indices de valeur unitaire ne constituent qu'une approximation de l'évolution des prix.

En outre, du fait que ces indices sont agrégés à l'aide des valeurs courantes, ils sont sensibles aux déformations de la structure des échanges en valeur au sein d'une strate. On dit qu'ils sont affectés par des « effets de structure ».

Les indices de volume sont obtenus comme quotient des indices de valeur par les indices de valeur unitaire.



Résultats harmonisés avec la comptabilité nationale

Les résultats figurant dans les tableaux 6, 7 sont issus des comptes nationaux aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000. Les chiffres des trois dernières années sont susceptibles de révision.

3

○ Définitions

Union européenne

– *Union Monétaire* : France, Allemagne, Belgique et Luxembourg, Espagne, Italie, Pays-Bas, Irlande, Portugal, Finlande, Autriche, Grèce.

– *Nouveaux pays adhérents de l'Union européenne* : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie.

– *Autres pays* : Royaume-Uni, Danemark, Suède.

OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a, en 1961, succédé à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), fondée en 1948 pour gérer l'aide américaine d'après-guerre (plan Marshall). L'OCDE regroupe une trentaine de pays : toute l'Europe occidentale et l'Amérique du nord, plus le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée et, depuis 1995 et 1996, certains pays d'Europe centrale (République tchèque, Hongrie, Pologne). L'OCDE est le principal rassembleur de statistiques sur les pays développés. L'OCDE siège à Paris.

Pays de l'Est

Pays de l'ex-Yougoslavie, pays de l'ex-URSS, Roumanie, Bulgarie, Albanie.

Économies en développement rapide d'Asie

Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Singapour, Philippines, Chine, Taiwan, Hong kong.

Pays du Moyen-Orient

Liban, Syrie, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Oman, Yémen.

Afrique

Tous les pays d'Afrique.

Reste du Monde

Pays n'appartenant pas aux zones décrites précédemment.

Territoire statistique de la France selon la réglementation douanière

Il inclut la France métropolitaine (y compris les zones franches du pays de Gex et de la Haute-Savoie) et les Dom. Il n'inclut pas les Collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie – dont les statistiques de commerce extérieur sont présentées à part en fin de chapitre.

Taux de couverture en volume par produit

Le taux de couverture se définit comme le rapport entre le volume des exportations Fab (aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995) et le volume des importations Caf (aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995).

Termes de l'échange par produit

Les termes de l'échange se définissent comme le rapport entre l'indice de prix des exportations et l'indice de prix des importations. Une amélioration des termes de l'échange signifie que la croissance du prix des exportations est plus rapide que celle du prix des importations.

Valeurs Caf et Fab

Dans les tableaux du présent chapitre (sauf tableau 1), les importations sont mesurées Caf (coût de la marchandise, assurance, fret), les exportations sont mesurées Fab (franco à bord).

Dans le tableau 1, les importations comme les exportations sont mesurées Fab, de manière à faire apparaître le solde des échanges commerciaux au sens strict.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la division « Comptes trimestriels » de l'Insee.

Organismes :

- Insee.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie, Direction régionale des douanes de Polynésie française.

Sites Internet :

- www.indices.insee.fr
- www.finances.gouv.fr/douanes
- www.minefi.gouv.fr/notes_bleues
- www.douane.gouv.nc

- www.polynesie-francaise.gouv.fr/services/douanes
- www.insee.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Insee

Insee-Première :

- « Les comptes extérieurs de la France en 2005 », n° 1086, juin 2006 ;
- « Le commerce en 2005 », n° 1079, mai 2006.

Insee-Références :

- « L'économie française - Comptes et dossiers », édition 2006.
- Comptes nationaux annuels, documentation, méthodologie :*
- « Le compte du reste du monde en base 2000 - Opérations non financières », juillet 2006, Claudie Louvot.

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

– Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

- Commentaires annuels ;

- Résultats annuels par NC8 et par pays ;

- Annuaire abrégé ;

- Banque de données BÉAXNET.

– Direction des Relations avec les publics et de la Communication

Les Notes Bleues de Bercy :

- « Les résultats du commerce extérieur en 2005 », n° 306, avril 2006.

Autres

- H. Tyrman « Les comptes nationaux face à l'évolution des statistiques du commerce extérieur », 7^{ème} colloque de comptabilité nationale, janvier 1998, Paris, Collection « Economica », 1999.
- « Les statistiques des échanges de biens : guide de l'utilisateur », thème 6, série E, Eurostat, 1998.

TABLEAU K.01-1

Commerce extérieur de la France : résultats d'ensemble Fab-Fab - France entière

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unité : Million d'euros

	1995	1997	1998	1999	2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	2005
Importations Fab (1)	205 582	234 499	254 678	269 832	329 907	331 446	325 307	321 969	346 331	378 774
Exportations Fab (1)	214 689	258 294	275 383	284 135	325 711	331 935	330 487	322 899	341 504	355 687
Balance Fab-Fab (1)	9 107	23 795	20 705	14 303	- 4 196	489	5 180	930	- 4 827	- 23 087
Importations Caf (2)	212 906	241 397	261 324	276 332	336 920	336 553	330 340	326 734	353 929	384 440
Exportations Fab (2)	213 038	254 073	270 998	281 471	323 639	329 421	326 866	319 880	335 410	349 952
Coefficient Caf-Fab (3)	96,7	96,7	97,0	97,0	97,0	97,0	98,0	98,0	97,0	97,0

(1) Y compris matériel militaire.

(2) Hors matériel militaire.

(3) Les coefficients Caf/Fab permettent d'établir, au seul niveau global (hors matériel militaire), la conversion des importations Caf en importations Fab.

TABLEAU K.01-2

Commerce extérieur de la France par zone géo-économique - France entière (1)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unité : Million d'euros

Zone géo-économique	r 2002	r 2003	r 2004	2005
Importations Caf				
Union européenne	207 372	206 031	219 841	236 103
Union monétaire (2)	167 462	168 223	179 182	192 726
Nouveaux pays adhérents de l'UE (3)	8 472	8 938	10 268	12 956
Autres pays de l'UE (4)	31 438	28 870	30 391	30 421
OCDE hors Union européenne	52 271	47 335	51 421	53 050
États-Unis	26 003	21 190	22 541	22 628
Japon	10 659	10 459	10 782	10 372
Suisse	165	7 097	7 981	8 776
Autres pays OCDE	8 444	8 589	10 117	11 274
Monde hors OCDE	70 697	73 368	82 667	95 287
Afrique	14 688	14 875	14 971	17 931
Pays de l'Est	8 379	9 532	11 553	13 588
Économies en développement rapide d'Asie	21 397	23 521	26 844	31 991
Pays du Moyen-Orient	6 184	5 493	7 060	9 345
Autres pays (y compris Com et Nouvelle-Calédonie)	20 049	19 947	22 239	22 432
Total	330 340	326 734	353 929	384 440
Exportations Fab				
Union européenne	215 275	212 910	223 217	227 787
Union monétaire (2)	162 822	163 943	172 486	176 833
Nouveaux pays adhérents de l'UE (3)	11 056	11 174	12 058	13 081
Autres pays de l'UE (4)	41 397	37 793	38 673	37 873
OCDE hors Union européenne	53 513	49 227	51 787	54 643
États-Unis	26 073	22 000	23 084	25 000
Japon	5 565	5 288	5 349	5 412
Suisse	10 496	10 595	10 247	10 205
Autres pays OCDE	11 379	11 344	13 107	14 026
Monde hors OCDE	58 078	57 743	60 406	67 521
Afrique	18 580	17 628	18 212	20 169
Pays de l'Est	5 654	6 567	7 546	8 163
Économies en développement rapide d'Asie	11 904	12 372	14 062	17 238
Pays du Moyen-Orient	9 716	10 399	10 494	10 248
Autres pays (y compris Com et Nouvelle-Calédonie)	12 224	10 777	10 092	11 703
Total	326 866	319 880	335 410	349 951
Balance des exportations Fab et des importations Caf				
Union européenne	7 903	6 879	3 376	- 8 316
Union monétaire (2)	- 4 640	- 4 280	- 6 696	- 15 893
Nouveaux pays adhérents de l'UE (3)	2 584	2 236	1 790	125
Autres pays de l'UE (4)	9 959	8 923	8 282	7 452
OCDE hors Union européenne	1 242	1 892	366	1 593
États-Unis	70	810	543	2 372
Japon	- 5 094	- 5 171	- 5 433	- 4 960
Suisse	3 331	3 498	2 266	1 429
Autres pays OCDE	2 935	2 755	2 990	2 752
Monde hors OCDE	- 12 619	- 15 625	- 22 261	- 27 766
Afrique	3 892	2 753	3 241	2 238
Pays de l'Est	- 2 725	- 2 965	- 4 007	- 5 425
Économies en développement rapide d'Asie	- 9 493	- 11 149	- 12 782	- 14 753
Pays du Moyen-Orient	3 532	4 906	3 434	903
Autres pays (y compris Com et Nouvelle-Calédonie)	- 7 825	- 9 170	- 12 147	- 10 729
Balance totale	- 3 474	- 6 854	- 18 519	- 34 489

(1) Hors matériel militaire.

(2) L'Union monétaire se compose de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique et du Luxembourg (UEBL), de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas et du Portugal.

(3) Les nouveaux pays adhérents de l'UE au 1^{er} mai 2004 sont : Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Slovénie et Slovaquie.

(4) Autres pays de l'UE : Royaume-Uni, Danemark, Suède.

TABLEAU K.01-3

Commerce extérieur de la France par pays - France entière (1)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects) Unité : Million d'euros

Pays (2)	Exportations (Fab) et importations (Caf)							
	r 2002		r 2003		r 2004		2005	
	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations
EUROPE	232 070	236 057	231 852	235 091	249 987	247 128	268 777	252 849
dont : Allemagne	56 953	47 423	56 836	47 931	61 531	50 535	66 048	50 851
Espagne	23 893	32 013	24 864	32 729	26 231	33 702	27 340	35 669
Italie	30 314	29 641	30 392	29 697	31 866	31 346	33 478	32 167
Royaume-Uni	24 349	34 064	21 947	30 958	22 994	31 493	22 493	30 869
Belgique et Luxembourg	23 375	26 368	24 291	26 884	27 501	27 672	32 627	28 030
Pays-Bas	16 029	12 567	15 271	12 335	15 713	13 320	15 890	14 428
Suisse	7 165	10 496	7 097	10 595	7 981	10 247	8 776	10 205
Pologne	2 502	3 790	2 744	3 944	3 145	4 299	3 899	4 671
Turquie	2 712	2 894	2 807	3 269	3 145	4 234	3 532	4 660
Portugal	3 473	4 827	3 665	4 362	3 812	4 460	3 718	4 647
Suède	4 513	4 695	4 328	4 360	4 568	4 594	4 855	4 389
Autriche	3 428	3 071	3 339	3 181	3 278	3 543	3 505	3 413
Russie	5 247	2 346	6 178	2 802	7 359	3 148	8 120	3 363
Grèce	662	2 674	510	2 847	536	3 517	527	3 114
Irlande	6 664	2 647	6 774	2 202	6 518	2 606	7 207	2 812
Danemark	2 576	2 638	2 595	2 475	2 829	2 586	3 073	2 616
République tchèque	1 727	2 111	1 741	2 151	2 073	2 314	3 212	2 582
Hongrie	2 012	1 946	2 173	1 954	2 178	2 090	2 423	2 304
Roumanie	1 294	1 122	1 383	1 426	1 558	1 636	1 675	1 973
Finlande	2 671	1 591	2 281	1 775	2 196	1 785	2 386	1 702
Norvège	6 075	1 253	6 015	1 202	6 925	1 285	6 449	1 377
Slovénie	783	1 063	703	956	727	1 160	1 059	1 318
Slovaquie	677	625	711	652	669	649	871	825
Ukraine	174	370	189	442	207	481	245	594
Bulgarie	375	423	423	432	484	452	512	503
Malte	235	575	194	530	297	661	304	481
Croatie	174	460	145	487	119	442	121	436
Lituanie	376	277	445	313	647	305	695	321
Chypre	11	364	59	342	13	290	21	244
Estonie	78	164	92	189	269	165	149	183
Lettonie	71	141	76	143	250	125	323	152
Islande	128	61	132	84	117	78	114	103
AFRIQUE	14 688	18 580	14 875	17 628	14 971	18 212	17 931	20 169
dont : Algérie	2 721	3 715	3 072	3 700	2 892	4 235	3 684	4 669
Maroc	2 598	2 671	2 543	2 745	2 596	2 772	2 603	3 016
Tunisie	2 486	2 792	2 522	2 598	2 611	2 640	2 759	2 593
Afrique du Sud (République d')	968	1 328	866	1 402	1 034	1 667	1 031	1 882
Égypte	280	1 024	311	987	311	1 010	494	1 418
Nigéria	1 135 ^a	963	1 240	879	916	762	1 180	1 048
Sénégal	139	535	113	505	102	535	106	599
Côte-d'Ivoire	733	668	696	560	598	598	540	554
Cameroun	325	583	264	513	290	464	333	445
Gabon	242	411	176	346	201	346	219	440
Libye	409	288	757	273	1 045	224	1 594	302
Angola	674	190	614	232	655	220	1 406	298
Congo	143	235	76	220	84	213	141	264
Île Maurice	388	303	362	258	323	248	298	251
Madagascar	344	175	354	239	355	214	291	233
Mali	8	186	8	189	8	196	13	196
Burkina Faso	16	169	11	209	7	209	8	191
Togo	10	168	9	157	12	142	15	175
Bénin (Dahomey)	3	227	4	209	4	192	5	172
Mauritanie	91	146	84	131	78	116	100	157
Ghana	137	112	154	136	146	183	124	150
Soudan	19	67	13	68	21	76	36	143
Congo (Rép. Démocratique)	38	83	28	107	12	98	100	105
Kenya	67	121	71	89	84	107	92	105
Guinée	69	151	67	113	47	109	68	99
Niger	63	81	67	75	112	82	128	88
Tchad	4	135	4	79	7	65	12	75
Éthiopie	17	32	13	60	16	35	22	68
Tanzanie	21	51	22	51	26	53	24	58
Guinée équatoriale	103	40	22	79	50	34	175	51
Djibouti	1	54	1	41	1	40	—	41

N.B. Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU K.01-3 (suite et fin)

Commerce extérieur de la France par pays - France entière (1)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects) Unité : Million d'euros

Pays (2)	Exportations (Fab) et importations (Caf)							
	r 2002		r 2003		r 2004		2005	
	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations
AMÉRIQUE	33 619	36 514	28 713	31 042	30 662	31 448	31 703	34 243
dont : États-Unis d'Amérique du Nord	26 003	26 073	21 190	22 000	22 541	23 084	22 628	25 000
Canada	1 793	2 695	1 790	2 353	1 762	2 442	1 992	2 418
Brésil	2 347	2 692	2 454	1 500	2 502	1 816	2 781	2 229
Mexique	561	1 495	610	1 400	642	1 512	699	1 657
Argentine	482	341	484	363	413	539	467	606
Chili	765	690	788	420	1 246	339	1 212	448
Vénézuëla	282	333	198	240	205	198	358	273
Colombie	194	256	210	378	256	233	281	273
Panama	9	140	18	382	12	400	6	178
Costa-Rica	127	129	67	165	92	57	104	115
Cuba	51	205	38	131	34	78	40	96
Pérou	131	112	123	94	124	86	159	84
El Salvador	14	175	11	153	5	125	6	80
Uruguay	35	62	37	64	44	67	40	79
République Dominicaine	60	75	40	52	43	50	33	71
Équateur	86	75	88	146	102	48	141	64
Saint-Vincent-et-les Grenadines	9	32	—	21	—	12	3	45
Guatemala	26	41	27	32	24	38	39	42
PROCHE et MOYEN-ORIENT	6 184	9 716	5 493	10 399	7 060	10 495	9 345	10 248
dont : Émirats arabes unis	428	2 389	407	2 933	521	2 586	728	2 655
Iran	848	1 532	1 057	2 051	1 414	2 317	2 174	1 881
Arabie saoudite	2 250	1 552	2 128	1 455	3 103	1 309	3 619	1 651
Israël	835	1 172	790	1 010	834	992	953	1 031
Qatar	17	645	26	775	10	987	38	727
Liban	24	590	25	823	30	643	32	645
Syrie	513	297	333	390	332	302	447	433
Koweït	334	274	482	268	377	311	829	357
Jordanie	6	368	10	173	10	199	9	252
Irak	787	477	177	155	277	236	414	210
Oman	66	153	12	121	28	101	24	185
Yémen	13	168	19	141	16	305	23	120
Bahreïn	64	95	28	101	107	203	52	91
ASIE	39 159	23 797	41 079	24 009	46 151	26 603	51 906	30 839
dont : Chine	11 579	3 490	13 567	4 600	16 621	5 281	20 903	5 799
Japon	10 659	5 565	10 459	5 288	10 782	5 349	10 372	5 412
Singapour	1 843	1 897	2 420	2 094	2 638	2 701	3 443	3 030
Hong Kong	630	2 733	626	2 190	610	2 146	594	2 715
Australie	849	1 668	886	1 925	937	2 349	1 045	2 437
Corée du Sud	2 206	2 392	2 181	1 992	3 174	2 098	3 637	2 375
Taiwan	2 132	1 293	2 169	1 283	2 328	1 636	2 450	2 084
Inde	1 472	1 000	1 484	1 003	1 687	1 296	2 107	1 838
Thaïlande	1 479	773	1 504	668	1 491	773	1 521	1 614
Malaisie	2 028	803	1 631	708	1 562	751	1 483	1 117
Nouvelle-Zélande	323	236	317	405	326	472	369	479
Indonésie	1 246	517	1 206	492	1 170	419	1 150	447
Philippines	460	399	399	337	424	357	448	431
Pakistan	381	289	396	199	419	281	409	407
Vietnam	887	352	844	384	882	320	953	305
Sri Lanka	122	93	123	107	121	95	131	100
Bangladesh	509	98	528	79	626	65	618	56
Cambodge	67	61	67	43	73	40	68	45
DIVERS	4 620	2 202	4 722	1 711	5 098	1 524	4 778	1 604
dont : Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie	158	1 295	149	1 378	151	1 207	155	1 209
Pays non dénommés ailleurs	673	907	691	333	709	317	591	395
France (3)	3 789	—	3 881	—	4 238	—	4 032	—
MONDE	330 340	326 866	326 734	319 880	353 929	335 410	384 440	349 952

(1) Non compris le matériel militaire.

(2) Dans ce tableau, les pays sont classés selon la nomenclature de la Direction générale des Douanes et Droits indirects.

(3) Réimportations sous le régime des retours de marchandises nationales ou nationalisées, uniquement.

TABLEAU K.01-4

Commerce extérieur de la France par produit (1) - France entière (2)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects) Unité : Million d'euros

Produits (1)	Code CPF	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Importations Caf					
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	EA	8 587	8 740	8 638	8 737
Produits des industries agricoles et alimentaires.....	EB	22 692	22 597	23 183	23 750
Biens de consommation.....	EC	56 046	55 629	59 061	62 107
Produits de l'industrie automobile	ED	37 121	37 621	41 004	43 067
Biens d'équipement	EE	71 637	68 101	73 114	78 100
Biens intermédiaires	EF	101 706	99 941	108 159	114 144
Produits énergétiques.....	EG	30 806	32 404	39 135	53 043
Divers		1 745	1 701	1 635	1 492
Total.....		330 340	326 734	353 929	384 440
Exportations Fab					
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	EA	10 380	10 495	10 343	10 326
Produits des industries agricoles et alimentaires.....	EB	29 234	29 244	29 449	30 014
Biens de consommation.....	EC	49 720	48 808	51 006	53 891
Produits de l'industrie automobile	ED	48 013	49 280	53 246	51 595
Biens d'équipement	EE	79 179	73 992	76 105	80 474
Biens intermédiaires	EF	99 513	96 992	103 272	106 885
Produits énergétiques.....	EG	9 413	9 604	10 578	15 334
Divers		1 414	1 465	1 411	1 433
Total.....		326 866	319 880	335 410	349 952
Balance des exportations Fab et des importations Caf					
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	EA	1 793	1 755	1 705	1 589
Produits des industries agricoles et alimentaires.....	EB	6 542	6 647	6 266	6 264
Biens de consommation.....	EC	- 6 326	- 6 821	- 8 055	- 8 216
Produits de l'industrie automobile	ED	10 892	11 659	12 242	8 528
Biens d'équipement	EE	7 542	5 891	2 991	2 374
Biens intermédiaires	EF	- 2 193	- 2 949	- 4 887	- 7 259
Produits énergétiques.....	EG	- 21 393	- 22 800	- 28 557	- 37 709
Divers		- 331	- 236	- 224	- 59
Balance totale.....		- 3 474	- 6 854	- 18 519	- 34 488

(1) Ce tableau, comme ceux issus de la Comptabilité nationale, chapitre I.01, est exprimé en CPF « Classification des Produits française », niveau de regroupement « NES 16 ».
(2) Non compris le matériel militaire.

TABLEAU K.01-5A

Commerce extérieur de la France : indices de volume (1)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et Droits indirects)
Insee

Unité : Base 100 en 1995

Produits	(2) Code CPF	Importations				Exportations			
		2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005
Total		191,0	189,8	212,8	230,6	188,0	184,9	199,3	210,5
Ensemble hors énergie		196,3	196,7	224,3	240,1	187,3	187,8	198,6	203,5
Ensemble des produits agro-alimentaires	EA à EB	140,4	141,9	147,9	151,5	123,3	124,8	126,2	132,8
Ensemble des produits manufacturés	EC à EF	204,7	201,7	228,8	253,4	199,9	195,8	208,6	217,3
NIVEAU E									
Produits de l'agriculture, sylviculture, pêche	EA	185,7	190,6	186,8	186,2	141,9	142,8	137,7	155,2
Produits des industries agricoles et alimentaires	EB	126,2	126,6	135,7	140,6	117,0	118,6	122,3	125,1
Biens de consommation	EC	188,0	192,7	227,8	251,4	198,8	186,4	212,0	239,7
Produits de l'industrie automobile	ED	182,3	179,2	198,8	204,6	214,5	221,1	231,2	228,7
Biens d'équipement	EE	258,0	251,8	298,3	366,9	218,4	215,8	228,0	239,9
Biens intermédiaires	EF	189,4	184,5	198,6	204,2	181,4	175,9	184,2	186,1
Produits énergétiques	EG	129,9	143,0	150,4	120,3	210,7	213,9	356,3	486,8

(1) Ces indices de volume ne résultent pas du partage volume-prix de la Comptabilité nationale.
(2) Ce code est un regroupement de classes de la CPF « Classification des Produits Française » à 4 chiffres.

TABLEAU K.01-5B

Commerce extérieur de la France : indices de valeur unitaire (1)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et Droits indirects)
Insee

Unité : Base 100 en 1995

Produits	(2) Code CPF	Importations				Exportations			
		2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005
Total		88,6	88,6	86,7	86,0	86,2	86,2	84,7	84,1
Ensemble hors énergie		84,7	84,0	80,0	78,9	86,5	84,8	84,6	85,5
Ensemble des produits agro-alimentaires	EA à EB	96,2	95,2	95,2	95,8	100,5	99,0	99,8	96,6
Ensemble des produits manufacturés	EC à EF	83,6	83,8	80,8	77,3	84,9	85,0	84,5	84,2
NIVEAU E									
Produits de l'agriculture, sylviculture, pêche	EA	82,8	82,1	85,0	86,7	89,3	89,0	91,9	81,8
Produits des industries agricoles et alimentaires	EB	102,4	101,5	99,6	99,6	105,2	103,2	102,9	103,0
Biens de consommation	EC	92,9	91,9	83,9	81,1	87,4	91,7	85,1	80,0
Produits de l'industrie automobile	ED	102,3	107,2	106,2	109,1	94,4	93,7	96,8	95,7
Biens d'équipement	EE	76,0	74,6	69,2	60,1	81,1	78,6	77,7	78,8
Biens intermédiaires	EF	79,9	80,4	81,7	83,7	83,1	83,5	84,8	87,1
Produits énergétiques	EG	156,8	146,9	164,1	252,0	75,9	78,1	55,2	61,0

(1) Ces indices de valeur unitaire ne sont pas nécessairement ceux retenus dans la Comptabilité nationale car ils ont pu faire l'objet d'arbitrages.
(2) Ce code est un regroupement de classes de la CPF « Classification des Produits Française » à 4 chiffres.

TABLEAU K.01-6

Commerce extérieur de la France : taux de couverture (1) des importations (Caf)
par les exportations (Fab) en volume, par produit (aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000) (2)

Source : Insee Unité : %

Produits - CPF (2)	r 1995	r 1997	r 1998	1999	2000	2001	2002	r 2003	r 2004	2005
Produits de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche ...	105,9	116,4	117,5	120,4	126,6	114,5	119,2	120,1	112,4	121,1
Produits des industries agricoles et alimentaires	137,3	146,8	141,1	139,8	134,9	126,7	128,0	129,0	124,5	122,6
Produits manufacturés	103,9	111,4	107,9	104,7	101,0	103,5	103,3	101,3	99,5	95,7
dont : Biens de consommation	89,7	93,4	90,5	90,6	86,6	90,1	89,3	83,9	80,4	79,0
Produits de l'industrie automobile	116,4	145,5	132,6	126,6	126,8	132,0	128,7	136,9	135,8	129,5
Biens d'équipement	122,3	126,6	123,4	114,9	110,3	108,2	107,3	101,7	100,8	94,0
Biens intermédiaires	95,8	101,3	98,5	97,2	93,4	97,4	99,2	98,4	96,7	94,8
Produits énergétiques	30,8	31,1	30,7	29,6	33,8	35,5	36,0	36,2	35,3	39,3
Ensemble (3)	98,2	105,1	102,3	99,7	97,0	98,4	98,6	97,0	95,1	92,5

(1) Rapport entre les exportations et les importations. Les importations sont mesurées Caf (Coûts des marchandises, assurances, frêts) et les exportations Fab (Franco à bord) ; un taux de couverture équilibré correspond à un chiffre égal à 100.
(2) Ce tableau, comme ceux issus de la Comptabilité nationale, chapitre I.01, est exprimé en CPF « Classification des Produits française », niveau de regroupement « NES 16 ». Les prix d'importations et d'exportations utilisés pour calculer les taux de couverture sont en indice « base 100 en 1995 ».
(3) Y compris matériel militaire.

TABLEAU K.01-7

Commerce extérieur de la France : termes de l'échange (1) par produit

Source : Insee Unité : Base 100 en 2000

Produits - CPF (2)	r 1995	r 1997	r 1998	1999	2000	2001	2002	r 2003	r 2004	2005
Produits de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche ...	112,3	107,6	105,2	106,8	100,0	100,0	101,7	100,3	106,4	97,6
Produits des industries agricoles et alimentaires	96,9	97,6	96,5	97,5	100,0	101,4	101,4	100,5	102,3	102,8
Produits manufacturés	98,1	99,4	98,9	99,9	100,0	100,1	101,8	102,2	102,7	103,0
dont : Biens de consommation	98,4	100,7	99,8	100,0	100,0	98,9	100,3	105,1	108,1	109,6
Produits de l'industrie automobile	99,2	99,8	100,9	100,4	100,0	99,6	100,9	95,5	95,6	92,3
Biens d'équipement	92,5	95,3	94,5	97,0	100,0	102,7	107,1	109,4	108,9	111,7
Biens intermédiaires	101,7	101,3	101,1	101,5	100,0	98,7	98,6	98,2	98,3	97,9
Produits énergétiques	132,7	117,3	144,3	136,1	100,0	97,1	95,8	92,3	86,8	80,9
Ensemble (3)	102,5	102,1	103,2	103,3	100,0	100,3	102,0	101,8	101,2	98,8

(1) Les termes de l'échange rapportent l'indice de prix des exportations à l'indice de prix des importations. Ces indices sont élaborés en base 100 en 1995. Les termes de l'échange sont établis en base 100 en 2000.
(2) Ce tableau, comme ceux issus de la Comptabilité nationale, chapitre I.01, est exprimé en CPF « Classification des Produits française », niveau de regroupement « NES 16 ».
(3) Y compris matériel militaire.

TABLEAU K.01-8

Commerce extérieur de la France : indices de valeur unitaire par zone géo-économique

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et Droits indirects)
Insee

Unité : Base 100 en 1995

	2002	2003	2004	2005
IMPORTATIONS Caf				
Total des produits	88,6	88,6	86,7	86,0
Union européenne à 15	85,9	89,1	87,6	84,1
OCDE hors UE	88,2	85,3	82,4	84,1
Reste du monde	99,1	91,1	89,0	93,6
Produits manufacturés	83,6	83,8	80,8	77,3
Union européenne à 15	83,6	86,8	85,7	80,4
OCDE hors UE	84,3	80,4	76,1	77,0
Reste du monde	83,8	79,2	72,8	68,6
EXPORTATIONS Fab				
Total des produits	86,2	86,2	84,7	84,1
Union européenne à 15	90,3	91,4	89,3	87,9
OCDE hors UE	76,9	76,6	74,6	72,4
Reste du monde	84,3	81,2	81,6	82,5
Produits manufacturés	84,9	85,0	84,5	84,2
Union européenne à 15	89,2	90,2	90,7	89,5
OCDE hors UE	74,6	74,4	71,8	69,3
Reste du monde	83,7	81,0	81,1	82,5

TABLEAU K.01-9

Commerce extérieur des départements d'outre-mer

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et Droits indirects)

Unité : Millier d'euros

	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
GUADELOUPE				
Importations	1 887 293	1 894 978	1 826 139	2 234 377
Exportations	166 386	179 910	158 958	186 872
GUYANE				
Importations	640 622	635 202	672 135	734 392
Exportations	135 273	111 046	90 488	93 201
MARTINIQUE				
Importations	1 870 559	1 900 066	2 034 563	2 271 317
Exportations	350 210	360 187	343 316	406 058
RÉUNION				
Importations	2 980 048	3 272 206	3 299 038	3 718 458
Exportations	219 558	238 663	249 661	262 064

TABLEAU K.01-10

Commerce extérieur de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie
Direction régionale des douanes de Polynésie française)

Unités : Valeurs : Millier d'euros
Quantités : Tonne

	r 2002		r 2003		r 2004		p 2005	
	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités
NOUVELLE CALÉDONIE								
Importations	1 065 719	1 273 273	165 196 104	1 384 343	1 447 116	156 544 980	1 311 847	1 394 648
Exportations	523 560	3 088 350	82 758 620	693 517	3 724 598	96 892 928	811 963	4 014 317
POLYNÉSIE FRANCAISE								
Importations	1 342 132	813 115	1 382 541	859 373	1 190 345	877 231	1 371 077	874 659
Exportations	176 609	18 360	132 505	20 335	148 628	20 540	169 578	21 989

Chapitre K.02

Balance des paiements

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Balance des paiements.	5A	Soldes des flux d'investissements directs français à l'étranger par secteur économique.
2	Balance des paiements en 2005 entre la France et la zone euro, l'UE à 25 et l'OCDE.	5B	Soldes des flux d'investissements directs étrangers en France par secteur économique.
3	Transactions courantes entre la France et divers pays de l'OCDE. Principaux soldes en 2005.	6	Investissements directs en soldes, de la France avec divers pays de l'OCDE.
4	Balances des paiements française et étrangères : grands soldes.		

○ Présentation

Les grands traits de la balance des paiements et de la position extérieure de la France en 2005

L'année 2005 est marquée par une nouvelle et forte dégradation du solde des transactions courantes, dans le prolongement de la tendance observée depuis le début de la décennie. Excédentaire de 39,4 milliards d'euros en 1999, le solde courant devient déficitaire, de 5,6 milliards en 2004, le déficit se creusant à - 27 milliards en 2005.

Dans le compte financier, les flux de capitaux entre résidents et non-résidents sont à l'origine de sorties nettes de 15 milliards en 2005. Dans un contexte de forte croissance économique et de reprise des opérations de fusion-acquisition, les investissements directs français à l'étranger (93 milliards) et étrangers en France (51 milliards) ont doublé par rapport à 2004. En outre, la diversification internationale des portefeuilles des résidents comme des non-résidents se poursuit : les investissements de portefeuille des résidents français en titres étrangers atteignent 191 milliards, après 180 milliards en 2004, et les investissements des non-résidents en titres français, en hausse de 50 milliards, s'élèvent à 182 milliards. Les erreurs et omissions s'élèvent à 41,6 milliards. L'importance des flux financiers et l'évolution des cours de change concourent à une forte progression des stocks d'avoirs et engagements de la position extérieure mesurés en valeur de marché. La position extérieure nette créditrice de la France s'établit à 164 milliards, contre 118 milliards à fin 2004.

L'essentiel de la dégradation du solde des **transactions courantes** en 2005 est dû au déficit des biens, dont le creusement tient pour moitié à l'alourdissement de la facture énergétique.

Dans un environnement international toujours porteur, les échanges de biens progressent fortement. Les exportations n'augmentent toutefois pas suffisamment (+ 4,1 %) pour compenser la vive accélération des importations (+ 9,6 %). Le solde des biens en balance des paiements s'établit à - 26 milliards, contre - 7 milliards en 2004.

L'excédent des services, en légère baisse, à 8,1 milliards, se résume à l'excédent des voyages, également en légère diminution. La contraction de l'excédent des services pèse sur le solde courant depuis le début de la décennie. Le bon positionnement de la France se traduisait il y a cinq ans par un excédent de l'ordre de 20 milliards, dont les deux tiers provenaient du tourisme.

Le déficit des transferts courants se creuse, à - 22,2 milliards, au lieu de - 17,7 milliards en 2004, en raison des versements nets aux institutions de l'Union européenne. Ce déficit est le plus élevé depuis 1990.

L'excédent des revenus atteint 13,1 milliards, en progression de 2,9 milliards par rapport à l'année précédente. La hausse est due aux revenus des investissements, dont l'excédent de 4,6 milliards résulte de revenus nets positifs d'investissements directs, excédant les revenus nets versés à l'étranger au titre des investissements de portefeuille.

Le **compte financier** se solde par des sorties de 15,2 milliards, plus importantes qu'en 2004 (3,3 milliards).

Les investissements directs, français à l'étranger comme étrangers en France, enregistrent une nette reprise, à l'image des opérations de fusion-acquisition. Cette évolution s'inscrit en rupture par rapport à la diminution observée depuis 2000, année marquée - il est vrai - par des niveaux record. Par rapport à 2004, les flux sont multipliés par deux, atteignant 93 milliards pour les investissements français à l'étranger et 51 milliards pour les investissements étrangers en France. Mécaniquement, le solde débiteur du poste double également pour s'établir à - 41,9 milliards.

En matière d'investissements de portefeuille et dans une conjoncture boursière particulièrement favorable, on observe une hausse des flux nets d'avoirs et d'engagements. La poursuite du mouvement de diversification internationale des

portefeuilles, les opérations d'adossement induites par les fusions-acquisitions et l'essor de l'activité internationale des banques résidentes sur les marchés de titres expliquent en partie cette hausse. Dans ce contexte, le solde débiteur des investissements de portefeuille se réduit de plus de 35 milliards par rapport à 2004 (- 9,2 milliards, contre - 46,6 milliards), sous l'effet d'un rebond marqué des achats nets de titres français par les non-résidents, particulièrement sur actions et titres d'OPCVM.

Les entrées nettes de capitaux au titre des autres investissements reviennent à des montants plus habituels après le niveau très élevé de l'année 2004. La hausse de l'endettement des institutions financières monétaires (IFM) sous forme de dépôts-crédits vis-à-vis des non-résidents s'est en effet interrompue.

Sur l'ensemble de l'année 2005, les **erreurs et omissions** atteignent 41,6 milliards. Trois raisons principales expliquent ce montant exceptionnellement élevé. La première vient des désajustements dans les déclarations des banques résidentes ; celles-ci éprouvent de plus en plus de difficultés à déterminer le statut de résident ou de non-résident de leur clientèle. La seconde raison est la difficulté d'appréhender les crédits syndiqués accordés par des établissements de crédit non-résidents à des entreprises françaises. Les problèmes rencontrés dans les déclarations relatives aux instruments du marché monétaire constituent la troisième raison. Au printemps 2006, les erreurs et omissions redeviennent proches de zéro.

L'augmentation entre fin 2004 et fin 2005 des avoirs et des engagements de la **position extérieure** de la France résulte de l'importance des flux financiers enregistrés en balance des paiements mais également des variations des cours de change et des actifs boursiers.

La position extérieure nette de la France est créditrice et atteint 164 milliards fin 2005 (après 118 milliards fin 2004). Les deux tiers environ de l'amélioration tiennent aux variations de change et un tiers aux flux financiers nets de balance des paiements.

2

○ Méthodologie

La France établit une balance des paiements complète depuis 1945. Cette responsabilité, d'abord confiée à l'Office des changes, a été transférée à la Banque de France lors de la suppression de l'Office en 1959 et a été ensuite plusieurs fois confirmée : décret du 29 décembre 1989 et loi du 4 août 1993.

L'élaboration de la balance des paiements, ainsi que de la position extérieure, est prise en charge par la Direction de la balance des paiements. Elle s'appuie sur l'article L. 141-7 du Code monétaire et financier relatif aux statuts de la Banque de France et sur le décret n° 2003-196 du 7 mars 2003. Hormis pour les biens, les statistiques sont basées sur une collecte d'informations menée auprès des entreprises, des banques et des administrations publiques.

21. La balance des paiements

211. Mode d'enregistrement

Comme en comptabilité d'entreprise, les opérations de balance des paiements s'enregistrent en partie double : un emploi, c'est-à-dire un débit, a pour contrepartie une ressource, c'est-à-dire un crédit. En effet, chaque transaction, financière ou non financière, avec un non-résident a une contrepartie financière, sous forme de variation d'avoirs ou d'engagements vis-à-vis des non-résidents. Par exemple, une importation de biens ou un achat de titres par les résidents constitue un emploi (débit), qui donne naissance en contrepartie à une ressource (crédit), pouvant consister en une diminution des avoirs liquides des résidents (dépôts auprès des banques non-résidentes) ou en une augmentation de leurs engagements (avances auprès des banques non-résidentes).

212. Composantes de la balance des paiements

Conformément au 5^e Manuel de la Balance des paiements du FMI, la balance des paiements comprend le compte de transactions courantes, le compte de capital et le compte financier. L'existence d'un poste d'ajustement, « erreurs et omissions », tient à ce que, à la différence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction, mais résultent de déclarations indépendantes qui peuvent engendrer erreurs, oublis ou décalages de période.

Le **compte de transactions courantes** regroupe les échanges de biens et services, les revenus et les transferts courants.

Les échanges de biens sont évalués à partir des statistiques du commerce extérieur de la direction générale des Douanes et des Droits indirects, auxquelles sont ajoutées les transactions relatives à l'avitaillement, au travail à façon et aux réparations.

Les échanges de services hors voyages sont subdivisés selon leur nature économique. Parmi les services mis en évidence par la balance des paiements, figurent notamment les transports, la communication, la construction, l'assurance, les services financiers, l'informatique et l'information, ainsi que les « autres services aux entreprises » (négoce international, locations, etc.). Les voyages constituent une rubrique particulière, à la fois par leur importance et leur définition, qui ne prend pas en compte la nature économique de l'échange, mais ses modalités. Les voyages recensent au crédit les dépenses des non-résidents à l'occasion de leurs séjours en France (tourisme, voyages professionnels, scolarité, santé, etc.), et au débit les dépenses de même nature effectuées par des résidents à l'étranger. Les frais de transport liés aux voyages internationaux ne sont pas enregistrés sous cette rubrique, mais en services de transport. À l'inverse, les transports intérieurs effectués par des non-résidents et les transports à l'intérieur d'un pays étranger effectués par des résidents sont en principe inclus dans les voyages (en pratique, il est parfois difficile de différencier les dépenses de transport intérieur des dépenses de transport international).

Les revenus distinguent rémunérations des salariés et revenus des investissements. Les rémunérations des salariés comprennent les salaires versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (frontaliers, saisonniers) et inversement. Les revenus des investissements sont répartis selon les opérations financières auxquelles ils se rattachent : revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements. Les dividendes (revenus des actions) sont enregistrés à la date de versement et les intérêts (revenus des créances) sur la base des droits constatés.

Les transferts courants constituent la contrepartie comptable de biens, services, capitaux exportés ou importés gratuitement, c'est-à-dire sans contrepartie apparente ou mesurable. Ils sont ventilés par secteur.

Les transferts courants des administrations publiques comprennent notamment les contributions de la France aux dépenses des organisations internationales, les règlements d'impôts effectués dans le cadre de conventions fiscales avec des administrations publiques étrangères, les versements des administrations de sécurité sociale à des travailleurs ou anciens travailleurs non-résidents et à leurs ayants droits, ainsi que les opérations avec les institutions européennes, hormis les concours alloués à la France au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du FEOGA – section orientation, qui sont enregistrés conformément à la méthodologie internationale dans les transferts en capital.

Parmi les transferts des autres secteurs, les envois de fonds des travailleurs sont généralement effectués par des résidents d'origine étrangère vers leur pays d'origine ou vers la France, par des non-résidents d'origine ou de nationalité française ; les autres opérations regroupent des transferts de natures

diverses : dons, subventions, indemnités pour rupture de contrat, cautions, prix littéraires, artistiques ou scientifiques, etc.

Le **compte de capital** comprend les transferts en capital - remises de dettes, pertes sur créances, aides à l'investissement des fonds structurels, transferts des migrants – et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, droits d'auteur...).

Le **compte financier** est classé par poste selon la nature et la finalité des opérations : investissements directs, de portefeuille, produits financiers dérivés, « autres investissements » et avoirs de réserve.

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître (ou de liquider) un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. La notion d'investissement direct est donc plus large que celle de contrôle. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % des droits de vote, ou à défaut 10 % du capital social, d'une entreprise « investie ».

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie, mais aussi les opérations financières ultérieures entre eux ou avec des entreprises apparentées (sociétés sœurs) : prêts, avances, flux de trésorerie, à l'exception des crédits commerciaux et des prêts entre banques affiliées.

Les investissements directs français à l'étranger et étrangers en France sont décomposés par nature d'opérations :

- les opérations en capital social comprennent les créations, acquisitions ou extensions d'entreprises, réalisées sous forme d'achats de titres, les subventions d'équilibre et consolidations de prêts, ainsi que les investissements immobiliers ;
- les bénéfices réinvestis sont constitués de la part des résultats nets des entreprises investies revenant à la maison mère, diminuée des dividendes versés à la maison mère ;
- les « autres opérations » recouvrent les prêts et dépôts intragroupes, ainsi que les prêts subordonnés et participatifs du secteur bancaire, mais n'incluent pas les crédits commerciaux et les prêts entre banques affiliées, qui sont classés en « autres investissements ».

Les investissements de portefeuille comprennent les opérations sur titres négociables entre résidents et non-résidents, à l'exception des opérations relevant des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés, ainsi que des opérations de cession temporaire. Les prêts secs de titres, qui ne donnent lieu à aucun mouvement monétaire, ne sont pas enregistrés en balance des paiements.

Les flux sont scindés en avoirs (opérations des résidents sur titres émis par des non-résidents) et engagements (opérations des non-résidents sur titres émis par des résidents), eux-mêmes répartis selon la nature des titres échangés – actions et titres d'OPCVM, obligations et titres assimilés (plus d'un an d'échéance initiale), instruments du marché monétaire (échéance inférieure à un an). Les flux par instrument sont enfin partagés en fonction du secteur résident détenteur (pour les avoirs) ou émetteur (pour les engagements).

Depuis 2000, un poste intitulé « produits financiers dérivés » a été créé, comprenant les primes sur options, les appels de marge et les intérêts sur swaps.

Les « autres investissements » englobent toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous un autre poste du compte financier. Ils se répartissent entre avoirs et engagements (y compris les prises et mises en pension livrée), puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et dépôts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des avoirs et engagements. On distingue en particulier les flux des institutions financières monétaires – IFM (banques) –, qui sont cohérents avec les informations destinées à l'élaboration des statistiques monétaires.

Les avoirs de réserve sont les avoirs extérieurs à la disposition des autorités monétaires. Depuis la création de la zone euro, seuls les mouvements affectant la partie des réserves de change non transférée à la BCE et qui restent gérée par la Banque de France figurent dans la balance des paiements de la France. Par ailleurs, conformément à la méthodologie adoptée par les pays de l'Union monétaire, seules les créances sur des non-résidents hors zone euro sont prises en compte, ce qui exclut de ce poste les placements en devises effectués auprès de banques non-résidentes situées dans la zone euro.

Les avoirs de réserve sont constitués des créances brutes en or monétaire et en devises, y compris sous forme de titres émis par des non-résidents, des avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS) et de la position nette de réserve à l'égard du FMI.

22. La position extérieure

La position extérieure de la France a pour objectif de recenser les avoirs et engagements des résidents vis-à-vis des non-résidents. Elle est élaborée à l'aide d'enquêtes périodiques de stocks, revalorisés et actualisés si nécessaire par des cumuls de flux pour les points les plus récents.

Les stocks d'**investissements directs** sont recensés chaque année. Ils peuvent être exprimés en valeur comptable ou en valeur de marché, selon le mode de valorisation des capitaux propres. La valeur comptable des encours est celle indiquée par les entreprises dans leur comptabilité. Elle figure, pour les investissements directs français à l'étranger, dans les tableaux des filiales et participations annexés aux comptes annuels et, pour les investissements directs étrangers en France, dans les bilans des affiliés résidents des investisseurs directs non résidents. Pour l'élaboration des chiffres définitifs (publiés en principe seize à dix-huit mois après la date d'arrêt), le montant d'un investissement est calculé en multipliant la quote-part détenue par l'investisseur direct dans la société investie par la valeur des capitaux propres de la société. On ajoute ensuite l'encours des prêts consentis par l'investisseur à l'affilié.

Le recensement est limité aux encours détenus de façon immédiate par les investisseurs directs, les participations indirectes n'étant pas prises en compte.

Les stocks d'investissements directs en valeur de marché, tant français à l'étranger qu'étrangers en France, font l'objet d'une estimation, déterminée en commun avec les comptes financiers nationaux, appliquée aux seuls capitaux propres. S'agissant des prêts et placements, la valeur de marché est présumée identique à la valeur comptable. La valeur de marché est calculée sur le total du stock. Aucune ventilation par entreprise, par pays ou par secteur économique n'est donc disponible.

La **position-titres** (stocks des titres français détenus par les non-résidents et des titres étrangers détenus par les résidents) est établie chaque année à la suite d'un recensement titre par titre auprès des conservateurs.

S'agissant des investissements de portefeuille des résidents en titres étrangers (avoirs), les titres recensés sont tous les titres étrangers en euros ou en devises (actions, titres d'OPCVM monétaires et non monétaires, obligations, titres du marché monétaire) émis par des non-résidents et détenus par les résidents, à l'exception des titres de participation détenus dans le cadre d'investissements directs.

Les investissements de portefeuille des non-résidents en titres français (engagements) comprennent tous les titres en euros ou en devises émis par des résidents et détenus par des non-résidents. Le portefeuille des non-résidents en titres français est ventilé entre les actions, les titres d'OPCVM monétaires et non monétaires, les obligations et assimilées, les instruments du marché monétaire. Ne sont inclus dans le recensement ni les actions détenues dans le cadre des investissements directs, ni les titres français détenus hors de France par les non-résidents, à l'exception des obligations émises sur le marché international. Pour cette catégorie d'instrument, l'encours détenu par les non-résidents est inclus dans les engagements des résidents, quel que soit le lieu de conservation du titre (France ou étranger).

Les portefeuilles sont calculés en valeur de marché, à la date d'arrêt du recensement.

Les encours de **produits financiers dérivés** comprennent des données sur les options : instruments conditionnels achetés ou vendus par les banques résidentes et par les autres secteurs, swaps, accords de taux futurs (ou forward rate agreements – FRAs). Ils sont exprimés en valeur de marché.

Les « **autres investissements** » incluent les crédits commerciaux et les avances à la commande, la position dépôts-crédits des entreprises, des OPCVM non monétaires et des entreprises d'investissement, les créances des ménages vis-à-vis de l'étranger, la position dépôts-crédits des IFM résidentes, les investissements des autorités monétaires et des administrations publiques non recensés ailleurs. Les encours sont présentés en valeur nominale.

3

○ Définitions

Balance des paiements

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne les transactions économiques et financières d'une économie avec le reste du monde au cours d'une période donnée. En dépit de son appellation, la balance des paiements n'a plus vocation à rendre compte des paiements mais des transactions entre résidents et non-résidents.

Résidents

- Personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt en France, quelle que soit leur nationalité, à l'exception des fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France ;
- fonctionnaires et autres agents publics français en poste à l'étranger ou mis à la disposition d'organisations internationales ou d'autres employeurs non-résidents ;
- personnes morales, françaises ou étrangères, pour leurs établissements en France, lorsqu'il y a existence d'une activité économique réelle exercée en France par des unités de production autonomes, quelle qu'en soit leur forme juridique.

France (territoire statistique)

Pour l'élaboration des statistiques de balance des paiements, la France comprend la métropole, la principauté de Monaco, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), les collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Tous les autres pays constituent « l'étranger » ou le « reste du monde ».

Secteurs institutionnels (résidents)

- Banque de France ;
- Administrations publiques (APU) : État, organismes divers d'administration centrale (ODAC), collectivités locales et organismes de sécurité sociale ;
- Institutions financières monétaires hors banque centrale (IFM) : établissements de crédit définis par la législation communautaire, ainsi que les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts, ou de proches substituts, de la part d'entités autres que des IFM et qui consentent des crédits ou effectuent des placements en valeurs mobilières. Les OPCVM monétaires, qui remplissent ces conditions, sont inclus dans le secteur des IFM ;
- « Autres secteurs » : entreprises industrielles et commerciales, assurances, institutions financières non monétaires – notamment entreprises d'investissement et organismes de placement collectif en valeurs mobilières non monétaires (OPCVM non monétaires) –, institutions à but non lucratif au service des ménages et ménages.

Investissements directs

Selon la définition internationale, appliquée par la France, les investissements directs comprennent les prises de participation au moins égales à 10 % du capital des entreprises, les prêts, emprunts et dépôts envers les entreprises ainsi affiliées et les bénéfices réinvestis.

Position extérieure

La position extérieure recense, à la date d'arrêté, les avoirs et engagements des résidents vis-à-vis des non-résidents, suivant la même présentation que celle du compte financier de la balance des paiements.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la direction générale du Trésor et de la politique économique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et la direction de la Balance des paiements de la Banque de France.

Organismes :

- Banque de France : direction de la Balance des paiements.
- Fonds monétaire international (FMI).

Sites Internet :

- www.statistique-publique.fr
- www.banque-france.fr

Publications :

Banque de France

Bulletin de la Banque de France : n° 149, mai 2006 ; n° 150, juin 2006.

Ministère de l'Économie des Finances et de l'Industrie, direction générale du Trésor et de la politique économique

Banque de France, direction de la Balance des paiements

– « *Balance des paiements et position extérieure de la France, année 2005* ». Publié sous double timbre, le rapport est également mis en ligne sur le site de la Banque de France (www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/balance/bdppof/rabp_2005.htm), où il est complété par des séries chronologiques (statistiques bilatérales, flux et stocks d'investissements directs par secteurs, etc.).

Fonds monétaire international

– « *Balance of payments statistics* », publiée sous forme trimestrielle et annuelle pour tous les États membres du FMI.

TABLEAU K.02-1

Balance des paiements

Source : Banque de France (Direction de la Balance des paiements)

Unité : Milliard d'euros

Titres, postes, rubriques	2003			r 2004			p 2005		
	Crédits	Débits	Soldes	Crédits	Débits	Soldes	Crédits	Débits	Soldes
1. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	505,7	498,6	7,0	541,6	547,2	- 5,6	575,8	602,8	- 27,0
1-1. Biens	320,0	317,1	2,9	338,8	345,7	- 6,9	353,0	378,9	- 25,9
Marchandises générales	311,1	307,6	3,5	329,3	335,7	- 6,4	343,9	368,1	- 24,2
Données douanières	323,1	320,9	2,2	341,4	349,5	- 8,1	355,5	381,5	- 25,9
Corrections	- 12,0	- 13,3	1,3	- 12,0	- 13,7	1,7	- 11,7	- 13,4	1,7
Avitaillement	0,7	1,5	- 0,8	1,0	1,5	- 0,5	1,2	2,2	- 1,0
Travail à façon et réparations	8,2	8,0	0,2	8,5	8,5	n.s.	7,9	8,6	- 0,7
1-2. Services	87,3	73,3	14,0	88,1	79,3	8,8	93,3	85,3	8,1
Transports	19,1	18,8	0,2	20,7	21,7	- 1,0	21,8	23,0	- 1,2
Maritimes	4,9	5,6	- 0,7	5,7	6,9	- 1,2	5,9	7,3	- 1,3
Aériens	8,5	8,3	0,2	9,0	9,7	- 0,7	10,0	10,5	- 0,5
Autres	5,7	5,0	0,7	5,9	5,1	0,8	5,9	5,2	0,7
Voyages	32,3	20,7	11,6	32,8	23,0	9,8	34,0	25,1	8,9
Services de communication	2,2	1,8	0,4	2,5	1,6	0,9	2,8	1,7	1,1
Services de construction	2,5	1,2	1,3	2,6	1,4	1,2	2,9	1,3	1,6
Services d'assurances	1,9	2,1	- 0,2	1,2	1,8	- 0,5	1,4	2,3	- 0,9
Services financiers	0,9	1,7	- 0,8	1,2	2,0	- 0,8	1,1	1,9	- 0,8
Services d'informatique et d'information	1,1	1,1	n.s.	1,2	1,2	n.s.	1,4	1,4	- 0,1
Redevances et droits de licence	3,6	2,2	1,4	4,2	2,6	1,6	4,8	2,6	2,2
Autres services aux entreprises	21,4	20,8	0,6	19,3	21,2	- 1,9	20,6	22,7	- 2,1
Négoce international	2,6	-	2,6	1,1	-	1,1	1,1	-	1,1
Autres services commerciaux	1,9	4,5	- 2,6	2,0	4,8	- 2,8	2,2	4,5	- 2,3
Locations	0,7	0,9	- 0,2	0,7	0,8	- 0,2	0,6	0,9	- 0,2
Services divers aux entreprises	16,2	15,4	0,8	15,5	15,6	n.s.	16,6	17,4	- 0,7
Services personnels, culturels et récréatifs	1,7	2,1	- 0,4	1,8	2,1	- 0,3	1,7	2,3	- 0,5
Services des administrations publiques	0,7	1,0	- 0,3	0,7	0,9	- 0,2	0,8	1,0	- 0,1
1-3. Revenus	76,7	69,7	7,1	93,8	83,6	10,2	108,9	95,9	13,1
1-3-1. Rémunérations des salariés	9,6	1,4	8,2	9,8	1,4	8,4	9,8	1,4	8,4
1-3-2. Revenus des investissements (Bénéfices réinvestis)	67,1	68,3	- 1,2	84,0	82,3	1,8	99,2	94,5	4,6
Investissements directs	14,3	4,2	10,1	26,1	10,6	15,6	28,6	10,5	18,1
Investissements de portefeuille	32,9	43,8	- 10,9	41,4	52,8	- 11,4	47,1	56,9	- 9,9
Autres	19,9	20,3	- 0,4	16,5	18,9	- 2,4	23,5	27,1	- 3,6
1-4. Transferts courants	21,6	38,5	- 16,9	20,9	38,6	- 17,7	20,6	42,7	- 22,2
Secteur des administrations publiques	13,3	24,4	- 11,1	13,2	24,3	- 11,0	13,3	28,2	- 14,9
Autres secteurs	8,3	14,1	- 5,8	7,7	14,3	- 6,6	7,3	14,5	- 7,2
Envois de fonds des travailleurs	0,4	2,5	- 2,1	0,4	2,5	- 2,1	0,5	2,5	- 2,1
Autres transferts	7,9	11,6	- 3,7	7,3	11,8	- 4,5	6,8	12,0	- 5,2
2. COMPTE DE CAPITAL	1,7	9,4	- 7,7	2,7	1,2	1,4	2,1	1,6	0,5
2-1. Transferts en capital	1,7	9,3	- 7,6	1,8	1,2	0,7	1,9	1,5	0,5
Remises de dettes des administrations publiques	-	1,3	- 1,3	-	0,6	- 0,6	-	0,7	- 0,7
Autres transferts des administrations publiques	1,4	0,2	1,2	1,5	0,2	1,2	1,5	0,2	1,3
Remises de dettes des autres secteurs	n.s.	7,6	- 7,6	0,1	0,2	- 0,1	0,1	0,4	- 0,3
Autres transferts des autres secteurs	0,3	0,2	0,1	0,3	0,1	0,1	0,4	0,2	0,2
2-2. Acquisitions d'actifs non financiers (Brevets)	n.s.	n.s.	n.s.	0,9	0,1	0,8	0,2	0,1	0,1
3. COMPTE FINANCIER	5 711,1	5 701,4	9,7	6 704,4	6 707,7	- 3,3	7 896,3	7 911,5	- 15,2
3-1. Investissements directs	85,3	94,8	- 9,4	58,3	78,9	- 20,6	101,6	143,4	- 41,9
Français à l'étranger	25,2	72,3	- 47,1	14,7	60,6	- 45,9	40,4	133,4	- 93,0
Capital social	25,2	37,0	- 11,8	14,7	40,7	- 25,9	40,4	69,6	- 29,2
Bénéfices réinvestis	-	1,7	- 1,7	-	10,5	- 10,5	-	13,0	- 13,0
Autres opérations	-	33,6	- 33,6	-	9,5	- 9,5	-	50,8	- 50,8
Étrangers en France	60,1	22,5	37,7	43,6	18,3	25,3	61,2	10,1	51,1
Capital social	35,6	20,6	15,1	22,5	18,3	4,2	25,4	10,1	15,3
Bénéfices réinvestis	-	1,9	- 1,9	4,8	-	4,8	4,9	-	4,9
Autres opérations	24,5	-	24,5	16,2	-	16,2	30,9	-	30,9

TABLEAU K.02-1 (suite et fin)

Balance des paiements

Source : Banque de France (Direction de la Balance des paiements)

Unité : Milliard d'euros

Titres, postes, rubriques	2003			r 2004			p 2005		
	Crédits	Débits	Soldes	Crédits	Débits	Soldes	Crédits	Débits	Soldes
3-2. Investissements de portefeuille	5 586,2	5 580,4	5,8	6 475,4	6 522,0	- 46,6	7 516,2	7 525,4	- 9,2
3-2-1. Avoirs (Résidents sur titres émis par des Non-résidents)	3 678,9	3 849,5	- 170,6	4 404,2	4 584,1	- 179,9	4 552,2	4 743,5	- 191,3
3-2-1-1. Actions	682,5	724,8	- 42,3	734,8	783,9	- 49,1	823,2	866,1	- 42,9
Secteur bancaire	—	14,4	- 14,4	—	19,9	- 19,9	9,0	—	9,0
Autres secteurs (y compris tous OPCVM)	—	27,9	- 27,9	—	29,2	- 29,2	—	51,9	- 51,9
3-2-1-2. Obligations et assimilés	2 167,5	2 268,7	- 101,3	2 733,7	2 853,0	- 119,3	2 727,7	2 864,7	- 137,0
Secteur des autorités monétaires	—	—	—	—	0,5	- 0,5	—	1,9	- 1,9
Secteur bancaire	—	30,9	- 30,9	—	60,1	- 60,1	—	79,8	- 79,8
Autres secteurs	—	70,4	- 70,4	—	58,7	- 58,7	—	55,3	- 55,3
3-2-1-3. Instruments du marché monétaire	828,9	855,9	- 27,0	935,7	947,2	- 11,5	1 001,3	1 012,7	- 11,4
Secteur bancaire	—	25,9	- 25,9	—	3,2	- 3,2	—	7,2	- 7,2
Autres secteurs	—	1,1	- 1,1	—	8,3	- 8,3	—	4,1	- 4,1
3-2-2. Engagements (Non-résidents sur titres émis par Résidents)	1 907,3	1 730,9	176,4	2 071,2	1 937,9	133,3	2 964,0	2 781,9	182,1
3-2-2-1. Actions et titres d'OPCVM	522,7	504,5	18,1	549,9	524,8	25,0	520,4	467,8	52,6
Secteur bancaire	69,4	71,6	- 2,2	54,4	56,9	- 2,5	62,0	55,3	6,7
Autres secteurs (y compris OPCVM)	453,3	432,9	20,3	495,4	467,9	27,5	458,4	412,5	45,9
3-2-2-2. Obligations et assimilés	751,5	607,3	144,2	683,5	589,4	94,1	982,2	871,4	110,8
Secteur des administrations publiques	512,2	452,9	59,4	478,6	402,5	76,1	754,3	682,4	71,9
Secteur bancaire	121,9	74,5	47,4	128,3	93,6	34,6	150,0	109,3	40,7
Autres secteurs	117,4	80,0	37,4	76,6	93,3	- 16,6	77,9	79,7	- 1,7
3-2-2-3. Instruments du marché monétaire	633,2	619,1	14,1	837,8	823,6	14,2	1 461,3	1 442,7	18,6
Secteur des administrations publiques	175,2	159,3	15,9	216,4	204,5	11,8	253,6	251,9	1,7
Secteur bancaire	124,5	129,8	- 5,3	123,9	121,1	2,8	238,3	223,6	14,7
Autres secteurs	333,5	330,0	3,6	497,5	498,0	- 0,5	969,4	967,2	2,2
3-3. Produits financiers dérivés	—	6,1	- 6,1	5,0	—	5,0	8,2	—	8,2
Institutions monétaires et financières	—	6,1	- 6,1	5,0	—	5,0	8,2	—	8,2
3-4. Autres investissements	39,6	17,9	21,6	164,5	102,0	62,4	263,3	242,6	20,7
3-4-1. Avoirs	0,7	14,4	- 13,7	10,6	102,0	- 91,4	7,2	235,4	- 228,2
3-4-1-1. Crédits commerciaux	—	0,6	- 0,6	—	3,8	- 3,8	1,9	—	1,9
3-4-1-2. Prêts	0,7	13,8	- 13,1	10,6	98,2	- 87,6	5,3	235,3	- 230,1
Autorités monétaires	0,7	—	0,7	9,0	—	9,0	2,8	—	2,8
Administrations publiques	—	2,3	- 2,3	1,6	—	1,6	1,4	—	1,4
Institutions financières monétaires	—	3,6	- 3,6	—	95,8	- 95,8	—	235,3	- 235,3
Autres secteurs	—	7,9	- 7,9	—	2,5	- 2,5	1,1	—	1,1
3-4-1-3. Autres avoirs	—	n.s.	n.s.	—	n.s.	n.s.	—	n.s.	n.s.
Administrations publiques	—	n.s.	n.s.	—	n.s.	n.s.	—	n.s.	n.s.
Autres secteurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3-4-2. Engagements	38,8	3,5	35,3	153,9	—	153,9	256,1	7,2	248,8
3-4-2-1. Crédits commerciaux	—	3,0	- 3,0	7,4	—	7,4	4,3	—	4,3
3-4-2-2. Prêts	38,8	0,5	38,3	146,5	—	146,5	251,8	7,2	244,5
Autorités monétaires	1,8	—	1,8	1,4	—	1,4	—	2,6	- 2,6
Administrations publiques	—	0,5	- 0,5	1,9	—	1,9	—	4,6	- 4,6
Institutions financières monétaires	34,7	—	34,7	134,6	—	134,6	233,0	—	233,0
Autres secteurs	2,3	—	2,3	8,6	—	8,6	18,8	—	18,8
3-4-2-3. Autres engagements	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3-5. Avoirs de réserve	—	2,2	- 2,2	1,2	4,7	- 3,5	7,1	0,1	7,1
Or	—	—	—	0,4	—	0,4	1,9	—	1,9
Avoirs en droits de tirages spéciaux	—	0,1	- 0,1	—	0,1	- 0,1	—	0,1	- 0,1
Position de réserve au FMI	—	1,1	- 1,1	0,8	—	0,8	1,4	—	1,4
Devises étrangères	—	1,0	- 1,0	—	4,6	- 4,6	3,8	—	3,8
Créances sur la BCE (Banque centrale européenne) ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. ERREURS ET OMISSIONS NETTES	—	9,1	- 9,1	7,4	—	7,4	41,6	—	41,6
TOTAL GÉNÉRAL	6 218,5	6 218,5	—	7 256,1	7 256,1	—	8 515,8	8 515,8	—

TABLEAU K.02-2

Balance des paiements en 2005 entre la France et la zone euro, l'UE à 25 et l'OCDE

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale du Trésor et de la politique économique)
Banque de France (Direction de la Balance des paiements) Unité : Milliard d'euros

Titres, postes, rubriques	Pays membres de la zone euro		Pays membres de l'UE à 25		OCDE	
	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits
1. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	265,1	286,6	364,6	385,5	470,6	479,1
1-1. Biens	177,0	193,7	228,9	237,2	282,7	291,9
Marchandises générales	172,3	188,1	222,8	229,7	275,0	282,5
Avitaillement	0,1	0,1	0,9	1,2	0,9	1,8
Travail à façon et réparations	4,7	5,5	5,2	6,4	6,7	7,5
1-2. Services	27,6	32,9	45,4	45,4	70,8	64,6
Transports	5,9	7,1	9,3	10,2	15,0	16,1
Voyages	14,4	10,5	20,5	13,1	29,7	17,1
Services de communication	1,2	0,8	2,0	1,2	2,4	1,4
Services de construction	0,3	0,4	0,6	0,6	0,9	0,8
Services d'assurances	0,6	1,1	0,9	1,6	1,3	2,0
Services financiers	0,2	0,5	0,3	1,0	0,7	1,7
Services d'informatique et d'information	0,4	0,5	0,6	0,8	1,3	1,4
Redevances et droits de licence	1,0	0,5	1,8	1,3	4,2	2,5
Autres services aux entreprises	3,0	10,5	7,9	14,2	13,3	19,2
Services personnels, culturels et récréatifs	0,6	0,9	0,9	1,3	1,5	2,1
Services des administrations publiques	n.s.	0,1	0,5	0,1	0,5	0,2
1-3. Revenus	56,5	49,9	72,9	71,7	97,4	87,5
1-3-1. Rémunérations des salariés	4,7	0,6	5,0	0,8	9,3	1,1
1-3-2. Revenus des investissements	51,7	49,4	67,9	70,9	88,1	86,4
1-4. Transferts courants	4,0	10,1	17,4	31,2	19,8	35,1
Secteur des administrations publiques	1,1	3,0	12,7	22,2	13,2	23,0
Autres secteurs	2,9	7,1	4,7	9,0	6,5	12,2
2. COMPTE DE CAPITAL	0,1	0,2	1,7	0,2	2,0	0,3
3. COMPTE FINANCIER	...	...	...	...	...	...
3-1. Investissements directs	—	21,0	—	30,0	—	39,0
Français à l'étranger	—	51,0	—	67,0	—	87,0
Étrangers en France	30,0	—	37,0	—	48,0	—
3-2. Investissements de portefeuille	...	...	...	...	...	...
3-2-1. Avoirs (résidents sur titres émis par des non-résidents)	—	120,0	—	127,0	—	170,0
3-2-1-1. Actions	—	14,0	—	16,0	—	40,0
3-2-1-2. Obligations	—	96,0	—	101,0	—	118,0
3-2-1-3. Instruments à court terme du marché monétaire	—	9,0	—	10,0	—	12,0
3-2-2. Engagements (non-résidents sur titres émis par résident)	...	...	...	...	...	...
3-2-2-1. Actions	...	...	...	...	...	...
3-2-2-2. Obligations et assimilés	...	...	...	...	...	...
3-2-2-3. Instruments à court terme du marché monétaire	...	...	...	...	...	...
3-3. Produits financiers dérivés	4,0	—	3,0	—	11,0	—
3-4. Autres investissements	—	29,0	—	24,0	—	4,0
3-4-1. Avoirs	—	59,0	—	192,0	—	215,0
3-4-1-2. Prêts	—	59,0	—	192,0	—	215,0
3-4-1-3. Autres avoirs	—	—	—	—	—	—
3-4-2. Engagements	30,0	—	168,0	—	211,0	—
3-4-2-2. Prêts	30,0	—	168,0	—	211,0	—
3-4-2-3. Autres engagements	—	—	—	—	—	—
3-5. Avoirs de réserve	...	...	...	...	...	...
4. ERREURS ET OMISSIONS NETTES	...	...	...	...	...	...

TABLEAU K.02-3

Transactions courantes entre la France et divers pays de l'OCDE. Principaux soldes en 2005

Source : Banque de France (Direction de la Balance des paiements) Unité : Milliard d'euros

Pays	Total	dont :		
		Biens	Services	Revenus
Union européenne à 25 :				
Allemagne	- 14,3	- 16,0	- 2,8	4,5
Autriche	0,7	n.s.	- 0,1	0,8
Belgique	- 14,2	- 5,6	4,3	- 12,9
Danemark	- 0,1	- 0,5	0,3	0,1
Espagne	7,5	8,2	- 6,1	5,4
Finlande	n.s.	- 0,6	0,1	0,6
Grèce	3,7	2,8	- 0,1	1,0
Irlande	- 2,3	- 3,0	- 0,3	1,1
Italie	4,4	- 1,5	- 0,4	6,4
Luxembourg	- 6,8	- 0,2	- 0,6	- 6,0
Pays-Bas	2,9	- 1,6	0,9	3,6
Portugal	2,1	0,9	- 0,2	1,4
Royaume-Uni	6,7	8,3	4,1	- 5,8
Suède	- 0,3	- 0,4	- 0,1	0,2
Nouveaux pays membres de l'UE	2,1	0,9	0,5	0,8
Australie	2,0	1,6	n.s.	0,4
Canada	1,3	0,7	- 0,2	0,8
États-Unis	10,4	3,7	4,2	2,4
Japon	- 2,1	- 4,5	1,3	1,1
Norvège	- 4,5	- 4,9	- 0,3	0,8
Suisse	5,5	1,7	1,1	2,7
Turquie	1,5	1,2	0,2	0,2

TABLEAU K.02-4

Balances des paiements française et étrangères : grands soldes

Source : Fonds monétaire international (FMI)

Unité : Milliard d'euros

Pays	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
U.E.B.L. (1) :						
Compte de transactions courantes.....	13,221	12,352	10,496	...	...	...
Compte de capital.....	→ 0,051	→ 0,231	0,029	...	...	...
Compte financier.....	→ 10,891	→ 8,981	→ 10,527	...	...	...
Avoirs de réserves (bruts).....	1,752	1,041	→ 1,611	...	...	...
Erreurs et omissions (nettes).....	→ 2,281	→ 3,141	0,003	...	...	...
Belgique :						
Compte de transactions courantes.....	...	...	...	12,338	11,284	9,596
Compte de capital.....	...	...	...	→ 0,622	→ 0,843	→ 0,343
Compte financier.....	...	...	...	→ 6,852	2,752	0,238
Avoirs de réserves (bruts).....	...	...	...	0,037	1,528	0,784
Erreurs et omissions (nettes).....	...	...	...	→ 4,866	→ 13,193	→ 9,492
Luxembourg :						
Compte de transactions courantes.....	...	...	...	2,588	1,976	2,182
Compte de capital.....	...	...	...	→ 0,179	→ 0,158	→ 0,244
Compte financier.....	...	...	...	→ 1,721	→ 1,616	→ 2,829
Avoirs de réserves (bruts).....	...	...	...	→ 0,037	→ 0,096	→ 0,006
Erreurs et omissions (nettes).....	...	...	...	→ 0,689	→ 0,201	0,892
Danemark :						
Compte de transactions courantes.....	2,860	2,455	5,418	3,677	6,169	4,785
Compte de capital.....	0,120	→ 0,012	0,016	0,162	→ 0,006	0,010
Compte financier.....	→ 2,018	2,399	→ 10,090	→ 1,834	→ 8,685	→ 14,173
Avoirs de réserves (bruts).....	→ 8,977	5,992	→ 3,707	→ 5,893	→ 4,141	1,149
Erreurs et omissions (nettes).....	→ 0,961	→ 4,841	4,657	→ 2,005	2,522	9,378
France :						
Compte de transactions courantes.....	38,960	20,168	32,138	11,685	10,457	→ 3,135
Compte de capital.....	1,337	1,511	→ 0,344	→ 0,204	→ 7,293	1,400
Compte financier.....	→ 46,015	→ 32,688	→ 30,934	→ 17,398	10,865	0,867
Avoirs de réserves (bruts).....	1,359	2,641	6,221	4,213	→ 1,129	→ 2,667
Erreurs et omissions (nettes).....	5,718	11,009	→ 0,860	5,915	→ 14,030	0,869
Allemagne :						
Compte de transactions courantes.....	→ 23,980	→ 32,128	3,427	48,499	45,487	83,576
Compte de capital.....	→ 0,142	6,716	→ 0,365	→ 0,240	0,313	0,413
Compte financier.....	→ 11,983	37,138	→ 11,918	→ 43,876	→ 46,536	→ 110,122
Avoirs de réserves (bruts).....	13,248	5,668	6,108	2,103	0,606	1,455
Erreurs et omissions (nettes).....	36,105	→ 11,727	8,855	→ 4,382	0,737	26,132
Grèce :						
Compte de transactions courantes.....	→ 6,847	→ 10,659	→ 10,505	→ 10,182	→ 11,124	→ 10,589
Compte de capital.....	2,075	2,292	2,406	1,626	1,250	2,408
Compte financier.....	4,732	8,962	6,969	10,323	9,650	7,881
Avoirs de réserves (bruts).....	→ 2,285	→ 2,793	6,369	→ 1,980	4,184	2,639
Erreurs et omissions (nettes).....	0,039	→ 0,597	1,130	→ 1,767	0,223	0,300
Irlande :						
Compte de transactions courantes.....	0,230	→ 0,386	→ 0,771	→ 1,170	0,079	→ 1,146
Compte de capital.....	0,557	1,166	0,710	0,544	0,112	0,419
Compte financier.....	→ 2,075	8,456	→ 0,424	0,808	→ 1,410	4,257
Avoirs de réserves (bruts).....	1,852	→ 0,131	→ 0,441	0,310	1,675	1,156
Erreurs et omissions (nettes).....	1,289	→ 9,236	0,485	→ 0,182	1,218	→ 3,529
Italie :						
Compte de transactions courantes.....	7,613	→ 6,275	→ 0,729	→ 9,955	→ 17,194	→ 12,191
Compte de capital.....	2,782	3,125	0,945	→ 0,085	2,606	2,130
Compte financier.....	→ 8,789	4,621	→ 3,332	8,558	17,120	8,867
Avoirs de réserves (bruts).....	7,557	→ 3,524	0,657	→ 3,367	→ 0,988	2,291
Erreurs et omissions (nettes).....	→ 1,606	→ 1,471	3,114	1,482	→ 2,532	1,195

N.B. Voir note en fin de tableau.

TABLEAU K.02-4 (suite et fin)

Balances des paiements française et étrangères : grands soldes

Source : Fonds monétaire international (FMI)

Unité : Milliard d'euros

Pays	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
Pays-Bas :						
Compte de transactions courantes.....	12,198	7,399	8,757	10,750	14,533	18,663
Compte de capital.....	- 0,201	- 0,105	- 3,576	- 0,579	- 1,797	0,304
Compte financier.....	- 4,969	- 8,361	0,955	- 13,195	- 19,641	- 10,211
Avoirs de réserves (bruts).....	4,328	- 0,238	0,392	0,140	0,815	0,804
Erreurs et omissions (nettes).....	- 7,028	1,068	- 6,136	3,024	6,905	- 8,756
Royaume-Uni :						
Compte de transactions courantes.....	- 36,877	- 39,817	- 35,589	- 26,108	- 24,366	- 33,733
Compte de capital.....	1,170	2,506	1,931	1,407	1,901	2,920
Compte financier.....	33,689	22,523	30,939	14,798	33,197	17,575
Avoirs de réserves (bruts).....	0,972	- 5,753	4,980	0,675	2,297	- 0,328
Erreurs et omissions (nettes).....	2,016	14,789	2,719	9,903	- 10,732	13,238
Espagne :						
Compte de transactions courantes.....	- 16,763	- 25,047	- 26,350	- 24,006	- 28,120	- 44,603
Compte de capital.....	6,499	5,207	5,376	7,689	8,217	8,538
Compte financier.....	11,169	19,678	21,488	15,902	18,954	37,080
Avoirs de réserves (bruts).....	21,395	3,126	1,499	- 3,921	13,723	5,164
Erreurs et omissions (nettes).....	- 0,905	0,162	- 0,515	0,414	0,949	- 1,014
Portugal :						
Compte de transactions courantes.....	- 9,135	- 12,026	- 13,841	- 9,686	- 7,032	- 10,214
Compte de capital.....	2,308	1,641	1,195	2,025	2,667	2,259
Compte financier.....	8,345	11,289	11,340	7,071	4,595	9,409
Avoirs de réserves (bruts).....	- 0,203	- 0,403	- 0,952	- 1,081	5,719	1,500
Erreurs et omissions (nettes).....	- 1,517	- 0,904	- 0,150	0,590	- 0,229	- 1,455
Suisse :						
Compte de transactions courantes.....	26,823	36,223	25,192	26,124	39,609	48,522
Compte de capital.....	- 0,483	- 3,843	1,702	- 1,232	- 0,591	- 1,135
Compte financier.....	- 28,491	- 28,136	- 41,896	- 26,970	- 25,297	- 54,735
Avoirs de réserves (bruts).....	2,520	4,574	- 0,695	- 2,709	- 3,017	- 1,303
Erreurs et omissions (nettes).....	2,151	- 4,243	15,002	2,077	- 13,721	7,348
Canada :						
Compte de transactions courantes.....	1,657	21,298	18,194	14,298	11,837	17,719
Compte de capital.....	3,191	3,887	4,158	3,342	2,519	2,734
Compte financier.....	- 11,170	- 19,776	- 15,401	- 12,197	- 13,319	- 16,706
Avoirs de réserves (bruts).....	- 5,569	- 4,038	- 2,427	0,197	2,884	2,284
Erreurs et omissions (nettes).....	6,322	- 5,410	- 6,951	- 5,444	- 1,037	- 3,746
États-Unis :						
Compte de transactions courantes.....	- 281,657	- 451,522	- 435,216	- 504,956	- 460,436	- 538,067
Compte de capital.....	- 4,588	- 1,008	- 1,368	- 1,448	- 2,848	- 1,328
Compte financier.....	221,628	527,904	447,251	531,625	496,737	470,831
Avoirs de réserves (bruts).....	8,191	- 0,320	- 5,506	- 3,923	1,355	2,258
Erreurs et omissions (nettes).....	64,617	- 75,373	- 10,669	- 25,221	- 33,453	68,564
Japon :						
Compte de transactions courantes.....	107,567	129,879	98,114	119,486	120,686	138,576
Compte de capital.....	- 15,456	- 10,050	- 3,206	- 3,529	- 3,542	- 3,861
Compte financier.....	- 108,035	- 138,137	- 99,063	- 116,370	- 102,093	- 111,435
Avoirs de réserves (bruts).....	- 71,574	- 53,136	- 45,244	- 49,022	- 165,818	- 129,552
Erreurs et omissions (nettes).....	15,923	18,306	4,155	0,412	- 11,815	- 23,280

(1) U.E.B.L. : Union économique belgo-luxembourgeoise.

TABLEAU K.02-5A

Soldes des flux d'investissements directs (1) français à l'étranger par secteur économique

Source : Banque de France (Direction de la Balance des paiements)

Unité : Million d'euros

Secteur économique (2)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Agriculture et pêche	- 17	- 22	- 65	- 71	- 67	- 48	- 70
Mines et carrières	- 17	- 8	- 23	- 304	- 20	- 23	- 1 541
Houille, pétrole, gaz	24	1	- 12	- 280	- 15	- 30	- 1 563
Autres produits issus de l'extraction	- 41	- 9	- 11	- 24	- 5	7	22
Produits manufacturés	- 15 351	- 19 186	- 13 635	- 8 778	- 11 292	- 5 532	- 8 530
Produits alimentaires	47	- 1 297	- 553	482	- 312	- 54	- 630
Textiles et habillement	103	- 60	- 183	- 361	- 170	- 69	- 132
Bois, édition et imprimerie	- 124	- 229	- 665	- 691	- 353	- 665	- 432
Produits pétroliers raffinés et autres	- 274	25	- 213	- 206	- 279	- 49	- 321
Produits chimiques	- 1 315	- 2 769	- 1 942	- 599	- 3 152	- 3 963	- 1 242
Caoutchouc et matières plastiques	- 517	- 540	- 241	711	- 106	- 149	- 51
Métaux ferreux et non ferreux	- 973	42	- 595	- 562	- 213	191	- 1 247
Construction mécanique	- 193	- 237	- 336	- 1 467	- 319	45	116
Équipement bureau et informatique	- 527	- 412	- 207	- 598	- 401	117	- 226
Matériel de communication	- 488	- 440	125	- 188	938	- 272	- 166
Véhicules à moteur et autres matériels de transport	- 4 409	- 6 702	- 2 347	- 3 959	- 3 973	- 271	- 3 578
Autres produits manufacturés	- 6 681	- 6 567	- 6 478	- 1 340	- 2 951	- 393	- 621
Électricité, gaz naturel et eau	- 17 371	- 27 683	- 869	- 1 550	3 674	1 361	- 9 856
Bâtiment et génie civil	- 411	- 281	- 624	- 604	- 776	- 589	- 626
Récupération, réparation, commerce	- 4 834	- 6 389	- 9 647	- 9 455	- 8 295	- 6 157	- 11 544
Restauration et hébergement	- 124	- 19	- 69	- 77	- 333	- 32	- 108
Transports et communications	- 2 350	- 53 328	1 174	- 1 696	1 208	- 2 390	- 8 170
Transports intérieurs	- 1 176	- 198	- 249	- 332	- 208	- 107	- 383
Transports maritimes et cabotage	2	- 31	- 1	- 36	- 60	- 90	- 140
Transport aérien	- 38	84	- 7	- 4	- 19	- 377	784
Télécommunications	- 739	- 51 968	2 167	- 973	2 020	- 947	- 7 509
Autres transports et communications	- 399	- 1 215	- 736	- 351	- 526	- 869	- 922
Intermédiation financière	- 13 175	- 18 040	- 21 031	- 17 141	- 10 510	- 2 487	- 9 510
Intermédiation monétaire	- 3 533	- 2 545	- 5 905	- 11 590	- 3 718	- 4 795	- 3 132
Autre intermédiation financière	736	- 11 665	- 8 842	- 4 370	- 5 130	2 753	- 5 923
Assurances et activités annexes	- 177	- 490	- 142	- 1 573	- 1 706	- 445	- 455
Opérations immobilières et commerciales	- 52 292	- 59 135	- 50 619	- 22 798	- 18 809	- 18 743	- 28 471
Opérations immobilières	- 345	- 533	- 14	334	- 808	- 689	- 1 503
Informatique	- 446	- 641	- 276	- 2 527	- 1 075	- 652	- 1 211
Recherche et développement	6	- 23	- 37	- 120	- 197	- 43	- 42
Autres activités commerciales	- 42 609	- 56 496	- 36 322	- 20 279	- 16 627	- 16 894	- 25 092
Publicité	- 1 085	- 145	- 620	- 85	- 67	- 167	- 236
Autres activités immobilières et commerciales	- 7 813	- 1 297	- 13 350	- 121	- 36	- 298	- 387
Autres services	- 1 456	- 714	- 1 111	- 665	- 163	- 320	- 652
Montants non ventilés (3)	- 11 671	- 7 795	- 444	9 543	- 1 706	- 10 992	- 13 922
TOTAL	- 119 069	- 192 600	- 96 963	- 53 596	- 47 090	- 45 906	- 93 000

(1) Les chiffres présentés sont des soldes affectés de leur signe en balance : un solde sans signe, flux net positif, correspond à une entrée de capitaux, un signe moins (-) à une sortie. Pour les investissements français à l'étranger un signe moins (-) correspond à de nouveaux investissements nets, l'absence de signe à un désinvestissement, c'est-à-dire à un rapatriement. Pour les investissements étrangers en France, un signe moins (-) correspond à un désinvestissement c'est-à-dire à un rapatriement vers le pays d'origine, l'absence de signe à de nouveaux investissements nets.

(2) Secteurs économiques issus de la Naf.

(3) Le montant non ventilé agrège : des secteurs non ventilés, les bénéfices réinvestis et d'autres opérations à court terme ventilées seulement depuis 1996.

TABLEAU K.02-5B

Soldes des flux d'investissements directs (1) étrangers en France par secteur économique

Source : Banque de France (Direction de la Balance des paiements)

Unité : Million d'euros

Secteur économique (2)	1999	2000	2001	2002	2003	r 2004	2005
Agriculture et pêche	44	5	9	39	25	7	- 5
Mines et carrières	42	- 1	12	51	78	101	58
Houille, pétrole, gaz	-	- 1	12	38	78	62	49
Autres produits issus de l'extraction	42	-	-	13	-	39	9
Produits manufacturés	8 131	14 897	11 906	20 262	10 049	3 263	7 945
Produits alimentaires	2 930	560	336	52	80	292	201
Textiles et habillement	149	103	80	147	204	130	123
Bois, édition et imprimerie	453	432	822	921	616	686	920
Produits pétroliers raffinés et autres	- 378	892	905	- 74	24	- 119	433
Produits chimiques	698	836	1 466	8 521	1 303	- 291	1 262
Caoutchouc et matières plastiques	383	86	290	212	442	278	375
Métaux ferreux et non ferreux	461	183	298	4 450	2 249	475	1 055
Construction mécanique	263	923	375	534	518	286	- 8
Équipement bureau et informatique	138	34	557	73	95	44	47
Matériel de communication	- 138	1 055	739	639	1 396	- 1 230	456
Véhicules à moteur et autres matériels de transport	1 438	7 575	1 772	3 269	- 1	1 605	1 895
Autres produits manufacturés	1 734	2 218	4 266	1 520	3 123	1 107	1 186
Électricité, gaz naturel et eau	1 008	418	642	399	- 128	- 131	685
Bâtiment et génie civil	- 7	39	46	718	211	138	287
Récupération, réparation, commerce	2 539	1 854	2 343	101	- 506	- 3 108	- 2 796
Restauration et hébergement	16	16	47	182	103	64	2
Transports et communications	- 285	1 881	5 882	- 939	1 747	2 728	351
Transports intérieurs	18	44	36	- 1	33	100	62
Transports maritimes et cabotage	- 7	53	50	232	228	106	52
Transport aérien	28	-	79	25	47	42	1
Télécommunications	- 360	1 536	4 551	- 1 753	740	1 763	- 159
Autres transports et communications	36	248	1 166	558	700	717	395
Intermédiation financière	4 359	10 684	4 247	5 805	7 437	3 616	4 933
Intermédiation monétaire	- 366	5 607	530	1 922	- 915	- 112	73
Autre intermédiation financière	3 252	2 907	1 784	3 607	8 516	3 673	4 847
Assurances et activités annexes	855	459	330	- 661	- 217	55	13
Opérations immobilières et commerciales	25 616	14 558	33 832	29 521	19 955	13 107	33 663
Opérations immobilières	3 613	1 091	2 230	2 651	1 490	2 143	5 737
Informatique	927	1 705	476	2 571	1 203	741	1 175
Recherche et développement	52	81	538	272	165	372	307
Autres activités commerciales	19 055	10 010	23 048	23 917	16 652	10 624	26 198
Publicité	173	316	411	70	188	- 303	19
Autres activités immobilières et commerciales	1 796	1 355	7 129	39	256	- 470	227
Autres services	433	- 26	273	739	69	231	130
Montants non ventilés (3)	1 792	2 627	- 2 832	- 4 776	- 1 387	5 250	5 867
TOTAL	43 688	46 952	56 407	52 103	37 654	25 266	51 120

(1) Les chiffres présentés sont des soldes affectés de leur signe en balance : un solde sans signe, flux net positif, correspond à une entrée de capitaux, un signe moins (-) à une sortie. Pour les investissements français à l'étranger un signe moins (-) correspond à de nouveaux investissements nets, l'absence de signe à un désinvestissement, c'est-à-dire à un rapatriement. Pour les investissements étrangers en France, un signe moins (-) correspond à un désinvestissement c'est-à-dire à un rapatriement vers le pays d'origine, l'absence de signe à de nouveaux investissements nets.

(2) Secteurs économiques issus de la Naf.

(3) Le montant non ventilé agrège : des secteurs non ventilés, les bénéfices réinvestis, d'autres opérations à court terme ventilées seulement depuis 1996.

TABLEAU K.02-6

Investissements directs en soldes (1), de la France avec divers pays de l'OCDE

Source : Banque de France (Direction de la Balance des paiements)

Unité : Million d'euros

Pays	1999	2000	2001	2002	2003	r 2004	2005
UNION EUROPÉENNE (UE) (2)							
Investissements français en UE	- 74 445	- 109 915	- 62 126	- 24 860	- 31 422	- 36 671	- 66 870
Investissements UE en France	35 972	42 955	48 519	39 712	26 925	23 448	36 546
NOUVEAUX PAYS MEMBRES DE L'UE (3)							
Investissements français dans les nouveaux membres de l'UE	///	///	///	///	///	- 3 236	- 1 616
Investissements des nouveaux membres de l'UE en France	///	///	///	///	///	266	121
ALLEMAGNE							
Investissements français en Allemagne	- 28 693	- 2 586	- 9 129	- 5 234	- 5 645	- 7 981	142
Investissements allemands en France	2 787	4 247	7 217	10 066	892	3 846	5 710
U.E.B.L. (4)							
Investissements français dans l' U.E.B.L.	- 28 334	- 18 309	- 25 549	- 8 072	3 311	- 9 961	- 12 323
Investissements U.E.B.L. en France	11 954	1 800	14 533	10 911	16 116	5 999	8 961
DANEMARK							
Investissements français au Danemark	- 170	- 522	- 1 046	661	- 1	272	- 4 248
Investissements danois en France	314	1 121	438	- 204	159	827	165
ESPAGNE							
Investissements français en Espagne	- 707	- 2 003	- 3 279	- 2 219	- 1 566	- 989	- 7 290
Investissements espagnols en France	4 736	934	248	1 438	1 274	2 763	4 882
GRÈCE							
Investissements français en Grèce	- 9	- 104	- 64	214	- 248	- 146	- 148
Investissements grecs en France	- 8	3	1	15	17	- 3	66
IRLANDE							
Investissements français en Irlande	- 1 472	- 880	- 1 881	- 2 462	- 2 745	- 1 206	- 7 043
Investissements irlandais en France	1 177	344	698	208	- 198	415	4 208
ITALIE							
Investissements français en Italie	- 955	- 3 354	- 4 159	- 114	- 2 309	- 1 483	- 11 546
Investissements italiens en France	1 571	1 181	765	- 481	- 105	1 978	922
PAYS-BAS							
Investissements français aux Pays-Bas	- 4 896	- 17 091	- 911	- 1 885	- 9 527	- 6 415	- 11 713
Investissements des Pays-Bas en France	11 257	14 948	9 486	- 32	3 653	131	5 530
PORTUGAL							
Investissements français au Portugal	- 327	- 209	- 314	- 337	- 731	- 280	- 853
Investissements portugais en France	87	83	85	44	208	108	80
ROYAUME-UNI							
Investissements français au Royaume-Uni	- 8 496	- 63 443	- 14 002	- 4 224	- 10 840	- 7 519	- 11 071
Investissements du Royaume-Uni en France	1 471	16 720	12 546	16 511	3 776	6 717	6 057
SUISSE							
Investissements français en Suisse	2 565	- 1 216	- 169	- 2 074	- 4 447	- 1 867	- 5 471
Investissements suisses en France	3 304	251	513	497	567	1 159	1 845
ÉTATS-UNIS							
Investissements français aux États-Unis	- 25 161	- 35 289	- 19 252	- 16 530	- 5 011	- 1 817	- 9 170
Investissements des États-Unis en France	3 265	3 060	6 546	6 238	2 835	5 197	9 270
CANADA							
Investissements français au Canada	- 664	- 31 905	- 272	- 301	- 1 035	3 823	- 550
Investissements canadiens en France	120	246	- 34	457	4 302	- 360	- 791
JAPON							
Investissements français au Japon	- 5 225	- 2 499	- 182	- 2 468	- 2 685	- 1 621	- 2 196
Investissements japonais en France	307	- 121	- 304	3 282	562	438	318

(1) Les chiffres présentés sont des soldes affectés de leur signe en balance : un solde sans signe, flux net positif, correspond à une entrée de capitaux, un signe moins (-) à une sortie. Pour les investissements français à l'étranger un signe moins correspond à de nouveaux investissements nets, l'absence de signe à un désinvestissement, c'est-à-dire à un rapatriement. Pour les investissements étrangers en France, un signe moins correspond à un désinvestissement, c'est-à-dire à un rapatriement vers le pays d'origine, l'absence de signe à de nouveaux investissements nets.

(2) Union européenne à 15 depuis 1995.

(3) Nouveaux pays membres : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie.

(4) U.E.B.L. : Union économique belgo-luxembourgeoise.

Chapitre L.01

Entreprises

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | | | |
|----|---|----|---|
| 1 | Nombre d'agents productifs par taille d'entreprise - France entière. | 10 | Défaillances d'entreprises. |
| 2 | Structure de la population des entreprises de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS) au 1 ^{er} janvier - France entière. | 11 | Entreprises selon le secteur en 2004. |
| 3A | Taille et activité des entreprises de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS) - France entière. | 12 | Entreprises selon le régime d'imposition et la forme juridique en 2004. |
| 3B | Taille et activité des établissements de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS) - France entière. | 13 | Entreprises suivant les effectifs, le chiffre d'affaires et l'activité principale en 2004. |
| 4 | Entreprises de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS) par activité et forme juridique - France entière. | 14 | Compte de résultat des entreprises en 2004. |
| 5 | Créations d'entreprises de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS) - France entière. | 15 | Bilan des entreprises en 2004. |
| 6 | Créations d'entreprises de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS), par activité et forme juridique en 2005 - France entière. | 16 | Part des entreprises appartenant à un groupe. |
| 7 | Entreprises créées selon le profil du créateur - France entière. | 17 | Concentration des groupes. |
| 8 | Entreprises créées selon la situation antérieure à la création et le secteur d'activité de l'entreprise (ICS) - France entière. | 18 | Entreprises appartenant au « contour élargi » et « noyau dur » des groupes, par secteur. |
| 9 | Taux de survie des entreprises - France entière. | 19 | Importance des groupes en fonction de leur taille. |
| | | 20 | Importance des groupes selon l'implantation géographique de la tête de groupe au 1 ^{er} janvier 2005. |
| | | 21 | Performances des entreprises : indices de chiffres d'affaires dans l'industrie et la construction. |
| | | 22 | Performances des entreprises : indices de chiffres d'affaires dans le commerce, les transports, la réparation automobile et les services. |

○ Présentation

Au 1^{er} janvier 2005, le système productif marchand compte, d'après la source Suse, 2,89 millions d'entreprises (exception faite du secteur agricole) ce qui représente un effectif salarié d'environ 15,43 millions de personnes. 94 % d'entre elles dépendent d'une entreprise du champ de l'industrie, du commerce et des services, un secteur qui compte 2,49 millions d'entreprises (hors les activités immobilières).

Les groupes d'entreprises ont un rôle prépondérant dans l'économie française. S'ils ne contrôlent, au 1^{er} janvier 2005, que 4 % des entreprises, les groupes rassemblent surtout les grandes unités. Ainsi, les 118 700 entreprises contrôlées emploient 56 % des salariés et produisent 63 % de la valeur ajoutée.

L'importance des groupes est très variable selon le secteur d'activité. Elle est faible dans la construction, les services aux particuliers et l'immobilier où l'activité est répartie entre de nombreuses entreprises, souvent de petite taille. À l'opposé, dans l'automobile et l'énergie, secteurs dominés par les grandes entreprises, le poids des groupes est très fort (plus de 90 % des effectifs salariés et plus de 90 % de la valeur ajoutée des secteurs concernés).

La concentration est particulièrement forte dans les activités fortement dominées, ou anciennement dominées par le secteur public : construction automobile, extraction d'hydrocarbures, raffinage de pétrole, production et distribution d'électricité, captage, traitement et distribution d'eau. Dans chacune de ces activités, les quatre premiers groupes présents occupent plus de 80 % des salariés et réalisent plus de 85 % de la valeur ajoutée. Plus de 34 000 groupes, français ou étrangers, sont recensés en France. Leur taille est très variable : 32 600 emploient moins de 500 salariés, 1 300 emploient entre 500 et 2 000 salariés, 400 entre 2 000 et 10 000 salariés et 84 plus de 10 000 salariés.

Les créations dans l'industrie et le tertiaire se stabilisent après deux années de très forte hausse. En 2005, 317 000 entreprises ont été créées dont 225 000 nouvelles. Celles-ci sont les seules à bénéficier du dynamisme engendré par les aides publiques et les dispositifs mis en place pour soutenir la création depuis 2003. Les reprises et les réactivations se réduisent (respectivement - 3,3 % et - 5 %).

Les créations sont toujours en plein essor dans l'immobilier, la construction et les services aux entreprises. Au contraire, elles baissent dans l'hôtellerie-restauration et les transports.

Deux créations sur cinq sont des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) et 86,5 % ne génèrent qu'un seul emploi, celui de l'entrepreneur.

Les défaillances d'entreprises progressent de 2,3 % en 2005. Cependant, cette augmentation, plus faible qu'en 2004 (+ 2,8 %), confirme la tendance observée depuis plusieurs années.

○ Méthodologie

Agents productifs et entreprises

L'appareil productif est constitué d'un ensemble d'agents économiques produisant des biens ou des services.

Cette population est analysée en distinguant les entreprises qui produisent des biens ou des services marchands, c'est-à-dire destinés à être vendus sur le marché, des organismes produisant des services non marchands. Ces organismes sont qualifiés de publics ou de privés selon qu'ils sont financés par des prélèvements obligatoires, ou par des contributions volontaires.

Au sein des entreprises on peut distinguer, en fonction de leur activité principale, les entreprises agricoles (agriculture, pêche et sylviculture à l'exclusion de la vinification), les entreprises financières (organismes financiers, assurances et auxiliaires financiers et d'assurance) et les entreprises du champ de « l'industrie, de la construction, du commerce et des services » dénommé ICS.

Il est apparu intéressant de dénombrer les entreprises qui relèvent du champ de l'économie sociale, c'est-à-dire les mutuelles, coopératives et associations diverses qui, tout en produisant principalement pour le marché, ont des formes d'organisation ne relevant pas de la stricte logique de l'appropriation particulière : leurs instances de direction sont élues par l'ensemble de leurs membres, indépendamment de leur participation au capital, selon la règle un homme égale une voix.

Les agents productifs, entreprises et organismes publics ou privés, selon les définitions retenues par la Communauté européenne, « correspondent à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production jouissant d'une certaine autonomie de décision en particulier pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Établissements de l'industrie, de la construction, du commerce et des services

Il s'agit de tous les établissements ayant une activité à caractère marchand et relevant de l'industrie, de la construction, du commerce et des services.

Groupes de sociétés

Les données présentées sur les groupes sont le produit du rapprochement des fichiers de Suse et du fichier du contour des groupes de sociétés. Sont présentées ici :

- l'influence, dans l'ensemble de l'économie, des groupes ; elle est mesurée par plusieurs variables et selon les différentes définitions, plus ou moins restrictives, des groupes ;
- une ventilation de l'importance des groupes par tranche de taille ;
- la ventilation sectorielle de leur poids mesuré en effectifs salariés, en distinguant les groupes « publics », les groupes privés français et les groupes étrangers.

La sous-catégorie des groupes publics est constituée à partir des têtes de groupe qui sont sous le contrôle direct ou indirect de l'État. Cet ensemble ne définit pas, *stricto sensu*, le « secteur public », mais il en est suffisamment proche, principalement dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, des transports et de la construction pour refléter l'importance de celui-ci dans l'économie française.

Indices annuels de chiffres d'affaires

Ces indices sont calculés par l'Insee à partir d'un échantillon d'environ 120 000 entreprises appartenant au champ de l'industrie, de la construction, du commerce, des services et des transports.

Cet échantillon est renouvelé chaque année afin de tenir compte de la démographie des entreprises. Il est tiré parmi la population des entreprises imposées au régime fiscal du bénéfice réel normal qui remplissent mensuellement le formulaire fiscal CA3 servant à déterminer le montant de la TVA qu'elles doivent verser.

Les indices annuels de chiffres d'affaires sont des indices chaînés, c'est-à-dire que l'indice de l'année *n* est obtenu en multipliant l'indice de l'année *n - 1* par le rapport des sommes des chiffres d'affaires réalisés respectivement les deux années. Ils sont en base 100 en 2000.

Pour certains secteurs du commerce de détail et des services, cette source d'informations est complétée par une enquête postale mensuelle auprès d'un panel glissant d'entreprises non assujetties au régime réel normal.

Sources administratives

Les entreprises réalisant des bénéfices en France sont imposées selon la catégorie des revenus ; on distingue trois catégories principales :

- les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) : 2,01 millions d'unités environ ;
- les bénéfices non commerciaux (BNC) : 496 600 unités ;
- les bénéfices agricoles (BA) : 262 274 unités.

L'ensemble de ces sources fait actuellement l'objet d'une exploitation statistique. Les sources fiscales BIC, BNC et BA couvrent ainsi l'ensemble du système productif marchand, de manière quasi exhaustive. Seules les unités exonérées d'impôt en sont exclues. Depuis 2001, les très petites entreprises,

soumises au régime des micro-BIC et des micro-BNC sont intégrées dans les tableaux. De plus, il y a structurellement un certain nombre d'entreprises absentes (unités ne remettant pas de déclarations et taxées d'office ou celles remettant des déclarations tardives non saisies) qui sont estimées.

Les tableaux de ce chapitre sont relatifs à l'exercice 2004, au cours duquel les seuils étaient les suivants :

- le régime fiscal des micro-entreprises est destiné aux plus petites entreprises : celles de moins de 76 300 euros de chiffre d'affaires (ou de moins de 26 700 euros pour les prestataires de services) peuvent opter pour ce régime ;
- le régime réel simplifié des BIC (BIC-RSI) s'applique à toute entreprise ayant un chiffre d'affaires annuel compris entre 76 300 euros et 763 000 euros (ces seuils sont fixés à 27 000 euros et 230 000 euros pour les prestataires de services) et à toute unité non soumise au bénéfice réel normal ;
- le régime réel normal des BIC (BIC-BRN) est obligatoire pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 763 000 euros, 230 000 euros pour les prestataires de services. Certaines entreprises assujetties normalement au RSI peuvent opter pour le BRN.

Les unités soumises au bénéfice réel fournissent une comptabilité plus complète (compte de résultat, bilan et annexes tels que le détail des immobilisations et la détermination du résultat fiscal...), tandis que celles soumises au régime simplifié ne fournissent qu'un compte de résultat et un bilan.

Les BNC concernent les professions libérales, lesquelles n'interviennent de manière significative que dans quelques secteurs du tertiaire : activités d'étude, de conseil et d'assistance, enseignement, santé. Depuis 1998, seul subsiste le régime de la déclaration contrôlée (DC) et l'exploitation de ces données assure une meilleure couverture du champ des services marchands. Les informations transmises se limitent toutefois à un compte de résultat.

Enfin, les BA s'appliquent aux exploitants agricoles. L'exploitation des BA est récente.

Sources d'information

Elles sont de trois sortes :

- le répertoire REE (Sirene), géré par l'Insee, recense les entreprises et les établissements du système productif ;
- les enquêtes : EAE (Enquête annuelle d'entreprise) pour l'étude des entreprises et Lifi (enquête sur les « liaisons financières entre sociétés ») pour déterminer le périmètre des groupes, complétée par la base de données Diane ; celle-ci est constituée à partir des obligations de publicité légale obligatoire auprès du greffe du tribunal ;
- les sources administratives : les déclarations fiscales des BIC (bénéfices industriels et commerciaux), des BNC (bénéfices non commerciaux) et des BA (bénéfices agricoles), le Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) ; l'appariement des données des BIC avec celles des EAE est à la base du Système unifié de statistiques d'entreprises (Suse) et du Système intermédiaire des entreprises (SIE) (pour l'élaboration du compte des « sociétés et quasi-sociétés non financières » dans les Comptes de la Nation). Ces deux systèmes intègrent aussi les informations relevant des autres régimes fiscaux.

Le répertoire REE (Sirene), géré par l'Insee, est fondamentalement un outil d'identification des entreprises et des établissements à vocation inter-administrative. Il est mis à jour en permanence à partir des déclarations de création, modification, cessation d'entreprises et d'établissements, recueillies par les Centres de formalités d'entreprises (CFE). L'Insee attribue ainsi le numéro unique d'identification Siren à 9 chiffres qui caractérise l'entreprise, des numéros Siret à 14 chiffres (les neuf premiers chiffres reprenant le Siren de l'entreprise) qui caractérisent les établissements, et des codes d'« activité principale exercée » à 4 chiffres (dits numéros de code APE) qui sont déterminés par référence à la nomenclature officielle d'activités et de produits.

Parmi les autres informations portées au répertoire, il faut citer :

- pour les entreprises (unités Siren) :
 - leur nom ou raison sociale ;
 - leur catégorie juridique ;

- leur tranche d'effectif salarié ;
- le nombre de leurs établissements.
- pour les établissements (unités Siret) :
 - leur adresse complète ;
 - leur tranche d'effectif salarié ;
 - leur statut qui est soit « siège ou établissement principal », soit « établissement secondaire ».

L'état d'activité des unités Siren et Siret est apprécié au travers d'indicateurs spécifiques. On distingue, par ailleurs, les unités Siret « ordinaires » (celles qui exploitent des moyens de production en vue de produire des biens ou des services et qui répondent donc à la définition habituelle de l'établissement), des unités Siret « singulières » (qui ne répondent pas à la définition précédente mais sont néanmoins immatriculées dans Sirene pour les besoins de la coordination inter-administrative).

Le répertoire REE (Sirene) comprend la totalité des entreprises et des établissements du système productif. Il surestime d'environ 5 % les nombres d'entreprises et d'établissements du champ de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, car on omet souvent de déclarer la cessation des entreprises de petite taille (principalement celles sans salarié). Toutefois, l'Insee procède à de nombreuses opérations d'amélioration de la qualité du REE (Sirene) qui ont pour conséquence de diminuer le taux d'unités répertoriées, à tort, en état d'activité.

Sine (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises)

Le dispositif Sine est un système d'observation des jeunes entreprises. Il a pour objectif de suivre une génération d'entreprises pendant cinq ans. Une génération correspond aux entreprises nées la même année. L'ossature de ce système repose sur trois enquêtes directes par voie postale ; la première enquête intervient dès les premiers mois de la création de l'entreprise, la seconde interrogation est réalisée la troisième année d'existence de l'entreprise et la troisième enquête est adressée cinq ans après la naissance.

Le dispositif a débuté en 1994, une seconde génération a été interrogée en 1998 et une troisième en 2002.

Ce dispositif vise à étudier de façon permanente et régulière la naissance et la vie des jeunes entreprises autour de thèmes centraux tels que :

- le profil du créateur et de son entreprise ;
- les conditions de la création ou de la reprise ;
- les difficultés rencontrées ;
- l'impact de la création sur l'économie, en particulier l'emploi ;
- le développement au cours des premières années d'existence.

Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises)

Il a été mis en place à partir des déclarations fiscales des unités relevant des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et des enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) effectuées par l'Insee et les différents ministères techniques. Ces deux ensembles de données constituent la source fondamentale pour l'élaboration de la Comptabilité nationale en ce qui concerne les entreprises (comptes de secteurs, comptes de branches, comptes intermédiaires et comptabilité régionale).

Afin d'assurer au maximum la comparabilité et l'homogénéité de ces deux sources, les déclarations des plus grandes entreprises sont mises en cohérence par une série de traitements qui ont pour conséquence de modifier considérablement l'image donnée du système productif par les fichiers bruts.

Les données définitives d'un exercice comptable n sont disponibles en juin $n + 2$.

3

○ Définitions

Activité économique

L'activité économique d'une unité de production est le processus qui conduit à la fabrication d'un produit ou à la mise à disposition d'un service.

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France est la nomenclature d'activités française (Naf rév. 1).

Dans la plupart des statistiques, on repère l'activité principale d'une entreprise ou d'une unité locale ou d'un établissement, il s'agit alors d'un classement par secteur.

Dans les statistiques relatives à la population active ou à l'emploi par activité, les individus sont classés selon l'activité principale de l'établissement ou de l'entreprise qui les emploie. Cet établissement peut être différent de celui où ils travaillent, en particulier pour les intérimaires, les salariés des entreprises de nettoyage, de service de maintenance de matériel.

Champ ICS

L'appellation champ ICS désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ, utilisé par exemple dans les études sur la démographie des entreprises et des établissements, ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.

Créations d'entreprises

La statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du REE (Sirene).

Toute entreprise, personne physique ou morale, est inscrite au répertoire lors de sa première déclaration de démarrage d'activité non salariée et reçoit alors un numéro d'identification unique. On la comptabilise dans la statistique de créations à partir de sa date de début d'activité économique :

- en création pure si l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au même endroit par une autre entreprise. On parle aussi de création « ex nihilo » ;

- en création par reprise dans les cas contraires (reprise de tout ou partie des moyens de production d'une autre entreprise, rachat d'un fonds de commerce, ...).

Par ailleurs, une personne physique peut cesser son activité non salariée puis la reprendre ultérieurement. Elle retrouve alors le numéro d'identification unique qui lui avait été attribué la première fois. Cette reprise d'activité non salariée sera comptabilisée dans tous les cas en création par réactivation.

Défaillances d'entreprises

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il ne faut pas confondre la notion de jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire qui ne se résout pas forcément par une liquidation) et la notion plus large de cessation (arrêt total de l'activité économique d'une entreprise). Les liquidations suite à une défaillance ne représentent qu'une partie de l'ensemble des cessations d'entreprises, de l'ordre de 20 % mais variable avec le temps et les secteurs d'activité.

Entreprise

On définit comme entreprise toute unité légale, personne physique ou personne morale, qui jouissant d'une autonomie de décision, produit des biens et services marchands.

L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue :

- l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ;

- l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA), Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

La population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

Groupe de sociétés ou d'entreprises

Un groupe de sociétés ou d'entreprises est constitué par l'ensemble des sociétés (entreprises, personnes morales) dépendant d'un centre de décision ultime : la société tête de groupe, qui peut notamment unifier certains aspects de la gestion financière et de la fiscalité. Néanmoins, le groupe peut comporter une pluralité de centres de décision, en ce qui concerne la politique de production, de vente, etc. Le lien de dépendance est mesuré par la part des voix détenues en assemblée générale ordinaire. On définit :

- le contour restreint ou « noyau dur » du groupe comme l'ensemble des entreprises détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe ; la société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société. Dans cette définition, les groupes forment des ensembles disjoints deux à deux ;

- le contour « élargi » du groupe comme l'ensemble de toutes les entreprises dépendant du groupe, quel que soit leur degré de dépendance vis-à-vis du centre de décision. Au niveau statistique, le contour élargi des groupes est formé de l'ensemble des entreprises appartenant au contour élargi d'au moins un groupe, sans pouvoir associer une entreprise à un groupe plutôt qu'à un autre.

L'espace économique où sont implantés les groupes et leurs filiales dépasse le territoire national. Par contre, les enquêtes ou les données administratives recueillent les données économiques des entreprises concernées situées sur le territoire français. Plutôt que de « contour des groupes » et « statistiques sur les groupes et leurs entreprises », il faudrait parler de « contour » et « statistiques de la partie française des groupes ».

PME (Petite et moyenne entreprise)

Les petites et moyennes entreprises sont des entreprises dont la taille, définie par un ensemble de critères, dont essentiellement le nombre de salariés, ne dépasse pas certains seuils. Les autres critères de taille utilisés sont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan, et on utilise parfois de plus un critère d'indépendance s'exprimant sous la forme de non-appartenance à un groupe trop important. Les seuils retenus, et en particulier le seuil du nombre de salariés, sont variables suivant les pays et l'objet de la définition : application d'une réglementation ou calcul de statistiques. Eurostat et la plupart des pays emploient le seuil de 250 salariés. En France il n'existe pas de définition officielle unique, mais on utilise le plus souvent dans les statistiques soit le seuil de 250 salariés, soit celui de 500 salariés. Quant au critère d'indépendance, s'il existe un accord général sur le fait qu'une PME ne doit pas appartenir à un grand groupe, il est toutefois difficile à mettre en œuvre au niveau des statistiques.

Stock d'entreprises et d'établissements

Afin de permettre dorénavant une harmonisation entre les différents produits de démographie des entreprises, des modifications ont été apportées sur le traitement des entreprises dont le siège est à l'étranger et sur le choix de la source de l'effectif salarié dans les fichiers de stocks d'entreprises et d'établissements des années 2003 et 2004. Ces modifications ont occasionné la correction des données de l'année 2003. Les données antérieures n'ont pas été révisées.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Pôle démographie des Entreprises et des Établissements et de la division « Synthèse des statistiques d'entreprises » de l'Insee.

Organisme :

- Insee.

Sites Internet :

- www.alisse.insee.fr (Alisse : Accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises)
- entreprises.insee.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Insee

- « Rétropolation des séries sur les groupes d'entreprises suite à l'élargissement du champ Lifi avec Diane », B. Gelein, *document de travail*, mars 2005.

Économie et statistique :

- « Entreprises de groupe ou entreprises indépendantes : quel impact sur les réallocations d'emplois ? », n° 380, septembre 2005.

Insee-Méthodes :

- « De la sous-traitance au réseau : la variété des relations inter-entreprises. 10^e séminaire de la Direction des statistiques d'entreprises », n° 109, juin 2005.

Insee-Première :

- « Les groupes étrangers en France : en dix ans, 1,8 fois plus de salariés », n° 1069, mars 2006 ;
- « Nouvelles entreprises, cinq ans après : l'expérience du créateur prime sur le diplôme », n° 1064, janvier 2006 ;

- « En 2005, les créations d'entreprises se maintiennent à un haut niveau », n° 1063, janvier 2006 ;

- « Les entreprises de services : concentration accrue sous l'influence des groupes », n° 1038, septembre 2005.

Insee-Références :

- « L'économie française - Comptes et dossiers », édition 2006-juillet 2006 ;

- « Les services en France », Services aux particuliers, édition 2006 ;

- « Le commerce en France », édition 2006 ;

- « L'industrie en France », édition 2006.

Insee-Résultats, série Économie :

- « Les entreprises du commerce de détail et du commerce automobile en 2004 », n° 25, juillet 2006 ;

- « Images économiques des entreprises et des groupes au 1^{er} janvier 2004 », n° 24, novembre 2005.

Autres :

- « Premier éclairage sur les petites et moyennes entreprises de l'industrie française en 2004 à partir de l'échantillon Centrale de bilans », Dominique Lefilliatre, *Bulletin de la Banque de France*, juillet 2005.

- « La situation de l'industrie - Enquête annuelle d'entreprise », *Chiffres-Clés* (annuel), Sessi, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

TABLEAU L.01-1

Nombre d'agents productifs par taille d'entreprise (1) - France entière

Source : Insee REE (Sirene) (2) Unité : Millier

Typologie des agents productifs	Taille en nombre de salariés				
	0	1 à 9	10 à 499	500 ou +	Total
Situation au 1^{er} janvier 2005 (3)					
Organismes publics.....	57	30	14	1	102
Organismes privés.....	318	90	20	n.s.	428
Entreprises.....	2 193	926	180	2	3 301
dont : Entreprises agricoles.....	630	2	n.s.	n.s.	632
Entreprises financières.....	33	16	2	n.s.	51
Entreprises ICS (Industrie, Commerce et Services) (1).....	1 530	908	178	2	2 618
Total.....	2 568	1 046	214	3	3 831
Situation au 1^{er} janvier 2004 (3)					
Organismes publics.....	58	30	13	1	102
Organismes privés.....	295	93	20	n.s.	408
Entreprises.....	2 139	948	183	2	3 271
dont : Entreprises agricoles.....	651	1	n.s.	n.s.	652
Entreprises financières.....	32	16	2	n.s.	50
Entreprises ICS (Industrie, Commerce et Services) (1).....	1 456	930	181	2	2 569
Total.....	2 492	1 070	216	3	3 781
Situation au 1^{er} janvier 2003					
Organismes publics.....	59	29	13	1	102
Organismes privés.....	269	91	20	n.s.	380
Entreprises.....	2 102	938	184	2	3 226
dont : Entreprises agricoles.....	663	1	n.s.	n.s.	664
Entreprises financières.....	32	16	2	n.s.	50
Entreprises ICS (Industrie, Commerce et Services) (1).....	1 407	921	182	2	2 512
Total.....	2 430	1 058	217	3	3 708

(1) Voir dans la méthodologie la première rubrique « agents productifs et entreprises » et dans les définitions le champ ICS.
(2) Données calculées à partir de la version 5 du REE (Sirene) (mise en place au 1^{er} janvier 1997) à compter du 1^{er} janvier 1998.
(3) Données définitives. En 2003, ces données avaient fait l'objet d'une révision (voir méthodologie).

TABLEAU L.01-2

Structure de la population des entreprises de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS) (1) au 1^{er} janvier - France entière

Source : Insee REE (Sirene) (2) Unité : %

	1995	2000	2002	(3) 2003	(3) 2004	(3) 2005
Employeurs.....	50,0	49,9	49,7	44,0	43,3	41,6
Non-employeurs.....	50,0	50,2	50,3	56,0	56,7	58,5
Mono-établissements.....	93,7	92,7	92,6	92,6	92,7	92,7
Pluri-établissements.....	6,3	7,3	7,4	7,4	7,3	7,3
Monorégionales.....	98,4	98,1	97,9	97,4	97,4	97,4
Non-monorégionales (4).....	1,6	1,9	2,1	2,6	2,6	2,6
Ensemble des entreprises (milliers).....	2 305	2 374	2 469	2 512	2 569	2 618

(1) Voir dans la méthodologie la première rubrique « agents productifs et entreprises » et dans les définitions le champ ICS.
(2) Données calculées à partir de la version 5 du REE (Sirene) (mise en place au 1^{er} janvier 1997) à compter du 1^{er} janvier 1998.
(3) Données définitives. En 2003, ces données avaient fait l'objet d'une révision (voir méthodologie).
(4) La catégorie des entreprises « non-monorégionales » rassemble les anciennes catégories « quasi monorégionales » et « plurirégionales ».

TABLEAU L.01-3A
Taille et activité des entreprises de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS) (1)
France entière

Source : Insee REE (Sirene) (2) Unité : Entreprise

Activité	Code NES 16	Taille en nombre de salariés								
		0	1 à 9	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 1 999	2 000 ou plus	Total	dont PME 10 à 249
Situation au 1 ^{er} janvier 2005 (3)										
Industries agricoles et alimentaires	EB	20 519	36 983	6 130	1 047	281	111	16	65 087	7 266
Industrie (hors IAA)	EC à EG	82 767	65 620	26 786	6 220	1 437	639	126	183 595	33 501
Construction	EH	178 714	149 463	23 455	1 961	223	103	12	353 931	25 498
Commerce	EJ	347 610	252 757	37 730	5 179	768	287	70	644 401	43 201
Transports	EK	52 740	24 921	8 979	1 811	345	116	28	88 940	10 909
Activités immobilières	EM	58 256	22 503	2 307	129	17	5	—	83 217	2 443
Services aux entreprises	EN	295 249	121 972	23 365	3 546	818	391	101	445 442	27 180
Autres services	EP - EQ	494 256	233 963	22 258	2 285	357	104	32	753 255	24 670
Total		1 530 111	908 182	151 010	22 178	4 246	1 756	385	2 617 868	174 668
Situation au 1 ^{er} janvier 2004 (3)										
Industries agricoles et alimentaires	EB	19 324	38 619	6 216	1 110	290	123	17	65 699	7 422
Industrie (hors IAA)	EC à EG	80 541	68 403	27 977	6 536	1 516	685	133	185 791	35 043
Construction	EH	165 044	151 899	23 511	1 999	230	97	15	342 795	25 602
Commerce	EJ	333 291	260 270	38 443	5 322	765	281	72	638 444	44 049
Transports	EK	52 862	25 817	9 137	1 883	392	120	27	90 238	11 150
Activités immobilières	EM	54 469	22 258	2 256	133	17	5	—	79 138	2 396
Services aux entreprises	EN	273 659	123 787	23 630	3 610	844	397	99	426 026	27 521
Autres services	EP - EQ	476 402	239 024	22 324	2 303	340	92	31	740 516	24 734
Total		1 455 592	930 077	153 494	22 896	4 394	1 800	394	2 568 647	177 917

(1) Voir dans la méthodologie la première rubrique « agents productifs et entreprises » et dans les définitions le champ ICS.
 (2) Données calculées à partir de la version 5 du REE (Sirene) (mise en place au 1^{er} janvier 1997) à compter du 1^{er} janvier 1998.
 (3) Données définitives. En 2003, ces données avaient fait l'objet d'une révision (voir méthodologie).

TABLEAU L.01-3B
Taille et activité des établissements de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS) (1)
France entière

Source : Insee REE (Sirene) (2) Unité : Établissement

Activité	Code NES 16	Taille en nombre de salariés							Total
		0	1 à 9	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 1 999	2 000 ou plus	
Situation au 1 ^{er} janvier 2005 (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	25 330	40 838	6 250	1 312	385	69	2	74 186
Industrie (hors IAA)	EC à EG	103 678	76 905	33 169	8 407	1 903	598	65	224 725
Construction	EH	191 306	152 277	25 624	2 575	170	36	—	371 988
Commerce	EJ	420 867	323 402	50 612	6 716	885	155	4	802 641
Transports	EK	64 125	32 373	12 684	2 894	449	159	28	112 712
Activités immobilières	EM	66 487	26 745	2 250	95	11	1	—	95 589
Services aux entreprises	EN	344 015	150 530	35 074	6 969	1 550	367	15	538 520
Autres services	EP - EQ	535 877	253 768	26 361	2 804	370	58	4	819 242
Total		1 751 685	1 056 838	192 024	31 772	5 723	1 443	118	3 039 603
Situation au 1 ^{er} janvier 2004 (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	24 100	42 708	6 330	1 387	395	80	2	75 002
Industrie (hors IAA)	EC à EG	100 761	80 081	33 980	8 846	1 965	645	61	226 339
Construction	EH	177 261	154 349	25 665	2 593	173	34	—	360 075
Commerce	EJ	405 505	328 447	51 117	6 955	889	157	5	793 075
Transports	EK	64 064	33 351	12 953	2 978	470	162	28	114 006
Activités immobilières	EM	61 725	26 159	2 195	103	12	1	—	90 195
Services aux entreprises	EN	312 021	153 139	35 184	7 222	1 584	376	15	509 541
Autres services	EP - EQ	516 040	258 826	26 532	2 767	346	50	4	804 565
Total		1 661 477	1 077 060	193 956	32 851	5 834	1 505	115	2 972 798

(1) Voir dans la méthodologie la première rubrique « agents productifs et entreprises » et dans les définitions le champ ICS.
 (2) Données calculées à partir de la version 5 du REE (Sirene) (mise en place au 1^{er} janvier 1997) à compter du 1^{er} janvier 1998.
 (3) Données définitives. En 2003, ces données avaient fait l'objet d'une révision (voir méthodologie).

TABLEAU L.01-4

Entreprises de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS),
par activité et forme juridique (1) - France entière

Source : Insee REE (Sirene) (2) Unité : Entreprise

Activité	Code NES 16	Personnes physiques				Personnes morales			Total
		dont Artisans- Commer- çants	dont Commer- çants	dont Artisans	Total	dont SARL	dont SA	Total	
Situation au 1 ^{er} janvier 2005 (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	32 669	2 094	3 269	38 345	19 529	4 124	26 742	65 087
Industrie (hors IAA)	EC à EG	14 862	3 406	41 142	62 940	85 762	30 978	120 655	183 595
Construction	EH	19 932	1 621	179 708	202 251	135 709	10 589	151 680	353 931
Commerce	EJ	58 067	195 127	15 686	299 152	282 210	43 458	345 249	644 401
Transports	EK	5 359	17 372	23 379	47 573	32 408	6 623	41 367	88 940
Activités immobilières	EM	111	6 589	13	18 207	51 350	6 881	65 010	83 217
Services aux entreprises	EN	5 445	18 165	13 303	176 297	189 410	46 202	269 145	445 442
Autres services	EP - EQ	45 513	108 567	31 174	547 812	166 723	12 195	205 443	753 255
Total		181 958	352 941	307 674	1 392 577	963 101	161 050	1 225 291	2 617 868
Situation au 1 ^{er} janvier 2004 (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	33 575	2 089	3 249	39 250	18 905	4 267	26 449	65 699
Industrie (hors IAA)	EC à EG	15 228	3 408	41 754	63 802	85 960	31 743	121 989	185 791
Construction	EH	20 567	1 710	178 364	201 668	124 582	10 569	141 127	342 795
Commerce	EJ	60 243	194 669	15 860	300 129	273 487	43 999	338 315	638 444
Transports	EK	5 371	18 656	23 355	48 953	31 957	6 767	41 285	90 238
Activités immobilières	EM	118	6 535	11	17 722	47 599	6 894	61 416	79 138
Services aux entreprises	EN	5 142	17 613	12 705	170 220	175 945	46 271	255 806	426 026
Autres services	EP - EQ	45 499	110 945	30 278	543 962	157 105	12 192	196 554	740 516
Total		185 743	355 625	305 576	1 385 706	915 540	162 702	1 182 941	2 568 647

(1) Voir dans la méthodologie la première rubrique « agents productifs et entreprises » et dans les définitions le champ ICS.
(2) Données calculées à partir de la version 5 du REE (Sirene) (mise en place au 1^{er} janvier 1997) à compter du 1^{er} janvier 1998.
(3) Données définitives. En 2003, ces données avaient fait l'objet d'une révision (voir méthodologie).

TABLEAU L.01-5

Créations d'entreprises de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS) (1) - France entière

Source : Insee REE (Sirene) (2) Unité : Entreprise

Activité	NES 16	1997				2005			
		Créations nouvelles	Créations par reprise	Réactivations	Créations totales	Créations nouvelles	Créations par reprise	Réactivations	Créations totales
Industries agricoles et alimentaires	EB	2 078	3 004	1 791	6 873	2 546	3 036	1 623	7 205
Industrie (hors IAA)	EC à EG	10 866	2 506	2 789	16 161	10 527	1 376	1 900	13 803
Construction	EH	21 638	3 378	8 979	33 995	38 962	3 148	8 505	50 615
Commerce	EJ	47 820	14 952	18 017	80 789	55 680	11 979	14 772	82 431
Transports	EK	7 050	899	2 058	10 007	5 235	735	962	6 932
Activités immobilières	EM	5 659	327	1 340	7 326	11 965	343	1 556	13 864
Services aux entreprises	EN	35 776	1 683	5 988	43 447	55 383	1 483	6 184	63 050
Services aux particuliers (3)	EP	20 140	18 188	13 144	51 472	26 704	18 019	11 304	56 027
Éducation, santé, action sociale	EQ	14 250	1 376	3 734	19 360	17 555	699	4 353	22 607
Total		165 277	46 313	57 840	269 430	224 557	40 818	51 159	316 534

(1) Voir dans les définitions le champ ICS.
(2) Données calculées à partir de la version 5 du REE (Sirene) (mise en place au 1^{er} janvier 1997) à compter du 1^{er} janvier 1998.
(3) Non compris les agences de voyages qui sont classées avec les Transports.

TABLEAU L.01-6

Créations d'entreprises de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS),
par activité et forme juridique en 2005 (1) - France entière

Source : Insee REE (Sirene) (2) Unité : Entreprise

Activité	Code NES 16	Personnes physiques				Personnes morales			Total
		dont Artisans Commer- çants	dont Commer- çants	dont Artisans	Total	dont SARL	dont SA	Total	
Industries agricoles et alimentaires.....	EB	3 421	609	603	4 648	2 386	62	2 557	7 205
Industrie (hors IAA)	EC à EG	1 257	403	4 374	6 596	6 527	584	7 207	13 803
Construction	EH	1 776	108	25 287	27 241	23 021	167	23 374	50 615
Commerce.....	EJ	4 024	34 125	1 637	45 489	34 873	1 323	36 942	82 431
Transports.....	EK	215	1 146	1 811	3 328	3 384	173	3 604	6 932
Activités immobilières	EM	3	808	2	4 679	8 163	381	9 185	13 864
Services aux entreprises.....	EN	1 072	4 499	2 702	27 367	30 397	2 976	35 683	63 050
Services aux particuliers (3)	EP	4 662	16 726	4 286	34 402	20 287	337	21 625	56 027
Éducation, santé, action sociale.....	EQ	27	169	19	18 532	3 594	97	4 075	22 607
Total		16 457	58 593	40 721	172 282	132 632	6 100	144 252	316 534

(1) Voir dans les définitions le champ ICS.
(2) Données calculées à partir de la version 5 du REE (Sirene) (mise en place au 1^{er} janvier 1997) à compter du 1^{er} janvier 1998.
(3) Non compris les agences de voyages qui sont classées avec les Transports.

TABLEAU L.01-7

Entreprises créées selon le profil du créateur - France entière

Source : Insee (Enquête Sine) Unité : %

Profil du créateur	Année 1998			Année 2002		
	Créations pures	Créations par reprise	Ensemble	Créations pures	Créations par reprise	Ensemble
Homme						
Moins de 25 ans.....	8,0	8,4	8,1	6,0	5,3	5,9
25 à 29 ans.....	18,9	19,5	19,0	13,5	13,6	13,5
30 à 34 ans.....	20,7	21,8	20,9	18,5	21,0	19,1
35 à 39 ans.....	16,3	16,8	16,4	18,5	20,5	18,9
40 à 44 ans.....	13,3	12,3	13,1	15,5	13,6	15,1
45 à 49 ans.....	10,8	11,1	10,9	11,4	12,1	11,5
50 ans ou plus	11,9	10,2	11,6	16,5	13,8	15,9
Femme						
Moins de 25 ans.....	10,0	8,6	9,6	7,0	7,3	7,1
25 à 29 ans.....	18,8	16,8	18,2	15,5	11,2	14,3
30 à 34 ans.....	18,0	15,5	17,3	16,8	17,5	17,0
35 à 39 ans.....	16,5	14,1	15,8	18,5	17,2	18,1
40 à 44 ans.....	13,8	13,4	13,7	14,7	13,8	14,4
45 à 49 ans.....	11,4	11,4	11,4	13,0	12,7	12,9
50 ans ou plus	11,5	20,2	14,1	14,4	20,3	16,1
Situation antérieure à la création						
Indépendant, à votre compte, chef d'entreprise	17,9	19,1	18,2	19,0	23,4	20,0
Salarié.....	68,7	67,8	68,5	60,3	62,5	60,8
Étudiant, scolaire	5,6	3,6	5,1	4,2	2,1	3,7
Sans activité professionnelle	7,8	9,4	8,2	16,4	12,0	15,4
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU L.01-8

Entreprises créées selon la situation antérieure à la création
et le secteur d'activité de l'entreprise (ICS) - France entière (1)

		Unité : %			
		Année 2002			
Profil du créateur		Industrie (y.c. IAA)	Construction	Commerce	Services
Créations pures					
Situation antérieure à la création					
Indépendant, à son compte, chef d'entreprise		19,8	12,8	21,5	20,4
Salarié		62,2	71,6	52,8	59,0
dont : Cadre		8,5	3,0	9,0	19,0
Agent de maîtrise		9,0	7,6	4,5	4,9
Profession intermédiaire		8,2	4,2	8,1	10,3
Employé		20,2	14,5	24,0	20,9
Ouvrier		16,4	42,3	7,1	3,8
Étudiant, scolaire		2,9	1,5	3,5	6,2
Sans activité professionnelle		15,2	14,1	22,2	14,3
Ensemble		100,0	100,0	100,0	100,0
Créations par reprise					
Situation antérieure à la création					
Indépendant, à son compte, chef d'entreprise		29,5	30,2	22,7	21,9
Salarié		60,7	61,6	61,9	63,2
dont : Cadre		5,8	4,5	9,0	7,0
Agent de maîtrise		6,5	5,5	5,7	4,7
Profession intermédiaire		2,5	2,8	5,7	6,6
Employé		21,5	10,6	30,8	36,4
Ouvrier		24,4	38,2	10,7	8,5
Étudiant, scolaire		1,8	2,8	1,9	2,2
Sans activité professionnelle		8,0	5,4	13,5	12,7
Ensemble		100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir partie « définitions » champ ICS.

TABLEAU L.01-9

Taux de survie des entreprises - France entière

		Unité : %			
		Créées en 1994		Créées en 1998	
		Survie à 3 ans	Survie à 5 ans	Survie à 3 ans	Survie à 5 ans
Secteur					
IAA		67,4	57,2	70,4	58,2
Industrie hors IAA		61,6	50,0	68,4	54,5
Construction		60,7	49,0	68,6	55,4
Commerce et réparation automobile		52,5	39,9	59,5	46,8
Transport		59,6	50,3	66,0	50,9
Hôtels, cafés, restaurants		56,8	42,5	59,4	44,7
Services aux entreprises + Activité Immobilière		58,7	46,3	61,6	49,9
Autres services		65,4	55,1	69,7	59,6
Taille (1)					
0 salarié		53,8	42,2	60,1	48,1
1 ou 2 salariés		63,2	49,9	69,8	55,5
3 à 5 salariés		67,2	54,6	71,2	57,7
6 à 9 salariés		69,5	58,5	73,8	60,8
10 salariés ou plus		75,0	65,5	72,7	58,8
Catégorie juridique					
Personnes physiques		51,6	40,2	57,4	45,7
Personnes morales		66,7	53,6	71,2	57,4

(1) Taille au démarrage, y compris le dirigeant salarié.

TABLEAU L.01-10

Défaillances d'entreprises

Nombre d'entreprises suivant la date du jugement

Source : Insee (Exploitation du Bodacc) Unité : Entreprise

Secteur d'activité	Code NES 16	1995	2000	2001	2002	2003	r 2004	p 2005
Industrie	EB à EG	7 660	4 864	4 519	4 958	5 268	4 961	4 733
Industries agricoles et alimentaires	EB	1 454	1 029	950	927	927	1 015	930
Industries des biens intermédiaires et énergie.....	EF + EG	1 773	1 026	1 083	1 266	1 445	1 353	1 269
Industrie automobile et biens d'équipements	ED + EE	1 473	919	852	1 005	1 059	953	938
Biens de consommation.....	EC	2 960	1 890	1 634	1 760	1 837	1 640	1 596
Construction.....	EH	10 266	7 343	7 632	8 549	9 077	9 550	9 983
Commerce	EJ	15 581	10 747	10 131	9 919	10 187	10 859	11 280
Transports	EK	1 958	1 824	1 741	1 678	1 806	1 784	1 818
Services aux entreprises	EN	6 078	4 692	5 316	5 780	5 950	5 846	5 956
Immobilier.....	EM	3 122	1 559	1 435	1 361	1 336	1 299	1 245
Services aux particuliers	EP	8 395	6 021	5 843	5 763	6 112	6 565	6 771
Total		53 060	37 050	36 617	38 008	39 736	40 864	41 786

TABLEAU L.01-11

Entreprises selon le secteur en 2004

Source : Insee Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises) Unités : Nombres et effectifs : Millier
Valeurs ajoutées : Milliard d'euros

Secteur	Nombre d'entreprises ou d'organismes	Effectif salarié	Valeur ajoutée
Industrie, Commerce, Services	2 493,9	14 436,5	716,1
Agriculture	677,2	367,2	36,5
Secteur financier	62,2	707,2	71,5
Administration publique (1)	98,7	5 633,2	265,8

(1) Organismes publics non marchands qui comprennent l'État, les collectivités locales, les établissements publics administratifs (notamment organismes de coopération intercommunale, établissements hospitaliers,...) et les organismes de protection sociale. L'enseignement public est inclus. Par convention, l'État ne compte que pour une seule unité.

TABLEAU L.01-12

Entreprises selon le régime d'imposition et la forme juridique en 2004

Source : Insee Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises)

Unités : Nombres et effectifs : Millier
CAHT et valeurs ajoutées : Milliard d'euros

Régime d'imposition et forme juridique	Nombre d'entreprises	Effectif (1) salarié	CAHT (2)	Valeur ajoutée
Régime réel normal des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) (3)				
Personnes physiques	68,7	227,7	37,7	10,7
Sociétés en participation	4,2	11,8	9,1	0,9
Sociétés en nom collectif	20,0	398,2	137,0	26,1
SARL	417,9	2 901,5	398,7	120,2
SA	158,4	8 262,3	2 021,2	481,5
Autres formes juridiques	62,0	1 153,3	229,7	67,4
Régime simplifié des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) (3)				
Personnes physiques	738,6	593,6	73,0	29,6
Sociétés en participation	1,2	0,5	0,1	—
Sociétés en nom collectif	13,0	11,8	1,8	0,7
SARL	432,2	855,3	71,7	26,8
SA	5,4	11,5	0,9	0,4
Autres formes juridiques	64,7	42,9	4,1	1,8
TOTAL BIC hors entreprises financières	1 986,3	14 470,4	2 985,0	766,1
Entreprises financières	33,2	644,3	1 775,9	1 589,3
Bénéfices non commerciaux (BNC) (3)				
Personnes physiques	460,3	202,0	43,9	29,9
Sociétés en participation	0,4	1,7	0,3	0,2
Sociétés en nom collectif	0,1	0,2	—	—
SARL	2,7	5,3	0,5	0,3
Autres formes juridiques	23,6	96,2	12,7	8,9
TOTAL BNC hors entreprises financières	487,1	305,4	57,4	39,3
Entreprises financières	9,5	14,8	1,6	1,2
Bénéfices agricoles (BA) (4) :				
Personnes physiques	148,3	46,5	2,2	///
Sociétés civiles	111,6	86,7	3,4	///
Autres formes juridiques	2,4	6,4	0,2	///
Total BA	262,3	139,6	5,8	///
Total micro entreprises (BIC et BNC)	376,9	—	5,6	2,1

(1) Effectif salarié moyen sur l'année.
(2) Chiffre d'affaires hors taxes.
(3) Entreprises non agricoles et non financières.
(4) Uniquement les entreprises au régime réel normal et au régime simplifié.

TABLEAU L.01-13

Entreprises suivant les effectifs, le chiffre d'affaires et l'activité principale en 2004 (1)

Source : Insee Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises)

Unité : Milliard d'euros

	Nombre d'entreprises (milliers)	Effectif salarié (2)	CAHT (3)	Valeur ajoutée	CAHT à l'export (3)	Investis- sement	Total de bilan
Tranche d'effectifs							
0 salarié	1 551,6	—	194,0	46,0	25,8	32,1	1 028,5
1 salarié	410,9	410,9	67,8	24,2	2,8	4,7	122,9
2 à 4 salariés	436,0	1 196,6	156,8	51,2	8,9	6,9	178,7
5 à 9 salariés	232,0	1 539,1	206,5	64,9	15,3	6,3	281,3
10 à 19 salariés	92,4	1 240,4	190,5	54,4	16,8	5,5	196,8
20 à 49 salariés	63,5	1 984,2	399,0	92,5	44,9	10,0	384,5
50 à 99 salariés	15,2	1 059,0	206,5	50,9	28,8	7,8	188,8
100 à 199 salariés	8,4	1 167,4	238,6	55,7	35,5	8,0	223,9
200 à 499 salariés	4,7	1 411,0	331,0	74,1	65,4	11,8	435,0
500 à 999 salariés	1,3	872,3	232,2	54,3	46,0	11,2	261,4
1 000 à 1 999 salariés	0,6	789,3	187,3	48,0	44,4	5,8	156,7
2 000 à 4 999 salariés	0,3	828,1	202,8	52,4	46,8	7,1	190,8
5 000 salariés ou plus	0,1	2 194,4	426,4	135,7	101,0	22,3	678,5
Total	2 817,0	14 692,7	3 039,4	804,3	482,4	139,5	4 327,8
Tranche de chiffre d'affaires							
< 0,05 million d'euros	1 140,0	140,8	21,1	5,4	0,2	10,6	758,5
0,05 à < 0,1 million d'euros	461,5	254,3	33,3	16,5	0,4	3,6	60,9
0,1 à < 0,2 million d'euros	438,5	601,8	62,2	30,0	0,9	4,9	85,8
0,2 à < 0,5 million d'euros	383,2	1 267,3	119,6	53,4	2,3	7,1	124,1
0,5 à < 1 million d'euros	165,0	1 101,6	115,8	46,5	3,4	5,2	125,7
1 à < 2 millions d'euros	103,3	1 169,4	144,4	51,5	5,9	5,7	154,2
2 à < 5 millions d'euros	68,6	1 492,4	210,9	68,1	13,7	7,2	254,7
5 à < 10 millions d'euros	26,4	1 059,7	184,3	51,6	16,5	6,4	203,9
10 à < 20 millions d'euros	14,9	1 013,4	207,5	51,2	22,3	8,5	222,6
20 à < 50 millions d'euros	9,5	1 290,9	291,3	70,3	40,4	12,9	293,6
50 à < 100 millions d'euros	3,2	875,0	218,5	50,5	37,6	11,2	302,2
100 à < 200 millions d'euros	1,5	782,3	209,2	48,3	43,0	11,5	281,9
200 à < 500 millions d'euros	1,0	978,9	290,9	63,8	63,2	10,1	391,4
500 à < 1 milliard d'euros	0,3	549,2	207,1	41,4	50,6	7,1	207,4
1 milliard d'euros ou plus	0,2	2 115,7	723,3	155,9	181,9	27,6	860,8
Total	2 817,0	14 692,7	3 039,4	804,3	482,4	139,5	4 327,8
Activité principale							
Industries agricoles et alimentaires	64,9	612,6	146,7	30,4	23,8	5,0	90,2
Industries des biens de consommation	67,9	656,1	150,5	40,9	38,8	3,6	132,2
Industrie automobile	2,0	279,1	112,8	20,1	60,4	4,9	84,2
Industries des biens d'équipement	41,5	776,0	163,9	42,7	66,6	3,5	174,3
Industries des biens intermédiaires	61,3	1 425,4	280,1	76,5	92,8	11,6	234,5
Énergie	2,5	239,1	128,6	32,7	13,6	7,0	262,9
Construction	336,3	1 366,5	169,4	59,8	3,2	4,5	114,7
Commerce	600,7	3 054,8	1 094,1	145,1	104,6	15,7	529,4
Transports	90,7	1 076,9	147,9	55,1	34,9	17,1	214,9
Activités immobilières	323,1	256,2	88,2	32,6	0,9	27,1	386,2
Services aux entreprises	417,6	3 181,4	377,1	178,4	38,7	28,1	1 958,0
Services aux particuliers	463,3	1 193,9	114,8	48,3	3,7	8,0	112,4
Éducation santé action sociale	345,2	574,7	65,3	41,7	0,4	3,4	33,9
Total	2 817,0	14 692,7	3 039,4	804,3	482,4	139,5	4 327,8

(1) Champ : entreprises non financières, non agricoles.
(2) Effectif salarié moyen sur l'année en milliers.
(3) Chiffre d'affaires hors taxes.

TABLEAU L.01-14

Compte de résultat des entreprises en 2004 (1)

Source : Insee Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises)

Unité : Milliard d'euros

	Total		Total
COMPTE D'EXPLOITATION		OPERATIONS EN COMMUN	
Produits		Bénéfice attribué ou perte transférée.....	3,9
Ventes de marchandises.....	1 180,7	Perte supportée ou bénéfice transféré.....	2,5
Production vendue de biens et services.....	1 858,7		
		COMPTE FINANCIER	
Chiffre d'affaires en France.....	2 557,0	Produits	
Chiffre d'affaires à l'export.....	482,4	dont : Produits financiers de participations.....	102,4
Chiffre d'affaires total.....	3 039,4	dont : Intérêts et produits assimilés.....	31,0
Production stockée.....	2,0	Total des produits financiers.....	216,0
Production immobilisée.....	14,4	Charges	
Subventions d'exploitation.....	12,3	Intérêts et charges assimilées.....	72,7
Autres produits d'exploitation.....	110,0	Total des charges financières.....	164,4
Total des produits d'exploitation.....	3 178,1	RÉSULTAT FINANCIER.....	51,6
Charges		COMPTE EXCEPTIONNEL	
Achats de marchandises.....	914,3	Total des produits exceptionnels.....	228,6
Variations de stock (marchandises).....	- 2,8	Total des charges exceptionnelles.....	210,8
Achats de matières premières et autres approvisionnements.....	477,6	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL.....	17,8
Variations de stock (matières premières et autres approvisionnements).....	- 1,4	Participation des salariés.....	5,9
Autres achats et charges externes.....	805,1	Impôts sur les bénéfices.....	30,6
Impôts, taxes et versements assimilés.....	71,0	RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	201,0
Salaires et traitements.....	384,3		
Charges sociales.....	172,3		
Immobilisations : dotation aux amortissements.....	102,2		
Immobilisations : dotation aux provisions.....	50,6		
Autres charges d'exploitation.....	38,2		
Total des charges d'exploitation.....	3 011,4		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION.....	166,7		

(1) Champ : entreprises non financières, non agricoles.

TABLEAU L.01-15

Bilan des entreprises en 2004 (1)

Source : Insee Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises)

Unité : Milliard d'euros

ACTIF		PASSIF	
Capital souscrit non appelé.....	4,1	PASSIF	
ACTIF BRUT		Capitaux propres	
Immobilisations incorporelles.....	255,0	Capital social, primes.....	1 194,4
Immobilisations corporelles.....	1 411,3	Résultat de l'exercice.....	201,0
Immobilisations financières.....	1 989,5	Subventions d'investissement.....	28,0
Total des immobilisations.....	3 655,8	Autres capitaux propres.....	259,8
Stocks matières premières, en-cours et autres approvisionnements.....	172,7	Total des capitaux propres.....	1 683,2
Stocks marchandises.....	125,4	Autres fonds propres.....	52,1
Avances, acomptes versés sur commandes.....	24,2	Provisions risques et charges.....	185,4
Créances clients et comptes rattachés.....	512,0	Dettes	
Autres créances.....	555,2	Emprunts et dettes assimilées.....	1 247,0
Valeurs mobilières de placement.....	191,1	Avances/acomptes sur commandes en cours.....	82,2
Disponibilités.....	172,8	Dettes fournisseurs - comptes rattachés.....	441,0
Charges constatées d'avance.....	36,4	Autres dettes.....	562,1
Autres comptes de régularisation.....	22,1	Total des dettes.....	2 332,3
Total de l'actif circulant.....	1 811,9	Compte de régularisation	
TOTAL ACTIF BRUT.....	5 467,7	Produits constatés d'avance et écarts de conversion de l'actif.....	78,2
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
Immobilisations corporelles (amortissements).....	725,7		
Total de l'actif immobilisé (amortissements).....	1 085,1		
Total de l'actif circulant (provisions).....	55,5		

(1) Champ : entreprises non financières, non agricoles.

TABLEAU L.01-16

Part des entreprises appartenant à un groupe (1)

Sources : Insee Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises), Lifi (enquête « Liaisons financières »), Diane

Activités	Code NES 16	Nombre d'entreprises	Part des entreprises dans les groupes (%)	Effectif moyen (milliers)	Part des effectifs dans les groupes (%)	Valeur ajoutée (milliards d'euros)
Au 1 ^{er} janvier 2005						
Industries agricoles et alimentaires.....	EB	64 900	4,3	612,6	58,2	30,4
Industries des biens de consommation.....	EC	67 900	6,6	656,1	68,4	40,9
Industrie automobile.....	ED	2 000	25,4	279,1	95,9	20,1
Industries des biens d'équipement.....	EE	41 500	12,0	776,0	73,2	42,7
Industries des biens intermédiaires.....	EF	61 300	17,5	1 425,4	75,2	76,5
Énergie.....	EG	2 500	25,1	239,1	97,8	32,7
Construction.....	EH	336 300	1,9	1 366,5	30,8	59,8
Commerce.....	EJ	600 700	4,7	3 054,8	54,0	145,1
Transports.....	EK	90 700	6,1	1 076,9	69,5	55,1
Activités immobilières.....	EM	323 100	3,9	256,2	30,8	32,6
Services aux entreprises (2).....	EN	417 600	8,0	2 636,2	60,9	178,4
Services aux particuliers.....	EP	463 300	1,3	1 193,9	29,7	48,3
Éducation, santé, action sociale.....	EQ	345 200	0,5	574,7	23,2	41,7
Au 1 ^{er} janvier 2004						
Industries agricoles et alimentaires.....	EB	64 000	4,3	611,6	58,5	29,3
Industries des biens de consommation.....	EC	66 100	6,7	679,6	67,7	41,7
Industrie automobile.....	ED	2 000	25,3	280,9	95,9	18,6
Industries des biens d'équipement.....	EE	40 800	11,9	809,8	73,8	45,7
Industries des biens intermédiaires.....	EF	61 000	17,2	1 464,1	74,8	72,9
Énergie.....	EG	2 300	25,1	232,6	97,6	30,7
Construction.....	EH	318 800	1,9	1 317,3	30,9	56,4
Commerce.....	EJ	581 700	4,6	3 001,4	52,6	138,7
Transports.....	EK	89 100	5,9	1 069,5	69,7	52,2
Activités immobilières.....	EM	304 800	3,5	239,9	29,6	29,8
Services aux entreprises (2).....	EN	393 300	7,9	2 580,5	62,0	168,6
Services aux particuliers.....	EP	438 700	1,3	1 146,7	29,1	46,4
Éducation, santé, action sociale.....	EQ	337 500	0,5	540,3	22,8	39,4

(1) Champ : filiales non financières, non agricoles.
(2) L'effectif des services aux entreprises ne comprend que l'effectif permanent des entreprises d'intérim.

TABLEAU L.01-17

Concentration des groupes (1) (2)

Sources : Insee Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises), Lifi (enquête « Liaisons financières »), Diane

Secteurs en NES 16 (3)	Codes NES 16	Valeur ajoutée brute au coût des facteurs cumulée		Effectif cumulé	
		des 4 premiers groupes	des 10 premiers groupes	des 4 premiers groupes	des 10 premiers groupes
Au 1 ^{er} janvier 2005					
Industries agricoles et alimentaires	EB	12,8	20,8	7,1	13,6
Industries des biens de consommation	EC	13,8	20,1	7,5	12,9
Industrie automobile	ED	70,8	79,3	60,9	70,4
Industries des biens d'équipement	EE	16,4	28,8	11,4	21,3
Industries des biens intermédiaires	EF	9,8	16,9	7,5	13,2
Énergie	EG	79,2	93,2	73,7	92,6
Construction	EH	12,0	16,0	11,5	15,4
Commerce	EJ	9,2	13,0	10,9	14,9
Transports	EK	33,7	44,0	29,1	36,5
Activités immobilières	EM	7,6	13,5	6,6	10,3
Services aux entreprises	EN	22,5	29,5	18,3	22,5
Services aux particuliers	EP	9,3	14,8	7,0	10,9
Éducation, santé, action sociale	EQ	2,9	4,4	5,0	8,1
Au 1 ^{er} janvier 2004					
Industries agricoles et alimentaires	EB	13,3	20,5	7,4	13,9
Industries des biens de consommation	EC	15,2	21,5	6,8	12,0
Industrie automobile	ED	70,3	79,2	60,2	69,7
Industries des biens d'équipement	EE	20,9	31,8	12,8	21,6
Industries des biens intermédiaires	EF	9,8	16,3	7,8	13,1
Énergie	EG	80,0	93,8	75,7	91,7
Construction	EH	12,2	16,4	11,7	16,0
Commerce	EJ	9,7	14,2	10,3	14,8
Transports	EK	34,6	44,5	30,6	37,0
Activités immobilières	EM	6,5	13,2	5,4	9,1
Services aux entreprises	EN	23,0	29,3	19,2	23,4
Services aux particuliers	EP	9,0	15,1	7,2	11,0
Éducation, santé, action sociale	EQ	2,7	4,0	5,0	7,9

(1) Dans chaque secteur, les effectifs et les valeurs ajoutées des entreprises d'un même groupe sont additionnées. Les 4 (ou 10) premiers groupes sont ceux dont les entreprises du secteur les classent en tête. Un groupe ayant des entreprises dans plusieurs secteurs peut apparaître dans plusieurs lignes du tableau.

(2) Champ : filiales non financières, non agricoles.

(3) Les secteurs correspondent aux activités des entreprises, non à celles des groupes.

TABLEAU L.01-18

Entreprises appartenant au « contour élargi » et « noyau dur » des groupes, par secteur

Sources : Insee Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises), Lifi (Enquête « Liaisons financières »), Diane

Secteur	Code NES 16	Le « contour élargi » des groupes				Le « noyau dur » des groupes							
		Nombre d'entreprises	Effectif salarié (milliers)	Nombre d'entreprises	(1) Effectif salarié (milliers)				Nombre de groupes implantés dans le secteur	Nombre de groupes ayant pour activité dominante le secteur			
					Total	Groupes publics français	Groupes privés français	Groupes étrangers		Total	Groupes publics français	Groupes privés français	Groupes étrangers
Au 1 ^{er} janvier 2005													
Industries agricoles et alimentaires	EB	3 110	372	2 830	360	—	268	92	1 410	1 106	—	935	171
Industries des biens de consommation . .	EC	4 940	460	4 520	449	2	299	148	2 600	1 964	1	1 578	385
Industrie automobile	ED	550	269	510	268	—	186	81	340	211	—	125	86
Industries des biens d'équipement	EE	5 440	582	5 010	571	50	307	214	3 330	2 440	3	1 831	606
Industries des biens intermédiaires.	EF	11 700	1 095	10 800	1 072	20	601	451	5 820	4 643	3	3 557	1 083
Énergie.	EG	720	235	640	234	154	72	9	170	67	3	47	17
Construction	EH	7 000	430	6 550	421	3	388	29	3 180	2 575	—	2 483	92
Commerce.	EJ	31 800	1 708	28 500	1 649	1	1 232	416	14 600	11 294	1	8 128	3 165
Transports	EK	6 100	766	5 550	748	270	368	109	2 250	1 536	9	1 229	298
Activités immobilières	EM	15 100	92	12 500	79	4	70	5	4 700	1 256	1	1 071	184
Services aux entreprises	EN	36 400	1 651	33 400	1 605	311	995	298	18 400	4 867	8	3 822	1 037
Services aux particuliers	EP	7 020	373	6 190	353	17	255	80	2 330	1 653	9	1 470	174
Éducation, santé, action sociale	EQ	1 860	140	1 700	133	7	110	17	750	496	1	466	29
Total industrie, commerce, services . .		131 740	8 173	118 700	7 942	839	5 151	1 949	—	34 108	39	26 742	7 327
Agriculture, sylviculture, pêche (2).	EA	150	11	130	11	7	3	1	80	38	1	30	7
Activités financières.	EL	9 400	588	8 880	585	19	497	69	4 400	702	5	518	179
Activités associatives et extra territoriales.	ER	110	6	100	6	1	6	—	100	41	2	38	1
Activité non déclarée.		240	—	220	—	—	—	—	130	3	—	3	—
Total autres secteurs		9 900	605	9 330	602	27	506	70	—	784	8	589	187
Au 1 ^{er} janvier 2004													
Industries agricoles et alimentaires	EB	3 050	373	2 760	362	1	269	93	1 370	1 089	—	909	180
Industries des biens de consommation . .	EC	4 860	471	4 430	460	2	311	148	2 550	1 916	3	1 542	371
Industrie automobile	ED	550	271	510	269	—	186	84	330	208	—	121	87
Industries des biens d'équipement	EE	5 250	612	4 860	602	52	296	254	3 230	2 330	3	1 721	606
Industries des biens intermédiaires.	EF	11 400	1 116	10 500	1 094	18	620	455	5 620	4 483	2	3 375	1 106
Énergie.	EG	650	228	570	227	152	66	8	150	64	6	44	14
Construction	EH	6 510	415	6 090	407	4	386	17	2 850	2 282	—	2 195	87
Commerce.	EJ	29 700	1 634	27 000	1 577	2	1 181	395	13 800	10 596	2	7 438	3 156
Transports	EK	5 610	766	5 100	745	342	319	84	2 130	1 438	13	1 149	276
Activités immobilières	EM	12 900	85	10 800	71	3	62	5	4 170	1 114	2	959	153
Services aux entreprises	EN	33 800	1 634	30 900	1 590	456	834	300	16 800	4 590	12	3 545	1 033
Services aux particuliers	EP	6 400	352	5 620	332	18	247	66	2 070	1 467	9	1 299	159
Éducation, santé, action sociale	EQ	1 680	129	1 540	123	7	102	14	690	462	1	433	28
Total industrie, commerce, services . .		122 360	8 086	110 680	7 859	1 057	4 879	1 923	—	32 039	53	24 730	7 256
Agriculture, sylviculture, pêche (2).	EA	140	12	120	12	8	3	1	80	36	1	30	5
Activités financières.	EL	8 970	587	8 490	583	19	492	71	4 100	645	4	455	186
Activités associatives et extra territoriales.	ER	100	6	90	6	—	6	—	90	38	1	36	1
Activité non déclarée.		130	—	120	—	—	—	—	80	1	—	—	1
Total autres secteurs		9 340	605	8 820	601	27	501	72	—	720	6	521	193

(1) Effectifs salariés des entreprises d'un secteur appartenant à un groupe.

(2) La faible représentativité de ces secteurs dans l'enquête "Liaisons financières" ne permet pas une interprétation économique des résultats.

TABLEAU L.01-19

Importance des groupes en fonction de leur taille (1)

Sources : Insee Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises), Lifi (enquête « Liaisons financières »), Diane

	Nombre de groupes (2)	Effectif salarié (milliers)	Ressources élargies (milliards d'euros) (3)	Capitaux propres et autres fonds propres (milliards d'euros)
Au 1 ^{er} janvier 2005				
Micro-groupes : 0 à 499 salariés	32 668	2 105	528	201
Petits groupes : 500 à 1 999 salariés	1 316	1 194	309	155
Moyens groupes : 2 000 à 9 999 salariés	399	1 477	468	263
Grands groupes : 10 000 salariés ou plus	84	3 051	969	981
Total	34 467	7 827	2 273	1 600
Au 1 ^{er} janvier 2004				
Micro-groupes : 0 à 499 salariés	29 238	2 029	495	181
Petits groupes : 500 à 1 999 salariés	1 339	1 225	303	145
Moyens groupes : 2 000 à 9 999 salariés	391	1 480	437	265
Grands groupes : 10 000 salariés ou plus	77	2 989	948	925
Total	31 045	7 723	2 183	1 516

(1) Champ : groupes non financiers, non agricoles - filiales non financières, non agricoles.
(2) Sont comptabilisés les groupes français et étrangers dont les salariés travaillent effectivement en France.
(3) Les ressources élargies représentent la somme du chiffre d'affaires hors taxes et des produits financiers.

TABLEAU L.01-20

Importance des groupes selon l'implantation géographique de la tête de groupe au 1^{er} janvier 2005 (1)

Sources : Insee Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises), Lifi (enquête « Liaisons financières »), Diane

Unité : Milliard d'euros

	Groupes français	Groupes étrangers	
		Union européenne	hors Union européenne
Nombre d'entreprises	97 412	12 366	6 031
Effectif salarié (milliers)	5 892	1 224	712
Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	350	78	61
Excédent brut d'exploitation	108	22	16
Immobilisations corporelles brutes	801	126	80
Investissement en immobilisations corporelles hors apports	61	12	8

(1) Champ : groupes non financiers, non agricoles - filiales non financières, non agricoles.

TABLEAU L.01-21

Performances des entreprises : indices de chiffres d'affaires dans l'industrie et la construction (série brute) (1)

Sources : Insee
Direction générale des impôts

Base 100 en 2000

Secteur d'activité	NES 16	1995	1998	1999	2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	2005
Industries agricoles et alimentaires (IAA).....	EB	88,4	94,3	95,5	100,0	105,0	107,9	108,7	110,8	112,2
Industries des biens de consommation.....	EC	80,6	89,7	93,8	100,0	106,2	109,5	110,4	114,1	117,7
Industrie automobile.....	ED	68,7	84,6	90,4	100,0	108,2	110,2	109,6	110,7	107,4
Industries des biens d'équipement.....	EE	73,9	85,7	91,3	100,0	104,0	100,2	101,5	104,4	107,9
Industries des biens intermédiaires.....	EF	81,8	88,5	90,4	100,0	100,8	97,0	96,1	100,2	102,1
Énergie.....	EG	76,7	78,3	82,9	100,0	102,5	104,0	107,4	116,4	123,8
Construction.....	EH	80,3	84,7	89,4	100,0	106,6	108,6	112,4	120,9	128,0
Ensemble industrie.....	EB à EG	79,0	87,3	90,9	100,0	103,9	103,4	103,9	107,7	110,1
Ensemble hors énergie et IAA.....	EC à EF	77,5	87,4	91,3	100,0	103,9	102,4	102,4	105,6	107,4

(1) Les indices de chiffre d'affaires sont désormais publiés en base 100 en 2000 (cf. méthodologie de ce chapitre).

TABLEAU L.01-22

Performances des entreprises : indices de chiffres d'affaires dans le commerce, les transports, la réparation automobile et les services (série brute en valeur) (1) (2)

Sources : Insee
Direction générale des impôts

Base 100 en 2000

Secteur d'activité	Code	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Commerce de détail.....	D	80,8	85,8	89,8	94,5	100,0	104,7	107,6	110,4	113,1
Commerce réparation automobile.....	A	78,3	80,7	88,9	96,3	100,0	104,1	105,7	104,6	109,1
Services aux particuliers (3).....	P	87,0	87,4	91,9	95,1	100,0	103,7	106,2	105,4	106,2
Hôtels restaurants.....	P1	85,6	86,1	91,3	94,8	100,0	103,8	106,5	105,6	106,3
Services personnels.....	P31	94,9	94,8	95,8	96,8	100,0	102,8	104,5	104,4	106,0
Commerce de gros.....	G2	80,5	85,0	89,2	93,2	100,0	101,9	103,3	102,7	106,3
Transports.....	T	75,6	79,6	85,9	91,4	100,0	104,5	107,0	107,6	112,1
Activités immobilières.....	I	80,3	83,5	86,6	94,4	100,0	104,2	109,6	114,3	119,0
Services aux entreprises (4).....	E	72,0	77,0	83,2	91,0	100,0	106,8	108,1	108,6	110,8
Conseils et assistance.....	E2	73,8	78,5	84,2	91,8	100,0	106,0	106,3	106,8	109,3
Services opérationnels (5).....	E3	68,2	73,9	81,3	89,3	100,0	108,6	111,8	112,2	114,0

(1) Les indices du chiffre d'affaires sont désormais publiés en base 100 en 2000 (cf. méthodologie de ce chapitre). Pour 2005, compte tenu de changements méthodologiques, ce tableau n'a pas été actualisé.

(2) Les regroupements sont différents de ceux de la nomenclature NAF et sont identifiés par une nomenclature spécifique.

(3) Hors activités récréatives, culturelles et sportives.

(4) Hors postes, Télécom, Recherche & Développement.

(5) Hors Recherche & Développement.

Chapitre L.02

Innovation et Propriété industrielle

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | |
|---|---|
| 1 Dépôts de demandes de brevets d'invention. | 4 Dépôts de marques (premiers dépôts et renouvellements). |
| 2 Origine des déposants de brevets par la voie nationale. | 5 Dessins et modèles déposés. |
| 3 Demandes de brevet déposées par la voie nationale selon le domaine technologique. | 6 Entreprises innovantes entre 2002 et 2004. |

○ Présentation

Dans un contexte de stabilisation globale (17 291 dépôts en 2004 et 17 275 en 2005), il faut noter que les dépôts de brevets émanant des personnes morales françaises (entreprises, centres de Recherche) augmentent de 2,9 % en 2005 par rapport à l'année précédente. La voie nationale est principalement utilisée par les déposants français qui représentent plus de 80 % des dépôts effectués à l'Inpi. Les entreprises françaises utilisent souvent la procédure nationale comme première étape, afin d'obtenir, avant l'expiration du délai de priorité (12 mois) le rapport de recherche établi par l'OEB qui leur permet d'apprécier la pertinence d'une extension de leur brevet à l'étranger. La majorité (57,7 %) des dépôts effectués par des déposants étrangers concernent des allemands, des japonais et des américains.

L'ensemble des demandes européennes entrées en phase régionale (demandes euro-PCT entrées en phase régionale et demandes euro-directes) continuent de progresser (+ 4 % entre 2004 et 2005). Les demandes européennes d'origine française représentent 6,2 % du total.

Le nombre des demandes par la voie internationale arrivées à l'OMPI croît de 10,6 % entre 2004 et 2005. Il faut y voir l'effet du phénomène de mondialisation, qui fait que les déposants recherchent la protection du brevet dans un nombre croissant de pays. La croissance des dépôts est également stimulée par un flux constant d'adhésion de nouveaux États membres et par la réduction et la suppression (depuis le 1^{er} janvier 2004) des taxes de désignation.

En ce qui concerne les dépôts de marques, en 2005, c'est surtout la voie nationale qui connaît une augmentation (+ 2,1 % de premiers dépôts publiés, + 13,4 % de renouvellements), alors que les dépôts de marques communautaires sont stables. La mise en place du dessin et modèle communautaire en 2003 (+ 18,1 % en 2005) conserve son impact sur l'évolution de la voie internationale qui continue de baisser fortement (- 34,1 %) pour les modèles désignant la France.

○ Méthodologie

21. Généralités

Les généralités ci-dessous concernent les bases juridiques des titres de propriété industrielle. Tous les textes ont été codifiés depuis le 1^{er} juillet 1992 dans le code de la propriété intellectuelle.

Brevets d'invention

Pour obtenir une protection en France par brevet, il existe, depuis 1978, trois voies de dépôts (nationale, européenne, internationale). Étant donné les procédures en vigueur, ces trois voies ne sont pas additives car les demandes européennes et internationales (PCT) désignant la France peuvent porter sur le même objet que des demandes de brevet nationales déposées antérieurement.

Ce sont :

– la voie nationale.

La matière est régie par la loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle comprenant, en première partie, la propriété littéraire et artistique et en deuxième partie, la propriété industrielle.

Ce texte a codifié, à droit constant, les lois régissant précédemment la matière des brevets dans le livre VI du code.

Le dépôt d'une demande de brevet doit être effectué, soit à l'Institut National de la Propriété Industrielle (Inpi) au siège de Paris, soit dans un de ses onze délégations régionales. Dans ce dernier cas, les pièces sont immédiatement transmises à l'Institut.

La demande doit notamment comprendre :

- l'identification du demandeur ;
- une description de l'invention ;

- une ou plusieurs revendications qui définissent l'objet de la protection demandée ;
- un abrégé du contenu technique de l'invention ;
- la justification du paiement des redevances prescrites.

La demande est publiée d'office à l'expiration d'un délai de dix-huit mois qui court à partir de la date de dépôt (ou de la date de priorité si une priorité est revendiquée).

Selon l'article L. 612-14 du code de la propriété intellectuelle, l'Institut National de la Propriété Industrielle annexe au brevet délivré un « rapport de recherche ». Ce rapport de recherche cite les antériorités (y compris les documents étrangers) susceptibles d'affecter la nouveauté et l'activité inventive de l'invention.

La protection conférée par le brevet consiste dans le droit exclusif d'exploiter l'invention. Une atteinte à ce droit constitue une contrefaçon engageant la responsabilité de son auteur.

– la voie européenne.

La Convention sur la délivrance de brevets européens (dite Convention de Munich) du 5 octobre 1973 permet d'obtenir, par une seule formalité de dépôt et après un examen complet de brevetabilité, la délivrance d'un titre appelé « brevet européen », pouvant avoir dans 31 États d'Europe (au 1^{er} juillet 2005) les mêmes effets qu'un brevet national.

– la voie internationale dite PCT (Patent Cooperation Treaty).

Grâce au Traité de coopération en matière de brevets (dit PCT), signé à Washington le 19 juin 1970, il est possible par une seule démarche de déposer une demande de brevet dans plus de 130 pays. Un délai de trente mois est ouvert, pour l'entrée dans les phases nationales, indispensable pour la délivrance des brevets nationaux recherchés. Le dépôt international est suivi d'un rapport de recherche internationale, voire d'un examen préliminaire international, facilitant le déroulement des phases nationales.

Marques de fabrique, de commerce ou de service

Il existe trois moyens d'obtenir cette protection sur le territoire français :

– la voie nationale.

Le droit des marques a été entièrement réformé par la loi n° 91-7 du 4 janvier 1991, codifiée dans le livre VII du code de la propriété intellectuelle.

Les principes du droit français en la matière subsistent : seul le dépôt, suivi de l'enregistrement, et non le simple usage, confère le droit exclusif. L'Inpi procède d'office à un examen de la marque en vérifiant son caractère distinctif et licite. L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Dans un délai de deux mois suivant la publication de la demande d'enregistrement, le titulaire d'une marque antérieure ou le bénéficiaire d'un droit exclusif d'exploitation sur une telle marque peuvent former opposition, auprès de l'Inpi, à l'enregistrement d'une marque postérieure.

L'atteinte aux droits de la marque constitue une contrefaçon engageant la responsabilité civile de son auteur.

– la voie communautaire.

Cette voie, ouverte depuis le 1^{er} janvier 1996, permet d'obtenir une protection unique, sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne, avec une procédure d'enregistrement unique.

Le dépôt d'une marque communautaire s'effectue à l'Office pour l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), situé à Alicante, ou par l'intermédiaire, en France, de l'Institut National de la Propriété Industrielle (Inpi). La durée de la protection est de dix ans indéfiniment renouvelable.

– la voie internationale.

L'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole), regroupant un peu plus de soixante-dix pays et, désormais, la Communauté européenne, permet, grâce à une procédure unique et centralisée auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) d'obtenir une protection dans plusieurs États. Sur le fondement d'une marque de base nationale, un titulaire peut demander une extension internationale. Cette demande se fait, en France, auprès de l'Inpi qui la transmet au Bureau international de l'OMPI. La durée de protection obtenue

à l'étranger, grâce à ce dépôt, est de dix ans également renouvelable indéfiniment.

Dessins et modèles industriels

Il existe trois moyens d'obtenir cette protection sur le territoire français :

– la voie nationale.

Le droit français est dominé par le principe dit de « l'unité de l'art » en vertu duquel le créateur peut prétendre au bénéfice, cumulativement ou alternativement, selon son intérêt :

- de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire ou artistique, codifiée dans le livre I du code de la propriété intellectuelle, applicable à toutes les créations quelle que soit leur destination sans que soit exigée aucune formalité ;

- de la loi du 14 juillet 1909, spécifique aux dessins et modèles industriels, sous réserve de l'accomplissement d'une formalité de dépôt auprès de l'Inpi ou des greffes des tribunaux de commerce.

La loi n° 90-1052 du 26 novembre 1990 a modifié les dispositions de la loi du 14 juillet 1909 afférentes à la procédure de dépôt pour les moderniser et les simplifier : ces textes figurent dans le livre V du code de la propriété intellectuelle.

Depuis, il n'est plus possible de procéder à un dépôt en nature. Le dépôt doit notamment comporter l'identification du déposant et une reproduction du ou des dessins ou modèles concernés.

La loi modifiée ne prévoit plus le secret du dépôt. Dès qu'il est reconnu conforme, le dépôt est publié à moins que le déposant n'ait requis l'ajournement de cette publication à trois ans.

De plus, la loi n° 94-102 du 5 février 1994 et le décret n° 94-836 du 27 septembre 1994 ont institué une procédure de dépôt simplifié autorisant les déposants, appartenant à des industries renouvelant fréquemment l'aspect de leurs créations (notamment les professionnels de la mode), à effectuer un dépôt avec des contraintes de présentation allégées.

L'ordonnance d'application de la directive européenne 98/71 du 25 juillet 2001 et applicable depuis le 1^{er} octobre 2001 fixe la durée de protection à 5 ans renouvelable 4 fois maximum.

– la voie internationale.

Une protection à l'étranger peut être demandée pour les dessins et modèles en se conformant aux prescriptions des différentes législations nationales. Les droits varient notablement d'un pays à l'autre et prennent souvent en considération, au contraire du droit français, la nature et la destination de l'objet.

L'Arrangement de La Haye du 6 novembre 1925, regroupant un peu plus de 40 pays permet d'obtenir, grâce à une procédure unique et centralisée auprès de l'OMPI, une protection, dans plusieurs États, à moins d'un refus de protection notifié dans les six mois par les États qui prévoient un tel refus.

– la voie communautaire.

La directive communautaire 98/71/CE du 13 octobre 1998, qui a harmonisé les principales règles applicables aux dessins ou modèles enregistrés dans les États membres, marque une étape importante dans la construction d'une protection communautaire des dessins et modèles. Elle a été suivie d'un règlement communautaire adopté en décembre 2001, qui instaure un nouveau titre : le dessin ou modèle communautaire. Les dépôts de dessins et modèles communautaires sont reçus depuis janvier 2003 et les premiers enregistrements sont datés du 1^{er} avril 2003.

22. Méthodologie des tableaux

Pour les brevets, les tableaux sont établis à partir de données de l'Inpi pour la voie nationale, de l'OEB pour la voie européenne et de l'OMPI pour la voie internationale. Pour la voie internationale, les désignations sont devenues automatiques depuis 2004, 100 % des demandes internationales désignent donc la France. En pratique, ces désignations seront confirmées ou non plus tard au cours de la procédure. Les domaines technologiques, pris en compte dans le tableau L.02-3, sont basés sur la Classification Internationale des Brevets (Cib) issue de la Convention européenne du 19 septembre 1954. Cette classification ne trouve pas de correspondance directe avec les nomenclatures usuelles, telles que la Naf, et est revue tous les cinq ans pour tenir compte des évolutions dans les techniques

de pointe ; la dernière mise à jour date du 1^{er} janvier 2000. De ce fait, les comparaisons avec d'autres indicateurs industriels sont à prendre avec précaution. La table de correspondance entre les Cib et les domaines technologiques ayant été révisée en 2002, le tableau L.02-3 a été modifié en conséquence, avec une mise à jour des répartitions depuis 1997.

Pour les marques, les tableaux présentent des données de publications. Elles ne prennent donc pas en compte les marques irrecevables avant publication.

Pour les dessins et modèles, les tableaux présentent des données de dessins et modèles déposés pour la voie nationale et des estimations du nombre de dessins et modèles enregistrés pour la voie internationale.

3

○ Définitions

Brevets d'invention

Ils concernent :

- les produits nouveaux considérés, dans leur structure (ex. : réceptacle et pliage d'un coussin d'air), leur composition (ex. : une nouvelle molécule pharmaceutique), leur configuration fonctionnelle (ex. : une selle de bicyclette) ;

- les procédés nouveaux de fabrication (ex. : un procédé de moulage) remplissant par ailleurs les autres conditions prévues par la loi.

Le brevet n'est pas réservé aux grandes innovations. Il peut également s'appliquer à des réalisations relativement modestes (ex. : planche à voile, à roulettes et à skis), qui pour autant, n'en sont pas moins commercialement intéressantes.

Comptage fractionnaire

Pour la répartition « Résidants – Non résidants », les règles de comptage appliquées sont les suivantes :

- en cas de co-dépôt de plusieurs personnes physiques, une part fractionnaire du dépôt est attribuée à chacun des déposants ;

- en cas de co-dépôt de plusieurs personnes morales, une part fractionnaire du dépôt est attribuée à chacun des déposants ;

- en cas de co-dépôt entre au moins une personne physique et au moins une personne morale, le dépôt est compté comme un dépôt de personne morale.

Pour la répartition déposants résidants, déposants non-résidants, on applique en outre la règle suivante :

- en cas de co-dépôt entre au moins une personne physique et une personne morale, le dépôt est compté comme un dépôt de personne morale. On retient alors la résidence de(s) personne(s) morale(s) en attribuant une part fractionnaire du dépôt à chacun des pays de résidence.

Dessins et modèles

La protection des dessins et modèles s'applique à la forme ou à l'aspect extérieur donné à un produit industriel ou artisanal (ex. : une aile d'automobile).

Si la forme ou l'aspect sont inséparables de la fonction de l'objet, la protection ne relève que du brevet.

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS4)

Cette quatrième enquête a été lancée conjointement dans l'ensemble des pays européens en 2005 ; elle porte sur la période 2002-2004 et concerne les entreprises de 10 salariés et plus (cf. tableau L.02-6). Conformément au règlement européen, l'enquête couvre la plupart des secteurs d'activité marchande non agricole. En France, elle a été conçue par l'ensemble des services statistiques compétents en matière de statistique auprès des entreprises : l'Insee, le Scees au ministère chargé de l'Agriculture, le SESP au ministère chargé de l'Équipement et des Transports, la Dep au ministère chargé de la Recherche et le Sessi au ministère de l'Industrie. Le Sessi a ensuite été responsable de sa réalisation pour l'ensemble du champ.

Manuel d'Oslo

Le Manuel d'Oslo est la principale source internationale de principes directeurs en matière de collecte et d'utilisation d'informations sur les activités d'innovation dans l'industrie.

La troisième édition 2005 tient compte des progrès réalisés dans la compréhension du processus de l'innovation et de son impact économique. Elle prend également en compte l'expérience acquise lors des dernières vagues d'enquêtes sur l'innovation dans les pays de l'OCDE ainsi que dans les pays non-membres. Pour la première fois, le Manuel analyse l'innovation non technologique (innovation organisationnelle et de marketing) et les liens entre les différents types d'innovation. Il contient en outre une annexe sur la mise en œuvre des enquêtes d'innovation dans les pays en voie de développement.

Marques de fabrique, de commerce ou de service

La marque est le signe quelconque (par exemple un nom, un logo, un dessin) qui permet à une entreprise de distinguer ses produits de ceux des autres entreprises. C'est le signe de ralliement de la clientèle.

Non-résidents

Personnes physiques ou morales ayant leur domicile ou leur siège hors de France.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle a pour objet la protection des droits de propriété industrielle et des droits d'auteur.

Les principaux droits de propriété industrielle sont les brevets d'invention, les marques de fabrique, de commerce ou de service, et les dessins et modèles industriels.

Ces titres de propriété industrielle présentent toutefois le caractère commun de conférer un monopole d'exploitation (énergiquement sanctionné par l'action en contrefaçon) et de constituer, par là même, un atout irremplaçable dans la stratégie des entreprises.

Ce sont des armes défensives et offensives.

Pour tous ces titres de propriété, il existe trois voies de protection : nationale, européenne et internationale (PCT) pour les brevets ; nationale, communautaire et internationale pour les marques ainsi que pour les dessins et modèles.

Résidents en France

Personnes physiques ou morales ayant leur domicile ou leur siège en France.

Voie nationale

Demande de protection visant le territoire français par la procédure nationale ; la procédure de délivrance ou d'enregistrement étant effectuée par l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Voie communautaire

Depuis 1996, demande de protection des marques, dans les pays de l'Union européenne, auprès de l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur (OHMI). Depuis 2003, demande de protection des dessins et modèles, dans les pays de l'Union européenne, auprès de l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur (OHMI).

Voie européenne

Demande de protection en France par la procédure européenne de délivrance des brevets (Convention de Munich).

Voie internationale

Demande de protection en France par une autre voie internationale : Traité de Washington (PCT) pour les brevets, Arrangement de Madrid pour les marques, Arrangement de La Haye pour les dessins et modèles.

4

Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Organisme :

– Institut National de la Propriété Industrielle.

Sites Internet :

- www.inpi.fr
- www.wipo.org
- www.european-patent-office.org
- <http://oami.eu.int>
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

- « Tableau de bord de l'innovation – 16^e édition », novembre 2006.
- « Technologies clés 2010 », *Études sur l'industrie*, septembre 2006.
- « L'innovation entre 2002 et 2004 », Sessi, septembre 2006.
- « Un quart des entreprises innovent », Sessi, 4 pages, n° 222, août 2006.
- « Innovation : les nouveaux modes de financement », *Les cahiers Industries* n° 113, avril 2006.
- « Coopérer pour innover - Un partenariat privé-public souvent de proximité », Sessi, 4 pages, n° 212, septembre 2005.

Insee-Références :

- « Innovation et niveau technologique des entreprises industrielles françaises », *l'Économie française, comptes et dossiers*, édition 2006.
- *Économie et statistique* :
- « Brevets et innovation », n° 380, septembre 2005.

Autres

- « L'économie de l'immatériel - La croissance de demain », rapport de la Commission sur l'économie de l'immatériel, *la Documentation Française*, M. Lévy, J. P. Jouyet, décembre 2006.
- « Tableau de bord européen de l'innovation », Commission européenne, 2006.
- Résultats détaillés de l'enquête communautaire sur l'innovation 2004 (CIS4).
- « Nantissement des brevets et croissance des innovations », *Revue d'économie politique*, n° 4, juillet-août 2006.
- « Stratégies d'innovation et d'internationalisation des entreprises industrielles françaises : un essai de modélisation », B. Haudeville, janvier 2006.
- « Pme - Innovation technologique et secteurs d'application », *Synthèse 2005*, Oséo, Anvar.
- « Manuel d'Oslo - Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation », OCDE, 3^e édition, 2005.
- « La valeur de la protection des brevets français appréciée par leurs renouvellements », *Économie et prévision*, n° 168, 2005.

Législation :

- « Des brevets et des marques, une histoire de la propriété industrielle », A. Beltran, S. Chauveau, G. Galvez-Behuc, Fayard, 2001.
- « Le droit français de la propriété intellectuelle », Y. Marcellin, A. Bertrand (collab.), J.P. Martin (collab.), A. Michalland (collab.), Paris : Cedat, 1999.
- « Le droit de la propriété industrielle », A. Chavanne, J.J. Burst, Paris : Dalloz, 1998.
- « Traité des dessins et modèles », P. Greffe et F. Greffe - Paris : Litec, 1997.
- « Le droit des dessins et modèles », D. Cohen - Paris : Economica, 1997.
- « Le nouveau droit français des marques », par P. Mathély, J.J. Burst, Paris : Librairie du journal des notaires et des avocats, 1994.
- « Le nouveau droit français des brevets d'invention », par P. Mathély - Paris : Librairie du journal des notaires et des avocats, 1991.

Voir aussi le chapitre K.02 « Balance des paiements ».

TABLEAU L.02-1

Dépôts de demandes de brevets d'invention

Sources : Institut National de la Propriété Industrielle
Office européen des brevets
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Unité : Nombre

	1997	1999	2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Voie nationale (1)	16 882	16 875	17 351	17 114	16 908	16 858	17 291	17 275
Résidants	13 215	13 518	13 790	13 504	13 559	13 517	14 230	14 327
Non résidants	3 667	3 357	3 561	3 610	3 349	3 341	3 061	2 948
Voie européenne (2)	72 834	89 319	100 706	110 112	106 325	166 855	123 775	128 679
Résidants	5 091	6 180	6 791	6 804	6 853	7 431	8 079	8 034
Non résidants	67 743	83 139	93 915	103 308	99 472	159 424	115 696	120 645
Taux de désignation de la France (%) (3)	94,6	97,1	97,3	99,3	98,8	99,4	98,5	98,6
Voie internationale (4)	57 064	76 358	93 240	108 227	110 391	115 201	122 640	135 602
Résidants	2 674	3 551	4 138	4 707	5 089	5 171	5 184	5 737
Non résidants	54 390	72 807	89 102	103 520	105 302	110 030	117 456	129 865

(1) Répartition résidants/non résidants en comptage fractionnaire.
(2) Demandes euro-directes et euro-PCT (Patent Cooperation Treaty) entrées en phase régionale.
(3) En 2005, la France est désignée dans 98,6 % des demandes de brevets par la voie européenne, c'est-à-dire que 98,6 % des demandes européennes font l'objet d'une demande de protection sur le territoire français.
(4) Il s'agit du total des demandes effectuées par la voie internationale.

TABLEAU L.02-2

Origine des déposants de brevets par la voie nationale

Source : Institut National de la Propriété Industrielle (Inpi)

Unité : Nombre

	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Déposants français	13 215	13 518	13 790	13 506	13 559	13 517	14 230	14 327
Personnes morales	9 592	10 291	10 371	10 034	9 941	10 242	11 001 r	11 319
Personnes physiques	3 623	3 227	3 419	3 470	3 618	3 275	3 229	3 008
Déposants étrangers	3 667	3 357	3 561	3 610	3 349	3 341	3 061	2 948
Personnes morales	3 306	2 987	3 177	3 252	3 014	3 029	2 794	2 671
Personnes physiques	361	370	384	358	335	312	267	277
dont : Allemagne	1 084	1 075	1 005	1 079	959	889	876	764
Japon	632	580	638	682	614	599	601	529
États-Unis	552	461	565	442	499	523	440	408
Taiwan	231	230	299	279	271	320	242	368
Suisse	176	201	151	153	163	142	167	159
République de Corée	224	135	124	109	116	147	155	140
Belgique	60	39	91	72	56	93	112	103
Italie	123	105	125	154	109	99	75	89
Espagne	82	77	89	89	89	89	50	76
Grande-Bretagne	96	96	50	63	86	71	37	40
Pays-Bas	165	122	155	186	96	56	26	14
Autres	242	236	269	302	291	313	280	258

TABLEAU L.02-3

Demandes de brevet déposées par la voie nationale selon le domaine technologique

Source : Institut National de la Propriété Industrielle

Unité : Nombre

	1997	1999	2000	2001	2002	2003	r 2004	r 2005
Électronique-Électricité	3 274	3 553	4 044	3 916	3 656	3 695	3 685	3 648
Composants électriques, électrotechnique	1 232	1 261	1 321	1 191	1 128	1 066	1 194	1 125
Audiovisuel	434	405	482	457	430	472	437	384
Télécommunications	914	1 052	1 185	1 214	1 079	1 081	1 028	1 033
Informatique	476	596	824	822	758	803	743	786
Semi-conducteurs	218	239	232	232	261	273	283	320
Instrumentation	2 175	1 998	2 023	2 000	2 024	1 984	2 150	2 134
Optique	432	328	316	361	320	299	300	331
Analyse, mesure et contrôle	1 015	958	1 034	979	997	987	1 130	1 129
Ingénierie médicale	650	634	593	602	621	625	649	612
Techniques nucléaires	78	78	80	58	86	73	71	62
Chimie, matériaux	1 336	1 303	1 266	1 175	1 132	1 072	1 136	966
Chimie organique	468	469	403	401	381	358	382	311
Chimie macromoléculaire	249	243	270	209	199	206	187	153
Chimie de base	196	197	155	164	143	122	146	134
Traitement de surface	156	151	162	167	157	143	184	133
Matériaux, métallurgie	267	243	276	234	252	243	237	235
Pharmacie-biotechnologies	708	851	896	942	925	865	896	831
Biotechnologies	145	186	179	202	182	147	134	109
Pharmacie - cosmétiques	445	539	600	608	625	609	645	608
Produits agricoles et alimentaires	118	126	117	132	118	109	117	114
Procédés industriels	2 495	2 559	2 344	2 261	2 237	2 251	2 132	2 175
Procédés techniques	430	502	448	448	410	375	325	376
Manutention, imprimerie	1 051	1 074	990	906	901	905	850	852
Appareils agricoles et alimentation	463	384	364	348	371	367	335	359
Travail des matériaux	383	431	374	391	407	372	381	382
Environnement-Pollution	168	168	168	168	148	232	241	206
Machines, mécanique-Transport	3 995	3 890	3 974	3 985	3 946	4 125	4 373	4 606
Machines-outils	355	360	341	323	305	316	350	344
Moteurs, pompes, turbines	538	509	575	622	615	709	777	835
Procédés thermiques	316	278	293	234	278	235	283	296
Composants mécaniques	1 056	1 109	1 036	1 092	940	910	905	956
Transport	1 576	1 511	1 637	1 601	1 670	1 823	1 928	2 065
Spatial-Armement	154	123	92	113	138	132	130	110
Consommation des ménages-BTP	2 605	2 395	2 566	2 516	2 692	2 568	2 552	2 416
Équipements et produits de consommation	1 613	1 417	1 609	1 512	1 647	1 599	1 490	1 361
Bâtiment-Travaux publics	992	978	957	1 004	1 045	969	1 062	1 055
Demandes non classées	301	325	238	319	296	298	367	499
Total des demandes	16 889	16 874	17 351	17 114	16 908	16 858	17 291	17 275

TABLEAU L.02-4

Dépôts de marques (premiers dépôts et renouvellements)

Sources : Institut National de la Propriété Industrielle

OHMI (Office d'Harmonisation dans le Marché Intérieur)

OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle)

Unité : Nombre

	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Voie nationale	69 017	75 116	83 763	90 371	101 414	86 970	82 198	83 330	87 936	92 308
Résidents en France	56 419	64 475	71 248	79 740	90 067	77 697	73 623	74 491	78 957	82 832
Non-résidents	12 598	10 641	12 515	10 631	11 347	9 273	8 575	8 839	8 979	9 476
Voie communautaire (1) (r)	///	27 277	31 626	41 287	57 376	48 902	45 214	57 659	58 855	58 651
dont : Résidents en France	///	1 898	2 161	2 735	3 402	3 171	3 411	4 122	4 372	4 228
Voie internationale (2)	13 413	12 996	13 820	13 386	14 897	14 155	12 909	12 726	12 558	13 109
Résidents en France	—	3	19	—	—	55	—	—	—	—
Non-résidents	13 413	12 993	13 801	13 386	14 897	14 100	12 909	—	—	—

(1) L'OHMI met régulièrement à jour les chiffres totaux mais pas les répartitions.

(2) Enregistrements et renouvellements désignant la France. L'OMPI publie des statistiques d'enregistrement et de renouvellements.

TABLEAU L.02-5

Dessins et modèles déposés

Sources : Institut National de la Propriété Industrielle
OHMI (Office d'Harmonisation dans le Marché Intérieur)
OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle)

Unité : Nombre

	1990	1995	1999	2000	2001	2002	r 2003	r 2004	2005
Voie nationale	25 295	36 636	62 197	56 580	60 749	63 760	62 739	69 279	67 510
Résidents en France	23 050	33 969	58 284	51 880	56 552	59 771	61 006	68 258	66 054
Non-résidents	2 245	2 667	3 913	4 700	4 197	3 989	1 733	1 021	1 456
Voie communautaire	...	...	...	...	...	...	40 640	53 893	63 648
dont : Résidents en France	...	...	...	...	...	...	2 813	4 541	5 076
Voie internationale	11 400	12 985 e	17 130 e	18 895 e	18 196 e	18 537 e	10 425 e	5 903 e	3 888 e
Résidents en France	1 490	1 881 e	2 453 e	2 832 e	3 079 e	2 732 e	1 691 e	895 e	576 e
Non-résidents	9 910	11 104 e	14 677 e	16 063 e	15 117 e	15 805 e	8 734 e	5 008 e	3 312 e

TABLEAU L.02-6

Entreprises innovantes entre 2002 et 2004 (1)

Source : Enquête Statistique publique, réalisation Sessi -CIS4 2004

Unité : % des entreprises

	(2) PPAOM	(3) PPA	Produits	Procédés	Produits nouveaux pour le marché	Organisation	Marketing	Part du chiffre d'affaires 2004 dégage par les produits nouveaux pour le marché
Industrie	55	39	25	29	16	36	16	8
10 à 49 salariés	49	31	18	23	11	32	13	3
50 à 249 salariés	72	58	40	42	27	44	22	5
250 salariés ou plus	87	80	67	64	51	62	35	10
Construction	39	16	5	15	2	34	10	1
10 à 49 salariés	38	15	5	14	2	33	10	—
50 à 249 salariés	52	27	11	25	6	44	11	1
250 salariés ou plus	70	55	34	54	26	59	21	2
Commerce	41	20	7	17	4	30	21	2
10 à 49 salariés	39	18	6	16	3	28	20	1
50 à 249 salariés	51	31	12	26	8	36	28	1
250 salariés ou plus	65	46	20	41	13	47	43	3
Transports	42	17	8	16	5	36	10	5
10 à 49 salariés	38	12	5	11	3	34	7	1
50 à 249 salariés	52	33	17	30	10	41	18	3
250 salariés ou plus	75	58	34	52	21	55	34	7
Activités immobilières	46	20	12	15	10	35	25	5
10 à 49 salariés	43	17	11	12	11	33	25	2
50 à 249 salariés	54	34	12	31	6	42	22	10
250 salariés ou plus	69	37	19	33	11	61	34	2
Services aux entreprises	53	27	17	21	11	41	20	8
10 à 49 salariés	52	25	15	19	10	41	19	3
50 à 249 salariés	54	40	25	34	16	41	25	6
250 salariés ou plus	63	51	36	42	25	49	35	11
Services aux particuliers	38	18	9	14	4	22	20	2
10 à 49 salariés	36	17	8	13	4	21	19	1
50 à 249 salariés	49	34	16	27	8	31	23	4
250 salariés ou plus	73	53	30	47	21	60	51	2
Activités financières	57	38	23	32	14	44	33	5
10 à 49 salariés	48	28	13	23	9	35	24	—
50 à 249 salariés	71	51	31	44	15	54	41	2
250 salariés ou plus	84	69	57	60	39	71	66	6
TOTAL	46(4)	25	13	20	8	34	18	5
10 à 49 salariés	43	21	10	17	6	32	16	2
50 à 249 salariés	59	42	25	34	16	41	23	3
250 salariés ou plus	76	63	46	53	33	57	38	7

(1) Entreprises marchandes de 10 salariés ou plus.
(2) PPAOM : produits, procédés, activités d'innovation, organisation ou marketing.
(3) PPA : Produits, procédés ou activités d'innovation.
(4) Lecture : 46 % des entreprises étaient innovantes en PPAOM entre 2002 et 2004.

Chapitre M.01

Agriculture, Sylviculture et Pêche

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Exploitations agricoles selon leur superficie, leur orientation technico-économique et leur dimension économique.	18	Indices annuels bruts des prix des produits agricoles à la production.
2	Nombre et superficie des exploitations agricoles dans l'Union européenne (UE).	19	Indices annuels bruts des prix d'achat des moyens de production agricoles (Ipampa).
3	Actifs sur les exploitations selon leur statut.	20	Superficies forestières par type de peuplement selon l'enquête sur l'utilisation du territoire.
4	Actifs familiaux selon le sexe, l'âge et le lien avec le chef d'exploitation en 2005.	21	Superficies forestières relevant du régime forestier par catégorie de propriétaires au 31 décembre.
5	Utilisation du territoire et des terres arables.	22	Superficies forestières relevant du régime forestier par catégorie de propriétaires - Départements d'outre-mer.
6	Valeur vénale de certaines terres.	23	Surfaces mises en boisement par essence et par nature du boisement avec l'aide du Fonds forestier national.
7	Acquisitions de gros matériels neufs agricoles.	24	Production annuelle des pépinières particulières.
8	Livraisons d'engrais.	25	Production ligneuse de l'Office national des Forêts - Vente de bois en France.
9	Cheptel et production agricole de l'Union européenne en 2005.	26	Bilan de la matière bois en 2004.
10	Production de céréales et de cultures industrielles.	27	Nombre et puissance des navires de pêche actifs métropolitains au 31 décembre.
11	Production de vin.	28	Marins embarqués sur les navires immatriculés en métropole, par type de pêche.
12	Production de légumes frais et de fruits.	29	Captures sur 15 ans pour quelques espèces importantes des pêches maritimes métropolitaines.
13	Cheptel (principales espèces) au 1 ^{er} décembre.	30	Production et commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture.
14	Principales productions animales.		
15	Compte spécifique de la branche « agriculture » : de la production au revenu d'entreprise agricole.		
16	Nombre et superficie des exploitations selon leur taille - Départements d'outre-mer.		
17	Utilisation du territoire et caractéristiques principales de l'agriculture - Départements d'outre-mer.		

○ Présentation

Agriculture

En 2005, le compte provisoire français donne une évolution du résultat agricole net par actif en termes réels de - 6,5 %.

La baisse du résultat est imputable à la baisse de la valeur de la production : - 1,8 % hors subventions, dont - 4,1 % pour les productions végétales mais + 1,1 % pour les productions animales. Les récoltes 2005 s'avèrent moyennes après l'abondance de 2004. Pour autant, la hausse des prix payés aux producteurs (+ 2,4 %) ne suffit pas à compenser la baisse des volumes. L'importance des stocks pèse sur le marché, notamment pour les céréales et le vin.

La baisse de la production conjuguée à la hausse des consommations intermédiaires fait baisser fortement la valeur ajoutée brute. Nette de la consommation de capital fixe, la valeur ajoutée de la branche agricole chute (- 8,2 %). La hausse des subventions d'exploitation, qui comprennent les indemnités pour la sécheresse 2005, atténue la baisse du résultat agricole net de la branche en valeur nominale (- 6,4 %). Comme l'emploi agricole total diminue (- 1,7 %, en équivalent temps plein), le résultat agricole net par actif diminue moins (- 4,8 %).

Forêt, bois

Les conséquences des tempêtes de décembre 1999 s'achèvent. Après le pic de 2000 et 2001, la récolte de bois commercialisée ne retrouve pas encore en 2004 son niveau des années d'avant tempête. Elle s'établit à 33,6 millions de m³ (36,0 en 1999) se répartissant entre 19,9 millions de m³ de grumes et 11,4 de bois d'industrie, le reste étant constitué de bois de feu.

Le volume de bois d'œuvre progresse de 0,2 % par rapport à 2003. L'augmentation porte surtout sur le mélèze (+ 19,9 %), les autres conifères (+ 11,6 %), les autres feuillus (+ 10,7 %) et le sapin-épicéa (+ 5,9 %). À l'inverse, le pin maritime (- 4,0 %), le peuplier (- 5,5 %), le châtaignier (- 8,3 %), le pin sylvestre (- 10,4 %) et le merisier (- 15,5 %) régressent. Le chêne (+ 1,8 %), le douglas (+ 1,2 %) et le hêtre (+ 0,7 %) évoluent peu. La récolte de bois de trituration augmente de 7,2 % par rapport à 2003 et dépasse légèrement son niveau de 1999. Les résineux (+ 10,0 %) progressent plus que les feuillus (+ 4,2 %). Le bois énergie commercialisé n'augmente que de 3,1 % mais la récolte de plaquettes de forêt progresse de 60,5 % et atteint 218 000 m³, ce qui témoigne du développement rapide des chaufferies utilisant cette source d'énergie. La récolte de bois certifiés provenant de forêts gérées durablement connaît un développement rapide. Entre 2003 et 2004, le volume de bois rond certifié a été multiplié par 2,8. En 2004, il représente 21 % du volume récolté contre seulement 8 % en 2003 et 2 % en 2002.

La production de sciages en 2004 s'élève à 10 millions de m³, ce qui place la France au cinquième rang de l'Union européenne, juste après l'Autriche. Elle remonte modestement de 2,4 % par rapport à 2003 et retrouve à peu près son niveau de 2002. Toutefois, les évolutions restent différenciées selon les produits. Les feuillus poursuivent leur descente (- 1,9 %) alors que les résineux se redressent (+ 3,7 %), poussés par une conjoncture favorable dans le secteur de la construction. Chez les feuillus, l'évolution la plus marquée concerne une nouvelle fois le hêtre (- 8,0 %) dont la demande s'effondre. Chez les conifères, la progression du sapin-épicéa (+ 7,9 %) compense la mauvaise posture du pin maritime (- 0,6 %), freiné par la situation difficile du massif landais. La production de sciages tropicaux continue à régresser alors que les bois sous rails et les merrains sont à peu près stables. La production de sciages certifiés provenant de forêt gérée durablement se développe rapidement. Entre 2003 et 2004, elle est multipliée par 2,5. En 2004, elle représente 9 % du volume produit contre seulement 4 % en 2003 et 2 % en 2002.

La balance extérieure de la France pour l'ensemble de la filière bois affiche un solde négatif de 4,7 milliards d'euros en 2005. Il se dégrade légèrement par rapport à l'année précédente, les importations (+ 2 %) progressant plus que les exportations

(+ 1 %). Les principaux secteurs déficitaires restent les mêmes. Cependant, le déficit des pâtes et papiers se contracte à nouveau (1,8 milliard d'euros en 2005 après 1,9 en 2004). À l'inverse, celui des meubles et sièges en bois continue à se dégrader (1,8 milliard d'euros en 2005 après 1,5 en 2004). L'excédent du secteur des panneaux continue à progresser. Les effets des tempêtes de 1999 sur le solde des bois bruts sont désormais passés : redevenu déficitaire en 2002, il se stabilise en 2005 à 26 millions d'euros. Bien que les importations de tropicaux soient stables, les exportations de bois bruts de pays ne progressent pas.

Pêche maritime

En 2005, le déficit du commerce extérieur des produits aquatiques s'accroît, il est de - 2,4 milliards d'euros. Cette accentuation fait suite à une période de stabilité de 2002 à 2004 où le déficit s'établissait à - 2,2 milliards d'euros.

On observe également une rupture dans l'évolution des volumes échangés. En effet, entre 2004 et 2005 les importations continuent d'augmenter (+ 2,8 %) tandis que les exportations diminuent (- 7,7 %). En 2005, les espèces dont les importations sont nettement supérieures aux exportations en valeur sont le saumon, la crevette, la morue (appelée également cabillaud), la coquille Saint-Jacques et le thon.

La fixation de taux maximum de captures pour certaines espèces, destinée à contrôler la ressource en vue d'une pêche durable, a fortement encadré les pratiques de pêche au cours des 15 dernières années. En 2005, la diminution des captures est particulièrement importante pour certaines espèces comme le merlan bleu et l'arctique commun. À l'inverse, sur la même période, on observe un accroissement des captures de coquille Saint-Jacques et de sardine commune par exemple.

La réduction de la flotte métropolitaine et de sa puissance se poursuit à un rythme relativement modéré au cours des années récentes. (- 2,1 % par an en moyenne au cours des 10 dernières années) entraînant une baisse du nombre des marins embarqués (- 1,4 % par an en moyenne sur la même période).

2

○ Méthodologie

AGRICULTURE

Enquêtes

Une grande partie des tableaux de ce chapitre est extraite de la « Statistique agricole annuelle (SAA) » publiée par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service central des enquêtes et études statistiques). Cette SAA est un document de synthèse réalisé à partir d'états établis en début d'année par les services statistiques des directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt, pour l'année civile précédente.

Ceux-ci disposent, d'une part, de différentes sources de renseignements traditionnellement utilisées : évaluations des correspondants et experts agricoles, données chiffrées fournies par les organismes administratifs ou techniques professionnels, et d'autre part, de résultats d'investigations statistiques : notamment les enquêtes par sondage sur la structure des cheptels bovin, caprin, porcin et ovin, sur la structure des vergers, sur la production des terres labourables. L'enquête dite « Utilisation du territoire », réalisée par contrôle au sol de points d'observation matérialisés sur un échantillon de photos aériennes, donne des informations dans tous les départements sur la destination des sols, qu'ils soient à usage agricole ou non agricole.

La plupart de ces enquêtes couvrent l'ensemble du territoire métropolitain.

Périodiquement sont réalisés des recensements ou des enquêtes par sondage sur la structure des exploitations ; recensements en 1970, 1979 et 1988 puis en 2000, enquêtes par sondage au 1/10 environ en 1981, 1983, 1985, 1987, 1990, 1993, 1995, 1997 et 2003.

Recensements et enquêtes de structure donnent toute une série de renseignements sur :

- l'utilisation du sol, les cultures, le mode de faire-valoir ;
- le cheptel ;

- le matériel ;
- les personnes vivant et / ou travaillant sur l'exploitation ;
- l'existence de comptabilité, d'activités de diversification, etc.

Aucun renseignement n'est relevé en termes monétaires.

Le caractère exhaustif des recensements permet d'assurer la diffusion des principales données au niveau géographique le plus fin, canton ou région agricole voire commune.

Structure des exploitations (France et CE)

Des règlements successifs assurent la cohérence des concepts utilisés dans la communauté européenne, l'harmonisation des nomenclatures et les périodes de réalisation des enquêtes dans chaque pays membre.

Certains résultats des enquêtes de structure sont publiés dans la classification européenne des exploitations agricoles. La procédure générale consiste à valoriser chaque rubrique de surface ou de cheptel d'une exploitation par un coefficient de valeur standard s'appuyant sur le concept de marge brute. On calcule ainsi une valeur globale dont l'importance caractérise la dimension de l'exploitation (taille exprimée en MBS¹). La structure au regard des différents pôles de spéculation agricoles permet de déterminer l'orientation principale de l'exploitation en fonction d'une grille de classification définie a priori, l'orientation technico-économique des exploitations agricoles (Otex).

Moyens de production

Actifs agricoles

Les effectifs des actifs familiaux et des salariés permanents non familiaux sont tirés des enquêtes et recensements du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees). Il s'agit, dans ce cas, de toutes les personnes ayant travaillé de manière régulière sur une exploitation agricole, quelle que soit par ailleurs leur catégorie socioprofessionnelle.

Répartition des terres selon l'utilisation

Les données portant sur la répartition du territoire selon l'utilisation qui en est faite et la répartition des terres arables selon les cultures, sont issues de la « Statistique agricole annuelle », document établi chaque année par les services départementaux de statistique agricole.

Valeur des terres agricoles

La valeur vénale des terres agricoles est obtenue annuellement par une enquête « à dire d'experts » réalisée par les services statistiques des directions départementales du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et exploitée par le Service central des enquêtes et études statistiques. Les résultats complets par petite région agricole, accompagnés de commentaires détaillés par département, paraissent dans Chiffres et données Agriculture.

Production végétale

Les données portant sur les productions végétales sont issues de la statistique agricole annuelle. Le concept de production est celui de production récoltée, le rendement qui sert à calculer cette production est dit « en récolte », il exclut :

- les pertes sur le champ ;
- les pertes en cours de transfert jusqu'à la ferme ;
- les parties de produits inutilisables ;
- les produits fatals.

Production animale (France et CE)

La production de viande (production indigène brute ou PIB) est évaluée sur le plan national à partir des abattages contrôlés, redressés pour tenir compte des animaux non contrôlés, auxquels on ajoute le solde du commerce extérieur net d'animaux de boucherie vivants.

Comptes de l'agriculture

Les comptes de l'agriculture sont évalués selon les méthodes définies pour la base 2000. Les comptes des années écoulées antérieures à n - 3 sont définitifs.

Ces résultats concernent l'agriculture au sens strict et non pas l'ensemble « agriculture - sylviculture - pêche », le plus souvent présenté dans les comptes nationaux.

Départements d'outre-mer

Bien que s'inspirant des travaux métropolitains, les concepts et définitions ont été adaptés au contexte particulier de ces départements.

Indices

Indice des prix des produits agricoles à la production [lppap] (base 100 en 2000)

L'indice des prix des produits agricoles à la production (lppap) base 100 en 2000 a pris la suite de l'indice base 100 en 1995.

Cet indice permet de mesurer l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est utilisé par les conjoncturistes et par les comptes nationaux. La méthodologie de l'lpap est harmonisée au plan européen par le groupe « Statistiques des prix agricoles » d'Eurostat.

• Les sources d'information

L'indice est élaboré à partir de l'observation des prix de marché relevés si possible au stade de la production. Les principales sources d'information utilisées sont :

- le ministère de l'Agriculture et de la Pêche : Service central des enquêtes et des études statistiques (Scees) ; Service des nouvelles des marchés (SNM).
- les Offices : office des grandes cultures ; office de l'élevage ; office des vins, des fruits et légumes et de l'horticulture.
- les organisations interprofessionnelles.

• Formule de calcul

L'lpap est un indice de Laspeyres. On constitue pour chaque poste un échantillon composé de séries représentatives selon certains critères (géographiques, qualitatifs...). L'indice mensuel d'un poste élémentaire est le quotient du prix moyen calculé chaque mois sur cet échantillon, avec celui de l'année de base. Le prix moyen de l'année de base est une moyenne arithmétique pondérée par les quantités produites. De même, l'indice d'un regroupement est la moyenne arithmétique des indices des postes et des regroupements qui en font partie, pondérés par la valeur des productions de l'année de base.

• Structure de l'indice

Les pondérations relatives aux produits livrés par les agriculteurs entrant dans le champ de l'indice ont été actualisées à partir des comptes économiques de l'agriculture de 2000 établis par l'Insee. Ces pondérations sont représentatives des livraisons des agriculteurs. Les changements ont lieu tous les cinq ans.

Indice des prix d'achat des moyens de production agricole [lpampa] (base 100 en 2000)

L'lpampa permet de suivre l'évolution des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans le cadre de leur activité agricole. La méthodologie de l'indice base 2000 est identique à celle de la base 1995. Cependant, les pondérations pour les séries de produits entrant dans le champ de l'indice ont été recalculées à partir des comptes économiques de l'agriculture de 2000 établis par l'Insee. Ces pondérations sont représentatives des consommations réelles de l'activité agricole. L'indice est composé de 2 parties :

- l'indice des prix des consommations intermédiaires de l'agriculture (IPCIA) ;
- l'indice des prix des biens d'investissement de l'agriculture (IPBIA).

Il est calculé à partir d'une enquête réalisée par le Scees dans les domaines des engrais, des aliments pour animaux, des produits phytosanitaires, des semences, des dépenses vétérinaires et du petit matériel, et à partir d'indicateurs divers pour les autres biens et services. L'enquête du Scees relève les prix de 4 500 articles auprès de 250 points de vente chaque mois.

Le champ de l'enquête correspond aux prix de vente des produits effectués vers le secteur agricole. S'agissant d'un indice destiné à mesurer l'évolution des coûts des intrants, il s'adresse

¹ Marge brute standard.

pour l'essentiel aux professionnels de l'agriculture travaillant sur des exploitations agricoles.

FORÊT BOIS

Répartition de la superficie forestière

Les résultats de l'enquête annuelle sur l'utilisation du territoire servent de base aux évaluations de la superficie forestière du présent chapitre. Entre 1991 et 1992, des contraintes techniques ont imposé au Scees un changement d'échantillon et donc une rupture de série. Dans la nouvelle série la rubrique feuillus en voie d'enrésinement, posant des problèmes de classement, a été supprimée.

– les bois et forêts proprement dits sont répartis en trois catégories : feuillus, conifères et mixtes (mélange feuillus et conifères).

– les surfaces boisées hors forêt comprennent les bosquets de moins de 0,5 hectare, les arbres épars, les haies boisées et les arbres d'alignement hors peupliers.

– les peupleraies sont constituées de peupliers cultivés qu'ils soient associés ou non avec une culture agricole. Les peupliers en alignement sont inclus dans cette catégorie.

La propriété forestière se classe en deux groupes selon qu'elle relève ou non du régime forestier. En dehors du régime forestier proprement dit (forêts gérées par l'Office national des forêts), il existe des régimes spéciaux de gestion ou de contrôle dont relèvent certaines forêts privées. Le plus connu est le Plan simple de gestion applicable à toutes les propriétés forestières privées de plus de 25 hectares d'un seul tenant. Celles-ci sont au nombre de 33 556 et couvrent une surface de 3,43 millions d'hectares soit 31 % de la surface boisée privée au 31 décembre 2005.

De nombreuses informations sur la structure de la forêt privée et son mode de gestion sont données par l'enquête sur la structure de la propriété forestière privée (SPF) réalisée en 1999.

L'inventaire forestier national (IFN) renseigne sur la répartition par essence, par type de peuplement et par type de forêt. Il renseigne aussi sur la ressource, quantité de bois disponible, et sur la production biologique des forêts. Cet inventaire est permanent, chaque département est visité tous les 10 à 12 ans. À partir de 2005, tous les départements sont visités annuellement sur des échantillons réduits.

Récolte de bois

Aucune statistique d'ensemble n'existe sur les ventes de bois sur pied, qui constituent la production de la branche « sylviculture ». On trouvera toutefois, dans ce chapitre, un état des ventes de bois réalisées par l'Office national des forêts pour l'ensemble des départements métropolitains. Les volumes indiqués sont le résultat d'une estimation sur pied et sur écorce qui entraîne une erreur difficilement appréciable sur le volume global, et sur la répartition en catégories de produits.

La récolte de bois commercialisée par les exploitants forestiers est connue grâce à l'enquête annuelle de branche « exploitation forestière » réalisée par le Scees. La récolte autoconsommée de bois de feu n'est pas appréhendée par cette enquête. Elle est estimée en 2004 (moyenne annuelle sur la période quinquennale 1998-2002) à 18,4 millions de m³ (r). L'estimation est réalisée par comparaison d'inventaires successifs de l'inventaire forestier national.

L'accroissement courant annuel des forêts, qui se trouve à l'origine de cette production (sans qu'en aucune façon il puisse lui être assimilé), est appréhendé par l'inventaire forestier national, dans tous les départements.

Bilan de la matière bois

Le bilan de la matière bois constitue une tentative de confrontation entre la récolte française de bois brut (à la sortie de la forêt) et les échanges extérieurs de bois bruts et de produits dérivés du bois brut, en vue d'évaluer la consommation apparente de cette matière.

Quelques remarques sont nécessaires afin de préciser les limites d'un tel essai et de mettre en garde contre une interprétation trop littérale :

– la récolte est évaluée par l'enquête annuelle de branche « exploitation forestière » [en mètre cubes de bois ronds : m³ (r)].

Elle n'inclut pas l'autoconsommation de bois de feu qui ne fait pas l'objet d'une estimation annuelle.

– le mode de calcul en équivalent bois rond, qui revient à introduire, surtout pour les bois transformés, des importations et des exportations fictives non négligeables de déchets, interdit d'inclure dans ce bilan les échanges extérieurs réels de déchets de scieries notamment, destinés principalement aux usines de trituration, pour lesquels notre balance du commerce extérieur est excédentaire.

– il n'est pas tenu compte des variations de stocks aux différents stades de la transformation.

PÊCHE

Cette partie correspond à une partie du champ couvert par les numéros 05.0A et 05.0C de la nomenclature d'activités (Naf).

La flotte des navires de pêche est administrativement répertoriée suivant deux types de classification :

– une classification « immatriculation » qui prend en compte l'ensemble des navires de pêche qui sont inscrits au fichier central des immatriculations du département des systèmes d'information de la direction des Affaires maritimes et des gens de mer ;

– une classification « armement » qui regroupe tous les navires qui sont effectivement en activité.

La situation de l'emploi des marins correspond au nombre de marins embarqués pendant au moins 1 jour au cours de l'année sur les navires de pêche immatriculés en métropole.

Les données sur les captures et la production sont issues du rapprochement de deux sources administratives : les notes de ventes et les journaux de bord (ou fiches de pêche).

Les quantités pêchées étant souvent débarquées après avoir été vidées, éviscérées, filetées, etc. à bord des bateaux de pêche, les données portant sur la production de pêche sont en poids présenté (tableau M.01-30).

Les captures sont exprimées en poids vif (tableau M.01-29).

Les données relatives au commerce extérieur, issues des fichiers administratifs de la Douane, sont exprimées en poids présenté.

3

Définitions

Type de pêche

Un navire de pêche est armé soit :

– à la grande pêche : navire > 1000 T.J.B¹ ou navire > 150 T.J.B s'il s'absente plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement².

– à la pêche au large : absence > 96 h³.

– à la pêche côtière : 24 h < absence du port ≤ 96 h.

– à la petite pêche : absence du port ≤ 24 h.

Artisans ruraux

Chefs d'entreprises immatriculés au Répertoire des métiers, travaillant en milieu rural et consacrant la majeure partie de leur activité à la satisfaction des besoins de l'agriculture.

Bois rond

Tout bois abattu et façonné - grume, bille, rondin ou bûche - avant la première transformation industrielle.

Concours publics à l'agriculture

Il s'agit de l'ensemble des dépenses publiques bénéficiant à l'agriculture :

– dépenses inscrites au budget général (budget du ministère de l'Agriculture et de la Pêche), certaines parties du budget des charges communes et du budget des services généraux du Premier ministre ;

¹ T.J.B : Tonneau de jauge brute.

² Si le navire s'absente plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement, ce dernier port étant situé à plus de 20 jours du port d'armement, la navigation accomplie pour assurer la conduite à destination ou en provenance du port d'armement est considérée comme navigation de grande pêche.

³ Lorsque cette navigation ne répond pas à la définition de la grande pêche.

– dépenses de l'État non inscrites au budget général : comptes spéciaux du Trésor (fonds national de développement des adductions d'eau) ; budget annexe des prestations sociales agricoles sans les cotisations professionnelles, versements de ressources propres à la CE.

Exploitation agricole

Dans le recensement agricole, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :

- produire des produits agricoles ;
- avoir une gestion courante indépendante ;
- atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Ce seuil a été défini de la façon suivante :

- une superficie agricole utilisée au moins égale à un hectare ;
- ou une superficie en cultures spécialisées au moins égale à 20 ares ;
- ou une activité suffisante de production agricole, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume de production.

Filière bois

Elle peut être définie comme l'ensemble des activités économiques transformant du bois en produits plus ou moins élaborés. Parmi ces activités, quatre nous intéressent plus particulièrement :

- la sylviculture, ensemble des actions effectuées afin de produire du bois sur pied (non abattu) Naf 02.0A ;
- l'exploitation forestière, ensemble des opérations de récolte conduisant à la production de bois brut sous forme de grumes, rondins ou éventuellement de plaquettes (Naf 02.0B) ;
- la scierie, fournissant des bois sciés, rabotés, poncés ou imprégnés, des déchets (délignures, sciures,...) commercialisés ou utilisés dans l'entreprise et des lames pour parquets et lambris, moulures et baguettes (Naf 20.1A : sciage et rabotage du bois et 20.1B : imprégnation du bois) ; on y ajoute par commodité la fabrication de merrains (Naf 20.4Z) et de panneaux pour parquets mosaïques ou contrecollés en bois (Naf 20.3Z) ;
- la carbonisation hors usine fixe, qui se pratique en forêt et fournit du charbon de bois (la carbonisation en usine fixe relève de la Naf 24.1G).

Régime forestier

C'est l'ensemble des règles de gestion définies par le Code forestier et mises en oeuvre par l'Office national des forêts. Il est applicable aux forêts appartenant à l'État, aux collectivités locales (régions, départements, communes et sections de communes) ou à des établissements publics et d'utilité publique. Par ailleurs, il concerne un certain nombre de terrains non boisés tels que les périmètres de restauration de terrains en montagne ou les zones de dunes du littoral (Aquitaine, Charente-Maritime et Vendée, Nord-Pas-de-Calais).

Remembrement

Le remembrement (article L 123-1 du Code rural) est un des moyens de l'aménagement foncier. S'appliquant aux propriétés rurales non bâties, il se traduit par une nouvelle distribution des parcelles morcelées et dispersées.

Son but principal est d'améliorer l'exploitation agricole des biens qui y sont soumis par la constitution d'exploitations rurales d'un seul tenant ou à grandes parcelles bien groupées.

Il doit également avoir pour objet l'aménagement rural du périmètre dans lequel il est mis en oeuvre.

Les opérations de remembrement sont conduites par une commission communale d'aménagement foncier instituée par arrêté du préfet après que des propriétaires ou des exploitants ou des services intéressés aient signalé l'utilité d'un aménagement foncier.

Lorsque la construction d'une autoroute ou d'un grand ouvrage public est envisagée, les préfets des départements intéressés constituent d'office, dans chaque commune concernée, la commission communale d'aménagement foncier, laquelle se prononce sur l'opportunité de procéder ou non à des opérations de remembrement.

Surface boisée

Est considéré comme boisé tout terrain d'au moins 5 ares, peuplé par des espèces forestières susceptibles d'atteindre à l'âge adulte une hauteur de 5 m ou plus, où le taux de couvert des arbres est au moins de 10 %. Lorsqu'il s'agit de jeunes peuplements dont le couvert est inférieur à 10 %, ils doivent comporter au moins 500 tiges d'avenir par hectare ou, dans le cas de plantations à grand espacement, 300 plants par hectare. Ces surfaces sont réparties en bois et forêts proprement dits (50 ares ou plus) et bosquets (5 ares à 50 ares). Ces derniers avec les haies boisées, les arbres d'alignements et les arbres épars (arbres isolés ou bouquets de moins de 5 ares) constituent les surfaces boisées hors forêt. Les peupliers dont la culture se rapproche plus d'une production agricole, bien que classés à part, participent à la superficie boisée.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Organismes :

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :
 - Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) ;
 - Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) ;
 - Direction générale de la forêt et des affaires rurales (DGFAR) ;
- Office national des Forêts (ONF) ;
- Inventaire forestier national (IFN) ;
- Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (Ofimer, ex FIOM) ;
- Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer :
 - Département des systèmes d'information des Affaires maritimes de Saint-Malo (DSI) ;
- Insee.

Sites Internet :

- www.agriculture.gouv.fr
- www.diact.gouv.fr
- www.indices.insee.fr
- www.insee.fr
- www.agreste.agriculture.gouv.fr
- www.mer.equipement.gouv.fr
- www.statistique publique.fr
- epp.eurostat.ec.europa.eu

Publications :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service central des enquêtes et études statistiques) sous le nom générique Agreste, la statistique agricole

Agreste Primeur : les premiers résultats des enquêtes en 4 pages ;

Agreste Cahiers : études portant sur l'ensemble du monde rural (4 numéros simples par an et plusieurs numéros hors série) ;

Agreste Chiffres et Données Agriculture : résultats détaillés des enquêtes agricoles ;

Agreste Conjoncture La note : chaque mois, une analyse approfondie de conjoncture générale (productions végétales et animales, coûts de production, IAA) ;

Agreste Conjoncture Le bulletin : un bulletin mensuel de statistiques qui complète Agreste Conjoncture La note, avec plus de 3 000 séries sur la production, les prix, les indices, les IAA ;

Agreste Conjoncture : séries de publications spécialisées, traitées en 4 pages, adaptées à chaque domaine ;

Grandes cultures (mensuel sauf janvier et mars) ;

Légumes (mensuel) ;

Fruits (mensuel de mai à novembre) ;

Viticulture (mensuel de juillet à novembre) ;

Productions animales (apériodique 10 numéros par an) ;

Lait et produits laitiers (mensuel) ;

Aviculture (mensuel) ;

Commerce extérieur bois et dérivés (trimestriel) ;
Animaux hebdo (hebdomadaire avec un supplément mensuel) ;
Agreste GraphAgri : Chaque volume présente, au travers d'une succession de thèmes, l'essentiel des informations : analyse, derniers chiffres disponibles, graphiques et cartes (Agreste GraphAgri France (annuel), Agreste GraphAgri Europe (apériodique), Agreste GraphAgri Régions (apériodique), Agreste GraphAgri Bois : dernière parution « La forêt et les industries du bois en 2006 ») ;
Agreste « nom de la région » : 4 pages et brochures ;
 Agreste Numérique ;
 Recensement agricole 2000 :
La Fiche comparative : une centaine de données pour chaque commune, avec, à titre de comparaison, les résultats correspondants des deux recensements précédents : 1979 et 1988 ;
L'essentiel : 25 tableaux portant sur l'ensemble des exploitations et sur les exploitations professionnelles, par canton, département et région ;
L'inventaire : 1 600 données concernant l'ensemble des exploitations et les exploitations professionnelles par canton, département et région ;
Les produits spécifiques viticulture : une fiche et 10 tableaux spécifiques, par canton, département et région ;
 – *Statistique agricole annuelle*, séries de 1989 à 2004 : 850 variables par département et par année (territoire, productions végétales et animales) ;
 – Structure des exploitations agricoles en 1990, 1993, 1995, 1997 et 2003 ;
 – Base de données Datagreste ;
 – Banque de données individuelles (BDI) permettant d'obtenir des tableaux statistiques à la demande ;
 – Banque de données agrégées (BDA), avec plus de 600 000 séries chronologiques, dont certaines remontent à 1968.

Publications Agreste sous timbre multiple

Scees-Insee :
 Inventaire communal de 1998 :
Communosopes, Cartovisions
 – pour chaque département, 100 cartes thématiques et des résultats chiffrés à divers niveaux géographiques ;
 – 9 pages de tableaux par commune ;
 – 2 pages par chef-lieu de canton ;
 – 6 indicateurs synthétiques pour chacune des communes du département ;
 – des comparaisons entre 1988 et 1998 par canton, arrondissement et petite région agricole.
 Disponibles sur Cédéroms :
 – 1 cédérom pour chaque région ;
 – une collection de cédéroms France entière.
 Scees-Insee-Inra : *résultats du réseau d'information comptable agricole (Rica)*.
 Scees-FNIE : *les livraisons d'engrais en France*.
 Scees-Onic-Oniol : *les aides Pac aux surfaces*.

Insee

Insee-Méthodes :

– « Les prix agricoles, observation et mesure. L'indice des prix des produits agricoles à la production (Ippap), méthodologie de la base 2000 », n° 114 (n° 114a pour la version anglaise), mars 2006.

Insee-Comptes nationaux :

– « L'agriculture en 2005 : rapports présentés à la commission des comptes de l'agriculture de la Nation le 26 juin 2006 », août 2006.

Insee-Références :

– « Agriculture », à paraître.

Insee-Première :

– « Les comptes prévisionnels de l'agriculture en 2006 », à paraître ;
 – « L'agriculture en 2005 en Europe et en France », n° 1085, juin 2006 ;
 – « Revenu des foyers d'agriculteurs - La pluri-activité se développe », n° 1068, février 2006 ;
 – « Les comptes prévisionnels de l'agriculture pour 2005 - Repli des récoltes, baisse du revenu », n° 1053, décembre 2005 ;
 – « Disparités du revenu dans l'agriculture - Outre la spécialisation, avantage à la taille et à l'intensification », n° 1049, novembre 2005 ;
 – « L'agriculture en 2004 en France et dans l'Europe élargie - Abondance des récoltes », n° 1026, juin 2005.

Autres

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des statistiques industrielles (Sessi) et Scees :
 – « Le bois en chiffres », (édition 2006).
 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction générale de la Forêt et des Affaires rurales / Inventaire forestier national : « Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises 2005 ».
 Office national des forêts :
 – *Rapport annuel de développement durable*.
 Inventaire forestier national :
 – *Rapport annuel d'activité* ;
 – *Atlas forestier de la France* : Nord-Est (1991), Sud-Est (1992), Sud-Ouest (1994) et Nord-Ouest (1998).
 – *Statistiques en bref agriculture et pêche*, Eurostat :
 – Fishery statistics -Data 1990-2005 ;
 – Agricultural statistics- Data 1995-2004.
 – « Bilan annuel de production des pêches et de l'aquaculture », DPMA et Ofimer.
 – « Le commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture », Ofimer (annuel).
 Direction générale de l'agriculture et du Développement rural :
 – « L'agriculture dans l'Union européenne : informations statistiques et économiques », commission européenne, 2005.
 Revue Forestière française :
 – « L'entrée en vigueur du protocole de Kyoto le 16 février 2005 : quelles implications pour les forêts françaises ? », n° 6/2005 ;
 – « Le bois dans son futur », numéro spécial 2004.

TABLEAU M.01-1

Exploitations agricoles selon leur superficie, leur orientation technico-économique et leur dimension économique (1)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees) Unités : SAU : Millier d'hectares
Exploitations : Millier

	Nombre d'exploitations					(2) SAU	
	1979	1995	1997	r 2000	2005	2000	2005
Classe de superficie							
Moins de 10 ha	...	270	244	254	181	805	608
10 à moins de 35 ha	...	189	163	147	114	3 099	2 417
35 à moins de 50 ha	...	77	71	62	50	2 622	2 114
50 à moins de 100 ha	...	128	126	122	113	8 652	8 083
100 ha ou plus	...	70	76	79	87	12 600	14 248
Ensemble	...	735	680	664	545	27 778	27 470
Dont : Exploitations professionnelles (3)	...	...	...	394	347	25 513	25 345
Orientation technico-économique							
1 Grandes cultures (4)	160	140	137	135	122	9 540	9 667
2 Maraîchage et horticulture (5)	30	21	19	16	13	83	84
37 Vins d'appellation	68	54	51	59	51	705	702
38 Autre viticulture	76	33	30	33	26	398	410
39 Fruits et autres cultures permanentes	42	26	24	25	21	323	298
41 Bovins lait	250	85	75	75	61	4 118	3 921
42 Bovins viande	81	86	79	77	66	3 519	3 640
43 Bovins lait et viande	48	21	19	13	9	980	846
44 Ovins, caprins et autres herbivores	116	92	84	82	64	2 022	1 951
50 Granivores	16	13	12	13	12	195	232
60 Polyculture	107	43	38	31	21	850	735
71 Polyélevage à orientation herbivores	93	32	29	24	15	614	534
72 Polyélevage à orientation granivores	21	10	10	10	8	344	365
81 Grandes cultures et herbivores	117	55	52	46	39	3 640	3 639
82 Autres combinaisons cultures-élevages	39	23	21	25	17	447	446
Total	1 263	735	680	664	545	27 778	27 470
Classe de dimension économique en UDE (6)							
Moins de 4	...	...	...	169	117	648	512
4 à moins de 8	...	...	...	56	41	574	456
8 à moins de 16	...	...	...	63	49	1 179	1 022
16 à moins de 40	...	...	...	134	107	5 110	4 375
40 à moins de 100	...	...	...	169	152	11 530	11 149
100 ou plus	...	...	...	73	79	8 737	9 956
Ensemble	...	...	...	664	545	27 778	27 470

(1) Voir méthodologie en début de chapitre.
(2) Surface agricole utilisée.
(3) Les exploitations professionnelles sont celles dont la dimension économique est au moins égale à 8 UDE (12 hectares - équivalent de blé) et pour lesquelles le travail total fourni équivaut à celui d'une personne occupée au moins à trois quarts de temps.
(4) Ce poste regroupe les niveaux 13 et 14 soit les "céréales et oléoprotéagineux" et les "cultures générales".
(5) Ce poste regroupe les niveaux 28 et 29.
(6) UDE : Unité de Dimension Européenne.

TABLEAU M.01-2

Nombre et superficie des exploitations agricoles (1) dans l'Union européenne (UE)

Source : Eurostat (Données nationales harmonisées)

Pays	(1) Nombre d'exploitations agricoles (milliers)					Surface agricole utilisée (milliers d'hectares)				
	1985	1990	1995	2000	2005	1985	1990	1995	2000	2005
Allemagne (2)	740,5	653,6	566,9	472,0	390,0	11 844,0	17 048,1	17 156,9	17 151,6	17 035,0
Autriche	...	278,0	221,8	199,5	171,0	...	3 458,1	3 425,1	3 388,2	3 266,0
Belgique	97,8	85,0	71,0	61,7	50,6	1 381,2	1 344,5	1 354,4	1 393,8	1 385,6
Danemark	92,4	81,3	68,8	57,8	47,9	2 834,6	2 779,0	2 726,6	2 644,6	2 589,8
Espagne	...	1 593,6	1 277,6	1 287,4	...	...	24 531,1	25 230,3	26 158,4	...
Finlande	200,5	199,4	100,9	81,2	70,3	2 552,0	2 666,5	2 191,7	2 218,4	2 263,6
France	1 056,9	923,6	734,8	663,8	...	28 486,8	28 186,2	28 267,2	27 856,3	...
Grèce	951,6	850,1	802,4	817,1	...	4 116,3	3 661,2	3 578,2	3 583,2	...
Irlande	220,2	170,6	153,4	141,5	132,6	4 995,6	4 441,8	4 324,5	4 444,0	4 219,4
Italie	2 801,1	2 664,6	2 482,1	2 153,7	...	15 600,7	14 946,7	14 685,5	13 062,3	...
Luxembourg	4,4	4,0	3,2	2,8	2,4	126,1	126,5	126,9	127,5	129,1
Pays-Bas	135,9	124,8	113,2	101,6	82,0	2 026,2	2 011,4	1 998,9	2 027,8	1 958,0
Portugal	...	598,7	450,6	416,0	322,6	...	4 005,6	3 924,6	2 863,1	3 679,6
Royaume-Uni	258,5	243,1	234,5	233,3	248,4	16 829,8	16 498,5	16 446,6	15 798,5	15 894,3
Suède	109,0	96,6	88,8	81,4	75,0	3 508,0	3 489,0	3 059,7	3 073,2	3 192,5
Europe des 15	...	8 567,0	7 370,0	6 770,8	...	...	129 194,2	128 497,1	125 790,9	...
Chypre	...	...	...	...	45,0	...	141,5	134,4	...	152,0
Estonie	...	...	...	551,0	27,7	...	1 357,8	990,8	986,3	828,9
Hongrie	...	...	...	...	662,4	...	6 473,1	6 179,3	...	4 266,6
Lettonie	...	...	...	140,8	128,1	...	2 539,6	2 540,3	1 432,7	1 701,7
Lituanie	...	...	...	...	252,9	...	3 513,5	3 506,8	...	2 792,0
Malte	...	...	...	...	10,9	...	11,0	...	...	10,3
Pologne	...	...	...	...	2 465,8	...	18 645,6	18 411,9	...	14 754,9
République tchèque	...	...	...	...	41,2	...	4 288,0	4 280,0	...	3 557,8
Slovaquie	...	...	...	...	66,4	...	2 416,6	2 445,9	...	1 879,5
Slovénie	...	...	...	86,5	77,1	...	841,9	538,0	485,9	485,4
Europe des 25	...	...	...	...	...	...	169 422,8	...	...	...

(1) Exploitations d'un hectare SAU et plus, sauf pour la Suède (deux hectares et plus avant 1995).
(2) Ancien territoire fédéral jusqu'aux données 1985 incluses. Nouveau territoire fédéral à compter des données 1990.

TABLEAU M.01-3

Actifs sur les exploitations selon leur statut

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)

Unité : Millier de personnes

Statut	1955	1970	1988	1993	1995	1997	r 2000	2005
Chefs d'exploitation et coexploitants	2 284	1 588	1 089	883	820	767	764	657
Autres actifs familiaux	3 223	1 924	788	589	550	495	393	296
Ensemble actifs familiaux	5 507	3 512	1 877	1 472	1 370	1 262	1 157	953
Salariés permanents non familiaux	628	335	161	139	141	144	156	147
Ensemble actifs sur les exploitations	6 136	3 847	2 038	1 611	1 511	1 406	1 313	1 100
Dont : Exploitations professionnelles (1)	...	...	1 458	...	...	...	938	822

(1) Les exploitations professionnelles sont celles dont la dimension économique est au moins égale à 8 UDE : Unité de Dimension Européenne (12 hectares - équivalent de blé) et pour lesquelles le travail total fourni équivaut à celui d'une personne occupée au moins à trois quarts de temps.

TABLEAU M.01-4
Actifs familiaux selon le sexe, l'âge et le lien avec le chef d'exploitation en 2005
 Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)
 Enquête sur la structure des exploitations 2005

Unité : Millier de personnes

	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans ou plus	Total
Hommes						
Chefs d'exploitation et coexploitants	24,1	92,0	148,9	151,1	73,6	489,7
Conjoints non coexploitants	0,3	3,3	10,2	17,2	36,3	67,3
Autres actifs familiaux	19,7	7,0	4,0	5,3	35,7	71,7
Total des actifs familiaux	44,1	102,3	163,1	173,6	145,6	628,7
Femmes						
Chefs d'exploitation et coexploitants	3,4	20,7	42,5	56,0	45,1	167,7
Conjoints non coexploitants	3,5	20,6	44,1	44,6	13,1	125,9
Autres actives familiales	3,5	2,0	2,1	4,6	18,4	30,6
Total des actives familiales	10,4	43,3	88,7	105,2	76,6	324,2
Ensemble						
Chefs d'exploitation et coexploitants	27,5	112,7	191,4	207,1	118,7	657,4
Conjoints non coexploitants	3,8	23,9	54,3	61,8	49,4	193,2
Autres actifs familiaux	23,2	9,0	6,1	9,9	54,1	102,3
Total des actifs familiaux	54,5	145,6	251,8	278,8	222,2	952,9

TABLEAU M.01-5
Utilisation du territoire et des terres arables
 Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)

Unité : Millier d'hectares

	1990	1995	2000	2002	2003	2004	p 2005
I. Répartition du territoire							
Terres arables (1)	17 774	18 156	18 308	18 329	18 308	18 313	18 360
Surfaces toujours en herbe des exploitations (2)	9 433	8 776	8 408	8 306	8 277	8 220	8 145
Vignes	952	915	897	893	888	888	894
Cultures fruitières (y c. châtaigneraies, oliveraies et noyeraies)	234	236	219	213	212	209	209
Pépinières ligneuses et autres cultures permanentes	22	24	25	26	26	26	25
Superficie agricole utilisée (3)	28 416	28 107	27 858	27 767	27 710	27 656	27 633
Jardins et vergers familiaux des non-exploitants	176	168	153	150	150	148	147
Surface toujours en herbe hors exploitations (collectifs et hors champs)	2 004	1 884	1 843	1 831	1 828	1 812	1 789
Surface agricole utilisée totale	30 596	30 158	29 854	29 749	29 686	29 612	29 554
Territoire agricole non cultivé	2 807	2 703	2 627	2 584	2 590	2 550	2 546
Peupleraies en plein	217	220	228	231	233	234	234
Surfaces boisées (4)	14 809	15 025	15 178	15 237	15 250	15 289	15 315
Étangs en rapport	137	141	150	152	152	152	153
Territoire non agricole autre (y c. eaux intérieures)	6 343	6 661	6 872	6 956	6 998	7 072	7 105
Surface totale (5)	54 909	54 909	54 909	54 909	54 909	54 909	54 909
II. Répartition des terres arables							
Céréales (y c. semences)	9 031	8 257	9 074	9 321	8 948	9 350	9 166
Oléagineux (y c. semences)	1 916	1 932	2 009	1 734	1 864	1 807	1 943
Protéagineux (y c. semences)	713	588	466	427	455	445	424
Betteraves industrielles (n. c. semences)	474	455	410	438	400	384	380
Plantes à fibres (y c. semences)	62	60	62	75	86	89	88
Cultures industrielles diverses (n. c. semences)	16	15	16	16	17	16	16
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum (n. c. semences)	22	27	33	35	35	36	36
Pommes de terre, légumes frais et secs	444	437	422	419	416	408	401
Fleurs et plantes ornementales	7	7	8	8	8	8	8
Semences et plants divers	52	52	56	56	55	63	63
Choux, racines et tubercules fourragers	85	44	25	26	24	25	23
Fourrages annuels	1 817	1 608	1 440	1 452	1 626	1 458	1 438
Prairies artificielles et temporaires	2 857	2 915	3 031	3 010	3 026	3 049	3 040
Jardins et vergers familiaux des exploitants	46	34	26	26	28	25	24
Jachères	233	1 725	1 230	1 287	1 320	1 150	1 310
Total des terres arables	17 774	18 156	18 308	18 329	18 308	18 313	18 360

(1) Par terres arables, il faut entendre les superficies consacrées aux cultures entrant dans l'assolement, c'est-à-dire normalement soumises à la rotation annuelle des cultures : céréales, plantes sarclées, etc., y compris jachères.
 (2) Prés naturels, herbages, pacages et parcours. Elles comprennent aussi les alpages et les landes productives.
 (3) Cette définition de la superficie agricole utilisée est conforme à celle retenue pour les recensements agricoles.
 (4) Elles comprennent les « bois et forêts proprement dits » ainsi que les « superficies boisées hors forêts » à l'exception des peupleraies et des châtaigneraies pour le fruit.
 (5) Surface totale du territoire calculée par l'Institut géographique national.

TABLEAU M.01-6

Valeur vénale de certaines terres

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees) Unité : Euro par hectare

Nature des terres	1970	1980	1990	1995	2000	2003	2004	2005
Ensemble	1 098	3 156	3 046	2 837	3 282	3 641	3 756	3 883
Terres labourables	1 159	3 400	3 358	3 112	3 585	3 974	4 109	4 257
Prairies naturelles	1 021	2 866	2 469	2 247	2 564	2 852	2 919	2 995
Ensemble : Indice 100 en 1970								
En monnaie courante	100	287	277	258	298	330	341	352
En monnaie constante	100	112	59	49	54	57	58	59

TABLEAU M.01-7

Acquisitions de gros matériels neufs agricoles

Sources : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles (Sygma) Unité : Nombre

Type de matériel	1980	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005
Immatriculations de tracteurs neufs agricoles et autres que routiers	58 784	37 232	32 235	37 965	38 193	39 882	45 343	42 772
Ventes de moissonneuses-batteuses neuves (1)	4 773	2 976	1 442	2 233	1 541	1 459	1 633	1 754
Ventes de ramasseuses-presses à balles rondes neuves (1)	14 041	7 706	6 066	5 514	4 721	5 463	5 256	6 079

(1) Les chiffres concernent la saison de vente aux concessionnaires qui va du 1^{er} septembre de l'année précédente au 31 août de l'année indiquée.

TABLEAU M.01-8

Livraisons d'engrais (1)

Source : Union des industries de la fertilisation (Unifa) Unité : Millier de tonnes

Nature des produits	1979/1980	1989/1990	2000	2001	2002	2003	2004
Dans les engrais simples :							
Azote	1 549,5	2 040,6	2 184,6	1 960,0	1 836,6	1 971,4	1 946,6
Anhydride phosphorique	495,6	320,7	151,9	143,7	128,2	132,1	142,6
Potasse	399,6	606,9	446,8	386,6	428,2	433,5	420,4
Total	2 444,7	2 968,2	2 783,3	2 490,3	2 393,0	2 537,0	2 509,6
Dans les engrais composés :							
Azote	671,9	619,4	473,4	380,2	366,6	404,0	427,2
Anhydride phosphorique	1 488,3	1 174,0	771,1	592,7	580,0	614,1	626,1
Potasse	1 386,3	1 341,8	747,1	555,2	520,5	568,5	557,4
Total	3 546,5	3 135,2	1 991,6	1 528,1	1 467,1	1 586,6	1 610,7
Ensemble des livraisons d'engrais :							
Azote	2 221,4	2 660,0	2 658,0	2 340,2	2 203,2	2 375,4	2 373,8
Anhydride phosphorique	1 983,9	1 494,7	923,0	736,4	708,2	746,2	768,7
Potasse	1 785,9	1 948,7	1 193,9	941,8	948,7	1 002,0	977,8
Poids total	5 991,2	6 103,4	4 774,9	4 018,4	3 860,1	4 123,6	4 120,3

(1) De 1979 à 1999 : campagne du 1^{er} juin au 31 mai pour les engrais azotés et du 1^{er} mai au 30 avril pour les autres. À partir de 2000 : année civile.

TABLEAU M.01-9

Cheptel et production agricole de l'Union européenne en 2005

Source : Eurostat

Pays	Principales espèces du cheptel (Millier de têtes)				Production récoltée (Millier de tonnes) pour le vin (Millier d'hectolitres)				
	Bovins		Porcs	Ovins	Céréales	Oléagineux	Légumes frais	Fruits frais	(1) Vin
	Ensemble	dont vaches laitières							
Allemagne	12 919	4 164	26 989	2 036	45 980	5 144	3 689 (1)	1 316	10 107
Autriche	2 011	534	3 170	326	4 898	263	511	1 175	2 735
Belgique	2 604	548	6 253	146 (2)	2 818	38	1 639 (2)	575 (1)	4
Danemark	1 572	558	12 604	84	9 283	342	246 (3)	73	—
Espagne	6 467	1 004	24 889	22 514	14 113	516	12 930 (4)	10 310 (2)	49 926
Finlande	945	313	1 440	84	4 058	102 (1)	226 (3)	17	—
France	18 930	3 895	15 123	8 760	64 196	6 202	5 880	3 652	58 845
Grèce	707	150	1 042	9 176	4 411	692 (1)	4 027 (3)	2 121 (4)	4 295
Irlande	6 192	1 101	1 678	4 257	1 939	6 (3)	—	—	—
Italie	6 460	1 842	9 200	7 954	21 505	850	14 420	11 443	53 135
Luxembourg	182	40	85	9	161	15	2	6	156
Pays-Bas	3 746	1 486	11 000	1 725	1 857	13 (4)	4 155	—	—
Portugal	1 441	324	2 344	3 580	790	2	1 929 (4)	972 (4)	7 483
Royaume-Uni	10 160	2 074	4 724	23 933	21 037	1 788	2 665	287	19
Suède	1 533	391	1 797	480	5 051	214	227 (2)	32 (2)	—
Europe des 15	75 867	18 424	122 337	...	202 097	...	...	...	186 704
Chypre	58	25	430	268	60	2 (4)	127	187	332
Estonie	252	113	352	49	760	83	63	17	—
Hongrie	708	285	3 853	1 405	16 779 (3)	1 490	1 547	723 (2)	5 272
Lettonie	385	185	428	42	1 314	147	159	55	—
Lituanie	800	417	1 115	29	2 811	203	225	339	—
Malte	20	8	73	15	...	...	60	7	70
Pologne	5 385	2 755	18 711	318	26 928	1 474	4 773	2 920	—
Slovaquie	528	199	1 108	320	3 585	453	354	42	409
République tchèque	1 352	437	2 719	189	7 660	959	380 (4)	329 (1)	580
Slovénie	453	120	547	129	576	9	88	115	520 (3)
Europe des 25	85 807	22 967	151 673	...	...	...	...	...	...

(1) 2001.
(2) 2002.
(3) 2004.
(4) 2003.

TABLEAU M.01-10

Production de céréales et de cultures industrielles (1)

Unités : Surfaces : Millier d'hectares
Rendements à l'hectare : Tonne
Productions : Millier de tonnes

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)

Produit	2000			2003			r 2004			p 2005		
	Surface	Rendement (2)	Production	Surface	Rendement (2)	Production	Surface	Rendement (2)	Production	Surface	Rendement (2)	Production
Blé :												
Blé tendre	4 910,5	7,3	36 668,4	4 524,4	6,4	29 053,7	4 830,7	7,8	37 607,3	4 849,9	7,2	34 798,7
Blé dur	337,9	5,0	1 685,0	352,7	4,0	1 427,3	406,7	5,1	2 085,6	422,5	4,8	2 042,2
Ensemble	5 248,4	7,1	38 353,4	4 877,1	6,2	30 481,0	5 237,4	7,6	39 692,9	5 272,5	7,0	36 840,8
Seigle	31,6	4,6	145,8	27,9	4,0	112,3	33,8	5,1	170,8	31,3	4,7	148,5
Orge (3)	1 533,8	6,3	9 709,3	1 758,5	5,6	9 847,0	1 630,6	6,8	11 031,5	1 603,0	6,4	10 317,1
Avoine	103,1	4,5	459,4	136,5	4,1	555,5	126,1	4,8	606,0	111,2	4,5	505,7
Mais	1 764,8	9,1	16 066,4	1 684,5	7,2	12 044,9	1 821,0	9,0	16 372,0	1 654,5	8,4	13 849,7
Riz	19,9	5,8	116,0	19,0	5,6	106,7	20,2	5,7	115,1	17,9	5,7	102,3
Colza	1 186,3	2,9	3 476,8	1 082,6	3,1	3 369,1	1 125,4	3,5	3 993,5	1 230,7	3,7	4 533,8
Tournesol	728,6	2,5	1 833,1	694,4	2,2	1 511,7	615,9	2,4	1 457,2	643,5	2,3	1 502,1
Betteraves industrielles ...	409,7	76,0	31 121,0	399,8	73,4	29 329,5	384,6	80,1	30 788,3	379,5	82,3	31 242,5
Lin textile (4)	54,5	6,8	371,6	76,5	7,0	535,0	80,5	6,8	545,6	78,6	7,5	592,4
Tabac	9,3	2,7	25,3	8,8	2,9	25,6	8,4	3,1	25,6	8,4	3,1	25,6
Pommes de terre :												
Primeurs (5)	18,5	24,9	461,4	15,0	25,8	387,2	13,0	28,9	374,8	13,0	27,9	362,6
De conservation	100,6	42,3	4 250,4	100,6	42,2	4 248,6	103,8	48,0	4 980,9	102,8	44,5	4 568,4

(1) Céréales : y compris les données relatives aux semences.
(2) Rendement à l'hectare.
(3) Y compris orge de brasserie.
(4) Lin textile : en paille rouie non battue.
(5) Y compris pommes de terre de demi-saison.

TABLEAU M.01-11

Production de vin

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)

Produit	Unités	1980	1990	1995	2000	2003	r 2004	p 2005
Raisins de cuve :								
Surface (1)	Millier d'hectares	1 081,2	883,5	863,1	851,5	842,8	843,6	846,0
Rendement à l'hectare	Quintal	80	90	81	90	72	89	80
Production	Millier de quintaux	86 762,5	79 894,8	70 024,1	76 731,6	60 640,7	74 950,3	67 274,0
Vins :								
Vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) ..	Millier d'hectolitres	13 318	23 415	24 207	27 278	21 995	27 505	24 616
Vins délimités de qualité supérieure (VDQS) ..	»	1 918	655	552	490	391	452	422
Vins pour eaux de vie AOC	»	8 350	13 175	9 297	8 208	7 595	9 858	9 216
Vins de pays et autres vins	»	45 582	27 704	21 242	23 789	17 647	21 292	19 159
Total	»	69 168	64 948	55 298	59 765	47 628	59 107	53 414

(1) Surface en production à l'exclusion des surfaces non encore productives ou à l'abandon.

TABLEAU M.01-12

Production de légumes frais (1) et de fruits (2)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees) Unité : Millier de tonnes

Légumes frais et fruits	1980	1990	1995	2000	2003	r 2004	p 2005
Légumes feuillus et à tige :							
Choux-fleurs	467	442	506	387	428	419	348
Autres choux	269	230	253	243	213	101	96
Endives	144	247	229	245	244	257	256
Poireaux	211	193	194	171	181	187	183
Salades	432	489	504	509	515	515	532
Légumes cultivés pour le fruit :							
Melons	188	298	294	293	298	291	295
Tomates	851	844	773	848	837	848	790
Racines, bulbes et tubercules :							
Carottes	468	546	655	658	689	673	659
Oignons	138	231	334	464	386	457	348
Légumes à cosse :							
Haricots verts	168	196	314	337	351	365	360
Petits pois (grains)	165	203	238	244	234	229	205
Fruits à noyau :							
Abricots	81	107	101	139	124	166	182
Cerises	113	81	62	71	55	62	69
Pêches et nectarines	460	459	516	483	341	397	431
Pêches	402	323	308	288	192	227	237
Nectarines et brugnons	58	136	209	195	149	170	193
Prunes	154	186	298	223	250	229	214
Fruits à pépins :							
Poires de table	414	327	309	247	191	252	225
Pommes de table	1 769	1 886	2 078	2 164	1 760	252	225
Pommes à cidre	1 100	462	431	360	363	356	363
Baies :							
Kiwis (ou actinidias)	4	54	79	84	73	78	77
Cassis	4	6	9	9	11	11	11
Framboises	7	6	7	9	7	7	6
Autres fruits :							
Clémentines	21	19	24	23	21	24	19
Fraises	82	87	72	60	47	53	58
Noix	31	25	22	29	23	26	33
Raisin de table	185	121	94	73	58	63	57

(1) Production des exploitations agricoles, hors jardins familiaux par campagne de récolte du 1^{er} mai de l'année indiquée en tête de colonne au 30 avril de l'année suivante.
(2) Production récoltée hors jardins familiaux.

TABLEAU M.01-13

Cheptel (principales espèces) au 1^{er} décembre

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees) Unité : Millier de têtes

Espèce	1990	1995	2000	2001	2003	r 2004	p 2005
Espèce bovine	21 278	20 676	20 310	20 462	19 601	19 319	19 310
dont : Veaux et élèves de moins d'un an	5 548	5 288	5 293	5 302	5 239	5 370	5 460
Vaches laitières	5 323	4 613	4 203	4 205	4 085	4 005	3 958
Vaches nourrices	3 700	4 108	4 314	4 292	4 107	4 045	4 068
Espèce porcine	12 244	13 783	14 930	15 382	15 153	15 038	14 953
dont : Truies de plus de 50 kg	1 210	1 369	1 119	1 093	1 040	1 019	995
Espèce caprine	1 234	1 188	1 211	1 231	1 225	1 213	1 221
Espèce ovine	11 438	10 550	9 578	9 443	9 288	9 185	9 109
dont : Brebis mères	7 415	6 965	6 555	6 347	6 185	6 125	6 075
Espèces chevaline et asine	339	351	447	450	451	459	450
Poules et poulets (million)	200	223	206	207	197	190	186
dont : Poules pondeuses d'œufs de consommation (million)	47	50	48	48	47	44	44
Lapins	16 668	14 531	11 119	11 110	10 320	10 587	10 329
dont : Lapines reproductrices	2 231	1 861	1 380	1 377	1 268	1 293	1 252

TABLEAU M.01-14

Principales productions animales

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)

	r 1990	r 1995	r 1999	r 2000	r 2002	2003	r 2004	p 2005
PRODUCTION BRUTE DE VIANDE (millier de tonnes de viande nette)								
Espèce bovine :								
Adultes	1 599	1 564	1 528	1 361	1 397	1 396	1 354	1 647
Veaux de boucherie	313	336	317	225	240	236	233	228
Espèces ovine et caprine	177	146	140	157	154	152	151	152
Espèce porcine	1 727	2 140	2 247	2 168	2 240	2 227	2 234	2 234
Espèce chevaline	10	9	10	15	15	15	15	14
PRODUCTION DE LAIT ET D' ŒUFS								
Production de lait (millier d'hectolitres) :								
Vaches laitières	257 022	246 053	241 141	242 461	245 158	239 488	237 372	241 321
Brebis laitières	1 887	2 199	2 411	2 463	2 491	2 544	2 590	2 614
Chèvres laitières	4 416	4 344	4 863	4 845	5 207	5 365	5 472	5 561
Œufs								
Œufs de consommation (million d'œufs) (1)	10 272	11 876	12 664	12 631	12 541	12 569	12 240	12 024
(1) Œufs de poule en élevage professionnel.								

TABLEAU M.01-15

Compte spécifique de la branche « agriculture » : de la production au revenu d'entreprise agricole

Source : Insee (Comptes de la Nation - évaluations base 2000)

Unité : Million d'euros

	r 1990	r 1995	r 2000	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
COMPTE DE PRODUCTION							
Ressources							
Production	59 586,3	59 991,8	63 294,5	63 975,9	62 832,2	64 553,8	63 413,6
Total des ressources	59 586,3	59 991,8	63 294,5	63 975,9	62 832,2	64 553,8	63 413,6
Emplois							
Consommations intermédiaires (1)	29 757,6	30 506,2	32 965,0	33 965,7	33 978,8	34 773,1	35 041,6
Valeur ajoutée brute	29 828,7	29 485,6	30 329,5	30 010,2	28 853,4	29 780,7	28 372,0
Total des emplois	59 586,3	59 991,8	63 294,5	63 975,9	62 832,2	64 553,8	63 413,6
Consommation de capital fixe	6 718,0	6 835,0	7 789,6	8 317,7	8 509,1	8 755,2	9 078,1
Valeur ajoutée nette	23 110,7	22 650,6	22 539,9	21 692,5	20 344,3	21 025,5	19 293,9
COMPTE D'EXPLOITATION							
Ressources							
Valeur ajoutée nette	23 110,7	22 650,6	22 539,9	21 692,5	20 344,3	21 025,5	19 293,9
Subventions d'exploitation	1 671,7	2 107,3	1 586,7	2 013,6	2 834,5	1 817,1	2 196,5
Total des ressources	24 782,4	24 757,9	24 126,6	23 706,1	23 178,8	22 842,6	21 490,4
Emplois							
Salaires	3 049,3	3 553,9	4 206,2	4 496,9	4 699,3	4 887,3	5 058,3
Cotisations sociales	1 026,6	1 015,2	1 067,2	1 121,2	1 182,8	1 233,7	1 274,4
Impôts sur la production : fonciers	1 036,2	912,6	877,3	903,4	730,6	970,1	969,5
Impôts sur la production : autres	507,7	365,7	550,2	478,9	500,7	473,9	496,3
Revenu mixte net	19 162,6	18 910,5	17 425,7	16 705,7	16 065,4	15 277,6	13 691,9
Total des emplois	24 782,4	24 757,9	24 126,6	23 706,1	23 178,8	22 842,6	21 490,4
Résultat net (2)	23 238,5	23 479,6	22 699,1	22 323,8	21 947,5	21 398,6	20 024,6
COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE							
Ressources							
Revenu mixte net	19 162,6	18 910,5	17 425,7	16 705,7	16 065,4	15 277,6	13 691,9
Total des ressources	19 162,6	18 910,5	17 425,7	16 705,7	16 065,4	15 277,6	13 691,9
Emplois							
Intérêts	2 228,9	1 605,9	1 200,9	1 235,4	1 109,9	913,9	1 039,7
Charges locatives nettes	1 491,5	1 620,5	1 929,7	1 953,4	1 950,7	1 940,9	1 933,1
Revenu net d'entreprise	15 442,2	15 684,1	14 295,1	13 516,9	13 004,8	12 422,8	10 719,1
Total des emplois	19 162,6	18 910,5	17 425,7	16 705,7	16 065,4	15 277,6	13 691,9

(1) Hors TVA déductible et y compris Sifim (Services d'intermédiation financière indirectement mesurés).
(2) Résultat net = Valeur ajoutée nette + Subventions d'exploitation - Autres impôts sur la production (dont fonciers).

TABLEAU M.01-16

Nombre et superficie des exploitations selon leur taille - Départements d'outre-mer

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)
Enquête Structure Dom 2005

Unités : Superficies : Millier d'hectares
Exploitations : Millier

		Taille des exploitations selon leur superficie agricole utilisée					
		Moins de 1	De 1 à moins de 2	De 2 à moins de 5	De 5 à moins de 10	De 10 à moins de 20	20 ou plus
							Total
Guadeloupe							
Nombre d'exploitations		6,4	6,0	6,7	2,3	n.s.	21,4
Superficie agricole utilisée		3,3	8,1	19,6	15,4	n.s.	46,4
Guyane (1)							
Nombre d'exploitations		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	2,1
Superficie agricole utilisée		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	22,7
Martinique							
Nombre d'exploitations		1,5	1,6	2,2	0,9	n.s.	7,0
Superficie agricole utilisée		0,6	2,2	6,9	5,7	5,9	47,1
Réunion							
Nombre d'exploitations		1,8	1,8	4,1	3,2	n.s.	12,5
Superficie agricole utilisée		0,8	2,6	13,8	21,3	14,6	80,1

(1) Les résultats de la Guyane se sont pas significatifs, l'enquête ayant été réalisée sur la seule bande littorale.

TABLEAU M.01-17

Utilisation du territoire et caractéristiques principales de l'agriculture - Départements d'outre-mer

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		Réunion	
	2004	(1) p 2005	2004	(1) p 2005	r 2004	(1) p 2005	r 2004	(1) p 2005
Superficie agricole utilisée (hectare)	45 305	43 709	29 714	28 188	23 110	23 479	49 187	49 151
Superficie totale (hectare)	170 500	170 500	110 000	110 000	8 353 400	8 353 400	252 000	252 000
Superficies des terres arables (hectare) (2)	23 542	22 443	18 154	17 024	12 865	13 224	36 608	36 339
PRODUCTION D'ORIGINE VÉGÉTALE								
Cultures industrielles et fruitières								
Canne à sucre								
Cannes récoltées (tonne)	903 903	902 223	227 152	213 144	9 123	8 904	1 986 078	1 818 493
Sucre produit (tonne)	74 041	72 830	5 603	4 394	—	—	211 955	202 193
Rhum (hl d'alcool pur)	55 876	58 500	70 017	80 754	2 618	4 315	89 814	78 929
Banane d'exportation								
Production (tonne)	87 500	66 890	283 157	255 760	—	—	—	—
Exportation (tonne nette)	65 730	51 700	251 695	228 358	—	—	—	—
Cultures vivrières et maraîchères (tonne)								
Igname	2 440	5 830	2 082	1 934	268	270	20	20
Malanga	495	360	65	75	480	504	—	—
Madère	1 080	1 080	3 929	4 021	784	828	—	—
Manioc	588	1 800	312	345	26 612	29 488	173	173
Patate douce	1 005	1 950	639	639	419	777	195	195
Melon	7 534	10 535	3 024	3 381	324	324	254	203
Banane légume	5 250	5 400	5 370	4 410	1 790	1 437	110	110
Tomate	2 970	5 100	2 280	3 820	3 195	3 195	1 258	8 756
Chou pommé	1 920	1 260	782	1 445	1 480	1 592	3 173	5 275
Concombre	2 970	5 250	3 500	4 946	507	1 013	1 146	1 083
Haricot vert	900	900	1 600	241	1 115	1 114	194	285
Salade	2 100	2 760	2 880	4 470	1 064	1 320	2 266	4 743
EFFECTIFS DU CHEPTEL (3)								
Bovins (4)	73 062	73 400	23 183	21 915	11 352	9 584	33 994	36 210
Porcins	27 400	24 400	21 185	11 105	8 180	8 180	88 461	77 118
Ovins	2 500	2 250	15 873	17 082	1 600	1 600	1 180	996
Caprins	47 860	31 000	14 678	10 998	1 050	1 050	36 153	36 141
PRODUCTION D'ORIGINE ANIMALE								
Viandes (tonne nette) :								
Bovins (4)	2 740	2 677	1 600	1 646	258	258	1 723	1 809
Porcins	1 174	1 192	1 580	1 273	882	882	10 863	11 982
Ovins - Caprins	243	181	120	120	11	11	414	416
Volailles	2 074	1 519	653	730	436	436	13 804	14 018
Lait de vache (hl)	—	—	9 062	7 712	1 140	1 140	244 667	242 550
Œufs de consommation (millier d'unités)	44 725	44 550	36 000	37 185	7 023	7 023	114 600	116 587
IMPORTATIONS D'ENGRAIS (tonne)								
Engrais naturels	60	56	396	873	16	115	162	10
Engrais simples	6 525	9 717	14 153	19 019	849	1 914	10 806	9 532
Engrais composés	8 009	6 059	7 917	7 203	1 625	1 566	23 591	20 933
PARC DES TRACTEURS								
Tracteurs agricoles au 31 décembre	1 105	835	1 037	876	419	419	2 757	2 940

(1) En l'absence de réponse, certains chiffres de 2004 ont été reconduits.
(2) La définition des terres arables dans les Dom est plus extensive qu'en métropole. Elle ne se réfère pas uniquement à un assolement annuel, les cultures semi-permanentes comme la canne à sucre et la banane sont prises en compte.
(3) Cheptel présent dans les exploitations agricoles.
(4) Y compris les veaux.

TABLEAU M.01-18

Indices annuels bruts des prix des produits agricoles à la production (1)

Source : Insee Unité : Base 100 en 2000

	Pondération	2000	r 2001	r 2002	2003	r 2004	2005
INDICE GÉNÉRAL	100 000	100,0	103,5	99,9	103,6	101,8	97,2
INDICE GÉNÉRAL SAUF FRUITS ET LÉGUMES	88 920	100,0	102,0	98,4	100,7	100,7	95,3
Produits végétaux	42 994	100,0	101,8	98,6	103,1	103,1	91,6
Céréales	13 765	100,0	99,9	92,5	100,9	103,6	87,8
dont : Blé tendre	7 383	100,0	101,0	93,1	102,8	106,6	87,2
Mais	3 214	100,0	96,9	91,1	98,7	101,9	88,2
Orge de mouture	1 848	100,0	95,0	83,9	93,2	95,1	84,7
Pommes de terre	2 074	100,0	113,5	107,0	110,2	110,2	96,9
Vins	16 578	100,0	98,0	99,3	101,8	101,7	89,2
dont : Vins d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)	11 100	100,0	99,2	99,8	99,4	97,6	82,6
Autres vins	2 610	100,0	89,6	93,4	107,5	108,4	91,2
Produits de l'horticulture	3 383	100,0	101,8	105,5	106,4	109,7	108,5
Oléagineux	1 800	100,0	123,8	128,2	121,7	109,7	106,2
Autres produits végétaux	5 394	100,0	106,3	94,9	101,3	96,7	91,0
Animaux et produits animaux	45 926	100,0	102,3	98,2	98,6	98,5	98,8
Bétail	20 974	100,0	99,5	93,9	95,1	100,0	103,8
dont : Gros bovins	10 587	100,0	85,6	90,8	94,8	100,0	107,7
Veaux de boucherie	2 278	100,0	98,6	96,4	101,7	107,5	97,3
Porcins	6 200	100,0	118,3	93,1	88,1	94,1	96,8
Ovins	1 273	100,0	125,7	115,8	113,5	114,5	115,1
Autres animaux	7 228	100,0	107,7	104,4	101,7	104,8	100,4
dont : Dindes et dindons	1 725	100,0	113,5	110,1	104,8	110,1	104,5
Poulets	2 667	100,0	107,1	103,9	102,0	105,1	99,5
Lapins	546	100,0	109,1	97,0	102,2	102,0	100,6
Autres produits animaux	17 724	100,0	103,4	100,7	101,5	94,2	92,3
dont : Œufs	1 657	100,0	98,2	92,8	116,6	81,5	79,7
Lait	15 818	100,0	104,0	101,5	99,9	95,6	93,6
Fruits et légumes	11 080	100,0	115,2	112,1	126,6	110,5	112,0
Légumes	6 141	100,0	113,3	110,1	120,4	99,5	112,4
Fruits	4 939	100,0	118,2	115,3	136,3	127,7	111,4

(1) La méthodologie de ces indices est disponible sur le site Internet de l'Insee.

TABLEAU M.01-19

Indices annuels bruts des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa) (1)

Source : Insee Unité : Base 100 en 2000

	Pondération	2000	2001	2002	2003	2004	2005
INDICE GÉNÉRAL	100 000	100,0	103,1	103,6	105,0	108,8	110,9
Biens et services de consommation courante	75 109	100,0	103,4	103,2	104,2	107,9	109,5
Énergie et lubrifiants	7 682	100,0	94,8	90,4	94,6	100,4	117,9
Semences	4 669	100,0	102,1	104,2	105,7	107,2	104,8
Engrais et amendements	8 130	100,0	110,0	105,6	106,6	112,4	120,0
dont : Engrais simples azotés	3 023	100,0	115,6	105,6	108,3	116,7	128,1
Engrais binaires p k	1 185	100,0	104,9	104,4	104,5	107,9	112,7
Engrais ternaires	1 992	100,0	109,9	107,6	107,4	112,6	118,4
Produits de protection des cultures	8 101	100,0	100,6	100,8	101,4	102,6	103,1
dont : Fongicides	3 110	100,0	100,4	100,2	100,9	102,5	103,2
Insecticides et acaricides	840	100,0	99,6	99,1	98,3	98,9	98,7
Herbicides	3 138	100,0	100,8	101,5	102,4	103,0	103,4
Aliments des animaux	20 508	100,0	107,3	106,2	103,7	108,9	101,9
dont : Aliments pour veaux	1 659	100,0	108,7	103,9	103,0	105,9	107,2
Aliments pour gros bovins	3 504	100,0	105,9	105,1	102,3	108,8	102,3
Aliments pour porcins	5 461	100,0	107,1	105,0	101,6	106,5	97,2
Aliments pour volailles	5 863	100,0	106,4	105,6	102,9	108,0	100,1
Matériel et petit outillage	1 259	100,0	102,6	101,0	101,7	104,8	113,5
Produits et services vétérinaires	3 144	100,0	101,5	104,3	107,3	107,9	109,9
Biens et services d'investissement	24 891	100,0	102,3	104,9	107,5	111,5	115,0
dont : Machines et biens d'équipement	16 410	100,0	101,9	104,3	106,6	109,8	113,5
dont : Machines et matériel de culture	3 775	100,0	101,9	104,5	106,9	110,9	117,4
Machines et matériel de récolte	4 103	100,0	100,5	102,9	104,5	107,5	111,9
Machines et installation à la ferme	2 117	100,0	104,6	109,2	113,2	118,4	119,6
Tracteurs	5 415	100,0	101,7	103,3	105,5	107,4	109,6

(1) La méthodologie de ces indices est disponible sur le site Internet de l'Insee.

TABLEAU M.01-20

Superficies forestières par type de peuplement selon l'enquête sur l'utilisation du territoire

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees) Unité : Millier d'hectares

Type de peuplement	1990	1995	2000	2002	2003	■ (1) 2004	(2) 2005
Bois et forêts de plus de 0,50 ha	13 935,0	14 809,4	15 052,0	15 131,2	15 168,2	15 169,6	15 169,6
Feuillus	8 547,6	9 377,3	9 506,8	9 577,8	9 612,3	9 620,4	9 620,4
Conifères	4 109,5	4 118,9	4 135,0	4 091,6	4 090,1	4 052,4	4 052,4
Mixte	1 277,9	1 313,2	1 410,2	1 461,8	1 465,8	1 496,8	1 496,8
Surfaces boisées hors forêts	929,9	1 478,9	1 523,8	1 523,4	1 516,7	1 512,0	1 512,0
Peupleraies	280,0	245,6	259,0	239,8	240,1	244,4	244,4
Total	15 144,9	16 533,9	16 834,8	16 894,4	16 925,0	16 926,0	16 926,0

(1) Échantillon Teruti (Enquête utilisation du territoire) réduit en 2004. Les données 2004 ne sont donc pas directement comparables avec celles des années antérieures.
(2) Changement d'échantillon et de méthodologie en 2005 (Teruti-Lucas : adaptation de l'enquête annuelle Teruti au cahier des charges européen « Lucas »). Les résultats 2005 ne sont pas publiables sans un raccord avec l'année précédente. Les résultats 2004 sont reconduits.

TABLEAU M.01-21

Superficies forestières relevant du régime forestier par catégorie de propriétaires au 31 décembre

Source : Office national des Forêts (ONF) Unité : Millier d'hectares

Catégorie de propriétaires	1980	1995	2000	2002	2003	(4) 2004	2005
ÉTAT :							
Superficies domaniales ou indivises (1) [y compris les terrains domaniaux non boisés dans les périmètres de restauration et de reboisement en montagne]	1 717	1 753	1 756	1 758	1 758	1 707	1 699
Forêts d'État affectées à divers services publics de l'État	20	43	72	73	73	74	74
Total (2)	1 737	1 796	1 828	1 831	1 831	1 781	1 773
DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS :							
Forêts départementales	21	28	33	35	36	39	42
Forêts régionales	...	...	7	7	7	58	58
Total (2)	21	28	40	42	43	97	100
COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :							
Forêts communales et sectionales	2 426	2 550	2 603	2 614	2 622	2 629	2 645
Forêts d'établissements publics et d'utilité publique et forêts appartenant à des caisses d'épargne	60	87	82	82	82	82	85
Total (2)	2 486	2 637	2 685	2 696	2 704	2 711	2 730
FORÊTS PARTICULIÈRES SOUS CONTRAT (art. L.224-6 du code forestier) (3)	10	17	24	26	27	28	31
Total général	4 254	4 478	4 576	4 595	4 605	4 617	4 634

(1) Forêts sur lesquelles l'État a des droits de propriété indivis.
(2) Y compris les terrains non boisés.
(3) En fait, ces forêts ne relèvent pas du régime forestier proprement dit ; il existe des régimes spéciaux de gestion ou de contrôle qui s'appliquent à certaines forêts privées ne relevant pas de ce régime.
(4) La diminution des superficies domaniales et l'augmentation des superficies régionales en 2004 proviennent du transfert de propriété des forêts domaniales situées en Corse à la collectivité territoriale de Corse en application de la loi du 22 janvier 2002.

TABLEAU M.01-22

Superficies forestières relevant du régime forestier par catégorie de propriétaires -
Départements d'outre-mer

Source : Office national des Forêts (ONF) Unité : Millier d'hectares

Catégorie de propriétaires	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Réunion	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Superficies domaniales	1,5	1,5	7 450,9	7 450,9	2,0	2,0	2,9	3,2
Forêts départementales et régionales	1,4	1,4	8,7	8,7	1,1	1,1	4,4	4,4
Forêts communales, sectionales et d'établissements publics ...	0,1	0,1	—	—	0,8	0,8	1,3	1,3
Forêts du Centre spatial guyanais	—	—	48,5	34,0	—	—	—	—
Forêts du domaine public maritime gérées par l'ONF	7,5	7,5	—	—	1,8	1,8	—	—
Forêts départemento-domaniales (1)	27,8	27,8	—	—	9,7	9,7	92,3	92,0
Total	38,3	38,3	7 508,1	7 493,6	15,4	- 15,4	100,9	100,9

(1) Ancien domaine colonial : forêts sur lesquelles l'État a des droits de propriété indivis.

TABLEAU M.01-23

Surfaces mises en boisement par essence et par nature du boisement
avec l'aide du Fonds forestier national (1)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Direction générale de la Forêt et des Affaires rurales Unité : Millier d'hectares

	1947 à 1971	1972 à 1989	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Type d'essence (2) :										
Pins maritimes	●	116,9	6,9	3,2	3,6	2,1	0,7	1,6	2,5	3,7
Autres pins	●	84,6	4,4	2,1	1,9	1,7	0,9	1,4	///	///
Autres conifères	●	304,8	9,5	4,3	3,5	2,8	0,8	2,6	0,6	9,7
Peupliers	●	60,8	3,4	2,9	2,6	2,0	0,4	1,8	0,1	2,2
Autres feuillus	●	63,2	7,5	6,1	5,2	3,8	1,8	3,8	0,7	5,2
Total	●	630,3	31,7	18,6	16,8	12,4	4,6	11,1	3,9	20,8
Nature du boisement (3) :										
Boisement		496,7	168,2	7,8	3,7	2,3	1,0	1,9	2,6	0,7
Reboisement et enrichissement (4)		834,0	407,7	20,5	10,8	10,8	8,5	2,0	7,8	3,4
Plantations hors forêts (5)		116,0	54,7	3,4	4,1	3,7	2,9	0,7	///	///
Total		1 446,7	630,6	31,7	18,6	16,8	12,4	4,6	11,1	4,1

- (1) Le Fonds Forestier National est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2000. En raison de la mise en place d'un nouveau régime d'aide, les données relatives aux années 2000 et 2001 sont incomplètes.
(2) À partir de l'année 2000, le pin maritime et les autres pins ne sont plus distingués.
(3) À partir de l'année 2000, les boisements et les plantations hors forêt ne sont plus distingués.
(4) Reconstitution de forêts et introduction d'essences nouvelles dans les forêts pauvres pour augmenter leur productivité.
(5) Peupliers essentiellement.

TABLEAU M.01-24

Production annuelle des pépinières particulières (1) (2)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DGFAR-Cemagref)

	1985	1990	1995	2000	2003	2004	2005
Nombre	609	597	465	396	306	290	282
Superficie [hectare] (2)	1 301	1 441	1 405	1 166	902	...	...
Plants de peupliers et de noyers	586	568	626	633	465	...	...
Autres plants	715	873	779	533	437	...	...
Plants produits (million)	87,6	94,1	87,8	50,4	53,3	60,9	58,7
Plants de peupliers et de noyers	1,4	1,9	2,4	1,4	1,2	1,2	1,1
Autres plants :							
feuillus	18,5	34,3	29,7	20,8	16,0	17,9	16,2
conifères	67,7	57,9	55,7	28,2	36,1	41,8	41,4

- (1) Les données relatives à l'année n correspondent à la campagne de boisement allant du 1^{er} juillet n-1 au 30 juin n.
(2) Jachères non comprises.

TABLEAU M.01-25

Production ligneuse de l’Office national des Forêts. Ventes de bois en France (1)

Source : Office national des Forêts (ONF)

	1980	1990	1995	1999	(2) 2000	2002	2003	2004	2005
Volumes vendus ou délivrés (1000 m³)									
Feuillus (volume grume)	3 169	5 066	4 501	4 790	7 695	3 450	4 415	4 634	4 765
Conifères (volume grume)	4 280	4 936	5 136	5 420	7 235	4 983	5 393	5 311	5 289
Taillis et houppiers (3)	3 027	3 743	3 733	3 710	5 985	3 715	3 976	4 239	4 265
Total	10 476	13 745	13 370	13 920	20 915	12 148	13 784	14 184	14 319
Valeur [million d’euros] (4)	...	333,3	487,4	513,3	485,7	306,6	358,5	342,7	364,3

(1) Forêts domaniales et communales.
(2) En raison des tempêtes de décembre 1999, les ventes de bois en 2000 sont atypiques.
(3) Houppiers et taillis feuillus et houppiers conifères.
(4) Prix d’adjudication ou de cession ou valeur estimative, y compris les charges en argent.

TABLEAU M.01-26

Bilan de la matière bois en 2004

Source : Ministère de l’Agriculture et de la Pêche (Scees)

Unité : Millier de m³ de bois ronds

	Feuillus	Conifères	Indéterminé	Total
PRODUCTION				
Bois d’œuvre	5 671	14 196	—	19 867
Bois d’industrie	5 356	6 066	—	11 422
Bois de trituration et dérivés	5 108	5 870	—	10 978
Autres bois d’industrie (poteaux, bois de mine et autres)	248	196	—	444
Bois de feu	—	—	2 358	2 358
Total de la production	11 027	20 262	2 358	33 647
IMPORTATIONS				
Bois d’œuvre	2 757	5 976	51	8 784
Bois d’industrie	4 109	6 253	29 390	39 752
Bois de trituration et dérivés	4 067	6 183	29 390	39 640
Autres bois d’industrie (poteaux, bois de mine et autres)	42	70	—	112
Bois de feu	—	—	334	334
Total des importations	6 866	12 229	29 775	48 870
EXPORTATIONS				
Bois d’œuvre	2 199	2 468	200	4 867
Bois d’industrie	1 824	2 494	29 554	33 872
Bois de trituration et dérivés	1 796	2 478	29 554	33 828
Autres bois d’industrie (poteaux, bois de mine et autres)	28	16	—	44
Bois de feu	—	—	527	527
Total des exportations	4 023	4 962	30 281	39 266
CONSOMMATION APPARENTE				
Bois d’œuvre	6 229	17 704	— 149	23 784
Bois d’industrie	7 641	9 825	— 164	17 302
Bois de trituration et dérivés	7 379	9 575	— 164	16 790
Autres bois d’industrie (poteaux, bois de mine et autres)	262	250	—	512
Bois de feu	—	—	2 165	2 165
Total de la consommation apparente	13 870	27 529	1 852	43 251

TABLEAU M.01-27

Nombre et puissance des navires de pêche (1) actifs métropolitains au 31 décembre

Sources : Direction des Pêches maritimes et de l’Aquaculture
Département des systèmes d’information des Affaires maritimes (DSI)

Unités : Puissances : Kilowatt
Nombres : Navire en activité

	2000		2003		2004		2005	
	Nombre	Puissance	Nombre	Puissance	Nombre	Puissance	Nombre	Puissance
Navires d’une longueur hors tout de :								
Moins de 12 mètres	4 302	323 829	4 197	327 870	4 061	320 553	4 014	323 199
De 12 à moins de 16 mètres	539	110 713	509	106 081	474	99 043	471	99 870
De 16 à moins de 25 mètres	816	292 269	791	284 949	736	266 423	729	265 341
De 25 à moins de 38 mètres	90	53 362	82	47 303	82	46 931	71	41 670
38 mètres ou plus	68	138 855	68	134 649	59	119 196	61	120 976
Total	5 815	919 028	5 647	900 852	5 412	852 146	5 346	851 056

(1) Hors cultures marines (CM) et cultures marines-petite pêche (CMPP).

TABLEAU M.01-28

Marins (1) embarqués sur les navires immatriculés en métropole, par type de pêche

Sources : Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture
Département des systèmes d'information des Affaires maritimes (DSI)

Unité : Nombre

	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Grande pêche	1 078	1 027	1 008	1 065	1 043	1 048	1 001	974	937
Pêche au large	4 488	3 977	4 089	3 954	4 069	4 075	3 988	4 010	3 950
Pêche côtière	3 717	3 578	3 620	3 761	3 926	4 198	4 200	4 018	3 862
Petite pêche (2)	10 860	10 315	9 992	9 524	9 267	8 933	8 794	8 746	8 659
Total	20 143	18 897	18 709	18 304	18 305	18 254	17 983	17 748	17 408

(1) Marins de toutes nationalités.
(2) Y compris cultures marines (CM) et cultures marines-petite pêche (CMPP).

TABLEAU M.01-29

Captures sur 15 ans pour quelques espèces importantes des pêches maritimes métropolitaines

Source : Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture

Unité : Quantités : Tonne

Captures (1)	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Albacore	90 347	68 776	67 806	63 587	67 846	95 710	87 434	79 890
Bonite à ventre rayé (listao)	47 745	74 272	57 967	48 649	70 596	58 834	59 477	58 022
Hareng commun	25 067	33 247	25 785	28 667	27 967	33 736	36 560	40 960
Sardine commune	22 131	24 656	33 797	38 491	34 764	35 306	31 451	37 724
Coquille Saint-Jacques	5 080	12 296	13 745	16 903	20 109	18 992	23 344	26 952
Baudroie	19 320	18 280	13 056	13 566	15 781	21 287	21 378	20 833
Maquereau commun	21 543	24 579	22 974	25 347	25 155	28 328	24 305	19 230
Lieu noir	51 561	32 450	30 119	29 408	30 738	23 351	17 847	16 792
Chinchard	9 363	16 892	22 674	21 359	22 225	15 155	13 403	16 307
Seiche	21 837	14 823	19 043	13 774	16 526	19 520	21 634	13 626
Merlan	25 585	28 161	20 141	20 287	18 460	17 665	13 588	13 505
Merlan bleu	7 032	9 151	16 076	19 079	14 784	16 131	19 514	7 187
Morue commune	21 621	21 409	11 886	12 238	15 883	11 049	7 373	5 560
Anchois commun	15 714	15 787	26 481	24 876	21 268	17 835	16 214	3 430

(1) Hors rejets. Exprimées en poids vif.

TABLEAU M.01-30

Production et commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture

Sources : Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture
Douanes

Unités : Valeurs : Milliard d'euros
Quantités : Millier de tonnes

	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (1)
Production métropolitaine								
Quantité (poids de présentation) (2)	880,3	844,7	869,8	841,7	864,9	864,8	834,5	800,0
Valeur	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	1,7	1,6	1,6
Commerce extérieur (métropole + Dom)								
Importations :								
Quantité importée	885,3	1 009,0	994,1	1 039,3	1 012,8	1 038,3	1 089,6	1 120,0
Valeur importée	2,4	3,1	3,2	3,4	3,4	3,3	3,4	3,7
Exportations :								
Quantité exportée	385,7	440,5	475,1	434,9	400,0	470,6	451,6	416,7
Valeur exportée	0,7	1,0	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3
Solde :								
Quantité	- 499,6	- 568,5	- 519,0	- 604,4	- 612,8	- 567,7	- 638,0	- 703,3
Valeur	- 1,7	- 2,1	- 2,0	- 2,3	- 2,2	- 2,2	- 2,2	- 2,4

(1) Données semi-définitives pour la production métropolitaine de 2005.
(2) Le poids de présentation est le poids des produits tels que présentés à la vente (ex : poissons entiers, éviscérés, en filets, pattes de crustacés, etc.).

Chapitre N.01

○ Industrie (Y compris IAA) : Données générales

- 1** Présentation.
- 2** Méthodologie.
- 3** Définitions.
- 4** Sources de documentation.

○ Liste des tableaux

- | | |
|---|---|
| 1 Structures industrielles françaises (hors IAA) : année 2004. | 8 Dépenses antipollution dans l'industrie en 2003. |
| 2 Structures des industries agroalimentaires : année 2004. | 9 Sous-traitance reçue selon le secteur d'activité et la taille des entreprises en 2004. |
| 3 Indices de la production industrielle : moyennes annuelles des indices mensuels. | 10 Sous-traitance industrielle confiée en 2004. |
| 4 Indices de la production industrielle de l'industrie manufacturière dans plusieurs pays. | 11 Entreprises de 20 salariés ou plus sous contrôle étranger par secteur d'activité au 1 ^{er} janvier 2003. |
| 5 Indicateurs de rentabilité par grand secteur et par taille d'entreprise. | 12 Chiffres-clés des entreprises industrielles. |
| 6 Principales évolutions par secteur et par taille entre 2003 et 2004. | 13 Part des PMI dans l'industrie manufacturière. |
| 7 Taux d'investissement par secteur en Nes 36. | 14 Indices de prix à la production dans l'industrie (hors TVA). |

○ Présentation

La situation des industries agricoles et alimentaires

En 2004, l'activité des industries agroalimentaires connaît un léger mieux. Le chiffre d'affaires des entreprises de 20 salariés ou plus progresse de 2 %. À prix constant, les ventes qui avaient stagné l'année précédente, augmentent de 0,8 %. Leur progression suit la consommation des ménages en produits alimentaires qui, après un recul en début d'année, bénéficie au second semestre de l'accord de baisse des prix du 17 juin 2004 entre producteurs et grande distribution. Par ailleurs, en dépit du niveau élevé de l'euro vis-à-vis du dollar, le contexte international très dynamique permet aux ventes directes à l'étranger de retrouver une croissance de 4 % par an en valeur. Au total, le résultat courant des entreprises agroalimentaires s'améliore légèrement. En revanche, les investissements restent orientés à la baisse et, pour la première fois depuis presque dix ans, l'emploi salarié diminue.

La situation de l'industrie manufacturière française (hors IAA)

La production industrielle s'est accrue de manière quasi ininterrompue jusqu'en 2000, tant dans l'Union européenne (UE-15) qu'aux États-Unis, alors qu'au Japon l'indice de production a fluctué autour de son niveau de 1995. Depuis 2000, l'activité industrielle tend à plafonner dans les pays développés, mais progresse vivement dans les pays émergents, Inde et Chine en tête. L'Union européenne à 25 demeure la première zone exportatrice pour les produits manufacturés.

En 2004, l'industrie manufacturière (hors agroalimentaire) contribue pour 12 % au PIB français. Son poids relatif dans l'économie nationale baisse depuis le début des années quatre-vingt. Cela est dû essentiellement au développement de la demande de services, la production industrielle continuant d'augmenter, en valeur comme en volume. L'industrie manufacturière (hors IAA) comprend quatre grands types de produits : les biens de consommation, l'automobile, les biens d'équipement¹ et les biens intermédiaires. En France, elle est largement orientée vers les biens intermédiaires, qui contribuent pour 46 % à l'emploi et pour 43 % à la valeur ajoutée industrielle. Pharmacie, aéronautique, technologies de l'information et de la communication, haute technologie y occupent une place importante. Cette orientation vers des productions à forte valeur ajoutée explique, en partie, sa large ouverture sur l'extérieur : le taux d'exportation de l'industrie manufacturière atteint 40 % et les investissements à l'étranger sont particulièrement importants.

En 2004, l'activité industrielle reprend nettement après 2 ans de crise. Le chiffre d'affaires des entreprises industrielles de 20 salariés ou plus augmente de 3,9 %² en valeur et leur rentabilité s'accroît. Malgré ce contexte favorable, les investissements continuent à baisser (-1,9 %² en 2004) et l'emploi se replie de 2 %².

L'industrie emploie 17 % des effectifs salariés, en recul d'un point sur deux ans. Bien que l'industrie soit présente dans tous les départements, les régions industrielles se situent au nord d'une ligne Nantes-Grenoble. Ainsi, des régions de tradition industrielle ancienne, comme la Franche-Comté, l'Alsace, la Picardie, emploient autour du quart de leurs effectifs dans le secteur industriel. Le poids de l'industrie est également important dans les Pays de la Loire, où l'industrialisation est plus récente, et la Haute-Normandie.

À l'opposé, l'industrie emploie moins de 13 % de l'effectif total dans trois régions du sud de la France (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) et en Île-de-France. Dans ces mêmes régions, plus des quatre cinquièmes des salariés

sont employés dans le secteur tertiaire : administration, activités financières, recherche...

En 2003, l'industrie manufacturière en France, hors industries agroalimentaires, compte 157 000 entreprises, emploie 3,2 millions de personnes et réalise un chiffre d'affaires de 693 milliards d'euros. 13 % des entreprises ont 20 salariés ou plus, contribuant pour 90 % à l'emploi et pour 88 % au chiffre d'affaires industriel.

En 2004, elles sont 20 413 dont trois quarts ont adopté le statut de société anonyme, en raison de sa souplesse. Ce statut semble particulièrement adapté aux besoins des entreprises de 100 salariés ou plus, puisque les neuf dixièmes d'entre elles l'ont choisi. Le statut de société à responsabilité limitée (Sarl) concerne quant à lui un cinquième des firmes, essentiellement des entreprises de moins de 100 salariés. Les autres formes juridiques sont peu représentées : sociétés en nom collectif (moins de 1,3 % de l'ensemble), entreprises individuelles (moins de 0,2 %).

Au 1^{er} janvier 2004, l'industrie, le commerce et les services (hors agriculture et activités financières) totalisent 3 millions d'établissements, soit une hausse de 2,5 % par rapport à l'année précédente. La grande majorité de ces établissements sont de très petite taille : neuf sur dix ont moins de 10 salariés.

Le système productif français est en profonde mutation. À partir de 2002, l'emploi chute dans l'industrie manufacturière. En 2004, les industries de faible technologie y contribuent fortement, avec une baisse d'effectifs de 3,7 % (à champ constant). Composées essentiellement d'entreprises de moins de 250 salariés et appartenant aux industries dites de main-d'œuvre, les entreprises de faible technologie ont fortement souffert de la concurrence des pays à bas coût du travail. Les entreprises de haute et moyenne-haute technologies sont les moins touchées par cette baisse en 2004 (-0,9 %, à champ constant). Pourtant, le secteur des hautes technologies, après avoir été nettement créateur d'emplois sur la période 1997-2001 (+10,4 %), est celui qui a le plus réduit ses effectifs en 2002 et 2003 (-8,1 % en deux ans). En effet, plus de la moitié des entreprises y exercent leur activité dans les composants et équipements électriques et électroniques, dont le chiffre d'affaires a beaucoup baissé en 2002 et 2003.

Si la hausse des créations d'entreprises dans l'ensemble de l'économie se poursuit en 2004, dans l'industrie, les créations sont moins fréquentes mais plus pérennes. Elles bénéficient plus souvent d'aides publiques.

Après avoir baissé à la fin des années quatre-vingt-dix, le poids des PMI dans l'industrie se stabilise.

En 2004, les industriels achètent pour 56 milliards d'euros de sous-traitance industrielle. Trois entreprises industrielles sur quatre achètent des produits dans le cadre d'un contrat de sous-traitance industrielle, une proportion qui ne varie pas depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. Mais la période 2001-2004 marque une nette rupture avec les années de croissance 1997-2001 : les besoins industriels en sous-traitance marquent le pas, et en 2003 se contractent même nettement plus que l'activité. Acheter des biens produits sur spécifications techniques est un comportement très répandu dans les industries de biens d'équipement (36 % de la demande totale de sous-traitance, mais 44 % de la demande de sous-traitance de spécialité) et, tout particulièrement, dans la construction aéronautique. Dans ce dernier secteur, les firmes pratiquent une sous-traitance en cascade.

La sous-traitance tient une place un peu plus importante dans la production des grandes entreprises que dans celle des PMI, en raison du poids des commandes du secteur de l'automobile. En l'absence de croissance, la sous-traitance de capacité recule plus fortement que celle de spécialité.

Au 1^{er} janvier 2003, 55,8 % des entreprises industrielles de 20 salariés ou plus appartiennent à un groupe. Le poids des groupes dans l'industrie est très important : ils concentrent 85 % des effectifs salariés, produisent 89 % de la valeur ajoutée et réalisent 91,5 % du chiffre d'affaires. En France, les groupes exercent une influence décisive sur l'internationalisation des entreprises puisque le poids des entreprises appartenant à un groupe, dans le chiffre d'affaires à l'exportation de l'industrie, est

¹ Sortie du champ de l'industrie des entreprises Bull, Hewlett Packard et IBM.

² Évolutions à champ constant.

prépondérant (96 %). C'est d'ailleurs dans les secteurs les plus internationalisés que les collaborations entre entreprises sont les plus fréquentes. Elles sont quasi systématiques dans la pharmacie, la parfumerie, l'automobile ou encore la fabrication d'équipements électriques et électroniques.

Les groupes sont particulièrement présents en termes d'effectifs dans les secteurs très capitalistiques et dans les industries de haute technologie (plus de 90 % des emplois du secteur) : la construction navale, aéronautique et ferroviaire, l'automobile, la pharmacie, parfumerie et entretien, les composants et équipements électriques et électroniques, et la chimie, caoutchouc et plastiques. Les échanges intra groupe dominent d'ailleurs dans l'automobile, la chimie et la pharmacie.

Leur rôle est plus modeste dans la plupart des autres industries, surtout traditionnelles (moins de 80 %).

En 2003, les industriels ont consacré 1,1 milliard d'euros aux investissements pour protéger l'environnement (840 millions d'euros hors énergie), soit 4 % des investissements corporels. Plus de 300 millions d'euros ont été dépensés pour les travaux d'études liés aux problèmes environnementaux. À ces investissements, il faudrait ajouter les dépenses courantes pour protéger l'environnement, qui s'élèvent à 4,7 milliards d'euros en 2001. Au-delà des démarches volontaires, comme la mise en œuvre des « plans environnement d'entreprise », les dépenses antipollution effectuées par les industriels sont essentiellement dues à l'application des textes législatifs et la réglementation est le principal moteur de la régulation environnementale.

Les entreprises de l'industrie manufacturière (y compris les IAA) utilisent de plus en plus les technologies de l'information et de la communication. L'équipement des entreprises en outils de base des Tic (micro-ordinateur, Internet et messagerie électronique) s'est généralisé. Fin 2002, plus de neuf entreprises de 20 salariés ou plus sur dix sont équipées en micro-ordinateurs, plus de neuf sur dix sont connectées à l'Internet et près de neuf sur dix utilisent le courrier électronique. La connexion des entreprises à l'Internet a été particulièrement rapide, passant de 28 % des entreprises en 1997 à 69 % en 1999, pour atteindre 94 % à la fin de 2002.

Les entreprises industrielles intègrent d'autres outils Tic dans leurs processus de gestion ou de production, afin d'améliorer leur réactivité et leur efficacité dans un contexte de concurrence accrue.

Si les achats par Internet sont en plein essor, la vente par Internet progresse lentement et reste limitée à une minorité d'entreprises industrielles.

Quatre entreprises sur dix ont innové entre 1998 et 2000. Les entreprises innovantes réalisent 80 % du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière.

18 % des entreprises ont mis en œuvre des innovations « de marché ». Celles-ci représentent 9 % du chiffre d'affaires.

Les trois quarts du financement de l'innovation sont assurés par autofinancement. Les financements externes sont plus difficiles à mobiliser malgré les nouvelles mesures publiques de soutien à l'innovation.

Le domaine de la qualité et de la certification connaît en quelques années des changements importants. Tout d'abord, la norme de certification Iso 9001 a été modifiée à la fin de l'année 2000, afin notamment de mieux prendre en compte les préoccupations des entreprises de services. Afin de conserver leur certification, les entreprises ont dû mettre à niveau leur système qualité par rapport aux exigences version 2000 de la norme Iso 9001 avant la fin de l'année 2003. Aujourd'hui, plus de 28 200 certificats sont en vigueur en France.

2

○ Méthodologie

Les nomenclatures

Le mot « industrie » regroupe l'industrie manufacturière dont font partie les industries agricoles et alimentaires (IAA), les industries extractives, parfois l'énergie. Le bâtiment et le génie civil et agricole (BGCA) en sont généralement exclus. Pour définir avec précision le champ de l'industrie en France, il faut se

référer aux « nouvelles nomenclatures d'activités et de produits », officiellement entrées en vigueur en France à partir du 1^{er} janvier 1993 et utilisées par le Sessi et le Sces pour l'enquête annuelle d'entreprise et les enquêtes de branche depuis 1993.

Les correspondances entre les niveaux 16, 36 et 114 de la Nes (nomenclature économique de synthèse) et les divisions ou groupes de la nomenclature d'activités française (Naf) sont présentées en fin d'annuaire.

L'enquête annuelle d'entreprise

L'enquête annuelle d'entreprise (EAE) est une des principales sources statistiques de connaissance de l'industrie française.

Le Service des études et des statistiques industrielles (Sessi) réalise cette enquête auprès des entreprises industrielles, sauf celles des industries agroalimentaires, du bâtiment et du génie civil, des transports, et celles du commerce et des services interrogées respectivement par les ministères de l'Agriculture et de la Pêche, des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer et l'Insee.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) assure la coordination sur le plan national des EAE réalisées par les différents ministères. Il gère un fichier commun de lancement d'enquête. L'Insee utilise les résultats de ces enquêtes en particulier pour l'élaboration des comptes de la Nation et des comptes régionaux.

Pour le tableau N01-11, les sources d'information en plus de l'EAE sont : Lifi (enquête sur les « liaisons financières entre sociétés ») pour déterminer le périmètre des groupes, complétée par la base de données Diane ; celle-ci est constituée à partir des obligations de publicité légale obligatoire auprès du greffe du tribunal.

Rénovation du système d'enquêtes : le passage à la quatrième génération d'EAE

Depuis l'exercice 1996, cette enquête est profondément remaniée, principalement en vue d'alléger la charge de réponse des entreprises. Le questionnaire a été revu et les questions relatives aux établissements et aux investissements ont été réduites ; des nouvelles questions sur les thèmes d'actualité importants pour la vie économique, tels les dépenses informatiques, les relations interentreprises, l'investissement immatériel ont été insérées.

L'Insee et les services statistiques des ministères ont défini un « tronc commun » pour les variables, la méthodologie statistique et l'architecture informatique dans le but de rapprocher et faciliter les comparaisons entre les différentes enquêtes annuelles d'entreprises.

Les résultats de l'EAE sont établis suivant plusieurs niveaux de la Naf et de la Nes :

- le niveau Naf 700, désigné par un code sur 4 positions (3 chiffres et 1 lettre) dont près de 280 rubriques correspondent aux secteurs relevant de l'EAE réalisée par le Sessi. Ce niveau n'est pas publié pour les résultats agrégés de l'EAE ;
- le niveau Nes 114, désigné par un code sur 3 positions (une lettre et 2 chiffres), s'emboîte sur les divisions, groupes ou classes de la Naf ;
- le niveau Nes 36, désigné par un code sur 2 positions (une lettre et un chiffre) ;
- le niveau Nes 16, désigné par un code sur 2 positions (2 lettres).

L'enquête Antipol

L'enquête sur les investissements pour protéger l'environnement a été lancée pour la première fois en avril 1992. Elle porte sur un échantillon de 8 000 établissements de 20 personnes ou plus, parmi les 30 000 dénombrés dans l'industrie (y compris énergie et agroalimentaire).

Tous les établissements de plus de 100 salariés sont interrogés. Ce seuil peut être abaissé à 50 salariés pour certaines activités (production de matériaux de construction, parachimie...), voire même à 20 salariés pour les activités particulièrement polluantes (sidérurgie, chimie de base...).

Les enquêtes de branche

Le suivi de l'activité industrielle comporte dans tous les pays développés une observation de la production et des variables qui lui sont associées (livraisons, facturations, stocks et commandes) en quantités physiques et en valeur dans une nomenclature détaillée de produits.

La France a, pour des raisons historiques, une organisation très spécifique des statistiques industrielles. Le dispositif est organisé par branche d'activité. Une partie des branches est couverte par des enquêtes réalisées par des organisations professionnelles sous le contrôle de l'administration.

Ces organisations professionnelles agréées (OPA) sont actuellement une centaine ; elles recouvrent les entreprises volontaires sur la base de la solidarité professionnelle. L'agrément est donné dans le cadre de la loi du 7 juin 1951 qui organise notamment cette collaboration et institue l'obligation de répondre aux enquêtes statistiques visées. Cette loi donne la faculté aux industriels qui ne désirent pas répondre aux syndicats professionnels compétents, d'opter pour une réponse directe à l'administration, c'est-à-dire au Sessi et au Scees : ils sont alors communément appelés optants. Cependant, l'Insee ne peut publier ces données en raison des règles sur le secret statistique ; dans ce cas, la lettre c apparaît sur la ligne concernée afin de préciser la confidentialité de ces données.

Les enquêtes de branche reposent sur une organisation décentralisée qui est coordonnée par le Sessi et le Scees.

Indice de prix à la production dans l'industrie (base 100 en 2000)

Les indices de prix à la production dans l'industrie (IPP), base 100 en 2000, remplacent les précédents indices de prix de vente de l'industrie, base 100 en 1995.

Une extension du champ des indices de prix, une couverture sectorielle élargie, de nouvelles pondérations des produits, l'adaptation des supports de diffusion, telles sont, avec diverses améliorations méthodologiques, les principales avancées de ces nouveaux indices.

• Une extension du champ des indices de prix :

Le règlement (CE) n° 165/98 du Conseil sur les statistiques conjoncturelles définit un cadre commun pour la production de statistiques communautaires à court terme sur le cycle conjoncturel. Ces statistiques comprennent les informations (variables) nécessaires pour disposer d'une base uniforme pour l'analyse de l'évolution à court terme de l'offre et de la demande, des facteurs de production et en particulier des prix à la production.

Ce règlement prévoit, sur le champ de l'industrie, l'élaboration d'indices de prix à la production, d'indices de prix à la production pour le marché français et d'indices de prix à la production pour les marchés extérieurs.

Destinés à apprécier l'évolution des prix de transactions des activités économiques, les indices de prix permettent de mesurer de façon synthétique l'évolution « pure » des prix de transaction des biens issus des activités de l'industrie :

- les indices de prix à la production, dans l'industrie, pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché intérieur,

- les indices de prix à la production, dans l'industrie, pour les marchés extérieurs traduisent l'évolution des prix de transaction (convertis en monnaie locale) de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur les marchés extérieurs,

- la combinaison de ces deux indices détermine les indices de prix à la production dans l'industrie (marché intérieur et marchés extérieurs).

Le champ est constitué des sections C à E de la Nace Rev.1. Les informations ne sont pas requises pour les groupes suivants : 12.0 (Extraction de minerais d'uranium), 22.1 (Édition), 23.3 (Matériaux nucléaires), 29.6 (Armes et munitions), 35.1 (Construction navale), 35.3 (Construction aéronautique), et dans le prochain règlement européen : 37 (Récupération).

• Une couverture sectorielle élargie :

Depuis la publication de la précédente base 1995 en juillet 2000, d'importantes extensions de couvertures ont ainsi été réalisées

pour les indices de prix à la production pour le marché français. Parmi les avancées les plus notables on peut citer la diffusion des niveaux CPF pour :

- les biens de consommation (vêtements de dessus prêt-à-porter en textile, vêtements de dessous hommes femmes enfants, vêtements divers et accessoires du vêtement, matériels optiques et photographiques),

- les biens intermédiaires (articles textiles, produits textiles divers, gaz industriels, produits abrasifs),

- les biens d'équipement (motocycles et équipements pour motocycles, cycles et équipements pour cycles).

Cet élargissement du champ d'observation est complété d'un affinement de la couverture sectorielle par l'élaboration de sous-indices fins pour les indices de prix à la production pour le marché français, en particulier pour :

- les biens intermédiaires (fils et filés, tissus, produits du sciage et du rabotage, emballages en papier ou en cartons, tubes en acier, menuiseries et fermetures métalliques, produits de forge et de l'emboutissage, matériel de distribution et de commande électrique),

- les industries agroalimentaires (laits et produits laitiers, aliments adaptés à l'enfant et diététiques, produits alimentaires divers).

• De nouvelles pondérations des produits :

La réalisation de la base 2000 a conduit à établir de nouvelles pondérations des indices de prix à la production. Simultanément certains traitements conceptuels ont été modifiés.

Les pondérations correspondent aux ventes des sociétés non financières et entreprises individuelles, au prix du producteur, de la Comptabilité Nationale. La répartition du chiffre d'affaires total entre chiffre d'affaires pour le marché français et chiffre d'affaires pour les marchés extérieurs repose ensuite sur les données issues du Système Unifié de Statistique d'Entreprise.

Conformément aux évolutions européennes, les pondérations des indices de prix à la production dans l'industrie pour le marché français sont exprimées hors TVA dans la base 2000 alors que celles de la base 1995 étaient hors toutes taxes. Les pondérations de la base 2000 incluent de ce fait les montants de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (Tipp), la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel (TICGN), la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), les taxes sur le tabac, les droits d'accises, ...

• L'adaptation des supports de diffusion :

À l'occasion du passage à la base 2000, l'appellation indices de prix de vente industriels est remplacée par la dénomination internationale : indices de prix à la production dans l'industrie pour le marché français.

Ces indices de prix sont disponibles sur le site Internet « portail entreprises rubrique Indicespro », à l'adresse : www.indices.insee.fr

Ce site de diffusion des indices de prix propose également des services complémentaires. Il offre en particulier la possibilité de télécharger les données, de consulter les fiches de présentation détaillées des indices, et, surtout, permet d'obtenir immédiatement des indices calculés dans une référence antérieure, ce qui permet de convertir des indices de la base 2000 en toute autre référence précédente.

• Des améliorations méthodologiques variées :

Plusieurs améliorations de méthode ont été apportées progressivement au calcul des indices de prix à la production pour le marché français au cours des années passées :

- collecte des informations : mensualisation des relevés de prix ;

- mise en place de méthodes alternatives pour des « transactions témoins » non récurrentes au fil du temps : contrats-types décomposant les coûts de section ;

- conformément aux évolutions européennes, les relevés de prix des produits industriels pour le marché intérieur sont dorénavant exprimés hors TVA dans la base 2000 alors que ceux de la base 1995 étaient hors toutes taxes. Les relevés de prix de la base 2000 incluent de ce fait les montants de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (Tipp), la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel (TICGN), la Taxe Générale sur

les Activités Polluantes (TGAP), les taxes sur le tabac, les droits d'accises, ...

3

○ Définitions

Activité

Les activités prises en compte dans l'enquête de branche sont celles donnant lieu à facturation. Sont exclues les activités intégrées dans un cycle de fabrication propre à l'entreprise, sauf pour les activités « Industrie du verre » et « Industries chimiques de base ».

Activité principale

L'activité principale de chaque entreprise est déterminée à partir de la ventilation de ses ventes et de ses effectifs.

Toutes les entreprises de même activité principale relèvent d'un même secteur d'entreprise. Certaines informations comme le compte de résultat ne peuvent être appréhendées que pour l'ensemble de l'entreprise. La statistique ne peut donc les restituer que par secteur d'entreprise.

Branche

Une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Capacité d'autofinancement (Caf)

La capacité d'autofinancement représente les ressources brutes restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice. L'entreprise peut choisir soit de les distribuer, soit de les réserver au financement de ses investissements. Au contraire du résultat net comptable, elle ne prend pas en compte les flux se rapportant aux opérations d'appréciation ou de dépréciation du capital.

Champ reconstitué

La comparaison directe entre deux années consécutives des résultats « en niveau » se heurte à certaines difficultés d'interprétation. La population enquêtée peut être modifiée : certaines entreprises entrent dans le champ de l'enquête, d'autres en sortent. De plus, certaines changent de classe de taille, d'autres changent d'activité principale. Enfin, des modifications de structures (fusion, scission, transfert partiel d'actifs) peuvent transformer notablement le contenu d'un secteur d'activité. Afin d'éliminer ces effets perturbateurs, les résultats sont présentés « en évolution », sous forme d'indices. Pour l'élaboration de tels indices, il est nécessaire, aux prix de certaines conventions, de reconstituer d'une année sur l'autre des ensembles d'entreprises comparables.

Chiffre d'affaires hors taxes (CAHT)

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Remarque :

Le chiffre d'affaires témoigne du volume d'affaires généré par l'activité courante de l'entreprise et permet ainsi d'en apprécier la dimension. Cependant, pour mesurer l'activité d'une entreprise ou d'un secteur, et effectuer des comparaisons, le chiffre d'affaires n'est pas toujours un indicateur significatif car il peut inclure ou non des achats pour la revente et des sous-traitance selon le mode de comptabilisation retenu.

Effectif

Au niveau de l'entreprise, il y a plusieurs notions d'effectifs :

- l'effectif au 31 décembre est l'effectif salarié de l'entreprise à cette date ;
- l'effectif salarié moyen correspond à la moyenne annuelle des effectifs ;

– l'effectif moyen employé est égal à l'effectif salarié moyen, corrigé du solde des effectifs pris en location et prêtés en location, y compris les intérimaires.

Jusqu'en 1995, ce solde est calculé dans les entreprises employant 100 personnes ou plus. À partir de 1996, il est calculé pour toutes les entreprises. Ceci provoque une augmentation de l'effectif employé qui peut être évalué à 40 000 personnes pour l'ensemble de l'industrie. Il en résulte également un glissement des tranches d'effectifs : 400 entreprises passent de la tranche 20 à 49 personnes à la tranche au-dessus et une centaine de la tranche 50 à 99 personnes à la tranche supérieure.

Au niveau établissement, on prend en compte l'effectif salarié moyen.

Emploi intérieur

Voir la définition dans le chapitre I.01 : « Comptes nationaux ».

Entreprise, établissement

L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue :

- l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ;
- l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA), Société à Responsabilité Limitée (SARL).

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Remarque :

La population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

Excédent brut d'exploitation (EBE)

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est le solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des impôts sur les produits, et augmentée des subventions sur les produits.

Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte.

L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Exportations

Ventes à l'exportation déclarées par les entreprises du secteur. Elles comprennent les livraisons intracommunautaires.

Ces exportations se différencient de celles recensées par les douanes car elles correspondent aux seules exportations directes réalisées par les entreprises. Leur ventilation est présentée par secteur d'entreprises et branches, non par produit comme le font les sources douanières.

Facturation

Les facturations exprimées en valeur hors taxes sont le reflet exact des livraisons. Des divergences existent, dues à des décalages dans la période de comptage.

On note, en particulier, une pointe saisonnière en fin d'année pour les facturations et ceci pour des raisons purement comptables, les livraisons s'étant effectuées à un rythme beaucoup plus régulier. De ce fait, les facturations sont une mesure plus indirecte de la production que les livraisons elles-mêmes.

Formation brute de capital fixe (FBCF)

Voir la définition dans le chapitre I.01 « Comptes nationaux ».

Industrie manufacturière (hors IAA)

Les industries manufacturières sont des industries de transformation des biens, c'est-à-dire principalement des industries de fabrication pour compte propre mais elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres.

Cette activité correspond à la section D de la Naf rév.1, (consultable sur le site Internet : www.insee.fr).

Investissement

L'investissement représente la somme des dépenses consacrées par les entreprises à l'acquisition ou à la création de moyens de production ; bâtiments, terrains, ouvrages existants, matériel et outillage, matériel de transport, construction et génie civil. Le poste comprend les immobilisations en cours mais exclut les immobilisations incorporelles, les actifs provenant de modification de structure, les titres de participation et les équipements financés en crédit-bail.

Contrôle étranger

Les entreprises dont le capital social est détenu à plus de 33,3 % par l'étranger sont considérées dans tous les cas sous contrôle étranger au sens large. Les entreprises sont dites à participation majoritaire pour une participation par une ou plusieurs sociétés étrangères supérieure à 50 % de leur capital. Elles sont dites à participation minoritaire lorsque les participations sont comprises entre 33,3 et 50 %. Au-dessous de 33,3 %, on considère généralement que les participations étrangères constituent un simple placement financier et ne traduisent pas une volonté d'influencer la gestion de l'entreprise. Elles sont donc considérées comme à capitaux français.

Production

Elle est comptabilisée au stade de la fabrication en usine et exprimée en quantités physiques (tonnage ou autre unité spécifique).

Elle est dite production totale quand toute la production est recensée, y compris celle qui est intégrée et auto-consommée dans le processus de fabrication. C'est le cas essentiellement des industries de base telles que la sidérurgie ou la fonderie par exemple. On prendra soin de ne pas confondre cette terminologie avec celle de « total » (de la production) qui désigne le résultat d'une addition.

Elle est dite production commercialisable quand elle est destinée à la vente, ce qui est le cas le plus général.

Production propre

Somme des productions vendues de biens et de services, de la production stockée et de la production immobilisée.

Une première mesure de l'accroissement du potentiel de production possédé par l'entreprise s'obtient en déduisant les cessions courantes. De plus, les opérations de croissance externe, qui laissent invariantes les capacités de production sur le plan national, se traduisent pour l'entreprise soit par une augmentation (apport) soit par une diminution (cession) de ses capacités.

Rémunérations

C'est l'ensemble des salaires, charges sociales patronales exclues, des appointements et des congés payés, des indemnités de tous ordres, ainsi que des commissions et rémunérations des administrateurs ayant qualité d'assurés sociaux, versés par l'employeur au cours de l'année civile.

Résultat courant avant impôts

Il est égal aux produits d'exploitation + quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (produits) + produits financiers - charges d'exploitation - quotes-parts de résultats sur opérations en commun (charges) - charges financières. Il est bénéficiaire si les produits dépassent les charges ou déficitaire dans le cas contraire.

Résultat exceptionnel

C'est le solde des charges et des produits exceptionnels.

Résultat financier

Il représente le solde des charges financières et des produits financiers.

Résultat net comptable (RNC)

Le résultat net comptable correspond au bénéfice ou perte de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il s'agit du résultat courant, corrigé du résultat exceptionnel, déduction faite de l'impôt sur le résultat et de l'éventuelle participation des salariés.

Il mesure les ressources nettes restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice.

Secteur d'entreprise

Pour chaque entreprise on détermine, à partir de la ventilation de ses ventes et de ses effectifs, son activité principale. Toutes les entreprises de même activité principale relèvent d'un même secteur d'entreprise. Certaines informations, comme le compte de résultats ne peuvent être appréhendées que pour l'ensemble de l'entreprise. La statistique ne peut donc les restituer que par secteur d'entreprise.

Secteur d'établissement

Pour chaque établissement, on détermine son activité à partir de la ventilation des effectifs. Les établissements exerçant à titre principal une même activité forment un secteur d'établissement.

Sous-traitance

– **Sous-traitance industrielle** : Selon l'Afnor, il s'agit des opérations concernant, pour un cycle de production déterminé, une ou plusieurs opérations de conception, d'élaboration, de fabrication, de mise en œuvre ou de maintenance du produit, dont une entreprise, dite « donneur d'ordres », confie la réalisation à une entreprise, dite « sous-traitant » ou « preneur d'ordres », tenue de se conformer exactement aux directives ou spécifications techniques que ce donneur d'ordres arrête en dernier ressort.

– **Sous-traitance de capacité** : la sous-traitance est dite de capacité dès lors que l'entreprise donneur d'ordres, équipée elle-même pour exécuter un produit, a recours à une autre entreprise soit occasionnellement, en raison d'une pointe momentanée dans sa production ou d'un incident technique, soit de façon plus ou moins habituelle, parce que désireuse de conserver une capacité propre dans une fabrication déterminée, elle entend utiliser des capacités de production disponibles à l'extérieur.

– **Sous-traitance de spécialité** : la sous-traitance est dite de spécialité dès lors que l'entreprise donneur d'ordres décide de faire appel à un « spécialiste » disposant des équipements et de la compétence adaptés à ses besoins, parce qu'elle ne peut ou ne souhaite pas s'en doter, pour des raisons relevant de sa stratégie propre.

Valeur ajoutée brute (VAB)

C'est la différence entre la valeur de la production (d'une entreprise, d'une branche) et celle des consommations intermédiaires. Si l'on déduit les amortissements pratiqués au cours de l'exercice, on obtient la valeur ajoutée nette.

Valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs (VABCF)

Elle représente la valeur ajoutée hors taxes augmentée des subventions et diminuée des impôts et taxes.

Valeur ajoutée hors taxes (VAHT)

Elle représente le solde des opérations de production de l'entreprise.

4

Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du service des études et des statistiques industrielles (Sessi) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : direction générale des entreprises, Service des études et des statistiques industrielles (Sessi) ;
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : service central des enquêtes et études statistiques (Scees) ;
- Insee ;
- Eurostat.

Sites Internet :

- www.industrie.gouv.fr/sessi
- www.agreste.agriculture.gouv.fr
- www.insee.fr
- www.indices.insee.fr
- www.statistique.publique.fr
- epp.eurostat.ec.europa.eu

Publications :

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)

– « L'industrie française en 2004-2005 », rapport 2005, CPCI (Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie), janvier 2006.

– Conjoncture industrielle, mensuel.

Chiffres-clés Analyse :

– « L'industrie en France », édition 2005-2006, juin 2006.

Chiffres-clés, production industrielle hors série :

– « L'industrie française de l'emballage en chiffres », édition 2006 ;

– « La sous-traitance industrielle en chiffres », édition 2006 ;

– « Le bois en chiffres », édition 2006.

Chiffres-clés Référence :

– « La situation de l'industrie : enquête annuelle d'entreprise 2004 », édition 2006 ;

– « L'industrie en France et la mondialisation », édition 2006.

Le « 4 pages » :

– « Tic et productivité des entreprises : des liens forts », n° 223, novembre 2006 ;

– « Un quart des entreprises innovent », n° 222, août 2006 ;

– « La taille et l'organisation en groupe, catalyseurs de l'immatériel dans les entreprises », n° 221, juillet 2006 ;

– « L'industrie manufacturière en 2005 », n° 220, juillet 2006 ;

– « La concentration des groupes, au centre des évolutions des secteurs de l'industrie », n° 219, juin 2006 ;

– « L'immatériel, au cœur de la stratégie des entreprises », n° 217, mai 2006 ;

– « Pas de frontières pour les groupes performants », n° 216, avril 2006 ;

– « La production manufacturière en 2005 - La reprise marque le pas », n° 215, mars 2006 ;

– « Rapport CPCI 2005 : la faiblesse du dollar et la percée chinoise ont freiné la reprise », n° 213, janvier 2006.

En bref :

– « Le commerce électronique des entreprises et des ménages en quelques chiffres », édition 2005/2006 ;

– « L'industrie dans les régions en quelques chiffres », édition 2005/2006 ;

– « L'industrie française en quelques chiffres », édition 2006.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) :

– « Étude sur la structure des entreprises agricoles et

alimentaires : entreprises de 20 salariés et plus », enquête annuelle ;

– « Étude sur la structure des entreprises agricoles et alimentaires : ensemble des entreprises agroalimentaires », enquête annuelle et sources fiscales ;

– « Étude sur la structure des exploitations forestières et scieries », enquête annuelle.

Agreste Primeur :

– « Enquête annuelle d'entreprise IAA - Premiers résultats 2005 », juillet 2006 ;

– « La croissance des récoltes de bois ne nuit pas à l'environnement », n° 178, mai 2006 ;

– « Les débouchés à l'exportation de la filière avicole se réduisent depuis plusieurs années », n° 177, avril 2006 ;

– « Les dépenses 2004 de protection de l'environnement dans l'agroalimentaire », n° 176, avril 2006 ;

– « Près de la moitié du lait bio déclassé », n° 171, décembre 2005 ;

– « Les produits laitiers en 2004 », n° 170, novembre 2005 ;

– « Le commerce extérieur agroalimentaire », n° 162, juin 2005.

Insee

Insee-Première :

– « L'industrie manufacturière en 2005 - Stagnation malgré la croissance mondiale », n° 1097, août 2006 ;

– « Les groupes étrangers en France - En dix ans, 1,8 fois plus de salariés », n° 1069, mars 2006 ;

– « Les entreprises de services : concentration accrue sous l'influence des groupes », n° 1038, septembre 2005 ;

– « L'industrie automobile en 2004 », n° 1036, août 2005 ;

– « L'industrie manufacturière en 2004 : une reprise modérée », n° 1031, juillet 2005 ;

– « La hausse des créations d'entreprises se poursuit en 2004 », n° 1002, janvier 2005.

Insee-Références :

– « L'industrie en France », édition 2006.

Document de travail :

– « Les entreprises (industrielles) françaises sont-elles à la frontière technologique ? », Claire Lelarge, novembre 2006 ;

– « Réponses individuelles aux enquêtes de conjoncture et prévision macroéconomique : exemple de la prévision de la production manufacturière », Olivier Biau, Hélène Erkel-Rousse et Nicolas Ferrari, juillet 2005 ;

– « Prévoir l'investissement des entreprises - Un indicateur des révisions dans l'enquête de conjoncture sur les investissements dans l'industrie », Nicolas Ferrari, juillet 2005 ;

– « Délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française », Patrick Aubert et Patrick Sillard, mai 2005.

Vous obtiendrez des informations supplémentaires en vous reportant au chapitre N.02.

Autres

– « Principaux indicateurs économiques », Annuaire statistique de l'OCDE.

TABLEAU N.01-1

Structures industrielles françaises (hors IAA) : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi)
Enquête annuelle d'entreprise

Unités : Montants : Million d'euros
Effectifs : Millier

Secteur d'activité	Code Nes 114 ou Naf	Nombre d'entreprises	Effectif employé (1)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'exportation	Investissements corporels totaux	Résultat d'exploitation
Industrie de l'habillement et des fourrures	C11	836	62	10 173	3 250	146	568
Industrie du cuir et de la chaussure	C12	297	31	3 625	1 198	69	269
Édition, imprimerie, reproduction	C20	1 625	136	25 931	1 861	589	1 043
Industrie pharmaceutique	C31	273	103	45 632	15 570	970	4 191
Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	C32	298	59	20 512	7 542	461	1 498
Fabrication de meubles	C41	668	76	10 527	1 608	252	185
Bijouterie et fabrication d'instruments de musique	C42	95	7	1 117	407	21	39
Fabrication d'articles de sport, de jeux et industries diverses	C43	250	25	4 417	1 953	117	164
Fabrication d'appareils domestiques	C44	68	21	4 605	1 310	118	246
Fabrication d'appareils de réception, enregistrement et reproduction (son et image)	C45	48	15	4 863	2 351	68	19
Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie	C46	117	15	2 057	890	64	116
Construction automobile	D01	323	211	91 279	53 584	3 546	1 654
Fabrication d'équipements automobiles	D02	219	91	20 623	8 745	650	693
Construction navale	E11	120	31	4 728	1 521	118	257
Construction de matériel ferroviaire roulant	E12	40	15	2 909	1 168	39	50
Construction aéronautique et spatiale (n.c. ateliers indus. de l'aéronautique)	E13	112	89	21 227	13 573	908	816
Fabrication de cycles, motocycles, matériel de transport (n.c.a.)	E14	47	7	1 779	937	35	27
Fabrication d'éléments en métal pour la construction	E21	618	41	5 786	527	127	339
Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières	E22	874	64	7 339	1 186	152	319
Fabrication d'équipements mécaniques	E23	351	66	12 898	7 219	311	777
Fabrication de machines d'usage général	E24	788	94	16 114	5 401	206	954
Fabrication de machines agricoles	E25	209	18	4 075	1 487	62	115
Fabrication de machines-outils	E26	155	12	1 869	644	34	62
Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	E27	626	55	9 303	5 019	197	247
Fabrication d'armes et munitions (hors matériel militaire)	E28	17	12	2 592	1 046	47	71
Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	E31	58	8	2 429	1 141	25	76
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	E32	157	24	3 699	1 743	69	210
Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	E33	147	53	14 277	6 401	228	396
Fabrication de matériel médicochirurgical et d'orthopédie	E34	262	27	5 163	2 001	126	334
Fabrication de matériel de mesure et de contrôle	E35	437	56	10 153	5 015	176	557
Extraction de minerais métalliques	F11	2	n.s.	c	c	c	c
Extraction de produits de carrières et minéraux divers	F12	338	22	c	c	c	c
Fabrication de verre et d'articles en verre	F13	183	49	6 955	2 575	320	304
Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction	F14	685	77	16 243	2 259	667	1 741
Filature et tissage	F21	448	32	5 140	2 413	129	14
Fabrication de produits textiles	F22	443	35	4 957	1 652	122	184
Fabrication d'étoffes et d'articles en maille	F23	152	11	1 403	258	28	82
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (2)	F31	663	47	7 335	1 225	214	324
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	F32	109	26	7 566	3 980	303	— 59
Fabrication d'articles en papier ou en carton	F33	475	58	10 899	1 915	395	382
Industrie chimique minérale	F41	124	24	8 820	3 022	298	107
Industrie chimique organique	F42	176	40	22 411	11 621	838	431
Parachimie	F43	352	56	16 178	6 928	437	856
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	F44	10	2	591	383	16	— 25
Industrie du caoutchouc	F45	159	72	11 239	4 795	433	452
Transformation des matières plastiques	F46	1 420	171	26 141	6 124	1 032	1 029
Sidérurgie et première transformation de l'acier	F51	137	56	18 492	10 616	447	1 114
Production de métaux non ferreux	F52	81	22	8 501	4 052	240	191
Fonderie	F53	204	34	3 663	1 129	145	33
Services industriels du travail des métaux	F54	2 092	152	16 628	3 293	682	525
Fabrication de produits métalliques	F55	849	89	12 646	3 351	443	738
Récupération	F56	294	17	4 579	1 357	193	300
Fabrication de matériel électrique	F61	552	133	23 210	9 610	707	748
Fabrication de composants électroniques	F62	331	60	10 812	6 734	846	93
Extraction de produits énergétiques	G11 à G13	14	2	614	33	82	138
Cokéfaction et industrie nucléaire	G14	10	12	3 869	1 636	155	209
Raffinage de pétrole	G15	43	18	53 668	6 853	841	1 507
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	G21	156	163	56 120	4 581	4 101	5 218
Captage, traitement et distribution d'eau	G22	87	35	9 928	122	451	487
Total industrie, hors IAA (2)		20 724	3 043	744 812	259 256	24 851	33 795

(1) L'effectif employé est égal à l'effectif salarié moyen (moyenne des effectifs sur l'année), corrigé du solde des effectifs pris en location et prêtés en location.
(2) Non compris le « Sciage et rabotage du bois », activité reprise dans le 20.1A (tableau N01-2).

TABLEAU N.01-2

Structures des industries agroalimentaires : année 2004 (1)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees - Agreste)
Enquête annuelle d'entreprise (2)

Unités : Montants : Million d'euros
Effectifs : Millier

(3) Secteur d'activité	Code Nes 114 ou Naf	Nombre d'entreprises	Effectif employé (4)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'exportation	Investis- sements corporels hors apports	Résultat courant avant impôts
Industrie des viandes	15.1	1 016	142	30 486	3 081	615	436
Production de viandes de boucherie	15.1A	421	55	14 445	1 437	223	137
Production de viandes de volaille	15.1C	164	35	5 955	1 062	128	19
Préparation industrielle de produits à base de viande	15.1E	431	52	10 086	582	264	280
Industrie du poisson	15.2	150	16	3 049	317	85	85
Industrie du poisson	15.2 Z	150	16	3 049	317	85	85
Industrie des fruits et légumes	15.3	162	27	6 572	1 187	261	244
Transformation et conservation de pommes de terre	15.3A	7	3	724	161	40	35
Préparation de jus de fruits et légumes	15.3C	16	2	750	94	23	34
Transformation et conservation de légumes	15.3E	84	15	3 264	615	132	106
Transformation et conservation de fruits	15.3F	55	7	1 834	317	66	70
Industrie des corps gras	15.4	28	2	1 750	296	36	64
Fabrication d'huiles et graisses brutes	15.4A	17	1	c	c	c	c
Fabrication d'huiles et graisses raffinées	15.4C	9	1	624	110	5	27
Fabrication de margarine	15.4E	2	n.s.	c	c	c	c
Industrie laitière	15.5	318	64	23 653	3 579	504	466
Fabrication de lait liquide et de produits frais	15.5A	55	19	8 366	867	182	254
Fabrication de beurre	15.5B	17	3	1 858	216	27	8
Fabrication de fromages	15.5C	198	33	9 860	1 716	207	167
Fabrication d'autres produits laitiers	15.5D	26	4	1 771	602	35	18
Fabrication de glaces et sorbets	15.5F	22	6	1 707	178	53	20
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	15.6	113	13	4 857	2 173	176	113
Meunerie	15.6A	84	5	1 595	225	33	50
Autres activités de travail des grains	15.6B	22	3	c	c	c	c
Fabrication de produits amylacés	15.6D	7	5	c	c	c	c
Fabrication d'aliments pour animaux	15.7	209	22	9 829	1 355	226	273
Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	15.7A	186	13	6 614	225	105	92
Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	15.7C	23	9	3 215	1 130	121	180
Autres industries alimentaires	15.8	755	106	25 736	4 630	791	1 631
Fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche	15.8A	284	35	4 775	451	207	215
Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	15.8F	107	16	3 219	275	82	201
Fabrication de sucre	15.8H	18	8	3 343	717	104	252
Chocolaterie, confiserie	15.8K	111	21	5 963	1 441	129	408
Fabrication de pâtes alimentaires	15.8M	26	4	1 113	99	32	24
Transformation du thé et du café	15.8P	45	5	2 148	136	43	187
Fabrication de condiments et assaisonnements	15.8R	24	3	804	110	39	63
Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	15.8T	39	5	1 307	216	33	136
Industries alimentaires n.c.a.	15.8V	101	10	3 064	1 185	121	145
Industrie des boissons	15.9	429	43	19 168	5 607	781	1 880
Production d'eaux de vie naturelles	15.9A	47	4	2 061	1 492	52	395
Fabrication de spiritueux	15.9B	28	4	1 446	433	35	159
Production d'alcool éthylique de fermentation	15.9D	21	1	369	90	28	9
Champagnisation	15.9F	93	6	3 737	1 435	118	523
Vinification	15.9G	150	6	1 943	462	107	29
Cidrierie	15.9J	7	1	c	c	c	c
Production d'autres boissons fermentées	15.9L	2	n.s.	c	c	c	c
Brasserie	15.9N	12	5	1 726	97	108	168
Malterie	15.9Q	6	1	537	394	26	16
Industrie des eaux de table	15.9S	41	10	3 575	869	182	417
Production de boissons rafraîchissantes	15.9T	22	6	3 549	326	116	158
Industries agricoles et alimentaires	15	3 180	433	125 011	22 226	3 477	5 194
Exploitation forestière	02.0B	33	2	386	80	7	1
Sciage et rabotage du bois	20.1A	249	12	1 800	334	105	27
Entreposage frigorifique	63.1D	58	9	740	4	22	24
Total IAA		3 520	456	127 936	22 643	3 611	5 247

(1) Hors activités 151F, 15.8B, 15.8C, 15.8D exclues de l'enquête du Scees.
(2) Champ de l'enquête : entreprise de 20 salariés et plus ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires.
(3) Pour les définitions branche et secteur, voir partie « 3. Définitions » de ce chapitre.
(4) L'effectif employé est égal à l'effectif salarié moyen (moyenne des effectifs sur l'année), corrigé du solde des effectifs pris en location et des effectifs prêtés à d'autres entreprises.

TABLEAU N.01-3

Indices de la production industrielle : moyennes annuelles des indices mensuels

Pondération : valeur ajoutée 2000 des entreprises de 10 salariés et plus de la branche

Unités : Pondérations : Million d'euros 2000
Indice base 100 : Année 2000

Source : Insee

Intitulé de la branche	Codes Nes 16 et 36	Pondération	r 1995	2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	2005
Ensemble de l'industrie (Nes EB à EG)		210 519	87,0	100,0	101,3	100,0	99,6	102,0	102,2
Industrie hors énergie et IAA (Nes EC à EF)		163 945	84,8	100,0	101,1	99,3	98,3	101,2	101,5
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	EB	18 574	95,9	100,0	100,8	103,5	102,8	102,5	102,8
Industries agricoles et alimentaires	B0	18 574	95,9	100,0	100,8	103,5	102,8	102,5	102,8
INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION	EC	30 707	99,9	100,0	101,8	99,2	99,3	101,3	102,9
Habillage, cuir	C1	4 652	190,9	100,0	90,9	74,1	61,7	55,2	50,4
Édition, imprimerie, reproduction	C2	8 324	88,6	100,0	99,4	96,4	94,9	95,8	97,4
Pharmacie, parfumerie, entretien	C3	12 198	77,2	100,0	109,1	113,3	121,7	127,3	132,2
Industries des équipements du foyer	C4	5 533	90,3	100,0	98,3	93,7	88,3	90,8	90,4
INDUSTRIE AUTOMOBILE	ED	19 144	66,4	100,0	107,4	108,7	107,1	113,1	111,7
Industrie automobile	D0	19 144	66,4	100,0	107,4	108,7	107,1	113,1	111,7
INDUSTRIE DES BIENS D'ÉQUIPEMENT	EE	40 162	81,1	100,0	101,6	99,5	99,5	103,2	105,3
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	E1	7 931	68,3	100,0	108,3	100,2	103,1	105,5	116,9
Industries des équipements mécaniques	E2	18 073	85,9	100,0	101,7	104,7	102,3	107,9	110,8
Industries des équipements électriques et électroniques	E3	14 158	82,2	100,0	97,7	92,5	93,9	95,9	91,9
INDUSTRIE DES BIENS INTERMÉDIAIRES	EF	73 932	85,3	100,0	98,8	96,7	94,9	97,0	96,2
Industries des produits minéraux	F1	8 136	93,5	100,0	99,1	96,8	95,6	98,8	98,6
Industrie textile	F2	4 302	115,4	100,0	95,7	89,3	82,8	77,2	71,3
Industries du bois et du papier	F3	7 605	90,5	100,0	97,5	97,4	97,4	100,5	100,8
Chimie, caoutchouc, plastiques	F4	22 152	83,8	100,0	98,5	97,4	96,9	99,4	100,4
Métallurgie et transformation des métaux	F5	21 278	85,9	100,0	99,1	97,5	94,3	97,3	94,3
Industries des composants électriques et électroniques	F6	10 459	65,2	100,0	100,9	96,3	94,3	95,7	96,5
ÉNERGIE	EG	28 000	93,6	100,0	102,8	101,9	104,9	106,5	106,2
Production de combustibles et de carburants	G1	4 105	102,5	100,0	100,8	94,2	98,2	97,6	95,0
Eau, gaz, électricité	G2	23 895	92,1	100,0	103,2	103,2	106,1	108,0	108,1
CONSTRUCTION	EH	33 797	105,5	100,0	101,2	98,5	102,4	106,9	110,0
Construction	H0	33 797	105,5	100,0	101,2	98,5	102,4	106,9	110,0

TABLEAU N.01-4

Indices de la production industrielle de l'industrie manufacturière dans plusieurs pays (1)

Source : Eurostat

Unité : Base 100 en 2000

Pays	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	86,0	93,1	94,6	100,0	100,1	98,9	99,1	103,5	106,9
Autriche	...	...	...	100,0	101,9	102,2	104,3	112,9	117,2
Belgique	86,1	93,4	94,4	100,0	99,9	100,8	101,3	105,6 p	103,5
Chypre	...	...	96,2	100,0	100,7 p	103,4 p	103,9	105,4	104,0 p
Danemark	86,5	94,7	94,9	100,0	102,0	103,0	102,3	102,0	103,8
Espagne	83,6	94,6	96,8	100,0	98,0	98,4	99,9	101,1	100,8
Estonie	...	88,0	85,8	100,0	110,2	119,8	132,7	148,8	164,2
Finlande	67,6	83,4	88,5	100,0	99,5	101,5	101,9	108,1	106,3
France	86,0	93,7	95,9	100,0	101,0	99,7	98,8	101,4	101,7
Hongrie	...	73,8	82,9	100,0	104,2	107,9	115,5	125,3	134,8
Italie	93,7	97,4	97,0	100,0	99,4	97,2	95,5	95,9	93,5
Lettonie	94,2	105,1	94,9	100,0	107,5	114,2	123,2	130,8	139,3
Lituanie	...	107,3	94,9	100,0	115,8	119,1	135,8	152,0	165,1
Luxembourg	...	...	...	100,0	102,8	104,7	108,8	114,1	115,0
Pologne	65,1	87,7	92,7	100,0	99,9	101,7	112,4	128,8	134,7
Portugal	89,7	100,0	100,5	100,0	102,4	102,9	102,4	101,6	99,8
République tchèque	...	102,5 p	99,7 p	100,0 p	107,4 p	109,6 p	115,5 p	128,0 p	137,6
Royaume-Uni	93,8	96,5	97,7	100,0	98,7	96,2	96,4	98,3	97,3
Slovaquie	...	94,8	91,6	100,0	110,2	119,3	128,1	134,4	141,0
Slovénie	...	93,5	93,4	100,0	102,8	104,8	106,5	111,6	115,7
Suède	82,0	91,2	94,1	100,0	98,9	99,9	102,3	106,8	108,6
États-Unis	75,1	90,9	95,6	100,0	95,8	95,9	96,4	101,1	105,1
Japon	95,8	94,4	94,6	100,0	93,2	92,0	95,0	100,2	101,3

(1) Données brutes corrigées des jours ouvrables (CJO). Correspond à la « Nace section D ».

TABLEAU N.01-5

Indicateurs de rentabilité par grand secteur et par taille d'entreprise (1) (2)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - EAE)

Unité : %

	Industries des biens de consommation hors pharmacie	Pharmacie	Industrie automobile	Industries des biens d'équipement	Industries des biens intermé- diaires	PMI (20 à 249 salariés)	Entreprises de 250 salariés et plus	Total industrie
Rentabilité commerciale (EBE/CAHT) (3)								
2004.....	7,6	10,6	6,4	5,5	7,4	8,3	6,9	7,1
2003.....	7,5	13,0	5,7	6,3	6,9	7,4	6,9	7,1
2002 r.....	7,4	12,0	6,5	5,7	7,0	7,7	7,3	7,0
2001 r.....	7,6	13,0	5,9	5,3	7,4	7,6	7,5	7,0
2000 r.....	7,7	12,5	6,9	6,9	8,7	6,7	8,1	8,1
1999 r.....	8,0	12,2	7,6	6,8	8,5	6,5	8,1	8,1
1998 r.....	7,7	12,0	7,9	6,6	8,7	6,3	8,1	8,2
Rentabilité économique (EBE/immobilisations corporelles) (3)								
2004.....	31,0	43,4	14,3	20,4	13,0	16,1	16,7	17,1
2003.....	31,2	51,7	12,8	24,2	11,8	16,1	16,7	17,1
2002 r.....	31,2	47,2	14,9	22,9	12,1	17,8	16,0	17,2
2001 r.....	30,5	51,7	13,8	22,2	14,2	19,7	16,6	18,2
2000 r.....	31,3	46,7	16,0	28,9	17,4	22,3	20,1	21,3
1999 r.....	31,6	43,5	17,0	26,8	16,3	21,8	19,1	20,5
1998 r.....	31,0	43,3	16,9	24,9	16,7	22,2	18,6	20,4
Taux de marge EBE/(VAHT + coût de personnel extérieur) (3)								
2004.....	24,8	39,3	31,6	16,8	24,0	20,6	25,5	24,4
2003.....	25,0	44,3	29,0	18,9	22,2	20,1	25,4	24,2
2002 r.....	24,7	41,7	31,8	17,4	22,6	21,3	24,6	24,0
2001 r.....	24,5	42,5	29,7	16,9	24,6	22,2	24,9	24,4
2000 r.....	24,8	40,2	32,5	21,1	28,2	23,5	28,4	27,1
1999 r.....	24,9	38,7	33,9	20,0	26,3	22,7	27,4	26,1
1998 r.....	24,1	37,8	34,3	19,2	26,7	22,6	27,1	25,9
Taux annuel d'évolution de la productivité du travail (VAHT + coût de personnel extérieur)/ (effectif salarié moyen + travailleurs extérieurs) (3)								
2004.....	3,8	- 3,7	8,0	- 1,3	6,2	4,5	2,9	3,6
2003.....	4,4	6,8	0,9	2,1	2,9	2,2	3,4	3,1
2002 r.....	5,6	0,2	7,3	3,2	0,3	1,5	3,4	2,8
2001 r.....	1,8	4,1	- 1,6	- 2,8	- 3,9	- 0,2	- 3,2	- 2,0
2000 r.....	2,6	6,5	- 0,4	2,7	3,8	2,2	3,0	3,1
1999 r.....	2,9	5,4	2,3	3,1	1,2	1,7	2,6	2,4
1998 r.....	1,0	1,6	14,2	3,9	0,9	0,9	3,7	3,1

(1) Industrie manufacturière hors IAA ; entreprises de 20 salariés et plus.

(2) Y compris modifications de structure.

(3) EBE : excédent brut d'exploitation ; CAHT : chiffre d'affaires hors taxes ; VAHT : valeur ajoutée hors taxes.

TABLEAU N.01-6

Principales évolutions par secteur et par taille entre 2003 et 2004 (1)

(à champ reconstitué)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi, EAE)

Unité : %

	Code Nes	Effectif au 31 décembre	Chiffre d'affaires hors taxes		Investis- sement	Exportations directes		Profitabilité (2)	
			valeur	volume	valeur	valeur	volume	2003	2004
Grand secteur									
Biens de consommation	EC	— 3,4	2,3	2,7	— 5,6	3,9	5,0	4,6	4,5
Industrie automobile	ED	— 0,3	5,1	4,5	— 6,1	6,5	1,9	0,3	2,5
Biens d'équipement	EE	— 2,6	2,5	2,4	— 0,2	2,4	3,1	0,3	2,5
Biens intermédiaires	EF	— 2,8	5,0	1,4	0,9	7,3	4,7	1,6	1,8
Taille d'entreprise									
PMI (20 à 249 salariés)	///	— 3,9	2,9	1,5	— 3,2	4,5	3,2	1,4	2,1
Grandes entreprises (250 salariés ou plus)	///	— 3,8	4,4	3,0	— 1,4	5,7	4,4	1,7	2,8
Ensemble (3)	///	— 2,6	3,9	2,4	— 1,9	5,4	4,1	1,8	2,7

(1) Industrie manufacturière hors IAA ; entreprises de 20 salariés et plus.

(2) Rapport entre le résultat net comptable (RNC) et le chiffre d'affaires hors taxes.

(3) Y compris les entreprises classées hors tranche.

TABLEAU N.01-7

Taux d'investissement par secteur, en Nes 36 (1) (2)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - EAE)

Unité : %

	Code Nes	1996	r 1997	r 1998	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	2003
Biens de consommation	EC	9,3	8,9	9,2	9,3	8,9	9,1	9,1	8,0
Habillemt, cuir	C1	5,6	5,7	5,7	6,1	5,6	6,4	5,5	5,9
Édition, imprimerie, reproduction	C2	8,2	7,4	7,4	8,0	7,7	7,8	6,8	6,9
Pharmacie, parfumerie et entretien	C3	10,5	10,4	10,5	10,3	9,4	9,7	10,0	8,7
Industrie des équipements du foyer	C4	11,2	10,0	11,0	10,8	11,5	11,3	12,4	8,9
Industrie automobile	ED	25,4	22,3	16,8	19,8	24,8	26,8	24,3	22,6
Biens d'équipement	EE	8,2	7,5	8,1	8,1	8,5	9,6	7,7	7,2
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	E1	8,8	8,8	8,1	8,9	8,7	8,4	11,4	10,6
Industries des équipements mécaniques	E2	7,5	7,0	7,5	7,4	7,6	8,3	6,7	6,4
Industries des équipements électriques et électroniques	E3	8,7	7,8	8,3	8,6	9,4	10,1	7,2	6,3
Biens intermédiaires	EF	14,7	13,9	15,6	15,8	17,4	17,0	14,4	13,3
Industries des produits minéraux	F1	15,4	13,5	14,4	15,1	15,5	14,4	13,4	12,7
Industrie textile	F2	12,0	11,9	12,9	11,5	10,7	11,6	8,9	8,5
Industries du bois et du papier	F3	16,1	14,2	19,0	16,7	19,6	17,2	14,0	14,4
Chimie, caoutchouc, plastiques	F4	15,5	14,6	16,7	17,6	17,7	17,9	16,5	14,6
Métallurgie et transformation des métaux	F5	12,6	12,6	14,1	14,0	12,4	15,1	12,5	11,8
Industries des composants électriques et électroniques	F6	16,2	15,7	15,7	17,1	27,2	22,2	16,8	14,4
Ensemble de l'industrie manufacturière (hors agroalimentaire)	EC à EF	13,0	12,1	12,5	13,1	14,4	14,6	12,8	11,7

(1) Industrie manufacturière hors IAA ; entreprises de 20 salariés et plus.

(2) Investissement corporels hors apports/ Valeur ajoutée hors taxes.

TABLEAU N.01-8

Dépenses antipollution dans l'industrie en 2003

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi)
Ministère de l'Agriculture et de la pêche (Scees)
Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol 2003) (1)

Unité : Million d'euros

Secteur d'activité (Nes 36)	Investissements pour protéger l'environnement				Études	
	spécifiques	changements de procédé	Total	(%) des investissements corporels	en vue d'un investissement	par obligation réglementaire
Industries agricoles et alimentaires.....	105	20	125	3,9	3,3	4,1
Habillement, cuir.....	2	—	2	1,1	0,2	0,1
Édition, imprimerie, reproduction.....	3	1	4	0,6	0,3	0,2
Pharmacie, parfumerie, entretien.....	44	11	55	3,6	4,5	3,5
Industries des équipements du foyer.....	12	4	16	1,8	0,6	0,7
Industrie automobile.....	39	8	47	1,1	2,1	3,2
Construction navale, aéronautique et ferroviaire.....	14	4	18	1,9	2,1	2,8
Industries des équipements mécaniques.....	19	7	26	2,1	2,1	2,2
Industries des équipements électriques et électroniques.....	13	2	15	1,7	0,7	1,4
Industries des produits minéraux.....	62	13	75	6,2	2,8	3,4
Industrie textile.....	6	2	8	2,6	2,1	0,4
Industries du bois et du papier.....	61	8	69	7,1	3,9	2,0
Chimie, caoutchouc, plastiques.....	168	46	214	6,8	15,8	17,7
Métallurgie et transformation des métaux.....	106	18	124	5,7	4,2	7,7
Industries des composants électriques et électroniques.....	42	3	45	3,2	2,6	1,8
Production de combustibles et de carburants.....	44	10	54	7,3	2,6	5,6
Eau, gaz, électricité.....	193	19	212	4,7	10,6	193,7
Ensemble.....	933	176	1 109	4,0	60,5	250,5

(1) Cf. texte du chapitre, partie « 2. Méthodologie ».

TABLEAU N.01-9

Sous-traitance reçue selon le secteur d'activité et la taille des entreprises en 2004 (1)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - EAE)

Secteur	Preneurs d'ordres			Chiffre d'affaires concerné		
	Nombre	%	Répartition (%)	Milliard d'euros	(%) du CAHT des preneurs (2) d'ordres	(%) du CAHT (2) total
Biens de consommation.....	1 242	27,1	18,1	12,5	42,1	9,4
Industrie automobile.....	119	22,0	7,5	5,2	6,3	4,6
Biens d'équipement.....	1 377	27,4	14,0	9,7	26,9	7,7
Biens intermédiaires.....	4 350	42,3	60,3	41,7	62,1	16,8
Taille						
PMI.....	6 445	35,8	43,6	30,2	66,3	18,5
Grandes entreprises.....	587	31,2	55,3	38,2	22,8	8,9
Hors tranches.....	56	10,3	1,1	0,8	28,4	3,0
Total.....	7 088	34,7	100,0	69,2	32,0	11,1

(1) Cf. texte du chapitre, partie « 3. Définitions ».

(2) CAHT : chiffre d'affaires hors taxes.

TABLEAU N.01-10

Sous-traitance industrielle confiée en 2004 (1)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - EAE)

Secteur d'activité	Donneurs d'ordres		Sous-traitance industrielle		Sous-traitance (1) de spécialité / sous-traitance industrielle (%)
	Nombre	%	Milliard d'euros	Répartition (%)	De la produ- tion totale (%)
Habille ment, cuir, Industries diverses	805	71,1	1,7	3,1	14,3
Édition, imprimerie, reproduction	1 267	78,0	3,0	5,3	12,1
Pharmacie, parfumerie, entretien	400	70,1	3,0	5,4	5,5
Industries des équipements du foyer	838	67,3	1,0	1,7	4,5
Industries des biens de consommation	3 310	72,3	8,7	15,6	7,7
Industrie automobile	427	78,8	15,9	28,6	14,9
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	281	88,1	9,7	17,4	33,1
Industries des équipements mécaniques	3 035	83,4	6,7	12,0	12,3
Industries des équipements électriques et électroniques	813	76,6	3,7	6,6	11,5
Industries des biens d'équipement	4 129	82,3	20,1	36,0	17,3
Industries des produits minéraux	664	55,0	1,1	2,0	4,5
Industrie textile	716	68,6	1,0	1,8	9,1
Industries du bois et du papier	809	64,9	0,5	1,0	2,3
Chimie, caoutchouc, plastiques	1 530	68,3	3,3	5,9	4,4
Métallurgie et transformation des métaux	3 052	83,5	3,6	6,5	5,9
Industries des composants électriques et électroniques	691	78,3	1,5	2,6	4,8
Industries des biens intermédiaires	7 462	72,6	11,0	19,8	4,9
Ensemble de l'industrie manufacturière (hors IAA)	15 328	75,1	55,7	100,0	9,9
Taille des entreprises					
20 à 49 salariés	7 693	80,5	3,6	6,4	7,9
50 à 99 salariés	3 214	77,4	3,0	5,3	7,5
100 à 249 salariés	2 339	80,1	4,8	8,6	7,1
PMI	13 246	73,7	11,3	20,3	7,4
250 à 499 salariés	858	82,3	4,6	8,2	7,2
500 à 999 salariés	431	86,4	5,0	9,0	7,0
1 000 à 1 999 salariés	169	80,1	3,2	5,8	5,6
2 000 salariés ou plus	118	90,8	28,4	51,0	14,7
Grandes entreprises	1 576	83,7	41,2	73,9	10,7
Hors tranches	506	92,7	3,2	5,8	13,3
Total	15 328	75,1	55,7	100,0	9,9

(1) Cf. texte du chapitre, partie « 3. Définitions ».

TABLEAU N.01-11

Entreprises de 20 salariés ou plus sous contrôle étranger par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2003 (1)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Insee et Sessi)

Activité	Entre- prises (nombre)	Effectifs (millier)	% du secteur	CAHT (million d'euros) (2)	% du secteur	VAHT (million d'euros) (2)	% du secteur	Expor- tations (million d'euros)	% du secteur
Biens de consommation	533	163	27,6	50 353	38,1	12 827	34,3	15 066	42,2
Habille ment, cuir	58	11	10,6	2 003	13,6	507	11,8	926	19,1
Édition, imprimerie, reproduction	152	22	15,3	6 001	23,0	2 162	23,1	700	37,6
Pharmacie, parfumerie, entretien	172	72	44,3	28 648	46,5	7 777	47,1	8 599	43,6
Industries des équipements du foyer	151	57	32,3	13 700	46,1	2 382	33,0	4 840	52,3
Industrie automobile	136	88	28,0	20 600	19,6	4 764	23,6	10 076	18,2
Biens d'équipement	894	273	37,4	60 783	44,8	17 483	41,8	31 508	51,5
Construction navale, aéronautique, ferroviaire	46	42	33,5	10 030	37,5	3 526	39,0	6 385	41,3
Industries des équipements mécaniques	619	152	39,5	28 844	48,4	8 387	45,1	14 123	64,5
Équipements électriques et électroniques	229	78	36,1	21 910	44,3	5 571	39,4	10 999	46,2
Biens intermédiaires	1 730	472	34,8	103 879	43,4	28 103	40,4	41 329	49,5
Industries des produits minéraux	185	44	28,8	9 186	35,5	3 168	32,8	2 015	37,4
Industrie textile	114	19	19,6	3 044	22,5	863	22,7	1 248	25,1
Industrie du bois et du papier	241	62	44,2	14 411	55,5	3 843	51,8	5 218	72,1
Chimie, caoutchouc, plastiques	569	143	38,1	37 345	46,1	9 303	43,5	16 320	53,3
Métallurgie et transformation des métaux	437	124	31,9	24 889	41,3	6 420	36,5	8 230	43,0
Composants électriques et électroniques	184	80	39,4	15 004	45,5	4 506	46,3	8 299	51,1
Total	3 293	995	33,3	235 615	38,5	63 178	37,4	97 979	41,6

(1) Industrie hors IAA et énergie.

(2) CAHT : chiffres d'affaires hors taxes ; VAHT : valeur ajoutée hors taxes.

TABLEAU N.01-12

Chiffres-clés des entreprises industrielles (1)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - EAE)

	2000				2003				2004			
	PMI (2)	20 à 499 salariés	500 salariés ou plus	Ensemble	PMI (2)	20 à 499 salariés	500 salariés ou plus	Ensemble	PMI (2)	20 à 499 salariés	500 salariés ou plus	Ensemble (3)
Entreprises (nombre)	19 216	20 327	949	21 276	18 505	20 095	936	21 031	17 981	19 020	837	20 413
Effectif (millier)	1 185	1 568	1 444	3 012	1 123	1 852	1 035	2 887	1 093	1 453	1 300	2 813
Chiffre d'affaires hors taxes (milliard d'euros)	158,0	224,2	381,9	606,1	158,7	302,8	305,7	608,5	163,1	232,3	359,7	620,6
Exportations / Chiffre d'affaires hors taxes (%)	23,1	27,1	44,0	37,7	23,2	29,6	48,5	39,1	23,7	27,6	48,0	39,6
Investissements / Chiffre d'affaires hors taxes (%)	3,6	3,8	4,1	4,0	3,1	3,3	3,2	3,2	3,0	3,1	3,3	3,1
Valeur ajoutée hors taxes / Chiffre d'affaires hors taxes (%).	32,4	31,8	25,3	27,7	32,3	30,8	24,8	27,7	31,9	31,0	25,6	27,4
Excédent brut d'exploitation / Valeur ajoutée hors taxes (%)	24,6	25,6	31,3	28,9	21,2	23,2	28,7	25,6	21,7	22,5	27,7	25,8
Charges financières / Valeur ajoutée hors taxes (%)	4,8	5,3	11,5	8,9	4,8	6,9	10,1	8,4	4,2	5,0	9,7	7,7
Investissements / Valeur ajoutée hors taxes (%)	11,1	12,1	16,1	14,4	9,7	10,8	12,7	11,7	9,3	9,9	12,9	11,3
Chiffre d'affaires / Valeur ajoutée hors taxes (%)	15,2	15,6	23,3	20,0	12,4	14,1	21,5	17,4	13,1	13,0	21,8	17,9

(1) Industrie manufacturière hors IAA.
(2) PMI : entreprises de 20 à 249 salariés.
(3) Y compris les entreprises de taille non significative à compter de 2004.

TABLEAU N.01-13

Part des PMI dans l'industrie manufacturière (1)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - EAE)

Unité : %

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre	88,2	87,8	87,4	87,5	87,8	88,0	90,6
Effectif	38,8	40,3	38,7	38,4	38,8	38,9	39,7
Chiffre d'affaires hors taxes	28,9	28,9	26,1	26,0	26,0	26,1	27,5
Exportations	15,9	18,1	15,4	15,3	15,7	15,5	16,4
Investissements	26,8	27,8	23,4	24,9	24,7	25,2	25,6

(1) PMI : entreprises de 20 à 249 salariés (hors IAA).

TABLEAU N.01-14

Indices de prix à la production dans l'industrie (hors TVA)

Source : Insee

Unité : Base 100 en 2000 (1)

Intitulé du produit	100 =	Code Nes	Pondé- ration	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ensemble de l'industrie (Nes EB à EG)	2000		1 000	100,0	101,2	101,0	101,9	104,0	107,2
Ensemble de l'industrie hors énergie et IAA (Nes EC à EF)	2000		652	100,0	101,2	101,0	101,3	102,5	104,3
Produits des industries agro-alimentaires	2000	EB	177	100,0	104,7	105,0	106,6	109,0	108,2
Viandes, peaux et produits à base de viande	2000	01	45	100,0	107,7	101,7	102,1	105,4	106,8
Produits laitiers et glaces	2000	02	32	100,0	103,4	103,4	104,0	102,6	101,7
Boissons	2000	03	26	100,0	101,8	105,0	107,2	108,4	106,1
Céréales transformées et aliments pour animaux	2000	04	19	100,0	105,9	104,6	103,6	107,0	100,1
Produits des industries alimentaires diverses	2000	05	49	100,0	103,6	107,2	109,2	109,7	110,0
Tabac manufacturé	12-2000	06	6	///	106,7	120,8	141,0	176,7	177,0
Biens de consommation	2000	EC	135	100,0	101,2	100,9	101,1	100,9	101,1
Habillement, cuir	01-2001	10	21	///	100,1	99,1	98,4	97,6	97,1
Articles d'habillement et fourrures	01-2001	11	16	///	99,9	97,4	96,1	95,1	94,2
Cuir, articles de voyage, chaussures	2000	12	5	100,0	103,4	107,0	107,9	108,0	108,3
Produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien	11-2002	30	51	///	///	///	100,1	100,2	99,8
Produits pharmaceutiques	11-2002	31	36	///	///	///	99,8	99,4	98,4
Savons parfums et produits d'entretien	2000	32	15	100,0	104,2	106,7	108,7	109,8	111,0
Équipement du foyer	2000	40	37	100,0	101,7	101,6	101,8	101,6	102,3
Fabrication de meubles	2000	41	19	100,0	101,7	102,6	102,7	102,9	104,2
Bijoux, instruments de musique	2000	42	3	100,0	101,9	104,5	105,3	106,5	109,1
Articles de sport, jeux et produits divers	2000	43	6	100,0	103,0	103,3	105,9	107,8	109,4
Appareils domestiques	2000	44	4	100,0	101,6	100,4	100,3	97,8	97,4
Appareils de réception, enregistrement, reproduction (son, image)	2000	45	3	100,0	99,9	89,7	85,1	79,6	74,9
Produits de l'industrie automobile	2000	ED	95	100,0	101,3	102,3	102,7	103,0	104,6
Produits de la construction automobile	2000	01	65	100,0	101,8	103,6	104,8	105,2	107,3
Équipements pour automobiles	2000	02	30	100,0	100,1	99,5	98,1	98,1	98,8
Biens d'équipement	2000	EE	127	100,0	100,8	100,7	100,8	101,0	102,0
Cycles, motocycles, matériel de transport n.c.a.	12-2001	14	2	///	///	100,3	103,0	104,4	105,4
Industries des équipements mécaniques	2000	20	78	100,0	101,7	102,2	102,6	104,0	106,7
Réservoirs, chaudières, produits de la chaudronnerie	2000	22	15	100,0	101,1	101,4	102,0	104,1	107,8
Équipements mécaniques	2000	23	10	100,0	101,8	103,0	103,6	105,3	107,1
Machines d'usage général	2000	24	20	100,0	101,3	102,0	102,8	103,3	104,9
Machines agricoles	2000	25	7	100,0	102,0	104,5	107,1	111,1	116,7
Machines outils	2000	26	3	100,0	101,9	102,4	102,1	101,5	101,2
Moteurs génératrices et transformateurs électriques	2000	32	5	100,0	103,3	105,1	106,1	105,9	108,4
Appareils d'émission et de transmission du son et de l'image	11-2002	33	17	///	///	///	99,0	95,0	90,3
Matériel médicochirurgical et orthopédie	2000	34	6	100,0	99,3	100,4	99,6	97,6	96,3
Biens intermédiaires	2000	EF	295	100,0	101,2	100,7	101,1	103,7	106,7
Produits minéraux	2000	10	40	100,0	104,2	106,5	108,0	110,5	113,3
Produits divers des industries extractives	2000	12	8	100,0	105,7	110,4	113,7	117,4	121,0
Verre et articles en verre	2000	13	8	100,0	104,0	102,7	101,2	100,6	101,6
Produits céramiques et matériaux de construction	2000	14	24	100,0	103,8	106,4	108,1	111,3	114,3
Produits de l'industrie textile	2000	20	19	100,0	102,6	102,7	103,2	102,3	101,7
Produits filés, tissés ou ennoblis	2000	21	8	100,0	102,0	101,8	102,9	101,3	100,4
Articles et produits textiles	07-2002	22	8	///	///	///	100,2	100,0	99,6
Étoffes et articles à maille	2000	23	3	100,0	101,7	100,8	99,7	98,8	99,1
Produits en bois, papier ou carton	2000	30	41	100,0	102,4	101,5	100,6	99,4	98,9
Produits du travail du bois	2000	31	17	100,0	101,5	101,4	101,3	101,2	102,4
Pâte à papier, papiers et carton	2000	32	8	100,0	99,9	94,1	89,7	87,2	86,5
Articles en papier ou en carton	2000	33	16	100,0	104,5	104,9	104,9	103,2	101,0
Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques	2000	40	84	100,0	100,9	100,4	101,9	105,4	110,0
Produits de la chimie minérale	2000	41	8	100,0	107,6	101,1	102,7	107,6	112,4
Produits de la chimie organique	2000	42	19	100,0	97,6	97,0	101,9	113,8	128,6
Produits de la parachimie	2000	43	18	100,0	102,1	103,7	104,8	106,1	106,6
Fibres artificielles ou synthétiques	2000	44	—	100,0	101,1	97,3	96,3	98,9	104,9
Produits en caoutchouc	2000	45	8	100,0	101,1	101,6	100,8	100,5	98,5
Produits en matières plastiques	2000	46	32	100,0	100,6	100,3	100,5	100,8	103,1
Métaux ou produits métallurgiques	2000	50	79	100,0	100,2	99,4	99,8	104,9	110,2
Produits de la sidérurgie et de la 1ère transformation de l'acier	2000	51	14	100,0	98,7	97,7	103,0	119,2	131,6
Métaux non ferreux	2000	52	9	100,0	97,9	93,1	86,4	95,2	104,5
Pièces de fonderie	2000	53	6	100,0	101,8	100,6	98,9	99,4	101,8
Services industriels du travail des métaux	06-2000	54	33	///	100,6	100,3	100,4	101,6	104,3
Produits métalliques	2000	55	18	100,0	101,4	101,8	102,9	106,7	110,3
Composants électriques et électroniques	2000	60	32	100,0	98,4	94,9	93,3	93,5	94,2
Matériel électrique	2000	61	25	100,0	95,6	100,7	100,5	101,5	102,8
Composants électroniques	2000	62	8	100,0	91,3	76,4	70,7	68,1	66,8
Produits énergétiques tous usages	2000	EG	171	100,0	97,8	97,1	99,6	104,7	116,7
Combustibles et carburants	2000	10	84	100,0	91,8	90,8	93,3	102,9	121,6
Eau, gaz, électricité	2000	20	87	100,0	103,5	103,1	105,6	106,3	111,9
Électricité, gaz, chaleur	2000	21	76	100,0	103,8	103,0	105,5	106,0	112,1
Eau potable distribuée à usage non domestique (hors assainissement) ..	2000	22	11	100,0	102,2	104,5	107,0	108,6	110,5

(1) Sauf indication contraire.

Chapitre N.02

○

Industrie (Y compris IAA) : Données sectorielles

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

○ Liste des tableaux

1 Industries agricoles et alimentaires : année 2004.	10 Industries des équipements électriques et électroniques : année 2004.
2 Exploitation forestière et scierie : année 2004.	11 Industries des produits minéraux : année 2004.
3 Habillement, cuir : année 2004.	12 Industrie textile : année 2004.
4 Édition, imprimerie, reproduction : année 2004.	13 Industrie du bois et du papier : année 2004.
5 Pharmacie, parfumerie, entretien : année 2004.	14 Chimie, caoutchouc et plastiques : année 2004.
6 Industries des équipements du foyer : année 2004.	15 Métallurgie et transformation des métaux : année 2004.
7 Industrie automobile : année 2004.	16 Industries des composants électriques et électroniques : année 2004.
8 Construction navale, aéronautique et ferroviaire : année 2004.	
9 Industries des équipements mécaniques : année 2004.	

Industries agricoles et alimentaires

Un léger mieux pour l'activité agroalimentaire en 2004. Le chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires de 20 salariés et plus progresse en valeur de 2 % en 2004. Cette amélioration est moins marquée que dans le reste de l'industrie (+ 3,9 %). À prix constant, les ventes, qui ont stagné en 2003, augmentent de 0,8 %. La consommation des ménages en produits alimentaires et boissons progresse au même rythme qu'en 2003 (+ 0,9 % en volume). En baisse au début de l'année, elle bénéficie au second semestre du recul des prix à la consommation résultant de l'accord de baisse des prix du 17 juin 2004 entre producteurs et grande distribution. Après la canicule de l'été 2003, certaines activités retrouvent un rythme plus normal. C'est le cas, par exemple, des producteurs d'eaux de table et de jus de fruits. D'autres sont encore confrontées à la réduction de l'offre de lait et de viandes qu'elle a provoquée. Seul élément positif dans une année encore difficile, les ventes directes à l'étranger sont plus dynamiques. Elles permettent, dans l'ensemble, une amélioration légère du résultat courant. En revanche, les investissements sont encore orientés à la baisse pour la troisième année consécutive. Et l'emploi salarié diminue pour la première fois depuis 1995.

Relance des exportations

Les exportations directes des entreprises agroalimentaires de 20 salariés ou plus augmentent de 4 % en 2004. Malgré le niveau élevé de l'euro vis-à-vis du dollar, le contexte international très dynamique permet aux ventes vers l'étranger de retrouver une croissance comparable à celle de 2002. Ainsi, les exportations de l'industrie des corps gras augmentent de 8 % après une chute de 10 % en 2003. Elles profitent du contexte mondial porteur, avec notamment une demande chinoise en hausse pour les produits oléagineux transformés. De son côté, le chiffre d'affaires du travail du grain et des produits amylacés progresse de 6 % en 2004, soutenu par une hausse de 11 % des exportations.

Les exportations directes des entreprises de fabrication d'aliments pour animaux reprennent fortement, aussi bien pour les aliments pour animaux de ferme que de compagnie. Sur le marché intérieur, la baisse des volumes vendus par l'industrie des aliments pour animaux de ferme, notamment dans la filière porcine, est compensée par la hausse des prix. Au total, les ventes augmentent de 2 % en 2004.

Le champagne s'exporte

Dans l'industrie des boissons, les exportations reprennent également. La moitié de cette progression est due aux ventes de champagne. Particulièrement dynamiques à l'export (+ 8 %), les grandes maisons de champagne accroissent également leur activité sur le marché intérieur. Les ventes d'alcools et de spiritueux repartent à la hausse, grâce notamment à un maintien des exportations associé à une hausse des prix. En revanche, le chiffre d'affaires reste sans grand changement dans la vinification. La légère baisse des prix sur le marché intérieur n'a pas entraîné d'augmentation des volumes vendus en France. Le résultat courant s'effrite très légèrement. Après les fortes hausses des ventes d'eaux de table et de boissons rafraîchissantes dues à la canicule de l'été 2003, ces secteurs retrouvent un rythme d'activité moins exceptionnel. Les ventes totales diminuent ainsi de 3 % dans les eaux de table, malgré une progression des ventes à l'étranger de 4 %. Elles restent stables dans les boissons rafraîchissantes, les ventes à l'étranger diminuant.

Dans l'industrie des fruits et légumes, les ventes progressent de 3 %. Les volumes transformés augmentent, après la baisse en 2003, due aux conditions climatiques exceptionnelles. Le chiffre d'affaires de la filière légumière ne progresse que de 2 %, avec des exportations stables.

L'industrie des viandes tirée par la hausse des prix

Le chiffre d'affaires de l'industrie des viandes augmente de 4 % en valeur. Cette augmentation résulte de la hausse des prix à la production, les ventes en volume restant stables. Dans

l'ensemble, le résultat courant se redresse après deux années de baisse. Les entreprises de préparation de produits à base de viandes sont les seules à voir progresser leurs ventes en volume. Dans le secteur de la viande de boucherie, les ventes progressent de 5 %, du fait de l'augmentation des prix. En volume, la production de viandes bovine et porcine recule légèrement. La production porcine a connu une baisse inhabituelle au premier semestre 2004, la canicule de l'été 2003 ayant entraîné des difficultés de reproduction chez les truies. Néanmoins, les exportations directes s'améliorent. Les ventes des entreprises d'abattage et de découpe de volailles se stabilisent en 2004, après les fortes baisses dues à la crise avicole en 2002 et 2003. La production continue de décroître, le maintien des ventes en valeur n'étant dû qu'à la hausse des prix. Par ailleurs, en 2004, la transformation du poisson bénéficie d'exportations en hausse (+ 5 %), qui lui permettent de stabiliser ses ventes malgré la baisse des prix sur le marché intérieur.

Augmentation de la production de fromages

Le chiffre d'affaires de l'industrie laitière reste stable en 2004. Globalement, l'augmentation des volumes vendus compense la baisse des prix. Les exportations progressent dans tous les secteurs laitiers, à l'exception de la fabrication de beurre. Dans ce secteur, les ventes diminuent dans l'ensemble, aussi bien en valeur qu'en volume. La canicule de 2003 a réduit la production de lait jusqu'au premier semestre 2004, réorientant les productions sur les fabrications à forte valeur ajoutée. Pour les entreprises de fabrication de laits concentrés et de produits dérivés du lait, la nette reprise des exportations (+ 12 %), du fait de la hausse de la demande mondiale et de la baisse de la collecte en Europe de l'Ouest, permet de maintenir le chiffre d'affaires. Les ventes de lait liquide se stabilisent également, les exportations compensant la baisse de la consommation des ménages français. La production de yaourts et desserts lactés marque un palier après plusieurs années de forte croissance et les résultats se dégradent. En revanche, dans le secteur des fromages, la demande intérieure et les exportations augmentent conjointement, assurant la progression du chiffre d'affaires et du résultat.

Dans les industries alimentaires diverses, la croissance est positive et le résultat courant s'améliore globalement, avec des disparités selon les secteurs. L'alimentation diététique et infantile est dynamique, avec une croissance des ventes en valeur de 7 % et une progression significative des exportations. Le dynamisme est toujours grand dans la boulangerie et pâtisserie industrielles, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. La biscoterie-biscuiterie progresse également, tirée par une forte demande extérieure (+ 14 %). Dans la chocolaterie et la confiserie, les ventes sont stables aussi bien en valeur qu'en volume. La fabrication de pâtes alimentaires, la transformation de thé et de café et la fabrication de condiments et assaisonnements sont marquées par la baisse des prix, aux alentours de 2 %. Leur chiffre d'affaires en valeur reste cependant stable et progresse même de 3 % pour le thé et le café. Dans l'industrie du sucre, la faible production de la campagne 2003-2004 entraîne une baisse des ventes, notamment à l'exportation (- 8 %). Le résultat courant retrouve un niveau plus élevé après une campagne 2002-2003 marquée par d'importantes restructurations.

Les investissements toujours en baisse

Les investissements des entreprises agroalimentaires de 20 salariés ou plus baissent de 1,9 % en 2004. Ce recul est similaire à celui observé dans le reste de l'industrie. La diminution est forte dans le secteur du travail des grains et de la fabrication de produits amylacés, marquant la fin d'un cycle d'investissement. Elle est de moindre ampleur dans la fabrication industrielle de pains et pâtisserie fraîche. Au contraire, les investissements progressent fortement dans l'industrie laitière, la fabrication d'aliments pour animaux et les boissons (champagnisation, eaux de vie naturelles, alcool éthylique de fermentation). Des investissements d'importance sont aussi réalisés en 2004 dans l'industrie des viandes de volailles et la fabrication de sucre.

Recul de l'emploi

Pour la première fois depuis 1995, l'emploi salarié baisse dans les industries agroalimentaires en 2004 (-1,4 %). Il se réduit cependant moins que dans le reste de l'industrie (-2,6 %). La diminution concerne de nombreux secteurs agroalimentaires. Seule l'industrie du travail des grains voit ses effectifs progresser. L'emploi est stable dans l'industrie des fruits et légumes. En revanche, la baisse est particulièrement marquée dans l'industrie des viandes, notamment dans l'abattage de volailles, l'industrie du poisson et l'industrie laitière. Le recours au travail intérimaire reste globalement stable. Il augmente dans l'industrie des fruits et légumes, la fabrication d'aliments pour l'enfant et diététiques, la production de viandes de volailles. Il diminue dans l'industrie des boissons rafraîchissantes, dans l'industrie laitière, l'industrie des viandes de boucherie et la biscoterie-biscuiterie.

Industrie

En 2005, la reprise de l'activité s'essouffle. Le chiffre d'affaires des entreprises de 20 salariés et plus de l'industrie manufacturière hors agroalimentaire augmente de 2,5 % en valeur, après une progression de 3,9 % en 2004.

Le secteur automobile est particulièrement touché. Son chiffre d'affaires recule de 1,3 % en 2005, après une progression de 5,1 % en 2004.

Dans les biens intermédiaires, la nette reprise de 2004 se modère en 2005, notamment en volume. Dans les secteurs de la chimie et des produits minéraux, la croissance du chiffre d'affaires s'explique uniquement par une augmentation des prix. La transformation des matières plastiques bénéficie d'une industrie de la construction en pleine expansion. La croissance en valeur est forte dans la métallurgie et la transformation des métaux (+6,3 %), secteur pourtant fortement dépendant de l'industrie automobile, mais elle n'est due qu'à l'augmentation des prix (seulement +0,9 % de croissance en volume).

Le chiffre d'affaires à l'exportation des biens intermédiaires croît nettement moins vite (+3,7 % en 2005, contre +7,3 % en 2004), et son augmentation est due essentiellement à la hausse des prix. L'industrie textile, fortement concurrencée par les pays à faibles coûts du travail, trouve de moins en moins de débouchés (-5,5 % en 2005 après un recul de 2,8 % en 2004). Seuls le haut de gamme, le non-tissé et le textile technique résistent. Les exportations de composants électriques et électroniques, produits très ouverts vers l'extérieur, accusent une baisse de 0,8 % alors qu'elles progressaient de 8 % en 2004. La demande s'adresse davantage aux pays émergents qu'à la France. Les exportations de produits minéraux, notamment le verre, diminuent légèrement en valeur et chutent en volume.

Les biens d'équipement, dans leur ensemble, continuent leur progression, particulièrement les équipements mécaniques, qui contribuent à la moitié du chiffre d'affaires du secteur. La construction aéronautique connaît une forte croissance (+6,8 %).

La croissance de l'activité se maintient pour les biens de consommation en 2005 (+2,6 %, après +2,3 % en 2004). La moitié du chiffre d'affaires du secteur est réalisée par la pharmacie-parfumerie, secteur toujours porteur dont la croissance reste stable (+4,2 %).

L'habillement-cuir repart à la hausse (+3,9 %) grâce au développement de l'activité des donneurs d'ordres et une industrie du luxe performante. Le chiffre d'affaires de l'édition-imprimerie-reproduction croît faiblement en valeur (+0,4 %), après trois années consécutives de baisse, mais continue de diminuer en volume (-1 %). L'équipement du foyer, plus en difficulté, stabilise son chiffre d'affaires, après une croissance de +1,9 % en 2004.

La tendance est à la baisse (-0,8 %) dans l'industrie des technologies de l'information et de la communication (Tic), après une croissance de 2,5 % en 2004.

Pour la première fois depuis l'année 2000, l'investissement des entreprises de l'industrie manufacturière repart (+3,1 %).

Des secteurs restent cependant à l'écart de cette reprise ; c'est le cas notamment de l'automobile et des équipements électriques et électroniques.

La rentabilité des entreprises de l'industrie manufacturière se consolide en 2005 (2,9 % après 2,7 % en 2004).

2

○ Méthodologie

Industries agricoles et alimentaires

Les statistiques industrielles s'articulent principalement autour de deux types d'enquêtes : une enquête annuelle d'entreprise (EAE) dite enquête de secteur et un ensemble d'enquêtes de production dites enquêtes de branches.

L'enquête annuelle d'entreprise auprès des industries agricoles et alimentaires (IAA) est réalisée par le Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) pour la totalité du champ de compétence du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Sont interrogées, essentiellement sur leurs données comptables, les entreprises dont l'activité principale relève de ce champ de compétence. Les résultats d'un secteur d'activité déterminé ne correspondent pas à cette seule activité mais à la totalité des activités exercées par les entreprises dont l'activité principale appartient à ce secteur.

Depuis l'exercice 1993, cette enquête est exprimée dans la Nomenclature d'activités française (Naf) en vue d'une harmonisation statistique au niveau européen puisque la Naf s'emboîte parfaitement dans son modèle européen, la Nace. Ainsi, les comparaisons entre les pays européens en sont-elles facilitées.

Les principales modifications par rapport à la précédente nomenclature utilisée, la Nap, sont les suivantes :

- éclatement de l'industrie laitière en quatre classes ;
- inclusion de la vinification dans les IAA ;
- suppression de la classe sur les plats cuisinés, ceux-ci étant reclassés suivant le produit principal utilisé ;
- restructuration au niveau des regroupements d'activité avec, notamment, l'apparition de groupes sur les industries du poisson, des fruits et légumes, des corps gras, de l'alimentation animale et la modification des groupes sur le travail du grain et sur les industries alimentaires diverses.

Les enquêtes de branches ont trait à des données de fabrication, principalement en quantités physiques, voire aux quantités de matières premières utilisées. Ces enquêtes s'adressent généralement aux établissements (localisation géographique distincte où l'entreprise exerce tout ou partie de ses activités). Les résultats par branche se rapportent à chaque établissement ou chaque section d'établissement ayant une production propre dans le domaine des IAA, que cette activité soit l'activité principale ou secondaire de cet établissement ou de l'entreprise dont il fait partie. Il faut noter que le champ ainsi couvert dépasse sensiblement celui de l'enquête annuelle d'entreprise, qui ne porte que sur les entreprises entières dont l'activité principale est du domaine des IAA.

Les enquêtes de branches auprès des industries agricoles et alimentaires sont réalisées soit par le Service central des enquêtes et études statistiques (Scees), soit par des offices d'intervention, soit par des organismes professionnels. Les organismes professionnels agréés pour l'exécution des enquêtes industrielles obligatoires réalisent ces enquêtes sous la coordination de l'administration, notamment au niveau des questionnaires qui reçoivent un visa de l'Insee et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les résultats obtenus par branche sont très détaillés, mais les périodicités et le degré d'exhaustivité dans les divers domaines d'activité sont assez variables. La couverture statistique des enquêtes est parfois mal connue, soit que les organismes professionnels ne connaissent pas la totalité des établissements à interroger (en particulier parmi les non-adhérents), soit qu'ils éprouvent des difficultés pour évaluer la production des établissements n'ayant pas répondu.

Les informations présentées dans ce chapitre sont une synthèse des résultats des enquêtes annuelles d'entreprise et de branche réalisées dans les IAA sur l'activité de 2004. Classés suivant les groupes à 3 chiffres et les classes à 3 chiffres plus une lettre de la nomenclature Naf, ils sont diffusés par le Scees au niveau régional lorsque le secret statistique peut être respecté.

Pour les autres rubriques voir la méthodologie du chapitre N.01.

Industrie

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE).

On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes dans le chapitre N.01 : « Industrie (y compris IAA) : données générales ».

En 2004, mise hors champ de trois grosses entreprises Cie IBM France, Bull S.A. et Hewlett Packard Centre de compétence France pour le secteur Naf : 300C « fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques ».

3

○ Définitions

Industries agricoles et alimentaires

Elles transforment la matière première biologique, essentiellement d'origine agricole, en vue de satisfaire les besoins alimentaires des humains et des animaux. Une part sans cesse croissante de l'alimentation est assurée par ces industries.

Les caractéristiques particulières à la matière première agricole confèrent aux industries agricoles et alimentaires leur unité et leur originalité.

Les produits agricoles, de composition variable et complexe, sont très périssables. Leur récolte se fait en un temps limité imposant aux industries transformatrices un approvisionnement saisonnier et une activité modulée sur la durée de la campagne agricole. Cette dernière peut s'étendre sur deux fractions d'années consécutives.

Industrie

Les définitions d'ordre général sont présentées au chapitre N.01 : « Industrie (y compris IAA) : données générales ».

Le détail des postes composant les IAA et l'industrie figure dans la présentation des principales nomenclatures en fin d'annuaire. La nomenclature d'activités française est consultable sur le site Internet de l'Insee.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service central des enquêtes et études statistiques (Scees), sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du Service des études et des statistiques industrielles (Sessi) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Organismes :

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : Service central des enquêtes et études statistiques (Scees), sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires ;
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :
 - Service des études et des statistiques industrielles (Sessi) ;
 - Direction générale des Douanes et Droits indirects ;
 - Direction générale des technologies de l'information et des postes (Digitip), sous direction automobile, ferroviaire et navale ;
 - Insee ;
- Ministère de la Défense, Délégation générale pour l'armement (Service de la production aéronautique) ;
- Organismes professionnels (les coordonnées figurent dans les pages couleur en fin d'annuaire, partie « autres organismes »).

Sites Internet :

- www.agreste.agriculture.gouv.fr
- www.industrie.gouv.fr/sessi
- www.douanes.gouv.fr
- www.insee.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Agreste chiffres et données - agroalimentaire :

- « Industries agricoles et alimentaires, entreprises de 20 salariés et plus, enquête annuelle d'entreprise : résultats sectoriels et régionaux », annuel ;
- « Industries agricoles et alimentaires, ensemble des entreprises, enquête annuelle d'entreprise et sources fiscales : résultats sectoriels et régionaux », annuel ;
- « Exploitations forestières et scieries, ensemble des entreprises, enquête annuelle d'entreprise et sources fiscales : résultats sectoriels et régionaux », annuel ;
- « Coopération agricole, organismes coopératifs agricoles employant 10 salariés et plus, enquête annuelle d'entreprise : résultats sectoriels et régionaux », annuel ;
- « Les consommations d'énergie dans les industries agricoles et alimentaires et les scieries », annuel ;
- « Production des industries agricoles et alimentaires. Enquêtes de branches, y compris prodcom », annuel ;
- « Lait et produits laitiers », annuel.

Agreste conjoncture :

- « Bilan conjoncturel de l'année agricole », annuel.

Agreste La statistique agricole, GraphAgri :

- « L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires », annuel.

Agreste primeur :

- « Enquête annuelle d'entreprise IAA - premiers résultats 2005 », juillet 2006 ;
- « La croissance des récoltes de bois ne nuit pas à l'environnement », n° 178, mai 2006 ;
- « Les débouchés à l'exportation de la filière avicole se réduisent depuis plusieurs années », n° 177, avril 2006 ;
- « Les dépenses 2004 de protection de l'environnement dans l'agroalimentaire », n° 176, avril 2006 ;
- « Près de la moitié du lait bio déclassé », n° 171, décembre 2005 ;
- « Les produits laitiers en 2004 », n° 170, novembre 2005 ;
- « Le commerce extérieur agroalimentaire », n° 162, juin 2005 ;
- « Industries agricoles et alimentaires », partie du BMS.

Cédérom :

Agreste numérique :

- « Industries agricoles et alimentaires, entreprises de 20 salariés et plus, enquête annuelle d'entreprise : résultats sectoriels, régionaux et liste des entreprises », annuel.

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)

Le « 4 pages » :

- « Un quart des entreprises innovent », n° 222, août 2006 ;
- « L'industrie manufacturière en 2005 », n° 220, juillet 2006 ;
- « La chimie organique, confrontée à la flambée du prix du pétrole », n° 218, juin 2006 ;
- « La production manufacturière en 2005 - La reprise marque le pas », n° 215, mars 2006 ;
- « Les bateaux de plaisance : cap sur la croissance », n° 214, février 2006 ;
- « Rapport CPCI 2005 : la faiblesse du dollar et la percée chinoise ont freiné la reprise », n° 213, janvier 2006.

Chiffres-clés analyse :

- « L'industrie en France », édition 2005-2006, juin 2006.

Chiffres-clés, production industrielle :

- Données mensuelles, trimestrielles, annuelles sur plus de 1 000 produits de l'industrie manufacturière.

Chiffres-clés, production industrielle hors série :

- « Le bois en chiffres », édition 2006.

Chiffres-clés Référence :

- « La situation de l'industrie : enquête annuelle d'entreprise 2004 », édition 2006.

Rapports de la Commission Permanente de Concertation pour l'industrie (CPCI) :

- « L'industrie française en 2004-2005 », janvier 2006.

En bref :

- « L'industrie française en quelques chiffres », édition 2006.

Insee

Insee-Références :

- « L'économie française - Comptes et dossiers », édition 2006, juin 2006 ;
- « L'industrie en France », édition 2006.

Insee-Première :

- « Baisse de régime de l'industrie automobile en 2005 », n° 1103, septembre 2006 ;
- « L'industrie manufacturière en 2005 - Stagnation malgré la croissance mondiale », n° 1097, août 2006.

Insee-Résultats, série Économie :

- « Images économiques des entreprises et des groupes au 1^{er} janvier 2004 », n° 23, novembre 2005.

Autres

- *Annales des mines*, annuel, École des mines ;
- « *Écomine* », état mensuel de l'actualité sur l'industrie minérale, DGEMP ;
- Études par secteur de la Banque de France ;
- Publications des différents organismes professionnels dont les coordonnées figurent dans les pages couleur en fin d'annuaire, partie « autres organismes ».

TABLEAU N.02-1

Industries agricoles et alimentaires : année 2004 (1)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees - Agreste) (2)
Enquête annuelle d'entreprise

Activité	Code Naf	(3) Branche		(3) Secteur d'établissements		
		Effectif salarié (4) total	Chiffre d'affaires hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié (4) total	Rémunérations (million d'euros)	Investissements corporels (million d'euros)
Production de viandes de boucherie	15.1A	45 910	12 730,3	46 841	1 009,2	195,7
Production de viandes de volailles	15.1C	28 770	4 977,6	29 973	570,1	126,5
Préparation industrielle de produits à base de viandes	15.1E	48 239	10 458,3	47 624	1 018,5	282,4
Industrie des viandes	15.1	122 919	28 166,2	124 438	2 597,8	604,6
Industrie du poisson	15.2Z	14 112	2 879,7	13 103	272,8	82,0
Industrie du poisson	15.2	14 112	2 879,7	13 103	272,8	82,0
Transformation et conservation de pommes de terre	15.3A	2 038	512,2	2 316	64,8	40,0
Préparation de jus de fruits et légumes	15.3C	1 979	808,1	1 747	46,8	21,7
Transformation et conservation de légumes	15.3E	13 644	3 106,4	13 370	287,5	126,3
Transformation et conservation de fruits	15.3F	5 294	4 498,5	5 072	119,4	62,4
Industrie des fruits et légumes	15.3	22 955	5 925,2	22 505	518,5	250,4
Fabrication d'huiles et graisses brutes	15.4A	946	c	805	c	c
Fabrication d'huiles et graisses raffinées	15.4C	866	693,4	711	20,0	7,3
Fabrication de margarine	15.4E	197	c	197	c	c
Industrie des corps gras	15.4	2 009	1 665,8	1 713	48,3	30,4
Fabrication de lait liquide et de produits frais	15.5A	15 830	7 138,7	15 173	394,8	178,1
Fabrication de beurre	15.5B	2 819	1 494,2	2 435	60,5	21,4
Fabrication de fromage	15.5C	28 046	8 499,3	27 879	652,1	200,0
Fabrication d'autres produits laitiers	15.5D	3 501	1 948,5	5 541	177,1	49,2
Fabrication de glaces et sorbets	15.5F	4 074	1 039,5	4 717	122,3	52,4
Industrie laitière	15.5	54 270	20 120,1	55 745	1 406,9	501,2
Meunerie	15.6A	4 534	1 427,9	4 282	122,1	26,3
Autres activités de travail des grains	15.6B	2 498	c	2 610	c	c
Fabrication de produits amylacés	15.6D	4 035	c	4 733	c	c
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	15.6	11 067	3 986,8	11 625	360,6	170,7
Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	15.7A	11 807	5 600,1	12 052	329,3	107,5
Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	15.7C	5 327	2 052,7	5 397	186,9	97,8
Fabrication d'aliments pour animaux	15.7	17 134	7 652,8	17 449	516,2	205,3
Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	15.8A	29 989	4 247,3	29 376	655,3	203,9
Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	15.8F	12 696	2 359,8	13 148	304,3	77,7
Fabrication de sucre	15.8H	6 314	2 838,3	6 505	226,9	101,6
Chocolaterie, confiserie	15.8K	16 473	4 763,9	15 684	413,8	114,6
Fabrication de pâtes alimentaires	15.8M	3 177	831,3	2 922	74,7	29,7
Transformation du thé et du café	15.8P	5 247	2 013,7	4 566	155,3	51,6
Fabrication de condiments et assaisonnements	15.8R	3 018	915,4	2 523	73,0	31,5
Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	15.8T	4 642	1 340,7	4 074	119,3	31,7
Industries alimentaires n.c.a.	15.8V	9 141	2 995,6	9 364	262,9	123,7
Autres industries alimentaires	15.8	90 697	22 306,1	88 162	2 285,5	766,1
Production d'eaux de vie naturelles	15.9A	2 999	1 739,5	3 027	103,1	44,8
Fabrication de spiritueux	15.9B	3 466	1 210,7	3 271	114,8	33,3
Production d'alcool éthylique de fermentation	15.9D	989	402,8	763	20,8	26,7
Champagnisation	15.9F	5 573	3 592,1	5 245	194,6	113,0
Vinification	15.9G	5 066	1 950,8	4 915	133,5	106,5
Cidrie	15.9J	489	c	532	c	c
Production d'autres boissons fermentées	15.9L	211	c	124	c	c
Brasserie	15.9N	4 272	1 631,7	4 099	149,3	102,6
Malterie	15.9Q	596	411,7	551	16,2	21,6
Industrie des eaux de table	15.9S	8 251	2 510,3	8 659	281,5	188,8
Production de boissons rafraîchissantes	15.9T	5 720	2 873,6	3 757	116,8	85,6
Industrie des boissons	15.9	37 632	16 531,9	34 943	1 146,5	730,9

(1) Hors activités 151F, 15.8B, 15.8C, 15.8D exclues de l'enquête du Scees.
(2) Champ de l'enquête : entreprises de 20 salariés et plus ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires.
(3) Pour les définitions branche et secteur, voir partie « 3. Définitions » dans ce chapitre.
(4) L'effectif total comprend les effectifs permanent et saisonnier.

TABLEAU N.02-2

Exploitation forestière et scierie : année 2004

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees - Agreste)
(Enquête annuelle d'entreprise : résultats par secteur d'activité) (1)

Activité	Code Naf	Nombre d'entreprises	Effectif employé (2)	Chiffre d'affaires (3) net	Exportations	Investissements corporels
						Million d'euros
Exploitation forestière	02.0B	33	1 537	385,8	79,7	7,3
Scierie	20.1A et 20.1B	249	11 098	1 799,8	333,8	104,8
Total		282	12 635	2 185,6	413,5	112,1

(1) Champ de l'enquête : entreprises de 20 salariés et plus ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires.
(2) L'effectif employé est égal à l'effectif salarié moyen (moyenne des effectifs sur l'année), corrigé du solde des effectifs pris en location et prêtés en location.
(3) Somme des ventes de marchandises et de la production réalisées au cours de l'exercice.

TABLEAU N.02-3

Habillement, cuir : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémunérations (million d'euros)	Investissements (million d'euros)
Fabrication de vêtements en cuir	181Z	435	69,7	439	12,3	0,3
Fabrication de vêtements de travail	182A	2 357	357,2	2 342	53,3	4,4
Fabrication de vêtements sur mesure	182C	609	82,4	1 861	80,3	15,3
Fabrication de vêtements de dessus pour hommes et garçonnets	182D	6 516	1 507,1	5 818	136,4	15,8
Fabrication de vêtements de dessus pour femmes et fillettes	182E	19 850	3 495,6	19 083	459,4	38,9
Fabrication de vêtements de dessous	182G	15 632	2 091,8	14 200	310,9	36,2
Fabrication d'autres vêtements et accessoires	182J	8 070	1 279,7	8 284	198,8	21,7
Industrie des fourrures	183Z	276	59,0	256	6,8	0,1
Industrie de l'habillement et des fourrures	C11	53 745	8 942,5	52 283	1 258,2	132,7
Apprêt et tannage des cuirs	191Z	1 864	259,1	1 885	44,2	7,2
Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	192Z	13 517	1 329,8	13 953	293,4	28,5
Fabrication de chaussures	193Z	14 370	1 452,4	14 356	292,4	30,7
Industrie du cuir et de la chaussure	C12	29 751	3 041,4	30 194	630,1	66,5
Habillement, cuir	C1	83 496	11 983,8	82 477	1 888,3	199,2

TABLEAU N.02-4

Édition, imprimerie, reproduction : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémuné- rations (million d'euros)	Investis- sements (million d'euros)
Édition de livres	221A	10 670	3 154,0	10 221	411,7	20,1
Édition de journaux	221C	27 036	4 710,0	25 980	1 081,9	85,3
Édition de revues et périodiques	221E	21 564	6 158,3	20 989	934,2	45,0
Édition d'enregistrements sonores	221G	2 472	1 260,0	2 520	148,0	15,4
Autres activités d'édition (1)	221J	1 332	203,3	1 328	39,2	5,7
Imprimerie de journaux	222A	2 205	271,9	3 628	151,1	26,1
Imprimerie de labeur à l'exclusion de l'impression de journaux	222C	50 469	7 267,2	50 733	1 400,8	312,4
Reliure et finition	222E	5 467	384,6	5 474	122,1	15,0
Composition et photogravure	222G	4 123	434,0	4 314	131,5	22,9
Autres activités graphiques (2)	222J	1 199	170,3	1 223	32,7	5,6
Reproduction d'enregistrements sonores	223A	1 150	170,2	1 635	39,8	21,0
Reproduction d'enregistrements vidéo et informatiques	223C et 223E	1 099	195,3	577	13,1	7,2
Édition, imprimerie, reproduction	C20	128 786	24 379,2	128 622	4 506,1	581,6

(1) Cette classe comprend l'édition d'art (photographies, gravures, ...) autre que sous forme de livre, et aussi l'édition de calendriers et de cartes postales illustrées.
(2) Cette classe comprend la préparation et la production de feuilles pour rétroprojection et la réalisation de produits de communication graphique (peinture en lettres, ...) ou d'illustrations.
La publicité et la conception graphique ne sont pas comprises.

TABLEAU N.02-5

Pharmacie, parfumerie, entretien : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémuné- rations (million d'euros)	Investis- sements (million d'euros)
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	244A	9 190	3 031,8	9 212	428,0	188,7
Fabrication de médicaments	244C	76 562	32 124,8	81 886	3 276,9	721,3
Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	244D	4 177	768,7	5 106	164,9	49,5
Industrie pharmaceutique	C31	89 929	35 925,3	96 204	3 869,8	959,5
Fabrication de savons, de détergents et de produits d'entretien	245A	9 011	2 515,1	11 137	374,3	93,6
Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	245C	36 144	12 634,0	39 307	1 445,0	347,6
Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	C32	45 155	15 149,1	50 444	1 819,2	441,3
Pharmacie, parfumerie, entretien	C3	135 084	51 074,4	146 648	5 689,1	1 400,7

TABLEAU N.02-6

Industries des équipements du foyer : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémuné- rations (million d'euros)	Investis- sements (million d'euros)
Fabrication de sièges	361A	25 423	5 353,0	24 753	611,9	98,7
Fabrication de meubles de bureau et de magasin	361C	8 571	945,3	8 640	222,3	25,4
Fabrication de meubles de cuisine	361E	7 748	911,0	8 425	193,0	34,1
Fabrication de meubles meublants (1)	361G	11 263	1 158,1	12 935	274,9	37,8
Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur	361H	322	48,7	1 048	25,7	9,0
Fabrication de meubles de complément (2)	361J	8 798	1 114,4	6 964	170,6	32,1
Industries connexes de l'ameublement	361K	372	26,7	366	8,0	0,5
Fabrication de matelas	361M	4 614	677,0	4 749	110,8	16,3
Fabrication de meubles	C41	67 111	10 234,1	67 880	1 617,3	253,9
Fabrication de monnaies et médailles	362A	236	20,8	269	7,8	0,2
Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	362C	5 323	919,1	5 372	151,3	16,3
Fabrication d'instruments de musique	363Z	1 529	115,5	1 534	42,1	3,8
Bijouterie et fabrication d'instruments de musique	C42	7 088	1 055,5	7 175	201,2	20,3
Fabrication d'articles de sport	364Z	5 490	1 034,8	6 426	175,2	33,4
Fabrication de jeux et jouets	365Z	3 778	554,0	4 051	92,8	16,6
Bijouterie fantaisie	366A	1 094	114,9	1 090	26,8	3,0
Industrie de la broserie	366C	2 829	245,3	3 057	69,0	6,4
Autres activités manufacturières n.c.a. (3)	366E	8 669	1 478,6	9 200	234,1	55,9
Fabrication d'articles de sport, de jeux et industries diverses	C43	21 860	3 427,7	23 824	597,9	115,3
Fabrication d'appareils électroménagers	297A	13 678	2 434,6	14 438	352,3	95,4
Fabrication d'appareils ménagers non électriques	297C	3 133	457,3	3 290	89,0	15,5
Fabrication d'appareils domestiques	C44	16 811	2 891,9	17 728	441,2	110,9
Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	323Z	7 461	2 239,0	10 785	377,2	47,9
Fabrication d'appareils de réception, enregistrement, reproduction (son, image)	C45	7 461	2 239,0	10 785	377,2	47,9
Fabrication de lunettes	334A	8 565	971,9	9 529	274,6	43,8
Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	334B	2 096	370,7	1 889	62,8	10,7
Horlogerie	335Z	3 200	326,0	2 778	71,2	9,5
Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie	C46	13 861	1 668,7	14 196	408,6	64,1
Industries des équipements du foyer	C4	134 192	21 516,8	141 588	3 643,5	612,4

(1) Cette classe comprend notamment la fabrication de meubles pour salon, salle à manger et chambre à coucher.
(2) Cette classe ne comprend pas la fabrication de billards et de tables pour jeux de casino (cf. Naf 365Z).
(3) Cette classe comprend notamment : la fabrication de stylos, de rubans pour machines à écrire, de landaus et poussettes, de parapluies, d'ombrelles, de parasols, de boutons, de briquets et allumettes. Elle comprend également la fabrication de manèges, de revêtements de sols, de bougies, de fleurs et feuillages artificiels, d'articles pour fêtes, de mannequins pour vitrines, de taxidermie, etc.

TABLEAU N.02-7

Industrie automobile : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémuné- rations (million d'euros)	Investis- sements (million d'euros)
Construction de véhicules automobiles	341Z	139 154	70 950,1	130 189	4 045,1	3 140,8
Fabrication de carrosseries automobiles	342A	19 145	2 896,0	19 644	471,9	53,5
Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs	342B	2 610	488,3	2 446	52,3	7,7
Construction automobile	D01	160 909	74 334,4	152 279	4 569,3	3 202,0
Fabrication d'équipements automobiles	343Z	98 239	28 663,4	89 066	2 571,0	720,1
Fabrication d'équipements automobiles	D02	98 239	28 663,4	89 066	2 571,0	720,1
Industrie automobile	D0	259 148	102 997,7	241 345	7 140,3	3 922,0

TABLEAU N.02-8

Construction navale, aéronautique et ferroviaire : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémuné- rations (million d'euros)	Investis- sements (million d'euros)
Construction de bâtiments de guerre (à l'exclusion des directions techniques de la Délégation générale pour l'Armement)	351A	13 119	2 311,1	12 517	324,2	47,3
Construction de navires civils.	351B	4 403	827,5	5 169	159,9	10,8
Réparation navale.	351C	2 194	227,7	2 164	59,9	5,6
Construction de bateaux de plaisance.	351E	8 065	1 185,1	8 271	177,4	52,4
Construction navale	E11	27 781	4 551,4	28 121	721,4	116,1
Construction de matériel ferroviaire roulant (n.c. ateliers indus. de l'aéronautique) .	352Z	10 417	1 999,2	11 731	376,8	34,5
Construction de matériel ferroviaire roulant	E12	10 417	1 999,2	11 731	376,8	34,5
Construction de moteurs pour aéronefs	353A	19 618	5 011,1	22 378	892,1	136,1
Construction de cellules d'aéronefs.	353B	50 005	12 132,7	49 762	1 864,9	693,6
Construction de lanceurs et engins spatiaux.	353C	9 744	2 915,6	12 557	611,7	79,4
Construction aéronautique et spatiale	E13	79 367	20 059,4	84 697	3 368,7	909,0
Fabrication de motocycles	354A	2 451	482,6	2 869	77,3	19,0
Fabrication de bicyclettes.	354C	2 924	615,7	2 972	74,6	9,6
Fabrication de véhicules pour invalides	354E	352	56,8	426	12,7	6,7
Fabrication de véhicules dirigés à la main ou à traction animale (1).	355Z	509	65,0	496	12,0	1,2
Fabrication de cycles, motocycles, matériels de transport n.c.a	E14	6 236	1 220,1	6 763	176,5	36,5
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	E1	123 801	27 830,2	131 312	4 643,4	1 096,0

(1) Cette classe comprend : la fabrication de remorques de manutention ; la fabrication de brouettes, diables, charrettes à bras etc. Ne comprend pas la fabrication d'appareils de levage et de manutention (cf. Naf 292D, tableau N.02-9) ni la fabrication de remorques de tourisme (cf. Naf 342B, tableau N.02-7).

TABLEAU N.02-9

Industries des équipements mécaniques : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémunérations (million d'euros)	Investissements (million d'euros)
Fabrication de constructions métalliques	281A	26 063	4 058,7	26 776	663,4	90,7
Fabrication de menuiseries et fermetures métalliques	281C	10 627	1 596,2	10 823	258,3	39,6
Fabrication d'éléments en métal pour la construction	E21	36 690	5 655,0	37 599	921,6	130,2
Fabrication de réservoirs citernes et conteneurs métalliques	282C	3 562	404,1	2 998	72,7	11,3
Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	282D	6 358	1 102,6	6 596	179,1	42,3
Fabrication de générateurs de vapeur	283A	1 309	244,2	1 324	47,1	4,5
Chaudronnerie nucléaire	283B	3 899	437,1	5 149	202,1	15,0
Chaudronnerie-tuyauterie	283C	41 590	4 356,3	40 351	1 005,5	80,0
Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières	E22	56 718	6 544,3	56 418	1 506,5	153,1
Fabrication de moteurs et de turbines	291A	5 628	2 099,7	6 149	228,5	35,4
Fabrication de pompes	291B	11 264	2 037,0	9 895	294,1	70,3
Fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques	291D	4 812	792,4	5 391	152,0	21,7
Fabrication de compresseurs	291E	6 276	1 471,5	6 825	211,6	38,6
Fabrication d'articles de robinetterie	291F	14 504	2 287,3	14 370	401,1	53,2
Fabrication de roulements	291H	10 310	1 676,8	10 972	352,1	64,6
Fabrication d'organes mécaniques de transmission	291J	6 884	885,0	6 873	187,5	30,2
Fabrication d'équipements mécaniques	E23	59 678	11 249,7	60 475	1 826,8	313,9
Fabrication de fours et brûleurs	292A	2 589	647,4	2 995	111,1	6,4
Fabrication d'ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	292C	16 882	2 358,7	16 910	487,7	17,7
Fabrication d'équipements de levage et de manutention	292D	20 889	4 101,4	21 957	664,0	57,2
Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	292F	25 518	4 432,5	26 855	796,0	61,0
Fabrication d'équipements d'emballage et de conditionnement	292H	3 812	590,7	3 846	127,3	7,2
Fabrication d'appareils de pesage	292J	1 100	130,7	1 096	29,0	1,1
Fabrication de machines pour les industries chimiques	292L	2 524	470,0	2 233	74,9	4,0
Fabrication d'autres machines d'usage général	292M	10 139	1 531,0	11 240	337,2	49,2
Fabrication de machines d'usage général	E24	83 453	14 262,3	87 132	2 627,1	203,9
Fabrication de tracteurs agricoles	293A	2 151	1 056,7	3 155	91,2	15,3
Réparation de matériel agricole	293C	584	60,8	622	14,8	1,4
Fabrication de matériel agricole	293D	12 483	2 086,6	13 242	338,3	49,6
Fabrication de machines agricoles	E25	15 218	3 204,1	17 019	444,2	66,3
Fabrication de machines-outils à métaux	294A	6 345	940,7	6 431	206,8	19,0
Fabrication de machines-outils à bois	294B	683	80,5	643	17,0	1,3
Fabrication de machines-outils portatives à moteur incorporé	294C	786	108,2	705	20,3	1,5
Fabrication de matériel de soudage	294D	2 353	413,2	2 807	89,5	11,0
Fabrication d'autres machines-outils	294E	792	126,9	552	17,9	1,3
Fabrication de machines-outils	E26	10 959	1 669,5	11 138	351,5	34,1
Fabrication de machines pour la métallurgie	295A	1 638	466,9	1 765	60,4	12,4
Fabrication de matériels de mines pour l'extraction	295B	1 031	172,1	942	30,9	4,0
Fabrication de matériels de travaux publics	295D	7 758	1 731,8	8 226	265,4	43,7
Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	295E	10 569	1 452,5	11 445	324,1	31,4
Fabrication de machines pour les industries textiles	295G	3 930	800,6	4 473	147,8	26,4
Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	295J	2 298	449,5	2 117	72,4	7,5
Fabrication de machines d'imprimerie	295L	2 405	501,3	2 530	114,7	8,4
Fabrication de machines pour travail du caoutchouc ou des plastiques	295M	3 337	827,7	2 259	81,0	6,9
Fabrication de moules et modèles	295N	9 231	1 026,2	8 173	237,0	30,1
Fabrication de machines d'assemblage automatique	295Q	2 592	492,8	3 421	130,1	9,7
Fabrication de machines spécialisées diverses	295R	6 344	1 000,8	5 350	166,1	13,8
Fabrication d'autres machines à usage spécifique	E27	51 133	8 922,3	50 701	1 629,9	194,3
Fabrication d'armes de chasse, de tir et de défense	296B	499	72,7	477	12,9	2,3
Fabrication d'armes et de munitions (1)	E28	499	72,7	477	12,9	2,3
Industries des équipements mécaniques (1)	E2	314 348	51 580,0	320 959	9 320,6	1 098,2

(1) Non compris l'activité : fabrication d'armement (véhicules blindés, matériel d'artillerie et missiles, munitions de guerre ...). Seule est comptabilisée la Naf 700 « 296B » qui comprend notamment la fabrication d'armes de chasse, de tir sportif et de défense ainsi que leurs munitions. Comprend également la fabrication de revolvers et de pistolets de calibre inférieur à 9 mm ; ne comprend pas la fabrication d'armes blanches.

TABLEAU N.02-10

Industries des équipements électriques et électroniques : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémuné- rations (million d'euros)	Investis- sements (million d'euros)
Fabrication de machines de bureau	300A	2 650	594,2	3 102	93,0	11,7
Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques (1)	300C	3 850	1 737,8	4 060	129,3	13,5
Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	E31	6 500	2 332,0	7 162	222,3	25,2
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques inférieurs à 750 kw	311A	16 739	2 768,1	16 889	452,5	56,8
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques supérieurs ou égaux à 750 kw	311B	6 311	1 422,4	5 020	175,3	12,5
Réparation de matériels électriques	311C	2 932	255,6	2 979	80,9	4,5
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	E32	25 982	4 446,1	24 888	708,7	73,8
Fabrication d'équipements d'émission et de transmission hertzienne	322A	21 115	6 553,9	18 338	753,1	98,5
Fabrication d'appareils de téléphonie	322B	16 797	3 707,0	20 776	934,5	71,4
Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	E33	37 912	10 261,0	39 114	1 687,7	169,9
Fabrication de matériel d'imagerie médicale et de radiologie	331A	2 906	1 206,1	2 891	200,0	12,0
Fabrication d'appareils médico-chirurgicaux	331B	20 773	2 772,1	23 048	658,0	115,7
Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie	E34	23 679	3 978,2	25 939	858,1	127,7
Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	332A	26 106	6 150,7	23 076	1 038,3	114,8
Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	332B	22 210	3 786,9	21 698	698,2	74,9
Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	333Z	12 946	1 891,8	12 580	395,6	24,1
Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle	E35	61 262	11 829,4	57 354	2 132,1	213,8
Industries des équipements électriques et électroniques	E3	155 335	32 846,6	154 457	5 608,8	610,4

(1) En 2004, mise hors champ de trois grosses entreprises Cie IBM France, Bull S.A. et Hewlett Packard Centre de compétence France pour le secteur Naf : 300C.

TABLEAU N.02-11

Industries des produits minéraux : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémunérations (million d'euros)	Investissements (million d'euros)
Extraction de minerais de fer et de métaux non ferreux.....	131Z et 132Z	210	20,5	211	5,9	0,2
Extraction de minerais métalliques	F11	210	20,5	211	5,9	0,2
Extraction de pierres pour la construction et d'ardoises	141A et 141E	2 274	263,9	2 239	55,4	17,3
Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie	141C	1 143	337,2	1 194	39,5	26,8
Production de sables et de granulats	142A	11 865	2 805,7	12 888	350,9	274,2
Extraction d'argiles et de kaolin	142C	805	132,3	913	26,6	7,5
Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels et production de sel	143Z et 144Z	1 783	320,6	1 730	60,2	18,7
Activités extractives n.c.a. (1)	145Z	670	155,4	691	22,7	9,8
Extraction de produits de carrières et minéraux divers (Autres industries extractives)	F12	18 540	4 015,0	19 655	555,2	354,3
Fabrication de verre plat	261A	2 001	493,2	2 792	101,8	31,5
Façonnage et transformation du verre plat	261C	9 038	1 505,3	9 526	231,6	55,0
Fabrication de verre creux	261E	26 468	3 182,1	27 821	732,4	176,6
Fabrication de fibres de verre	261G	1 500	328,4	1 601	57,1	34,7
Fabrication et façonnage d'articles techniques en verre (y compris isolateurs)	261J et 261K	3 551	434,3	3 484	98,3	19,5
Fabrication de verre et d'articles en verre	F13	42 558	5 943,4	45 224	1 221,1	317,2
Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	262A	4 691	327,6	4 673	99,6	9,1
Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	262C	3 461	355,6	3 772	98,4	10,4
Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	262E	322	34,4	268	6,2	0,5
Fabrication d'autres produits céramiques	262G et 262J	353	29,2	391	9,7	2,3
Fabrication de produits céramiques réfractaires	262L	3 531	580,2	3 744	119,2	17,8
Fabrication de carreaux en céramique	263Z	2 568	275,0	2 688	63,7	10,0
Fabrication de briques	264A	1 581	246,2	1 609	41,9	20,0
Fabrication de tuiles	264B	3 463	693,8	3 643	92,1	46,9
Fabrication de ciment	265A	4 388	2 249,0	4 739	190,4	120,7
Fabrication de chaux	265C	902	385,4	811	23,5	15,2
Fabrication de plâtre et d'éléments en plâtre pour la construction	265E et 266C	3 239	781,8	3 433	119,3	28,3
Fabrication d'éléments en béton pour la construction	266A	16 940	2 551,2	18 017	447,0	139,3
Fabrication de béton prêt à l'emploi	266E	5 565	2 533,5	5 938	164,0	78,3
Fabrication de mortiers et bétons secs	266G	1 993	651,3	2 144	72,7	24,8
Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	266J	597	126,8	653	18,6	3,3
Fabrication d'autres ouvrages en béton ou en plâtre	266L	678	84,3	502	12,7	4,5
Travail de la pierre	267Z	3 837	366,8	3 849	86,1	23,6
Fabrication de produits abrasifs	268A	1 711	218,8	3 291	121,6	11,8
Fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a. (2)	268C	4 234	1 103,8	4 308	131,1	76,3
Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction (3) ...	F14	64 054	13 594,8	68 473	1 917,8	643,0
Industries des produits minéraux	F1	125 362	23 573,7	133 563	3 700,0	1 314,8

(1) Cette classe comprend notamment l'extraction de minéraux et matériaux divers : matières abrasives naturelles, amiante en roche, graphite naturel, farines siliceuses fossiles, stéatite (talc), feldspath ; pierres gemmes, quartz, mica, asphaltes et bitumes naturels, etc.

(2) Cette classe comprend notamment la fabrication d'amiante manufacturée, de matières minérales isolantes : laines de laitier, de roche, vermiculite expansée, argiles expansées (à l'exception de laine de verre et de fibres de verre « isolation » ou « textile » - cf. Naf 261G) ; la fabrication de corindon artificiel (alumine cristallisée, pierre la plus dure après le diamant utilisée comme abrasif), de produits asphaltés et bitumineux, la fabrication d'articles en mica, en tourbe, en graphite, etc.

(3) Hors 264C : fabrication de produits divers en terre cuite.

TABLEAU N.02-12
Industrie textile : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémunérations (million d'euros)	Investissements (million d'euros)
Filature de l'industrie cotonnière	171A	1 183	142,0	1 018	18,9	1,2
Filature de l'industrie lainière - cycle cardé	171C	438	24,6	397	7,3	0,4
Préparation de la laine	171E	799	472,5	693	17,0	2,5
Filature de l'industrie lainière - cycle peigné	171F	1 192	94,3	1 446	30,5	11,5
Préparation et filature du lin	171H	1 204	229,0	1 214	27,4	13,1
Moulinage et texturation de la soie et des textiles artificiels ou synthétiques	171K	2 459	397,3	2 553	53,8	7,3
Fabrication de fils à coudre et préparation et filature d'autres fibres	171M et 171P	1 272	135,4	1 419	38,4	4,1
Tissage de l'industrie cotonnière	172A	5 564	830,3	6 371	152,8	18,2
Tissage de l'industrie lainière - cycle cardé	172C	885	248,0	1 020	25,5	4,3
Tissage de l'industrie lainière - cycle peigné	172E	622	222,9	533	14,7	3,6
Tissage de soieries	172G	821	127,1	863	20,1	3,2
Tissage d'autres textiles	172J	4 505	838,9	4 708	121,6	28,1
Ennoblement textile	173Z	9 216	1 073,5	9 156	217,5	33,3
Filature et tissage	F21	30 160	4 835,7	31 391	745,5	130,8
Fabrication de linge de maison et d'articles d'ameublement	174A	5 382	694,3	4 615	93,8	10,1
Fabrication de petits articles textiles de literie	174B	2 573	325,0	2 568	50,6	4,6
Fabrication d'autres articles confectionnés en textile	174C	4 999	595,4	5 378	120,4	16,6
Fabrication de tapis et moquettes	175A	2 702	568,6	3 937	113,7	27,0
Ficellerie, corderie, fabrication de filets	175C	848	94,4	864	16,8	3,3
Fabrication de non-tissés	175E	2 049	427,2	2 130	60,6	16,8
Industries textiles n.c.a. (1)	175G	14 639	2 077,9	14 641	347,0	50,1
Fabrication de produits textiles	F22	33 192	4 782,7	34 133	802,9	128,6
Fabrication d'étoffes à maille	176Z	2 112	355,3	2 094	51,1	8,0
Fabrication d'articles chaussants à maille	177A	5 325	607,9	5 910	128,0	12,8
Fabrication de pulls-overs et articles similaires	177C	5 024	623,4	4 706	99,0	9,9
Fabrication d'étoffes et d'articles à maille	F23	12 461	1 586,7	12 710	278,2	30,7
Industrie textile	F2	75 813	11 205,2	78 234	1 826,5	290,2

(1) Cette classe comprend notamment : la fabrication de tulles, de dentelles, de feutres, d'ouates, de rubans, d'articles de passementerie, de tissus enduits et d'articles divers en textile ainsi que les travaux de plissage, jours, boutonnieres etc.

TABLEAU N.02-13
Industrie du bois et du papier : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémunérations (million d'euros)	Investissements (million d'euros)
Imprégnation du bois	201B	1 367	95,6	1 355	35,9	1,4
Fabrication de panneaux de bois	202Z	8 199	1 742,9	8 345	207,5	43,3
Fabrication de charpentes et de menuiseries	203Z	15 958	2 915,1	17 665	391,6	73,4
Fabrication d'emballages en bois	204Z	10 858	1 373,8	11 611	246,9	50,1
Fabrication d'objets divers en bois	205A	3 520	321,9	3 782	82,3	17,5
Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie (1)	205C	878	246,5	894	25,0	2,4
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (2)	F31	40 780	6 695,8	43 652	989,3	188,2
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	211A et 211C	25 312	7 000,0	25 667	843,9	323,5
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	F32	25 312	7 000,0	25 667	843,9	323,5
Industrie du carton ondulé	212A	16 772	3 258,0	17 188	482,4	107,9
Fabrication de cartonnages	212B	12 435	1 723,9	12 611	320,0	61,7
Fabrication d'emballages en papier	212C	1 776	310,7	2 008	50,5	16,0
Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	212E	8 073	2 453,0	8 875	273,7	124,0
Fabrication d'articles de papeterie (3)	212G	4 798	818,2	4 503	118,1	19,8
Fabrication de papiers peints	212J	971	116,0	971	24,8	2,9
Fabrication d'autres articles en papier ou en carton (4)	212L	6 177	1 148,8	6 270	170,9	43,8
Fabrication d'articles en papier ou en carton	F33	51 002	9 828,7	52 426	1 440,3	375,9
Industrie du bois et du papier	F3	117 094	23 524,5	121 745	3 273,5	887,7

(1) Sparterie : fabrication d'ouvrages tressés en fibres végétales (d'origine diverse), tels des cordes, des nattes, des tapis, des paniers, etc. Vannerie : industrie du vannier, ouvrier confectionnant divers objets (paniers, corbeilles, chaises, meubles) au moyen de tiges et fibres végétales entrelacées d'osier, de rotin ou de jonc, etc.

(2) Non compris le secteur 201A (sciage et rabotage du bois) qui ne fait pas partie du champ d'enquête du Sessi ; (cf tableau N02-2).

(3) Cette classe ne comprend pas la fabrication d'articles de papeterie scolaire ou commerciale (cahiers, classeurs, livres comptables, etc) ; voir 222C « Autre imprimerie (labeur) », dans N.02-4.

(4) Cette classe comprend notamment : la fabrication d'étiquettes de tous genres, de filtres, de sacs pour aspirateurs, de tubes, mandrins et bobines en carton, d'articles moulés en pâte à papier.

TABLEAU N.02-14

Chimie, caoutchouc et plastiques : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémunérations (million d'euros)	Investissements (million d'euros)
Fabrication de gaz industriels	241A	4 581	1 342,9	5 233	230,2	96,1
Fabrication de colorants et de pigments	241C	3 536	803,8	3 747	144,7	36,9
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	241E	6 987	2 188,1	9 804	341,4	140,5
Fabrication de produits azotés et d'engrais	241J	4 168	1 754,8	5 112	180,0	47,1
Industrie chimique minérale	F41	19 272	6 089,6	23 896	896,3	320,6
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	241G	19 964	10 886,7	22 742	879,4	535,5
Fabrication de matières plastiques de base	241L	12 506	7 363,5	11 658	407,1	239,8
Fabrication de caoutchouc synthétique	241N	2 535	1 271,5	2 473	106,3	41,2
Industrie chimique organique	F42	35 005	19 521,7	36 873	1 392,9	816,5
Fabrication de produits agrochimiques	242Z	4 459	1 959,3	5 481	261,1	75,2
Fabrication de peintures et vernis	243Z	15 970	3 559,8	17 210	565,7	102,9
Fabrication de produits explosifs	246A	4 227	767,0	5 209	152,6	59,2
Fabrication de colles et gélamines	246C	2 971	782,4	3 309	108,0	29,6
Fabrication d'huiles essentielles	246E	4 704	962,2	5 032	188,8	34,8
Fabrication de produits chimiques pour la photographie	246G	2 247	215,7	2 135	80,9	8,9
Fabrication de supports de données	246J	995	183,1	973	31,8	4,5
Fabrication de produits chimiques à usage industriel	246L	14 191	4 556,0	13 009	485,3	122,6
Parachimie	F43	49 764	12 985,5	52 358	1 874,2	437,6
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	247Z	1 725	450,6	1 924	53,5	15,3
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	F44	1 725	450,6	1 924	53,5	15,3
Fabrication de pneumatiques	251A	30 972	5 672,9	34 696	976,8	314,1
Rechapage de pneumatiques	251C	1 808	234,9	1 014	23,7	5,5
Fabrication d'autres articles en caoutchouc	251E	29 185	3 454,3	29 857	755,7	104,0
Industrie du caoutchouc	F45	61 965	9 362,2	65 567	1 756,3	423,6
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en plastiques	252A	17 337	3 574,0	15 930	447,1	121,0
Fabrication d'emballages en matières plastiques	252C	34 026	5 400,4	35 980	927,7	401,8
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	252E	23 709	3 856,4	22 801	542,7	107,7
Fabrication d'articles divers en matières plastiques (1)	252G	9 995	1 416,1	10 926	267,7	53,4
Fabrication de pièces techniques en matières plastiques (2)	252H	60 665	9 625,9	61 355	1 503,9	320,9
Transformation des matières plastiques (ou plasturgie)	F46	145 732	23 872,8	146 992	3 689,1	1 004,8
Chimie, caoutchouc et plastiques	F4	313 463	72 282,3	327 610	9 662,2	3 018,4

(1) Cette classe comprend la fabrication de vaisselle, d'ustensiles de cuisine et d'articles de toilette en matières plastiques. Elle comprend également la fabrication d'articles divers en matières plastiques tels que rubans adhésifs, éponges artificielles, casques de sécurité, articles pour éclairage, bureau, etc.

(2) Cette classe comprend exclusivement la fabrication de pièces techniques en matières plastiques (y compris matériaux composites) réalisées à façon selon les procédés de la plasturgie.

TABLEAU N.02-15

Métallurgie et transformation des métaux : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémuné- rations (million d'euros)	Investis- sements (million d'euros)
Sidérurgie.....	271Y	30 730	12 643,0	33 940	1 145,0	366,4
Fabrication de tubes en fonte et en acier	272A et 272C	11 290	2 657,8	12 285	342,4	63,8
Étirage à froid.....	273A	1 925	510,4	990	25,8	3,2
Laminage à froid de feuillets	273C	726	136,5	752	20,7	1,8
Profilage à froid par formage ou pliage.....	273E	2 435	850,5	2 312	66,3	13,7
Tréfilage à froid	273G	1 967	477,5	2 118	55,1	5,1
Sidérurgie et première transformation de l'acier	F51	49 073	17 275,7	52 397	1 655,3	454,1
Production de métaux précieux et métallurgie des autres métaux non ferreux ...	274A et 274M	3 240	675,4	2 172	72,2	18,4
Production d'aluminium	274C	2 573	1 197,9	3 058	116,4	42,9
Première transformation de l'aluminium	274D	8 100	2 412,3	8 569	271,0	127,2
Production et première transformation de plomb, de zinc ou d'étain.....	274F et 274G	1 506	530,5	1 518	47,3	15,5
Production et première transformation du cuivre	274J et 274K	4 028	2 357,7	4 138	115,3	27,3
Production de métaux non ferreux.....	F52	19 447	7 173,9	19 455	622,3	231,3
Fonderie de fonte.....	275A	8 842	961,1	12 349	315,7	77,0
Fonderie d'acier.....	275C	5 441	520,3	4 961	122,6	11,9
Fonderie de métaux légers	275E	13 268	1 807,2	12 803	315,0	82,3
Fonderie d'autres métaux non ferreux.....	275G	3 399	352,2	3 449	84,3	17,4
Fonderie.....	F53	30 950	3 640,7	33 562	837,6	188,6
Forge, estampage, matriçage	284A	11 342	1 564,1	11 211	276,1	78,9
Découpage, emboutissage	284B	35 393	5 428,4	34 719	836,5	207,6
Métallurgie des poudres	284C	1 188	129,7	1 248	36,3	7,3
Traitement et revêtement des métaux.....	285A	19 790	1 978,1	19 407	464,0	110,6
Décolletage	285C	12 996	1 608,3	13 000	339,0	82,3
Mécanique générale.....	285D	52 908	5 325,3	55 724	1 455,5	184,3
Services industriels du travail des métaux	F54	133 617	16 033,9	135 309	3 407,3	671,0
Fabrication de coutellerie.....	286A	2 157	241,1	2 432	56,9	8,2
Fabrication d'outillage à main	286C	4 518	575,5	4 967	132,6	23,8
Fabrication d'outillage mécanique.....	286D	10 239	1 025,7	10 108	275,9	32,8
Fabrication de serrures et ferrures.....	286F	11 657	1 453,5	12 075	298,7	68,6
Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires	287A	629	157,2	776	21,3	27,1
Fabrication d'emballages métalliques légers.....	287C	11 031	2 274,7	10 998	304,6	69,2
Fabrication d'articles en fils métalliques	287E	9 204	1 358,6	9 086	219,5	45,3
Visserie et boulonnerie.....	287G	8 230	1 134,2	9 020	236,2	66,6
Fabrication de ressorts	287H	3 227	405,1	3 158	81,3	17,1
Fabrication de chaînes.....	287J	459	32,2	478	11,1	1,3
Fabrication d'articles métalliques ménagers	287L	5 627	804,7	6 609	165,2	41,7
Fabrication de petits articles métalliques	287N	1 585	198,1	1 895	46,7	15,3
Fabrication d'articles métalliques divers (1).....	287Q	15 497	2 213,7	13 237	352,8	58,9
Fabrication de produits métalliques.....	F55	84 060	11 874,1	84 839	2 202,8	475,8
Récupération de matières métalliques recyclables	371Z	6 913	3 285,1	7 031	180,3	113,2
Récupération de matières non métalliques recyclables	372Z	8 681	1 281,5	8 327	187,5	82,9
Récupération.....	F56	15 594	4 566,6	15 358	367,8	196,1
Métallurgie et transformation des métaux	F5	332 741	60 564,8	340 920	9 093,0	2 216,8

(1) Ces classes comprennent aussi la fabrication de portes blindées, la fabrication d'articles divers en métaux comme les échelles, les escabeaux, les articles de voirie ; la fabrication d'armes blanches : sabres, épées, baïonnettes et la fabrication d'éléments de couverture : gouttières, faîtages ...

TABLEAU N.02-16

Industries des composants électriques et électroniques : année 2004

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Code Naf ou Nes	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (million d'euros)	Effectif salarié	Rémuné- rations (million d'euros)	Investis- sements (million d'euros)
Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique pour basse tension. .	312A	44 612	7 159,2	51 289	1 522,6	310,7
Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique pour haute tension. .	312B	7 834	1 438,0	7 657	287,1	54,5
Fabrication de fils et câbles isolés	313Z	13 043	2 525,6	13 230	416,0	66,1
Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques.	314Z	5 257	844,9	5 248	137,3	24,4
Fabrication de lampes	315A	2 378	370,3	2 663	80,2	12,4
Fabrication d'appareils électriques autonomes de sécurité	315B	640	83,7	535	15,7	1,0
Fabrication d'appareils d'éclairage	315C	7 206	1 006,9	7 404	188,7	23,4
Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules.	316A	17 494	3 785,6	18 483	562,5	177,5
Fabrication de matériel électromagnétique industriel	316C	2 400	355,4	1 988	54,6	8,8
Fabrication de matériels électriques n.c.a. (1).	316D	11 849	2 255,1	11 207	379,2	26,8
Fabrication de matériel électrique	F61	112 713	19 824,8	119 704	3 643,9	705,7
Fabrication de composants passifs et de condensateurs	321A	6 473	736,3	6 794	179,3	25,8
Fabrication de composants électroniques actifs.	321C	31 946	6 533,6	32 146	1 200,8	793,8
Assemblage de cartes électroniques pour compte de tiers	321D	18 039	2 444,1	17 183	411,6	38,1
Fabrication de composants électroniques	F62	56 458	9 714,0	56 123	1 791,7	857,7
Industries des composants électriques et électroniques.	F6	169 171	29 538,7	175 827	5 435,6	1 563,3

(1) Cette classe comprend notamment : la fabrication d'appareils électriques de signalisation pour voies routières, fluviales, installations portuaires et aéroportuaires ; la fabrication de sonneries, sirènes et tableaux d'affichage électriques ; de systèmes de détection et de protection pour le vol ou l'incendie ; la fabrication d'électrodes en charbon ou en graphite ; d'isolateurs et de pièces isolantes en matériaux composites (autres que le verre ou la céramique) ; la fabrication de machines et d'appareils électriques divers tels les accélérateurs de particules, générateurs de signaux, détecteurs de mines, détonateurs électriques, etc. Ne comprend pas la fabrication de composants électroniques (cf. Naf 321B) ou la fabrication de pièces isolantes en verre ou en céramique (cf. Naf 261K et 262 E, tableau N.02-11).

Chapitre N.03

Construction

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

- | | | | |
|---|---|----|---|
| 1 | Construction : entreprises, effectifs salariés, chiffres d'affaires et investissements du secteur d'entreprise en 2004. | 6 | Logements commencés par type de construction. |
| 2 | Construction : montant du chiffre d'affaires construction selon l'ouvrage. | 7 | Indices annuels de la construction dans l'Union européenne. |
| 3 | Construction : montant du chiffre d'affaires sur ouvrages de bâtiment selon l'état de l'ouvrage et la taille de l'entreprise. | 8 | Investissements dans le secteur de la construction (FBCF) par catégorie d'investisseur. |
| 4 | Logements autorisés selon la nature du maître d'ouvrage, le nombre de pièces, le mode d'utilisation et de destination. | 9 | Production de bâtiment et de travaux publics. |
| 5 | Surfaces autres qu'habitations autorisées selon la destination. | 10 | Commercialisation des logements neufs selon le type de construction et le nombre de pièces. |
| | | 11 | Parc locatif social au 1 ^{er} janvier de l'année. |

○ Présentation

Dans un contexte économique général plus favorable en 2004, le secteur de la construction reste dynamique et voit son chiffre d'affaires progresser de 5,7 % par rapport à 2003 pour s'élever à 137 milliards d'euros hors sous-traitance.

L'ensemble du secteur représente environ 314 000 entreprises et 1 306 000 salariés en équivalents temps plein. C'est le secteur de l'économie qui a enregistré la plus forte progression de l'emploi, en hausse de 1,6 %, soit + 21 000 postes équivalents temps plein.

Les secteurs du bâtiment et des travaux publics contribuent tous les deux à ce bon résultat.

Ainsi, après plusieurs très bonnes années, le secteur du bâtiment connaît encore une progression importante. Son chiffre d'affaires hors sous-traitance augmente de 4,9 %. Les mises en chantier de 363 000 logements neufs en 2004, en progression de 16 % par rapport à 2003 (notamment grâce à la commande privée) ont fortement soutenu l'activité de ce secteur.

Le secteur des travaux publics accélère la reprise amorcée en 2003 : + 8,2 % pour le chiffre d'affaires hors sous-traitance en 2004. La commande privée et la commande publique progressent respectivement de 11,4 % et 7,2 %, les voies de communication et les réseaux demeurant les principales activités en termes d'ouvrages.

Concernant l'emploi, les entreprises du bâtiment ont créé en 2004 plus de 14 000 postes équivalents temps plein dont 60 % dans le gros œuvre. Le secteur des travaux publics enregistre en un an près de 7 000 nouveaux emplois équivalents temps plein.

2005 est une année record pour la construction en France. Au total, les permis de construire accordés pour la construction de logements et de bâtiments non-résidentiels représentent près de 100 millions de mètres carrés. Plus de la moitié de cette surface correspond à 512 000 logements autorisés en 2005.

Les autorisations de construire de logements progressent de 12 % par rapport à 2004, et les mises en chantier de 13 %.

Les mises en chantier de bâtiments non-résidentiels restent stables en 2005, la commande publique d'équipements collectifs ayant fortement soutenu le secteur non-résidentiel en 2003 et 2004. En revanche, les autorisations de construire de bâtiments non-résidentiels sont très fortement réparties à la hausse en 2005, sous l'impulsion des investissements des entreprises privées.

En forte croissance depuis 2003, la construction neuve de logements atteint en 2005 un niveau historique depuis 25 ans. Dans les villes moyennes, la construction est particulièrement dynamique, les mises en vente sont supérieures aux ventes et les stocks de la promotion immobilière augmentent. En revanche, dans les grandes unités urbaines, les mises en chantier ne suffisent pas à détendre le marché. La vacance dans les logements reste à un niveau bas dans les grandes aires urbaines (agglomération parisienne, genevoise et Côte d'Azur), alors qu'elle remonte dans les autres zones.

Depuis cinq ans, la part des logements sociaux vacants demeure très faible, en dessous de 3 %. La très forte demande de logements de ce secteur contribue à ce taux de vacance qui est plus faible que dans l'ensemble du parc de logements. La vacance est plus élevée dans les logements sociaux les plus anciens. Elle est aussi beaucoup plus forte dans les zones urbaines sensibles qu'en dehors des zones spécifiques.

Chaque année, entre 10 % et 12 % des logements du parc social déjà en service font l'objet d'un emménagement. Cette mobilité apparaît aussi plus faible que dans le parc locatif privé (16 %). La mobilité dans le parc social diminue sensiblement au cours des dernières années. Elle est plus forte dans le parc récent, mais tend à rejoindre celle du parc plus ancien, après la baisse marquée constatée en 2002, en particulier dans les zones les plus denses à forte tension du marché du logement.

○ Méthodologie

L'enquête annuelle d'entreprise (EAE)

L'enquête annuelle d'entreprise dans le secteur de la construction est réalisée par le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

Sa refonte en 1997 a entraîné des ruptures de séries, notamment sur la description fine des chantiers de l'entreprise :
– enquête de périodicité annuelle, exhaustive au-delà d'une taille de 20 salariés, par sondage en deçà.

Afin d'alléger la charge statistique pour les petites entreprises, une « stratégie petites entreprises » est mise en œuvre périodiquement sur le champ des unités de moins de dix salariés. Leurs données sont alors estimées en mobilisant des informations de source administrative. L'année 1999 est la première année d'application de cette procédure qui a été reconduite pour les années 2001 et 2003.

Les questionnaires utilisés sont :

- le questionnaire général pour les entreprises de 20 salariés ou plus ;
- le questionnaire simplifié, et sans compte de résultat, pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Les entreprises enquêtées sont celles qui exercent à titre principal une activité du secteur de la construction. Elles peuvent également intégrer d'autres activités à titre secondaire. Inversement, ne sont pas repris ici les résultats concernant les entreprises dont l'activité « construction » n'est que secondaire. C'est le cas, par exemple, d'une entreprise de construction métallique qui effectue accessoirement le montage sur le terrain ou bien d'une entreprise de distillation de goudron qui, à titre secondaire, ferait des travaux de revêtement routier.

Le champ de l'enquête d'une année n est constitué des entreprises de la construction ayant leur siège en France métropolitaine, et ayant clos un exercice comptable au cours de l'année n.

Construction et transformation de bâtiments, permis de construire

Les statistiques de la construction sont réalisées par le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer à l'aide de systèmes informatisés, en particulier Sitadel (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux), qui succède à Siclone depuis 1998.

Les opérations retenues correspondent au champ des permis de logements ou de locaux créant de la SHON (surface hors œuvre nette). Cela permet de se conformer à la définition de la construction neuve adoptée par l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Les chambres d'habitat communautaire et d'hébergement, qui ne faisaient l'objet d'aucune publication dans Siclone, sont désormais comptées à la rubrique « hébergement » dans les locaux non-résidentiels.

Commercialisation des logements neufs

L'enquête sur la commercialisation des logements neufs est une enquête trimestrielle assurant le suivi de la commercialisation des logements neufs destinés à la vente aux particuliers.

Le champ de l'enquête couvre les permis de cinq logements et plus destinés à la vente aux particuliers. Sont donc exclus :

- le secteur locatif (permis de construire destinés à la location) ;
- les constructions individuelles réalisées par des particuliers en vue de leur occupation personnelle (permis de construire d'un logement) ;
- les logements construits par l'État, les collectivités locales et les sociétés nationalisées ;
- l'ensemble des logements de fonction ;
- les programmes de réhabilitation.

Le parc locatif social

Cette enquête statistique repose sur un double dispositif :

- une enquête privée, résultant d'un protocole d'accord avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) et la Fédération nationale des

sociétés d'économie mixte (FNSEM) pour l'enquête effectuée auprès des organismes adhérents de ces deux instances (organismes d'HLM et sociétés immobilières d'économie mixte) ; – une enquête d'intérêt général (avis du Cnis en date du 7 décembre 1998) effectuée auprès des autres bailleurs de logements sociaux n'adhérant pas à l'USH et à la FNSEM. Elle est réalisée chaque année par le service statistique des directions régionales de l'Équipement. Cette enquête ne couvre pas les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées, etc.

3

○ Définitions

Année de fin de construction

Il s'agit de l'année où la construction du programme est déclarée achevée.

Branche (Nes H0, Naf 45) ¹

Les activités de la branche concourent à la construction d'ouvrages immobiliers, qu'il s'agisse de logements, bureaux, centres commerciaux, installations industrielles, réseaux de transports et télécommunications, équipements collectifs, etc. Le plus souvent interviennent conjointement, pour la réalisation de ces ouvrages, des activités industrielles et des prestations de services qui sont décrites dans d'autres chapitres.

Une distinction est faite entre bâtiment et travaux publics dans la nomenclature des activités. Le détail des postes figure dans la présentation des principales nomenclatures en fin d'annuaire.

La nomenclature d'activités française est consultable sur le site Internet de l'Insee (www.insee.fr).

Logements et pièces

Un logement est constitué d'au moins une pièce principale et de pièces de services telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et espaces. On appelle pièce principale une pièce destinée au logement et au sommeil. Les pièces indépendantes, même aménagées, sont comptées comme pièces (définition différente de celle utilisée par l'Insee). Les chambres d'hôtel ne sont pas considérées comme des logements et ne sont pas prises en compte dans ce chapitre.

Logement autorisé

Logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement commencé

Logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des collectifs) ou dont les fouilles en rigole sont entreprises (cas des individuels).

Type de construction

La distinction se fait selon individuel ou collectif. La maison individuelle correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière.

On distingue deux types de maisons individuelles :

— individuel pur : maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement ;

— individuel groupé : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.

Le terme collectif est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

Type de conventionnement

Un logement conventionné est un logement qui a fait l'objet d'une convention entre l'État et l'organisme gestionnaire. Cette convention ouvre droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

Type de financement

Il s'agit du financement déclaré lors de l'entrée du programme dans le parc HLM.

HLM/O : Habitation à Loyer Modéré Ordinaire.

ILM : Immeuble à Loyer Moyen.

ILN : Immeuble à Loyer Normal.

PAP : Prêt d'Accession à la Propriété.

PC : Prêt Conventionné.

PLA : Prêt Locatif Aidé.

PLA CDC : PLA dont l'établissement prêteur est la caisse des Dépôts et Consignations.

PLA CFF : PLA dont l'établissement prêteur est le Crédit Foncier de France.

PLA TS : PLA très social sans obligation de travaux, financement des logements réservés aux plus démunis.

PLA LM : PLA à loyer minoré.

PLAI : PLA d'intégration.

(PLA LM et PLAI succèdent au PLA TS)

PLUS : Prêt locatif à usage social, en remplacement des PLA CDC et PLA LM.

PLI : Prêt Locatif Intermédiaire.

PLR : Programme à Loyer Réduit.

PLS : Prêt Locatif Social.

PSR : Programme Social de Relogement.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service économie, statistiques et prospective du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

Organismes :

- Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, Service économie, statistiques et prospective ;
- Fédération française du bâtiment ;
- Fédération nationale des travaux publics ;
- Insee.

Sites Internet :

- www.equipement.gouv.fr
- www.insee.fr
- www.statistique publique.fr

Publications :

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Données détaillées du Sesp :

- « Statistiques sur le logement social » (annuel).

Sesp Infos Rapides :

- Résultats de la construction neuve (mensuel et trimestriel) ;
- Résultats sur la commercialisation des logements neufs et anciens (mensuel et trimestriel) ;
- « Commercialisation des logements neufs - Au troisième trimestre, forte progression des mises en vente et des stocks, reprise des ventes d'appartements », n° 351, novembre 2006 ;
- « Les prix des travaux d'entretien-amélioration de logements poursuivent leur ralentissement au deuxième trimestre 2006 », n° 346, septembre 2006 ;
- « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2005. En 2004, le nombre de logements sociaux poursuit sa progression », n° 334, juin 2006 ;
- « Les entreprises de la construction en 2004. Le secteur de la construction reste dynamique », n° 330, mai 2006 ;
- « Commercialisation des logements neufs au 4^{ème} trimestre 2005. Avec un quatrième trimestre dynamique, l'année 2005 bat le record des ventes de logements neufs », n° 322, février 2006.

SESP en bref :

- « Plus de 100 millions de mètres carrés ont été autorisés à construire en 2005 en France », n° 13, novembre 2006 ;
- « L'informatisation dans la construction : de fortes disparités », n° 12, octobre 2006 ;
- « Vacance et mobilité dans le parc locatif social », n° 11, août 2006 ;

¹ Voir distinction entre le secteur et la branche dans le chapitre N.01 : « Industrie (Y compris IAA) : données générales ».

- « Hausse générale de la construction neuve de logements, détente du marché dans les villes moyennes », n° 9, août 2006 ;
- « Hausse des dépenses de logement », n° 8, juillet 2006 ;
- « Le pavillon français face à ses concurrents européens en 2004 », n° 7, juin 2006.

Insee

Insee-Première :

- « La construction en 2005 : la prospérité du logement se confirme », n° 1083, juin 2006 ;
- « Prix des logements anciens - La hausse reste vive en 2005 », n° 1082, juin 2006 ;
- « Logements anciens - Des prix toujours en forte hausse en 2004 », n° 1029, juillet 2005 ;

- « La construction en 2004 : une année exceptionnelle pour le logement », n° 1021, juin 2005.

Économie et Statistique :

- « Logement : aspects économiques et sociaux », n°s 381 - 382, octobre 2005.

Autres

- « Les fournisseurs de la construction en chiffres », Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi), chiffres clés, édition 2005 ;
- « L'immobilier, pilier de la croissance ou épée de Damoclès », document de travail de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), n° 2005-16, octobre 2005.

TABLEAU N.03-1

Construction : entreprises, effectifs salariés (1), chiffres d'affaires et investissements
du secteur d'entreprise en 2004

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
(Enquête annuelle d'entreprise - Construction)

Unités : Chiffres d'affaires et investissements : Million d'euros
Entreprises et effectifs : Nombre

Activité principale de l'entreprise	Code Nes ou Naf	Entreprises de 10 salariés et plus				Ensemble des entreprises			
		Nombre d'entre- prises	Effectifs	Chiffre (2) d'affaires hors taxes	Investis- sements bruts	Nombre d'entre- prises	Effectifs	Chiffre (2) d'affaires hors taxes	Investis- sements bruts
BÂTIMENT	H01	21 966	594 930	72 680	1 048	295 241	1 053 420	123 365	1 905
Gros œuvre		7 222	195 472	29 271	471	76 961	341 685	44 417	766
Construction de maisons individuelles	452A	1 620	33 943	5 842	70	13 457	63 735	9 920	127
Construction de bâtiments divers	452B	1 644	86 016	15 522	216	4 688	94 972	16 488	240
Levage, montage	452T	303	7 649	940	37	1 274	10 261	1 191	42
Travaux de maçonnerie générale	452V	3 655	67 864	6 967	148	57 542	172 717	16 818	357
Second œuvre		14 744	399 458	43 409	577	218 280	711 735	78 948	1 139
Réalisation de couvertures par éléments	452J	968	18 001	1 745	35	10 893	38 691	3 676	76
Travaux d'étanchéification	452K	311	10 515	1 631	21	2 418	15 796	2 197	31
Travaux de charpente	452L	507	9 810	1 090	36	5 712	21 147	2 167	63
Travaux d'installation électrique	453A	2 675	116 630	12 642	156	36 085	167 520	18 519	237
Travaux d'isolation	453C	287	7 808	1 013	11	2 023	12 089	1 685	17
Installation d'eau et de gaz	453E	1 535	34 466	3 318	41	27 993	70 964	7 887	117
Installation d'équipements thermiques et de climatisation	453F	1 319	46 330	5 466	55	12 079	67 295	7 972	92
Plâtrerie	454A	699	14 564	1 477	13	12 832	30 725	3 279	45
Menuiserie bois et matières plastiques	454C	1 679	34 882	3 676	58	29 848	77 973	8 634	139
Menuiserie métallique, serrurerie	454D	1 023	23 651	2 984	44	10 940	44 414	5 576	80
Revêtement des sols et murs	454F	660	14 024	1 682	23	15 219	34 628	4 069	54
Miroiterie de bâtiment, vitrerie	454H	136	3 146	324	4	1 275	5 664	647	8
Peinture	454J	2 371	54 011	4 719	60	41 421	101 847	9 435	138
Agencement de lieux de vente	454L	258	6 313	1 040	10	1 635	9 287	1 464	13
Travaux de finitions non compris ailleurs	454M	316	5 307	602	10	7 907	13 695	1 741	29
TRAVAUX PUBLICS	H02	3 701	221 742	32 343	925	19 514	253 097	37 254	1 026
Terrassements divers, démolition	451A	1 289	32 504	4 227	140	11 633	50 155	6 698	226
Terrassements en grande masse	451B	208	16 391	2 669	104	1 264	18 865	2 973	111
Forages et sondages	451D	34	1 176	243	14	285	1 935	361	19
Construction d'ouvrages d'art	452C	147	17 722	2 893	51	217	18 000	2 928	51
Travaux souterrains	452D	21	1 317	321	13	23	1 331	323	13
Réalisations de réseaux	452E	499	32 617	4 311	108	742	33 567	4 426	111
Construction de lignes électriques et de télécommunication	452F	383	27 274	3 004	65	695	28 614	3 169	66
Construction de voies ferrées	452N	31	4 431	570	19	41	4 481	574	19
Construction de chaussées routières et de sols sportifs	452P	577	66 780	10 544	315	1 315	69 192	11 200	333
Travaux maritimes et fluviaux	452R	42	3 707	854	9	212	4 060	964	11
Autres travaux spécialisés de construction	452U	200	8 660	1 508	32	1 543	10 985	1 782	38
Autres travaux d'installation	453H	141	5 386	689	11	1 089	7 357	928	14
Location avec opérateur de matériel de construction	455Z	129	3 777	510	44	455	4 555	928	14
Total - CONSTRUCTION (H01 et H02)	H0	25 667	816 672	105 023	1 973	314 755	1 306 517	160 619	2 931

(1) Effectif salarié moyen.

(2) Total du chiffre d'affaires taxable en France (y compris la sous-traitance confiée).

TABLEAU N.03-2

Construction : montant du chiffre d'affaires (1) construction selon l'ouvrage

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (Enquête annuelle d'entreprise - Construction) Unité : Million d'euros

Nature de l'ouvrage	1999		2000		2002		2003		2004	
	Entreprises de 10 salariés ou plus	Ensemble des entre-prises	Entreprises de 10 salariés ou plus	Ensemble des entre-prises	Entreprises de 10 salariés ou plus	Ensemble des entre-prises	Entreprises de 10 salariés ou plus	Ensemble des entre-prises	Entreprises de 10 salariés ou plus	Ensemble des entre-prises
Maisons individuelles.....	9 702	30 311	11 541	35 043	14 761	40 610	14 207	41 642	16 101	45 205
Immeubles de logements (y compris hébergement).....	13 062	20 350	13 092	21 166	14 221	22 984	14 639	24 333	16 641	25 957
Total résidentiel.....	22 764	50 661	24 633	56 209	28 982	63 594	28 846	65 975	32 742	71 162
Bâtiments non résidentiels.....	30 249	41 866	34 152	45 584	36 633	49 692	37 581	51 300	39 135	52 165
Total Bâtiment.....	53 013	92 526	58 785	101 793	65 615	113 286	66 427	117 275	71 877	123 327
Voies de communication.....	11 349	12 590	11 739	12 753	11 574	12 781	12 377	13 595	13 699	15 069
Ouvrages de franchissement.....	2 110	2 205	2 204	2 306	2 660	2 788	2 859	2 971	3 185	3 345
Réseaux.....	8 209	8 812	9 238	9 737	10 420	11 174	9 817	10 731	10 368	11 187
Autres ouvrages de génie civil.....	1 961	2 104	3 886	4 891	3 227	4 221	3 431	4 413	3 750	4 804
Total Génie civil.....	23 629	25 711	27 067	29 687	27 881	30 964	28 484	31 710	31 002	34 405
Total Construction.....	76 642	118 237	85 852	131 480	93 496	144 250	94 911	148 985	102 879	157 732

(1) Total du chiffre d'affaires taxable en France (y compris la sous-traitance confiée) réalisé dans les activités de construction.

TABLEAU N.03-3

Construction : montant du chiffre d'affaires (1) sur ouvrages de bâtiment, selon l'état de l'ouvrage et la taille de l'entreprise

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (Enquête annuelle d'entreprise - Construction) Unité : Million d'euros

	1998	2000	2001	2002	2003	2004
Entreprises artisanales						
0 à 9 salariés :						
Neuf.....	13 221	18 202	22 561	24 026	24 243	22 348
Entretien, amélioration.....	23 343	24 806	25 296	23 644	26 605	29 102
Autres entreprises						
10 salariés ou plus :						
Neuf.....	29 066	36 914	36 278	40 128	40 245	43 821
Entretien, amélioration.....	19 110	21 871	24 140	25 487	26 182	28 056
Total pour l'ensemble des entreprises :						
Neuf.....	42 287	55 116	58 839	64 154	64 488	66 169
Entretien, amélioration.....	42 453	46 677	49 436	49 131	52 787	57 158
Montant général des travaux.....	84 740	101 793	108 275	113 285	117 275	123 327

(1) Total du chiffre d'affaires taxable en France (y compris la sous-traitance confiée) réalisé dans les activités de construction, sur des ouvrages de bâtiment.

TABLEAU N.03-4

Logements autorisés selon la nature du maître d'ouvrage, le nombre de pièces, le mode d'utilisation et de destination

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (DAEI - SESP) (Sitadel)

Unités : Millier et %

	r 1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	2005
Maître d'ouvrage							
Organismes HLM	16,8	10,4	10,2	8,7	8,8	8,3	7,5
Sociétés d'économie mixte (SEM)	2,4	1,2	1,0	0,9	0,9	1,0	0,8
Sociétés civiles immobilières (SCI)	26,2	25,5	27,2	27,0	27,7	31,4	32,6
État et collectivités locales	1,4	1,0	0,7	0,8	0,8	0,9	0,7
Particuliers	43,6	55,0	54,0	55,1	53,5	49,2	46,8
Autres sociétés (1)	9,5	7,0	6,9	7,5	8,2	9,3	11,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre total de logements autorisés	299,2	344,0	336,7	333,3	361,7	436,2	488,3
Nombre de pièces d'habitation							
1 pièce	41,8	12,4	11,3	10,4	12,2	17,8	20,0
2 pièces	51,7	41,2	41,8	41,2	47,4	67,1	80,8
3 pièces	61,2	68,9	67,2	66,3	76,0	97,6	113,7
4 pièces	61,8	91,2	88,9	87,0	92,4	106,3	115,6
5 pièces	51,5	81,1	78,6	78,2	81,5	89,3	97,3
6 pièces ou plus	31,2	49,1	48,7	50,2	52,2	57,9	60,8
Total	299,2	344,0	336,7	333,3	361,7	436,2	488,3
Mode d'utilisation et de destination							
Résidences principales :							
Occupation personnelle	108,6	163,8	155,9	156,0	159,9	169,5	178,1
Location vide ou meublée	77,1	94,2	96,2	96,3	107,2	149,9	182,4
Vente ou location-vente	93,1	70,0	68,3	62,6	74,8	91,1	99,0
Logement de fonction	2,7	0,9	0,7	1,3	1,7	3,2	3,2
Total	281,5	329,0	321,1	316,1	343,5	413,7	462,8
Résidences secondaires :							
Occupation personnelle	6,5	7,8	7,6	7,7	7,7	8,7	9,1
Location vide ou meublée	8,0	5,1	4,8	7,0	6,9	9,0	11,3
Vente ou location-vente	3,2	2,2	3,2	2,5	3,7	4,7	5,1
Logement de fonction	0,1	—	—	—	—	—	—
Total	17,8	15,1	15,6	17,2	18,2	22,5	25,5
Ensemble :							
Occupation personnelle	115,1	171,6	163,5	163,7	167,5	178,2	187,3
Location vide ou meublée	85,1	99,3	101,0	103,2	114,0	158,8	193,7
Vente ou location-vente	96,3	72,2	71,5	65,1	78,5	95,9	104,1
Logement de fonction	2,8	0,9	0,7	1,3	1,7	3,2	3,2
Total	299,2	344,0	336,7	333,3	361,7	436,2	488,3

(1) Autres sociétés et autres personnes morales.

TABLEAU N.03-5

Surfaces autres qu'habitations autorisées selon la destination

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (DAEI - SESP) (Sitadel)

Unité : Millier de mètres carrés

Destination	r 1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	2005
Bâtiments agricoles	12 112,2	16 664,2	14 363,3	12 909,7	12 853,4	12 362,4	13 242,3
Bâtiments industriels	5 575,0	11 937,6	12 139,4	10 426,6	9 719,1	8 806,6	9 684,2
Locaux commerciaux	3 082,6	4 803,2	4 874,2	4 688,7	5 053,6	4 850,9	5 658,0
Bureaux	2 951,1	4 910,3	5 783,0	4 449,1	4 084,7	3 977,1	4 659,1
Stockages non agricoles et garages	4 557,9	4 118,2	4 551,7	3 963,7	3 117,3	3 468,5	4 125,0
Autres	6 886,4	8 045,1	7 505,9	7 231,5	7 769,8	8 443,6	9 602,0
Total	35 165,1	50 478,6	49 217,5	43 669,3	42 597,9	41 909,1	46 970,7

TABLEAU N.03-6

Logements commencés par type de construction

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (DAEI - SESP)
(Sitadel) Unité : Millier de logements

Type de construction	1995	1999	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	2005
Individuels purs	108,5	152,4	166,9	157,2	157,1	157,4	173,1	179,7
Autres individuels	31,1	35,1	31,6	33,8	34,5	35,5	43,0	49,0
Total individuels	139,6	187,5	198,5	191,0	191,6	192,9	216,1	228,7
Total collectifs	129,6	122,8	102,8	101,5	101,0	111,6	133,4	163,4
Total	269,3	310,3	301,3	292,5	292,6	304,5	349,6	392,1

TABLEAU N.03-7

Indices annuels de la construction dans l'Union européenne (1)

Source : Eurostat Unité : Base 100 en 2000

Pays	2000			r 2003			r 2004			e 2005		
	Entrées de com- mande	Permis de cons- truire	Prix nouveaux bâtiments résidentiels	Entrées de com- mande	Permis de cons- truire	Prix nouveaux bâtiments résidentiels	Entrées de com- mande	Permis de cons- truire	Prix nouveaux bâtiments résidentiels	Entrées de com- mande	Permis de cons- truire	Prix nouveaux bâtiments résidentiels
U E (à 25) :	100,0	100,0	100,0	101,8	105,6	113,7	105,5	113,9	120,4	112,8	120,7	124,7
U E (à 15) :	100,0	100,0	100,0	101,8	105,4	113,7	105,5	113,1	120,4	112,8	120,7	124,7
Zone euro (2) :	100,0	100,0	100,0	99,4	103,0	107,5	101,2	110,9	111,8	107,1	117,4	115,3
Allemagne	100,0	100,0	100,0	79,1	86,5	103,3	74,6	77,5	105,9	73,8	69,3	107,0
Autriche	100,0	100,0	100,0	109,4	106,4	115,2	115,2	111,9	123,3	123,3	119,9	114,3
Belgique	100,0	100,0	100,0	85,9	106,5	87,7	122,5	88,9	139,2	139,2	139,2	139,2
Chypre	100,0	100,0	100,0	195,2	196,4	113,3	205,0	258,6	120,9	211,4	308,4	126,0
Danemark	100,0	100,0	100,0	110,7	128,3	107,9	115,0	129,1	109,5	129,1	152,9	112,5
Espagne	100,0	100,0	100,0	130,2	107,1	106,7	145,0	123,6	111,7	167,8	137,3	119,1
Estonie	100,0	100,0	100,0	307,8	317,8	113,7	334,3	878,0	119,7	413,6	850,5	127,1
Finlande	100,0	100,0	100,0	107,6	97,7	105,2	107,5	95,1	107,8	121,9	101,3	111,7
France	100,0	100,0	101,5	130,6	105,1	111,2	137,6	127,7	117,7	152,0	142,6	120,5
Grèce	100,0	100,0	100,0	100,4	148,5	107,9	83,3	141,1	111,1	98,6	237,1	114,7
Hongrie	100,0	100,0	97,4	90,7	132,0	119,5	134,0	134,1	126,2	126,7	121,0	130,6
Irlande	c	100,0	100,0	c	85,9	133,8	c	111,4	150,9	c	108,9	164,0
Italie	...	c	100,0	...	c	109,5	...	c	114,0	...	c	118,6
Lituanie	100,0	100,0	100,0	217,3	162,2	100,5	254,9	220,8	107,6	294,8	309,7	116,5
Luxembourg	100,0	100,0	100,0	125,7	102,1	109,2	131,7	120,5	112,2	149,2	145,1	115,6
Malte	...	100,0	...	...	154,4	...	...	168,9	...	...	228,7	...
Pays-Bas	c	100,0	100,0	c	92,2	109,5	c	97,0	111,8	c	106,0	113,7
Pologne	100,0	100,0	100,0	124,5	64,1	102,1	102,5	72,9	104,8	126,0	79,8	107,7
Portugal	100,0	100,0	100,0	82,9	70,9	106,2	94,5	62,2	110,2	96,1	61,2	113,0
République tchèque	100,0	100,0	100,0	138,9	148,0	108,2	172,7	151,2	114,7	154,7	149,3	119,1
Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	97,8	...	139,0	104,8	...	155,8	112,3	...	163,3
Slovaquie	100,0	...	100,0	166,0	...	116,2	173,1	...	124,2	235,1	...	130,2
Slovénie	100,0	100,0	100,0	111,0	117,1	118,7	134,1	140,3	131,0	138,6	143,7	138,9
Suède	c	100,0	100,0	c	140,4	111,8	c	167,6	116,1	c	194,4	120,7

(1) La Lettonie n'a pas fourni de données.
(2) Comprend 12 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal.

TABLEAU N.03-8

Investissements dans le secteur de la construction (FBCF) par catégorie d'investisseur (1)

Source : Insee (Comptes de la Nation 2005 - base 2000)

Unité : Million d'euros à prix courants HTD (hors TVA déductible)

	Valeur r 2003	Valeur r 2004	Valeur p 2005	r Évolution 2004 / 2003 (%)		Évolution 2005 / 2004 (%)	
				Volume	Prix	Volume	Prix
Bâtiment (Nes H01)							
Ménages	57 403	63 496	69 240	3,8	6,5	5,5	3,3
Sociétés non financières - Entreprises individuelles	25 203	27 908	28 867	5,8	4,7	0,1	3,3
Administrations publiques	23 188	25 291	27 404	4,0	4,9	4,9	3,3
Autres	7 168	5 535	6 501	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Total	112 962	122 230	132 012	2,6	5,5	4,6	3,3
Travaux publics (Nes H02)							
Ménages	1 492	1 916	2 054	///	///	///	///
Sociétés non financières - Entreprises individuelles	16 306	17 552	18 567	3,9	3,6	2,5	3,3
Administrations publiques	12 913	14 364	14 973	7,4	3,6	1,0	3,3
Total	30 711	33 832	35 594	5,3	4,6	1,9	3,3
Ensemble - Construction (Nes H0)							
Ménages	58 895	65 412	71 294	3,8	7,0	5,5	3,2
Sociétés non financières - Entreprises individuelles	41 509	45 460	47 434	5,1	4,2	1,0	3,2
Administrations publiques	36 101	39 655	42 377	5,2	4,4	3,5	3,2
Autres	7 168	5 535	6 501				
Total	143 673	156 062	167 606	3,2	5,3	4,0	3,2

(1) Formation brute de capital fixe (neuf + gros entretien).

TABLEAU N.03-9

Production de bâtiment et de travaux publics

Source : Insee (Comptes de la Nation 2005 - base 2000)

Unité : Milliard d'euros à prix courants HTD (hors TVA déductible)

	Valeur r 2003	Valeur r 2004	Valeur p 2005	r Évolution 2004 / 2003 (%)		Évolution 2005 / 2004 (%)	
				Volume	Prix	Volume	Prix
Bâtiment (Nes H01)							
Production (au prix de base)	140,1	151,8	162,7	3,4	4,8	3,8	3,3
TVA	12,6	14,5	16,0	...	...	...	...
Autres impôts sur la production	0,7	0,7	0,7	...	...	...	...
Total	153,4	167,0	179,4	3,4	5,3	4,0	3,3
Investissement (FBCF) (1)	112,9	122,2	132,0	2,6	5,5	4,6	3,3
Consommation finale	8,9	9,3	9,7	1,0	3,8	0,3	3,9
Consommations intermédiaires (2)	33,2	36,0	37,7	2,9	5,1	1,6	3,1
Variations de stocks	- 1,7	- 0,5	-	2,8	...	...	...
Travaux publics (Nes H02)							
Production (au prix de base)	38,0	41,5	43,5	5,4	3,7	1,5	3,3
TVA	3,4	4,1	4,2				
Autres impôts sur la production	-	-	-	...	...	...	...
Total	41,4	45,6	47,7	5,4	4,7	1,5	3,2
Investissement (FBCF) (1)	30,7	33,8	35,6	5,3	4,6	1,9	3,2
Consommations intermédiaires (2)	10,7	11,8	12,1	5,0	5,2	0,2	3,1
Ensemble - Construction (Nes H0)							
Production (au prix de base)	178,1	193,3	206,2	3,8	4,6	3,3	3,3

(1) Formation brute de capital fixe (neuf + gros entretien).

(2) Y compris sous-traitance.

TABLEAU N.03-10

Commercialisation des logements neufs selon le type de construction et le nombre de pièces

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (SG - DAEI - SESP)
(Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN))

Unité : Logement

Type de construction	(1) Mises en vente			(2) Ventes			(3) Stock en fin d'année		
	2002	2004	2005	2002	2004	2005	2002	2004	2005
Collectif									
Une pièce	4 206	6 285	7 843	5 238	6 446	7 714	2 619	1 766	2 084
Deux pièces	21 343	33 878	40 885	23 460	33 568	36 936	10 473	7 938	12 507
Trois pièces	25 355	37 315	45 703	26 139	36 506	39 865	15 232	13 128	19 170
Quatre pièces ou plus	15 899	18 399	20 440	16 268	19 137	18 451	11 186	9 244	11 040
Total	66 803	95 877	114 871	71 105	95 657	102 966	39 510	32 076	44 801
Individuel									
Moins de quatre pièces	2 964	5 170	4 362	3 097	4 059	4 710	1 315	1 892	1 527
Quatre pièces	6 366	7 537	8 072	6 322	6 928	7 727	3 536	2 923	3 237
Cinq pièces	3 630	4 481	5 236	3 724	4 409	4 977	2 874	2 410	2 590
Six pièces ou plus	1 129	1 128	1 223	1 183	1 170	1 112	874	618	731
Total	14 089	18 316	18 893	14 326	16 566	18 526	8 599	7 843	8 085

- (1) Logements nouvellement offerts à la vente au cours de l'année.
(2) Logements ayant fait l'objet d'une réservation avec dépôt d'arrhes ou d'une vente sans réservation préalable au cours de l'année.
(3) Logements disponibles à la vente à la fin de l'année (y compris les ajustements tels que les annulations de réservation ou les retraits de commercialisation).

TABLEAU N.03-11

Parc locatif social au 1^{er} janvier de l'année

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (DAEI - SESP)

Unité : Logement

	2000	2002	2003	2004	2005
Année de fin de construction					
Avant 1950 (1)	334 309	268 704	279 704	297 883	331 995
1951 à 1960	477 568	482 804	480 814	478 519	460 802
1961 à 1970	1 062 027	1 062 704	1 057 000	1 051 392	1 032 048
1971 à 1980	1 027 457	1 039 406	1 028 929	1 018 183	1 002 226
1981 à 1990	600 585	620 060	616 672	613 229	620 204
1991 ou après	496 058	604 264	650 421	692 840	733 387
Total	3 998 004	4 077 942	4 113 540	4 152 046	4 180 662
Taille des logements (2)					
Une pièce	224 984	223 701	233 526	234 564	237 131
Deux pièces	722 464	713 212	740 307	753 087	759 587
Trois pièces	1 431 614	1 421 628	1 470 073	1 494 267	1 502 986
Quatre pièces	1 190 795	1 178 019	1 220 877	1 237 917	1 239 140
Cinq pièces ou plus	374 383	364 378	384 947	385 011	387 017
Total	3 944 240	3 900 938	4 049 730	4 104 846	4 125 861
Type de financement initial (2) (3)					
PLR / PSR	223 451	200 274	196 104	190 237	185 034
HLM - O	1 916 492	1 918 260	1 917 545	1 919 377	1 865 664
ILM / ILN	125 219	121 307	117 524	116 323	112 690
PLA très social	60 906	97 419	107 781	116 620	129 757
PLS / PLA CDC / CFF (4)	1 059 461	1 066 792	1 151 420	1 184 238	1 205 897
PLI (5)	43 944	48 429	50 673	58 643	61 949
PAP et PC locatif	23 881	25 417	25 716	25 269	26 906
Autres financements	490 886	423 040	482 967	494 139	535 897
Total	3 944 240	3 900 938	4 049 730	4 104 846	4 123 794
Type de conventionnement					
Logements conventionnés avec travaux	1 570 224	1 611 124	1 629 385	1 579 173	1 522 434
Logements conventionnés sans travaux	884 215	898 761	824 467	836 610	854 816
Logements conventionnés PLA et PC	1 167 132	1 230 263	1 303 640	1 334 932	1 393 713
Total des logements conventionnés	3 621 571	3 740 148	3 757 492	3 750 715	3 770 533
Total des logements non conventionnés	376 433	337 794	356 048	401 331	410 129
Total	3 998 004	4 077 942	4 113 540	4 152 046	4 180 662

- (1) La tranche « Avant 1950 » comprend les logements pour lesquels l'année de fin de construction n'est pas connue et est supposée antérieure à 1950.
(2) Les statistiques sur le financement initial et la taille des logements sont établies sur les logements pour lesquels le type de financement est renseigné.
(3) Les différents sigles utilisés sont explicités dans la partie « définitions » du texte.
(4) Depuis 2002, le prêt PLS remplace le PLA CFF.
(5) Depuis 2002, la rubrique PLI/PLS ne contient plus que les PLI.

Chapitre O.01

Bilan de l'énergie

- 1

Présentation.
- 2

Méthodologie.
- 3

Définitions.
- 4

Sources de documentation.

Liste des tableaux

1 Bilan rénové de l'énergie.	6 Économies d'énergie par secteur.
2 Énergie : grandeurs caractéristiques en 2005.	7 Taux d'indépendance énergétique de quelques pays.
3 Production nationale d'énergie primaire.	8 Production d'énergie primaire dans le monde.
4 Taux d'indépendance énergétique nationale.	9 Consommation d'énergie primaire dans le monde.
5 Consommation d'énergie primaire par type d'énergie et par secteur.	

○ Présentation

Évolution de la consommation depuis 1960

Au cours de la période 1960-1973, la croissance de la demande d'énergie paraissait étroitement liée à la croissance économique. Le pétrole, alors en plein essor, permettait de faire face à la fois au développement industriel et au déclin du charbon auquel il se substituait.

Depuis 1973, l'évolution des prix de l'énergie conduit toutefois à faire des choix sur les sources d'énergie, sur le système productif et sur la maîtrise de la consommation. Ainsi, la mise en place du programme nucléaire permet un sensible accroissement de la production nationale d'énergie primaire, qui passe de 43,5 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep), dont 7,8 % de nucléaire, en 1973 à 137,6 Mtep en 2005 (dont 85,5 % de nucléaire), alors même que la production de charbon, de pétrole et de gaz naturel poursuit son déclin. Parallèlement, les efforts de maîtrise de l'énergie sont couronnés de succès et ont permis, en 2003, d'économiser environ 11 Mtep par rapport à 1990.

Cette plus grande efficacité énergétique, alliée à la modification de structure de l'appareil productif (recul de certains secteurs gros consommateurs d'énergie, comme la sidérurgie, et développement des activités tertiaires), a un fort impact sur le niveau de la consommation d'énergie. De 1960 à 1973, la consommation primaire augmentait en moyenne de + 5,7 % par an ; de 1973 à 1982, elle est restée quasiment stable en raison des deux chocs pétroliers. Elle a crû à nouveau de + 2,5 % par an jusqu'en 1996, puis de seulement + 0,8 % par an depuis lors. La consommation d'énergie primaire par habitant est stable depuis 2000. De même, l'intensité énergétique primaire du PIB (énergie primaire consommée par euro de PIB), à peu près constante sur la décennie 1960, chute de 16 % environ entre 1973 et 1982, puis est stable jusqu'en 1996, pour ensuite baisser de 1,5 % par an depuis.

Ces évolutions contribuent ainsi à accroître sensiblement le taux d'indépendance énergétique de la France, qui passe de 23,9 % en 1973 à 49,8 % en 2005.

Structure de la consommation

Dans le même temps, la structure de la consommation française d'énergie primaire évolue : une forte réduction de la part du pétrole (67,6 % en 1973, 33,3 % en 2005) et de celle du charbon (15,5 % en 1973, 4,9 % en 2005) s'opère au profit du gaz naturel (7,4 % en 1973, 14,8 % en 2005) et surtout de l'électricité primaire (4,3 % en 1973, 42,5 % en 2005), du fait essentiellement de l'énergie nucléaire qui représente 90 % de la production d'électricité.

En ce qui concerne la consommation finale énergétique, les différents secteurs économiques ont des comportements contrastés. Ainsi, le secteur industriel connaît-il de fortes mutations structurelles dont les effets sur la consommation d'énergie sont tangibles. L'industrie (y compris la sidérurgie), qui représentait environ la moitié de la consommation finale énergétique en 1960, n'en couvre plus que 35,9 % en 1973 et 24,3 % en 2005. Parallèlement, le secteur résidentiel-tertiaire voit sa part augmenter de 30 % environ en 1960 à 42,2 % en 1973, pour rester stable depuis. Les transports connaissent une forte expansion : leur part passe de 18 % en 1960 à 19,7 % en 1973 et 31,4 % en 2005.

○ Méthodologie

Cadre comptable

Les bilans énergétiques annuels sont établis depuis 1982 par l'Observatoire de l'Énergie ; ce sont les bilans officiels français en quantités physiques.

Dans un cadre comptable cohérent et concis, le bilan global¹ comprend deux parties principales :

- une partie approvisionnement où sont comptabilisés les flux énergétiques, depuis la production jusqu'à l'approvisionnement total correspondant à la « consommation apparente » (total des disponibilités).
- une deuxième partie emplois où les flux énergétiques sont comptabilisés dans leurs usages « intermédiaires » (transformations dans les industries de la branche énergie), ou pour des usages « finals ».

Équivalences entre formes d'énergie

Pour établir un bilan, il faut pouvoir additionner des énergies de formes différentes. On est ainsi conduit à rechercher des coefficients d'équivalence entre les différentes formes d'énergie.

Correspondance entre les différentes unités (méthode rénovée)

	Unité physique	Unité de compte énergétique	
		PCI en GJ	Tep
CHARBON			
Houille	1 t	26	0,619
Coke de houille	»	28	0,667
Agglomérés et briquettes de lignite	»	32	0,762
Lignites et produits cendreaux de récupération	»	17	0,405
PRODUITS PÉTROLIERS			
Pétrole brut, gazole, fioul domestique, produits à usage non énergétique	1 t	42	1,000
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	»	46	1,095
Essences moteur et carburéacteur	»	44	1,048
Fiouls lourds	»	40	0,952
Coke de pétrole	»	32	0,762
ÉLECTRICITÉ			
Production d'origine nucléaire	1 MWh	3,6	0,086 / 0,33 = 0,260606... ²
Production d'origine géothermique	1 MWh	3,6	0,086 / 0,10 = 0,86 ³
Autres types de production, échanges avec l'étranger, consommation	1 MWh	3,6	0,086 ⁴
BOIS	1 stère	6,17	0,147
GAZ NATUREL ET INDUSTRIELS	1MWh PCS	3,24	0,077
MWh = million de wattheures.			
PCS = pouvoir calorifique supérieur.			
PCI = pouvoir calorifique inférieur.			

MWh = million de wattheures.

PCS = pouvoir calorifique supérieur.

PCI = pouvoir calorifique inférieur.

Pour des raisons de simplification, il est usuel de retenir de manière conventionnelle une source d'énergie étalon, de pouvoir calorifique fixé. Les statistiques présentées dans ce chapitre sont exprimées en « tep » (tonne d'équivalent pétrole, ce qui revient à prendre une tonne de pétrole brut comme unité de référence). Afin de mieux tenir compte des pouvoirs calorifiques spécifiques des différentes énergies et du fait que la même énergie générique recouvre des produits de qualité et de nature différentes, des coefficients d'équivalence ont été définis

¹ Pour une information plus détaillée concernant ces sources, voir le chapitre 0.02 statistiques par énergie.

² L'électricité produite par une centrale nucléaire est comptabilisée selon la méthode de l'équivalent primaire à la production, avec un rendement théorique de conversion des installations égal à 33 % ; le coefficient de substitution est donc de 0,086/0,33 = 0,260606 tep/MWh.

³ L'électricité produite par une centrale à géothermie est aussi comptabilisée selon la méthode de l'équivalent primaire à la production, mais avec un rendement théorique de conversion des installations égal à 10 % ; le coefficient de substitution est donc 0,086/0,10 = 0,86 tep/MWh.

⁴ Toutes les autres formes d'électricité (production par une centrale thermique classique, hydraulique, éolienne, marémotrice, photovoltaïque, etc., échanges avec l'étranger, consommation) sont comptabilisées selon la méthode du contenu énergétique, avec le coefficient 0,086 tep/MWh.

qui prennent pour base le pouvoir calorifique inférieur (PCI)¹ exprimé en giga joules (1GJ = 1 milliard de joules) ou en tep (1 tep = 42 GJ).

Depuis 2002, l'Observatoire de l'Énergie a adopté la méthode commune à l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), Eurostat et le Conseil Mondial de l'Énergie (CME) concernant les coefficients d'équivalence de l'électricité et les sources maritimes internationales (cf. note « la nouvelle méthodologie d'établissement des bilans énergétiques de la France », disponible sur internet).

Corrections du climat

Ces corrections sont fondées sur le principe que la consommation de chauffage est liée au coefficient de rigueur de l'hiver, obtenu en faisant le rapport entre un indicateur de climat observé et un indicateur de climat de référence (période trentenaire 1976 - 2005) ; cet indicateur est défini comme une somme de « degrés-jours » (écarts journaliers entre la température observée et 17°C). La part des consommations sensibles à la température est variable en fonction des énergies et évolue dans le temps.

Cette méthode de correction a été approuvée fin 2005 par le Conseil d'orientation de l'Observatoire de l'Énergie. Elle a été appliquée rétroactivement aux séries présentées dans cet ouvrage.

Dans cette édition, des rectifications ont également été apportées aux séries relatives aux énergies renouvelables pour une meilleure conformité aux normes internationales.

3

○ Définitions

Les grandeurs qui suivent portent sur la France métropolitaine.

Consommation

La **consommation primaire apparente** est égale à : production d'énergie primaire + importations – exportations – stockages + déstockages.

La mesure des stocks doit couvrir à la fois ceux des producteurs d'énergie, ceux des importateurs, des distributeurs, des transformateurs et des utilisateurs finals, lorsqu'ils sont connus.

La **consommation de la branche énergie** englobe d'une part les flux d'énergie impliqués dans des processus de transformation (consommation – production) opérés par la branche énergie et, d'autre part, la consommation de ces mêmes industriels pour leur usage propre, ainsi que les pertes et les écarts statistiques du bilan.

La **consommation finale énergétique** correspond à l'énergie livrée aux consommateurs finals, quelle qu'en soit la provenance et à toutes fins énergétiques.

La **consommation finale non énergétique** comptabilise les utilisations d'énergie comme matière première. Les usages non énergétiques sont surtout répandus dans l'industrie chimique : pétrochimie, carbochimie et l'industrie des engrais.

Le bilan se résume donc à l'équation comptable :

consommation primaire = consommation de la branche énergie + consommation finale énergétique + consommation finale non énergétique.

On détermine le degré ou **taux d'indépendance énergétique** de notre pays, globalement et par source d'énergie, par le rapport production nationale primaire / consommation primaire réelle.

Énergie primaire

L'énergie primaire est l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse,

le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de l'Observatoire de l'Énergie du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Minefi / DGEMP / OE).

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Minefi) :
 - Direction des Ressources énergétiques et minérales (Direm) ;
 - Direction générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ;
 - Service des études et des statistiques industrielles (Sessi).
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).
- Centre d'études et de recherche économique sur l'énergie (Ceren).
- Charbonnages de France (CDF).
- Comité Professionnel du Pétrole (CPDP).
- Électricité de France : OSGE.
- RTE (Gestionnaire du réseau de transport d'électricité), Citef.
- Gaz de France.
- Observatoire des énergies renouvelables (Observ'ER).
- Commission européenne, DG TREN (Eurostat).
- Agence internationale de l'énergie (AIE) / OCDE.

Sites Internet :

- www.industrie.gouv.fr/energie
- www.industrie.gouv.fr/energie/statistiques-energie.htm (avec toutes les publications de l'Observatoire de l'Énergie)
- www.industrie.gouv.fr/energie/statistiques/pegase.htm (Pegase est une base de données en ligne)
- epp.eurostat.ec.europa.eu
- www.iea.org
- www.statistique publique.fr

Publications :

Observatoire de l'Énergie

Méthodes de comptabilité de l'énergie (Documentation française).

Disponibles auprès des Éditions de l'Industrie :

– *Tableaux des consommations d'énergie en France*, édition 2006.

– *Bilans de l'énergie 1970-2004*, édition 2005 ;

– *L'énergie dans les régions*, édition 2005 ;

– *Les chiffres clés de l'énergie*, édition 2004.

Disponibles gratuitement auprès de l'OE :

– *Conjoncture énergétique mensuelle : 10 numéros par an ;*

– *Énergies renouvelables en France 1970 – 2005 ;*

– *Statistiques 2005 de l'industrie gazière (11.06) ;*

– *Scénario énergétique tendanciel à l'horizon 2030 pour la France (06.04) ;*

– *L'étude pour une prospective énergétique concernant la France, 2030-2050 (02.05).*

Fascicules et dépliants statistiques :

– Repères (2^e trimestre) ;

– Statistiques énergétiques France (1^{er} et 3^e trimestre) ;

– Prix des énergies (1^{er} et 3^e trimestre).

Notes statistiques :

– Prix du gaz et de l'électricité en Europe (avril, novembre) ;

– La consommation de carburant des voitures particulières en France (4^{ème} trimestre) ;

– Émissions de CO₂ dues à l'énergie dans l'OCDE et dans le monde (octobre) ;

– Les Français et l'énergie. Baromètre d'opinion (juin et novembre) ;

– GNV - le gaz naturel véhicules : quel potentiel ? (11.06)

– Électricité et politique énergétique : spécificités françaises et enjeux dans le cadre européen (11.06)

– L'électricité en France 2005 : une analyse statistique (01.06)

¹ La quantité de chaleur pouvant être produite par une unité physique sans prendre en compte la chaleur latente de condensation de la vapeur d'eau produite pendant la combustion donne le pouvoir calorifique inférieur (PCI). La prise en compte de la chaleur latente donne le pouvoir calorifique supérieur (PCS).

Autres

- Les perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2010 -2020, rapport du Groupe « Énergie 2010-2020 », du Commissariat général au plan (Documentation française).
- Défi climat pour la France : « le facteur 4 », horizon 2050, documentation française (10.06).
- Les consommations d'énergie dans l'industrie, Minefi, Sessi (Éditions de l'Industrie).

- Les consommations d'énergie dans les IAA et les scieries, MAP/Scees, Agreste (annuel).
- *Bulletin mensuel*. Comité professionnel du pétrole (CPDP).
- Pétrole 2005 : éléments statistiques (CPDP).
- Statistiques en bref, Environnement et Énergie, Eurostat.
- Gas and electricity market statistics - data 1990 - 2006, Eurostat, 2006.

Les coordonnées de l'Observatoire de l'Énergie figurent dans les annexes en fin d'annuaire.

TABLEAU O.01-1

Bilan renouvelé de l'énergie (1)

Source : Observatoire de l'Énergie (avril 2006)

Unité : Million de tep

	Charbon		Pétrole		Gaz		Électricité		Énergies renouve- lables thermiques et déchets	Total
	Houille Lignite (2) PR	Coke Agglo- mérés	Brut	Raffiné	Naturel	Indus- triel	Produc- tion (3) brute	Consom- mation		
ANNÉE 2004 (r)										
APPROVISIONNEMENT										
Production d'énergie primaire	0,39	///	1,14	0,29	1,10	///	122,50	///	12,44	137,86
Importations	12,06	0,91	85,13	30,17	39,73	///	0,57	///	///	168,57
Exportations	- 0,06	- 0,57	///	- 21,47	- 1,22	///	- 5,88	///	- 0,06	- 29,26
Soutes maritimes internationales	///	///	///	- 2,97	///	///	///	///	///	- 2,97
Variation de stocks	0,18	0,05	0,35	0,23	0,37	///	///	///	///	1,18
Total disponibilités	12,57	0,39	86,62	6,25	39,98	///	117,19	///	12,38	275,38
EMPLOIS										
Consommation de la branche énergie :										
Raffinage	///	///	86,83	- 81,76	///	///	- 0,13	0,31	///	5,25
Production d'électricité thermique	5,49	///	///	1,11	2,38	0,73	- 4,97	///	1,41	6,15
Usages internes de la branche	3,66	- 3,15	-	0,12	0,68	- 0,29	///	4,82	0,15	5,99
Pertes et ajustement	0,60	- 0,09	- 0,21	0,16	0,03	- 0,03	///	81,00	0,44	81,90
Total (A)	9,75	- 3,24	86,62	- 80,37	3,09	0,41	- 5,10	86,13	2,00	99,29
Consommation finale énergétique (corrigée du climat) :										
Sidérurgie	1,57	3,00	///	0,04	0,58	- 0,41	///	1,01	///	5,79
Industrie	0,93	0,42	///	6,19	13,78	-	///	10,94	1,25	33,51
Résidentiel Tertiaire	0,34	0,07	///	15,21	20,58	-	///	22,91	8,75	67,86
Agriculture	///	///	///	2,33	0,33	///	///	0,28	0,06	3,00
Transports (4)	///	///	///	49,37	0,04	///	///	1,05	0,35	50,81
Total (B)	2,84	3,49	///	73,14	35,31	- 0,41	///	36,19	10,41	160,97
Consommation finale non énergétique :										
Total (C)	///	0,14	///	13,54	1,70	///	///	///	///	15,38
Consommation totale d'énergie primaire (corrigée du climat) :										
Total corrigé (A+B+C)	12,59	0,39	86,62	6,31	40,10	///	///	117,22	12,41	275,64
dont : Correction climatique (5)	0,02	-	///	0,06	0,12	///	///	0,03	0,03	0,26
ANNÉE 2005 (p)										
APPROVISIONNEMENT										
Production d'énergie primaire	0,25	///	1,08	0,26	0,82	///	122,65	///	12,52	137,58
Importations	12,30	1,10	84,16	34,92	41,42	///	0,69	///	///	174,59
Exportations	- 0,03	- 0,43	///	- 24,59	- 0,91	///	- 5,88	///	- 0,06	- 31,90
Soutes maritimes internationales	///	///	///	- 2,72	///	///	///	///	///	- 2,72
Variation de stocks	0,55	- 0,19	0,02	- 1,10	- 0,55	///	///	///	///	- 1,27
Total disponibilités	13,07	0,48	85,26	6,77	40,78	///	117,46	///	12,46	276,28
EMPLOIS										
Consommation de la branche énergie :										
Raffinage	///	///	85,31	- 80,42	///	///	- 0,13	0,31	///	5,07
Production d'électricité thermique	6,22	///	///	1,49	2,57	0,76	- 5,54	///	1,43	6,93
Usages internes de la branche	3,64	- 3,09	-	0,14	0,56	- 0,29	///	4,84	0,15	5,95
Pertes et ajustement	0,40	0,13	- 0,05	- 0,22	0,09	- 0,04	///	81,56	0,45	82,32
Total (A)	10,26	- 2,96	85,26	- 79,01	3,22	0,43	- 5,67	86,71	2,03	100,27
Consommation finale énergétique (corrigée du climat) :										
Sidérurgie	1,57	2,85	///	0,04	0,56	- 0,43	///	0,87	///	5,46
Industrie	0,93	0,41	///	6,04	14,17	-	///	10,81	1,26	33,62
Résidentiel Tertiaire	0,30	0,06	///	14,96	20,75	-	///	23,44	8,73	68,24
Agriculture	///	///	///	2,23	0,34	///	///	0,29	0,06	2,92
Transports (4)	///	///	///	48,88	0,05	///	///	1,03	0,42	50,38
Total (B)	2,80	3,32	///	72,15	35,87	- 0,43	///	36,44	10,47	160,62
Consommation finale non énergétique :										
Total (C)	///	0,12	///	13,68	1,79	///	///	///	///	15,59
Consommation totale d'énergie primaire (corrigée du climat) :										
Total corrigé (A+B+C)	13,06	0,48	85,26	6,82	40,88	///	///	117,48	12,50	276,48
dont : Correction climatique (5)	- 0,01	-	///	0,05	0,10	///	///	0,02	0,04	0,20

(1) Depuis avril 2002, la méthodologie pour le pétrole et l'électricité a été alignée sur celle d'Eurostat, de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) et du CME (Conseil Mondial de l'Énergie) ; les chiffres sont rétropolés.
(2) PR = produits de récupération.
(3) Y compris l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque.
(4) Hors soutes maritimes internationales.
(5) L'indice de rigueur climatique était de : 0,99 en 2004 et 0,99 en 2005. La méthodologie de correction des effets du climat a été modifiée pour l'ensemble de la période.

TABLEAU O.01-2

Énergie : grandeurs caractéristiques en 2005 (1)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi)
Enquête annuelle d'entreprise

Activité	Codes NES et NAF	Nombre d'entre- prises	Effectif salarié au 31/12	Chiffre d'affaires hors taxes	Expor- tations	Investis- sements	Chiffre d'affaires hors taxes/ effectif	Expor- tation/ Chiffre d'affaires hors taxes	Investis- sements/ Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat d'exploit- ation/ Chiffre d'affaires hors taxes
				(millions d'euros)	(millions d'euros)	(millions d'euros)	(milliers d'euros)	%	%	%
Extraction de produits énergétiques	G11 à G13	16	1 231	696	26	175	565,3	3,7	25,2	10,7
Cokéfaction et industrie nucléaire	G14	11	11 858	4 040	1 600	277	340,7	39,6	6,9	4,8
Raffinage de pétrole	G15	42	16 649	64 265	8 621	929	3 860,0	13,4	1,4	2,9
Production de combustibles et de carburants	G1	69	29 738	69 000	10 246	1 381	2 320,3	14,8	2,0	3,1
Production d'électricité	401A	28	102 659	c	c	c	c	c	c	c
Distribution et commerce d'électricité	401E	38	4 035	2 177	57	179	539,5	2,6	8,2	2,5
Distribution de combustibles gazeux	402C	9	23 035	c	c	c	c	c	c	c
Production et distribution de chaleur	403Z	82	21 993	4 844	27	208	220,3	0,6	4,3	4,3
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	G21	158	160 027	65 203	6 381	4 434	407,5	9,8	6,8	8,8

(1) Champ : entreprises de 20 personnes ou plus.

TABLEAU O.01-3

Production nationale d'énergie primaire (1)

Source : Observatoire de l'Énergie (avril 2006)

Unité : Million de tep

	1973	1979	1985	1990	1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Charbon	17,3	13,3	10,9	7,7	6,2	2,3	1,5	1,2	1,3	0,4	0,3
Pétrole	2,2	2,2	3,3	3,5	3,3	1,7	1,7	1,6	1,5	1,4	1,3
Gaz naturel	6,3	6,5	4,5	2,5	2,9	1,5	1,5	1,4	1,2	1,1	0,8
Électricité primaire	8,0	16,2	63,9	86,8	101,8	114,4	116,6	119,6	120,6	122,5	122,7
Hydraulique (2)	4,1	5,8	5,5	5,0	5,9	6,2	6,8	5,7	5,6	5,7	5,0
Nucléaire	3,8	10,4	58,4	81,7	96,0	108,2	109,7	113,8	115,0	116,8	117,7
ENR thermiques et déchets	9,8	9,5	11,1	11,4	12,6	12,5	12,8	12,2	12,5	12,4	12,5
Total	43,5	47,7	93,8	111,8	126,7	132,5	134,0	136,0	137,1	137,9	137,6

(1) Depuis avril 2002, la méthodologie pour le pétrole et l'électricité a été alignée sur celle d'Eurostat, de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) et du CME (Conseil Mondial de l'Énergie) ; les chiffres sont rétropolés.
(2) Électricité d'origine hydraulique, éolienne ou photovoltaïque.

TABLEAU O.01-4

Taux d'indépendance énergétique nationale (1)

Source : Observatoire de l'Énergie (avril 2006)

Unité : %

Énergie	1973	1979	1985	1990	1995	2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004	p 2005
Charbon	61,5	41,7	44,7	40,7	34,9	16,5	12,1	9,0	9,4	3,0	1,8
Pétrole	1,8	1,9	4,0	4,0	3,4	1,9	1,8	1,8	1,6	1,5	1,5
Gaz	46,4	30,7	18,7	9,9	9,4	4,2	3,9	3,9	3,2	2,8	2,0
Électricité primaire	103,4	97,1	103,2	104,8	106,1	105,5	105,3	105,9	105,0	104,5	104,4
ENR thermiques et déchets	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	100,2	100,4	100,5	100,5
Ensemble	23,9	24,6	45,7	49,7	51,8	50,1	49,9	51,0	50,4	50,1	49,8

(1) (Production d'énergie primaire / Disponibilités totales d'énergie primaire) x 100. Les disponibilités totales correspondent à la consommation d'énergie primaire non corrigée (tableau O.01-5). Depuis avril 2002, la méthodologie pour le pétrole et l'électricité a été alignée sur celle d'Eurostat, de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) et du CME (Conseil Mondial de l'Énergie) ; les chiffres sont rétropolés.

TABLEAU O.01-5

Consommation d'énergie primaire par type d'énergie et par secteur (1)

Source : Observatoire de l'Énergie (avril 2006) Unité : Million de tep

	1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005		
	Mtep	%	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	%	
Énergie													
Charbon	27,8	15,5	31,9	24,2	19,2	14,7	14,2	12,4	12,8	13,6	13,0	13,5	4,9
Pétrole	121,5	67,6	114,2	82,2	88,3	92,4	95,1	95,3	93,3	92,4	92,9	92,1	33,3
Gaz	13,2	7,4	21,0	23,2	26,3	30,4	37,6	39,4	40,2	39,3	40,1	40,9	14,8
Électricité primaire	7,7	4,3	16,7	61,7	83,2	99,2	108,9	110,9	113,5	115,0	117,2	117,5	42,5
ENR thermiques et déchets	9,4	5,2	9,4	10,4	12,2	12,4	13,3	13,2	13,2	12,7	12,4	12,5	4,5
Total consommation primaire (1)	179,7	100,0	193,1	201,6	229,2	249,0	269,2	271,3	273,1	273,0	275,6	276,5	100,0
Secteur													
Branche énergie	35,1	///	42,0	61,3	74,8	85,7	93,0	92,7	95,4	98,0	99,3	100,3	///
Usages non énergétiques	10,9	///	12,0	11,7	12,4	15,4	17,4	16,4	15,1	15,4	15,4	15,6	///
Consommation finale énergétique (1)	133,6	100,0	139,2	128,6	141,9	148,7	158,8	162,2	162,6	159,6	161,0	160,6	100,0
Sidérurgie	12,5	9,4	11,4	8,0	7,0	6,4	6,2	5,7	6,0	5,8	5,8	5,5	3,4
Industrie (1)	35,4	26,5	35,9	29,5	31,6	31,5	33,2	33,4	33,6	33,1	33,5	33,6	20,9
Résidentiel-Tertiaire (1)	56,4	42,2	57,2	54,4	58,5	63,1	67,0	69,7	69,1	67,4	67,9	68,2	42,5
Agriculture	3,0	2,3	3,2	3,0	3,1	2,8	3,0	3,0	3,0	2,9	3,0	2,9	1,8
Transports	26,3	19,7	31,5	33,8	41,7	44,9	49,4	50,4	50,9	50,4	50,8	50,4	31,4
Consommation d'énergie primaire non corrigée	182,4	///	193,9	205,2	225,2	238,9	264,6	268,6	266,9	271,8	275,4	276,3	///

(1) Consommation corrigée des aléas climatiques. Depuis avril 2002, la méthodologie pour le pétrole et l'électricité a été alignée sur celle d'Eurostat, de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) du CME (Conseil Mondial de l'Énergie) ; les chiffres sont rétropolés. Les chiffres relatifs aux énergies renouvelables (ENR) ont été corrigés.

TABLEAU O.01-6

Économies d'énergie par secteur (1)

Source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe) Unité : Million de tep

Secteur	De 1990 à										2003 / 2002
	r 1991	r 1995	r 1996	r 1997	r 1998	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	p 2003	
Industrie	— 0,67	— 0,55	— 0,72	+ 0,34	+ 0,66	+ 1,53	+ 2,12	+ 2,13	+ 3,26	+ 3,70	+ 0,44
Résidentiel (chauffage seul)	— 0,43	+ 1,34	+ 1,64	+ 1,83	+ 1,53	+ 2,03	+ 2,26	+ 1,76	+ 2,15	+ 3,39	+ 1,24
Tertiaire (hors électricité)	+ 0,42	+ 0,78	+ 0,84	+ 0,64	+ 0,65	+ 0,81	+ 0,93	+ 0,92	+ 1,01	+ 1,22	+ 0,21
Transports routiers	+ 0,06	+ 0,17	+ 0,31	+ 0,28	+ 0,25	+ 0,42	+ 1,27	+ 1,27	+ 1,81	+ 2,64	+ 0,83
Total	— 0,62	+ 1,74	+ 2,07	+ 3,09	+ 3,09	+ 4,79	+ 6,58	+ 6,08	+ 8,23	+ 10,95	+ 2,72

(1) Économies d'énergie cumulées réalisées depuis l'année de référence, soit 1990. Depuis avril 2002, les séries ont été recalculées avec le nouveau coefficient d'équivalence de l'électricité soit 0,086 tep/MWh, conformément aux bilans officiels. Les économies d'énergie apparaissent avec le signe « + », les « déséconomies », avec le signe « - ».

TABLEAU O.01-7

Taux d'indépendance énergétique de quelques pays

Source : Agence internationale de l'énergie (AIE) Unité : %

Pays	1973	1979	1985	r 1990	r 1995	r 2002	r 2003	2004
Allemagne	50,8	49,3	58,0	52,3	42,4	39,0	38,8	39,1
France	23,9	24,7	45,3	49,2	53,1	50,6	50,2	49,9
Italie	15,9	15,5	17,4	17,1	18,3	15,8	15,2	16,3
Royaume-Uni	49,2	87,7	116,8	98,0	115,3	112,9	106,1	96,4
Union européenne à 25	...	...	...	56,8	57,5	53,3	51,6	50,9
Canada	123,9	110,2	124,8	130,7	150,8	153,5	146,9	147,7
États-Unis	83,8	81,1	88,1	85,6	79,6	72,8	71,6	70,6
Japon	9,1	11,1	18,3	17,2	20,0	18,9	16,6	18,2

TABLEAU O.01-8

Production d'énergie primaire dans le monde (1)

Source : Agence Internationale de l'Énergie (AIE) Unité : Million de tep

Pays								
	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	r 2002	r 2003	p 2004
Amérique du Nord	1 701	1 850	2 004	2 119	2 213	2 280	2 261	2 292
Canada	198	210	241	274	349	384	386	397
États-Unis	1 455	1 526	1 569	1 650	1 662	1 666	1 633	1 641
Mexique	47	114	194	195	202	230	243	254
Amérique latine	357	330	356	422	515	620	621	655
Europe et ex-URSS	1 695	2 235	2 631	2 735	2 399	2 578	2 660	2 729
UE à 25	...	...	...	888	916	905	896	895
dont : UE à 15	447	578	732	716	756	762	752	751
Allemagne	172	182	209	186	145	135	135	136
Espagne	11	16	26	35	32	32	33	33
France	44	48	93	112	128	135	136	137
Italie	20	21	23	25	29	27	28	30
Royaume-Uni	108	193	238	208	258	258	246	225
Autres pays hors UE à 25	...	...	...	1 846	1 483	1 673	1 765	1 834
dont : Russie	...	...	...	...	954	1 034	1 107	1 158
Afrique	473	575	593	693	773	908	973	1 027
Moyen-Orient	1 104	1 146	589	932	1 124	1 267	1 344	1 437
Extrême-Orient	848	1 156	1 439	1 731	2 068	2 374	2 555	2 799
dont : Chine	431	619	746	889	1 070	1 202	1 353	1 537
Japon	30	39	67	77	100	99	85	97
Océanie	72	91	134	170	200	269	267	275
Monde	6 249	7 382	7 747	8 802	9 293	10 295	10 681	11 213

(1) Y compris les énergies renouvelables et les déchets (par estimation pour certains pays non OCDE).

TABLEAU O.01-9

Consommation d'énergie primaire dans le monde

Source : Agence Internationale de l'Énergie (AIE) Unités : Million de tep
Nombre de tep par habitant

Pays	r 1973		r 1990		2004	
	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant
Amérique du Nord	1 949	6,77	2 261	6,30	2 760	6,42
Canada	160	7,11	209	7,56	269	8,42
États-Unis	1 736	8,19	1 928	7,70	2 326	7,91
Mexique	53	0,99	124	1,53	165	1,59
Amérique latine	224	0,90	340	0,96	485	1,10
Europe et ex-URSS	2 366	3,12	3 113	3,68	2 951	3,38
UE à 25	...	...	1 564	3,55	1 757	3,82
dont : UE à 15	1 167	3,35	1 324	3,62	1 546	4,01
Allemagne	338	4,28	356	4,49	348	4,22
Espagne	52	1,50	91	2,33	142	3,33
France (1)	185	3,46	227	3,91	275	4,43
Italie	129	2,35	148	2,61	184	3,17
Royaume-Uni	221	3,93	212	3,71	234	3,91
Autres pays hors UE à 25	...	...	1 549	3,82	1 194	2,88
dont : Russie	...	...	...	...	642	4,46
Afrique	214	0,55	396	0,63	586	0,67
Moyen-Orient	67	0,93	235	1,79	480	2,64
Extrême-Orient	1 148	0,54	2 176	0,75	3 663	1,04
dont : Chine	431	0,49	877	0,77	1 626	1,25
Japon	324	2,98	446	3,61	533	4,18
Océanie	66	3,97	101	4,92	133	5,49
Soutes maritimes internationales	119	///	114	///	164	///
Monde (2)	6 154	1,57	8 738	1,66	11 223	1,77

(1) Les écarts avec la série officielle tiennent à de légères différences méthodologiques.
(2) Y compris les énergies renouvelables et les déchets (par estimation pour certains pays non OCDE).

Chapitre O.02

Statistiques par énergie

- 1

Présentation.
- 2

Méthodologie.
- 3

Définitions.
- 4

Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Bilan des combustibles minéraux solides.	19	Production brute d'électricité nucléaire des principaux pays producteurs.
2	Extraction nette de charbon et effectifs des houillères et des charbonnages de France.	20	Consommation d'électricité par habitant dans le monde.
3	Importation de produits charbonniers par pays d'origine.	21	Bilan du gaz naturel.
4	Production et réserves mondiales de charbon.	22	Canalisations de transport et de distribution de gaz au 31 décembre.
5	Consommation de charbon dans le monde et part dans la consommation totale d'énergie primaire.	23	Industrie gazière : effectif du personnel au 31 décembre.
6	Consommation de charbon par habitant dans le monde.	24	Production commercialisée et réserves de gaz naturel dans le monde.
7	Bilan du pétrole.	25	Consommation de gaz naturel et part du gaz naturel dans la consommation totale d'énergie.
8	Importations de pétrole brut par pays d'origine.	26	Consommation de gaz naturel par habitant dans le monde.
9	Activité des raffineries pétrolières.	27	Bilan des énergies renouvelables (ENR).
10	Ventes de produits pétroliers raffinés par nature de produits.	28	Énergie éolienne raccordée au réseau électrique en métropole et dans les Dom-Com.
11	Production et réserves mondiales de pétrole brut.	29	Activité des usines de traitement de déchets avec récupération d'énergie.
12	Consommation de pétrole dans le monde et part dans la consommation totale d'énergie primaire.	30	Consommation de bois de chauffage dans le secteur résidentiel (corrigée du climat).
13	Consommation de pétrole par habitant dans le monde.	31	Consommation de biocarburants.
14	Bilan de l'électricité.	32	Consommation primaire d'énergies renouvelables dans l'Union européenne et part des ENR dans la consommation totale d'énergie en 2004.
15	Puissance des centrales électriques par type de centrale au 31 décembre.		
16	Longueur des lignes électriques (en fin d'année).		
17	Consommation finale d'électricité corrigée du climat par secteur d'utilisation.		
18	Personnel des exploitations de production et de distribution d'électricité en fin d'année.		

CHARBON

Consommation

En France, la suprématie du charbon sur les autres énergies est indiscutable jusqu'en 1960, où il atteint son apogée.

Dans les années soixante, le charbon a été concurrencé par le pétrole, alors d'un coût compétitif ; puis, à la suite du premier choc pétrolier de 1973, il a dû faire face aux mutations intervenues dans l'industrie lourde et dans la production d'électricité.

La consommation totale de charbon est passée de 57,2 millions de tonnes (Mt) en 1970 à 21,4 Mt en 2004, soit une baisse de 63 %. Toutefois, cette tendance n'a pas été constante sur la période : en recul jusqu'en 1975 (41,2 Mt), la demande remonte à 52,9 Mt en 1979, pour redescendre de façon régulière à moins de 30 Mt en 1988.

L'évolution de la consommation totale est largement liée à celle des centrales électriques. Celle-ci a crû de 15,1 Mt en 1975 à 28,3 Mt en 1979, pour faire face à la demande d'électricité dans les années 1970 ; dans les années 80, avec la montée du nucléaire, le charbon a régressé dans la production d'électricité (10,9 Mt en 1988), dont il demeure depuis l'énergie de bouclage. Ainsi, il a été fortement sollicité en 1989 (13,5 Mt), en 1991 (15,7 Mt) et en 1998 (13,3 Mt) pour faire face aux problèmes rencontrés dans le nucléaire et l'hydraulique. Après un niveau historiquement faible en 2001 (7,8 Mt), la demande retrouve en 2005 un niveau comparable à celui de 2000, avec 10,3 Mt, soit un bond de 13 % par rapport à 2004.

Quant à la consommation finale (données corrigées du climat), son déclin est quasiment constant depuis 1960 (50,8 Mt) ; elle atteint ainsi 16 Mt en 1990 et 9,5 Mt en 2005. Elle a chuté de 72 % depuis 1970 et a surtout été affectée par les restructurations de la sidérurgie (moins de 7 Mt en 2004, contre 15 Mt en 1970) et par le développement de la filière électrique au détriment de la filière à oxygène. Les autres industries, après un certain redémarrage au début des années 1980, ont vu leur demande à nouveau régresser depuis le début des années 1990. Le marché du résidentiel tertiaire, essentiellement tourné ces dernières années vers les réseaux de chaleur, ne cesse de se rétrécir (0,56 Mt en 2005 contre 12 Mt en 1970). Enfin, le charbon n'a plus de débouchés dans les transports depuis 1970.

Approvisionnements

La production nationale de charbon (houille, lignite et produits récupérés), qui culminait à 58,3 Mt en 1960, a régulièrement diminué jusqu'au premier choc pétrolier de 1973, avec 29,1 Mt. Après une stabilisation à 26 Mt jusqu'en 1977, le déclin reprend, en s'accéléralant à partir de 1984, la production tombant sous la barre des 10 Mt à partir de 1994, suite aux fermetures de mines non compétitives, s'arrête définitivement en avril 2004. Désormais, la production se limite aux seuls produits de récupération, valorisés dans les centrales thermiques.

À 16 Mt en 1960, les importations de charbon sont restées stables jusqu'au premier choc pétrolier. Ensuite, elles n'ont cessé de croître, pour culminer à 32,7 Mt en 1980. En décroissance depuis, elles ont cependant enregistré une remontée conjoncturelle de 1989 à 1992 pour pallier les difficultés rencontrées dans la production d'électricité. En 2004, elles atteignent 21,1 Mt, dont 93 % de houille. L'Allemagne (ex-RFA) était notre premier fournisseur au cours des années 1960. Pour faire face à la montée de la demande jusqu'en 1980, on a fait massivement appel aux importations plus compétitives en provenance de l'Afrique du Sud (interrompues en 1986, en application de l'embargo, et reprises en 1992) et des États-Unis. En 2005, l'Australie occupe le premier rang de nos fournisseurs (5,3 Mt) devant l'Afrique du Sud (4,2 Mt), la Colombie (2,5 Mt) et les États-Unis (1,9 Mt).

PÉTROLE

Après l'âge d'or, les deux chocs pétroliers

Le pétrole connaît son âge d'or en France dans les années 1960. Face aux besoins énergétiques du pays, l'abondance et les prix

attractifs de cette énergie au niveau international favorisent sa pénétration, au détriment du charbon national qui accuse, à cette époque, une forte perte de rentabilité.

Ainsi de 1960 à 1973, la consommation française de pétrole basée, pour sa quasi-totalité, sur les importations, croît au rythme annuel moyen très élevé de + 12 % par an, pour culminer, en 1973, à 127 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep).

Le premier choc pétrolier de 1973 donne un coup d'arrêt à cette formidable expansion ; mais, après une courte période de recul, la consommation reprend dès 1976. Le deuxième choc pétrolier de 1979 inaugure une plus longue période de baisse où la consommation pétrolière chute de 114 Mtep en 1979 à 82 Mtep en 1985, soit un recul de 30 % en 6 ans.

Pendant toute cette période, une substitution massive du pétrole se produit. Le charbon d'abord et l'énergie nucléaire ensuite sont utilisés pour produire de l'électricité et la demande de pétrole des centrales baisse très sensiblement (15 Mtep en 1973 à 1,3 Mtep en 1985). Au stade de la consommation finale, le gaz et l'électricité concurrencent le pétrole dans l'industrie (sa part chute de 49 % en 1973 à moins de 24 % en 1985) et dans le résidentiel-tertiaire (56 % en 1973 ; 28 % en 1985).

En revanche, la demande de pétrole continue de croître dans le secteur des transports ; ce dernier représente, en 1985, 42 % de la consommation totale de pétrole contre moins de 25 % en 1973.

Au total, la contribution du pétrole dans la consommation d'énergie primaire chute de 69 % en 1973 à 43,5 % en 1985.

Dans le même temps, on assiste à une sensible diversification géographique des importations de pétrole brut, avec la très forte diminution de la part du Proche-Orient (71 % en 1973 ; 29 % en 1985), l'apparition des pays de la mer du Nord (0 % en 1973 ; 26 % en 1985) et les contributions accrues de l'Afrique Noire et de l'ex-URSS.

Contre-choc pétrolier de 1986

Le contre-choc pétrolier de 1986, avec une réduction de moitié des prix du pétrole importé, ainsi que la reprise de la croissance économique relancent, mais de manière modérée, la consommation de pétrole. Cette évolution ne remet pas en cause la baisse des parts de marché du pétrole, mais contribue à en ralentir le rythme.

La crise du Golfe, qui a éclaté en août 1990, n'a pas fondamentalement changé la situation, en raison de sa courte durée.

Après la mini-crise de 1997, plusieurs facteurs poussent le pétrole vers les sommets

Le cours du pétrole a fortement baissé à partir de décembre 1997, puis a connu une remontée spectaculaire depuis février 1999, avec des accès de fièvre au moindre signal négatif (près de 66 \$ pour le baril de Brent daté fin août 2005 lors du passage du cyclone Katrina dans le Golfe du Mexique, 78 \$ en août 2006 lors d'une conjonction d'aléas et de tensions internationales). Les fluctuations depuis 1997 sont à mettre sur le compte du relâchement de la politique de quotas de l'Opep, simultanément à la crise économique en Asie, puis d'un respect plus strict lié à l'élection du président Chavez au Venezuela et à l'accession de fait au trône d'Arabie saoudite du Prince Abdallah ; de plus, l'industrie pétrolière, déjà fortement cyclique (investissements lourds et à risques), a retardé ses investissements à tous les niveaux de la chaîne (production, transport maritime, raffinage) en raison des nombreuses fusions-acquisitions de la période 1997-1999, au moment même du boom économique en Asie à partir de 2000, cette zone, très énergivore, bénéficiant notamment d'un transfert de production de la part des pays industrialisés.

Depuis les attentats du 11 septembre et la montée des tensions au Moyen-Orient (Israël, Irak, Iran), les prix du pétrole se sont envolés continûment et une nouvelle donne est apparue :

- les contraintes environnementales se font de plus en plus sévères. Elles imposent des normes et réglementations qui rendent les investissements de raffinage, stockage et de terminaux portuaires plus coûteux et complexes à mettre en œuvre. La montée des craintes face au changement climatique

accroît en outre fortement la pression pour faire diminuer la demande ;

- les investissements ont été trop insuffisants ou tardifs à tous les niveaux de la chaîne (production, transport maritime, raffinage) pour satisfaire la demande en quantité et en qualité (goulots d'étranglement récurrents dans le raffinage américain, d'autant que l'offre s'est avérée trop riche en bruts lourds) ; ainsi selon l'AIE, c'est environ 164 milliards de dollars (dollars de 2005) qui devraient être investis chaque année pour assurer un approvisionnement satisfaisant en pétrole et en gaz dans le monde ;

- les difficultés et les risques à investir au Moyen-Orient, ou dans des pays tels que le Venezuela ou la Russie, ont d'autant plus d'importance qu'il s'agit des zones où le coût du pétrole est de loin le moins cher ;

- la demande de pétrole est de moins en moins sensible au signal prix, dans la mesure où elle se concentre sur des usages dits non substituables (transports, pétrochimie) ; de plus dans de nombreux pays en développement, les prix du pétrole sont encore largement administrés, les États intervenant pour atténuer les hausses et limiter les effets des fluctuations des cours internationaux ;

- sous l'effet de la forte hausse de la demande en Asie et des faibles investissements, la capacité de production encore inutilisée de l'OPEP s'est réduite à un niveau très faible, proche de la rupture.

- la hausse des prix du pétrole peut encourager les revendications sociales (grèves au Nigeria, en Norvège,...) ou nationales (Venezuela) pour un autre partage de la rente pétrolière ; ces revendications prennent la forme de conflits qui eux-mêmes accentuent les tensions sur les prix ;

- par ailleurs, les spéculations boursières contribuent à accroître la volatilité des prix : aujourd'hui, les transactions à terme sont 16 fois plus importantes que les transactions « physiques » ; les investissements supportent donc une prime de risque d'autant plus élevée.

- enfin, la politique de quotas des pays de l'Opep vise à maintenir un prix du pétrole qui leur assure un revenu suffisant en monnaie nationale, malgré la baisse du dollar.

A contrario, le Peak-Oil¹ paraît encore très éloigné, et encore plus éloigné l'épuisement des réserves ultimes de pétrole (pétroles non conventionnels inclus).

Place actuelle du pétrole dans le bilan énergétique de la France

En 2005, le pétrole représente 33,3 % de la consommation d'énergie primaire, 15,6 % de la consommation d'énergie de l'industrie (non compris les usages non énergétiques), 21,9 % de celle du résidentiel-tertiaire, et prédomine dans les transports (97 %). Ce secteur recouvre, à lui seul, 57 % de la demande de pétrole (hors autoconsommation des raffineries et pertes). Si l'on y ajoute les usages de matières premières (bases pétrochimiques et produits non énergétiques), les usages « captifs » atteignent désormais 72 % de la consommation française de pétrole.

En 2005, l'extraction nationale d'hydrocarbures liquides représente seulement 1,4 % de la consommation totale. En ce qui concerne les importations de pétrole brut et autres produits à distiller, elles se répartissent presque également entre quatre grandes origines : le Moyen-Orient et la mer du Nord (en baisse), l'ex-URSS et l'Afrique (plutôt en hausse).

ÉLECTRICITÉ

Consommation d'électricité en France

Entre 1973, année du premier choc pétrolier, et 2005, la consommation intérieure d'électricité s'est développée deux fois plus vite que l'ensemble de la consommation d'énergie. Elle a plus que doublé au cours de la période pour atteindre 482 TWh en 2005. L'électricité représente ainsi 23 % de la consommation finale énergétique ; en 1973, cette part était de 10 %.

Les secteurs résidentiel et tertiaire ont connu les plus forts taux de progression de la demande depuis 1973, la France se singularisant, par rapport aux autres pays européens, par un développement substantiel du chauffage électrique. Ensemble, ils représentent 64 % de la consommation finale, tandis que l'industrie en constitue 30 % (48 % en 1973).

Production par filière

Le parc national des équipements de production d'électricité a, fin 2005, une puissance maximale de l'ordre de 117 GW, dont 63 GW pour le parc nucléaire (59 tranches).

La mise en place du programme électronucléaire, à partir de 1974, a permis une substitution massive de l'énergie nucléaire au fioul, puis au charbon, pour la production d'électricité, en même temps qu'elle contribuait à la satisfaction de la demande.

À la suite du second choc pétrolier, la consommation d'électricité s'est développée moins vite que prévu, grâce à d'importantes mesures d'économies d'énergie, faisant apparaître une surcapacité nucléaire. Celle-ci s'est traduite par l'absence de nouvelles commandes de centrales entre 1987 et 1990, et par le développement des exportations qui atteignent 68 TWh en 2005 et contribuent positivement à la balance commerciale. quatre nouvelles tranches de type « palier N4 », de 1450-1495 MW, sont entrées en service industriel entre 2000 et 2002.

La montée en puissance de la production nucléaire, qui passe de 14 TWh en 1973 à 430 TWh en 2005 (production nette), s'accompagne d'une réduction de la production thermique classique. Celle-ci atteint 62 TWh en 2005, soit un peu plus de la moitié de son niveau de 1973, et repose en premier lieu sur des centrales au charbon. En 2005, la production thermique classique représente 11,3 % de la production totale, assurée pour l'essentiel (78,3 %) par les centrales nucléaires.

L'équipement des grands sites hydrauliques aménageables est presque achevé et leur capacité de production (26 GW fin 2005) est près d'atteindre son maximum. Ainsi, la part de l'hydraulique dans la production totale d'électricité se réduit : elle est passée de 27,3 % en 1973 à 10,2 % en 2005.

Par ailleurs, la nécessité de réduire la sensibilité aux aléas climatiques du système électrique, caractérisé notamment par une forte demande en période de pointe, conduit à développer l'autoproduction, la cogénération et les contrats d'importation d'électricité en pointe.

Enfin, la substitution du nucléaire aux combustibles fossiles contribue à la réduction des émissions polluantes. Ainsi, par exemple, les émissions de dioxyde de carbone pour la production d'un kWh sont presque dix fois moindres aujourd'hui qu'en 1973.

GAZ

Consommation

Le marché du gaz s'est développé en France dans les années 1960. Principalement destiné à la production d'électricité, il représentait, alors, 3 % de la consommation d'énergie primaire, l'industrie étant le principal utilisateur final. Avec le lancement du programme électronucléaire, ses usages se sont orientés vers le marché final sur lequel il a connu une expansion rapide grâce à ses atouts en matière de prix, de performances énergétiques et d'environnement.

En 2005, le gaz représente 22,3 % de la consommation finale énergétique totale, 37,7 % de la demande d'énergie de l'industrie (y compris sidérurgie) et 30,4 % de celle du résidentiel-tertiaire. Son utilisation est moins développée que dans la plupart des autres pays européens, en raison de la concurrence du chauffage électrique et d'une densité de population relativement plus faible restreignant la desserte pour des raisons de rentabilité. Depuis 1998, la production d'électricité se développe. Avec une consommation totale corrigée du climat de 523 TWh en 2002, le gaz naturel représente 14,6 % de la demande d'énergie primaire.

Approvisionnements

La France est passée d'une situation d'autosuffisance dans les années 1960 à une situation de dépendance presque totale : la demande s'est fortement accrue et, si le gisement de Lacq a connu un développement important au cours de la période 1970-1980, la production (injectée dans les gazoducs) chute

¹Maximum qu'atteindrait la production mondiale de pétrole (récupération améliorée, pétroles non conventionnels inclus) avant d'entamer le déclin lié à l'épuisement de la ressource.

régulièrement depuis et est très faible aujourd'hui : - 25,3 % entre 2004 et 2005, contre - 11,3 % depuis 2000. Elle ne représente plus que 2,0 % des disponibilités en gaz naturel. Le recours aux importations n'a cessé de croître depuis le milieu des années 1970. Les Pays-Bas et l'Algérie ont été les premiers fournisseurs. La politique d'approvisionnement s'est concrétisée par une diversification des provenances à cette époque. Elle se caractérise par des contrats à long terme (20 ans en moyenne), qui assurent une sécurité des approvisionnements.

En 2005, les importations de gaz naturel ont progressé : + 4,2 % soit 538 TWh contre 516 TWh en 2004 : 23 % du gaz arrive de la mer du Nord, 20 % de Russie, 16 % des Pays-Bas, 16 % d'Algérie par des contrats de long terme ; du gaz en provenance d'Egypte a commencé à arriver à Montoir-de-Bretagne. Au moins 8 % du gaz distribué en France résulte désormais de contrats de court terme. En 2005, les stocks ont progressé : + 7,1 TWh après une baisse de 4,8 TWh en 2004.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Situation en 2005

Avec une production primaire de 16,1 Mtep en 2005, les énergies renouvelables (ENR) représentent un peu moins de 6 % de la consommation d'énergie en France. Les ENR comprennent des énergies renouvelables électriques (hydraulique, éolien et solaire photovoltaïque) et thermiques (solaire thermique, géothermie, pompes à chaleur, déchets urbains, bois-énergie, résidus agricoles et agroalimentaires, biogaz et biocarburants).

La France dispose de nombreux atouts en matière d'ENR : des ressources hydroélectriques importantes, une des premières forêts d'Europe, un très bon gisement éolien et une technique reconnue en matière d'énergie solaire photovoltaïque et thermique.

De fait, la France est le premier producteur européen d'ENR devant la Suède, l'Allemagne et l'Italie avec près de 14,2 % du total de la production européenne (UE à 25) en 2004. Elle pourrait toutefois être devancée par l'Allemagne en 2005.

Le taux de pénétration des ENR reste cependant très inégal : certaines, comme la production d'électricité hydraulique à grande échelle, présentent depuis longtemps un intérêt industriel et commercial, alors que d'autres techniques n'ont pas encore atteint le même niveau de maturité. L'énergie hydraulique et le bois représentent toujours plus de 80 % de la production primaire d'énergies renouvelables en 2005. Toutefois certaines filières telles que l'éolien, le solaire, les pompes à chaleur et les biocarburants ont connu des évolutions significatives au cours de cette dernière année.

Objectifs des pouvoirs publics

Face aux grands enjeux actuels (sécurité d'approvisionnement, diversification énergétique, lutte contre l'effet de serre, création d'emplois locaux ...), les énergies renouvelables font aujourd'hui partie des axes majeurs de la politique énergétique française. Des objectifs ont été définis et des moyens importants sont mis en œuvre pour permettre un développement significatif des différentes filières d'ENR, avec un souci constant d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Ainsi par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE du 13 juillet 2005), la France s'engage à atteindre des objectifs ambitieux à l'horizon 2010 parmi lesquels : la production de 10 % de ses besoins énergétiques à partir de sources d'énergie renouvelable, la production de 21 % de sa consommation d'électricité à partir de sources renouvelables, l'augmentation de 50 % de sa production de chaleur d'origine renouvelable, l'incorporation de biocarburants à des fins de transport à hauteur de 5,75 % (taux rehaussé à 7 % en 2010 par le plan biocarburants). Cette loi comporte également la mise en œuvre de deux plans spécifiques (plan « face sud » et plan « terre énergie ») pour renforcer les filières solaire et biomasse.

Pour atteindre les objectifs fixés, différentes mesures accompagnent la mise en œuvre de nouveaux projets dans tous les secteurs d'activité. Un système d'obligation d'achat de l'électricité d'origine renouvelable, limité aux installations d'une puissance maximum de 12 MW a été institué par la loi électrique du 10 février 2000 (puissance déplafonnée pour l'éolien dans la loi POPE). Dans ce cadre les tarifs d'achat de l'électricité, fixés

par arrêté pour chaque énergie renouvelable, ont été revus à la hausse en 2006 pour la plupart des énergies concernées. Un système de garantie d'origine créé en 2006 complète ce dispositif. Par ailleurs une programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité (PPI électrique) permettant d'assurer la sécurité d'approvisionnement et le développement des ENR définit des objectifs de développement du parc de production électrique. Ces derniers ont été réactualisés en 2006 pour les années 2010 et 2015 et dans ce cadre de nouveaux appels d'offres vont être lancés. Une programmation pluriannuelle des investissements de production de chaleur (PPI chaleur) permettant le développement de la chaleur renouvelable est en cours d'élaboration. Concernant les biocarburants, des autorisations de construction de nouveaux sites et de nouveaux agréments ont été accordés suivis par le lancement d'appels d'offres successifs. Les particuliers bénéficient pour leur part depuis le 1^{er} janvier 2005 d'un crédit d'impôt à taux majoré à 40 % (puis 50 % depuis le 1^{er} janvier 2006) pour l'achat de tout équipement utilisant une source d'énergie renouvelable.

Une place particulière est également réservée aux actions de recherche et développement des nouvelles technologies de l'énergie avec obligation pour le gouvernement de rendre compte tous les ans au parlement de la mise en œuvre du volet relatif aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie.

2

○ Méthodologie

CHARBON

Production

L'Établissement public des charbonnages de France, créé par la loi du 17 mai 1946 a eu pour mission le contrôle et la coordination de la production du charbon français.

Après la fermeture, au 1^{er} février 2003, de la dernière mine exploitant du lignite dans les Houillères du Bassin du Centre et du Midi (HBCM), et en application du pacte charbonnier de 1994, prévoyant l'arrêt de l'exploitation en 2005 et finalement avancé d'un an, le bassin lorrain a vu l'arrêt de son dernier puits de Creutzwald en avril 2004, après celui de Merlebach en septembre 2003 ; ainsi s'est achevée l'extraction charbonnière dans l'hexagone après plus de deux siècles et demi d'activité durant lesquels 4,6 milliards de tonnes ont été produites.

Importations

L'Atic (Association technique de l'importation charbonnière) a perdu, par décret du 9 mai 1995, le monopole d'importation qu'elle détenait depuis sa création en 1944 ; la France s'est ainsi mise en conformité avec les règles de l'Union européenne. Par ailleurs, l'Association a cessé toute activité depuis janvier 2002.

PÉTROLE

Régime pétrolier en France

Historiquement, les pouvoirs publics sont intervenus très tôt pour doter la France d'une industrie pétrolière solide : création de la Compagnie française des pétroles en 1924, vote de la loi de 1928 qui a permis la création d'une industrie du raffinage sur le territoire national et la constitution de stocks de réserve, création progressive du groupe Elf-Aquitaine à partir de la deuxième guerre mondiale, soutien à la constitution de la deuxième industrie parapétrolière mondiale, encouragement à l'exploration sur le territoire national.

Depuis 1985, la France a considérablement libéralisé sa réglementation pétrolière. Désormais les prix sont libres et des opérateurs nombreux et divers peuvent librement importer. Le marché français est un des plus concurrentiels : c'est en France que la part des grandes surfaces dans la distribution de carburants est la plus élevée (50 % pour les carburants auto) et les prix des supercarburants hors taxes sont les plus faibles d'Europe.

Les fondements du régime pétrolier en France ont été adaptés compte tenu de l'adoption en 1992 d'une directive harmonisant les règles de circulation des produits pétroliers soumis à accises (transposée en droit interne par la loi du 17 juillet 1992) ainsi que de la mise en place du marché communautaire unique le

1^{er} janvier 1993 : la loi du 31 décembre 1992, qui abroge et remplace la loi de 1928, fixe un nouveau régime pétrolier en France. Elle libéralise l'ensemble des opérations pétrolières réalisées sur le territoire national avec, en particulier, la suppression du principe des autorisations préalables d'importation qui avait caractérisé le régime de la loi de 1928.

La loi de 1992 maintient cependant, sous des formes adaptées, un ensemble de dispositions visant à assurer la pérennité des approvisionnements de la France, avec notamment l'obligation de constitution et de conservation de stocks stratégiques.

Sociétés pétrolières françaises

Par ses activités d'exploration, de production et de raffinage en France comme à l'étranger, ainsi que les différentes actions de coopération technique et industrielle qu'il mène auprès d'un grand nombre de pays, le groupe Total (anciennement Totalfina-Elf) possède une envergure internationale et est considéré comme la quatrième des compagnies pétrolières.

Dans le domaine de l'exploration-production à l'étranger, l'ancien Totalfina-Elf s'était implanté surtout en mer du Nord (Frigg, Ekofisk...), en Afrique, notamment dans le golfe de Guinée, au Moyen-Orient (Abu Dhabi, Oman), en Indonésie et en Amérique latine.

En aval, Total figure en bonne place dans le raffinage européen et africain, ainsi que dans la distribution européenne.

Sur le marché français, on trouve dans le raffinage et la distribution, outre Total, des filiales de groupes étrangers (Exxon-Mobil, BP-Amoco, Royal-Dutch-Shell).

La distribution des carburants est également assurée par de nombreux opérateurs (grandes surfaces, indépendants). Le réseau de distribution comporte à la fin 2005 environ 13 600 points de vente, en baisse quasi-régulière, contre 40 400 en 1980.

ÉLECTRICITÉ

Organisation de l'industrie de l'électricité en France

La loi du 8 avril 1946 crée Électricité de France, entreprise nationale, industrielle et commerciale, en lui attribuant la vocation de subvenir aux besoins de la nation en énergie électrique « aux meilleures conditions de coût, de qualité de service et dans le souci de l'intérêt général ». EDF assure l'essentiel de la production d'électricité en France (90 %, le complément étant essentiellement fourni par les centrales de la CNR, de la SNET et de la sidérurgie), ainsi que sa distribution aux différents usagers (avec un certain nombre de régies municipales).

Les deux directives européennes fixant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (96/92 du 19 décembre 1996 et 2003/54 du 26 juin 2003) ont été transposées par la loi du 10 février 2000 relative au service public de l'électricité et par la loi du 9 août 2004 relative aux entreprises électriques et gazières.

Désormais, l'activité de production d'électricité est une activité concurrentielle exercée sous un régime d'autorisations ministérielles. Des appels d'offres peuvent être organisés dans le cadre défini par la programmation des investissements de production d'électricité. Cette organisation permet d'assurer la sécurité d'approvisionnement et le développement des énergies renouvelables et de la cogénération, filières qui bénéficient d'un régime d'obligation d'achat. L'activité de négoce d'électricité s'exerce, elle, dans le cadre d'un système de déclaration. Le système d'accès réglementé aux réseaux avec des tarifs fixés sur proposition de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été retenu afin d'offrir transparence et efficacité concurrentielle. Cette situation est confortée avec la mise en œuvre des dispositions concernant la séparation des activités régulées, d'une part, et des activités concurrentielles, d'autre part : l'activité de transport est ainsi exercée par la société RTE, juridiquement distincte d'EDF. RTE exploite et entretient le réseau public de transport d'électricité ; elle est responsable de son développement afin de permettre le raccordement et l'accès des utilisateurs (producteurs, réseaux de distribution, consommateurs), ainsi que l'interconnexion avec les autres réseaux.

Pour la régulation, à côté du Gouvernement en charge de la définition de la politique de l'électricité et des missions de service public, la CRE est une autorité de régulation indépendante et spécialisée. Par ses compétences en matière d'accès aux réseaux, elle est chargée d'assurer le bon fonctionnement concurrentiel du marché de l'électricité.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, tous les clients professionnels sont éligibles, ce qui représente au moins 70 % de la totalité du marché. Les particuliers le seront également à partir du 1^{er} juillet 2007.

La France possède, par ailleurs, une compétence scientifique et technique qui couvre toute la filière nucléaire, avec notamment le CEA (recherche), la COGEMA (cycle du combustible) et FRAMATOME (construction de chaudières nucléaires).

GAZ

Industrie du gaz en France

En France l'organisation du marché du gaz a été profondément modifiée dans les dernières années : la mise en place du marché unique de l'énergie s'est traduite par la transposition de deux directives européennes nouvelles :

- la directive européenne 1998/30/CE du 22 juin 1998 sur le marché intérieur du gaz naturel a été transposée par la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie qui fixe les nouvelles règles du jeu dans le contexte de la libéralisation progressive.

- la directive européenne 2003/55/CE du 16 juin 2003 a été transposée par la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières : les activités de gestion des réseaux de transport de gaz et les activités de production ou de fourniture de gaz sont exercées par des personnes morales distinctes ; Gaz de France est devenue une société anonyme.

Enfin, la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique précise certaines dispositions sur l'activité gazière en France.

Il résulte de ces dispositifs que les différentes activités de l'industrie gazière sont réellement séparées et que le marché français a été ouvert à tous les clients professionnels le 1^{er} juillet 2004 ; il le sera le 1^{er} juillet 2007 également pour les particuliers.

Production

La loi du 8 avril 1946 modifiée a exclu de la nationalisation la production de gaz naturel qui est actuellement assurée par Total Exploration Production France (TEPF), Gaz de France et Gazonor pour le grisou (pour la production commercialisée).

Transport

Sur le territoire français, jusqu'à fin 2004, trois opérateurs assuraient le transport du gaz : Gaz de France, CFM, et Gaz du Sud-Ouest (GSO). Fin novembre 2004, Gaz de France et Total ont signé un accord : il n'y a plus que deux transporteurs, GRT gaz (filiale de Gaz de France) et Total Infrastructures Gaz France (TIGF, nouvelle appellation de GSO, filiale à 100 % de Total). Des obligations de service public ont été imposées aux transporteurs par la loi du 3 janvier 2003, afin d'assurer l'approvisionnement.

L'utilisation des réseaux de transport du gaz est soumise à un tarif dépendant de « zones d'équilibrage ». Les modalités d'utilisation sont définies par le décret n° 2005-607 du 27 mai 2005 relatif aux règles de tarification applicables à l'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel et par l'arrêté du 27 mai 2005 relatif à la définition des zones d'équilibrage des réseaux de transport de gaz naturel.

Stockage

Le stockage du gaz est régi par le code minier depuis la loi du 4 janvier 2003. Il est assuré par Gaz de France, Géométhane et TIGF, sur 15 sites.

La loi du 9 août 2004 a institué un accès négocié des tiers aux stockages. Le décret n° 2006-1034 du 21 août 2006 relatif à l'accès aux stockages souterrains de gaz naturel fixe les principes d'utilisation et de gestion des stockages souterrains de gaz naturel. Par ailleurs, il attribue des droits d'accès à des capacités de stockage aux fournisseurs qui alimentent des clients finals et impose à certains d'entre eux, des obligations quant à la gestion de leurs stocks.

En France, deux techniques sont utilisées : en nappe aquifère profonde et en cavité saline.

Fourniture

Depuis le 1^{er} juillet 2004, tous les consommateurs professionnels de gaz ont la possibilité de choisir librement leur fournisseur de gaz.

L'activité de fourniture de gaz en France est soumise à autorisation ministérielle. Par fournisseur de gaz, on entend, conformément à l'article 5 de la loi 2003-8, toute entité qui achète ou vend du gaz sur le territoire français, et notamment aux points d'échange de gaz (PEG) ; outre les entreprises intégrées gazières ou leurs mandataires, il s'agit des « traders » et des distributeurs. Ces autorisations ont été délivrées par le ministre chargé de l'énergie conformément au décret n° 2004-250 et la liste est publiée au Journal officiel. On y trouve plus d'une trentaine de fournisseurs pour des clients non domestiques et vingt-deux entreprises qui fournissent aussi des clients domestiques, assurant ou non des missions d'intérêt général dans leur zone de desserte.

Distribution

La loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée n'a pas changé le cadre de concessions communales, syndicales ou encore de régies, dans lequel s'opère la distribution publique du gaz ; cette activité avait été confiée à Gaz de France et à des entreprises locales de distribution historique à économie mixte ou en régie en 1946. L'article 50 de la loi du 2 juillet 1998 prévoyant le « plan national de desserte gazière » (3 avril 2000) a été abrogé par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, mais les dispositions qui permettent aux communes n'ayant pas de réseau de distribution et non inscrites au plan de faire appel à l'opérateur de leur choix sous réserve qu'il soit agréé par le ministre chargé de l'énergie, ont été maintenues. Ces dispositions sont traduites dans l'article L2224.31-III du Code général des Collectivités locales et dans l'article 25-I de la loi du 3 janvier 2003. La liste des gestionnaires de réseaux de distribution, établie conformément à l'article 26-I de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003, comporte vingt-deux distributeurs.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin de se mettre en conformité avec les conventions internationales, le bilan 2005 et l'ensemble des statistiques concernant les ENR ont été élaborés selon les définitions et règles de comptabilisation internationales (avec rétropolation sur les années antérieures). De ce fait quelques modifications ont été apportées sur les séries des filières hydraulique, déchets urbains (comptés pour moitié en tant que déchets renouvelables) et biogaz.

Bilan statistique

La production d'énergie primaire présentée dans ce bilan réunit les productions primaires thermiques et électriques renouvelables (dans le bilan officiel la production électrique renouvelable figure dans la colonne électricité (chapitre O.01)).

En revanche la consommation finale ne concerne que les ENR thermiques utilisées sous forme de chaleur ou de force motrice (biocarburants). L'électricité produite à partir des ENR électriques (hydraulique, éolien, solaire photovoltaïque) ou thermiques (déchets urbains, bois et déchets de bois et biogaz) est injectée dans le réseau électrique national et donc comptabilisée dans la consommation du secteur électrique.

Bois et déchets de bois

Il n'existe pas de statistiques régulières sur la production ou la vente de bois de feu non commercialisée. La consommation de bois retenue dans les bilans s'appuie donc sur l'enquête logement de l'Insee, réalisée tous les quatre ans, qui recense les consommations d'énergie des ménages, et sur les panels de consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire du Ceren. Par convention on estime que la production de l'année correspond à la quantité de bois consommée à climat réel multipliée par un pouvoir calorifique moyen.

3

Définitions

CHARBON

Description des activités

Les diverses activités du secteur correspondent aux étapes successives de l'extraction, du traitement et éventuellement de la transformation du minerai avant son utilisation finale, c'est-à-dire l'agglomération et la carbonisation.

Extraction

Activité de base, l'extraction consiste à dégager le minerai des autres couches géologiques et à le transporter à la surface. Exceptionnellement, l'exploitation se fait à ciel ouvert.

Traitement et classification des charbons

Afin de donner au charbon les caractéristiques exigées pour son utilisation, le traitement comprend les trois opérations successives du lavage, du concassage et du criblage.

Le charbon peut se définir en fonction de sa formation géologique (tourbe, lignite, houille et anthracite), par la catégorie à laquelle il appartient (huit selon la norme française), par son calibre et par son pouvoir calorifique.

Agglomération

L'agglomération consiste à revaloriser les « fines » (houille réduite à l'état de particules), en les mélangeant avec un liant particulier (brai de houille ou bitume). La pâte obtenue passe ensuite dans une presse pour donner des agglomérés, se présentant sous forme de « boulets » ou de « briquettes ».

Carbonisation ou cokéfaction

Le coke issu de la carbonisation dans les cokeries est utilisé pour la production de la fonte dans les hauts fourneaux où il joue à la fois le rôle d'agent de chauffage, d'agent de réduction et d'élément perméabilisant de la charge.

PÉTROLE

Hydrocarbures

Composés complexes de carbone et d'hydrogène, les hydrocarbures liquides sont des combustibles fossiles d'origine organique transformés au cours des âges géologiques lors du tassement de sédiments terrestres ou marins.

Opep

L'organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) créée en 1960 (Conférence de Bagdad), siège à Vienne et regroupe onze pays (Arabie Saoudite, Irak, Iran, Koweït, Venezuela, Qatar, Indonésie, Libye, Émirats Arabes Unis, Algérie et Nigeria). Elle se fixe pour objectif de coordonner les politiques pétrolières des États membres, à la fois pour rentabiliser les investissements des producteurs et assurer l'approvisionnement des consommateurs.

Pays de la mer du Nord

Ce sont le Royaume-Uni, la Norvège, le Danemark et les Pays-Bas.

Réserves prouvées

Les réserves prouvées sont les quantités d'hydrocarbures, de charbon qui, selon les informations géologiques et techniques disponibles, ont une forte probabilité (> 90 %) d'être récupérées dans le futur, à partir des gisements connus et dans les conditions technico-économiques existantes. Cette estimation est donc continuellement réévaluée en fonction des nouvelles découvertes et de l'amélioration de la récupération sur les champs existants.

Description des activités

Exploration – Production

En l'état actuel des techniques, il n'est pas possible de détecter directement la présence d'hydrocarbures dans le sous-sol. L'objet de la recherche est donc de repérer les terrains qui, par leur nature et leur disposition, paraissent les plus propices à receler les gisements. Mais la géologie et la géophysique ne permettent pas à elles seules de déceler la présence d'hydrocarbures. Ce n'est qu'en forant un puits qu'on peut être assuré de l'existence d'un gisement. Un forage sur cinq, en moyenne, dans le monde, découvre des traces d'hydrocarbures.

Mais une partie seulement de ces gisements est économiquement exploitable.

Transport

La moitié environ du pétrole brut produit dans le monde fait l'objet d'échanges internationaux. Le pétrole est acheminé par pipeline (ou oléoduc) ou à bord de navires pétroliers (ou tankers) dont la capacité peut atteindre 350 000 tonnes, voire 550 000 tonnes (Ultra Very Large Crude Carrier).

Raffinage du pétrole

Le raffinage du pétrole brut constitue le maillon industriel dans la chaîne des opérations pétrolières : c'est dans la raffinerie que des pétroles bruts de qualités ou de provenances différentes sont traités et transformés en vue d'obtenir des produits finis.

On sait par le jeu de procédés physiques de séparation (distillation, adsorption, absorption, extraction, etc.) isoler des coupes plus ou moins étroites du brut de base.

Les unités de conversion (reformage, craquage, désalphaltage, alkylation, polymérisation, isomérisation, hydrocraquage, etc.) permettent ensuite d'obtenir les produits finis qui doivent obéir aux spécifications commerciales.

Ces opérations sont effectuées en continu dans de grandes unités de production intégrées largement automatisées et connectées à des dépôts pétroliers ou des complexes pétrochimiques.

Distribution

Le mode de distribution est fonction des quantités consommées.

D'une manière générale, les raffineries approvisionnent directement les consommateurs qui utilisent des quantités importantes de produits pétroliers. C'est le cas, notamment, des centrales électriques, usines, entreprises de travaux routiers, aéroports. Ainsi, pratiquement tous les achats massifs de fioul lourd, de bitume et de carburateur parviennent directement à leur destinataire par des moyens de transport, généralement peu coûteux, adaptés à chaque cas. La gamme est vaste : pipelines, trains de wagons-citernes, caboteurs, transport fluvial et, éventuellement, de très gros camions-citernes en semi-remorques de 35 tonnes.

Pour répondre aux demandes de livraisons de quantités plus faibles, les produits pétroliers transitent par des dépôts. Unités de stockage situées à proximité des zones de consommation, les dépôts constituent un relais indispensable entre la raffinerie et l'utilisateur des produits pétroliers.

Du dépôt jusqu'à l'utilisateur final, la distribution des produits pétroliers se fait uniquement par véhicules routiers. Ainsi, ce sont des camions-citernes qui approvisionnent en carburant les stations-service et assurent les livraisons de fioul domestique, destiné au chauffage des particuliers.

ÉLECTRICITÉ

Production

Centrales hydrauliques

Dans ces centrales, les turbines sont actionnées par une chute d'eau. Pour amener l'eau dans les turbines, on construit généralement un barrage sur un cours d'eau, de façon à constituer une réserve. Selon le cas, la centrale est située au pied du barrage – ce sont les usines barrages – ou loin de celui-ci, pour les usines de dérivation.

Les usines hydrauliques se classent en quatre catégories, en fonction de l'importance de la réserve : les usines de lac, les usines d'éclusée, les usines au fil de l'eau, les usines de pompage.

Citons également l'usine marémotrice de la Rance, qui est la seule au monde capable de convertir en énergie électrique la force des marées.

La France, relativement favorisée par ses régions montagneuses qui offrent de nombreux sites hydrauliques, figure parmi les grands pays européens producteurs d'énergie hydro-électrique.

Centrales nucléaires

Dans ces centrales, la chaleur est dégagée par la fission de l'uranium qui s'opère dans le cœur du réacteur.

La fission est le phénomène de rupture de certains noyaux atomiques qui présentent la propriété d'être fissiles. Lorsqu'un neutron entre en collision avec un noyau d'U 235, celui-ci se brise en deux noyaux plus petits, libérant une grande quantité

d'énergie et émettant deux ou trois neutrons qui viendront à leur tour heurter un autre noyau d'U 235. Il s'engage ainsi une réaction en cascade.

Pour que cette réaction en chaîne s'établisse, il faut rassembler en un même volume une masse suffisante de noyaux fissiles, appelée masse critique. Dans le réacteur, celle-ci devra permettre de contrôler la réaction en chaîne pour obtenir un dégagement d'énergie continu et prédéterminé. Ce réglage fin pourra être assuré par des barres de contrôle faites de matériaux, comme le cadmium ou le bore, qui absorbent les neutrons.

Le cœur d'une chaudière nucléaire est composé de deux éléments indispensables :

- l'assemblage des combustibles nucléaires,

- le modérateur qui permet de ralentir les neutrons pour les mettre en équilibre thermodynamique avec la matière environnante.

En outre, pour récupérer la chaleur produite dans le combustible, on utilisera le fluide caloporteur qui, selon le cas, sera du gaz carbonique sous pression, de l'eau ordinaire à la pression atmosphérique, sous pression ou bouillante, de l'eau lourde, ou encore des métaux liquides, comme le sodium, ou des liquides organiques. Ce sont les caractéristiques de ces trois éléments qui déterminent les filières nucléaires, dont les principales sont :

- la filière uranium naturel - graphite - gaz (UNGG). Cette filière coûteuse et insuffisamment productive a été abandonnée par la France en 1969 ;

- la filière réacteur à eau pressurisée (REP).

Exploité à l'origine sous licence américaine, PWR (Pressurized Water Reactor), le système REP est devenu français à part entière depuis. Ce type de réacteurs, qui utilise l'uranium enrichi comme combustible et l'eau ordinaire comme modérateur et fluide de refroidissement, constitue l'essentiel du parc nucléaire français. On commence à pouvoir utiliser depuis quelques années un combustible composé d'un mélange uranium-plutonium ;

- la filière neutrons rapides.

Le réacteur à neutrons rapides produit plus de matière fissile qu'il n'en consomme. Son principe repose sur la transformation en plutonium, combustible nucléaire, de l'uranium 238. Alors que les réacteurs de la filière REP ne permettent de l'employer qu'à raison de 1 %, ce procédé rend possible l'utilisation intégrale d'uranium naturel transformé en plutonium fissile.

Ainsi, en partant de la même quantité d'uranium, on peut produire, grâce au surgénérateur, 50 à 100 fois plus d'énergie qu'avec les centrales nucléaires classiques.

La France ne possède aujourd'hui qu'un seul réacteur à neutrons rapides : le prototype de 230 MW, Phénix, mis en service industriel en 1974 à Marcoule. L'unité de grande puissance (1 200 MW), Superphénix, à Creys-Malville, a été arrêtée et est en cours de démantèlement.

Centrales thermiques

Elles comprennent les centrales nucléaires et les centrales thermiques classiques. Dans une centrale thermique, une chaudière chauffe de l'eau sous pression et la transforme en vapeur. Celle-ci met en marche une turbine dont le fonctionnement entraîne, à son tour, un alternateur qui produit l'électricité.

Centrales thermiques classiques

Ces centrales peuvent brûler plusieurs types de combustibles, solides comme le charbon ou le lignite, liquides comme le fuel, gazeux, enfin, tels le gaz naturel ou le gaz des hauts fourneaux.

Transport et distribution

À la sortie des centrales, l'électricité est portée à très haute tension (400 000 et 225 000 volts), pour être transportée sur de grandes distances.

Ces lignes à très haute tension qui transportent l'électricité à travers toute la France sont reliées entre elles et forment un seul réseau interconnecté sur lequel se confondent les énergies produites par toutes les centrales.

Les lignes en haute tension (90 000 et 63 000 volts), constituent, avec celles en très haute tension, le réseau de transport.

À proximité des zones d'utilisation, la tension est abaissée dans des postes de transformation. De là, le courant est acheminé par des lignes à haute tension vers les centres de distribution d'EDF. Les lignes moyenne et basse tension appartiennent au réseau de distribution.

Le réseau moyenne tension (entre 15 000 à 20 000 volts) irrigue l'ensemble du territoire à partir de chaque centre de distribution. Le réseau basse tension (380 ou 220 volts) alimente 31 millions d'usagers qui représentent 40 % de la consommation d'électricité. Ce sont tous les particuliers, les petits commerçants, les exploitations artisanales et agricoles, ainsi que les services publics et communaux.

GAZ

Exploration – Production

Cette industrie utilise les mêmes techniques d'exploration, de forage et de production que pour le pétrole.

Transport

Une fois extrait du sous-sol et épuré, le gaz naturel est transporté par gazoduc terrestre ou sous-marin ou par navire méthanier. Le transport par méthanier exige la liquéfaction du gaz, opération qui réduit son volume par 600.

Stockage

En France, deux techniques de stockage bien particulières sont actuellement utilisées :

- la plus répandue est celle du stockage en nappe aquifère profonde : le gaz est injecté dans une couche souterraine de roche poreuse et perméable contenant à l'origine de l'eau et recouverte d'une couche imperméable formant une couverture étanche ; une partie du gaz stocké, le « gaz utile », est récupérable ; le « gaz coussin » reste dans le réservoir.
- le stockage en cavité saline consiste à créer par dissolution à l'eau douce, une caverne souterraine artificielle de grande taille dans une couche épaisse de sel gemme.

Distribution

La livraison du gaz s'effectue généralement par les réseaux de distribution. Cependant, certains gros clients peuvent être directement raccordés à des réseaux de transport du gaz. Les réseaux de distribution sont reliés aux réseaux de transport par des postes de détente qui amènent le gaz à une pression relative d'abord moyenne (entre 50 mbar et 4 bar), puis basse (environ 20 mbar et 50 mbar pour le gaz naturel) ; aujourd'hui le gaz livré en moyenne pression est détendu chez le client au moyen d'un détendeur dédié.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Biomasse

Elle comprend en principe toute matière organique non fossile d'origine biologique utilisée pour la production de chaleur et de l'électricité. Elle regroupe :

- le bois et les déchets de bois qui englobent une multitude de matières ligneuses issues de la sylviculture et de processus industriels : copeaux, sciures générées par les industries du bois, liqueur noire générée par les industries papetières.
- les résidus de récoltes tels que la paille, les marcs de café et de raisin, les coques de noix ou les enveloppes du riz.
- les déchets urbains et assimilés, incinérés dans des installations spécifiques dénommées « unités d'incinération des

ordures ménagères » (UOM). Ne sont pas pris en compte les déchets industriels tels que pneus, solvants, farines animales.

- les biogaz et les biocarburants.

Biocarburants

On distingue deux filières : la filière éthanol, où ce dernier, produit à partir du blé ou de la betterave est transformé par adjonction d'isobutène en ETBE (Ethyl-Tertio-Butyl-Ether) pour être incorporé aux essences et la filière ester, où les huiles végétales issues du colza ou du tournesol permettent d'obtenir par transformation chimique l'ester méthylique d'huile végétale (EMVH), incorporé au gazole.

Biogaz

Il s'agit de gaz composés essentiellement de méthane et de gaz carbonique, produits par digestion anaérobie de la biomasse. Ils regroupent les gaz de décharge (digestion des déchets stockés dans les décharges), les gaz de digestion des boues des eaux usées (stations d'épuration urbaines) et les gaz provenant de la fermentation anaérobie des boues et déchets des industries agroalimentaires ou de l'agriculture.

Énergie éolienne

L'énergie cinétique du vent est exploitée au moyen d'aérogénérateurs pour produire de l'électricité.

Énergie géothermique

L'énergie thermique provenant de l'intérieur de l'écorce terrestre, généralement sous forme d'eau chaude ou de vapeur est exploitée essentiellement en métropole sous forme de chaleur pour le chauffage urbain.

Énergie hydraulique

Voir centrales hydrauliques.

Énergie solaire

Le rayonnement solaire est exploité soit au moyen de capteurs plans pour la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage, soit sous forme de cellules photovoltaïques pour une production d'électricité.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de l'Observatoire de l'énergie du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Minefi / DGEMP / OE).

Organismes :

La liste des organismes figure dans le chapitre O.01 : bilan de l'énergie.

Sites Internet :

- www.industrie.gouv.fr/energie
- www.industrie.gouv.fr/energie/statistiques-energie.htm (avec toutes les publications de l'Observatoire de l'Énergie, la base de données Pegase)
- epp.eurostat.ec.europa.eu
- www.iea.org
- www.statistique.publique.fr

Publications :

La liste des publications de l'Observatoire de l'Énergie figure dans le chapitre O.01 : bilan de l'énergie.

TABLEAU O.02-1
Bilan des combustibles minéraux solides (1)
Source : Observatoire de l'Énergie (avril 2006)

	Unité : Millier de tonnes									
Secteur	1973	1979	1985	1990	1995	2000	2002	r 2003	r 2004	p 2005
Production primaire (2)	29 114	23 077	18 942	13 532	8 918	4 101	2 068	2 243	872	617
Importations	16 467	29 960	21 278	20 745	14 646	20 605	19 589	18 398	20 856	21 527
Exportations	1 958	2 143	1 698	982	803	822	486	501	944	697
Stocks : Stockage (-) ; Déstockage (+)	2 605	1 992	2 218	- 1 732	1 825	- 720	- 475	1 945	391	646
Consommation de la branche énergie	18 878	31 489	21 131	15 614	11 730	11 562	10 476	12 078	11 208	12 454
dont : Centrales électriques	14 730	28 265	18 505	13 092	9 931	10 425	8 842	9 733	9 133	10 309
Consommation finale	27 350	21 397	19 609	15 949	12 856	11 602	10 220	10 007	9 967	9 640
dont : Consommation énergétique	27 189	21 170	19 398	15 683	12 657	11 440	10 062	9 832	9 808	9 508
Sidérurgie	14 349	12 602	9 621	8 394	7 629	7 789	7 408	7 107	7 037	6 809
Industrie (3)	4 124	2 743	5 573	4 713	3 168	2 670	2 001	2 068	2 134	2 136
Résidentiel - Tertiaire	8 664	5 807	4 204	2 576	1 860	981	653	657	637	562
Transports	52	18	-	-	-	-	-	-	-	1
Consommation totale (4)	46 228	52 886	40 740	31 563	24 586	23 164	20 696	22 085	21 175	22 094

(1) Houille, lignite, coke et agglomérés.
(2) Avec l'arrêt définitif, en avril 2004, de l'extraction du charbon dans l'hexagone, la production se limite désormais aux seuls produits de récupération.
(3) Non compris les centrales électriques industrielles.
(4) Consommation non corrigée du climat.

TABLEAU O.02-2
Extraction nette de charbon et effectifs des houillères et des charbonnages de France (1)
Source : Observatoire de l'Énergie (avril 2005), d'après Charbonnage de France

	1973	1979	1985	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	(4) 2004
Extraction dans l'ensemble des houillères	28 457	21 065	16 963	12 820	8 415	5 091	3 462	2 296	1 630	1 739	160
Houillères de bassin :											
Nord et Pas-de-Calais	10 404	5 386	2 386	232	-	-	-	-	-	-	-
Lorraine	10 111	9 595	9 813	8 359	5 825	3 670	2 540	1 875	1 483	1 730	160
Centre-Midi	6 621	5 155	4 149	3 656	2 590	1 421	922	421	147	9	-
Autres mines	1 321	929	615	573	-	-	-	-	-	-	-
Effectifs en fin d'année (milliers de personnes)	94,8	66,3	47,8	22,7	15,4	9,0	7,8	6,8	5,7	4,5	-
Effectifs des houillères de bassins CDF (2)	94,3	65,7	47,3	22,5	15,4	9,0	7,8	6,8	5,7	4,5	-
Effectifs des autres mines (3)	0,5	0,6	0,6	0,2	-	-	-	-	-	-	-

(1) Extraction de houille et de lignite.
(2) Effectifs miniers et non - miniers.
(3) Mines exploitées par EDF, y compris autres mines en 1973.
(4) Arrêt définitif de l'extraction du charbon en France en avril 2004.

TABLEAU O.02-3
Importation de produits charbonniers par pays d'origine
Sources : Observatoire de l'Énergie (avril 2006)
Douanes

	Unité : Millier de tonnes									
Pays	1973	1979	1985	1990	1995	2000	2002	2003	r 2004	p 2005
Total	16 468	29 961	21 278	20 745	14 472	20 605	19 589	18 398	20 856	21 527
dont : UE à 15	11 027	10 396	5 838	3 283	1 025	1 069	1 204	886	987	2 310
dont : Allemagne (1)	9 398	9 157	4 559	2 216	200	190	390	183	174	175
Royaume-Uni	507	792	280	311	150	108	89	88	74	52
Afrique du Sud	501	8 408	6 444	864	1 714	4 523	4 869	4 030	3 945	4 225
Australie	99	2 407	2 799	3 552	3 026	3 841	4 589	4 527	6 014	5 337
Canada	-	-	762	688	580	625	403	250	365	491
Chine	-	-	46	1 884	1 094	1 541	1 335	1 303	838	473
Colombie	-	-	3	2 033	1 155	1 914	1 611	2 331	2 852	2 507
États-Unis	1 792	3 391	4 028	6 605	3 998	3 356	1 890	2 109	2 236	1 906
Pologne	1 968	4 457	1 068	395	659	1 645	1 143	869	935	1 527
Ex-URSS	1 079	736	163	777	100	375	347	373	917	927
Vénézuéla	-	-	-	560	533	748	759	427	450	542

(1) À partir de 1991, la série donne les résultats pour l'Allemagne réunifiée.

TABLEAU O.02-4

Production et réserves mondiales de charbon

Sources : Agence internationale de l'énergie (AIE) :
Conseil mondial de l'énergie (réserves) : Unité : Million de tonnes

Pays	Production										Réserves prouvées au 1 ^{er} janvier 2003
	Houille (« hard coal »)					Lignite (« brown coal »)					
	r 1973	r 1985	r 2002	r 2003	p 2004	r 1973	r 1985	r 2002	r 2003	p 2004	
Amérique du Nord	545	792	983	954	996	21	75	86	89	87	254 432
dont : États-Unis	530	736	917	893	932	13	66	75	78	76	246 643
Amérique latine	6	16	51	61	65	1	2	2	2	2	19 893
Europe et ex-URSS	991	1 120	550	571	572	778	913	595	600	587	287 095
UE à 25	///	///	239	236	228	///	///	355	354	355	35 087
dont : UE à 15	281	224	74	71	66	390	494	263	257	260	12 006
dont : Allemagne	104	89	29	29	29	366	434	182	179	182	6 739
France	26	15	1	2	—	3	2	—	—	—	15
Royaume-Uni	130	91	30	28	25	—	—	—	—	—	220
Pologne	157	192	103	102	101	39	58	58	61	61	14 000
Autres pays hors UE à 25	...	...	311	335	344	...	...	240	246	232	252 008
dont : Russie	...	...	164	177	190	...	...	74	80	69	157 010
Afrique	68	179	226	244	248	—	—	—	—	—	50 336
dont : Afrique du Sud	62	174	220	239	243	—	—	—	—	—	48 750
Extrême-Orient	563	1 053	1 835	2 113	2 450	11	19	50	52	56	217 816
dont : Chine	417	804	1 344	1 588	1 872	—	—	—	—	—	114 500
Inde	77	144	333	354	377	3	8	26	28	30	92 445
Indonésie	—	2	103	115	132	—	—	—	—	—	4 968
Océanie	58	120	277	280	291	24	39	69	69	69	79 073
dont : Australie	55	118	273	275	286	24	38	69	68	69	78 500
Monde	2 231	3 281	3 924	4 225	4 624	836	1 048	803	811	801	909 064

TABLEAU O.02-5

Consommation de charbon (1) dans le monde et part dans la consommation totale d'énergie primaire

Source : Agence internationale de l'énergie (AIE) Unité : Million de tep

Pays	r 1973		r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004	
	Mtep	%	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	%
Amérique du Nord	328	16,8	389	454	486	509	570	580	570	581	21,1
Canada	15	9,5	20	26	24	25	28	31	30	29	10,7
États-Unis	311	17,9	367	425	458	478	535	542	531	545	23,4
Mexique	2	3,5	2	3	3	5	7	7	8	7	4,3
Amérique latine	7	2,9	11	16	17	19	20	20	21	22	4,6
Europe et ex-URSS	771	32,6	826	823	769	588	524	522	541	533	18,1
UE à 25	...	...	...	...	429	346	308	304	313	311	17,7
dont : UE à 15	293	25,1	302	315	299	238	219	216	223	223	14,4
dont : Allemagne	139	41,2	138	145	129	92	86	84	85	86	24,7
Espagne	9	17,2	11	20	19	19	19	22	20	21	14,8
France	29	15,8	32	25	20	16	13	14	14	14	5,1
Italie	8	6,3	10	15	15	12	13	14	15	17	9,0
Royaume-Uni	76	34,6	74	62	63	47	40	36	38	37	16,0
Autres pays hors UE à 25	...	...	...	...	340	242	216	218	228	222	18,6
dont : Russie	...	...	...	...	...	117	107	107	107	104	16,2
Afrique	38	17,8	48	73	74	85	91	88	95	103	17,6
Moyen-Orient	1	0,9	1	3	3	5	8	9	9	9	1,9
Extrême-Orient	329	28,7	459	614	799	967	1 028	1 112	1 263	1 475	40,3
dont : Chine	205	47,5	314	395	534	656	625	694	829	999	61,4
Inde	36	19,0	49	75	105	138	168	174	179	196	34,1
Japon	58	17,9	51	72	77	86	100	103	106	116	21,8
Océanie	24	36,2	26	31	36	39	49	50	50	51	38,5
Monde	1 498	24,8	1 760	2 014	2 184	2 211	2 291	2 381	2 549	2 776	25,1

(1) Houille, lignite, coke et agglomérés et produits dérivés du charbon.

TABLEAU O.02-6

Consommation de charbon (1) par habitant dans le monde

Source : Agence internationale de l'énergie (AIE) Unité : Tep par habitant

Pays	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
Amérique du Nord	1,14	1,24	1,34	1,35	1,32	1,41	1,37	1,38	1,34	1,35
Canada	0,68	0,82	1,00	0,88	0,86	0,94	0,91	0,97	0,96	0,90
États-Unis	1,47	1,63	1,78	1,83	1,79	1,92	1,87	1,88	1,82	1,86
Mexique	0,03	0,04	0,04	0,04	0,06	0,07	0,07	0,07	0,08	0,07
Amérique latine	0,03	0,04	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Europe et ex-URSS	1,02	1,04	1,00	0,91	0,68	0,61	0,60	0,60	0,62	0,61
UE à 25	...	...	...	0,97	0,77	0,68	0,68	0,67	0,68	0,68
dont : UE à 15	0,84	0,85	0,87	0,82	0,64	0,57	0,58	0,57	0,58	0,58
dont : Allemagne	1,77	1,77	1,87	1,62	1,12	1,03	1,05	1,02	1,03	1,04
Espagne	0,26	0,29	0,51	0,49	0,48	0,52	0,47	0,52	0,48	0,49
France	0,55	0,59	0,44	0,35	0,27	0,25	0,21	0,22	0,23	0,23
Italie	0,15	0,19	0,27	0,26	0,21	0,22	0,23	0,24	0,26	0,29
Royaume-Uni	1,36	1,32	1,10	1,10	0,81	0,61	0,67	0,60	0,64	0,63
Autres pays hors UE à 25	...	...	...	0,84	0,59	0,53	0,52	0,53	0,55	0,54
dont : Russie	...	...	...	...	0,79	0,76	0,73	0,73	0,74	0,72
Afrique	0,10	0,10	0,13	0,12	0,12	0,11	0,11	0,10	0,11	0,12
Moyen-Orient	0,01	0,01	0,02	0,02	0,04	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Extrême-Orient	0,15	0,19	0,23	0,28	0,31	0,30	0,30	0,32	0,36	0,42
dont : Chine	0,23	0,32	0,37	0,47	0,54	0,51	0,49	0,54	0,64	0,77
Inde	0,06	0,07	0,10	0,12	0,15	0,16	0,16	0,17	0,17	0,18
Japon	0,53	0,44	0,59	0,62	0,69	0,77	0,78	0,81	0,83	0,91
Océanie	1,44	1,45	1,63	1,75	1,77	2,12	2,11	2,12	2,09	2,11
Monde	0,38	0,40	0,42	0,42	0,39	0,38	0,37	0,38	0,41	0,44

(1) Houille, lignite, coke et agglomérés et produits dérivés du charbon.

TABLEAU O.02-7

Bilan du pétrole (1)

Source : Observatoire de l'Énergie Unité : Millier de tonnes

	1973	1979	1985	1990	1995	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004	p 2005
Ressources											
Production primaire :											
Pétrole brut (2)	1 320	1 190	2 642	3 024	2 486	1 417	1 383	1 317	1 219	1 138	1 079
Produits raffinés (PR)	900	900	659	413	505	311	274	285	277	280	251
Importations :											
Pétrole brut (2)	134 920	127 120	73 896	73 310	78 017	85 626	86 380	80 017	85 455	85 129	84 161
Produits raffinés	6 350	10 210	18 460	26 709	27 480	30 174	28 894	32 206	29 109	30 407	34 708
Exportations de produits raffinés	- 12 970	- 16 460	- 11 894	- 14 417	- 14 218	- 19 239	- 20 406	- 19 117	- 20 646	- 21 470	- 24 511
Soutes maritimes internationales	- 5 523	- 4 895	- 2 467	- 2 614	- 2 341	- 3 086	- 2 616	- 2 535	- 2 745	- 3 103	- 2 837
Stocks : Stockage (-) ; Déstockage (+)											
Pétrole brut (2)	- 1 140	- 750	463	- 419	-	- 80	36	225	- 499	354	19
Produits raffinés	- 930	- 2 980	1 897	765	- 240	- 1 058	701	- 720	- 6	224	- 1 087
Total consommation primaire (3)	122 927	114 335	83 656	86 771	91 689	94 065	94 646	91 678	92 164	92 959	91 783
Emplois											
Branche énergie	26 970	22 120	8 959	8 070	7 997	8 042	7 080	6 886	7 184	7 331	6 963
Usages non énergétiques (PR)	9 087	9 405	9 172	10 262	13 037	14 959	14 180	13 255	13 502	13 594	13 737
Consommation finale énergétique (PR)	87 420	82 728	65 525	68 439	70 816	71 064	73 385	71 536	71 478	72 035	71 083
Sidérurgie	2 457	1 768	420	340	138	83	95	88	66	42	39
Industrie	23 509	20 747	10 234	9 129	8 476	7 179	6 966	6 470	6 438	6 531	6 399
Résidentiel-Tertiaire	33 655	27 186	20 079	16 328	16 330	14 543	16 136	14 308	14 956	14 987	14 745
Agriculture	2 845	2 920	2 659	2 690	2 518	2 394	2 352	2 359	2 204	2 302	2 200
Transports	24 954	30 107	32 133	39 952	43 354	46 865	47 836	48 311	47 815	48 173	47 700
Total consommation primaire (3)	123 477	114 253	83 656	86 771	91 850	94 065	94 645	91 677	92 164	92 960	91 783

(1) Depuis avril 2002, la méthodologie a été alignée sur celle d'Eurostat, de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) et du CME (Conseil Mondial de l'Énergie) ; les chiffres sont rétropolés.
(2) Y compris condensats et autres produits à distiller.
(3) Consommation non corrigée du climat. Certaines années, un écart statistique minime subsiste entre les ressources et les emplois.

TABLEAU O.02-8

Importations de pétrole brut par pays d'origine (1)

Source : Observatoire de l'Énergie

Unité : Million de tonnes

Pays	1973	1979	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	p 2005
Moyen-Orient	96,4	95,8	22,1	31,7	34,8	31,6	24,9	23,0	21,1	23,2	22,4
Abu Dhabi/Oman	15,9	7,1	2,1	1,5	—	—	0,3	—	—	—	0,1
Arabie Saoudite	30,2	45,3	6,0	15,2	20,4	15,2	11,4	10,6	11,2	12,6	10,3
Koweït	15,5	4,9	0,6	—	1,1	1,4	1,1	1,6	2,1	1,7	2,4
Irak	18,7	24,2	6,4	3,0	—	7,2	5,4	4,4	0,8	1,5	1,4
Iran	10,8	6,8	4,1	9,1	10,5	5,2	3,6	3,8	5,8	6,4	6,9
Qatar	3,4	3,8	1,6	0,2	—	0,1	—	—	—	—	—
Syrie	0,6	2,1	0,5	2,2	2,9	2,5	3,0	2,5	1,1	1,1	1,2
Autres	17,3	8,7	0,8	0,6	—	—	0,1	—	—	—	—
Mer du Nord (2)	0,2	4,1	19,2	10,4	23,2	31,9	31,9	26,1	26,5	25,6	22,2
Afrique	32,6	20,7	22,7	20,9	13,4	13,9	18,7	16,0	18,7	16,6	19,0
dont : Algérie	11,1	5,1	3,6	3,0	2,6	3,5	4,3	3,6	5,9	6,0	5,4
Cameroun/Angola	—	1,3	3,4	5,8	1,6	2,2	3,9	4,2	3,2	3,1	4,6
Gabon/Congo	2,4	—	2,6	4,9	1,0	0,3	1,6	1,2	0,2	0,3	0,8
Libye	6,5	4,1	3,1	2,9	1,7	2,4	3,0	1,6	3,6	4,1	4,5
Nigéria	12,6	9,7	8,1	3,1	5,7	4,8	5,3	4,3	5,3	2,6	2,8
Ex-URSS	3,4	5,1	4,1	6,2	6,2	8,0	10,1	14,4	17,7	19,2	19,6
Mexique	—	—	2,7	2,5	—	—	—	0,1	0,2	0,1	—
Vénézuéla	1,8	1,0	0,6	0,5	—	—	—	—	0,1	—	0,1
Autres	4,2	0,4	2,5	1,1	0,5	0,3	0,7	0,4	1,2	0,5	0,8
Total des importations	134,9	127,1	73,9	73,4	78,0	85,6	86,4	80,0	85,5	85,1	84,2
dont : Façonnage (3)	7,8	8,8	3,6	1,7	—	—	—	—	—	—	—

(1) Y compris condensats et APD (autres produits à distiller).
(2) Royaume-Uni, Pays-Bas, Norvège et Danemark.
(3) Travail à façon pour compte de pays étranger.

TABLEAU O.02-9

Activité des raffineries pétrolières (1)

Sources : Observatoire de l'Énergie ; Direction des Ressources énergétiques et minérales (Direm)

Unité : Millier de tonnes

	1973	1979	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	p 2005
Nombre de raffineries au 31 décembre	23	22	15	13	13	13	13	13	13	13	13
Capacité de distillation atmosphérique (2)	153 885	166 840	108 772	90 425	91 900	96 348	98 462	98 186	98 186	97 698	97 909
Brut traité (3)	134 958	127 642	76 878	75 350	79 961	85 934	87 517	81 543	86 154	86 828	85 313
Taux d'utilisation des raffineries (%) (4)	87,7	76,5	70,7	89,1	88,0	89,3	89,2	83,3	88,0	88,8	87,4
Production nette totale de produits finis	127 505	120 788	75 118	72 851	79 388	85 457	87 186	80 955	85 414	86 114	84 555

(1) France métropole, non compris la raffinerie Sara en Martinique ; est incluse l'usine SRD de Dunkerque (huiles et bitumes, sans distillation atmosphérique de pétrole brut).
(2) La capacité de distillation atmosphérique est aussi appelée capacité de raffinage.
(3) Y compris façonnage et APD (autres produits à distiller).
(4) Rapport Quantité traitée/Capacité de raffinage, calculé par la Direm, tenant compte des jours ouvrés.

TABLEAU O.02-10

Ventes de produits pétroliers raffinés par nature de produits (1)

Source : Comité professionnel du pétrole (CPDP) Unité : Millier de tonnes

Produit	1973	1979	1985	1990	1995	r 2000	r 2001	2002	2003	r 2004	p 2005
Produits pétroliers raffinés	117 332	110 649	77 581	82 250	86 575	90 440	91 226	88 648	88 842	89 676	88 940
dont : Essences auto	15 772	17 701	18 006	18 231	15 651	13 598	13 390	12 925	12 109	11 519	10 825
Sans plomb	—	—	—	2 602	7 859	10 675	11 252	11 361	10 998	10 721	10 502
Sans plomb 95	—	—	—	—	1 592	5 357	6 428	6 902	6 994	7 074	7 313
Sans plomb 98	—	—	—	2 602	6 267	5 318	4 824	4 459	4 004	3 647	3 189
Super	12 973	14 680	15 721	14 933	7 791	2 924	2 138	1 564	1 111	798	323
Ordinaire	2 799	3 021	2 285	696	—	—	—	—	—	—	—
Gazole	6 533	9 233	10 906	17 461	22 869	27 031	28 345	29 319	29 725	30 398	30 681
Carburéacteur	1 812	2 466	2 588	3 735	4 565	5 978	5 868	5 847	5 773	6 070	6 125
Fioul domestique (2)	37 937	31 261	21 024	17 363	16 833	16 066	17 667	15 949	16 339	16 333	16 007
Fioul lourd (2)	38 892	33 165	10 273	8 500	6 951	6 853	5 495	5 539	5 729	5 740	5 822
GPL (3)	2 696	3 084	2 934	2 797	2 888	3 178	3 096	2 982	2 818	2 876	2 710
Lubrifiants (2)	1 009	1 017	867	974	911	930	895	876	833	820	806
Bitumes	3 395	2 917	2 192	3 012	3 103	3 393	3 410	3 242	3 303	3 421	3 347
Naphta	...	...	6 051	7 038	8 991	8 516	8 125	7 985	8 638	8 397	8 599

(1) Cette consommation diffère de la consommation finale indiquée dans le bilan officiel de l'énergie, essentiellement du fait des consommations des Armées et des centrales thermiques. Elle n'est pas corrigée du climat.
(2) Soutes comprises.
(3) GPL = Gaz de pétrole liquéfié = Butane + Propane.

TABLEAU O.02-11

Production et réserves mondiales de pétrole brut

Sources : AIE / OCDE (production) ; BP Statistical Review (réserves) Unité : Million de tonnes

Pays	Production (y compris condensats)										Réserves prouvées fin 2005 (milliards de tonnes)
	r 1973	%	r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	r 2002	r 2003	p 2004	%	
Amérique du Nord	635	22,1	643	723	644	632	636	646	639	16,6	7,8
dont : Canada	94	3,3	84	76	81	96	111	119	123	3,2	2,3
États-Unis	513	17,9	475	493	412	383	347	337	324	8,4	3,6
Mexique	27	0,9	84	154	151	154	178	189	191	5,0	1,9
Amérique latine	246	8,6	200	190	229	294	342	324	341	8,9	14,8
dont : Brésil	8	0,3	8	28	32	36	76	78	77	2,0	1,6
Vénézuéla (1)	179	6,3	126	90	115	152	154	134	149	3,9	11,5
Europe et ex-URSS	472	16,5	715	807	790	665	784	818	851	22,2	19,2
dont : UE à 25	...	...	...	...	121	161	154	144	134	3,5	0,8
Royaume-Uni	1	n.s.	78	128	92	130	116	106	95	2,5	0,5
dont : Hors UE à 25	...	...	...	...	669	505	630	673	717	18,7	18,4
Russie	...	...	...	...	...	305	377	419	456	11,9	10,2
Kazakhstan	...	...	...	...	...	21	47	51	59	1,5	5,4
Norvège	2	0,1	19	38	82	139	158	154	152	4,0	1,3
dont : Mer du Nord (2)	4	0,1	99	173	184	282	295	281	269	7,0	2,0
Afrique	289	10,1	329	264	317	343	374	407	447	11,6	15,2
dont : Algérie (1)	51	1,8	58	50	58	57	71	79	83	2,2	1,5
Angola	8	0,3	7	11	23	30	44	43	49	1,3	1,2
Égypte	9	0,3	26	45	45	47	35	35	33	0,9	0,5
Libye (1)	106	3,7	103	51	66	71	63	71	77	2,0	5,1
Nigéria (1)	101	3,5	114	74	88	98	102	118	128	3,3	4,8
Moyen-Orient	1 061	37,0	1 091	528	831	978	1 042	1 104	1 176	30,6	101,2
dont : Arabie Saoudite (1)	380	13,3	482	181	342	431	419	474	492	12,8	36,3
Émirats arabes unis (1)	74	2,6	88	51	92	109	106	119	125	3,2	13,0
Iran (1)	293	10,2	161	112	156	183	172	194	203	5,3	18,9
Irak (1)	100	3,5	172	71	99	28	100	66	99	2,6	15,5
Koweït (1)	151	5,3	130	56	46	106	97	111	122	3,2	14,0
Oman	15	0,5	15	25	35	44	47	43	41	1,1	0,8
Extrême-Orient	145	5,1	226	258	300	334	349	352	358	9,3	4,9
dont : Chine	54	1,9	106	125	138	150	167	170	176	4,6	2,2
Indonésie (1)	66	2,3	77	66	73	77	63	59	55	1,4	0,6
Océanie	19	0,7	22	28	29	29	33	30	30	0,8	0,5
Monde	2 867	100,0	3 226	2 798	3 139	3 275	3 561	3 680	3 841	100,0	163,6

(1) Pays membres de l'OPEP. L'Équateur s'est retiré de l'OPEP le 1^{er} janvier 1993 et le Gabon le 1^{er} janvier 1995.
(2) Royaume-Uni, Pays-Bas, Norvège et Danemark.

TABLEAU O.02-12

Consommation de pétrole (1) dans le monde et part dans la consommation totale d'énergie primaire

Source : Agence Internationale de l'Énergie (AIE)

Unités : Million de tep et %

Pays	1973		1979		1985		1990		1995		2002		2003		2004	
	r Mtep	%	r Mtep	%	r Mtep	%	r Mtep	%	r Mtep	%	p Mtep	%	p Mtep	%	p Mtep	%
Amérique du Nord	937	48,1	1 032		880		931		964		1 079		1 106		1 142	41,4
Canada	80	50,0	92		70		77		78		86		93		98	36,5
États-Unis	824	47,5	884		737		770		802		900		921		947	40,7
Mexique	33	62,2	56		74		83		85		92		92		96	58,1
Amérique latine	125	55,6	158		145		158		188		215		210		220	45,3
dont : Brésil	38	46,4	57		50		59		72		88		84		87	42,3
Europe et ex-URSS	1 118	47,3	1 225		1 072		1 083		920		907		918		924	31,3
UE à 25	...	...	...		...		598		626		650		654		656	37,3
dont : UE à 15	689	59,1	665		517		545		580		601		605		604	39,1
Allemagne	162	47,9	161		124		126		136		129		127		125	36,0
Espagne	38	73,3	49		40		46		56		67		69		71	49,8
France	124	67,3	114		84		87		85		91		91		92	33,5
Italie	100	77,6	92		78		85		93		87		87		83	45,3
Royaume-Uni	112	50,5	95		79		83		85		81		82		84	35,8
Autres pays hors UE à 25	...	...	...		...		485		294		258		264		269	22,5
dont : Russie	...	...	...		...		...		147		128		132		131	20,4
Afrique	42	19,6	62		78		90		98		120		121		126	21,5
Moyen-Orient	51	76,1	88		135		151		202		246		252		265	55,3
Extrême-Orient	410	35,7	505		473		628		820		978		1 007		1 069	29,2
dont : Chine	56	13,1	97		97		116		165		253		278		319	19,6
Corée du Sud	13	61,9	27		27		50		94		102		101		101	47,6
Inde	25	13,0	33		48		63		84		119		124		127	22,2
Japon	252	77,9	259		204		256		271		258		258		255	47,8
Océanie	32	47,9	36		32		36		40		41		43		44	33,0
Soutes maritimes internationales (2)	119	100,0	110		91		114		127		143		147		164	100,0
Monde	2 833	46,9	3 215		2 906		3 192		3 360		3 731		3 803		3 955	35,8

(1) Pétrole brut et produits pétroliers raffinés.

(2) Il s'agit des consommations liées au trafic maritime international (fioul "lourd" principalement).

TABLEAU O.02-13

Consommation de pétrole (1) par habitant dans le monde

Source : Agence Internationale de l'Énergie (AIE)

Unité : Tep par habitant

Pays	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	p 2002	p 2003	r 2004
Amérique du Nord	3,25	3,29	2,60	2,59	2,50	2,56	2,60	2,66
Canada	3,55	3,80	2,72	2,79	2,66	2,75	2,93	3,08
États-Unis	3,89	3,93	3,09	3,08	3,01	3,12	3,17	3,22
Mexique	0,62	0,88	0,99	1,03	0,94	0,91	0,89	0,92
Amérique latine	0,50	0,56	0,45	0,45	0,49	0,50	0,48	0,50
dont : Brésil	0,37	0,48	0,37	0,39	0,45	0,49	0,46	0,47
Europe et ex-URSS	1,47	1,55	1,31	1,28	1,07	1,04	1,05	1,06
UE à 25	...	...	...	1,36	1,40	1,42	1,43	1,42
dont : UE à 15	1,98	1,87	1,44	1,49	1,55	1,57	1,58	1,57
Allemagne	2,05	2,06	1,60	1,59	1,66	1,56	1,53	1,52
Espagne	1,10	1,31	1,03	1,19	1,41	1,63	1,64	1,66
France	2,33	2,09	1,48	1,50	1,43	1,49	1,47	1,48
Italie	1,83	1,63	1,37	1,49	1,62	1,51	1,51	1,44
Royaume-Uni	1,98	1,69	1,40	1,44	1,46	1,36	1,37	1,40
Autres pays hors UE à 25	...	...	...	1,20	0,72	0,62	0,64	0,65
dont : Russie	...	...	...	...	0,99	0,88	0,91	0,91
Afrique	0,11	0,13	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14
Moyen-Orient	0,70	0,99	1,21	1,15	1,37	1,41	1,41	1,46
Extrême-Orient	0,19	0,21	0,18	0,22	0,26	0,28	0,29	0,30
dont : Chine	0,06	0,10	0,09	0,10	0,14	0,20	0,21	0,25
Corée du Sud	0,39	0,72	0,65	1,17	2,09	2,14	2,12	2,11
Inde	0,04	0,05	0,06	0,07	0,09	0,11	0,12	0,12
Japon	2,32	2,23	1,69	2,08	2,16	2,03	2,02	2,00
Océanie	1,90	2,05	1,64	1,77	1,83	1,73	1,78	1,81
Monde	0,69	0,71	0,58	0,59	0,57	0,58	0,58	0,60

(1) Pétrole brut et produits pétroliers raffinés.

TABLEAU O.02-14

Bilan de l'électricité

Source : Observatoire de l'Énergie Unité : GWh (1)

	1973	1979	1985	1990	1995	1999	2000	2002	2003	r 2004	p 2005
Ressources											
Production nette (2)	174 480	231 013	328 560	400 246	471 371	500 306	516 672	535 029	542 315	549 065	549 371
dont : Thermique nucléaire	13 969	37 898	213 087	297 949	358 779	374 914	395 200	416 500	420 669	427 698	429 978
Hydraulique (y compris pompage) (3)	47 543	66 932	63 414	57 212	75 790	76 694	71 593	65 826	64 472	65 334	57 215
Thermique classique	112 968	126 123	52 059	45 085	36 802	48 698	49 879	52 703	57 174	56 033	62 178
Importations	4 654	16 431	5 520	6 674	2 860	4 965	3 695	3 705	6 959	6 571	8 035
Total	179 134	247 444	334 080	406 920	474 231	505 271	520 367	538 734	549 274	555 636	557 406
Emplois											
Exportations	7 620	10 774	28 878	52 427	72 701	68 108	73 174	80 739	73 373	68 381	68 331
Énergie absorbée par le pompage	224	1 032	2 495	4 942	4 230	6 298	6 604	7 497	7 301	7 324	6 640
Consommation intérieure	171 290	235 638	302 707	349 551	397 300	430 865	440 589	450 498	468 600	479 931	482 435
dont : Consommation haute tension	114 818	140 229	165 639	195 068	222 360	243 815	250 920	253 581	261 113	265 408	263 687
Consommation basse tension	45 117	79 150	113 763	127 869	145 527	157 222	159 747	166 017	175 738	182 789	186 925
Pertes de transport et de transformation	11 355	16 259	23 305	26 614	29 413	29 828	29 922	30 900	31 749	31 734	31 825
Total	179 134	247 444	334 080	406 920	474 231	505 271	520 367	538 734	549 274	555 636	557 406

(1) GWh = Gigawattheure (milliard de wattheures).
(2) Production nette, c'est-à-dire déduction faite de la consommation des services auxiliaires.
(3) Par convention, les productions éoliennes et photovoltaïques sont ajoutées à la production hydraulique.

TABLEAU O.02-15

Puissance des centrales électriques par type de centrale au 31 décembre

Source : Observatoire de l'Énergie

	(1) Unités	1973	1979	1985	1990	1995	2000	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Puissance maximale possible :											
Centrales nucléaires	MWh	2 888	8 034	37 487	55 750	58 515	63 183	63 273	63 363	63 363	63 363
Centrales thermiques classiques	"	24 232	29 202	27 246	22 673	23 869	26 799	27 902	27 715	27 555	27 350
Centrales hydrauliques, éoliennes et photovoltaïques	"	15 967	19 141	21 829	24 987	25 227	25 356	25 683	25 662	25 902	26 246
Productibilité annuelle moyenne des centrales hydrauliques	GWh	57 795	62 588	67 730	69 720	69 503	69 789	70 199	69 613	69 823	...

(1) MWh = Megawattheure (million de wattheures) ; GWh = Gigawattheure (milliard de wattheures).

TABLEAU O.02-16

Longueur des lignes électriques (en fin d'année)

Source : Observatoire de l'Énergie d'après EDF - RTE Unité : Kilomètre

Tension nominale	1970	1980	1985	1990	1995	2000	2002	2003	2004	p 2005
HAUTE TENSION										
3 ^e catégorie :										
400 kVolts	4 491	10 187	15 806	19 019	20 554	20 888	20 904	21 004	21 043	21 051
225 kVolts	20 569	24 448	24 848	25 493	26 063	26 325	26 476	26 440	26 441	26 506
150 kVolts	6 865	5 270	3 733	2 396	1 585	1 225	1 149	1 149	1 149	1 065
90 kVolts	9 549	12 146	13 219	15 713	17 200	17 623	17 811	17 817	17 818	17 866
63 kVolts	27 344	30 985	33 039	36 376	38 986	39 355	39 206	39 153	39 056	39 091
Total (1)	68 818	83 036	90 645	98 997	104 388	105 416	105 546	105 563	105 507	105 579
2 ^e catégorie (moins de 57 kVolts)	387 307	487 134	538 987	574 266	596 792	613 291	629 024	627 090	624 674	627 338
BASSE TENSION										
1 ^{ère} catégorie (1)	558 616	625 656	645 757	656 967	663 297	672 700	681 200	689 650	690 600	695 571

(1) Non compris le courant continu.

TABLEAU O.02-17

Consommation finale d’électricité, corrigée du climat, par secteur d’utilisation

Source : Observatoire de l’Énergie

Unité : GWh (1)

Secteur	1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	r 2000	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Sidérurgie	11 663	12 558	9 945	10 510	10 422	11 141	11 241	11 662	11 797	10 067
Industrie	72 328	82 613	86 555	105 032	114 104	127 397	127 998	126 240	127 241	125 739
Résidentiel-tertiaire	59 226	101 264	142 960	179 610	211 516	240 496	248 309	257 966	266 357	272 571
dont : Correction climatique	—	— 1 290	— 4 946	3 736	3 215	5 411	6 965	1 403	317	278
Agriculture	1 129	1 542	1 425	2 050	2 494	2 726	3 038	3 388	3 292	3 368
Transports ferroviaires et urbains	6 399	6 861	7 395	8 282	8 599	10 444	10 762	11 822	12 160	11 960
Total	150 745	204 838	248 280	305 484	347 135	392 204	401 348	411 078	420 847	423 705

(1) GWh = Gigawattheure (milliard de wattheures).

TABLEAU O.02-18

Personnel des exploitations de production et de distribution d’électricité, en fin d’année (1)

Source : Ministère de l’Économie, des Finances et de l’Industrie,
Direction de la Demande et des Marchés Énergétiques (Dideme)

Unité : Nombre

	1970	1980	1985	1990	1995	1999	2000	2002	2003	2004	p 2005
Total (2)	102 828	116 500	132 227	127 663	123 359	123 570	124 700	118 442	117 065	116 665	115 625
dont : EDF (3)	94 429	108 853	124 526	120 263	117 264	116 516	116 700	112 728	110 089	109 463	108 557

(1) Agents statutaires et temporaires à plein temps.
(2) Y compris les agents des Distributeurs non nationalisés (DNN).
(3) Y compris les agents du Réseau de Transport d’Électricité.

TABLEAU O.02-19

Production brute d’électricité nucléaire des principaux pays producteurs

Source : Agence internationale de l’énergie (AIE)

Unité : TWh (1)

	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	r 2000	r 2002	r 2003	p 2004
Production brute d’électricité nucléaire totale	203,6	651,0	1 494,7	2 014,8	2 333,8	2 592,3	2 662,8	2 637,4	2 740,0
dont : UE à 25	///	///	///	780,8	863,9	921,6	964,9	974,1	986,5
dont : UE à 15	67,8	182,4	575,4	720,6	809,3	863,9	894,1	898,2	910,2
dont : Allemagne	12,1	52,1	139,0	152,9	153,2	169,6	164,8	165,1	167,1
Belgique	—	11,4	34,6	42,7	41,4	48,2	47,4	47,4	47,3
France	14,7	40,0	224,1	314,1	377,2	415,2	436,8	441,1	448,2
Royaume-Uni	28,0	38,3	61,1	65,7	89,0	85,1	87,8	88,7	80,0
Espagne	6,5	6,7	28,0	54,3	55,5	62,2	63,0	61,9	63,6
Suède	2,1	21,0	58,6	68,2	69,9	57,3	68,1	67,4	77,5
Canada	15,6	37,5	62,7	74,4	98,1	72,8	75,5	74,9	90,4
États-Unis d’Amérique	89,2	270,5	406,7	611,6	713,8	797,7	804,5	787,8	813,3
Japon	9,7	70,4	159,6	202,3	291,2	322,0	295,1	240,0	282,4
Ex-URSS	12,0	55,0	167,0	211,5	183,6	220,0	237,7	250,8	250,6
Corée du Sud	—	3,2	16,7	52,9	67,0	109,0	119,1	129,7	130,7

(1) TWh = Terawattheure (milliard de kilowattheures).

TABLEAU O.02-20

Consommation d'électricité par habitant dans le monde (1)

Source : Observatoire de l'Énergie, d'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE) Unité : kWh par habitant

Pays ou zone	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	r 2000	p 2002	p 2003	p 2004
Amérique du Nord	7 893	8 873	9 383	10 591	11 139	11 805	11 566	11 489	11 624
États-Unis	9 341	10 612	11 165	12 873	13 578	14 469	14 133	14 044	14 240
Canada	11 389	13 620	16 200	17 391	17 881	18 571	18 522	18 420	18 408
Mexique	698	970	1 256	1 511	1 738	2 073	2 119	2 113	2 145
Amérique latine	655	964	1 210	1 383	1 607	1 857	1 823	1 890	1 975
dont : Argentine	1 060	1 362	1 493	1 593	1 989	2 445	2 402	2 555	2 703
Brésil	627	1 066	1 438	1 669	1 927	2 263	2 137	2 216	2 310
Europe et ex-URSS	3 484	4 332	4 992	5 405	5 037	5 400	5 519	5 651	5 764
UE à 25	...	...	...	5 679	2 908	6 516	6 658	6 815	6 932
dont : UE à 15	3 896	4 715	5 364	5 972	6 289	6 978	7 128	7 284	7 405
dont : Allemagne	4 907	6 030	6 760	6 942	6 639	6 989	7 052	7 276	7 444
Espagne	2 124	2 799	3 273	3 883	4 356	5 685	6 058	6 237	6 488
France	3 370	4 508	5 673	6 452	7 140	7 774	7 849	8 099	8 206
Italie	2 674	3 314	3 700	4 430	4 868	5 557	5 786	5 940	6 003
Pays-Bas	3 816	4 603	4 699	5 429	5 975	6 819	6 964	7 012	7 189
Royaume-Uni	5 018	5 332	5 261	5 795	6 038	6 648	6 672	6 731	6 741
Suède	9 686	11 641	16 243	16 912	16 616	16 901	17 041	16 551	16 636
Autres pays hors UE à 25	...	...	...	5 108	4 089	4 173	4 259	4 362	4 466
dont : Russie	...	...	...	...	5 673	5 904	6 045	6 244	6 425
Ukraine	...	...	...	...	3 709	3 408	3 538	3 669	3 727
Afrique	286	383	473	501	512	555	583	599	616
Moyen-Orient	506	965	1 535	1 827	2 289	2 783	3 002	3 105	3 241
Extrême-Orient	384	489	586	766	990	1 177	1 285	1 371	1 476
dont : Chine	189	291	392	549	832	1 067	1 275	1 475	1 692
Japon	4 328	5 088	5 565	6 837	7 736	8 373	8 350	8 236	8 459
Océanie	5 025	6 392	7 755	9 094	9 522	10 639	11 236	11 176	11 578
Monde	1 568	1 845	2 034	2 260	2 347	2 549	2 606	2 669	2 759

(1) Consommation intérieure brute (production brute + importations - exportations) par habitant.

TABLEAU O.02-21

Bilan du gaz naturel

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie Unités : GWh ; PCS (1)
Direction générale de l'énergie et des matières premières. Observatoire de l'Énergie

	1973	1979	1985	1990	1995	2000	2002	2003	r 2004	p 2005
Ressources										
Production brute (y compris grisou)	81 277	84 080	58 632	32 509	36 091	19 444	18 732	16 096	14 314	11 406
Importations	98 704	192 080	263 693	318 765	363 235	471 138	484 517	490 834	515 955	537 869
Exportations	- 1 021	- 1 926	- 2 881	- 3 838	- 7 965	- 8 800	- 9 741	- 11 640	- 16 263	- 11 672
Stocks : Stockage (-) ; Déstockage (+)	- 4 529	- 189	- 5 801	- 20 828	- 8 030	- 19 600	- 9 128	8 589	4 800	- 7 262
Total	174 431	274 045	313 643	326 608	383 331	462 182	484 380	503 880	518 806	530 341
Emplois										
Consommation de la branche énergie	44 091	31 214	13 550	14 252	20 675	26 084	30 537	34 493	39 818	46 925
dont : Centrales électriques	27 250	22 425	6 445	4 847	6 969	17 739	29 499	29 270	30 742	36 857
Consommation finale énergétique	110 971	213 577	270 223	287 711	335 278	406 098	430 543	446 373	456 848	460 126
Sidérurgie	8 766	12 741	8 906	8 615	7 438	7 602	7 483	7 310	7 555	7 215
Industrie	42 926	81 535	100 178	114 681	128 790	156 374	171 786	164 923	158 271	159 066
Résidentiel-Tertiaire	58 642	118 317	159 725	162 252	196 505	238 266	246 764	269 750	286 191	288 788
Agriculture	500	922	1 398	2 161	2 541	3 832	4 160	3 900	4 281	4 452
Transports	137	62	16	2	5	24	350	490	550	605
Consommation à usage non énergétique	19 369	29 254	29 870	24 645	27 378	30 000	23 301	23 013	22 140	23 289
Consommation primaire totale	174 431	274 045	313 643	326 608	383 331	462 182	484 380	503 880	518 806	530 341

(1) GWh = Gigawattheure (milliard de wattheures) ; PCS = Pouvoir Calorifique Supérieur ; 1 GWh PCS de gaz équivaut à 77 tonnes équivalent pétrole (tep).

TABLEAU O.02-22

Canalisations de transport et de distribution de gaz au 31 décembre (1)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Observatoire de l'Énergie

Unité : Kilomètre

	1973	1979	1985	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005
Canalisations de transport	17 974	22 678	26 619	30 162	31 759	34 232	35 133	35 762	35 740	36 489
Canalisations de distribution	71 392	84 030	104 226	119 150	136 860	159 020	171 339	176 541	179 820	187 243

(1) Y compris les canalisations dépendant des directions régionales de GDF ainsi que celles de Total Fina Elf, GSO, régies et entreprises distributrices non nationalisées.

TABLEAU O.02-23

Industrie gazière : effectif du personnel au 31 décembre

Source : Direction de la Demande et des Marchés Énergétiques (Dideme)

Unité : Nombre

	1973	1979	1985	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005
Total (1)	28 733	29 277	32 475	29 945	28 378	27 473	27 561	26 142	25 547	25 350
dont : Gaz de France	26 951	27 720	29 025	26 743	26 614	24 893	24 912	24 516	24 625	...

(1) À partir de 1985, les chiffres intègrent le personnel de production de l'usine de Lacq.

TABLEAU O.02-24

Production commercialisée et réserves de gaz naturel dans le monde

Sources : Agence internationale de l'énergie (AIE / OCDE) ; Conseil Mondial de l'Énergie, cité par BP Review of World Energy 2006

Pays	Production (million de tep et %)										Réserves prouvées au 1 ^{er} janv. 2006 (milliard (1) de m ³)
	r 1973		r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	r 2002	r 2003	p 2004		
	Mtep	%	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	%	
Amérique du Nord	575	57,8	544	616	531	590	628	633	625	26,9	7 460
Canada	61	6,2	103	142	89	130	153	151	151	6,5	5 450
États-Unis	503	50,6	419	444	419	436	442	448	438	18,9	410
Mexique	11	1,1	22	31	23	24	32	34	35	1,5	1 590
Amérique latine	22	2,2	57	80	54	64	92	101	110	4,7	7 020
dont : Argentine	6	0,6	19	27	17	21	32	36	39	1,7	4 320
Vénézuéla	11	1,1	21	30	21	25	24	23	22	1,0	500
Europe et ex-URSS	347	34,9	826	802	845	793	868	898	921	39,7	64 010
UE à 25	125	12,6	154	188	139	174	194	189	192	8,3	3 170
dont : UE à 15	116	11,6	148	182	133	167	187	183	186	8,0	2 370
France	6	0,6	3	2	3	3	1	1	1	n.s.	...
Pays-Bas	54	5,4	62	58	55	60	54	52	62	2,7	1 410
Royaume-Uni	24	2,5	46	81	41	64	93	93	86	3,7	530
Autres pays hors UE à 25	221	22,3	672	614	706	618	674	709	729	31,4	60 840
dont : Norvège	—	—	26	41	24	28	59	66	70	3,0	2 410
Ex-URSS	195	19,7	626	559	656	573	602	630	645	27,8	58 320
Afrique	9	0,9	69	94	61	74	121	133	137	5,9	14 390
dont : Algérie	4	0,4	49	68	43	52	75	79	78	3,4	4 580
Moyen-Orient	21	2,1	93	147	82	124	200	214	233	10,1	72 130
dont : Arabie Saoudite	2	0,2	31	38	27	35	47	49	54	2,3	6 900
Émirats Arabes Unis	1	0,1	18	30	16	25	35	36	37	1,6	6 040
Iran	10	1,0	23	41	19	36	58	66	69	3,0	26 740
Qatar	1	0,1	6	13	6	7	26	28	35	1,5	25 780
Extrême-Orient	17	1,7	131	188	113	158	225	242	259	11,2	11 950
dont : Indonésie	—	—	50	63	43	59	66	69	67	2,9	2 760
Malaisie	—	—	17	32	14	22	38	40	46	2,0	2 480
Océanie	4	n.s.	24	31	21	29	35	35	35	1,5	2 890
dont : Australie	3	0,3	19	27	17	25	30	31	32	1,4	2 520
Monde	994	100,0	1 744	1 957	1 707	1 832	2 170	2 257	2 321	100,0	179 850

(1) 1 000 m³ = 0,9 tep.

TABLEAU O.02-25

Consommation de gaz naturel et part du gaz naturel dans la consommation totale d'énergie

Source : Agence internationale de l'énergie (AIE / OCDE)

Pays	r 1973		r 1979	r 1985	1990	r 1995	p 2002	p 2003	p 2004	
	Mtep	%	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	%
Amérique du Nord	562	28,8	538	485	517	601	647	642	637	23,1
Canada	37	23,3	44	50	55	67	73	80	78	29,0
États-Unis	515	29,6	477	412	439	509	536	520	515	22,1
Mexique	10	19,7	18	24	23	25	38	42	44	26,4
Amérique latine	22	9,8	29	41	54	64	89	91	98	20,1
dont : Argentine	7	20,2	9	14	19	23	27	30	32	50,9
Vénézuéla	11	50,4	14	16	21	25	24	23	22	39,8
Europe et ex-URSS	357	15,1	544	729	858	811	910	960	979	33,2
UE à 25	135	10,0	206	224	252	309	389	408	418	23,8
dont : UE à 15	122	10,4	185	197	223	275	350	366	376	24,3
Allemagne	29	8,5	51	49	55	67	76	79	79	22,6
France	14	7,3	21	25	26	30	37	39	40	14,6
Italie	14	11,0	23	27	39	45	58	64	66	35,8
Pays-Bas	28	45,6	33	32	31	34	36	36	37	44,7
Royaume-Uni	25	11,4	40	47	47	65	86	86	87	37,4
Autres pays hors UE à 25	222	21,7	338	505	606	501	520	552	561	46,9
dont : Ex-URSS	196	22,6	300	461	559	466	483	509	518	52,9
Afrique	4	1,7	10	21	31	39	60	65	66	11,3
Moyen-Orient	14	21,7	27	45	78	118	176	187	202	42,1
dont : Arabie Saoudite	2	19,8	6	16	27	35	47	49	54	38,2
Émirats arabes Unis	1	78,0	3	8	14	20	29	30	31	71,3
Iran	3	13,9	4	7	17	36	62	68	71	48,6
Extrême-Orient	16	1,4	48	80	121	174	263	285	300	8,2
dont : Chine	5	1,2	12	13	16	19	34	36	44	2,7
Japon	5	1,6	19	35	44	53	66	71	70	13,2
Indonésie	n.s.	0,8	5	9	19	29	33	35	34	19,4
Océanie	4	5,6	8	14	19	21	27	26	26	19,6
dont : Australie	3	5,9	7	11	15	17	21	22	23	19,6
Monde	979	16,2	1 205	1 417	1 677	1 827	2 171	2 256	2 307	20,9

TABLEAU O.02-26

Consommation de gaz naturel par habitant dans le monde

Sources : Observatoire de l'énergie d'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE)

Unité : Kg-équivalent pétrole par habitant

Pays	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	2002	2003	p 2004
Amérique du Nord	1 952	1 718	1 435	1 440	1 396	1 310	1 336	1 354
Canada	1 657	1 803	1 930	1 976	1 890	1 860	1 957	2 034
États-Unis	2 428	2 119	1 726	1 756	1 724	1 626	1 655	1 673
Mexique	196	279	322	285	268	240	241	245
Amérique latine	89	103	128	151	143	132	131	136
Argentine	286	331	459	578	575	549	531	562
Vénézuéla	905	927	943	1 051	966	848	864	895
Europe et ex-URSS	470	688	888	1 013	1 039	978	965	914
UE à 25	331	494	527	583	596	593	617	619
dont : UE à 15	350	520	548	610	644	624	656	658
Allemagne	363	657	627	693	707	689	724	741
France	254	380	434	447	480	463	471	447
Italie	260	402	480	687	724	708	722	697
Pays Bas	2 121	2 336	2 233	2 061	2 228	2 067	2 112	2 050
Royaume-Uni	447	719	824	824	877	855	970	1 006
Autres pays hors UE à 25	632	906	1 275	1 460	1 522	1 404	1 351	1 242
dont : Ex-URSS	786	1 140	1 661	1 935	2 010	1 902	1 829	1 682
Roumanie	1 159	1 414	1 404	1 242	1 049	972	937	856
Afrique	9	22	39	49	46	41	44	43
Moyen-Orient	201	307	407	596	557	516	564	618
dont : Arabie Saoudite	234	627	1 223	1 672	1 540	1 375	1 402	1 459
Émirats Arabes Unis	2 970	3 694	5 876	7 637	6 762	3 999	3 892	4 209
Iran	103	108	153	321	368	351	400	480
Extrême-Orient	8	20	30	42	43	41	42	46
dont : Chine	6	12	13	14	14	13	13	14
Japon	47	161	290	359	373	373	380	407
Inde	1	2	5	12	12	12	12	12
Indonésie	3	36	54	104	112	106	109	123
Malaisie	9	168	228	343	447	405	399	396
Océanie	221	440	744	907	825	793	803	809
dont : Australie	248	476	707	861	761	726	747	771
Monde	251	277	294	320	310	281	282	279

TABLEAU O.02-27

Bilan des énergies renouvelables (ENR)

Source : Observatoire de l'Énergie d'après Ceren, Ademe, EDF, Observ'ER

Unité : Ktep

	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1995	r 2000	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
A. Production d'énergie primaire (1)	13 306	15 508	16 550	16 114	18 023	17 389	16 465	16 693	16 729	16 151
Hydraulique	4 128	5 767	5 375	4 680	6 338	5 824	5 258	5 134	5 189	4 492
Éolienne	—	—	—	—	—	7	23	34	51	82
Solaire thermique et photovoltaïque	—	—	16	19	20	17	17	18	20	23
Géothermie	1	10	80	110	132	126	128	129	130	130
Pompes à chaleur	—	6	221	307	272	213	272	291	316	361
Déchets urbains solides	319	278	392	589	741	955	1 050	999	957	946
Bois et déchets de bois	8 746	9 327	10 328	10 269	10 193	9 687	9 079	9 408	9 363	9 354
Résidus de récoltes	59	65	77	67	77	75	77	77	77	78
Biogaz	53	55	61	73	82	146	198	204	207	209
Biocarburants	—	—	—	—	168	339	363	399	419	476
B. Solde importateur (biocarburants) (2)	—	—	—	—	—	8	— 17	— 49	— 65	— 57
C. Total disponibilités (A+B)	13 306	15 508	16 550	16 114	18 023	17 397	16 448	16 644	16 664	16 094
D. ENR consommées, directement ou indirectement, sous forme d'électricité (3)	4 320	5 940	5 540	5 041	6 760	6 475	6 018	5 969	6 089	5 538
E. Usages internes + pertes et ajustement	428	418	532	533	614	646	659	551	521	437
F. ENR d'origine thermique :										
Consommation finale (C-D-E) (4)	8 558	9 150	10 478	10 540	10 649	10 276	9 771	10 124	10 054	10 119
Résidentiel-tertiaire (5)	7 468	8 069	9 315	9 269	9 159	8 615	8 135	8 464	8 421	8 410
dont : Bois et déchets de bois	7 360	7 960	8 830	8 627	8 476	7 994	7 435	7 735	7 663	7 610
Industrie	1 049	1 040	1 121	1 225	1 273	1 265	1 237	1 257	1 226	1 237
dont : Bois et déchets de bois	938	924	992	1 105	1 140	1 120	1 089	1 109	1 077	1 088
Agriculture	41	41	42	46	49	49	53	53	53	53
dont : Bois et déchets de bois	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Transports	—	—	—	—	168	347	346	350	354	419

(1) Ensemble des productions électriques (1 gigawattheure (GWh) = 0,086 kilo tonne d'équivalent pétrole (ktep)) et thermiques d'origine renouvelable.
(2) Importations - exportations.
(3) Énergies renouvelables d'origine électrique (hydraulique, éolienne, solaire photovoltaïque) ou d'origine thermique mobilisées pour produire de l'électricité.
(4) Énergies renouvelables d'origine thermique utilisées sous forme de chaleur ou de force motrice (biocarburants).
(5) Il s'agit de consommations réelles, sans correction climatique.

TABLEAU O.02-28

Énergie éolienne raccordée au réseau électrique en métropole et dans les Dom - Com

Sources : Ademe ; Ceren ; EDF

Unités : MWh ; GWh (1)

	1991	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Puissance installée (MWh) :												
Au cours de l'année	0,5	—	3,2	1,9	7,8	10,2	43,1	27,0	55,3	101,8	141,9	385,0
Parc total en cumul	0,5	2,9	6,1	8,0	15,8	25,9	69,0	96,0	151,3	253,1	395,0	780,0
dont : Cumul Dom - Com	—	—	0,5	2,0	2,0	9,2	13,3	13,8	19,3	32,1	32,1	56,8
Production annuelle (GWh)	0,4	4,6	7,8	13,3	22,5	52,7	99,5	158,1	309,9	435,1	639,4	1 001,5
dont : Dom - Com	—	—	0,5	3,0	4,0	16,8	23,2	28,1	41,9	45,1	44,6	43,7

(1) MWh : Mégawattheure (million de wattheures) ; GWh : Gigawattheure (milliard de wattheures).

TABLEAU O.02-29

Activité des usines de traitement de déchets avec récupération d'énergie

Source : Ademe d'après l'inventaire des unités de traitement des ordures ménagères (Itom)

	1995	1996	1997	1998	1999	(1) 2000	2002	p 2004
Nombre d'installations	94	94	98	104	110	109	112	110
Tonnage annuel incinéré (millier de tonnes)	8 012	8 274	8 415	8 671	9 698	10 319	11 352	10 349
Quantité d'énergie produite (Gigawattheures)	9 837	8 403	8 000	8 194	8 716	9 642	11 959	11 573

(1) Depuis l'année 2000, l'enquête Itom est réalisée tous les deux ans.

TABLEAU O.02-30

Consommation de bois de chauffage dans le secteur résidentiel (corrigée du climat)

Source : Ceren

Unité : Million de stères

	1992	1995	1998	1999	2000	2001	2002	r 2003	p 2004
Résidences principales	63,9	57,4	56,3	56,1	53,5	54,7	52,0	49,4	47,9
Base	23,5	16,4	18,6	20,5	21,7	22,2	20,0	18,3	16,8
Appoint	19,7	15,9	14,0	15,1	15,6	17,8	17,6	17,6	17,6
Associé	20,7	25,1	23,7	20,5	16,2	14,8	14,4	13,6	13,5
Résidences secondaires	2,9	2,7	2,4	2,5	2,8	3,2	3,3	3,3	3,3
Total résidentiel	66,8	60,1	58,7	58,6	56,3	57,8	55,3	52,7	51,3

TABLEAU O.02-31

Consommation de biocarburants

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. DGEMP/DIREM

Unité : Millier d'hectolitres

	1992	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Filière éthanol : ETBE (1)	93	1 017	2 435	2 480	2 425	2 424	2 069	2 149	3 052
dont : Éthanol	44	478	1 144	1 166	1 140	1 139	972	1 010	1 434
Filière ester : EMHV (1)	8	1 737	2 788	3 491	3 515	3 494	3 649	3 666	4 173

(1) ETBE, EMHV : voir paragraphe "définitions" du présent chapitre.

TABLEAU O.02-32

Consommation primaire d'énergies renouvelables dans l'Union européenne et part des ENR dans la consommation totale d'énergie en 2004

Source : Agence internationale de l'Énergie

Unités : Million de tep et %

Pays	1985	r 1990	r 1995	r 2000	r 2001	2002	2003	(1) p 2004	
	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	%
Allemagne	5,7	6,3	7,5	10,8	12,0	13,0	13,5	13,2	3,8
Autriche	5,7	5,2	6,0	6,8	6,9	6,8	6,7	6,7	20,1
Belgique	0,5	0,7	0,7	0,8	0,9	0,8	1,0	0,9	1,5
Danemark	1,0	1,2	1,5	2,0	2,2	2,3	2,6	2,7	13,6
Espagne	6,5	6,3	5,7	7,1	8,3	7,1	9,3	8,8	6,2
Finlande	5,4	5,3	6,1	8,0	7,8	8,1	8,2	8,8	23,0
France	16,2	15,8	17,9	17,3	18,5	16,6	17,1	16,3	5,9
Grèce	1,1	1,1	1,3	1,5	1,4	1,4	1,6	1,6	5,1
Irlande	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	2,1
Italie	8,6	6,5	7,7	9,9	10,1	9,7	10,3	11,2	6,1
Luxembourg	n.s.	n.s.	n.s.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,1
Pays-Bas	0,8	1,0	1,1	1,8	1,9	2,1	2,1	1,7	2,0
Portugal	3,1	3,3	3,3	3,8	4,1	3,6	4,3	3,8	14,3
Royaume-Uni	0,9	1,1	2,0	2,5	2,6	2,9	3,2	3,5	1,5
Suède	11,4	11,7	13,1	15,6	15,1	13,9	13,4	13,9	25,7
Total Union européenne à 15	67,0	65,6	74,3	88,1	92,0	88,7	93,6	93,2	6,0
Total Union européenne à 25	///	70,9	84,1	98,5	102,9	100,3	105,5	104,6	5,9

(1) En 2004, une modification est intervenue dans la comptabilisation des déchets ménagers et assimilés : seuls les déchets renouvelables (soit 50 % de l'ensemble des déchets dans de nombreux pays) sont inclus désormais dans les énergies renouvelables.

Chapitre P.01

○ Commerce

- 1** Présentation.
- 2** Méthodologie.
- 3** Définitions.
- 4** Sources de documentation.

○ Liste des tableaux

- | | |
|---|---|
| 1 Hypermarchés au 1 ^{er} janvier. | 8 Ventes au détail par produit : commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé ou de petite surface et activités artisanales en 2005. |
| 2 Salariés des établissements du commerce au 31 décembre - France entière. | |
| 3 Chiffres d'affaires du commerce - France entière. | 9 Ventes au détail par produit : établissements du commerce de l'alimentation générale en 2005. |
| 4 Ventes au détail par produit : commerce de détail et autres opérateurs en 2005. | 10 Commerce de gros et intermédiaires du commerce : résultats du secteur d'entreprise en 2003. |
| 5 Ventes au détail par produit : ensemble du commerce de détail et activités artisanales en 2005. | 11 Commerce de détail, commerce et réparation automobile : résultats du secteur d'entreprise en 2004. |
| 6 Ventes au détail par produit : commerce de détail non alimentaire spécialisé en 2005 (équipement du foyer, aménagement de l'habitat et autres magasins spécialisés). | |
| 7 Ventes au détail par produit : commerce de détail non alimentaire spécialisé en 2005 (habillement, chaussures, autres équipements de la personne, culture, loisirs et sports). | |

○ Présentation

En 2005, la croissance du commerce est modérée. Le commerce de gros progresse de 2,8 % en volume. Le commerce de détail et artisanat commercial progresse de 1,7 % en volume, un peu moins qu'en 2004, de même que le commerce automobile (+ 2,3 % en volume en 2005, contre + 4,5 % en 2004).

Après un net redressement en 2004 (+ 4,3 %), l'année 2005 s'est achevée pour le commerce de gros (hors intermédiaires) sur une progression plus modérée des ventes en volume (+ 2,8 %). Les ventes de marchandises du commerce de gros (hors intermédiaires) s'élèvent à 464 milliards d'euros courants en 2005. Le poids des autres ventes (biens et services) dans le chiffre d'affaires est stable ces dernières années ; ce dernier atteint environ 500 milliards d'euros courants en 2005. La croissance est présente dans quatre des grands secteurs du commerce de gros. Seul le commerce de gros de biens intermédiaires diminue légèrement en volume (- 0,6 %). Dans ce secteur, la hausse des prix reste forte, avoisinant les 8 % en 2005 après 6 % en 2004. Ce sont naturellement les carburants, les métaux et les produits chimiques qui tirent les prix de ce secteur vers le haut, ce qui tend à freiner les consommations en volume.

La croissance des ventes du commerce de gros de biens de consommation non alimentaires reste vigoureuse en 2005 (+ 4,7 % en volume). Celle du commerce de gros de biens d'équipement professionnels se replie, mais reste forte (+ 4,9 % en 2005, contre + 9,1 % en 2004). La baisse des prix dans ce secteur a été la moins forte depuis 2001 (- 1 % en 2005, contre - 5 % par an en moyenne).

Dans le commerce de gros de produits alimentaires, la croissance des ventes reste positive en 2005 (+ 1 %), après une année 2004 marquée par le retour de la croissance (+ 2,2 %), faisant suite à deux années de baisse. La production des industries agroalimentaires stagne en 2005. Le commerce extérieur de ces produits connaît une évolution positive en valeur, mais négative en volume. La croissance soutenue des ventes en volume de produits agricoles bruts (+ 5 %) s'accompagne d'une forte baisse de prix liée à de très bonnes récoltes. Les ventes en valeur diminuent de 2,4 %.

Une grande partie de la consommation commercialisable des ménages est acquise auprès des entreprises du commerce de détail. Ainsi, en 2005, les ventes au détail, toutes taxes comprises, de l'ensemble du commerce de détail et de l'artisanat à caractère commercial (boulangeries, pâtisseries, charcuteries) s'élèvent à 418,2 milliards d'euros. Elles progressent de 1,7 % en volume en 2005, après 2,0 % en 2004. Le ralentissement observé depuis 2000 est donc toujours à l'œuvre en 2005. Hors pharmacies, la croissance en volume des ventes du commerce de détail se réduit à 1,6 %. Contrairement aux années précédentes, on assiste à un resserrement de l'éventail des taux de croissance selon les secteurs. Les magasins non alimentaires spécialisés réalisent environ un tiers des ventes au détail, mais assurent l'essentiel de la croissance totale du commerce de détail. Parmi eux, les spécialistes de l'équipement du foyer et à un moindre degré de culture sports et loisirs, sont particulièrement dynamiques. Ils sont portés notamment par l'essor des produits numériques, et par la bonne tenue de l'investissement en logement des ménages.

Les grandes surfaces d'alimentation générale réalisent 40 % des ventes du commerce de détail et de l'artisanat commercial, hors automobile. En 2005, leurs ventes progressent en volume de 0,6 %, après 0,3 % en 2004. Cette deuxième année de quasi-stagnation fait suite à trois années de progression à un rythme compris entre 1 % et 2 %, bien inférieur aux performances antérieures.

Fin 2005, on compte 1 372 hypermarchés pour une surface totale de 7,9 millions de m², soit une croissance de 144 000 m² par rapport à 2004. Cette augmentation est proche de la moyenne observée depuis 1997.

En 2005, les ventes au détail de l'ensemble des secteurs du commerce et de la réparation automobile progressent de 1,0 %

en volume, sensiblement moins qu'en 2004 (+ 2,8 %). Le nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs augmente de 2,7 % en 2005 après avoir stagné en 2004. Les ventes du secteur de l'entretien et réparation diminuent en volume en 2005, en partie du fait de la baisse du nombre des accidents de la route. Le commerce de détail de carburants recule fortement (- 4,0 %), à cause de la forte hausse des prix (+ 11,9 %), qui a pesé sur le volume des ventes.

En 2005, le commerce emploie plus de trois millions de salariés, soit 20 % des effectifs de l'ensemble des secteurs concurrentiels. L'emploi salarié du commerce avait commencé à ralentir en 2002, après cinq ans de hausse continue au rythme de 0,6 % par an. En moyenne annuelle, il croît de 10 200 unités en 2005 (+ 0,3 %), après 19 800 en 2004.

2

○ Méthodologie

Hypermarchés et supermarchés

Les renseignements relatifs aux supermarchés et hypermarchés résultent d'un arbitrage réalisé par l'Insee entre les diverses sources professionnelles : principalement l'Institut français du libre-service et la revue « Points de vente ».

Nombre de salariés

Réalisé à partir de statistiques publiées chaque année par l'Unedic, le tableau « Salariés des établissements du commerce » présente les effectifs salariés correspondant aux divers secteurs d'établissement du commerce selon la nomenclature NAF.

Le lecteur tiendra compte du fait qu'il s'agit des effectifs au 31 décembre (données ponctuelles), et non d'une moyenne sur l'année. L'utilisation de ces chiffres nécessite donc quelques précautions, en particulier pour les secteurs à activité saisonnière.

Chiffres d'affaires du commerce

L'Insee présente des évaluations des chiffres d'affaires hors taxes du commerce de gros, des intermédiaires du commerce, du commerce de détail et réparation d'articles domestiques, et du commerce et réparation automobile à la Commission des comptes commerciaux de la nation (CCCN), après examen des informations disponibles, notamment fiscales. Elles sont évaluées en base 2000 des comptes nationaux depuis 1999.

Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce

Réalisée depuis 1971 par l'Insee, c'est une enquête par sondage, portant sur les entreprises dont l'activité principale est le commerce. Elle permet d'étudier les structures des différents secteurs d'activité du commerce et leur modification au cours du temps. Cette optique sectorielle, visant les études des entreprises, diffère de l'approche des statistiques d'établissement.

L'enquête s'intègre dans une nouvelle enquête, dite de quatrième génération, depuis 1996. Cette refonte a permis de réaliser une harmonisation des traitements informatiques et la mise au point d'un tronc commun élargi de questions entre les différents services enquêteurs responsables des EAE dans leur domaine respectif (industrie, IAA, commerce, services, transports et construction). Le tronc commun de questions est complété de questions spécifiques à chacun des domaines, reprises des enquêtes de la génération précédente et légèrement complétées.

Par ailleurs, afin d'alléger la charge statistique des entreprises, il a été décidé, dans le cas de l'enquête annuelle (EAE) commerce, de n'interroger les petites entreprises qu'une année sur deux de façon détaillée selon l'alternance suivante :

- 2004, le commerce de détail, les activités artisanales assimilées, le commerce et la réparation automobile sont interrogés complètement, le commerce de gros partiellement.
- 2003, le commerce de gros est interrogé complètement, les autres secteurs partiellement.

En règle générale, les entreprises occupant 20 salariés et plus sont toutes enquêtées. Seul un échantillon des entreprises occupant moins de 20 salariés est enquêté. Compte tenu de la

différence de source d'informations, les résultats figurant dans les tableaux peuvent différer de ceux présentés dans d'autres parties de cet ouvrage ou mentionnés en sources de documentation.

Un des intérêts principaux de cette source statistique est sa cohérence interne et la possibilité pour l'utilisateur de calculer de nombreux ratios de gestion.

Par contre, des changements d'activité principale intervenant pour certaines entreprises, il n'est pas toujours pertinent de comparer les résultats de deux années consécutives pour des niveaux détaillés de la nomenclature d'activités. Des tableaux complémentaires sont disponibles (cf. sources de documentation) permettant de répartir, pour les informations données dans les tableaux de ce chapitre, les entreprises suivant le nombre de salariés ou de personnes occupées ; de même, sont publiés les comptes de résultat par sous-secteur pour les entreprises de 20 salariés et plus.

Ventes au détail par produit

Les ventes au détail par produit sont établies à partir d'une matrice de passage de la consommation de produits commercialisables aux chiffres d'affaires des secteurs du commerce. La nomenclature de produits utilisée ici est issue d'un croisement de la nomenclature de la consommation par produit et de celle des ventes du commerce. Les résultats relatifs à l'année 2005 sont publiés dans le rapport présenté à la Commission des comptes commerciaux de la nation.

3

○ Définitions

Commerce

Le commerce regroupe les entreprises ou établissements dont l'activité principale est l'achat de produits achetés à des tiers pour la revente en état, sans transformation. Cette activité peut comporter accessoirement des activités de production.

Hypermarché

Établissement de vente au détail en libre-service qui réalise plus du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

Supermarché

Établissement de vente au détail en libre-service réalisant plus des deux tiers de son chiffre d'affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m².

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la Division « Commerce » de l'Insee.

Organismes :

- Insee.
- Unedic (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce).
- IFLS (Institut français du libre service).
- Banque de France.

Sites Internet :

- www.alisse.insee.fr (Accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises)
- entreprises.insee.fr (Accès en ligne au portail entreprises)
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Insee

Insee-Résultats série Économie :

- « Les entreprises du commerce de détail et du commerce automobile en 2004 », n° 25, juillet 2006 ;
- « Les entreprises du commerce de gros en 2003 », (Cédérom inclus), n° 21, juin 2005 ;
- « Les entreprises du commerce de détail et du commerce automobile en 2002 », (Cédérom inclus), n° 15, août 2004 ;

Insee-Première :

- « Les points de vente en 2004 - Les grandes surfaces grignotent aussi le non alimentaire », n° 1095, août 2006 ;
- « Quinze ans d'achats de produits sucrés : moins de sucre, davantage de produits transformés », n° 1088, juillet 2006 ;
- « Le commerce en 2005 : une activité qui ralentit », n° 1079, mai 2006 ;
- « Le commerce électronique : une demande en expansion, une offre qui s'adapte », n° 1040, septembre 2005 ;
- « Le commerce en 2004 : hausse de l'activité hors alimentation », n° 1023, juin 2005 ;
- « Les acteurs du commerce électronique », n° 999, janvier 2005 ;
- « Le commerce en 2003 : quelques secteurs restent dynamiques », n° 965, mai 2004 ;
- « Activité des pharmacies et revenus des pharmaciens », n° 955, avril 2004.

Insee-Méthodes :

- « L'enquête de conjoncture sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros : méthodologie », n° 113, février 2006 ;
- « L'enquête de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile : méthodologie », n° 110, octobre 2005 ;
- « Au cœur des échanges, le commerce de gros », n° 107, octobre 2004 ;
- « E - commerce, Quels faits, Quels effets », n° 97, novembre 2001.

Insee-Références :

- « Le commerce en France », édition 2006.

Document de travail :

- « La situation du commerce en 2005 », juin 2006.

Informations rapides, thème « Activité dans le commerce et les services ».

Autres

Bulletin de liaison de l'Unedic ;

Fascicules annuels de la Centrale des bilans par secteurs, Banque de France ;

Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France ;

Atlas des supermarchés et hypermarchés au 1^{er} janvier (annuel), IFLS ;

Indicateurs (mensuel), COE.

TABLEAU P.01-1

Hypermarchés au 1^{er} janvier

Source : Insee - Comptes du commerce

Hypermarchés	1995	1998	1999	2000	2001	2002	r 2003	2004	r 2005	p 2006
Nombre d'hypermarchés appartenant à des :										
Indépendants	501	564	569	586	613	636	679	711	744	768
Grandes entreprises d'hypermarchés	547	559	566	569	572	573	585	592	600	604
Total	1 048	1 123	1 135	1 155	1 185	1 209	1 264	1 303	1 344	1 372
Surface de vente des hypermarchés appartenant à des :										
Indépendants	1 904	2 194	2 239	2 328	2 449	2 571	2 749	2 905	3 009	3 111
Grandes entreprises d'hypermarchés	3 965	4 194	4 252	4 295	4 347	4 382	4 503	4 583	4 719	4 761
Total (milliers de m²)	5 869	6 388	6 491	6 623	6 796	6 953	7 252	7 488	7 728	7 872

TABLEAU P.01-2

Salariés des établissements du commerce au 31 décembre - France entière

Source : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic)

Unité : Salarié

Activité économique	Code NAF	r 2002	2003	r 2004	p 2005
COMMERCE ET RÉPARATION AUTOMOBILE	50	438 161	435 988	429 851	427 495
Commerce de véhicules automobiles	501	230 283	226 370	218 453	216 512
Entretien et réparation de véhicules automobiles	502	103 571	105 075	111 678	112 304
Commerce d'équipements automobiles	503	62 865	64 379	61 059	60 442
Commerce et réparation de motocycles	504	12 729	12 707	12 940	13 224
Commerce de détail de carburants	505	28 713	27 457	25 721	25 013
COMMERCE DE GROS ET INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE	51	1 001 207	993 156	970 850	985 854
Intermédiaires du commerce de gros	511	69 315	68 343	64 817	66 025
Commerce de gros de produits agricoles bruts	512	23 203	23 005	22 107	21 563
Commerce de gros de produits alimentaires	513	166 859	166 980	161 755	164 137
Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires	514	206 107	208 457	201 114	205 436
Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles	515	219 071	218 984	216 864	217 890
Commerce de gros d'équipements industriels	518	306 235	295 889	291 400	295 355
Autres commerces de gros	519	10 417	11 498	12 793	15 448
COMMERCE DE DÉTAIL ET RÉPARATION D'ARTICLES DOMESTIQUES	52	1 612 011	1 637 733	1 636 231	1 643 871
Commerce de détail en magasin non spécialisé	521	634 855	645 801	636 519	641 675
Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	522	82 464	83 252	82 176	82 334
Commerce de détail de produits pharmaceutiques et de parfumerie	523	152 035	156 428	157 485	160 166
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	524	645 183	654 065	663 914	665 678
Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	525	8 757	8 482	8 051	7 698
Commerce de détail hors magasin	526	64 329	65 370	65 963	64 628
Réparation d'articles personnels et domestiques	527	24 388	24 335	22 123	21 692

TABLEAU P.01-3

Chiffres d'affaires du commerce - France entière (1)

Source : Insee (Comptes commerciaux de la Nation) Unité : Million d'euros

Secteurs d'activité	Code NAF	1999	2000	2002	r 2003	r 2004	p 2005
Commerce et réparation automobile.....	50	122 092	128 491	139 190	147 210	155 576	162 100
dont : Commerce de véhicules automobiles	501Z	88 624	93 599	101 098	107 932	114 153	119 324
Entretien et réparation automobile	502Z	12 320	12 818	14 382	14 746	15 631	16 105
Commerce d'équipement automobile.....	503A, 503B	12 214	12 425	13 409	13 956	14 759	14 956
Commerce de détail de carburants	505Z	5 225	5 628	6 023	6 248	6 502	7 026
	52, 151F						
Commerce de détail et artisanat à caractère commercial	158B, C, D	298 649	317 703	354 030	366 911	377 741	385 017
Alimentation spécialisée et artisanat commercial	522A à 522P	23 478	24 360	26 044	26 365	26 579	26 666
	151F, 158 B, C, D						
Petites surfaces alimentaires non spécialisées	521A, B, C	9 224	9 333	10 140	10 456	10 686	10 605
Grandes surfaces alimentaires non spécialisées.....	521D, E, F	130 684	138 913	156 643	163 825	165 962	167 682
Magasins non alimentaires non spécialisés.....	521H, J	4 711	5 168	5 352	5 382	5 564	5 496
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	523A, C	23 481	25 276	28 700	30 365	32 536	34 143
Magasins non alimentaires spécialisés	523E à 525Z	91 259	98 202	109 796	112 649	117 731	121 458
Vente par correspondance.....	526A, B	7 510	8 010	8 420	8 811	9 346	9 672
Autres commerces hors magasin	526D à 526H	6 512	6 514	6 973	7 110	7 325	7 248
Réparation articles personnels et domestiques.....	527A à 527H	1 790	1 926	1 962	1 947	2 012	2 047
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	51	485 648	528 717	553 888	558 509	581 758	601 410
Intermédiaires du commerce	511A à 511U	77 674	87 659	97 429	100 389	103 869	108 215
Commerce de gros (hors intermédiaires)	512 à 518	407 973	441 058	456 459	458 121	477 889	493 195
dont : Produits agricoles bruts	512A,C,E,G,J	46 912	48 191	47 238	46 764	46 967	45 829
Produits alimentaires.....	513A à 513W	97 551	101 212	104 608	104 349	105 010	105 689
Biens de consommation non alimentaire	514A à 514S	76 924	83 507	95 735	100 432	104 891	108 459
Biens intermédiaires non agricoles.....	515A à 515Q	88 315	101 270	102 464	100 893	109 667	117 671
Biens d'équipement professionnel	518A à 518P	98 272	106 878	106 414	105 683	111 355	115 546

(1) Chiffres d'affaires hors TVA des sociétés et entreprises individuelles ; évaluations en base 2000.

TABLEAU P.01-4

Ventes au détail par produit : commerce de détail et autres opérateurs en 2005

Source : Insee (Comptes commerciaux de la Nation) Unité : Million d'euros

Produits distribués	Commerce de détail et réparation domestique	Activités artisanales	Commerce et réparation automobile	Commerce de gros et intermédiaires du commerce	Ventes au détail des autres secteurs	Total des ventes
Produits alimentaires frais.....	86 896	11 079	3	336	1 226	99 539
Autres produits alimentaires	51 974	832	651	348	1 756	55 561
Tabac et cigarettes	8 825	1	62	20	6 641	15 549
Total alimentaire.....	147 695	11 912	716	704	9 623	170 649
Produits liés à l'automobile.....	22 794	—	47 228	1 538	343	71 904
Pharmacie	34 428	—	—	1 903	2 230	38 561
Équipement de la personne	50 977	—	90	212	132	51 411
Autres produits non alimentaires	150 311	35	1 531	6 225	8 729	166 831
Total non alimentaire.....	258 510	35	48 849	9 878	11 434	328 706
Automobile	37	—	79 985	36	94	80 153
Total alimentaire, non alimentaire et automobile.....	406 242	11 947	129 550	10 618	21 152	579 508

TABLEAU P.01-5

Ventes au détail par produit : ensemble du commerce de détail et activités artisanales en 2005

Source : Insee (Comptes commerciaux de la Nation) Unité : Million d'euros

Produits distribués	Total commerce de détail et activités artisanales	Détail aliment. en magasin spéc. ou de petite surface		Grandes surfaces d'alimentation générale	Détail non alimentaire en magasin			Commerce hors magasin		Réparation domestique
		Com. aliment. spécialisés et activités artisanales	Petites surfaces d'alimen. générale et de produits surgelés		Non alimentaires non spécialisés	Pharmacies	Non alimentaires spécialisés	Vente par correspondance	Autres	
Produits alimentaires frais	97 974	21 483	7 647	65 271	40	—	67	23	3 443	—
Autres produits alimentaires	52 806	4 584	5 523	39 924	125	159	386	560	1 546	—
Tabac et cigarettes	8 826	6 105	23	2	1	—	2 664	22	8	—
Total alimentaire	159 606	32 171	13 193	105 197	166	159	3 118	605	4 998	—
Produits liés à l'automobile	22 794	5	321	22 051	27	—	388	3	—	—
Pharmacie	34 428	—	2	164	—	33 411	686	117	48	—
Équipement de la personne	50 977	14	98	7 662	2 583	3	34 851	4 544	1 165	59
Autres produits non alimentaires	150 346	883	1 334	31 404	3 796	468	102 466	5 715	2 088	2 192
Total non alimentaire	258 545	902	1 754	61 282	6 405	33 882	138 391	10 378	3 300	2 251
Automobile	37	—	—	24	—	—	12	1	—	—
Total alimentaire, non alimentaire et automobile	418 189	33 073	14 948	166 503	6 571	34 041	141 520	10 984	8 298	2 251
Passage des commissions aux ventes	— 12 726	— 6 202	— 134	— 40	— 4	— 3	— 6 249	— 17	— 75	— 2
Activités hors commerce de détail	22 043	618	119	15 503	— 35	— 194	5 570	241	163	58
Chiffre d'affaires des secteurs	427 506	27 489	14 932	181 965	6 532	33 844	140 841	11 209	8 386	2 307

TABLEAU P.01-6

Ventes au détail par produit : commerce de détail non alimentaire spécialisé en 2005

Équipement du foyer, aménagement de l'habitat et autres magasins spécialisés

Source : Insee (Comptes commerciaux de la Nation) Unité : Million d'euros

Produits distribués	Équipement du foyer			Aménagement de l'habitat					Autres magasins spécialisés	
	Meubles	Autres équipements du foyer	Électroménager radio, TV	Textiles	Quincaillerie	Bricolage	Revêtement des sols et murs	Jardineries fleuries	Com. de biens d'occasion	Charbons et combustibles
Produits alimentaires frais	—	8	—	1	2	12	—	28	—	1
Autres produits alimentaires	2	7	3	—	3	23	—	31	—	11
Tabacs et cigarettes	—	—	11	—	4	—	—	—	—	—
Total alimentaire	2	16	14	1	8	35	—	59	—	11
Produits liés à l'automobile	—	—	—	—	13	24	—	5	1	252
Pharmacie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Équipement de la personne	8	18	86	407	3	40	—	25	192	—
Autres produits non alimentaires	12 402	3 092	15 880	1 307	3 633	14 696	1 149	4 953	2 474	3 269
Total non alimentaire	12 410	3 110	15 966	1 713	3 649	14 761	1 149	4 983	2 667	3 521
Automobile	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—
Total alimentaire, non alimentaire et automobile	12 412	3 126	15 980	1 714	3 658	14 797	1 149	5 042	2 668	3 532
Passage des commissions aux ventes	— 186	— 1	— 694	— 1	— 10	— 3	— 1	— 1	—	— 52
Activités hors commerce de détail	1 053	— 6	125	4	153	113	1	177	10	1 159
Chiffre d'affaires des secteurs	13 279	3 119	15 411	1 717	3 801	14 906	1 149	5 218	2 678	4 639

TABLEAU P.01-7

Ventes au détail par produit : commerce de détail non alimentaire spécialisé en 2005

Habillement, chaussures, autres équipements de la personne, culture, loisirs et sports

Source : Insee (Comptes commerciaux de la Nation) Unité : Million d'euros

Produits distribués	Habillement, chaussures		Autres équipements de la personne				Culture, loisirs et sports		
	Habil- lement	Chaus- sures	Parfu- merie et produits de beauté	Optique, photo- graphie	Maroqui- nerie et articles de voyage	Horlo- gerie, bijouterie	Livres, journaux, papeterie	Articles de sport et de loisir	Autres com- merces divers
Produits alimentaires frais	—	—	—	—	—	—	5	—	10
Autres produits alimentaires	2	—	21	—	—	6	238	2	37
Tabac et cigarettes	—	—	—	—	—	—	2 552	4	93
Total alimentaire	2	—	21	—	—	6	2 795	6	140
Produits liés à l'automobile	—	—	—	—	—	—	—	87	7
Pharmacie	—	—	199	484	—	1	1	—	—
Équipement de la personne	22 040	5 218	35	—	1 229	38	31	5 053	426
Autres produits non alimentaires	443	22	3 835	4 252	49	3 370	8 894	6 230	12 517
Total non alimentaire	22 483	5 240	4 069	4 736	1 278	3 408	8 927	11 370	12 950
Automobile	5	—	—	—	—	—	—	5	—
Total alimentaire, non alimentaire et automobile	22 489	5 240	4 090	4 736	1 278	3 415	11 722	11 381	13 091
Passage des commissions aux ventes	— 87	— 3	—	—	—	—	— 5 108	— 15	— 85
Activités hors commerce de détail	1 155	212	353	41	— 5	— 26	64	461	526
Chiffre d'affaires des secteurs	23 557	5 450	4 443	4 777	1 272	3 389	6 678	11 826	13 532

TABLEAU P.01-8

Ventes au détail par produit : commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé ou de petite surface et activités artisanales en 2005

Source : Insee (Comptes commerciaux de la Nation) Unité : Million d'euros

Produits distribués	Détail alimentaire spécialisé et activités artisanales								Petites surfaces d'alimen- tation générale et surgelés	Total détail alimentaire en magasin spécialisé ou petite surface et artisanat
	Boulangè- ries, pâtis- series	Bouche- ries, char- cuteries	Fruits et légumes	Poisson- nerie	Produits laitiers	Boissons	Divers alimen- taires spécialisés	Tabac		
Produits alimentaires frais	9 411	8 449	1 957	920	382	33	329	2	7 647	29 130
Autres produits alimentaires	985	129	48	6	38	1 906	1 354	118	5 523	10 107
Tabac et cigarettes	5	—	—	—	—	71	22	6 007	23	6 127
Total alimentaire	10 401	8 578	2 005	926	419	2 010	1 705	6 128	13 193	45 364
Produits liés à l'automobile	—	1	—	—	—	3	—	—	321	325
Pharmacie	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Équipement de la personne	1	2	—	—	—	1	—	10	98	111
Autres produits non alimentaires	40	3	4	1	1	21	27	787	1 334	2 217
Total non alimentaire	41	6	4	1	1	26	27	797	1 754	2 656
Automobile	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total alimentaire, non alimentaire et automobile	10 442	8 584	2 009	927	420	2 036	1 731	6 924	14 948	48 021
Passage des commissions aux ventes	— 59	— 3	—	—	—	— 455	— 20	— 5 664	— 134	— 6 336
Activités hors commerce de détail	353	195	— 1	34	13	57	21	— 55	119	737
Chiffre d'affaires des secteurs	10 735	8 776	2 007	961	433	1 638	1 732	1 205	14 932	42 421

TABLEAU P.01-9

Ventes au détail par produit : établissements du commerce de l'alimentation générale en 2005

Source : Insee (Comptes commerciaux de la Nation) Unité : Million d'euros

Produits distribués	Grandes surfaces d'alimentation générale			Petites surfaces d'alimentation générale et produits surgelés		Total ventes au détail commerce alimentation générale
	Ensemble des hyper-marchés	Ensemble des super-marchés	Ensemble des magasins populaires	Commerce de détail de produits surgelés	Ensemble des supérettes libre-services et magasins traditionnels	
Produits alimentaires frais	32 189	31 396	1 685	1 484	6 163	72 918
Autres produits alimentaires	19 127	19 931	866	561	4 962	45 447
Tabac et cigarettes	2	—	—	—	23	25
Total alimentaire	51 319	51 327	2 551	2 045	11 148	118 390
Produits liés à l'automobile	11 510	10 527	14	—	321	22 372
Pharmacie	159	5	—	—	2	167
Équipement de la personne	6 724	634	304	—	98	7 760
Autres produits non alimentaires	26 087	4 495	822	—	1 334	32 738
Total non alimentaire	44 480	15 662	1 140	—	1 754	63 036
Automobile	22	2	—	—	—	24
Total alimentaire, non alimentaire et automobile	95 820	66 991	3 691	2 045	12 903	181 450
Passage des commissions aux ventes	— 10	— 30	—	—	— 134	— 175
Activités hors commerce de détail	7 136	8 257	110	61	58	15 622
Chiffre d'affaires des secteurs	102 946	75 218	3 801	2 106	12 826	196 897

TABLEAU P.01-10

Commerce de gros et intermédiaires du commerce : résultats du secteur d'entreprise en 2003

Source : Insee (Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce)

Activité principale de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Personnel occupé au 31 déc.	Effectif salarié au 31 déc.		Chiffre d'affaires hors taxes (millions d'euros)	Valeur ajoutée hors taxes (millions d'euros)	Taux de marge (%) (2)	Investissements totaux (millions d'euros)
			Total	dont : temps (1) partiel				
COMMERCE DE GROS (HORS INTERMÉDIAIRES)	97 295	1 013 947	974 171	119 373	455 349,0	59 481,0	21,9	4 443,0
Produits agricoles bruts	c	c	c	c	c	c	c	c
Produits alimentaires frais	6 657	83 260	80 485	17 494	48 963,2	4 097,1	16,8	364,5
Autres produits alimentaires	c	c	c	c	c	c	c	c
Autres biens de consommation non alimentaire	25 520	173 789	164 531	19 637	66 365,2	11 048,4	31,6	539,2
Produits pharmaceutiques	2 296	42 998	43 776	6 387	34 401,5	4 002,4	18,5	240,0
Combustibles	611	13 818	12 973	565	21 249,5	1 293,3	11,1	171,6
Aménagement de l'habitat	9 967	148 048	143 930	8 077	37 955,1	7 289,0	29,6	552,9
Autres produits intermédiaires	4 666	64 363	60 204	4 353	37 429,5	4 024,3	17,8	304,1
Autres équipements industriels	21 292	240 063	232 788	15 786	76 362,0	13 134,0	24,8	581,0
Machines de bureau, matériel informatique	6 437	70 382	66 548	4 320	29 100,0	4 272,0	17,8	268,0
Autres commerces de gros	4 124	11 416	8 908	1 471	4 237,0	566,7	24,5	17,0
INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE	27 343	97 210	71 200	8 320	89 634,0	8 601,0	n.s.	287,0
Centrales d'achats	799	29 494	25 830	1 510	72 339,2	4 154,6	4,7	143,1
Autres intermédiaires	26 544	67 716	45 370	6 810	17 294,4	4 446,7	n.s.	143,8

(1) Il s'agit du personnel, permanent ou non, travaillant pendant un nombre d'heures inférieur à la durée hebdomadaire normale. Il comprend également les apprentis.
(2) Taux de marge = (Vente de marchandises - coût des marchandises) / vente de marchandises.

TABLEAU P.01-11

Commerce de détail, commerce et réparation automobile : résultats du secteur d'entreprise en 2004

Source : Insee (Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce)

Activité principale de l'entreprise	Nombre d'entre- prises	Personnel occupé en équivalent temps complet	Effectif salarié au 31 décembre		Chiffre d'affaires hors taxes (millions d'euros)	Valeur ajoutée hors taxes (millions d'euros)	Taux de marge (%) (2)	Investis- sements totaux (millions d'euros)
			Total	dont : temps (1) partiel				
COMMERCE DE DÉTAIL	397 648	2 039 974	1 867 786	596 099	371 415,2	75 656,2	28,7	5 559,4
Produits surgelés	102	10 146	11 525	2 688	1 699,4	489,0	42,9	38,9
Alimentation générale, petites surfaces et supérettes ..	17 927	46 688	34 842	13 750	7 640,3	1 386,5	25,5	100,6
Grande surface alimentaire	5 294	521 640	567 634	202 479	165 168,7	21 322,3	14,4	1 603,2
Non spécialisé et non alimentaire	1 037	30 784	28 582	5 853	5 728,9	1 188,0	35,4	230,6
Alimentaire spécialisé hors tabac	37 199	104 830	82 177	24 281	13 121,7	3 412,7	36,7	184,3
Tabac (sauf café-tabac)	6 953	15 393	8 206	3 914	1 762,2	656,9	25,4	22,6
Pharmacies, articles médicaux et orthopédiques	23 960	130 723	126 445	58 900	29 968,5	7 033,7	27,6	204,9
Habillement et chaussures	39 543	185 121	176 248	59 263	25 004,3	6 618,5	44,7	598,2
Autres équipements de la personne	17 085	84 029	79 485	18 305	11 469,3	3 574,9	45,7	342,6
Culture, loisirs, sports	49 501	183 586	160 880	42 877	25 773,8	6 137,8	34,3	435,4
Équipement du foyer	22 419	144 651	139 053	27 106	25 229,2	5 648,8	35,4	498,0
Aménagement de l'habitat	26 133	157 282	144 552	27 239	22 164,9	5 772,4	38,2	624,8
Combustibles et biens d'occasion	17 697	33 067	18 584	5 169	5 571,9	1 391,7	35,8	53,7
Vente par correspondance et à distance	2 450	31 064	27 512	5 020	9 268,7	1 225,6	47,1	52,3
Autres commerces hors magasin	67 588	113 542	57 156	23 252	8 556,0	3 003,2	49,9	177,4
Réparation d'articles personnels et domestiques	14 867	31 778	17 242	3 166	1 636,4	808,7	n.s.	23,8
Charcuteries artisanales	6 380	24 775	22 718	7 142	1 852,9	735,0	n.s.	51,1
Boulangeries, pâtisseries	41 513	190 875	164 945	65 695	9 798,1	5 250,5	n.s.	317,0
COMMERCE ET RÉPARATION AUTOMOBILE	71 180	482 345	440 680	59 752	149 486,4	19 784,5	13,6	1 435,9

(1) Il s'agit du personnel, permanent ou non, travaillant pendant un nombre d'heures inférieur à la durée hebdomadaire normale. Il comprend également les apprentis.

(2) Taux de marge = (Vente de marchandises - coût des marchandises) / vente de marchandises.

Chapitre Q.01

○ Transports : Données générales

- 1

Présentation.
- 2

Méthodologie.
- 3

Définitions.
- 4

Sources de documentation.

○ Liste des tableaux

1 Entreprises de transports en 2004.	11 Immatriculations des voitures particulières, par puissance et catégorie socioprofessionnelle ou activité.
2 Effectifs, recettes et investissements de la SNCF au 31 décembre.	12 Parc estimé des véhicules en service au 31 décembre.
3 Personnel du transport par voie navigable au 31 décembre.	13 Flotte des bateaux munis d'un permis d'exploitation au 31 décembre.
4 Effectifs des marins français navigants du transport maritime.	14 Flotte de commerce au 31 décembre.
5 Personnel d'Air France.	15 Flotte du groupe Air France en exploitation.
6 Réseau SNCF au 31 décembre.	16 Aéronefs civils inscrits au registre aéronautique français au 31 décembre.
7 Longueur du réseau routier au 31 décembre.	17 Accidents corporels de la circulation routière.
8 Réseau des voies navigables : longueurs totales et fréquentées au 31 décembre.	18 Répartition suivant l'âge des victimes des accidents corporels de la circulation routière en 2004.
9 Matériels ferroviaires au 31 décembre.	19 Accidents des autres transports.
10 Immatriculations des véhicules par genre.	

○ Présentation

En 2004, le nombre d'entreprises du transport routier de marchandises continue de diminuer avec, pour la deuxième année consécutive, une baisse des créations. Ce recul se répercute sur le nombre total d'entreprises du secteur des transports, en légère diminution.

La baisse du nombre d'entreprises du transport routier de marchandises correspond à une concentration du secteur : le nombre d'entreprises de 0 à 9 salariés diminue, alors que le nombre d'entreprises de 10 salariés ou plus augmente.

Selon les résultats de l'enquête annuelle d'entreprise, l'activité du transport routier de marchandises en 2004 s'améliore pour la première fois depuis 2001.

La croissance reste forte dans les transports urbains et routiers de voyageurs et dans les services auxiliaires des transports.

L'effectif total dans le secteur des transports reste stable en 2004. L'investissement reprend nettement en 2004, avec une croissance forte dans les transports maritimes et côtiers, les transports urbains et routiers de voyageurs et les secteurs de la manutention et de l'entreposage.

En 2004, après deux années de baisse, le nombre des immatriculations de voitures particulières neuves reste stable par rapport au niveau de 2003 (+ 0,2 %). Les immatriculations de véhicules Diesel atteignent une part de 69,2 % de l'ensemble. De la même manière, les immatriculations de voitures particulières d'occasion croissent (+ 2,3 %) et la part de diesel dépasse pour la deuxième fois les 50 %.

Après deux années de baisse, les immatriculations des véhicules utilitaires neufs progressent de 7 % en 2004. Les immatriculations augmentent aussi pour les véhicules utilitaires d'occasion (+ 6,7 %).

Dans un contexte de stabilisation de la circulation sur l'ensemble des réseaux, le nombre d'accidents corporels diminue encore de 5,4 % en 2004 et le nombre de tués chute de 8,7 %.

Le nombre d'accidents de chemin de fer diminue de 17 %, mais le nombre de tués augmente. Pour les accidents aux passages à niveau, ce sont à la fois le nombre d'accidents et le nombre de tués qui diminuent.

En 2004, l'aviation commerciale française enregistre deux accidents corporels qui n'ont donné lieu à aucun décès. L'aviation générale française a connu 65 accidents corporels qui ont provoqué 48 décès.

2

○ Méthodologie

Effectifs de personnel SNCF

Ces effectifs sont ventilés, jusqu'en 1997, selon l'organisation SNCF en place depuis 1972, articulée suivant trois grandes classes :

- direction de l'entreprise, directions régionales et services annexes ;
- Sernam ;
- établissement par fonction.

Depuis 1998 (les résultats de l'année 1997 ayant été rendus comparables), ils sont remplacés par des effectifs de gestion ventilés de la manière suivante :

- directions des activités ;
- directions techniques ;
- directions autres ;
- directions régionales ;
- établissements ;
- Sernam jusqu'en 1999 (filialisation du service : janvier 2000).

Entreprises de transports

Les principaux résultats de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) sont présentés (tableau Q.01-1) selon les secteurs d'activité et la taille des entreprises. Cette taille est calculée à partir de l'effectif salarié au 31 décembre.

Les activités font référence à la nomenclature officielle des activités (NAF – révision 1), le détail des postes figure dans la

présentation des principales nomenclatures en fin d'annuaire. La NAF est consultable sur le site Internet de l'Insee.

Parc des véhicules

Les parcs présentés sont ceux du Comité des constructeurs français d'automobiles, excepté en ce qui concerne les remorques et semi-remorques résultant du dépouillement du Fichier central des automobiles (moins de 10 ans). Ces données diffèrent de celles qui sont publiées dans le Marché des véhicules.

L'estimation du parc de motocycles est celle de la Chambre Syndicale nationale du cycle et motocycle.

3

○ Définitions

Accidents

- Ferroviaires

Sont pris en compte les accidents dans lesquels est impliqué un véhicule ferroviaire (ou car SNCF) en mouvement et ayant provoqué des morts ou des blessures graves. Les tués comprennent les victimes décédées le jour ou le lendemain de l'accident. Les blessés comprennent les victimes hospitalisées plus de trois jours.

- Routiers

Sont comptées comme « blessées » les victimes d'accidents ayant subi un traumatisme nécessitant un traitement médical (avec ou sans hospitalisation) ; si ce traitement requiert six jours d'hospitalisation au moins, la blessure est qualifiée de grave.

Sont comptées comme « tuées » les victimes d'accidents décédées sur le coup ou dans les six jours. La statistique internationale allonge ce délai jusqu'à 30 jours.

- Maritimes

Il s'agit des accidents de mer survenus à des bateaux français sur l'ensemble des mers du globe. Ils portent également sur les navires de pêche et les bateaux de plaisance.

- Aériens

Interviennent les seuls accidents survenus en France ou à l'étranger à des appareils immatriculés en France (aviation commerciale ou privée). Les tués comprennent les victimes décédées dans les trente jours.

Personnel embarqué des transports maritimes

Il s'agit du personnel considéré comme effectivement embarqué, c'est-à-dire des marins portés sur les rôles d'équipage des navires français armés (en est donc exclu le personnel non embarqué (congrés, maladies, stapes)). Les pilotes sont également exclus, ainsi que les personnels de la navigation portuaire (remorquage, lamanage et pilotage).

Personnel employé des transports maritimes

Le nombre total de marins employés dans la Marine marchande s'obtient en multipliant le nombre de postes embarqués par un coefficient qui exprime, notamment, l'incidence des relèves et des congés. Ce coefficient, variable selon les genres de navigation et les compagnies, peut être toutefois estimé globalement à 1,9 pour les officiers et à 1,8 pour les autres personnels.

Pousseur

Bateau pourvu de force motrice, construit spécialement pour le poussage, ou remorqueur transformé pour le même usage.

Toueur

Remorqueur se déplaçant en tirant sur une chaîne ou un câble reposant au fond de l'eau. Le toueur sert à tracter les bateaux pour franchir des passes où le courant est trop fort. Mû par l'électricité, il sert aussi à faire franchir un long souterrain aux bateaux, moteurs coupés, lorsque le souterrain n'est pas muni d'un système de ventilation permettant d'évacuer les gaz d'échappement.

Voies navigables

L'ensemble des fleuves, rivières, lacs, étangs et canaux accessibles en bateaux et convois, constitue le réseau des voies

navigables françaises. La longueur des voies navigables fréquentées ou non est calculée en fin d'année.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, direction des Affaires économiques et internationales (Service économie, statistiques et prospective).

Organismes :

- Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer :
 - Direction des Affaires économiques et internationales, service économie, statistiques et prospective (SESP).
 - Direction générale de la mer et des transports, direction des affaires maritimes.
 - Direction générale de la mer et des transports, direction des transports maritimes, routiers et fluviaux.
 - Direction générale de l'Aviation civile, direction de la régulation économique.
- SNCF :
 - Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion, Contrôle de gestion central ;
 - Observatoire de gestion.
- Observatoire national interministériel de sécurité routière.
- Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques).
- Voies navigables de France.
- Insee.
- Bureau Véritas.
- Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI).

Sites Internet :

- www.statistiques.equipement.gouv.fr
- www.sncf.com
- www.transports.equipement.gouv.fr
- www.alisse.insee.fr (Accès en Ligne aux Statistiques Structurelles d'Entreprises)
- www.statistique publique.fr

Publications :

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Direction des Affaires économiques et internationales

- Les comptes des transports en 2005 ;
- Mémento des statistiques des transports (annuel) ;

- SES Infos Rapides, la conjoncture des transports ;
- SES Infos Rapides, Chiffres et Analyses ;
- SESP en bref, synthèses de quatre pages ;
- Enquête annuelle d'entreprise dans les transports ;
- Le marché des véhicules (fichier central des automobiles et des immatriculations), (annuel) ;
- Enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises, (annuel) ;
- Enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers, (tous les cinq ans) ;
- Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes, (annuelle) ;
- SitraM : Système d'information sur les transports de marchandises : résultats généraux (transport national, transport international), par mode ;
- Notes de synthèse (bimestrielle).

Direction générale de la mer et des transports, direction des transports maritimes, routiers et fluviaux

- Statistiques mensuelles des ports maritimes de commerce ;
- Activité des ports maritimes de commerce (annuel) ;
- Résultats de l'exploitation des ports maritimes (annuel) ;
- La plaisance en quelques chiffres (annuel).

Direction générale de l'Aviation civile, direction de la régulation économique

- Bulletin statistique direction des transports aériens (annuel).

SNCF

- Mémo-stat ;
- Rapport annuel d'activité.

Voies navigables de France

- Transport de marchandises par voie navigable : bilan annuel de l'activité ;
- Statistique annuelle de la navigation intérieure ;
- Statistique annuelle de la flotte fluviale française.

Insee

Insee-Première :

- « Les transports en 2004 », n° 1045, octobre 2005 ;
- « Le budget transports des ménages depuis 40 ans – La domination de l'automobile s'est accrue », n° 1039, septembre 2005 ;
- « La consommation des ménages en 2004. Une croissance soutenue par les TIC, le logement et les transports », n° 1033, juillet 2005 ;

Bureau Véritas

- Bulletin technique (mensuel).

Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI)

- Annuaire statistique ;
- Recueil des statistiques.

TABLEAU Q.01-1

Entreprises de transports en 2004

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Service économie, statistiques et prospective (Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Entreprises du secteur		Effectif total du secteur en équivalent temps complet		Chiffre d'affaires net		Investissements totaux du secteur	
	Nombre	%	Nombre	%	Millions d'euros	%	Millions d'euros	%
Transports urbains et routiers de voyageurs								
(NAF 602A, 602B, 602G et 602E).....	30 869	100,0	188 577	100,0	11 769,2	100,0	2 178,9	100,0
0 à 5 salariés	28 528	92,4	37 436	19,9	1 507,0	12,8	186,7	8,6
6 à 9 salariés	797	2,6	5 473	2,9	590,4	5,0	33,7	1,5
10 à 19 salariés	579	1,9	7 010	3,7	531,8	4,5	43,5	2,0
20 à 49 salariés	554	1,8	15 626	8,3	1 113,3	9,5	73,3	3,4
50 à 99 salariés	181	0,6	10 660	5,7	777,8	6,6	54,0	2,5
100 salariés ou plus	230	0,7	112 372	59,6	7 248,9	61,6	1 787,6	82,0
Transports routiers de marchandises								
(NAF 602L, 602M, 602N et 602P)	36 205	100,0	343 958	100,0	33 083,4	100,0	1 336,3	100,0
0 à 5 salariés	26 458	73,1	61 316	17,8	3 778,6	11,4	218,0	16,3
6 à 9 salariés	3 318	9,2	26 516	7,7	2 875,9	8,7	116,9	8,7
10 à 19 salariés	2 910	8,0	40 703	11,8	4 081,2	12,3	142,6	10,7
20 à 49 salariés	2 510	6,9	80 301	23,3	8 297,0	25,1	316,9	23,7
50 à 99 salariés	556	1,5	39 170	11,4	4 129,4	12,5	164,0	12,3
100 à 249 salariés	350	1,0	52 861	15,4	5 490,1	16,6	207,0	15,5
250 salariés ou plus	103	0,3	43 091	12,5	4 431,2	13,4	170,9	12,8
Transports maritimes et côtiers								
(NAF 611A et 611B)	460	100,0	13 669	100,0	6 699,8	100,0	782,8	100,0
0 à 5 salariés	344	74,8	714	5,2	48,0	0,7	53,8	6,9
6 à 9 salariés	53	11,5	255	1,9	454,5	6,8	92,6	11,8
10 à 19 salariés	23	5,0	347	2,5	71,8	1,1	1,8	0,2
20 à 49 salariés	13	2,8	440	3,2	114,5	1,7	25,7	3,3
50 à 99 salariés	11	2,4	850	6,2	379,5	5,7	15,7	2,0
100 à 249 salariés	7	1,5	1 105	8,1	395,9	5,9	84,7	10,8
250 salariés ou plus	9	2,0	9 958	72,9	5 235,7	78,1	508,4	64,9
Transports fluviaux								
(NAF 612Z)	1 079	100,0	4 001	100,0	540,8	100,0	29,5	100,0
0 à 5 salariés	1 012	93,8	1 649	41,2	121,3	22,4	5,5	18,6
6 à 9 salariés	24	2,2	280	7,0	65,4	12,1	6,0	20,2
10 à 19 salariés	22	2,0	286	7,1	27,2	5,0	0,4	1,4
20 à 49 salariés	15	1,4	491	12,3	73,1	13,5	9,0	30,7
50 à 99 salariés	6	0,6	1 295	32,4	253,7	46,9	8,6	29,1
Transports aériens								
(NAF 621Z et 622Z)	248	100,0	69 313	100,0	14 755,3	100,0	1 648,9	100,0
0 à 5 salariés	172	69,4	285	0,4	27,1	0,2	1,1	0,1
6 à 9 salariés	19	7,7	139	0,2	153,6	1,0	1,0	0,1
10 à 19 salariés	21	8,5	264	0,4	62,7	0,4	2,6	0,2
20 à 49 salariés	17	6,9	480	0,7	114,2	0,8	10,7	0,7
50 à 99 salariés	6	2,4	530	0,8	120,8	0,8	7,7	0,5
100 à 249 salariés	4	1,6	754	1,1	261,8	1,8	25,9	1,6
250 salariés ou plus	9	3,6	66 861	96,5	14 015,1	95,0	1 599,8	97,0
Manutention et entreposage								
(NAF 631A, 631B et 631E)	1 566	100,0	59 109	100,0	7 069,5	100,0	634,6	100,0
0 à 5 salariés	763	48,7	1 521	2,6	172,8	2,4	9,2	1,4
6 à 9 salariés	244	15,6	2 347	4,0	816,4	11,5	61,1	9,6
10 à 19 salariés	196	12,5	2 727	4,6	464,1	6,6	42,0	6,6
20 à 49 salariés	204	13,0	6 468	10,9	849,1	12,0	39,5	6,2
50 à 99 salariés	82	5,2	6 087	10,3	880,6	12,5	34,1	5,4
100 à 249 salariés	43	2,7	5 987	10,1	924,8	13,1	24,7	3,9
250 salariés ou plus	34	2,2	33 972	57,5	2 961,7	41,9	424,0	66,8
Gestion d'infrastructures de transport								
(NAF 632A, 632C et 632E)	994	100,0	53 244	100,0	14 010,5	100,0	5 468,7	100,0
0 à 5 salariés	533	53,6	1 043	2,0	94,7	0,7	2,3	0,0
6 à 9 salariés	197	19,8	1 013	1,9	1 121,2	8,0	267,5	4,9
10 à 19 salariés	81	8,1	1 099	2,1	244,3	1,7	38,4	0,7
20 à 49 salariés	78	7,8	2 458	4,6	234,1	1,7	8,6	0,2
50 à 99 salariés	33	3,3	2 263	4,3	223,8	1,6	14,1	0,3
100 à 249 salariés	38	3,8	5 721	10,7	665,8	4,8	142,7	2,6
250 salariés ou plus	34	3,4	39 647	74,5	11 426,7	81,6	4 995,1	91,3
Organisation du transport de fret								
(NAF 634A, 634B et 634C)	2 836	100,0	136 624	100,0	27 386,1	100,0	525,4	100,0
0 à 5 salariés	1 186	41,8	2 563	1,9	219,3	0,8	3,3	0,6
6 à 9 salariés	598	21,1	3 536	2,6	1 858,5	6,8	7,8	1,5
10 à 19 salariés	276	9,7	3 882	2,8	1 141,8	4,2	12,0	2,3
20 à 49 salariés	412	14,5	13 550	9,9	3 176,9	11,6	33,4	6,4
50 à 99 salariés	161	5,7	11 039	8,1	2 385,6	8,7	24,4	4,6
100 à 249 salariés	113	4,0	17 625	12,9	3 447,5	12,6	56,5	10,8
250 salariés ou plus	90	3,2	84 429	61,8	15 156,5	55,3	387,9	73,8

TABLEAU Q.01-2

Effectifs, recettes et investissements de la SNCF au 31 décembre

Source : SNCF Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion / Unités : Montants : Million d'euros
Contrôle de gestion central. Observatoire de gestion / Effectifs : Millier de personnes

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	r 2003	2004
Produits du trafic (hors taxes) (1)	7 786,3	8 244,1	8 376,0	9 612,0	9 718,0	10 285,0	10 289,0	11 042,3
Investissements totaux (2)	937,4	1 139,0	968,0	995,0	1 368,0	1 643,0	1 636,0	1 782,7
Réseau principal	623,0	837,0	790,0	817,0	1 171,0	1 339,0	1 414,0	1 535,9
Île-de-France	315,3	302,0	179,0	178,0	197,0	303,0	222,0	246,8
Personnel en activité (effectif de gestion) (3) :								
Domaine Grandes Lignes	21,1	21,3	21,9	22,7	24,0	24,0	23,8	23,2
Domaine TER	5,9	6,1	6,3	7,1	8,0	8,3	8,6	9,0
Domaine IDF (Île-de-France)	5,2	6,2	6,9	7,5	7,8	7,9	7,7	7,8
Domaine Gares	—	—	—	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Domaine Matériel	24,5	24,0	23,8	24,2	24,6	24,9	24,7	24,6
Domaine Traction	24,4	25,0	25,2	25,8	26,2	25,8	24,6	23,7
Domaine Fret	15,1	14,9	15,5	16,1	16,2	15,8	15,1	13,6
Domaine Éléments communs	11,7	10,7	10,3	10,5	9,9	9,7	9,2	9,6
Sernam (4)	4,2	4,0	3,8	—	—	—	—	—
Infrastructure	62,0	61,3	60,4	60,9	59,7	59,1	57,8	56,3
Total	174,1	173,5	174,1	174,9	176,5	175,6	171,6	167,9
Personnel bénéficiant de pensions de retraite :								
Anciens agents (sauf auxiliaires)	208,3	205,4	202,4	199,2	197,1	195,0	192,8	191,3
Veuves et orphelins (5)	130,8	129,2	127,6	125,8	123,8	121,7	119,6	117,8

(1) Produit du trafic, non compris contributions de l'État et des collectivités locales.
(2) Non compris les investissements relatifs au programme spécial de l'Île-de-France. Rupture à partir de 1997, en raison de la création de RFF (Réseau ferré de France).
(3) À partir de janvier 1998, l'effectif de gestion, suivi en comptabilité, remplace l'effectif à disposition. Les résultats de 1997 sont rendus comparables. Par ailleurs, l'organisation par domaine, nouvellement créée, modifie légèrement la présentation des résultats.
(4) Filialisation du Sernam en février 2000.
(5) Veuves et orphelins d'agents décédés en service ou en retraite.

TABLEAU Q.01-3

Personnel du transport par voie navigable au 31 décembre

Source : Voies navigables de France / Unité : Nombre

Catégorie	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Transports publics (1) :								
Travailleurs indépendants	1 146	1 037	1 031	926	885	843	841	...
Salariés	1 820	1 742	1 718	1 781	2 005	2 155	2 233	2 404
Personnel de la traction sur berges (2)	17	16	15	13	13	15	15	15
Personnel administratif et technique des compagnies de navigation (3)	310	310	310	310	310	310	310	...
Personnels assurant le fonctionnement des voies navigables (sauf entretien) :								
Conducteurs des travaux publics de l'État	410	428	433	426	445	425	416	418
Agents d'exploitation des travaux publics de l'État	3 796	3 688	3 681	3 628	3 625	3 612	3 596	3 584
Éclusiers auxiliaires	56	29	25	21	19	16	13	—
Personnels des bureaux d'affrètement (4)	96	75	54	54	///	///	///	///

(1) Y compris le personnel des remorqueurs.
(2) Personnel pris en compte par les VNF depuis la suppression de la traction sur berges (remplacé par les toueurs) : ce sont les agents faisant passer les bateaux dans les souterrains.
(3) Effectif estimé. Données non communiquées par le Comité des armateurs fluviaux.
(4) Suppression des bureaux d'affrètement au 1^{er} janvier 2000.

TABLEAU Q.01-4

Effectifs des marins français navigants du transport maritime (1) (2)

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer / Unité : Nombre
Direction des Affaires maritimes et des gens de mer

Catégorie de personnel	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Officiers	3 030	2 794	2 857	2 839	2 833	2 851	2 981	2 983	3 070
Personnel d'exécution	6 552	6 144	6 722	6 683	6 595	6 464	6 816	6 757	6 946
Total	9 582	8 938	9 579	9 522	9 428	9 315	9 797	9 740	10 016

(1) Il s'agit des marins français (et communautaires) employés par les principales entreprises d'armement maritime.
(2) Le champ d'activités couvert comprend le commerce maritime (non compris la plaisance professionnelle) et les activités portuaires (remorquage, lamanage, balisage, dragage) non compris pilotage.

TABLEAU Q.01-5

Personnel d'Air France (1)

Source : Direction générale de l'aviation civile

Unité : Nombre

Personnel (2) (équivalent temps plein)	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Personnel technique de bord (3)	3 262	3 354	3 432	3 407	3 665	3 906	3 996	4 065	4 078
Personnel commercial de bord (4)	8 058	8 311	9 211	9 885	10 955	12 275	12 152	12 308	12 479
Total du personnel navigant	11 320	11 665	12 643	13 292	14 620	16 181	16 148	16 373	16 557
Total du personnel au sol	34 708	34 720	36 278	38 514	41 157	43 115	43 868	43 180	43 031
Total général	46 028	46 385	48 921	51 806	55 777	59 296	60 016	59 553	59 588

(1) Après les intégrations d'Air France Europe sur l'exercice 1997/1998 et d'Air Charter sur l'exercice 1998/1999.

(2) 1^{er} avril de l'année citée au 31 mars de l'année suivante.

(3) Pilotes, copilotes et mécaniciens navigants.

(4) Stewards et hôtesses.

TABLEAU Q.01-6

Réseau SNCF au 31 décembre

Source : SNCF Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion
Contrôle de gestion central. Observatoire de gestion

	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Consistance technique									
Longueur totale des lignes exploitées (km) (1)	31 940	31 821	31 770	31 735	31 397	31 385	31 320	30 990	30 880
dont : Lignes électrifiées	13 799	14 180	14 153	14 206	14 220	14 464	14 462	14 462	14 589
Île-de-France (2) (3)	1 268	1 306	1 306	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 345
Lignes parcourues par les TGV	5 807	6 678	6 686	6 655	6 533	7 332	7 165	7 165	7 577
Lignes ouvertes au trafic voyageurs (4)	24 148	24 122	24 095	24 081	24 081	24 336	24 336	24 334	24 239
Lignes ouvertes au trafic fret	29 546	29 504	29 443	29 546	29 201	28 933	28 867	28 537	28 430
Lignes à voie unique	15 950	15 862	15 831	15 794	15 460	15 243	15 178	14 856	14 745
Lignes à deux voies et plus	15 283	15 237	15 939	15 941	15 937	16 142	16 142	16 133	16 135
Lignes à trois voies et plus	706	721	720	720	722	722	722	722	722
Nombre de passages à niveau (5)	18 270	17 579	17 514	17 419	17 345	17 198	17 101	17 069	16 997
dont : Gardés	2 291	2 069	2 032	1 958	1 919	1 856	1 854	1 862	1 905
À signalisation automatique	11 287	11 179	11 175	11 177	11 190	11 173	11 137	11 114	11 085
Consistance administrative (nombre)									
Points desservis en trafic commercial									
Voyageurs	4 550	4 487	4 572	4 563	4 514	4 545	4 546	4 575	4 715
Fret	1 845	1 802	1 821	1 792	1 784	1 722	1 699	1 695	1 631

(1) Non compris les Chemins de fer de la Corse.

(2) Les limites conventionnelles de la banlieue SNCF ont été étendues à partir du 1/1/1991 à l'ensemble de la région Île-de-France.

(3) À partir de 1999, correspond à la longueur de plateforme.

(4) Ces lignes sont également ouvertes au trafic de marchandises à l'exclusion de quelques tronçons exploités uniquement en trafic voyageurs.

(5) Sont exclus les passages à niveau isolés réservés aux piétons et les passages à niveau privés. Non compris les passages à niveau sur les lignes neutralisées.

TABLEAU Q.01-7

Longueur du réseau routier au 31 décembre

Sources : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Setra (Service d'études techniques des routes et autoroutes)
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

Unité : Kilomètre

	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Autoroutes	8 275	8 864	9 303	9 626	9 766	10 068	10 223	10 379	10 486
dont : Autoroutes concédées	6 299	6 717	7 042	7 180	7 310	7 578	7 718	7 836	7 907
Routes nationales (1) (2)	28 097	26 856	26 584	26 298	26 126	26 050	26 154	26 127	26 014
Routes départementales	357 813	358 894	358 374	358 585	359 055	359 231	359 597	359 644	359 955
Voies communales (3)	568 222	574 775	579 411	585 949	594 149	601 733	598 380	601 851	606 031
Total du réseau national	962 407	969 389	973 672	980 458	989 096	997 082	994 354	998 001	1 002 486

(1) Jusqu'en 1995, y compris les routes nationales en attente de classement et en attente de déclassement. À partir de 1996, les routes nationales en attente de déclassement ne sont plus comprises.

(2) Y compris voirie transférée à la collectivité territoriale de Corse par la loi du 13 mai 1991.

(3) Ce sont des voies dont la largeur de chaussée ne doit pas être inférieure à 5 mètres (5,50 mètres au passage des ouvrages d'art).

TABLEAU Q.01-8

Réseau des voies navigables : longueurs totales et fréquentées au 31 décembre

Source : Voies navigables de France Unité : Kilomètre

Voies accessibles aux bateaux ou convois poussés d'un port en lourd	2000		2003		2004	
	Longueur totale du réseau	Longueur fréquentée	Longueur totale du réseau	Longueur fréquentée	Longueur totale du réseau	Longueur fréquentée
De moins de 250 tonnes	1 647	5	1 660	64	1 660	64
De 250 à 399 tonnes	3 958	3 418	4 002	3 177	4 002	3 217
De 400 à 649 tonnes	284	273	266	210	266	165
De 650 à 999 tonnes	586	331	568	225	568	225
De 1 000 à 1 499 tonnes	137	32	137	31	137	31
De 1 500 à 2 999 tonnes	268	265	247	232	247	232
De 3 000 tonnes ou plus (1)	1 621	1 465	1 621	1 445	1 621	1 438
Total (1)	8 501	5 789	8 501	5 384	8 501	5 372

(1) Y compris 43 kilomètres de sections maritimes.

TABLEAU Q.01-9

Matériels ferroviaires au 31 décembre (1)

Source : SNCF Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion Unité : Nombre
Contrôle de gestion central. Observatoire de gestion

Nature du matériel	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
MATÉRIEL À MOTEUR									
Locomotives diesel	1 766	1 694	1 685	1 725	1 752	1 693	1 677	1 594	1 524
TGV (nombre de rames, y compris TGV Atlantique)	304	341	351	351	351	353	365	379	389
Automotrices électriques (nombre d'éléments)	856	893	943	996	1 007	1 019	1 012	1 023	1 058
Autorails (nombre d'éléments)	699	702	718	720	768	831	909	943	966
Locomotives électriques	2 148	2 096	2 079	2 006	2 000	2 014	2 008	1 954	1 861
Turbotrains (nombre d'éléments)	32	17	13	7	7	7	6	5	4
Locotracteurs	1 204	1 201	1 201	1 199	1 194	1 187	1 180	1 153	1 112
MATÉRIEL À VOYAGEURS									
Voitures de l'activité Grandes Lignes (2)	5 173	4 565	4 402	4 223	3 994	3 559	3 455	3 236	3 111
Voitures de l'activité TER	1 727	2 039	2 067	2 077	2 167	2 468	2 445	2 393	2 422
Voitures de l'activité Île-de-France	1 179	1 077	1 069	1 024	1 024	1 024	984	972	912
Nombre de caisses motrices et de remorques TGV	2 786	3 092	3 178	3 178	3 178	3 194	3 290	3 402	3 482
Automotrices électriques	3 059	3 228	3 373	3 529	3 569	3 619	3 622	3 693	3 798
Autorails + turbotrains	1 585	1 517	1 531	1 515	1 558	1 587	1 669	1 656	1 686
Automoteurs bi-mode	...	...	...	...	...	...	...	...	36
Total matériel à voyageurs	15 509	15 518	15 620	15 546	15 490	15 451	15 465	15 352	15 447
Capacité (millier de places offertes) (3)	1 750,8	1 769,5	1 791,8	1 808,5	1 810,1	1 826,1	1 837,2	1 839,9	1 846,1
Voitures-lits	161	132	125	109	98	98	82	81	62
MATÉRIEL À MARCHANDISES (millier)									
Wagons réseaux	63,7	57,0	51,3	48,3	46,4	45,5	41,6	37,5	37,5
Wagons de particuliers (4)	68,2	66,7	65,9	64,5	64,6	64,3	65,4	66,3	61,9
Wagons du parc de service	19,2	20,0	20,9	21,1	21,1	21,0	20,7	20,8	20,8
Fourgons (5)	495	303	294	292	278	235	223	158	135
Capacité (million de tonnes de charge utile) (6)	6,2	5,9	5,6	5,5	5,4	5,4	5,3	5,1	5,0

(1) Matériel moteur en service : effectif à l'inventaire diminué des unités louées à des tiers, garées (ne pouvant être utilisées qu'après révision) en attente de radiation ou en utilisation spéciale. Non compris les automotrices à voie étroite. Matériel à voyageurs et à marchandises : effectif à l'inventaire corrigé du nombre de véhicules pris en location et diminué des véhicules en attente de radiation (non compris les véhicules en garage ou en utilisation spéciale).

(2) Non compris les voitures-lits, comptées à part et non compris les voitures-restaurants.

(3) Non compris les voitures-lits ; y compris les places transformables en couchettes en position de nuit.

(4) Y compris les wagons réseaux donnés en location ou en gérance à des particuliers.

(5) Fourgons à bagages, fourgons porte-autos, fourgons postaux et allèges postales.

(6) Non compris les wagons de service.

TABLEAU Q.01-10

Immatriculations des véhicules par genre

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Service économie, statistiques et prospective
Fichier central des automobiles

Unité : Véhicule

	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004
IMMATRICULATIONS DES VÉHICULES NEUFS							
Voitures particulières et commerciales	1 930 504	2 148 423	2 133 884	2 254 732	2 145 071	2 009 246	2 013 709
dont : Diesel	897 698	947 490	1 046 485	1 267 761	1 354 933	1 353 914	1 392 919
Autocars et autobus (1)	3 981	5 316	5 187	5 477	5 363	4 984	4 859
Camions, camionnettes et véhicules spéciaux	332 052	399 889	442 208	462 868	431 114	403 965	430 641
dont : De moins de 3,5 tonnes de PTAC (2)	311 702	374 307	413 925	432 857	404 021	380 847	407 518
De plus de 3,5 tonnes de PTAC (2)	20 350	25 582	28 283	30 011	27 093	23 118	23 123
Tracteurs routiers	21 743	28 300	29 809	27 918	24 460	22 497	24 351
Autres tracteurs (agricoles, forestiers, etc.)	32 235	41 349	37 965	35 461	38 192	39 882	45 343
Remorques	2 462	3 350	3 033	2 875	2 904	2 576	2 617
Semi-remorques	15 428	20 651	21 265	22 011	20 531	17 171	18 160
Total	2 338 405	2 647 278	2 673 351	2 811 342	2 667 635	2 500 321	2 539 680
Motocycles (3)	85 639	193 817	180 536	180 425	169 587	196 928	224 696
IMMATRICULATIONS DES VÉHICULES D'OCCASION							
Voitures particulières et commerciales	4 128 745	4 895 953	5 082 122	5 395 623	5 457 129	5 321 638	5 444 076
dont : Diesel	1 362 781	1 990 377	2 158 970	2 440 308	2 658 667	2 746 539	2 916 921
Autocars et autobus (1)	6 268	6 352	6 109	6 344	6 707	6 564	6 853
Camions, camionnettes et véhicules spéciaux	651 408	682 131	687 925	702 527	727 555	731 943	780 304
dont : De moins de 3,5 tonnes de PTAC (2)	610 339	641 083	648 839	663 384	690 410	694 628	730 251
De plus de 3,5 tonnes de PTAC (2)	41 069	41 048	39 086	39 143	37 145	37 315	50 053
Tracteurs routiers	21 706	20 835	21 151	20 639	21 200	21 948	23 842
Autres tracteurs (agricoles, forestiers, etc.)	91 535	97 100	97 705	92 378	92 683	90 121	96 412
Remorques	4 775	4 444	4 270	4 454	4 267	4 282	4 656
Semi-remorques	26 307	25 276	25 296	25 606	25 363	28 411	30 743
Total	4 930 744	5 732 091	5 924 578	6 247 571	6 334 904	6 204 907	6 386 886
Motocycles (3)	292 641	367 303	398 215	414 335	418 203	425 169	444 355

(1) Depuis le 1er janvier 1987, les véhicules de moins de 10 places assises (breaks) sont comptabilisés avec les voitures particulières.
(2) PTAC : poids total autorisé en charge.
(3) Motocycles de plus de 50 cm³.

TABLEAU Q.01-11

Immatriculations des voitures particulières, par puissance et catégorie professionnelle ou activité

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Service économie, statistiques et prospective

Unité : Véhicule

Profession du propriétaire	Puissance						Total 2004	Total 2003
	1 à 3 CV	4 et 5 CV	6 et 7 CV	8 et 9 CV	10 à 16 CV	17 CV ou plus		
Véhicules neufs								
Agriculteurs exploitants	—	893	1 725	704	460	27	3 809	3 000
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	4	7 387	10 402	5 998	7 041	846	31 678	28 315
Cadres et professions libérales	13	25 929	31 480	12 137	10 251	950	80 760	71 276
Professions intermédiaires	28	40 046	44 283	12 461	6 715	289	103 822	99 484
Employés	239	200 863	161 808	47 837	16 934	1 173	428 854	429 228
Ouvriers	16	30 010	25 163	7 110	2 118	106	64 523	62 578
Retraités, étudiants, mères au foyer et sans profession	36	111 746	104 480	23 869	9 445	613	250 189	240 468
Profession non indiquée	119	85 207	87 110	38 945	15 823	1 649	228 853	243 835
Sous-total particuliers	455	502 081	466 451	149 061	68 787	5 653	1 192 488	1 178 184
Sous-total sociétés	925	355 176	311 081	88 181	59 647	6 211	821 221	831 062
dont : Véhicules de démonstration, commerce et								
réparation automobile	484	99 409	92 960	39 965	22 115	2 627	257 560	274 596
Location mobilier (voitures)	130	168 052	136 506	23 973	13 987	583	343 231	335 413
Total 2004	1 380	857 257	777 532	237 242	128 434	11 864	2 013 709	///
Année 2003	2 122	948 675	855 326	217 036	111 178	10 734	///	2 009 246
Véhicules d'occasion								
Agriculteurs exploitants	214	11 121	15 568	2 674	2 584	217	32 378	32 834
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	951	31 354	45 169	15 922	21 446	4 871	119 713	117 822
Cadres et professions libérales	1 313	66 817	76 811	22 917	24 828	5 298	197 984	200 679
Professions intermédiaires	1 204	87 592	98 402	22 046	17 545	1 945	228 734	232 930
Employés	6 826	887 621	898 915	163 017	115 071	11 838	2 083 288	2 027 978
Ouvriers	2 704	264 981	328 225	54 101	36 431	2 397	688 839	710 179
Retraités, étudiants, mères au foyer et sans profession	3 535	321 356	282 766	43 722	30 890	3 460	685 729	664 054
Profession non indiquée	4 966	526 874	555 152	104 299	78 797	8 416	1 278 504	1 211 494
Sous-total particuliers	21 713	2 197 716	2 301 008	428 698	327 592	38 442	5 315 169	5 197 970
Sous-total sociétés	371	38 272	42 432	12 209	15 532	3 836	112 652	108 638
dont : Véhicules de démonstration, commerce et								
réparation automobile	87	16 378	12 503	2 583	2 098	378	34 027	31 596
Location mobilier (voitures)	18	2 169	1 962	516	454	161	5 280	4 237
Total 2004	22 084	2 235 988	2 343 440	440 907	343 124	42 278	5 427 821	///
Année 2003	25 118	2 248 733	2 420 582	397 596	312 127	37 460	///	5 306 608

TABLEAU Q.01-12

Parc estimé des véhicules automobiles en service au 31 décembre

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Service économie, statistiques et prospective

Unité : Millier

	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Voitures particulières et commerciales (1)	25 100	26 090	26 810	27 480	28 060	28 700	29 160	29 560	29 900
dont : Diesel	6 938	8 029	8 609	9 261	9 980	10 889	11 822	12 729	13 590
Autocars et autobus (1)	79	82	82	80	80	81	81	82	82
Camions, camionnettes et véhicules spéciaux (1)	4 926	5 100	5 214	5 320	5 456	5 596	5 687	5 772	5 842
dont : De moins de 3,5 tonnes de PTAC (2)	4 564	4 750	4 868	4 975	5 110	5 249	5 339	5 419	5 488
De plus de 3,5 tonnes de PTAC (2)	362	350	346	345	346	347	349	354	354
Tracteurs routiers (1)	190	198	204	210	217	220	216	214	215
Total des véhicules à moteur	30 295	31 470	32 310	33 090	33 813	34 597	35 144	35 628	36 039
Remorques (3)	27	27	26	26	26	25	26	26	27
Semi-remorques (3)	152	154	154	154	154	161	168	175	182
Total tous véhicules	30 474	31 651	32 490	33 270	33 993	34 783	35 338	35 829	36 248
Motocycles (4)	727	779	839	912	968	1 019	1 054	1 091	1 130

(1) Les estimations globales de parcs des véhicules à moteur en service sont celles du Comité des constructeurs français d'automobiles.
(2) PTAC : poids total autorisé en charge.
(3) Le parc des remorques et semi-remorques provient du Fichier central des automobiles et concerne les véhicules de moins de 10 ans.
(4) Motocycles, vélomoteurs et scooters de plus de 50 cm³. L'estimation du parc des motocycles est celle de la Chambre syndicale nationale du cycle et motocycle.

TABLEAU Q.01-13

Flotte des bateaux munis d'un permis d'exploitation au 31 décembre

Source : Voies navigables de France

Unités : Nombre
Capacités : Millier de tonnes

	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de bateaux porteurs	2 227	1 982	1 941	1 890	1 871	1 894	1 900	1 894	1 505
dont : Appartenant à des transporteurs publics	1 810	1 605	1 567	1 521	1 497	1 513	1 534	1 505	1 232
Nombre de remorqueurs et pousseurs	205	191	197	197	199	201	199	195	123 e
dont : Appartenant à des transporteurs publics	114	107	113	114	115	118	113	111	70 e
Capacité totale des bateaux porteurs	1 373	1 293	1 281	1 245	1 256	1 280	1 283	1 318	1 108
dont : Appartenant à des transporteurs publics	1 159	1 094	1 081	1 047	1 051	1 068	1 077	1 086	910

TABLEAU Q.01-14

Flotte de commerce au 31 décembre (1)

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Direction générale de la mer et des transports

Unité : Millier de tonneaux de jauge brute

Catégorie de navires	1995		(3) 2000		2002		2003		2004	
	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute
Navires à passagers (2)	37	337	62 (4)	603	62	755	65	789	63	759
Pétroliers	59	2 462	57	2 650	55	2 943	54	2 528	57	3 037
Autres	113	1 148	100 (4)	1 297	94	1 354	87	1 235	92	1 284
Total	209	3 947	219	4 550	211	5 052	206	4 552	212	5 080

(1) De plus de 100 tonneaux de jauge brute.
(2) Y compris les cargos mixtes de plus de 12 passagers et les aéroglossiers.
(3) Une rupture de série est à signaler à partir du 31 décembre 2000, suite à la mise en place d'une nouvelle base de données accompagnée par une série de régularisation.
(4) À partir de 2000, les navires à passagers ou mixtes au service des Dom-Com, navires dits « secs stationnaires », auparavant classés parmi les autres navires, sont repris dans les navires passagers (12 navires à passagers abondent ainsi la catégorie, alors que 34 autres transporteurs de marchandises « stationnaires » demeurent dans la catégorie des autres navires).

TABLEAU Q.01-15

Flotte du groupe Air France en exploitation (1)

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Direction générale de l'aviation civile

Unité : Appareil

type d'appareils	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ensemble (2)	204 (3)	206	214	226	255	248	246	246
Concorde	5	5	5	—	5	4	///	///
Boeing 747 Cargo	12	12	11	11	12	13	14	14
Boeing 747 (100-200-300 et 400)	26	26	25	24	26	24	25	25
Boeing 747 (combi) (4)	5	5	3	3	—	—	///	///
Boeing 737-200	///	///	///	///	///	///	///	///
Boeing 737-300	///	///	///	///	///	///	///	///
Boeing 737-500	///	///	///	///	///	///	///	///
Boeing 737 (300 et 500)	43	43	45	41	36	30	25	25
Boeing 767-300	6	5	5	5	5	2	—	—
Boeing 777-200	///	3	8	14	23	25	25	25
Airbus A 340-300	12	14	16	21	22	22	22	22
Airbus A 310-300/200	11	10	10	10	5	—	///	///
Airbus A 318	///	///	///	///	///	///	6	6
Airbus A 319	9	9	16	25	38	39	39	39
Airbus A 320-200/100	62	59	58	58	61	66	65	65
Airbus A 321-200/100	8	11	12	14	17	13	12	12
Airbus A 330-200	///	///	///	///	5	10	13	13
Fokker 100	5	4	—	—	///	///	///	///

(1) De 1997 à 2001, en exploitation au 31 décembre et à partir de 2002 au 31 mars.
(2) Avec le nouveau périmètre incluant la compagnie Air France Europe à la suite de la fusion avec Air France en septembre 1997.
(3) Dont 7 en exploitation à AIR CHARTER.
(4) Combi : transport de fret et passagers sur le pont supérieur.

TABLEAU Q.01-16

Aéronefs civils inscrits au registre aéronautique français au 31 décembre

Source : Bureau Véritas

Unité : Nombre

Catégorie d'utilisateurs	1993	1994	1995	(2) 1999	2000	2001	2002	2003	2004
AVIONS :									
Transports aériens.....	737	701	693	706	680	710	633	653	618
Aviation générale.....	6 272	6 204	6 170	5 744	5 749	5 714	5 582	5 599	5 362
CNRA, CNSK et CNRAC (1).....	1 359	1 426	1 501	1 686	1 831	1 895	1 939	2 038	2 104
Total.....	8 368	8 331	8 364	8 136	8 260	8 319	8 154	8 290	8 084
HÉLICOPTÈRES :									
Transports aériens.....	224	203	208	206	185	200	180	186	199
Aviation générale.....	652	654	661	593	630	636	636	668	639
Total.....	876	857	869	799	815	836	816	854	838
Planeurs.....	2 203	2 193	2 221	2 195	2 204	2 195	2 089	2 137	2 051
Aérostats (ballons libres).....	695	720	756	783	833	852	847	867	900
Autres.....	...	...	...	14	17	16	15	15	17
Total des aéronefs inscrits au registre.....	12 142	12 101	12 210	11 927	12 129	12 218	11 958	12 163	11 890

(1) CNRA, CNSK et CNRAC : certificat de navigabilité restreint aux avions ou planeurs, aux appareils non conformes aux normes de l'OACI (Organisation aérienne civile internationale) ou aux appareils anciens de collections ; ils ne peuvent survoler les territoires étrangers, sauf autorisation particulière des États.

(2) Les données 1997 et 1998 ne seront jamais disponibles.

TABLEAU Q.01-17

Accidents corporels de la circulation routière

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Observatoire national interministériel de sécurité routière

Unité : Nombre

	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Accidents corporels.....	132 949	125 202	124 387	124 524	121 223	116 745	105 470	90 220	85 390
dont : En agglomération.....	91 288	84 249	83 148	83 325	80 729	77 258	68 738	60 188	57 825
Véhicules impliqués :									
Cycles sans moteur.....	8 533	7 960	7 003	6 907	6 520	5 815	5 036	5 320	4 928
Cycles avec moteur.....	39 279	39 120	38 674	39 851	39 831	38 878	35 238	32 775	32 066
Voitures particulières (1).....	163 486	153 101	153 289	153 005	149 180	142 751	127 740	104 761	98 692
Autres véhicules (2).....	19 109	17 556	17 585	17 644	16 019	15 857	14 013	12 231	11 622
Total.....	230 347	217 737	216 551	217 407	211 550	203 301	182 027	155 087	147 308
Victimes tuées (3) :									
Piétons.....	1 027	929	988	882	793	778	819	592	550
Conducteurs et passagers de cycles sans moteur.....	374	329	301	307	255	242	211	190	167
Conducteurs et passagers de cycles avec moteur.....	1 251	1 302	1 319	1 367	1 317	1 437	1 339	1 185	1 135
Conducteurs et passagers de voitures particulières.....	5 389	5 069	5 491	5 161	5 006	4 998	4 602	3 481	3 186
Conducteurs et passagers d'autres véhicules.....	371	360	338	312	272	265	271	283	194
Total.....	8 412	7 989	8 437	8 029	7 643	7 720	7 242	5 731	5 232
dont : En agglomération.....	2 757	2 526	2 608	2 394	2 137	2 154	1 945	1 577	1 451
Victimes blessées :									
Piétons.....	21 197	19 152	18 493	18 636	18 398	17 458	16 072	14 205	13 841
Conducteurs et passagers de cycles sans moteur.....	7 681	7 191	6 366	6 260	5 927	5 259	4 571	4 851	4 427
Conducteurs et passagers de cycles avec moteur.....	38 735	38 592	38 059	39 232	39 267	38 041	34 330	32 074	31 500
Conducteurs et passagers de voitures particulières.....	106 290	98 259	99 034	96 953	92 961	88 029	78 158	60 680	55 337
Conducteurs et passagers d'autres véhicules.....	7 500	6 384	6 583	6 491	5 564	5 158	4 708	4 119	3 622
Total.....	181 403	169 578	168 535	167 572	162 117	153 945	137 839	115 929	108 727
dont : Grièvement (4).....	39 257	35 716	33 977	31 851	27 407	26 192	24 091	19 207	17 435
En agglomération.....	116 926	107 094	105 891	105 371	101 209	95 846	84 794	73 308	69 644

(1) Y compris taxis, ambulances, caravanes et remorques.

(2) Autres véhicules : camionnettes, camions, tracteurs, autobus et véhicules non précisés.

(3) Victimes décédées dans les six jours.

(4) Victimes blessées ayant nécessité une hospitalisation d'au moins six jours.

TABLEAU Q.01-18

Répartition suivant l'âge des victimes des accidents corporels de la circulation routière en 2004

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Observatoire national interministériel de sécurité routière

Unité : Nombre

Âge des victimes	Piétons	Conducteurs et passagers de					Total
		Bicyclettes	Cyclo- moteurs	Moto- cyclottes	Voitures particulières	Autres véhicules (1)	
Victimes décédées dans les six jours :							
Moins de 15 ans	35	21	19	3	96	5	179
De 15 à 20 ans	33	7	161	89	477	9	776
De 21 à 24 ans	17	6	18	141	475	10	667
De 25 à 64 ans	180	87	108	574	1 605	145	2 699
65 ans ou plus	282	46	14	5	526	25	898
Indéterminé	3	—	1	2	7	—	13
Total	550	167	321	814	3 186	194	5 232
Blessés :							
Moins de 15 ans	3 151	785	1 101	132	3 099	204	8 472
De 15 à 20 ans	1 390	668	9 655	1 384	7 665	280	21 042
De 21 à 24 ans	688	268	1 616	2 368	7 680	334	12 954
De 25 à 64 ans	5 303	2 170	3 121	11 696	31 703	2 541	56 534
65 ans ou plus	3 206	513	198	99	4 858	223	9 097
Indéterminé	103	23	85	45	332	40	628
Total	13 841	4 427	15 776	15 724	55 337	3 622	108 727

(1) Camionnettes, camions, tracteurs, autobus, véhicules non précisés.

TABLEAU Q.01-19

Accidents des autres transports

Sources : SNCF Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion,
Contrôle de gestion central. Observatoire de gestion ;
Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer,
Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile

Unité : Nombre

	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER									
Nombre d'accidents (1)	358	334	407	370	426	410	365	365	303
Accidents de trains	74	83	109	89	129	107	114	103	85
Accidents de cars	—	—	—	1	1	1	1	1	—
Accidents individuels (2)	137	119	142	115	104	112	93	93	70
Autres accidents (3)	147	132	156	165	192	190	157	168	148
Nombre de tués (4)	72	79	85	63	73	68	64	45 r	55
Agents en service (5) (6)	9	11	2	4	6	3	5	5	5
Voyageurs (6)	22	22	14	11	15	11	22	6 r	6
dont : Voyageurs par accident de train (6)	—	9	—	—	2	—	—	— r	—
Autres personnes (7)	41	46	69	48	52	54	37	34	44
Nombre de blessés graves (8)	80	72	67	59	46	61	58	64 r	27
Agents en service (5) (6)	4	2	6	3	4	4	7	5	3
Voyageurs (6)	41	34	26	23	24	22	19	27 r	7
dont : Voyageurs par accident de train (6)	3	10	4	—	—	3	—	10 r	1
Autres personnes (7)	35	36	35	33	18	35	32	32	17
ACCIDENTS DE PASSAGE À NIVEAU (9)									
Nombre d'accidents (10)	177	182	177	181	171	175	177	197	126
Collision de véhicules ferroviaires et routiers sur passages à niveau :									
Gardés	2	3	3	6	6	1	2	4	—
Avec signalisation automatique	109	134	117	132	107	122	134	129	84
Non gardés (sans barrières ni signalisations)	43	28	35	26	35	37	26	40	26
Accidents de piétons	23	17	21	17	20	16	15	24	16
Nombre de tués (11)	57	38	53	46	49	45	40	61	38
Nombre de blessés graves (11)	21	23	24	16	20	22	19	14	13

N.B. Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU Q.01-19 (suite et fin)

Accidents des autres transports

Sources : SNCF Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion,
Contrôle de gestion central. Observatoire de gestion ;
Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer,
Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile

Unité : Nombre

	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS DE MER									
AYANT NÉCESSITÉ DES OPÉRATIONS	5 851	6 325	7 026	7 162	8 070	8 534	8 860	...	...
Naufrages, abordages, échouements, chavirements	705	725	814	838	749	936	950	...	...
Incendies, explosions, pannes, avaries diverses aux navires	1 972	2 252	2 567	2 576	2 617	2 723	2 829	...	...
Voies d'eau, accidents individuels à personnes embarquées et non embarquées, fausses alertes diverses	3 174	3 348	3 645	3 748	4 704	4 875	5 081	...	...
CONSÉQUENCES DES ÉVÈNEMENTS DE MER SUR LES PERSONNES :									
Assistées/sauvées	8 654	8 725	11 260	10 647	11 176	13 060	11 976	...	...
Retrouvées	355	282	328	518	321	485	306	...	...
Blessées	556	530	640	550	550	549	474	...	...
Disparues	72	116	113	82	75	94	114	...	...
Décédées	132	179	147	158	157	196	155	...	...
RÉPARTITION PAR GENRE DE NAVIGATION (suivant le nombre d'évènements de mer dans lesquels sont impliqués des navires) :									
Commerce	398	537	595	551	1 268	1 267	1 236	...	...
Pêche	665	822	791	762	932	866	849	...	...
Plaisance	2 714	2 862	3 193	3 337	3 310	3 699	3 928	...	...
ACCIDENTS D'AÉRONEFS (12)									
AVIATION COMMERCIALE (13)									
Nombre d'accidents corporels	2	9	3	6	2	4	3	2	2
Nombre de morts (14)	30	10	14	27	113 (17)	20 (18)	5 (19)	1	—
Nombre de blessés	—	85	8	83	21 (17)	11	2	7	2
AVIATION GÉNÉRALE (15)									
Nombre d'accidents corporels	108	116	84	78	81	104	99	103	65
Nombre de morts (14)	65	82	51	59	85	102	82 (20)	91	48
Nombre de blessés	95	106	84	58	61	60	88 (20)	72 (21)	51
TRAVAIL AÉRIEN (16)									
Nombre d'accidents corporels	7	10	9	6	11	8	8	6	7
Nombre de morts (14)	3	3	2	2	11	5	6	3	10
Nombre de blessés	15	7	8	4	8	6	3	3	2

(1) Accidents dans lesquels est impliqué un véhicule ferroviaire (ou car SNCF) en mouvement. Toutefois, ne sont pris en compte que ceux ayant entraîné une « conséquence grave » : morts, blessures graves, avaries importantes au matériel, à la voie et autres installations, perturbation importante dans la circulation des trains.
(2) Notamment : chute d'un train, heurt par un train... (non compris les suicides et tentatives de suicides).
(3) Par exemple : avaries en pleine voie de véhicule moteur, rupture de caténaire, etc.
(4) Personnes décédées le jour ou le lendemain de l'accident.
(5) Il s'agit d'une partie des accidents du travail survenus lors d'accidents entrant dans le cadre de la définition (1).
(6) Y compris les agents victimes de collisions aux passages à niveau.
(7) Y compris les ouvriers d'entreprises travaillant sur le réseau SNCF.
(8) Est considéré comme blessé grave toute personne dont la gravité des lésions corporelles a entraîné (ou aurait entraîné) une hospitalisation de plus de trois jours.
(9) Non compris dans la rubrique « accidents de chemin de fer ».
(10) Y compris les accidents de véhicules routiers sur un passage à niveau.
(11) Non compris les agents et voyageurs victimes de collisions aux passages à niveau.
(12) Accidents survenus en France ou à l'étranger à des appareils d'immatriculation ou d'exploitation française.
(13) Avions et hélicoptères (compagnies et sociétés).
(14) Décédés dans les 30 jours.
(15) Avions, hélicoptères et ULM (aéroclubs, écoles, sociétés, privés).
(16) Avions, hélicoptères et ULM (sociétés et privés : épandage agricole, photo cinéma, publicité aérienne, surveillance, hélitreuilage,...).
(17) Sont inclus les 4 morts et 5 blessés au sol parmi les tiers lors de l'accident du Concorde.
(18) Dont 1 mort au sol lors de l'accident du Twin Otter à Saint-Barthélemy le 24 mars 2001.
(19) Dont 1 mort au sol lors de l'accident d'un ATR 42 à Paris Orly le 17 septembre 2002.
(20) Dont 1 mort et 1 blessé au sol lors de l'accident d'un Jodel D 113 à Lyon Corbas le 24 mai 2002.
(21) Dont 1 blessé grave au sol lors de l'accident d'un Pier PA 28 sur l'aérodrome de Belle-Île (56) le 30 mai 2003 et 1 blessé grave au sol lors de l'accident d'un ULM de construction amateur sur la plate-forme ULM de Lavours (01) le 21 juin 2003.

Chapitre Q.02

Transports : Trafic voyageurs et marchandises

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Transport ferroviaire commercial de voyageurs.	10	Trafic portuaire maritime : marchandises par catégorie.
2	Transport ferroviaire commercial de marchandises.	11	Trafic des navires de commerce dans les ports maritimes métropolitains suivant les cinq principaux pavillons en 2003.
3	Transport ferroviaire commercial de marchandises par nature de marchandise.	12	Trafic portuaire maritime en outre-mer.
4	Transport routier de marchandises par distance en charge.	13	Place des ports français dans le monde en 2004.
5	Transport routier de marchandises par nature de marchandise.	14	Trafic aérien commercial.
6	Transport routier de voyageurs, hors RATP et autobus de province.	15	Trafic aérien domestique et international.
7	Transport effectué sur le réseau français - Bateaux fluviaux français et étrangers.	16	Trafic d'aérodromes.
8	Transport par voie navigable selon la nature de la marchandise.	17	Trafic commercial total de quelques aéroports principaux internationaux.
9	Trafic voyageurs et marchandises de l'ensemble des ports métropolitains.		

○ Présentation

TRANSPORTS FERROVIAIRES

Le fret ferroviaire continue de reculer en 2004 (- 2,7 %). Le transport international se stabilise, la baisse des exportations et du transit étant compensée par la hausse des importations.

Ce recul concerne pratiquement tous les produits transportés.

Après une baisse en 2003, du fait des mouvements sociaux, les transports ferrés de voyageurs augmentent en 2004 (+ 4,4 %).

Le transport par TGV, qui avait progressé depuis 1993, reprend en 2004 (+ 4,8 %) après une légère baisse en 2003.

TRANSPORTS ROUTIERS

Après un recul en 2003, le transport routier de marchandises sous pavillon français augmente en 2004 (+ 4,7 %), avec une hausse plus forte pour le compte d'autrui (+ 7,2 %) que pour le compte propre (+ 1,1 %).

Les quatre principaux groupes de produits qui représentent toujours 88 % du transport total augmentent de 4,8 % en 2004.

Le transport routier de voyageurs progresse nettement en 2004 (+ 4,4 %).

Les déplacements en voitures particulières représentent 94 % de l'ensemble des déplacements de voyageurs par route. Ils ont peu évolué en 2004 (- 0,2 %).

TRANSPORTS DE NAVIGATION INTÉRIEURE

Après une année de recul en 2003, le transport par voie navigable augmente en 2004 (+ 6,1 %), surtout dans le transport international. La hausse est de 19,5 % pour les importations et de 4,6 % pour les exportations.

Tous les groupes de produits augmentent en 2004 sauf les « produits pétroliers » (- 2,7 %).

TRANSPORTS MARITIMES

En 2004, le tonnage de marchandises traité par les ports métropolitains est de 363,4 millions de tonnes. La progression se poursuit, mais modérément, pour les marchandises débarquées (+ 1,6 %) comme pour les marchandises embarquées (+ 1,4 %).

Après une forte hausse en 2002, le nombre de passagers maritimes recule en 2003 et continue de baisser en 2004 (- 2,9 %).

La fréquentation du port de Calais, qui représente en 2004 près de la moitié du trafic total de passagers, continue de diminuer en 2004 (- 3,4 %). Le trafic a repris à Boulogne, mais il est en baisse pour l'ensemble des autres ports (- 4,1 %).

TRANSPORTS AÉRIENS

Après une faible reprise en 2003, le fret aérien augmente de 7,7 % en 2004.

Cette reprise est due essentiellement aux relations internationales (+ 8 %), mais les vols intérieurs progressent de 3,9 %, avec une forte hausse des relations Outre-mer/Paris (+ 12 %).

En 2004, le trafic international de fret représente 93 % du fret total.

Après une période de recul, la situation du transport aérien de voyageurs est plus favorable avec une augmentation de 6,5 % en 2004. Le transport international augmente fortement en 2004 (+ 9,5 %). Par contre, les relations domestiques continuent de baisser (- 1,1 %).

○ Méthodologie

TRANSPORTS FERROVIAIRES

Statistiques du trafic voyageurs SNCF

Depuis 1993, les statistiques du trafic voyageurs sont issues de deux sources :

- informations disponibles au moment de l'émission : décomptes détaillés des titres émis par période de circulation ;
- informations disponibles au jour de circulation, avec identification du train.

La première source sert de base aux statistiques des nombres de voyageurs et de voyageurs-km par catégorie tarifaire. La seconde source permet, notamment, la détermination de trafics particuliers (TGV par exemple).

TRANSPORTS ROUTIERS

Enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (compte d'autrui et compte propre)

Une enquête par sondage sur les transports routiers de marchandises est effectuée chaque année par le Service économie, statistiques et prospective.

En 1996, l'enquête est profondément modifiée. La rénovation porte sur deux points : l'utilisation d'une méthode différente pour le redressement des non-réponses et l'adoption d'un nouveau concept conforme aux directives européennes. L'unité statistique n'est plus le véhicule porteur (camion, remorque ou semi-remorque) mais le véhicule à moteur (camion et tracteur routier).

L'enquête concerne donc le transport, pour compte d'autrui et pour compte propre, réalisé par les catégories suivantes de véhicules immatriculés en France : camions de 3 tonnes et plus de charge utile et de moins de 15 ans d'âge (avec ou sans remorque de tous âges) ; tracteurs routiers de moins de 15 ans (avec des semi-remorques de tous âges).

Ces modifications ont eu pour conséquence d'entraîner des ruptures de séries importantes par rapport à la période antérieure.

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes (transports urbains et routiers de voyageurs)

L'enquête par sondage sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes est effectuée chaque année par le Service économie, statistiques et prospective. Elle porte sur l'utilisation des autocars de province et des autocars et autobus d'Île-de-France d'au moins 10 places assises, à l'exception des véhicules de la RATP.

TRANSPORTS MARITIMES

Trafic

Sont exclus du trafic les bateaux de pêche et leur cargaison (voir chapitre M.01) et la navigation de plaisance.

Ne sont retenus que les mouvements de navires de commerce, y compris les aéroglisseurs transportant des marchandises ou des passagers, et se rapportant à un trafic à la fois commercial et maritime.

Trafic passagers

Les séries publiées concernent le nombre de passagers débarqués ou embarqués dans les ports de France métropolitaine. Le trafic correspondant à la navigation côtière est exclu. Le trafic passagers est ventilé, depuis 1970, en trafic international (relations entre un port métropolitain et un port étranger) et cabotage national (relations entre ports métropolitains, principalement trafic entre la France continentale et la Corse).

TRANSPORTS AÉRIENS

Activité des principales compagnies de transport aérien

Les résultats d'exploitation des grandes compagnies : Air France et Air France Europe (ex Air inter) sont donnés par faisceau de lignes (la ligne étant définie comme une suite fixe et ordonnée d'escales reliées par un même vol et le faisceau comme un groupe de lignes appartenant à un même secteur géographique).

Le trafic ne concerne que les passagers payants.

Trafic des aéroports

Les mouvements d'appareils comprennent les atterrissages et décollages sur chaque aéroport.

Le trafic de passagers et marchandises concerne les transports payants et non payants.

Les passagers en transit direct, c'est-à-dire originaires d'une escale antérieure et à destination d'une escale ultérieure du même vol ne sont compris qu'une fois dans les statistiques.

Les passagers en transit de correspondance qui continuent leur voyage avec un autre appareil, sous un autre numéro de ligne, ne sont pas distingués des passagers locaux : ils sont donc comptés à l'arrivée et au départ de l'aéroport.

Le fret et la poste ne donnent pas lieu à une mesure de transit direct.

3

○ Définitions

TRANSPORTS FERROVIAIRES

Prestations des engins moteurs

Elles comprennent les parcours et les tonnes-kilomètres brutes remorquées.

Tonne-kilomètre

L'unité de mesure du transport correspond au déplacement d'un poids taxé d'une tonne de marchandises sur une distance de taxation d'un kilomètre. Pour un transport international, le calcul des tonnes-kilomètres a pour base la distance effectuée sur le territoire français.

Transport de marchandises

Il comprend :

- le transport par wagon complet à charge.
- les transports routiers : affrètements routiers assurés par la Sceta (Société de contrôle et d'exploitation de transports auxiliaires) jusqu'en septembre 1999.
- les « expéditions » : transport assuré par le Sernam (Service national des messageries) pour les envois de messageries, express..., et les journaux neufs jusqu'en janvier 2000.

Transport de voyageurs

Il comprend :

- le transport en Île-de-France relatif aux déplacements effectués avec des titres de transport propres à la zone du Syndicat des transports d'Île-de-France (depuis le décret du 11 avril 1975).
- le transport sur réseau principal, ne relevant pas de la tarification ci-dessus, composé du trafic des trains grandes lignes, des services ferroviaires et routiers régionaux.

Transport international

Est compté comme transport international, tout envoi à destination ou en provenance de l'étranger, soit par point-

frontière terrestre (avec ou sans transbordement), soit par les ports maritimes et fluviaux. Les pays indiqués sont en principe ceux d'origine ou de destination des marchandises.

Voyageur-kilomètre

L'unité de mesure correspond au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. Pour un parcours international, le calcul des voyageurs-kilomètres a pour base la distance effectuée sur le territoire français.

TRANSPORTS DE NAVIGATION INTÉRIEURE

Voies navigables

L'ensemble des fleuves, rivières, lacs, étangs et canaux accessibles en bateaux et convois, constitue le réseau des voies navigables françaises. La longueur des voies navigables fréquentées ou non est calculée en fin d'année.

TRANSPORTS MARITIMES

Tonnage

Le tonnage (ou jauge) brut total d'un navire de commerce de la navigation maritime représente le volume de la coque. Le tonnage brut s'obtient à partir de ce tonnage total par déduction du volume des espaces inutilisables.

Enfin, le tonnage net est égal au tonnage brut diminué de l'espace réservé aux machines et au logement de l'équipage. L'unité est le tonneau international égal à 100 pieds cubes anglais, soit 2,83 m³.

TRANSPORTS AÉRIENS

Coefficient d'utilisation (trafic global)

Rapport du nombre de tonnes-kilomètres transportées au nombre de tonnes-kilomètres offertes (offre d'une tonne de chargement sur un kilomètre).

Coefficient d'utilisation (trafic passagers)

Rapport du nombre de passagers-kilomètres payants transportés au nombre de sièges-kilomètres offerts (offre d'une place sur un kilomètre).

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, Direction des affaires économiques et internationales (Service économie, statistiques et prospective).

Organismes :

La liste des organismes figure dans le chapitre Q.01 : Transports données générales.

Sites Internet :

- www.transports.equipement.gouv.fr
- www.alisse.insee.fr (Accès en Ligne aux Statistiques Structurelles d'Entreprises).
- www.sncf.com
- www.statistique-publique.fr

Publications :

La liste des publications sur les transports figure dans le chapitre Q.01 : transports données générales.

TABLEAU Q.02-1

Transport ferroviaire commercial de voyageurs

Source : SNCF Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion
Contrôle de gestion central. Observatoire de gestion

Unités : Million de voyageurs
Milliard de voyageurs-kilomètres

	1980	1990	1995	1999	2000	2001	2002	r 2003	2004
Voyageurs transportés	686	842	741	861	861	874	900	904	944
Services régionaux Île-de-France (1) (2)	432	549	487	560	547	559	575	585	615
Réseau principal (1)	253	293	254	301	314	315	325	320	329
dont : Transport intérieur	237	276	238	275	284	285	296	293	305
Transport international	16	16	16	27	30	30	29	27	24
dont : TGV (3)	—	30	47	74	80	84	88	87	91
Autres trains de grandes lignes	126	263	207	227	234	232	238	233	238
TER fer et route (4) (5)	127	—	—	—	—	—	—	—	—
Voyageurs-kilomètres	54,66	63,74	55,56	66,59	69,87	71,50	73,53	71,70	74,34
Services régionaux Île-de-France (1) (2)	7,61	9,97	8,48	9,62	9,68	9,85	10,11	9,49	9,94
Réseau principal (1)	47,04	53,77	47,08	56,97	60,19	61,65	63,43	62,21	64,40
dont : Transport intérieur	40,57	47,34	41,46	48,12	50,59	51,95	53,98	53,75	56,63
Transport international	6,47	6,43	5,62	8,85	9,60	9,70	9,45	8,47	7,78
dont : TGV (3)	—	14,92	21,43	32,19	34,75	37,40	39,86	39,60	41,44
Autres trains de grandes lignes (6)	42,02	32,75	18,89	16,77	16,91	15,43	14,40	13,47	13,41
TER fer et route (4) (7)	5,02	6,10	6,76	8,01	8,53	8,81	9,17	9,14	9,56

(1) Jusqu'en 1990, les limites de la banlieue parisienne prises en compte sont celles définies par le décret du 11-4-1975. À partir de 1991, le périmètre retenu est celui de l'ensemble de l'Île-de-France.
(2) À partir du 1^{er} janvier 1993, détermination de voyages et voyageurs-km de la « gamme orange » à partir d'une nouvelle grille forfaitaire. À partir du 1^{er} janvier 2000, détermination des voyages et voyageurs-kilomètres par application des coefficients issus de l'enquête « carte orange » effectuée en 1998.
(3) Y compris Thalys, Eurostar et affrétés. Les voyageurs-kilomètres parcourus dans le tunnel sous la Manche, non pris en compte antérieurement, sont inclus pour moitié depuis 2000.
(4) Services routiers à tarification SNCF.
(5) À partir de 1990, les voyageurs des Transports Express Régionaux fer et route sont comptabilisés avec "autres trains de grandes lignes".
(6) Non compris Express d'intérêt régional à partir de 1993.
(7) Les Express d'intérêt Régional, comptés auparavant dans les autres trains de grandes lignes, sont inclus à partir de 1993 dans les TER.

TABLEAU Q.02-2

Transport ferroviaire commercial de marchandises

Source : SNCF Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion
Contrôle de gestion central. Observatoire de gestion

Unités : Tonnes transportées : Million
Tonnes-kilomètres taxées : Milliard

	Tonnes transportées					(1) Tonnes-Kilomètres taxées				
	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004
Trains entiers/transports conventionnels	82,9	72,5	74,7	103,5	100,7	25,41	22,82	22,90	35,47	34,45
Transports combinés	22,0	19,8	18,9	17,2	16,7	13,77	12,47	12,36	11,37	10,67
Autres transports par wagon (2)	36,8	34,0	34,0	...	...	16,18	15,11	14,78	...	...
Total wagons complets	141,7	126,3	127,6	120,7	117,4	55,36	50,40	50,04	46,84	45,12
dont : En wagons de particuliers	97,1	88,7	91,2	88,2	84,7	38,33	35,73	35,74	34,17	33,03
Affrètement routier (3)	—	...	...	...	...	—	...	...	...	...
Transport par expédition (4)	0,2	...	...	...	...	0,10	...	...	...	...
Total du transport (5)	141,9	126,3	127,6	120,7	117,4	55,46	50,40	50,04	46,84	45,12
dont : Transport international										
Exportations	25,2	22,6	21,8	20,8	20,2	10,22	9,51	9,03	8,50	7,40
Importations	24,6	21,8	22,3	20,7	21,8	8,27	7,49	7,94	7,25	8,15
Transit	14,3	12,6	11,9	10,7	10,1	9,34	8,21	7,86	7,14	6,46
Total international	64,1	57,0	56,0	52,1	52,1	27,83	25,21	24,83	22,89	22,02

(1) Calculées selon la distance fictive servant à la taxation sur la lettre de voiture.
(2) Les autres transports par wagon sont inclus dans les transports conventionnels à partir de 2003.
(3) Les affrètements routiers se sont arrêtés le 1^{er} octobre 1999.
(4) L'activité du Sernam ayant été filialisée au 1^{er} février 2000, seul le mois de janvier est pris en compte en 2000.
(5) Non compris le transport de marchandises en Corse (1,82 milliard de tonnes en 2000, 1,11 en 2001, 0,64 en 2002, 0,80 en 2003 et 0,64 en 2004 ; 251,8 milliers de tonnes-kilomètres en 2000, 196,0 en 2001, 195,9 en 2002, 109,1 en 2003 et 89,1 en 2004, chiffres communiqués par les chemins de fer de la Corse).

TABLEAU Q.02-3

Transport ferroviaire commercial de marchandises par nature de marchandise (1)

Source : SNCF Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion
Contrôle de gestion central. Observatoire de gestion

Unités : Tonnages taxés : Million de tonnes
Tonnes-kilomètres : Milliard

Nature de marchandises	Tonnages taxés			(2) Tonnes-kilomètres		
	2000	2003	2004	2000	2003	2004
Produits agricoles et animaux vivants	16,17	12,56	10,70	6,33	4,86	4,34
Denrées alimentaires et fourrages	11,44	10,18	9,60	4,89	4,52	4,47
Combustibles minéraux solides	5,29	3,13	3,98	1,39	0,94	0,96
Produits pétroliers	8,73	7,07	6,73	3,46	2,77	2,68
Minerais ferreux et non ferreux et déchets pour la métallurgie	9,97	8,76	8,90	2,79	2,34	2,40
Produits métallurgiques	24,85	20,79	20,92	8,02	6,81	6,63
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction et matières premières pour industrie chimique	22,64	22,58	21,88	5,62	5,09	4,93
Engrais	3,91	3,08	3,02	1,41	1,00	0,99
Produits chimiques	9,16	8,10	7,84	3,55	3,18	3,06
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	29,57	24,43	23,85	17,91	15,34	14,67
Total (3)	141,73	120,68	117,41	55,37	46,85	45,12

(1) Non compris les bagages et la poste.
(2) Calculées selon la distance fictive servant à la taxation sur la lettre de voiture.
(3) Non compris détail et colis ; non compris le tonnage et le tonnage kilométrique forfaitaire des wagons de particuliers vides ; y compris le trafic routier (affrètements Sceta).

TABLEAU Q.02-4

Transport routier de marchandises par distance en charge

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Service économie, statistiques et prospective

Unités : Tonnes : Million
Tonnes-kilomètres : Milliard
Véhicules-kilomètres : Million

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Tonnes							
Compte propre et compte d'autrui :							
Moins de 50 kms	1 018	1 063	1 095	1 139	1 181	1 126	1 182
De 50 à 149,9 kms	378	398	392	407	416	412	430
150 kms ou plus	385	428	432	440	436	442	461
Total	1 781	1 889	1 919	1 986	2 033	1 980	2 073
Tonnes-kilomètres							
Compte propre et compte d'autrui :							
Moins de 50 kms	17,2	18,2	18,7	19,8	19,8	19,7	20,7
De 50 à 149,9 kms	28,7	30,0	29,9	31,2	31,8	31,4	32,7
150 kms ou plus	121,1	133,4	135,0	137,6	136,5	137,8	143,8
Total	167,0	181,6	183,6	188,6	188,1	188,9	197,2
Véhicules-kilomètres							
Total	19 922	21 166	21 037	21 202	21 286	20 849	21 709

TABLEAU Q.02-5

Transport routier de marchandises par nature de marchandise

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Service économie, statistiques et prospective

Unités : Millier de tonnes
Million de tonnes-kilomètres

	Tonnes			Tonnes-Kilomètres		
	2000	2003	2004	2000	2003	2004
Compte propre et compte d'autrui :						
Produits agricoles et animaux vivants	201 945	203 618	215 625	22 108,6	24 839,8	25 832,2
Denrées alimentaires et fourrages	216 393	211 740	211 595	31 151,4	30 888,3	31 007,1
Combustibles minéraux solides	6 661	4 971	6 648	593,4	496,3	632,8
Produits pétroliers	74 370	76 361	85 481	6 551,0	7 217,5	7 325,4
Minerais et déchets pour la métallurgie	32 456	39 313	41 591	2 206,6	2 645,4	2 798,3
Produits métallurgiques	29 428	24 416	23 360	5 692,7	4 574,7	4 622,2
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction et matières premières pour industrie chimique	848 145	899 274	941 101	30 045,2	32 126,5	33 404,4
Engrais	49 146	47 830	48 354	3 591,1	3 630,4	3 351,3
Produits chimiques	47 828	48 429	45 493	9 607,8	9 439,0	8 992,1
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	412 369	423 895	452 881	72 131,1	73 015,1	79 066,9
Total	1 918 741	1 979 847	2 072 129	183 678,9	188 873,0	197 032,7
Dont : Compte d'autrui :						
Produits agricoles et animaux vivants	124 801	118 290	134 195	17 247,9	19 114,1	20 619,2
Denrées alimentaires et fourrages	134 501	134 614	141 387	25 435,1	24 869,9	25 892,5
Combustibles minéraux solides	5 529	4 428	5 296	535,5	463,8	576,9
Produits pétroliers	47 958	50 355	55 388	4 919,8	5 480,6	5 545,7
Minerais et déchets pour la métallurgie	14 049	16 071	16 234	1 524,1	1 776,0	1 944,1
Produits métallurgiques	23 823	18 283	17 358	5 161,4	4 116,0	4 108,0
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction et matières premières pour industrie chimique	427 925	441 659	471 612	21 674,8	22 520,8	23 753,0
Engrais	25 256	17 872	19 472	2 658,1	2 395,5	2 346,1
Produits chimiques	37 137	37 089	36 243	8 811,8	8 485,6	8 247,7
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	328 381	335 642	362 232	66 556,4	67 109,1	72 983,3
Total	1 169 360	1 174 303	1 259 417	154 524,9	156 331,4	166 016,5

TABLEAU Q.02-6

Transport routier de voyageurs, hors RATP et autobus de province

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Service économie, statistiques et prospective

Unités : Million de voyageurs-kilomètres (1)
Million de véhicules-kilomètres

	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Transport en commun de personnes								
Transport régulier ordinaire :								
Voyageurs-kilomètres	11 243	14 572	13 879	15 548	14 833	14 987	15 946	16 966
Véhicules-kilomètres	443,4	534,5	519,4	553,0	530,3	525,2	533,2	552,0
Transport scolaire :								
Voyageurs-kilomètres	11 457	7 896	8 128	8 481	8 428	8 072	7 497	8 523
Véhicules-kilomètres	329,4	225,7	238,0	249,1	246,9	232,2	227,4	242,0
Transport de personnel :								
Voyageurs-kilomètres	3 003	2 890	2 316	2 371	2 468	2 085	1 850	1 726
Véhicules-kilomètres	118,6	99,9	88,4	88,1	93,6	81,4	70,5	65,0
Transport occasionnel :								
Voyageurs-kilomètres	18 815	18 643	18 693	18 358	17 230	18 374	18 648	18 668
Véhicules-kilomètres	497,6	497,0	494,7	485,5	463,1	478,9	491,5	490,9
Total en charge :								
Voyageurs-kilomètres	44 518	44 001	43 016	44 758	42 959	43 518	43 941	45 883
Véhicules-kilomètres	1 389,0	1 357,1	1 340,5	1 375,7	1 333,9	1 317,7	1 322,6	1 349,9
À vide :								
Véhicules-kilomètres	321,5	319,3	307,9	341,5	338,9	337,3	337,7	354,0
Total véhicules-kilomètres	1 710,5	1 676,4	1 648,4	1 717,2	1 672,8	1 655,0	1 660,3	1 703,9
Voitures particulières :								
Voyageurs-kilomètres	640 100	678 600	699 600	699 600	727 600	733 500	738 600	736 900
Véhicules-kilomètres	350 100	371 300	382 800	382 900	398 200	401 400	404 200	403 300

(1) Ces estimations correspondent au produit du nombre de voyageurs transportés par la longueur totale du trajet effectué par le véhicule qu'ils ont emprunté. On estime que, dans le transport occasionnel, un voyageur effectue la totalité du trajet tandis que, dans le transport régulier, un trajet moyen correspond à 75 % du trajet complet.

TABLEAU Q.02-7

Transport effectué sur le réseau français - Bateaux fluviaux français et étrangers (1)

Source : Voies navigables de France

Unités : Million de tonnes
Milliard de tonnes-kilomètres

	Tonnage				Tonnes-Kilomètres			
	2000	2002	2003	2004	2000	2002	2003	2004
Transport national :								
Transport pour compte d'autrui	21,83	21,34	22,01	22,26	3,60	3,40	3,49	3,58
Transport pour compte propre	4,87	5,19	5,22	5,24	0,54	0,50	0,53	0,58
Total national	26,70	26,53	27,23	27,50	4,14	3,90	4,02	4,16
dont : Part du pavillon français (%)	92,13	91,52	90,36	89,89	95,12	94,10	93,78	91,59
Transport international :								
Importations	12,69	13,22	12,05	14,40	1,36	1,40	1,34	1,53
Exportations	19,28	17,04	15,38	16,09	1,76	1,64	1,53	1,63
Total international	31,97	30,26	27,43	30,49	3,12	3,04	2,87	3,16
dont : Part du pavillon français (%)	9,39	9,09	10,79	10,76	22,44	20,06	22,29	21,52
Total général	58,67	56,79	54,66	57,99	7,26	6,94	6,89	7,32

(1) Bateaux de mer exclus.

TABLEAU Q.02-8

Transport par voie navigable selon la nature de la marchandise

Source : Voies navigables de France

Unités : Millier de tonnes
Million de tonnes-kilomètres

Type de marchandises	Tonnage transporté			Tonnes-kilomètres		
	2000	2003	2004	2000	2003	2004
Produits agricoles	9 023	7 877	7 923	1 540	1 377	1 339
Denrées alimentaires et fourrages	3 120	2 695	2 952	487	414	427
Combustibles minéraux solides	5 497	4 924	6 170	773	616	727
Produits pétroliers	6 130	6 121	5 956	708	644	596
Minerais et déchets pour la métallurgie	2 432	2 427	2 605	203	210	240
Produits métallurgiques	2 617	1 868	2 131	408	323	364
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction et matières premières pour industrie chimique	24 999	23 210	23 726	2 376	2 309	2 451
Engrais	975	990	1 160	159	177	200
Produits chimiques	2 246	2 204	2 496	390	408	484
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	1 632	2 345	2 875	217	412	488
Total	58 671	54 661	57 994	7 261	6 890	7 316

TABLEAU Q.02-9

Trafic voyageurs et marchandises de l'ensemble des ports métropolitains

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Direction du Transport maritime, des Ports et du Littoral

	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Navires de commerce entrés						
Nombre	71 964	78 414	78 378	80 379	81 422	79 188
Jauge nette (millier de tonneaux)	1 921 826	2 120 282	2 252 518	2 406 149	2 538 921	2 552 000
Marchandises [non compris pêche et avitaillement] (millier de tonnes)						
Produits pétroliers débarqués	124 355	137 710	137 421	135 078	137 004	136 601
Autres marchandises débarquées	91 078	107 690	102 487	107 224	110 702	115 194
Total marchandises débarquées	215 433	245 400	239 908	242 302	247 706	251 795
Produits pétroliers embarqués	14 690	21 032	21 072	19 056	21 111	23 236
Autres marchandises embarquées	66 560	79 965	80 567	83 852	88 952	88 347
Total marchandises embarquées	81 250	100 997	101 639	102 908	110 063	111 583
Passagers embarqués et débarqués [services côtiers non compris] (millier)						
Calais	17 056	15 066	14 370	14 991	13 729	13 259
Boulogne	742	440	6	—	—	246
Autres ports	12 341	12 205	13 411	14 456	14 892	14 283
Total	30 139	27 711	27 787	29 447	28 621	27 788

TABLEAU Q.02-10
Trafic portuaire maritime : marchandises par catégorie (1)

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Direction du Transport maritime, des Ports et du Littoral
Unité : Millier de tonnes

Table with 9 columns: Catégorie de marchandises, (2) (3) Marchandises débarquées (1995, 2000, 2002, 2003), (2) (3) Marchandises embarquées (1995, 2000, 2002, 2003). Rows include various product categories like agricultural products, foodstuffs, fuels, minerals, metals, fertilizers, chemicals, and others.

(1) Trafic international et cabotage national. Les données 2004 ne sont pas disponibles.
(2) Non compris les marchandises des aéronefs et hydrofoils.
(3) Pêche non comprise.
(4) Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales.

TABLEAU Q.02-11
Trafic des navires de commerce dans les ports maritimes métropolitains
suivant les cinq principaux pavillons en 2003 (1)

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Direction du Transport maritime, des Ports et du Littoral
Unités : Marchandises : Millier de tonnes
Passagers : Nombre
Navires : Nombre

Table with 6 columns: Pavillons, Navires entrés, Passagers débarqués, Passagers embarqués, Marchandises débarquées, Marchandises embarquées. Rows list countries like Germany, Bahamas, France, Panama, and others.

(1) Avitaillement non compris. Données 2004 non disponibles.

TABLEAU Q.02-12
Trafic portuaire maritime en outre-mer

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Direction du Transport maritime, des Ports et du Littoral
Unités : Marchandises : Millier de tonnes
Voyageurs : Millier
Navires : Nombre

Table with 9 columns: 1995, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004. Rows include categories like Navires entrés, Voyageurs débarqués, Voyageurs embarqués, Marchandises débarquées, and Marchandises embarquées, with sub-rows for specific regions like Guadeloupe, Martinique, Guyane, and Réunion.

TABLEAU Q.02-13
Place des ports français dans le monde en 2004 (1)
Source : Journal de la marine marchande

Unité : Million de tonnes

Principaux ports	Entrées	Sorties	Total du trafic marchandises
Singapour (Malaisie)	...	...	393,4
Shanghai (Chine)	...	...	379,0
Rotterdam (Pays-Bas)	271,0	81,3	352,3
Ningbo (Chine)	...	...	225,9
Hong Kong (Chine)	...	...	220,9
Busan (Corée du Sud)	...	...	219,8
Guangzhou (Chine)	...	...	215,2
Qingdao (Chine)	...	...	215,2
Tianjin (Chine)	...	...	206,2
Panama Canal (Panama)	...	...	200,2
Nagoya (Japon)	...	...	182,3
Chiba (Japon)	...	...	169,3
Gwangyang (Corée du Sud)	...	...	165,0
Los Angeles (États-Unis)	...	...	162,1
Houston (États-Unis)	...	...	160,3
Ulsan (Corée du Sud)	...	...	156,0
Kaohsiung (Taiwan)	...	...	152,5
Anvers (Belgique)	83,1	69,2	152,3
Qinhuangdao (Chine)	...	...	150,3
Dalian (Chine)	...	...	145,2
Shenzhen (Chine)	...	...	135,2
Yokohama (Japon)	...	...	127,0
Hambourg (Allemagne)	67,6	46,8	114,4
Incheon (Corée du Sud)	...	...	112,0
Klang (Malaisie)	...	...	99,9
Keelung (Taiwan)	...	...	97,8
Corpus Christi (États-Unis)	...	...	95,4
Marseille (France)	73,7	20,4	94,1
Dampier (Australie)	0,2	88,2	88,4
Richard's Bay (Afrique du Sud)	6,0	79,6	85,6
Newcastle (Australie)	2,8	80,1	82,9
New-York (États-Unis)	68,9	10,1	79,0
Dubai (Émirats Arabes Unis)	...	...	77,4
Le Havre (France)	56,8	19,4	76,2
Vancouver (Canada)	8,8	64,8	73,6
Zhongshan (Chine)	...	...	73,6
Amsterdam (Pays-Bas)	56,0	17,2	73,2

(1) L'enquête annuelle du Journal de la Marine Marchande a subi quelques modifications, ainsi la distinction des produits pétroliers n'est plus disponible. Autre conséquence, le nombre de ports répondants a augmenté, d'où l'apparition en 2003 de nouveaux ports, plus particulièrement en Asie du Sud-Est. Il y a donc une rupture de série par rapport aux années précédentes.

TABLEAU Q.02-14
Trafic aérien commercial

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Direction générale de l'aviation civile

Unités : Million de passagers-kilomètres
Millier de passagers
Million de tonnes-kilomètres

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	(6) 2004
Trafic commercial d'Air France (après intégration d'Air France Europe) (1) :							
Passagers payants	33 761	37 401	39 324	39 603	37 740	38 247	45 846
Passagers-km transportés (PKT) (2)	76 308	85 457	93 345	95 162	97 134	98 773	108 132
Sièges-km offerts (SKO) (3)	101 107	112 401	119 504	123 297	126 568	129 547	140 939
Coefficient de chargement global (%)	76	76	78	77	77	76	77
Tonnes-km offertes (TKO)	16 622	17 769	18 518	18 678	20 987	20 146	21 497
dont : (TKO) fret et poste	7 522	7 653	7 763	7 582	8 339	8 487	8 811
Tonnes-km transportées (TKT) (4)	11 558	12 745	13 554	13 486	12 850	14 322	15 342
dont : (TKT) fret et poste	4 677	5 036	5 145	4 921	5 101	5 432	5 610
Coefficient de chargement global (%)	70	72	73	72	61	71	71
Coefficient de chargement fret et poste (%)	62	66	66	65	65	64	64
Trafic commercial des autres transporteurs aériens (5) :							
Passagers payants	18 429	19 983	20 669	17 757	18 191	15 860	15 607
Passagers-km transportés (PKT) (2)	32 371	34 298	36 757	31 939	32 656	31 284	34 622
Tonnes-km de fret et poste (TKT) (4)	316	319	305	247	178	217	285

(1) 1^{er} avril de l'année citée au 31 mars de l'année suivante.
(2) PKT : passagers-kilomètres transportés. L'unité de compte est le transport d'un passager sur un kilomètre.
(3) SKO : sièges-kilomètres offerts. L'unité de compte est l'offre d'un siège sur un kilomètre.
(4) TKT : tonnes-kilomètres transportées. L'unité de compte est le transport d'une tonne de chargement sur un kilomètre. Dans ce décompte le passager est taxé d'un poids forfaitaire de 90 kg.
(5) Pour les compagnies basées sur les aéroports de Paris autres que Charles-de-Gaulle (CDG) et Orly, les résultats sont partiels car aucune statistique n'est disponible en raison du caractère non commercial de ces plates-formes. Du fait de la politique d'affrètement inter-compagnies et du système de collecte statistique, le trafic de certaines compagnies peut être mal affecté par attribution au « tracteur » et non pas à « l'affrèteur ».
(6) Y compris franchises pour le trafic commercial d'Air France.

TABLEAU Q.02-15

Trafic aérien domestique et international

Trafic deux sens

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Direction générale de l'aviation civile

Unités : Millier de passagers
Tonne de fret

	1995		2000		2003		2004	
	Passagers	Fret	Passagers	(2) Fret	Passagers	(2) Fret	Passagers	(2) Fret
Relations domestiques (1) :								
Métropole/Radiales								
Nice-Paris	2 808	10 342	3 396	2 685	3 010	1 396	3 078	1 158
Toulouse-Paris	2 471	19 084	2 977	14 010	2 854	5 800	2 935	5 434
Marseille-Paris	2 455	22 320	2 977	6 031	2 025	4 714	2 049	4 974
Bordeaux-Paris	1 412	5 566	1 614	1 236	1 392	1 022	1 415	891
Strasbourg-Paris	1 072	4 256	1 183	595	1 031	612	1 030	428
Autres radiales	7 874	20 085	9 018	14 947	7 201	13 631	6 980	11 800
Total radiales	18 092	81 653	21 165	39 504	17 513	27 175	17 487	24 685
dont : Exploitants français	17 991	80 431	21 161	33 080	16 695	17 687	16 260	16 341
Métropole/Transversales								
Bastia-Marseille	247	931	257	1 493	237	2 080	251	4 705
Ajaccio-Marseille	228	2 061	255	3 405	251	3 528	253	3 990
Bordeaux-Lyon	195	352	248	541	243	10	258	6
Lyon-Toulouse	///	///	247	1 720	222	2 405	235	1 909
Lyon-Nice	203	350	229	903	165	1 048	159	981
Lyon-Nantes	181	390	212	93	227	44	241	21
Lyon-Lille	191	296	154	210	118	5	113	3
Autres transversales	2 629	5 560	4 226	13 033	4 056	18 471	3 504	16 931
Total transversales	3 874	9 940	5 828	21 398	5 519	27 591	5 014	28 546
dont : Exploitants français	3 856	9 751	5 699	15 016	5 464	16 349	4 975	19 456
Outre-Mer/Paris								
Pointe-à-Pitre-Paris	921	11 703	1 163	10 325	1 021	12 082	1 030	13 124
Fort-de-France-Paris	847	9 181	1 063	10 466	890	10 200	967	10 904
Saint-Denis-Paris	503	13 993	812	16 237	840	13 361	890	16 054
Autres relations	339	4 765	496	7 232	358	5 065	352	5 495
Total Outre-Mer-Paris	2 610	39 642	3 534	44 260	3 109	40 708	3 239	45 577
dont : Exploitants français	2 608	39 642	3 532	44 227	3 096	40 611	3 231	45 566
Total Outre-Mer-Province	256	1 585	219	1 561	84	581	103	722
dont : Exploitants français	256	1 585	217	1 336	82	566	100	657
Total Outre-Mer-Intérieur	1 411	6 905	2 062	8 795	2 045	7 028	2 113	7 630
dont : Exploitants français	1 410	6 905	2 062	8 792	2 043	7 022	2 110	7 572
TOTAL Relations domestiques	26 243	139 725	32 808	115 518	28 270	103 083	27 956	107 160
dont : exploitants français	26 121	138 314	32 671	102 451	27 380	82 235	26 676	89 592
Relations France-Europe (1)								
Relations France-Afrique	28 904	226 312	41 718	240 881	44 096	255 425	47 583	268 787
Relations France-Amérique	6 661	158 140	10 723	141 374	11 348	151 232	12 611	171 168
Relations France-Asie	6 835	394 758	10 560	451 305	9 706	411 322	10 445	456 977
Relations France-Asie	3 692	264 516	5 516	406 229	5 709	410 741	6 876	430 861
Relations France-Océanie	256	5 941	366	8 062	327	5 792	403	5 740
France - Total pays étrangers	46 348	1 049 667	68 883	1 247 851	71 186	1 234 512	77 918	1 333 533

(1) Les flux incluent l'intégralité du trafic Bâle-Mulhouse avec la France.
(2) Résultat incomplet à Paris du fait de la non déclaration du trafic fret par certaines compagnies.

TABLEAU Q.02-16

Trafic d'aérodromes

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Direction Générale de l'Aviation Civile

Unités : Nombre de mouvements
Millier de passagers et Tonne de fret

	1995	(4) 2000	2001	2002	2003	2004
Trafic local (arrivées + départs) des mouvements d'appareils commerciaux						
Par nationalité de l'exploitant :						
Française	866 221	1 239 430	1 175 901	1 112 905	1 032 814	973 371
dont : Air France, UTA et Air France Europe (ex Air Inter) (1)	430 101	709 629	823 761	796 339	780 182	796 738
Étrangère	415 151	602 081	610 873	605 306	617 709	655 221
Par nature du vol :						
Vol régulier	1 156 274	1 661 853	1 617 957	1 556 282	1 496 472	1 425 635
Vol non régulier	125 098	179 658	168 817	161 929	154 051	202 957
Total des mouvements commerciaux (trafic local)	1 281 372	1 841 511	1 786 774	1 718 211	1 650 523	1 628 592
Trafic de passagers (arrivées + départs)						
Trafic local						
Exploitants français	64 405	84 745	79 895	78 356	74 049	74 283
dont : Air France, UTA et Air France Europe (ex Air Inter) (1)	47 840	61 839	64 491	62 896	63 417	65 627
Vols réguliers	59 406	80 083	75 293	73 904	70 394	70 379
Vols non réguliers	4 999	4 662	4 602	4 452	3 655	3 904
Exploitants étrangers	27 113	39 980	40 723	42 224	44 622	50 145
Vols réguliers	23 285	34 214	34 496	36 410	38 962	43 194
Vols non réguliers	3 828	5 766	6 227	5 814	5 660	6 951
Total	91 518	124 726	120 618	120 579	118 671	124 428
Arrivées	45 646	62 399	60 351	60 333	59 301	62 188
Départs	45 872	62 327	60 267	60 246	59 370	62 240
Trafic de transit direct (2)	1 439	745	481	462	532	631
Total du trafic	92 956	125 471	121 099	121 041	119 203	125 059
Trafic local (arrivées + départs) de fret (véhicules compris) et de poste (3) (5)						
Par nationalité de l'exploitant :						
Française	802 622	755 554	741 999	733 756	745 765	823 498
dont : Air France, UTA et Air France Europe (ex Air Inter) (1)	698 340	619 468	590 710	608 648	629 458	695 629
Étrangère	459 458	662 302	682 520	661 041	648 124	673 767
Par nature du vol :						
Vol régulier	1 227 512	1 317 450	1 302 712	1 318 693	1 328 673	1 315 508
Vol non régulier	34 568	100 406	121 807	76 104	65 215	181 757
Total	1 262 080	1 417 856	1 424 519	1 394 797	1 393 888	1 497 265
Poste (tonne)	237 693	210 062	239 549	228 766	187 032	157 400

(1) Fusion d'Air France et UTA au 31.12.92 avec effet rétroactif au 01.10.92. Air Inter est devenu Air France Europe au 1^{er} janvier 1996 et Air France Europe a fusionné avec Air France en septembre 1997.

(2) Les passagers en transit direct sont les passagers qui arrivent à un aérodrome par un vol donné et qui en repartent par le même vol. Ils ne sont comptés, qu'une seule fois, dans les statistiques du présent chapitre.

(3) Le fret et la poste ne donnent pas lieu à une mesure du transit direct.

(4) Air France, y compris les compagnies franchisées.

(5) À partir de 2002, les faiblesses de la collecte des statistiques du fret aérien et de la poste à Paris minorent les résultats réels du trafic pour la France.

TABLEAU Q.02-17

Trafic commercial total de quelques aéroports principaux internationaux

Unités : Mouvements d'appareils : Millier
Passagers : Millier
Fret : Millier de tonnes

Source : Aéroports magazine

Aéroports	Mouvements d'appareils commerciaux				Passagers				Fret			
	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004
Londres	695,3	944,7	936,6	980,4	80 922,2	110 572,9	113 693,2	121 381,6	1 473,8	1 909,7	1 736,6	1 769,6
New York	1 059,5	1 179,2	1 061,0	1 161,2	77 598,4	92 596,0	83 647,2	96 734,9	2 571,7	3 038,6	2 529,6	2 539,4
Chicago	1 157,5	1 244,9	1 256,5	1 331,9	77 176,8	87 844,6	88 153,0	94 941,9	1 261,7	1 442,2	1 627,6	1 382,6
Tokyo	321,6	390,9	457,7	465,2	70 032,8	83 792,1	89 665,3	93 348,7	2 318,1	2 702,4	2 869,7	2 973,6
Atlanta	754,1	913,2	910,4	964,9	57 734,8	80 162,4	79 086,8	83 606,6	771,4	811,4	798,5	768,7
Paris	558,1	761,2	721,8	748,2	55 009,2	73 642,7	70 677,5	75 313,6	1 220,3	1 731,1	1 829,4	1 740,2
Los Angeles	833,3	938,6	1 234,8	807,7	60 314,3	74 364,2	61 517,0	67 625,9	1 950,7	2 760,8	2 335,3	2 369,2
Dallas	1 075,9	1 094,3	1 014,3	1 054,3	61 196,3	67 764,7	58 842,5	65 335,5	777,7	805,0	789,5	608,3
Francfort	378,4	458,7	458,9	477,5	38 179,5	49 360,6	48 351,7	51 098,3	1 461,3	1 710,1	1 650,6	1 723,8
Houston	717,8	778,8	790,1	760,4	33 015,0	44 428,6	42 035,0	44 796,7	344,1	435,5	335,8	355,6
Amsterdam	290,7	432,5	408,3	418,6	25 355,0	39 606,9	39 960,4	42 541,2	1 013,2	1 267,4	1 353,8	1 421,0
Denver	446,7	509,1	510,3	560,1	31 036,6	38 751,7	37 505,1	42 275,9	376,4	471,5	412,2	281,6
Las Vegas	258,5	802,4	779,7	544,7	28 027,2	37 835,0	36 777,5	41 487,8	50,6	102,0	82,9	74,9
Phoenix	430,0	579,8	538,1	543,8	27 856,2	36 010,1	37 412,2	39 504,3	261,7	339,4	289,0	271,2
Séoul	197,0	242,3	256,5	268,0	30 919,5	36 727,1	36 670,5	39 078,6	1 216,0	1 874,2	2 086,6	2 350,8
Washington	530,1	741,3	584,1	738,2	27 698,5	35 695,9	30 982,6	38 589,1	343,7	421,6	291,1	295,9
Minneapolis	465,5	523,1	510,4	539,1	26 782,9	36 751,6	33 201,9	36 713,2	365,2	369,9	317,2	288,9
San Francisco	396,1	429,2	334,5	353,2	36 262,7	41 041,0	29 313,3	32 156,8	696,2	869,8	573,5	489,8

Chapitre R.01

Information, Communication et Édition

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Chiffres clés par type de presse.	11	Dépenses publicitaires des annonceurs dans les grands médias.
2	Presse éditeur par type de presse et périodicité en 2004.	12	Types de programmes des chaînes hertziennes nationales en clair.
3	Presse quotidienne : diffusion et chiffre d'affaires en 2004.	13	Durée et répartition de l'écoute de la radiodiffusion et de la télévision.
4	Maisons d'édition suivant la production en titres.	14	Apport des diffuseurs dans les programmes aidés par le CNC.
5	Production de livres par catégorie et chiffres d'affaires de la vente de livres.	15	Activités cinématographiques.
6	Ventes de phonogrammes.	16	Panorama mondial du cinéma en 2004.
7	Ventes de vidéos par les éditeurs.	17	Marché des communications électroniques.
8	Téléviseurs recensés et redevances perçues.	18	Téléphone mobile et Internet dans le monde en 2005.
9	Budget du secteur public de la communication audiovisuelle (projets de lois de finances).		
10	Production audiovisuelle aidée.		

○ Présentation

En 2005, le chiffre d'affaires « presse » des éditeurs s'élève à 10,59 milliards d'euros soit une progression de seulement 0,2 % par rapport à 2004 mais toujours en deçà du pic atteint en l'an 2000 (10,64 milliards). Après une légère progression de 0,7 % entre 2003 et 2004, les ventes de produits de presse se sont contractées (- 0,7 %). La croissance des recettes publicitaires des titres ralentit également en 2005 : après un bond de 4,0 % en 2004, elles ne progressent que de 1,4 %. La conjonction de ces deux phénomènes explique donc cette stagnation du chiffre d'affaires total. Le rapport des sources de revenus des titres de presse reste à 57 % pour les recettes de ventes et 43 % pour les recettes publicitaires.

Cette croissance de 0,2 % ne tient pas compte de l'augmentation générale de 1,9 % des prix. En termes réels, le volume du chiffre d'affaires de la presse écrite est en baisse de 1,7 % en 2005. Cette diminution se décompose en une baisse de 2,6 % des recettes de ventes et en une baisse de 0,6 % des recettes publicitaires.

Pour autant tous les secteurs de la presse ne sont pas touchés avec la même ampleur. De fait, chaque grande famille de la presse payante connaît une baisse de son chiffre d'affaires en termes réels (de - 0,4 % pour la presse locale, la plus épargnée, à - 3,9 % pour la presse nationale d'information, la plus touchée). Dans le même temps, la presse gratuite (presse gratuite d'annonces et presse gratuite d'information) voit son chiffre d'affaires en termes réels progresser de 5,0 %.

De 2004 à 2005, les recettes publicitaires de la presse écrite sont passées de 4,51 milliards d'euros à 4,57 milliards, soit une augmentation de 60 millions d'euros. Dans le même temps les recettes publicitaires de la presse gratuite progressent de 0,82 milliard d'euros à 0,88 milliard. Tout le surplus de la manne publicitaire du secteur est donc allé à la presse gratuite. Ainsi, la contraction des ventes de produits de presse conjuguée à l'orientation des recettes publicitaires vers les supports gratuits se traduit par une contraction de 0,4 % du chiffre d'affaires de la presse payante et par un bond de 7,1 % de celui de la presse gratuite.

En 2005, le cycle baissier de la presse payante à l'œuvre depuis l'an 2000 se poursuit. La presse locale d'information est la moins affectée. Si l'environnement économique est resté globalement le même qu'en 2004, la situation de la presse payante s'est nettement dégradée avec un recul de 2,3 % de son chiffre d'affaires en volume.

À la différence des années antérieures, l'essor des recettes d'abonnement n'a pas pu compenser la dégradation des ventes au numéro. Le produit presse étant plus souvent délaissé, les éditeurs de presse continuent à diversifier leurs activités comme en témoigne la nouvelle progression de leur chiffre d'affaires hors presse (+ 7,7 % en valeur). Cette nouvelle tendance est encore plus marquée chez les éditeurs de presse nationale d'information générale et politique.

Après un léger fléchissement en 2004, la production de livres atteint près de 68 400 titres dont 51 % de nouveautés en 2005 pour 514 000 exemplaires (non compris les encyclopédies en fascicules). Les livres au format de poche représentent 23 % des titres et 32 % des exemplaires produits par les éditeurs et 16 % du chiffre d'affaires de leurs ventes de livres. Ces données concernent 277 maisons d'édition représentant 441 marques de commercialisation.

Le chiffre d'affaires des éditeurs de disques comme celui des éditeurs de vidéo baisse en 2005. Cette baisse est beaucoup plus marquée pour les éditeurs vidéo (- 12 %). Ce sont les DVD et les disques compacts qui sont devenus les supports quasi uniques de commercialisation de la vidéo et de la musique. Pour le disque, le chiffre d'affaires se répartit en 5,9 % pour le classique, 61,4 % pour la variété nationale et 32,7 % pour la variété internationale.

Le paysage audiovisuel français comprend maintenant, outre les huit chaînes généralistes du réseau hertzien, près de deux cents

chaînes thématiques ou locales et des services offerts par les opérateurs de bouquets du câble ou du satellite.

Les chaînes généralistes en 2002, 2003, 2004 et 2005 concentrent respectivement 90,5 %, 89,1 %, 88,8 % et 87,9 % de l'audience. Elles restent donc encore très majoritaires malgré la progression régulière des chaînes thématiques et locales.

Le cinéma enregistre une baisse de 10,9 % du nombre de ses entrées en 2005 par rapport à 2004. 550 nouveaux films dont 236 français sont mis sur le marché au cours de l'année.

Le parc des salles reste stable par rapport à 2004 avec 19 écrans supplémentaires résultant de la fermeture de 142 salles et de l'ouverture ou réouverture de 161 salles. 69 % des nouveaux écrans ouverts l'ont été au sein de multiplexes. Les 140 multiplexes actifs regroupent 29,7 % des 5 366 salles et 50,6 % des entrées sont assurées par ces établissements.

240 films de long métrage dont 126 intégralement français obtiennent l'agrément au cours de l'année 2005 ; ainsi, le seuil de 200 films agréés est atteint pour la cinquième année consécutive.

2

○ Méthodologie

Audiovisuel

Les informations concernant l'audience sont établies par la société Médiamétrie selon des méthodologies différentes :

- pour la radio, elles résultent d'interviews dans le cadre de quatre enquêtes annuelles, auprès de personnes âgées de 13 ans ou plus à partir de 2003. Depuis 1999, les interviewés sont interrogés sur leur comportement des dernières 24 heures et non plus sur celui de la veille ; les audiences ne sont plus directement comparables avec celles des années précédentes.
- pour la télévision, elles sont fournies quotidiennement à l'aide d'un système audimétrique donnant une mesure quantitative de l'écoute des individus constituant un panel de 3 150 foyers, soit plus de 8 000 personnes âgées de quatre ans ou plus.

Cinéma

L'ensemble de l'activité cinématographique relève en France d'un établissement public placé sous l'autorité du ministère de la Culture et de la Communication : le Centre national de la cinématographie (CNC), créé en 1946.

Ce centre joue un rôle primordial dans le domaine de la réglementation puisqu'il est chargé d'étudier et de rédiger les textes juridiques relatifs à ce secteur. Il délivre les autorisations d'exercice de certaines professions : producteurs, distributeurs, exploitants ; les cartes d'identité professionnelles obligatoires pour certains techniciens de la production cinématographique et l'agrément pour les films ; il régit la profession des salles de cinéma et contrôle la répartition de la recette entre les ayants droit.

Presse écrite

Les données présentées ont été établies à partir de l'enquête statistique annuelle effectuée par la Direction du développement des médias auprès de la presse périodique éditée en France (métropole, Dom, collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie).

Cette enquête permet de déterminer le tirage, la répartition de la diffusion, le chiffre d'affaires et la consommation de papier de chaque famille de presse. Le champ de l'enquête est celui de la « presse éditeur ». Il s'agit d'un sous-champ des titres agréés par la Commission Paritaire de la Presse et Agences de Presse (CPPAP) auquel on adjoint les titres de la presse gratuite d'annonces et ceux de la presse gratuite d'information édités en France. Les titres non couverts par l'enquête sont notamment ceux de la presse associative, de la presse mutualiste, les publications d'entreprise, les publications des Administrations publiques, les revues savantes, les lettres d'information, les titres de la presse étrangère. Ces publications sont classées suivant six catégories : « presse nationale d'information générale et politique », « presse locale d'information générale et politique », « presse spécialisée grand public » (« presse magazine »), « presse

spécialisée technique et professionnelle », « presse gratuite d'annonces », « presse gratuite d'information ».

Livre

La Bibliothèque nationale enregistre au titre du dépôt légal les ouvrages (livres et brochures) publiés en France, aussi bien par le secteur privé que par les Administrations et fournit ainsi une indication sur la production éditoriale.

L'enquête annuelle sur l'activité des éditeurs de livres s'inscrit dans le cadre des statistiques industrielles obligatoires. Elle est réalisée par le syndicat national de l'édition (SNE) auprès de l'ensemble des maisons d'édition dès lors qu'elles mettent en vente publique des ouvrages qu'elles éditent. C'est une enquête de branche qui ne prend en compte que l'activité d'édition des maisons. Des changements de nomenclature des catégories de livres sont intervenus en 2003, 2004 et 2005 et empêchent des évolutions sur longues périodes.

Pour les maisons d'édition assurant elles-mêmes leur diffusion, cette activité n'est pas prise en compte. Cependant, le chiffre d'affaires issu de cette enquête n'est pas totalement homogène ; comptabilisé en général en « prix de cession », il peut inclure pour la vente par correspondance et les ventes directes, des prix publics.

À côté de ces maisons d'édition qui éditent de façon régulière, de très nombreuses personnes physiques ou morales font occasionnellement acte d'édition, ne réalisant qu'un chiffre d'affaires très faible.

Phonogrammes vidéogrammes

Comme pour les imprimés, la Bibliothèque nationale est responsable du dépôt légal des phonogrammes et vidéogrammes et reçoit à ce titre la production éditoriale.

Le Syndicat national de l'édition phonographique (Snep) fournit, à partir d'une enquête auprès des distributeurs, des données sur les ventes de phonogrammes au réseau commercial français.

Le Syndicat de l'édition vidéo réalise également une enquête au niveau de l'édition et de la distribution de vidéogrammes destinés à la location et à la vente.

3

○ Définitions

Agrément d'investissement (d'après les devis fournis au CNC)

Toute production de film doit obtenir l'agrément d'investissement pour bénéficier du soutien à l'industrie cinématographique (décrets de 1959). La procédure d'agrément s'applique en deux temps : un agrément d'investissement accordé avant le début des prises de vue, un agrément complémentaire accordé éventuellement après l'achèvement du film. Les décisions sont prises après avis d'une commission spécialisée : la commission d'agrément du CNC (Centre national de la cinématographie). Le producteur d'un film ayant obtenu l'agrément du CNC est susceptible de bénéficier d'un soutien automatique ou sélectif.

Les films agréés sont les films qui ont obtenu l'agrément d'investissement. Ces films sont soit des films français, soit des coproductions françaises (majoritaires ou minoritaires).

L'agrément d'investissement implique la fourniture par le producteur du film, de son devis détaillé et de son plan de financement au CNC. L'apport personnel du producteur doit se monter au moins à 15 % du devis total.

Internet

Réseau télématique international, issu du réseau militaire américain Arpanet (conçu en 1969) et résultant de l'interconnexion de milliers de réseaux utilisant un protocole de communication commun. Tout utilisateur d'un micro-ordinateur muni d'un modem peut se connecter à Internet via un fournisseur d'accès. Les services offerts comprennent la consultation d'informations (sites Web), la messagerie électronique, les forums, le commerce électronique, etc.

Haut débit : l'Internet à haut débit permet un accès plus rapide et plus performant.

– ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) : Internet à haut débit permanent et illimité.

Films d'initiative française

Il s'agit des films 100 % français et des coproductions majoritairement françaises.

Parainage

Contribution d'une entreprise n'exerçant pas d'activité de radiodiffusion télévisuelle ou de production d'œuvres audiovisuelles, au financement de programmes télévisés, dans le but de promouvoir son nom, sa marque, son image, ses activités ou ses réalisations.

Presse locale d'information générale et politique

Publications comportant des pages d'information traitant prioritairement de l'actualité dans un cadre local, départemental ou régional. La zone de diffusion est directement liée à leur contenu. Cette catégorie comprend les quotidiens régionaux et départementaux, les hebdomadaires départementaux et locaux, les magazines régionaux et enfin les journaux d'annonces judiciaires et légales.

Presse nationale d'information générale et politique

Publications apportant de façon permanente des informations et des commentaires sur l'actualité politique et nationale. Cette catégorie comprend les quotidiens nationaux, les grands hebdomadaires et les magazines d'information.

Presse spécialisée « grand public »

Publications traitant d'un thème principal plus ou moins spécialisé, le cyclisme ou le sport en général, la mode, la photographie... et dont le contenu est accessible à tous publics.

Presse spécialisée technique et professionnelle

Publications dont le contenu est consacré à un thème principal et dont la teneur des articles est trop technique pour susciter l'intérêt au-delà des professions correspondant aux sujets traités. Ces titres sont en grande partie vendus sur abonnement.

Presse gratuite d'annonces

Publications distribuées gratuitement auprès des particuliers et dont le contenu est essentiellement constitué de petites annonces et de publicité.

Presse gratuite d'information

Cette forme de presse apparue en 2002 en France comprend les publications exclusivement financées par la publicité, qui sont distribuées gratuitement auprès des particuliers et dont le contenu est pour l'essentiel de l'information générale.

Publicité

Toute forme de message contre rémunération ou autre contrepartie par une entreprise dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale dans le but de promouvoir la vente de produits ou de services présentés par le nom de leur marque ou sous leur appellation générique.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la Direction du développement des médias, département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias (Premier Ministre) et du ministère de la Culture et de la Communication, département des études, de la prospective et des statistiques.

Organismes :

- Premier Ministre, Direction du développement des médias, Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias ;
- Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études de la prospective et des statistiques ;
- Centre national de la cinématographie (CNC) ;
- Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ;
- Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep) ;

- TNS Média Intelligence/Secodip ;
- Institut national de l'audiovisuel (Ina) ;
- Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) ;
- Médiamétrie ;
- Insee ;
- Bibliothèque nationale de France ;
- Syndicat national de l'édition ;
- Syndicat national de l'édition phonographique ;
- Syndicat de l'édition vidéo.

Sites Internet :

- www.culture.gouv.fr/dep
- www.csa.fr
- www.ddm.gouv.fr
- www.arcep.fr
- www.itu.int
- www.ina.fr
- www.cnc.fr
- www.sne.fr
- www.disqueenfrance.com
- www.sev-video.org
- www.insee.fr
- www.statistique.publique.fr

Publications :

Premier Ministre, Direction du développement des médias INFO-MEDIAS :

- « La presse écrite en 2005 : encore une année difficile », n° 12, juillet 2006 ;
- « Le secteur de la publicité en 2000 », n° 7, avril 2003.
- *Tableaux statistiques de la Presse*. Édition 2005. Données détaillées 2003. Rétrospective 1985 - 2003, La Documentation française.

Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques

- « *Chiffres clés 2006, statistiques de la Culture* », Jeannine Cardona et Chantal Lacroix, La Documentation française, 2006.

- Création et diversité au miroir des industries culturelles. Actes des journées d'économie de la culture coordonnées par Xavier Greffe. Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, La Documentation française, 2006.

- *Aperçu des industries culturelles*, Notes statistiques, n° 16, janvier 2006.

Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel :

- « L'emploi dans les professions culturelles en 2004 d'après l'enquête Emploi de l'Insee », n° 45, mai 2006 ;
- « L'emploi dans le secteur culturel en 2004 d'après l'enquête Emploi de l'Insee », n° 44, mai 2006 ;
- *Emploi et spectacles*, synthèse des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS), 2004 - 2005, n° 40, octobre 2005.
- L'emploi culturel dans l'Union européenne en 2002, données de cadrage et indicateurs, n° 39, juin 2005.

Insee

Insee-Première :

- « Internet au quotidien : un Français sur quatre », n° 1076, mai 2006 ;
- « Le marché des télécommunications en 2003 - Boom des SMS, essor prometteur de l'Internet haut débit », n° 1037, août 2005 ;
- « Un ménage sur deux possède un micro-ordinateur, un sur trois a accès à Internet », n° 1011, mars 2005.

Autres

- *CNC info*, (mensuel). Centre national de la cinématographie.
- « *L'actualité du disque, édition 2006* », Syndicat national de l'édition phonographique.
- « *Bilan et perspectives vidéo et DVD, édition 2006* », Syndicat de l'édition vidéo, Musique Info, CNC.
- « L'édition de livres en France », *repères statistiques 2005*, Syndicat national de l'édition.
- *Annuaire statistique des Télécommunications*, Union internationale des télécommunications (UIT).

TABLEAU R.01-1

Chiffres-clés par type de presse

Source : Premier Ministre, Direction du développement des médias

Unité : Évolution annuelle : %

	1995	%	2000	%	2003	%	r 2004	%	p 2005	%
Presse nationale d'information générale et politique										
Chiffre d'affaires (1) :										
Ventes	950,11	4,1	885,47	− 0,6	889,98	0,5	905,90	1,8	890,00	− 2,1
Publicité	618,98	1,6	899,32	14,8	570,48	− 9,3	580,46	1,8	570,00	− 1,8
Total	1 569,10	3,1	1 784,80	6,6	1 460,46	− 3,6	1 486,36	1,8	1 460,00	− 2,0
Tirage total annuel (2)	1,07	− 1,4	0,94	− 4,6	0,91	− 2,1	0,90	− 0,9	...	///
Diffusion totale annuelle (2)	0,81	1,9	0,71	− 3,4	0,69	− 1,4	0,68	− 1,4	...	///
Consommation de papier (3)	216,50	− 4,8	232,84	5,5	195,77	− 7,7	191,91	− 2,0	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	438,06	12,1	371,34	0,2	302,63	− 12,8	305,06	0,8	...	///
Presse locale d'information générale et politique										
Chiffre d'affaires (1) :										
Ventes	1 438,27	3,4	1 656,74	0,9	1 711,66	3,9	1 714,03	0,1	1 720,00	0,5
Publicité	987,55	6,5	1 300,83	5,9	1 297,34	1,6	1 338,13	3,1	1 380,00	2,9
Total	2 425,81	4,7	2 957,57	3,1	3 009,00	2,9	3 052,16	1,4	3 100,00	1,5
Tirage total annuel (2)	2,49	− 0,6	2,56	0,3	2,44	− 0,4	2,41	− 1,0	...	///
Diffusion totale annuelle (2)	2,21	− 0,9	2,26	0,1	2,14	− 0,9	2,13	− 0,4	...	///
Consommation de papier (3)	366,80	− 1,3	469,01	3,2	432,27	0,2	426,48	− 1,3	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	661,77	6,1	705,97	2,7	737,84	− 3,8	745,94	1,1	...	///
Presse spécialisée grand public										
Chiffre d'affaires (1) :										
Ventes	2 431,20	3,5	2 827,36	1,4	2 905,48	1,7	2 939,71	1,2	2 900,00	− 1,2
Publicité	921,33	7,9	1 315,84	10,5	1 225,33	− 2,3	1 235,40	0,8	1 230,00	− 0,5
Total	3 352,53	4,6	4 143,20	4,1	4 130,81	0,5	4 175,11	1,1	4 130,00	− 1,0
Tirage total annuel (2)	2,54	− 0,1	2,68	0,6	2,56	− 2,3	2,56	−	...	///
Diffusion totale annuelle (2)	1,82	− 3,8	1,99	2,6	1,83	− 4,2	1,81	− 1,2	...	///
Consommation de papier (3)	519,00	3,6	613,66	3,0	594,58	− 0,7	596,35	0,3	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	926,86	5,4	1 014,96	3,5	984,87	− 6,9	993,38	0,9	...	///
Presse spécialisée technique et professionnelle										
Chiffre d'affaires (1) :										
Ventes	454,21	3,3	504,73	− 4,5	513,08	− 2,9	504,99	− 1,6	510,00	1,3
Publicité	521,26	3,2	621,41	4,0	526,51	− 5,5	533,74	1,4	520,00	− 3,2
Total	975,47	3,2	1 126,14	0,1	1 039,58	− 4,3	1 038,73	− 0,1	1 030,00	− 1,0
Tirage total annuel (2)	0,32	− 0,4	0,26	− 10,4	0,23	− 8,0	0,23	− 2,9	...	///
Diffusion totale annuelle (2)	0,29	− 0,8	0,24	− 9,6	0,21	− 4,6	0,20	− 3,1	...	///
Consommation de papier (3)	61,00	1,3	60,12	− 5,0	48,57	− 11,8	45,69	− 5,9	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	214,76	1,4	192,54	− 2,5	172,82	− 6,7	160,86	− 6,9	...	///
Journaux gratuits d'annonces										
Chiffre d'affaires (1) :										
Total	596,80	2,9	633,15	4,1	684,08	6,6	761,65	11,3	800,00	4,7
Diffusion totale annuelle (2)	1,80	1,8	1,82	0,6	1,88	− 0,5	1,86	− 1,2	...	///
Consommation de papier (3)	144,20	5,0	165,26	2,1	170,84	1,7	179,83	5,2	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	188,14	2,5	221,73	3,1	287,16	2,4	256,20	− 10,8	...	///
Journaux gratuits d'information générale et politique										
Chiffre d'affaires (1) :										
Total	...	...	...	...	26,70	179,0	55,75	108,8	78,00	39,0
Diffusion totale annuelle (2)	...	...	...	...	0,20	42,9	0,29	42,6	...	///
Consommation de papier (3)	...	...	...	...	10,46	40,8	19,22	83,8	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	...	...	...	...	20,38	25,1	26,48	29,9	...	///
Ensemble presse éditeur										
Chiffre d'affaires (1) :										
Ventes	5 358,27	3,6	5 874,31	0,4	6 020,20	1,7	6 064,63	0,7	6 020,00	− 0,7
Publicité	3 645,92	4,9	4 770,55	7,4	4 330,44	− 0,9	4 505,12	4,0	4 570,00	1,4
Total	9 004,18	4,1	10 644,86	3,4	10 350,64	0,6	10 569,75	2,1	10 598,00	0,2
Tirage total annuel (2)	8,21	0,1	8,27	− 0,5	8,23	− 0,6	8,25	0,3	...	///
Diffusion totale annuelle (2)	7,02	0,6	7,02	0,2	6,95	− 1,0	6,97	0,2	...	///
Consommation de papier (3)	1 307,50	0,8	1 540,88	3,0	1 452,48	− 1,4	1 459,48	0,5	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	2 429,58	6,2	2 506,55	2,3	2 505,70	− 5,6	2 487,91	− 0,7	...	///

(1) En millions d'euros.
(2) En milliards d'exemplaires.
(3) En milliers de tonnes.
(4) Frais d'achat de papier et frais d'impression.

TABLEAU R.01-2

Presse éditeur par type de presse et périodicité en 2004

Unités : Chiffres d'affaires : Millier d'euros
Diffusion : Millier d'exemplaires

Source : Premier Ministre, Direction du développement des médias

	Nombre de titres	Dont			Diffusion totale annuelle	Chiffre d'affaires Total
		quotidiens	hebdo- madaires	mensuels		
Presse nationale d'information générale et politique	77	10	26	23	676 090	1 486 355
Information générale et politique	26	10	4	5	478 490	968 562
Presse d'opinion	37	—	13	15	32 696	53 474
Magazine	14	—	9	3	164 904	464 319
Presse locale d'information générale et politique	455	69	321	35	2 132 327	3 052 160
Information générale et politique	341	68	259	11	2 106 947	2 968 776
Magazine	54	—	3	24	4 264	19 539
Annonces judiciaires et légales	60	1	59	—	21 116	63 845
Presse spécialisée grand public	1 820	14	89	641	1 805 843	4 175 101
Journaux d'annonces	41	—	6	18	7 960	113 593
Presse culturelle	91	—	—	35	19 070	84 312
Maison et décoration	77	—	1	11	47 034	204 550
Économie	22	—	7	10	40 676	151 757
Presse féminine	129	—	6	47	223 525	638 036
Presse des jeunes	185	4	5	95	149 635	304 797
Loisirs	859	—	10	252	170 132	739 725
Sport	211	8	26	99	271 506	467 376
Science et technique	20	—	—	11	13 993	58 714
Télévision-spectacle	27	—	19	6	570 079	691 526
Sensation-évasion	76	2	7	25	192 245	402 941
Famille-société	82	—	2	32	99 988	317 774
Presse spécialisée technique et professionnelle	1 489	5	149	628	203 406	1 038 730
Presse agricole	153	—	73	57	42 298	115 538
Bâtiment-travaux publics	62	—	4	31	8 463	94 829
Commerce	69	—	2	48	6 682	52 572
Presse médicale	367	1	13	116	36 853	153 594
Biens d'équipements	33	—	5	15	3 563	22 568
Finances-activité boursière	17	1	2	4	2 465	14 889
Agro-alimentaire	35	1	2	19	3 478	16 213
Biens intermédiaires	29	—	—	17	583	9 348
Locations-crédit-bail-immobilier	18	—	1	13	1 711	9 585
Services marchands	415	1	31	197	79 472	418 859
Services non marchands	188	—	4	64	8 144	64 230
Production-distribution d'énergie	12	—	—	4	216	1 639
Assurance	11	—	1	6	1 228	10 026
Transport et télécommunications	33	1	6	18	4 048	26 674
Biens de consommation	47	—	5	19	4 202	28 166
Journaux gratuits d'annonces	561	—	458	101	1 857 146	761 649
Journaux gratuits d'informations	33	3	6	15	291 914	55 748
Total	4 435	101	1 049	1 443	6 966 726	10 569 743

TABLEAU R.01-3

Presse quotidienne : diffusion et chiffre d'affaires en 2004

Unités : Recettes et chiffres d'affaires : Millier d'euros
Diffusion : Millier d'exemplaires

Source : Premier Ministre, Direction du développement des médias

	Diffusion totale annuelle	Répartition de la diffusion : %					Recettes ventes	Recettes publicité	Chiffre d'affaires total
		Vente au numéro	Vente par abon- nements	Services gratuits	Diffusion totale	Invendus			
Presse nationale d'information générale et politique	449 138	45,6	24,7	3,1	73,4	26,6	489 894	409 026	898 920
Presse locale d'information générale et politique	1 996 364	53,3	32,8	2,7	88,8	11,2	1 595 397	1 138 827	2 734 224
Presse gratuite d'information	248 685	—	—	99,8	99,8	0,2	—	41 176	41 176
Presse spécialisée grand public	258 128	50,2	12,1	5,1	67,4	32,7	176 835	37 475	214 310
Presse spécialisée, technique et professionnelle	24 472	0,2	66,9	29,6	96,7	3,3	21 244	21 852	43 096
Total	2 976 787	47,4	27,1	10,1	84,6	15,4	2 283 370	1 648 356	3 931 726

TABLEAU R.01-4

Maisons d'édition suivant la production en titres

Source : Syndicat national de l'édition

Unité : Nombre

Titres publiés	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	■ (1) 2005
200 titres ou plus	45	40	46	42	51	56	51	52	45
100 à 199 titres.....	35	29	23	30	27	36	37	45	112
50 à 99 titres.....	43	40	37	47	42	53	43	48	44
10 à 49 titres.....	123	123	125	116	103	102	106	103	28
Moins de 10 titres.....	146	97	100	96	90	53	53	59	48
Total.....	392	329	331	331	313	300	290	307	277

(1) En 2005, rupture de série due à une consolidation par groupe de maisons d'édition.

TABLEAU R.01-5

Production de livres par catégorie et chiffre d'affaires de la vente de livres (1)

Source : Syndicat national de l'édition

Unités : Titres : Nombre ; Exemplaires : Millier
Chiffres d'affaires : Million d'euros

	Titres produits			Exemplaires produits			Chiffres d'affaires (2) des maisons d'édition		
	2000	2004	2005	2000	2004	2005	2000	2004	2005
Enseignement	7 753	8 028	8 857	73 392	65 530	68 829	326	305	309
Livres scientifiques, professionnels et techniques	2 840	...	...	7 027	...	...	119	.	...
Sciences humaines et sociales.....	5 310	...	...	14 824	...	...	112	..	...
Droit et sciences économiques.....	1 651	...	...	4 596	...	...	117	...	...
Religion	1 441	1 229	1 301	6 215	7 320	4 364	42	34	35
Ésotérisme, occultisme.....	356	529	541	2 547	1 757	2 453	9	12	12
Littérature	11 501	...	...	122 218	...	...	413	...	...
Actualité	1 288	...	...	8 848	...	...	56	...	...
Encyclopédies et dictionnaires (3)	670	756	620	9 070	5 344	48 580	248	262	277
Livres d'art	1 475	...	...	8 585	...	...	110	...	...
Livres pour la jeunesse	8 350	9 714	10 826	78 265	82 279	97 957	204	190	295
Bandes dessinées.....	1 963	3 475	4 055	25 060	45 738	50 251	91	451	211
Ouvrages de documentation.....	467	425	299	2 251	1 162	546	18	4	6
Livres pratiques (4)	6 772	...	...	59 965	...	...	321	...	...
Total des ventes de livres	51 837	65 268	68 378	422 863	488 346	514 118	2 184	2 552	2 629

(1) À partir de 2003, par suite d'un changement de nomenclature, les données de certaines catégories ne sont plus disponibles.
(2) Les cessions de droit ne sont pas comprises dans le chiffre d'affaires de la vente de livres. Elles représentent 101,6 millions d'euros en 2000, 105,0 millions d'euros en 2004 et 118,0 millions d'euros en 2005.
(3) Les encyclopédies en fascicules (32 titres en 2005 pour 39 964 milliers d'exemplaires) ne sont pas comprises dans les titres et les exemplaires produits, par contre elles sont comprises dans le chiffre d'affaires (189,5 millions d'euros en 2005).
(4) Les livres pratiques comprennent les cartes géographiques et atlas.

TABLEAU R.01-6

Ventes de phonogrammes

Source : Syndicat national de l'édition phonographique

Unités : Quantités : Millier de disques et cassettes
Facturations : Million d'euros

Vente en France	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Quantité (1)	132 890	138 989	154 309	165 754	171 299	151 523	136 104	131 206
Disques 45 tours	26 622	279	822	635	465	419	218	173
Disques 33 tours	6 708	84	464	590	454	406	182	121
Disques compacts	56 220	114 513	140 866	153 168	159 433	137 954	125 088	116 065
Cassettes	41 961	22 246	8 361	6 421	4 658	2 349	496	475
Tous supports et livres	///	489	1 895	1 818	1 987	2 777	1 497	263
Vidéomusiques (cédérom, cassettes)	1 379	1 378	1 802	3 028	3 887	7 310	8 557	14 050
Autres	///	—	99	94	415	308	66	59
Facturation (2)	816,4	1 050,6	1 124,9	1 246,6	1 301,8	1 112,1	953,4	928,6
Disques 45 tours	53,2	1,1	2,5	2,2	1,8	1,8	0,8	0,6
Disques 33 tours	31,1	0,5	2,3	2,9	2,2	2,1	0,9	0,7
Disques compacts	484,4	891,4	1 031,0	1 143,4	1 197,1	986,4	848,9	818,0
Cassettes	230,6	138,0	50,5	38,7	27,9	13,0	2,1	1,8
Tous supports et livres	///	3,2	13,6	14,6	16,1	15,2	10,9	2,5
Vidéomusiques (cédérom, cassettes)	17,1	16,1	24,1	44,1	53,3	91,0	89,2	104,3
Autres	///	0,4	1,0	0,7	3,4	2,6	0,6	0,7

(1) Quantités retours déduits.
(2) Facturations hors taxes (avoirs pour retours, remises et ristournes déduits) aux réseaux commerciaux (grossistes, détaillants, clubs).

TABLEAU R.01-7

Ventes de vidéos par les éditeurs (1)

Source : Syndicat de l'édition vidéo

Unités : Quantités : Millier de disques laser et DVD
Facturations : Million d'euros

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	r 2004	2005
Quantité								
Vente	15 298	46 574	52 509	62 048	81 904	98 753	122 123	122 329
dont : Disque laser	...	770	—	—	—	—	—	—
DVD	///	///	12 324	25 556	49 170	75 779	111 157	118 522
Location	760	943	1 809	2 330	2 562	2 285	2 027	2 254
Total	16 058	47 517	54 318	64 378	84 466	101 038	124 150	124 583
Facturation								
Vente	187,8	483,1	577,8	723,1	986,2	1 131,0	1 261,3	1 098,1
dont : Disque laser	...	16,6	—	—	—	—	—	—
DVD	///	///	215,1	415,1	714,1	942,8	1 192,3	1 083,4
Location	52,0	49,9	77,9	95,6	87,7	77,7	60,5	64,7
Total	239,8	533,0	655,7	818,7	1 073,9	1 208,7	1 321,8	1 162,8

(1) Ventes nettes des éditeurs-distributeurs vidéo adhérents du Syndicat de l'édition vidéo (environ 80 % du marché), concernant une quinzaine d'entreprises.

TABLEAU R.01-8

Téléviseurs recensés et redevances perçues (1)

Source : Service de la Redevance de l'Audiovisuel

	1992	1995	1998	1999	2000	2002	2003	(2) 2004	2005
Nombre de comptes [millier] :									
Télévision noir et blanc.....	1 687	860	404	360	315	265	161	///	///
Télévision couleur.....	18 001	19 233	20 755	21 279	21 737	22 744	23 029	23 460	///
Nombre d'articles assujettis à la redevance [millier] (3) :									
Particuliers.....	///	///	///	///	///	///	///	///	24 481
Professionnels.....	///	///	///	///	///	///	///	///	97
Montant de la redevance audiovisuelle [euro] :									
Télévision noir et blanc.....	56,86	65,55	71,80	72,41	73,02	74,31	74,31	///	///
Télévision couleur.....	88,42	102,14	112,05	113,42	114,49	116,50	116,50	///	///
Outre-mer.....	///	///	///	///	///	///	///	74,31	74,00
Métropole.....	///	///	///	///	///	///	///	116,50	116,00

(1) La redevance est une taxe parafiscale payable par tout détenteur d'un appareil récepteur de télévision. Son montant est fixé annuellement par les pouvoirs publics qui définissent les prévisions d'encaissements dans le projet de loi de finances. Le produit net de la redevance est réparti entre les différents organismes publics de l'audiovisuel : France Télévision, ARTE-France, Radio-France, RFO, RFI, Ina (déduction faite des frais de fonctionnement du Service de la Redevance et de la TVA au taux réduit de 2,1 %).

(2) À partir du 1^{er} janvier 2004, le nombre de télévisions noir et blanc est considéré comme insignifiant : en particulier le taux « noir et blanc » est supprimé. Il existe désormais un taux outre-mer (74,31 euros) et un taux métropole (116,50 euros).

(3) À partir du 1^{er} janvier 2005, la redevance est adossée à la taxe d'habitation et le nombre de téléviseurs n'intervient plus directement :
— pour les particuliers, la redevance n'est due qu'une seule fois en conséquence de la détention d'un ou plusieurs appareils récepteurs ;
— c'est seulement pour les entreprises que la redevance est calculée en fonction du nombre d'appareils détenus.
Le nombre de postes de télévision ne peut être fourni sur la base des fichiers fiscaux.

TABLEAU R.01-9

Budget du secteur public de la communication audiovisuelle (projets de lois de finances) (1)

Source : Premier Ministre, Direction du développement des médias

Unité : Million d'euros

	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006
Ressources publiques (2).....	1 885	2 184	2 489	2 538	2 614	2 660	2 737
Ressources propres.....	637	777	753	764	825	804	858
dont : Ressources publicitaires.....	510	647	633	639	652	704	770
Prélèvement sur le fonds de roulement d'Arte France.....	///	///	///	1,30	1,30	1,30	1,30
Budget global (3).....	2 522	2 961	3 242	3 304	3 440	3 464	3 596

(1) Recettes des organismes suivants : Ina, France Télévision (France 2, France 3 et France 5), ARTE-France, RFO, Radio France et RFI.

(2) Les ressources publiques comprennent le produit de la redevance et la contribution du budget de l'État au remboursement des exonérations et la contribution du ministère des Affaires étrangères au financement de RFI.

(3) Y compris prélèvement sur le fonds de roulement d'Arte France pour 1,3 million d'euros, pour la première fois en 2003.

TABLEAU R.01-10

Production audiovisuelle aidée (1)

Source : Centre national de la Cinématographie (CNC)

Unités : Production : Million d'euros
Programmes : Heure

	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Coût des programmes aidés.....	663,9	797,6	1 028,7	1 007,3	1 143,2	1 192,1	1 275,7	1 140,8	1 236,4	1 240,7
Apport des diffuseurs (%).....	36,1	50,7	46,4	50,3	48,0	48,6	51,5	50,5	51,7	55,9
Nombre d'heures de programmes produits par genre :										
Fiction.....	912	899	679	684	708	717	712	667	721	918
Animation.....	151	114	375	294	235	327	256	208	330	268
Documentaire.....	280	939	1 464	1 880	2 262	2 639	2 748	2 466	2 256	2 066
Magazine.....	74	170	174	383	433	282	544	279	189	372
Spectacle vivant.....	13	30	84	165	208	250	393	439	433	354
Total.....	1 430	2 152	2 776	3 406	3 846	4 215	4 653	4 059	3 929	3 978

(1) Il s'agit des programmes audiovisuels dont la production est financée en partie avec les aides attribuées par le CNC.

TABLEAU R.01-11

Dépenses publicitaires des annonceurs dans les grands médias

Source : Premier Ministre, Direction du développement des médias
Compte économique de la publicité et de la communication externe d'entreprise

Unités : Million d'euros
Indice : base 100 en 1995

	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Télévision	2 693	3 354	3 815	3 590	3 658	3 768	4 013	4 052
Cinéma	65	109	129	114	117	103	106	123
Presse (1)	4 323	5 300	5 710	5 521	5 234	5 103	5 226	5 298
Radio	637	729	809	739	806	841	887	900
Publicité extérieure (2)	1 190	1 437	1 560	1 500	1 442	1 402	1 438	1 435
Total grands médias	8 908	10 929	12 023	11 464	11 257	11 217	11 670	11 808
Indice	100,0	122,7	134,9	128,7	126,4	125,9	131,0	132,0

(1) Y compris les petites annonces.
(2) Affichage sous toutes ses formes (affichage sur panneaux mais aussi mobilier urbain, transport et publicité lumineuse).

TABLEAU R.01-12

Types de programmes des chaînes hertziennes nationales en clair (1)

Source : Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Volume horaire (heure)	38 288	40 478	42 266	41 946	43 179	43 270	43 294
Répartition (%) :							
Information	13,7	12,0	10,7	11,3	11,4	11,6	11,6
Documentaire	13,1	23,0	26,7	26,8	26,8	26,2	25,3
Fiction	44,8	34,0	33,6	33,0	30,4	30,6	30,7
Musique et divertissement	16,1	17,2	14,0	15,0	16,5	17,1	17,3
Sport	4,0	3,0	3,4	2,8	3,3	2,6	3,1
Autres émissions (2)	5,5	7,6	8,4	7,9	8,5	8,8	8,8
Autres éléments (3)	2,8	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2

(1) Sont comptabilisés les programmes de TF1, France 2, France 3, La Cinq (disparition de La Cinq depuis 1992) et M6 en 1990. Puis sont intégrés à partir de leur apparition, en 1993 les programmes d'Arte et en 1995, ceux de La Cinquième (jusqu'en 2004). Pour France 3, il s'agit du programme national, ce qui exclut les décrochages régionaux.
(2) Publicité, téléachat, loto, etc.
(3) Bandes annonces, indicatifs, etc.

TABLEAU R.01-13

Durée et répartition de l'écoute de la radiodiffusion et de la télévision

Source : Médiamétrie, 75 000 + Radio

	Part d'audience (%)					Durée d'écoute quotidienne par individu (minutes)				
	2000	2003	■ (1) 2003	2004	2005	2000	2003	■ (1) 2003	2004	2005
RADIODIFFUSION (2)										
Radios de Service Public	22,5	23,8	23,3	21,6	21,2	35	38	35	32	31
dont : France-Inter	9,8	10,0	9,8	9,3	8,4	15	16	15	14	12
France-Info	4,9	4,6	4,5	3,9	3,9	9	7	7	6	6
Programmes généralistes privés	27,3	23,3	22,8	23,2	23,8	42	36	34	34	35
dont : Europe 1	8,5	8,0	7,8	8,0	7,9	13	13	12	12	12
RTL	15,9	11,9	11,7	11,7	11,5	24	18	18	17	17
RMC INFO	1,8	2,6	2,6	2,8	3,5	2	4	4	4	5
Nouveaux Programmes Musicaux	...	37,6	38,6	38,7	36,8	...	59	58	57	54
dont : Europe 2	3,0	4,2	4,3	3,8	2,9	5	7	6	6	4
Fun Radio	3,5	3,4	3,6	3,2	3,1	5	5	5	5	5
Nostalgie	6,8	5,8	5,7	6,2	5,7	10	9	9	9	8
NRJ	7,0	6,9	7,3	7,4	7,3	11	11	11	11	11
Skyrock	3,9	4,0	4,6	4,7	4,5	6	6	7	7	7
TÉLÉVISION (3)										
TF1	33,4	31,5	///	31,8	32,3	65	64	///	65	67
France 2	22,1	20,5	///	20,5	19,8	43	41	///	42	41
France 3	16,7	16,1	///	15,2	14,7	32	33	///	31	30
Canal +	4,0	3,7	///	3,8	3,6	8	7	///	8	7
Arte + France 5	3,5	4,7	///	5,0	4,9	7	10	///	10	10
M 6	12,7	12,6	///	12,5	12,6	25	25	///	25	26
Autres TV	7,6	10,9	///	11,2	12,1	15	22	///	23	25

(1) À partir de 2003, du lundi au vendredi pour la radio, cible : 13 ans ou plus.
(2) Du lundi au vendredi pour la radio : cible « 15 ans ou plus » jusqu'en 2002, cibles « 15 ans ou plus » et « 13 ans ou plus » en 2003, cible « 13 ans ou plus » à partir de 2004. Les données de 2003 figurent pour les deux cibles afin d'effectuer la transition.
(3) Du lundi au dimanche pour la télévision, cible : 4 ans ou plus.

TABLEAU R.01-14

Apports des diffuseurs dans les programmes aidés par le CNC (1)

Source : Centre national de la Cinématographie (CNC) Unité : Million d'euros

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	r 2004	2005
Données par genre :								
Fiction	190,4	228,4	350,4	377,9	421,9	380,6	415,6	476,3
Documentaire	23,5	54,8	143,5	138,5	162,4	139,1	144,6	139,3
Animation	16,2	11,8	34,6	41,2	30,4	27,6	47,7	39,7
Magazine	4,7	4,2	11,3	8,0	23,8	10,1	10,2	20,3
Spectacle	1,2	2,6	12,3	13,7	17,7	18,8	21,1	17,9
TOTAL	235,9	301,9	552,2	579,3	656,2	576,2	639,2	693,5
Accroissement annuel (%)	14,7	6,7	8,9	4,9	13,3	— 12,2	10,9	8,5
Données par chaîne :								
Chaînes publiques :	131,3	145,7	259,7	297,4	343,0	323,2	372,1	376,3
France 2	64,7	56,7	110,9	131,6	143,9	135,3	157,7	157,2
France 3	44,7	55,5	84,3	99,3	108,2	119,1	132,4	143,2
Arte (2)	21,9	22,3	39,9	42,4	55,5	43,2	56,6	41,1
France 5	•	11,1	24,6	24,1	35,4	25,6	25,4	29,2
France 4	•	•	•	•	•	•	•	5,6
Chaînes privées :	87,5	156,2	294,1	277,5	309,1	249,0	260,5	317,2
TF1	66,7	109,4	180,1	169,0	201,1	158,8	164,1	187,7
M6	3,1	21,6	40,0	49,8	43,3	28,3	32,2	54,0
Canal Plus	16,6	19,6	32,0	14,2	8,3	7,8	20,2	30,8
Chaînes de complément	1,1	5,7	42,1	44,5	56,4	54,1	44,0	44,7
TOTAL	218,8	301,9	553,9	574,9	652,1	572,2	632,6	693,5
Total (hors Canal + et chaînes de complément)	201,1	276,6	479,8	516,2	587,4	510,3	568,4	618,0

(1) Dans le budget d'un programme ne figurent pas uniquement l'apport des diffuseurs, présenté ici, mais aussi les apports étrangers, du Sofica, du CNC, ainsi que des producteurs. L'apport des diffuseurs à un programme est donc inférieur au coût total de ce programme.
(2) Arte est soumise à l'obligation de diffusion d'une part majoritaire d'œuvres télévisuelles et cinématographiques d'origine européenne.

TABLEAU R.01-15

Activités cinématographiques

Source : Centre national de la Cinématographie (CNC) Unité : Nombre

	1990	1995	r 2000	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Production cinématographique							
Films de long métrage produits (1)	146	141	171	200	212	203	240
Films d'initiative française	106	97	145	163	183	167	187
Plus de 10 millions d'euros	4	7	14	14	18	24	22
De 5 à 10 millions d'euros	16	26	26	43	32	42	38
De 2 à moins de 5 millions d'euros	45	34	62	44	55	48	53
Moins de 2 millions d'euros	41	30	43	62	78	53	74
Intégralement français	81	63	111	106	105	130	126
De coproduction	25	34	34	57	78	37	61
Films de coproduction à majorité étrangère	37	32	26	37	29	36	53
Films bénéficiaires d'une aide sélective (2)	3	12	—	—	—	—	—
Montant des investissements (million d'euros)	501,4	548,2	803,3	860,7	1 153,3	1 048,8	1 286,1
Français	350,0	406,3	665,3	678,2	789,3	819,8	917,0
Étrangers	151,4	141,9	138,0	182,5	364,0	229,0	369,1
Coût médian des films d'initiative française produits (million d'euros)	2,4	3,2	3,2	2,8	2,6	3,9	2,8
Distribution cinématographique							
Sociétés de distribution	162	180	189	213	224	...	...
Films en exploitation dans les salles	3 689	3 967	4 408	4 467	4 469	...	...
Films sortis pour la première fois	370	397	533	487	509	559	550
dont : Films français	129	147	210	208	217	238	236
Exploitation cinématographique							
Établissements	2 300	2 119	2 180	2 153	2 136	2 160	2 143
Salles standard au 31-12 (3)	4 518	4 377	5 155	5 264	5 299	5 347	5 366
Fauteuils des salles standard (millier)	1 007	922	1 060	1 074	1 076	1 083	1 085
Complexes cinématographiques (4)	860	828	864	865	865	864	856
Salles de complexes	3 078	3 082	3 803	3 978	4 032	4 051	4 079
Fauteuils des complexes (millier)	584	561	717	754	764	768	772
Spectateurs (million)	121,9	130,2	165,8	184,4	173,5	195,4	174,2
Recette (million d'euros) (5)	583,3	690,1	894,0	1 030,0	996,1	1 137,2	1 023,1
Pourcentage du film français dans la recette guichet	37,4	35,2	28,1	34,6	34,6	38,5	36,6

(1) Long métrage : film de longueur égale ou supérieure à 1 600 m pour un format de 35 mm.
(2) Aide aux coproductions avec les pays d'Europe centrale et orientale (fonds Eco) jusqu'en 1997 et fonds Sud à partir de 1998.
(3) Salles autorisées jusqu'en 1991, salles actives à partir de 1992.
(4) Établissements comportant au moins deux écrans (en 2005, 140 multiplexes totalisent 1 595 écrans et réalisent 50,6 % des entrées).
(5) Recette totale guichet, y compris la taxe spéciale additionnelle (TSA).

TABLEAU R.01-16

Panorama mondial du cinéma en 2004

Source : Centre National de la Cinématographie (C.N.C.) d'après organismes nationaux et internationaux

	Union européenne	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni	États-Unis	Japon
Production								
Longs métrages (y compris les films de coproduction)	761	87	133	203	134	133	611	310
Exploitation - Distribution								
Écrans	29 087	4 870	4 390	5 347	...	3 342	36 652	2 825
Nombre de films distribués	...	368	530	559	392	451	528	649
Entrées (millions)	1 007,0	156,7	143,9	195,4	116,3	171,3	1 536,1	170,1
Entrées moyennes par habitant	2,2	1,9	3,5	3,3	2,0	2,8	5,2	1,3
Entrées moyennes par salle	34 620	32 180	32 780	36 540	36 680	51 260	41 910	60 210
Recettes (millions d'euros)	...	892,9	691,0	1 137,2	660,5	1 188,1	7 775,7	1 462,2
Recettes réalisées par les films nationaux (%)	...	20,8	13,4	38,5	20,3	23,6	95,4	37,5
Recettes réalisées par les films américains (%)	71,0	72,1	69,8	48,3	61,9	73,2	95,4	59,4
Taux d'équipement DVD (%)	39,7	58,0	57,2	61,0	36,0	61,2	64,4	33,9
Taux de pénétration des foyers TV (%) :								
Câble	35,0	59,0	8,3	15,5	0,7	15,8	66,8	36,7
Satellite	22,9	36,0	20,1	19,4	13,7	29,0	22,4	40,4

TABLEAU R.01-17

Marché des communications électroniques

Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) Unités : Volumes : Million de minutes
Nombre d'abonnements : Millier d'unités

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	p 2005	Évolution 2004/2005 (%)
Volume									
Téléphonie fixe	124 899	124 029	121 950	118 480	112 456	108 931	105 100	104 545	— 0,6
Services mobiles	9 968	20 571	35 640	44 457	51 844	63 469	74 248	81 717	10,1
Internet Bas Débit	4 976	12 617	28 900	52 446	66 831	71 779	54 687	38 240	— 30,0
SMS émis (Million d'unités)	...	...	1 471	3 508	5 523	8 188	10 335	12 712	29,9
Nombre d'abonnements									
Abonnement à un service de téléphonie fixe	33 857	33 888	34 081	34 084	34 124	33 913	34 541	36 380	5,3
Sélection du transporteur (1)	...	...	4 359	5 938	6 420	7 514	7 676	8 199	6,8
Abonnements à Internet	1 280	3 030	5 459	6 987	9 124	10 617	11 939	13 257	11,0
Nombre de clients aux services mobiles	11 210	20 620	29 645	36 854	38 593	41 702	44 544	48 099	7,9

(1) La sélection du transporteur est un mécanisme qui permet aux abonnés de France Télécom de choisir, pour acheminer leurs communications longue distance ou internationales, un autre opérateur qui sera automatiquement sélectionné sans qu'il soit nécessaire de composer un préfixe à chaque appel. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la présélection a été étendue aux appels locaux.

TABLEAU R.01-18

Téléphone mobile et Internet dans le monde en 2005

Source : International Telecommunication Union

Pays	Téléphonie mobile			(1) Internet	
	Nombre de clients en 2005 (millier)	(2) Taux de croissance annuel moyen 2000/2005	Nombre d'ordinateurs connectés	Nombre d'internautes (millier)	Nombre d'internautes pour 10 000 habitants
Afrique du sud	31 000,0	30,0	350 501	5 100,0	1 075
Allemagne	79 200,0	10,4	3 021 130	37 500,0	4 535
Australie	18 420,0	16,6	3 939 321	14 190,0	7 040
Brésil	86 210,0	30,0	3 485 773	22 000,0	1 196
Canada	16 600,0	13,7	3 562 482	20 000,0	6 236
Chine	393 428,0	35,8	162 821	111 000,0	844
Égypte	13 629,6	58,6	3 499	5 000,0	675
Espagne	41 327,9	11,2	939 376	15 119,0	3 541
États-Unis	201 650,0	13,0	195 138 696	185 000,0	6 300
France	48 058,4	10,6	2 335 625	26 154,0	4 323
Hong-Kong	8 635,5	9,7	783 371	3 526,2	5 008
Italie	71 535,0	11,1	1 635 799	27 900,0	4 803
Japon	94 745,0	7,2	16 445 223	64 160,0	5 020
Kénya	4 612,0	105,0	10 016	1 054,9	322
Maroc	12 392,8	39,5	4 118	4 600,0	1 461
Mexique	47 462,1	27,5	1 523 277	18 622,5	1 740
Pays-Bas	15 834,0	8,0	5 410 760	10 000,0	6 163
Philippines	32 810,0	38,4	65 390	4 400,0	532
Pologne	29 260,0	34,1	271 767	10 000,0	2 595
Portugal	11 447,7	11,4	581 583	2 951,0	2 803
Royaume-Uni (3)	61 091,0	8,9	4 173 453	37 600,0	6 288
Russie	120 000,0	105,6	854 310	21 800,0	1 519
Singapour	4 384,6	9,8	503 099	2 421,8	5 787
Suède	8 436,5	5,8	1 321 676	6 800,0	7 546
Turquie	43 609,0	22,0	474 129	16 000,0	2 186
Monde	2 137 069,4	23,6	267 541 177	964 271,7	1 517

(1) Internet host data : Network Wizards, RIPE.
(2) %.
(3) Chiffres 2004 reconduits pour le nombre de clients.

Chapitre R.02

Tourisme

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Agences de voyages, Hôtels, restaurants : données sur les secteurs d'entreprise en 2004.	9	Hébergements touristiques dans les Dom-Com et la Nouvelle-Calédonie – Parc au 31 décembre 2005.
2	Hôtellerie classée : établissements et chambres par catégorie – Parc au 31 décembre.	10	Dépenses des touristes étrangers en France.
3	Fréquentation de l'hôtellerie classée : arrivées par catégorie.	11	Tourisme international : arrivées et recettes par pays.
4	Fréquentation de l'hôtellerie classée : nuitées par catégorie.	12	Tourisme d'affaires : salons par secteur d'activité en 2005.
5	Fréquentation de l'hôtellerie classée : nuitées par nationalité.	13	Fréquentation des lieux culturels et récréatifs en France.
6	Campings classés : terrains et emplacements par catégorie - Parc au 31 décembre.	14	Navires de plaisance immatriculés et nouvelles immatriculations par type de navire et région administrative.
7	Fréquentation des campings classés : nuitées par catégorie.	15	Navires de plaisance immatriculés et nouvelles immatriculations par type de navire – Départements d'outre-mer.
8	Autres hébergements : établissements et lits – Parc au 31 décembre.		

○ Présentation

En 2005, l'offre d'hébergement confirme certaines des tendances observées les années précédentes : relative stabilité par rapport à 2004 pour l'hôtellerie classée et pour les terrains de campings. L'hébergement en chambres d'hôtes continue de se développer (+ 4,2 %), tout comme celui en résidences de tourisme (+ 4,6 %).

Avec 76 millions d'arrivées, la fréquentation étrangère en France est en légère hausse en 2005 par rapport à 2004 (+ 1,2 %). Les recettes du tourisme international (34 milliards) connaissent une croissance de 3,5 % en euros courants. On note une légère baisse de la clientèle européenne (- 0,4 % en arrivées) compensée par l'accélération de la hausse de fréquentation des clientèles lointaines.

En 2005, la France reste la première destination en nombre d'arrivées de touristes loin devant les États-Unis, l'Espagne et l'Italie. En revanche, en termes de recettes touristiques, la France se situe au 3^{ème} rang mondial derrière les États-Unis et l'Espagne. Le solde de la balance des paiements est largement positif procurant à la France 9,8 milliards d'euros d'excédent.

○ Méthodologie

Enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans les services

En métropole, l'enquête est exhaustive pour les « grandes » entreprises, c'est-à-dire employant au moins 30 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 5 millions d'euros. Ces seuils sont relevés, dans certains cas, en fonction des particularités du secteur. Pour le secteur des agences de voyages et ceux de la promotion et gestion immobilière, le seuil correspond aux entreprises de 30 salariés ou plus, ou réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 8 millions d'euros, alors que dans la location immobilière il s'applique aux entreprises de plus de 50 salariés ou au moins 15 millions d'euros de chiffre d'affaires. Pour les entreprises en-dessous de ces seuils, l'enquête est réalisée par sondage et ne porte chaque année que sur la moitié des secteurs : une moitié des secteurs est interrogée une année et l'autre l'année suivante.

Hôtellerie de tourisme

De nouvelles normes de classement touristique ont été définies par arrêté du 14 février 1986. Tous les nouveaux hôtels doivent y satisfaire. Les hôtels existants ont eu cinq ans pour se mettre en conformité. Le parc recensé comprend donc jusqu'en 1991 à la fois des établissements classés en cinq catégories selon l'ancien arrêté du 16 décembre 1964 modifié et des établissements correspondant aux six nouvelles catégories (de sans étoile à 4 étoiles luxe).

Autres hébergements

Les terrains de camping-caravaning aménagés sont classés en quatre catégories selon des normes décrites dans l'arrêté du 11 janvier 1993 (JO du 13 janvier 1993) complété par la circulaire du 12 février 1993.

Les statistiques ne comprennent pas les aires naturelles de camping, ni les parcs résidentiels de loisirs.

Dépenses des touristes étrangers en France

Elles sont issues de la Balance des paiements de la Banque de France, poste « Voyages », en termes de règlements avec les principaux pays (cf. chapitre K.02 « Balance des paiements »).

○ Définitions

Auberges de jeunesse

Ce sont des établissements d'accueil offrant à des jeunes gens et jeunes filles, sur présentation d'une carte d'adhérent et pour un prix modéré, un hébergement minimal et la possibilité de

préparer et de prendre des repas ; elles sont groupées en France en associations départementales et deux fédérations nationales.

Hôtellerie

Les hôtels de tourisme classés (ou homologués) sont des établissements commerciaux d'hébergement classés, qui offrent des chambres ou des appartements meublés en location, soit à une clientèle de passage, soit à une clientèle qui effectue un séjour caractérisé par une location à la semaine ou au mois, mais qui, sauf exception, n'y élit pas domicile. Ils peuvent comporter un service de restauration. Ils sont exploités toute l'année en permanence ou seulement pendant une ou plusieurs saisons. Il existe également environ 200 hôtels de tourisme non classés.

Les hôtels non touristiques sont dits « de préfecture ». Ils sont classés selon des normes de confort inférieures à celles des hôtels de tourisme déterminées par arrêté n° A73/P du 31 janvier 1977.

Touriste

En mars 1993, la Commission de statistique des Nations Unies a adopté une série de recommandations sur les statistiques du tourisme préparées par l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) comme suite à la conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme, organisée conjointement par l'OMT et le Gouvernement du Canada et qui s'est tenue à Ottawa en juin 1991 ; les notions de tourisme, visiteur, touriste et excursionniste sont précisées.

Le tourisme comprend « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ». Dans un pays donné, différentes formes de tourisme peuvent être distinguées : le tourisme interne qui comprend les résidents du pays donné qui voyagent uniquement à l'intérieur de ce pays, le tourisme récepteur qui comprend les non-résidents qui voyagent dans le pays donné et le tourisme émetteur comprenant les résidents du pays qui voyagent dans un autre pays.

Tous les voyageurs qui intéressent le tourisme sont désignés par le terme visiteur. Celui-ci est le concept de base de l'ensemble du système de statistique du tourisme. Il désigne toute personne qui se rend dans un lieu (ville, département, région ou pays) autre que celui où elle a sa résidence habituelle pour une période non supérieure à 12 mois, et dont le motif principal de visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité. Si ce lieu est un pays autre que celui de résidence habituelle du visiteur, ce dernier sera dit « international ». Les visiteurs se classent en deux catégories : les touristes et les excursionnistes. Le touriste est un visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement collectif ou privé dans le lieu visité, les autres visiteurs (visiteurs de la journée) étant des excursionnistes.

Enfin, les travailleurs frontaliers, les immigrants temporaires et permanents, les nomades, les passagers en transit, les réfugiés, les membres des forces armées, les représentants consulaires, les diplomates ne sont pas inclus dans les statistiques du tourisme international.

Villages de vacances

Est considéré comme village de vacances tout ensemble d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation globale de caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels (décret n° 68-476 du 25 mai 1968, art. 1^{er} modifié).

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère délégué au Tourisme, direction du Tourisme, bureau des études, des statistiques et des comptes économiques.

Organismes :

- Ministère délégué au Tourisme, direction du Tourisme, département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques.
- Insee.

Sites Internet :

- www.tourisme.gouv.fr
- www.odit-france.fr
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère délégué au Tourisme, direction du Tourisme

- Chiffres clés du tourisme, édition 2006 ;
- Mémento du tourisme, édition 2006 ;
- La note de conjoncture hôtelière (mensuelle) ;
- Le tableau de bord du tourisme (mensuel) ;
- Tourisme infos stat, notes disponibles sur le site www.tourisme.gouv.fr, rubrique « Statistiques ».

Etudes statistiques :

- « Offre et fréquentation de l'hôtellerie de tourisme et de l'hôtellerie de plein air en 2005 », enquête de l'année 2005 ;
- « Poids socio-économique des meublés et chambres d'hôtes labellisés », janvier 2006 ;
- « Le tourisme des seniors », juin 2005 ;
- « Mobilité touristique et TIC », mars 2005.

ODIT-France

- L'observation touristique ;
- Les analyses et perspectives ;
- La lettre de l'Observation du Tourisme (bimestrielle).

Ministère de la culture et de la Communication, Département des études et de la prospective

- « Statistiques de la culture - Chiffres clés 2005 ».

Insee

Insee-Références :

- « Le tourisme en France », décembre 2005 ;
- « Les services en France : services aux particuliers et activités immobilières », édition 2006.

Insee-Première :

- « Hausse des départs en vacances, mais 21 millions ne partent pas », n° 1093, juillet 2006 ;
- « Reprise de la fréquentation touristique en 2005 », n° 1065, février 2006 ;
- « En haute saison touristique, la population présente double dans certains départements », n° 1050, novembre 2005 ;
- « Une médiocre saison d'été pour l'hôtellerie et le camping en 2004 », n° 1003, février 2005.

Autres

- « Quelle stratégie pour l'hôtellerie dans l'économie française ? », *Avis et rapports du Conseil économique et social*, 2006.

Les cahiers d'Espaces :

- « Observation et tourisme », n° 90, septembre 2006 ;
- « Patrimoine sportif et tourisme », n° 88, mai 2006 ;
- « Musées et tourisme », n° 87, novembre 2005 ;
- « Parcs de loisirs : les nouveaux enjeux », n° 86, sept. 2005 ;
- « Crise, risque et tourisme », n° 85, mai 2005 ;
- « Hébergement de plein air », n° 84, février 2005.

Voir aussi le chapitre E.05 « Vacances et Loisirs divers ».

TABLEAU R.02-1

Agences de voyages, Hôtels, restaurants : données sur les secteurs d'entreprise en 2004

Source : Insee (Enquête annuelle d'entreprise dans les services) Unité : Million d'euros

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié au 31 décembre	Personnel occupé (1) annuel	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investis- sements totaux
Agences de voyages (Naf 63.3)						
Hors tranche (2).....	231	913	847	801	— 1	1
0 salarié	563	—	597	75	30	1
1 à 2 salariés.....	968	1 442	1 922	371	98	3
3 à 5 salariés.....	1 297	4 831	5 136	1 046	204	6
6 à 9 salariés.....	647	4 608	4 332	1 096	258	8
10 à 19 salariés.....	303	3 843	3 654	1 381	233	3
20 à 29 salariés.....	110	2 657	2 318	657	104	4
30 à 49 salariés.....	71	2 704	2 608	851	128	5
50 à 99 salariés.....	50	3 414	3 314	1 076	153	5
100 salariés ou plus	36	15 415	15 029	4 353	643	30
Total du secteur	4 276	39 827	39 755	11 708	1 850	67
Hôtels, restaurants (Naf 55)						
Hors tranche (2).....	2 969	4 547	6 106	951	— 1	84
0 salarié	53 510	—	60 479	3 162	1 412	209
1 à 2 salariés.....	66 286	90 347	125 518	7 795	3 576	239
3 à 5 salariés.....	41 211	155 044	147 946	9 282	4 491	345
6 à 9 salariés.....	18 685	133 127	119 294	7 662	3 851	326
10 à 19 salariés.....	8 744	115 173	101 781	7 034	3 638	239
20 à 29 salariés.....	1 903	45 653	40 952	3 013	1 567	128
30 à 49 salariés.....	1 691	63 635	53 110	4 285	2 054	199
50 à 99 salariés.....	531	33 955	27 846	2 279	1 091	118
100 salariés ou plus	324	198 610	180 193	14 354	6 497	747
Total du secteur	195 854	840 091	863 224	59 817	28 175	2 634

(1) Personnel occupé annuel moyen = effectif salarié et non salarié en équivalent temps plein.
(2) Hors tranche : entreprises en création ou en cessation dans l'année, ou à effectif occupé nul, ou encore ayant une valeur ajoutée négative ou une valeur ajoutée par personne extrêmement élevée.

TABLEAU R.02-2

Hôtellerie classée : établissements et chambres par catégorie - parc au 31 décembre

Sources : Insee
Direction du Tourisme, sources régionales

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Sans étoile (1) :								
Hôtels	495	2 603	2 223	2 199	2 166	2 138	2 084	2 019
Chambres	3 554	55 859	60 593	64 875	66 804	67 246	67 453	67 287
1 étoile :								
Hôtels	7 472	3 126	2 130	2 026	1 922	1 858	1 756	1 604
Chambres	121 566	57 846	40 552	39 052	37 412	37 078	35 773	33 078
2 étoiles :								
Hôtels	9 176	10 586	10 049	10 019	9 974	9 867	9 825	9 731
Chambres	264 907	302 530	282 157	283 602	281 954	278 890	276 681	274 261
3 étoiles :								
Hôtels	2 825	3 342	3 426	3 551	3 607	3 635	3 702	3 753
Chambres	132 499	157 057	158 442	161 310	163 824	164 692	167 137	168 706
4 étoiles et 4 étoiles-luxe :								
Hôtels	415	555	646	673	704	719	747	777
Chambres	28 320	38 245	47 430	51 653	53 625	55 373	57 191	58 576
Total :								
Hôtels	20 383	20 212	18 474	18 468	18 373	18 217	18 114	17 884
Chambres	550 846	611 537	589 174	600 492	603 619	603 279	604 235	601 908

(1) Norme 1986.

TABLEAU R.02-3

Fréquentation de l'hôtellerie classée : arrivées par catégorie

Sources : Insee
Direction du Tourisme et sources régionales

Unité : Millier

Arrivées	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Sans étoile (1) :						
Français	9 992,2	10 592,8	10 616,6	11 826,6	11 889,4	12 424,6
Étrangers	3 218,3	3 106,7	3 494,0	2 774,6	3 021,3	3 190,5
Total	13 210,5	13 699,5	14 110,6	14 601,2	14 910,7	15 615,1
1 étoile :						
Français	4 271,1	4 444,9	4 173,6	4 141,9	4 316,4	4 058,5
Étrangers	1 195,7	1 401,2	1 301,9	1 226,1	1 076,5	1 079,5
Total	5 466,8	5 846,1	5 475,5	5 368,0	5 392,9	5 138,0
2 étoiles :						
Français	33 333,6	33 616,3	33 055,3	32 896,6	33 304,6	33 846,0
Étrangers	13 148,0	12 446,4	12 840,0	11 777,1	11 396,3	11 294,2
Total	46 481,6	46 062,7	45 895,3	44 673,7	44 700,8	45 140,3
3 étoiles :						
Français	14 412,1	14 520,2	14 307,3	14 429,6	14 646,7	15 096,0
Étrangers	12 521,6	12 020,9	12 147,3	11 170,7	11 740,5	11 939,6
Total	26 933,7	26 541,2	26 454,7	25 600,3	26 387,2	27 035,6
4 étoiles et 4 étoiles-luxe :						
Français	2 903,8	2 937,3	3 099,8	3 069,9	3 367,4	3 696,8
Étrangers	6 390,3	6 121,7	6 309,9	5 571,7	6 157,0	6 655,6
Total	9 294,2	9 058,9	9 409,8	8 641,6	9 524,1	10 352,4
Total :						
Français	64 912,9	66 111,4	65 252,7	66 364,7	67 524,5	69 121,9
Étrangers	36 473,9	35 097,0	36 093,1	32 520,1	33 391,3	34 159,4
Total	101 386,7	101 208,5	101 345,8	98 884,8	100 915,8	103 281,4

(1) Norme 1986.

TABLEAU R.02-4

Fréquentation de l'hôtellerie classée : nuitées par catégorie

Sources : Insee
Direction du Tourisme et sources régionales

Unité : Millier

Nuitées	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Sans étoile (1) :						
Français	16 373,4	16 856,0	17 049,9	18 990,0	18 656,0	19 452,7
Étrangers	5 701,9	5 431,7	6 242,5	4 793,3	5 154,3	5 537,3
Total	22 075,3	22 287,6	23 292,4	23 783,3	23 810,3	24 990,0
1 étoile :						
Français	7 876,5	7 766,7	7 313,8	7 249,0	7 372,3	6 944,9
Étrangers	2 356,4	2 780,0	2 613,7	2 629,1	2 169,5	2 163,3
Total	10 232,9	10 546,7	9 927,4	9 878,1	9 541,8	9 108,2
2 étoiles :						
Français	58 653,7	59 114,9	58 366,4	57 380,9	56 670,2	57 226,7
Étrangers	27 115,6	26 318,0	26 902,2	24 498,4	23 049,4	22 599,7
Total	85 769,4	85 432,9	85 268,6	81 879,3	79 719,6	79 826,4
3 étoiles :						
Français	25 806,1	26 470,7	26 126,2	26 387,7	26 344,7	26 685,6
Étrangers	28 132,2	27 724,4	27 911,5	25 320,0	25 983,8	26 688,1
Total	53 938,3	54 195,1	54 037,7	51 707,7	52 328,6	53 373,7
4 étoiles et 4 étoiles-luxe :						
Français	5 349,6	5 367,9	5 598,0	5 528,3	5 851,1	6 401,0
Étrangers	13 708,0	13 398,0	13 932,1	12 082,6	13 122,3	14 107,6
Total	19 057,6	18 765,9	19 530,1	17 610,9	18 973,4	20 508,6
Total :						
Français	114 059,4	115 576,1	114 454,3	115 535,9	114 894,3	116 710,9
Étrangers	77 014,1	75 652,1	77 602,0	69 323,5	69 479,3	71 095,9
Total	191 073,4	191 228,2	192 056,3	184 859,4	184 373,7	187 806,8

(1) Norme 1986.

TABLEAU R.02-5

Fréquentation de l'hôtellerie classée (1) : nuitées par nationalité

Sources : Insee
Direction du Tourisme et sources régionales

Unité : Millier

Nationalités	2000	2001	2002	2003	2004	2005
France	114 059,4	115 576,1	114 454,3	115 535,9	114 894,3	116 710,9
Étranger	77 014,1	75 652,1	77 602,0	69 323,5	69 479,3	71 095,9
Europe	54 344,9	54 272,6	56 909,2	52 445,5	51 548,5	51 279,6
dont : Allemagne	8 403,6	8 310,6	8 425,9	7 250,9	7 141,8	6 887,8
Autriche	447,8	457,0	427,7	453,9	383,7	364,4
Belgique	5 093,3	5 041,9	5 115,8	4 871,4	4 825,4	4 833,5
Danemark	639,7	691,8	578,1	633,6	502,8	530,0
Espagne	3 939,6	4 002,0	4 404,8	4 077,3	4 449,6	4 889,7
Grèce	223,7	211,9	306,8	316,0	332,0	333,8
Irlande	501,1	338,2	446,5	444,7	501,5	561,4
Italie	7 765,1	7 174,0	7 630,9	7 001,4	6 767,3	6 709,2
Pays-Bas	4 058,1	4 014,9	4 182,4	3 737,4	3 712,4	3 455,6
Portugal	461,6	391,1	478,8	467,7	469,0	448,5
Royaume-Uni	16 196,0	16 939,3	18 170,7	16 551,5	16 218,2	15 634,6
Russie	576,3	786,8	959,0	1 115,4	908,7	1 008,9
Suisse	3 117,3	3 007,6	2 865,4	2 776,5	2 516,1	2 388,2
Amérique	12 379,0	11 528,0	10 401,6	7 711,4	8 167,0	9 175,0
Amérique centrale et du sud	1 359,0	1 313,9	1 295,5	966,9	1 036,8	1 139,3
Canada	746,5	764,0	776,1	665,7	684,0	900,6
États-Unis	10 273,6	9 450,1	8 330,0	6 078,8	6 446,3	7 135,1
Asie/Océanie	6 858,8	6 497,5	6 408,4	5 616,9	6 295,3	7 141,4
Japon	3 525,2	3 111,9	3 161,7	2 651,0	2 810,4	3 033,8
Proche et Moyen Orient (y.c. Égypte)	1 452,4	1 448,6	1 116,6	951,0	1 053,0	1 119,4
Autre Asie, Australie, Océanie	1 881,3	1 936,9	2 130,0	2 014,9	2 431,9	2 988,2
Afrique	905,8	913,0	949,5	901,4	880,8	841,1
Algérie, Maroc, Tunisie	462,0	446,7	499,9	437,8	413,0	380,8
Autre Afrique (sauf Égypte)	443,9	466,3	449,5	463,6	467,8	460,3
Indéterminés	2 525,5	2 441,1	2 933,3	2 648,3	2 587,8	2 658,8
Total général	191 073,4	191 228,2	192 056,3	184 859,4	184 373,7	187 806,8

(1) Norme 1986.

TABLEAU R.02-6

Campings classés (1) : terrains et emplacements par catégorie - parc au 31 décembre

Sources : Insee
Direction du Tourisme

Unité : Nombre

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1 étoile :						
Terrains	1 384	1 388	1 355	1 345	1 295	1 269
Emplacements de passage	59 443	59 447	57 544	57 695	54 823	53 406
Emplacements totaux	79 546	79 067	77 900	78 294	76 076	73 173
2 étoiles :						
Terrains	4 076	4 035	4 012	3 941	3 865	3 802
Emplacements de passage	304 794	298 834	293 026	285 562	276 489	267 917
Emplacements totaux	364 868	362 881	358 499	353 151	349 221	339 721
3 étoiles :						
Terrains	2 212	2 241	2 262	2 302	2 299	2 338
Emplacements de passage	271 807	268 538	266 863	272 816	270 903	274 240
Emplacements totaux	314 398	315 881	316 434	323 514	331 140	336 239
4 étoiles :						
Terrains	685	690	698	701	715	729
Emplacements de passage	138 922	138 087	140 005	140 895	140 074	139 438
Emplacements totaux	161 035	163 659	167 766	169 419	178 205	176 825
Total :						
Terrains	8 357	8 354	8 327	8 289	8 174	8 138
Emplacements de passage	774 966	764 906	757 438	756 968	742 289	735 001
Emplacements totaux (2)	919 847	921 488	920 599	924 378	934 642	925 958

(1) Norme 1986.

(2) La différence entre le nombre des emplacements totaux et celui des emplacements de passage est le nombre des emplacements loués à l'année.

TABLEAU R.02-7

Fréquentation des campings classés : nuitées par catégorie

Sources : Insee
Direction du Tourisme

Unité : Millier

Nuitées	2000	2001	2002	2003	(1) 2004	(1) 2005
1 étoile :						
Français	3 182,6	3 408,6	3 291,9	3 232,7	2 921,9	3 080,8
Étrangers	1 510,9	1 520,9	1 641,8	1 573,5	1 339,2	1 456,5
Total	4 693,5	4 929,5	4 933,7	4 806,2	4 261,0	4 537,3
2 étoiles :						
Français	22 285,5	22 616,3	21 943,2	22 126,1	20 574,1	20 039,4
Étrangers	7 069,8	7 218,1	7 695,4	6 870,3	6 699,5	6 912,2
Total	29 355,3	29 834,4	29 638,6	28 996,4	27 273,7	26 951,6
3 étoiles :						
Français	23 939,7	24 906,5	24 300,4	25 671,2	24 205,1	25 553,5
Étrangers	11 592,3	12 088,3	12 479,0	12 415,0	13 597,9	14 090,3
Total	35 532,0	36 994,8	36 779,4	38 086,2	37 803,0	39 643,9
4 étoiles et 4 étoiles-luxe :						
Français	11 514,4	12 531,4	12 308,9	12 786,6	13 004,9	13 790,7
Étrangers	12 477,4	13 782,1	13 823,2	13 562,5	12 150,6	12 679,0
Total	23 991,8	26 313,5	26 132,1	26 349,1	25 155,5	26 469,6
Total :						
Français	60 922,2	63 462,8	61 844,4	63 816,5	60 706,0	62 464,4
Étrangers	32 650,4	34 609,4	35 639,4	34 421,4	33 787,2	35 138,0
Total	93 572,6	98 072,2	97 483,8	98 237,9	94 493,2	97 602,4

(1) Les chiffres ne sont pas directement comparables à ceux des années précédentes en raison d'une rénovation de l'enquête Insee - Direction du Tourisme.

TABLEAU R.02-8

Autres hébergements : établissements et lits - parc au 31 décembre

Sources : Insee
Direction du Tourisme ; sources régionales ; fédérations professionnelles

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'établissements :								
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	219	678	841	1 015	1 091	1 227	1 300	1 389
Villages de vacances	858	825	879	897	865	1 001	981	914
Meublés de tourisme	...	...	...	135 162	135 162	151 376	158 232 r	164 748
Chambres d'hôtes	11 168	17 659	24 202	27 971	29 030	31 013	33 432	34 848
Auberges de jeunesse	303	191	200	201	187	189 r	181	177
Nombre de lits, en milliers :								
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	71,9	253,9	331,2	365,1	380,8	429,5	455,1	475,9
Villages de vacances	272,9	244,2	263,5	264,0	258,9	276,3	276,1	245,2
Meublés de tourisme (1)	...	...	...	540,6	540,6	605,5	607,0	722,5
Chambres d'hôtes	22,3	36,6	48,4	55,9	58,1	62,0	66,9	69,7
Auberges de jeunesse	17,6	12,9	14,8	14,6	13,8	14,4	14,2	14,0

(1) Nombre de chambres multiplié par 2.

TABLEAU R.02-9

Hébergements touristiques dans les Dom-Com et la Nouvelle-Calédonie - parc au 31 décembre 2005

Sources : Insee
Direction du Tourisme ; IEDOM ; IEOM

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Nombre d'établissements :	533	385	125	762
Hôtellerie	87	99	27	109
Résidences de tourisme et établissements assimilés	7	6	1	1
Camping et aires naturelles	—	—	—	—
Villages de vacances	2	4	—	2
Meublés	433	243	40	333
Chambres d'hôtes	3	32	50	282
Auberges de jeunesse	1	1	1	4
Gîtes de montagne, gîtes d'étapes	—	—	6	31
Nombre de lits (milliers) :	17 718	12 396	3 212	10 724
Hôtellerie	12 720	9 494	2 398	6 986
Résidences de tourisme et établissements assimilés	2 870	868	350	362
Camping et aires naturelles	—	—	—	—
Villages de vacances	350	826	—	704
Meublés	1 732	1 104	160	1 332
Chambres d'hôtes	6	64	100	564
Auberges de jeunesse	40	40	24	156
Gîtes de montagne, gîtes d'étapes	—	—	180	620

TABLEAU R.02-9 (suite et fin)

Hébergements touristiques dans les Dom-Com et la Nouvelle-Calédonie - parc au 31 décembre 2005

Sources : Insee
Direction du Tourisme ; IEDOM ; IEOM

	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie Française	Nouvelle-Calédonie	Wallis-et-Futuna
Nombre d'établissements :	189	17	306 (1)	167	5
Hôtellerie	42	14	306 (1)	42	5
Résidences de tourisme et établissements assimilés	1	—	—	2	—
Camping et aires naturelles	3	2	—	75	—
Villages de vacances	—	—	—	—	—
Meublés	6	—	—	27	—
Chambres d'hôtes	135	—	—	10	—
Auberges de jeunesse	1	—	—	1	—
Gîtes de montagne, gîtes d'étapes	1	1	—	10	—
Nombre de lits :	1 162	370	8 572 (1)	5 614	108
Hôtellerie	725	330	8 572	3 738	108
Résidences de tourisme et établissements assimilés	56	—	—	560	—
Camping et aires naturelles	30	20	—	900	—
Villages de vacances	—	—	—	—	—
Meublés	29	—	—	150	—
Chambres d'hôtes	270	—	—	20	—
Auberges de jeunesse	30	—	—	96	—
Gîtes de montagne, gîtes d'étapes	22	20	—	150	—

(1) Dont 259 auberges non classées offrant 2 560 lits.

TABLEAU R.02-10

Dépenses des touristes étrangers en France

Source : Banque de France (Balance des paiements) Unité : Milliard d'euros

	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE à 25	///	///	///	18,1	18,6	19,9	19,9	20,1	20,5
dont : UE à 15	7,3	9,4	16,8	17,8	18,4	19,9	19,7	20,0	20,3
dont : Allemagne	1,9	2,6	3,6	3,9	3,8	3,9	3,9	3,8	3,8
Belgique	///	///	///	2,4	2,6	2,7	2,8	2,9	2,9
Danemark	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Espagne	1,0	0,7	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6
Grèce	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3
Irlande	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Italie	1,0	1,1	2,5	2,5	2,4	2,5	2,4	2,5	2,5
Luxembourg	///	///	///	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Pays-Bas	0,6	0,8	1,8	1,5	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9
Portugal	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Royaume-Uni	1,7	1,9	3,9	4,4	4,8	5,1	4,9	4,9	5,0
Hors UE à 25	///	///	///	15,2	15,1	14,3	12,5	12,7	13,5
dont : États-Unis-Canada	2,7	2,9	4,8	6,1	6,1	5,5	4,4	4,4	4,9
Total	16,2	20,5	29,4	33,3	33,7	34,2	32,3	32,8	34,0

TABLEAU R.02-11

Tourisme international : arrivées et recettes par pays (1)

Sources : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Organisation mondiale du tourisme (OMT)

	Arrivées de touristes (milliers)					Recettes du tourisme international (millions de dollars US)				
	r 1990	r 2000	r 2003	r 2004	p 2005	r 1990	r 2000	r 2003	r 2004	p 2005
Allemagne	17 045	18 983	18 399	20 137	21 050	14 245	18 693	23 106	27 668	29 204
Autriche	19 011	17 982	19 078	19 373	19 952	13 417	9 931	13 954	15 334	15 467
Canada	15 209	19 627	17 534	19 152	19 145	6 339	10 839	10 579	12 843	13 584
Chine	10 484	31 229	32 970	41 761	46 890	2 218	16 231	17 406	25 739	29 296
Espagne	34 085	47 898	50 854	52 430	55 577	18 484	29 968	39 645	45 248	47 981
États-Unis	39 363	51 237	41 218	46 085	49 402	43 007	82 400	64 348	74 481	81 680
France	52 497	77 190	75 048	75 121	76 001	20 184	30 757	36 593	40 842	42 267
Grèce	8 873	13 096	13 969	13 271	...	2 587	9 219	10 741	12 872	13 731
Hong-Kong	6 581	8 814	9 676	13 665	14 773	5 032	7 495	7 137	8 999	10 119
Hongrie	20 510	15 571	15 706	12 212	10 047	824	3 757	4 046	4 061	4 271
Italie	26 679	41 181	39 604	37 071	36 513	16 458	27 493	31 245	35 656	35 498
Malaisie	7 446	10 222	10 577	15 703	16 431	1 667	4 562	5 898	8 198	8 543
Mexique	17 172	20 641	18 665	20 618	21 915	5 467	8 295	9 457	10 753	11 755
Pays-Bas	5 795	10 003	9 181	9 646	10 012	4 155	7 217	9 160	10 333	10 477
Pologne	3 400	17 400	13 720	14 290	15 200	358	5 677	4 069	5 833	6 284
Portugal	8 020	12 097	11 707	11 617	...	3 555	5 282	6 616	7 846	7 931
Royaume-Uni	18 013	25 209	24 715	27 755	19 971	15 375	21 857	22 656	28 221	30 373
Russie	7 204	21 169	20 443	19 892	...	2 752	3 430	4 502	5 225	5 466
Suisse	7 963	7 821	6 530	...	7 229	7 411	7 788	9 186	10 414	11 269
Turquie	4 799	9 586	13 341	16 826	20 272	3 225	7 636	13 203	15 888	18 152
Total monde	437 800	686 700	693 200	763 900	808 400	273 400	483 800	533 100	633 000	681 500

(1) Transport exclu.

TABLEAU R.02-12

Tourisme d'affaires : salons par secteur d'activité en 2005

Source : Office de justification des statistiques (OJS) Unités : Salons : Nombre
Visiteurs : Millier

Groupes sectoriels	Salons	Visiteurs	dont visiteurs étrangers
Agriculture - Viticulture - Pêche	16	1 476,0	100,2
Habitat - Équipement, aménagement et décoration de la maison	27	874,5	77,0
Transport - Circulation	11	1 449,9	68,9
Sports - Jeux - Loisirs - Tourisme	13	1 116,9	5,6
Arts, artisanat	7	335,1	11,2
Antiquités	3	27,0	...
Alimentation - Hôtellerie - Restauration	9	399,3	40,2
Textiles - Habillement - Cuir - Accessoires de mode	32	504,5	256,7
Bâtiment - Travaux publics	5	501,3	68,2
Santé - Hygiène - Mode de vie	6	66,7	14,2
Environnement	2	65,0	7,9
Sécurité civile et militaire	1	23,8	8,4
Informatique - Bureautique - Industrie graphique - Communication	14	223,9	77,0
Industrie - Recherche	5	110,0	12,6
Immobilier	1	17,6	13,4
Commerce - Services	12	142,0	28,1
Total	164	7 333,4	789,5

TABLEAU R.02-13

Fréquentation des lieux culturels et récréatifs en France (1)

Source : Odit-France, Direction de l'observation Unité : Nombre d'entrées

	r 2000	2001	2002	r 2003	r 2004	2005
Disneyland, Paris	12 200 000	12 200 000	13 100 000	12 400 000	12 400 000	12 300 000
Tour Eiffel	6 152 032	6 103 987	6 157 042	5 864 969	6 229 993	6 428 441
Centre Georges Pompidou, Paris	5 122 099	6 157 042	5 502 699	5 320 957	5 368 548	5 341 064
Cité des Sciences de la Villette, Paris	3 088 000	2 581 000	2 624 000	2 853 000	2 795 000	3 186 000
Parc Astérix, Plailly	1 830 000	1 815 000	1 750 000	1 770 000	1 830 000	1 770 000
Parc Futuroscope Poitiers	2 291 344	1 972 343	1 553 000	1 205 000	1 350 000	1 435 000
Parc zoologique du Bois de Boulogne, Lille	1 412 237	1 574 109	1 500 000	1 505 790	1 241 115	1 327 269
Le Puy du Fou (Grand parc + Cinescénie)	1 067 000	1 180 000	1 100 414	1 103 697	1 138 000	1 189 000
Musée de l'Armée, Paris	843 509	1 035 761	1 018 672	990 650	1 031 045	1 070 122
Aquarium, La Rochelle	423 949	929 000 (2)	866 460	850 000	830 000	802 803
Chemin de fer du Montenvers-Mer de Glace, Chamonix	874 913	920 681	930 986	963 433	932 079	786 247
Parc animalier de la Palmyre, Les Mathes	638 693	695 087	721 074	671 692	756 799	737 566
Visite en bateau de la ville, Strasbourg	678 302	598 165	664 337	687 775	672 054	683 250
Musée Grévin	594 000	350 500	615 898	605 000	705 100	668 373
Palais de la Découverte, Paris	636 691	515 508	455 646	382 102	436 000	630 385
Parc Nausicaa, Boulogne sur Mer	689 826	630 000	625 000	533 274	603 612	598 886
Zoo du bois de Coulange, Annéville les Thermes	478 043	516 220	574 202	570 000	545 131	558 009
Palais des Papes, Avignon	616 432	595 292	613 376	514 188	532 010	549 525
Océanopolis, Brest (3)	493 500	530 587	475 000	450 000	499 900	455 406
Téléphérique du Brévent, Chamonix	446 037	386 246	420 969	444 194	522 043	455 276
Musée Carnavalet	248 355	248 836	490 048	611 500	395 355	438 487
Parc d'attractions Nigioland, Dolancourt	455 166	422 690	488 700	515 000	496 547	430 000
Mémorial de la Paix, Caen	408 565	412 802	477 800	423 000	557 000	404 740
Parc la mer de sable, Ermenonville	435 000	426 000	419 000	417 000	428 000	401 000

(1) Sites dont les entrées sont comptabilisées et qui ont reçu plus de 400 000 visiteurs hors musées et monuments nationaux.

(2) Ouverture du nouveau site en 2001.

(3) En travaux en 2000.

TABLEAU R.02-14

Navires de plaisance immatriculés et nouvelles immatriculations
par type de navire et région administrative

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Unité : Nombre

	Nord - Pas-de- Calais Picardie	Haute- Normandie	Basse- Normandie	Bretagne	Pays de la Loire	Poitou- Charentes	Aquitaine	Langue- doc- Roussillon	Provence - Alpes - Côte d'Azur	Corse	Total
Navires immatriculés											
au 31 août 2005 :											
Voiliers	3 802	5 939	9 838	58 058	20 315	13 112	12 106	16 397	35 800	3 416	178 783
Navires à moteur	21 159	34 414	36 828	123 904	51 302	32 986	50 318	72 602	174 825	34 342	632 680
Autres modes de propulsion (1)	328	912	1 543	9 126	2 214	1 934	3 218	3 008	6 698	865	29 846
Total	25 289	41 265	48 209	191 088	73 831	48 032	65 642	92 007	217 323	38 623	841 309
Nouvelles immatriculations entre le											
1^{er} septembre 2004 et le 31 août 2005 (2) :											
Non habitables :											
Voiliers	42	42	103	682	195	102	82	82	130	10	1 470
Navires à moteur	106	170	277	1 012	432	258	467	665	949	200	4 536
Autres modes de propulsion (1)	10	31	20	592	74	22	39	45	149	9	991
Habitables :											
Voiliers	65	41	82	515	283	178	80	235	620	40	2 139
Navires à moteur	144	156	294	1 135	615	313	570	639	1 351	228	5 445
Autres modes de propulsion	1	1	—	10	—	—	—	1	2	—	15
Véhicule nautique à moteur	148	339	231	224	246	234	258	453	908	225	3 266
Pneumatiques	226	225	333	1 558	466	250	321	414	1 263	409	5 465
Autres modes de propulsion (1)	2	2	3	17	3	3	3	16	16	1	66
Total	744	1 007	1 343	5 745	2 314	1 360	1 820	2 550	5 388	1 122	23 393

(1) Y compris non renseignés.
(2) Il s'agit des types de propulsion.

TABLEAU R.02-15

Navires de plaisance immatriculés et nouvelles immatriculations
par type de navire - Départements d'outre-mer

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Unité : Nombre

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	St Pierre- et- Miquelon	Total
Navires immatriculés au 31 août 2005 :						
Voiliers	1 523	1 297	122	334	50	3 326
Navires à moteur	9 111	7 938	1 933	3 085	751	22 818
Autres modes de propulsion (1)	1 083	1 242	182	80	21	2 608
Total Dom	11 717	10 477	2 237	3 499	822	28 752
Nouvelles immatriculations entre le						
1^{er} septembre 2004 et le 31 août 2005 :						
Voiliers	40	33	5	3	1	82
Navires à moteur	367	259	61	101	23	811
Autres modes de propulsion (1)	1	33	—	1	2	37
Total Dom	408	325	66	105	26	930

(1) Y compris non renseignés.

Chapitre R.03

○ Activités financières et immobilières

- 1** Présentation.
- 2** Méthodologie.
- 3** Définitions.
- 4** Sources de documentation.

○ Liste des tableaux

- | | |
|---|---|
| 1 Établissements de crédit et entreprises d'investissement (situation en fin d'année). | 9 Compte de résultat technique simplifié des sociétés d'assurance sur la vie, des sociétés mixtes et des sociétés d'assurance non-vie. |
| 2 Bilan de la Banque de France et des institutions financières monétaires (IFM) hors Banque de France (encours en fin d'année). | 10 Compte de résultat non technique des sociétés d'assurance sur la vie, des sociétés mixtes et des sociétés d'assurance non-vie. |
| 3 Bilan des banques dans les départements et les collectivités d'outre-mer, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie (encours en fin d'année). | 11 Bilan simplifié des sociétés d'assurance sur la vie, des sociétés mixtes et des sociétés d'assurance non-vie en 2005. |
| 4 Crédit-bail mobilier et immobilier par secteur d'activité clients. | 12 Placements d'assurance en 2005. |
| 5 Crédit-bail mobilier et immobilier selon la nature d'investissement. | 13 Part des primes brutes directes d'assurance rapportée au produit intérieur brut dans plusieurs pays de l'OCDE. |
| 6 Organismes contrôlés par l'Acam au 31 décembre. | 14 Primes brutes totales des assurances émises dans plusieurs pays de l'OCDE. |
| 7 Effectifs du secteur de l'assurance. | 15 Salariés et établissements employeurs dans les activités immobilières au 31 décembre. |
| 8 Primes d'assurance et de réassurance. | 16 Activités immobilières : principaux indicateurs. |

○ Présentation

L'année 2005 se caractérise par une croissance très soutenue de l'activité d'assurance. Depuis 2004, les résultats très satisfaisants des sociétés d'assurance confortent la France au quatrième rang du marché mondial de l'assurance derrière les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni.

Cette progression de 13 % par rapport à 2004 relève d'une hausse des encaissements de cotisations et/ou prestations mais aussi d'une bonne orientation des marchés financiers, sans oublier un contexte climatique favorable.

Toutefois cette augmentation n'est pas homogène dans tous les secteurs : l'assurance vie est prédominante avec 60 % des encaissements, devant l'assurance non-vie (35 %) et les réassurances spécialisées (5 %).

Pour les assureurs vie, le chiffre d'affaires, exprimé en primes acquises, s'élève à 133 milliards d'euros, soit une progression de 14 % par rapport à l'exercice 2004 et pour les assureurs non-vie, il atteint 58,6 milliards d'euros en progression de 4 % par rapport à 2004.

En 2005, l'environnement financier propice conjugué au contexte de sinistralité favorable, conduit à un résultat technique pour les sociétés vie de 4,1 milliards d'euros et à 4,7 milliards d'euros pour les sociétés non-vie, soit une augmentation respective de 24 % et 28 %. Quant au résultat net comptable de l'ensemble des sociétés d'assurance, il représente 4,1 % des cotisations et 12 % des fonds propres des sociétés.

L'année 2005 est marquée par l'essor des cotisations d'assurance vie et de capitalisation dû notamment à un engouement pour les Plans d'Épargne Retraite Populaire (PERP) amorcé à la fin de l'année 2004 et visant à couvrir des besoins d'assurance retraite. La demande croissante d'investissement adressée aux sociétés d'assurance a engendré des placements dont la valeur de réalisation dépasse 1 350 milliards d'euros en 2005 suivant une répartition à 61,8 % en obligations, 16,2 % en actions, 14,9 % en unités de compte, 3,9 % en immobilier, 3 % autres et 0,2 % en instruments financiers à terme.

Au sein des services marchands, les activités immobilières ralentissent légèrement (+ 2,1 % après + 2,4 % en 2004). La location immobilière ne croît en volume que de 2,2 % même si les sommes versées par les ménages au titre des loyers progressent de 6,8 %. La hausse du prix des loyers en est la cause pour les deux tiers, elle est par ailleurs plus importante dans le parc privé (+ 4,0 %) que dans le parc HLM (+ 2,9 %). La promotion immobilière de logements (+ 7,7 %) est très dynamique grâce à la forte demande d'investissement des ménages. Mais le recul de la promotion immobilière hors logement (- 2,4 %) pèse sur l'ensemble de la branche.

2

○ Méthodologie

Assurances

Deux grands changements réglementaires sont intervenus en 1995.

• Création des entreprises mixtes

Avant 1995, il y avait deux sortes d'entreprises :

- les entreprises vie, qui ne pouvaient pratiquer que les opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- les entreprises non-vie, qui ne pouvaient exercer que des opérations non-vie (appelées aussi « dommages »).

Grâce aux troisièmes directives européennes d'assurance (1992), les entreprises peuvent pratiquer simultanément l'ensemble des « assurances de personnes », soit les opérations d'assurance sur la vie, la capitalisation et les opérations d'assurance des dommages corporels liés aux accidents et à la maladie. L'assurance des dommages corporels reste parmi les branches non-vie mais devient ainsi une plage commune aux entreprises ayant des agréments vie et aux entreprises non-vie. Cette faculté est introduite en France par la loi du 4 janvier 1994. Les entreprises l'utilisant s'appellent « sociétés mixtes ». La première société mixte apparaît en 1995.

• Introduction d'un nouveau plan comptable

Un nouveau plan comptable, pris en application d'une directive européenne de 1991, est utilisé en France depuis l'exercice 1995 par les entreprises d'assurance et réassurance.

Il a transformé la nomenclature et le contenu des comptes et des planches établies par les entreprises. Ces changements perturbent la continuité des séries statistiques :

- les comptes d'exploitation générale et de pertes et profits ont été remplacés par les comptes de résultat, technique et non-technique ;

- la nomenclature des opérations d'assurance sur la vie a été profondément modifiée.

Les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance soumises au contrôle de la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCAMIP), remplacée depuis le 15 décembre 2005 par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des mutuelles (Acam), lui envoient périodiquement des informations retraçant leur activité. D'une part, chaque société doit fournir et publier annuellement ses documents comptables de synthèse (le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et l'annexe). D'autre part l'Acam examine les états comptables que lui fournit annuellement chaque société ; ces états ne sont publiés que sous la forme agrégée de l'ensemble des sociétés.

Donc, la plupart des informations comptables et statistiques sont fournies sous une forme normalisée et l'Acam publie les totalisations des principaux états reçus. Ces totalisations concernent à la fois les comptes publiés par les entreprises et les états réservés à l'autorité de tutelle. L'Acam publie également des tableaux de synthèse (modifications concernant les sociétés, évolutions chronologiques, répartition des activités, bilans et comptes de résultat, etc.) établis à partir des informations reçues.

Jusqu'au 1^{er} juillet 1994, toutes les entreprises d'assurance établies en France relevaient de la Commission de contrôle, soit qu'elles y aient installé leur siège social, soit qu'elles y possédaient une succursale.

Depuis le 1^{er} juillet 1994, les entreprises communautaires relèvent de l'autorité de tutelle compétente pour leur siège social, pour toute leur activité communautaire. Cette mesure concerne les entreprises dont le siège social est situé dans l'Espace Économique Européen (Union européenne, Islande, Liechtenstein et Norvège). Aussi, les tableaux figurant dans l'annuaire n'intègrent-ils plus, depuis l'exercice 1994, les comptes des succursales en France des entreprises communautaires. Seul le tableau indiquant la variation du nombre des sociétés d'assurance et de réassurance (tableau R.03-6) inclut toutes les entreprises établies en France.

Les statistiques de l'Acam regroupent les sociétés mixtes avec les sociétés vie.

Les entreprises de réassurance de droit français sont soumises depuis le 1^{er} janvier 1995 au contrôle de la Commission. Elles font l'objet de statistiques depuis cette date.

Les succursales à l'étranger d'entreprises françaises d'assurance ou de réassurance sont comprises dans ces comptes.

Les succursales en France d'entreprises extra-communautaires, dont l'effectif est devenu trop faible pour faire l'objet de totalisations séparées, sont incluses dans les totalisations portant sur les sociétés anonymes.

En assurance non-vie, les sociétés d'assurance mutuelles rémunérantes sont totalisées par l'Acam avec les sociétés anonymes.

En ce qui concerne les effectifs du secteur, les chiffres proviennent d'estimations des organismes professionnels.

Enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans les services (NAF)

En métropole, l'enquête est exhaustive pour les « grandes » entreprises, c'est-à-dire employant au moins 30 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 5 millions d'euros. Ces seuils sont relevés, dans certains cas, en fonction des particularités du secteur. Pour le secteur des agences de voyage et ceux de la promotion et gestion immobilières, le seuil correspond aux entreprises de 30 salariés ou plus, ou réalisant

un chiffre d'affaires d'au moins 8 millions d'euros, alors que dans la location immobilière il s'applique aux entreprises de plus de 50 salariés ou réalisant au moins 15 millions d'euros de chiffre d'affaires. Pour les entreprises en-dessous de ces seuils, l'enquête est réalisée par sondage et ne porte chaque année que sur la moitié des secteurs : une moitié des secteurs est interrogée une année et l'autre l'année suivante.

Enquête annuelle « crédit-bail » (NAF-CPF)

La loi du 2 juillet 1966 officialise l'existence du crédit-bail et codifie l'exercice de son activité. Elle fait obligation aux entreprises de se faire inscrire sur la liste des banques ou de se faire enregistrer comme établissement financier par le Conseil national du crédit. Elle facilite le recours de ces entreprises au réescompte.

L'ordonnance du 28 septembre 1967 adapte cette réglementation au crédit-bail immobilier et crée le statut des « sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie » (Sicomi). Cette ordonnance introduit la distinction entre « crédit-bail mobilier » et « crédit-bail immobilier », et accorde aux Sicomi un certain nombre d'avantages sur le plan fiscal (exonération partielle de l'impôt sur les sociétés, droits de mutation réduits...).

En 1970, apparaît une nouvelle formule destinée à financer, par des opérations de crédit-bail, une partie des investissements des postes et télécommunications. La loi du 24 décembre 1969 et l'arrêté du 24 février 1970 créent le statut des « sociétés agréées pour le financement des télécommunications ».

Enfin, la loi du 15 juillet 1980 crée les « sociétés de financement des économies d'énergie » (Sofergie) par voie crédit-bail notamment. Ces sociétés sont autorisées également à financer les investissements des collectivités locales.

3

○ Définitions

Activités immobilières

Elles regroupent la promotion et la gestion immobilières (promoteurs, agences immobilières, marchands de biens et administrateurs d'immeubles) et la location immobilière (de logements et hors logements).

Affaires directes

Il s'agit des opérations souscrites entre un assuré et un assureur, par opposition avec la réassurance qui intervient entre un assureur et un réassureur.

Agent général d'assurance

Il est le représentant d'une entreprise d'assurance dans une circonscription déterminée ; l'agent général d'assurance exerce une profession libérale.

Contrat de capitalisation

La capitalisation est un contrat par lequel une entreprise d'assurance s'engage, moyennant un versement unique ou des versements périodiques, à payer un capital déterminé d'avance, soit au terme du contrat soit avant cette date si le contrat est désigné par tirage au sort. Les opérations de capitalisation ne sont pas des opérations d'assurance mais peuvent être pratiquées en même temps que l'assurance sur la vie.

Crédit-bail (NAF 65.2A) (CPF 65.21)

Cette classe comprend notamment :

- *L'activité des organismes spécialisés dans le crédit-bail mobilier et immobilier ; ils constituent une partie des « sociétés financières » au sens du Comité des établissements de crédits, dont :*

- sociétés de financement des télécommunications ;
- sociétés de financement des économies d'énergie (Sofergie) ;
- sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (Sicomi).

- *L'activité des organismes spécialisés dans la location avec option d'achat*

Le crédit-bail est une opération financière impliquant généralement pour l'utilisateur les risques liés au choix de la chose

louée, un engagement de durée de bail et une option d'achat en fin de bail.

Le détail des postes composant les services marchands figure dans la présentation des principales nomenclatures en fin d'annuaire.

La nomenclature d'activités française est consultable sur le site Internet de l'Insee (www.insee.fr).

Groupe ouvert

C'est un contrat collectif d'assurance à adhésion individuelle et facultative souscrit auprès d'une société d'assurance par l'intermédiaire d'un organisme représentant le groupe des assurés. Dans les statistiques d'assurance vie, les groupes ouverts sont totalisés avec les contrats individuels.

Mixte (société d'assurance)

Une société mixte pratique à la fois l'assurance sur la vie et l'assurance des dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

Mutuelle (société)

Les sociétés d'assurance mutuelle sont des sociétés d'assurance dont les membres sont à la fois assureurs et assurés.

Provisions techniques

Chaque fois qu'elles contractent un engagement d'assurance ou de réassurance, les entreprises constituent des provisions destinées à garantir le paiement de cet engagement ; c'est le cas, par exemple, en assurance de dommages, lorsqu'un sinistre est survenu, mais non encore payé ; c'est le cas également en assurance-vie, où une part de chaque prime est affectée aux provisions mathématiques, qui garantissent le paiement des capitaux ou des rentes prévus par le contrat.

Placements

La représentation des provisions techniques des entreprises d'assurance par des actifs financiers et immobiliers est soumise à une réglementation et à un contrôle stricts, destinés à préserver les droits des assurés. Par contre, les entreprises placent librement leurs fonds propres.

Les revenus financiers de ces placements permettent aux assureurs non-vie de limiter le montant des primes demandées. Les assureurs vie, quant à eux, les utilisent pour financer les intérêts prévus aux contrats et pour distribuer des participations aux bénéficiaires sous forme de revalorisation des prestations garanties.

Réassurance (cessions, acceptations)

C'est une convention par laquelle un assureur transfère à un réassureur une partie des risques d'assurance qu'il a souscrits, moyennant une prime de réassurance. La réassurance est pratiquée par les sociétés d'assurance et par des sociétés de réassurance (réassureurs professionnels). Le réassuré « cède » des risques, le réassureur les « accepte ».

Tontine

C'est une association dans laquelle chacun des associés apporte sa contribution à un fonds qui est capitalisé. À une date fixée par le contrat, le montant de ce fonds est distribué :

- soit aux survivants (tontines en cas de vie) ;
- soit aux ayants droit des décédés (tontines en cas de décès).

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles et des divisions « Services » et « Synthèse générale des comptes » de l'Insee.

Organismes :

- Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles ;
- Organismes professionnels ;
- Caisse nationale de prévoyance ;
- Insee ;
- Unedic (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce).

Sites Internet :

- www.ccamip.fr
- www.ffsa.fr
- www.insee.fr
- www.alisse.insee.fr (Accès en ligne des statistiques structurelles d'entreprises)
- www.statistique-publique.fr

Publications :

Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles

Rapport d'activité (annuel) ;

Résultats comptables des entreprises d'assurance de capitalisation et de réassurance (annuel) ;

Tableaux de synthèse (annuel).

Insee

Enquête annuelle d'entreprise.

Enquête annuelle « Crédit-bail ».

Insee-Références :

- « Les services en France », édition 2006.

Insee-Première :

- « Les services marchands résistent en 2005 », n° 1087, juillet 2006 ;
- « Prix des logements anciens - La hausse reste vive en 2005 », n° 1082, juin 2006.

Insee-résultats, série Économie :

- « Les entreprises des services en 2003 », n° 22, septembre 2005.

Insee- Document de travail :

- « Les services en 2004 », rapport sur les comptes, E2006/02.

Autres

- « L'assurance française en 2005 », Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) [rapport annuel] ;
- Annuaire des statistiques d'assurance 1995 - 2004, édition 2006, OCDE.

TABLEAU R.03-1

Établissements de crédit et entreprises d'investissement (situation en fin d'année)

Établissements de crédit (Code monétaire et financier)

Source : Banque de France

Unité : Nombre

	1990	1995	2000	2003	2004	2005
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS EN FRANCE (1) (HORS MONACO) ET SUCCURSALES DE L'E.E.E. EXERÇANT EN FRANCE						
Établissements de crédit agréés en France (1) (hors Monaco)	2 001	1 399	1 026	884	825	800
Établissements habilités à traiter toutes opérations de Banque	760	547	454	400	390	383
Banques	380	360	280	252	244	239
Sociétés de droit français adhérant à la Fédération bancaire française (FBF)	332	314	236	203	192	189
Succursales d'établissements ayant leur siège dans des pays tiers adhérant à la FBF	48	44	31	28	27	26
Sociétés de droit français affiliées à des organes centraux	—	2	10	13	18	17
Sociétés de droit français affiliées à un organisme professionnel (autre que FBF)	—	—	2	8	6	7
Sociétés de droit français en instance d'adhésion	—	—	1	—	1	—
Banques mutualistes ou coopératives	359	167	153	128	126	124
Établissements affiliés à la Banque fédérale des banques populaires	33	32	31	31	30	31
Établissements affiliés au Crédit Agricole S.A	90	61	53	45	44	42
Établissements affiliés à la Caisse centrale de crédit coopératif	15	11	10	—	—	—
Établissements affiliés à la Confédération nationale du crédit mutuel (2)	32	27	24	20	20	20
Sociétés coopératives de banque adhérant à la FBF	3	1	1	1	1	1
Caisses d'épargne et de prévoyance	186	35	34	31	31	30
Caisses de crédit municipal	21	20	21	20	20	20
Sociétés financières	1 209	821	553	469	424	409
Sociétés de caution mutuelle affiliées à la Banque fédérale des banques populaires	164	5	3	1	1	1
Sociétés affiliées à la Caisse nationale des caisses d'épargne et prévoyance	21	7	19	25	30	28
Établissements affiliés à la Caisse nationale du Crédit Agricole	26	8	2	1	1	1
Sociétés affiliées à la Caisse centrale de crédit coopératif	19	19	16	—	—	—
Sociétés affiliées à la Chambre syndicale des sociétés anonymes de crédit immobilier	144	132	95	81	79	78
Sociétés à statut particulier adhérant à l'Association française des sociétés financières (ASF)	196	130	41	32	28	26
Sociétés financières exerçant divers types d'activités adhérant à l'ASF	639	520	377	315	281	272
Sociétés affiliées à l'association française des entreprises d'investissement	—	—	—	3	3	3
Sociétés financières en instance d'adhésion	—	—	—	11	1	—
Institutions financières spécialisées (3)	32	31	19	15	11	8
Succursales d'établissements de crédit de l'espace économique européen (E.E.E.) exerçant en libre établissement (4)	26	46	59	52	55	55
Total	2 027	1 445	1 085	936	880	855
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS POUR EXERCER LEUR ACTIVITÉ À MONACO						
Établissements de crédit agréés pour exercer leur activité à Monaco	21	24	31	34	31	27
Établissements habilités à traiter toutes les opérations de banques	13	16	27	31	29	25
Banques	13	15	26	30	28	24
Sociétés de droit monégasque adhérant à la Fédération bancaire française (FBF)	12	12	21	20	19	16
Succursales d'établissements ayant leur siège à l'étranger adhérant à la FBF	1	3	5	10	9	8
Établissement assimilable à une caisse de crédit municipal adhérant à la FBF	—	1	1	1	1	1
Sociétés financières	8	8	4	3	2	2
Sociétés financières exerçant divers types d'activité adhérant à l'ASF	7	6	4	3	2	2

(1) Le crédit coopératif en tant que réseau a cessé d'exister en 2003, seules la banque Crédit coopératif et les caisses régionales de Crédit maritime mutuel se sont affiliées à la Banque fédérale des banques populaires.
(2) Jusqu'au 25 septembre 1991, les caisses de Crédit mutuel agricole et rural étaient affiliées à la Fédération centrale du Crédit mutuel agricole et rural.
(3) Dont quatre établissements affiliés à la Caisse nationale des Caisses d'épargne et de prévoyance.
(4) Exercice en libre établissement depuis 1993.

TABLEAU R.03-2

Bilan de la Banque de France et des institutions financières monétaires (IFM) hors Banque de France
(encours en fin d'année)

Source : Banque de France Unité : Milliard d'euros

	2003	r 2004	2005		2003	r 2004	2005
Banque de France							
ACTIF				PASSIF			
Territoire national	16,4	23,3	34,2	Territoire national - Dépôts	28,8	29,3	29,6
Crédits	11,5	17,7	27,4	Institutions financières monétaires	27,8	28,7	28,6
Institutions financières monétaires	11,1	17,3	27,1	Administration centrale	0,3	0,3	0,3
Administrations publiques	0,2	0,2	0,1	Autres secteurs	0,8	0,4	0,8
Secteur privé	0,3	0,3	0,2	Autres États de la zone euro - Dépôts	—	—	—
Titres autres que des actions	4,9	5,5	6,8	Institutions financières monétaires	—	—	—
Institutions financières monétaires	—	—	—	Autres secteurs	—	—	—
Administrations publiques	4,9	5,5	6,8	Reste du monde - Dépôts	3,8	7,3	8,2
Autres États de la zone euro	32,5	23,9	20,4	Non ventilés par zone géographique	126,3	138,2	172,2
Reste du monde	18,3	22,9	22,8	Billets et pièces en circulation	85,0	97,8	110,2
Avoirs en or	32,1	30,9	39,5	Titres de créances émis	—	—	—
Non ventilés par zone géographique	59,6	73,9	93,1	Instruments du marché monétaire	—	—	—
				Capital et réserves	35,5	32,9	45,7
Total de l'actif	158,9	174,9	210,0	Autres	5,8	7,4	16,3
				Total du passif	158,9	174,9	210,0
IFM hors Banque de France (1)							
ACTIF				PASSIF			
Territoire national	2 999,4	3 200,9	3 290,9	Territoire national - Dépôts	2 047,7	2 180,2	2 242,3
Crédits	2 265,7	2 416,4	2 523,5	Institutions financières monétaires	933,2	1 006,6	1 011,3
Institutions financières monétaires	947,8	1 013,1	996,3	Administration centrale	39,0	43,9	45,2
Administrations publiques	142,0	139,5	150,8	Autres secteurs	1 075,5	1 129,6	1 185,8
Secteur privé	1 175,9	1 263,8	1 376,4	Dépôts à vue	344,1	357,1	395,3
Titres autres que des actions	431,2	460,8	455,3	Dépôts à terme <= 2 ans	49,6	45,5	53,4
Institutions financières monétaires <= 2 ans	129,8	162,6	140,0	Dépôts à terme > 2 ans	299,3	306,4	307,1
Institutions financières monétaires > 2 ans	49,8	53,3	57,4	Dépôts remboursables avec préavis	351,8	377,5	392,6
Administrations publiques	157,5	155,8	168,6	Pensions	30,7	43,2	37,4
Secteur privé	94,2	89,2	89,4	Autres États de la zone euro - Dépôts	201,8	238,6	271,1
Titres d'OPCVM monétaires	63,7	67,8	78,1	Institutions financières monétaires	173,6	201,5	226,4
Actions et autres titres participatifs	238,8	255,9	234,0	Autres secteurs	28,2	37,1	44,7
				Reste du monde - Dépôts	429,9	511,7	757,2
Autres États de la zone euro	465,9	553,9	725,8	Non ventilés par zone géographique	1 667,8	1 849,6	2 218,0
Reste du monde	502,8	608,3	868,9	Titres de créances émis <= 2 ans	218,3	259,4	271,3
Non ventilés par zone géographique	379,1	417,0	603,0	Titres de créances émis > 2 ans	375,2	404,8	458,6
				Titres d'OPCVM monétaires	327,8	354,1	387,8
Total de l'actif	4 347,1	4 780,2	5 488,6	Capital et réserves	294,9	310,2	316,1
				Autres	451,6	521,1	784,2
				Total du passif	4 347,1	4 780,2	5 488,6

(1) Depuis juillet 2003, les opérations financières de la Poste sont recensées dans le bilan des institutions financières monétaires. Il en résulte notamment un accroissement, à l'actif, du poste "Actions et autres titres participatifs" et, au passif, des postes "Dépôts à vue" et "Capital et réserves".

TABLEAU R.03-3

Bilan des banques dans les départements et les collectivités d'outre-mer,
ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie (encours en fin d'année)

Source : Institut d'émission des départements d'outre-mer (Rapport annuel) Unité : Millier d'euros

	2003	2004	2005		2003	2004	2005
ACTIF				PASSIF			
GUADELOUPE	3 744 882	4 003 545	4 186 448	GUADELOUPE.....	3 744 882	4 003 545	4 186 448
GUYANE	632 165	668 705	710 756	GUYANE	632 165	668 705	710 756
MARTINIQUE.....	3 698 624	3 937 862	4 241 549	MARTINIQUE.....	3 698 624	3 937 862	4 241 549
RÉUNION.....	6 524 867	7 763 457	8 858 661	RÉUNION.....	6 524 867	7 763 457	8 858 661
MAYOTTE	225 413	241 605 <i>r</i>	292 401	MAYOTTE	225 413	241 605 <i>r</i>	292 401
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.....	157 845	166 241 <i>r</i>	148 571	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.....	157 845	166 241 <i>r</i>	148 571
POLYNÉSIE FRANÇAISE	3 326 542	3 587 721 <i>r</i>	3 996 715	POLYNÉSIE FRANÇAISE	3 326 542	3 587 721 <i>r</i>	3 996 715
NOUVELLE-CALÉDONIE.....	3 071 061	3 565 288	3 901 795	NOUVELLE-CALÉDONIE.....	3 071 061	3 565 288	3 901 795

TABLEAU R.03-4

Crédit-bail mobilier et immobilier par secteur d'activité clients

Source : Insee (Enquête annuelle crédit-bail) Unité : Million d'euros (1)

Secteurs d'activité clients (en NAF)	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Crédit-bail mobilier						
Agriculture	198,8	491,7	466,3	453,9	417,8	435,6
Industries extractives	62,5	62,6	73,2	96,0	71,1	102,1
Industries manufacturières	1 511,1	2 190,2	2 377,4	2 042,6	2 341,2	2 384,9
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	68,1	53,6	100,6	43,6	44,4	138,7
Construction	420,3	795,6	850,4	881,6	871,1	1 034,7
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	818,0	1 296,2	1 371,6	1 300,6	1 306,6	1 182,2
Hôtels et restaurants	56,9	107,3	109,7	122,2	147,6	160,1
Transports et communications	982,7	1 448,2	1 563,6	1 632,3	1 525,3	1 556,5
Activités financières	68,1	125,2	100,6	61,1	133,3	76,1
Immobilier, location et services aux entreprises	738,5	1 573,3	1 353,3	1 291,9	1 306,5	1 533,9
Administration publique	56,9	71,5	54,9	61,1	88,9	105,8
Éducation	22,7	44,7	45,7	61,1	62,2	61,3
Santé et action sociale	460,1	384,4	420,6	392,8	453,3	737,1
Services collectifs, sociaux et personnels	170,4	259,2	182,9	200,8	222,2	244,8
Autres (activités non précisées)	51,1	35,8	73,2	17,5	8,9	102,1
Total	5 686,3	8 939,5	9 144,0	8 729,0	9 000,5	9 856,1
Crédit-bail immobilier						
Agriculture	11,7	12,5	38,7	21,2	14,8	36,1
Industries extractives	—	—	—	—	4,9	12,2
Industries manufacturières	1 140,6	1 053,9	1 212,8	1 072,4	1 124,3	1 135,3
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	47,3	96,2	19,3	26,5	69,1	55,8
Construction	82,6	29,3	53,2	42,5	44,4	38,3
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	1 046,3	547,9	608,8	886,6	631,3	799,4
Hôtels et restaurants	141,6	284,4	231,9	175,2	262,0	176,7
Transports et communications	240,0	401,5	473,5	451,3	426,0	270,7
Activités financières	70,7	20,9	116,0	318,5	138,1	74,9
Immobilier, location et services aux entreprises	798,4	1 547,4	1 913,5	2 054,6	1 850,4	1 854,3
Administration publique	7,9	16,7	—	5,3	9,9	8,3
Éducation	4,0	4,2	14,5	5,3	4,9	8,9
Santé et action sociale	149,4	129,7	48,3	95,6	83,9	67,7
Services collectifs, sociaux et personnels	188,7	37,6	48,3	69,0	74,0	131,1
Autres (activités non précisées)	4,0	—	53,2	21,2	34,5	79,1
Total	3 933,2	4 182,2	4 832,0	5 309,0	4 772,5	4 748,9

(1) Hors TVA déductible.

TABLEAU R.03-5

Crédit-bail mobilier et immobilier selon la nature d'investissement (1)

Source : Insee (Enquête annuelle crédit-bail)

Unité : Million d'euros (2)

	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Crédit-bail mobilier						
Produits du travail des métaux	56,9	134,1	118,9	104,7	90,0	118,1
Machines et équipements	1 848,1	3 084,1	2 880,4	2 863,1	2 754,2	2 816,1
Machines de bureau	204,7	268,2	237,7	253,1	290,2	338,2
Ordinateurs et équipements informatiques	659,6	688,3	658,4	488,8	393,8	523,5
Machines et appareils électriques, équipements de radio, télévision et télécommunications, instruments et matériel de précision	449,3	536,4	512,1	506,3	558,0	880,1
Produits de l'industrie automobile	1 740,1	3 388,1	3 456,4	3 535,2	3 555,2	4 077,0
Produits de la construction navale	39,8	26,8	91,4	61,1	55,7	47,8
Matériel ferroviaire roulant	5,6	17,9	18,3	17,5	37,1	39,6
Produits de la construction aéronautique	34,1	35,8	45,7	384,1	510,3	79,7
Meubles	108,1	71,5	54,9	61,1	45,0	59,2
Autres et indéterminés	540,3	688,3	1 069,9	445,2	711,0	876,8
Total	5 686,3	8 939,5	9 144,0	8 729,0	9 000,5	9 856,1
Crédit-bail immobilier						
Achats de terrains						
Magasins et commerces	125,9	138,0	174,0	307,9	200,4	180,5
Usines et entrepôts	161,3	263,5	290,9	403,5	362,7	370,4
Bureaux	39,3	96,2	135,3	217,7	152,7	114,0
Cliniques et hôpitaux	19,7	4,2	4,8	21,2	4,8	23,7
Autres	86,6	58,6	58,0	63,7	47,7	99,7
Total	432,7	560,4	663,0	1 014,0	768,4	788,3
Achats de bâtiments existants						
Magasins et commerces	448,4	263,5	280,3	504,4	424,7	379,9
Usines et entrepôts	361,9	740,2	797,3	822,9	610,9	408,4
Bureaux	82,6	334,6	396,2	408,8	310,2	360,9
Cliniques et hôpitaux	47,3	33,5	38,7	90,3	38,2	38,0
Autres	122,0	267,7	236,8	191,1	257,7	190,0
Total	1 062,0	1 639,4	1 749,3	2 017,4	1 641,7	1 377,2
Construction et génie civil						
Magasins et commerces	527,0	305,3	294,8	297,3	286,3	242,2
Usines et entrepôts	1 203,6	1 246,3	1 622,3	1 619,2	1 598,8	1 438,9
Bureaux	184,9	204,9	236,8	175,2	128,9	137,7
Cliniques et hôpitaux	114,0	20,9	43,5	53,1	105,0	61,7
Autres	409,0	204,9	222,3	132,7	243,4	702,8
Total	2 438,6	1 982,4	2 419,7	2 277,6	2 362,4	2 583,4
Total général	3 933,2	4 182,2	4 832,0	5 309,0	4 772,5	4 748,9

(1) Nomenclature CPF.

(2) Hors TVA déductible.

TABLEAU R.03-6

Organismes contrôlés par l'Acam au 31 Décembre (1)

Source : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (Acam) - Rapport 2005

Unité : Nombre

Forme juridique	1995	2000	2002	2003	2004	2005
Sociétés d'assurance non-vie						
Sociétés nationales.....	4	2	2	2	2	2
Sociétés anonymes.....	141	144	143	142	136 r	131
Sociétés d'assurance mutuelle rémunérant des intermédiaires.....	55	48	45	43	39	38
Sociétés d'assurance mutuelle ne rémunérant pas d'intermédiaires.....	19	19	19	19	19	19
Mutuelles locales ou professionnelles.....	84	53	52	52	52	51
Mutuelles agricoles.....	24	23	21	16	14	14
Succursales d'entreprises étrangères hors E.E.E (2).....	16	13	12	11	11	11
Divers (3).....	1	1	—	—	—	—
Société dispensée d'agrément (4).....	1	1	1	1	1	1
Sociétés d'assurance sur la vie						
Sociétés nationales.....	4	—	—	—	—	—
Sociétés anonymes.....	110	68	64	65	60	57
Sociétés d'assurance mutuelle.....	16	14	14	14	13	13
Succursales d'entreprises étrangères hors E.E.E.....	5	4	2	1	1	1
Sociétés tontinières.....	2	3	3	3	3	3
Sociétés d'assurance mixtes						
Sociétés nationales.....	—	1	1	1	1	1
Sociétés anonymes.....	1	35	41	40	40	43
Sociétés d'assurance mutuelle.....	—	2	1	1	1	1
Sociétés de réassurance						
Sociétés anonymes.....	20	31	32	30	29	27
Société d'assurance mutuelle.....	1	2	3	3	2	2
Autres entités contrôlées.....	...	...	...	...	49	50
Total organismes relevant du Code des assurances.....	...	...	...	...	472	465
Institutions de prévoyance.....	...	...	...	...	79	76
Institutions de retraite supplémentaires.....	...	...	...	...	95 e	89
Total organismes relevant du Code de la Sécurité sociale.....	...	...	...	...	...	165
Mutuelles "livre I".....	...	...	...	...	...	70
Mutuelles pratiquant des opérations d'assurance "livre II".....	...	...	...	...	...	1 273
Mutuelles gérant des réalisations sanitaires et sociales "livre III".....	...	...	...	...	...	748
Total organismes relevant du Code de la Mutualité.....	...	...	...	...	2 400 e	2 091
Total organismes contrôlés.....	...	...	...	...	...	2 718
dont : Organismes régis par les directives européennes en matière d'assurance.....	...	...	...	...	...	1 900

(1) À l'exclusion des sociétés en liquidation.
(2) E.E.E. : Espace Économique Européen.
(3) Caisse départementale des incendies de la Meuse.
(4) Caisse régionale d'assurances mutuelles agricoles d'Antilles-Guyane.

TABLEAU R.03-7

Effectifs du secteur de l'assurance

Sources : Fédération française des sociétés d'assurance ; Agéa ; CSCA

Unité : Nombre

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Salariés de sociétés d'assurances.....	121 800	135 100	137 600	139 000	138 500	138 000	138 200
Agences							
Agents généraux.....	17 400	15 150	14 000	13 400	13 200	13 000	13 200
Collaborateurs d'agence (salariés et non salariés).....	35 000	30 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Total.....	52 400	45 150	42 000	41 400	41 200	41 000	41 200
Courtage							
Courtiers (1).....	2 400	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800
Collaborateurs (salariés).....	16 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	18 000
Total.....	18 400	19 800	19 800	19 800	19 800	19 800	20 800
Experts.....	4 400	4 400	4 400	4 400	4 400	4 400	4 400
Total.....	197 000	204 450	203 800	204 600	203 900	203 200	204 600

(1) Hors gestionnaires de patrimoine.

TABLEAU R.03-8

Primes d'assurance et de réassurance

Primes émises brutes de cession en réassurance

Source : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (Acam)

Unité : Million d'euros

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1) Affaires directes d'assurances sur la vie et capitalisation							
Affaires directes en France	63 527	90 295	84 507	85 278	91 882	104 637	119 405
Affaires directes dans l'Union européenne (LPS et succursales) (1)	161	43	57	93	271	295	488
Affaires directes hors Union européenne	10	5	9	13	26	194	336
Total des affaires directes à l'étranger	171	48	66	106	297	489	824
Total général des opérations d'assurance sur la vie et capitalisation	63 698	90 343	84 573	85 384	92 179	105 126	120 229
Évolution des primes (%)	9,1	20,8	— 6,4	1,0	8,0	14,0	14,4
2) Affaires directes d'assurance non-vie							
Affaires directes en France	36 996	40 298	42 563	45 529	49 015	51 844	53 991
Affaires directes dans l'Union européenne (LPS et succursales)	774	1 072	1 579	2 091	1 811	1 958	2 577
Affaires directes hors Union européenne	207	114	154	189	230	233	282
Total des affaires directes à l'étranger	981	1 186	1 733	2 280	2 041	2 191	2 859
Total général des opérations d'assurance non-vie	37 977	41 484	44 296	47 809	51 056	54 035	56 850
Évolution des primes (%)	5,6	4,4	6,8	7,9	6,8	5,8	5,2
3) Ensemble des affaires directes							
En France	100 523	130 593	127 070	130 807	140 897	156 481	173 396
À l'étranger	1 152	1 234	1 799	2 386	2 338	2 680	3 683
Total des affaires directes	101 675	131 827	128 869	133 193	143 235	159 161	177 079
4) Opérations de réassurance							
Sociétés d'assurance vie et mixtes							
En France	2 291	3 285	3 226	4 019	5 518	6 137	7 017
À l'étranger	1	—	—	1	5 r	5	4
Total	2 292	3 285	3 226	4 020	5 523 r	6 142	7 021
Sociétés d'assurance non-vie							
En France	5 894	5 477	6 020	6 800	6 800	6 727	6 771
À l'étranger	129	150	492	413	217	91	105
Total	6 023	5 627	6 512	7 213	7 017	6 818	6 876
Ensemble des sociétés d'assurance							
En France	8 185	8 762	9 246	10 819	12 318	12 864	13 788
À l'étranger	130	150	492	414	222	96	109
Total	8 315	8 912	9 738	11 233	12 540	12 960	13 897
Sociétés de réassurance françaises							
En France	4 441	5 481	7 302	7 334	6 573	5 014	9 461
À l'étranger	312	484	644	683	607	546	397
Total	4 753	5 965	7 946	8 017	7 180	5 560	9 858
Total des opérations de réassurance							
En France	12 626	14 243	16 548	18 153	18 891	17 878	23 249
À l'étranger	442	634	1 136	1 097	829	642	506
Total	13 068	14 877	17 684	19 250	19 720	18 520	23 755

(1) LPS : Libre prestation de services.

TABLEAU R.03-9

Compte de résultat technique simplifié des sociétés d'assurance sur la vie, des sociétés mixtes et des sociétés d'assurance non-vie

Y compris les succursales de sociétés extra-communautaires

Source : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (Acam) Unité : Million d'euros

	Montant 2003	% des primes	Montant 2004	% des primes	Montant 2005	% des primes
Compte de résultat technique simplifié des sociétés d'assurance sur la vie et des sociétés mixtes (tontines comprises) (1) :						
Ressources						
Primes	101 734	100,0	116 345	100,0	133 151	100,0
Résultat financier du compte technique	42 125	41,4	43 115	37,1	60 084	45,1
Autres produits	698	0,7	808	0,7	887	0,7
Charges incombant aux réassureurs	6 212	6,1	8 537	7,3	10 828	8,1
Total	150 769	148,2	168 805	145,1	204 950	153,9
Charges						
Charges des sinistres	64 486	63,4	70 181	60,3	75 773	56,9
Charges des provisions techniques	37 938	37,3	46 093	39,6	69 260	52,0
Participation aux résultats	30 315	29,8	31 227	26,8	34 955	26,3
Frais d'acquisition et d'administration	8 484	8,3	9 090	7,8	9 886	7,4
Autres charges techniques	669	0,7	790	0,7	798	0,6
Primes cédées aux réassureurs	5 647	5,6	8 142	7,0	10 214	7,7
Total	147 539	145,1	165 523	142,3	200 886	150,9
Résultat technique	3 230	3,2	3 282	2,8	4 064	3,1
Compte de résultat technique simplifié des sociétés d'assurance non-vie :						
Ressources						
Primes	54 041	100,0	56 255	100,0	58 666	100,0
Résultat financier du compte technique	3 200	5,9	3 771	6,7	4 514	7,7
Autres produits techniques	608	1,1	591	1,1	564	1,0
Charges incombant aux organismes dispensés d'agrément	124	0,2	121	0,2	4	n.s.
Charges incombant aux réassureurs	8 018	14,8	6 968	12,4	8 598	14,7
Total	65 991	122,0	67 706	120,4	72 346	123,4
Charges						
Prestations et frais payés	35 570	65,8	35 642	63,4	35 674	60,8
Charges des provisions techniques	5 376	9,9	4 828	8,6	6 700	11,4
Participation aux résultats	549	1,0	547	1,0	559	1,0
Frais d'acquisition et d'administration	10 625	19,7	11 335	20,1	11 827	20,2
Autres charges techniques	1 504	2,8	1 539	2,7	1 514	2,6
Primes cédées aux organismes dispensés d'agrément	179	0,3	183	0,3	2	n.s.
Primes cédées aux réassureurs	10 128	18,7	10 002	17,8	11 335	19,3
Total	63 931	118,2	64 076	113,9	67 611	115,3
Résultat technique	2 060	3,8	3 629	6,5	4 733	8,1

(1) Y compris les dommages corporels.

TABLEAU R.03-10

Compte de résultat non technique des sociétés d'assurance sur la vie, des sociétés mixtes et des sociétés d'assurance non-vie

Y compris les succursales de sociétés extra-communautaires

Source : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (Acam)

Unité : Million d'euros

	Montant 2003	% des primes	Montant 2004	% des primes	Montant 2005	% des primes
Compte de résultat non technique des sociétés d'assurance sur la vie et des sociétés mixtes (tontines comprises) (1) :						
Ressources						
Résultat technique	3 229	3,2	3 282	2,8	4 064	3,1
Résultat financier du compte non technique	1 396	1,4	1 427	1,2	1 422	1,1
Produits exceptionnels et autres produits non techniques	313	0,3	325	0,3	312	0,2
Total	4 938	4,9	5 034	4,3	5 798	4,4
Charges						
Charges exceptionnelles et autres charges non techniques	371	0,3	311	0,3	394	0,3
Participation des salariés	65	0,1	75	0,1	78	0,1
Impôts sur les bénéfices	991	1,0	1 243	1,1	1 299	1,0
Total	1 427	1,4	1 629	1,4	1 771	1,4
Résultat de l'exercice	3 511	3,5	3 405	2,9	4 027	3,0
Compte de résultat non technique des sociétés d'assurance non-vie :						
Ressources						
Résultat technique	2 059	3,8	3 629	6,5	4 733	8,1
Résultat financier du compte non technique	1 052	1,9	1 478	2,6	1 596	2,7
Produits exceptionnels et autres produits non techniques	461	0,9	451	0,8	402	0,7
Total	3 572	6,6	5 558	9,9	6 731	11,5
Charges						
Charges exceptionnelles et autres charges non techniques	842	1,5	770	1,4	719	1,2
Participation des salariés	93	0,2	135	0,2	188	0,3
Impôts sur les bénéfices	600	1,1	1 076	1,9	1 766	3,0
Total	1 535	2,8	1 981	3,5	2 673	4,5
Résultat de l'exercice	2 037	3,8	3 577	6,4	4 058	6,9

(1) Y compris les dommages corporels.

TABLEAU R.03-11

Bilan simplifié des sociétés d'assurance sur la vie, des sociétés mixtes et des sociétés d'assurance non-vie en 2005 (1)

Y compris les succursales de sociétés extra-communautaires

Source : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (Acam)

Unité : Million d'euros

	Sociétés d'assurance sur la vie et sociétés mixtes (tontines comprises)		Sociétés d'assurance non-vie	
	Montant	% du total	Montant	% du total
Actif				
Placements	1 017 792	92,7	125 123	73,8
Part des réassureurs dans les provisions techniques	24 760	2,3	20 222	11,9
Créances	16 859	1,5	15 603	9,2
Actifs incorporels et autres actifs	13 354	1,2	5 078	3,0
Comptes de régularisation et différences de conversion	24 818	2,3	3 451	2,0
Total	1 097 583	100,0	169 477	100,0
Passif				
Capitaux propres et passifs subordonnés	50 320	4,6	36 435	21,5
Provisions techniques	1 000 672	91,2	110 671	65,3
Provisions pour risques et charges	1 104	0,1	1 587	0,9
Dettes	45 487	4,1	20 784	12,3
Total	1 097 583	100,0	169 477	100,0

(1) Avant affectation.

TABLEAU R.03-12

Placements d'assurance en 2005

Valeurs conservées par les entreprises - estimation d'inventaire (valeur nette)

Source : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (Acam)

Unité : Million d'euros

Nature des valeurs	Vie, mixtes et tontines	Non-vie
Immeubles et parts de SCI (1)	26 204	8 515
Actions et titres à revenu variable (OPCVM inclus) (2)	115 344	37 045
Obligations et titres à revenu fixe (OPCVM inclus)	685 023	69 666
Prêts et effets assimilés	10 374	3 112
Dépôts auprès des cédantes	5 086	5 915
Autres placements	2 559	916
Total	844 590	125 172

(1) SCI : Société Civile Immobilière.
(2) OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

TABLEAU R.03-13

Part des primes brutes directes d'assurance rapportée au produit intérieur brut dans plusieurs pays de l'OCDE

Source : OCDE

Unité : %

Pays	r 1995	r 1996	r 1997	r 1998	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
Allemagne	7,89	7,83	8,02	8,56	8,04	8,63	8,76	9,52	9,62	10,69
Autriche	5,91	6,56	6,00	6,34	5,90	6,28	6,25	6,55	6,58	6,63
Belgique	5,42	5,56	5,77	6,97	6,86	7,95	7,97	7,76	9,37	9,93
Danemark	6,25	6,69	6,86	7,46	6,96	6,72	7,32	8,57	8,11	...
Espagne	4,77	4,73	4,85	5,20	5,43	6,68	6,33	6,81	5,56	5,69
Finlande	3,46	4,10	3,65	4,24	4,30	5,08	4,28	4,25	3,90	3,86
France	9,10	9,25	9,58	8,77	8,43	9,63	9,08	9,03	9,57	10,32
Grèce	1,56	1,69	1,69	1,92	1,99	2,03	1,99	2,03	2,10	2,18
Irlande	8,41	9,55	9,78	12,71	14,16	21,44	14,04	...	15,65	18,08
Italie	3,87	3,87	4,26	5,35	5,63	6,17	6,57	7,29	7,74	7,84
Luxembourg	20,03	17,08	25,38	29,99	26,19	28,20	26,99	25,51	26,25	30,02
Pays-Bas	8,67	8,60	8,73	9,95	9,04	9,70	9,84	9,51	9,63	10,01
Portugal	4,27	4,68	4,40	5,33	5,41	...	6,16	6,32	6,87	7,28
Royaume-Uni	12,37	12,48	12,51	13,42	14,69	17,77	16,07	16,10	16,49	15,79
Suède	...	...	5,87	6,05	...	8,18	9,13	...	8,38	8,69
Union européenne à 15	7,44	7,45	7,92	8,46	8,34	9,82	9,49	9,36	9,91	10,13
Hongrie	2,10	2,22	2,31	2,44	2,51	2,84	2,81	2,95	3,01	2,94
Pologne	1,66	1,94	2,39	2,58	2,78	2,80	2,87	2,82	2,96	3,00
République tchèque	2,30	2,48	2,69	2,84	3,07	3,28	3,49	3,76	4,16	4,07
Slovaquie	...	...	2,38	2,72	2,79	2,91	3,15	3,30	3,50	3,56
OCDE	8,43	8,45	8,87	9,31	9,28	9,89	9,77	9,08	10,23	10,15
dont : États-Unis	10,40	10,24	10,81	11,44	11,45	11,85	11,64	9,90	12,53	12,24
Japon	8,55	8,15	8,13	7,82	7,56	7,37	7,25	7,35	7,42	7,31
Canada	5,10	4,93	4,69	4,56	7,13	7,55	7,80	8,29	8,59	8,78
Suisse	14,44	12,88	13,24	13,56	13,47	13,81	15,39	15,99	13,21	12,54

TABLEAU R.03-14

Primes brutes totales des assurances émises dans plusieurs pays de l'OCDE

Source : OCDE

Unité : Million de dollars US

Pays	r 1995	r 1996	r 1997	r 1998	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	p 2004
Allemagne	199 131	191 049	173 288	187 026	172 293	164 032	165 545	192 033	234 549	292 931
Autriche	14 168	15 516	12 523	13 555	12 566	12 164	12 080	13 607	16 797	19 402
Belgique	15 400	15 308	14 399	17 776	17 411	18 444	18 473	19 553	29 039	35 536
Danemark	11 376	12 332	11 700	12 955	12 099	10 759	11 745	14 895	17 337	...
Espagne	28 463	29 439	27 785	31 230	33 556	38 812	38 566	46 730	49 071	59 385
Finlande	4 513	5 270	4 500	5 521	5 627	6 192	5 358	5 759	6 428	7 286
France	142 902	145 683	136 583	129 173	122 687	127 832	121 707	131 569	172 331	212 538
Grèce	1 875	2 152	2 092	2 391	2 552	2 352	2 373	2 746	3 693	4 563
Irlande	5 642	7 074	7 947	11 214	13 666	20 617	14 718	...	24 573	33 350
Italie	43 577	48 720	50 799	65 105	67 639	67 696	73 454	88 863	116 690	135 152
Luxembourg	4 141	3 515	4 699	5 804	5 548	5 716	5 452	5 768	7 608	10 084
Pays-Bas	36 330	35 948	33 735	40 048	37 193	37 345	39 424	41 620	51 861	60 888
Portugal	4 822	5 503	4 922	6 316	6 580	...	7 128	8 050	10 666	12 921
Royaume-Uni	140 267	148 610	165 969	191 180	215 198	256 362	230 642	252 944	297 754	336 587
Suède	...	...	14 638	15 111	...	19 786	20 228	...	25 496	30 429
Union européenne à 15 (1)	652 607	666 119	665 579	734 407	724 615	788 109	766 893	824 139	1 063 892	1 251 051
Hongrie	947	1 008	1 066	1 154	1 213	1 336	1 471	1 936	2 500	2 966
Pologne	2 302	3 038	3 757	4 464	4 663	4 795	5 463	5 582	6 411	7 573
République tchèque	1 273	1 515	1 513	1 724	1 815	1 827	2 124	2 770	3 766	4 381
Slovaquie	...	...	508	608	574	595	664	808	1 154	1 495
OCDE (1)	2 010 536	2 024 526	2 088 987	2 203 805	2 312 161	2 505 756	2 448 477	2 379 465	3 008 198	3 311 159
dont : États-Unis	763 639	795 115	891 694	994 961	1 055 045	1 157 516	1 173 018	1 031 530	1 366 732	1 426 541
Japon	448 384	376 514	344 075	300 638	328 623	342 437	296 356	287 139	314 088	335 167
Canada	30 083	30 232	29 914	28 101	47 155	54 693	55 791	60 872	74 425	87 125
Suisse	45 443	38 963	34 713	36 492	35 680	33 968	38 517	44 164	42 654	45 089

(1) Uniquement pour les données disponibles.

TABLEAU R.03-15

Salariés et établissements employeurs dans les activités immobilières au 31 décembre

Sources : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic)
Insee (Division Services)

Unité : Nombre

Secteurs d'activité	Code NAF	Salariés des établissements			Établissements employeurs			
		2003	■ r 2004	p 2005	2003	■ r 2004	p 2005	2005/2004 %
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	70.1 à 70.3	326 737	349 673	353 908	130 642	135 823	135 454	— 0,3
Location de biens immobiliers	70.2	102 412	84 607	78 649	37 599	17 451	16 613	— 4,8
Location de logements		82 718	52 652	53 978	31 448	10 329	9 912	— 4,0
Location immobilière hors logement		19 694	31 955	24 671	6 151	7 122	6 701	— 5,9
Promotion et gestion immobilières	70.1, 70.3	224 325	265 066	275 259	93 043	118 372	118 841	0,4
Promotion immobilière de logements		13 222	13 607	15 117	2 130	2 087	2 224	6,6
Promotion immobilière hors logement		8 630	8 185	8 151	1 358	1 315	1 323	0,6
Marchands de biens immobiliers		8 831	8 503	9 510	2 953	2 976	3 193	7,3
Agences immobilières		65 780	69 848	78 376	17 012	18 068	19 637	8,7
Administration d'immeubles		127 862	164 923	164 105	69 590	93 926	92 464	— 1,6

TABLEAU R.03-16

Activités immobilières : principaux indicateurs

Source : Insee (EAE services)

Unité : Million d'euros

Secteurs d'activité	Code NAF	Nombre d'entre-prises	Effectif salarié au 31-12		Effectif non salarié annuel moyen	Salaires bruts	Investis- sements (1)	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée hors taxes
			Total	dont à temps partiel					
31 décembre 2004									
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	(2) 70	78 459	250 013	38 963	60 428	6 645,9	14 061,4	63 304,4	30 802,5
Promotion immobilière de logements.....	70.1A	5 173	14 132	1 482	3 644	581,8	85,8	8 324,8	2 071,4
Promotion immobilière de bureaux	70.1B	331	589	57	267	33,0	2,1	1 323,0	267,0
Promotion immobilière d'infrastructures	70.1C	2 813	6 426	1 046	2 231	228,2	167,9	4 235,1	1 143,5
Supports juridiques de programmes	70.1D	1 270	578	93	1 075	12,5	51,3	940,3	109,9
Marchands de biens immobiliers	70.1F	13 837	8 149	1 632	12 238	193,9	448,9	6 843,8	1 695,4
Location de logements.....	70.2A	6 613	88 714	14 127	4 533	1 996,0	8 675,3	21 958,8	13 819,7
Location de terrains	70.2B	193	74	17	172	0,9	3,4	8,5	5,4
Location d'autres biens immobiliers.....	70.2C	8 114	11 162	2 651	6 024	245,3	3 849,3	6 271,8	3 635,9
Agences immobilières	70.3A	33 794	74 941	12 565	26 551	2 032,8	190,2	8 095,3	5 000,4
Administration d'immeubles résidentiels	70.3C	4 981	35 051	4 538	2 926	975,5	280,3	3 198,7	2 104,9
Administration d'autres biens immobiliers	70.3D	1 340	10 197	755	767	346,1	306,8	2 104,1	948,9

(1) Y compris apports.
(2) Sauf 70.3E « Supports juridiques de gestion de patrimoine ».

Chapitre R.04

Recherche & Développement expérimental

- 1 Présentation.
- 2 Méthodologie.
- 3 Définitions.
- 4 Sources de documentation.

Liste des tableaux

1	Effort national de Recherche & Développement.	6	Dépense intérieure de Recherche & Développement (Dird) des entreprises et son financement.
2	Financement et exécution de Recherche & Développement expérimental par secteur institutionnel.	7	Dépenses intérieures de Recherche & Développement expérimental des entreprises et Administrations.
3	Effectifs occupés en Recherche & Développement expérimental.	8	Effectifs de Recherche & Développement expérimental des entreprises et Administrations.
4	Recherche & Développement technologique en France et dans quelques pays en 2004.		
5	Concentration de Recherche & Développement dans les entreprises en 2004.		

○ Présentation

En 2004, la dépense intérieure de Recherche & Développement expérimental (Dird) s'établit à 35,5 milliards d'euros. Celle-ci correspond aux travaux de Recherche & Développement exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds (cf. partie 3 Définitions). L'effort de R & D (Dird/PIB) s'établit à 2,14 %, en baisse pour la deuxième année consécutive. En 2004, les entreprises effectuent 63 % de la Dird, le solde étant réalisé par les Administrations et organismes publics de Recherche. La dépense nationale de Recherche & Développement expérimental (Dnrd), qui mesure le financement national de la R & D, atteint 35,1 milliards d'euros, 54 % de cette somme étant financée par les entreprises.

Les premiers résultats 2005 indiquent une hausse de l'effort de R & D. Les dépenses de Recherche progresseraient dans les Administrations comme dans les entreprises pour atteindre 36,4 milliards d'euros.

La R & D occupe environ 355 000 personnes en équivalent temps plein (ETP), soit une hausse de 1,1 % par rapport à 2003. La croissance des effectifs dans les Administrations est plus faible que celle des entreprises, + 0,9 % contre 2,1 %. Depuis plusieurs années, la croissance des effectifs de Recherche est portée par l'augmentation du nombre de chercheurs, les autres personnels de Recherche (techniciens, ouvriers et administratifs) progressant moins vite. Depuis 2002, les entreprises emploient un plus grand nombre de chercheurs que les Administrations.

Les implantations régionales de la Recherche sont relativement concentrées : quatre régions sur les vingt-deux, l'Île-de-France (près de 40 %), Rhône-Alpes (près de 11 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées (près de 7 % chacune) rassemblent en 2004, près des deux tiers des effectifs de la Recherche française.

La Recherche dans les entreprises

La dépense intérieure de Recherche des entreprises (Dirde) s'établit à 22,2 milliards d'euros, en hausse de 2,6 % en valeur. D'après des estimations réalisées en avril-mai 2006, la Dirde progresserait de près de 1,5 % en 2005.

Les dépenses de Recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité. Les quatre premières branches de Recherche réalisent plus de la moitié des dépenses de R & D. Seule parmi ces quatre branches à ne pas être dans un domaine de haute technologie, l'automobile est la première branche de R & D. Son poids dans la Recherche, 15,2 %, traduit avant tout l'importance de cette industrie en France. Sa Dirde atteint 3,4 milliards d'euros en 2004, pour une augmentation en volume de 3,7 %. La Dirde de la pharmacie diminue de 0,5 % en volume. Elle réalise 13,6 % de la Dirde des entreprises en 2004. En troisième position figure la branche des équipements radio, télé, communication et composants. La Dirde de cette dernière branche représente 12,3 % de la Dird des entreprises en 2004. Depuis l'éclatement de la bulle « Tic » en 2001, les dépenses de R & D sont proportionnellement moins importantes dans cette branche. Juste derrière, et donc en quatrième position, se trouve la construction aéronautique et spatiale, qui fut la première branche de Recherche au début des années 1990. En 2004 ses investissements en R & D connaissent une forte hausse, effaçant le repli de 2003 et faisant écho à la forte croissance de 2002. En 2004, les financements publics ont été largement profitables à la branche aéronautique.

La Recherche se concentre dans les grandes entreprises (plus de 500 salariés) qui effectuent environ 79 % de la Dirde et reçoivent 87 % des financements publics. Rapportées au chiffre d'affaires, les dépenses de Recherche sont particulièrement lourdes pour les toutes petites entreprises (moins de 20 salariés), au sein desquelles on trouve des entreprises spécialisées dans la R & D et qui vendent donc leur recherche.

La Recherche publique

La dépense intérieure de Recherche des Administrations (Dirda) s'élève à 13,3 milliards d'euros en 2004, soit une hausse de

+ 3,1 % en valeur et + 1,4 % en volume. Sa progression serait un peu plus rapide en 2005 pour atteindre 13,8 milliards d'euros.

L'activité de Recherche dans l'enseignement supérieur représente 32 % de la Recherche publique, devant les EPST (établissements publics à caractère scientifique et technologique : 27 %) et les Epic (établissements publics à caractère industriel et commercial : 25 %).

Avec une dépense de 3,3 milliards d'euros en 2004 correspondant à une augmentation de 3,3 % en volume par rapport à 2003, les Epic sont les principaux contributeurs à la croissance de la Dirda. Cette progression vient contrecarrer le fort repli enregistré entre 2002 et 2003. Elle est essentiellement due à la croissance des dépenses de Recherche du CEA (+ 7,8 % en volume) qui représentent 48 % de la Dird totale des Epic.

En 2004, comme en 2003, le ministère de la Défense est le second contributeur à la croissance de la Dirda (avec une progression de 6,5 % en volume de ses dépenses de Recherche). En deux ans, la part de la Défense dans l'activité publique de Recherche a ainsi progressé de 1,2 point pour s'établir à plus de 8 % en 2004.

Les autres composantes des Administrations publiques ont des dépenses de Recherche stables en volume par rapport à 2003. Avec une Dird de 3,6 milliards d'euros en 2004, les EPST ne progressent que de 0,1 % en volume par rapport à 2003 après avoir connu une baisse de 1,8 % en volume entre 2002 et 2003. La situation est cependant différenciée : les dépenses de Recherche du CNRS (qui représentent 60 % de la Dird des EPST) diminuent de 0,7 % en volume alors que la Dird des autres EPST est globalement en hausse (+ 1,8 % en volume avec cependant une baisse de 4,5 % en volume pour l'Inra).

L'évolution de l'activité de Recherche de l'enseignement supérieur (+ 0,4 % en volume entre 2003 et 2004) résulte d'une légère baisse des dépenses de Recherche des universités (-0,3 % en volume) et d'une forte progression (+ 12,8 % en volume) des dépenses de Recherche des Centres hospitaliers universitaires (CHU) et des Centres de lutte contre le cancer (CLCC). Les dépenses de Recherche des universités représentent près de 91 % de la Dird du secteur de l'enseignement supérieur.

La baisse des dépenses de Recherche des Institutions sans but lucratif (ISBL, -2,7 % en volume) reflète principalement la disparition de certaines associations.

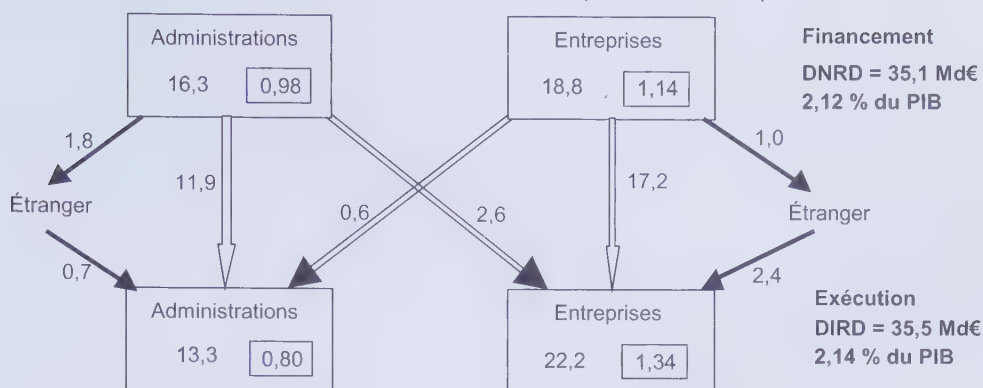
Les Administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (près de 5 milliards d'euros en 2004) dont plus de 50 % sont à destination des entreprises françaises. Ce niveau est stable depuis 1999. Ces dépenses extérieures comprennent la contribution nationale aux financements d'organisations internationales comme l'Agence Spatiale Européenne ou encore le Cern (Centre Européen pour la Recherche Nucléaire).

La ressource principale des organismes de Recherche est constituée de dotations dont le budget civil de Recherche & Développement (BCRD), auquel il convient d'ajouter la partie du budget de l'enseignement supérieur qui finance des activités de R & D, notamment les salaires des enseignants-chercheurs pris à 50 % et le budget de R & D de la Défense. Depuis 2000 la part des subventions dans le financement de la Dirda s'est stabilisée autour de 80 % (après un recul de 86 % en 1992 à 79 % en 1999) au profit des ressources contractuelles et des autres ressources propres.

La place de la France dans le monde

L'effort français de Recherche (ratio Dird/PIB), avec 2,14 %, place la France en 2004 au quatrième rang parmi les principaux pays de l'OCDE, après le Japon, les États-Unis et l'Allemagne. Si l'on ramène l'effort de Recherche au nombre d'habitants, la France passe en cinquième position derrière le Canada, les États-Unis précédant le Japon et passant ainsi au premier rang selon cet indicateur.

Le financement et l'exécution de la recherche en 2004 (chiffres définitifs)



Les montants sont en milliards d'euros ; les valeurs encadrées expriment les montants en % du PIB.

2

Méthodologie

Les travaux de Recherche & Développement expérimental sont mesurés par les moyens humains et matériels (coûts) qui leur sont consacrés. En effet, les résultats de ces travaux de R & D, bien que très importants pour l'économie, sont difficilement quantifiables. Les définitions et les méthodes de mesure de la R & D ont été établies au niveau international, principalement par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour permettre les comparaisons et l'observation économique des pays membres de l'organisation. Les deux agrégats essentiels pour la mesure de R & D sont la dépense nationale de R & D (DNRD), qui mesure les financements de Recherche & Développement, et la dépense intérieure de R & D (DIRD), qui mesure le coût des travaux de R & D exécutés.

L'effort national de Recherche & Développement expérimental

Les agents économiques

Les agents économiques qui financent et/ou exécutent ces dépenses sont regroupés en deux secteurs :

– les Administrations publiques et privées, c'est-à-dire l'État, les universités, les institutions sans but lucratif (ISBL).

L'État comprend les services ministériels et établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de Recherche : Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) ; établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic) ; établissements publics à caractère administratif (Epa) à l'exception du CNRS et de ses instituts classés dans le secteur de l'enseignement supérieur ; les administrations territoriales (régions, départements, etc.).

L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ; le CNRS et ses instituts ; les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer.

Le secteur associatif comprend les fondations et associations ou institutions sans but lucratif, hormis les associations rattachées à d'autres secteurs.

– les entreprises publiques et privées et les centres techniques des organismes professionnels.

L'analyse de l'effort national de R & D et de son évolution s'appuie sur :

– la mesure de l'effort global fournie par le ratio Dird/PIB (part de la dépense intérieure de R & D dans le produit intérieur brut) ;

– la part prise par chaque secteur (Administrations, entreprises) dans le financement et dans l'exécution de la R & D ;

– l'évaluation des effectifs occupés en R & D, dont le nombre de chercheurs. Cette évaluation est faite à partir des effectifs travaillant sur le territoire français, en « équivalent temps plein Recherche ».

Les moyens que les agents économiques consacrent aux activités de Recherche & Développement font l'objet d'enquêtes annuelles réalisées par la direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'effort de Recherche & Développement de la France comparé à celui des principaux pays

Les principaux ratios utilisés pour cette comparaison entre la France et les plus importants pays de l'OCDE sont les suivants :

- Dird/PIB par pays (en %) ;
- indice de la Dird des principaux pays par rapport à celui de la France (base 100) ;
- indice de la Dird par habitant des principaux pays par rapport à celui de la France (base 100) ;
- nombre de chercheurs des principaux pays, par secteur et par millier d'actifs.

AVERTISSEMENT

Modifications de la méthodologie

Les résultats présentés pour l'année 2001 ne sont pas directement comparables avec les résultats 2000 du fait :

- d'une amélioration de la couverture du champ dans le secteur des entreprises. Les effets de cette rupture sont présentés ci-dessous pour quelques variables :

	Évolution (en %)		Montants 2001
	brute	à champ constant	millions d'euros
Dirde	7,4	5,0	20 782
Financement public	- 6,6	- 7,4	2 110
Financement privé	5,6	5,1	5 497
Effectif de Recherche	4,4	2,5	185 468
Chercheurs	9,2	6,7	88 479

– de la communication par le ministère de la Défense des données intégrant des travaux qui n'étaient pas considérés par le passé comme relevant du champ de R & D.

De même, les résultats présentés pour l'année 2000 ne sont pas directement comparables avec les résultats 1999. En effet, plusieurs changements méthodologiques sont intervenus, qui

permettent d'améliorer la représentation de la Recherche publique mais introduisent des ruptures de séries. Ces changements sont les suivants :

- l'évaluation de la dépense de Recherche des universités a été améliorée, par la prise en compte des charges sociales et des pensions de retraite ;

- certains organismes ont modifié leur réponse de façon à être en harmonie avec le contrat de plan pluriannuel qui les lie à l'État ;

- la mise en œuvre d'un questionnaire rénové a permis de clarifier certaines notions (contrats, nature des ressources propres, effectifs) et a induit un changement de réponse de certains organismes.

Compte tenu de la multiplicité des sources de rupture, il était difficile de produire deux séries de données pour 2000 : l'une à méthode constante et l'autre avec les nouvelles évaluations.

L'exercice a cependant été réalisé sur la Dird et la DNRD. Ainsi, à méthode constante, la Dird ne progresse que de 1,6 % en volume entre 1999 et 2000 (contre 4 % avec la nouvelle méthode). Cette hausse, inférieure à celle du PIB (+ 3,8 % en volume), résulte d'une hausse de la Dird des entreprises de 2,9 % et d'une baisse de la Dird des Administrations de 0,7 %. De même, la DNRD aurait progressé de 1,9 % en volume à méthode constante (contre 4,4 % après changements méthodologiques), résultat d'une hausse de 2,1 % de la DNRD des entreprises et de 1,2 % de la DNRD des Administrations.

Les résultats des enquêtes 1998 comportent des changements significatifs qui ont obligé à une nouvelle estimation des résultats 1997 afin de pouvoir établir des comparaisons.

Le premier changement porte sur l'évaluation des Dépenses intérieures de la Défense. La collaboration avec les services de la Direction Générale de l'Armement a conduit à une nouvelle estimation de Dépenses intérieures des laboratoires de la Défense et de la Direction des applications militaires de la Défense : la correction s'élève à 0,47 milliard d'euros pour l'année 1997. C'est le changement essentiel auquel s'ajoute, pour la Recherche publique civile, une réappréciation des données relatives au CEA civil et aux dépenses de Recherche clinique, soit respectivement 57,2 millions d'euros et 45,7 millions d'euros.

Les nouvelles estimations de 1998 ont ainsi donné lieu à des corrections pour les effectifs de 1997. Tous secteurs confondus, les effectifs rémunérés, qui étaient de 313 154 ETP (équivalent temps plein), dans la précédente évaluation, ne sont plus que 303 463. Cette différence résulte d'une augmentation de 2 257 ETP dans le secteur des entreprises et d'une diminution de 11 948 dans le secteur des Administrations. Les nouvelles informations du ministère de la Défense ont en effet permis de corriger les effectifs qui de 19 544 (chiffre qui n'avait pas été révisé depuis une vingtaine d'années) sont passés à 4 063, soit un écart de 15 481. Les corrections intervenues au CEA et dans la Recherche clinique ont limité l'impact de la révision des effectifs de la Défense.

3

○ Définitions

La dépense intérieure de Recherche & Développement (Dird)

Elle totalise l'ensemble des travaux de R & D (Recherche & Développement) exécutés sur le territoire national (salaires, charges courantes et investissements), quelle que soit l'origine des financements.

La dépense nationale de Recherche & Développement (DNRD)

Elle représente la somme des financements consacrés à la Recherche & Développement par les agents économiques nationaux sur ou hors du territoire national.

La relation avec la Dird est la suivante :

DNRD = Dird + financements nationaux des travaux de Recherche exécutés à l'étranger – financements étrangers des travaux de Recherche exécutés en France.

Les travaux de Recherche & Développement (R & D)

Ils ont été définis et codifiés au sein de l'Organisation de coopération et de Développement économiques (OCDE), chargée d'assurer la comparabilité des informations entre les pays membres de l'organisation.

Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.

Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes :

- la Recherche fondamentale (acquisition de nouvelles connaissances sans souci d'application ou d'utilisation particulière) ;

- la Recherche appliquée (acquisition de connaissances nouvelles dirigées vers un but ou un objectif déterminé) ;

- le Développement expérimental (travaux systématiques basés sur des connaissances obtenues par la Recherche en vue de lancer de nouveaux produits, d'établir de nouveaux procédés ou d'améliorer ceux qui existent déjà).

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, sous-direction de la performance de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation).

Organismes :

- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous-direction de la performance de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation ;

- Insee ;

- OCDE.

Site Internet :

- www.recherche.gouv.fr/indicateursRetD

- www.compitivite.gouv.fr

- www.statistique-publique.fr

Publications :

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR)

- « Recherche & Développement en France, résultats 2002, estimations 2003, Objectifs socio-économiques du BCRD 2004 », dossier n° 162, avril 2005.

Notes de Recherche (NR), disponibles sur le site Internet :

- « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche », septembre 2006 ;

- « Dépenses de Recherche & Développement en France en 2004, estimations 2005 », n° 06.03, juin 2006 ;

- « L'externalisation de la R & D : quel arbitrage entre sous-traitance et coopération », n° 06.02, mars 2006 ;

- « Les configurations régionales des activités de Recherche & Développement en 2003 », n° 06.01, janvier 2006.

Éducation et formations :

- « Les biotechnologies », n° 73, août 2006 ;

- « Recherche et innovation », n° 59, juin 2001.

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

- « Tableau de bord de l'innovation », Direction générale de l'Industrie, des Technologies de l'information et des Postes, 16^{ème} édition, novembre 2006.

Insee-Références :

- « Innovation et niveau technologique des entreprises industrielles françaises », *l'Économie française, comptes et dossiers*, édition 2006.

Autres

- « Bilans et tendances technologiques des PME-PMI », *Anvar*, annuel.
- « Technologies clés 2010 », *Études sur l'industrie*, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, septembre 2006.
- « Crédits budgétaires publics alloués à la R & D », *Statistiques en bref*, n° 17/2006, Eurostat.
- « R & D et internationalisation », *Statistiques en bref*, n° 15/2006, Eurostat.

- « Tableau de bord européen de l'innovation », Commission européenne, janvier 2006.
- « Principaux indicateurs de la science et de la technologie », 2006 / 1, OCDE.
- « R & D publique, R & D privée et efficacité du processus d'innovation : quelles perspectives ? », Marc Baudry et Béatrice Dumont, Commissariat général du plan, 2005.

Voir aussi le chapitre L.02 « Innovation et Propriété industrielle ».

TABLEAU R.04-1

Effort national de Recherche & Développement

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Unité : %

	1995	1999	2000	2001	2002	r 2003	r 2004	p 2005
Effort global (DIRD/PIB) (1)	2,29	2,16	2,19	2,20	2,23	2,17	2,14	2,13
Part de la dépense nationale financée par les Administrations (DNRD)	49,5	44,4	44,9	43,7	45,1	46,2	46,4	46,5
Part de la dépense intérieure exécutée par les Administrations (DIRD)	39,0	36,8	37,2	36,8	36,7	37,4	37,5	38,1
Part de la dépense nationale financée par les entreprises (DNRD)	50,5	55,6	55,1	56,3	54,9	53,8	53,6	53,5
Part de la dépense intérieure exécutée par les entreprises (DIRD)	61,0	63,2	62,8	63,2	63,3	62,6	62,5	61,9

(1) Part de la dépense intérieure de Recherche & Développement dans le PIB.

TABLEAU R.04-2

Financement et exécution de Recherche & Développement expérimental par secteur institutionnel

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Unités : Million d'euros
Variation : %

	r 1995	(1) r 2000	(1) r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
Dépense nationale de Recherche & Développement (DNRD)	27 563	32 081	33 570	34 759	34 395	35 136	36 107
Variation annuelle en volume (2)	0,9	3,7	2,6	1,1	- 2,9	0,5	0,9
Financement par les Administrations (3)	13 647	14 404	14 673	15 677	15 891	16 305	16 801
Variation annuelle en volume (2)	- 0,3	6,1	- 0,1	4,4	- 0,5	0,9	1,2
Financement par les entreprises	13 916	17 677	18 897	19 082	18 505	18 831	19 306
Variation annuelle en volume (2)	2,1	1,9	4,8	- 1,4	- 4,8	0,1	0,6
Dépense intérieure de Recherche & Développement (DIRD)	27 302	31 517	32 887	34 527	34 569	35 534	36 396
Variation annuelle en volume (2)	0,8	3,4	2,3	2,5	- 1,7	1,1	0,5
Exécution par les Administrations (3)	10 653	11 717	12 105	12 689	12 923	13 324	13 853
Variation annuelle en volume (2)	3,1	5,3	1,3	2,4	n.s.	1,4	2,1
Exécution par les entreprises	16 649	19 800	20 782	21 839	21 646	22 210	22 543
Variation annuelle en volume (2)	- 0,6	2,3	2,9	2,6	- 2,7	0,9	- 0,4

(1) Rupture de série pour les Administrations entre 1999 et 2000 et pour les entreprises entre 2000 et 2001. Cf. partie 2 "Méthodologie".
(2) La variation annuelle en volume est obtenue en déflétant la variation en valeur par la variation du prix implicite du PIB.
(3) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

TABLEAU R.04-3

Effectifs occupés en Recherche & Développement expérimental

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Unité : Millier (1)

	1995	(2) 1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Effectif total de Recherche & Développement	318,4	306,1	314,5	327,5	339,2	348,9	351,4	355,4
Entreprises	162,0	166,3	171,6	177,7	185,5	191,2	193,3	197,2
Administrations (État et institutions sans but lucratif)	75,7	59,9	59,6	59,7	61,2	63,9	63,2	63,8
Enseignement supérieur (3)	80,7	79,9	83,3	90,1	92,5	93,8	94,9	94,4
Effectif des seuls chercheurs (4)	151,2	154,7	160,4	172,1	181,4	190,0	196,4	202,2
Entreprises	66,6	72,0	75,4	81,0	88,5	95,3	100,6	106,4
Administrations (État et institutions sans but lucratif)	30,9	27,8	28,3	29,5	30,2	31,7	32,0	32,7
Enseignement supérieur (3)	53,7	54,9	56,7	61,6	62,7	63,0	63,8	63,1

(1) En équivalent temps plein recherche.
(2) Plusieurs corrections ont été apportées dans le traitement de l'enquête 1997 auprès des Administrations. Pour que les données 1997 soient comparables avec 1996, il faut diminuer les effectifs 1996 de l'Administration et de l'enseignement supérieur de 5 100 personnes en équivalent temps plein environ. Ces écarts résultent de corrections de la part de quelques organismes, d'une mobilisation de données relatives aux postes réellement consommés dans les universités et d'une intégration des boursiers rémunérés par de grandes fondations caritatives, notamment dans le domaine de la santé.
(3) Comprend, outre les universités et établissements assimilés, les grandes écoles ainsi que le CNRS et ses deux instituts.
(4) Y compris les boursiers de thèse et les ingénieurs de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et de l'enseignement supérieur.

TABLEAU R.04-4

Recherche & Développement technologique en France et dans quelques pays en 2004

Sources : OCDE ; Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

	(1) États-Unis	(2) Japon	(3) Allemagne	France	(3) Royaume-Uni	(3) Italie
DIRD/PIB (%)	2,68	3,13	2,49	2,14	1,88	1,11
DIRD (France base 100) (4)	802	303	152	100	87	46
DIRD par habitant (France base 100) (4)	170	147	114	100	90	49
Nombre de chercheurs (etp) dans les entreprises	1 066 000	455 868	161 980	106 439	103 000	26 866
Nombre de chercheurs dans les Administrations (y compris les boursiers de thèse) (5)	233 420	206 290	106 962	95 725	...	41 750
Ensemble des chercheurs	1 334 628	662 158	268 942	202 164	...	68 616
Nombre de chercheurs (etp) par millier d'actifs	9,12	10,2	6,81	7,35	...	2,9

(1) Chiffres 2002 pour le nombre de chercheurs dans les entreprises, l'ensemble des chercheurs et le nombre de chercheurs pour mille actifs. Chiffre 1999 pour les Administrations et l'enseignement supérieur.
(2) La série des dépenses intérieures de Recherche & Développement (Dird) a été réajustée par l'OCDE en évaluant la masse salariale universitaire en équivalent temps plein recherche (etp) et non en personnes physiques.
(3) Les statistiques portent sur l'année 2003.
(4) Indice de conversion des monnaies établi à partir des parités de pouvoir d'achat (source OCDE).
(5) Comprend les secteurs de l'État, de l'enseignement supérieur et des associations.

TABLEAU R.04-5

Concentration de Recherche & Développement dans les entreprises en 2004

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Unités : Nombre et million d'euros

Entreprises et centres techniques professionnels dont le nombre de chercheurs est :							
	inférieur à 4	compris entre 5 et 9	compris entre 10 et 19	compris entre 20 et 49	compris entre 50 et 99	égal ou supérieur à 100	Total
Nombre d'entreprises et centres techniques	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
%	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	100,0
Chercheurs en équivalent temps plein recherche	9 962	7 586	7 186	10 591	9 002	62 111	106 439
%	9,4	7,1	6,8	10,0	8,5	58,4	100,0
Effectif de R & D en équivalent temps plein recherche	18 915	13 024	13 093	22 163	16 628	113 400	197 223
%	9,6	6,6	6,6	11,2	8,4	57,5	100,0
Dépenses intérieures de R & D (million d'euros)	1 328	1 019	1 193	2 244	2 024	14 402	22 210
%	6,0	4,6	5,4	10,1	9,1	64,8	100,0
Financement public (million d'euros)	119	60	50	137	89	2 165	2 620
%	4,5	2,3	1,9	5,2	3,4	82,6	100,0

TABLEAU R.04-6

Dépense intérieure de Recherche & Développement (DIRD) des entreprises et son financement

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Unité : Million d'euros

	r 1995	r 1999	r 2000	r 2001	r 2002	r 2003	r 2004	p 2005
DIRD des entreprises : montant total	16 649	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 210	22 543
% du PIB (1)	1,39	1,37	1,37	1,39	1,41	1,36	1,34	1,32
Variation annuelle en volume (%) (2)	- 0,58	5,88	2,28	2,92	2,64	- 2,71	0,92	- 0,36
Financement de la DIRD des entreprises :								
Sur fonds des entreprises	12 523	14 880	15 398	16 955	17 162	16 970	17 223	17 676
% du total	75,22	79,76	79,58	81,58	78,59	78,40	77,55	78,41
Variation annuelle en volume (%) (2)	2,01	4,96	2,05	7,98	- 1,13	- 2,95	- 0,17	0,75
Sur fonds publics	2 273	2 124	2 196	2 021	2 436	2 409	2 582	2 582
% du total	13,65	11,39	11,35	9,73	11,15	11,13	11,63	11,46
Variation annuelle en volume (%) (2)	- 12,11	19,12	1,96	- 9,74	17,70	- 2,92	5,43	- 1,83
Sur autres fonds (3)	1 854	1 651	1 755	1 806	2 240	2 267	2 405	2 285
% du total	11,14	8,85	9,07	8,69	10,26	10,47	10,83	10,13

(1) Nouvelle base 2000 des Comptes nationaux.
(2) La variation annuelle en volume est obtenue en déflatant la variation en valeur par la variation du prix implicite du PIB.
(3) Ce sont principalement des fonds provenant de l'étranger. Compte tenu de l'irrégularité des flux annuels correspondant à cette rubrique, le calcul d'une variation annuelle en volume (et même en valeur) n'est pas significatif.

TABLEAU R.04-7

Dépenses intérieures de Recherche & Développement expérimental des entreprises et Administrations

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Unité : Million d'euros

Branches (branches de Recherche pour les activités marchandes)	1995		2000		2003		2004	
	Dépenses intérieures de R & D	Financement public reçu par les entreprises	Dépenses intérieures de R & D	Financement public reçu par les entreprises	Dépenses intérieures de R & D	Financement public reçu par les entreprises	Dépenses intérieures de R & D	Financement public reçu par les entreprises
Branches industrielles	15 459,2	2 198,7	17 293,2	2 079,2	19 621,5	2 311,8	20 309,6	2 495,2
Industrie automobile	2 148,3	17,3	2 671,3	11,8	3 192,0	14,9	3 365,3	11,2
Industrie pharmaceutique	1 995,7	38,9	2 401,5	11,1	2 993,4	43,5	3 028,0	40,7
Fabrication d'équipements radio, télévision et communication	1 828,8	232,2	2 653,5	412,6	2 763,0	339,6	2 730,0	376,4
Construction aéronautique et spatiale	2 197,6	867,0	1 964,9	824,9	2 267,3	1 029,0	2 641,0	1 196,3
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique	1 723,0	604,5	1 320,2	395,3	1 420,4	393,0	1 432,6	389,4
Industrie chimique	1 030,1	66,2	1 189,3	52,1	1 356,9	74,6	1 373,0	72,3
Fabrication de machines et équipements	807,8	164,7	921,2	239,4	1 049,4	254,7	1 071,9	243,4
Autres branches industrielles	3 728,0	207,9	4 171,4	132,0	4 579,1	162,5	4 667,8	165,6
Branches de services	1 190,1	77,9	2 055,3	122,4	2 024,7	104,9	1 900,5	95,7
Services informatiques	423,6	18,9	496,3	34,8	907,3	54,9	908,0	55,2
Services de transport et de communication	505,4	2,4	995,2	10,1	841,9	6,6	734,3	5,7
Services d'ingénierie	261,1	56,6	563,8	77,5	275,4	43,5	258,2	34,8
Administrations (y.c. enseignement supérieur)	10 653,0	///	11 605,0	///	12 922,9	///	13 324,0	///
Ensemble	27 302,3	2 276,7	30 953,4	2 201,6	34 569,1	2 416,8	35 534,1	2 590,9

TABLEAU R.04-8

Effectifs de Recherche & Développement expérimental des entreprises et Administrations

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Unité : Millier

Branches (branches de Recherche pour les activités marchandes)	1995		2000		2003		2004	
	Effectifs de R & D	dont chercheurs (1)	Effectifs de R & D	dont chercheurs (1)	Effectifs de R & D	dont chercheurs (1)	Effectifs de R & D	dont chercheurs (1)
Branches industrielles	148,9	58,8	156,1	67,2	170,5	84,2	174,0	89,0
Industrie automobile	20,2	4,9	25,9	8,8	29,9	12,2	31,8	13,3
Industrie pharmaceutique	17,7	6,1	18,2	6,8	22,2	9,7	22,3	10,1
Fabrication d'équipements radio, télévision et communication	14,9	7,6	20,6	12,6	21,2	15,3	22,5	17,1
Construction aéronautique et spatiale	17,1	6,5	14,3	5,9	15,6	8,4	15,6	8,1
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique	16,5	9,7	12,5	7,1	13,5	9,6	14,1	10,2
Industrie chimique	11,2	3,8	11,9	4,3	11,8	4,3	11,7	4,6
Fabrication de machines et équipements	10,1	3,3	10,9	4,2	11,7	4,6	11,5	4,8
Autres branches industrielles	41,1	17,0	41,8	17,6	44,5	20,1	44,5	20,7
Branches de services	13,1	7,8	21,6	13,8	22,8	16,4	23,2	17,5
Services informatiques	5,0	3,8	6,5	5,6	11,4	9,7	12,2	10,5
Services de transport et de communication	5,3	2,5	8,1	3,9	7,9	4,1	7,3	4,3
Services d'ingénierie	2,8	1,5	7,0	4,3	3,5	2,6	3,7	2,7
Administrations (y.c. enseignement supérieur)	156,3	84,6	149,8	91,1	158,1	95,7	158,2	95,7
Ensemble	318,3	151,2	327,5	172,1	351,4	196,4	355,4	202,2

(1) Y compris les boursiers de thèses et les ingénieurs de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et de l'enseignement supérieur. Ces effectifs sont exprimés en équivalent temps plein recherche.

Chapitre R.05

○ Services aux entreprises et aux particuliers

- 1** Présentation.
- 2** Méthodologie.
- 3** Définitions.
- 4** Sources de documentation.

○ Liste des tableaux

- | | |
|---|--|
| 1 Salariés et établissements employeurs dans les services au 31 décembre. | 5 Recettes des hippodromes et sommes engagées en France sur les courses françaises. |
| 2 Services aux entreprises, services aux particuliers : principaux indicateurs. | 6 Chiffres d'affaires des produits de « La Française des jeux ». |
| 3 Prélèvements proportionnels non fiscaux applicables sur les courses de chevaux, à compter du 1 ^{er} janvier 2006. | 7 Produits des jeux de casinos. |
| 4 Autres prélèvements. | 8 Indices des prix à la production dans les services. |

○ Présentation

En 2005, la production des services marchands conserve un rythme de progression comparable à celui de 2004 (+ 2,2 % après + 2,3 % en 2003). Cette évolution reste essentiellement le fait des services aux entreprises. Elle s'appuie à la fois sur la demande des entreprises pour des services de conseil et d'assistance et sur la consommation des ménages en télécommunications. Dans ce secteur, la progression de l'ensemble de la demande des communications électroniques repose sur les activités de téléphonie mobile, avec une croissance des revenus et de l'internet (développement massif des accès ADSL et généralisation des technologies IP (internet protocol)). Dans la branche « conseil et assistance », les services informatiques continuent de croître à un rythme soutenu (+ 4,4 % en volume), grâce notamment aux consommations intermédiaires des entreprises et des administrations (+ 4,3 %) et à la demande pour investissement en logiciels (+ 4,5 %).

Dans les services professionnels, les activités juridiques et le conseil pour les affaires et la gestion sont particulièrement dynamiques (+ 4,7 % et + 5,9 %). La branche publicité et études de marché s'accroît de 3,1 %, comme en 2004, grâce à la demande des entreprises.

Au sein des services opérationnels, seule la location sans opérateur progresse et la reprise concerne notamment la location de véhicules automobiles en 2005.

L'activité des entreprises de travail temporaire poursuit sa croissance (+ 1,2 %). Sur l'année, l'évolution du volume du travail intérimaire en équivalents-emplois à temps plein est de + 2,8 % en moyenne annuelle et atteint 585 000 ETP.

Pour l'activité d'assainissement, les chiffres d'affaires en valeur demeurent en expansion en 2005 (+ 5,0 %). Ceci est dû à la hausse des prix de l'assainissement, qui accélèrent en 2005 (+ 4,3 %), en réponse aux exigences réglementaires en termes de rejets non polluants. Quant aux activités photographiques, elles accusent de nouveau une forte baisse (- 7,3 %).

Comme en 2004, la production des services aux particuliers progresse peu, néanmoins certaines branches se démarquent. L'hôtellerie progresse de 1,6 % en 2005 avec l'augmentation du nombre de nuitées, la reprise de la consommation des ménages et la bonne tenue du tourisme d'affaires (+ 1,9 %). En revanche, l'activité de la restauration commerciale, des cafés et des discothèques continue de baisser.

Les activités récréatives, culturelles et sportives décélèrent en 2005 (+ 2,4 % après + 4,5 % en 2004), en particulier les activités audiovisuelles (+ 2,3 %) en lien avec la consommation des ménages (+ 1,8 % après + 7,8 %). La distribution de films progresse toujours, grâce à la vidéo (+ 8,5 %) ; à l'inverse la fréquentation des cinémas fléchit sensiblement (- 10,5 %). La stabilité des jeux de hasard et d'argent et le moindre dynamisme des activités de spectacle expliquent aussi la lente progression des autres activités récréatives, culturelles et sportives.

En 2005, les services marchands ont créé deux fois plus d'emplois salariés qu'en 2004 (+ 74 000 soit + 1,5 %) en moyenne annuelle.

En 2005, le chiffre d'affaires de La Française des Jeux progresse légèrement pour s'établir à 8,93 milliards d'euros (+ 4,4 % par rapport à 2004). Le chiffre d'affaires des jeux de tirage croît de 5,2 % grâce notamment à Euro Millions. Celui des jeux de grattage est en hausse de 1,4 %. Les jeux de pronostics sportifs, avec un chiffre d'affaires de 283 millions d'euros, est en progression de 28,1 % grâce en particulier à Cote & Match et Loto Foot.

Les jeux de casino, bien que concernant moins d'adeptes, continuent d'être très prisés, plus particulièrement les machines à sous, dont le nombre atteint 18 787 au 31 octobre 2005. Le produit brut total des casinos de France s'élève à 2,648 milliards d'euros sur la saison du 1^{er} novembre 2004 au 31 octobre 2005.

○ Méthodologie

Courses de chevaux, pari mutuel

Les paris et les jeux d'argent ne peuvent être organisés collectivement qu'avec l'autorisation de la loi.

Les paris sur les courses de chevaux ont été institués sur les hippodromes (PMH) par la loi du 2/6/1891 modifiée par la loi du 16/4/1930 relative à l'extension du pari mutuel hors des hippodromes (pari mutuel urbain ou PMU). La loi du 28/12/1999 a adapté la législation en vigueur à la situation de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie. Seul le pari mutuel est licite en France.

Les courses de chevaux ont pour but exclusif l'amélioration de la race chevaline. Elles sont organisées par l'intermédiaire de sociétés, qui prennent obligatoirement la forme d'associations sans but lucratif. Placées sous la tutelle de l'État (ministère de l'Agriculture et de la Pêche), elles doivent, pour fonctionner, obtenir annuellement une autorisation d'ouverture de leurs hippodromes et une autorisation d'organiser délivrées par le pari mutuel.

Les sociétés de courses sont régies par le décret n° 97-456 du 5/5/1997, les règles applicables aux différentes formes de pari, par l'arrêté du 13/9/1985 modifié portant règlement du pari mutuel, qui est pris sur proposition du GIE pari mutuel urbain.

Enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans les services (NAF)

En métropole, l'enquête est exhaustive pour les « grandes » entreprises, c'est-à-dire employant au moins 30 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 5 millions d'euros. Ces seuils sont relevés, dans certains cas, en fonction des particularités du secteur. Pour le secteur des agences de voyage et ceux de la promotion et gestion immobilière, le seuil correspond aux entreprises de 30 salariés ou plus, ou réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 8 millions d'euros, alors que dans la location immobilière il s'applique aux entreprises de plus de 50 salariés ou au moins 15 millions d'euros de chiffre d'affaires. Pour les entreprises en-dessous de ces seuils, l'enquête est réalisée par sondage et ne porte chaque année que sur la moitié des secteurs : une moitié des secteurs est interrogée une année et l'autre l'année suivante.

Loterie

Le Loto National a été créé en 1976. En janvier 1979, l'État décide la création de la Société de la Loterie Nationale et du Loto National (SLNLN), société anonyme d'économie mixte, devenue le 13/1/1989 France Loto et le 12/9/1991 La Française des Jeux.

Prix à la production dans les services

L'Insee réalise des enquêtes trimestrielles pour le suivi des prix dans les services aux entreprises. À ce jour, le suivi est réalisé dans 18 branches et des indices sont publiés dans 13 branches : autres services de courrier (hors La Poste), location de machines et d'équipements pour la construction, location de véhicules automobiles, conseil et ingénierie informatique (depuis 2004), traitements de données informatiques, banques de données, entretien et réparation de machines de bureau et matériel informatique, services comptables, conseil pour les affaires et la gestion, services d'architecture et d'ingénierie, publicité et vente d'espaces n.c.a., enquête et sécurité et services de nettoyage. En 2007, des indices seront probablement diffusés dans les branches : services de télécommunications, services juridiques, études de marché et sondages, contrôle et analyses techniques, sélection et fourniture de personnel.

Prélèvements sur les enjeux

En remplacement de l'ancienne taxe sur les spectacles, les sociétés sont assujetties depuis 1971 à la TVA sur le produit des billets d'entrée (au taux de 19,60 %, à compter du 1^{er}/4/2000).

Les enjeux recueillis sur les courses font l'objet : de prélèvements proportionnels non fiscaux en faveur de différents attributaires publics et de la société organisatrice, dont les taux ont été fixés, pour l'année 2006, par le décret n° 2005-1794 du 30/12/2005 ; d'un droit de timbre de 4 % ; d'une taxe additionnelle au droit de timbre de 0,30 % ; d'un taux de TVA de 19,60 % appliqué sur la part proportionnelle revenant à la société de courses organisatrice ; d'un prélèvement au titre de la Contribution Sociale Généralisée (CSG), depuis le 1^{er}/1/1998. Par ailleurs, le taux de la contribution pour le remboursement de la dette sociale est fixé à 0,28 % des enjeux.

Des prélèvements supplémentaires progressifs sont opérés sur les rapports dépassant 30 fois la mise. Leurs taux sont fixés par le décret n° 95-1405 du 30/12/1995.

En outre, le produit de l'arrondissement des rapports au décime inférieur sur les réunions des sociétés parisiennes doit être versé au Trésor (art. 18-II de la loi de finances pour 1967).

Services aux entreprises

Les services aux entreprises intègrent La Poste, le courrier hors La Poste, les télécommunications, les services immobiliers, les auxiliaires d'assurance, les services de conseil et d'assistance (activités informatiques, comptables, juridiques, études de marché et sondages, conseil pour les affaires et la gestion, administration d'entreprises, ingénierie architecture géomètres, contrôle et analyses techniques, publicité...), les services opérationnels (location sans opérateur, travail temporaire, nettoyage, assainissement...) et la recherche et développement. L'intérêt est inclus dans cet ensemble.

Services aux particuliers

Les services aux particuliers comprennent les hôtels et restaurants, les agences de voyages, les activités audiovisuelles, les agences de presse ainsi que les services personnels tels que la coiffure et la blanchisserie.

Types de jeux :

Jeux	Date de lancement ou de nouveau lancement	Modalités pratiques	Prix	Gains
LOTO®	19 mai 1976	Il existe 2 types de bulletins : simple et multiple. Pour jouer au LOTO® simple, le joueur coche 6 numéros par grille (sur 49) sur 2, 4, 6, 8 ou 10 grilles. Pour le LOTO® multiple, le joueur coche sur une seule grille 7, 8, 9 ou 10 numéros. Le joueur coche également la case correspondant au(x) jour(s) de tirage (mercredi ou samedi ; mercredi et samedi). Possibilité d'abonnement pour 2, 3, 4 ou 5 semaines. Il est possible de jouer sans cocher de bulletin grâce au Système Flash. C'est le terminal de jeu qui attribue aléatoirement des combinaisons pour le joueur. Les numéros gagnants sont déterminés par tirage au sort en direct à la télévision (2 tirages le mercredi et 2 tirages le samedi) et permettent de définir les différents rangs de gains.	Mise minimum 1,2 euro : pour 2 grilles participant aux 2 tirages d'un jour de tirage.	Le LOTO® est un jeu de répartition, le montant des gains est fonction du nombre de gagnants.
JOKER®	20 octobre 1999	Sur les bulletins LOTO® et EURO MILLIONS vous pouvez jouer 1 ou 2 numéros JOKER® de 7 chiffres. Sur les bulletins KENO, vous pouvez jouer jusqu'à 3 numéros JOKER : vous jouez avec un numéro à 7, 6 ou 5 chiffres. Pour participer, il vous suffit de cocher la mise de votre choix : 1 ou 2 euros. Chaque jour, 2 numéros JOKER+® de 7 chiffres sont tirés au sort soit 14 tirages par semaine. Les numéros gagnants sont annoncés dans les émissions LOTO®, EURO MILLIONS et KENO.	1 ou 2 euros par numéro JOKER® et par tirage.	Jusqu'à 500 000 euros (avec un numéro à 7 chiffres et une mise de 2 euros).
SUPER LOTO®	15 mai 1996	Tirage exceptionnel organisé 3 ou 4 fois par an lors d'événements porteurs de rêve tels que le vendredi 13. Même mécanique que le LOTO® : trouver les 6 bons numéros du tirage parmi 49. Le SUPER LOTO® donne lieu à un tirage unique et spécifique et ne remplace pas les tirages du LOTO®. Il se joue également sur un bulletin spécifique. Il est également possible de jouer sans cocher de bulletin grâce au Système Flash.	Mise minimum 1,5 euro la grille pour 1 tirage.	15 millions d'euros généralement offerts. Comme pour le LOTO®, le montant des gains des différents rangs SUPER LOTO® est fonction du nombre de gagnants.
LOTO-PHONE®	2003	Jeu ouvert à tous les téléspectateurs des tirages du LOTO®, qu'ils soient joueurs ou non-joueurs de LOTO®. Les 7 numéros sortis au 1 ^{er} tirage servent de base au LOTOPHONE®. Le but du jeu est de retrouver le numéro derrière lequel un trèfle s'est caché. Si le joueur a joué au LOTO® le jour de son inscription, il aura droit à 2 chances. Les joueurs peuvent notamment s'inscrire par téléphone.	Coût de l'appel téléphonique (0,34 euro TTC/mn pour la métropole et Monaco).	De 1 000 à 30 000 euros.

EURO MIL-LIONS	13 février 2004	EURO MILLIONS est un jeu coordonné par 10 loteries (France, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Irlande, Luxembourg, Suisse Romande, Suisse Alémanique, Belgique, Autriche). Chaque loterie reste seule opératrice du jeu sur son territoire, dans le respect des contraintes réglementaires s'y appliquant. Sur une grille composée de 50 numéros et de 9 étoiles, le joueur peut choisir la formule simple et donc cocher 5 numéros et 2 étoiles ou la formule multiple et cocher jusqu'à 9 numéros et/ou 9 étoiles par grille. Il est possible de jouer sans cocher de bulletin grâce au Système Flash. C'est le terminal qui attribue aléatoirement des combinaisons de numéros et d'étoiles. Possibilité d'abonnement pour 2, 3, 4 ou 5 semaines. Les numéros gagnants (5 numéros + 2 étoiles) sont déterminés par tirage au sort, diffusé à la télévision et permettent de définir les montants des différents rangs de gains.	Mise minimum 2 euros pour 1 grille participant à 1 tirage.	EURO MILLIONS est un jeu de répartition, le montant des gains est fonction du nombre de gagnants.
Cote & Match	Janvier 2003 modifié en août 2005	Cote & Match est un jeu de pronostics sportifs basé sur le principe du pari à cote fixe. Depuis janvier 2005, deux listes de 60 matches maximum de football, rugby ou de basket sont proposées aux joueurs (une liste du lundi au mercredi, une liste du jeudi au dimanche). Une cote reflétant la probabilité de chaque résultat possible (1, N ou 2) est fixée pour chacun des matches de cette liste. Plus la cote d'une équipe est proche de la valeur 1, plus cette équipe est favorite. Depuis août 2005, le joueur choisit de 2 à 6 matches dans la liste officielle Cote & Match. Il reporte ses pronostics sur le bulletin de jeu (pronostic de type 1N2). Il choisit la formule de jeu (simple ou multiple). Il choisit enfin sa mise (1 à 100 euros). Jeu simple : le joueur doit choisir 1*, 2, 3, 4, 5 ou 6 matches. Pour gagner, tous ses pronostics doivent être corrects (quel que soit le nombre de matches choisi). (*seuls certains matches peuvent être joués en pari simple (pari sur un seul match). Ces matches sont mentionnés sur les listes Cote & Match.) Jeu multiple : le joueur augmente ainsi ses chances de gagner puisqu'il peut se permettre jusqu'à 4 erreurs sur le bulletin (en fonction du multiple choisi).	Mise de. 1 à 100 euros en jeu simple. De 3 à 2 000 euros en jeu multiple.	Le montant du gain est égal à la mise multipliée par le produit des cotes des résultats pronostiqués.
Loto Foot 7 & 15	1 ^{er} septembre 2004	Le jeu Loto Foot 7 & 15 est constitué de 2 jeux de répartition indépendants sur un même bulletin. Le joueur choisit de jouer 1 à 8 grilles sur un bulletin. Pour chaque grille, le joueur peut parier sur les 15, ou sur les 7 premières rencontres de la liste (selon le principe du 1N2). Pour jouer aux deux formules (sur un même bulletin), le joueur doit jouer sur deux grilles différentes. Si le joueur joue aux deux formules (LF7 et LF15), le détaillant lui remet deux reçus, un pour le 7 et un pour le 15. Le numéro Mise : sur chaque reçu figure un Numéro Mise. Si le reçu Loto Foot 7 ou Loto Foot 15 du joueur comporte le Numéro Mise sorti au tirage, le joueur gagne un montant équivalent au coût de ce reçu. Le bulletin easy : il s'agit d'un bulletin - notice, qui permet de valider ses pronostics. Il doit faciliter l'essai du jeu par un joueur néophyte, et aider le détaillant à guider son joueur.	Mise à partir d'1 euro.	Jeu de répartition. Le montant des gains est fonction du chiffre d'affaires et du nombre de gagnants pour chacun des rangs.
Keno	10 septembre 1993	Sur une grille de 70 numéros, le joueur peut cocher de 2 à 10 numéros pour gagner jusqu'à 1 000 000 euros à chaque tirage. Il y a 2 tirages par jour et le joueur peut s'abonner jusqu'à 14 tirages. Keno Système Flash : les numéros sont choisis de manière aléatoire par le terminal de prises de jeux. Numéro JACKPOT : 1 numéro Jackpot, composé de 7 chiffres, est offert pour 1 euro misé (pour une grille à 2 euros, 2 numéros Jackpot sont offerts). Pour gagner, il faut avoir les 7 chiffres dans l'ordre. Le montant du Jackpot augmente de 10 000 euros par tirage jusqu'à ce qu'il soit remporté. À chaque tirage, 20 numéros sur 70 sont tirés au sort ainsi qu'un numéro Jackpot.	1, 2, 3, 4 ou 5 euros par grille participant à 1 tirage.	Jeu de contre-partie, les gains sont fixés à l'avance. Ils vont de 2 à 1 000 000 d'euros selon les mises.

Rapido	11 janvier 1999	Le joueur coche 8 numéros parmi 20 dans la grille A et de 1 à 4 numéros parmi 4 dans la grille B. Il choisit sa mise (1, 2, 3, 5 ou 10 euros), le nombre de tirages souhaités (de 1 à 50) et sa participation ou non au tirage de la 2 ^{ème} chance. Toutes les 5 minutes, de 5 h 00 à minuit, le joueur peut suivre les tirages en direct, sur l'écran situé dans le point de vente. À chaque chance, 8 numéros sont tirés au sort dans la grille A et 1 numéro dans la grille B.	1, 2, 3, 5 ou 10 euros par grille participant à 1 tirage.	Jeu de contrepartie, les gains sont fixés à l'avance, ils vont de 1 à 100 000 euros selon les mises.
Goal	16 octobre 1995 relancé le 2 juin 2005	Jeu instantané lié à l'univers du football. Pour gagner, le joueur doit trouver 3 sommes identiques parmi 6 (2 sous les ballons et 1 dans la cage de but).	1 euro.	De 1 à 2 000 euros.
Astro	12 mai 1997 relancé le 11 mars 2004	Déclinaison en 12 tickets de jeu de chacun des 12 signes du zodiaque. Pour gagner, le joueur doit retrouver 2 fois le signe du ticket parmi les 5 symboles découverts. Il remporte alors la somme inscrite sous la case Gain qu'il peut multiplier jusqu'à 1 000 fois grâce à l'Astroscope, phrase qui dans tous les cas lui laisse une note personnelle et positive associée au signe.	2 euros.	De 2 à 16 000 euros.
Banco	28 mai 1990 relancé le 8 juillet 2004	Une case à gratter sous laquelle apparaît la somme remportée.	1 euro.	De 1 à 1 000 euros.
Baraka	3 mars 2005	S'appuie sur l'univers des jeux conviviaux pratiqués « en salle ». 1 ^{er} jeu proposant un lot d'une famille de 5 tickets composés de mécaniques différentes et regroupés sous le même nom. Structure commune des 5 tickets : 2 jeux par ticket, même format rectangulaire, graphisme réaliste. <i>Baraka « fléchettes »</i> : <u>Jeu 1</u> : le joueur gratte les fléchettes et la cible. S'il découvre dans la cible un ou plusieurs scores identiques à ceux des fléchettes, il gagne la ou les sommes associées. <u>Jeu 2</u> : le joueur gratte l'ardoise. Si son score est supérieur à celui de l'adversaire, il gagne 2 euros. <i>Baraka « baby-foot »</i> : <u>Jeu 1</u> : si le score du joueur est supérieur à celui de l'adversaire, il gagne la somme inscrite sous la case gain. <u>Jeu 2</u> : le joueur gratte le but. S'il découvre un symbole « BUT », il gagne 2 euros. <i>Baraka « bowling »</i> : <u>Jeu 1</u> : le joueur gratte les quilles, s'il découvre une ou plusieurs quilles couchées, il gagne les sommes associées. <u>Jeu 2</u> : le joueur gratte la boule. S'il découvre une boule de bowling, il gagne 2 euros. <i>Baraka « billard »</i> : <u>Jeu 1</u> : le joueur gratte les boules de couleurs. S'il découvre une ou plusieurs boules rayées, il gagne les sommes associées. <u>Jeu 2</u> : le joueur gratte le trou. S'il découvre la boule portant le numéro 8 dans le trou, il gagne 2 euros. <i>Baraka « flipper »</i> : <u>Jeu 1</u> : le joueur gratte ses cibles et découvre son score. Si son score est supérieur au score à battre, il remporte la somme inscrite sous la case gain. <u>Jeu 2</u> : le joueur gratte la boule. S'il rattrape la boule, il gagne 2 euros.	2 euros.	De 2 à 10 000 euros.
Dédé	15 juillet 2002	Le joueur gratte 3 lancers de dés. Si pour un même lancer, l'addition des dés est égale à 7, le joueur gagne la somme inscrite sous la case gain correspondante. Le joueur peut cumuler ses gains.	2 euros.	De 2 à 10 000 euros.
Millionnaire	30 septembre 1991 relancé le 19 avril 2004	Jeu qui propose le gain maximum le plus élevé des jeux de grattage (après Tac O Tac Gagnant à Vie) : 1 000 000 d'euros. En grattant le tapis rouge, le joueur doit découvrir trois montants identiques pour remporter un gain compris entre 2 à 10 000 euros. S'il découvre trois symboles étoiles, il participe à une émission de télévision, au cours de laquelle il détermine son gain (de 20 000 euros à 1 000 000 d'euros) en actionnant la roue de la machine de tirage.	2 euros.	De 2 à 1 000 000 d'euros.
Morpion	2 mai 1994 relancé le 31 juillet 2003	Jeu basé sur la mécanique du morpion et incarné par une célèbre mascotte. Le ticket comporte une grille de 9 cases. En grattant, si le joueur découvre 3 X ou 3 O en large, en long ou en travers, il gagne la somme indiquée sur la ligne correspondante.	1 euro.	De 1 à 1 000 euros.
Numéro Fétiche	6 juin 2002	Jeu de grattage lié à l'univers de la « petite superstition ». L'offre se décline en 9 tickets, chacun mettant en scène un numéro compris entre 1 et 9 et étant associé à une couleur. Pour gagner, le joueur doit retrouver au moins	1 euro.	De 1 à 1 000 euros.

		une fois son numéro fétiche. Il a 3 chances de gagner et peut cumuler ses gains.		
Saga	20 septembre 1999	Le concept de SAGA (+ nom du film) repose sur l'univers du cinéma. Il s'associe à une déclinaison de films très médiatiques et « à épisodes ». Depuis 1999, 5 déclinaisons de SAGA ont été lancées : – SAGA Star Wars™ (1999) – SAGA Indiana Jones™ (2000) – SAGA James Bond 007™ (2002) – SAGA Seigneur des Anneaux™ (2003) – SAGA Star Wars™ (2005).	2 euros.	De 2 à 10 000 euros pour Saga Star Wars™ (2005).
Solitaire	6 novembre 1995 relancé le 16 juin 2003	De forme octogonale, le ticket rappelle ainsi le plateau de jeu du Solitaire traditionnel. Le joueur gratte les 12 billes. Sous chacune d'elles, apparaissent un numéro et une somme. Pour gagner, il doit retrouver les « numéros gagnants » parmi « vos numéros ». Il peut gagner jusqu'à 4 fois sur le même ticket. Le numéro bonus donne au joueur une chance supplémentaire de gagner.	2 euros.	De 2 à 10 000 euros.
Super Bingo	7 juin 1993 relancé le 20 août 2001	Le seul jeu de grattage à proposer un premier rang de gain égal au double de sa mise. Le ticket est composé de 2 séries de 4 jetons grattables associées à 2 grilles de 12 cases (comportant chacune 7 numéros et 5 cases pleines). Pour gagner, le joueur doit retrouver au moins un des numéros découverts sous les jetons dans la grille correspondante. Le numéro bonus donne une chance supplémentaire de gagner sur les 2 grilles.	2 euros.	De 4 à 5 000 euros.
Tac O Tac Gagnant à Vie	25 décembre 1983 relancé le 17 novembre 2005	Tac O Tac est le plus ancien des jeux de grattage. Depuis 1998, le jeu propose un gain mensualisé et est associé à une émission de télévision (TV). Avec le Gain à Vie, Tac O Tac s'est dotée d'une promesse totalement inédite et exceptionnelle. Ce gain peut, depuis novembre 2003, aller jusqu'à 2 000 euros par mois à vie. Le ticket comporte 4 jeux avec des mécaniques et des gains allant crescendo et un jeu spécifique (jeu 4 TV) qui permet de gagner le passage à la TV. Lors de l'émission TV, 4 gagnants TV jouent ensemble et doivent se qualifier au fil de manches successives. 1 seul d'entre eux accèdera à la finale et pourra tenter de remporter le Gain à Vie.	3 euros.	De 3 à 3 000 euros sur le ticket de jeu et de 800 euros par mois pendant 4 ans à 2 000 euros par mois à vie à la TV.
Végas	13 mars 2000 relancé le 16 septembre 2004	Illustre l'univers des jeux dits du casino. Le ticket propose 4 jeux distincts. <i>Roulette</i> : le joueur gratte 3 mises sous chacune desquelles apparaissent un numéro et une somme. Pour gagner, le joueur doit retrouver l'un des 3 numéros sous la roulette, après grattage. <i>Poker</i> : le joueur doit gratter 6 cartes (dont une carte bonus) pour trouver l'une des combinaisons gagnantes : 1 paire, 2 paires, 1 brelan, 1 suite ou 1 carré. <i>Craps</i> : le joueur gratte 4 lancers de 2 dés. Pour gagner, il doit parvenir à faire 7 ou 11 dans un même lancer. <i>Jackpot</i> : pour gagner, le joueur doit gratter 3 points d'interrogation et découvrir trois « 7 », trois « couronnes », trois « bars », trois « cerises » ou trois « étoiles ». Si le joueur fait apparaître une cerise, quelle que soit la zone de jeu, il gagne automatiquement 3 euros. Le joueur cumule les gains acquis à chaque jeu.	3 euros.	De 3 à 40 000 euros.
XIII La BD culte	16 octobre 2000 relancé le 07 mars 2002	Le joueur gratte la bulle et additionne les 4 chiffres découverts. Si le total est égal à 13 il gagne la somme inscrite dans la case gain.	2 euros.	De 2 à 13 000 euros.
Black Jack	15 juin 1992	S'appuie sur l'univers du Casino. Premier jeu instantané à associer le principe d'un score à battre et d'une case Gain. Le joueur doit gratter ses 3 jeux, la case « Banque » et la case « Gain ». Si l'un de ses jeux est supérieur à celui de la « Banque », il gagne la somme inscrite sous la case « Gain ».	2 euros.	De 2 à 20 000 euros.
Pour la Saint Valentin	25 janvier 1999	« Pour la Saint Valentin » est une offre éphémère, proposée tous les ans à partir de janvier. Le joueur gratte 3 couples de ♥. Pour gagner, il doit découvrir 2 symboles identiques dans au moins un même couple de ♥.	2 euros.	De 2 à 10 000 euros.
La Pyramide de Pharaon	3 avril 2003 modifié le 26 février 2004	S'inscrit dans l'univers de l'Égypte Antique. Le ticket propose 4 jeux distincts. <i>Le Sarcophage</i> : le joueur gratte le sarcophage et gagne la somme découverte. Il peut gagner jusqu'à 5 000 euros.	3 euros.	De 3 à 50 000 euros.

		<i>Les Hiéroglyphes</i> : le joueur gratte le papyrus et doit retrouver un ou plusieurs symboles gagnants parmi les hiéroglyphes découverts. Il peut gagner jusqu'à 10 000 euros. <i>Les Colosses</i> : le joueur doit reconstituer des symboles égyptiens en retrouvant les deux moitiés d'un même symbole sous l'un des deux socles à gratter. Le joueur peut gagner jusqu'à 15 000 euros. <i>La pyramide de Pharaon</i> : le joueur gratte la pyramide. Il doit trouver 3 symboles identiques pour gagner la somme correspondante. Le joueur double les gains de ce jeu s'il découvre « le masque de Pharaon ». Il peut gagner jusqu'à 20 000 euros.		
7Extra	15 septembre 2005	Pack contenant 7 nouveaux jeux de grattage + 1 jeu bonus, présentés en bande détachable. La première édition du pack reprend l'univers générique de l'argent. <i>Money</i> : le joueur gratte les liasses de billets et gagne le montant découvert. Il peut gagner jusqu'à 1 000 euros. <i>Cash 2 000 euros</i> : le joueur gratte le code 1 et le code 2 sur le distributeur. Si l'un d'eux correspond au code de sa carte, il gagne le montant associé. Le joueur peut ainsi gagner jusqu'à 2 000 euros. <i>24 Carats</i> : si la valeur du diamant du joueur est supérieure à celle de l'écrin, il gagne la somme inscrite sous la case gain. Le joueur peut gagner jusqu'à 2 000 euros. <i>Ruée vers l'Euro</i> : le joueur gratte pour découvrir les numéros de son magot et ceux du magot de la banque. Si au moins 1 numéro correspond, il se rapporte au tableau de lots du ticket. Le joueur peut gagner jusqu'à 10 000 euros. <i>Eurofortune</i> : le joueur gratte les jeux 1, 2 et 3 et gagne la somme découverte. Au jeu 4, s'il découvre 2 symboles « tirelires », le joueur gagne le montant associé. Le joueur peut gagner jusqu'à 15 000 euros et cumuler ses gains. <i>Pactole</i> : jeux 1 et 2 : si le joueur découvre 2 symboles identiques sous un même jeu, il remporte le montant de la case gain associée. Jeu 3, Décrochez le pactole ! Si le joueur découvre le symbole lingot d'or, il remporte automatiquement le total des 2 cases gain. Le joueur peut gagner jusqu'à 20 000 euros et cumuler ses gains. <i>Chambre Forte</i> : Le ticket comporte 4 jeux : ♣ <i>les cadenas</i> (gain maximum : 5 000 euros) ♣ <i>la clé</i> (gain maximum : 10 000 euros) ♣ <i>le code</i> (gain maximum : 15 000 euros) ♣ <i>les lingots</i> (gain maximum : 20 000 euros) Le joueur peut gagner jusqu'à 50 000 euros et cumuler ses gains. Bonus : le joueur gratte le bonus et gagne la somme découverte (5, 10 ou 100 euros).	10 euros	De 3 à 100 000 euros.

4

○ Sources de documentation

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, sous-direction du cheval, du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (direction de la Comptabilité publique), de la Française des Jeux, et de la division « Services » de l'Insee.

Organismes :

- Insee.
- La Française des Jeux.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, sous-direction du cheval.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, direction de la Comptabilité publique.
- Unedic (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce).

Sites Internet :

- www.fdjeux.com
- www.insee.fr
- www.alisse.insee.fr (Accès en ligne des statistiques structurelles d'entreprises)

– www.statistique-publique.fr

Publications :

Insee

Enquête annuelle d'entreprise.

Insee-Références :

- Les services en France, édition 2006.
- France, Portrait social, édition 2006.

Insee-Document de travail :

- « Les services en 2004 », rapport sur les comptes, E2006/02.

Insee-Première :

- « Les groupes dans les services ; des activités diversifiées proches du cœur de métier », n° 1109, novembre 2006 ;
- « L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation », n° 1099, août 2006 ;
- « L'ouverture à l'international des entreprises de services », n° 1090, juillet 2006 ;
- « Les services marchands résistent en 2005 », n° 1087, juillet 2006.

Insee-Résultats, série Économie (papier et cédérom) :

- « Les entreprises des services en 2003 », n° 22, septembre 2005.

TABLEAU R.05-1

Salariés et établissements employeurs dans les services au 31 décembre

Sources : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic)
Insee (Division Services)

Unité : Nombre

Secteurs d'activité	Code (1) NAF	Salariés des établissements		Établissements employeurs		
		r 2004	p 2005	r 2004	p 2005	2005/2004 %
SERVICES AUX ENTREPRISES		2 999 777	3 082 141	200 066	203 126	1,5
Postes et télécommunications	64	65 826	69 976	2 143	2 690	25,5
Activités de poste et de courrier	64.1	7 008	6 863	619	624	0,8
Télécommunications	64.2	58 818	63 113	1 524	2 066	35,6
Conseils et assistance	72, 74.1 à 4	1 306 522	1 342 197	129 669	131 922	1,7
Activités informatiques	72	301 998	314 472	18 174	18 437	1,4
Services professionnels	74.1A, C, G	349 005	363 667	50 696	51 557	1,7
Administration d'entreprises	74.1J	216 954	216 619	16 365	16 839	2,9
Publicité et études de marché	74.4, 74.1E	153 850	152 542	10 786	10 755	- 0,3
Architecture, ingénierie, contrôle	74.2, 3	284 715	294 897	33 648	34 334	2,0
Services opérationnels	71 74.5 à 8, 90	1 579 026	1 619 914	66 351	66 582	0,3
Location sans opérateur	71	75 885	76 944	8 258	8 292	0,4
Sélection et fourniture de personnel	74.5	671 135	688 076	9 935	10 151	2,2
Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises	74.6 à 8	768 816	790 666	45 819	45 714	- 0,2
Assainissement	90	63 190	64 228	2 339	2 425	3,7
Recherche et développement	73	48 403	50 054	1 903	1 932	1,5
SERVICES AUX PARTICULIERS		1 325 782	1 339 978	242 672	242 699	n.s.
Hôtels et restaurants	55	827 539	838 181	135 164	135 546	0,3
Hôtels de tourisme		179 528	178 606	21 485	20 906	- 2,7
Autres moyens d'hébergement de courte durée		54 077	53 426	7 250	7 324	1,0
Restaurants		429 192	441 607	76 345	77 760	1,9
Cafés et discothèques		52 421	51 547	17 153	16 808	- 2,0
Cantines d'entreprises et restauration sous contrat		96 793	97 792	11 019	10 844	- 1,6
Traiteurs, organisation de réception		15 528	15 203	1 912	1 904	- 0,4
Agences de voyages	63.3Z	47 808	48 560	7 470	7 395	- 1,0
Activités culturelles, récréatives et sportives	92	271 840	271 643	46 451	45 589	- 1,9
Activités audiovisuelles	92.1, 92.2	56 314	58 092	4 997	5 026	0,6
Activités culturelles, récréatives et sportives, hors audiovisuelles	92.3 à 7	215 526	213 551	41 454	40 563	- 2,1
Services personnels et domestiques	93, 95	178 595	181 594	53 587	54 169	1,1
Services personnels	93	177 451	180 447	53 128	53 702	1,1
Services domestiques	95	1 144	1 147	459	467	1,7

(1) Les résultats de la statistique annuelle de l'Unedic sont publiés ici dans la nouvelle nomenclature d'activités française révision 1 (NAF rév. 1, 2003) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003.

TABLEAU R.05-2

Services aux entreprises, services aux particuliers : principaux indicateurs

Source : Insee (EAE services) Unités : Nombre et million d'euros

Secteurs d'activité	Code NAF	Nombre d'entre- prises	Effectif salarié au 31-12		Effectif non salarié annuel moyen	Salaires bruts	Investis- sements (1)	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée hors taxes
			Total	dont à temps partiel					
SERVICES AUX ENTREPRISES									
31 décembre 2003									
Télécommunications et courrier	(2) 64	2 500	161 909	17 352	1 785	6 180,0	7 988,5	51 941,0	26 114,0
Auxiliaires d'assurance	67.2Z	22 440	71 151	15 401	21 328	1 788,3	94,3	7 796,2	5 392,4
Location sans opérateur	71	17 308	80 578	9 125	14 041	1 828,7	9 424,0	19 893,7	10 233,8
Activités informatiques	72	37 483	323 907	29 537	24 719	12 378,9	862,4	40 220,3	22 959,4
Services fournis principalement aux entreprises	74	282 848	2 329 086	994 550	204 384	56 793,6	4 940,7	199 559,0	102 621,4
Assainissement, gestion déchets	90	1 549	63 278	2 712	657	1 524,3	635,8	7 685,4	3 262,5
SERVICES AUX PARTICULIERS									
31 décembre 2004									
Hôtels et restaurants	(3) 55	195 854	840 091	305 071	165 716	13 659,3	2 634,5	59 816,7	28 175,1
Hôtels avec restaurant	55.1A	18 582	144 996	33 906	13 498	2 825,6	872,9	12 096,5	5 725,9
Hôtels de tourisme	55.1C	6 691	33 159	10 336	4 130	597,5	237,1	3 134,7	1 668,6
Autres hôtels non touristiques	55.1E	2 494	2 945	1 172	2 124	44,1	8,5	317,5	168,5
Auberges de jeunesse et refuges	55.2A	141	927	519	116	6,1	1,3	25,1	11,1
Exploitation de terrains de campings	55.2C	4 894	11 162	3 370	4 146	220,0	167,6	1 308,9	649,7
Autre hébergement touristique	55.2E	6 998	25 575	6 599	6 902	526,3	206,3	2 966,9	963,9
Restauration de type traditionnel	55.3A	82 467	342 686	125 666	69 936	5 419,4	745,4	21 290,4	10 329,8
Restauration de type rapide	55.3B	26 703	120 323	71 020	20 394	1 430,0	204,5	6 715,5	3 056,1
Cafés tabacs	55.4A	12 723	17 657	6 414	14 397	204,4	41,7	2 285,1	1 146,8
Débits de boisson	55.4B	30 380	33 484	15 819	27 343	398,5	47,6	2 730,0	1 356,6
Cantines et restaurants d'entreprises	55.5A	454	33 316	10 249	104	568,8	25,8	1 937,7	831,7
Restauration collective sous contrat	55.5C	195	58 813	14 401	60	1 126,9	42,7	3 688,1	1 707,8
Traiteurs, organisation de réception	55.5D	3 132	15 048	5 600	2 568	291,7	33,2	1 320,4	558,6
Agences de voyages	63.3Z	4 276	39 827	5 197	1 790	1 012,4	66,8	11 708,1	1 849,6
92.1,									
2 et 4									
Services audiovisuels et agences de presse	92.1A	1 146	5 136	406	754	339,2	20,1	1 110,7	1 109,7
Production de films pour la télévision	92.1B	2 184	5 749	778	1 569	238,7	22,3	1 141,5	493,7
Production de films pour le cinéma	92.1C	2 142	6 006	1 133	1 513	316,6	32,0	1 666,0	1 242,2
Prestations techniques pour le cinéma et la télévi- sion	92.1D	1 210	8 384	561	769	331,4	60,6	1 240,6	659,6
Distribution de films cinématographiques	92.1F	240	1 346	136	118	59,8	4,5	1 389,7	352,9
Édition et distribution vidéo	92.1G	479	1 458	121	402	66,9	2,6	1 950,7	417,8
Projection de films cinématographiques	92.1J	758	8 982	3 194	342	176,0	116,9	1 133,1	413,4
Activités de radio	92.2A	792	11 753	1 493	422	383,9	37,8	1 352,8	774,0
Production de programmes de télévision	92.2B	407	2 766	216	266	154,1	10,0	711,1	446,2
Édition de chaînes généralistes	92.2D	12	13 473	712	3	726,7	79,2	6 529,9	3 295,1
Édition de chaînes thématiques et locales	92.2E	115	3 395	248	40	149,8	13,0	1 367,2	124,4
Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	92.2F	41	1 645	468	14	60,9	28,2	1 928,2	383,4
Agences de presse	92.4Z	1 505	6 607	843	1 219	302,0	14,0	815,2	507,4
Services personnels	93	97 278	204 479	86 143	87 908	2 603,9	291,4	9 201,6	5 885,9
Blanchisserie, teinturerie de gros	93.0A	570	6 065	740	389	101,9	24,8	307,0	187,0
Blanchisserie, teinturerie de détail	93.0B	8 924	15 946	5 030	7 563	207,6	27,9	815,6	463,3
Coiffure	93.0D	58 428	130 623	60 325	52 562	1 614,8	132,5	4 980,5	3 483,1
Soins de beauté	93.0E	12 153	13 382	5 145	11 180	145,9	23,1	803,2	458,0
Soins aux défunts	93.0G	131	549	134	124	10,8	1,1	40,3	24,1
Pompes funèbres	93.0H	2 231	19 632	6 033	1 935	262,2	41,9	1 141,7	613,7
Activités thermales et de thalassothérapie	93.0K	120	4 267	1 130	28	115,2	23,8	370,3	215,1
Autres soins corporels	93.0L	2 833	3 502	1 537	2 585	40,5	6,8	189,8	107,6
Autres services personnels	93.0N	11 888	10 513	6 069	11 543	105,1	9,5	553,2	334,0

(1) Y compris apports.
(2) Sauf 64.1A : « Postes nationales ».
(3) Sauf 55.2F : « Hébergement collectif non touristique ».

TABLEAU R.05-3

Prélèvements proportionnels non fiscaux applicables sur les courses de chevaux, à compter du 1^{er} janvier 2006 (1)

Source : Journal officiel

Unité : % des enjeux

Désignation des attributaires	Pari Mutuel						Province	
	Paris et région parisienne							
	Sur les hippodromes (2)		Hors les hippodromes (3)		(4) Hors les hippodromes (5) Sur les hippodromes			
	Paris "Simple"	Autres paris	Paris "Tiercé", "Quarté plus", "Quinté plus"	Paris "Simple" et "Par reports"	Autres paris	Paris "Quarté plus", "Quinté plus"	Paris "Simple"	Autres paris
Sociétés de courses (HT)	8,8000	15,2000	15,2000	8,8000	15,2000	15,4000	9,7000	16,6000
Budget général	0,4600	1,7400	1,7400	0,4600	1,7400	2,0988	0,1012	0,6636
Fédération nationale des courses françaises ...	0,6000	0,5000	0,5000	0,6000	0,5000	—	—	—

(1) Le décret n° 2005-1794 du 30 décembre 2005 fixe le taux et la répartition du prélèvement non fiscal sur les sommes engagées au pari mutuel hors et sur les hippodromes à compter du 1^{er} janvier 2006.

(2) Hippodromes de Paris (Auteuil, Longchamp, Vincennes), région parisienne (Enghien, Maisons-Laffitte, Saint-Cloud).

(3) Hormis pour les sommes engagées sur des courses organisées sur les hippodromes autres que ceux de Paris et de la région parisienne (voir note 2), et collectées dans moins du quart du réseau d'enregistrement du pari mutuel urbain.

(4) Pour les sommes engagées sur des courses organisées sur les hippodromes autres que ceux de Paris et de la région parisienne (voir note 2), et collectées dans moins du quart du réseau d'enregistrement du pari mutuel urbain.

(5) Autres que ceux de Paris et de la région parisienne.

TABLEAU R.05-4

Autres prélèvements

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Sous-direction du cheval)

Unité : Million d'euros

	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Montant total des prélèvements supplémentaires progressifs (PMH)-(PMU) (1)	341,7	285,6	296,7	286,9	284,8	284,2	267,4	261,9	257,2	221,8
CSG (2)	///	47,4	57,8	58,9	62,5	66,6	69,0	75,2	80,7	107,7

(1) Barèmes du décret n° 78-1292 du 29 décembre 1978, modifié par le décret n° 95-1405 du 30 décembre 1995.

(2) La CSG s'applique à l'ensemble des paris selon les taux suivants : quarté : 1,938 %, tiercé : 1,615 %, quinté : 1,4535 %, autres paris à l'exception des paris du PMH province 0,5205 % des mises correspondantes.

TABLEAU R.05-5

Recettes des hippodromes et sommes engagées en France sur les courses françaises

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Sous-direction du cheval)

Unité : Million d'euros

	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Sommes engagées au pari mutuel (sur l'hippodrome)	327,9	280,8	249,3	241,0	236,3	239,4	226,6	213,7	196,8
Sommes engagées au pari mutuel urbain en France sur les courses françaises	5 088,3	5 273,4	5 367,0	5 714,9	6 100,6	6 413,9	7 021,2	7 434,1	7 882,6
dont : tiercé, quarté +, quinté +, 2 sur 4, classic tiercé, Grand 7 (1)	3 042,1	3 131,8	3 143,3	3 282,2	3 389,2	3 345,0	3 356,0	2 858,6	3 042,7

(1) De 1995 à 1997, Grand 7, supprimé en 1997. "Classic tiercé" est comptabilisé sur cette ligne depuis sa création en septembre 1999 jusqu'en 2003.

TABLEAU R.05-6

Chiffres d'affaires des produits de « La Française des jeux »

Source : La Française des Jeux

	Unités	1995	2000	2002	2003	2004	2005
LOTO 6/49 - SUPERLOTO - JOKER							
EUROMILLION (1)							
Nombre de bulletins	Million	557,00	302,60	...	...	...	...
Montant des mises	Million d'euros	1 893,11	1 751,08	1 865,94	1 969,76	2 311,64	2 525,87
Lots à payer	»	979,79	892,48	952,67	1 008,94	1 177,85	1 283,02
Prélèvements non fiscaux	»	737,85	737,14	786,96	829,90	1 007,14	1 115,35
dont : Mouvement sportif	»	44,97	48,40	51,71	54,50	63,57	69,60
Prélèvements fiscaux	»	138,73	121,46	126,31	130,92	126,66	127,50
dont : TVA	»	50,46	45,26	46,23	48,42	55,28	58,52
Prélèvements progressifs	»	24,54	12,25	11,99	9,58	7,72	7,67
Produit des arrondis	»	12,20	8,01	5,94	5,10	5,44	5,63
LOTO FOOT MATCHES - MATCHES EUROPÉENS (2)							
DUO FOOT (3)							
Nombre de bulletins	Million	34,00	17,70	...	...	...	...
Montant des mises	Million d'euros	78,51	88,64	108,35	212,73	221,04	283,22
Lots à payer	»	41,77	61,39	75,05	141,02	151,30	198,25
Prélèvements non fiscaux	»	29,58	20,84	25,61	56,65	54,20	65,24
dont : Mouvement sportif	»	1,83	17,63	2,93	5,91	6,14	7,89
Prélèvements fiscaux	»	5,79	6,40	7,69	15,06	15,54	19,72
dont : TVA	»	2,13	2,24	2,60	5,07	5,16	6,41
Prélèvements progressifs	»	1,22	2,71	2,63	2,83	2,40	0,51
Produit des arrondis	»	0,15	0,12	0,19	0,17	0,13	0,25
KÉNO (4)							
Nombre de bulletins	Million	38,00	85,80	...	...	...	...
Montant des mises	Million d'euros	224,56	419,61	415,14	478,73	520,94	522,45
Lots à payer (dont TOP KENO)	»	129,89	243,31	240,72	277,59	304,36	308,69
Prélèvements non fiscaux	»	88,73	165,95	164,46	189,75	204,42	201,92
dont : Mouvement sportif	»	5,34	11,15	11,14	12,83	14,04	14,03
Prélèvements fiscaux	»	5,95	10,35	9,96	11,39	12,15	11,83
dont : TVA	»	5,95	10,35	9,96	11,39	12,15	11,83
RAPIDO							
Nombre de bulletins	Million	///	412,80	...	...	...	...
Montant des mises	Million d'euros	///	844,37	1 588,68	1 762,93	2 046,58	2 085,80
Lots à payer	»	///	574,17	1 080,30	1 198,79	1 386,18	1 391,23
Prélèvements non fiscaux	»	///	248,95	470,24	522,18	612,68	647,37
dont : Mouvement sportif	»	///	23,92	45,31	50,13	58,13	59,34
Prélèvements fiscaux	»	///	21,25	38,13	41,96	47,72	47,21
dont : TVA	»	///	21,25	38,13	41,96	47,72	47,21
JEUX INSTANTANÉS							
Nombre de tickets placés	Million	2 226,00	2 516,00	...	...	...	...
Placements nets (mises)	Million d'euros	2 836,92	3 421,65	3 449,55	3 359,10	3 437,47	3 474,91
Lots à payer	»	1 752,71	2 105,14	2 138,15	2 091,28	2 146,59	2 166,46
Prélèvements non fiscaux	»	951,74	1 159,29	1 163,63	1 125,81	1 149,32	1 169,77
dont : Mouvement sportif	»	67,99	96,93	97,97	95,17	97,51	98,66
Prélèvements fiscaux	»	132,63	157,22	147,76	142,00	141,56	138,68
dont : TVA	»	87,20	102,49	92,58	88,27	86,58	83,09
OAD (Offre de jeux à distance)							
Montant des mises	Million d'euros	///	///	3,09	5,47	15,11	28,21
Lots à payer	»	///	///	2,09	3,61	9,89	18,02
Prélèvements non fiscaux	»	///	///	0,87	1,63	4,60	9,06
dont : Mouvement sportif	»	///	///	0,09	0,15	0,43	0,80
Prélèvements fiscaux	»	///	///	0,13	0,23	0,62	1,13
dont : TVA	»	///	///	0,08	0,14	0,38	0,67

(1) Y compris les jeux LOTO 7 premier tirage le 29/03/1994, dernier tirage le 15/06/95 ; SUPERLOTO, premier tirage le 15/05/1996 ; EUROMILLION à partir de 2004.
(2) Depuis le 2/08/1997, le LOTO SPORTIF est remplacé par le LOTO FOOT MATCHES. Le 15/01/1999, lancement de LOTO FOOT MATCHES Championnats Européens.
(3) Le 28/02/2000, lancement de DUO FOOT.
(4) À partir de janvier 1996, tirage quotidien du KÉNO.

TABLEAU R.05-7

Produit des jeux de casinos (1)

Source : Direction générale de la Comptabilité publique

Unité : Millier d'euros

	1990/1991	1995/1996	2000/2001	(2) 2001/2002	(2) 2002/2003	(2) 2003/2004	(2) 2004/2005
Produit brut total (3).....	365 994,1	1 090 558,3	1 895 807,9	2 456 354,9	2 546 843,0	2 613 151,6	2 647 860,9
dont : Casinos autorisés à avoir des machines à sous.....	254 019,0	1 038 609,7	1 847 119,1	...	...	...	...
dont : Produit brut des machines à sous.....	165 804,5	935 437,2	1 705 977,5	...	...	...	...
dont : Produit brut réel des jeux de tables.....	195 254,8	155 121,1	189 830,4	206 987,8	181 366,1	173 105,1	171 795,7
Produit brut réel des machines à sous (4).....	...	1 089 629,0	2 088 484,8	2 249 367,1	2 365 476,9	2 440 046,5	2 476 065,3
dont : Prélèvements des communes.....	11 332,1	131 435,7	239 974,2	276 417,8	293 438,4	301 838,8	...

- (1) La saison de l'année (n) s'étend du 1^{er} novembre de l'année (n-1) au 31 octobre de l'année (n).
(2) Source : Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire - Sous-Direction des Courses et Jeux.
(3) Comprenant le produit brut réel des jeux de table et le produit brut théorique des machines à sous, servant au calcul des prélèvements jusqu'en mai 2002. À partir de la saison 2001-2002, il comprend le produit brut réel des jeux de tables et des jeux des machines à sous.
(4) Recettes réelles des casinos après distribution des gains aux joueurs.

TABLEAU R.05-8

Indices des prix à la production dans les services

Prix des prestations commercialisées sur le marché français - Moyennes annuelles

Source : Insee

Unité : Base 100 année 2000 (1)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Autres services du courrier	///	///	///	///	100	102,6
Autres services du courrier, courrier national.....	///	///	///	///	100	100,6
Autres services du courrier, courrier international.....	///	///	///	///	100	106,2
Location de véhicules automobiles à court terme	100	101,1	102,8	101,8	100,2	99,4
Location de véhicules utilitaires.....	100	101,5	104,3	105,0	105,1	104,5
Location de véhicules particuliers.....	100	101,0	102,3	101,0	99,2	98,4
Location de machines et d'équipements pour la construction	100	101,7	99,4	99,2	98,8	99,0
Services informatiques :						
Conseil et développement informatiques.....	///	///	100T2	95,8	93,0	93,4
Saisie de données et travaux informatiques à façon.....	///	///	100T1	97,3	97,4	96,6
Services des banques de données.....	///	///	100T1	97,6	99,6	101,3
Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique.....	///	///	100T1	97,8	97,8	99,5
Services comptables	100	103,6	106,8	111,2	115,2	119,9 p
Expertise comptable.....	100	103,7	107,0	110,5	113,1	117,0 p
Audit - commissariat aux comptes.....	100	103,5	106,6	111,6	117,0	122,5 p
Conseil pour les affaires et la gestion	///	///	///	100T2	100,5	100,3
Conseil en management.....	///	///	///	100T2	100,0	100,4
Conseil en relations publiques.....	///	///	///	100T2	100,3	103,8
Services d'ingénierie	100	101,9	103,2	104,3	106,0	107,3
Bâtiment.....	100	103,1	105,3	106,5	108,2	110,3
Infrastructure.....	100	103,3	104,4	105,6	107,7	109,2
Industrie.....	100	101,5	102,6	103,6	105,2	...
Assistance technique, documentation.....	100S1	103,5	104,8	105,9	108,1 p	...
Études préalables.....	100S1	101,6	103,5	106,0	107,6 p	...
Études de conception.....	100S1	102,3	103,7	105,0	106,3 p	...
Maîtrise de la réalisation.....	100S1	100,0	100,8	101,1	102,3 p	...
Publicité	///	100T4	99,9	100,1	99,5	100,2
Enquête et sécurité :						
Services de sécurité, hors installation et maintenance des systèmes.....	100	103,6	106,4	109,7	113,7	117,1
Services de surveillance humaine.....	100	105,9	108,9	112,5	116,5	120,3
Transports de fonds et traitements de valeurs.....	100	102,3	104,9	107,8	112,6	115,2
Services de nettoyage	100	102,1	104,6	107,1	109,0	111,1
Nettoyage de bureaux.....	100	102,2	104,8	107,4	109,2	111,0
Nettoyage de bureaux, marché public.....	100	102,1	104,3	107,2	108,9	111,4
Nettoyage de bureaux, marché privé.....	100	102,2	104,9	107,4	109,2	110,8
Nettoyage d'usines et d'ateliers.....	100	101,7	103,8	106,0	107,7	108,8
Usines et ateliers, locaux classiques.....	100	101,8	104,1	107,0	109,5	110,3
Usines et ateliers, zones sensibles.....	100	102,1	103,9	105,1	106,1	107,6
Nettoyage de locaux commerciaux.....	100	102,2	106,7	109,2	109,4	111,1
Nettoyage d'équipements collectifs.....	100	102,5	105,4	107,8	110,5	112,4
Nettoyage de parties communes d'habitation.....	100	103,4	106,2	108,3	112,1	116,5
Nettoyage des transports.....	100T4	100,9	102,2	104,6	107,6	111,0
Services de nettoyage, marché public.....	100T4	101,6	103,8	106,7	108,7	111,2
Services de nettoyage, marché privé.....	100T4	101,6	104,3	106,6	108,5	110,4

(1) Sauf exception précisée : "Autres services du courrier" base 100 année 2004, pour d'autres séries il est précisé le trimestre (T1 pour 1^{er} trimestre) base 100 dans la colonne de l'année de référence. Pour les 4 sous-séries de l'industrie dans les services d'ingénierie (base 100 au 1^{er} semestre année 2000, les moyennes annuelles sont calculées avec des données semestrielles.

www.insee.fr



L'accès facile et gratuit aux données de l'Insee

- indices professionnels et grands publics
- grands indicateurs économiques
- chiffres clés sur la France économique et sociale
- données détaillées téléchargeables
- données géo-localisées
- études et analyses

Principales nomenclatures utilisées dans cet annuaire

Quelques informations sur les nomenclatures utilisées dans l'Annuaire statistique de la France, ainsi que leurs références bibliographiques, sont données ci-après. Les documents cités comportent, pour la plupart, une introduction méthodologique et des notes explicatives permettant une interprétation plus précise des données publiées.

A. Nomenclatures d'activités et de produits

Dans le cadre d'un mouvement international d'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, une partie du dispositif européen a été révisée au 1^{er} janvier 2002 et au 1^{er} janvier 2003.

1. Nomenclature du commerce extérieur. Depuis le 1^{er} janvier 1988, le système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises est la référence internationale. Au niveau européen, une variante du système harmonisé, la nomenclature combinée (NC) est applicable. Celle-ci s'emboîte exactement dans le système harmonisé. De la même façon, la nomenclature douanière française ou nomenclature générale des produits (NGP) s'emboîte dans la nomenclature combinée.

Depuis la mise en place du marché unique européen, en 1993, les échanges intra-communautaires sont relevés exclusivement en nomenclature combinée ; la nomenclature générale des produits ne peut plus concerner que des échanges avec les pays tiers.

Une nouvelle version de ces nomenclatures devrait entrer en application le 1^{er} janvier 2007.

2. Nomenclature des activités – révision 1.

La nomenclature d'activités française (NAF) s'est substituée à la NAF (nomenclature d'activités et de produits) depuis le 1^{er} janvier 1993. Une version légèrement révisée de la NAF, la NAF révision 1, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Une nouvelle révision, importante sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2008. La présentation de cette nouvelle révision et la nature des principaux changements sont consultables sur www.insee.fr partie nomenclatures définitions méthodes.

La NAF révision 1 reprend tous les niveaux de la NACE révision 1.1 (nomenclature d'activités de la communauté européenne) et y ajoute un niveau national qui éclate (ou non) les classes de la NACE (dernier niveau) pour tenir compte des spécificités et des habitudes nationales.

La NAF révision 1 fait l'objet d'un décret commun avec la CPF révision 1 (classification des produits française) qui oblige l'ensemble des organismes publics à utiliser la nomenclature (ou ses dérivées) dans les textes officiels, décisions, documents, travaux et études. Le code caractérisant l'activité principale exercée par les unités économiques (code APE), attribué par l'Insee, est déterminé à partir du niveau le plus détaillé de la NAF.

Les modifications introduites au 1^{er} janvier 2003 sont dues d'une part à la modification de la NACE, d'autre part aux demandes de modifications françaises émanant des organisations professionnelles et des services statistiques des ministères. Ces révisions ont été validées par la Commission

nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAP) devenue la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (CNNES) depuis le 7 avril 2005.

Lors du passage de la NAF à la NAF révision 1, 31 classes ont été supprimées et 47 nouvelles classes ont été créées. Par ailleurs, 13 classes ont vu leur contenu légèrement modifié sans que la codification ait changé.

Les principales modifications concernent la sidérurgie (fin du traité CECA), la mécanique, l'électronique, l'électricité et le gaz, le commerce de gros, l'hôtellerie, les télécommunications, la location de voitures, les services informatiques, l'assainissement, l'audiovisuel.

3. Nomenclature des produits - révision 1. Au niveau international, les produits (biens et services) sont répertoriés conformément à la classification centrale des produits (CPC). Au niveau européen, ils relèvent de la classification des produits associée aux activités (CPA) ; une table de passage permet de relier la CPA à la CPC.

La classification des produits française (CPF) instaurée également au 1^{er} janvier 1993 se substitue au volet « produits » de la nomenclature d'activités et de produits (NAP 73) et à la nomenclature détaillée de produits (NODEP) dont elle reprend le degré de détail. Les classifications CPF et CPA sont quasiment identiques.

Une nouvelle version de la CPF, la CPF révision 1, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003.

La révision de la NAF n'a pratiquement pas de conséquences sur la CPF. La principale modification de la CPF est la création de nombreux codes de services industriels permettant d'isoler les services rendus par les sous-traitants.

L'Insee a construit deux niveaux de regroupement en 16 et 36 positions pour les activités et les produits. Ces regroupements économiques, dénommés nomenclature économique de synthèse (NES), constituent un dénominateur commun pour la présentation des statistiques agrégées, valable pour tous les domaines. Ils sont complétés par un niveau méso-économique en 114 positions. Les codes et intitulés de la NES n'ont pas été modifiés lors de la révision 2003 de la NAF et de la CPF.

Cette nomenclature, détaillée selon les niveaux 16, 36 et 114 est donnée dans le tableau du point E dans sa présentation « Activités ».

Par ailleurs, les comptes nationaux sont, depuis leur publication en 1999, compatibles avec la nomenclature d'activités française elle-même cohérente avec la NACE (nomenclature des communautés européennes). La nomenclature adoptée permet de meilleures comparaisons internationales.

Les nomenclatures du commerce extérieur, révisées chaque année, sont publiées dans les documents suivants :

- les règlements européens de la Nomenclature combinée (en vente au *Journal officiel*, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15) ;
- la Nomenclature générale des produits (en vente au Centre de renseignements statistiques des douanes, 8, rue de la Tour-des-Dames, 75436 Paris Cedex 09).

Les nomenclatures d'activités et de produits sont publiées par l'Insee dans la collection « Nomenclatures et codes ». Elles peuvent aussi être consultées sur le site Internet www.insee.fr.

Tous les textes juridiques concernant les nomenclatures européennes sont édités par le Journal officiel des Communautés européennes (JOCE) et vendus au *Journal officiel* (26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15), en particulier :

- le règlement du Conseil 3037/90 du 9 octobre 1990 amendé par le règlement de la Commission 29/2002, pour la NACE (disponible également à Insee Info-Service),

- le règlement du Conseil 3696/93 modifié par le règlement de la Commission 204/2002, pour la CPA.

4. Classification type pour le commerce international (CTCI) ONU, 1988 (3^e révision) :

- en vente à la librairie du Commerce international, 10 avenue d'Iéna, 75116 Paris.

5. Nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques de transports (NST), Office statistique des Communautés européennes, 3^e révision, 1982 :

- en vente au service des publications européennes de la Direction des journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.

6. Nomenclatures de la consommation des ménages « fonctions » et « durabilité » :

- nomenclatures adaptées ou inspirées des catégories de l'ONU,

- publiées chaque année dans « La consommation des ménages en... » dans la collection *Insee-Résultats*.

B. Nomenclature Insee de métiers, emplois et catégories sociales

Ces nomenclatures permettent le classement des personnes en fonction de caractéristiques professionnelles individuelles :

Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS et PCS ESE). — La nomenclature PCS est utilisée pour la codification de la profession dans le recensement et les enquêtes que l'Insee réalise auprès des ménages, depuis le recensement de 1982. La nomenclature PCS rénovée, dite PCS-2003, est entrée en vigueur début 2003. La rénovation a porté sur le niveau le plus fin de la nomenclature, celui des professions, qui comporte désormais 497 postes, dont 486 postes d'actifs. Les niveaux plus agrégés des groupes socioprofessionnels (8 groupes correspondant au premier chiffre de la profession), et des catégories socioprofessionnelles (42 postes correspondant aux deux premiers chiffres de la PCS, avec une version agrégée en 24 postes), n'ont en revanche pas été affectés par la rénovation :

- le « niveau 8 » ou groupe socioprofessionnel comporte 6 postes d'actifs,

- le « niveau 24 » ou catégorie socioprofessionnelle agrégée, comporte 19 postes d'actifs (permettant notamment d'avoir une distinction entre salariés/non-salariés, public/privé),

- le « niveau 42 » ou catégorie socioprofessionnelle, comporte 32 postes d'actifs.

La correspondance entre les niveaux 8, 24 et 42 de la PCS est donnée dans le tableau du point F.

Il existe une version affinée de la nomenclature PCS, dite nomenclature PCS des Emplois Salariés d'Entreprise (PCS-ESE), utilisée par les entreprises du secteur privé pour codifier la

profession de leurs salariés dans les formulaires administratifs ou d'enquête statistique. La PCS-ESE ne concerne que des professions d'actifs salariés. Elle a été rénovée en même temps que la nomenclature PCS. La PCS-ESE 2003 est entrée en vigueur début 2003. Elle comporte 412 postes au niveau le plus fin des professions, dont certains correspondent à des éclatements de postes de la PCS. Aux niveaux plus agrégés, elle comporte 6 groupes socioprofessionnels et 29 catégories socioprofessionnelles.

- la *Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles 2003*, Insee, est l'index analytique de référence, disponible en format papier dans la série « Nomenclatures et codes ».

- la *Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des Emplois Salariés d'Entreprise 2003*, Insee est l'index analytique de référence, disponible en format papier dans la série « Nomenclatures et codes ».

Les deux nomenclatures peuvent également être consultées sur le site Internet de l'Insee www.insee.fr

C. Découpages géographiques

Le Code officiel géographique rassemble en un seul volume les codes et libellés des pays et territoires étrangers, des régions, des départements, des arrondissements, des cantons, des communes. Il se décompose de la façon suivante :

- une table de correspondance région-département ;

- un tableau du nombre d'arrondissements et de cantons au 1^{er} janvier et du nombre de communes à différentes dates ;

- les listes des arrondissements, cantons, communes et des modifications communales intervenues depuis 1943 pour les départements métropolitains et les Dom.

- les listes des cantons et communes pour les Collectivités d'outre-mer ;

- la liste des pays et territoires étrangers.

L'édition 1999 (la 13^e) du Code Officiel Géographique donne la situation de la géographie administrative au 1^{er} janvier 1999. Les précédentes éditions sont parues en 1943, 1954, 1961, 1966, 1968, 1971, 1975, 1978, 1982, 1985, 1990 et 1994.

Chaque année, le Code officiel Géographique fait l'objet d'une mise à jour ; la dernière publiée est établie au 1^{er} janvier 2006.

Il peut être consulté sur le site Internet de l'Insee www.insee.fr

D. Nomenclature des maladies et causes de décès

Extrait de la Classification internationale des maladies (10^e révision, 1996) — Élaborée par l'Organisation mondiale de la santé :

- en vente à la librairie Arnette, 2, rue Casimir-Delavigne, Paris (6^e).

E. Correspondances entre la Nomenclature économique de synthèse (NES) en « 16 », « 36 » et « 114 » positions et les divisions ou groupes de la Nomenclature d'activités française (NAF révision 1).

NES « 16 »	NES « 36 »	NES « 114 »	Divisions, groupes ou classes de la NAF
EA Agriculture, sylviculture, pêche.	A0 Agriculture, sylviculture, pêche.	A01 Agriculture, chasse, services annexes. A02 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes. A03 Pêche, aquaculture.	01 02 05
EB Industries agricoles et alimentaires.	B0 Industries agricoles et alimentaires.	B01 Industrie des viandes. B02 Industrie du lait. B03 Industrie des boissons. B04 Travail du grain, fabrication d'aliments pour animaux. B05 Industries alimentaires diverses. B06 Industrie du tabac.	15.1 15.5 15.9 15.6, 15.7 15.2 à 15.4, 15.8 16
EC Industries des biens de consommation.	C1 Habillement, cuir.	C11 Industrie de l'habillement et des fourrures. C12 Industrie du cuir et de la chaussure.	18 19
	C2 Édition, imprimerie, reproduction.	C20 Édition, imprimerie, reproduction.	22
	C3 Pharmacie, parfumerie, entretien.	C31 Industrie pharmaceutique. C32 Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien.	24.4 24.5
	C4 Industries des équipements du foyer.	C41 Fabrication de meubles. C42 Bijouterie et fabrication d'instruments de musique. C43 Fabrication d'articles de sport, de jeux et industries diverses. C44 Fabrication d'appareils domestiques. C45 Fabrication d'appareils de réception, enregistrement, reproduction (son, image). C46 Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie.	36.1 36.2, 36.3 36.4 à 36.6 29.7 32.3 33.4, 33.5
ED Industrie automobile.	D0 Industrie automobile.	D01 Construction automobile. D02 Fabrication d'équipements automobiles.	34.1, 34.2 34.3

E. Correspondances entre la Nomenclature économique de synthèse (NES) en « 16 », « 36 » et « 114 » positions et les divisions ou groupes de la Nomenclature d'activités française (NAF révision 1) (suite).

EE Industries des biens d'équipement.	E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire.	E11 Construction navale. E12 Construction de matériel ferroviaire roulant. E13 Construction aéronautique et spatiale. E14 Fabrication de cycles, motocycles, matériel de transport n.c.a.	35.1 35.2 35.3 35.4, 35.5
	E2 Industries des équipements mécaniques.	E21 Fabrication d'éléments en métal pour la construction. E22 Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières. E23 Fabrication d'équipements mécaniques. E24 Fabrication de machines d'usage général. E25 Fabrication de machines agricoles. E26 Fabrication de machines-outils. E27 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique. E28 Fabrication d'armes et de munitions.	28.1 28.2, 28.3 29.1 29.2 29.3 29.4 29.5 29.6
	E3 Industries des équipements électriques et électroniques.	E31 Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique. E32 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques. E33 Fabrication d'appareils d'émission et de transmission. E34 Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie. E35 Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle.	30 31.1 32.2 33.1 33.2, 33.3
EF Industries des biens intermédiaires.	F1 Industries des produits minéraux.	F11 Extraction de minerais métalliques. F12 Autres industries extractives. F13 Fabrication de verre et d'articles en verre. F14 Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction.	13 14 26.1 26.2 à 26.8
	F2 Industrie textile.	F21 Filature et tissage. F22 Fabrication de produits textiles. F23 Fabrication d'étoffes et d'articles à maille.	17.1 à 17.3 17.4, 17.5 17.6, 17.7
	F3 Industrie du bois et du papier.	F31 Travail du bois et fabrication d'articles en bois. F32 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton. F33 Fabrication d'articles en papier ou en carton.	20 21.1 21.2

E. Correspondances entre la Nomenclature économique de synthèse (NES) en « 16 », « 36 » et « 114 » positions et les divisions ou groupes de la Nomenclature d'activités française (NAF révision 1) (suite).

EF Industries des biens intermédiaires (fin).	F4 Chimie, caoutchouc, plastiques.	F41	Industrie chimique minérale.	24.1A à 24.1E et 24.1J
		F42	Industrie chimique organique.	24.1G, 24.1L, 24.1N
		F43	Parachimie.	24.2, 24.3, 24.6
		F44	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques.	24.7
		F45	Industrie du caoutchouc.	25.1
		F46	Transformation des matières plastiques.	25.2
	F5 Métallurgie et transformation des métaux.	F51	Sidérurgie et première transformation de l'acier.	27.1 à 27.3
		F52	Production de métaux non ferreux.	27.4
		F53	Fonderie.	27.5
F54		Services industriels du travail des métaux.	28.4, 28.5	
F55		Fabrication de produits métalliques.	28.6, 28.7	
F56		Récupération.	37	
F6 Industries des composants électriques et électroniques.	F61	Fabrication de matériel électrique.	31.2 à 31.6	
	F62	Fabrication de composants électroniques.	32.1	
EG Énergie.	G1 Production de combustibles et de carburants.	G11	Extraction de houille, de lignite et de tourbe.	10
		G12	Extraction d'hydrocarbures ; services annexes.	11
		G13	Extraction de minerais d'uranium.	12
		G14	Cokéfaction et industrie nucléaire.	23.1, 23.3
		G15	Raffinage de pétrole.	23.2
	G2 Eau, gaz, électricité.	G21	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur.	40
G22		Captage, traitement et distribution d'eau.	41	
EH Construction.	H0 Construction.	H01	Bâtiment.	45.2A à 45.2B, 45.2J à 45.2L, 45.2T, 45.2V, 45.3A à 45.3F, 45.4
		H02	Travaux publics.	45.1, 45.2C à 45.2F, 45.2N, 45.2P, 45.2R, 45.2U, 45.3H, 45.5
EJ Commerce.	J1 Commerce et réparation automobile.	J10	Commerce et réparation automobile.	50
		J20	Commerce de gros, intermédiaires.	51
	J3 Commerce de détail, réparations.	J31	Grandes surfaces à prédominance alimentaire.	52.1D à 52.1F
		J32	Magasins d'alimentation, spécialisés ou non.	52.1A à 52.1C, 52.2
		J33	Autres commerces de détail, en magasin ou non, réparations.	52.1H, 52.1J, 52.3 à 52.7

E. Correspondances entre la Nomenclature économique de synthèse (NES) en « 16 », « 36 » et « 114 » positions et les divisions ou groupes de la Nomenclature d'activités française (NAF révision 1) (suite et fin).

EK Transports.	K0 Transports.	K01 Transport ferroviaire. K02 Transport routier de voyageurs. K03 Transport routier (ou par conduites) de marchandises. K04 Transport par eau. K05 Transport aérien. K06 Transport spatial. K07 Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures. K08 Agences de voyage. K09 Organisation du transport de fret.	60.1 60.2A à 60.2G 60.2L à 60.2P, 60.3 61 62.1, 62.2 62.3 63.1, 63.2 63.3 63.4
EL Activités financières.	L0 Activités financières.	L01 Intermédiation financière. L02 Assurance. L03 Auxiliaires financiers et d'assurance.	65 66 67
EM Activités immobilières.	M0 Activités immobilières.	M01 Promotion, gestion immobilière. M02 Location immobilière.	70.1, 70.3 70.2
EN Services aux entreprises.	N1 Postes et télécommunications.	N11 Activités de poste et de courrier. N12 Télécommunications.	64.1 64.2
	N2 Conseils et assistance.	N21 Activités informatiques. N22 Services professionnels. N23 Administration d'entreprises. N24 Publicité et études de marché. N25 Architecture, ingénierie, contrôle.	72 74.1A, 74.1C, 74.1G 74.1J 74.1E, 74.4 74.2, 74.3
	N3 Services opérationnels.	N31 Location sans opérateur. N32 Sélection et fourniture de personnel. N33 Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises. N34 Assainissement, voirie et gestion des déchets.	71 74.5 74.6 à 74.8 90
	N4 Recherche et développement.	N40 Recherche et développement.	73
EP Services aux particuliers.	P1 Hôtels et restaurants.	P10 Hôtels et restaurants.	55
	P2 Activités récréatives, culturelles et sportives.	P21 Activités audiovisuelles. P22 Autres activités récréatives, culturelles et sportives.	92.1, 92.2 92.3 à 92.7
	P3 Services personnels et domestiques.	P31 Services personnels. P32 Services domestiques.	93 95, 96, 97
EQ Éducation, santé, action sociale.	Q1 Éducation.	Q10 Éducation.	80
	Q2 Santé, action sociale.	Q21 Activités relatives à la santé. Q22 Action sociale.	85.1, 85.2 85.3
ER Administration.	R1 Administration publique.	R10 Administration publique.	75
	R2 Activités associatives et extra-territoriales.	R21 Activités associatives. R22 Activités extra-territoriales.	91 99

F. Correspondances entre les niveaux 8, 24 et 42 de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Niveau agrégé (8 postes dont 6 pour les actifs)	Niveau de publication courante (24 postes dont 19 pour les actifs)	Niveau détaillé (42 postes dont 32 pour les actifs)
1. Agriculteurs exploitants.	10 Agriculteurs exploitants.	11 Agriculteurs sur petite exploitation. 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation. 13 Agriculteurs sur grande exploitation.
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise.	21 Artisans.	21 Artisans.
	22 Commerçants et assimilés.	22 Commerçants et assimilés.
	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures.	31 Professions libérales et assimilés.	31 Professions libérales.
	32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques.	33 Cadres de la fonction publique. 34 Professeurs, professions scientifiques. 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles.
	36 Cadres d'entreprise.	37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise. 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise.
	41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés.	42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés. 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social. 44 Clergé, religieux. 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique.
4. Professions intermédiaires.	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises.	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises.
	47 Techniciens.	47 Techniciens.
	48 Contremaîtres, agents de maîtrise.	48 Contremaîtres, agents de maîtrise.
	51 Employés de la fonction publique.	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique. 53 Policiers et militaires.
5. Employés.	54 Employés administratifs d'entreprise.	54 Employés administratifs d'entreprise.
	55 Employés de commerce.	55 Employés de commerce.
	56 Personnels des services directs aux particuliers.	56 Personnels des services directs aux particuliers.
	61 Ouvriers qualifiés.	62 Ouvriers qualifiés de type industriel. 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal. 64 Chauffeurs. 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport.
6. Ouvriers.	66 Ouvriers non qualifiés.	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel. 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal.
	69 Ouvriers agricoles.	69 Ouvriers agricoles.
	71 Anciens agriculteurs exploitants.	71 Anciens agriculteurs exploitants.
7. Retraités.	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise.	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise.
	73 Anciens cadres et professions intermédiaires.	74 Anciens cadres. 75 Anciennes professions intermédiaires.
	76 Anciens employés et ouvriers.	77 Anciens employés. 78 Anciens ouvriers.
	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé.	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé.
8. Autres personnes sans activité professionnelle.	82 Inactifs divers (autres que retraités).	83 Militaires du contingent. 84 Élèves, étudiants. 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités). 86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités).

SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS DANS CET ANNUAIRE

AAH	Allocation d'adulte handicapé	ARPE	Allocation de remplacement pour l'emploi
AASQA	Association agréée de surveillance de la qualité de l'air	ARRCO	Association des régimes de retraite complémentaire
ACAM	Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles	ARS	Allocation de rentrée scolaire
ACEMO	Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre	ARSM	Allocation représentative des services ménagers
ACM	Association pour le commerce moderne	ARTT	Aménagement et réduction du temps de travail
ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale	ASA	Association syndicale autorisée
ACP	Afrique - Caraïbes - Pacifique (ensemble des pays signataires des Accords de Lomé)	ASF	Allocation de soutien familial
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne	ASF	Association française des sociétés financières
ADASEA	Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles	ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ADCF	Assemblée des communautés de France	ATIC	Association technique de l'importation charbonnière
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	ATOSS	Personnel administratif, technicien, ouvrier de service et de santé
ADEPALE	Association des entreprises de produits alimentaires élaborés	AUD	Allocation unique dégressive
ADIL	Association départementale d'information sur le logement	AVTS	Allocation au vieux travailleur salarié
ADSL	Asymétrie digital subscriber line (ligne numérique à paires asymétriques)	BA	Bénéfice agricole
AELE	Association européenne de libre échange	BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs
AEMO	Action éducative en milieu ouvert	BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
AER	Allocation équivalent-retraite remplacement	BAFI	Base de données des agents financiers
AES	Allocation d'éducation spéciale	BAPAAT	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports
AF	Allocations familiales	BARPI	Bureau analyse des risques et des pollutions industrielles
AFB	Association française des banques	BASE	Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative
AFEAMA	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée	BCE	Banque centrale européenne
AFNOR	Association française de normalisation	BCN	Banque centrale nationale
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes	BCRD	Budget civil de recherche et développement
AFR	Allocation formation-reclassement	BDA	Banque de données agrégées
AGEA	Fédération des agents généraux d'assurance	BDF	Budget des familles
AGED	Allocation de garde d'enfant à domicile	BDI	Banque de données individuelles
AGIRC	Association générale des institutions de retraites des cadres	BEATEP	Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire
AIE	Agence internationale de l'énergie	BEES	Brevet d'état d'éducateur sportif
AIS	Enseignement relevant de l'initiation, l'adaptation et l'intégration scolaire	BEH	Bulletin épidémiologique hebdomadaire
ALF	Allocation de logement familial	BEI	Banque européenne d'investissement
ALISSE	Accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises	BEP	Brevet d'études professionnelles
ALS	Allocation de logement social	BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles (et classes y préparant)
AMF	Autorité des marchés financiers	BEPC	Brevet d'études de premier cycle
ANAEM	Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations	BFCE	Banque française du commerce extérieur
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat	BGCA	Bâtiment et génie civil agricole
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	BIC	Bénéfices industriels et commerciaux
ANF	Actifs non financiers	BIC-BRN	Régime réel normal des BIC
ANPE	Agence nationale pour l'emploi	BIC-RSI	Régime réel simplifié des BIC
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche	BISF	Bon des institutions et sociétés financières
AOC	Appellation d'origine contrôlée	BIT	Bureau international du travail
APA	Allocation personnalisée d'autonomie	BMS	Bulletin mensuel de statistique
APE	Activité principale exercée	BMTN	Bon à moyen terme négociable
APE	Allocation parentale d'éducation	BNC	Bénéfices non commerciaux
APEC	Association pour l'emploi des cadres	BODACC	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales
API	Allocation de parent isolé	BPA	Brevet professionnel agricole
APJE	Allocation pour jeune enfant	BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
APL	Aide personnalisée au logement	BRGM	Bureau de recherche géologique et minière
APU	Administration publique	BSLN	Base de sondage des logements neufs
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes	BTA	Brevet de technicien agricole
ARE	Allocation de retour à l'emploi	BTAN	Bon à taux annuel normalisé
		BTF	Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés
		BTP	Bâtiment et travaux publics
		BTS	Brevet de technicien supérieur
		BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
		CA	Cour d'appel
		CAAH	Complément allocation adulte handicapé
		CADES	Caisse d'amortissement de la dette sociale
		CAF	Caisse d'allocations familiales

CAF	Capacité d'autofinancement	CIM	Classification internationale des maladies
CAF	Coût, assurance et fret	CIO	Comité international olympique
CAHT	Chiffre d'affaires hors taxes	CIPAL	Classe d'initiation pré-professionnelle en alternance
CAMAVIC	Caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes	CIREF	Centre d'information du réseau électrique français
CAMR	Caisse autonome mutuelle des retraites des agents des chemins de fer français. Elle a été intégrée à la CNAV début 1992	CIRI	Comité interministériel de restructuration économique
CANAM	Caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles	CITE	Classification internationale type de l'éducation
CANCAVA	Caisse autonome nationale de compensation d'assurance vieillesse artisanale	CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	CIVC	Comité interprofessionnel du vin de champagne
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole	CJO	Corrigé des jours ouvrables
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique du second degré	CLCC	Centre de lutte contre le cancer
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique	CLIPA	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance
CAT	Centre d'aide par le travail	CM	Culture marine
CCAM	Classification commune des actes médicaux	CME	Conseil mondial de l'énergie
CCCEP	Caisse centrale des caisses d'épargne et de prévoyance	CMPP	Culture marine-petite pêche
CCCN	Commission des comptes commerciaux de la nation	CMU	Couverture maladie universelle
CDAG	Consultation de dépistage anonyme et gratuit	CNA	Caisse nationale des autoroutes
CDC	Caisse des dépôts et consignations	CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CDES	Commission départementale d'éducation spéciale	CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CDF	Charbonnages de France	CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CDN	Centre dramatique national	CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CDNEJ	Centre dramatique national pour l'enfance et la jeunesse	CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CEA	Commissariat à l'énergie atomique	CNAVPL	Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement	CNAVTS	Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés
CEE	Communauté économique européenne	CNBF	Caisse nationale des barreaux français
CEL	Compte épargne logement	CNC	Centre national de la cinématographie
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts	CNCA	Caisse nationale de Crédit agricole
CEP	Certificat d'études primaires	CNCT	Conseil national du crédit et du titre
CEREN	Centre d'études et de recherche économique sur l'énergie	CNE	Caisse nationale d'épargne
CEREQ	Centre d'études et de recherche sur les qualifications	CNED	Centre national d'enseignement à distance
CERTU	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques	CNES	Centre national d'études spatiales
CES	Contrats emploi solidarité	CNIL	Commission nationale informatique et libertés
CESP	Centre d'étude des supports de publicité	CNIS	Conseil national de l'information statistique
CF	Complément familial	CNNES	Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales
CFA	Centre de formation d'apprentis	CNPF	Conseil national du patronat français (voir MEDEF)
CFDT	Confédération française démocratique du travail	CNPS	Conseil national des professions du spectacle
CFE	Centre de formalités des entreprises	CNR	Conservatoire national de région
CFE-CGC	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres	CNRA	Certificat de navigabilité restreint aux avions ou planeurs
CFM	Compagnie française du méthane	CNRAC	Certificat de navigabilité restreint aux aéronefs de collection
CFPAJ	Centre de formation professionnelle agricole pour jeunes	CNRACL	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens	CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CGE	Compagnie générale d'électricité	CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CGPME	Confédération générale des petites et moyennes entreprises	CNT	Caisse nationale des télécommunications
CGT	Confédération générale du travail	COB	Commission des opérations de bourse
CGT-FO	Confédération générale du travail-Force ouvrière	CODEVI	Compte pour le développement industriel
CHS	Centre hospitalier spécialisé	COE	Centre d'observation économique
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	COGEMA	Compagnie générale des matières nucléaires
CHU	Centre hospitalier universitaire	COI	Changements organisationnels et informatisation
CIAT	Comité interministériel pour l'aménagement du territoire	COICOP	Classification of individual consumption by purpose (Classification des fonctions de consommation des ménages)
CIB	Classification internationale des brevets	COM	Collectivité d'outre-mer
CIL	Comité interprofessionnel du logement	COREF	Comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi
		COTOREP	Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel
		CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage
		CPAL	Comité de probation et d'assistance aux libérés
		CPCI	Commission permanente de concertation pour l'industrie

CPDP	Comité professionnel du pétrole	DIRD	Dépense intérieure de recherche & développement
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles	DIRDA	Dépense intérieure de recherche & développement des administrations
CP	Conseil de prud'hommes	DIRDE	Dépense intérieure de recherche & développement des entreprises
CPPAP	Commission paritaire de la presse et agences de presse	DIREM	Direction des ressources énergétiques et minérales
CPPN	Classe pré-professionnelle de niveau	DIREN	Direction régionale de l'environnement
CQP	Certificat de qualification professionnelle	DIS	Diplôme interuniversitaire de spécialités
CRBF	Comité de réglementation bancaire et financière	DMS	Durée moyenne de séjour
CRDS	Contribution au remboursement de la dette sociale	DNN	Distributeur non nationalisé
CREDOC	Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie	DNP	Direction de la nature et des paysages
CREPS	Centre régional d'éducation physique et sportive	DOM	Département d'outre-mer
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires	DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel	DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
CSBM	Consommation de soins et de biens médicaux	DPPR	Direction de la prévention, de la pollution et des risques
CSG	Contribution sociale généralisée	DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
CSP	Catégorie socioprofessionnelle	DRES	Dotation régionale d'équipement scolaire
CSSS	Contribution sociale de solidarité des sociétés	DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
CV	Centre de vacances	DSI	Département des systèmes d'information
CVS	Corrigé des variations saisonnières	DTS	Droit de tirages spéciaux
DADS	Déclaration annuelle de données sociales	DUT	Diplôme universitaire de technologie
DAEI	Direction des affaires économiques et internationales	EAE	Enquête annuelle d'entreprise
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires	EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	EBE	Excédent brut d'exploitation
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale	ECO	Europe centrale et orientale
DBO	Demande biochimique en oxygène	ECU	Unité de compte européenne
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales	EDF	Électricité de France
DDE	Direction départementale de l'équipement	EHES	École des hautes études en sciences sociales
DDEC	Dotation départementale d'équipement des collèges	EIT	Endettement intérieur total
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	EMMA	École municipale de musique agréée
DEB	Déclaration d'échanges de biens	EMHV	Ester méthylique d'huile végétale
DEDPAD	Diplôme d'État de directeur de projet d'animation et de développement	ENA	École nationale d'administration
DEFA	Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animateur	ENM	École nationale de la magistrature
DEFM	Demande d'emploi en fin de mois	ENM	École nationale de musique
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	ENS	École normale supérieure
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales	ENSA	École normale supérieure agronomique
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques	ENSAD	École nationale supérieure des arts décoratifs
DGFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique	ENSBA	École nationale supérieure des beaux-arts
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	ENSCI	École nationale supérieure de création industrielle
DGCL	Direction générale des collectivités locales	ENV	École nationale de vétérinaires
DGD	Dotation générale de décentralisation	EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
DGDDI	Direction générale des douanes et des droits indirects	EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie
DGE	Dotation globale d'équipement	EPIC	Établissement public industriel et commercial
DGEMP	Direction générale de l'énergie et des matières premières	EPLE	Établissements publics locaux d'enseignement
DGF	Dotation globale de fonctionnement	EPS	Éducation physique et sportive
DGFAR	Direction générale de la forêt et des affaires rurales	EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
DGRST	Délégation générale à la recherche scientifique et technique	ERCV	Enquête sur les ressources et les conditions de vie
DGS	Direction générale de la santé	EREA	Établissement régional d'enseignement adapté
DGSE	Direction générale de la sécurité extérieure	ERF	Enquête revenus fiscaux
DGT	Direction générale des télécommunications	ERM	Électroradiologie médicale
DGTREN	Direction générale transport énergie	ES	(Série) Economique et sociale
DIAC	Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires (ex-DATAR)	ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
DIDEME	Direction de la demande et des marchés énergétiques	ETBE	Ethyl Tertio Butyl Ether
		ETC	Extraits et tableaux des comptes de la Nation
		ETP	Équivalent temps plein
		EUROSTAT	European statistical office (cf. OSCE)
		EURIBOR	Taux interbancaire offert en euro
		EU-SILC	Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie
		FAB	Franco à bord
		FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
		FBCF	Formation brute de capital fixe
		FBF	Fédération bancaire française
		FCA	Fédération française des courtiers d'assurance

FCC	Fonds commun de créance	INED	Institut national d'études démographiques
FCDR	Fonds de correction des déséquilibres régionaux	INP	Institut national polytechnique
FCIMT	Fonds commun d'intervention sur les marchés à terme	INPI	Institut national de la propriété industrielle
FCP	Fonds commun de placement	INRA	Institut national de la recherche agronomique
FCPE	Fonds commun de placement d'entreprise	INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
FCPI	Fonds commun de placement dans l'innovation	INSEP	Institut national du sport et de l'éducation physique
FCPP	Fonds commun de placement de proximité	INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
FDES	Fonds de développement économique et social	INVS	Institut de veille sanitaire
FED	Fonds européen de développement	IPAMPA	Indice des prix d'achat des moyens de production agricole
FEDHUIL	Fédération nationale des huiles métropolitaines et industries dérivées	IPBIA	Indice des prix des biens d'investissement de l'agriculture
FEDER	Fonds européen de développement régional	IPC	Indice des prix à la consommation
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole	IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
FFI	Faisant fonction d'interne	IPCIA	Indice des prix des consommations intermédiaires de l'agriculture
FFIPSA	Fonds de financement de la protection sociale agricole	IPPAP	Indice des prix des produits agricoles à la production
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale	IRCANTEC	Institut de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités locales
FFSA	Fédération française de sociétés d'assurance	IREP	Institut de recherches et d'études publicitaires
FIAC	Fédération française des industries d'aliments conservés	IRL	Indice de référence des loyers
FMI	Fonds monétaire international	IRP	Institut régional de participation
FNB	Fédération nationale du bâtiment	IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
FNE	Fonds national de l'emploi	ISBLSM	Institution sans but lucratif au service des ménages
FNPF	Fonds national des prestations familiales	ISF	Impôt de solidarité sur la fortune
FNS	Fonds national de solidarité	ITOM	Inventaire des unités de traitement des ordures ménagères
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles	ITSEE	Institut territorial de la statistique et des études économiques
FNTPT	Fédération nationale des transformateurs de pommes de terre	IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
FOREC	Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale	IUT	Institut universitaire de technologie
FPA	Formation professionnelle des adultes	IVG	Interruption volontaire de grossesse
FPC	Formation professionnelle continue	JRLC	Juridiction régionale de libération conditionnelle
FSV	Fonds de solidarité vieillesse	JO	Journal officiel
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun	LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
GAME	Gestion automatisée des mesures éducatives	LEP	Lycée d'enseignement professionnel
GBPE	Groupement de banques pour l'émission d'emprunts obligataires	LIFI	Liaisons financières entre entreprises privées, donne lieu à enquête annuelle
GDF	Gaz de France	LMD	Licence-master-doctorat
GMR	Garantie mensuelle de rémunération	LPA	Lycée professionnel agricole
GREF	Génie rural des eaux et forêts	MAF	Modernisation des activités financières
GRETA	Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement	MATIF	Marché à terme d'instruments financiers
GSO	Gaz du sud-ouest	MBS	Marge brute standard
HAD	Hospitalisation à domicile	MEDEF	Mouvement des entreprises de France (ex CNPF)
HID	Handicaps, incapacités, dépendance	MIDEM	Marché international du disque, de l'édition musicale et de la vidéo-musique
HLM	Habitation à loyer modéré	MINEFI	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
HLM/O	Habitation à loyer modéré ordinaire	MISEFEN	Maîtrise de l'immigration du séjour des étrangers en France et de la nationalité
HPP	Hôpital psychiatrique privé	MISP	Médecin inspecteur de santé publique
IAA	Industrie agroalimentaire	MJC	Maison des jeunes et de la culture
ICC	Indice du coût de la construction	MONEP	Marché des options négociables de Paris
ICS	Industrie, construction, commerce et services	MSA	Mutualité sociale agricole
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer	NACE	Nomenclature d'activités de la Communauté européenne
IEG	Industries électriques et gazières	NAF	Nomenclature d'activités française
IEOM	Institut d'émission d'outre-mer	NAP	Nomenclature d'activités et de produits
IEP	Institut d'études politiques	NASDAQ	National association of securities dealers automated quotation
IFEN	Institut français de l'environnement	NES	Nomenclature économique de synthèse
IFLS	Institut français du libre service	NTIC	Nouvelle technologie de l'information et de la communication
IFM	Institution financière monétaire	OAT	Obligation assimilable du Trésor
IFN	Inventaire forestier national	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer		
IFS	Institution financière spécialisée		
IGACEM	Inspection générale de l'aviation civile et de la météorologie		
IGN	Institut géographique national		
ILM	Immeuble à loyer moyen		
ILN	Immeuble à loyer normal		
INA	Institut national de l'audiovisuel		

OCRTIS	Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants	PIB	Production indigène brute
ODAC	Organismes divers d'administration centrale	PIBOR	Taux interbancaire offert (remplacé par EURIBOR)
ODIT	Observation, développement et ingénierie touristiques	PLA	Prêt locatif aidé
OECE	Organisation européenne de coopération économique	PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
OFCE	Observatoire français des conjonctures économiques	PLF	Projet de loi de finances
OFIMER	Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture	PLI	Prêt locatif intermédiaire
OFIVAL	Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture	PLR	Programme à loyer réduit
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides	PLS	Programme locatif social
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur	PLUS	Prêt locatif à usage social
OIEAU	Office international de l'eau	PMDRE	Population marginale disponible à la recherche d'un emploi
OIT	Organisation internationale du travail	PME	Petite et moyenne entreprise
OJS	Office de justification statistique	PMH	Pari mutuel sur les hippodromes
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	PMI	Petite et moyenne industrie
OMS	Organisation mondiale de la santé	PMI	Protection maternelle et infantile
OMT	Organisation mondiale du tourisme	PMSI	Programme de médicalisation des systèmes d'information
ONF	Office national des forêts	PMU	Pari mutuel urbain
ONI	Office national de l'immigration	PNB	Produit national brut
ONIC	Office national interprofessionnel des céréales	POS	Plan d'occupation des sols
ONILAIT	Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers	PPA	Parité de pouvoir d'achat
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions	PPA	Produits, procédés ou activités d'innovation
ONIVINS	Office national interprofessionnel des vins	PPAOM	Produits, procédés, activités d'innovation, organisation ou marketing
ONU	Organisation des Nations unies	PRB	Population Reference Bureau
OPA	Offre publique d'achat	PRG	Pouvoir de réchauffement global
OPA	Organisation professionnelle agréée	PSD	Prestation spécifique dépendance
OPCA	Organisme collecteur paritaire agréé	PSPH	Participant au service public hospitalier
OPCVM	Organisme de placements collectifs en valeur mobilière	PSR	Programme social de relogement
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole	PTAC	Poids total autorisé en charge
OQN	Objectif quantifié national	PTT	Postes, télégraphe et télécommunications
ORGANIC	(Caisse de compensation de l') organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce	PTZ	Prêt à taux zéro
ORT	Obligation renouvelable du Trésor	PV	Placement de vacances
OSCE	Office statistique des communautés européennes (cf. EUROSTAT)	PVIS	Prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	RATP	Régie autonome des transports parisiens
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord	RBE	Résultat brut d'exploitation
OTC	Obligation toutes catégories	R & D	Recherche et développement
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations agricoles	RDS	Remboursement de la dette sociale
PAC	Politique agricole commune	REE	Répertoire des entreprises et des établissements
PACS	Pacte civil de solidarité	REP	Réseau d'éducation prioritaire
PAH	Prime à l'amélioration de l'habitat	REP	Réacteur à eau pressurisée
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant	RER	Réseau express régional
PAJ	Prêt aidé (à l'accession à la propriété) à taux ajustables	RFI	Radio - France internationale
PAP	Prêt d'accession à la propriété	RFO	Société nationale de radiotélévision française d'outre-mer
PARE	Plan d'aide au retour à l'emploi	RGC	Répertoire général civil
PAS	Prêt à l'accession sociale	RICA	Réseau d'information comptable agricole
PC	Prêt conventionné	RMI	Revenu minimum d'insertion
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles	RNC	Résultat net comptable
PCT	Patent Cooperation Treaty (Traité de coopération en matière de brevets ou Traité de Washington)	RNCP	Répertoire national de certification professionnelle
PDRE	Population disponible à la recherche d'un emploi	RNDE	Réseau national des données sur l'eau
PDRF	Plan régional de formation	RNIS	Réseau numérique à intégration de services
PEA	Plan d'épargne en actions	RP	Recensement de la population
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège	RSA	Résumés de sorties anonymisés
PEL	Plan d'épargne logement	RTE	Réseau de transport d'électricité
PEP	Plan d'épargne populaire	RTT	Réduction du temps de travail
PER	Plan d'épargne retraite	SA	Société anonyme
PFIT	Période de fixation initiale du taux	SAA	Statistique agricole annuelle
PIB	Production intérieure brute ou produit intérieur brut	SACEM	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
		SACI	Société anonyme de crédit immobilier
		SAE	Statistique annuelle des établissements
		SAFER	Société anonyme d'aménagement foncier et d'équipement rural
		SARL	Société à responsabilité limitée
		SASM	Service des analyses et statistiques monétaires
		SASV	Service de l'allocation spéciale vieillesse
		SBF	Société des bourses françaises (en fait Bourse de Paris)
		SAU	Surface agricole utilisée (des exploitations agricoles)
		SCEES	Service central des enquêtes et des études statistiques

SCETA	Société de contrôle et d'exploitation de transports auxiliaires	SOFRES	Société française d'études et de sondage
SCI	Société civile immobilière	SOPEMI	Système d'observation permanente des migrations
SCM	Société de caution mutuelle	SPA	Standard de pouvoir d'achat
SCPI	Société civile de placement immobilier	SPF	Structure de la propriété forestière (enquête)
SEBC	Système européen de banque centrale	SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SEC	Système européen de comptes	SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté	SRCV	Statistiques sur les ressources et les conditions de vie
SEI	Service de l'environnement industriel	SROT	Situation résumée des opérations du Trésor
SERIEE	Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement	SRP	Stage de reclassement professionnel
SESP	Service économie, statistiques et prospective du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (ancien SES)	SS	Sécurité sociale
SESOF	Service des études et des statistiques des opérations financières	STEGB	Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages
SESPROS	Système européen de statistiques intégrées de protection sociale	STS	Section de technicien supérieur
SESSI	Service d'études des stratégies et des statistiques industrielles	SUMER	Surveillance médicale des risques (enquête)
SEM	Société d'économie mixte	SUSE	Système unifié de statistiques d'entreprises
SERIEE	Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement	SYGMA	Syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles
SERNAM	Service national de messageries	TC	Tribunaux de commerce
SETRA	Service d'études techniques des routes et autoroutes	TER	Transport express régional
SEV	Syndicat de l'édition vidéo	TES	Tableau entrée sortie
SF	Société financière	TFE	Total Fina Elf
SFHTI	Société financière habilitée à titre individuel	TFP	Tableau des financements et placements
SHON	Surface hors œuvre nette	TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
SICAF	Société d'investissement à capital fixe	TGI	Tribunal de grande instance
SICAV	Société d'investissement à capital variable	TGV	Train à grande vitesse
SICOMI	Société anonyme immobilière d'investissement à conseil d'administration	TI	Tribunal d'instance
SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis	TIC	Technologies de l'information et de la communication
SIFE	Stage d'insertion et de formation à l'emploi	TIG	Tâche d'intérêt général
SIFIM	Service d'intermédiation financière indirectement mesuré	TICGN	Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel
SIM (carte)	Subscribes identity module	TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
SINE	Système d'information sur les nouvelles entreprises	TOF	Tableau des opérations financières
SIE	Système intermédiaire d'entreprise	TPU	Taxe professionnelle unique
SIRENE	Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements	TSA	Taxe spéciale additionnelle
SITADEL	Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux (fichier de la Direction régionale de l'équipement)	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocations multiples	UDE	Unité de dimension européenne
SIVP	Stage d'initiation à la vie professionnelle	UDI	Usage de drogues injectables
SME	Sursis avec mise à l'épreuve	UE	Union européenne
SME	Système monétaire européen	UEBL	Union économique belgo-luxembourgeoise
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance	UEM	Union économique et monétaire
SNCF	Société nationale des chemins de fer français	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
SNCM	Société nationale maritime Corse-Méditerranée	UIOM	Unité d'incinération des ordures ménagères
SNECMA	Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'aviation	UMTS	Universal mobile telecommunications system (réseau de télécommunication sans fil à haut débit, incluant l'accès à Internet)
SNE	Syndicat national de l'édition	UNAF	Union nationale des associations familiales
SNEP	Syndicat national de l'édition phonographique	UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
SNEP	Société nationale des entreprises de presse	UNGG	Uranium naturel graphite gaz
SNF	Société non financière	UNIFA	Union des industries de la fertilisation
SNFBP	Syndicat national des fabricants de bouillons et potages	UNIJUS	Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits
SNIA	Syndicat national des industriels de la nutrition animale	UNIL	Union nationale interprofessionnelle du logement
SNIC	Syndicat national des industries cidrières	UPI	Unité pédagogique d'intégration
SNM	Service des nouvelles des marchés	URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
SOFARIS	Société française pour l'assurance du capital risque des PME	USIPA	Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés
SOFERGIE	Société agréée pour le financement des économies d'énergie	VAB	Valeur ajoutée brute
SOFICA	Société de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel	VABCF	Valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs
		VAHT	Valeur ajoutée hors taxe
		VDQS	Vin délimité de qualité supérieure
		VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
		VNF	Voie navigable de France
		VRP	Voyageur représentant et placier
		ZEP	Zone d'éducation prioritaire
		ZFU	Zone franche urbaine
		ZUP	Zone à urbaniser en priorité
		ZUS	Zone urbaine sensible

LISTE DES MINISTÈRES

Ministère des Affaires étrangères	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire
Ministère de la Culture et de la Communication	Ministère de la Justice
Ministère de la Défense	Ministère de l'Outre-Mer
Ministère de l'Écologie et du Développement durable	Ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	Ministère de la Santé et des Solidarités
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement	
Ministère de la Fonction Publique	

PRINCIPAUX ORGANISMES PUBLICS À COMPÉTENCE STATISTIQUE NATIONALE

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse, téléphone	Site Internet
PREMIER MINISTRE	Centre d'analyse stratégique 18, rue de Martignac 75700 PARIS 07 SP Tél. : 01 45 56 51 00	www.strategie.gouv.fr
	Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires (DIACT) 1, avenue Charles Floquet 75343 PARIS CEDEX 07 Tél. : 01 40 65 12 34	www.diact.gouv.fr
	Commissariat à l'Énergie Atomique 31-33, rue de la Fédération 75752 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01 40 56 10 00	www.cea.fr
	Direction du développement des médias Département statistiques, études et documentation sur les médias 69, rue de Varenne 75707 PARIS Tél. : 01 42 75 80 00	www.ddm.gouv.fr
	Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) 8, rue Vivienne - CS 30223 75083 PARIS CEDEX 02 Tél. : 01 53 73 22 22	www.cnil.fr
AGRICULTURE ET PÊCHE (Ministère)	Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01 49 55 85 85	www.agreste.agriculture.gouv.fr
	Direction générale de la Forêt et des Affaires rurales	www.agriculture.gouv.fr
	Sous-direction Cheval 3, rue Barbet de Jouy 75349 PARIS 07 SP Tél. : 01 49 55 59 86	
	Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture 3, place Fontenoy 75007 PARIS Tél. : 01 49 55 82 01	www.agriculture.gouv.fr
	Château des Barres 45290 Nogent-sur-Vernisson Tél. : 02 38 28 18 00	www.ifn.fr
	2, avenue de Saint-Mandé 75570 PARIS CEDEX 12 Tél. : 01 40 19 58 00	www.onf.fr
● <i>Inventaire forestier national (IFN)</i> : Établissement public à caractère administratif.		
● <i>Office national des forêts (ONF)</i> : Établissement public national à caractère industriel et commercial.		
● <i>Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (Ofimer)</i> : Établissement public national à caractère industriel et commercial.	76-78, rue de Reuilly 75012 PARIS Tél. : 01 53 33 47 00	www.ofimer.fr
● <i>Institut national de la recherche agronomique (INRA)</i> : Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST).	147, rue de l'Université 75338 PARIS CEDEX 07 Tél. : 01 42 75 90 00	www.inra.fr

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse, téléphone	Site Internet
CULTURE ET COMMUNICATION (Ministère)	Délégation au développement et aux affaires internationales Département Études, Prospective et Statistiques 182, rue Saint-Honoré 75033 PARIS CEDEX 01 Tél. : 01 40 15 79 17	www.culture.gouv.fr
	Direction des Archives de France 56, rue des Francs-Bourgeois 75141 PARIS CEDEX 03 Tél. : 01 40 27 60 00	www.archivesdefrance.culture.gouv.fr
	Direction du livre et de la lecture 182, rue Saint-Honoré 75001 PARIS Tél. : 01 40 15 80 00	www.culture.gouv.fr
	Direction des musées de France 6, rue des Pyramides 75041 PARIS CEDEX 01 Tél. : 01 40 15 80 00	www.culture.gouv.fr
	Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles 53, rue Saint-Dominique 75007 PARIS Tél. : 01 40 15 80 00	www.culture.gouv.fr
	Direction de l'architecture et du patrimoine 182, rue Saint Honoré 75033 PARIS CEDEX 01 Tél. : 01 40 15 80 00	www.culture.gouv.fr
● <i>Centre national de la cinématographie (CNC) :</i> Établissement public administratif.	12, rue de Lübeck 75784 PARIS CEDEX 16 Tél. : 01 44 34 34 40	www.cnc.fr
ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (Ministère)	Direction de l'eau ; Direction de la nature et des paysages ; Direction de la prévention des pollutions et des risques 20, avenue de Ségur 75302 PARIS CEDEX 07 SP Tél. : 01 42 19 20 21	www.environnement.gouv.fr
	Institut français de l'Environnement (Ifen) 5, route d'Olivet BP 16105 45061 ORLEANS CEDEX 02 Tél. : 02 38 79 78 78	www.ifen.fr
● <i>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (Ademe) :</i> Établissement public à caractère industriel et commercial.	27, rue Louis-Vicat 75737 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01 47 65 20 00	www.ademe.fr
● <i>Conseil supérieur de la pêche (CSP) :</i> Établissement public national à caractère administratif.	Immeuble « Le Péricentre » 16, avenue Louison Bobet 94232 FONTENAY-SOUS-BOIS Tél. : 01 45 14 36 00	www.csp.environnement.gouv.fr
● <i>Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) :</i> Établissement public national à caractère administratif.	85 bis, avenue de Wagram BP 236 75822 PARIS CEDEX 17 Tél. : 01 44 15 17 17	www.oncfs.gouv.fr
ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE (Ministère)	Service de la Communication Télédoc : 536 139, rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12 Tél. : 01 40 04 04 04	www.minefi.gouv.fr

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse, téléphone	Site Internet
ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE (Ministère) [suite]	Direction générale de la Comptabilité publique Télédoc : 330 139, rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12 Tél. : 01 40 04 04 04	www.minefi.gouv.fr
	Direction générale des douanes et droits indirects (sous-direction des systèmes d'information et de télécommunication) 8, rue de la Tour des Dames 75436 PARIS CEDEX 09 Tél. : 01 40 04 04 04	www.finances.gouv.fr/douanes
	Direction générale des impôts Télédoc : 922 86 - 92, allée de Bercy 75574 PARIS CEDEX 12 Tél. : 01 53 18 06 52	www.impots.gouv.fr
	Direction générale de l'Insee 18, boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS CEDEX 14 Tél. : 01 41 17 50 50	www.insee.fr
	Insee Info Service Tour Gamma A 195, rue de Bercy 75582 PARIS CEDEX 12 Tél. : 01 41 17 66 11	www.insee.fr
	Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques (Itsee) Immeuble Galliéni 5 rue Galliéni BP 823 98845 NOUMÉA Tél. : (687) 28 31 56/ 27 54 81	www.itsee.nc
	Direction générale du Trésor et de la politique économique 139, rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12 Tél. : 01 44 87 17 17	www.minefi.gouv.fr/dgtpe
	Agence France Trésor (AFT) 139, rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12 Tél. : 01 40 04 15 01	www.aft.gouv.fr
	Direction régionale des Douanes de Polynésie française BP 9006 MOTU UTA, Polynésie française Tél. : (689) 50 55 50	www.polynesie-francaise.gouv.fr/Services/douanes
	Direction régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie BP 13 – 98845 NOUMÉA CEDEX Tél. : (687) 26 53 00	www.douane.gouv.nc
	Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) : Observatoire de l'économie, de l'énergie et des matières premières Télédoc : 151 61, boulevard Vincent Auriol 75703 PARIS CEDEX 13 Tél. : 01 44 87 17 17	www.industrie.gouv.fr/energie/statistiques-energie.htm

● Énergie

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse, téléphone	Site Internet
ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE (Ministère) [suite]	Direction générale des entreprises	www.industrie.gouv.fr/sessi
● Industrie	Service des études et des statistiques industrielles (Sessi) 10, rue Auguste Blanqui 93186 MONTREUIL CEDEX Tél. : 01 41 63 58 01	
● Institut national de la propriété industrielle :	26 bis, rue de Saint-Petersbourg 75800 PARIS CEDEX 08 Tél. : 01 53 04 53 04	www.inpi.fr
Établissement public de l'État.		
● École nationale supérieure des mines de Paris :	60, boulevard Saint-Michel 75272 PARIS CEDEX 06 Tél. : 01 40 51 90 00	www.ensmp.fr
Établissement public national à caractère administratif.		
● Cité des Sciences et de l'Industrie	30, avenue Corentin-Cariou 75019 PARIS Tél. : 01 40 05 72 23	www.cite-sciences.fr
● Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) :	54, rue de Châteaudun 75436 PARIS CEDEX 09 Tél. : 01 55 07 41 50	www.ccamp.fr
Autorité administrative indépendante.		
● Cour des comptes	13, rue Cambon 75100 PARIS RP Tél. : 01 42 98 95 00	www.ccomptes.fr
● Impôts (Conseil des)	Même adresse	
Placé auprès de la Cour des Comptes	Tél. : 01 42 98 97 95	
ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (Ministère)	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), sous-direction des synthèses statistiques (SDSS) 61 - 65, rue Dutot 75732 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01 55 55 72 01	www.education.gouv.fr
	Bureau études statistiques sur la recherche 61 - 65, rue Dutot 75732 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01 55 55 76 57	www.recherche.gouv.fr
● Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq) :	10, place de la Joliette BP 176 13474 MARSEILLE CEDEX 02 Tél. : 04 91 13 28 28	www.cereq.fr
Établissement public à caractère administratif.		
● Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)	155, rue Jean-Jacques Rousseau 92138 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX Tél. : 01 46 48 21 00	www.ifremer.fr
● Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) :	57, rue Cuvier 75231 PARIS CEDEX 05 Tél. : 01 40 79 30 00	www.mnhn.fr
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.		
● Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) :	12, mail Barthélémy Thimonnier Lognes 77437 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2 Tél. : 01 64 80 35 00	www.onisep.fr
Établissement public national à caractère administratif.		
EMPLOI, COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT (Ministère)	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) 39-43, quai André Citroën 75902 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01 44 38 38 38	www.travail.gouv.fr

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse, téléphone	Site Internet
EMPLOI, COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT (Ministère) [suite]	Direction de la population et des migrations (DPM) 11, place des Cinq Martyrs du lycée Buffon 75696 PARIS CEDEX 14 Tél. : 01 40 56 60 00	www.travail.gouv.fr
● Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) 11, place des Cinq Martyrs du lycée Buffon 75696 PARIS CEDEX 14 Tél. : 01 40 56 66 00	www.sante.gouv.fr
● Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS)	50, avenue du Professeur André Lermierre 75986 PARIS CEDEX 20 Tél. : 01 72 60 10 00	www.ameli.fr
● Institut national d'études démographiques (Ined)	110, avenue de Flandre 75951 PARIS CEDEX 19 Tél. : 01 55 45 50 00	www.retraite.cnnav.fr
● Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) : Établissement public à caractère scientifique et technologique.	133, boulevard Davout 75980 PARIS CEDEX 20 Tél. : 01 56 06 20 00	www.ined.fr
● Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) : Établissement public administratif.	101, rue de Tolbiac 75654 PARIS CEDEX 13 Tél. : 01 44 23 60 00	www.inserm.fr
FONCTION PUBLIQUE (Ministère)	44, rue Bargue 75732 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01 53 69 53 70	www.anaem.social.fr
INTÉRIEUR ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (Ministère)	Direction générale de l'administration et de la fonction publique 32, rue de Babylone 75700 PARIS SP 07 Tél. : 01 42 75 80 00	www.fonction-publique.gouv.fr
	Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département études et statistiques locales 2, place des Saussaies 75008 PARIS Tél. : 01 49 27 49 27	www.dgcl.interieur.gouv.fr
	Direction générale de la police nationale. Direction centrale de la police judiciaire Sous-direction des liaisons extérieures/DEP 11, rue des Saussaies 75800 PARIS Tél. : 01 49 27 49 27	www.dgcl.interieur.gouv.fr
	Direction de la défense et de la sécurité civiles 87-95, quai du docteur Dervaux 92600 ASNIERES Tél. : 01 49 27 49 27 et 01 40 07 60 60	www.interieur.gouv.fr
JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE (Ministère)	Direction du personnel et de l'administration. Mission bases de données et informations statistiques 95, avenue de France 75650 PARIS CEDEX 13 Tél. : 01 40 45 94 33	www.jeunesse-sports.gouv.fr

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse, téléphone	Site Internet
JUSTICE (Ministère)	Direction de l'administration générale et de l'équipement Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation 13, place Vendôme 75042 PARIS CEDEX 01 Tél. : 01 44 77 60 60 Direction de l'administration pénitentiaire 8 - 10, rue du Renard 75004 PARIS Tél. : 01 44 77 60 60	www.justice.gouv.fr www.justice.gouv.fr
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COMMERCE, ARTISANAT ET PROFESSIONS LIBÉRALES (Ministère)	Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales 3-5, rue Barbet de Jouy 75753 PARIS 07 SP Tél. : 01 43 19 12 854	www.pme.gouv.fr
SANTÉ ET SOLIDARITÉS (Ministère)	Institut de Veille sanitaire (INVS) 12, rue du Val-d'Osne 94415 St MAURICE CEDEX Tél. : 01 41 79 67 00	www.invs.sante.fr
● Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)	Direction des statistiques, des études et de la recherche 32, avenue de la Sibelle 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. : 01 45 65 52 52	www.caf.fr
TRANSPORTS, ÉQUIPEMENT, TOURISME ET MER (Ministère)	Secrétariat général Direction des affaires économiques et internationales : Service économie, statistiques et prospective Arche de la Défense Paroi Sud 92055 LA DÉFENSE CEDEX Tél. : 01 40 81 21 22	www.equipement.gouv.fr
● Aviation civile	Direction générale de l'Aviation civile 50, rue Henry Farman 75720 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01 58 09 43 21	www.aviation-civile.gouv.fr
● Mer	Direction des Transports maritimes, routiers et fluviaux 22, rue Monge 75005 PARIS Tél. : 01 40 81 72 10 Direction des affaires maritimes 3, place de Fontenoy 75700 PARIS 07 Tél. : 01 44 49 80 00	www.transports.equipement.gouv.fr www.mer.gouv.fr
● Voies navigables	Voies navigables de France 175, rue Ludovic Boutleux BP 820 62408 BÉTHUNE CEDEX Tél. : 03 21 63 24 24	www.vnf.fr
● Routes	Direction de la sécurité et de la circulation routières Arche de la Défense Paroi Sud 92055 LA DÉFENSE CEDEX Tél. : 01 40 81 21 22	www.securite-routiere.equipement.gouv.fr

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse, téléphone	Site Internet
Agence Européenne pour l'environnement	Kongens Nytorv 6 1050 COPENHAGUE Danemark Tel. : +45 3336 7100	www.eea.eu.int
Agence Internationale de l'Énergie (AIE)	9, rue de la Fédération 75739 PARIS cedex 15 Tel. : 01 40 57 65 59	www.iea.org
Banque centrale européenne (BCE)	Kaiserstrasse 29 D-60311 Postfach 16 03 19 FRANCFORT Allemagne Tel. : 00 49 69 13 44 0	www.ecb.int
Bureau international du travail (BIT)	98, rue de Sèvres 75007 PARIS Tel. : 01 53 69 12 12	www.ilo.org
Fonds monétaire international (FMI)	Bureau européen à Paris 64-66, avenue d'Iéna 75116 PARIS Tél. : 01 40 69 30 70	www.imf.org
Eurostat <i>Office statistique des communautés européennes (OSCE)</i>	Bureau d'information Rue Alcide de Gasperi Bâtiment Jean Monnet L-2920 LUXEMBOURG Tél. : 00 352 4301 34567	epp.eurostat.ec.europa.eu
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	999 University Street H3C 5H7 MONTREAL Canada Tél. : (1 514) 954 8219	www.icao.int
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	2, rue André Pascal 75775 PARIS CEDEX 16 Tél. : 01 45 24 82 00	www.oecd.org
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	Avenida de Europa, 4 E – 03008 ALICANTE Espagne Tél. : 34 96 513 91 00	oami.europa.eu
Office européen des brevets (OEB)	Siège de Munich Erhardtstrasse 80331 MUNICH Allemagne Tél. : (49-89) 23 99 0	www.european-patent-office.org
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	34, chemin des Colombettes PO BOX - 18 CH - 1211 GENÈVE 20 Suisse Tél. : (41-22) 338 91 11	www.wipo.org

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse, téléphone	Site Internet
Organisation mondiale de la Santé (<i>OMS</i>)	20, avenue Appia 1211, GENÈVE 27 Suisse Tél. : (41-22) 791 21 11	www.who.int
Organisation mondiale du tourisme (<i>OMT</i>)	Capitán Haya 42 28020 MADRID Espagne Tél. : (34) 91 567 81 00	www.world-tourism.org
Organisation des Nations Unies (<i>ONU</i>)	Centre d'information régional des Nations Unies : The Residence Palace 155, Rue de la Loi 1040 BRUXELLES Belgique	www.un.org
Population référence bureau (<i>PRB</i>)	1875 Connecticut Ave - NW, suite 520 WASHINGTON DC 20 009-5728 États-Unis Tél. : 202 483 1100	www.prb.org
Union Internationale des Télécommunications (<i>UIT - ITU</i>)	Place des Nations CH - 1211, GENÈVE 20 Suisse Tél. : (41-22) 730 51 11	www.itu.int

AUTRES ORGANISMES

- Arte-France**
8, rue Marceau - 92785 Issy-les-Moulineaux Cedex 09
Tél. : 01 55 00 77 77
- Assemblée permanente des chambres des métiers (APCM)**
Direction des relations publiques et des services généraux
12, avenue Marceau - 75008 Paris
Tél. : 01 44 43 10 00
- Association de minéraux métaux non ferreux, santé et environnement (AMSE)**
30, avenue de Messine - 75008 Paris
Tél. : 01 40 76 44 62
- Association des brasseurs de France**
25, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
Tél. : 01 42 66 29 27
- Association des fabricants de fixations mécaniques (AFFIX)**
39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 64 24
- Association des industries des savons et des détergents (AISD)**
118, avenue Achille-Peretti - 92200 Neuilly
Tél. : 01 47 47 60 00
- Association française de la mécanique de haute précision**
92038 La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 91
- Association Française des Techniciens de l'Alimentation animale (AFTAA)**
41 bis, boulevard de Latour-Maubourg - 75007 Paris
Tél. : 01 47 53 09 85
- Association nationale de la meunerie française (ANMF)**
66, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01 43 59 45 80
- Association nationale interprofessionnelle du champignon de couche (ANICC)**
44, rue d'Alésia - 75682 Paris Cedex 14
Tél. : 01 53 91 44 44
- Association pour la recherche et le développement de la chicorée de France**
84, rue François-Herbo - 59310 Orchies
Tél. : 03 20 64 48 30
- Autorité de régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP)**
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Tél. : 01 40 47 70 00
- Banque de France**
39, rue Croix-des-Petits-Champs - 75001 Paris
Tél. : 01 42 92 42 92
- Bibliothèque nationale de France**
11, quai François-Mauriac - 75706 Paris Cedex 13
Tél. : 01 53 79 53 79
- Bureau des longitudes - BDL**
3, rue Mazarine - 75006 Paris
Tél. : 01 43 26 59 02
- Bureau national interprofessionnel de l'armagnac (BNIA)**
11, place de la Liberté - BP 3 - 32800 Eauze
Tél. : 05 62 08 11 00
- Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC)**
23, Allée du Champ-de-Mars - BP 18 - 16101 Cognac Cedex
Tél. : 05 45 35 60 00
- Bureau Véritas**
17 bis, place des Reflets - La Défense 2
92400 Courbevoie
Tél. : 01 42 91 33 62
- CITEPA (prévention, traitement des pollutions)**
7, cité Paradis - 75010 Paris
Tél. : 01 44 83 68 83
- Caisse des dépôts et consignations**
56, rue de Lille - 75356 Paris Cedex 07 SP
Tél. : 01 58 50 00 00
- Caisse nationale de prévoyance (CNP) Assurances**
4, place Raoul-Dautry - 75716 Paris Cedex 15
Tél. : 01 42 18 88 88
- Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance**
29, rue de la Tombe Issoire - 75014 Paris
Tél. : 01 58 40 41 42
- Centre d'études et de recherche économique sur l'énergie (CEREN)**
10, rue du Faubourg Montmartre - 75440 Paris Cedex 09
Tél. : 01 53 81 82 20
- Centre professionnel des statistiques de l'acier**
173-179, boulevard Félix Faure - 93300 Aubervilliers
Tél. : 01 41 25 52 00
- Chambre des notaires de Paris**
12, avenue Victoria - 75001 Paris
Tél. : 01 44 82 24 00
- Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques**
22, avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris
Tél. : 01 53 77 29 00
- Chambre syndicale de l'industrie métallurgique**
Place de l'Europe - 63300 Thiers
Tél. : 04 73 80 11 90
- Chambre syndicale de l'édition musicale (CSDM)**
62, rue Blanche - 75009 Paris
Tél. : 01 48 74 09 29
- Chambre syndicale des constructeurs de navires**
47, rue de Monceau - 75008 Paris
Tél. : 01 53 89 52 00
- Chambre syndicale des eaux minérales**
10, rue de La Trémoille - 75008 Paris
Tél. : 01 47 20 31 10
- Chambre syndicale des fabricants aliments chiens chats oiseaux (FACCO)**
46, boulevard Magenta - 75010 Paris
Tél. : 01 48 03 29 11
- Chambre syndicale des raffineurs de sucre**
23, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 49 52 66 96
- Chambre syndicale française de la levure**
14, rue de Turbigo - 75001 Paris
Tél. : 01 45 08 54 82
- Charbonnages de France**
100, avenue Albert 1^{er} - 92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 52 35 00
- Comité central de la laine et des fibres associées**
37, rue de Neuilly - BP 249 - 92113 Clichy Cedex
Tél. : 01 47 56 31 41
- Comité central des armateurs de France (CCAF)**
47, rue Monceau - 75008 Paris
Tél. : 01 53 89 52 52
- Comité charbonnier de l'Importation et du Commerce (COCIC)**
10, rue de Laborde - 75008 Paris
Tél. : 01 42 93 84 84
- Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA)**
2, rue de Presbourg - 75008 Paris
Tél. : 01 49 52 51 00
- Comité international de la rayonne et des fibres synthétiques**
Avenue E-Van-Nieuwenhuysse - 4 - 1160 - Bruxelles - Belgique
Tél. : 00 32 26 76 74 55
- Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC)**
5, rue Henri-Martin - BP 135 - 51204 Épernay Cedex
Tél. : 03 26 51 19 30

Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
134, avenue de Malakoff - 75116 Paris
Tél. : 01 72 71 18 00

Comité professionnel du pétrole
212, avenue Paul Doumer - 92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 08 10 57

Compagnie Française du Méthane
15, rue Lübeck - 75116 Paris
Tél. : 01 44 34 62 62

Confédération des industries céramiques de France (pour les argiles, kaolin, feldspath, carreaux, produits réfractaires, sanitaires, poterie, porcelaine)
3, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01 58 18 30 40

Confédération des producteurs de papiers, cartons et celluloses (COPACEL)
154, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél. : 01 53 89 24 00

Confédération française de la conserve (CFC)
44, rue d'Alésia - 75682 Paris Cedex 14
Tél. : 01 53 91 44 44

Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB)
43, rue de Naples - 75008 Paris
Tél. : 01 42 93 42 37

Confédération nationale des syndicats de fabricants de glace de France
64, rue Caumartin - 75009 Paris
Tél. : 01 48 74 72 28

Conseil économique et social
9, place d'Iéna - 75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00

Conseil national du cuir
109, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75373 Paris Cedex 08
Tél. : 01 43 59 05 69

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)
Tour Mirabeau - 39-43 quai André Citroën - 75739 Paris Cedex 15
Tél. : 01 40 58 38 00

Direction des journaux officiels
26, rue Desaix - 75725 Paris Cedex 15
Tél. : 01 40 58 75 00

Électricité de France - (Observatoire du système électrique)
3, rue de Messine - 75008 Paris
Télex : EDFDPT 651098

Électricité de France - (Réseau de Transport d'Électricité)
34, rue Henri Régnauld - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 41 02 10 00

Euronext Paris
39, rue Cambon - 75039 Paris Cedex 01
Tél. : 01 49 27 10 00

Fédération de la platurgie
65, rue de Prony - 75854 Paris Cedex 17
Tél. : 01 44 01 16 16

Fédération de l'imprimerie et de la communication graphique (FIGG)
68, boulevard Saint-Marcel - 75005 Paris
Tél. : 01 44 08 64 46

Fédération des agents généraux d'assurance (AGEA)
104, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris
Tél. : 01 44 01 18 55

Fédération des chambres syndicales de l'industrie du verre
3, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01 42 65 60 02

Fédération des chambres syndicales des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux
17, rue Amiral Hamelin - 75016 Paris
Tél. : 01 40 76 44 50

Fédération des cristalleries et verreries à la main et mixtes
114, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01 42 68 81 81

Fédération des industries condimentaires de France
8, rue d'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Fédération des industries de la parfumerie
33, Avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Tél. : 01 56 69 67 89

Fédération des industries électriques - électroniques et des communications (FIEEC)
11, rue Amiral Hamelin - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 05 70 70

Fédération des industries mécaniques
39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 60 00

Fédération des industries nautiques françaises
Port Javel - 75015 Paris
Tél. : 01 44 37 04 00

Fédération française de tuiles et briques de France (FFTB)
17, rue Letellier - 75015 Paris
Tél. : 01 44 37 07 10

Fédération française des courtiers d'assurance et de réassurance (FCA)
91, rue Saint Lazare - 75009 Paris
Tél. : 01 48 74 19 12

Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viande (FICT)
3, rue Anatole de la Forge - 75017 Paris
Tél. : 01 53 81 78 87

Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA)
1, rue Foucault - 75016 Paris
Tél. : 01 44 30 24 00

Fédération française du bâtiment (FFB)
33, avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 69 51 00

Fédération française du cartonnage
15, rue de l'Abbé-Grégoire - 75006 Paris
Tél. : 01 45 44 13 37

Fédération industrielle ferroviaire
12, rue Bixio - 75007 Paris
Tél. : 01 45 56 13 53

Fédération internationale des bourses de valeur
176, rue de Rivoli - 75001 Paris
Tél. : 01 58 62 54 00

Fédération internationale des vins et spiritueux (FIVS)
18, rue Aguesseau - 75008 Paris
Tél. : 01 42 68 82 48

Fédération nationale de coopérative bétail et viande (FNCBV)
49, avenue de la Grande-Armée - 75016 Paris
Tél. : 01 40 67 98 13

Fédération nationale de l'industrie laitière (FNIL)
42, rue de Chateaudun - 75314 Paris Cedex 09
Tél. : 01 49 70 72 85

Fédération nationale des boissons
49, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. : 01 45 87 21 41

Fédération nationale des coopératives laitières (FNCL)
42, rue de Chateaudun - 75314 Paris Cedex 09
Tél. : 01 49 70 72 90

Fédération nationale des huiles métropolitaines et industries dérivées (FEDHUIL)
12, avenue George V - 75008 Paris
Tél. : 01 47 23 38 84

Fédération nationale des industries des corps gras
118, avenue Achille-Peretti - 92200 Neuilly
Tél. : 01 46 37 20 25

Fédération nationale des travaux publics (FNTP)
3, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 44 13 31 44

Fédération nationale du bois 6, rue François 1 ^{er} - 75008 Paris Tél. : 01 56 69 52 00	La Cinquième 10, rue Horace Vernet - 92785 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 Tél. : 01 56 22 91 91
France 2 Relations téléspectateurs 7, esplanade Henri-de-France - 75907 Paris Cedex 15 Tél. : 08 90 71 02 02	La Française des jeux Relations joueurs - TSA 60030 92649 Boulogne-Billancourt Cedex Tél. : 08 10 29 30 31
France 3 Relations téléspectateurs 7, esplanade Henri-de-France - 75907 Paris Cedex 15 Tél. : 08 90 71 03 03	Les entreprises du médicament (LEEM) 88, rue de la Faisanderie - 75782 Paris Cedex 16 Tél. : 01 45 03 88 88
France Télécom BR/DCGC Direction du reporting groupe Direction générale 6, place d'Alleray - 75505 Paris Cedex 15 Tél. : 01 44 44 22 22	Maison de la Mécanique 39-41, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie tél. : 01 47 17 62 98
Gaz de France - Direction des services économiques et commerciaux 23, rue Philibert-Delorme - 75840 Paris Cedex 17 Tél. : 08 10 14 80 00	Malteurs de France 66, rue La Boétie - 75008 Paris Tél. : 01 43 59 44 93
GIE AGIRC-ARRCO 16-18, rue Jules César - 75012 Paris Tél. : 01 71 72 12 00	Médiamétrie 55-63, rue Anatole-France - 92300 Levallois-Perret Cedex Tél. : 01 47 58 97 58
Groupement des constructeurs de matériel de chauffage central par l'eau chaude (CMC) 185, rue de Bercy - 75012 Paris Tél. : 01 43 46 27 50	Mutualité sociale agricole 161, avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 Gentilly Tél. : 01 49 85 50 00
Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) 8, rue Galilée - 75782 Paris Cedex 16 Tél. : 01 44 43 17 00	Observatoire des énergies renouvelables - Observ'ER 146, rue de l'Université - 75007 Paris Tél. : 01 44 18 00 80
Groupement des industries françaises de l'optique (GIFO) 185, rue de Bercy - 75012 Paris Tél. : 01 43 46 27 50	Office national interprofessionnel des céréales (ONIC) 21, avenue Bosquet - 75007 Paris Tél. : 01 45 51 90 99
Groupement des professions de la mesure 41-43, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie Tél. : 01 43 34 76 80	Office national interprofessionnel des vins (ONIVINS) 232, rue de Rivoli - 75001 Paris Tél. : 01 42 86 32 00
Groupement français des industries transformatrices des métaux en feuilles minces (GIMEF) 39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie Tél. : 01 47 17 64 10	Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONILAIT) 2, rue St Charles - 75740 Paris Cedex 15 Tél. : 01 73 00 50 00
Groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclables (REVIPAP) 154, bd Haussmann - 75008 Paris Tél. : 01 53 89 24 50	Organisation nationale interprofessionnelle des oléagineux (ONIDOL) 12, avenue George V - 75008 Paris Tél. : 01 40 69 49 50
Groupement national interprofessionnel de la pomme de terre industrielle et industries de transformation (GIPT)	Perva - Marché immobilier des Notaires 44, rue La Fayette - 75009 Paris Tél. : 01 49 70 86 70
Groupement professionnel de la soierie et du tissage 55, chemin Choulans - 69005 Lyon Tél. : 04 72 56 49 73	Radio-France 116, avenue du Président Kennedy - 75220 Paris Cedex 16 Tél. : 01 56 40 22 22
Institut de recherche et étude publicitaire (IREP) 62, rue La Boétie - 75008 Paris Tél. : 01 45 63 71 73	Radio-France Internationale (RFI) 116, avenue du Président Kennedy - 75016 Paris Tél. : 01 56 40 12 12
Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) 5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cédex 12 Tél. : 01 53 44 41 41	Radio-télévision française d'Outre-Mer (RFO) 35-37, rue Danton - 92240 Malakoff Tél. : 01 55 22 71 00
Institut français du libre service 46, rue Clichy - 75009 Paris Tél. : 01 48 74 32 80	Régie autonome des transports parisiens (RATP) 54, quai de la Râpée - 75599 Paris Cedex 12 Tél. : 08 92 68 77 14
Institut français du pétrole (IFP) 1 à 4, avenue de Bois-Préau - 92852 Rueil-Malmaison Cedex Tél. : 01 47 52 60 00	SERNAM 61, rue Chapelle - 75018 Paris Tél. : 01 40 38 55 00
Institut national des appellations origine (INAO) 6, rue Fresnel - 14000 Caen Tél. : 02 31 95 20 20	Société de contrôle et d'exploitation de transports auxiliaires (SCETA) 50, rue Paradis - 75010 Paris Tél. : 01 45 23 56 36
Institut national de l'audiovisuel (INA) 4, avenue de l'Europe - 94366 Bry-sur-Marne Cedex Tél. : 01 49 83 20 00	Société française de production et de création audiovisuelles (SFP) 2, avenue de l'Europe - 94360 Bry-sur-Marne Cedex Tél. : 01 49 83 40 00
	Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Siège accueil 34, rue du Commandant Mouchotte - 75699 Paris Cedex 14 Tél. : 01 53 25 31 19

Société nationale interprofessionnelle de la tomate (SONITO)
54, avenue de Bonaventure - 84000 Avignon
Tél. : 04 90 86 64 39

Syndicat de la machine-outil, de l'assemblage et de la productique associée (SYMAP)
45, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 67 17

Syndicat de la mesure
92038 La Défense Cedex
Tél. : 01 43 34 76 80

Syndicat de la rizerie française
2, rue de Viarmes - 75001 Paris
Tél. : 01 40 41 03 52

Syndicat de la vittellerie française
41 bis, boulevard de la Tour Maubourg - 75007 Paris
Tél. : 01 44 42 90 20

Syndicat de l'édition vidéo
24, rue Marbeuf - 75008 Paris
Tél. : 01 42 25 33 04

Syndicat de l'industrie de l'outillage (SIO)
45, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 64 58

Syndicat de l'industrie des technologies de l'information (SFIB)
2, place de la Défense - BP 240 - 92800 Puteaux
Tél. : 01 46 92 24 35

Syndicat des constructeurs de compresseurs
39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat des constructeurs de machines papetières, de graphiques et d'emballage conditionnement (SCI PAG EMBALCO)
39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 63 50

Syndicat des constructeurs de matériel pour mines, tunnels et travaux souterrains (SYTRAMINES)
92038 La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 40

Syndicat des constructeurs de moteurs à combustion interne (SCMCI)
39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat des constructeurs de petites turbines hydrauliques (SCPTH) - Maison de la mécanique
39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat des constructeurs de turbines et de matériels énergétiques lourds (SYTEMEL)
39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat des eaux de source
Allée Charles V - 94300 Vincennes
Tél. : 01 43 65 51 18

Syndicat des fabricants d'équipements et de pièces automobiles (SFEPA) - Service statistique
79, rue Jean-Jacques-Rousseau - 92150 Suresnes
Tél. : 01 46 25 02 30

Syndicat du tréfilage de l'acier (STA)
6, rue La Pérouse - 75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 69 52 00

Syndicat français de la literie
6, avenue du Coq - 75009 Paris
Tél. : 01 42 81 26 26

Syndicat français de l'industrie cimentière
7, place de la Défense - 92974 La Défense Cedex
Tél. : 01 55 23 01 23

Syndicat français des enducteurs et calandriers (SFEC)
65, rue Prony - 75017 Paris
Tél. : 01 44 01 16 44

Syndicat français des textiles artificiels et synthétiques (SFTAS)
37, rue de Neuilly - BP 121 - 92113 Clichy Cedex
Tél. : 01 47 56 30 80

Syndicat général des constructeurs de tracteurs et de machines agricoles (SYGMA)
19, rue Jacques-Bingen - 75017 Paris
Tél. : 01 42 12 85 90

Syndicat général des fabricants d'huile et de tourteaux de France
118, avenue Achille-Peretti - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 46 37 22 06

Syndicat général des fondeurs de France et industries connexes
2, rue de Bassano - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 47 23 55 50

Syndicat général des industries de matériels et procédés pour les traitement de surfaces (SITS)
39-41, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 63 73

Syndicat national de la chaudronnerie, de la tôlerie et de la tuyauterie industrielle (SNCT)
92038 La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 62 71

Syndicat national de l'édition (SNE)
115, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50

Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP)
27, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
Tél. : 01 44 13 66 66

Syndicat national de l'estampage et de la forge (SNEF)
39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 64 17

Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM)
39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 63 88

Syndicat national des déshydrateurs de France
49, avenue de la Grande Armée - 75016 Paris
Tél. : 01 44 17 95 79

Syndicat national des fabricants de bouillons et potages
8, rue d'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Syndicat national des fabricants de ressorts (SNFR)
39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 64 10

Syndicat national des fabricants de sucre de France
23, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 49 52 66 66

Syndicat national des fabricants de vinaigres
8, rue d'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Syndicat national des fabricants des boîtes d'emballages et bouchages métalliques (SNFBM)
39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 64 47

Syndicat national des fabricants des produits laitiers frais (SYNDIFRAIS)
42, rue de Chateaudun - 75314 Paris Cedex 09
Tél. : 01 49 70 72 30

Syndicat national des industries cidricoles (CNIC)
44, rue d'Alésia - 75014 Paris
Tél. : 01 53 91 45 33

Syndicat national des transformateurs de poivres, épices, arômes et vanille
8, rue d'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Syndicat national du café
3, rue de Copenhague - 75008 Paris
Tél. : 01 44 69 87 00

Syndicat national du caoutchouc et des polymères (SNCP)
60, rue Auber - 94400 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 49 60 57 57

Syndicat national du commerce du porc (SNCP)
17, place des vins de France - 75012 Paris
Tél. : 01 53 02 40 20

Syndicat national du décolletage (SND) 2, avenue de Châtillon - 74300 Cluses Tél. : 04 50 98 07 68	Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés (USIPA) 4, place d'Estienne-d'Orves - 75009 Paris Tél. : 01 48 78 51 00
Syndicat national du profilage des produits plats en acier (SNPPA) 6, rue de La Pérouse - 75784 Paris Cedex 16 Tél. : 01 47 23 09 02	Union française des industries pétrolières (UFIP) 4, avenue Hoche - 75008 Paris Tél. : 01 40 53 70 00
Télédiffusion de France (siège social) 10, rue d'Oradour-sur-Glane - 75732 Paris Cedex 15 Tél : 01 55 95 10 00	Union intersyndicale des constructeurs de matériel aéraulique, thermique, thermodynamique et frigorifique (UNICLIMA) 39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie Tél. : 01 47 17 62 92
Télévision française 1 (TF1) 1, quai Point-du-Jour - 92656 Boulogne-Billancourt Cedex Tél. : 01 41 41 12 34	Union intersyndicale des fabricants d'articles pour la table, le ménage et activités connexes (UNITAM) 39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie Tél. : 01 47 17 64 60
Total infrastructures Gaz de France (TIGF) Siège social 49, avenue Dufau - BP 522 - 64010 Pau Cedex Tél. : 05 59 02 76 62	Union intersyndicale pour les statistiques de la manutention (UISM) 92038 La Défense Cedex Tél. : 01 47 17 63 27
Union des constructeurs de matériel textile de France (UCMTF) 39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie Tél. : 01 47 17 63 45	Union nationale des industries de la quincaillerie (UNIQ) 16, avenue Hoche - 75008 Paris Tél. : 01 45 63 20 75
Union des fabricants français d'équipements pour boulangerie-pâtisserie, biscuiterie-biscotterie, glacerie-chocolaterie (UFFEB) 64, rue Caumartin - 75009 Paris Tél. : 01 42 80 44 41	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) 3, rue Alfred-Roll - 75849 Paris Cedex 17 Tél. : 01 44 01 47 01
Union des industries chimiques (UIC) 14, rue République, Le Diamant A - 92800 Puteaux Tél. : 01 46 53 11 80	Union nationale des industries de transmissions mécaniques (UNITRAM) 39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie Tél. : 01 47 17 63 69
Union des industries de la fertilisation (UNIFA) Le Diamant A - 92909 La Défense Cedex Tél. : 01 46 53 10 30	Union nationale des industries de transmissions oléohydrauliques et pneumatiques (UNITOP) 92038 La Défense Cedex Tél. : 01 47 17 63 09
Union des industries d'équipement (MTPS) 39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie Tél. : 01 47 17 63 26	Union nationale des industries françaises de l'ameublement (UNIFA) 28 bis, avenue Dumesnil - 75012 Paris Tél. : 01 44 68 18 00
Union des industries du bois (UIB) 6, avenue Saint-Mandé - 75012 Paris Tél. : 01 53 42 15 50	Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits 23, boulevard des Capucines - 75002 Paris Tél. : 01 47 42 82 82
Union des industries textiles Nord (UIT Nord) 40, rue Eugène-Jacquet - 59708 Marcq-en-Baroeul Tél. : 03 20 65 06 38	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) 80, rue de Reuilly - 75012 Paris Tél. : 01 53 17 20 00
Union des semouliers de maïs (USM) 66, rue La Boétie - 75008 Paris Tél. : 01 43 59 44 96	



INSEE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (INSEE)

Direction générale : 18, boulevard A.-Pinard
75675 Paris Cedex 14
Téléphone : 01 41 17 50 50. Télécopie : 01 41 17 66 66
www.insee.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Jean-Michel CHARPIN

Cabinet du Directeur général : Christel COLIN

• **INSPECTION GÉNÉRALE** **Michel HÉBERT**

Membres : Alain BOUVY - Jean-Étienne CHAPRON - André DE LOS SANTOS - Michel DEVILLIERS - Philippe DOMERGUE - Jacques GARAGNON - Alain GOY - Tanneguy de JOUVENCEL - Maryvonne LEMAIRE - Patrice ROUSSEL - Alain VIÉNOT - Joël ALLAIN

• **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL** **Olivier PERRAULT**

Conseiller pour les questions juridiques et contentieuses
Mission de contrôle interne
Responsable de la sécurité des systèmes d'information

UNITÉ GESTION DES CARRIÈRES

Chef-adjoint de l'UGC

DÉPARTEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DE LA GESTION

Chef-adjoint du département
Adjoint au chef du département
Division Comptabilité Générale

DÉPARTEMENT DU PERSONNEL

Chef-adjoint du chef de département
Adjoint au chef du département, chargé des ressources humaines
Cellule organisation des concours et examens
Cellule information interne
Division développement et valorisation des ressources humaines
Division procédures générales de gestion du personnel
Division gestion statutaire du personnel
Division système de gestion et d'information du personnel

CEFIL

DÉPARTEMENT DES SERVICES GÉNÉRAUX

Cellule conditions de travail et actions sociales
Division matériel et immobilier
Division logistique de la direction générale

SPHÈRE INFORMATIQUE

Adjoint au Secrétaire Général pour les questions informatiques

Division gestion des moyens

DÉPARTEMENT PRODUCTION ET INFRASTRUCTURE INFORMATIQUES

Adjointe au chef du département

Division Assistance, Installation, Documentation, exploitation

Division production informatique et service aux utilisateurs

Division infrastructure

Division réseaux

Cellule technologies de la sécurité et de la communication

DÉPARTEMENT APPLICATIONS ET PROJETS

Division conseil, assistance et méthodes pour les applications et les projets

Division applications et projets pour le RP, les prix à la conso, et la démographie

Division applications et projets pour les statistiques d'entreprises

Division applications et projets pour les statistiques sociales

Division applications et projets pour le secrétariat général, la DESE et la DCSRI

Jean-Pierre GRANDJEAN
Jean-Pierre SIMON

Jean-Louis JESTIN
Nathalie RENAUD
MAZATAUD

André CALMELS

Viviane BRINDEJONT
Jean BUKIET
Pierre CHEVAUGEON

Franck COTTON

Sylvain MOREAU

Mireille MOUTARDIER

Gérard ARRIVAULT

Isabelle ANXIONNAZ

X..

Denis ROGY

Division applications et projets pour la Diffusion et l'action régionale

Jean-Pierre COURSON

• **DIRECTION COORDINATION STATISTIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES**

DÉPARTEMENT DE LA COORDINATION STATISTIQUE

Chef adjoint du chef de département

Division environnement juridique de la statistique

Division relations avec les services statistiques des ministères

Secrétariat du Conseil National de l'Information Statistique

UNITÉ DES NORMES ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Chef adjoint de l'unité, Division nomenclatures

Division coordination de la méta-information

UNITÉ DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE INTERNATIONALE

Division programmes de coopération

Division appuis et méthodes statistiques pour le développement

UNITÉ EUROPE ET RELATIONS MULTILATÉRALES

Chef adjoint de l'unité, Pôle méthodes comparées

Pôle gestion et animation des réseaux

Jean-Pierre PUIG

Jean-Pierre LE GLÉAU
Gérard LANG

Michel ISNARD

Françoise BALLU
Carla SAGLIETTI
MANSARD

Chantal MADINIER
Thierry LACROIX
Antoine SANTOLINI

Alain TRANAP
François COUTE

Pierre VERDIER

Jean-Louis LHÉRITIER

Pascal Maurice RIVIÈRE
Olivier GUILLEMIN

• **DIRECTION DES STATISTIQUES D'ENTREPRISES**

UNITÉ RÉPERTOIRE ET DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES ET DES ÉTABLISSEMENTS

Division administration du répertoire Sirene et démographie des entreprises

Division mise à disposition du répertoire Sirene

DÉPARTEMENT SYSTÈME STATISTIQUE D'ENTREPRISES

Adjoint au chef de département. Directeur du programme RESANE

Division harmonisation d'enquêtes auprès des entreprises

Division synthèse des statistiques d'entreprises

Division information et travaux pour les entreprises

DÉPARTEMENT DE L'INDUSTRIE ET DE L'AGRICULTURE

Division prix de vente industriels

Division indicateurs conjoncturels d'activité

DÉPARTEMENT DES ACTIVITÉS TERTIAIRES

Division Commerce

Division Services

Jean-Marc BÉGUIN

Michel EURIAT

Catherine BERTHIER

Michel BRÉZAULT

Emmanuel RAULIN

Raoul DEPOUTOT

Philippe BRION

Mme Dominique FRANCOZ

X..

Laurence BLOCH
Lucien POLLINA
Jean-François LOUÉ
Vincent THOLLON-
POMMEROL
Claire PLATEAU

Benjamin CAMUS
Mme Dominique BONNANS
Xavier NIEL

• **DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES**

DÉPARTEMENT DE LA DÉMOGRAPHIE

Cellule statistiques et études sur l'immigration

Division enquêtes et études démographiques

DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES REVENUS D'ACTIVITÉ

Division exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus

Division emploi

Division salaires et revenus d'activité

DÉPARTEMENT DES PRIX À LA CONSOMMATION, DES RESSOURCES ET DES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

Division prix à la consommation

Division logement

Division conditions de vie des ménages

Division revenus et patrimoine des ménages

UNITÉ DES MÉTHODES STATISTIQUES

Chef-adjoint de l'unité

Division échantillonnage et traitement statistique des données

UNITÉ RECENSEMENTS DE LA POPULATION

Stéfan LOLLIVIER
Christine CHAMBAZ
Guy DESPLANQUES
Catherine BORREL
Stéphane JUGNOT

Sylvie LAGARDE

Marie-Christine PARENT
Pascale BREUIL
Michel AMAR

Françoise MAUREL
M. Dominique GUEDES
Alain JACQUOT
Jérôme ACCARDO
Pascal CHEVALIER
Daniel VERGER
Marc CHRISTINE

Vincent LOONIS

Paul JANSOLIN

Olivier LEFEBVRE

Division organisation des recensements et des relations extérieures.....	Caroline ESCAPA
Division méthodes et traitements des recensements	Françoise DUPONT
Cellule infrastructures géographiques.....	Corinne CHEVALIER

• DIRECTION DES ÉTUDES ET DES SYNTHÈSES ÉCONOMIQUES.....

Directeur adjoint, DÉPARTEMENT DE LA CONJONCTURE

Cellule publications conjoncturelles	
Division enquêtes de conjoncture	
Division synthèse conjoncturelle	

DÉPARTEMENT DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES D'ENSEMBLE

Division redistribution et politiques sociales.....	
Division croissance et politiques macroéconomiques	
Division marchés et stratégies d'entreprise	

DÉPARTEMENT DES COMPTES NATIONAUX

Adjoint au chef du département	
Adjoint au chef du département	
Rédaction en chef rapport sur les comptes.....	
Division synthèses générales des comptes	
Division synthèses des biens et services.....	
Division comptes trimestriels.....	
Division concepts, méthodes et évaluation des comptes nationaux.....	

• DIRECTION DE LA DIFFUSION ET DE L'ACTION RÉGIONALE

UNITÉ RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET ARCHIVAGE

Cellule mise à disposition et archivage	
Division documentation	
Cellule banque de données macroéconomiques	

DÉPARTEMENT DE L'OFFRE ÉDITORIALE

Cellule rédaction en chef d'économie et statistique	
---	--

Alain CHAPPERT

Éric DUBOIS
Jean-William ANGEL
Philippe SCHERRER
Karine BERGER

Didier BLANCHET
Cédric AFSA ESSAFI

Hélène ERKEL
Pauline GIVORD
Fabrice LENGART
Jacques MAGNIEZ
Dominique LADIRAY
Laurent GASNIER
Adrien FRIEZ
Vladimir PASSERON
Guillaume MORDANT

Jacques BOURNAY

Pierre AUDIBERT

Alain RAVET
Ghislaine NALLET
Bernard LANCELOT
Catherine ROUGERIE
Michel BLANC

Pierre MORIN

Division rédaction des publications	
Division production éditoriale	
DÉPARTEMENT DE L'ACTION RÉGIONALE	
Division études territoriales	
Division statistiques régionales locales et urbaines	
Mission conduite de l'action régionale	
INSEE INFO-SERVICE	
Adjoint au chef de département	
Division orientation et produits standard	
Division grands comptes	
Division communication externe	
Bureau de presse	
Division mercatique et commercialisation	
UNITÉ AFFAIRES JURIDIQUES ET PRIX	

Daniel TEMAM
Bernard HENNEQUIN
Bernard MOREL
Jean-Luc LIPATZ
Patrick REDOR
Joel CREUSAT
Jean-Patrick BERNARD
Jean-Claude RENAUD
Arnaud STÉPHANY
Philippe CLAIRET
Claudine KAGAN
Sabine GROSDIDIER
Nadine EISENMANN
Jean MORIN

• DIRECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS ET RECHERCHE [GENES]

ENSAE	
Direction des études ENSAE	
ENSAI	
Direction des études ENSAI	
CREST	
Directeur du site rennais - Laboratoire de statistique et modélisation	
Département de la recherche	
Laboratoire de finance-assurance	
Laboratoire de microéconométrie	
Laboratoire d'économie Industrielle	
Laboratoire de sociologie quantitative	
Laboratoire de macroéconomie	
Laboratoire de statistique d'enquêtes	
CEPE	
Directeur des études CEPE	

Alain TROGNON
Sylviane GASTALDO
Philippe FÉVRIER
Pierre JOLY
Éric LESAGE
Stéphane GRÉGOIR
Michèl DELECROIX
Francis KRAMARZ
Christian GOURIEROUX
X...
Philippe CHONE
Yannick LEMEL
Guy LAROCHE
Jean-Claude DEVILLE
Olivier SAUTORY
Gaël DE PERETTI

Organigramme au 1^{er} décembre 2006.

INDEX ALPHABÉTIQUE

(Avec numéro du chapitre et des tableaux correspondants)

A

ACCIDENTS

Avion	Q01 19
Chemin de fer	Q01 19
Industriels et technologiques	A02 12
Mer	Q01 19
Route	Q01 17, 18

ACCIDENTS DU TRAVAIL	C02 6, 7
----------------------------	----------

ACCROISSEMENT NATUREL	B02 2
-----------------------------	-------

ACCUEIL (Jeunes enfants)	F01 9
--------------------------------	-------

ACIER	N02 15
-------------	--------

ACTIFS	C01
--------------	-----

Agricoles	M01 3
Financiers	J01 7
Monétaires	J01 6
Population	B01 9, 10, C01 1, 7, 8, 17

ACTIONS (Voir aussi OBLIGATIONS)	J02 1 à 3, 5
--	--------------

Cours	J02 4A, 4B
Émission	J02 1

ACTIVITÉS

Culturelles, récréatives, sportives (Effectifs)	E03 5
Entreprises	L01 3A, 3B, 4 à 6, 13
Immobilières	R03 15, 16
Juridictions civiles, procédures au fond et référés (Nombre)	H01 3
Parquets et officiers du Ministère public (Nombre)	H01 4
Taux d' —	C01 2

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	H01 2, 10
------------------------------------	-----------

AÉRONAUTIQUE	N02 8
--------------------	-------

AÉRONEF	N02 8, Q01 16, 19
---------------	-------------------

AÉROPORT	Q02 16, 17
----------------	------------

AFFAIRES CIVILES NOUVELLES	H01 3
----------------------------------	-------

ÂGE

Mariages par —	B02 9
Moyen des mères	B02 5, 8, 11
Population par —	B01 1 à 8

AGENCES DE VOYAGE

Données des entreprises	R02 1
Effectifs	R05 1, 2

AGENTS DE L'ÉTAT

Effectifs	C01 f2 à 14
Rémunération, indice	D01 10 à 13

AGRÉGATS

Comptabilité nationale	I01 15
De monnaie	J01 3
Des secteurs institutionnels	I01 7
Par habitant	I01 8

AGRICULTURE	M01
-------------------	-----

Indices de prix agricoles	M01 18, 19
---------------------------------	------------

AIDE SOCIALE

Bénéficiaires	D02 5, 7
Dépenses d' —	D02 3, 5

AIR (Mesure de la qualité)	A02 6
----------------------------------	-------

AIRES URBAINES	A01 7
----------------------	-------

ALCOOL (Production)	M01 11
---------------------------	--------

ALIMENTAIRES (Industries agricoles et —)	N01 2, 3, N02 1
--	-----------------

ALIMENTATION

Dépenses d' —	E01 1A, 1B
Indices de prix	I02 1 à 4

ALIMENTATION POUR ANIMAUX (Indices de prix)	M01 19
---	--------

ALLOCATIONS

Demandeurs d'emploi	C01 11
Familiales (Bénéficiaires et montants)	D02 6, 7
Logement	D02 7

ALUMINIUM	N02 15
-----------------	--------

AMEUBLEMENT

Indices de prix à la consommation	I02 1, 2
Industrie de l' —	N02 6

ANIMAUX

Indices de prix des produits —	M01 18, 19
Production animale	M01 13, 14

APATRIDES	B03 14
-----------------	--------

APPAREIL PRODUCTIF	L01
--------------------------	-----

APPAREILS

D'émission et de transmission	N02 10
Domestiques	N02 6

APPRENTIS	G01 1, 2, 14
-----------------	--------------

ARCHÉOLOGIE	E03 3
-------------------	-------

ARMES (Et munitions)	N02 9
----------------------------	-------

ART	E03
-----------	-----

ARTICLES DE SPORT	E01 3
-------------------------	-------

ARTICLES DE VOYAGE (En cuir)	N02 3
------------------------------------	-------

ASSURANCES	R03 6 à 14
------------------	------------

Indices de prix à la consommation	I02 1, 2
Maladie, volume d'actes remboursés	F01 4
Non-vie	R03 6, 8 à 12
Vie	R03 6, 8 à 12

AUDIOVISUEL

Budget du secteur public	R01 9
Dépenses publicitaires des entreprises	R01 11

AUTOBUS, AUTOCAR

(Parc et immatriculations d' —)	Q01 10, 12, Q02 6
---------------------------------------	-------------------

AUTOFINANCEMENT (Taux d' —)	I01 10
-----------------------------------	--------

AUTOMOBILE

Achat	E01 2, 4
Commerce et réparation	P01 3 à 9, 11
Construction	N02 7
Équipements	E01 5 à 7, N02 7
Immatriculations	Q01 10, 11
Indices de prix	I02 1
Industrie	N01 3, 5 à 7, 10, 11, 14, N02 7
Multi-équipement en —	E01 5 à 7
Parc et immatriculations d' —	Q01 10 à 12
Taux d'équipement des ménages en —	E01 5 à 8

AVION	Q01 15, 16
-------------	------------

B

BACCALAURÉAT	G01 7 à 9
--------------------	-----------

BALANCE DES PAIEMENTS	K02
-----------------------------	-----

Comparaisons internationales	K02 4
Investissements directs en flux	K02 5A, 5B

BALANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR	K01 1, 2, 4
-------------------------------------	-------------

BANQUES (Opérations de —)	R03 1 à 3
---------------------------------	-----------

BATEAU

Commerce	Q01 13, Q02 7
Construction navale	N02 8
Pêche	M01 27
Plaisance	R02 14, 15

BÂTIMENT

Agricole	N03 5
Autre que logement	N03 5
Données générales	N03 1 à 3
Industriel	N03 5
Production de bâtiment et de travaux publics	N03 9

BESOIN DE FINANCEMENT	I01 7, 15
-----------------------------	-----------

BIBLIOTHÈQUE	E03 4
--------------------	-------

BIENS DE CONSOMMATION COURANTE

Indices de prix à la production dans l'industrie	N01 14
Industrie des —	N01 3, 5 à 7, 10, 11, 14

BIENS D'ÉQUIPEMENT (Industrie des —)	N01 3, 5 à 7, 10, 11, 14
--	--------------------------

BIENS DURABLES

Consommation, équipement..... E01 1A, 1B, 2 à 8

Électroménager N02 6

BIENS INTERMÉDIAIRES

Indices de prix à la production dans l'industrie N01 14

Industrie des — N01 3, 5 à 7, 10, 11, 14

BIJOUTERIE, JOAILLERIE ET ORFÈVRERIE..... N02 6

BILAN

Banque de France R03 2

Banques d'outre-mer R03 3

De l'énergie O01 1

Des entreprises L01 14, 15

Institutions financières et monétaires R03 2

Sociétés d'assurance R03 11

BIOCARBURANT..... O02 31

BITUMES..... O02 10

BOIS

Bilan de la matière bois M01 26

De chauffage (consommation)..... O02 30

Exploitation forestière..... N01 2, N02 2

Industrie du — N02 13

Production M01 24, 25

BOIS ET PAPIERS (Industrie) N02 13

BOISEMENT M01 23

BOISSON

Consommation des ménages..... E01 1A, 1B, 4

Indices de prix à la consommation..... I02 1, 2

BONS DU TRÉSOR J03 2

BOURSE J02

BREVETS D'INVENTION L02 1 à 3

Par domaine technologique L02 3

Pays étrangers L02 2

BROSSERIE N02 6

BUDGET

De l'État J03 1 à 6

Ménages..... E01 9

C

CAC 40 J02 4A, 5, 7

CADES (Voir DETTE SOCIALE)

CAISSE D'ÉPARGNE J01 8

CAMIONS (Parc et immatriculations de —) Q01 10, 12

CAMPING-CARAVANING R02 6, 7, 9

CAOUTCHOUC..... N02 14

CAPACITÉ DE FINANCEMENT I01 7, 15

CAPITAL (Compte de —)..... K02 1, 2, 4

CAPITALISATION BOURSIÈRE J02 2, 6

CARBURANT (Prix et indices de prix)..... I02 1

CARTON..... N02 13

CASINOS (Produits des jeux) R05 7

CASSETTE..... R01 6

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Familles par — B04 5

Ménages par — B04 4

Navettes par — B01 11

Population par — B01 8

Revenus par — D01 1, 3, 8 à 11

Salariés par — C02 2, 4

CÉLIBATAIRE..... B01 3, B02 9, 10, 12

CENTRALE ÉLECTRIQUE

Effectifs O02 18

Puissance..... O02 15

CENTRE DE LOISIRS ET DE VACANCES E04 2, 3

CENTRES RÉGIONAUX D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CREPS) E04 4

CÉRÉALES (Production de —) M01 10

CHAÎNES HERTZIENNES NATIONALES (Genre de programmes des —) R01 12

CHAMBRES

D'hôtel..... R02 2 à 5

D'hôtes R02 8, 9

CHANTIER NAVAL N02 8

CHARBON O02 1 à 6

Bilan de l'énergie O02 1

CHASSE

Permis délivrés E05 11

Plans de — A02 5

CHAUDRONNERIE, CHAUDIÈRES N02 9

CHAUSSURE (Industrie de la —)..... N02 3

CHEMIN DE FER ET MATÉRIEL FERROVIAIRE..... N02 8, Q01 9

CHEPTEL M01 9, 13

CHERCHEUR..... R04 3 à 5, 8

CHIFFRE D'AFFAIRES

À l'exportation N01 1, 2, L01 13

Commerce..... P01 3

Construction N03 1 à 3

Entreprises L01 12, 13

Industrie..... N01 1, 2, 6, 9, 11, 12, N02 1

La Française des jeux R05 6

Par activité (Indice) L01 21, 22

Presse R01 1 à 3

CHIMIE N02 14

CHÔMAGE

Au sens du BIT C01 3, 11

Taux de — C01 3, 4, 15, 18

CHÔMEURS..... C01 1, 3, 11

CHSCT (Établissements et salariés couverts par un —) C02 9

CIMENT N02 11

CINÉMA E03 7, R01 15, 16

CIRCULATION ROUTIÈRE (Accidents)..... Q01 17, 18

CLASSES (Nombre de —)..... G01 4, 6

CLUB SPORTIF E04 5

CODEVI J01 8, 9

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Effectifs C01 17

COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Bilan des banques R03 3

Commerce extérieur K01 10

Démographie B01 6, B02 17

Indices de prix à la consommation I02 4

Justice H01 2

Population..... A01 4, B01 6, B02 17

Superficie A01 4

Transport aérien Q02 15

COMBUSTIBLES (Minéraux solides)..... O02 1

COMITÉ D'ENTREPRISE C02 9 à 11

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL (Voir CHSCT)

COMMERCE P01

Activité artisanale P01 4, 5, 8

De détail..... P01 4 à 9, 11

De gros P01 10

COMMERCE EXTÉRIEUR K01

Par pays K01 2, 3, 8

Par produit..... K01 4 à 7

Par zone K01 2, 8

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (Voir aussi PAYS ÉTRANGERS et UNION EUROPÉENNE)

COMMUNES

Fonctionnement, investissement..... J03 10, 11

Nombre de — A01 3, 5 à 7, 9 à 11

Population..... A01 5, 6, 9 à 11

COMMUNICATION R01

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES R01 17

COMPOSANTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES N02 16

COMPTABILITÉ NATIONALE I01

COMPTE

De capital K02 1, 2, 4

De transactions courantes K02 1, 2, 4

Financier K02 1, 2, 4

Sur livret J01 9

COMPTE DE LA BRANCHE (Agriculture)..... M01 15

COMPTE DE RÉSULTAT (Entreprises d'assurances) R03 9, 10

COMPTE D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES L01 14

COMPTE EXCEPTIONNEL DES ENTREPRISES..... L01 14

COMPTE FINANCIER DES ENTREPRISES L01 14

CONCENTRATION DES GROUPES D'ENTREPRISES..... L01 17

CONCENTRATIONS ATMOSPHÉRIQUES A02 6

CONDAMNATIONS..... H01 7

CONDITIONS DE TRAVAIL C02

CONFLITS DU TRAVAIL C02 8

CONFORT DES LOGEMENTS E02 3

CONGÉLATEUR (Taux d'équipement des ménages en —) E01 5 à 7

CONSUMMATION
Alimentaire... E01 1A, 1B, 4
De charbon ... O02 1, 5, 6
De gaz ... O02 21, 25, 26
De produits pétroliers... O02 7, 12, 13
D'électricité ... O02 14, 17
D'énergie ... O01 1, 5, 9
Dépenses de — finale ... I01 1 à 3, 7 à 9
Des ménages ... E01 1A, 1B, 2 à 4
Médicale ... F01 1
Par habitant ... I01 8
CONSTRUCTION
Aéronautique et spatiale ... N02 8
Comparaisons européennes ... N03 7
Électrique et électronique ... N02 10, 16
Indice du coût de la — ... E02 9
Indices annuels de la — ... N03 7
Logement ... N03
Matériaux de — ... N02 11
Mécanique... N02 9
Métallique... N02 9
Navale ... N02 8
CONTRAT (À durée déterminée) ... C01 9
CONTRAVENTIONS ... H01 4, 6
CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE (CSG)... D01 5, J03 3
COUR D'ASSISES ... H01 6
COURSES DE CHEVAUX (Prélèvements) ... R05 3, 4
COÛT (Main-d'œuvre) ... D01 14 à 16
CRDS (Voir DETTE SOCIALE)
CRÉATIONS D'ENTREPRISES ... L01 5 à 8
CRÉDIT
Crédit-bail ... R03 4, 5
Établissements de — ... J01 12, R03 1
Institutions financières monétaires... J01 11
Interne ... J01 11, 12
CRIME ... H01 1, 4, 5, 7
CUIR (Industrie du —) ... N02 3
CUIVRE ... N02 15
CULTURE ... E03
CULTURELS (Fréquentation des lieux —) ... R02 13
CULTURES AGRICOLES INDUSTRIELLES... M01 10
CYCLES ... N02 8

D

DÉCÈS ... B02 1, 12 à 18
Par cause ... F01 13
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES... L01 10
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ... C02 9, 10
DÉLITS... H01 1, 4, 7
DEMANDE D'EMPLOI (Voir aussi CHÔMAGE) ... C01 11
DÉMOGRAPHIE ... B01, B02, B03, B04
Indicateurs synthétiques... B02 3
DENSITÉ DE POPULATION ... A01 1, 3, 4, 6, 8, 9
DÉPARTEMENT
Aide sociale ... D02 5
Fonctionnement, investissement... J03 10, 11
Population... A01 2, 3
Superficie ... A01 3
DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER
Actifs... B01 9, 10, B03 3, C01 18
Bilan agrégé des banques ... R03 3
Caractéristiques principales de l'agriculture ... M01 17
Catégories socioprofessionnelles... B01 8
Chômage ... C01 18
Commerce extérieur ... K01 9
Démographie... B02 1, 2, B03 3, B04 2, 4
Diplôme ... B01 7
Étrangers ... B03 3
Exploitations agricoles ... M01 16
Exploitations forestières... M01 22
Indices de prix à la consommation ... I02 3
Masse monétaire... J01 13
Médecins ... F01 5
Ménages ... B04 2, 4
Migrations... B01 13
Monnaie, crédit ... R03 3
Navire de plaisance (Immatriculations) ... R02 15

Pharmaciens ... F01 5
Population ... A01 2, 3, 11, B01 5 a 8, C01 18
Superficie forestière ... M01 22
Trafic maritime... Q02 12
Transport aérien ... Q02 15
Utilisation du territoire ... M01 17
DÉPENSE
Formation professionnelle continue et apprentissage ... G01 26
Intérieure d'éducation ... G01 24, 25
Pour l'emploi ... C01 16
Pour l'environnement... A02 16, 17, N01 8
Santé ... F01 1 à 3
DÉPLACEMENTS (Domicile-travail) ... B01 11
DÉPÔT
À terme... J01 9
À vue ... J01 9
DESSINS ET MODÈLES (Déposés) ... L02 5
DETTE DE L'ÉTAT ... J03 2
DETTE SOCIALE (Contributions pour le remboursement de la — (CRDS)) ... D01 5, J03 3
DEVIS CNC
Production aidée par genre... R01 10
Production de films... R01 15
DEVICES (Cours des) ... J02 8
DIPLOME ... G01 8, 9, 13A, 13B, 18, 20, 21
Animateur ... E04 1
Au recensement... B01 7
Directeur ... E04 1
DIPLOMES SPORTIFS ... E04 1
DISQUE COMPACT ... R01 6, 7
DIVORCE ... B02 1, 3, 9, 10, 12, 17, 18
DONNEURS D'ORDRE... N01 10
DURÉE ANNUELLE DU TRAVAIL (Par secteur d'activité) ... C02 1, I01 13
DVD ... R01 7

E

EAU
De pluie ... A02 8
Pollution ... A02 9 à 11
EAUX DE BAINADE (Qualité des —) ... A02 9
ÉCHANGES EXTÉRIEURS ... K01
ÉCOLES
Maternelles et primaires... G01 3, 4
Supérieures ... G01 10, 11
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (Par secteur) ... C01 6
EDF-GDF (Voir ÉLECTRICITÉ et GAZ)
ÉDITION
Livres ... R01 5
Presse ... R01 1 à 3
ÉDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION ... N02 4
ÉDUCATEURS ET CADRES SPORTIFS (Brevet d'État)... E04 1
ÉDUCATION... G01
Budget ... G01 24, 25
EFFECTIF (Voir aussi SALARIÉ)
Agents de l'État ... C01 12 à 14
Budgétaire de la justice ... H01 2
Dans les entreprises ... L01 13, N01 1, 2, N02 1
Par branche d'activité ... D01 2, 3
EFFECTIFS
De la fonction publique territoriale ... C01 17
D'élèves ... G01 1 à 6, 16 à 18
D'étudiants... G01 1, 10 à 12, 16 à 18
Par taille d'établissement... C01 6
Secteur de l'assurance ... R03 7
EFFET DE SERRE... A02 7
ÉLECTIONS (Aux comités d'entreprises) ... C02 11
ÉLECTRICITÉ
Bilan de l'énergie ... O01 1
Comparaisons internationales... O02 20
Consommation des ménages ... E01 1A, 1B, 4
Production ... O01 2, 3, O02 14, 15, 19
ÉLÈVES ... G01 1 à 6, 17
De terminale ... G01 7

EMPLOI		
Biens et services	I01 1 à 3	
Demandes d' — (en fin de mois)	C01 11	
Du temps des adultes	E01 11	
Intérieur	I01 11, 12	
Salarié	I01 12	
ENDETTEMENT INTÉRIEUR	J01 4	
ÉNERGIE		
Bilan	O01 1	
Comparaisons internationales	O01 8, 9	
Économies d' —	O01 6	
Exportations	O01 1	
Grandeurs caractéristiques	O01 2	
Importations	O01 1	
Nucléaire	O02 14, 15, 19	
Primaire	O01 1, 3 à 5, 8, 9	
ÉNERGIES RENOUVELABLES	O01 1, 3 à 5, O02 27, 32	
ENFANT		
Légitime	B02 1, 4 à 7	
Naturel	B02 4, 5	
Qualité juridique	B02 4, 5	
Sans vie	B02 1, 4, 18	
ENGRAIS	N02 14, M01 8	
Indices de prix	M01 19	
ENREGISTREMENTS (Sonores, vidéos, informatiques)	N02 4, 6	
ENSEIGNANTS	G01 22, 23	
ENSEIGNEMENT	G01	
Agricole	G01 16	
Art, musique, histoire de l'art	G01 17	
Sanitaire et social	G01 18	
Supérieur	G01 10 à 12, 13A, 13B, 16 à 18	
ENTREPRISES		
De l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS)	L01 2, 3A, 3B, 4 à 6, 8, 11	
Forme juridique	L01 4, 12	
Groupes	L01 16 à 20	
Nombre d' —	L01 1, 11 à 13, N01 1, 2, 9 à 12, N03 1, 2, R05 2	
Par activité	L01 3A, 3B, 4, 13	
Par taille	L01 1, 3A, 3B, N01 5, 6, 10, 11, N03 2, 3	
Performances des —	L01 21, 22	
PME	L01 3A	
Rentabilité	N01 5	
Selon régime fiscal	L01 12	
Transport routier	Q01 1	
ENTREPRISES INDUSTRIELLES		
Grandes	N01 12	
Par secteur	N01 1, 2, 5 à 7, 10, 11	
PMI	N01 12, 13	
Principales évolutions	N01 6	
Principales grandeurs	N01 12	
ENVIRONNEMENT	A02	
Dépense	A02 16, 17, N01 8	
ÉPARGNE	J01 8	
Brute	I01 7, 8	
Taux d' —	I01 9	
ÉPURATION	A02 10	
ÉQUIPEMENT		
Culturel	E03	
Électroménager	N02 6	
Indices de prix à la production dans l'industrie	N01 14	
Ménages	E01 5 à 8	
Ménages de l'Union européenne	E01 8	
Touristique	R02 2, 3, 6, 8, 9	
ÉQUIPEMENTS		
Automobiles	N02 7	
Mécaniques	N02 9	
ESPACES NATURELS	A02 2	
ESPÈCES		
Animales (État des —)	A02 4	
De vertébrés (État des —)	A02 3	
ESPÉRANCE DE VIE	B02 3, 15, 16, 18	
ÉTABLISSEMENTS		
De commerce	P01 2	
De crédit	J01 12, R03 1	
De l'industrie, du commerce et des services (ICS)	L01 3B	
De travail temporaire	C01 10	
Employeurs (Activités immobilières)	R03 15, 16	
Employeurs (Services aux entreprises)	R05 1	
Employeurs (Services aux particuliers)	R05 1	
Enseignement	G01 6, 14, 16, 18	
Hospitaliers (Équipement et activité)	F01 7, 8	
Par activité	L01 3B	
Par taille	L01 3B	
Tourisme	R02 2, 3, 9	
ÉTAT	N02 15	
ÉTAT		
Dépenses	J03 1, 5	
Dette	J03 2	
Recettes	J03 1, 6	
ÉTAT MATRIMONIAL	B01 3, B02 9, 10, 12, B03 15	
ÉTAT-CIVIL	B02	
ÉTRANGERS	B03	
Dépenses des touristes —	R02 10	
Famille	B03 8	
Fécondité	B02 7	
Natalité des —	B02 7	
Nationalités	B03 1, 2, 5, 8, 12 à 14, 16	
Par activité économique	B03 7, B03 16	
Par âge	B03 2, 4, 10, 15	
Par catégorie socioprofessionnelle	B03 6	
Par sexe	B03 2 à 7, 9, 10, 15	
Permanents	B03 15, 16	
Salariés	B03 3, 7	
ÉTUDIANTS	G01 1, 2, 10 à 12	
Par origine socioprofessionnelle	G01 12	
EURO		
Indices de la production industrielle dans la zone —	N01 4	
Parité	J01 1	
EXCÉDENT NATUREL	B02 1, 2	
EXPLOITATION		
Agricole	M01 1, 2, 16	
Compte d' —	L01 14	
Forestière	N01 2, N02 2	
EXPORTATIONS (Voir aussi COMMERCE EXTÉRIEUR)	K01 1 à 10	
Comptabilité nationale	I01 1, 2, 15	
D'électricité	O01 1, O02 14	
F		
FAMILLES		
Monoparentales	B04 1, 5, 6	
Nombre d'enfants	B03 8, B04 5, 6	
Par catégorie socioprofessionnelle	B04 5	
FBCF (Voir aussi INVESTISSEMENT)		
Comptabilité nationale	I01 1, 2	
FÉCONDITÉ	B02 3, 8	
FÉDÉRATION SPORTIVE	E04 5	
FER (Minerais de —)	N02 11	
FERRO-ALLIAGE	N02 15	
FERROVIAIRE		
Matériel —	N02 8, Q01 9	
Transport —	Q02 1 à 3	
FILATURE	N02 12	
FILM		
Cinéma	R01 15, 16	
Coût	R01 15	
Télévision	R01 10	
FINANCEMENTS	J01 5	
FINANCES		
Marché financier	J02	
Publiques	J03	
FIOUL	O02 10	
FLOTTE		
Aérienne	Q01 15	
Commerciale	Q01 13, 14	
Fluviale	Q01 13	
Pêche	M01 27	
FONCTIONNAIRE (Traitement, rémunération)	D01 10 à 13	
FONDERIE (Travail des métaux)	N02 15	
FONTE	N02 15	
FORÊT	M01 20 à 25	
Incendies de —	A02 13	
FORMATION	G01	
Professionnelle continue	G01 19, 26, 27	
FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES	E03 3	
FOURRURES (Industrie des —)	N02 3	

FRUITS

Consommation des ménages

E01 4

Indices de prix à la production et de gros

M01 18

Prix, indices de prix à la consommation

I02 1

Production

M01 12

FTSEurofirst

J02 4A, J02 7

G

GAINS SALARIAUX

D01 8, 9

GAZ

O02 21 à 26

Bilan de l'énergie

O01 1, O02 21

Comparaisons internationales

O02 25, 26

De France (Effectif)

O02 23

Émissions de —

A02 7

GAZODUC (Transport du gaz)

O02 22

GAZOLE (Ventes)

O02 10

GÉNIE CIVIL

N03 1, 2

GIBIER (Chasse)

A02 5

GRANDES SURFACES (Commerce)

P01 1

GRÈVES

C02 8

GROS ŒUVRE

N03 1

GROUPE D'ENTREPRISES

L01 16 à 20

Concentration

L01 17

H

HABILLEMENT

Dépenses des ménages

E01 1A, 1B, 3

Indices de prix à la consommation

I02 1, 2

Industrie de l' —

N02 3

HABITATION (Voir LOGEMENT)

HANDICAPÉS

Allocations aux —

D02 5, 13

Établissements pour —

F01 11

HÉBERGEMENT

R02 2 à 9

HÉLICOPTÈRE

Q01 16

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

C02 1

HIPPODROMES (Recettes)

R05 5

HÔPITAUX

Équipements

F01 9

Établissements

F01 7, 8

HOSPITALISATION

Activité

F01 10

Équipement

F01 9

Principaux indicateurs

F01 10

HÔTEL (Salariés)

R05 1, 2

HÔTEL, RESTAURANT (Données des entreprises)

R02 1

HÔTELLERIE

Homologuée

R02 2 à 5

Indices de prix

I02 1, 2

HOUILLÈRES

Effectif

O02 2

Production

O02 4

HYDRAULIQUE (Électricité)

O02 14, 15

HYPERMARCHÉ

P01 1

I

IMMATRICULATIONS

De navires

R02 14, 15

De véhicules

Q01 10, 11

IMMIGRANTS (Type de procédure)

B03 14

IMMIGRÉS

Par âge

B03 10

Par pays de naissance

B03 9, 10

Par sexe

B03 9, 10

IMPORTATIONS (Voir COMMERCE EXTÉRIEUR)

K01 1 à 10

Comptabilité nationale

I01 1, 2, 15

De gaz

O02 21

IMPÔT

J03 6 à 9

Sur le revenu

J03 8, 9

IMPRIMERIE

N02 4

INCENDIES DE FORÊTS

A02 13

INDEMNITÉS (Catastrophes)

A02 14

INDICATEUR (Des entreprises)

N01 5, R03 16, R05 2

INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

B02 3, 8, 11, 13, 17

INDICATEURS MONÉTAIRES

J01 14

INDICE

De production industrielle

N01 3, 4

De prix

I02

De prix à la production dans les services

R05 8

De prix à la production dans l'industrie

N01 14

De prix agricoles à la production

M01 18

De prix des logements anciens

E02 11

De référence des loyers

E02 10

Des traitements des fonctionnaires

D01 13

Du coût de la construction

E02 9

INDICES

Boursiers

J02 4A, 4B, 7

De chiffre d'affaires par activité

L01 21, 22

De commerce extérieur (Valeur)

K01 5B, 7, 8

De commerce extérieur (Volume)

K01 5A

De prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)

M01 19

De prix à la consommation harmonisés (IPCH)

I02 5, I01 17

De prix à la consommation

I02 1 à 4

Internationaux

J02 7

INDUSTRIE

Automobile

N01 3, 5 à 7, 10, 11, N02 7

Données générales

N01

Indices de prix à la production

N01 14

Manufacturière

N01 4, 7, 13

Pharmaceutique

N02 5

INDUSTRIE DU POISSON (Effectif, chiffre d'affaires)

N01 2, N02 1

INDUSTRIE LAITIÈRE (Effectif, chiffre d'affaires)

N01 2, N02 1

INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

N01 2, N02 1

INDUSTRIES ALIMENTAIRES (Autres)

N01 2, N02 1

INDUSTRIES DES ALIMENTS POUR ANIMAUX (Effectif, chiffre d'affaires)

N01 2, N02 1

INDUSTRIES DES BOISSONS (Effectif, chiffre d'affaires)

N01 2, N02 1

INDUSTRIES DES FRUITS ET LÉGUMES (Effectif, chiffre d'affaires)

N01 2, N02 1

INDUSTRIES DES VIANDES (Effectif, chiffre d'affaires)

N01 2, N02 1

INFORMATION

R01

INFRACTIONS

H01 1

INNOVATION

L02

Par secteur d'entreprise

L02 6

INSERTION PROFESSIONNELLE

G01 21

INSTITUTEUR

G01 22, 23

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

R03 1, 2

INSTRUMENTS

De mesure

N02 10

De musique

N02 6

INTERCOMMUNALITÉ

J03 12

INTÉRIM

C01 9

INTERMÉDIAIRES (Du commerce)

P01 10

INTERNET

Abonnés

R01 18

Monde

R01 18

Taux de connexion

R01 18

INVESTISSEMENT

Antipollution

N01 8

Construction

N03 8, 9

Corporel

N01 1, 2, N02 1, 2

Direct (en flux)

K02 5A, 5B, 6

Industriel

N01 7

International

K02 6

Par secteur

N01 7

Productif

N01 6

IPAMPA

M01 19

IPCH (Voir INDICES DE PRIX À LA CONSOMMATION HARMONISÉS)

I01 17, I02 5

IVG

F01 14

J

JEUNESSE

Et sports

E04

Juridiction de la —

H01 8, 9

JEUX

N02 6

D'argent

R05 5 à 7

JOUET

N02 6

JOURNAUX (Presse, édition, ventes)

R01 1 à 3, N02 4

JUGES D'INSTRUCTION (Activité)

H01 5

JURIDICTION (De la jeunesse)

H01 9

JURIDICTION CIVILE (Activité) H01 3
JUSTICE ET POLICE JUDICIAIRE..... H01

L

LAIT
 Consommation des ménages E01 4
 Production, chiffre d'affaires N02 1
LAVE-LINGE
 (Taux d'équipement des ménages en —)..... E01 5 à 7
LAVE-VAISSELLE
 (Taux d'équipement des ménages en —)..... E01 5 à 8
LECTURE E03 6
LÉGUMES
 Consommation des ménages E01 4
 Prix de détail et indices de prix à la consommation I02 1
 Production M01 12
LICENCE - MASTER - DOCTORAT (LMD)..... G01 13B
LICENCE SPORTIVE E04 5
LIEUX CULTURELS ET RÉCRÉATIFS (Fréquentation) R02 13
LIGNES
 Aériennes Q02 15
 Électriques Q02 16
 Installations SNCF Q01 6
LIVRET JEUNE..... J01 8, 9
LOCATAIRE E02 2, 7, 8
LOCOMOTIVE (Construction)..... N02 8
LOGEMENT E02
 Autorisé N03 4
 Budget des ménages E01 1A, 1B, 2, 9
 Commencé..... N03 6
 Confort..... E02 3
 Époque d'achèvement..... E02 4
 Indice du coût de la construction E02 9
 Indices de prix à la consommation..... I02 1, 2
 Individuel et collectif E02 4, N03 6
 Neuf..... N03 10
 Nombre de personnes par logement et par pièce E02 6
 Nombre de pièces E02 4, N03 4, 10, 11
 Parc locatif social N03 11
 Selon l'âge de la personne de référence..... E02 2, 6
 Vacant..... E02 1
 Ventes-stocks N03 10
LOGEMENTS ANCIENS (Indices de prix en France, à Paris et en province)..... E02 11
LOI DE FINANCES (Exécution) J03 1
LOISIRS E05
 Sports..... E04
LOTO R05 6
LOYERS
 Indices de prix à la consommation I02 1
 Indice de référence des — E02 10
LUNETTES (Production)..... N02 6

M

MAASTRICHT (Critères de convergence de l'Union européenne au sens du Traité de —) I01 17
MACHINE AGRICOLE
 Construction de — N02 9
 Indices de prix..... M01 19, N01 14
MACHINE OUTIL N02 9
 Indices de prix..... M01 19, N01 14
MACHINES DE BUREAU N02 10
MAGNÉTOSCOPE (Taux d'équipement des ménages et fabrication)..... E01 5 à 8, N02 6
MAISON
 Familliale de vacances R02 8, 9
 Individuelle N03 2
MAISONS (D'édition)..... R01 4
MALADIE
 Longue F01 12
 Professionnelle C02 5
MALT N02 1
MARCHANDISES
 Trafic aérien Q02 14 à 17
 Trafic ferroviaire Q02 2, 3
 Trafic maritime Q02 9 à 13

MARCHÉ
 Des communications électroniques..... R01 17
 Dérivés J02 5
 Financier, bourse J02
MARCHÉ DU TRAVAIL..... C01 11
MARIAGE B02 1, 9, 10, 17
MARIN-PÊCHEUR..... M01 28
MAROQUINERIE N02 3
MARQUE DÉPOSÉE L02 4
MASSE MONÉTAIRE J01 13
MASSE SALARIALE D01 2, 9
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET CÉRAMIQUE N02 11
MATÉRIEL
 Agricole (acquisition)..... N02 9, M01 7
 De commutation et de télécommunications N02 10
 Électrique..... N02 10, 16
 Électroménager N02 6
 Ferroviaire N02 8
 Informatique N02 10
 Médico-chirurgical et d'orthopédie N02 10
 Photographique..... N02 6
MATERNITÉ (Prestations de —) D02 2, 7
MATIÈRES PLASTIQUES N02 14
MÉCANIQUE (Industrie) N02 9
MÉDECIN F01 5, 6
MÉDIAS R01
MÉDICAMENTS..... N02 5
MÉNAGES
 Âge de la personne de référence..... B04 1
 Dom B04 2, 4
 Équipement E01 5 à 7
 Nombre de — B04 2, 4
 Nombre de personnes dû — B04 2
 Population des — B04 2 à 4
 Revenu D01 1, I01 9
 Type et composition des — B04 1, 2, 4, 6
MENUISERIES MÉTALLIQUES N02 9
MER
 Interventions et accidents en — Q01 19
 Produits de la — M01 29
MÉTALLURGIE ET TRANSFORMATION (Des métaux) N02 15
MÉTAUX (Travail des —) N02 15
MEUBLES (Fabrication de —) N02 6
MICRO-ONDES
 (Taux d'équipement des ménages en —)..... E01 5 à 8
MICRO-ORDINATEURS
 (Taux d'équipement des ménages en —)..... E01 5 à 7
MIDCAC J02 4A
MIGRATIONS
 Alternantes B01 11
 Définitives B01 12, 13
MILITAIRES DU CONTINGENT C01 1
MINÉRAIS
 De fer et sidérurgie..... N02 15
 Extraction et préparation de — N02 11
 Métaux et demi-produits non ferreux..... N02 15
 Métaux ferreux N02 15
MINÉRAUX DIVERS N02 11
MINEURS (Activités des parquets) H01 8
MINIMA SOCIAUX (Bénéficiaires de —)..... D02 13, 14
MINIMUM VIEILLESSE D02 10, 12
MINISTÈRES (Effectifs des —) C01 12 à 14
MINITEL
 (Taux d'équipement des ménages en —)..... E01 5 à 7
MONNAIE J01 3, 13
 Parité de l'euro J01 1
MONNAIES ET MÉDAILLES (Fabrication)..... N02 6
MONUMENTS HISTORIQUES E03 1, 2
MORTALITÉ (Voir aussi ENFANTS SANS VIE) B02 1, 2, 4, 13 à 18
 Causes de décès..... F01 13
 Infantile..... B02 2, 13, 17, 18
 Tables de — B02 15, 16
 Taux de — B02 2, 13, 18
MORT-NÉS B02 1, 4
MOTEURS, GÉNÉRATRICES ET TRANSFORMATEURS ÉLECTRIQUES..... N02 10
MOTOCYCLE (Production)..... N02 8
MUSÉE E03 2

N

NAISSANCES (Voir aussi NATALITÉ)	B02 1, 4 à 7, 17, 18
NASDAQ (National Association of Securities Dealers Automated Quotation)	J02 6
NATALITÉ (Voir aussi NAISSANCES)	B02 2, 17, 18
NATIONALITÉ (Voir aussi ÉTRANGERS)	B02 7, 10, B03
Acquisition, perte	B03 9, 11 à 13
Données démographiques	B02 7, 10, B03 1
Naissance	B02 7
NAVETTES (Déplacements domicile-travail)	B01 11
NAVIGATION DE PLAISANCE (Immatriculations)	R02 14, 15
NÉS-VIVANTS	B02 4 à 7, 17
NIVEAU DE VIE	D01 1
NON SALARIÉ	C01 1, 7A
NUCLÉAIRE	
Centrale	O02 15
Production	O02 19
Production brute d'électricité	O02 19
Production d'électricité thermique classique	O02 14, 15
Production d'électricité thermique nucléaire	O02 14
NUPTIALITÉ (Voir aussi MARIAGE)	B02 2, 3, 11, 17, 18

O

OBLIGATIONS (Voir aussi ACTIONS)	J02 1 à 3
OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières)	J01 3, 5 à 7
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	J03 1
OPTIQUE	N02 6
OR (Cours de l' —)	J02 8
ORDINATEURS (Connectés)	R01 18
ORDURES MÉNAGÈRES	A02 15

P

PAIEMENTS (Balance des —)	K02
PAPIERS ET CARTONS	N02 13
PARACHIMIE	N02 14
PARC	
Automobile (Des ménages)	E01 4
Communications	R01 17
De véhicules de transports	Q01 12
PARCS NATIONAUX	A02 2
PARFUMS (Et produits de toilette)	N02 5
PARQUETS ET OFFICIERS DU MINISTÈRE PUBLIC (Activités)	H01 4
PARTICIPATION ÉLECTORALE	E01 12, 13
PARTICIPATION ÉTRANGÈRE (Industrie)	N01 11
PÂTE À PAPIER	N02 13
PATRIMOINE (Des secteurs institutionnels)	J01 7
PAYS ÉTRANGERS (Voir aussi UNION EUROPÉENNE et COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE)	
Agriculture	M01 2, 9
Assurances	R03 13, 14
Balance des paiements	K02 4
Comptabilité nationale	I01 16
Investissements	K02 6
Population, superficie, densité	A01 1
Production industrielle	N01 4
Recherche & Développement	R04 4
Taux de chômage	C01 4
Taux d'intérêt	J01 14
Trafic aérien	Q02 17
Trafic maritime	Q02 13
PÊCHE	
Loisir	E05 10
Maritime	M01 29
PÉNIBILITÉ (Liée au travail)	C02 3
PÉPINIÈRE	M01 24
PERSONNEL	
De la justice	H01 2
De la marine de commerce	Q01 3, 4
De santé	F01 5, 6
Hospitalier (Effectifs)	F01 6
Navigant et à terre	Q01 3, 4
SNCF	Q01 2
Transports aériens	Q01 1, 5
Transports par voie navigable	Q01 3

PÉTROLE

Bilan de l'énergie	O01 1, 7
Comparaisons internationales	O02 8, 11 à 13
Consommation	O02 12, 13
Déstockage	O02 7
Production	O02 7, 11
Stockage	O02 7
PHARMACIE (Indices de prix de détail des spécialités vendues en —)	I02 6
PHARMACIE, PARFUMERIE, ENTRETIEN	N02 5
PHARMACIEN	F01 5
PHONOGRAMME	R01 6
PIB	I01 1 à 3
Par habitant	I01 8
PIÈCES (Nombre moyen par logement)	E02 4
PLACEMENTS D'ASSURANCES (Répartition)	R03 12
PLACEMENTS DE VACANCES	E04 2, 3
PLACEMENTS FINANCIERS	J01 5
PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	J01 8
PLOMB	N02 15
PMI	N01 5, 6, 9, 10, 12, 13
PNEUMATIQUE (Production)	N02 14
POISSON	
Espèces débarquées	M01 29
Indices de prix	I02 1
Industrie	N02 1
POLICE JUDICIAIRE ET JUSTICE	H01
POLLUTION	
Atmosphérique	A02 6, 7
Dépenses	A02 16, 17, N01 8
En eau douce et en mer	A02 9
Industrielle de l'eau	A02 11
POMPES-COMPRESSEURS	N02 9
POPULATION	A01, B01
Comparaisons internationales	A01 1
Des bassins de vie	A01 8
Des collectivités d'outre-mer	A01 4
Des collectivités	B04 3
Des communes	A01 5, 9 à 11
Des départements	A01 2, 3
Des Dom	A01 2, 3, 11, B01 5 à 8
Des habitations mobiles	B04 3
Des pays étrangers	A01 1
Des régions	A01 2, 3, 11
Estimation	B01 1, 3, 4
État matrimonial	B01 3
Mouvement naturel	B02 1, 2, 17
Non réintégrée	B04 3
Par âge	B01 1 à 8
Par catégorie socioprofessionnelle	B01 8
Par sexe	B01 2 à 6
Réintégrée	B04 3
Résidente occupée	C01 5
Salariée	C01 1, 5 à 8
Solde migratoire	B02 1
Urbaine - rurale	A01 5 à 7, 11
POPULATION ACTIVE	C01
Ayant un emploi (Par statut)	B01 9, 10, C01 8
Par activité	B01 10, B03 3, C01 5, 7
POPULATION AGRICOLE FAMILIALE	M01 4
POPULATION CARCÉRALE	H01 10
POPULATION ÉTRANGÈRE	B03
POPULATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	G01 2
PORTS MARITIMES	
Mondiaux	Q02 11
Trafic des —	Q02 13
POSTE	
Effectif	C01 12
PRÉLÈVEMENTS	
Courses de chevaux	R05 3, 4
Obligatoires	J03 3, 4
PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (Cotisations salariales et patronales)	D01 5
PREMIER DEGRÉ	G01 3, 4
PRENEURS D'ORDRE	N01 9
PRESSE	R01 1 à 3, N02 4

PRESTATIONS

Familiales D02 2, 6, 7

Maladies..... D02 2, 3, 5

Sociales..... D02 1 à 3, 7

Versées par les caisses de sécurité sociale D02 7

Vieillesse (Bénéficiaires et montants) D02 9, 10

PRÊTS J01 12

PRIME D'ASSURANCE R03 8 à 10, 13, 14

PRIX

À la consommation (Indices) I02 1 à 4

À la production (Indices) N01 14, R05 8

Agricoles (Indices)..... M01 18

Des logements anciens (Indices) E02 11

Terres agricoles M01 6

PRODUCTION

Agricole M01 9 à 14

De gaz..... O02 21, 24

Énergie..... N01 3, O01 1, 3, 8

Films R01 10, 15, 16

Forestière M01 24, 25

Fruitière..... M01 12

Indices de prix agricoles à la — M01 18

Industrielle (Indices de la —)..... N01 3, 4

PRODUCTIVITÉ (Apparente du travail)..... I01 14

PRODUIT

Commerce extérieur par — K01 4 à 8

Pétrolier (Importation) O02 7, 8

Pétrolier (Par nature) O02 7 à 13

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (Voir PIB)

PRODUITS

Alimentaires E01 1A, 1B, 4

Amylacés..... N02 1

Blancs N02 6

Bruns N02 6

Céramiques N02 11

Chimiques N02 14

De carrières N02 11

Énergétiques

(Indices de prix à la production dans l'industrie) N01 14

Métalliques N02 15

Pharmaceutiques

(Indices de prix à la consommation, à la vente) I02 6

PROFESSEUR G01 22, 23

PROFESSIONS

Artistiques et littéraires..... E03 8

De santé (Effectif et densité) F01 5, 6

PROPRIÉTAIRE E02 2, 7, 8

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE L02

PROTECTION (Espaces naturels) A02 2

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE H01 9

PROTECTION SOCIALE

Compte D02 1

Indices de prix à la consommation I02 1

PUBLICITÉ (Dépenses des entreprises)..... R01 11

PUISSANCE (Des centrales électriques)..... O02 15

R

RADIODIFFUSION (Durée d'écoute quotidienne)..... R01 13

RAFFINERIE PÉTROLIÈRE O02 9

RATIOS (Comptabilité nationale) I01 10

RÉACTIVATIONS (D'entreprises) L01 5

RECENSEMENTS DE LA POPULATION B03 1 à 3, 8 à 10

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Dépenses..... R04 1, 2, 5 à 7

Effectifs R04 3 à 5, 8

Entreprises..... R04 3, 5

Financement R04 2, 5, 6

Pays étrangers..... R04 4

REDEVANCE TÉLÉVISION R01 8, 9

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

(Voir durée annuelle du travail)

RÉFRIGÉRATEUR CONGÉLATEUR COMBINÉ

(Taux d'équipement des ménages en —) E01 5 à 7

RÉFRIGÉRATEUR SANS CONGÉLATEUR

(Taux d'équipement des ménages en —) E01 5 à 7

RÉFUGIÉS B03 14

RÉGIMES (Sécurité sociale) D02 2 à 4, 7, 8, 9, 11

RÉGIONS

Fonctionnement, investissement..... J03 10, 11

Population..... A01 2, 3

Superficie, densité A01 3

RÉMUNÉRATION (Voir SALAIRE)

Épargne..... J01 8

RENTABILITÉ (Indicateurs de —)..... N01 5

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL C02 9, 10

REPRISES (D'entreprises)..... L01 5

RÉSEAU

Routier..... Q01 7

RÉSERVES

Charbon O02 4

Gaz..... O02 24

Naturelles A02 2

Pétrole..... O02 11

RÉSIDENCE (De Tourisme) R02 8, 9

RÉSIDENCE PRINCIPALE, SECONDAIRE..... E02 1 à 6

RESSOURCES ET EMPLOIS (Biens et services) I01 1 à 3

RESTAURANTS (Salariés) R05 1, 2

RESTAURATION (Indices de prix à la consommation) I02 1, 2

RÉSULTAT (Compte de —) L01 14

RETRAITE D02 8 à 11

REVENU

Complément de — D02 5, 7, 10

Des ménages D01 1, I01 9

Disponible D01 1, I01 9

Et salaire..... D01

Par habitant I01 8

REVENU MINIMUM D'INSERTION (RMI)..... D02 13, 14

S

SALAIRE D01

Annuel D01 2 à 4, 10 à 12

Par décile D01 4, 12

SALAIRE MINIMUM (Voir SMIC)..... D01 6

SALARIÉS C01 1, 5, 6, 8, C02 4, D01 7

Au SMIC D01 7

Commerce P01 2, 10, 11

Construction..... N03 1

Dans les entreprises d'assurance R03 7

Des activités immobilières R03 15

Des entreprises de service R03 15

Étrangers..... B03 3, 6, 7

Répartition des — par type d'horaires C01 7, C02 2

Représentativité C02 9 à 11

SANTÉ F01

Enseignement des métiers de la — G01 18

Service de —

(Indices de prix à la consommation) I02 1, 2

SAVONS, DÉTERGENTS ET PRODUITS D'ENTRETIEN N02 5

SCIERIE..... N01 2, N02 2

SCOLARISATION (Taux)..... G01 2

SECOND CYCLE

Général et technologique G01 5

Professionnel G01 5, 6

SECOND DEGRÉ..... G01 5 à 9

SECOND ŒUVRE N03 1

SECTEUR (D'entreprises

(Services aux entreprises et aux particuliers)) R05 1, 2

SECTEUR INSTITUTIONNEL..... I01 6, 7, 11

SECTIONS SPORTIVES E04 4, 5

SÉCURITÉ SOCIALE D02 2 à 4

SÉJOURS

De vacances à l'étranger E05 4

Linguistiques..... E04 2, 3

SERVICES R05

Activités immobilières R03 15, 16

Aux entreprises et aux particuliers R05 1, 2

Indices de prix..... I02 1 à 4, R05 8

SERVICES PERSONNELS (Effectif) R05 1, 2

SEXE (Population par —)..... B01 2 à 6, 9, 10

SIDA F01 15

SIDÉRURGIE N02 15

SITES INSCRITS ET CLASSÉS E03 1

SMIC D01 6

SNCF (Effectifs, recettes, investissements) Q01 2

42*

SOCIÉTÉS
Assurance et réassurance R03 6, 9 à 11
Financières R03 1
Mixtes R03 6, 8 à 11
Non financières I01 1 à 3, 7, 10
SOLDE MIGRATOIRE B02 1
SORTIES DU SYSTÈME ÉDUCATIF G01 20, 21
SOUS-TRAITANCE N01 9, 10
SPORT E04
De haut niveau E04 6
STATUT
(Effectif de la Fonction publique par —) C01 12 à 14
STOCKAGE DU GAZ C02 21
STRUCTURE
De la population B03 2, 10
Industrielle N01 1, 2
Urbaine de la métropole A01 5
SUBDIVISIONS
(Des régions, des départements
et des collectivités d'outre-mer) A01 3, 4
SUCRE (Consommation des ménages) E01 4
SUPERFICIE
Des collectivités d'outre-mer A01 4
Des espaces naturels protégés A02 2
Des exploitations agricoles M01 1, 2
Forestière M01 20 à 22
Pays étrangers A01 1
Régions et départements A01 3
SURVIE (Des entreprises) L01 9
SYNDICAT
Délégués syndicaux C02 9, 10
Élections aux comités d'entreprises C02 11
Représentativité des — C02 10

T

TAUX
Activité dans les Dom C01 18
Activité par sexe et âge C01 2
Autofinancement I01 10
Chômage C01 3, 4, 15, 18
De couverture K01 6
Directeurs J01 14
Épargne des ménages I01 9
Excédent naturel B02 2, 17, 18
Indépendance énergétique O01 4, 7
Intérêt des pays étrangers J01 14
Intérêt J01 2, 8, 10, 14
Mortalité infantile B02 2, 13, 17, 18
Mortalité B02 2, 14, 17, 18
Natalité B02 2, 17, 18
Nuptialité B02 2, 3, 11, 17, 18
Prélèvements obligatoires J03 3, 4
Rémunérations annexes D01 11
Reproduction B02 3, 18
Réussite au baccalauréat G01 9
TAXES J03 6
TECHNOLOGIES (Salariés utilisateurs de nouvelles —) C02 4
TÉLÉCOMMUNICATIONS R01 18
TÉLÉPHONE
(Taux d'équipement des ménages en —) E01 5 à 8
TÉLÉPHONE MOBILE
Abonnements R01 17
Monde R01 18
TÉLÉVISION R01 8 à 14
Achat des ménages E01 2, 5 à 7
Durée d'écoute quotidienne R01 13
Émissions par genre et chaîne R01 10, 12, 13
Fabrication N02 6
Production aidée par genre R01 10
Redevance R01 8, 9
TÉLÉVISION COULEUR
Multi-équipement en — E01 5 à 7
Taux d'équipement des ménages en — E01 5 à 8
TEMPS PARTIEL C01 7, 8
TERMES DE L'ÉCHANGE (Commerce extérieur) K01 7
TERRES ARABLES M01 5
TERRES LABOURABLES M01 6

TERRITOIRE
Occupation physique du — A02 1
TEXTILE
Artificiel et synthétique N02 12
Indices de prix I02 1, 2
Industrie N02 12
Naturel (coton, soie, laine) N02 12
THÉÂTRE E03 5
TIRAGE (Presse) R01 1, 3
TISSAGE N02 12
TITRE DE LA PRESSE (Voir ÉDITION)
TOF (Tableau d'opérations financières) J01 6
TOURISME R02
D'Affaires R02 12
International R02 11
TOURISTES ÉTRANGERS (Dépenses) R02 10
TRACTEURS
Agricoles N02 9
Immatriculations de — Q01 10
Indices de prix des — M01 19
Routiers (Parc et immatriculations de —) Q01 10, 12

TRAFIC
Aérien Q02 14 à 17
Ferroviaire Q02 1 à 3
Fluvial Q02 7, 8
Maritime Q02 9 à 12
Portuaire Q02 12, 13
Routier Q02 4 à 6
TRAINS Q02 1 à 3
TRAITEMENT (Fonction publique) D01 10 à 13
TRAITEMENT DES DÉCHETS A02 15, O02 29
TRANSACTIONS J02 3
Courantes K02 1 à 4
TRANSFERTS SOCIAUX D02
TRANSPORTS
Aériens Q01 1, 5, Q02 14 à 17
Ferroviaires Q02 1 à 3
Fluviaux Q01 1, Q02 7, 8
Gaz O02 22
Indices de prix à la consommation I02 1, 2
Maritimes Q01 1, Q02 9 à 12
Navigation intérieure Q02 7
Routiers Q01 1, Q02 4 à 6
Terrestres et fluviaux (Auxiliaires de —) Q02 7, 8
Urbains, marchandises et routiers voyageurs Q02 6

TRAVAIL
Des métaux N02 15
Durée du — C02 1
Efforts et risques C02 3
Horaires de — C01 7, C02 2
Le samedi, le dimanche C02 2
Marché du — C01 11
Mécanique du bois N02 13
Temporaire, intérimaire, à durée déterminée C01 9, 10
TRAVAILLEURS (Étrangers permanents) B03 15, 16
TRAVAUX PUBLICS (Production) N03 9
TRIBUNAUX CORRECTIONNELS (Activité et nombre) H01 6
TRIBUNAUX DE POLICE (Activité et nombre) H01 6

U

UNION EUROPÉENNE (Voir aussi PAYS ÉTRANGERS
et COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE)
Composition des ménages B04 6
Coût de la main-d'œuvre D01 15, 16
Critères de convergence de l' —
au sens du Traité de Maastricht I01 17
Effectifs animaux M01 9
Exploitations agricoles M01 2
Investissements directs K02 6
Population B01 2
Primes d'assurance dans l' — R03 8, 13, 14
Production agricole M01 9
Protection sociale (dépenses, recettes) D02 3, 4
Règlements entre la France et l' — K02 2
Taux de chômage C01 4
Transactions K02 2, 3
UNITÉS URBAINES A01 5, 6

UNIVERSITÉS	G01 2, 10 à 12, 13A, 13B
UTILISATION DU SOL	
Forêt	M01 20, 21, 23
UTILISATION DU TERRITOIRE	M01 5, 17

V

VACANCES	E05
Centre de —	E04 2, 3
Taux de départ en —	E05 9, 10
VALEUR AJOUTÉE	
Par branche	I01 4, 5
Par secteur institutionnel	I01 6
VALEUR VÉNALE DES TERRES AGRICOLES	M01 6
VALEURS MOBILIÈRES	
Bourse	J02 1, 3, 4A, 4B
Entreprises d'assurance	R03 12
VANNERIE	N02 13
VÉGÉTAUX	
Indices de prix	M01 18
Productions de —	M01 12
VÉHICULES	
Automobiles (Production)	N02 7
Indices de prix à la consommation	I02 1
Pour invalides	N02 8
Utilitaires (Parc et immatriculations de —)	Q01 10, 12
VENTES (Commerce)	P01 4 à 9
VERRE	N02 11
VERTÉBRÉS	A02 3
VEUF (VEUVE)	B01 3, B02 9, 10, 12

VIANDE	
Consommation des ménages	E01 4
Indices de prix	I02 1
VIDÉOGRAMME	R01 10
VIDÉOS	E03 4, R01 6, 7
VIEILLESSE (Prestations de —)	D02 11, 12
VILLAGE DE VACANCES	R02 8, 9
VILLES	
Pollution de l'air des —	A02 6
Population des —	A01 6, 9
VIN	
Consommation des ménages	E01 4
Indices de prix à la consommation	I02 1
Production	M01 11
VOIES NAVIGABLES	Q01 8
VOITURE	
Multi-équipement en —	E01 5 à 7
Taux d'équipement des ménages en —	E01 5 à 8
VOYAGES	
Personnels	E05 1 à 8
Professionnels	E05 1
VOYAGEURS	
Par air	Q02 14 à 17
Par fer	Q02 1
Par mer	Q02 9, 11, 12
Par route	Q02 6
Transports routiers de —	Q02 6

Z

ZINC	N02 15
------------	--------

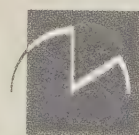
www.

insee.fr



L'accès facile et gratuit aux données de l'Insee

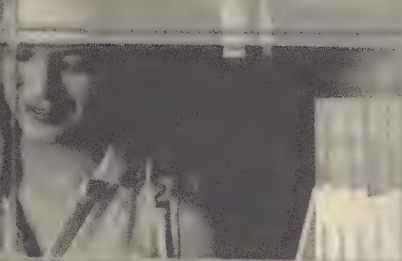
- indices professionnels et grands publics
- grands indicateurs économiques
- chiffres clés sur la France économique et sociale
- données détaillées téléchargeables
- données géo-localisées
- études et analyses



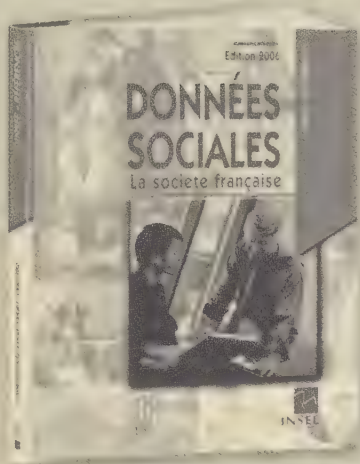
INSEE

Dans la même collection

L'agriculture, nouveaux défis, édition 2007
Le commerce en France, édition 2006
Les services en France, édition 2006
L'industrie en France, édition 2006
Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2006
France, portrait social, édition 2006
La France et ses régions, édition 2006
Les salaires en France, édition 2006
Tableaux de l'Économie Française, édition 2006
Les revenus d'activité des indépendants, édition 2006
L'économie française, comptes et dossiers, édition 2006
Données sociales : la société française, édition 2006
Le tourisme en France, édition 2005
Les immigrés en France, édition 2005
Les personnes âgées, édition 2005



La collection Insee-Références



> L'ouvrage 37 €



> L'ouvrage 15 €



> L'ouvrage 15 €



> L'ouvrage 15 €



> L'ouvrage 15 €



L'ouvrage 15 €



L'ouvrage 15 €



> L'ouvrage 15 €

Paru : L'agriculture, nouveaux défis - édition 2007

En vente en librairie, à l'Insee et sur www.insee.fr

Édition 2007

INSEE - RÉFÉRENCES

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE



Depuis plus d'un siècle, « l'Annuaire statistique de la France » est la référence en matière d'information économique et sociale. Vous retrouverez, avec cette 110^e édition, l'essentiel des données du système statistique public français.

Avec ses 18 domaines et 41 chapitres, cet ouvrage aborde tous les thèmes : de l'emploi à la santé, de l'industrie à l'éducation...

L'accès à ces informations essentielles est facilité par de nombreux tableaux nationaux et des comparaisons internationales. Ceux-ci sont introduits, pour chaque chapitre, par une synthèse des données présentées, une méthodologie, des définitions, des références bibliographiques et les sites internet qui vous permettront de compléter votre recherche.

ISSN
ISBN
RÉF

1639-4968
978-2-11-068416-5
ASF110

Avril 2007 - Prix 61 €



9 782110 684165